Digitized by Google

VE RI TAS

CHRISTO ET ECCLESIAE

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895–19..
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

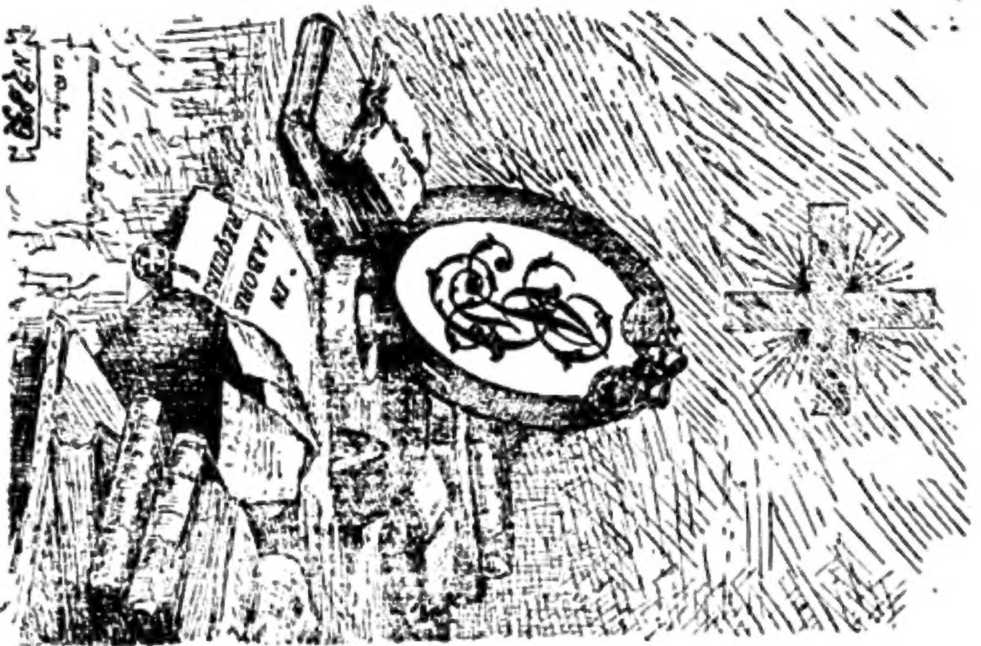

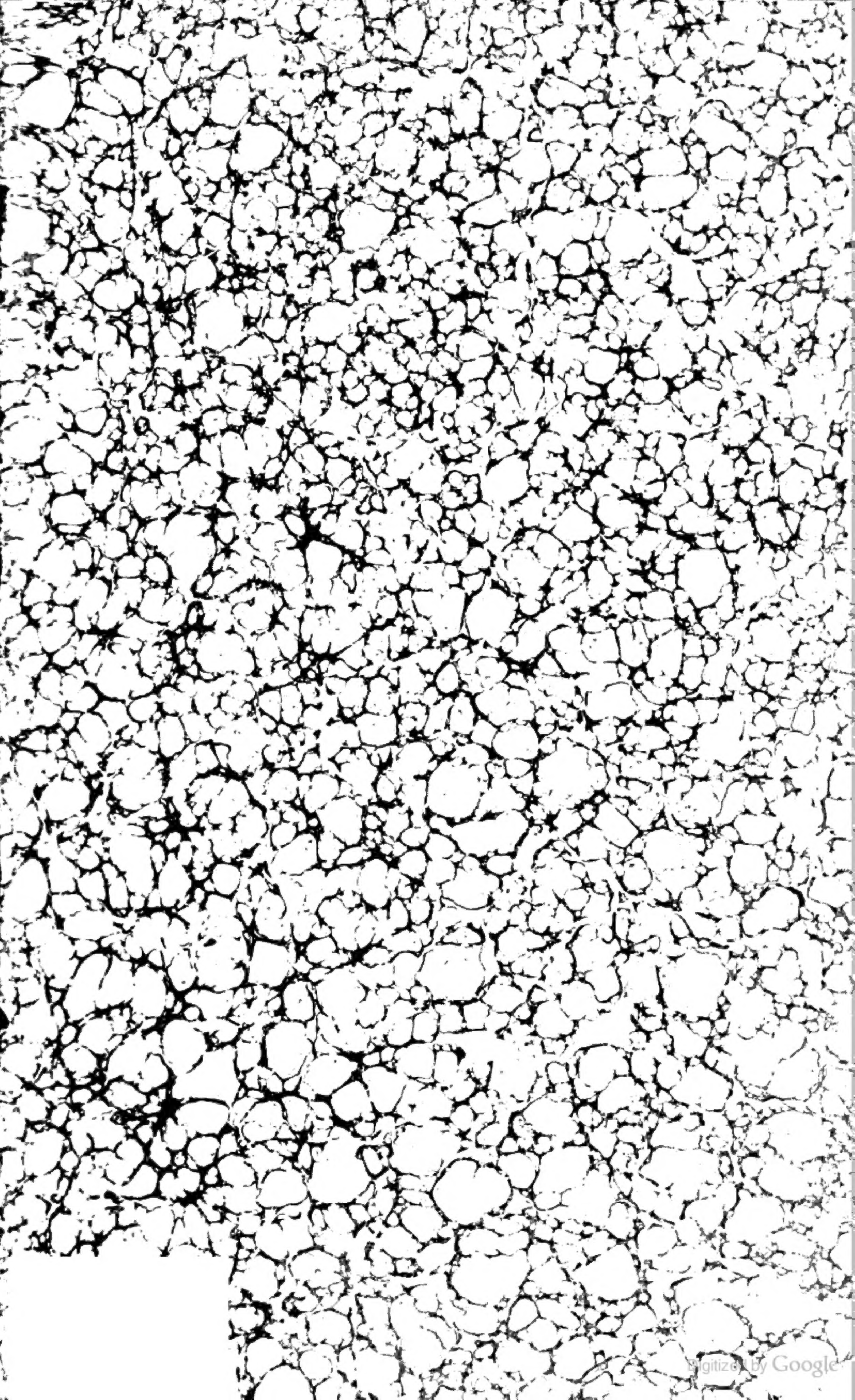

Digitized by Google

REVUE DE ROUEN

ROUEN. — IMP. DE A. PÉRON, SUCC. DE N. PERIAUX,
rue de la Vicomté, 55.

Digitized by Google

REVUE
DE ROUEN
ET DE LA NORMANDIE

LITTÉRAIRE — HISTORIQUE — INDUSTRIELLE

13e Année

1845 — 1er SEMESTRE

ROUEN
NICÉTAS PERIAUX, ÉDITEUR
RUE DE LA VICOMTÉ, 55

1845

LA REVUE DE ROUEN

A SES LECTEURS

La *Revue de Rouen*, qui vient d'accomplir, avec l'année récemment expirée, une période de douze années d'existence, aurait peut-être le droit, en jetant un regard sur son passé, qui ne fut ni sans utilité ni parfois sans éclat, de s'enorgueillir de cette longévité dont aucune Revue de province, fondée sous les mêmes auspices et prétendant au même but, ne saurait lui disputer l'avantage. Mais la *Revue de Rouen* se contente de constater ici son titre d'aînesse ou son privilége de survivance, sans en tirer vanité. Elle sait trop bien au prix de quels efforts et de quels sacrifices elle a réussi à prolonger son existence souvent menacée, à travers quelles voies semées d'obstacles et de déceptions elle est enfin parvenue à conquérir un public stable et une position respectée, pour ne pas user avec modestie d'un triomphe si chèrement acheté. D'ailleurs, le succès d'une publication du genre de la sienne, résulte d'un concours d'éléments tellement variables et complexes, qu'il est peut-être équitable de le rapporter bien moins encore à l'influence d'une direction habilement conduite, aux efforts combinés de talents heureusement inspirés, qu'à cette persévérance courageuse qui finit par subjuguer toutes les résistances, et surtout à ce progrès constant des esprits, qui assure,

avec le temps, le triomphe des idées utiles. Quoi qu'il en soit, après avoir traversé ces phases difficiles, vouées à tant d'efforts infructueux, et que toute publication périodique qui cherche sa voie, qui essaie d'établir sa mission, est condamnée à parcourir, la *Revue de Rouen* s'est enfin concilié un public attentif et fidèle, qui la soutient efficacement de ses sympathies, et dont le zèle éprouvé lui promet désormais une longue prospérité. C'est à cet auditoire de choix que la *Revue* s'adresse aujourd'hui, pour lui rendre compte de ses travaux, pour justifier ses intentions et ses actes, pour exposer, enfin, ses espérances et ses projets.

Depuis douze ans révolus que la *Revue de Rouen* poursuit son œuvre désintéressée, sous la direction et avec la coopération des mêmes hommes, pour la plupart, qui contribuèrent à sa fondation, certes, l'occasion et le temps ne lui ont pas manqué pour faire l'épreuve du terrain mobile sur lequel elle devait asseoir les bases de son entreprise, et pour pressentir les goûts et les besoins intellectuels du public qu'elle ambitionnait de captiver. Elle peut, à cet égard, arguer, sans présomption, de son expérience; les succès et les mécomptes du passé lui sont de sûrs enseignements pour l'avenir. C'est donc avec la certitude de satisfaire au vœu général, aussi bien qu'aux exigences sagement comprises de sa position, qu'elle a resserré, peu à peu, le cadre trop ambitieusement développé de ses premières années, et que, laissant de côté toutes prétentions à l'universalité, elle s'est réduite aux proportions modestes d'un recueil de spécialité. *Tout pour la Normandie et par la Normandie!* ce doit être désormais sa devise et le programme de ses travaux.

Sans doute, il est parfois difficile, dans ces limites circonscrites, hors desquelles cependant il n'y a plus, pour un recueil de province, que directions vagues, efforts incohé-

rents et prétentions malheureuses bientôt étouffées par les rivalités écrasantes de la presse parisienne, il est difficile, disons-nous, de demeurer intéressant et varié, de contenter tous les goûts, voire même toutes les fantaisies des lecteurs. Non, toutefois, que les sujets manquent, que la matière fasse défaut aux explorations des travailleurs; car quel tableau plus vaste, plus riche d'aspects dignes d'intérêt, que l'histoire de la Normandie, envisagée sous le multiple point de vue des faits, des institutions, des mœurs, de la topographie, des antiquités, de la biographie, et de tant d'autres considérations que l'étude fait découvrir à chaque pas? Mais, si la tâche ne paraît pas devoir manquer de long-temps aux hommes de bon vouloir, ce sont les hommes de zèle et de bon vouloir qui le plus souvent font défaut à la tâche. Ainsi, quoiqu'il soit juste de dire que les hommes d'intelligence et de savoir, possédant toute l'aptitude nécessaire pour traiter avec compétence et autorité un sujet familier à leurs méditations, ne sont pas plus rares en province qu'à Paris, l'expérience prouve qu'il est extrêmement difficile de déterminer ces hommes capables à prendre la plume, et à exposer les résultats de leurs études. Une certaine réserve méticuleuse, des considérations de prudence intempestive, enchaînent leurs bonnes dispositions et rendent stérile leur savoir. D'un autre côté, l'activité de la vie commerciale, qui est le trait distinctif de notre société actuelle, les occupations et les devoirs professionnels qui absorbent jusqu'aux loisirs de la plupart de ses membres, ne supportent guère les diversions puissantes que suscite la composition des œuvres littéraires. D'où il suit que, nonobstant l'existence d'éléments nombreux qui pourraient suffire à entretenir une constante variété dans le choix des matériaux de son recueil, l'éditeur est souvent forcé d'associer des œuvres de même genre qu'un sentiment

délicat des contrastes engagerait à séparer. D'autres fois, à défaut des talents nouveaux qu'il invoque, des vocations indécises qu'il sollicite, et auxquelles il ouvre une large porte, il est forcé de faire des appels réitérés à ses collaborateurs fidèles que des liens étroits d'affection et de reconnaissance attachent à la fortune de la *Revue;* et ceux-ci ne sauraient hésiter à mettre courageusement la main à la manœuvre, dès que l'esquif leur paraît en péril. Le retour trop peu ménagé des mêmes noms peut aller, dans ce cas, jusqu'à simuler la redondance des mêmes sujets; ce fait, même, a semblé autoriser un reproche qu'il est de notre devoir de repousser.

Quelques personnes, qui sans doute n'ont jamais tenté de franchir la libre entrée de notre Recueil, ont insinué, en signalant ce retour fréquent des mêmes noms, que la *Revue de Rouen* était exploitée par quelques écrivains jaloux qui s'en étaient arrogé le monopole, et qui n'en permettaient l'accès qu'à leurs complaisants et à leurs amis. Et, contre un tel abus, on ne s'est pas fait faute d'exclamer l'anathème vulgaire de coterie mesquine et de camaraderie. Dieu nous garde d'atténuer la gravité du reproche, car nous avons la ferme conviction que jamais il ne fut moins mérité. Loin de se renfermer dans le cercle étroit des rédacteurs qui lui sont demeurés fidèlement attachés, la *Revue de Rouen* n'a cessé, par l'organe et par les démarches empressées de son éditeur, d'appeler à elle toutes les activités en quête de publicité, toutes les œuvres de conscience et de bonne foi. Souvent même, avant que l'auteur eût conçu la pensée de s'adresser à elle, elle a pressenti le travail utile, encore discrètement retenu dans le secret du porte-feuille, ou lu sans retentissement devant quelque docte assemblée; ses offres instantes, dans ce cas, ne se sont jamais fait attendre ni laissé prévenir; et

les communications qu'elle a obtenues par ce moyen, ont toujours été publiées par elle avec un véritable empressement.

Il est vrai que, en faisant appel à toutes les intelligences fécondes, sans acception de mérite, sans distinction de renommée, la *Revue* s'exposait à recevoir des productions médiocres ou dénuées d'intérêt spécial, qu'elle ne pouvait publier, sous son patronage, sans compromettre sa réputation de bon goût ou la prospérité de son entreprise. De là, sans doute, quelques froissements involontairement causés à des amours-propres susceptibles, des malveillances injustement encourues et perpétuées, des refus de concours maintenus sans motif suffisant. On devrait comprendre pourtant que le rejet d'un article n'a, le plus souvent, rien d'injurieux pour son auteur. Tant de raisons de convenance littéraire, d'étroites proportions à conserver, d'intérêt varié à soutenir, peuvent motiver un refus d'insertion, sans impliquer aucune présomption défavorable contre le mérite de l'écrivain, qu'il serait injuste d'en concevoir et d'en garder rancune. Ne pas se rebuter après une tentative infructueuse, redoubler d'efforts, au contraire, pour atteindre au but désiré, en se conformant avec plus d'exactitude à l'esprit et aux conditions toutes spéciales du recueil, ce serait faire preuve d'une disposition plus intelligente et d'une bonne volonté plus désintéressée.

Ceci s'adresse surtout aux débutants littéraires, aux jeunes poètes, dont l'essaim fécond encombre toujours les avenues d'un journal. Sans doute, les propensions bienveillantes de la *Revue de Rouen* pour les œuvres poétiques ne sauraient être révoquées en doute. Il n'est, pour ainsi dire, pas un des numéros de ce recueil qui ne porte témoignage à cet égard; mais un accueil trop encourageant aurait bientôt ses inconvénients. Sans répéter ici, pour justifier nos réserves, l'ac-

cusation banale portée contre le siècle d'être de fer pour les poëtes, nous ne saurions taire que la majorité de nos lecteurs s'est souvent prononcée contre une admission trop large, au détriment d'œuvres plus sérieuses et d'un intérêt plus évident. Que ceci serve donc d'avertissement aux muses trop peu discrètes, pour qui la tendre affection qu'elles portent aux créations de leur fantaisie semble toujours la mesure de l'intérêt que celles-ci doivent exciter. La *Revue* se garde bien de menacer d'un barbare interdit leurs gracieuses productions. La poésie trouvera toujours chez elle, comme par le passé, un accueil bienveillant et une place d'honneur. Mais nous voudrions insinuer à ces jeunes imaginations, tourmentées d'une fiévreuse ardeur et d'un vague besoin d'expansion, qu'avec plus de chances de succès, la prose offrirait, à leur activité intellectuelle, un noble exercice qu'elles pourraient cultiver sans déroger. Puissent-elles se convaincre de cette idée que la *Légende historique*, l'*Histoire dramatisée*, la *Notice biographique* esquissée à larges traits, l'*Étude littéraire* sur nos grands écrivains, que tous ces sujets, en un mot, et tant d'autres qu'il serait facile d'indiquer, se prêteraient à d'aussi poétiques développements que les contemplations stérilement oiseuses dans lesquelles leur verve s'allanguit.

Que les jeunes écrivains normands continuent donc à nous prêter aide cordiale et concours efficace. La *Revue de Rouen* leur réserve toujours la meilleure part de ses sympathies, parce qu'elle sait que, dans leurs natures énergiques et généreuses, dans leurs intelligences, fortifiées par une éducation de plus en plus large et sérieuse, réside l'espoir d'un avenir de progrès. La *Revue de Rouen* n'a qu'un public limité sans doute, mais ce public constitue un auditoire d'élite, qui écoute avec déférence et sympathie, parce que tout, dans

notre Recueil, les noms et les choses, réveille en lui des souvenirs de la patrie normande. Si, dans le cercle circonscrit qu'elle embrasse, à l'aide de la publicité modeste dont elle dispose, la *Revue* ne peut promettre, à ceux qui lui confient assiduement leurs œuvres, les bénéfices de la popularité ou les enivrements de la gloire, elle peut au moins ouvrir la carrière aux vocations naissantes, asseoir solidement les bases d'une réputation méritée, et conduire à de nobles succès. L'expérience l'a déjà prouvé maintes fois, plus d'un écrivain que la ville de Rouen estime, plus d'un poète qu'elle admire, n'ont dû qu'à la *Revue* seule la faveur de leurs premiers débuts, le continuel secours d'une publicité précieuse, le prix d'une renommée qui les récompense aujourd'hui.

Après de longues et pénibles épreuves, la *Revue de Rouen*, disions-nous en commençant, a enfin conquis son public. Tout nous fait espérer qu'elle saura le conserver et l'augmenter. Déjà l'éditeur, en abaissant le taux de l'abonnement de près de moitié, a triplé le nombre de ses souscripteurs. Aujourd'hui, on ne pourrait prétendre réduire encore ce prix sans risquer de l'avilir. Toutefois, comme il s'agit ici d'une œuvre de dévouement et non de spéculation, l'éditeur réitère l'engagement, déjà pris par lui, de consacrer tous les bénéfices éventuels de son entreprise à l'extension et à l'enrichissement du Recueil. D'autres améliorations, qui auront probablement pour effet de doter la *Revue* de quelques bons travaux composés spécialement pour elle, sont également projetées. Déjà, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, une médaille de vermeil fut proposée pour le meilleur éloge en vers ou en prose de Casimir Delavigne. Huit concurrents répondirent à ce patriotique appel. Presque tous étaient entièrement étrangers à la collaboration de la *Revue*.

Un éloge en vers remporta le prix, mais plusieurs notices en prose furent jugées très remarquables, et l'on dut se féliciter d'avoir su déterminer, par ce moyen, quelques talents distingués à se produire. Cet exemple encourageant ne sera pas perdu. L'éditeur et le comité de la *Revue* ont l'intention de proposer, cette année, quelques prix de ce genre, pour la meilleure Notice historique ou descriptive sur un de nos anciens châteaux, sur une de nos vieilles abbayes, pour la meilleure Biographie de quelque Normand célèbre, pour une Narration remarquable de quelque épisode de notre histoire. Nous ne faisons qu'indiquer comment la *Revue* compte ouvrir cette voie de progrès. C'est au succès des premières tentatives à nous montrer comment on pourra l'agrandir.

C'est ainsi que, pleine de confiance et d'espoir dans son œuvre, parce que c'est une œuvre de désintéressement, de conscience et de bonne foi, faisant appel à toutes les intelligences actives, à tous les cœurs noblement inspirés, fermement soutenue, d'ailleurs, par cette phalange de collaborateurs dévoués qui, depuis douze ans qu'ils le déployèrent, n'ont jamais déserté son drapeau, la *Revue de Rouen* ouvre sa treizième année, en jetant au pays son cri de rescousse : Diex aïe ! « *Que Dieu nous soit en aide !* » la vieille et pieuse devise des Normands.

A. Pottier,
Membre du Comité de la Revue.

POÉSIE.

LES RÊVES PATERNELS[1].

Qui n'a pas, bien souvent, arrêté sa pensée
Sur le front doux et pur de quelque jeune enfant,
Où se montre l'empreinte encor non effacée
Que la main du Très-Haut y laisse en nous créant?

Qui n'a pas, à travers la candeur primitive,
Les élans spontanés, libres, insoucieux,
Et les éclairs soudains de cette ame naïve,
Cherché de l'avenir le mot mystérieux?

Oh! le terrible abîme à sonder quand on aime!
Pour un cœur paternel, oh! l'effrayant problême!
L'esprit le plus hardi fuirait cet examen,
Si les illusions ne bordaient le chemin.

Qu'attendre? qu'espérer? Tout est mystère et doute!
On ignore le but, on ignore la route.

[1] Lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, dans sa séance du 13 décembre 1844.

Au milieu des périls qu'il lui faut affronter,
S'avançant au hasard, sans phare qui l'éclaire,
Vers quel port inconnu cet esquif solitaire,
Ce vaisseau sans boussole ira-t-il aborder?

Être fragile encore, ame tendre, ingénue,
Qui soutiendra ses pas, affermira sa vue?

Sera-t-il parmi ceux qui sentent dans leur cœur
Le sentiment inné, l'instinct révélateur
Qu'à ses prédestinés le Roi des cieux envoie,
Pour éclairer la route et leur montrer la voie?

Mais non; rares sont ceux qu'ainsi le ciel conduit,
Et presque tous, long-temps, tâtonnent dans la nuit.

Oh! tandis que mon ame en ce travail se plonge,
Que ce rêve descend sur mon front contracté,
Venez, illusions, farder la vérité,
Et que je sois heureux de croire le mensonge!

Peut-être viendra-t-il, le cœur rempli d'espoir,
Demander que pour lui s'abaisse la barrière
De quelque heureux champ clos, quelque noble carrière
Où luttent le talent, le travail, le savoir,
Lice utile et brillante, où quiconque s'élance
Inscrit sur son drapeau : Pensée! Intelligence!

Si son esprit s'élève à ces travaux géants,
Où l'homme, maîtrisant le métal et la pierre,
Rencontrant mieux que l'or dans le sein de la terre,
Semble avoir découvert de nouveaux éléments,
Du mouvement humain a décuplé la sphère,
Et, sous une autre forme, a produit la lumière.

Peut-être il s'éprendra d'une puissante ardeur
Pour ces enfantements de l'humaine industrie,

Et comprendra comment le talent, le génie,
Peuvent y rencontrer succès, gloire et grandeur.

Ou, si le feu des arts, cette céleste flamme,
Descendant sur son front, illuminait son ame!

S'il pouvait découvrir ce secret merveilleux
Par qui l'objet absent marche et vit sous nos yeux,
Qui sait donner un corps à l'ombre, à la lumière,
Qui fait parler le marbre, et le bronze, et la pierre!

Si Dieu lui révélait ces sons mystérieux,
Ces accords tour-à-tour profonds et gracieux,
Qui viennent plonger l'ame en des flots d'harmonie,
Et la ravir une heure aux choses de la vie!

Si même, dans son vol s'élevant plus encor,
C'est vers tes régions qu'il prenait son essor,
Divine Poésie, ange au front diaphane,
Toi dont tout le pouvoir de l'ame seule émane,
Qui, prenant tes accents et tes couleurs au ciel,
Chantes mieux que Mozart, peins mieux que Raphël?
Ou si, plus sérieux, plus savant, plus utile,
Méditant de chacun les devoirs et les droits,
Il allait être, un jour, soldat ou chef habile,
Dans l'éternel combat des peuples et des rois;
Si, par le seul pouvoir d'une haute sagesse,
Il allait obtenir, sans brigue ni bassesse,
Ces titres élevés que veut l'ambition;
Si, grand et généreux comme sa mission,
Puissant par le travail, puissant par la parole,
Il allait accomplir et comprendre ce rôle
De gardien chaleureux avec austérité
Des droits de la justice et de l'humanité!

Mais quel songe orgueilleux! Quelle voie insensée
L'esprit peut parcourir, quand, songeur soucieux,

Il va s'abandonnant aux plis capricieux
De ces sentiers obscurs où tourne la pensée !

D'ailleurs, si nos désirs pouvaient fixer le sort,
Ne vaudrait-il pas mieux jeter bien loin ce rêve,
Fuir, ainsi qu'un danger, tout rang où l'on s'élève,
Et rêver quelque vie où notre ame s'endort
Au fond d'un bonheur doux, lac azuré, limpide,
Qu'aucun reflux ne trouble et qu'aucun vent ne ride.

Mais quelle erreur encor ! Tous nos désirs sont vains ;
La nature se joue et rit de nos desseins.
Nul ne peut l'étouffer ; heureux qui la dirige !
Et, quand on greffe l'arbre, on respecte la tige !

Là n'est-il pas encor le plus affreux écueil?
Des passions, un jour, l'enivrante tempête
Doit peut-être gronder et fondre sur sa tête,
A l'âge où les plaisirs nous font si doux accueil.
Quel terrible tribut ! quel impôt redoutable !
Seraient-elles, pour lui, la tache ineffaçable
Qui nous flétrit du sceau de la perversité?
Ou bien le premier cri d'amour, de liberté?
Seraient-elles l'atteinte incurable, éternelle,
Le germe enraciné de quelque mal profond?
Sera-ce seulement la lave qui ruisselle
Un jour à la surface, et n'atteint pas le fond?

Car ce travail des sens qui tourmente et ravage,
Ces fermentations, ces mouvemens divers,
Peuvent faire surgir, en leur triste passage,
Le limon de la fange et l'écume des mers !

Mais sera-t-il heureux? De la plus calme vie,
Au souffle du malheur la surface est ternie.

N'est-il pas des chagrins, n'est-il pas des tourments
Même au fond des plus purs et plus doux sentiments?
Les amis, les époux, les amants et les pères
Ont plus de mauvais jours qu'ils n'ont de jours prospères?

Dieu donne la tristesse alors qu'il donne un cœur;
Et toute affection recèle une douleur!

Quoi! cet enfant frivole, à l'allure ingénue,
Sans cesse s'agitant pour mille riens heureux,
Peut devenir aussi pensif et sérieux
Aux premières lueurs d'une ardeur inconnue?

Du bonheur d'être aimé doit-il jouir un jour?
Aimera-t-il? — bonheur encor plus grand peut-être. —
Sentira-t-il frémir et tressaillir son être
Sous quelque long regard amolli par l'amour?
Doit-il jouir jamais de ce bonheur immense
De pouvoir vivre à deux d'une seule existence,
De s'entendre d'un mot, d'un geste, d'un regard,
D'être deux de la vie à courir le hasard.
Ou ne verra-t-il point toutes nos lois du monde,
Nos préjugés, tyrans qu'il faut pourtant servir,
Venir trancher d'un mot la racine profonde
De quelque affection condamnée à périr?

Quoi? tout, son avenir, son bonheur, son bien-être,
Se résume en un mot, et ce mot c'est : PEUT-ÊTRE!

O vous qui nous créez désireux de savoir,
Un seul instant, mon Dieu, permettez-nous de voir
A quoi cette fragile et chère destinée
Dans vos profonds décrets peut être condamnée!

Se peut-il bien que tant d'événements divers,
Tant de revirements de succès, de revers,
De douleur et de joie, et de deuil et de fête,
Soient d'avance entassés sur cette jeune tête?

Toi sur qui plane ainsi mon regard scrutateur,
Toi de mes mauvais jours l'ange consolateur,
Dernier appui sur qui tout mon espoir se fonde,
Dernier fil non brisé qui me rattache au monde,
Que de fois j'ai voulu, d'une indiscrète main,
Entr'ouvrir quelques plis de ce voile d'airain
Qui dérobe à mes yeux l'avenir de ta vie!
Que de fois un instinct gravement curieux
M'entraîna malgré moi dans cette rêverie!

Et quand, auprès de toi, sombre et silencieux,
Mon front pâle se ride à creuser sa pensée,
Toi, toujours vif et gai, tête blonde et rosée,
Sautillant et chantant tu cours de jeux en jeux.

Pauvre enfant, ignorant des choses de ce monde,
Tu ne te doutes pas quel abîme je sonde!

Tu viens auprès de moi, l'œil interrogateur,
De tout ce que tu vois voulant percer la cause,
Des mille questions que ta candeur me pose
Poursuivre mon oreille et mon esprit rêveur;
Et bientôt, étonné de l'obstiné silence
Qui vient seul accueillir tes éternels *pourquoi?*
Enfant persévérant jusqu'à l'impatience,
Tu répètes plus fort : *Mais, père, réponds-moi!*

F. Deschamps (Rouen).

CHATEAUX DE NORMANDIE.

CHATEAU D'ESNEVAL,

PRÈS DE PAVILLY [1].

La *Revue de Rouen et de la Normandie* serait infidèle à son titre et à sa mission historique, si elle négligeait les souvenirs féodaux de notre province. Long-temps, en effet, la Normandie a dû toute son illustration à ces barons qui se signalèrent aux plaines d'Hastings, dans les Deux-Siciles et en Palestine. Plus tard, nos parlements eurent leur noblesse qui se distingua par la science, comme la première s'était illustrée par les armes. C'est un devoir pour l'historien de conserver la mémoire de ces anciennes maisons, devoir d'autant plus impérieux, que chaque jour efface les traces de leur passage, et fait disparaître les derniers vestiges de leurs châteaux. Peu de familles ont mieux mérité, que la maison d'Esneval, ce souvenir impartial de l'histoire. Son antiquité se perd dans les origines de la Normandie, et elle a su, dans une longue carrière, se plier aux formes variées de la société. Puissante par les armes, lorsque les armes étaient le seul moyen de puissance, elle s'est plus tard distinguée par la science des lois et l'habileté dans les négociations diplomatiques. Ajoutez que le manoir seigneurial des anciens barons d'Esneval a résisté au temps et aux révolutions, et que des archives religieusement conservées par la

[1] La suite de cet article prouvera qu'il faut distinguer le château d'Esneval de l'ancien château de Pavilly.

famille, permettent d'en recueillir les traditions [1]. Tous ces motifs nous ont engagé à tracer une esquisse rapide de son histoire, et à suivre la maison d'Esneval dans les diverses phases de son existence. Nous la verrons entourée de légendes à son berceau, compagne des conquérants pendant les temps féodaux, parlementaire aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, et servant alors la France par son habileté dans les négociations, comme jadis par sa valeur sur les champs de bataille.

Au VII[e] siècle de l'ère chrétienne, époque où l'histoire pleine d'incertitudes n'est guère qu'une légende poétique, la tradition raconte qu'un seigneur de Pavilly, Amalbert, fonda dans ses domaines un monastère de femmes, et en donna la direction à sainte Austreberte [2]. La bannière paroissiale de Pavilly conserve encore aujourd'hui le souvenir de la puissance miraculeuse de cette sainte abbesse. Le loup qu'elle représente, avait, dit la légende, dévoré un âne, docile serviteur du monastère; mais, à la voix de la sainte, il perdit sa férocité, et, aussi soumis que l'âne, porta les fardeaux des religieuses jusqu'à l'abbaye de Jumiéges. Ces traditions sont la seule histoire de Pavilly et de la vallée d'Esneval, jusqu'au moment où apparaissent les pirates du Nord, qui remontent la Seine et étendent leurs ravages sur les deux rives du fleuve. Châteaux, monastères, tout disparut alors, et ce fut seulement deux siècles après ces dévastations, qu'un descendant d'Amalbert, Thomas de Pavilly, fit sortir de ses ruines le monastère de Sainte-Austreberte, et le donna aux moines de la Sainte-Trinité ou Sainte-Catherine-lès-Rouen [3], à condition qu'ils enverraient à Pavilly quatre religieux, pour y vivre sous la discipline de Saint-Benoît et y célébrer le service divin.

[1] Je dois à M. Bézuel, propriétaire actuel du château, la communication bienveillante de ces archives, que j'aurai souvent occasion de citer.

[2] « Regendum suscepit monasterium, quod in fundo proprio, qui Pauliacus dicitur, idem Amalbertus construxerat. » Vita sanctæ Austrebertæ, apud Bolland.

[3] « Ego Thomas de Pavilly, miles, donavi et confirmavi abbatiæ Sanctæ-Trinitatis juxta Rothomagum, et monachis ibidem Deo famulantibus ecclesiam et monasterium de Pauliaco, etc. » — Cette charte est de l'année 1091. Par suite de cette donation, les seigneurs de Pavilly, et plus tard les barons d'Esneval leurs héritiers, devaient recevoir les honneurs de la sépulture au monastère de Sainte-Trinité ou Sainte-Catherine. On y trouvait, en effet, les plus anciens tombeaux de cette famille. A l'époque de la ruine de l'abbaye de Sainte-Catherine, ils ont été transférés au couvent de Sainte-Marie.

A l'époque où les seigneurs de Pavilly se signalaient par ces pieuses fondations, les barons d'Esneval, leurs voisins, s'illustraient en prenant part aux glorieux exploits des ducs de Normandie. On trouve leurs noms parmi ceux des premiers Croisés et des conquérants de l'Angleterre. Ils figurent encore sur la liste des seigneurs normands qui, du temps de Philippe-Auguste, avaient le droit de porter bannière. Robert d'Esneval y paraît à côté de Thomas de Pavilly[1]. Tous deux sont encore cités, comme grands feudataires de Normandie, dans plusieurs actes du XIII[e] siècle, et, entre autres, dans la capitulation de Rouen, en 1204[2]. Les deux familles restèrent distinctes jusqu'en 1280, époque où un mariage les réunit. C'est ce que prouve le passage suivant d'un ancien registre conservé dans les archives de la famille d'Esneval : « Il faut faire connoistre au lecteur que, antiennement, la terre d'Esneval et la terre de Pavilli estoient séparées « l'une de l'autre, et qu'elles furent réunies l'an mil deux cent quatre « vingts, par le mariage de noble et puissant seigneur messire Robert d'Esneval, baron du dict lieu, qui espouza noble et puissante « dame, Margueritte de Pavilli, seule héritère de cette terre. »

Depuis cette époque, la maison d'Esneval, réunissant les domaines de deux puissantes familles, étendit son influence sur presque toute la vallée de Pavilly. Il existait alors deux châteaux, dont la position est déterminée par le registre que je viens de citer : « C'est une chose « admirable, dit l'auteur anonyme, de veoir ces deux antiens chateaux cy proche l'un de l'autre. Celuy de Pavilli est plus proche du « bourg, et celuy d'Esneval est un peu plus avancé dans le milieu de « la coste. » Il n'existe plus, aujourd'hui, de traces apparentes de ces châteaux primitifs ; mais des fouilles ont fait découvrir les restes de murailles massives dans l'emplacement qu'occupent maintenant les halles du Bourg. C'était là que s'élevait le château de Pavilly. Quant au manoir des barons d'Esneval, il occupait presque la même place que le château actuel.

Le XIV[e] siècle fut une époque désastreuse pour la vallée de Pavilly. Le 15 mai 1348, une trombe d'une violence extraordinaire détruisit tous les moulins, dépendance du château d'Esneval, et fit

[1] Duchesne, Scriptores rer. Normann., p. 1032.— Robert d'Esneval est appelé d'Oesneval. On trouve ailleurs le même nom sous la forme de *Wesneval* ou *Hiesneval*.

[2] Ibid., p. 1039, 1046 et 1059.

périr un grand nombre d'habitants[1]. Quelques mois plus tard, en octobre 1348, la peste noire commença à exercer ses ravages dans ce malheureux pays, et enleva tous ceux qui en furent atteints[2]. Ajoutez les désastres de la guerre qui sévissait alors dans toute la Normandie, et qui força le baron d'Esneval de demander au roi de France l'autorisation de relever les fortifications, depuis long-temps abandonnées, du château de Pavilly. Charles V en accorda la permission, comme le prouve une charte dont l'original se conserve dans les archives de la famille d'Esneval[3]. Mais, malgré ces nouveaux remparts, le châ-

[1] « Anno MCCCXLVIII, in decima quinta die mensis maii repente advenit per medium totius villæ Pavilliaci tempestas aquarum currens quasi diluvium... Omnia molendina a Pavilliaco infra et extra usque ad Sequanam et similiter multæ domus cum omnibus pertinentiis et divitiis, homines et eorumdem uxores et plures pueri in cunabulis jacentes perierunt. » Chronic. Santæ-Katharinæ, apud *Chronic. tripex et unum*, mscr. de la Biblioth. publique de Rouen, N° 16/14, f. 163—164.

[2] « In prædicto anno in dicto loco Pavilliaci, in mense octobris, incœpit quædam infirmitas quasi subitanea, ut quicumque de tali infirmitate detineretur, paucis diebus viveret.» Ibidem. — La chronique de Sainte-Catherine s'occupe souvent de Pavilly, parce que, comme nous l'avons dit plus haut, c'étaient des moines de cette abbaye qui desservaient le couvent de Sainte-Austreberte.

[3] « Charles, par la grâce de Dieu roi de France, savoir faisons à tous présents et avenir, de la partie de notre amé et féal Robert d'Esneval, chevalier et seigneur de Pavilly au Baillage de Rouen, nous avoir été humblement exposé que come en sa dite ville de Pavilly ait une mote d'ancienneté bien taillée et disposée à fortifier en la quelle le dit exposant se pouvoit retraire en cas de nécessité pour la salvation de lui et de ses biens au cas que icelle seroit fortifiée, emparée et mise en état de défense, de la quelle chose faire il a très grand désir, et nous a supplié que nous lui veuillions sur ce octroyer notre assentement et volonté. Pourquoi, nous, considerants que le dit Robert suppliant est grand terrier en notre païs de Normandie et n'a forteresse aucune en la quelle, en temps de nécessité, se puisse hebergier ne retraire pour la salvation de lui et de ses biens; pour contemplacion aussi de notre amé et féal chevalier et I[er] chambellan, le sire de la Rivière, et de Robinet d'Esneval, nostre échanson et frère du dit chevalier suppliant, qui sur ce nous ont affectueusement supplié, au dit Robert d'Esneval avons, pour lui, ses hoirs et successeurs, et qui perpétuellement auront d'eulx cause, donné et octroié, donnons et octroions de notre certaine science et grace especial, par ces présentes, auctorité et licence de fortifier et emparer la dite mote et ycelle mettre en estat de deffense, si comme bon et plus proffitable lui semblera de faire pour la salvation et retraite de lui et de ses biens et subgez qui y vouldront avoir réfuige, et ycelle mote ainsi fortifiée et emparée, voulons que

teau de Pavilly ne put résister aux Anglais, qui envahirent la Normandie au commencement du xv^e siècle. La famille d'Esneval fut punie, par la spoliation et la proscription, de sa fidélité à la cause de la France. Pendant que ses chefs suivaient à Bourges le roi Charles VII, un chambellan de Henri VI, nommé Ogard, prenait possession des domaines d'Esneval, et les vassaux de la baronnie étaient tenus de rendre hommage à cet Anglais [1].

Une illustre alliance vint compenser, pour la famille proscrite, la perte de ses domaines et l'asservissement de ses vassaux. Jeanne d'Esneval, seule héritière de la branche directe, épousa un prince de la maison de Dreux, descendant du sang royal des Capétiens. Bientôt la conquête de la Normandie, par Charles VII, ramena dans leurs domaines les barons d'Esneval. Mais Robert de Dreux, alors chef de la famille, ne trouva plus que des ruines. Le château de Pavilly était détruit; celui d'Esneval ne pouvait abriter le prince et sa suite, et cependant on lui disputait ces tristes restes de la guerre civile et étrangère. Il fallut qu'une ordonnance de Charles VII reconnût ses droits et le dispensât d'une prescription qu'il n'avait pu encourir sous la bannière légitime de son souverain [2]. Louis XI confirma la charte de son père, et ajouta même, en faveur de Robert de Dreux, le titre de vidame de Normandie à celui de baron d'Esneval, avec le droit de haute justice dans tous ses domaines [3].

le dit exposant, ses hoirs et successeurs, et qui d'eulx auront cause, puissent perpétuellement tenir, avoir et posséder comme leur propre chose. Se donnons en mandement par ces présentes à nostre amé et féal conseiller le sire de Blainville, mareschal de France, au bailli de Rouen et à touz les autres justiciers et officiers de nostre royaume présents et avenir ou à leurs lieuxtenans, si comme à eulx et chascun d'eulx appartendra et pourra appartenir, que le dit Robert exposant, ses hoirs et successeurs et qui d'eulx auront cause perpétuellement facent et seuffrent joir et user paisiblement de nostre présent grace et octroy, sans leur faire ne souffrir estre fait ou donné aucun empeschement ou destorbier au contraire; et, afin que ce soit ferme chose et estable à tousjours nous avons fait mettre nostre scel à ces presentes, sauf en autres choses nostre droit et en toutes l'autrui. Donné en nostre chastel de Meuleun ou mois de septembre l'an de grace mil trois cens soixante dix et sept et de nostre reigne le quatorziesme. »

[1] On conserve, dans les archives de la famille d'Esneval, des aveux rendus à l'anglais Ogard en 1433.

[2] La charte de Charles VII existe dans les archives du château d'Esneval.

[3] Toussaint Duplessis, *Descript. de la Haute-Normandie*, t. II, p. 351.

Mais c'était peu, pour Robert de Dreux, d'avoir défendu contre d'avides compétiteurs les domaines de sa famille ; il fallait élever, sur les ruines des anciens châteaux, un manoir digne d'un prince du sang royal. C'est alors qu'il fit bâtir le château qui existe encore aujourd'hui. Il est « tout construit de pierres de taille, dit le manuscrit « déjà cité, avec quatre tours aux quatre coins, où, en plusieurs en- « droicts d'iceluy, ainsi que sur les clefs des voûtes, sont gravés les « armoiries et escussons de nos ditz seigneurs les princes de Dreux. » Ce fut entre les années 1469 et 1478 que Robert de Dreux éleva ce monument d'un style noble et gracieux. Il ne conserva de l'ancien château d'Esneval que la chapelle placée sous l'invocation de saint Thomas ; elle a existé jusqu'au XVIII[e] siècle, époque où elle a fait place à une chapelle d'un style moderne qui tient encore au château. Nous avons dû insister sur Robert de Dreux, illustré par sa naissance, par sa fidélité à Charles VII et par la fondation du manoir féodal dont nous esquissons l'histoire ; il mourut en 1478, et les vidames de Normandie, ses successeurs, habitèrent cette splendide demeure pendant le XVI[e] siècle. Le seul souvenir qui nous reste du château d'Esneval, pendant cette époque, se rattache aux troubles du calvinisme.

Anne de Dreux, douairière d'Esneval et dame de Pavilly, avait embrassé le protestantisme, et elle faisait célébrer le prêche dans ses domaines, en vertu du droit que l'édit d'Amboise accordait à tous les seigneurs hauts justiciers. Les calvinistes de Rouen y allaient en grand nombre, et armés, pour repousser les attaques ou attaquer eux-mêmes, quand ils étaient en force. Il en résulta de graves désordres au commencement de l'année 1564. Le dimanche 5 mars, sept ou huit cents calvinistes, armés de dagues et d'épées, se rendirent de Rouen au château d'Esneval, pour assister au prêche. Parmi eux on voyait des avocats, des officiers royaux et des membres du parlement. A leur retour, ils trouvèrent les catholiques réunis au faubourg Saint-Maur pour entendre un sermon qui s'y prêchait chaque dimanche de carême. Soit que les protestants eussent insulté aux cérémonies catholiques, comme les en accusent nos registres municipaux [1], ou qu'ils n'eussent fait que répondre aux provocations du

[1] Archives municipales de Rouen, registre-journal des Echevins, à la date du dimanche 5 mars 1563 (1564). Tous les détails de notre récit sont tirés de ce registre.

parti opposé, il s'engagea une lutte sanglante. Deux victimes restèrent sur la place, beaucoup furent blessés, et les suites auraient encore été plus terribles, sans l'intervention du sieur de Carrouges, gouverneur de la ville. Les passions émues ne se calmèrent pas aisément, et, le 9 mars, la populace attaqua le gouverneur lui-même, qu'elle accusait d'être le fauteur de l'hérésie et le protecteur des Calvinistes.

La douairière d'Esneval ne survécut pas long-temps aux troubles dont elle avait été la cause involontaire, et avec elle s'éteignit la ligne directe de la maison de Dreux. La baronnie d'Esneval passa alors par mariage à la famille de Prunelé. De tous les personnages issus de cette maison, le plus remarquable fut Charles de Prunelé, qui remplit les fonctions d'ambassadeur en Ecosse, pendant les années 1585 et 1586. Les circonstances étaient alors difficiles. L'Ecosse, ancienne alliée de la France, et son utile auxiliaire dans les luttes contre les Anglais, était sur le point de se livrer à Elisabeth. Les protestants écossais avaient contraint leur reine, Marie Stuart, de chercher un asile auprès de sa rivale, qui depuis dix-sept ans la retenait prisonnière. Le baron d'Esneval devait s'efforcer tout à la fois d'obtenir la liberté de Marie et de maintenir l'influence française en Ecosse. Sa correspondance avec Catherine de Médicis, Henri III et Jacques VI, atteste ses efforts pour triompher des obstacles qui s'opposaient au succès de sa mission. Nous ne pouvons, dans une esquisse rapide, donner à ces négociations l'étendue qu'elles mériteraient. Nous nous bornons ici à rappeler l'ambassade d'Ecosse, titre glorieux pour la maison d'Esneval.

Au XVII^e siècle, après l'extinction de la branche de Prunelé, des mariages firent passer le château et la baronnie d'Esneval aux maisons de Tournebu et Le Roux de Tilly, la première célèbre dans l'histoire féodale de la Normandie, la seconde dans nos annales parlementaires. Une longue suite de présidents à mortier, illustrés par leur science et alliés aux Grémonville, aux Groulard, aux d'Estouteville, possédèrent le château d'Esneval. L'un d'eux, Robert Le Roux, remplit, sous le règne de Louis XIV, les fonctions d'ambassadeur en Portugal et en Pologne, ainsi que l'atteste son épitaphe gravée dans l'église de Pavilly [1]. Comme elle constate les services rendus par cet ambassa-

[1] L'église de Pavilly renferme les tombeaux de beaucoup d'autres membres de la famille d'Esneval. Les limites imposées à cet article ne nous ont pas permis de reproduire leurs épitaphes.

deur, nous en traduirons la partie la plus importante. En voici le sens : « Robert Le Roux, baron d'Esneval, issu d'ayeux qui avaient « porté la pourpre, leur égal en mérite, comblé de gloire pour ses « belles actions, diminua la fortune de ses ancêtres, en ajoutant à « leur renommée. Une mort prématurée le priva de la récompense « due à ses services. Il avait pris pour modèle son ayeul maternel, « Pomponne de Bellièvre, chancelier de France et négociateur de la « paix de Vervins. Comme lui, il sut triompher des obstacles, et, « dans une seule année, il conféra avec les rois de Portugal, de Dane« mark, de Suède et de Pologne, pour rendre la paix au monde. « Lui-même, riche de services, obtint la paix éternelle à l'âge de « quarante-huit ans. Il mourut en 1693 à Grodno, où se tenait la « diète générale de Pologne. Son corps fut transféré à Varsovie, où « il repose dans l'église de Sainte-Croix. Son cœur a été rapporté « dans sa patrie par sa femme tendre et dévouée, Anne-Marie-Made« leine de Canouville; elle l'a fait enterrer dans cette Eglise, au seuil « du sanctuaire. »

Jusqu'au commencement de notre siècle, la branche masculine de la famille Le Roux est restée en possession du château féodal. Il appartient aujourd'hui à M. Bézuel, qui a épousé l'aînée des demoiselles d'Esneval. On lui doit la conservation intelligente d'un édifice remarquable par son architecture et les souvenirs qui s'y rattachent. Les tourelles menaçaient ruine; elles ont été soutenues et restaurées avec goût. Le parc a subi des changements qui lui ont donné un caractère plus grandiose et mieux approprié au style du monument. Aux avenues droites et monotones des anciens jardins, M. Bézuel a substitué la variété et les sinuosités des parcs modernes. Ainsi, grâce au goût du propriétaire actuel, la demeure des barons d'Esneval a conservé son caractère féodal, en s'entourant d'une fraîche et vigoureuse végétation.

Je n'essaierai pas de décrire le château dont je viens de rappeler l'histoire. Le crayon habile de M. de Jolimont en a donné une idée aux lecteurs de la *Revue de Rouen* [1]. L'artiste en a retracé la façade imposante et gracieuse, coupée par quatre tourelles octogones au toit élancé, et encadrée dans d'épais massifs d'arbres séculaires. Mais, ce que son talent n'a pu rendre, c'est la position même du château,

[1] Voyez la lithographie publiée dans le numéro de septembre 1844.

situé sur le penchant d'une colline, qui s'abaisse doucement et forme le vallon arrosé par la petite rivière d'Esne [1], ou de Sainte-Austreberte. Limité par l'espace, M. de Jolimont n'a pu ajouter à son paysage le spectacle animé de ces eaux, qui, tantôt suspendues en nappes, tantôt jaillissant en cascades, donnent le mouvement et la vie à toute la vallée. Depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Seine, près de Duclair, la petite rivière de Sainte-Austreberte imprime une féconde impulsion à de nombreuses manufactures. En contemplant ces monuments de l'industrie, qui ont remplacé les anciennes dépendances du château, on ne peut s'empêcher d'être frappé du contraste des âges passés et du temps présent. Le mouvement pacifique et fécond du travail a partout succédé à l'appareil et au tumulte de la guerre. L'utile y a gagné; la poésie y a perdu. On n'aperçoit plus que des fabriques, qui souillent de leur fumée une riche végétation. Le passé s'est à peine réservé une petite place au milieu de ces conquêtes de l'industrie moderne. A la source de la rivière, le pélerin vient encore chercher le remède de ses maux. Là, près d'une vieille croix habilement sculptée, il espère trouver la santé dans la fontaine miraculeuse de Sainte-Austreberte. Voilà tout ce qui reste des pieux usages de cette vallée placée sous la protection de l'abbesse de Pavilly. Le château d'Esneval rappelle d'autres souvenirs; les Robert de Dreux, les Charles de Prunelé, les Le Roux d'Esneval y ont vécu; là brillaient la puissance et la gloire des hauts barons, la science et l'habileté des ambassadeurs et des présidents du parlement. Tout en admirant et aimant les progrès de l'industrie, on ne peut méconnaître la grandeur des âges passés, qui fondaient de pareils monuments, et on ne saurait trop applaudir à la pieuse sollicitude des familles qui savent les conserver et les embellir.

A. Chéruel (Rouen.)

[1] C'est de cette rivière que vient le nom d'Esneval (val de l'Esne).

POÉSIE.

—

PRIÈRE DU SOIR,

SUR LA FALAISE DE DIEPPE.

La nuit, belle et silencieuse,
Descend sur nous avec lenteur,
Laissant sa trace lumineuse
A la voûte des Cieux ; la fleur
Penche son front ; l'oiseau ferme son aile ;
Dans un calme profond, tout s'arrête et s'endort.
L'ame seule, l'ame immortelle,
Aux pieds du Créateur un moment veille encor.

Oui, devant toi, Seigneur, mon ame brûle et veille,
Comme la lampe d'or devant l'autel béni,
Comme l'étoile aux cieux, qui scintille, étincelle,
Semblant trembler d'amour dans l'espace infini.
Je tremble aussi d'amour, en voyant la merveille
De ce bel horizon sur ces flots transparents,
La nature, à la fois et si jeune et si vieille,
La lune, doux flambeau des matelots errants.

Ces bruits montant vers toi de la terre et des ondes,
Les vœux silencieux que tu lis dans les cœurs,
Ta grandeur, mon néant, l'éternité, les mondes,
Confondent mon esprit et font couler mes pleurs!...

Ces pleurs, les pleurs du soir qui rafraîchissent l'ame
Après les passions et les chagrins du jour,
Les jalouses terreurs, leur dévorante flamme,
Sont encor un bienfait de ton immense amour.
Ainsi que la terre embrasée
Boit la rosée en pleurs que lui verse ta main,
De même, mon ame apaisée
Se baigne dans les pleurs que je verse en ton sein.

Henriette Bruce (Rouen).

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR ROUEN.

ÉPISODES

Relatifs à la Vie privée et publique, et à l'Histoire religieuse, politique, administrative et militaire, de la ville de Rouen,

AUX XIV[e] ET XV[e] SIÈCLES,

Extraits des Registres des Délibérations du Conseil municipal, de 1389 à 1471[1].

La lecture de nos anciens registres municipaux n'est pas toujours aussi aride qu'on le pourrait croire. Les délibérations du Conseil, des XIV[e] et XV[e] siècles, par exemple, sont empreintes d'une bonhomie et d'une familiarité charmantes, et l'on y rencontre à chaque page, entremêlés aux actes les plus solennels de l'administration, des détails de vie privée et des traits de mœurs que les amateurs recherchent avec avidité, et qui, si je ne me fais pas illusion, doivent avoir un certain intérêt de curiosité, même pour les gens du monde.

Souvent distrait d'un but plus sérieux, et de lectures que, malgré mon respect profond pour les choses d'autrefois, j'oserai qualifier de fastidieuses, par les épisodes tombés, çà et là, de la plume naïve

[1] Pour expliquer les lacunes que l'on pourra remarquer dans cette suite de documents, je donne ici, en suivant l'ancien style, la date du commencement et de la fin de chacun des huit registres qui me les ont fournis.

I, 11 juin 1389—19 novembre 1390. — II, 30 novembre 1390—31 février 1393. — III, 21 juillet 1394—24 février 1395. — IV, 17 avril 1396—22 septembre 1398. —V, 29 décembre 1404—18 mars 1408. — VI, 19 mars 1408—29 février 1411. — VII, 16 avril 1447—16 janvier 1452. — VIII, 2 avril 1453—3 décembre 1471.

du greffier municipal, je me suis amusé à recueillir quelques-uns de ces souvenirs.

En les livrant au public, je me suis bien gardé de les soumettre à la symétrie monotone d'une classification régulière. Un arrangement méthodique eût ôté toute leur physionomie à ces mille faits imperceptibles que j'ai trouvés éparpillés et décousus. Je les ai pris comme ils se sont présentés, laissant au hasard le soin de les grouper. Je me suis contenté de les lier l'un à l'autre du mieux qu'il m'a été possible.

Amours du Clerc de la ville.

Celui de ces extraits que son antiquité place à la tête de ma collection, n'a pas mis ma patience à l'épreuve. Précisément, en parcourant, pour la première fois, la première page du premier feuillet du registre des délibérations le plus ancien qui soit parvenu jusqu'à nous[1], mes regards furent tout d'abord attirés par une ligne de jolie petite écriture gothique bien mignonne et bien rangée, et je lus cette exclamation :

« Hélas! m'amour m'est si dure, que.... »

L'avouerai-je? Après un moment donné à la surprise, je me sentis touché jusqu'au fond de l'ame par cette plainte imprévue d'un amour malheureux qui venait solliciter ma sympathie à travers plus de quatre siècles. Je partageai les tortures de ce cœur incompris, et je fus épouvanté d'une réticence que mon imagination frappée interprétait dans le sens le plus sinistre. Les suites probables du désespoir de cet amant infortuné m'avaient plongé dans la plus noire mélancolie, lorsque j'eus l'heureuse idée de lire, pour me distraire, quelques lignes tracées en caractères moins coquets, mais de la même

[1] Ce feuillet est la garde volante du registre, et n'est pas numéroté. Il ne contient que quelques lignes dont une partie est déchirée, qui sont un renvoi au folio où se trouve une délibération par laquelle des gages sont accordés aux conseillers; puis vient la ligne que j'ai citée : elle est suivie du renvoi au f° 134, d'un autre renvoi au f° 139, sur lequel est transcrite la décision du Conseil qui fait partir les gages de Perrinet Oudin du mois de janvier 1389 (1390), jour de son installation, et enfin d'un renvoi au f° 55, où il est encore question des gages des conseillers. Un peu plus bas, on lit un commencement de titre : *Registre des Délibérations faites en l'hôtel....*

main, un peu au-dessous de celle qui m'avait si douloureusement affecté. Voici ce que je déchiffrai :

« De Perrinet Oudin, pour ses gages, le 8e jour de juin l'an 1390, « 134e feuillet. »

Je me transportai bien vite au folio indiqué, et je lus :

« Fut délibéré que Perrinet Oudin, piéca établi clerc de ladite « ville, auroit 40 livres tournois [1,955 f. 65 c.] de gages[1], par chacun « an qu'il a servi et servira, qui sont les gages anciens du clerc de « ladite ville. »

Or, ce Perrinet Oudin, secrétaire du Conseil, n'était autre que l'amoureux désolé sur le sort duquel je m'apitoyais de si bonne foi. Ce retour vers les choses matérielles était déjà fort rassurant, puisqu'il prouvait que Perrinet avait survécu aux dédains de sa belle, au moins jusqu'au 134e feuillet du registre qu'il était chargé de transcrire. Cependant, je ne fus tout-à-fait tiré d'inquiétude que lorsqu'une vérification exacte m'eut démontré que maître Oudin avait tenu régulièrement la plume, et touché philosophiquement ses gages pendant plusieurs années. Et, s'il me fût resté encore quelque doute, son écriture ferme, nette et posée, eût suffi pour me convaincre que son ame avait recouvré toute sa sérénité. J'ai même eu un instant la pensée que je pouvais fort bien avoir été la dupe de mon extrême sensibilité,

[1] A côté des sommes en anciennes valeurs, j'ai donné leur équivalent en monnaie courante. Je me suis servi, pour ces évaluations, des tableaux dressés par M. C. Leber, dans ses *Mémoires sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*. Ces Mémoires, faits avec l'attention scrupuleuse et la consciencieuse intelligence qu'apporte à tout ce qu'il publie ce savant distingué, offre la garantie d'exactitude la plus complète que l'on puisse désirer, dans une matière aussi controversable. Cependant, il faut dire que quelques autres savants qui ont approfondi cet intéressant sujet, trouvent exagérée la différence que M. C. Leber établit entre le *pouvoir* de l'argent au moyen-âge et celui où il est tombé de nos jours. Je dois me borner à signaler cette divergence d'opinion sur une question qui n'est qu'accessoire dans mon travail, laissant à qui de droit la responsabilité de la justesse de mes rapprochements.

Pour bien faire comprendre le système de M. Leber, je vais en faire, une fois pour toutes, l'application détaillée. A la fin du XIVe siècle, par exemple, la valeur moyenne du marc d'argent était de 6 livres 15 sous. Ce même poids représente aujourd'hui 55 francs. En établissant la proportion suivante : 6,75 : 40 :: 55 : x, on a pour résultat une somme de 325 f. 94 c. Mais, le *pouvoir* de l'argent étant, à cette époque, 6 fois plus grand qu'aujourd'hui, je multiplie 325 f. 90 c. par 6, et j'obtiens 1955 f. 64 c.

De 1389 à 1471, le marc d'argent a varié de 6 f. 75 à 11 francs, mais le pouvoir de l'argent est toujours resté à 6.

et que le clerc de la ville avait écrit cette ligne attendrissante, comme il eût écrit tout autre chose, pour essayer sa plume ; mais c'est un soupçon auquel je n'ai pas voulu m'arrêter.

Perception des Aides.

Femme indigente. — Le sergent Caro.

Ceci se passait à une époque fort triste pour nos aïeux. Sept ans s'étaient écoulés depuis la révolte de 1382, et la vengeance royale pesait encore sur notre ville. Rouen était en proie aux collecteurs des paroisses, chargés de recueillir « la taille des 25,000 livres « [1,222,218 f.], pour l'amende faite au roi, pour les commotions « advenues dans ladite ville[1] », afin de rembourser l'emprunt qui avait servi à payer cette grosse somme. Le Conseil aidait de son mieux les malheureux que leur dénuement mettait hors d'état de satisfaire aux exigences du fisc. On rencontre, à ce sujet, le premier acte qui se rattache à l'histoire du paupérisme à Rouen. Le 21 août 1389, l'assemblée municipale prit la délibération suivante :

« Item fut dit que, pour Dieu et en aumône, et *pour aider à payer « sa taille*, pour ce que l'on ne pouvoit despéchier [annuler, modi- « fier] l'appointement fait aux collecteurs de Saint-Laurent, l'on don- « neroit à la femme de Jehan Brienchon, une demi-hanse de 30 sous[2], « [83 f. 30 c.][3] »

La perception des impôts se faisait avec beaucoup d'âpreté. Les exactions et la dureté des grands servaient d'exemple aux petits ; les agents du fisc étaient impitoyables.

[1] La délibération d'où sont tirées ces lignes, commence le premier registre. Elle est consacrée à l'audition des comptes des collecteurs de la paroisse Saint-Vivien. Du 11 au 19 juin, le Conseil est exclusivement occupé de cette liquidation, qui se traîne encore pendant dix-huit ans. Elle n'était pas finie au mois de juillet 1407.

[2] La *hanse* était un impôt prélevé sur les marchandises qui arrivaient à Rouen, par eau ; elle était de 3 livres. (*Voir* page 38.)

[3] Pour épargner à mes lecteurs l'ennui des renvois, je donne, dans mon texte, toutes les fois que je le puis, le date des délibérations, ce qui suffit pour qu'on les trouve facilement dans les registres. Je ferai remarquer que je suis, pour ces dates, l'ancien style, qui est celui de l'époque dans laquelle je me suis circonscrit, seulement, j'ai soin d'ajouter la date du nouveau style entre deux crochets.

Au premier rang de ceux qui s'attiraient ainsi l'animadversion publique, brillait un sergent des aides nommé Caro, qui ne se doutait guère que le bruit de ses exploits arriverait jusqu'à nous. Mes scrupules d'historien me défendent de porter un jugement absolu sur la moralité du sergent Caro ; mais ce que je puis affirmer, preuves en main, c'est qu'il avait fort peu de mémoire, et qu'il oubliait souvent de déduire, de la cotisation des contribuables, les à-comptes qu'il en avait reçus. Aussi était-il l'objet de plaintes nombreuses et graves. Voici une des dénonciations qui furent portées contre lui :

Le 15 octobre 1389, « Sur la demande de 50 sous tournois « [122 f. 20 c.], faite à la femme de Ricart Le Sergent, des aides de la « ville, du temps de Jehan Mustel[1], ladite femme confessa ladite « dette, et dit *que Caro, sergent, lui avoit pris plusieurs fois ses « namps* [meubles], c'est à savoir : quatre hanaps [coupes, vases « à boire], dont les trois étoient blancs et de madre, et un cailler « [gobelet]; item, deux plichons [pelisses, mantelets], *que ledit Caro « ne confessa pas, mais demanda du temps de soi aviser*, qui lui fut « donné jusqu'à demain, auquel jour il se soumit venir[2]. »

Le lendemain, qui était le samedi 16 octobre 1389, il n'est pas question de Caro. Le sergent se sera probablement avisé qu'il ferait bien d'éviter les explications.

Exemption des Aides.

Gens d'Armes. — Médecins des Pauvres. — Officiers du Roi. — Valet de chambre de Charles VI. — Ménestrel de Charles VII. — Indigents. — Clergé. — Vin bu à des noces.

Le Conseil avait la haute main sur la perception des aides de la ville. Il était le juge souverain des demandes d'exemption qui lui

[1] J. Mustel avait été receveur des aides, pendant les années 1386-87.

[2] Pour avoir l'explication des termes d'art qui donnent de l'intérêt à cette citation, je me suis adressé à l'homme de France le plus versé peut-être dans la pratique des arts au moyen-âge. M. A. Pottier pense que les trois hanaps *blancs* étaient d'étain. Quant au *madre*, on est encore fort incertain sur la question de savoir quelle était la substance naturelle ou la matière fabriquée à laquelle on donnait ce nom ; il paraît que cette dénomination a été appliquée à plusieurs substances de matières différentes ; mais, dans le cas présent, il est probable qu'il s'agit d'un genre de poterie émaillée d'une couverte jaspée, comme le sont encore nos poteries grossières.

étaient adressées. Je vois d'abord qu'il avait égard aux circonstances.

On sait que les bandes désordonnées des armées du moyen-âge, ont été, de tous les fléaux qui accablèrent les paysans et les bourgeois, le plus constant, le plus terrible et le plus intolérable. Les cruautés et les rapines auxquelles se livraient journellement les gens d'armes, surpassent tout ce que l'imagination la plus effrénée pourrait inventer; rien n'arrêtait ces hordes féroces, pas même l'excommunication. De tous leurs actes de violence, l'un des plus innocents était certainement de boire le vin des particuliers dont ils envahissaient le domicile. Ce genre de vol était tellement dans leurs habitudes, qu'on avait fini par l'accepter comme une chose régulière, et qu'il était classé parmi les causes qui entraînaient de droit l'exemption des aides. En voici un exemple, entre plusieurs autres :

Le 23 août 1389, « Sur la demande de 20 sous [55 f.], faite par « Jehan Mustel, à Jehan Doli, boulanger des Emmurées, pour une « queue de vin[1] qu'il avait eue au temps de 20 sous pour queue, ladite « somme lui fut déduite et rabattue, pour ce qu'il affirma, par son « serment, *que les gens d'armes avoient bu ledit vin.* »

Le Conseil, d'après un principe qui trouve encore aujourd'hui son application dans les priviléges que la tolérance de l'administration accorde aux membres des bureaux de bienfaisance, exemptait ceux qui se dévouaient au soulagement des malheureux.

Le 20 octobre 1389, « Sur la demande de 55 sous 8 deniers tour« nois [136 f. 40 c.], faite à maître Robert de Candos, *sirugien*, « des Aides de la ville, du temps de la recette dudit Mustel, ladite « somme lui fut quittée et remise, considéré *qu'il étoit maître* siru« gien *en ladite ville, et pour visiter les malades de la Madeleine et* « *autrement*; et jura que ainsi feroit pour le temps à venir; et aussi « par considération de sa petite chevance, et que les vins étoient de « petit prix. »

Peu de temps avant, le 22 août, on avait accordé la même remise à maîtres Jehan Lefèvre et Raoul Caletot, « considéré que, pour Dieu « et en aumône, *ils guérissoient les pauvres tant de la Madeleine que* « *d'ailleurs.* »

[1] La queue était de deux barriques.

Je ne sais s'il faut voir une malice du greffier dans la distinction qu'il établit entre Jehan Lefèvre et Raoul Caletot, qui *guérissaient* les malades, et Robert Candos qui se contentait de les *visiter*.

Les officiers du Roi « prenant gages », du rang même le plus inférieur, obtenaient facilement des remises, l'un parce qu'il était garde du scel des obligations, l'autre parce qu'il était tailleur des coins de la monnaie. Puis venaient ses messagers, ses chevaucheurs [écuyers], ses valets.

Il y avait une classe de *chevaucheurs* que la population détestait cordialement. C'était ceux qui étaient chargés de mettre en réquisition, pour le service du roi, les chevaux et les charrettes des citoyens. Sous prétexte du service du roi, ces écuyers se livraient, pour leur profit particulier, aux plus odieuses vexations. Ils n'en étaient pas moins exempts des aides.

Le 2 décembre 1390, « Appointé fut que Guillaume Le Cauchoys, « demeurant à Saint-Maclou, *sergent commissaire du Roi notre sei-« gneur, pour prendre chevaux et charrettes pour ledit seigneur*, « ne paieroit aucune chose des aides de la ville de ce qu'il despendra « [dépensera] en son estoirement [pour sa consommation]; mais « se aucune chose il vendoit à taverne, il en paieroit. »

Cette exemption fut renouvelée le 1er décembre 1392. Je cite la délibération, parce qu'elle donne de nouveaux détails :

« Item, Laurent Courel, *essayeur de la monnoye du Roy notre sei-« gneur*, faisant le métier d'orfèvrerie, et Guillaume Le Cauchoys, « *preneur de chevaulx*, du métier de carderie, *officiers du Roy « prenant gaiges*, non faisant autres marchandises et par espécial ne « marchandent de nuls breuvages, iceulx fermiers [des aides], disent « que ils en doivent être déchargés et leur être déduit et rabattu.

« Dit fut que ils ne doivent aucune chose payer des dits aides, et « n'en sera fait aucune déduction ne rabais à iceux fermiers. »

Jourdain De la Court, valet de chambre de Charles VI, poursuivit, pendant cinq ans, les échevins de ses réclamations. En 1390, des lettres du Roi, du 17 mars, avaient enjoint au Conseil d'exempter Jourdain de toutes les aides de la ville, non seulement pour l'avenir, mais encore pour le passé. Le Conseil n'obéit qu'à moitié : il voulut

bien ne rien demander à Jourdain pour le passé ; mais, pour l'avenir, il le tint « en souffrance. »

Le 27 juillet 1392, la question était encore indécise, lorsque De la Court fut appelé à suivre son seigneur en Bretagne, dans cette expédition avortée pendant laquelle se déclara officiellement la démence de Charles VI. Les échevins consentirent à laisser l'affaire pendante, et même ils allèrent plus loin : ils firent entrevoir à Jourdain, en considération des hasards qu'il allait courir pour le service du roi, l'espoir d'une remise pleine et entière ; mais ils mirent à son exemption définitive une condition telle, qu'il ne devait pas être fort désireux de l'obtenir. Le Conseil stipula avec lui, que, « *s'il advenoit qu'il mourût en icelui voyage, la ville ne lui* « *demanderoit jamais aucune chose;* et, s'il en revenoit, il promit « payer pour le temps à venir. »

Jourdain De la Court revint très bien portant, mais il ne paya pas. Il avait eu soin de se munir de recommandations du Roi, du duc de Berry et du duc de Bourgogne, auxquelles le Conseil ne pouvait pas résister. Cependant, on lui fit jurer qu'il se soumettrait désormais à l'impôt, et qu'il n'aurait plus recours à la protection du Roi pour s'en affranchir. Mais il ne tint pas son serment, car il réclamait encore en 1395 [2 octobre].

Il ne faut pas omettre un ménestrel de Charles VII, qui jouit sans conteste d'un privilége plus étendu.

« Item fut semblablement délibéré [23 juin 1453] que Jehan Tou- « louse, *l'un des ménestrels de l'hôtel du Roi notre Seigneur*, comme « par lettres dudit seigneur est apparu à mesdits seigneurs (les con- « seillers se faisaient donner du Monseigneur), que dorénavant *lui et sa* « *famille*, sans fraude et faux aveu, seront quittes des aides de ladite « ville. »

Les familiers des grands personnages étaient quelquefois traités aussi libéralement que les officiers du roi. On tient quitte des aides un certain Etienne Poitevin, parce qu'il est « *serviteur et familier du* « *maréchal de Blainville ;* » et Robin Colombel, couturier [tailleur], « attendu qu'il étoit *serviteur de l'archidiacre du Neufbourg*, qui « ladite queue [de vin] lui avoit donnée, et qui par lui et les autres « gens dudit seigneur avoit été bue et dépensée. »

Cependant, quelques serviteurs des princes ayant eu la prétention d'être exempts des aides, au même titre que les officiers du roi, le Conseil rejeta leurs demandes, et les contraignit à payer comme le commun des citoyens.

Guillaume Toulousen, qui vendait du vin en taverne, excipa, pour refuser le paiement du droit de vente, de son titre de ***serviteur du duc de Berry***. Le Conseil décida, le 29 juillet 1405, que « non obstant « qu'il fût officier, aucune relâche ou déduction ne lui devoit être faite. »

Il est vrai que le duc de Berry était le moins puissant de tous les princes de la famille royale.

Le Conseil exemptait aussi les malheureux, et alors il obéissait d'autant plus volontiers aux inspirations de son bon cœur, que leurs demandes concluaient par un argument sans réplique : l'impossibilité où ils étaient de payer.

Les échevins, ayant « regard et considération à ***l'impuissance et « extrême pauvreté*** de Païennot Rousselin, ayant demeuré à la « Croix-de-Pierre, et puis naguère à la Fleur-de-Lys, au Pont-de « Robec, ***la grande charge de femme et sept petits enfants, et même « qu'il est diminué de tous ses biens, et que sur lui l'on ne pouvoit « aucune chose recouvrer*** [24 décembre 1464], » le tiennent quitte des aides qu'il devait.

Tout ce qui touchait au clergé était aussi dispensé du paiement des aides.

Jehan Daniel est déchargé de ce qu'il doit pour deux queues de vin, « pour ce que ledit maître Jehan est ***clerc, écolier, vivant clergaument*** [cléricalement], et a lesdites queues de vin despendues « par estoirement en l'hôtel de Jehanne Torel, sa sœur. »

Jehan Des Prés, qui ne dédaignait pas de joindre, à ses fonctions d'examinateur en cour d'Eglise, la profession de tavernier, réclame pour la quantité énorme de 50 queues et demie de vin. Il est tenu quitte seulement de ce qu'il a dépensé pour sa consommation.

Robin Néel et Nicole Le Huchier font valoir leurs droits avec le même succès; ils vivaient ***clergaument*** en cour d'église « ***combien « qu'ils fussent mariés***[1]. » Je serais curieux de savoir ce que pen–

[1] Dél. des 5, 7 et 14 octobre 1389, et du 17 septembre 1390.

saient les femmes de ces deux clercs, du genre de vie qu'avaient adopté leurs maris. Peut-être avaient-elles des raisons pour n'en être pas désolées.

Les célibataires et les veufs sembleraient avoir été dispensés du paiement des aides, mesure immorale s'il en fut. C'est du moins la conséquence que l'on peut tirer de deux délibérations du 23 septembre 1389. En voici une :

« De la somme de 110 sous [268 f. 90 c.], demandée à Pierre Le « Candelier, du temps Jehan Mustel, appointé fut *que il paieroit du « temps qu'il étoit marié*, la somme de 4 livres 5 sous [207 f. 80 c.], « et du demeurant, il demeure en souffrance. »

J'aurais dû commencer cette revue très superficielle des citoyens qui évitaient sous tant de prétextes divers le lourd fardeau des aides, par les officiers de la ville, qui ne s'étaient point oubliés.

Les échevins, et le bailli qui les présidait, paraissent d'ailleurs avoir exercé avec beaucoup d'arbitraire la faculté qu'ils avaient de dispenser de l'acquittement des taxes, et souvent ils se laissaient influencer par d'étranges considérations.

Le bailli fait remise à un serviteur et à un clerc de son prédécesseur, de ce qu'ils doivent pour une certaine quantité de vin, parce que ce vin a été bu à leurs noces. A la vérité il ajoute, pour ce dernier : « Considéré qu'il vit de sa peine, et ne fit oncques ne ne « fait aucun fait de marchandise, et considéré son indigence. » Le Conseil exempte encore un lieutenant du vicomte de l'Eau, pour le vin qui a été consommé à la célébration de son mariage. Enfin, une somme que devait Ricart de Sommery « lui fut quittée et remise, « pour ce que ledit vin *avoit été bu ès noces de sa fille*, et aussi que « ledit Ricart de Sommery a été le temps passé du Conseil de ladite « ville[1]. » Ricart de Sommery était tavernier. Le nombre des taverniers de Rouen était effrayant ; tout le monde était tavernier, surtout ceux qui espéraient, à la faveur de leur position, pouvoir esquiver les droits de vente.

De la quotité des sommes qui furent ainsi remises, on peut induire

[1] Ricart de Sommery, qui avait été conseiller en 1389, le redevint en 1396.

que les noces étaient alors des fêtes bien autrement animées que de nos jours, et qu'on y appelait un nombre considérable de convives, car, terme moyen, il n'aurait pas été bu, à chacune de celles dont je viens de parler, moins de deux queues, ou quatre barriques de vin.

Aumônes.

Filles à marier. — Mères de famille.— Femmes en couche. — Enfant trouvé. — Vieillards. — Aveugles. — Malades.

Les noces de ses administrés étaient, de la part du Conseil, l'objet d'une attention toute paternelle. Les échevins veillaient sur le sort des filles à marier avec la plus tendre sollicitude. De toutes les classes de malheureux auxquels leur charité offrait des secours, celle des pauvres filles à marier était à beaucoup près la plus nombreuse.

Le 28 avril 1390, le Conseil se réunit exprès pour prendre la délibération suivante, qui remplit toute la séance :

« Dit fut et appointé que, pour Dieu et en aumône, l'on donneroit « à la fille de Martin Fouetel, barbier, une hanse de 60 sous [146 f. « 65 c.] *pour la aider à marier.* »

On ne dit pas par quels services le barbier Fouetel avait mérité cette faveur, mais il est présumable qu'il la dut à la dextérité de sa main, qui, tour-à-tour armée du rasoir et de la lancette, rajeunissait ou phlébotomisait les honorables conseillers de la ville.

Le Conseil s'explique beaucoup plus clairement, à propos de Colin Le Bret :

Le 13 août 1405, « Délibéré fut que à Colin Le Bret, serviteur de « ladite ville, au manoir d'icelle, la somme de 20 écus [22 livres « 10 s., ou 1100 f.] lui seroit payée et délivrée par le receveur, pour « Dieu et en aumône, *pour faire aide à sa fille marier à Jehan Le « Blanc, qui l'a affiée* [fiancée] *de nouvel*, et soit fait mandement au « receveur, et soit dit : *pour cause du bon service, par lui, sa femme « et enfants, fait à la ville.* »

La prédilection du Conseil pour les pauvres filles à marier était telle, qu'il établit en principe que le produit des hanses, destiné au soulagement des pauvres, serait plus particulièrement consacré à aider les

filles indigentes à trouver des maris. Cette décision fut confirmée le 10 octobre 1394 :

« Pour ce que, jà pieçà, les hanses de l'Eau, appartenant à la ville « de Rouen, furent ordonnées pour donner aux pauvres *et pauvres* « *filles à marier*, nous, pour et au nom de ladite ville, avons « ordonné que le hansier de ladite ville paieroit à la fille de Jehan « Gougelin une hanse de 60 sous [146 f. 65 c.], *pour lui aider à* « *marier, laquelle hanse sera employée à lui aider à avoir une robe* « *quand elle se mariera.* »

Ces dons avaient quelquefois, comme on le voit, une destination spéciale. « A Piétrix Theroude, femme veuve, fut donnée, pour Dieu « et en aumône, une hanse de 60 sous tournois [132 fr.], *pour* « *aider à vêtir Perrette sa fille*, *de nouvel affiée* [13 août 1408]. »

La prévoyance du Conseil pénétrait plus intimement encore dans l'intérieur du ménage. Il voulait, dans certaines occasions, que la somme qu'il accordait servît à procurer aux époux le meuble le plus indispensable à de nouveaux mariés. Le 13 janvier 1409, après avoir fait une avance à Jehan Le Mire, voiturier employé par la ville, « pour l'aider « *à faire paiement de sa fille qu'il marioit*, » le Conseil ajoute : « Item, attendu le bon service par lui fait à ladite ville, et aussi le « bon nom de sa fille, lui fut accordé une hanse [3 livres, ou 141 f. 40] « qu'il requerroit, *pour lui aider à avoir un lit.* » Et plus loin, 14 mai 1410 : « A Jehanne Soupplis, pauvre meschine [servante], native « en ladite ville, fut donnée, pour Dieu et en aumône, une hanse de « 60 sous [132 f.], *pour lui aider à avoir un lit;* et aussi, comme « disent ses amis, *son mariage demeurant à faire par la défaute* « *dudit lit* [faute dudit lit.]»

Les secours du Conseil s'adressaient parfois à des filles de bonne maison, que des circonstances malheureuses avaient réduites à la pauvreté. Le 8 novembre 1455, il donne en « gratuite et charité, à « Marguerite, veuve de Jehan Baudroit, *pour l'aider à supporter aux* « *frais qu'il lui escouvient porter pour le mariage d'une sienne fille*,» la somme de 5 livres [183 f. 30 c.], « eu regard à son impuissance et à « la bonne vie de ladite Marguerite et de sa fille, *qui est de notable* « *lignée et notables gens.* »

Une autre fois, il accorde une somme beaucoup plus forte à la

fille de Michel Delamare, lequel, pendant trente ans, avait servi honorablement la ville, en qualité de « Juré des poissons frais, secs et « salés. » Elle obtient 25 livres [868 f. 40 c.], le 13 janvier 1461, pour « *l'avancement de son mariage* », parce qu'elle est « fille de bonne « vie et honnête considération. » Mais, soit qu'elle eût eu affaire à un volage, soit qu'elle fût douée par la nature de désavantages personnels, pour lesquels sa vertu et 25 livres n'étaient point une compensation suffisante, comme elle n'était pas mariée au bout de six mois, le Conseil l'autorisa à employer ces 25 livres à la réparation d'une maison « *ruineuse et caduque* », qui lui était échue dans le partage de la succession de son père[1].

Si le Conseil prenait un vif intérêt aux filles à marier, il n'était pas moins compâtissant pour les mères de famille.

Le 8 juin 1390, « Du consentement et accord desdits conseillers « et procureur, donné fut, pour Dieu et en aumône, à Jouenne « Souyer, pauvre femme, *pour aider à nourrir sept petits enfants « qu'elle avoit*, une hanse de 60 sous tournois [146 f. 65 c.] »

Les femmes en couche ne trouvaient pas non plus les échevins insensibles. « Item fut déliberé [5 août 1389] que, pour Dieu et « en aumône, l'on donneroit à la fille dudit de Félains, *qui gésait de « gésine*, une hanse de 60 sous [146 f. 65 c.] » De Félains, dont il est question dans le paragraphe précédent du registre, était l'horloger de la ville. Il terminait, alors, une horloge pour la tour actuelle du Beffroi, qui était en construction.

Le greffier Oudin, qui avait, ce jour-là, quatorze délibérations à transcrire, a abrégé sa besogne le plus qu'il a pu; il a été d'une concision désespérante. Qu'est-il arrivé? C'est que, dans sa précipitation, il a oublié de nous dire si la fille de De Félains était mariée; de sorte qu'il laisse planer, sur la légitimité de cet accouchement et la moralité des conseillers qui ont contribué à en adoucir les angoisses, une incertitude d'autant plus fâcheuse, que nous n'avons aucun moyen de la faire cesser.

Une autre femme qui paraît avoir eu un accouchement fort la-

[1] Délibération du 11 juillet 1461.

borieux, excita à un haut degré la pitié des échevins, mais ce ne fut pas de l'argent qu'on lui donna.

« La requête que avoit faite Jehanne, femme Oudin Languedor, « lingère, contenant que, par considération *d'une certaine aventure « et essoigne* [peine, difficulté] *qui piéçà lui advint en une gésine « d'enfant*, on lui voulsist octroyer que elle eût la place en la halle « aux lingères que elle a toujours eue par la grâce de la ville, pour « an et demi ou environ, lui fut octroyé pour vendre son dit métier, « tant comme il plaira à ladite ville, pour illec vendre sondit métier, « sans ce qu'elle soit contrainte par les autres lingères de *gester « alos*, ne autrement; laquelle requête lui fut octroyée. » [20 mai 1390].

Je demande grâce pour la rédaction redondante et embarrassée de cette interminable phrase. Perrinet, lorsqu'il l'a composée, était certainement encore préoccupé de ses amours.

Gester alos veut dire *entrer en compte*. Cela signifie que Jehanne serait dispensée de prendre part à la cotisation au moyen de laquelle les lingères acquittaient le montant du loyer de leur halle; c'est-à-dire qu'elle occuperait sa place gratis, aux dépens des autres lingères.

Le Conseil, qui se laissait attendrir par l'impatience des filles à marier et les douleurs des femmes en couche, ne pouvait pas voir sans émotion l'abandon des pauvres petits enfants. Toutefois, je n'ai rencontré qu'un seul fait qui puisse fournir quelques indices sur le genre de protection que les échevins accordaient aux enfants trouvés.

Le 3 février 1409, « A Guillaume de Baville et sa femme, demeu- « rant à Préaux, fut donné, pour Dieu et en aumône, l'argent d'une « pleine hanse [3 livres, ou 146 f. 65 c.], pour nourrir un enfant en « l'année à venir, *que l'on ne sait qui il est*, *lequel avoit été trouvé « en la paroisse de Saint-Lo de cette dite ville*, *et ne sait-on qui son « père et sa mère sont*. Et leur fut enchargé et dit que ce n'étoit pas « sur le paiement du temps passé, mais sur l'année de celui à venir. »

Ce pauvre enfant avait-il été recueilli et mis en nourrice par les échevins? Il est impossible de rien préciser à cet égard.

Les quelques faits que je viens de citer donnent un aperçu de l'organisation toute primitive de la charité publique à Rouen, aux XIV^e^

et xv^e siècles. Le Conseil distribuait, sans intermédiaire, les rares deniers dont il pouvait disposer, et chacune de ses aumônes était l'objet d'une délibération spéciale. Ces aumônes n'étaient pas circonscrites dans quelques catégories de malheureux ; elles s'étendaient à tous les genres d'infortune.

Tantôt c'est « un pauvre homme, vieil et ancien *débilité de ses « membres*, et *qui depuis peu de temps ença a perdu la vue* », à qui les échevins font grâce du loyer d'une échoppe, « eu regard à son *im- « potence, antiquité et perte de ladite vue*, et même à ce qu'il est « aussi comme mendiant [26 août 1447]. Tantôt c'est un vieillard, « *encouru en nécessité de biens mondains et en grève maladie* », à qui l'on donne 60 sous [110 f.], 24 janvier 1455 [1456]. Puis, « un « vieil homme et ancien, *dévétu*, » à qui l'on accorde 30 sous [55 f.], « pour lui aider à avoir une robe [12 avril 1457] » Puis, encore, la « veuve d'un marinier *naguère allé de vie à trépas en la mer par la « tempête de ladite mer*, » qui reste chargée de plusieurs petits enfants, et à qui le Conseil donne quittance de ce qu'elle doit à la ville. [16 novembre 1454.]

Les pauvres malades que les médecins visitaient pour l'amour de Dieu et de l'exemption des aides, recevaient aussi des secours des échevins. Le 5 mars 1392, on donne 30 sous [73 f. 30 c.] à la veuve de Gillet Le Geloux, atteinte de ladrerie. La même somme de 30 sous [70 f. 70 c.] est octroyée le 14 janvier 1409, à Pierre Le Vilain, demeurant dans la paroisse Saint-André-de-la-Porte-aux-Fèvres, « pauvre homme chargé de femme *estante en très grande petitesse de « maladie*, et de cinq petits enfants. »

Il est bon de noter que les 30 sous qui furent donnés à la veuve de Gilet Le Geloux n'étaient pas destinés à lui procurer les moyens de se faire guérir, la lèpre était regardée comme incurable, mais à l'aider à vivre.

Il y avait d'autres maladies contre lesquelles la médecine passait pour impuissante. Ceux qui en étaient atteints n'ayant rien à espérer de la science des hommes, s'adressaient au ciel par l'intermédiaire des saints.

De tous les saints de notre contrée qui ont reçu du ciel le pouvoir

de rendre la santé aux malades, le plus renommé est saint Mein. Ce bienheureux guérit une horrible maladie de la peau, à laquelle on a donné son nom, et qui attaque plus particulièrement les enfants et les vieillards. La mère porte son enfant jusqu'à la chapelle du pays de Caux, où est déposée la statue du saint; elle l'élève, pleine de foi, vers l'image vénérée, la pauvre petite créature étend ses petits bras et touche de ses petites mains cette miraculeuse effigie; quelques jours après, le mal hideux qui défigurait ses traits tombe de lui-même, et sa mère peut couvrir de baisers sa mine fraîche et souriante. Mais, pour que ce contact ait toute sa vertu, il faut que les pélerins fassent dire des messes et des évangiles avec l'argent qu'ils obtiennent de la charité publique.

Au mois de septembre 1455, un vieux bonhomme qui avait entrepris ce pieux pélerinage, pénétra sous la voûte de la maison commune, tendant la main pour son propre compte. Il avait *le mal de saint Mein*, et ramassait de quoi faire la neuvaine qui pouvait seule lui rendre le saint favorable. Aussitôt les échevins s'assemblent; la question est discutée, mise aux voix et résolue affirmativement : le Conseil n'aurait pas voulu refuser son obole pour une œuvre aussi méritoire :

« Délibéré fut et ordonné [13 septembre 1455], donner en charité « et aumône à Jehan Danjou, citoyen de la ville, homme vieil et an« cien, *encouru de la maladie de saint Main*, pour lui aider à aller « faire sa neuvaine, la somme de trente sous tournois [55 f.] »

Les registres gardent le silence sur le lieu où Jehan Danjou alla faire sa neuvaine. Mais ce ne put être ailleurs qu'à la chapelle de Hatenville, qui possède la seule véritable statue du grand saint Mein, honneur que cherchent en vain à lui disputer quelques localités jalouses. C'est à Hatenville que le saint, entouré chaque jour d'un nombre considérable de fidèles, brave, immobile dans sa niche, et les progrès de la médecine, et les railleries de l'incrédulité.

Encore un secours donné à une malade; et, cette fois, la délibération du Conseil peut servir de document sérieux pour l'histoire de la médecine. Cette malheureuse femme était frappée de folie furieuse, et le texte du registre révèle le genre de traitement que l'on appliquait alors à cette affreuse maladie.

Le 15 décembre 1464, « Donné fut en charité à Isabelle, veuve de

« feu Colin Le Boucher, pauvre femme, eu, par les conseillers, regard « à ce que ladite Isabelle a une fille, laquelle a été mariée autrefois, « et puis un an ença, ou environ, icelle fille *s'est troublée par cour-« roux*, et est en tel état, qu'*il la faut enfermer, ferrer et tenir en « chambre*, la somme de 40 sous [66 f.] »

Les tortures employées contre la folie, en 1464, n'ont été abandonnées que bien tard par la médecine. Nous avons tous vu, il n'y a encore que quelques années, les fous chargés de chaînes, se débattre et hurler dans d'horribles cachots.

Les échevins subissaient, pour les aumônes, comme pour tout le reste, l'influence des recommandations. Le maréchal de Blainville jouissait d'un grand crédit auprès du Conseil. Déjà nous savons qu'un de ses serviteurs, Etienne Le Poitevin, obtint, sur sa demande, une remise d'impôt; on lui fit aussi don d'une hanse de 60 sous [146 f. 65 c.], « *pour le bien et honneur de messire le maréchal* qui en avait écrit à « la ville [20 juillet 1390]. »

Par compensation, la vertu et la bonne réputation étaient quelquefois une recommandation suffisante.

« La place à vendre grain à la halle au blé, que naguère tenait et « occupait Jehanne *la Cochonne*, fut, par messeigneurs les con-« seillers, donnée et octroyée, jusques à leur bon plaisir, à Jehanne « Despinay, fille de Jehan Despinay, pauvre fille native de la ville, « *de bonne vie et renommée* [18 décembre 1460]. »

Ch. Richard,

Conservateur des Archives municipales.

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

POÉSIE.

—

L'AIGLE ET LE ROITELET,

FABLE.

— De l'amitié des grands usez sans mésuser. —

Par un beau jour, un aigle altier
Vint s'abattre dans la prairie,
Près d'une branche d'églantier
Que la rosée avait fleurie.

Un roitelet faible et plaintif
Qui frôlait doucement la terre,
Voulut s'enfuir, tremblant, craintif,
En voyant l'oiseau du tonnerre.

« Pauvre petit, sois sans effroi, »
Lui dit le roi de l'éthérée,
« Tu peux, sans peur, auprès de moi
« Jouer dans l'herbe diaprée. »

Sans prendre garde au grand danger
Qu'il court si près de sa lumière,
Le tout petit vint voltiger
D'une façon bien familière.

Il folâtrait, il caquetait
Autour de la majesté sainte,
La harcelait, la becquetait
Sans qu'elle fît entendre plainte.

Mais las! si bien il becqueta,
Il en fit tant et de si belles,
Que la majesté s'irrita
Et fit enfin frémir ses ailes.

« Tout beau, tout beau! mon jeune ami,
« Que chacun prenne ici sa place:
« A toi le ver et la fourmi;
« A moi les cieux! à moi l'espace! »

Et l'aigle soudain s'envola,
Disparaissant dans le nuage,
Et le roitelet s'en alla
Gémir tout bas dans le feuillage.

Malliot (Rouen).

BIBLIOGRAPHIE.

Du Prêtre, de la Femme, de la Famille, par M. Michelet. — Paris, in-8°; prix : 4 f. 50.

M. Michelet vient de publier, sous le titre *Du Prêtre, de la Femme, de la Famille*, un volume qui ne peut manquer d'exciter vivement l'attention publique. Il touche, en effet, aux questions les plus graves, et il a, pour me servir d'une expression moderne, un mérite *d'actualité*. Le talent du style et la forme incisive de la polémique, relèvent encore ces qualités. La *Revue de Rouen*, qui doit, par son caractère spécial, rester étrangère aux luttes contemporaines, se bornera à quelques citations. L'ouvrage de M. Michelet se divise en deux parties; la première retrace les luttes religieuses du XVII^e siècle; la seconde concerne surtout notre époque, et y étudie la situation du Prêtre, de la Femme et de la Famille. L'auteur voudrait trouver, dans la Famille, l'union des cœurs et des intelligences : « La Française, dit-il, plus que l'Anglaise et l'Allemande, plus qu'aucune femme, se prête à seconder l'homme, et peut devenir pour lui, non la compagne seulement, mais le compagnon, l'ami, l'associé. Ce n'est guère que dans les classes commerçantes qu'on s'avise d'en profiter. Voyez, dans les quartiers marchands, dans ce sombre magasin de la rue des Lombards ou de la Verrerie, la jeune femme, souvent née fort riche, qui n'en reste pas moins là, dans ce petit cabinet vitré, à tenir les livres, qui enregistre ce qui entre et sort, dirige les garçons, les commis. Avec un tel associé, la maison prospérera. Et le ménage y gagne aussi. Le mari et la femme, séparés d'occupations pendant le jour, doivent se réunir d'autant mieux dans une pensée commune.

« Sans pouvoir s'associer d'une manière aussi directe à l'activité du mari, la femme, dans les autres carrières, pourrait entrer en communication des affaires, au moins des idées. Ce qui rend cela difficile, je ne l'ai pas dissimulé, c'est l'esprit de spécialité qui va croissant dans nos professions diverses, ainsi que dans nos sciences, et nous pousse de plus en plus au détail minutieux, tandis que la femme, moins persévérante et moins obligée, d'ailleurs, aux applications précises, en reste aux généralités. L'homme qui veut sérieusement initier une femme à sa vie, le peut sûrement, si elle l'aime, mais il a besoin de beaucoup de patience et de douceur. Ils sont venus l'un à l'autre, comme des deux

pôles, et préparés par une éducation contraire : dès-lors, comment voudriez-vous que votre jeune femme, tout intelligente qu'elle est, vous entendît au premier mot ? Si elle ne vous comprend pas, c'est le plus souvent votre faute ; cela tient presque toujours aux formes abstraites, sèches et scolastiques, dont votre éducation vous a donné l'habitude. Elle qui reste dans la sphère du sens commun et du sentiment, elle n'entend rien à vos formules, et rarement, très rarement, vous savez les traduire en langage humain. Cela demande de l'adresse, de la volonté, du cœur. Au premier mot non compris, le mari perd patience : « Elle est in« capable ; elle est trop légère ! » Il s'éloigne, et c'en est fait. Ce jour-là, il perd beaucoup. S'il eût persisté, il l'eût entraînée peu à peu avec lui ; elle eût vécu de sa vie ; il y eût eu vraiment mariage. Ah ! quel compagnon il perd ! quel sûr confident ! quel auxiliaire zélé ! Dans cette personne, qui, laissée à elle-même, lui semble peu sérieuse, il eût trouvé, aux moments difficiles, une lumière d'inspiration, souvent un sage conseil. »

Ces pages, d'une observation si fine et d'un style si ingénieux, si charmant, sont nombreuses dans le livre de M. Michelet. Citons encore un morceau sur la première culture de l'enfance, qui doit être réservée à la mère : « Elle seule, dit l'auteur, est assez patiente pour développer la jeune créature, en ménageant sa liberté. Il faut prendre garde, bien garde, de placer l'enfant jeune encore et trop pliable, sous la main des étrangers. Les mieux intentionnés risquent, en pesant trop sur lui, de lui courber les épaules, en sorte que jamais il ne se redresse. Le monde est plein d'hommes qui, pour avoir porté trop tôt un joug pesant, restent serfs toute leur vie ! Une trop forte, trop précoce éducation, a brisé en eux l'originalité, qui est la fine fleur de l'homme. L'ingénuité originale et libre du caractère, le génie sacré qu'on apporte à la naissance, qui les respecte aujourd'hui ? C'est presque toujours le côté qui blesse et qu'on blâme, le côté par *lequel celui-ci n'est pas comme tout le monde*..... Que veux-je dire ? que l'appui est inutile, qu'il faut abandonner la plante à elle-même ? Rien n'est plus loin de ma pensée. Je crois, au contraire, à la nécessité de deux éducations, celle de la famille et celle de la patrie. La dernière, notre éducation publique, meilleure aujourd'hui certainement qu'elle ne fut jamais, que veut-elle ? quel est son but ? Elle veut harmoniser l'enfant avec la patrie, et, avec la grande patrie, le monde. C'est là ce qui constitue sa légitimité, sa nécessité. Elle se propose surtout de lui donner un fonds d'idées communes à tous. Elle règle ce qu'il peut y avoir de trop irrégulier dans ses vives saillies....... »

A. C.

Notice sur M. l'abbé Motte, curé de la Cathédrale de Rouen, par un de ses anciens vicaires. — Broch. in-8°, Rouen, Fleury, 1845.

L'usage s'est introduit, depuis quelques années, de faire, après décès, la biographie des ecclésiastiques les plus remarquables du diocèse, soit par leur position sociale, soit par leurs qualités personnelles. C'est ainsi qu'en 1826, nous avons eu la Vie de M. Paris, curé du Havre, par M. Bénard, vicaire de cette ville; en 1843, la vie de M. Doudement, curé de Dieppe, par M. l'abbé Masson, aumônier du collége de la même ville. Nous attendons encore celle des cardinaux Cambacérès et De Croy; car, jusqu'ici, nous n'avons sur eux que des notes détachées et imparfaites; mais, en espérant ces monuments qui menacent de se faire attendre encore long-temps, nous possédons la Biographie du vénérable abbé Motte, que la mort nous a enlevé le 28 novembre dernier. Cette Notice est des plus complètes et des plus satisfaisantes, car, outre qu'elle nous initie à la vie de l'homme de bien à qui elle est spécialement consacrée, elle a de plus l'avantage de combler plusieurs lacunes importantes. Je citerai, entre autres, celle qui regarde le respectable M. Holley, supérieur du grand Séminaire. Cette page du livre, qui est une des mieux faites, peut être considérée comme une tardive justice. Ce que l'on n'eût osé faire il y a 15 ans, il y a mérite à le faire aujourd'hui; le temps finit toujours par faire triompher la vérité.

L'auteur de la Vie de M. Motte était mieux placé que personne pour nous la faire connaître; il avait été le témoin de sa vie sacerdotale, le coadjuteur de ses travaux, le confident de ses pensées; aussi, l'on reconnaît facilement la main d'un ami dans ces pages édifiantes de la vie du saint prêtre. Nous regrettons seulement qu'il n'ait pas possédé tous ses matériaux avant de l'écrire, et qu'il ait été forcé de rejeter en note une foule de documens et de réflexions qui eussent pu prendre place dans le texte.

Une des circonstances les plus touchantes de la vie de ce confesseur de la foi est son entrevue avec les fonts de son baptême [1]. Comme ce dut être attendrissant jusqu'aux larmes, que de voir ce vétéran du sacerdoce, les cheveux blanchis et le front courbé sous le poids des ans et des travaux évangéliques, s'agenouiller devant cette première borne de sa carrière apostolique, et remercier le ciel de la lui avoir fait si longue et si belle! Par un bonheur assez rare de nos jours, c'étaient bien les mêmes fonts où il avait été régénéré; car, nous qui les avons vus il y a deux ans, nous affirmons qu'ils n'ont pas changé depuis le XIIe siècle.

[1] Eglise d'Auberville-la-Manuel, arrondissement d'Yvetot.

Fonts sacrés et bénis, tressaillez d'allégresse, car c'était un chrétien digne du temps de saint Louis, que celui que vous avez porté le 19 avril 1761; c'est un saint pour le ciel, que vous avez enregistré ce jour-là sur vos diptyques!

Mais il faut que chacun lise la vie de ce prêtre-martyr, au temps de nos dernières persécutions. Il faut que chacun admire cette sainte régularité de tous les jours, qui a fait de ses années comme un hymne perpétuel à la gloire de Dieu.

Une des pages les plus intéressantes de cette biographie, est celle qui regarde l'établissement du petit séminaire, que l'abbé Motte avait fondé, page éloquente et vraiment digne d'être conservée dans l'histoire.

Du reste, le public a fait le plus bel éloge de cette vie, en la lisant avec une avidité qui a peu d'exemples. Ce livre est, à présent, entre les mains de tout le monde, et, depuis le riche jusqu'au pauvre, tout le monde a voulu connaître la vie d'un prêtre qui s'est fait tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ.

L'autorité ecclésiastique a donné une belle sanction à ce travail, en appelant son auteur à remplacer le vénérable pasteur dont il a écrit la vie. Il appartenait à celui qui a si bien jugé les vertus du *bon curé*, d'être chargé de les faire revivre. Personne plus que lui n'était capable de remplir cette tâche.

C....T.

CHRONIQUE.

LE CONTRE-AMIRAL DUMONT-D'URVILLE.

L'inauguration de la statue de Dumont-d'Urville à Condé-sur-Noireau, sa ville natale, a été, le 20 octobre 1844, l'occasion d'une mémorable cérémonie. On sait que cette statue a été élevée au moyen d'une souscription ouverte spontanément à la suite du fatal événement qui a enlevé à la France un de ses plus utiles marins et à la Normandie un de ses plus illustres enfants [1]. La cérémonie d'inauguration était présidée par M. le Sous-Préfet de Vire. Plusieurs discours ont été prononcés. M. le lieutenant-colonel G de Pontécoulant, membre du Conseil général du Calvados, et M. Sarlatier-Demas, lieutenant de vaisseau, délégué par le Ministre de la marine, ont esquissé rapidement les principaux événements de la vie de notre célèbre compatriote. La *Revue* offre aujourd'hui à ses lecteurs le discours de M. Sarlatier-Demas, qui résume d'une manière si brillante et si énergique, les périlleux travaux de l'amiral, travaux auxquels lui-même a pris une part si active :

« Il y a quatre ans à peine, deux pauvres corvettes, fatiguées par de longues années de navigation, décimées par la contagion la plus cruelle, se traînaient péniblement vers les côtes de France. Ces corvettes étaient celles de M. Dumont d'Urville.

« M. d'Urville arrivait en France exténué, en proie aux plus vives souffrances; son énergie seule l'avait soutenu au milieu des épreuves sans cesse renaissantes de cette rude navigation.

« Entré jeune au service [2], M. d'Urville se consacra tout entier à la partie scientifique de la noble carrière qu'il venait d'embrasser; il servit activement pendant la dernière période de la guerre de l'empire.

« A la paix, M. d'Urville était désigné par tous comme un officier de la plus haute espérance ; aussi fut-il embarqué sur la corvette la *Chevrette*, qui, sous les ordres du capitaine Gautier, avait reçu la glorieuse mission de faire le relevé hydrographique d'une partie des mers du Levant et de l'Archipel grec.

» M. d'Urville contribua puissamment aux succès de cette campagne, dont les résultats ont été admirables. Les cartes de la *Chevrette* con-

[1] Dumont-d'Urville était fils d'un bailli de haute justice, à Condé même, et sa mère appartenait à une des plus illustres familles du pays. Il naquit à Condé, le 23 mai 1790, et fit ses études au Lycée de Caen.

[2] Il avait dix-sept ans lorsque, le 1er novembre 1807, il partit de Caen pour se rendre à Brest, où il devait être reçu à bord du vaisseau l'*Aquilon*, en qualité de novice.

duisent aujourd'hui tous les marins qui sillonnent cette partie de la Méditerranée.

« Ce fut dans le cours de cette campagne que M. d'Urville enrichit le Musée royal de la magnifique *Vénus de Milo*, qu'il découvrit après les recherches les plus minutieuses.

« De retour en France, M. d'Urville sollicita avec ardeur un voyage d'exploration. D'une instruction profonde, doué d'une rare énergie et d'une constitution de fer, M. d'Urville était, par dessus tout, avide de gloire. A lui le grand Océan, ses immenses archipels si dangereux, ses sauvages, ses féroces cannibales. Les grandes figures de Cook et de Bougainville étaient sans cesse présentes à son esprit. Il se sentait appelé à de grandes choses, il voulut les accomplir.

« Le gouvernement reconnut ses services, à bord de la *Chevrette*, par le grade de lieutenant de vaisseau.

« On armait la corvette la *Coquille* pour un voyage de circumnavigation; le commandement en fut confié à l'un des officiers les plus distingués de la marine, à M. Duperrey, aujourd'hui membre de l'Académie des sciences. Lié d'amitié avec M. d'Urville, il le choisit pour son second.

« La *Coquille* rapporta les plus belles observations et d'immenses matériaux en tous genres. Ils ouvrirent à M. Duperrey les portes de l'Institut, et valurent à M. d'Urville le grade de capitaine de frégate.

« M. d'Urville, à son tour, proposa un plan de campagne qui reçut une approbation complète, et qui eut en France un retentissement énorme. Personne n'avait oublié le déplorable sinistre qui avait coûté la vie à notre illustre et malheureux Lapeyrouse et à ses équipages. Déjà l'Assemblée constituante avait fait partir de France une expédition sous les ordres du contre-amiral Bruny-d'Entrecasteaux. Il avait reçu la mission spéciale de découvrir ce qu'étaient devenues l'*Astrolabe* et la *Boussole*. L'expédition rendit d'immenses services géographiques; mais, malgré les recherches les plus consciencieuses, elle ne put rien découvrir du sort de nos infortunés compatriotes.

« Depuis, les guerres continuelles qui ensanglantèrent l'Europe ne permirent pas de tenter d'autres essais.

« M. d'Urville reçut le commandement de la *Coquille*, qui prit le nom de l'*Astrolabe*, en mémoire de la frégate de Lapeyrouse.

« Arrivé sur le lieu du sinistre, après des fatigues, des dangers inouïs, malgré la plus terrible épidémie, que des pluies incessantes, des chaleurs accablantes, développèrent à bord de la nouvelle *Astrolabe*, M. d'Urville parvint à arracher du fond de la mer les débris des malheureuses frégates.

« Un modeste monument rappellera aux rares navigateurs qui viendront explorer ces funestes parages, la terrible catastrophe de nos devanciers, et l'intrépidité du grand navigateur qui, bravant les innombrables récifs de corail, les fatales influences d'un climat pestilentiel, est venu pieusement rendre à leur mémoire un dernier hommage.

« Échappé aux mille dangers de Vanikoro, M. d'Urville atteint, comme la plus grande partie de son équipage, de l'épidémie régnante, se dirige vers les côtes de la Nouvelle-Guinée.

« Il explore avec un talent admirable la plus grande partie de ce vaste continent, et revient enfin en France, rapportant d'immenses matériaux, des observations, des collections de toute nature.

« Ces travaux reçurent leur juste récompense : M. d'Urville fut élevé au grade de capitaine de vaisseau.

« De retour dans ses foyers, M. d'Urville mit en ordre ses nombreux documents, et livra au public la relation de son voyage, qui lui fit, dès son apparition, la réputation d'un écrivain pur et élégant.

« Fatigué de ses longues navigations, le commandant d'Urville se reposa quelque temps au sein des douces affections de sa famille; mais le repos était antipathique à son énergique nature; dans sa charmante retraite de Toulon, il ne rêvait que mers et périls nouveaux. Ce fut là qu'il conçut le plan de sa dernière campagne, la plus complète, et certes la plus aventureuse des temps modernes.

« Il fut approuvé par le Roi et par M. le vice-amiral Ducamp de Rosamel, alors ministre de la marine. Sa Majesté daigna y ajouter elle-même l'exploration du pôle austral.

« Justement fier d'une pareille preuve d'estime et de confiance, M. d'Urville ne pensa plus qu'à hâter son départ. M. l'amiral de Rosamel mit à sa disposition d'excellents équipages, les meilleurs produits de nos arsenaux, et lui laissa la faculté de choisir ses navires.

« Au milieu des admirables bâtiments de notre flotte, M. d'Urville choisit sa fidèle campagne, sa vieille *Astrolabe*, et la corvette la *Zélée*.

« Le 7 septembre 1837, les corvettes étaient sous voile.

« M. d'Urville se dirige d'abord vers le détroit de Magellan. Avant d'aborder la région antarctique, il veut habituer ses équipages à une température rigoureuse, à une dure navigation. Il y complète sa provision de combustibles; puis, longeant la terre de Feu, la terre des États, il laisse bientôt derrière lui l'Amérique méridionale, et s'élance bravement dans un monde nouveau.

« D'abord, ce sont de gigantesques montagnes de glaces, qui, flottant çà et là, semblent menacer de leur masse les hardis navires; puis

d'immenses plaines solides viennent leur barrer le passage. M. d'Urville les côtoie dans toute leur longueur; il parcourt ainsi plus de 200 lieues, sans voir de terme à cette imposante barrière.

« Cependant, la température se radoucit; les abords des banquises se brisent; leurs débris flottent autour des corvettes, et des craquements prolongés semblent annoncer une débâcle. Le commandant prend alors une énergique détermination, il la communique à ses officiers, qui la reçoivent avec enthousiasme.

« La banquise, qui se brise de toutes parts autour de nous, ne peut pas avoir une grande largeur; quelques lieues de glace à traverser, et, de l'autre côté, la mer libre vers le pôle si ardemment désiré.

« En un instant, les corvettes sont couvertes de voiles, et se fraient un étroit passage qui se referme immédiatement derrière elles; elles reçoivent des chocs terribles qui les ébranlent et font fouetter leurs mâtures.

« Mais le froid devenait plus vif, la neige tombait tellement fine et serrée, que l'horizon se bornait à dix pas. Il fallut s'arrêter.

« Deux forts glaçons servirent d'ancres flottantes aux corvettes. Deux heures après, nous étions enclavés dans une immense plaine; la neige avait cessé de tomber, et l'œil fatigué par la réverbération pâle et monotone de la glace, n'apercevait plus de mers, pas la plus petite flaque d'eau. Les vents du nord, qui soufflaient avec un bruit lugubre à travers nos cordes gelées, accumulaient sans cesse de nouveaux glaçons; les longues ondulations de l'Océan soulevaient la banquise, dont les glaces venaient à temps égaux battre les flancs de nos pauvres navires, et cependant rien, pas un mouvement de muscles ne venait trahir une angoisse, une pensée amère sur la figure de notre chef. Il était aussi calme que si sa corvette eût flotté dans les belles eaux de l'équateur.

« Pendant huit mortels jours, cette affreuse position resta la même, tous nos efforts furent infructueux. Nos braves matelots, désormais habitués aux périls, livraient des combats à outrance aux gigantesques phoques qui se prélassaient autour de nous, et, de toutes parts, cette lugubre plaine retentissait de leurs joyeux éclats.

« Cependant, de lourds nuages s'amoncèlent sur nos têtes; on entend au loin le mugissement de la mer, et d'épouvantables craquements se font entendre autour de nous; c'est un coup de vent du sud. La délivrance ou une mort affreuse! M. d'Urville n'hésite pas un moment; par son ordre, la corvette déploie toutes les voiles qu'elle peut supporter, elle ploie sous la formidable pression qui lui est imprimée, sa forte mâture est arquée comme un faible roseau sous l'effort du vent, mais le brave navire se relève et part comme la foudre, broyant tout ce qui

s'oppose à son passage, et bientôt nous le sentons bondir sous nos pieds, comme un vigoureux cheval qui s'élance et se cabre, après avoir longtemps blanchi son mors sous la main de fer qui le retenait.

« Pardonnez-moi, Messieurs, si j'entre dans tous ces détails, si je me laisse aller à mes souvenirs; mais voici notre brave commandant; voilà ses traits si nobles, et j'entends encore sa voix calme et sonore dominer les hurlements de la tempête.

« M. d'Urville, loin de se rebuter, continue sa dangereuse exploration; mais partout, mais toujours, cette désolante agglomération de glaces.

« Une riche compensation lui était réservée; tant de courage ne pouvait être dépensé en pure perte, et la découverte d'une immense terre vint lui faire oublier les périls passés. Terre de désolation, sans une créature vivante, sans un brin de mousse; mais immense service rendu à la géographie. M. d'Urville, aux acclamations de tous, lui donna le nom de Terre Louis-Philippe Ier.

« Six mois après, l'expédition parcourait les belles Iles du grand Océan, rectifiant les positions erronées, en indiquant de nouvelles, châtiant les féroces populations cannibales des Viti, vengeant la déplorable mort d'un capitaine et d'un équipage français, dont ils avaient fait un horrible festin.

« Plus tard, nous retrouverons l'expédition dans les mers de Chine, dans les Moluques, toujours travaillant à compléter l'hydrographie de ces parages encore peu connus.

« Après deux longues années de la plus pénible navigation, M. d'Urville trouve qu'il n'a pas encore assez fait; il va gagner les établissements anglais du sud de l'Australie, pour retourner dans les mers glaciales, à la recherche du pôle.

« Il veut planter le pavillon français sur l'axe du monde.

« Mais une terrible épidémie se déclare: officiers et matelots succombent au cruel fléau. Chaque jour de nouveaux cadavres sont jetés aux requins, qui ne quittent pas le sillage des malheureux navires.

« Quatre officiers, près de trente matelots, sèment notre route de tristes jalons.

« M. d'Urville, malade lui-même, n'en persiste pas moins. Cette fois, il arrive sous le cercle polaire, détermine le pôle magnétique austral, découvre un immense continent auquel il impose le nom de sa seule, de sa plus tendre affection, de sa compagne chérie[1].

[1] « Cette terre portera le nom d'Adélie; elle perpétuera le souvenir de ma « profonde reconnaissance pour la compagne dévouée qui a su, par trois fois, « consentir à une séparation longue et douloureuse, pour me permettre d'ac- « complir mes projets d'explorations lointaines. »

« Riche de gloire, il s'apprête à regagner la France, mais en contournant toutes les terres de la Nouvelle-Zélande, dont il a fait un si beau travail dans sa précédente campagne.

« Puis il va remonter la côte ouest de la Nouvelle-Hollande, passant en revue les nombreux archipels qui s'y rattachent, et s'ouvre un nouveau passage à travers les innombrables dangers du détroit de Torrès.

« Là, le plus affreux naufrage l'attendait : échoué pendant 72 heures sur une tranchante arête de coraux, il parvient à remettre ses deux navires à flot. Les vaillantes corvettes qui avaient résisté aux rudes étreintes des glaces polaires, ne pouvaient pas rester sur de banals récifs. Enfin, voici les côtes de France! Ses forces physiques étaient à bout; il était tellement faible, qu'il lui fallut l'aide de deux matelots pour se rendre chez lui à pied. Mais désormais plus de fatigues; toute une existence de gloire et de bonheur......

« Le 8 mai (1842), le contre-amiral Dumont-d'Urville, sa femme et son fils, mouraient broyés dans un chemin de fer! »

= Antiquités. — Nous devons à l'obligeance de M. A. Deville la communication suivante :

« J'ai signalé, dans les Mémoires de l'Académie de Rouen, année 1843, la découverte, sur plusieurs points du département : au Mesnil-sous-Lillebonne, à Étretat, à la Cerlangue, à S.-Denis-le-Thibout, de quatre grands vases antiques, en terre cuite, de forme sphérique, dans lesquels avaient été déposées des urnes cinéraires. Ces vases ne sont autres que le *Dolium fictile* des anciens, qui servait aux usages domestiques, principalement pour les liquides, tels que le vin et l'huile, et qu'on appliquait souvent comme enveloppe préservatrice, lors du dépôt dans la terre, des urnes contenant les cendres des morts. A l'aide de ces monuments, j'ai pu restituer à un passage de Pline l'Ancien, long-temps incompris, son véritable sens : « Quin et defunctos sese multi fictilibus « doliis condi maluère. » — « Un grand nombre préférèrent, qu'après « leur mort, on les ensevelît dans les tonneaux en terre cuite. »

« Depuis 1843, époque où j'écrivais, deux nouveaux *Dolium* ont été découverts dans notre département, l'un à Barentin, sur la ligne des travaux du chemin de fer, l'autre à Cauville, canton de Montivilliers. C'est de ce dernier, le plus récemment trouvé, et le plus intéressant par les objets qu'il contenait, que je me propose de parler.

« C'est dans le terrain du sieur Bachelet, cultivateur à Cauville, qu'il a été découvert, à une faible profondeur, dans le mois de novembre dernier. Ce *Dolium* affecte la même forme que ceux trouvés précédemment dans le pays de Caux. Il a 1 mèt. 53 c. de circonférence,

sur 61 centimètres de hauteur, compris son collet. A sa base, est un bouton pointu; aux deux côtés de son ouverture, sont deux autres boutons, qui servaient aux mains qui saisissaient le vase, dont le poids est considérable. Le bouton pointu de la base permettait d'enfoncer plus facilement le *Dolium* dans le sable, lorsqu'il était plein. Plus tard, lorsqu'on le fit servir à usage de sépulture, on agrandit violemment son ouverture, qui devait être assez étroite dans l'origine, afin de livrer passage à l'urne cinéraire qu'on y déposa[1]. Cette urne, qu'on a trouvée en place, est en verre de la couleur et de l'espèce de notre verre à bouteilles; elle est carrée, et se termine par un goulot rond à collet; elle est armée d'une anse. Ce vase de verre n'offre d'autres ornements que des stries longitudinales à son anse, et, sous son fond, une étoile en relief, à six pointes, enfermée dans un cercle. Sur son ouverture était une petite écuelle à pied, en terre rouge, d'une forme élégante, dont la couverte, primitivement très brillante, a été fort altérée par le temps. L'urne était remplie d'ossements brûlés.

« Aux deux côtés de l'urne, dans le *Dolium*, étaient deux autres petits vases en terre cuite, de forme arrondie, sans anses ni couvercle, l'un en terre grise, l'autre en terre noirâtre. Ce dernier est à côtes comprimées.

« Tous ces vases, sur ma demande, ont été cédés, par l'auteur de la découverte, au Musée departemental des Antiquités, où on pourra les voir très prochainement. »

= Commerce. — Statistique. — La Chambre de commerce de Rouen a bien voulu nous communiquer, sur l'importance du commerce d'exportation de notre ville pendant l'année dernière, des documents statistiques que nous nous empressons de publier. L'année 1844 est à peine expirée, que déjà notre commerce local est mis à même d'en apprécier les résultats. C'était le seul moyen d'imprimer à ces publications annuelles un caractère d'utilité pratique, qui manque à la plupart de nos statistiques, toujours publiées long-temps après l'accomplissement des faits qu'elles sont destinées à mettre en relief. Nous félicitons vivement notre Chambre de commerce de l'avoir compris et mis en pratique. Fruit de consciencieuses et laborieuses compilations, faites sur les registres à souche de la Douane, les tableaux dont il s'agit réunissent au mérite de l'à-propos celui non moins grand d'une exactitude rigoureuse. Nous les recommandons, à ce double titre, à l'attention sérieuse de tous ceux qui ont intérêt à connaître l'importance et la nature de nos échanges avec les diverses contrées du Globe.

[1] Sur cette ouverture était placé un petit plat en terre, qui a été malheureusement brisé, et dont on a négligé de recueillir les morceaux.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUEN.

COMMERCE D'EXPORTATION. — TISSUS DE COTON.

Tableau comparatif des Expéditions faites par la Douane de Rouen, dans les années 1843 *et* 1844. — (Quantités en kilogrammes.)

DÉSIGNATION des ESPÈCES DE TISSUS.	EXPÉDITIONS POUR LES COLONIES. Années.		Pr L'ÉTRANGER. Années.		RÉUNION. — Années.	
	1843.	1844.	1843.	1844.	1843.	1844.
Rouenneries......	391,704	343,386	55,790	198,549	447,494	541,935
Indiennes........	97,585	118,053	25,516	34,355	123,101	152,408
Mouchoirs...	17,537	27,082	13,108	12,702	30,645	39,784
Calicots..........	83,962	665,879	696	2,544	84,658	668,423
Totaux....	590,788	1,154,400	95,110	248,150	685,898	1,402,550

EXPÉDITIONS POUR LES COLONIES.

Résumé, par pays de destination, comprenant les années 1841 *à* 1844 *inclusivement.*

	ANNÉES 1841.	1842.	1843.	1844.
Martinique..	136,661	102,723	189,200	112,376
Guadeloupe.................	107,839	97,432	168,200	167,542
Bourbon....................	71,237	73,240	95,295	52,049
Senégal.....................	36,946	40,295	52,628	70,368
Guyane française............	14,112	13,186	20,891	16,714
Algérie.....................	14,287	23,071	64,574	735,351
Totaux..............	381,073	349,947	590,788	1,154,400

TISSUS DE COTON. — EXPÉDITIONS POUR L'ÉTRANGER.

Résumé, par pays de destination, comprenant les années 1841 *à* 1844 *inclusivement.*

(QUANTITÉS EN KILOGRAMMES.)

DÉSIGNATION des pays de destination.	ANNÉES 1841.	1842.	1843.	1844.
Danemarck	116	»	141	»
Allemagne	522	178	228	»
Pays-Bas	3,729	»	660	277
Belgique	190	1,077	425	»
Angleterre — Gibraltar ¹	28,533	15,370	8,675	2,151
Angleterre — Jersey et Guernesey	10,266	12,112	8,896	14,865
Espagne	2,343	»	»	1,006
Italie	13,056	13,990	12,680	19,163
Suisse	11,441	10,820	14,084	28,161
Turquie	593	638	423	499
Côte d'Afrique	5,552	2,082	4,311	10,872
États-Unis	43,465	4,570	357	5,361
Haïti	38,051	25,577	28,220	125,741
Havane	»	807	»	»
Saint-Thomas	568	2,723	950	527
Brésil (Bahia, Rio-Janeiro, Fernambouc.)	7,990	3,590	1,784	1,538
Mexique	5,913	11,927	7,015	36,701
Amérique méridionale et centrale (Nouvelle-Grenade, Colombie, Rio de la Plata, Montevideo, etc.)	5,494	2,857	2,384	1,034
Pérou (Valparaiso, Lima.)	806	2,411	3,211	79
Autres contrées	737	278	466	175
	179,365	111,007	95,110	248,150

N. B. On sait que les marchandises expédiées pour Gibraltar, qui appartient à l'Angleterre, sont ensuite dirigées de là sur l'Espagne.

TISSUS DE COTON.

Détail des Expéditions faites pour l'Algérie, pendant l'année 1844.

DÉSIGNATION des ESPÈCES DE TISSUS.	POIDS en Kilogrammes.	TAUX d'évaluation d'après le tarif officiel.	VALEURS OFFICIELLES [1].
Rouenneries...............	50,404	26 f. le kil.	1,310,504
Indiennes.................	49,696	id.	1,292,096
Mouchoirs.................	17,380	id.	451,880
Calicots..................	617,871	15 f. le kil.	9,268,065
TOTAUX............	735,351		12,322,545

[1] NOTA. Ces valeurs officielles, très exagérées, obtenues par l'application d'un tarif permanent arrêté en 1826, ne sont données ici que comme moyen de comparaison de nos exportations locales pour l'Algérie avec les exportations générales de France, que publie, chaque année, l'administration des Douanes ; on sait que, grâce aux progrès incessants de l'industrie, les valeurs de 1826 représentent aujourd'hui près de quatre fois la valeur réelle des tissus exportés.

TISSUS DE LAINE.

Tableau comparatif des Exportations faites par la Douane de Rouen, depuis 1838.

ANNÉES.	POIDS en Kilogrammes.	VALEURS DÉCLARÉES.
1838............	80,292	2,853,306
1839............	79,533	2,793,447
1840............	104,444	3,669,206
1841............	117,673	3,932,564
1842............	113,571	3,825,150
1843............	97,448	2,917,011
1844............	133,488	4,116,747

Voir ci-après le détail, par Pays de destination, des Expéditions faites en 1843 *et* 1844.

TISSUS DE LAINE

Comprenant les Draps et Tissus similaires à la draperie, les Tissus de pure laine et les Tissus légers mélangés.

Résumé, par Pays de destination, des Expéditions de Tissus de laine faites par la Douane de Rouen en 1843 *et* 1844, *tant pour les Colonies françaises que pour l'Étranger.*

DÉSIGNATION DES PAYS DE DESTINATION.		ANNÉE 1843. Poids en kilogr.	ANNÉE 1843. Valeurs déclarées.	ANNÉE 1844. Poids en kilogr.	ANNÉE 1844. Valeurs déclarées[1].
Russie		296	8,656	3,379	103,515
Allemagne	Francfort-sur-le-Mein	3,061	101,098	1,014	34,151
	Autres États	588	20,035	2,041	63,374
Pays-Bas		»	»	624	17,569
Belgique		949	34,103	2,649	72,354
Villes anséatiques (Hambourg)		2,653	79,258	5,666	174,328
Angleterre (Londres, Jersey)		13	537	1,494	42,629
Portugal		24	1,500	481	18,167
Espagne		6,874	226,658	17,909	614,781
Italie	Toscane, États Romains, Naples	18,606	544,374	12,510	350,044
	Sardaigne	1,259	43,192	2,362	75,994
	Piémont	5,877	198,318	5,179	168,266
	Savoie	379	12,435	314	10,263
Suisse		4,315	119,431	7,288	194,729
Turquie		509	13,253	363	7,640
États-Unis		2,916	99,198	30,949	940,539
Havane		»	»	1,203	51,051
Haïti		304	8,581	100	2,749
Brésil		608	23,028	2,929	118,103
Mexique		15,928	471,519	5,840	204,069
Amérique méridionale et centrale.	Pérou	11,279	317,836	9,293	273,756
	Chili	4,469	123,167	»	»
	Nouvelle Grenade	52	1,224	»	»
	Rio de la Plata (Buénos Ayres)	488	12,049	2,164	67,334
	Colombie	»	»	138	6,188
	Sans désignation spéciale	1,018	33,529	»	»
Colonies françaises.	Guadeloupe	1,612	25,457	509	7,663
	Martinique	1,636	59,621	797	27,580
	Sénégal	186	1,810	19	570
	Bourbon	104	2,976	246	6,550
	Algérie	11,456	334,280	16,028	472,791
		97,448	2,917,011	133,488	4,116,747

[1] N. B. Ces valeurs sont celles déclarées à la Douane par les exportateurs, et sur lesquelles la prime est allouée, après vérification.

Observations. — Tissus de coton. — Si nous comparons la masse totale de nos exportations de 1844 avec celles des trois années précédentes, nous voyons qu'il a été exporté de notre ville, en 1844, deux fois plus de produits qu'en 1843, trois fois plus qu'en 1842, et deux fois et demi de plus qu'en 1841.

Si, maintenant, nous portons les yeux sur le tableau comparatif des expéditions faites pour nos colonies depuis quatre ans, nous reconnaissons de suite que c'est l'Algérie qui a pris la plus forte part dans l'accroissement prodigieux que nous venons de signaler. Tandis que le chiffre des exportations pour nos anciennes colonies est resté à peu près stationnaire, et offre même, en 1844, une décroissance d'un cinquième environ sur 1843, le chiffre des expéditions pour l'Algérie, qui n'était que de 14,287 kilog. en 1841, de 23,071 kilog. en 1842, et de 64,574 kilog. en 1843, s'est subitement élevé, en 1844, au chiffre énorme de 735,351 kilog. C'est plus de la moitié de nos exportations totales de 1844, et près du double de ce que nous avons expédié à nos cinq autres colonies réunies.

Cette notable amélioration est le résultat de l'ordonnance de décembre 1843, qui, en surélevant le droit d'entrée sur les cotonnades étrangères importées en Algérie, nous a permis de soutenir une concurrence qui, auparavant, nous était impossible. Nous constaterons, avec plaisir, que c'est la Chambre de Commerce de Rouen qui a elle-même proposé les bases du tarif de 1843, et qui, par ses vives instances autant que par l'autorité qui s'attache à tout ce qui émane d'elle, a le plus contribué à le faire adopter. C'est encore elle qui, en faisant venir d'Alger, dès le mois de janvier 1844, comme elle avait déjà fait deux ans auparavant pour la côte d'Afrique, des pièces entières de tissus de toute sorte, destinées à servir de modèles à nos fabricants, a mis ceux ci à même de conformer leurs fabrications au goût et aux habitudes du pays, et donné ainsi la direction et l'impulsion salutaires dont nous recueillons aujourd'hui les fruits.

Sans nous arrêter aux valeurs officielles qui, comme le fait remarquer la Chambre de Commerce, ne sont plus du tout en rapport avec la valeur actuelle de la marchandise fabriquée, essayons de traduire en chiffres réels les avantages que notre industrie locale a retirés, en 1844, de l'extension de nos relations avec l'Algérie.

D'après les renseignements que nous nous sommes procurés auprès de plusieurs négociants trafiquant avec l'Algérie, on peut fixer à 6 francs le kilogramme la valeur en fabrique, des rouenneries, indiennes et mouchoirs que nous expédions pour cette destination, et à 3 fr. 50 c. celle des calicots.

D'après ces bases,

117,480 kil.	de toiles teintes ou peintes, à 6 fr. le kil., donnent	704,880 fr.
617,871	de calicots écrus et blancs, à 3 fr. 50 c. le kil., donnent	2,162 548
735,351 kil.		2,867,428 fr.
	Retranchant de cette somme, pour la valeur du coton brut, à 2 fr. le kil. sur 735,351 kil.	1,470,702
	Il reste, pour la main d'œuvre	1,396,726 fr.

Ainsi, sans compter les bénéfices des exportateurs, ni la prime de près de 200,000 francs qu'ils ont eue à toucher sur les 735,351 kil. de tissus expédiés en Algérie pendant l'année dernière, on voit que ces seules expéditions ont laissé, dans Rouen, une somme de 1 million 400 mille francs, qui a profité tout entière à nos industriels et a leurs nombreux ouvriers. C'est là, il faut en convenir, un fort beau résultat, qui permet de concevoir pour l'avenir les plus brillantes espérances, et de considérer dès à présent l'Algérie comme le plus important de nos débouchés.

Nos exportations de 1844, pour l'étranger, présentent aussi une augmentation sensible sur celles des trois années précédentes. — C'est à *Haïti* que revient la meilleure part de cette augmentation. Il nous a pris, en 1844, près de 100,000 kil. de plus que dans les années antérieures, ce qui semble prouver que la révolution qui s'est opérée dans ce pays n'a pas été défavorable à nos transactions Après Haïti, vient le *Mexique* : 36,700 kil. ont été expédiés pour cette destination en 1844, tandis que la moyenne des années précédentes n'était que d'environ 8,000 kil. Nos expéditions pour la *côte d'Afrique* et pour la *Suisse* ont plus que doublé; celles pour l'*Italie* se sont aussi notablement accrues.

Mais, d'un autre côté, il y a une décroissance considérable dans nos exportations pour l'*Espagne*, par Gibraltar, et surtout dans celles pour les *Etats-Unis*. Par suite du développement immense et rapide de l'industrie cotonnière dans les états de l'Union, et des tarifs protecteurs qui en ont été la conséquence, ce pays, qui était autrefois un de nos meilleurs débouchés, et qui, en 1841, recevait encore 43,465 kil. de nos produits manufacturés, n'en a plus reçu, en 1843, que 357 kil., et en 1844, 5,361 kil. — C'est un marché perdu pour nous, et, qui pis est, une concurrence redoutable que nous rencontrerons bientôt sur tous les marchés voisins.

Tissus de laine. — Le temps et l'espace nous manquent pour faire, sur les tissus de laine, les rapprochements que nous venons de faire sur ceux de coton. Bornons-nous, seulement, en passant, à constater que nos exportations pour l'Algérie, qui représentent une valeur réelle de 472,791 fr., figurent au quatrième rang dans ce tableau; et qu'à l'inverse de ce que nous venons de dire pour les tissus de coton, ce sont précisément les Etats-Unis et l'Espagne qui ont offert le plus important débouché à nos draperies. Nos exportations, pour le premier de ces Etats, qui n'étaient que de 28,434 en 1841, et seulement de 99,198 fr. en 1843, ont atteint, en 1844, le chiffre de 940,539 fr.; celles pour l'Espagne se sont élevées à 614,781 fr. C'est à peu près le double de la moyenne des trois années antérieures.

— La question d'amélioration de la Basse-Seine entre Rouen et le Havre est toujours à l'ordre du jour, et préoccupe vivement les esprits. La Chambre de Commerce de Rouen vient de publier un document d'une haute importance, et qui contribuera puissamment à éclairer tous ceux qui pourraient conserver quelques doutes sur l'utilité, disons plus, sur l'indispensable nécessité des travaux proposés; c'est un Résumé et des Extraits étendus de tous les avis et mémoires qui se sont produits à l'occasion de l'Enquête ouverte récemment par le Gouvernement. On y voit figurer successivement le rapport de M. l'ingénieur en chef Doyat, le mémoire de M. Poirée, ingénieur divisionnaire; deux mémoires de la Chambre de Commerce du Havre; trois mémoires de la Commission nautique; le rapport au Conseil municipal de Rouen; la discussion devant la Commission d'enquête; enfin l'avis du Conseil général de la Seine.

Nous avons déjà, dans *la Revue*, donné en entier ou analysé quelques-uns de ces documents; nous pouvons affirmer que la réunion de tous en un seul faisceau est un véritable et important service rendu au pays par notre Chambre de Commerce. Ce rapprochement fait, en effet, ressortir avec la plus grande évidence la gravité des motifs qui doivent faire considérer les travaux de la Basse-Seine comme étant d'intérêt général, et la faiblesse des arguments qui ont essayé de se produire en sens contraire.

THÉATRE DES ARTS.

La Reine de Chypre. — La musique de la *Reine de Chypre* porte cette empreinte de science profonde qui caractérise les œuvres d'Halévy. Richesse et nouveauté dans l'harmonie, hardiesse grande dans toute espèce de modulation, orchestration variée et habile, distinction dans les mélodies, mais pas toujours franchise. Cette partie importante, qui est la base de toutes les grandes compositions, fait quelquefois défaut à l'auteur de la *Juive*. Les phrases sont souvent contournées, cherchées; leur construction, tout en étant correcte,

manque de naturel, et il faut de l'habileté et un riche entourage d'accompagnement pour faire briller des idées qui, prises isolément, sembleraient peut-être pauvres. Il n'en est pas ainsi de Rossini, de Boïeldieu; pourquoi? c'est que leur génie est pur. M. Halévy a aussi quelques vraies inspirations. Soyez sûrs que, lorsqu'elles lui arrivent, il en tire un riche parti; il les développe, les agrandit, il double leur valeur. Mais il n'est pas assez scrupuleux dans son choix. Adoptant tout ce qu'il écrit, il n'a pas le courage de repousser les idees faibles pour atteindre les bonnes. Aussi, les inégalites sont fréquentes. Tandis que, s'il agissait avec plus de soin, il ferait des œuvres à la hauteur de la *Juive*.

Pourquoi suit il cette voie funeste? c'est que probablement il est dévoré par la soif de produire beaucoup, dans l'espoir de gagner beaucoup.

L'artiste plaisante le négociant, et veut le stigmatiser du nom d'épicier, sans s'apercevoir qu'il n'est souvent lui-même qu'un brocanteur de vieilles nouveautés. L'ambition des richesses lui enlève chaque jour cette auréole de désintéressement qui l'entourait et l'élevait dans les sphères de l'admiration.

Mais revenons à M. Halévy. Après avoir entendu plusieurs fois la pièce nouvelle, nous croyons avoir assis notre opinion et suffisamment éclairé notre jugement, pour dire que *l'Eclair* et *la Juive* restent les deux plus beaux fleurons de la couronne du compositeur. Néanmoins, la *Reine de Chypre* contient de belles parties.

Au premier acte, un duo charmant, qui offre un motif plein de fraîcheur.

Le duo du conseiller des Dix et d'Andréa est vigoureusement frappé; son caractère est ferme.

Le chœur de gondoliers qui commence le second acte, est parfait de grâce et d'originalité. La grande scène de la reine est bien conçue comme déclamation, et sa forme a, du moins, l'avantage de ne point rappeler les éternelles cavatines italiennes.

Au troisième, les couplets: *Tout n'est dans ce bas monde*, sont d'un rhythme clair, et la mélodie est heureuse. Ils sont devenus populaires. Les trompettes romaines font un tapage fort désagréable sur trois ou quatre notes.

Le cinquième acte est bien d'un bout à l'autre; aussi, c'est celui qui est le mieux écouté, après le fameux duo du troisième acte, pourtant, que nous n'hésitons pas à classer comme le meilleur de tout l'ouvrage.

M. Payen a les honneurs de chaque représentation. L'élévation de son style, la noblesse et la sensibilité de son chant, le placent, dans cette pièce, à la hauteur des artistes d'un vrai mérite. M. Raguenot est fort bien placé dans le rôle de *Gérard;* sa belle voix et son énergie lui méritent chaque fois de légitimes bravos. Lecourt s'est assez bien tiré d'un rôle qui exige de la vigueur et de la fermeté. Madame Valton a fait de son mieux pour endosser la voix de Madame Stoltz; il faut la plaindre, et gémir de voir les premiers théâtres lyriques du royaume avoir pour prima donna une artiste ayant une voix bâtarde, méconnue dans la classification des voix. M. Planque se fait applaudir dans une phrase du petit rôle d'*Andréa*.

— Nous ajouterons à l'appréciation ci-dessus de la *Reine de Chypre*, que cet opéra est parfaitement bien monté. Notre directeur, M. Deslandes, n'a

rien épargné pour que cet ouvrage parût sur la scène de Rouen avec tout l'éclat qu'il comporte, et il y a réussi. Nous devons dire qu'il a été bien heureusement secondé par M. Dumée et M. Vizentini.

Les décors dûs à l'habile pinceau de M. Dumée sont bien dignes de prendre rang entre les plus harmonieuses compositions que cet artiste nous a fait si souvent applaudir. La mise en scène fait honneur à l'intelligence, au bon goût et à l'activité de notre régisseur général. Enfin, si le public se porte en foule pour entendre cet opéra, il faut reconnaître que le soin avec lequel il a été monté, lui a bien dû ajouter un puissant attrait.

Maintenant, nous constaterons encore une heureuse amélioration dans les habitudes de l'administration théâtrale : ce mois-ci a été remarquable par l'activité qu'elle a déployée. On a représenté des nouveautés appartenant à peu près à tous les genres, et le succès a été presque égal pour chacune d'elles, depuis la haute comédie, jusqu'au drame du boulevard, *le Paysan des Alpes*, qui ira achever sa carrière sur notre seconde scène, après avoir ému le public du dimanche au Théâtre des Arts.

Les représentations de *une Parisienne*, de *Carlo et Carlin*, et de *Trois œufs dans un panier*, vaudevilles nouveaux, ont été tour à tour, pour Mesd. Pernon et Henri Monnier, l'occasion de faire applaudir leur gracieux talent.

Nous avons vu *la Femme de quarante ans*, charmante comédie de M. Galoppe d'Onquaire, qui avait fait une vive sensation à la Comédie française; cette pièce, écrite avec un bon ton de comédie et d'un style plein d'esprit et de naturel, a parfaitement réussi. Le fond n'est peut-être pas tout-à fait neuf, mais les détails sont assez jolis pour intéresser et pour plaire. Mademoiselle Broux a montré, dans cette pièce, un joli talent de comédienne, qui a été vivement applaudi. Mad. Abit, MM. Fanoliet, Tournade et Cruvelié, ont aussi leur part du succès.

Enfin, ces derniers jours, nous avons eu une représentation au bénéfice de M. Milord, notre habile chef d'orchestre, dans laquelle *le Puits d'Amour*, opéra comique en trois actes, a fait son apparition, escorté d'un grand festival.

Du festival, nous dirons que cela s'appelait jadis un intermède ; ne pouvant changer la chose, on a changé le nom : c'est toujours quelque chose.

L'opéra est l'œuvre musicale d'un anglais, M. Balfe. Le poëme, qui appartient à M. Scribe, est spirituellemant écrit et renferme des situations fort originales. La musique est légère et gracieuse. Son succès n'a pas été un moment douteux. Mademoiselle Elian y a déployé son beau talent de vocalisation, de façon à mériter les honneurs d'une double salve de bravos. Mademoiselle Lovie a chanté avec beaucoup de goût et joué avec finesse.

L'activité que nous signalions tout à l'heure, et qui a eu pour résultat de bons spectacles et de bonnes recettes, nous paraît le meilleur moyen de se passer de subventions, dont profitent, d'ailleurs, si peu les théâtres qui en obtiennent, que presque tous éprouvent des catastrophes commerciales plus ou moins désastreuses. B.

Nicétas Periaux, *propriétaire gérant.*

LA PORTE ST. HILAIRE,

D'après un Dessin conservé à la Bibliothèque de Rouen.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR ROUEN.

ÉPISODES

Relatifs à la Vie privée et publique, et à l'Histoire religieuse, politique, administrative et militaire, de la ville de Rouen,

AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES.

Extraits des Registres des Délibérations du Conseil municipal, de 1389 à 1471.

— SUITE [1]. —

AUMÔNES.

Guillotte Le Bret [2].

Parmi tous ceux sur qui le Conseil a versé ses libéralités, il faut distinguer Guillotte Le Bret, concierge de l'hôtel de ville, comme ayant été l'objet de ses attentions les plus constantes. Cette brave femme le méritait à tous égards, et par son grand âge, et par la durée de ses bons et loyaux services. Guillotte était la femme de confiance de la ville; elle avait en sa garde tous les objets qui étaient à l'usage journalier des échevins : le linge de table, la vaisselle, l'argenterie, qui servaient aux repas que se donnait fréquemment le Conseil, étaient placés sous sa surveillance et sous sa direction. Elle avait, de plus, dans ses attributions, l'éclairage de l'hôtel de ville; c'était elle qui distribuait aux conseillers ou au clerc, l'humble chandelle qui leur

[1] Voir la livraison de janvier 1845.

[2] Ce nom est écrit dans les registres de deux manières, *Le Bret* et *Le Brait*; j'ai adopté la première, parce qu'elle se rapporte mieux à l'étymologie probable *Le Breton*.

prêtait sa lueur enfumée, lorsque leurs travaux se prolongeaient après la tombée du jour[1].

La première délibération qui ait été prise à son égard, résume admirablement tous ses droits à la bienveillance de l'administration ; elle est du samedi 17 novembre 1453. Il y avait alors bien long-temps que Guillotte Le Bret était attachée à la maison commune. On se souvient peut-être de Colin Le Bret, ce serviteur qui reçut, en 1405, une aumône de 20 écus, pour marier sa fille, comme récompense des services qu'il avait rendus à la ville, *lui*, *sa femme et ses enfants*. Eh bien ! Guillotte était un de ces enfants.

« Accordé et donné à Guillotte Le Bret, concierge de l'hôtel com-« mun de la ville de Rouen, *âgée de 90 ans ou environ*, *et a bien* « *40 ans qu'elle est au service de ladite ville*, eu regard à son *antiquité*, « *impuissance*, *bonne vie et honnête gouvernement*. en charité, tant « pour lui aider à avoir une robe en cette saison d'hiver, que pour « lui aider à faire le paiement de Denise, sa chambrière, outre sa « taxation, et pour cette fois, la somme de 6 livres [220 f.] »

Le 11 janvier 1457, un nouveau secours fut accordé à Guillotte, et je vais transcrire le passage du registre qui le constate. Cette citation est toute littéraire. La délibération du 11 janvier 1457 est exactement la même, pour le fond, que celle du 17 novembre 1453. Mais, précisément à cause de cette identité, on remarquera une variété de forme qui fait le plus grand honneur au talent d'écrivain du greffier de la ville. J'ai eu la satisfaction de découvrir, par hasard, le nom de ce clerc, qui sait souvent déguiser l'aridité de ses procès-verbaux sous les agréments d'un style plein de grâce et de naïveté. Il se nommait Michel Boissel, et fut institué clerc de la ville, pendant la domination anglaise, le 15 août 1446, avec 50 livres de gages [2,062 f. 50 c.] Malheureusement, si Michel Boissel écrivait fort bien dans un sens, il écrivait horriblement mal dans un autre. J'atteste qu'il est impossible de défigurer les mots par des abréviations plus impertinentes et des caractères plus fantasques. Mais voici la délibération du 11 janvier 1457 :

« Délibéré fut, octroyé et donné à Guillotte Le Bret, concierge en « l'hôtel commun de la ville, considéré *son antiquité*, *foiblesse et im-* « *puissance*, *et le long continuel et bon service par elle fait à ladite*

[1] Pendant l'hiver 1452-1453, le Conseil usa pour 30 sous [55 fr.] de chandelle.

« *ville, en l'état de concierge, et ce que elle ne se peut plus aider ne* « *gouverner, et que elle a désormais métier* [besoin] *d'être servie, et* « *que plus ne peut vaquer à servir*, que la somme de cent sous « [154 f.], que elle dit devoir à Denise, sa chambrière, d'une année « de son service échu au jour saint Maur prochain, qui sera samedi « prochain, lui sera, de par ladite ville, donnée et aumônée, et que, « par Martin Fauvel, receveur, ladite somme sera ainsi délivrée à la- « dite Guillotte, pour payer sadite chambrière. »

Un mois auparavant, le 20 décembre 1455, les échevins lui avaient fait compter 22 sous 6 deniers [41 f. 40 c.], « pour, par elle, « *acheter un pourcel*, que mesdits seigneurs lui ont donné. » J'aime à croire que ce pourceau était bon à tuer, et que l'administration n'a pas commis, par égard pour sa concierge, d'infraction à un ancien réglement de police, qui défendait « que nul de quelque état et « condition qu'il fût, ne tenît ou nourrît pourchaux en icelle ville, sur « peine d'amende à la volonté de justice, ne iceux pourchaux laissât « aller aval ladite ville[1]. »

Les aumônes, ou plutôt les suppléments de gages qui étaient octroyés à Guillotte Le Bret, avaient la périodicité d'une rente.

Les bonnes dispositions du Conseil se reportèrent sur sa servante Denise, comme le prouve la délibération du 21 novembre 1457, de laquelle il résulte, en même temps, que la concierge, presque centenaire, vivait encore à cette époque. Denise, que le clerc intitule *serviteure* (au féminin) de Guillotte Le Bret, reçut une gratuite de 60 sous [110 f.], qui lui fut comptée « *le jour de ses épousailles.* »

Le nom de Guillotte Le Bret disparaît après cette date. Mais on ne peut pas douter que la concierge de la maison commune, après avoir assisté [1405-1457] aux incidents les plus dramatiques, et aux péripéties les plus sanglantes qui aient jamais agité notre ville, ne soit morte de la mort du juste, dans le réduit où elle était née, et où l'avaient laissée, paisible et heureuse, les terribles événements qui bouleversèrent tant de hautes existences, et la piété des échevins qui entourèrent de tant de soins et de respect la vieillesse de leur fidèle

[1] Délibération du 25 mai 1407. — En 1458, un pourceau coûtait 1 liv. 2 sous 10 deniers, et, en 1470, un cochon de lait ne valait que 2 sous 9 deniers. J'en conclus que le *pourcel* dont les échevins firent cadeau à Guillotte, était adulte et en bon point.

servante. Ajoutons que Guillotte a dû mourir fille : s'il en eût été autrement, on lui aurait donné le nom de son mari ; et, si elle eût été veuve, elle aurait revendiqué ce titre imposant et flatteur.

De nos jours, une décision administrative, duement régularisée, enverrait philantropiquement Guillotte Le Bret mourir à l'hôpital.

Carmes. — Cordeliers. — Jacobins.

Les religieux mendiants attrapaient une portion des aumônes de la ville. Mais je dois dire que cette portion était fort mince, et ne dénotait, de la part des échevins, qu'une sympathie fort modérée pour les établissements monastiques dont Rouen était si abondamment pourvu.

Les Carmes recevaient annuellement, à ce qu'il semble, une courtoisie que je ne vois cependant relatée qu'une seule fois sur les registres, le 19 juin 1389, et qui n'était pas de nature à compromettre la situation financière de la ville : elle ne s'élevait qu'à 60 sous [146 f. 65 c.] En 1395 [29 mars], on leur donne « pour le luminaire « de la mi-août », jour de l'Assomption, une somme qui ne dut pas ajouter beaucoup à l'éclat de cette cérémonie : 5 sous ! [12 f. 20 c.] En 1397 [28 août], le Conseil contribue à la construction de leur église, et la somme est un peu plus forte :

« Item, ce jour, pour Dieu et en aumône, fut donné aux reli-
« gieux mendiants de Notre-Dame-du-Carme, *pour mettre et employer*
« *ès-ouvrages et emparement de leur église, et pour l'honneur de Notre-*
« *Dame*, deux hanses, de 6 francs [293 f. 30 c.] »

C'est la dernière fois qu'il est question des Carmes.

Les Cordeliers sont un peu mieux traités.

Le 28 juin 1390 : « Du consentement et accord desdits conseillers
« et procureur d'icelle ville, dit et appointé fut que, *pour prier pour*
« *l'état de la ville, et pour aider à recevoir honorablement tout leur*
« *collége qui devoit être en leur hôtel*, l'on donneroit aux frères des
« Cordeliers, la somme de 6 livres tournois [293 f. 30 c.], et une
« queue de vin, qui étoit au cellier de la ville. »

En 1398 [15 juin], on leur donne encore, pour une seconde assemblée provinciale, deux poinçons et une queue de vin.

En 1407 [19 juin], la ville contribue pour 12 livres [565 f. 60 c.] aux frais du « pavement que l'on fait à l'endroit de leur hôtel », et dont elle devait profiter.

Enfin, le 4 décembre 1456, le Conseil accorde « aux frères mi« neurs religieux des Cordeliers de la ville », 15 livres (550 f.), pour secourir « leurs indigences et nécessités. » Et les échevins n'avaient point le mérite de l'initiative, car cette délibération ne leur fut inspirée que par une très humble requête que les frères leur avaient présentée.

Les Jacobins n'apparaissent que deux fois dans le cours de ces parcimonieuses distributions. Le 16 mars 1409, on leur donne 60 sous [141 f. 40 c.], pour les aider à faire paver la rue qui longe « leurs « héritages. » Le 25 avril suivant, le Conseil leur octroie 4 livres [176 f.], sur les pressantes sollicitations du bailli Caradas Des Quesnes, « et ce nonobstant une autre hanse par avant ce jour d'hui à eux « donnée. » Et tout est dit pour les Jacobins.

Quant aux Augustins, le Conseil fut envers eux moins libéral encore; il ne leur donna rien du tout.

Sans doute les religieux mendiants reçurent quelques autres aumônes, que le clerc de la ville négligea de transcrire sur des registres tenus quelquefois avec une grande irrégularité; mais il est évident qu'on ne peut pas accuser les échevins de s'être laissés entraîner, par une dévotion exagérée, à abuser, en faveur des couvents, de la confiance des citoyens qui leur abandonnaient le maniement des deniers publics.

Pauvres étrangers. — Cordeliers de Seez. — Savoyard. — Réfugiés de Constantinople. — Chevalier picard.

La formule des délibérations où sont consignées les aumônes que le Conseil faisait aux particuliers, prouve un fait, si naturel d'ailleurs qu'il n'a pas besoin d'être prouvé, c'est qu'il secourait, de préférence, les pauvres qui étaient nés dans la ville. Toutefois, sa pitié n'était point exclusive, et soulageait aussi, de temps en temps, les malheureux étrangers qui se trouvaient dans nos murs, dénués de ressources et réduits à la mendicité.

En 1455, des Cordeliers de Seez passant par Rouen, l'un d'eux tomba malade, et, comme il ne pouvait pas continuer sa route à pied, ses frères eurent recours à la générosité de la ville. Le Conseil leur vint en aide.

« Item fut semblablement ordonné et, par lesdits conseillers, donné

« en charité à aucuns pauvres cordeliers de l'obéissance, cordeliers « à Seez en Normandie, *pour avoir pour l'un d'eux étant en grande « maladie, une pauvre bête cameline, pour lui porter audit lieu de « Seez,* en la compagnie de ses autres compagnons, la somme de « 60 sous tournois [110 f.] » [23 décembre.]

La *pauvre bête cameline* était tout bonnement un âne.

Dans la même année [6 décembre], je vois une aumône donnée à un savoyard qui jouait du tambourin, et que son talent n'avait pas enrichi :

« Fut semblablement accordé et donné en charité à Jehan Bour-« gois, pauvre homme étranger, du pays de Savoye, *usant du ta-« bourin*, considéré sa pauvreté et impuissance, le drap d'une robe, « avec la façon d'icelle robe, jusques à la somme de 45 à 50 sous. » Et en marge est écrit : « Mémoire que le drap a coûté à Roger En-« guerren, 42 sous 6 deniers, et la façon 5 sous. Somme pour tout : « 47 sous 6 deniers [1]. »

L'expression *user* était consacrée dans le sens de *jouer* d'un instrument. Le 2 octobre 1456, le Conseil donne 10 sous [18 f. 35 c.], à « celui qui a *usé de la trompette*, quand le sergent à masse a fait le cri « des Aides de la ville. »

On remarquera, sans doute, avec quelque surprise, tout ce qu'il y eut de délicat dans cet acte de charité du Conseil, qui, non content d'acheter une robe pour le pauvre tambourin, eut encore l'attention de la faire faire. Mais cette marque d'intérêt trouve une explication toute naturelle dans un titre que n'aura pas manqué de faire valoir l'artiste savoyard, celui de compatriote de la dauphine Charlotte de Savoie, première femme de Louis XI.

D'autres étrangers, venus de bien plus loin encore, obtinrent, vers le même temps, des secours de la ville.

Après la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, les chrétiens vaincus et proscrits se dispersèrent dans toutes les contrées où la conformité de religion put leur faire espérer qu'ils trouveraient un

[1] La valeur du marc d'argent était alors de 9 livres; on aurait, en calculant d'après la différence de 9 à 55 : pour l'étoffe 13 fr., pour la façon 1 fr. 50 c.; total 14 f. 50 c., et, en multipliant par 6, suivant le système de M. Leber : étoffe, 78 f. 10 c., façon, 9 f. 15 c., total : 87 fr. 25 c.

asile et des moyens d'existence. Quelques-uns vinrent à Rouen. En proie à la misère, ces tristes exilés ne firent pas un vain appel à la pitié des échevins.

Le premier arrivé se nommait Emmanuel, et était chevalier de Constantinople. On lui donna 30 sous [55 f.], le 16 septembre 1455, « eu regard à sa pauvreté, et le cas dudit Constantinople. »

L'année d'après, le 2 octobre 1456, un secours fut accordé à deux autres réfugiés :

« Eu regard à la requête présentée devers mesdits seigneurs, par « Dimitrios Bithardus et Thomas Partis, *natifs de Constantinople*, « *et à la pauvreté d'eux, et qu'ils ont, et leurs femmes et enfants, été* « *pris prisonniers;* jouxte ladite requête, accordé en aumône aux- « dits suppliants, 30 sous tournois [55 f.] »

Trois ans plus tard, arrivèrent de nouveaux exilés. Le Conseil leur accorda une aumône, quoique deux petites précautions oratoires, glissées dans la rédaction du paragraphe où se trouve conservé le souvenir de cette libéralité, indiquent que les échevins n'ajoutaient pas une foi explicite aux allégations de ceux qui imploraient leur pitié. Il est plus que probable que quelques aventuriers se servirent d'un moyen aussi sûr et aussi sacré de réveiller la compassion publique.

« Donné fut en gratuite à Démétrios, chevalier, jadis *soi disant* « trésorier de feu l'empereur de Constantinople, et Andriocus, aussi « chevalier de Constantinople, *prisonniers ès mains des Turcs en-* « *nemis de notre sainte foi, eux, leurs femmes et enfants, qu'ils disent*, « la somme de 60 sous tournois [110 f.] » Cette délibération est du 5 avril 1460.

Six jours avant, le 29 mars, le Conseil avait eu affaire à un autre prisonnier des Turcs. Celui-ci était un Français, que son ardeur pour la foi avait poussé en Orient, et qui en revenait quêtant, de ville en ville, la rançon au prix de laquelle les infidèles avaient mis sa liberté. Du reste, il était en règle, et exhibait, à l'appui de ses sollicitations, des certificats authentiques. Pourtant, le Conseil laisse encore apercevoir qu'il n'était pas sans une certaine défiance :

« Délibéré a été délivrer par le receveur Martin Fauvel, ... (le « clerc a oublié d'écrire la somme) que la ville a donnés à un che- « valier du pays de Picardie, nommé Messire Louis Des Près, dit

« Blanchart, *qui naguère est retourné, comme il est apparu par cer-*
« *tifications, des marches de Turquie où il a été longuement pour*
« *combattre les ennemis de la foi*, *ès mains desquels ennemis il a été*
« *longuement prisonnier*, où *il dit* qu'il lui esconvient de payer
« grande chevance ; et, *pour aider à racheter son corps*, lui a été
« faite ladite gratuite. »

Jehanne La Sage.

J'ai gardé soigneusement, pour clore la liste de tant de malheureux dont l'administration municipale a soulagé la misère, une femme que je recommande à tous les Normands encore dignes de ce nom. Il s'agit de la plaideuse la plus héroïque dont les annales de notre province aient pu conserver le souvenir.

Je lis, à la date du 17 juillet 1396 : « Fut donné, du consentement
« des dessusdits conseillers, à Jehanne La Sage, une hanse de
« 60 sous [146 f. 14 c.], *pour cause d'un procès qu'elle avait mené* DIX-
« HUIT ANS, ou environ, lequel procès touchait les franchises et pri-
« viléges de la ville de Rouen, et promit que jamais, à cause de ce,
« rien à la ville ne demandera ni demander fera. »

Cette dernière clause ne fut point observée. Une plaideuse aussi tenace devait inspirer au Conseil une admiration trop sincère, pour qu'il eût le courage de s'en tenir strictement aux conditions rigoureuses qu'il feignait de lui imposer. Ce n'était pas la première fois que les échevins donnaient à Jehanne de ces petits encouragements. Ils avaient commencé, le 17 janvier 1390, à lui fournir les moyens d'entretenir cet admirable procès, et ils continuèrent jusqu'au 29 juin 1409 ; ce qui comprend, si je ne me trompe, un espace de 19 ans et demi !

La délibération du 17 juin 1409 donne, sur la cause du conflit, des renseignements qui expliquent parfaitement l'affaire, et sur la personne de Jehanne La Sage (quel nom pour une pareille plaideuse !) des détails qui peuvent servir de moralité à cet épisode :

« A Jehanne La Sage, pauvre veuve femme, âgée de 90 ans ou
« environ, demeurant en ladite ville, fut donné pour Dieu et en
« aumône, une hanse de 60 sous [132 f.], eu regard et considé-
« ration à ce que ladite Jehanne avait soutenu au temps passé certain
« procès tant ès assises de Lillebonne que ès échiquiers de Nor-

« mandie, comme bourgeoise et habitante d'icelle ville, contre « Jehan Beuzelin, traversier [1] dudit lieu de Lillebonne, qui lui voulait « faire payer coutume audit lieu, de ses denrées et marchandises, où « elle et les habitants de ladite ville sont francs par les priviléges de « ladite ville, et obtint lettres de *gaagne* dudit fait, qui vaut pos- « session pour ladite ville ; et en quel procès démener, *elle a perdu « toute sa chevance, ne peut mais pain gagner, est impotente et va « au bâton.* »

On serait d'abord tenté de s'apitoyer sur le sort de la pauvre plaideuse; mais un moment de réflexion suffit pour faire refouler un sentiment injurieux pour sa mémoire. Peut-on voir, au contraire, une carrière plus remplie de chances favorables et de délicieuses émotions? Jehanne La Sage a le bonheur de trouver les éléments d'un magnifique procès, dans lequel l'honneur et les intérêts de sa ville natale sont engagés. Le hasard la sert au point de lui faire rencontrer un adversaire digne d'elle, dans la personne de Jehan Beuzelin, traversier de Lillebonne. Elle a la gloire, pendant une lutte de 25 ans, (car le procès, qui avait 18 ans en 1390, vivait encore en 1397), d'épuiser tous les degrés de juridiction. Et elle arrive enfin à l'âge de 90 ans, ruinée, misérable, impotente, *allant au bâton*, mais fière et triomphante : elle avait gagné son procès [2] !...

Le vilain rôle dans cette affaire appartient, il faut le dire, au Conseil municipal. On doit être scandalisé de la mesquinerie avec laquelle il a contribué aux frais d'une instance qui intéressait si directement les droits et les franchises de la cité : pendant près de 20 ans, il n'a donné à Jehanne La Sage que la modique somme de 44 livres tournois [2,061 f. 95 c.] Mais le Conseil était excusable, car, ayant, dans ce temps-là, un procès à soutenir pour son propre compte, la ville se trouva dépourvue d'argent et de crédit, au point que son procureur refusa de lui faire des avances, et que les échevins furent obligés de répondre personnellement pour elle [3].

[1] Percepteur du droit prélevé, au profit du seigneur, sur les marchandises qui traversaient la ville, droit qui portait le nom de *Coutume*.

[2] Reg. 1389-1390, 96 v., 164 r. Reg. 1390-1393, 58 r. Reg. 1396-1398, 9 v., 44 r. Reg. 1404-1408, 25 v.

[3] Reg. 1404-1408, 42 v.

PROCÈS.

Il faut rendre justice aux échevins ; ils défendaient presque toujours, avec beaucoup de zèle, ceux de leurs concitoyens dans la personne desquels on attentait aux priviléges de la ville :

« Item [21 avril 1395], le voyage de Jehan Le Tavernier à deux « chevaux et de maître Jehan Depardieu à un cheval, fait à [Bézu ?] « par devers messeigneurs de Torcy, *à cause d'un pauvre homme, le-« quel tenoit prison à Biaunes, pour ce que l'on disoit qu'il avoit « transgressé le péage de Biaunes*, et en quel voyage demeurèrent « trois jours, allant et retournant, et partirent la semaine après Pacques « l'an 1395, valant 6 livres tournois ; pour ce 6 livres tournois [293 f. « 30 c.] »

Jehanne La Sage ne fut pas la seule à qui le Conseil alloua des secours pour la poursuite d'un procès.

En 1410 [14 juillet], « Les 30 sergents de la justice de Rouen » eurent une affaire contre une dame De la Granche, *sergent à masse* (tel est le titre que lui donne le registre), parce que cette dame prétendait « avoir en ladite ville plusieurs sergents autres que le sergent et « soussergent. » Le 22 juillet 1411, le Conseil donna aux 30 sergents de Rouen 50 liv. [2,065 f. 50 c.], pour les aider à défendre leurs droits.

Le plus souvent, le Conseil acceptait, au nom de la ville, toutes les chances des procès que *démenaient* les citoyens pour faire triompher les priviléges de Rouen. C'est ce qui arriva, par exemple, à propos de la lutte que quelques marchands engagèrent contre la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois, qui exigeait d'eux le paiement de la coutume de Neufchâtel-en-Brai, nonobstant ces priviléges. Il fit de même pour le péage de Crespy-en-Valois, appartenant au duc d'Orléans, et pour beaucoup d'autres.

Le 14 août 1407, la ville se substitua à douze habitants des paroisses de Carville et de Saint-Hilaire, qui repoussaient les prétentions d'un « *preneur de leux* [loups] », lequel « les vouloit contraindre à payer « de la prise desdits leux. » Ces citoyens étaient exempts de cet impôt jusqu'ici inconnu, comme domiciliés dans la banlieue de Rouen et « contribuant aux aides de la ville. » Toutefois, le Conseil n'assuma qu'une responsabilité morale, et fit prendre aux douze plaideurs l'engagement d'acquitter de leur bourse « tous les intérêts, dommages, « amendes et dépends, si la ville en *enchet*. »

Indemnités.

J'ai mis à part quelques aumônes d'une espèce particulière. Ce sont les secours que le Conseil, par un sentiment de délicatesse qui l'honore, accordait à ceux qui avaient perdu de l'argent au profit ou par la faute de la ville. Ces charités pouvaient passer pour des restitutions.

On donne 60 sous [132 f.] à Pierre de la Rivière, charpentier, qui avait construit la charpente de la porte neuve de la Vicomté, et qui n'y avait pas trouvé son compte. [22 mars 1410.]

Jehan Régnier, pionnier, qui avait fait les terrassements des fossés de Martinville, et qui « y avait perdu *tout le sien* », reçoit un dédommagement de la même somme. [22 avril 1409.]

J'ai dit ailleurs que le Conseil était venu au secours d'un ouvrier blessé en travaillant aux fortifications [1].

En 1464, il indemnise un pauvre charretier dont le cheval avait été tué par la chute d'un mur, de la solidité duquel la ville n'était cependant pas responsable, car il appartenait au Roi :

« Accordé fut en charité, à Guillaume Vassel [27 nov.], pauvre « homme, charretier, auquel, puis quinze jours en ça, son cheval a « été tué, *par fortune de ce que sondit cheval logé joignant les murs « des brayes du Châtel, une grande partie du mur d'icelles brayes est « chue sur l'étable où étoit ledit cheval, et a abattu ladite étable et « tué sondit cheval*, par quoi il eût été en voie de mendicité, la « somme de 60 sous tournois [110 f.], pour lui aider à avoir un autre « cheval, pour lui aider à avoir sa vie et la vie de sa femme et enfants. »

Fermiers de la Ville.

Mais c'était surtout aux fermiers de la ville que les échevins devaient de ces loyales réparations.

Au milieu des désordres qui signalaient ces temps malheureux, parmi les alternatives incessantes de paix et de guerre, de prospérité et de détresse, qui jetaient la perturbation dans les affaires et brisaient l'essor du commerce et de l'industrie, une des branches les plus scabreuses de la spéculation était, sans contredit, le fermage des Aides de la ville. Cependant, il se trouvait toujours des esprits aventureux qui affrontaient ces chances hasardeuses, et livraient au caprice des événements leur fortune et celle des pleiges qui les

[1] *Recherches sur Rouen ; porte Martinville*, 60-61.

avaient cautionnés. Le plus petit trouble dans les affaires publiques, la moindre démonstration de guerre civile ou étrangère, réduisaient les recettes et ruinaient l'entreprise; et, lorsqu'arrivait le moment de la liquidation, les fermiers, hors d'état de s'acquitter, se mettaient à la merci des échevins, pour obtenir des délais ou la remise d'une partie de leur dette. L'administration avait souvent égard à ces réclamations, dont elle appréciait la justice et la sincérité.

Il y a presque toujours, dans le tableau que font ces malheureux de leur situation, quelque chose de touchant qui s'adresse au cœur bien plus qu'à la raison des conseillers.

Simon Marc, fermier de l'aide de 6 deniers tournois par queue de vin vendue en gros, pour l'année commençant à la Saint-Michel 1407, et débiteur envers la ville de 222 livres 10 sous [11,526 f. 40 c.], était venu plusieurs fois requérir le Conseil que « pour Dieu et en « aumône, *il lui voulsist atermer à payer ladite somme en temps « convenable.* » Marc n'était que *personnier* [associé] du principal fermier, Guillaume Verte, « lequel s'*étoit défui avec partie de la fi- « nance de la ferme* », laissant le soin de payer le montant du fermage à son associé, qui n'avait rien reçu.

La perte de sa fortune avait causé à Simon Marc une perte plus sensible encore; sa femme, en apprenant la fuite de Guillaume Verte, « étoit morte *de courroux.* »

Je sais bien que quelques esprits mal faits, objecteront qu'il est absolument impossible d'apprécier aujourd'hui jusqu'à quel point la perte de sa femme put être considérée comme un malheur pour Simon Marc; qu'une femme qui meurt de colère laisse planer sur sa mémoire de fâcheuses préventions, et qu'il est permis de soupçonner que, si l'on eût été initié à la vie intime du fermier de la ville, on eût peut-être reconnu que ce qu'il présentait comme une agravation d'infortune, n'était, au contraire, qu'une circonstance atténuante de sa ruine. Mais le Conseil ne se livra point à ces suppositions, qui ne peuvent être inspirées que par un méchant cœur. Il prit les choses comme elles lui étaient dites, et accorda dix ans de délai à son débiteur, qui, d'ailleurs, lui offrait de solides garanties. [3 octobre 1409.]

Les désastres des fermiers de la ville fourmillent dans les huit registres qui sont le théâtre de ces explorations. Ici, c'est le fermier des cervoises et du cidre qui est réduit à vendre sa maison

[1394][1]. Là, c'est le fermier du pontage qui se plaint des pertes que la guerre lui a fait épouver [1410][2]. Plus loin, c'est le fermier du Neuf-Marché, et celui de la moulte du blé de dehors, qui sont mis en prison pour défaut de paiement [1453][3]. Ce sont tous les fermiers qui viennent, en 1458, demander une remise, à cause du tort qu'a fait au produit des fermes « *la pestilence qui a couru en cette ville l'année passée*[4]. » Ce sont les fermiers de l'aide de la cervoise pour l'année 1449, qui réclament, en 1464, un rabais, à cause du préjudice que leur a porté la reprise de Rouen par les Français : « Considéré la perte « par eux portée ladite année, qui fut l'année que le Roi notre sei- « gneur recouvra sa ville de Rouen, *où par la novalité de seigneurie « plusieurs ne voulurent payer dudit aide*[5]. »

Henri Godefroy.

Mais, de toutes les réclamations de ce genre qui me sont passées sous les yeux, il n'en est pas de plus faite pour exciter l'intérêt et la curiosité, que celle de Henri Godefroy.

Henri Godefroy occupait un rang assez élevé dans la bourgeoisie, lorsqu'il eut la funeste idée de s'associer à l'adjudicataire de la ferme des Moulins. L'enchère eut lieu le jour de la Saint-Michel 1449, un mois avant l'expulsion des Anglais ; bientôt arriva la crise à la suite de laquelle Rouen fut rendu à la France, et cet évènement, si heureux pour le pays, fut désastreux pour les fermiers. La spéculation de Godefroy tourna au plus mal, et, en 1455, il se vit forcé de solliciter un délai pour le paiement de 40 livres [1,466 fr. 65 c.], qu'on lui réclamait pour solde de sa part. Godefroy était tombé dans la gêne la plus étroite ; il ne put payer que 28 livres [1,026 fr. 65 c.], et encore fut-ce en abandonnant à la ville une créance de pareille somme, qu'il avait sur elle.

Il résolut alors d'aller chercher fortune ailleurs ; et, comme il était homme de cœur, il ne voulut pas partir sans donner une garantie pour les 12 livres [440 fr.] qu'il devait encore. Godefroy, ruiné, n'avait plus d'amis qui voulussent lui servir de pleiges. Mais il avait

[1] Reg. 1394-1395, 11 v.
[2] Reg. 1403-1411, 108 r.
[3] Reg. 1453-1471, 8 v., 12 v.
[4] Ibid. 141 v. En l'an 1400-1401, la ville avait gardé pour son compte l'aide sur le vin, « pour défaut de marchands, *pour la mortalité lors étant en ladite ville.* »
[5] Reg. 1453-1471, 231 v.

une femme, et cette femme fit, pour aider son mari, un acte de dévouement qui mérite de passer à la postérité la plus reculée. Elle n'engagea pas ses biens ; elle ne vendit pas son honneur ; elle ne se condamna pas à un travail pénible pour gagner quelques ressources : elle fit plus encore. Elle n'avait conservé de son ancienne splendeur qu'une robe ; une robe, seul objet de parure qui lui restât, seule consolation de sa détresse, seul souvenir de ses bons jours. La robe fut sacrifiée !... La robe fut portée au Conseil, qui l'accepta comme gage d'une partie de la somme que lui devait Godefroy, et l'enferma soigneusement dans le chartrier de la ville.

Henri Godefroy confia à l'inconstance des flots ses espérances d'avenir. Ce fut à la mer qu'il alla redemander les richesses qu'il avait perdues. Mais le mauvais sort qui le poursuivait monta avec lui sur son navire ; il tomba entre les mains des Anglais, et fut conduit prisonnier dans une ville dont je n'ai pu deviner le nom. Là il resta trois ans captif. Enfin, il obtint de revenir en France, sur l'engagement qu'il prit de payer « une grosse finance » pour se racheter.

Godefroy avait apprécié la preuve de tendresse que sa femme lui avait donnée ; aussi son premier soin fut-il, quand il eut recouvré sa liberté, de venir implorer du Conseil la restitution de cette robe dont elle s'était dépouillée pour lui. Il parut devant les Échevins le 2 octobre 1462. Il n'avait pas un sou à leur offrir ; le seul changement qui se fût opéré dans sa fortune, c'est qu'il avait ajouté à ses dettes une dette de plus, celle de sa rançon. Mais il raconta au Conseil ses aventures, et le Conseil, touché de tant de courage, de constance et de malheur, lui rendit la robe de sa femme, et lui fit remise de la moitié des 12 livres, lui accordant deux ans pour payer le reste.

Je voudrais pouvoir dire que Godefroy, de retour dans sa patrie, parvint à améliorer sa position, mais il n'en fut rien. Lorsqu'arriva le terme qui lui avait été assigné, il n'était pas plus riche qu'à sa sortie de prison, et le délai fut prolongé d'un an. Tout fait présumer que la ville en fut pour ses 6 livres, et que les Anglais attendent encore la *grosse finance* qu'il leur avait promise.

Cependant Godefroy, énergique et actif, ne pouvait pas rester en repos ; il lui fallait de l'agitation et du mouvement. Une occasion se présenta bientôt à lui de courir de nouvelles aventures ; il la saisit avec enthousiasme.

Au mois d'octobre 1465, Louis XI, traqué par la ligue du bien

public, s'était enfermé dans Paris. Entouré par l'armée des princes, il était menacé d'une attaque dont le résultat pouvait entraîner la perte de sa couronne et le morcellement de la France. Notre ville, qui lui était encore restée fidèle, lui envoya des secours. Quatre cents hommes partirent de Rouen, sous la conduite d'un écuyer nommé Taupin [1]. La ville, fort pauvre en équipements militaires, ne possédait que vingt-quatre brigandines [2]. Elle en confia douze à Taupin, qui en fit lui-même la distribution. Ces armures furent certainement données par ce capitaine aux douze hommes les plus résolus et les plus intelligents de sa troupe, qu'il choisit pour commander sous ses ordres. Henri Godefroy fut un de ces douze hommes d'élite. Il reçut une brigandine, grâce à laquelle, peut-être, il revint sain et sauf. Tous ses compagnons n'avaient pas eu le même bonheur, car le dernier article du compte de ces brigandines, que Taupin rendit à la ville au retour de son expédition, est ainsi conçu : « Item la douzième et « dernière, perdue et adirée, parce que celui qui l'avoit, dans une « escarmouche devant ladite ville de Paris, *fina ses jours dedans*, *par « fortune de guerre*. »

Il est vraiment fâcheux que ce ne soit point Godefroy qui ait été tué ainsi en combattant. C'était une mort digne de lui, et il eût été fort agréable, pour son biographe, de terminer par ce dénouement tragique et glorieux une existence semée de tant d'incidents et de fortunes diverses. Mais tout ce que j'écris est de l'histoire. Je suis forcé de dire que Henri Godefroy survécut à cet épisode de la guerre du bien public, et je laisse à une imagination plus féconde que la mienne le soin d'inventer une suite à la biographie du fermier des Moulins de la ville.

Ch. Richard, Conserv. des Archives municip.

(La suite à la prochaine Livraison.)

[1] Le duc de Bourbon se rendit maître de Rouen, pour le duc de Berry, le 27 septembre 1465. Le registre se garde bien de mentionner cette circonstance, que Louis XI eût pu faire payer cher à notre ville ; les délibérations sautent du 19 septembre au 17 octobre. C'est probablement dans cet intervalle qu'eut lieu l'expédition dont je parle, et qui est relatée à la date du 17 octobre ; il y est dit que les quatre cents hommes furent « envoyés de par icelle ville, *devers le Roi*, « *à Paris*. » Cela était écrit quinze jours après le traité de Conflans. Commynes rapporte que le château de Rouen fut livré au duc de Bourbon par la *grant seneschalle de Normandie*. Cependant, Jacques de Brézé avait pris possession, depuis le 26 juillet, de la capitainerie de Rouen, comme successeur de son père, tué le 16 à la bataille de Montlhéry.

[2] Cuirasses.

POÉSIE.

UN MONUMENT A JEANNE D'ARC![1]

O Rouennais ! vous l'avez oubliée,
La noble fille à l'étendart béni,
Qui releva la France humiliée!
Son nom, dont l'éclat pur chez vous semble terni,
Pleure sa gloire à vos fastes liée....
O Rouennais! vous l'avez oubliée,
La noble fille à l'étendart béni!

---

[1] Depuis long-temps, l'insuffisance, l'excessive médiocrité du monument consacré au souvenir de Jeanne d'Arc, sur la place même où cette héroïque jeune fille fut livrée au bûcher, avaient frappé tous les gens de goût ; et déjà plus d'une fois, sans doute, l'idée de substituer à l'informe statue un monument plus digne d'une aussi pure renommée, s'était présentée à bien des esprits généreux. Nul, pourtant, n'avait encore tenté de faire un chaleureux appel aux sympathies nationales, au patriotisme rouennais. Le mérite de cette initiative était réservé à un jeune poète dont le nom apparait parmi nous, à cette occasion, pour la première fois. Il appartenait à la poésie de donner le signal de cette tentative de réhabilitation glorieuse, et son intervention, au début de cette œuvre toute de sentiment et de patriotisme, est d'un favorable augure pour le succès. Puisse cet émouvant appel être entendu de tous! puisse un comité s'organiser bientôt pour provoquer une souscription populaire, qui serait, nous n'en doutons pas, bientôt remplie! La *Revue de Rouen*, qui s'associe aujourd'hui à ce vœu généreux en aidant à sa manifestation, ne restera pas en arrière lorsqu'il s'agira de le réaliser. (*Note de l'Éditeur.*)

I.

C'était un jour de mai. Les cloches par volées
Jetaient dans l'air joyeux leurs fanfares ailées.
Le soleil souriait au front des vieilles tours;
Et, parmi les concerts des jeunes hirondelles,
Sous ses opulentes dentelles,
La fière basilique étalait ses atours.

Ce n'étaient que rayons, que parfums, que murmures.
Sur les chasubles d'or, sur l'acier des armures,
Cent reflets voltigeants éblouissaient les yeux.
Parmi les croix brillait le fer des pertuisanes :
Les chants sacrés, les chants profanes,
Mêlaient leurs gais refrains et leurs accords pieux.

Des places, des parvis, du fond des vieilles rues,
Les bandes grossissaient, vagues toujours accrues.
Partout couraient, criaient, et manants et bourgeois.
Coiffes et chaperons, frocs et cottes de mailles,
Comme à d'illustres épousailles,
Allaient : le bruit des pas doublait le bruit des voix.

Surtout du Vieux-Marché le peuple, dès l'aurore,
Encombrait l'avenue et l'espace sonore. —
Quel est cet échafaud ? Sous les feux du soleil,
Il est là, dominant la foule bigarrée :
Des flots de lumière dorée
L'entourent d'un réseau vermeil.

II.

Un cri s'est élevé, que suit un grand silence.

Une jeune fille s'avance.
Sa joue est pâle; mais son œil,

Sans effroi comme sans orgueil,
Brille d'une noble assurance.
Elle marche entre des soldats.
Sa chevelure qui la couvre,
Flotte et s'épanche sur ses bras :
Sa bouche avec ferveur s'entr'ouvre ;
Elle semble prier tout bas.

« Au bûcher l'hérétique ! au bûcher la sorcière ! »

L'ame perdue en sa prière,
La jeune fille, par moment,
Tourne vers le bleu firmament
Un regard pur que rien n'altère.
On dirait, à la voir marcher
De cet air paisible et modeste,
Que l'ange qui vient la chercher,
De loin la soutenant du geste,
Lui sourit du haut du bûcher.

Quelques voix, cependant, répétaient : « Pauvre fille ! »

Tout-à-coup, une larme brille
Dans ses yeux fermés à demi :
Sous le chaume de Domrémi
La sainte a revu sa famille.
Sa vieille mère toute en pleurs,
Au seuil de la pauvre cabane,
Sur la route de Vaucouleurs,
Semble chercher sa bonne Jeanne,
Jeanne, l'enfant de ses douleurs.

« Pauvre fille ! » Ces mots volent dans l'assemblée.

La noble vierge s'est troublée :
Plus d'amour ! plus de toit natal !
Elle voit le bûcher fatal,
Et sa tête penche accablée !...

Nul ami pour la secourir!
Sur son corps brisé qui chancelle,
Elle sent un frisson courir....
« *Rouen! Rouen!* murmure-t-elle,
« *C'est donc ici qu'il faut mourir!* »

Des sanglots étouffés éclatent dans la foule.

L'affreux cortége se déroule.
Parmi les croix, parmi les dards,
Jeanne disparaît aux regards :
Sur ses pas le peuple s'écroule.
La garde empêche d'approcher :
La foule se presse et s'agite.
— « Silence! un moine va prêcher...
— « Entendez-vous ce qu'il récite?...
— « La Pucelle sur le bûcher!! »

Une immense clameur monte dans l'air sonore.

Son doux visage est pâle encore :
Mais, comme un rayon matinal,
L'ange sur son front virginal
Verse un reflet qui le colore.
Autour de ses cheveux châtains
Qui pendent sur son cou d'ivoire,
L'ami céleste, de ses mains,
Pose une auréole de gloire.
Jeanne a rouvert ses yeux éteints.

Tout le peuple a frémi d'une sainte épouvante.

Elle est là, belle et souriante.
Son sein, chastement agité,
Qui se soulève avec fierté,
Enfle sa tunique ondoyante.
Elle est là, les yeux rayonnants
D'une ardeur pudique et guerrière,

Comme un jour où, dans Orléans,
La vierge planta sa bannière
Au faîte des remparts croulants.

Le juge a fait un signe, et le bourreau s'apprête.

Commencez vos hymnes de fête,
Anges, martyrs, céleste chœur!
Chantez le retour d'une sœur!
Elle aspire à Dieu, sa conquête.
Vous qui pleuriez près de la croix,
Aux pieds de votre divin maître,
A leurs voix unissez vos voix!
Chantez! La sainte va paraître,
Portant le glaive de Fierbois.

La flamme a pétillé, la flamme se déploie.

Redoublez vos hymnes de joie,
Anges du ciel, martyrs vaillants!
Que dans l'ivresse de vos chants
Votre ame s'abîme et se noie!
Chantez, chantez, peuple d'élus!
Faites cortége, esprits de flamme!
La noble vierge ne vit plus...
Elle vient d'exhaler son ame
Avec le doux nom de Jésus!

O Rouennais! vous l'avez oubliée,
La noble fille à l'étendart béni,
Qui releva la France humiliée!
Son nom, dont l'éclat pur chez vous semble terni,
Pleure sa gloire à vos fastes liée....
O Rouennais! vous l'avez oubliée,
La noble fille à l'étendart béni.

III.

Vous avez, Rouennais, l'ambition qui fonde ;
Vous avez le commerce, et l'industrie, et l'art :
Enrichis des tributs de l'un et l'autre monde,
A de sages calculs vous pliez le hasard.
Vous touchez à la fois Paris et l'Atlantique,
La ville sans rivale et l'océan sans bords :
Par vous la vieille Europe et la jeune Amérique
De leurs comptoirs rivaux échangent les trésors.
Vous avez, descendants d'une race guerrière,
Le hautain souvenir de vos grands armements,
Alors qu'aux champs d'Hastings la superbe Angleterre
Baisa la main d'acier de vos vieux ducs normands.
Monuments fastueux de l'ère féodale,
Vous avez vos donjons, vos hôtels, vos palais :
L'art vous parle de gloire, et votre Cathédrale
Vit mourir à ses pieds la rage des Anglais.
De bonne heure affranchis d'une entrave servile,
Au populaire élan vous avez préludé :
Le libre esprit du Nord fonda dans votre ville
Le libéral esprit que vous avez gardé.
Parmi vous le génie enfanta sa merveille ;
Eschyle à vos foyers ralluma son flambeau :
Fille du sol normand, la muse de Corneille,
D'un immortel honneur a doté son berceau.
Vous avez, d'un grand homme éternisant l'image,
Imprimé le génie à son front souverain,
Et, disciples fervents des gloires d'un autre âge,
Fait un socle de marbre au demi-dieu d'airain.
Et Jeanne !... Vous n'avez rien, rien qui perpétue
Ses nobles traits, si chers au souvenir normand :
Vous n'avez d'elle, enfin, qu'une froide statue,
D'un art dégénéré timide avortement.

IV.

A Jeanne donnez une obole !
Donnez, ô peuple rouennais !
Son nom, c'est le vivant symbole
Du patriotisme français.
Donnez à l'humble paysanne
Qui porta le doux nom de Jeanne
Chez les filles de Vaucouleurs !
Donnez à la vierge inspirée
Qui de la patrie éplorée
Apaisa les saintes douleurs !

Armateurs, de votre opulence
Donnez à celle dont le cœur,
A servir notre délivrance
Peut-être anima Jacques Cœur !
Des trésors de votre Douane
Ah ! donnez à la pauvre Jeanne,
Qui n'eut que son Dieu pour trésor,
Son Dieu, qu'en sa dure agonie,
Pour le prince et pour la patrie,
Mourante, elle invoquait encor !

Magistrats, de votre salaire
Donnez à la vierge du lys,
Qui du prétoire tutélaire.
Vengea les honneurs avilis !
Gardiens de la sainte parole,
Donnez une pieuse obole !
Donnez de votre pauvreté !
Donnez du denier de l'apôtre !
Jésus, votre maître et le nôtre,
Est le Dieu de la liberté !

Jeunes disciples de l'école,
Donnez de ce que vous avez !

Donnez, jeunes gens, votre obole
A celle qui nous a sauvés!
O vous dont l'ame m'est connue,
Donnez pour votre bienvenue
Dans ce monde au sévère accès!
Les jeunes gens donnent sans peine.
Donnez à la *bonne lorraine*,
Qui vous donna d'être français!

Et vous, que la danse légère
Appelle à ses folâtres jeux,
Donnez à la pauvre bergère
Une fleur de vos blonds cheveux!
Oh! donnez de votre toilette
A la porteuse de houlette,
A l'humble fille du hameau!
Donnez, donnez, ô jeunes femmes!
La gloire aussi parle à vos ames;
Vos ames ont l'instinct du beau.

Que toute offrande recueillie
Grossisse les dons obtenus,
Et que Rouen enorgueillie
Compte une merveille de plus!
Vienne alors un grand statuaire,
Qui sur le bronze ou sur la pierre
Grave l'idée en traits de feu:
Et que la Pucelle revive
Aux lieux où son ame naïve
S'envola dans le sein de Dieu!

Théodore Guiard (Rouen.)

ÉCONOMIE SOCIALE.

RÉFLEXIONS

CONCERNANT LES AVANTAGES QUE PRÉSENTENT

LES COMPAGNIES D'ASSURANCES MUTUELLES

SUR LA VIE.

Les Assurances mutuelles sur la vie, introduites assez récemment en France, où elles commencent à prendre faveur, sont de véritables *Tontines* perfectionnées, qui fournissent aux jeunes gens comme aux vieillards, aux célibataires comme aux pères de familles, les moyens de rendre très productives de faibles économies, et d'assurer, pour une époque fixe ou éventuelle, des ressources, soit à eux-mêmes, soit à leurs héritiers.

L'invention des *Tontines* remonte à près de deux siècles; elle est due à un banquier italien établi en France, nommé Tonti, qui proposa au gouvernement, alors obéré, d'ouvrir un emprunt dont les intérêts réunis seraient partagés entre les prêteurs, jusqu'à extinction; telle fut l'origine de cette institution, dont l'idée était fort simple, et qui eut un grand succès, car la première Tontine, créée en 1653, produisit 1 million 25 mille livres de rente, c'est-à-dire le capital, énorme pour le temps, de 20 millions et demi. Trois autres lui succédèrent en 1689, 1696 et 1709.

De nos jours, la Convention décréta, le 14 juillet 1795 (26 messidor an III), qu'un emprunt serait effectué au moyen d'une *Tontine nationale*. Dès le mois d'octobre 1790, on avait présenté à l'Assemblée nationale le projet de la fameuse *Tontine viagère et d'amortissement de Lafarge*, et quelques autres entreprises du même genre surgirent aussi dans ces temps de désordre.

Toutes ces Tontines promettaient d'immenses avantages, qui ne devaient néanmoins se réaliser que pour un bien petit nombre d'associés ; encore ceux-ci ne les auraient-ils obtenus que dans un âge très avancé, de sorte que c'était un véritable leurre, puisqu'en définitive tous les associés perdaient leur capital, sans avoir joui, pour la plupart, des intérêts qu'auraient pu leur procurer de purs et simples placements viagers. Ajoutons qu'une mauvaise gestion et le malheur des temps ont contribué à faire échouer ces entreprises.

Nous devons, toutefois, distinguer une Tontine ouverte vers 1802, sous le titre de *Caisse des employés et artisans ;* elle fut établie sur de meilleures bases, puisque le capital, qui, dans les précédentes, était entièrement perdu pour tous les actionnaires, deviendra un jour la propriété de quelques survivants.

Les nouvelles *Compagnies d'assurance sur la vie* [1] ont senti qu'elles ne pouvaient lutter contre le discrédit où sont tombées les *anciennes Tontines*, qu'en offrant des chances plus équitables, plus certaines et en même temps mieux appropriées à la position particulière et aux besoins des petits capitalistes. Peut-être quelques-unes méritent-elles encore le reproche de chercher à faire naître des espérances, sinon tout-à-fait dépourvues de vraisemblance, du moins si rarement réalisées, qu'il ne faut les regarder que comme de simples hypothèses.

[1] Ces institutions ne sont pas aussi récentes qu'on pourrait le croire. M. Isidore Alauzet, dans son *Traité des Assurances* (Son 4, p. 452), dit qu'elles ont existé de temps immémorial à Florence, où il y avait, au XVe siècle, un *Mont des Dots*, qui, après un certain nombre d'années, rendait, en cas de survie, le quintuple des sommes qu'on y avait déposées. Le même auteur rapporte que les Assurances sur la vie, telles qu'elles existent aujourd'hui, prirent naissance en Angleterre dès 1706. (Depuis ce temps, elles s'y sont considérablement multipliées, et ont dépassé le nombre de cent ; on assure que plus de 15 milliards y sont engagés.) Avant la Révolution, deux arrêts du Conseil d'état, des 3 octobre 1787 et 27 juillet 1788, les autorisèrent en France ; mais, depuis, ce ne fut qu'en 1809 que le nouveau Conseil d'état en reconnut la légalité.

Nous ne nous y arrêterons donc point ; mais nous voulons exposer les résultats probables et réels de ce genre de placement ; ils sont encore assez beaux pour mériter l'attention de toutes les personnes, en si grand nombre, dont les seules ressources dépendent de leur travail manuel ou intellectuel, et qui, par conséquent, sont exposées à les voir diminuer, ou même à les perdre entièrement.

On apprécie généralement l'utilité des *Caisses d'épargnes*, et nous-même les avons préconisées (*V.* les cahiers d'octobre et de décembre 1843), mais on ne saurait disconvenir qu'en certains cas les *Assurances mutuelles sur la vie* leur sont bien préférables, par les diverses combinaisons qu'elles ont adoptées pour faire fructifier les plus minces économies, et par la faculté qu'elles offrent d'y placer successivement et indéfiniment des sommes illimitées.

Toutefois, il faut se garder de fonder, sur ces placements, des espérances exagérées et chimériques, car il serait peu raisonnable de se flatter, qu'au moyen d'un léger sacrifice, on réalisera, en peu de temps, un grand profit, tandis qu'on ne doit l'attendre que d'une longue persévérance.

Toutes les Compagnies d'assurances sur la vie, autorisées et surveillées par le gouvernement, présentent à peu près les mêmes garanties et des avantages analogues ; néanmoins, comme il existe quelques différences dans leurs conditions et leurs tarifs, et que, d'ailleurs, celles dont les actionnaires sont plus nombreux présentent les chances les plus favorables, c'est à ce titre que nous nous bornerons à parler de la plus ancienne de toutes, la Prévoyance[1], dont les opérations se sont toujours faites avec une scrupuleuse exactitude. Fondée par ordonnance royale du 28 avril 1820, ce qui lui donne près d'un quart de siècle d'existence, elle a été modifiée et améliorée depuis, par trois nouvelles ordonnances des 21 mars 1821, 19 novembre 1828 et 20 août 1842.

Nous ne nous occuperons, quant à présent, que des *Assurances en cas de survie*, qui conviennent à un plus grand nombre de personnes, et se réduisent à *deux catégories : avec* ou *sans aliénation de capital.*

Sans aliéner le capital, on peut demander à faire partie d'une

[1] Paris compte une douzaine d'établissements de ce genre, autorisés par le gouvernement. La *Prévoyance* a prouvé sa bonne gestion par dix-sept répartitions. — Le siége de cette Compagnie est, à Rouen, place des Carmes, 42.

société de dix personnes, que la Direction forme de manière à ce qu'il n'y ait pas plus de dix années de différence d'âge entr'elles. Il est clair que si dix personnes mettent en commun chacune 100 francs de rente, par exemple, elles ont ensemble un revenu de 1000 fr., de sorte que, le dividende s'augmentant à chaque décès, le dernier vivant finit par jouir de ce revenu total, et, lui mort, le capital retourne aux héritiers de chaque associé. Ce placement peut convenir aux enfants de moins de dix ans, et même à ceux de dix à vingt ans, parce qu'à ces âges les chances de mortalité étant nombreuses, ceux qui survivent voient bientôt augmenter leur revenu, et ont l'espoir d'en jouir long-temps; mais il convient moins aux individus de vingt à cinquante ans, parce que, pendant cette période de la vie, la mortalité étant plus rare, il pourrait s'écouler vingt ou trente ans, et même plus, sans que le revenu eût éprouvé aucun accroissement, et ceux qui mourraient les premiers auraient privé leurs héritiers de leurs successions pour long-temps encore, sans avoir éprouvé eux-mêmes aucune amélioration dans leur position. Au-dessus de cinquante ans, au contraire, la mort étant plus fréquente, l'individu qui se flatte d'atteindre une vieillesse avancée, peut espérer de voir son revenu s'augmenter assez rapidement, et même se décupler, sans porter grand préjudice à ses héritiers.

Si la société se compose de 100 personnes, ce qui est à la volonté du placeur, l'accroissement est d'abord très faible, mais plus certain, et devient beaucoup plus considérable dans les dernières années de la vie.

On conçoit que, dans les deux cas dont nous venons de parler, il est impossible, à cause du petit nombre d'intéressés, d'assigner un terme fixe à l'accroissement, mais il n'en est pas de même dans l'*association générale*, où, un grand nombre d'associés étant réunis, les chances d'accroissements se déduisent de la loi de la mortalité en France, rapportée, d'après Duvillard[1], pour toutes les années, depuis la naissance jusqu'à 93 ans, dans l'*Annuaire du Bureau des Longi-*

[1] Il est à remarquer que, dans les *Recherches statistiques sur Paris*, publiées en 1821, par le Préfet, on trouve une *Table des probabilités de la vie humaine*, où les extinctions sont moins rapides, mais il est probable que les savants qui composent le Bureau de Longitudes n'en ont préféré une autre que parce qu'ils l'ont jugée plus près de la vérité.

tudes (1844). Le tableau ci-dessous fait connaître, suivant cette donnée, les résultats qu'on devrait attendre d'une association de 1000 individus, âgés de moins d'un an, pour chacun desquels on aurait placé 100 fr. de rente, soient ensemble 100,000 fr.

Age.	Nombre de survivants.	Rente individuelle.
10 ans	551	181 fr.
20 —	502	199
30 —	438	228
40 —	369	271
50 —	297	336
60 —	214	467
70 —	118	847
80 —	35	2,857
90 —	4	25,000

On peut, au surplus, entrer dans cette association à un âge quelconque, en apportant à la masse la rente dont on jouirait si l'on avait été associé dès l'origine; c'est-à-dire que l'individu de 30 ans, par exemple, devra fournir 228 fr. de rente. On obtiendra, d'ailleurs, des résultats proportionnels, en contribuant pour une rente plus ou moins considérable.

Les statuts et les tarifs de la *Prévoyance* font connaître les combinaisons nombreuses et variées qu'elle soumet au choix de ses associés; mais, outre qu'ils ne sont pas très répandus, ils sont assez compliqués pour que la plupart des lecteurs ne puissent apprécier immédiatement les espérances qu'ils en doivent concevoir; nous croyons donc faire une chose utile, en essayant d'en exposer les dispositions d'une manière plus claire et plus précise.

Nous venons d'indiquer ce qu'on peut attendre des placements dans les *sociétés* en nombre limité ou en *association générale;* nous entrerons maintenant dans quelques détails sur les *placements successifs* et leurs produits à différentes époques, en ayant soin de baser nos calculs sur le *minimum* garanti par la Compagnie, de sorte qu'on peut considérer comme très vraisemblable que nous sommes resté au-dessous de la réalité.

Le genre de placement auquel il nous paraît qu'on doit donner la préférence, surtout pour les jeunes gens, est celui qui se fait par périodes décennales; en voici les résultats probables, pour un place-

ment successif de **100** fr. par an [1], d'après le tarif intitulé : ***De l'acquisition d'un capital***[2]. (Page 6.)

En faisant le premier placement sur la tête d'un enfant âgé de moins d'un an, il lui reviendra, au bout de **10** ans...... **1,613** fr.

A 10 ans,	1,532 fr.[3]	placés pour 10 ans donneront..	2,969 fr.	4,484 fr.
	100	par an, aussi pendant 10 ans...	1,515	
A 20 ans,	4,259	....	8,467	9,992
	100	....	1,515	
A 30 ans,	9,492	....	19,022	20,537
	100	....	1,515	
A 40 ans,	19,510	....	39,493	41,008
	100	....	1,515	
A 50 ans,	38,957	....	87,543	89,104
	100	....	1,561	

Ainsi, l'enfant pour lequel les parents auront fait, pendant **20** ans, le sacrifice de **100** fr. par an, et qui, ensuite, continuera le même placement annuel jusqu'à **60** ans, se verra possesseur d'un capital d'au moins **89,000** fr., pour un placement effectif de **6,000** fr.

Ce placement donne donc au déposant la certitude d'un accroissement considérable, tout en lui laissant la faculté de disposer de son fonds à chaque période décennale, avantage que n'ont jamais offert les anciennes Tontines, où le placement était irrévocable.

Enfin, à **60** ans, qui est l'âge du repos, et où il est raisonnable de jouir de son avoir, plutôt que de chercher à l'augmenter pour un avenir très incertain, l'homme qui veut laisser quelque chose après lui, pourra profiter du ***placement d'un an*** (p. **16** du tarif), sans aliénation de capital, et ses **89,000** fr. lui produiront un revenu de **4,500** à **5,000** f., susceptible d'une légère augmentation à mesure qu'il avancera en âge, tandis que le capital, réduit à **84,550** fr., à cause du droit de direction, sera remis à ses héritiers un an après sa mort.

Si, au contraire, l'actionnaire veut aliéner son capital, il lui pro-

[1] Le placement total de la période décennale devant s'élever à 1,000 fr., il faudra, dès la première année, payer en outre 50 fr. pour droit de direction.

[2] Il va sans dire que ce capital pourra servir à payer, soit les frais d'éducation, d'apprentissage ou de remplacement, soit à former une dot ou un fonds d'établissement.

[3] Cette somme est le capital acquis, défalcation faite de 5 p. 0/0 de droit de direction. La même défalcation sera faite à chaque nouvelle période décennale.

duira un revenu d'environ 7,000 fr., susceptible d'une augmentation assez rapide, et telle, qu'à 70 ans, il s'élèverait à plus de 10,000 fr.

Si l'on voulait entrer plutôt en jouissance, et assurer irrévocablement, à soi et aux siens, le capital acquis à 50 ans, ce qui serait sans doute le plus prudent, le placement de 41,000 fr. donnerait immédiatement un revenu de plus de 2,000 fr., et si le capital était aliéné, le revenu serait d'au moins 3,000 fr., susceptible d'une augmentation qui le porterait au double à 73 ans.

Si nous supposons, maintenant, que le jeune homme de 20 ans, auquel le capital de 4,484 fr. est déjà acquis, ne continue pas le versement annuel, mais ait la prudence de replacer, de 10 en 10 ans, ce capital dû à la sollicitude de ses parents, il en obtiendra, à 30 ans, 8,467 fr., à 40 ans, 16,118 fr., à 50 ans, 30,996 fr., enfin, à 60 ans, 66,170 f.

Si l'enfant dont on veut assurer l'avenir a déjà 8 à 10 ans, on aura les mêmes résultats qu'au 1er exemple, en faisant un premier placement de 1,613 fr., outre 80 fr. de droit de direction.

Quant aux personnes plus âgées, le versement de 100 fr. par an produirait, de 20 à 50 ans, environ 10,000 fr., et, à 60 ans, environ 22,000 fr.; de 30 à 60 ans, on aurait plus de 11,000 fr., et, de 40 à 60, près de 5,000 f.

Pour les âges intermédiaires, les résultats seraient peu différents, à l'expiration de chaque période décennale; de même, les produits sont proportionnels aux versements annuels, de sorte qu'ils seront réduits à la moitié ou au quart, si l'annuité n'est que de 50 ou 25 f., et, au contraire, ils seront doublés ou triplés en plaçant annuellement 2 ou 300 f.

Enfin, à ce que nous venons de dire du *placement d'un an*, nous ajouterons que la Direction a soin de le renouveler pendant 5 ans, sans frais, et qu'il offre au placeur l'avantage de pouvoir, à l'expiration de chaque année, retirer le capital avec les intérêts composés. Il convient particulièrement aux célibataires qui n'auraient pas renoncé au mariage, et aux personnes qui projetteraient, pour un temps déterminé, d'acheter une propriété ou de faire un emploi quelconque d'une somme plus forte que celle dont ils pourraient disposer au moment du placement.

A.-G. Ballin (Rouen).

POÉSIE.

—

L'AME DU MOINE[1].

LÉGENDE NORMANDE.

Veillons sur nous : partout, à chaque instant,
Le vieux Satan est là, guettant sa proie.
Sa proie, hélas ! c'est nous ; il est en joie
Quand nous tombons aux piéges qu'il nous tend.
Ces piéges-là, c'est l'or, soif qui dévore ;
L'ambition, insatiable encore ;
Des vieux flacons l'enivrante liqueur ;
Et puis l'amour, qui nous trouble le cœur,
Qui nous sourit, nous brûle de sa flamme,
    Nous donne et nous ôte l'espoir ;
Avec l'amour, c'en est fait de notre ame,
Ou peu s'en faut, comme vous allez voir.

---

[1] La piquante légende que notre collaborateur a revêtue des charmes de sa poésie, est bien connue de nos lecteurs normands. C'est celle de Théophile, moine de Saint-Ouen, sauvé des griffes de Satan par l'intervention et le subtil jugement de Richard Sans-Peur. C'est à ce fait, aussi apocryphe que pas un de ceux racontés par nos crédules légendaires du moyen-âge, que, suivant quelques auteurs, la fête de la *Conception*, dite la *Fête aux Normands*, aurait dû son origine. Sans parler de la légende dorée, de la chronique primitive de Normandie, qui nous ont conservé le souvenir de cette originale tradition, M. E.-H. Langlois lui a consacré, dans cette *Revue* même (livraison de mars 1833), un de ses plus charmants récits, sous le titre de la *Feste aux Normands ;* et Mademoiselle A. Bosquet, dans l'ingénieux recueil de traditions normandes qu'elle vient de publier, n'a pas manqué de raconter, avec tous ses développements, la piteuse mésaventure du pauvre Théophilus.

(Note de l'Éditeur.)

De Saint-Ouen, la superbe abbaye,
Les hautes tours sonnaient un triste glas :
Un moine avait perdu la vie,
Il fallait bien honorer son trépas.

Richard Sans-Peur, ce jour-là même,
Dans une autre abbaye, à Fécamp, oubliait
Le lourd fardeau du rang suprême,
Et, tout à Dieu, dévotement priait.
Le Duc avait fondé ce monastère;
Il s'y plaisait dans une vie austère,
Et, pour le ciel, il s'y fortifiait.
Or donc, la nuit était déjà venue.
Richard, couché, s'agitait sans sommeil,
Quand, tout-à-coup, apparut à sa vue
Quelque chose de sans pareil.
C'étaient une ame, un ange, un diable;
L'ange et le diable, à qui mieux mieux,
Se disputaient cette ame pitoyable,
Prix du débat qui s'élevait entr'eux.

Voici ce qu'à Richard dit l'ange pour sa cause :
« Veuillez m'écouter, Sire, et puis jugez la chose.
« Le fait est tout nouveau, rien n'a pu l'embrouiller.
« Avant minuit, un moine, — ici voyez son ame, —
« Pour aller trouver une femme,
« Du mieux qu'il put parvint à s'habiller.
« Il sortit du couvent sans bruit, et, dans la rue,
« Il se trouva qu'il avait la berlue.
« Il n'en courait pas moins, transporté par l'amour.
« Il faisait noir, noir comme dans un four.
« Pour arriver au logis de la belle,
« Sur une étroite et branlante poutrelle,
« Au-dessus de Robec force était de passer;
« Cette fois, le pécheur ne put la traverser :
« Il chancela, tomba dans l'eau profonde,
« Et puis, de là, partit pour l'autre monde.

« Une heure avant, de la mère de Dieu,
« Dans son bréviaire, il récitait l'office,
« D'où je conclus que, suivant la justice,
« Son ame m'appartient plus qu'à ce boute-feu. »

Le diable rit un peu de cette plaidoirie.
On vit qu'il était prêt à quelque diablerie.
Il remuait les cornes de son front,
Comme voulant repousser un affront;
Mais il s'en tint à son droit de réplique.

« Cette ame-là, dit-il, est impudique,
« Par conséquent, elle est à moi.
« Ange, soyez de bonne foi,
« Être amoureux, c'est un péché, je pense,
« Surtout quand on est moine et qu'on porte le froc.
« Le défunt est-il mort en faisant pénitence?
« Au contraire, il songeait à la concupiscence,
« Il brûlait de ses feux : donc, son ame m'est *hoc*.
« Richard, j'en suis certain, jugera de la sorte;
« L'ame est mon bien, et le diable l'emporte. »

Il allongeait la griffe en prononçant ces mots,
Mais le bon Duc reprit : « Un peu de patience!
« Je n'ai pas rendu ma sentence;
« Laissez donc cette ame en repos.
« Maintenant, écoutez. Vous allez la remettre
« Dans le corps que naguère encore elle animait.
« Ce corps, il faut me le promettre,
« Près du logis de celle qu'elle aimait
« Vous allez le placer, debout sur la poutrelle
« Qui sert de pont à la donzelle.
« Ensuite, regardez quel chemin il prendra :
« S'il va droit au logis, c'est Satan qui l'aura;
« Mais, s'il retourne à l'abbaye,
« Gardé par son ange, il vivra.
« Ainsi jugé par nous, Richard de Normandie. »

L'ange et le diable, alors, de compagnie,
Firent la révérence au Duc, et, sur-le-champ,
Loin derrière eux ils laissèrent Fécamp.

« Il est à moi ! la dame est si charmante ! »
Disait Satan. — « La grâce est si puissante,
« Que je le tiens ! » disait l'ange tout bas.
En se parlant ainsi, le moine, dans leurs bras,
Tout doucement revenait à la vie.
Son corps semblait joyeux, son ame était ravie ;
De l'ange au diable, incertain, il allait,
Tout étonné de se sentir revivre.
A la fin, il trouva Satan si noir, si laid,
Qu'il en eut peur, et, comme un captif qu'on délivre,
Il s'enfuit, laissant là la chaîne qu'il traînait.

A Saint-Ouen, pendant qu'il retournait,
A tour de bras encore on le sonnait.
Dès qu'on le vit, chacun cria miracle.
Ressuscité ! contez-nous donc cela !
Pendant tout le temps qu'il parla,
On l'écouta comme un oracle.
Lorsque la foule s'écoula,
Il rendit grâce à Dieu, fit dure pénitence.
On l'entendit souvent qui soupirait,
On le vit souvent qui pleurait,
Effaçant ses péchés par longue repentance,
Et puis, bien vieux, enfin, un beau matin,
Du monastère il mourut sacristain.

P. De la Mairie (Gournay.)

TRAVAUX PUBLICS.

AMÉLIORATION

DE LA BASSE-SEINE.

L'amélioration de la Basse-Seine illustrerait un règne.

(Écrit publié par le *Journal de Rouen*,
27 janvier 1843.)

Dans notre dernière livraison, nous n'avons pu que mentionner la publication faite par la Chambre de commerce de Rouen, à propos de l'Enquête ouverte sur les travaux d'amélioration de la navigation dans la Basse-Seine. Presque en même temps, le *Journal de Rouen* donnait une large publicité à un Mémoire très remarquable, touchant la même question, et dont l'auteur a voulu garder l'anonyme. La *Revue*, qui, depuis assez long-temps déjà, avait, pour la première fois [1], appelé l'attention publique sur l'urgente nécessité de ces travaux réclamés aujourd'hui avec tant d'unanimité, ne peut se dispenser de parler de ce document, qui nous paraît susceptible d'exercer une utile influence sur la prochaine solution du grave débat qui a été soulevé.

Le Mémoire publié le 27 janvier dernier résume, d'une manière claire et précise, tout ce qu'il était possible de dire sur la question de l'amélioration de la Basse-Seine. Il l'envisage à tous ses points de vue, et surtout au point de vue militaire, celui de l'intérêt et de

[1] Septembre 1842.

la dignité nationale, en même temps qu'il réduit à leur véritable valeur les objections fournies par les adversaires du projet.

« La question, dit en commencant l'auteur de cet article, la question n'est pas d'enlever au port du Havre, contrairement à l'intérêt général, des navires qui seraient mieux placés dans ses bassins que partout ailleurs, mais bien de conserver à la Seine le mouvement maritime qu'elle possède depuis des siècles, et qui lui échappe, au détriment de l'intérêt public, par l'état de dégradation du fleuve; — de prouver que la Seine, améliorée, peut être transformée, depuis Villequier jusqu'à Rouen, en un grand bassin dans lequel, en temps de guerre maritime, on pourrait conserver, à l'abri de toute atteinte, notre marine commerciale et nos flottes à vapeur; sur les bords duquel on pourrait construire tous les établissements et les ateliers nécessaires à l'exploitation du plus grand commerce, à la réparation et à la construction de nos steamers; — puis, aussi, de déterminer définitivement si, dans l'intérêt de la ville du Havre et de la compagnie du rail-way, le commerce de la capitale, faute de concurrence, doit être condamné pour toujours à payer le transport de ses marchandises, de la mer à Paris *et vice versâ*, cent pour cent plus cher que par la voie fluviale; —en même temps, de décider si la ville du Havre aura le droit d'empêcher la ville de Rouen d'obtenir du gouvernement des travaux qui doivent faciliter l'arrivée et éviter la destruction de son port.

« Cette dernière a d'autant plus de droits de voir triompher cette réclamation, qu'elle possédait déjà un des ports de la province les plus anciens et les plus fréquentés, quand le Havre n'était encore qu'une crique sur les bords de laquelle existaient quelques cabanes de pêcheurs; — que Rouen, chef-lieu du département, n'est pas seulement un grand centre d'industrie, qu'il est aussi port maritime [1] et la quatrième ville du royaume.

« La ville du Havre aurait mauvaise grâce à émettre des craintes chimériques sur les conséquences que ces travaux pourraient avoir pour son port. Les hommes spéciaux se sont prononcés pour la négative. Le Havre doit être rassuré et se soumettre; il ne serait ni patriotique ni généreux d'employer son influence pour contrarier une améliora-

[1] Nous pouvons ajouter : le premier de tous pour les opérations de cabotage, ainsi que le constate le Tableau général publié par l'administration des Douanes, pour l'année 1843.

tion si nécessaire pour la France, quand les 20 millions appliqués au port du Havre, l'année dernière, n'ont excité aucune jalousie. »

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tous les développements qu'il donne à son opinion ; nous voudrions pouvoir reproduire les exemples par lesquels il démontre l'efficacité des moyens proposés par les ingénieurs, pour remédier au déplorable état d'abandon où est laissé le plus beau fleuve de la France, en présence des projets gigantesques que chaque jour voit éclore sur tous les points du pays, en présence aussi des immenses travaux conçus et exécutés par nos voisins d'outre-mer, par nos rivaux en industrie, en civilisation :

« On remarque en Angleterre, avec intérêt et surprise, toute l'importance qu'on attache aux fleuves et aux plus petites rivières, les efforts et les dépenses qu'on fait pour en tirer tout le parti possible. Il devrait en être de même en France ; le contraire ne peut se justifier.

« Entr'autres, je citerai la Clyde, qui, après avoir traversé Glascow, se jette à la mer à une assez grande distance ; cette petite rivière, en amont de la ville, n'est qu'un ruisseau qu'on passe souvent à gué. Glascow, par ses manufactures, étant devenue depuis cinquante ans la ville la plus considérable de l'Écosse, le gouvernement, appréciant tout l'avantage qu'il y aurait pour ce foyer d'industrie si les matières premières employées dans ses nombreuses usines remontaient de la mer à son port, puis encore si ses produits pouvaient être expédiés par la même voie, fit élargir et creuser la rivière, de manière à ce que des navires de mille tonneaux et des steamers de la force de quatre à cinq cents chevaux y pussent naviguer en tout temps. Ce port est continuellement garni de bâtiments de commerce d'un fort tonnage.....

« Pourquoi ne pas suivre l'exemple de nos voisins, ne pas faire, pour un grand fleuve qui traverse la capitale, et qui pénètre jusqu'au centre du royaume, ce que les Anglais font pour le plus insignifiant cours d'eau ? »

Après avoir expliqué tout l'avantage qu'il y aurait, et pour le commerce et pour les marins, à pouvoir en tout temps faire remonter jusqu'à Rouen des navires d'un fort tonnage, tant sous le rapport de l'économie et de la célérité, que sous celui de la sécurité, l'auteur repousse avec énergie l'objection banale que l'on ose mettre en avant : les difficultés, les frais d'exécution :

« Des difficultés ! Que sont-elles à côté des travaux gigantesques

qu'on a exécutés chez nos voisins, qu'on rencontre à chaque pas dans cet intéressant pays, où le génie humain s'est surpassé pour produire des merveilles, non de luxe, mais d'utilité publique?

« Entr'autres, les docks et le port de Liverpool, les ponts et les docks de Londres, la Tamise draguée et entretenue de manière à ce que des vaisseaux du plus grand tonnage puissent remonter tous les jours jusqu'au port de Londres; ses rives consolidées au point qu'elles ne sont nullement endommagées par le passage quotidien de 5 à 600 steamers qui la sillonnent en tous sens, et dont plusieurs sont de la force de 4 à 500 chevaux ; le tunnel de la Tamise, dont le seul but est de faciliter le passage d'une rive à l'autre....

« Le courage et la persévérance de ce peuple industrieux sont parvenus à vaincre tous les obstacles, et à terminer ce national monument, qui fait la gloire de Brunel et l'orgueil de l'Angleterre.

« Cependant l'utilité de cette huitième merveille du monde est moindre, pour ce pays, que l'amélioration de la Seine ne le serait pour le nôtre; et pourtant, quelle énorme différence dans les difficultés et les dépenses !

« Entreprenons donc ces travaux avec courage et dévoûment. Surtout, ne parlons plus de difficultés, de crainte de faire rire nos voisins....

« Les travaux de la Basse-Seine, presque entièrement de remblais, seraient d'une exécution facile. C'est une erreur que de les supposer hérissés de difficultés et d'une réussite douteuse.

« Cette grande entreprise peut être exécutée par des moyens très ordinaires. Elle n'offrirait pas de ces obstacles qui déjouent les projets les mieux raisonnés et qui résistent à la science : rien de problématique ; point d'inconnue dans l'espèce..... Ici, point de ces travaux compliqués entraînant de grandes dépenses ;..... point d'opérations nécessitant l'emploi de la cloche à plongeur ; absence totale de travaux d'art ; main-d'œuvre au plus bas prix possible ;..... point ou peu de matériaux coûteux...... En résumé, les trois quarts de la dépense se composeraient de main-d'œuvre....... »

« L'amélioration de la Seine terminée, dit en finissant l'auteur, réaliserait le projet de faire Paris port de mer. Ce moyen serait mille fois préférable au canal maritime, dont il a été plusieurs fois question ; c'est alors que les vues de Napoléon, sur les destinées de ce beau fleuve et de la capitale, seraient entièrement accomplies.

« Rappelons-nous ce qu'il a dit à cette occasion : ***Paris*, *Rouen et le Havre sont une seule et même ville*, *dont la Seine est la grande rue*.**

« Faisons tous nos efforts pour que sa prédiction se réalise....... »

Ces dernières paroles ont été entendues : une pétition, rédigée par le commerce de Rouen, a été couverte de près de 7500 signatures, et vient d'être adressée aux Chambres, appelées aujourd'hui à résoudre cette importante question. Déjà les persévérants efforts de notre Chambre de commerce [1] ont été vivement secondés par les membres de la députation de la Seine-Inférieure, au nombre desquels nous aimons à citer les noms de MM. H. Barbet et A. Toussin.

Si nous ajoutons, maintenant, que des hommes spéciaux du plus grand talent, consultés par le Gouvernement, ont émis, en faveur des travaux proposés, une opinion fondée sur leur longue expérience, sur les études approfondies qu'ils ont faites pendant de longues années, toujours en présence des phénomènes de la Basse-Seine ; que cette opinion a été corroborée par le vote de la Commission nautique, composée de marins du Havre et d'Honfleur ; qu'il y a, enfin, unanimité chez tous les hommes pratiques pour se rallier au projet présenté par M. l'ingénieur en chef Doyat ;

Si nous ajoutons encore que l'État trouverait, en améliorant la Seine, une large compensation aux dépenses à faire, dans la conquête de vastes terrains que les travaux soustrairaient à l'invasion des eaux et rendraient à l'agriculture [2] ;

[1] La Chambre de commerce de Rouen a pris la détermination de se rendre en corps à Paris, pour appuyer, par ses démarches personnelles, ses précédentes réclamations, et la pétition que le commerce de notre place adresse aux Chambres.

[2] Sous Louis XIV, une compagnie hollandaise proposa de rétrécir et de redresser le lit du fleuve, moyennant l'abandon, en toute propriété, de tous les terrains qu'elle soustrairait à l'action des eaux. En 1773, une nouvelle compagnie renouvela cette proposition, qui, non plus que la première, ne fut pas accueillie.— La valeur de ces terrains serait, sans aucun doute, supérieure à la dépense. Or, en admettant même que l'État ne pût équitablement s'en approprier l'intégralité, au préjudice des riverains, n'est-ce pas déjà une puissante considération d'intérêt général que la possibilité de restituer à l'agriculture d'immenses pâturages envahis par le fleuve, et de protéger contre le ravage des eaux les rives incessamment menacées?

Si nous ajoutons, enfin, que le Gouvernement, qui a accordé tant de millions pour favoriser la création des chemins de fer[1]; qui a alloué 55 millions pour le creusement d'un canal latéral à la Garonne[2]; qui, tout récemment encore, a voté les frais de travaux considérables pour les ports de Marseille, du Havre et de Bordeaux[3], ne peut vouloir, en faveur des voies de fer, établir de monopole; ne peut vouloir, à quelques intérêts particuliers, sacrifier les intérêts de tout un pays; ne peut vouloir, en un mot, refuser à notre rivière, à notre port, ce qu'il a dispensé si libéralement à d'autres;

Il ne peut plus y avoir de doute sur l'adoption des projets d'amélioration d'un fleuve placé dans des conditions uniques pour la sûreté de nos flottes en cas de guerre, et qui offre, dans les temps de paix et de prospérité, une magnifique voie de communication de Paris à la mer, à l'abri de tous les événements qui peuvent, en un clin d'œil, bouleverser cent lieues de chemins de fer.

Espérons donc que bientôt nous verrons mettre la main à des travaux projetés depuis tant de siècles et sous tant de règnes, travaux qui devront assurer à jamais la fortune et l'éclat de notre commerce maritime, l'honneur et la sécurité du pays, et qui, — pour nous servir d'une expression empruntée à l'auteur du mémoire dont nous nous occupons, — *suffiraient à l'illustration du règne* sous lequel ils auraient été exécutés.

[1] Lois des 15 juillet 1840, 11 juin 1842, 28 juillet 1843 et 26 juillet 1844; le chiffre des sommes votées pour les chemins de fer dépasse 500 millions.

[2] Lois des 9 juillet 1838, 24 mai 1842, 22 juin 1843 et 5 août 1844. — Les mêmes lois ont alloué 64 millions pour un canal de la Marne au Rhin.

[3] Loi du 5 août 1844: 40,602,000, dont 19,922,000 affectés exclusivement aux travaux du port du Havre. — En y comprenant les fonds alloués par la loi du 5 août 1844, pour les ports de Marseille, du Havre et de Bordeaux, il a été voté, depuis 1837, plus de 100 millions pour travaux d'amélioration dans les ports maritimes, et 87 millions pour l'amélioration de la navigation des rivières et la création de canaux, en outre des 119 millions pour les canaux de la Marne et de la Garonne. De ces énormes allocations, dans lesquelles la *Haute-Seine* et les quais de Rouen figurent pour à peu près six millions seulement, trois millions sont affectés à la navigation de la rivière de Caen à la mer, pour une étendue de douze kilomètres, et rien pour la *Basse-Seine!*

BIBLIOGRAPHIE.

La Normandie romanesque et merveilleuse, etc., par M^lle^ Amélie Bosquet. — Vol. in-8° de 540 pages; Rouen, 1845, Lebrument, libraire. — Paris, Techener, éditeur, place du Louvre, 12.

L'ouvrage que nous annonçons est un des plus importants qu'on ait publiés depuis long-temps sur la Normandie. Là se trouvent consignées les légendes merveilleuses qui, pendant des siècles, charmèrent les longues soirées d'hiver, et que même, de nos jours, la tradition conserve au fond des campagnes. Là respire, sous une forme naïve, le génie poétique de la Normandie. Si l'on se rappelle combien de générations n'ont eu pour aliment intellectuel que ces histoires romanesques; si l'on songe que, pendant plusieurs siècles, l'imagination de tout un peuple travailla sur ce fond merveilleux, l'orna de toutes les couleurs de la féerie et de toutes les créations puériles ou hardies, gracieuses ou terribles, que rêvaient des esprits naïfs, on reconnaîtra qu'il ne s'agit pas ici d'une œuvre enfantée par une ingénieuse et féconde fantaisie, mais du tableau animé des croyances de la vieille Normandie. Un penseur profond, J.-B Vico, a dit, avec l'apparence d'un paradoxe, que « la poésie est plus vraie que l'histoire. » Oui, la poésie primitive, reflet des croyances populaires, est plus vraie que des récits historiques souvent altérés par la partialité ou l'ignorance. Elle nous peint un monde fantastique, je l'avoue, mais un monde au milieu duquel ont vécu nos pères, qui a charmé leurs loisirs et allégé leurs peines, un monde qui subsiste, au fond des campagnes, avec les mœurs et les croyances du moyen-âge. J'ai insisté sur le côté sérieux de l'ouvrage de mademoiselle Amélie Bosquet, pour prévenir l'erreur de quelques lecteurs qui, trompés par le titre, croiraient ne trouver dans ce livre que des contes d'enfant. Pour justifier nos assertions, il suffira de présenter une rapide analyse de la *Normandie romanesque et merveilleuse*.

La population de notre province, comme celle de toute la France, s'est formée de plusieurs races, qu'on pourrait comparer aux couches successives que la géologie a découvertes dans notre globe. Chaque race a apporté ses idées, ses croyances et ses superstitions. C'est un travail intéressant de rechercher, dans le livre de mademoiselle Amélie Bosquet, les traces de ces diverses couches éthnographiques de la Nor-

mandie, si je puis m'exprimer ainsi. La race celtique forme le fond de la population normande, comme de toutes les provinces de la France. Elle a laissé sur le sol ces mystérieuses pierres, que la science interroge vainement, autel pour les uns, tombeau ou tribune pour les autres; ici, formant une vaste enceinte, où l'imagination a trouvé le symbole du serpent; là, isolées sur quelque lande ou sur les grèves de la mer, laissant à l'ame une indicible impression de tristesse, et comme un souvenir vague et mélancolique des générations perdues. Depuis bien des siècles, la postérité passe au pied de ces gigantesques *menhirs*, *dolmens*, *logans*, sans pouvoir en déchiffrer l'enigme. Le moyen-âge leur rendit un culte; il y plaça les nains *Taurigans* et leurs danses fantastiques. Ne comprenant pas qu'un bras humain eût soulevé ces énormes masses, il racontait que les Fées les avaient apportées tout en filant leur quenouille. Parfois, il réunissait, par une bizarre association, aux monuments celtiques, le souvenir des Romains, vainqueurs des Celtes. Ainsi, aux environs de Saumur, plusieurs enceintes druidiques portent le nom de *Camp de César*. Mademoiselle Amélie Bosquet a recherche, avec une patiente et ingénieuse curiosité, toutes les traditions qui se rattachent aux monuments druidiques de notre province. Les croyances superstitieuses, et l'espèce de culte dont ils sont l'objet, prouvent que, si le monde celtique a laissé peu de traces parmi nous, il en reste cependant un vague souvenir dans les traditions populaires. Rome, qui l'a vaincu, avait un caractère trop positif et trop sévère, pour donner prise à la fantaisie poétique. Aussi n'est-ce pas dans l'histoire romanesque qu'il faut chercher le souvenir de cette dominatrice du monde.

La légende chrétienne et féodale, mêlée à la féerie du Nord, a fourni à l'imagination du moyen-âge l'aliment le plus riche et le plus varié. L'ouvrage de mademoiselle Amélie Bosquet est rempli de traditions scandinaves sur les chasses aériennes, les Walkyries transformées en Fées, les Vampires, les Loups-Garous, etc. A un récit plein de charme de ces traditions, elle en a joint une savante et judicieuse interprétation. Elle a su discerner ce que les invasions scandinaves apportèrent à la mythologie du moyen-âge, et ce qu'elle emprunta au spectacle de la tyrannie féodale. Il faut lire, dans son ouvrage, l'histoire romanesque de Robert-le-Diable et de Richard Sans-Peur, et les récits de ces chasses fantastiques, où le baron qui a violé les lois de l'humanité et dévasté le champ du pauvre, est emporté d'une course frénétique, juste châtiment de ses cruelles passions. Le serf attaché à la glèbe, le vilain opprimé par l'orgueil féodal, trouvaient une consolation, une vengeance dans ces récits du châtiment infligé à leurs tyrans par la justice divine. La reli-

gion opposait ces légendes merveilleuses, comme un frein aux passions brutales des guerriers. Souvent, aussi, elle mettait en contraste le gracieux tableau des vertus chrétiennes. Témoin le *Miracle des Roses*, que la tradition populaire s'est plu à reproduire sous plusieurs formes. Si nous ne craignions pas d'excéder les bornes d'un article de bibliographie, nous citerions ces légendes, où une imagination naïve, inspirée par la religion, rivalise avec les plus belles conceptions du génie. La poésie populaire a quelquefois, au moyen-âge, comme dans l'antiquité, tracé une ébauche des grandes épopées. Ainsi, l'on trouve une première idée de l'enfer du Dante dans une bizarre hallucination d'un prêtre du XII^e^ siècle. Nous citerons textuellement le récit de mademoiselle Amélie Bosquet :

« Le prêtre dont il s'agit se nommait Gaucelin, et était desservant d'une église de Bonneval (diocèse de Lisieux). Or, comme il revenait, certain soir, d'administrer un malade dont la demeure était située à l'extrémité de la paroisse, il entendit, derrière lui, sur un chemin éloigné de toute habitation, un mouvement tumultueux semblable à la marche d'une armée. Il pensa que ce devaient être les gens de Robert de Bellesme, qui s'en allaient en hâte assiéger Courci, et, quoiqu'il fût jeune et vigoureux, il ne jugea point à propos d'affronter cette rencontre. Ayant avisé quatre néfliers à l'écart du chemin, il se dirigea de ce côté pour s'y procurer une retraite. Mais, tout aussitôt, un pas de géant devança le sien ; le prêtre stupéfait fut traversé dans sa course par un spectre gigantesque qui le menaça du geste, en s'écriant : « Arrête ! n'avance « pas un pas de plus. » Sans se le faire répéter, Gaucelin fit une halte soudaine ; le spectre se contenta de demeurer en surveillance à ses côtés, et ne chercha point à l'intimider davantage. Cependant, la redoutable armée s'approchait ; aux premiers rangs, Gaucelin aperçut une multitude d'hommes portant sur leurs épaules des hardes, des meubles, des provisions de toutes sortes, comme a coutume de faire la soldatesque, lorsqu'elle revient du butin ou de la maraude. Ces hommes s'entraînaient les uns les autres avec difficulté, tout en lamentant et s'encourageant à redoubler de vitesse. Parmi eux, Gaucelin reconnut plusieurs de ses voisins morts récemment. A leur suite s'avançait une bande de porte-morts, qui, deux à deux, soutenaient environ une cinquantaine de cercueils, sur chacun desquels trônait un être d'une difformité étrange, un nain grêle dont la tête était enflée et difforme comme une tonne. Le spectre avait abandonné Gaucelin pour prendre rang parmi les porte-morts, mais l'étonnement et l'intérêt qu'inspirait au jeune prêtre le spectacle qui se déroulait sous ses yeux, suffirent pour le clouer à sa place. Devant lui se trouvaient, en ce moment, deux Éthiopiens chargés d'un

tronc d'arbre énorme, servant d'échafaud à un misérable damné qui avait été l'assassin d'un prêtre nommé Étienne. Un horrible démon, chaussé d'éperons enflammés, se ruait sans relâche sur ce criminel, et lui faisait de dévorantes blessures dans plusieurs parties du corps.

« Ensuite vint à passer une troupe de femmes à cheval, superbement montées. Comme si elles avaient été prêtes à s'envoler, le vent les soulevait jusqu'à la hauteur d'une coudée, puis elles retombaient pesamment sur la pointe des clous brûlants dont les selles de leurs chevaux étaient garnies. Alors, ces pauvres femmes accusaient en gémissant les honteux péchés qui leur avaient mérité de si cruelles tortures. Non seulement Gaucelin remarqua parmi elles plusieurs dames nobles qu'il avait connues, mais il vit à leur suite les montures habituelles de quelques femmes qui vivaient encore.

« Le jeune prêtre était plongé dans la stupeur et l'effroi, mais il fut distrait de ses profondes réflexions par le passage d'une funèbre procession. C'étaient des moines enveloppés de capuchons noirs, des clercs revêtus de chapes de la même couleur. Les évêques et les abbés se distinguaient par la crosse pastorale qu'ils portaient à la main. Parmi ces derniers, Gaucelin reconnut, avec une extrême surprise, plusieurs éminents personnages que l'on avait considérés, de leur vivant, comme les lumières du siècle, et que l'opinion publique plaçait dans le ciel au rang des saints. Tels étaient : Hugues de Lisieux, Mainier, abbé d'Ouche, Gerbert, abbé de Fontenelle. Cette rigueur des jugements de Dieu jetait le pauvre prêtre dans un trouble inexprimable. Cependant, il n'était pas arrivé au dénouement de cette terrible aventure. Des chevaliers, rangés en bon ordre de bataille, suivaient à leur tour. Leurs armures noires laissaient voir, dans la transparence de leur poli, un flamboyant reflet, comme si un feu liquide eût circulé dans le métal. Chacun de ces chevaliers était monté sur un cheval d'une taille et d'une allure gigantesques ; des bannières noires se déployaient au front de cette sombre armée. Là, Gaucelin put distinguer encore des visages connus, entr'autres Richard et Beaudouin, fils du comte Gislebert. Il vit aussi Landry, vicomte d'Orbec, qui avait été tué dans le cours de la présente année. Ce chevalier s'était élevé beaucoup au-dessus de sa naissance ; il avait exercé la profession d'avocat, mais il employait souvent son esprit insinuant et son éloquence captieuse, au triomphe des causes injustes. Il voulut s'adresser à Gaucelin, et le supplia, avec des plaintes déchirantes, de se charger d'un message pour sa femme et ses enfants ; mais les chevaliers qui suivaient s'écrièrent tous à la fois avec rudesse : « Ne croyez pas Landry ; c'est un imposteur ! »

Les bornes de cet article ne nous permettent pas de citer en entier cette curieuse légende, mais ce passage emprunté au livre de mademoiselle Amélie Bosquet suffit pour prouver que, long-temps avant l'époque du Dante, il circulait des visions de supplices infernaux. On trouve déjà, dans la légende normande, l'audace si vantée du Florentin qui nomme les chevaliers, les prêtres, les évêques que son génie a condamnés à l'enfer. Le Dante, comme Homère, comme tous les poètes des temps primitifs, n'a donc fait que recueillir les traditions transmises de génération en génération, et leur donner le caractère d'unité et de beauté poétique qu'on admire dans la Divine Comédie. De même qu'Homère avait absorbé dans sa gloire toutes les Rapsodes dont les chants avaient préparé l'Iliade et l'Odyssée, Dante a tellement effacé tous ses devanciers, qu'il est resté comme le seul grand poète du moyen-âge. Cependant, il n'est pas sans intérêt de rechercher les traditions qui ont pu lui inspirer l'étrange création de son Enfer, et la vision, dont nous venons d'emprunter quelques traits au livre de mademoiselle Amélie Bosquet, paraît être de ce nombre. La *Normandie merveilleuse* est remplie de ces récits fantastiques. Souvent aussi l'imagination populaire a puisé son inspiration dans le spectacle des passions humaines, source des émotions les plus vraies et les plus saisissantes pour toutes les classes et pour tous les temps. Qu'on lise, dans l'ouvrage de mademoiselle Amélie Bosquet, la ballade de Marie Anson, et l'on trouvera, sous une forme naïve, le type commun d'Othello et de Zaïre, la jalousie aveugle qui frappe l'objet aimé et innocent. Veut-on un souvenir des longues guerres contre les Anglais, voici une chanson où respire la haine de l'étranger, une plainte touchante de la France, personnifiée sous les traits d'une jeune fille du sang royal :

Le roi a une fille à marier,
A un Anglois la veut donner,
Elle ne veut mais :
— Jamais mari n'épouserai s'il n'est François. —

La belle ne voulant céder,
Sa sœur s'en vint la conjurer :
— Acceptez, ma sœur, acceptez à cette fois,
C'est pour paix à France donner avec l'Anglois. —

Et, quand ce vint pour s'embarquer,
Les yeux on lui voulut bander :
— Eh ! ôte-toi, retire-toi, franc traître Anglois,
Car je veux voir jusqu'à la fin le sol françois. —

Et, quand ce vint pour arriver,
Le châtel étoit pavoisé :

— Eh! ôte-toi, retire-toi, franc traître Anglois,
Ce n'est pas là le drapeau blanc du roi françois. —

Et, quand ce vint pour le souper,
Pas ne voulut boire ou manger :
— Éloigne-toi, retire-toi, franc traître Anglois,
Ce n'est pas là le pain, le vin du roy françois. —

Et, quand ce vint pour le coucher,
L'Anglois la voulut déchausser :
— Éloigne-toi, retire-toi, franc traître Anglois,
Jamais homme n'y touchera, s'il n'est François. —

Et, quand ce vint sur la minuit,
Elle fit entendre un grand bruit,
En s'écriant avec douleur : — O Roi des rois,
Ne me laissez entre les bras de cet Anglois. —

Quatre heures sonnant à la tour,
La belle finissoit ses jours,
La belle finissoit ses jours d'un cœur joyeux,
Et les Anglois y pleuraient tous d'un cœur piteux.

De pareilles citations, qu'il serait facile de multiplier, suffisent pour prouver l'intérêt et le mérite de la *Normandie romanesque et merveilleuse*. Souvenirs celtiques, mythologie scandinave, legendes chrétiennes, tyrannie féodale, haine de l'étranger, drame des passions humaines, tout ce que le génie du peuple normand a retenu, orné de ses fictions, coloré de son imagination, se retrouve dans ce livre.

Aux premières lueurs de la civilisation moderne, toutes ces créations du moyen-âge se sont évanouies, comme les fantômes au chant du coq. Une des légendes du Nord raconte que les nains qui gardaient les trésors des Ases (conquérants de la Suède), chassés de leurs retraites par le travail du mineur, furent contraints de se réfugier dans les contrées les plus lointaines, aux limites du monde. Ainsi a fui, devant l'œil sévère de la critique, la poésie du moyen-âge avec ses gracieuses ou terribles créations. Elle ne s'est conservée que dans les chaumières, au coin de quelque pauvre foyer. Chaque jour elle s'efface même de la mémoire du peuple, et c'est une heureuse et utile idée d'avoir su la recueillir, avant qu'elle pérît entièrement, et de l'avoir fixée sous une forme brillante et dramatique.

Le soin de réunir ces légendes, le talent nécessaire pour les comparer à l'histoire, et pour distinguer la réalité des ornements ajoutés par l'imagination, demandaient une ingénieuse patience et une rare sagacité. Mais, dans un pareil travail, le mérite du style était plus nécessaire

encore. Il fallait reporter le lecteur, par la naïveté du récit, aux âges des croyances primitives, et, cependant, conserver à la critique historique la forme vive et lucide qu'elle exige. Il fallait peindre et juger. Ce mérite du style, si rare, si difficile à atteindre, est frappant dans l'ouvrage de mademoiselle Amélie Bosquet. On reconnaît partout, à toutes les pages, le soin que l'auteur a apporté aux détails de l'élocution. Le style brille par la variété, l'éclat, l'harmonie. On pourrait parfois y désirer ce comble de l'art, qui consiste à dissimuler le travail. La simplicité est une qualité que mademoiselle Amélie Bosquet ajoutera facilement à toutes celles qui distinguent déjà son livre, et qui attestent une étude ingénieuse et profonde du mécanisme de notre langue, en même temps qu'un vaste savoir et une critique judicieuse.

En résumé, on trouvera, dans la *Normandie romanesque et merveilleuse*, un fidèle et poétique reflet de l'imagination populaire, des légendes amusantes et variées comme celles qu'a créées la fantaisie de l'Arioste, ou sombres et terribles comme l'enfer du Dante. Là revivent les traditions qui, depuis les Druides jusqu'à nos jours, ont formé le fond de la poésie de nos pères. C'est une trame délicate, nuancée avec art, et tissue pendant des siècles par le génie normand. Quelle poésie individuelle pourrait soutenir la comparaison avec cette poésie de tout un peuple! Mademoiselle Bosquet nous fait espérer une continuation de ces traditions normandes. Nous ne saurions trop l'encourager à réaliser ce projet. Les souvenirs merveilleux de notre province lui fourniront une occasion de déployer les brillantes qualités de son esprit et de son style. L'éclat de son début répond du succès de l'avenir.

A. Chéruel.

Études morales et politiques, par M. le baron d'Haussez. — 1 vol. in-8°. — Paris, 1844. — Rouen, Lebrument, libraire.

Il existe des différences essentielles entre la manière d'observer du poète et celle du moraliste. Tandis que le premier se plaît surtout à saisir les passions lorsqu'elles sont arrivées à leur plus énergique développement, au moment de leur crise la plus dramatique; le second, au contraire, aime à les deviner et à les surprendre, lorsque, étant encore timides dans leurs efforts et incertaines du but auquel elles tendent, elles se couvrent d'habiles déguisements, et dérobent leurs traces dans les plus mystérieux détours du cœur ou de la pensée. Remarquez aussi que l'observation du poète est presque toujours le résultat de cette clairvoyance irréfléchie de l'imagination et du sentiment, à laquelle on donne le nom d'instinct ou celui de génie, selon son étendue et la nature

des objets qu'elle embrasse. Mais, chez le moraliste, bien loin d'avoir cette spontanéité irrésistible, l'observation ne se produit qu'à l'aide d'une concentration de vue que seconde puissamment la rectitude de certains principes religieux et moraux adoptés à l'avance; de même que le regard se trouve guidé et soutenu par le point de mire placé à dessein d'en fixer la direction.

Il résulte, de sa manière de procéder à l'observation, que le moraliste doit demeurer particulièrement frappé des vices, des infirmités morales, en un mot, de toutes les défectuosités de l'humanité. En effet, le bien n'étant, pour lui, qu'une exacte conformité à l'ordre, c'est-à-dire aux principes, comme tel, il prête peu aux recherches et aux définitions; c'est un élément stable, qui, une fois bien apprécié, rend tout examen oiseux, toute étude inutile. Il n'en est pas de même du mal; toujours ondoyant et divers comme la multitude des passions qui nous assiégent, il présente à chaque instant des aperçus nouveaux à l'esprit, pique la curiosité, exalte la veine, rappelle à lui et stimule sans cesse l'attention.

On ne saurait donc tirer un sujet de blâme de la disposition moins indulgente que sévère que témoigne d'ordinaire le moraliste à l'égard de l'humanité; cette disposition constituant chez lui, en quelque sorte, une faculté indispensable, un trait essentiel de caractère. Cependant, l'art d'analyser et de sonder les mystères de l'ame, ne serait qu'insuffisant et dangereux, s'il nous laissait en proie à l'effroi, au découragement que nous cause la découverte des imperfections de notre nature et de notre organisation. Pour que le moraliste rende sa mission utile et vraiment respectable, pour qu'il soit considéré comme le médecin des ames, et non comme leur bourreau, il faut que toutes les observations qu'il émet se résument par des conseils facilement applicables, où les esprits de bonne volonté trouvent à la fois lumière et assistance.

C'est à ce complément indispensable de la tâche qu'il s'était proposée, que s'est particulièrement attaché M. d'Haussez, dans ses *Études morales et politiques.* « Observer le monde, dit-il, aux premières lignes de son ouvrage, et en faire la satire, n'est pas le connaître. L'étudier et tirer parti de cette étude pour les autres et pour soi, mérite seul le nom de connaissance des hommes. »

Par ce début, M. d'Haussez indique clairement que ses observations sont tout entières dans le domaine des idées pratiques. En effet, quelque sujet qu'elles aient en vue, et à quelque classe de la société qu'elles s'adressent, elles se tiennent dans un milieu si favorable à l'expérience, qu'il est peu de lecteurs, doués d'une certaine sagacité, à qui elles ne sembleront déjà familières. On croit volontiers s'être trouvé maintes fois

prêt à formuler la plupart de ces piquantes réflexions, qui sont demeurées, cependant, incultes et négligées dans un coin du cerveau, et l'on sait un gré infini à l'écrivain ingénieux qui, les reproduisant avec une admirable précision, leur donne tout-à-coup une valeur et un éclat inattendus.

Rien ne manque, d'ailleurs, au recueil de M. d'Haussez, pour être classé parmi ces ouvrages de choix que l'on relit toujours avec attrait, et auxquels on se plaît souvent à revenir. C'est que si, d'un côté, et par l'évidence même de ses remarques, notre auteur sait se rendre facilement abordable, il n'en maintient pas moins, par la multiplicité, l'étendue et la pénétrante justesse de ses aperçus, cette supériorité que, relativement au sujet qu'il traite, l'écrivain doit toujours conserver sur l'esprit du lecteur, sous peine d'être accueilli avec une tiède faveur qui bientôt dégénère en indifférence. Rarement, cependant, on trouve à signaler, dans les *Etudes morales et politiques*, de ces pensées tranchantes et incisives qui blessent avant même d'avoir convaincu, et dont La Rochecauld a donné un spécimen inimitable dans son livre des *Maximes*. M. d'Haussez, qui semble tenir, au contraire, à persuader de la justice de sa cause et de la loyauté de sa victoire, revient volontiers à plusieurs reprises sur la matière de ses observations. Mais, dans cette lutte engagée avec beaucoup d'art, aucune attaque n'est vaine, et chaque nouveau trait finement aiguisé de la critique atteint plus profondément aux points sensibles de l'ame et du caractère.

Le mérite d'un livre du genre des *Études morales et politiques* ne peut, au reste, se faire connaître d'une manière exacte que par de nombreuses citations; car l'esprit, la grâce, l'harmonie du langage et la saine modération des idées, toutes ces qualités exquises du penseur et de l'écrivain, par leur subtilité même, se dérobant à l'analyse, on n'arrive jamais à les définir que d'une manière vague, et on ne les caractérise qu'imparfaitement. Cependant, l'espace nous manque pour reproduire ici quelques-unes des plus importantes observations du recueil de M. d'Haussez, telles que celles qui ont pour objet l'intérêt personnel, l'influence du succès sur l'opinion, la distinction à faire entre l'aisance et la richesse, etc. Pour suppléer à cette omission, nous engageons le lecteur à se reporter aux intéressants extraits qui ont déjà paru dans cette *Revue*, et nous nous bornerons à offrir, comme nouveau stimulant à la curiosité de notre public, deux ou trois courtes phrases, dont l'expression vive, le tour original et piquant, mettent en relief des réflexions très sensées :

« Pour plaire dans le monde, il suffit de se montrer obligeant et em-
» pressé ; rarement on est dans la nécessité de l'être en effet. »

« Dans les choses difficiles, l'exécution exige moins de courage que « la détermination. »

« Odeurs et défauts : deux choses qui ne se font remarquer que chez « les autres. »

« La reconnaissance qui, chez bien des gens, n'est qu'un moyen d'ob- « tenir un nouveau service, est vraiment méritoire lorsqu'elle est dégagée « de cette considération. Les ingrats croient la remplacer par des remer- « cîments. »

Certes, bien des esprits de tendances même très opposées, doivent trouver un charme des plus vifs et une occupation des plus agréables à méditer sur de semblables observations. Les lecteurs doués surtout des facultés positives de l'intelligence, apprécieront la fermeté des principes, la rectitude des conclusions qui accompagnent toujours les remarques et les maximes de M. d'Haussez. Les imaginations un peu aventureuses ou exaltées rechercheront, dans cet écrivain agréable, un guide salutaire qui les ramène sans effort aux solides régions du bon sens. Les ames assez philosophiques pour travailler sérieusement à leur propre perfectionnement, se réjouiront de rencontrer ici le précepte bienveillant qui encourage, et non la sévère et froide ironie qui éteint tout principe d'enthousiasme et de ferveur. Enfin, les caractères généreux qui sont en butte aux sots, aux méchants, aux jaloux, savoureront l'unique vengeance qu'ils puissent se permettre, celle de sourire malignement aux vices mesquins et tracassiers de leurs persécuteurs, et de ne plus trouver que ridicule ce qui, jusqu'alors, leur paraissait haïssable.

Les considérations qui précèdent s'appliquent tout entières à la première partie du livre de M. d'Haussez, contenant les *Études morales*. A l'égard des *Études politiques*, nous nous abstenons de tout examen ; plusieurs raisons de convenance, qui seront facilement senties du lecteur, nous défendant de prendre, vis-à-vis de M. d'Haussez, le rôle d'un juge et d'un antagoniste, ou seulement celui d'un critique et d'un contradicteur. Dans toute cette seconde division de l'ouvrage, il n'est qu'une seule remarque que nous prendrons soin de relever, parce qu'il semble que nous ne saurions la passer sous silence sans nous rendre complice d'une grave atteinte à la justice et à la vérité. M. d'Haussez, dans le chapitre qui traite du *Peuple* (p. 278), réclame énergiquement pour qu'on pèse dans la même balance les crimes des *Peuples* et ceux des *Rois*, et pour que l'on confonde, dans la même réprobation, les violences exercées par les uns et par les autres. « Pourquoi, s'écrie l'auteur, en regard du chapeau de Gessler, ne place-t-on pas le bonnet rouge de la Liberté, qu'il fallait saluer aussi sous peine de vie ; les massacres de

septembre 1792 et les longues atrocités de la Terreur en regard de la Saint-Barthélemy, etc. ? » Lorsqu'il cherche à établir ce parallèle inadmissible, M. d'Haussez, entraîné par son zèle à défendre l'autorité, oublie que les cruautés exercées par les rois et les puissants ne peuvent jamais invoquer à leur appui que d'odieuses excuses : ce sont les effets d'une fureur insensée d'ambition, d'une frénésie de despotisme, dont rien n'atténue l'atrocité. Les violences exercées par le peuple ne sont, au contraire, en tout état de choses, qu'une tardive et incomplète vengeance d'une longue misère et d'une insupportable oppression. Cette vengeance, hélas! tombe trop souvent sur des têtes innocentes; mais est-ce la faute du peuple si, dans l'ordre de la Providence, il faut que les enfants soient punis des fautes de leurs pères, et qu'une seule génération de faibles expie les crimes de plusieurs générations d'oppresseurs et de tyrans?

Au moment de terminer ce bref examen, il est bon que nous insistions sur la qualité principale qui distingue l'ouvrage de M. d'Haussez; c'est un style à la fois élégant et ferme, limpide et contenu, qui rappelle les auteurs les plus polis du dix-septième siècle. Les goûts aristocratiques de M. d'Haussez l'ont bien inspiré dans le choix de ses modèles littéraires; aussi croyons-nous lui adresser un éloge dont il appréciera toute la portée, en disant de son style, qu'il est de bonne race et de haut lignage.

Amélie Bosquet.

Description monumentale et historique de l'Église N.-D. de Noyon, *ancienne Cathédrale du* XII^e *siècle*, par M. Alphonse Dantier. — A Paris, chez Derache. — Prix : 4 fr. 50 c.

> « Etudier le passé dans l'histoire et dans « les monuments, est le travail de notre « siècle ; c'est un noble moyen d'occuper « le présent et de bien mériter de l'avenir. » (Page 147 du livre.)

Le volume que nous annonçons nous paraît mériter à tous égards l'attention des amateurs d'archéologie ; il doit intéresser également ceux qui désirent s'instruire dans cette science, dont le goût se propage de plus en plus, et ceux même qui sont déjà initiés à ses secrets.

Le discours préliminaire trace à grands traits l'origine de l'*Art chrétien* au moyen-âge, dans ses rapports avec l'architecture, la sculpture, la peinture et la musique, de cet art qui, suivant l'auteur, a sur les autres cet avantage, qu'il semble les renfermer tous dans son sein, qu'il est universel, catholique comme l'Église même, dont il est la manifestation sensible (p. 15). M. Dantier en révèle les principaux symboles, ainsi que l'ordre hiérarchique adopté dans l'iconographie chrétienne,

sans oublier l'effet saisissant de cet instrument qui gronde comme la foudre, éclate comme la tempête, soupire aussi doucement que la brise, et chante avec autant de mélodie que l'oiseau dans les bois (p. 59).

L'Église de Noyon est encore peu connue; cependant, les artistes qui l'ont étudiée, la considèrent comme le monument le plus beau, le plus complet, que nous ait laissé en France le *style de transition*.

Le portail est composé de trois portes à ogive, où l'on monte par neuf degrés; le parvis est recouvert d'un porche ajouté au XIVe siècle. Au-dessus de l'entrée principale s'élève, entre les deux tours, un fronton aigu, surmonté d'une image de la Vierge portant l'enfant Jésus dans ses bras, et qui est du XIIIe siècle (p. 70).

Dès qu'on entre dans l'église, on est frappé par l'harmonie de ses proportions intérieures. La longueur totale du monument, dans œuvre, est de 91 mèt. 33 cent., sur une largeur de 19 mèt. 76 cent., et sa hauteur sous voûte est de 22 mèt. 73 cent.; ainsi, elle offre, dans ses trois dimensions, à peu près les 2/3 de celles de N.-D. de Rouen, qui a environ 136 mètres de long, 27 de large et 28 de haut, sous la grande voûte.

De chaque côté de la nef s'étendent des chapelles bâties à différentes époques, et dont le style appartient aux XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles (p. 73).

On ignore le nom de l'architecte de l'Eglise de Noyon et l'époque précise de sa fondation; cependant, M. Dantier expose les motifs qui lui font penser qu'elle dut être érigée sous le règne de Philippe-Auguste, vers l'an 1180, époque du premier développement de l'ogive. « Nulle part, peut-être, dit-il, on ne voit aussi bien qu'à N.-D. de Noyon le mélange de l'ancien et du nouveau système..... Nous n'avons pas à nous étendre ici sur la question, tant débattue, de l'origine de l'ogive; nous ne faisons que constater son apparition à côté du plein-cintre.......» (P. 102.)

L'auteur présume que, par esprit de conciliation, un artiste laïque, représentant du nouveau système, fut chargé de la construction, à la condition qu'il suivrait, en partie, l'ancien style, si long-temps employé par les architectes ecclésiastiques; c'est ainsi qu'il explique le mélange singulier de l'ogive et du plein-cintre (p. 108).

Voici la péroraison de l'ouvrage :

« Tel est, maintenant, pour nous résumer, l'aspect général du monument: à l'extérieur, façade imposante, tours colossales, transept remarquable par ses extrémités circulaires, tandis que le chœur attire l'attention avec ses deux porches latéraux et les contreforts qui le soutiennent. Tout cela est beau comme masse, d'un style simple et sévère.

La variété, la richesse dans l'ornementation sont, sans contredit, des qualités fort recommandables en architecture; elles distinguent l'art chrétien pendant la seconde et la plus brillante période de son développement au moyen-âge; mais l'unité, l'harmonie, voilà ce qu'on doit principalement chercher dans le plan d'un monument, et c'est ce qui frappe avant tout dans celui qui nous occupe. Ces vastes surfaces tout unies, ces lignes pures, rappellent involontairement à l'œil les beaux aspects d'un ciel serein, d'un horizon sans bornes et de la mer immense.

« Dans l'intérieur de Notre-Dame de Noyon, on voit encore mieux éclater cette harmonie résultant de la justesse des proportions, entre l'ensemble et les parties d'un monument. Pour compléter l'effet, il lui manque ses vitraux, dont il reste malheureusement des fragments fort rares; il lui manque ses riches couleurs d'or et d'azur, recouvertes, aujourd'hui, d'une double couche de badigeonnage; brillante parure qu'on ne saurait trop regretter, et qui décorait autrefois la plupart de nos églises. »

Les fragments de l'ouvrage, que nous avons intercalés dans cet article, donnent une idée du style de l'auteur, qui nous semble avoir traité son sujet avec un amour éclairé de l'art, mais auquel nous pourrions reprocher un peu d'emphase, particulièrement dans sa première partie.

A.-G. B

= Nouvelles Considérations, *pour servir à démontrer*, 1° que, dans l'état actuel des choses, il y aurait de graves inconvénients à augmenter les droits d'octroi, ou à créer de nouvelles taxes dans les grandes villes manufacturières; 2° qu'il y a nécessité et justice à accorder à la ville de Rouen, jusqu'à la fin de 1852, la surtaxe de 12 fr. 25 c. dont elle jouissait depuis 1832; par M. P.-S. Lelong. — Rouen, 1844, in-4°.

— Lettre a M. le Maire de Rouen, *sur les nouvelles Considérations*, publiées par M. Lelong, au sujet de quelques modifications et additions au tarif de l'Octroi; par M. Génot jeune. — Rouen, 1844, in-4°.

M. Lelong, membre du Conseil municipal, a publié des considérations sur les tarifs de l'octroi. Son mémoire a donné lieu à une réplique.

Cette question importante est tout-à-fait en dehors des attributions de la *Revue de Rouen*. Cependant, nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de signaler ces deux publications. Elles traitent de points fort intéressants d'administration financière; et, s'il ne nous est pas permis de nous mêler à cette discussion, au moins croyons-nous de notre devoir de renvoyer ceux de nos lecteurs qui seraient curieux d'étudier ces questions, aux deux mémoires dans lesquels elles ont été soumises au jugement du public.

CHRONIQUE.

= INVENTION DES ARMES A FEU. — *Première mention rencontrée dans l'histoire de France, se rapportant à la ville de Rouen.* — Ce fait, jusqu'alors inconnu, d'une mention de l'usage des armes à feu, antérieure à toutes celles qui ont été citées jusqu'à ce jour, et se rapportant à la ville de Rouen, nous est révélé par M. Lacabane, dans un mémoire extrêmement curieux par l'étendue et la solidité des recherches, inséré dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, sous ce titre : *De la Poudre à canon, et de son introduction en France.* Ce judicieux érudit établit d'abord que l'origine orientale de la poudre ne saurait être contestée aujourd'hui; que les compositions inflammables, fusantes et explosives, d'une nature à peu près semblable à celle de notre poudre de guerre, étaient employées en Chine depuis une assez haute antiquité; puis, que le secret de ces compositions penétra, au VII^e siècle, dans l'empire grec, où elles furent long-temps employées sous le nom de *Feu grégeois;* que, vers le XII^e siècle, la préparation de ces matières, dont les empereurs de Byzance avaient fait un secret d'état, fut révélée aux Sarrazins, qui en firent un fréquent usage contre les Chrétiens durant les grandes luttes des Croisades; que, des Sarrazins, ce secret passa aux Arabes d'Espagne, puis aux Vénitiens, et enfin aux autres nations européennes. Toutefois, il est une distinction sur laquelle M. Lacabane insiste, et qui est importante à noter, c'est que, chez les Chinois, chez les Grecs du Bas-Empire, chez les Sarrazins et les Arabes, la poudre ne paraît avoir été connue que comme matière explosive et incendiaire, et que ces peuples ne paraissent point avoir connu sa force de projection. Jusqu'ici le mérite de cette découverte ne saurait être contesté à l'Italie. Cette priorité d'invention résulte d'un document émané de la république de Florence, et daté de 1325, dans lequel se trouve mentionnée la nomination de deux officiers, chargés de faire faire des *boulets de fer* et des *canons de métal*, pour la défense de la république.

L'usage de la poudre, comme moyen de guerre, ne paraît pas remonter, en France, au-delà de l'année 1338, époque où Philippe de Valois et Édouard III engagèrent cette lutte terrible qu'un siècle entier ne vit pas terminer. Jusqu'à ce jour, la mention la plus ancienne de cet agent de destruction, que l'on eût rencontrée dans notre histoire, était contenue dans un extrait de comptes, cité par Ducange, au mot *Bombarda*. Ce

compte, daté de 1338 (vieux style), et qui doit se rapporter à l'année commune 1339, puisqu'il est certain que l'événement auquel il fait allusion n'eut lieu que dans les premiers mois de cette dernière année, relatait diverses sommes payées « à Henri de Fumechon, pour avoir *poudres* et autres choses nécessaires aux *canons* qui étoient devant Puy-Guillaume. » (Puy-Guillem, en Périgord.)

Le document nouveau que M. Labacane vient de mettre au jour, outre l'avantage qu'il possède d'une antériorité de huit mois au moins sur le précédent, a pour nous l'incontestable intérêt de se rapporter à la ville de Rouen. Il prouve, d'une manière évidente, que des matières propres à fabriquer de la poudre, et des engins destinés à lancer des projectiles, à l'aide de cette poudre, étaient alors déposés dans l'arsenal maritime de cette ville, appelé le *Clos-aux-Galées*, et dont l'emplacement était celui qu'occupa plus tard la citadelle de Henri V, appelée en ces derniers temps le *Vieux-Palais*.

Voici la copie textuelle de ce document : « Sachent tous que je Guil- « laume du Moulin de Bouloigne, ai eu et reçeu de Thomas Fouques, « garde du Clos des Galées du Roy nostre sire à Rouen, un pot de fer « à traire garros à feu, quarante-huit garros ferrés et empanés (*empennés*) « en deux cassez (*caisses*), une livre de salpêtre et demie livre de souffre « vif pour faire poudre pour traire lesdiz garros; desquelles chosses je « me tien à bien paié et les promets rendre au Roy nostre sire ou à son « commandement toute fois que mestier sera. Donné à Leure [1], sous mon « seel, le 11^e jour de juillet l'an mil ccc trente et huit. »

Il serait difficile, remarque avec raison M. Lacabane, de trouver un monument plus complet que celui-là; car, non seulement il mentionne la poudre et deux des trois éléments qui la composent, mais encore l'instrument qui recevait la charge et le projectile lancé par la force de l'explosion. Aussi, en serait-on réduit à ce seul document, qu'il suffirait à fixer d'une manière certaine l'introduction de l'artillerie moderne en France.

Quelques explications sont nécessaires pour arriver à la complète intelligence de ce document. Par le terme *pot de fer*, M. Lacabane conjecture qu'il faut entendre ce qu'on appela plus tard *bombarde*, c'est-à-dire une espèce de mortier, dont les chroniqueurs de la seconde moitié du quatorzième siècle parlent fréquemment, comme lançant des pierres, des traits enflammés, et de grosses flèches. L'emploi de cette

[1] Il s'agit ici de la petite rade de Leure, voisine de la ville d'Harfleur; c'était dans ce port que se faisaient alors les préparatifs d'une expédition dirigée contre les côtes de l'Angleterre.

expression, ajoute-t-il, semble démontrer que les mots *canon* et *bombarde*, qui devinrent bientôt en usage, et furent même seuls employés durant tout le reste du quatorzième siècle, n'étaient pas encore adoptés sans partage.

Les *garros à feu*, *ferrés et empennés*, étaient de gros traits, courts, du calibre du canon, ou à peu près, qui se terminaient par une pointe peu aiguë, en forme de pyramide quadrangulaire, d'où leur nom de *carrels*, *carreaux* ou *garros*. L'usage de ces traits paraît avoir précédé, dans l'artillerie, celui des balles et des boulets. Les anciens auteurs de technologie militaire, et notamment Valturius, ont figuré, dans leurs ouvrages, des canons lançant cette espèce de projectiles. Quant aux matières indiquées comme ingrédients nécessaires pour fabriquer la poudre, on remarquera que notre document n'en mentionne que deux, le salpêtre et le soufre. Il en est de même de quelques documents analogues; et M. Lacabane fait, à ce propos, justement observer qu'il n'en faudrait point induire que le charbon n'entrait pas, alors, dans la composition de la poudre. En effet, l'artilleur Guillaume du Moulin ne dut retirer de l'arsenal de la marine de Rouen que les objets ou substances de quelque prix, et qu'il se fût procuré difficilement ailleurs; quant au charbon, matière commune, répandue partout, et dont la quantité, suffisante pour deux livres environ de poudre, était de nulle valeur, il aura dû le fournir lui-même. Enfin, il doit paraître probable, en considérant la faible quantité de poudre fabriquée à cette occasion, le petit nombre de garros mis à la disposition de l'artilleur, et la vague dénomination appliquée à la machine à projection, que, dans l'opération confiée à Guillaume du Moulin, il ne s'agissait encore que d'une simple expérience, destinée, si elle réussissait, à se voir suivie d'essais plus considérables. La connaissance de la poudre aurait donc été alors entièrement nouvelle en France, et la ville de Rouen aurait vu effectuer les premières expériences de ce nouveau mode de défense et d'attaque. A. P.

= Beaux-Arts. — *Vote du Conseil municipal pour l'achèvement de Saint-Ouen.* — La question de l'achèvement de S.-Ouen, si controversée au point de vue de l'art, de la convenance et des moyens de l'exécution, vient de faire un grand pas vers sa solution. Le Conseil municipal de la ville de Rouen, consulté par le gouvernement sur la question de savoir quelle part il lui conviendrait de prendre aux dépenses prévues de cet achèvement, a déclaré vouloir y contribuer pour une somme de 1,500,000 fr. Ce vote, inspiré par une si magnifique libéralité, témoigne du puissant intérêt que le Conseil attache à voir terminer notre admirable monu-

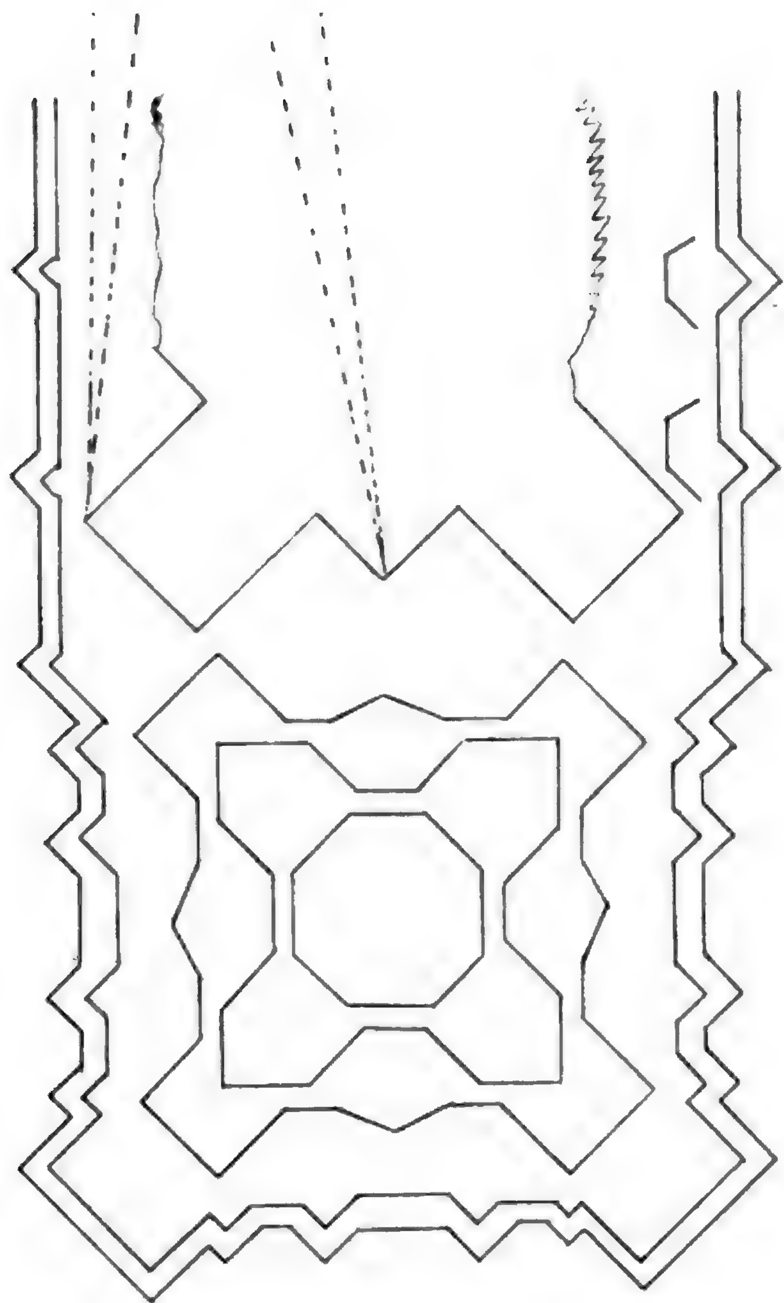

Figure tracée sur la Tablette
de l'un des Architectes de St. Ouen.

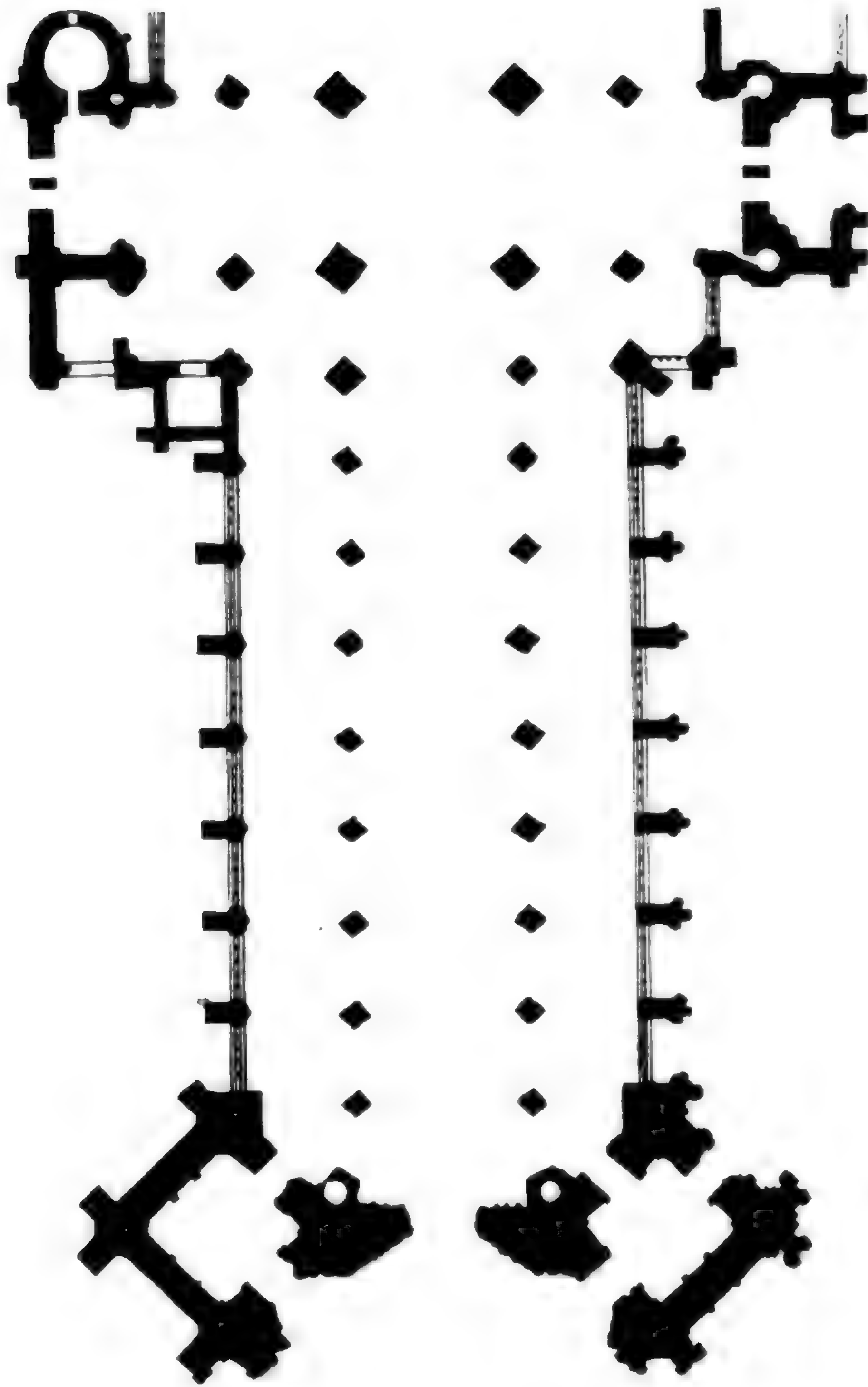

Plan de la nef et de la Croisée
de St Ouen.

ment, et nous ne doutons pas que le gouvernement, que les chambres, provoqués par ce généreux exemple, ne s'empressent de décider l'entreprise de cette œuvre nationale. Un dernier projet du consciencieux architecte, M. Grégoire, a obtenu tous les suffrages des deux comités des bâtiments civils et des monuments historiques. Nous ferons incessamment connaître, ainsi que nous en avons pris l'engagement, les avantages de cette combinaison, qui repose sur une donnée toute nouvelle; et une réduction de ce plan, exécutée par l'architecte lui-même, nous permettra de donner à nos observations l'appui souverain de l'exemple.

— *Un nouveau tableau de M. H. Bellangé.* — Notre fécond et populaire artiste, M. Bellangé, conservateur du Musée de Rouen, vient de terminer et d'expédier pour l'exposition générale de peinture qui doit s'ouvrir à Paris le mois prochain, un tableau que quelques amateurs ont été admis à visiter dans son atelier. Comme nous n'osons nous flatter que cette charmante production, sur laquelle les riches connaisseurs et les éditeurs d'estampes mettront vivement l'enchère, nous fasse un court retour pour embellir notre exposition particulière qui doit succéder à celle de Paris, nous n'avons pu résister au désir de la signaler à nos lecteurs, quoique nous ne puissions prétendre qu'à exciter leurs regrets. Nulle œuvre, mieux que cette piquante fantaisie, ne témoigne de l'admirable flexibilité du talent de notre compatriote. Après la bataille d'Ocana et le vaste développement de ses combinaisons stratégiques, c'est un épisode bouffon de mœurs villageoises, digne pendant du tableau de *la Maîtresse femme*, qui eut un succès de fou rire à la dernière exposition. Ici, nos bons paysans, si malmenés par leurs femmes dans le tableau que nous rappelons, ont repris l'offensive, et sont décidés à venger leur défaite; attablés à quatre dans une auberge, ils ont tellement prodigué les libations, qu'une véritable fureur bachique s'est emparée d'eux, ils viennent de culbuter la table du festin, tandis que leurs femmes, ameutées par les cris de l'hôtesse, arrivent, escortant le brigadier de gendarmerie, qu'elles ont été requérir à leur aide. Rien de plus comique que l'hésitation et la perplexité qui s'emparent de ce rigide fonctionnaire à l'aspect de ces tapageurs résolus à faire une défense désespérée, et parmi lesquels il reconnaît, ô scandale! le garde-champêtre lui-même. Force restera-t-elle à la loi, et ces époux en révolte passeront-ils de nouveau sous les fourches caudines de leurs femmes exaspérées? Tel est le problème embarrassant que le spirituel artiste pose à la foule qui s'empressera devant son tableau. La scène est étincelante de verve; nous répondons qu'elle fera fureur.

— *Aquarelle de M. E. Bérat, en loterie au profit de la Société maternelle.* — Le zèle généreux de M. Bérat pour l'œuvre charitable de la Société maternelle ne se ralentit pas un seul instant. Chaque année, cet artiste apporte son nouveau tribut, une large et vigoureuse aquarelle, dont les nombreux appréciateurs de son *faire* ingénieusement vrai et consciencieusement étudié, se disputent les chances de possession. L'aquarelle, de proportions grandioses, que M. Bérat expose aujourd'hui[1] en loterie, et dont le tirage aura lieu le premier mars, acquerra sans doute un intérêt d'autant plus vif, que la Société maternelle a renoncé à faire, cette année, un album des dessins offerts par les artistes. Les *Deux Aveugles* de M. Bérat sont assurés d'attirer à eux la plupart des convoitises qui se portaient autrefois sur l'album.

— *Un précieux tableau de Michel Coxcie, découvert à Rouen.* — Les trouvailles inopinées d'objets d'art, d'antiquités ou de tableaux ne sont pas encore aussi rares, dans notre province, qu'on pourrait se l'imaginer, eu égard aux perquisitions incessantes des marchands parisiens, des touristes étrangers et des amateurs de la localité. Il y a une année à peine, un *Christ* de Philippe de Champagne était découvert et recueilli dans une vente par un obscur marchand de tableaux et d'antiquités de notre ville ; et, ces jours passés, le même marchand vient d'acquérir, presque pour rien, à la vente d'un ancien magistrat, un précieux tableau de l'école flamande du XVI^e siècle. Ce tableau, qu'une couche épaisse de crasse rendait méconnaissable, nettoyé, puis présenté à quelques experts de Paris, a été généralement reconnu pour être de Michel Coxcie, peintre originaire de Malines, qui passa une grande partie de sa vie à Rome, à étudier et à imiter les œuvres de Raphaël, dont il reproduisit parfois le style avec un rare bonheur. C'est une touchante composition, pleine de charme et de suavité, qu'on pourrait appeler l'*Adoration des Mères*, car ce sont, en effet, des mères qui présentent leurs enfants de tous les âges, à la divine mère du Christ. Plus de vingt figures, presque toutes de femmes et d'enfants, sauf toutefois deux groupes de vieillards, d'un admirable caractère, composent l'ordonnance de cette scène, dont la proportion est de demi-nature à peu près. Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, nous étendre davantage sur cette composition, que nous engageons les amateurs à aller visiter chez son heureux acquéreur, M. Bujon, marchand de curiosités, boulevard Bouvreuil. M. Bujon s'estimerait heureux que le Musée de Rouen fît l'acquisition de son tableau ; il n'en demande que le prix que lui en

[1] Cette aquarelle sera exposée, jusqu'au jour du tirage, chez M. Legrip, rue de l'Hôpital, où l'on peut se procurer des billets au prix de 3 fr.

ont offert déjà les marchands de Paris, c'est-à dire un millier de francs. Il est probable, qu'à ce prix, l'administration du Musée ne ferait pas une mauvaise acquisition. A. P.

= Statue de Guillaume-le-Conquérant. — Une Souscription est ouverte à Falaise pour l'érection d'une statue de Guillaume-le-Conquérant. Nous nous empressons d'appeler l'attention des Normands de toutes les classes sur cette œuvre patriotique, à laquelle tous voudront prendre part. Deux villes de notre province pouvaient se disputer l'honneur de glorifier ainsi la mémoire de l'homme qui a le plus illustré la Normandie : Rouen, capitale de son vaste empire, et Falaise sa patrie.

Déjà, l'année dernière, M. Giffart avait fait, à ce sujet, une proposition à l'Académie de Rouen. L'Académie, tout en applaudissant à l'idée de M. Giffart, jugea que le moment n'était pas opportun pour son exécution, et prononça l'ajournement. Depuis, la ville de Falaise a réalisé ce généreux projet, et une commission de souscription, instituée dans cette ville, fait aux habitants de la Normandie un appel qui ne peut manquer d'être entendu. Il serait puéril d'énumérer ici les titres de Guillaume à l'admiration du monde entier. La popularité qui entoure le nom du Conquérant de l'Angleterre, assure à la généreuse entreprise dont les Falaisiens ont pris l'initiative, le succès le plus complet.

Nous espérons que des comités de souscription se formeront dans toutes les villes importantes de la province, et que les Sociétés savantes seconderont, de tous leurs efforts, la commission de Falaise.

= L'Administration municipale vient de donner à deux nouvelles rues les noms de *Joinville* et de *Lézurier-de-la-Martel*. On ne peut qu'approuver cet hommage rendu au courageux dévouement de l'ancien maire de Rouen, et à l'illustration du jeune amiral dont le nom se rattache déjà à tant de glorieux souvenirs.

= Parmi les faits qui peuvent militer puissamment en faveur des réclamations que notre pays adresse avec tant d'instances au gouvernement pour l'amélioration de la navigation dans la Basse-Seine, nous placerons l'accroissement remarquable qu'ont pris en 1844, et l'impulsion extraordinaire que reçoivent encore, au commencement de cette année, nos expéditions maritimes, en ligne directe, pour les colonies, et particulièrement pour l'Algérie et les côtes d'Afrique. Dans la dernière livraison, nous avons donné un aperçu de cette intéressante progression; nous signalerons aujourd'hui la création, sur notre place, d'une ligne régulière de paquebots à voiles, pour les ports d'Alger, d'Oran et de

Philippeville. Déjà plusieurs navires appartenant à cette ligne sont partis du port de Rouen pour cette destination, depuis le 15 novembre dernier. L'économie de temps et de transport qu'offre au commerce cette nouvelle voie de communication, est tout en faveur de l'entreprise de MM. De Loys, Pelletier et Ce, et cette maison a rendu un véritable service au pays, en créant des relations plus directes et moins coûteuses avec une contrée devenue, pour nos fabriques, un élément fécond de débouchés.

Les armements pour le Senégal et Gorée ont pris également une importante activité. Cinq ou six navires ont, depuis le commencement de 1845, quitté notre port, chargés des produits de notre industrie, qu'ils remplaceront, au retour, par des arachides, destinées à alimenter des fabriques d'huile de cette graine, nouvellement créées à Rouen.

Notre marine n'est pas non plus restée étrangère aux expéditions faites pour aller recueillir du guano; deux navires sont partis de Rouen pour cette destination.

Comme on le voit, Rouen peut, à juste titre, revendiquer, comme port commercial, sa part des sommes dépensées chaque année pour l'amélioration des ports et des rivières.

= M. Person, qui, depuis plus de dix ans, occupait la chaire des sciences physiques au Collége royal et à l'Ecole municipale de Rouen, vient d'être nommé professeur de physique à la faculté des sciences de Besançon, créée par ordonnance royale du 15 de ce mois. M. Person est remplacé à l'Ecole municipale de Rouen, par M. Preisser, docteur-ès-sciences, appelé depuis long-temps à le suppléer. M. Marié a succédé à M. Person au Collége royal.

= M. Edouard Frère, dont la carrière commerciale a été signalee honorablement par la publication de divers ouvrages concernant la Normandie, vient d'être nommé membre résidant de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

= M. Ballin, directeur du Mont-de-Piété de cette ville, vient de nous adresser le *Tableau résumé* des opérations de cet établissement; il embrasse, pour la première fois, une *période décennale* qui comprend les années 1835 à 1844, et en présente les *moyennes*, qui font mieux apprécier l'importance ordinaire des opérations; en voici les résultats en nombres ronds : cent mille engagements et renouvellements pour 1,054,000 fr.; soixante-treize-mille dégagements pour près de 700,000 fr.; six mille articles vendus pour 65,000 fr.; existence en magasin, cinquante-sept mille articles, pour 700,000 fr.

Les opérations de l'année 1844 ont été, pour les engagements, au-dessous, et pour les dégagements au-dessus de la moyenne; d'où l'on doit conclure qu'il y a eu moins de gêne parmi la classe qui vient au Mont-de-Piété chercher des ressources momentanées.

Le taux de l'intérêt des prêts est réduit, cette année, de 12 à 10 pour cent; c'est encore trop sans doute, mais on doit faire remarquer que, malgré l'économie apportée dans l'exploitation, les frais en sont très considérables, et que les prêts de six francs, qui dépassent la moitié du tout, sont onéreux à l'Etablissement, ainsi que la plupart de ceux au-dessous de soixante-dix francs, lorsqu'ils ne restent pas assez long-temps pour que les droits soient égaux aux frais.

Le coût moyen de chaque article, qui, en 1841, s'est élevé à cinquante-cinq centimes, non compris l'intérêt de l'argent prêté, s'est réduit à quarante-quatre centimes, en 1843.

— REVUE MUSICALE ET THÉATRALE. — Le mois qui vient de s'écouler a été assez fertile en variétés musicales, malgré l'absence de nouveaux opéras au théâtre. La *Reine de Chypre* semble s'être emparée de l'empressement de notre public. Néanmoins, une nombreuse et brillante société s'était réunie dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, pour le concert de la Société maternelle, qui a eu lieu le 22 février. Un artiste de Paris, d'un rare et magnifique talent, M. Vaslin, Mademoiselle de Malville, jeune pianiste, élève de M. A. Méreaux, plusieurs de nos professeurs, et, enfin, l'élite de nos amateurs, faisaient les frais de l'exécution, qui a été brillante de toute part. M. Vaslin, Mademoiselle de Malville, Madame Déjazet et M. Malliot ont tour à tour captivé l'attention et obtenu de chaleureux applaudissements. Mais la partie la plus intéressante était, sans contredit, l'exécution des deux chœurs, par nos amateurs. Un grand nombre de Dames se sont décidées à paraître en public, pour que leur talent profitât aux pauvres. Nous applaudissons à cette gracieuse obligeance, qui nous a permis d'entendre de fort jolies voix, et de remarquer beaucoup d'ensemble, surtout dans le premier chœur, qui a obtenu les honneurs du *bis*. Si cette tentative musicale pouvait amener une bonne réorganisation de la Société philharmonique, nous en serions heureux, et, du moins, notre ville ne ferait plus exception avec les villes les plus importantes, qui, toutes, possèdent une association de ce genre.

Barroilhet nous a chanté la *Reine de Chypre* avec le succès qui l'accompagne toujours sur notre théâtre. Nous nous associons à toutes les brillantes ovations décernées au brillant chanteur; mais Payen n'en reste pas moins, pour nous, un musicien pur et dont la manière de chanter annonce une école vraie et dégagée de fatras italien, fatras peu à sa place dans la musique d'Halévy.

Un début important a eu lieu le 25 de ce mois. Mademoiselle Julienne, jeune Rouennaise, se destinant au théâtre, et que nous avions eu l'occasion

d'entendre il y a deux ans, s'est montrée dans le rôle de Rachel de la *Juive;* son succès a été complet. Sa voix est d'un timbre très pur, son chant a de l'élégance et son accentuation de la chaleur. Comme comédienne, elle nous a révélé le germe du talent; et nous croyons cette jeune artiste appelée à un brillant avenir. Le public l'a unanimement redemandée à la chute du rideau. M. Malliot, son professeur, a partagé les honneurs de ce rappel. Le public a fait un acte de justice, en associant, au triomphe de l'élève, cet artiste recommandable, qui, dans son professorat, a fait déjà de si remarquables élèves; on se rappelle, à ce sujet, que les premières études musicales de notre compatriote Poultier ont été dirigées par M. Malliot, qui paie noblement son droit de bourgeoisie dans notre cité.

— Nous avons à dresser l'acte de comparution par-devant nous de la *Dame de Saint-Tropez*, nom pseudonyme donné à madame Lafarge par deux hommes de lettres, pour traduire de nouveau celle-ci au grand tribunal de l'opinion publique, et en obtenir un arrêt de réhabilitation.

Si l'entreprise est tant soit peu imprudente, au moins faut-il convenir qu'elle n'est pas maladroitement conduite. Voyez plutôt:

Ces Messieurs prennent les personnages du procès de Marie Capelle; ils donnent à chacun de ces individus, que nous savons par cœur, la physionomie, le costume et le langage que nous leur connaissons; ils ont grand soin de reproduire exactement les lieux où nous savons qu'ils ont agi; puis, quand chacun de nous va inscrire sur chaque personnage son nom historique, ils nous prient de leur permettre d'y substituer des noms de convention, qui ne pourront pas nous tromper, puisque nous reconnaissons si bien chaque individualité. Alors ils changent la signification des faits connus; de leur autorité privée, ils en ajoutent ou ils en retranchent, et, quand leur travail est assez avancé, quand leur roman est à sa dernière péripétie, ils en tirent toutes les conclusions qui leur plaisent, et, se grossissant la voix à proportion de la hauteur de leurs tréteaux, les voilà qui décident pertinemment que la femme flétrie par la justice, comme empoisonneuse, *est un ange!* et ils osent, pour compléter leur mission judiciaire, imprimer au front d'un individu qui était témoin dans l'affaire, le stygmate de l'assassin!

En vérité, c'est fort ingénieux de réformer ainsi un jugement célèbre à l'aide d'une fable! Mais il faut convenir aussi que c'est dépasser, avec une bien grande hardiesse, toutes les inconvenances dramatiques dont nous sommes journellement condamnés à être les témoins.

Notre public a laissé *la Dame de Saint-Tropez* plaider sa cause dans le désert, lui donnant toute liberté de se proclamer *un ange* en face des banquettes.

Deux jolis vaudevilles, *Madame de Cérigny* et *Rebecca*, nous ont dédommagés des cinq actes du drame extrajudiciaire Dans ces deux pièces, mademoiselle Pernon a été charmante de sentiment et de finesse. Dans *Rebecca*, madame Henri Monnier a fait vivement applaudir son talent si vrai et si spirituel.

Mademoiselle Brochard, MM. Léopold et Isidore, ont eu des représenta-

tions à bénéfice ; elles ont été très fructueuses, et ces artistes y ont trouvé l'occasion d'apprécier l'estime que l'on fait chez nous de leur talent.

B.

= Nous ajouterons, à notre appréciation du concert de la Société maternelle, la pièce de vers suivante, inspirée par cette solennité musicale et philantropique à l'un de nos collaborateurs.

A la Société Maternelle de Rouen.

Que l'artiste au malheur
Serve de Providence ;
Chanter pour l'indigence,
C'est louer le Seigneur.

Croissez, enfants ; c'est la loi de nature.
Pour remplacer ceux-là qui ne sont plus,
Le Ciel le veut, que chaque créature
Transmette aussi les jours qu'elle a reçus.
Dieu, qui chérit les nombreuses familles,
A nos besoins mesurant les moissons,
De lourds épis chargera nos sillons.
Croissez, enfants ; croissez, garçons et filles.

Que l'artiste au malheur
Serve de Providence ;
Chanter pour l'indigence,
C'est louer le Seigneur.

— Mais, dit le pauvre en sa détresse extrême :
Des fils de Dieu le sort est-il pareil ?
Sans murmurer contre sa loi suprême,
Chacun de nous a-t-il place au soleil ?
Tout est au riche : à lui, biens de la terre ;
A lui, l'espoir d'un riant avenir ;
A lui, bonheur qui ne doit pas finir.
Le pauvre est seul, seul avec sa misère !

Que l'artiste au malheur
Serve de Providence ;
Chanter pour l'indigence,
C'est louer le Seigneur.

— Tu n'es pas seul, ami, sois sans alarmes ;
Le fils du riche, étalant son trésor,
Pour tes enfants, dont il a vu les larmes,
Va prodiguer et ses chants et son or.

Quand ses plaisirs sont de la bienfaisance,
Quand, sur ses chants, dont l'aumône est le but,
En ta faveur il prélève un tribut,
N'a-t-il pas droit à ta reconnaissance ?

Que l'artiste au malheur
Serve de Providence ;
Chanter pour l'indigence,
C'est louer le Seigneur.

Ch. Lefebvre (Rouen.)

═══

= L'administration théâtrale s'est enfin décidée à donner, le jeudi de la *Mi-Carême*, une fête nocturne, digne de servir de pendant à celles qui avaient signalé l'administration de Walter : les amateurs de ces sortes de fête ont dû regretter que M. Deslandes ait jugé à propos d'en restreindre le nombre.

Le bal a été magnifique, et par les somptueuses décorations sous lesquelles on avait fait disparaître toutes les vieilleries de notre salle, et par la foule brillante et animée des danseurs. Le nombre des billets pris au bureau a dépassé 860, et toutes les places réservées aux curieux étaient de bonne heure envahies par un triple rang de spectateurs. Enfin, la salle s'est trouvée remplie *da cima in fundo*, et l'éclairage justifiait le fameux *a giorno* que l'on avait vu rayonner depuis plusieurs jours sur l'affiche monstre qui annonçait cette solennité.

Nous devons nos compliments sincères à M. Quinet qui s'était chargé de la décoration de la salle, et à M. Vizentini, ordonnateur de la fête et rédacteur de l'affiche, que l'on peut regarder comme un véritable chef-d'œuvre, puisqu'elle a obtenu un résultat qui avait échappé à tous les efforts des administrations précédentes, et qu'elle a tenu la plus grande partie de ses promesses.

On voit qu'il ne s'agit que de savoir s'y prendre, et que le public ne demanderait pas mieux que de porter libéralement, à la caisse de la direction, cet argent dont elle a si grand besoin. Il est bien prouvé, aujourd'hui, que M. Deslandes aurait pu donner trois ou quatre bals semblables à celui de jeudi, avec le même succès.

= Il nous suffira d'annoncer que M. A. Méreaux se propose de donner bientôt un Concert, pour exciter l'intérêt et la sympathie de nos lecteurs. Le talent de cet habile pianiste, le goût et la science dont a fait si souvent preuve cet artiste distingué, assurent à la réunion musicale qu'il prépare le concours de tout ce que Rouen renferme d'amateurs éclairés.

Nicétas Periaux, *propriétaire gérant.*

SOUVENIR DU CHÂTEAU D'AUZEBOSC.

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

DES PROVERBES NAUTIQUES.

Si tous nos vieux proverbes ne sont pas toujours, comme on l'a souvent répété, un impérissable monument de la sagesse des nations, ils peuvent au moins passer encore pour des témoignages assez précieux de la naïveté de nos ancêtres; et je dis de nos ancêtres, car personne, aujourd'hui, que je sache, ne tentera de faire des proverbes pour une époque qui peut, aussi aisément que la nôtre, dédaigner les maximes morales et les sentences traditionnelles. Mais, de quelque originalité d'expression que soient empreints nos anciens dictons populaires, il s'en faut beaucoup que les proverbes bourgeois que nous ont légués nos aïeux, portent avec eux un cachet aussi fortement marqué que celui qui distingue, sous le rapport de la couleur locale, les proverbes en usage chez les marins. Dans la langue habituelle du bord, les hommes de mer n'empruntent guère qu'à l'idiome ordinaire les mots, les phrases et les images dont ils se servent pour se faire entendre de tout le monde; mais, quand il s'agit pour eux de formuler en termes précis, et sous une forme en quelque sorte sacramentelle, une maxime dictée par l'expérience et réservée à l'instruction de la postérité, c'est alors que leur éloquence inspirée s'élève jusqu'à la hauteur du langage des oracles, et qu'ils peuvent s'écrier avec l'évangéliste : « *Quod dictum est per prophetas.* »

La poésie même, quelque rebelle qu'elle ait été jusqu'ici aux troubadours maritimes, paraît s'être quelquefois humanisée en faveur des anciens marins, qui l'appelaient à leur aide pour embellir la sentence

renfermée dans un distique, ou la leçon de prudence coquettement cachée sous l'attrait d'une ingénieuse allégorie. Que l'exigence impérieuse de la rime ait souvent eu à souffrir des efforts qu'elle imposait aux Apollons du bord, c'est ce qu'on ne peut guère nier en présence des merveilles un peu abruptes que ces efforts ont produites. Que la mesure rigoureuse des vers n'ait même pas toujours été scrupuleusement observée dans la prose plus ou moins harmonieusement cadencée des Mathieu Lænsberg du gaillard-d'avant, c'est là encore peut-être un fait dont on est forcé de convenir. Mais, par quelle richesse de coloris et par quelle admirable solidité de raison les auteurs des proverbes nautiques n'ont-ils pas racheté l'indigence qu'une critique impitoyable peut reprocher à leurs rimes hasardées, et la difformité métrique que l'on remarque de temps à autre dans la contexture hardie de leurs vers les plus pompeux? — N'est-ce pas, d'ailleurs, au milieu des tempêtes, sur les abîmes des vagues, et pour ainsi dire à la lueur de la foudre, que ces devins de l'Océan ont rendu ces oracles que la postérité des navigateurs a toujours révérés, comme les arrêts de l'expérience et les avis d'une sagesse presque prophétique? Mais, pour mieux apprécier le sens profond et l'esprit révélateur que renferment la plupart des proverbes maritimes, citons au hasard le plus grand nombre que nous pourrons de ces aphorismes consacrés par le temps et adoptés depuis tant de siècles par la prudence. — Cet examen nous prouvera que c'est presque toujours d'après l'observation la plus constante et la mieux raisonnée, que les prédictions météorologiques, en apparence les plus osées, se trouvent fondées sur les bases indestructibles que leur ont élevées la confiance et l'admiration des marins.

Ce fut, certes, un matelot, et un matelot aussi complètement revenu des erreurs de la galanterie que fatigué des caprices de l'Océan, qui dut dire le premier :

Ciel pommelé et femme fardée
Ne sont pas de longue durée!

Et, en effet, quel autre qu'un marin éprouvé à la fois par les orages du cœur et les tempêtes du large, aurait jeté, du même coup, cette épigramme et cette élégie dans le seul espace de deux petits vers borgnes et boiteux si l'on veut, mais si heureusement remplis de fine malice et de tendre mélancolie! — Tibulle, Properce et Gallus ont pu

maudire ou regretter plus mélodieusement, sans doute, la perfide coquetterie et la fragilité non moins décevante de la beauté des femmes; mais, en parlant de l'inconstance d'un ciel pommelé, auraient-ils pu faire, en moins de mots, ces dieux de l'élégie, un rapprochement aussi subit et aussi gracieux entre une beauté fardée et le peu de durée de l'azur moutonné d'un ciel trompeur !

Les vents, ces terribles et inconstants arbitres de la destinée des navigateurs, ont, comme toutes les choses fortes et variables de ce monde, leurs penchants, leurs habitudes et leurs passions. Liés comme ils le sont à l'existence du marin, ils ont dû, de tout temps, devenir l'objet des observations les plus attentives de la part des hommes qui se trouvaient le plus intéressés à étudier leurs allures et leurs caprices. — Aussi, Dieu sait le nombre incommensurable de sentences que la mobilité des vents a inspirés aux matelots ! Une d'entr'elles, surtout, nous a paru, parmi toutes celles que nous pourrions citer en première ligne, réunir à la fois l'énergie de l'expression à la vérité de l'image.

Tout le monde a pu remarquer que les brises qui se fixent à l'amont ne prennent généralement un peu d'intensité que pendant la course du soleil au-dessus de l'horizon. Levées d'ordinaire avec le matin, elles meurent le plus souvent, en été surtout, à l'approche des premières ombres du soir. Cette observation facile a de tout temps frappé les yeux du vulgaire ; mais il n'appartenait peut-être qu'aux marins de caractériser, dans le langage qui leur est propre, un fait d'une aussi grande importance pratique. Or, savez-vous le moyen qu'ils ont employé pour revêtir d'une forme pittoresque le dicton qu'ils voulaient graver profondément dans la mémoire un peu oublieuse des jeunes matelots et des navigateurs à venir? Ils ont dit, en parlant des vents d'est en général :

Vent d'amont est comme les cat...,
Ne se levant jamais matin.

Si la bienséance nous avait permis de transcrire la dernière syllabe du premier hémistiche, nous eussions demandé à nos lecteurs, plutôt qu'à nos lectrices, s'il est possible d'allier à un plus haut degré la hardiesse de la diction à l'originalité de la pensée.... Il y a, nous en conviendrons volontiers, un peu de mauvais goût à comparer le plus pur et le plus chaste de tous les vents à la paresse de tout ce qu'il y

a de plus impur et de moins chaste, à coup sûr, parmi les personnes du sexe. Mais, enfin, les contours d'une image licencieuse suffisent-ils toujours pour ôter à cette image le mérite de l'énergie, et la grâce même d'une nudité licencieuse?

Les vents, dans leur extrême mobilité, sautent souvent de l'Ouest à l'Est, en passant tantôt par le Nord et tantôt par le Sud. Dans le premier cas, ils s'apaisent ordinairement, et leur tendance annonce du beau temps; dans le second cas, au contraire, ils font redouter leur violence et présagent des tempêtes. Les marins, pour préciser poétiquement, comme c'est leur habitude, la distinction que l'on doit établir entre ces deux indices, n'ont rien trouvé de mieux à dire que ces deux distiques :

Du Sud au Nord,
Prends ta capote et dors.

Du Nord au Sud,
Prends garde à lu!...

Nous savons fort bien que, pour sacrifier à la rigidité de la rime, nos poètes astrologues ont cru pouvoir se permettre de retrancher un *i* au mot *lui*, afin de mieux le faire cadrer avec le mot *Sud*, auquel ils ne pouvaient raisonnablement pas ajouter cette lettre pour le faire rimer avec le dernier mot de leur second hémistiche. Une telle licence, sans doute, est presque intolérable, et elle dépasse même de beaucoup la limite des libertés permises en poésie. — Mais nos rimeurs ont probablement pensé, dans la candeur de leur inexpérience des choses littérairement et terrestrement légales, que, puisque des versificateurs avaient le privilége de retrancher un *s* de certains noms propres et de certains verbes pour la plus grande commodité de la rime, comme dans *Athènes*, *Démosthènes*, *je reçois* et *tu dois*, il devait aussi leur être loisible de faire sauter l'*i* du pronom *lui*, pour le faire plus exactement consonner avec le substantif *Sud*; car, en définitive, il est bien moins nécessaire, se sont-ils dit peut-être, d'ôter l'*s* final du verbe *je reçois*, pour l'accoupler au pronom *moi*, par exemple, que de laisser subsister l'*i* du pronom *lui*, pour l'accoupler cacophoniquement avec le mot *Sud*. Là où la nécessité commande, la règle disparaît et le sage obéit.

Dans notre humide atmosphère de France, dont les roucouleurs de romances ne se lassent pas de faire le plus doux climat du monde, il arrive assez rarement qu'avec les vents de nord nous éprouvions

ces pluies continuelles dont notre beau ciel nous gratifie pendant sept à huit mois consécutifs de l'année; mais lorsque, par extraordinaire, une légère ondée se mêle au souffle de la brise hyberborée, il est à peu près certain que les vents qui viennent d'anordir retomberont bientôt au Nord-Ouest ou à l'Ouest. Un périphraseur, pour vous rappeler ce phénomène, n'aurait pas manqué, s'il en avait été requis, ou même peut-être sans en être expressément requis, de vous peindre

> L'impétueux Eole, en sa course incertaine,
> Humectant le Midi de sa liquide haleine.

Mais les marins, qui ne connaissent pas plus le fougueux Eole que les turbulents enfants d'Orythie, s'y sont pris tout autrement pour arriver plus sûrement et plus vite au but, que les arrangeurs d'allusions mythologiques, et ils vous ont dit :

> Vent de Nord qui mouille
> Ne vaut pas une *cagouille!*

Une cagouille, un vil limaçon, un baveux escargot, c'est-à-dire ce qu'il y a de moins ragoûtant et de plus insignifiant au monde, excepté pour les gastronomes provençaux. Et ce rapprochement inattendu, et pourtant si bien trouvé, entre un humide escargot et le vent de nord *qui mouille* en se traînant à reculons vers le Nord-Ouest ? En vérité, si les matelots n'étaient pas les hommes les plus classiques et par conséquent les moins Jeune-France que nous sachions, nous serions tenté de les proclamer les premiers poètes de l'univers, à la barbe même de nos boucs romantiques et de nos amalthées élégiaques les plus poétiquement ancrés dans la quatrième page du *Journal des Débats* ou dans la *Revue de Paris*.

La lune, qui paraît n'avoir été découverte que par nos Muses modernes, et qui n'a commencé à jouer un rôle un peu digne d'elle que dans les odes, stances et bouts-rimés contemporains, avait cependant, depuis bien des siècles, fixé l'attention et occupé l'imagination des superstitieux nautonniers. L'antiquité lui avait donné trois formes et trois noms, preuve assez incontestable de l'importance qu'on lui attribuait dans les temps d'ignorance et de crédulité. Sans vouloir accorder, à ce pâle satellite de notre globe terraqué, l'influence qu'on se plaît encore assez généralement à lui reconnaître sur bien des choses d'ici-bas, nous nous contenterons de faire remarquer que,

lorsque les navigateurs aperçoivent un cercle nébuleux autour de cet astre, ils tirent de cet indice le présage qu'il pourra venter dur, mais qu'ils n'auront pas à éprouver de coup de vent très violent. C'est cette opinion, bien ou mal fondée, qui leur fait dire :

Cercle à la lune
N'a jamais fait casser *mât d'hune*.

La régularité métrique du vers exige que l'on dise *mât d'hune*, dans ce distique, quand l'inflexibilité grammaticale voudrait que l'on prononçât *mât de hune*. Mais ce n'est pas là ce qui peut tirer à conséquence. — Or, rappelons-nous bien que jamais un matelot n'a peut-être articulé ces mots si simples :

Cercle à la lune
N'a jamais fait casser *mât d'hune*,

sans qu'un de ses voisins ne se soit de suite écrié : *Non, mais il l'a bigrement fait plier*.

Et, en effet, la grosse brise qu'annonce presque toujours ce *charme* dont s'entoure quelquefois l'astre pudibond des nuits, fait d'ordinaire plier très fortement les mâts de hune, qu'il n'est pas toujours assez puissant pour casser. Le proverbe, sans ce correctif : *Non, mais il l'a bigrement fait plier*, serait donc incomplet ou même menteur. Mais, avec son correctif obligé, il exprime tout ce qu'il doit exprimer, pour l'usage des praticiens qu'il est destiné à instruire ou à édifier.

Ce *Non, mais il l'a bigrement fait plier*, est donc, à notre avis, un trait fort heureux, si même ce n'est pas un trait de génie. — La rime, qui embellit le proverbe auquel ce mot sert de corollaire, lui manque il est vrai ; mais quelle vigoureuse précision dans le tour prosaïque de cette répartie, que nous avons été conduit à appauvrir encore, en substituant par bienséance l'adverbe *bigrement* à l'adverbe bien plus énergique qui, dans la phrase originale, fait un des plus beaux ornements de ce texte inimitable !

Un ancien capitaine de vaisseau nous disait un jour, charmé qu'il était de la naïveté enchanteresse de ces vieux dictons de bord : « Si jamais l'Empereur m'accorde ma retraite, savez-vous ce que je ferai dans ma turne, pour occuper agréablement les dernières années de désarmement de ma carcasse ?

— Vous boirez bouteille avec des amis, et vous fumerez du tabac de contrebande, commandant. »

Telle fut notre réponse, et cette réponse était fondée sur la connaissance assez parfaite que nous avions acquise des habitudes et des goûts du moderne Cincinnatus de notre escadre.

— « Non, vous n'y êtes pas tout-à-fait, s'écria le marin philosophe. Pour me distraire comme il faut et pour chasser l'embêtement qui accompagne toujours un brevet de demi-solde, je me mettrai à écrire les vieux proverbes du matelot, avec des notes de ma façon, au lieu de m'amuser à tuer, comme quelques-uns de mes confrères, les escargots et les chenilles de mon jardin. »

A ces mots, nous nous permîmes de regarder avec un respectueux étonnement et entre les deux yeux le vertueux loup de mer qui nous tenait ce langage.

Le nestor, assez visiblement embarrassé, se mit à rougir un peu, car, avant tout, il était modeste avec les gens qui le connaissaient. Il se reprit donc, en répétant sa dernière phrase avec la variante suivante :

— « Ou plutôt, je me mettrai *à faire écrire*, sous ma dictée, les proverbes les plus fameux des vieux matelots, avec des enjolivements de mon invention et quelques petits *aiguilletages* de ma fabrique. »

Or, savez-vous de quels enjolivements le brave homme aurait orné ou aiguilleté le texte de nos anciens proverbes, si l'Empereur lui eût accordé sa retraite et le don d'écrire? Vous allez en juger par le quatrain ci-après, qu'il avait déjà ruminé avant le temps marqué pour sa retraite et par les Muses :

Mari qui porte cotillon
N'est qu'un mousse dans la maison;
Femme à bord est comme la peste
Quand elle prend la barre et veut porter la veste.

Un recueil de proverbes nautiques a cependant, je crois, été publié avec l'autorisation de la censure du temps, mais sous un autre nom que celui du marin-poète dont nous venons de parler. — Dieu vous garde d'en retrouver des exemplaires! C'est déjà bien assez que nous ayons rappelé, comme nous nous le sommes permis, quelques-uns des aphorismes météorologiques encore en usage dans le calendrier traditionnel du gaillard-d'avant.

Édouard Corbière.

POÉSIE.

DIX-HUIT ANS.

Vous avez dix-huit ans, Aimée,
Vous ne connaissez pas les pleurs,
Et votre vie est parfumée
Comme un rosier couvert de fleurs.

Si Dieu ne vous fit pas duchesse,
Il vous donna — ce qui vaut mieux —
Le goût des arts et la richesse,
Un bon cœur et de beaux yeux bleus.

Chacun en secret vous admire
Quand vous faites, dans nos salons,
Rayonner votre doux sourire
Et voltiger vos cheveux blonds;

Lorsque, sans effort et sans peine,
Devant nous, vos doigts inspirés
Font sur l'ivoire et sur l'ébène
Vibrer des chants purs et sacrés.

Maintenant, jeune fiancée,
Votre cœur palpite d'amour;
Vous n'avez plus qu'une pensée:
« Qu'il tarde à venir, ce beau jour! »

Aimée, en paix goûtez l'ivresse
Que Dieu vous accorde aujourd'hui!
Pour que jamais elle ne cesse,
Pensez toujours, toujours à lui.

Pensez, quand vous serez heureuse,
Aux pauvres qui n'ont pas de pain,
Et qu'une aumône généreuse
Tombe sans bruit de votre main!

Faites du bien avec mystère
Et Dieu toujours vous bénira;
Ce que vous donnerez sur terre,
Marie aux cieux vous le rendra.

Émile Coquatrix (Rouen.)

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR ROUEN.

ÉPISODES

Relatifs à la Vie privée et publique, et à l'Histoire religieuse, politique, administrative et militaire, de la ville de Rouen,

AUX XIV[e] ET XV[e] SIÈCLES.

Extraits des Registres des Délibérations du Conseil municipal, de 1389 à 1471.

— SUITE [1]. —

Présents. — 1389-1411.

L'évêque de Bayeux. — Le sire de Noviant. — L'archevêque de Rouen. —Le chancelier.— Le premier président du Parlement de Paris.— Harengs saurs.— Brochets. — Carpes. — Lamproies.— Noisettes.

J'ai épuisé ce qui regarde les aumônes, et mes recherches me conduisent à un autre chapitre du budget municipal, celui des présents. Ici le Conseil déploie souvent une munificence hors de proportion avec ses ressources, et il ne faut pas trop l'en blâmer : ses dons intéressés étaient presque toujours calculés de manière à produire quelque avantage pour la ville. D'ailleurs, s'il a mérité quelquefois d'être accusé de prodigalité, ce n'est point à propos des premiers présents dont j'ai à parler.

Le moyen de séduction que le Conseil employait le plus communément, à la fin du XIV[e] siècle, pourra paraître assez singulier : il consistait en *harengs saurs*. Les harengs saurs exerçaient une influence notable sur les destinées de la ville, à en juger par le soin que l'on mettait à les choisir et par la solennité avec laquelle on les présentait.

[1] Voir les livraisons de janvier et février 1845.

On pourrait mesurer au juste le rang et le crédit de ceux qui les recevaient, par la quantité qui était allouée à chacun d'eux.

Le 21 janvier 1389, le Conseil décide qu'il fera des cadeaux de harengs saurs à plusieurs personnages dont la bienveillance ou l'activité pouvaient être utiles à la ville.

« Fut délibéré que *pour le bien, honneur et état de la ville garder,* « *l'on achéteroit six mille et demi de hareng sor de Boulogne*, pour « présenter, c'est à savoir : à monseigneur de Bayeux, un millier ; à « monseigneur de Noyant [Noviant], deux milliers ; à monseigneur « le Chancelier, deux milliers ; à maître Guy Chrétien, un millier ; à « maître Jehan Duboys, demi-millier. »

Il est évident que le seigneur de Noviant et le Chancelier étaient moitié plus puissants que l'évêque de Bayeux, lequel est assimilé à maître Guy Chrétien, ancien bailli de Rouen. Quant à maître Duboys, c'était le procureur chargé des procès que la ville avait à soutenir devant le Parlement de Paris.

Il fallait aviser au moyen d'exécuter cette délibération. Le choix des harengs n'était pas une affaire de mince importance ; une commission aussi délicate ne pouvait pas être confiée au premier venu.

Le Conseil prit un jour pour y réfléchir, et, à la séance du lendemain :

« Furent commis Guillaume de Gaugy et Jehan Pitement [con- « seillers], pour aller *élire et acheter le hareng sor de Boulogne*, pour « présenter aux seigneurs de Paris, ainsi qu'il est contenu ce jour « ci-devant. »

Des harengs achetés avec tant de précautions, ne devaient être offerts que par des hommes capables de bien représenter la ville dans une aussi grave occurrence. Cet honneur échut à Colin Le Roux, conseiller, et Pierre Hermen, receveur municipal, qui furent envoyés à Paris chargés de plusieurs grandes affaires, et surtout de faire accepter « les harengs que la ville présentoit à aucuns seigneurs de « par delà [1]. »

Ces cadeaux de harengs se renouvellent pendant plusieurs années.

[1] Reg. 1389-1390, 113 v. — En 1392, les harengs saurs choisis coûtaient 5 livres le millier, ce qui, d'après le système de M. Leber, équivaudrait à 224 f. 45 c. de notre monnaie. Aujourd'hui, le millier de harengs saurs vaut, prix moyen, 50 f. Ainsi, le hareng saur, au XIV[e] siècle, aurait valu cinq fois ce qu'il vaut aujourd'hui.

Un présent non moins étrange fut celui que la ville offrit, en 1396, au Chancelier de France, Pierre d'Orgemont [1], et à Guillaume de Sens, premier président du Parlement de Paris, qui étaient à Rouen au mois de novembre, présent que l'on n'oserait pas offrir au greffier de la plus chétive justice de paix, si, toutefois, ces fonctionnaires acceptaient des présents : le Conseil leur donna à chacun ***un boisseau de noisettes*** [2].

Les hauts dignitaires de l'église et les hommes d'état, qui prenaient une part considérable au gouvernement, étaient l'objet constant des cajoleries du Conseil.

Nicolas Du Bosc, évêque de Bayeux de 1375 à 1408, tenait à l'une des plus grandes familles de la bourgeoisie de Rouen. C'était un des prélats les plus illustres et les plus puissants de son temps; aussi, les Échevins ne se contentaient-ils pas de lui envoyer des harengs, ils lui témoignaient, en toute occasion, leur respectueuse affection.

Par exemple, le 22 janvier 1389, Jehan De la Mare, lieutenant-général du vicomte de Rouen, reçoit un présent en argent « ***pour*** « ***contemplation de monseigneur l'évêque de Bayeux, duquel ledit*** « ***De la Mare a épousé la nièce;*** lequel seigneur a écrit très affec-« tueusement en la faveur de sondit neveu. »

Une autre fois, c'est à son cuisinier que le Conseil fait une courtoisie. Le 17 avril 1391, « Colin Le Roux [conseiller], apporta [au « Conseil] ***trois couteaux de cuisine***, à double virole d'argent, les « unes émaillées aux armes de monseigneur l'évêque de Bayeux, ***pour*** « ***donner à son queux.*** »

Le seigneur de Noviant n'était pas non plus négligé. Le 20 mai 1391, le chef des ***Marmousets*** étant à Rouen, le Conseil alla le prier d'employer son crédit auprès du roi pour obtenir la continuation des Aides de la ville. Cette sollicitation fut appuyée d'un présent exclusivement gastronomique. Il fut délibéré qu'on lui présenterait « ***deux*** « ***gros lus*** [brochets] et ***deux carpes*** [3] », et qu'on lui donnerait, chaque jour, tant qu'il resterait à Rouen, six ***juistes*** de vin pour son dîner, et quatre pour son souper [4].

[1] Le président Hénault (éd. de 1752), fait mourir P. d'Orgemont en 1789, et Miles Dormans, *son successeur*, en 1387.

[2] Reg. 1396-1398, 22 v.

[3] En 1390, 1 carpe valait 3 sous 6 deniers 2/3, ou 7 f. 90 c. de notre monnaie.

[4] Le *juiste*, ou *juste*, était de la contenance d'une pinte à peu près.

Le Conseil, voulant être bien sûr de la fraîcheur et de la beauté des poissons qui devaient figurer sur la table du ministre, délégua, pour les choisir, deux de ses membres : Robert du Hamel et Robin Falue [1].

En 1390, on avait offert aussi des poissons à l'archevêque de Rouen ; c'était *trois lamproies*, qui avaient coûté 8 livres, somme monstrueuse, puisqu'elle équivaut à plus de 370 fr. de notre monnaie. Il fallait que les lamproies fussent extrêmement rares et fort recherchées [2] !

La gastronomie était alors dans l'enfance, et ce n'est pas sans un profond sentiment de commisération que l'on voit des personnages de la plus haute volée, de riches prélats, d'opulents ministres, délecter leurs palais grossiers par l'absorption de ces insipides poissons de rivière, que rougiraient de servir, aujourd'hui, le plus modeste commerçant, le propriétaire le plus gêné.

Charles VI. — Comte de Touraine. — Isabeau de Bavière. — Pélerin. — Duc d'Orléans. — Comte de Penthièvre. — Duc d'Alençon. — Avoine. — Drap. — Vaisselle. — Vin.

Il ne tiendrait qu'à moi de prendre ici un ton plus grave et de me lancer dans les plus hautes spéculations de la philosophie de l'histoire. Tirer des petites choses de grandes inductions, c'est ce qui distingue les tendances historiques de notre époque. Or, dans le rapprochement de ces présents si futiles en apparence, l'historien philosophe pourrait découvrir un symptôme frappant de l'abaissement de la royauté en 1390.

On a vu les prélats et les seigneurs qui venaient à Rouen, entourés de respect et d'égards. On les a vus honorés dans la personne de leurs parents et dans celle de leurs serviteurs. On a vu le Conseil leur offrir les poissons qui étaient regardés comme les plus délicats à une époque où le goût n'était point encore formé.

Hé bien! Charles VI vint aussi à Rouen en 1390; on lui offrit aussi un présent. Mais quel présent, grand Dieu! Ma plume hésite à consacrer le souvenir de tant d'insolence. Les échevins offrirent au

[1] Reg. 1390-1394, 54 r. [2] Reg. 1389-1390, 144 v.

roi de France... je n'ose le dire... Ils lui offrirent... *de l'avoine!* deux muids d'avoine! Lisez plutôt :

« Fut délibéré [le 28 avril 1390] que, *pour le bien et honneur de « la ville garder*, l'on présenteroit au Roi notre seigneur quatre « queues de vin dont il y en avoit trois françoises et une de Beaunes, « et *deux muids d'avaine.* »

Ce n'est pas tout, le Conseil fit un nouvel affront à Charles VI, lorsqu'il repassa par Rouen, au mois de décembre suivant. Il supprima les présents, et délibéra impertinemment en trois lignes : « que, « *pour présent, l'on ne présenteroit aucune chose* au Roi notre sei- « gneur, considérant la petite finance que la ville avoit, et que le Roi « ne faisoit qu'un *trespas* en ladite ville [1]. »

Le Conseil avait sur le cœur la destruction de la commune et l'amende de 25,000 livres. Il était alors au plus fort des embarras de la liquidation de son emprunt, et sa rancune se manifesta par cet acte de mauvaise humeur.

Et pourtant, le pauvre Charles VI avait grand besoin de recevoir des présents. Pendant son séjour à Rouen, il voulut faire une aumône, mais sa pénurie était telle, que, n'ayant pas un denier dans sa bourse, il lui fallut emprunter à un conseiller une couronne, qu'il ne lui rendit pas. Ce fut la ville qui se chargea de l'acquittement de cette dette.

« Appointé fut que les receveurs de la ville paieroient et rendroient « à Guillaume de Gaugy une couronne de 22 sous 6 deniers [55 fr. « 20 c.], que il avoit prêtée au roi, pour donner pour Dieu aux ma- « lades qui vindrent vers lui, quand il fut à Rouen derrainement. » [31 décembre 1390.]

Les échevins furent plus polis envers le comte de Touraine, frère du roi, qui l'accompagnait dans ce voyage :

« Appointé fut que Mauger Louèson seroit payé de la somme de 95 « livres tournois [4,644 fr.] qui due lui étoit pour *une écarlate* à lui « achetée, *laquelle fut présentée à monseigneur de Tourraine*, quand « il fut dernièrement à Rouen en la compagnie du roi notre sei- « gneur [2]. »

Isabeau de Bavière était bien autrement considérée que son mari.

[1] Reg. 1389-1390, 4 v.

[2] *Ibid.*, 139 v.

Le Conseil, qui n'avait plus qu'*une petite finance* quand le roi vint au mois de décembre, s'était trouvé nager dans l'opulence sept mois auparavant, quand on lui avait annoncé l'arrivée de la reine.

« Item fut dit [13 mai 1390] que l'on présenteroit à la reine de « France 200 marcs d'argent en grosse vaisselle, c'est à savoir : « quatre justes, grands hanaps, plats et écuelles, et que l'une partie « d'icelle vaisselle seroit dorée et l'autre non [1]. »

Le fait est que le Conseil était fort pauvre, et qu'il se ruinait pour être agréable à Isabeau de Bavière. La ville avait, en effet, une *finance* si *petite*, que l'hôtel de ville était saisi pour dette au mois de juillet 1390. La famille Mustel avait fait mettre « en criées et subhastations « le *manoir de la ville* », pour se payer d'une somme de 419 livres 11 sous [21,000 fr.] qui lui était due depuis trente ans.

La rancune des habitants de Rouen contre Charles VI ne tarda pas à s'évanouir. Ce malheureux prince étant devenu fou, la pitié l'emporta, et notre ville, comme la France entière, n'éprouva plus pour lui que des sentiments d'affection qu'il n'eût probablement pas mérités s'il eût conservé sa raison.

En 1394, Charles VI eut un de ces moments lucides qui ne servirent presque jamais qu'au triomphe des partis dont l'habileté sut en profiter. Jehan Chapelain, un de ses hommes liges, avait, « de « bon cœur et volonté, promis à la sainte Vierge et à tous les saints « du paradis », que, si le roi guérissait de son infirmité, il irait incontinent en pélerinage « à Notre-Dame de l'Eau, à Saint-Nicolas « de Varengéville, à Saint-Thibaut, à Saint-Mathurin et à Saint- « Fiacre. »

Il avait accompli ce pélerinage, lorsqu'il vint à Rouen, le 11 mars 1394 (1395), au moment où il en entreprenait un autre. Il devait visiter Notre-Dame de Chartres, Saint-Jean du Mans, le Mont-Saint-Michel, Notre-Dame du Puy, Rochemadeur [Rocamadour] et Saint-Jacques en Gallice. Le Conseil voulut participer à cet acte de dévotion, et, comme témoignage de la part qu'il prenait à l'amélioration

[1] 200 marcs de vaisselle, en négligeant la dorure, et en la supposant au même titre que l'argent monnayé, valaient, en 1390, à raison de 6 livres 15 sous le marc, 1350 livres, la main-d'œuvre non comprise. Aujourd'hui, le même poids de vaisselle, au même titre, vaudrait, à 55 f. le marc, 11,000; et, en multipliant par 6, on arrive au chiffre de 66,000 f.

de la santé du roi, il offrit à Jehan Chapelain une courtoisie de 45 sous [123 fr. 75 c.][1]

Plusieurs princes reçurent des présents de la ville, dans les premières années du xv^e siècle.

Au mois de juillet 1405, le comte de Touraine, devenu duc d'Orléans, annonça son arrivée à Rouen. Ce prince y était fort mal vu, à cause de ses exactions et de ses rapines, et surtout à cause de la dure réponse qu'il avait faite quelques mois auparavant au bailli Hue de Donquerre, qui lui recommandait la ville et sollicitait une diminution sur la taille. A la nouvelle de son arrivée, le Conseil convoqua une grande assemblée, qui ne se décida, qu'après controverse, à faire au duc le cadeau d'usage :

« *En fin et conclusion*, tous à ce consentants, fut délibéré être « présenté audit seigneur 6 queues de vin les plus excellentes que l'on « pourra finer ; item quatre écarlates, deux *vermeilles* et deux « *brunes.* » [12 juillet 1405.]

En 1406, arriva le comte de Penthièvre, petit-fils de Charles de Blois et du connétable de Clisson; on lui donna une seule queue de vin, dont le prix est connu.

« Le mardi 23^e jour de juin 1406, fut achetée à Jehan de Boismare « l'aîné, une queue de vin de Beaune, pour le prix de 26 liv. tournois « [1,225 fr. 70 c.], par Ricart de Sommery et Jehan Alain ; laquelle « fut présentée au comte de Paintèvre [Penthièvre], qui icelui jour « arriva à ladite ville. » Deux barriques de vin de Beaune de première qualité valent aujourd'hui 600 fr.

Le duc d'Alençon étant venu, avec le comte de Harcourt, à Rouen, où « il n'avoit oncques mais été », le Conseil, pour célébrer sa bienvenue, lui donna *de l'avoine*, comme à Charles VI ; sa ration fut égale à celle du Roi. On joignit à ces deux muids d'avoine deux queues de vin « très excellent. » [9 octobre 1407.]

Vin de l'Échiquier.

Ces présents de vin étaient un usage consacré ; on appelait cela *le vin de la ville*. C'était comme une redevance que l'on payait aux grands personnages qui honoraient Rouen de leur présence. Cela se

[1] Ce fait a déjà été rapporté par M. Chéruel, dans son *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, II, 512.

pratiquait ainsi dans les autres villes, et la présentation du vin a souvent donné lieu à de terribles discussions d'étiquette. La ville avait un cellier, dans lequel elle gardait en réserve, quand l'état de ses finances le lui permettait, le vin qu'elle destinait à ces présentations. Les clés des « deux huis » du cellier étaient remises en la garde de l'un des échevins.

Messeigneurs de l'Échiquier jouissaient du privilége d'être abreuvés périodiquement à Pâques et à la Saint-Michel, aux frais de la caisse municipale. Aux approches de la Saint-Michel 1390, le Conseil fait acheter six queues de vin pour l'Échiquier [1], et huit autres queues quelques jours avant Pâques 1391 [2]. Cependant, le Conseil n'y mettait pas beaucoup de bonne grâce, et restreignait tant qu'il pouvait ces courtoisies, qu'il regardait comme un impôt.

Le 13 octobre 1390, « Fut délibéré que l'on présenteroit au président de l'Échiquier quatre juistes de vin à chacune fois, c'est à « savoir : trois fois la semaine à dîner, le dimanche, le mardi et le « jeudi; et aux autres seigneurs étant audit Échiquier en la com- « pagnie dudit président, deux juistes, semblablement trois fois la « semaine auxdits jours, et *n'en auroient point à soupé*. »

Cet arrangement fut modifié huit jours après; le Conseil décida qu'il donnerait quatre juistes de vin à chacun des deux présidents, toutes les fois que ces Messieurs dîneraient « à leurs hostieux. » [26 octobre 1790.]

A l'Échiquier de Pâques 1391, il revint à sa première détermination, ajoutant seulement qu'il offrirait six juistes au président quand ce seigneur donnerait à dîner à ses « compagnons », pourvu que cela ne tombât pas un des jours où il ne devait avoir que quatre justes. [9 avril 1391.]

Toutefois, à la Saint-Michel 1390, les échevins avaient eu l'attention de faire préparer, pour messeigneurs, une boisson agréable et salutaire qu'ils prenaient sans doute le matin, avant l'audience, pour se réjouir le cœur et éclaircir leurs idées.

« Appointé et délibéré fut [le 30 septembre] que l'on achéteroit, « pour présenter à nos seigneurs de l'Échiquier, quatre poinçons de « vin blanc nouvel, *pour faire du saugié* [infusion de sauge.] »

L'usage de ces libations matinales n'est pas encore perdu; seulement l'absinthe a obtenu la préférence sur la sauge, qui est reléguée au rang de médicaments.

[1] Reg. 1389-1390, 147 r.

[2] Reg. 1390-1393, 40 v.

Le vin de l'Échiquier était présenté avec une certaine cérémonie, par un sergent à masse, flanqué de deux hommes de peine, qui portaient les juistes.

En dehors de cette politesse officielle que faisaient les échevins à l'Échiquier, les petits cadeaux allaient leur train, lorsque la ville avait quelque cause pendante. On faisait entendre aux conseillers que les échevins n'étaient point ingrats envers ceux qui montraient un peu de bonne grâce pour leur donner raison ; les conseillers mettaient la reconnaissance des échevins à l'épreuve, et ils s'en trouvaient bien.

Le 28 octobre 1408 : « Délibéré fut que 15 livres tournois [660 f.] « payées pour *trois aunes d'écarlate*[1] données au temps de l'Échi- « quier de Pâques dernier passé, à maître Guillaume de Villiers et « Bertran Quentin, conseiller du Roi notre seigneur en Parlement « *abssistens* audit Échiquier, *pour aucuns services qu'ils avaient faits à* « *ladite ville*. Et furent achetés à Ricard Dubosc par Denisot Leclerc. »

Présents. — 1422-1471.

Catherine de France, reine d'Angleterre. — Osberne Mondefort. — Le duc de Sommerset. — Le seigneur de Villequier. — Le seigneur de Torcy.

Tous ces cadeaux, excepté celui que l'on préparait pour Isabeau de Bavière, sont fort modestes. Mais la perte de la presque totalité des registres de la domination anglaise me fait sauter à une époque où le Conseil est forcé de se mettre à la hauteur des progrès du luxe. Au milieu du xv[e] siècle, la bienveillance des hauts personnages ne se gagne plus avec des harengs saurs, des brochets ou des noisettes ; il leur faut quelque chose de plus solide, et d'une valeur plus positive. A ces présents d'une simplicité antique, succèdent les joyaux et la vaisselle d'argent et de vermeil. Alors, le chartrier devint véritablement un trésor dans lequel le Conseil gardait, lorsqu'il n'était pas obligé de les mettre en gage, les objets précieux dont il avait besoin pour rendre ses réclamations plus justes et ses droits plus évidents.

J'ai là une série de présents dans laquelle sont confondus pêle-mêle des rois, des princes, des grands seigneurs et des fonctionnaires de tout grade. Je ne chercherai point à rétablir une hiérarchie sur laquelle

[1] Le plus beau drap écarlate ne vaut pas aujourd'hui 100 f. l'aune.

le temps a passé son niveau ; je suivrai tout simplement la hiérarchie des dates.

La chronologie seule a voulu que le premier rang appartînt à une reine.

Catherine, dernière fille de Charles VI, livrée à Henri V, avec la France, par l'infâme traité de Troyes, revint d'Angleterre par Harfleur, après la naissance de son fils, au mois de mai 1422. Elle allait rejoindre le Roi à Vincennes ; son itinéraire la conduisit à Rouen. Le Conseil lui offrit un présent à son passage, et ce fait, très ordinaire en lui-même, acquiert un intérêt assez piquant par la circonstance bizarre qui nous l'a révélé.

Trente-quatre ans après, au mois de février 1455, un pauvre homme du métier de *tassetterie* [fabricant de bourses], Simon de Boymare, se trouva débiteur envers la ville pour sa part du loyer de la halle aux tassetiers. Il était depuis long-temps sans ouvrage, et ne pouvait payer, lorsqu'il lui revint en mémoire qu'il avait contribué à un emprunt de nobles que la ville, ruinée par les Anglais, avait été obligée de faire « *pour donner jouel* [joyau] *à la reine d'Angleterre,* « *fille de France, en son joyeux avénement en la ville de Rouen.* » Boymare raconte qu'il demeurait alors en la paroisse Saint-Herbland, « auquel lieu on l'appeloit communément Simon Mengaut, pour ce qu'il « avoit servi un tassetier nommé Mengaut. » Sa part du prêt était d'un demi-noble d'or, valant 22 sous 6 deniers [41 f. 45 c.], dont la quittance avait été « perdue ou adirée par malegarde. » La ville reconnut cette dette et la prit en compensation de sa créance ; et c'est ainsi que nous avons su que Catherine, reine d'Angleterre, avait reçu un joyau pour présent à son entrée à Rouen[1].

Peu de mois avant l'expulsion des Anglais, Osberne Mondefort, trésorier de Normandie, accepta de la ville un riche don :

« Par délibération des conseillers et autres notables bourgeois de « la ville de Rouen, aujourd'hui [1er mai 1449], ont été donnés de « par ladite ville, à noble homme Osberne Mondefort, écuyer, tré- « sorier de Normandie, *les 6 hanaps d'argent à pied et le couverteur,* « *qui sont vérés*[2], *goderonnés*[3], pesant 17 marcs 1 once 15 estre-

[1] Reg. 1453-1471, 94 r.

[2] Ou *vairés*, émaillés.

[3] Cannelés, gaufrés.

« lins[1], qui coûtèrent de Jehan Grimbout, orfèvre, demeurant à Rouen, « la somme de 180 livres 15 sous [6627 f. 50 c.], qui est au prix le « marc de 10 livres 10 sous, comme il est écrit en papier de mande- « ments, du dernier jour d'octobre 1448 dernier passé. »

Le mois suivant, les rôles étaient changés; circonstance inouïe, et qui ne s'est pas représentée depuis, c'était la ville qui recevait un présent d'un grand seigneur!

Le 24 juin 1449, le duc de Sommerset, gouverneur de la Normandie pour le Roi d'Angleterre, « avait été en ébat en aucuns « lieux avant la ville, voir les feux Saint-Jean », accompagné de Talebot, et suivi de plusieurs nobles, chevaliers et écuyers. Les pensées de ces deux hommes, sur le courage et l'intelligence desquels reposait l'avenir de la domination anglaise en France, n'étaient guère en harmonie avec l'allégresse publique. Dunois, maître de presque toutes les places de la Haute-Normandie, cernait les débris de l'armée anglaise, réfugiés à Rouen. Les Rouennais laissaient éclater leurs sentiments, comme des captifs qui voient approcher le jour de leur délivrance, et les feux de la Saint-Jean étaient, pour eux, de véritables feux de joie.

Les dispositions hostiles des habitants jetèrent Sommerset dans une cruelle anxiété. Il comprit combien il lui importait de ramener à lui une population dont les victoires des Français avaient ranimé l'énergie et le patriotisme, et qui, si elle se fût soulevée, eût suffi à renverser son pouvoir chancelant.

Après s'être promené par les rues, il vint, vers neuf heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, faire une gracieuse visite aux échevins. Il y fut reçu « moult notablement », et, pour s'attirer mieux encore leur bienveillance et leur appui, il offrit à la ville un splendide présent :

« Ledit lundi au soir, en ladite heure, présents les dessusnommés, « mondit seigneur le duc donna, pour demeurer en icelui hôtel de « ville, *deux grands pots d'argent vermeulx dorés, vérés, camoissés*[2],

[1] L'estrelin ou esterlin était la vingtième partie de l'once, et pesait, par conséquent, 28 grains 4/5, et non pas 32 grains, comme le dit Roquefort. Au reste, à partir du XIV[e] siècle, le poids de l'estrelin est devenu très problématique. Par exemple, d'après le prix total de 180 livres 15 sous donné pour 17 marcs 1 once 15 esterlins de vaisselle, à 10 livres 10 sous le marc, l'esterlin n'aurait été que de la vingt-unième partie de l'once, c'est-à-dire de 27 grains 1/2.

[2] *Camosés*, ciselés.

« *goderonnés et revêtus par entour d'ouvrage d'argent doré*, *en façon* « *de chapeaux de cardinal*, *et au-dessus des couvertures desdits pots*, « *émaux ès armes de mondit seigneur*. Et pèsent lesdits deux pots, « ensemble, 42 marcs 2 onces ou environ. »

Quelques jours après, Sommerset fit accepter encore à la ville « *une coupe avec le couverteur d'argent*, *le tout véré et poinçonné*, « et pesant 4 mars 4 onces et 2 estrelins 1/2. »

Le Conseil reçut et garda ces cadeaux, mais son aversion pour les Anglais ne fut pas pour cela moins profonde. Quatre mois plus tard, Sommerset et ses troupes furent chassés de Rouen par le concours des échevins, et aux acclamations unanimes des habitants.

Notre ville se ressentit long-temps de l'occupation étrangère. Ruinée par trente ans d'oppression, elle fut rendue à la France dans un état déplorable de décadence et de misère. Après l'entrée des Français, le Conseil « eut hâtivement à besogner, pour les affaires de la ville, de « deniers comptants. » Il chercha un expédient pour se procurer de l'argent, et n'en trouva pas d'autre que de mettre en gage le cadeau du duc de Sommerset. Un riche bourgeois, Jehan Marcel, lui prêta, sur les deux vases et la coupe, 300 saluts d'or.

Le 12 octobre 1451, les échevins reprirent, en payant à Jehan Marcel 54 livres [1980 f.], la coupe d'argent, dont ils firent cadeau à Massé de Launay, receveur général de Normandie, « pour aucunement le rénu- « mérer et compenser d'aucuns services par lui faits à la ville. »

La ville resta débitrice de Jehan Marcel, pendant trois ans. Sa pénurie ne lui permettait de se libérer envers lui que par la vente des deux vases qu'il avait reçus en garantie, et un acquéreur, pour des objets d'un aussi grand prix, n'était pas facile à trouver.

Enfin, le 1er mai 1452, le cardinal Guillaume d'Estouteville étant venu, comme légat du pape, à Rouen, où il devait revenir plus tard comme archevêque, ce fut à ce prélat que la ville proposa l'acquisition de ces deux riches objets d'orfèvrerie. Les ornements *en forme de chapeau de cardinal* s'accordaient parfaitement avec cette nouvelle destination. Le marché fut immédiatement conclu, et le cardinal acheta les deux vases pour le prix de 337 écus d'or[1] valant 505 livres

[1] « En mai 1453, 337 écus d'or valaient 505 livres 10 sous.
« Donc, l'écu d'or avait cours pour 30 sous.
« Cette valeur n'est pas conforme aux tables de Leblanc; selon lui, l'écu valait, le 21 janvier 1446, 27 sous 6 deniers, et, en 1470, 28 sous 4 deniers.
— « Vers la fin de 1449, emprunt de 300 saluts. Avant mai 1452, rembourse-

10 sous [20,852 f.], qui servirent à payer Jehan Marcel. Comme on ne trouvait plus de saluts en circulation, on lui donna, pour ses 300 saluts d'or, 300 écus, avec un appoint de 9 livres 12 sous 6 deniers, pour la différence de valeur qui existait entre ces deux monnaies.

Guillaume d'Estouteville avait été fort bien reçu à son entrée comme légat, et le Conseil lui avait présenté, « en l'hôtel de monseigneur « l'archevêque, où il fut là logé, *deux queues de vin excellent*, l'une « de vin de Beaune et l'autre de vin François[1]. »

ment en écus d'or, avec 9 livres 12 sous 6 deniers de change. En divisant en deniers ces 9 livres 12 sous 6 deniers, on obtient un total de 2310 deniers, qui, divisés par 300, donnent, pour change de chaque salut, 7 deniers 2/3 ou obole.

« Le salut étant d'or fin et de 63 au marc, ou de 73 grains 1/7, sa valeur intrinsèque était d'environ 1/7 ou 7/48 plus forte que celle de l'écu, qui n'était que de 71 au marc, ou 65 grains faibles, et au titre de 23 carats 1/2 seulement.

« L'écu valait 30 sous. La valeur intrinsèque du salut était donc réellement de 32 sous 3 deniers 1 obole, soit 2 sous 3 deniers 1 obole de change.

« Or, le change n'étant évalué, vers mai 1452, qu'à 7 deniers 1 obole par salut, la retenue est donc de 1 sou 8 deniers par salut, ce qui équivaut à 5 livres 5 sous sur le marc, tant pour frais de fabrication que pour droits de seigneuriage.

« De 1450 à 1456, le prix du marc d'or non ouvré n'a varié que de 99 à 100 livres, et la valeur de l'écu de 27 sous à 27 sous 6 deniers, selon Leblanc.

« Il doit se tromper, car le marc d'écus d'or (à 71), n'aurait eu cours que pour 97 livres 12 sous 6 deniers, même en comptant l'écu à son plus haut prix, 27 sous 6 deniers.

« En admettant, au contraire, que le veritable cours de l'écu d'or, vers 1452, fût de 30 sous, on arrive à ce résultat que le marc d'or *ouvré* valait 106 livres 10 sous, ce qui, en attribuant au marc *non ouvré* une valeur de 100 livres, laisse 6 livres pour droit de seigneuriage et fabrication.

« Ce résultat étant en harmonie avec celui qui découle du change ci-dessus rapporté (5 livres 5 sous), doit faire admettre la valeur de 30 sous pour l'écu d'or, de préférence à la version de Leblanc, d'autant plus que ce chiffre de 5 livres 5 sous n'est établi par moi que d'une manière approximative. »

Je dois cette note à la complaisance de M. Thomas, avocat, l'un des hommes qui ont fait les études les plus complètes et les plus intelligentes sur les monnaies du moyen-âge.

[1] Reg. 1453-1471, 118 v.

Ch. Richard, Conserv. des Archives municipales.

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

HISTOIRE LOCALE.

SAINT-SAENS.

La petite vallée de Varenne offre quelques souvenirs. Les géographes donnent à la rivière qui la baigne la dénomination d'Arques. Il nous semble que cette dénomination ne devrait appartenir qu'au cours d'eau formé par les réunions des trois rivières de Varenne, de Béthune et d'Eaulne. Le nom de Varenne, ou Garenne, est historique relativement à la Normandie. La famille de Varenne a possédé, notamment, la terre et le château de Bellencombre, et son berceau se trouvait au hameau de Varenne, commune de Saint-Aubin-le-Cauf [1]. C'était, peut-être, à peu de distance du bourg de Saint-Saëns que florissait le monastère de Varenne, dont les religieuses possédaient le corps de saint Ribert, et qui, suivant l'auteur de la vie de saint Leuffroi, était uni, dès le IXe siècle, à l'église cathédrale de Rouen [2]. Dans une charte de Childéric II, en date de 672, il est fait mention d'un lieu nommé *Warinna*, situé sur le bord de la rivière de *Warinna*. M. A. Leprevost, dons son savant mémoire sur les anciennes divisions territoriales de la Normandie, traduit ce nom de lieu par celui même de Saint-Saëns.

[1] *Promenades aux environs de Dieppe.*

[2] *Description de la Haute-Normandie.*

La rivière prend sa source au Fontenille, à la distance d'environ deux kilomètres de l'ancien château du Montérolier (*Monasterium Hooleri*), qui appartenait, avant la révolution, à Madame de Béthune-Sully. On rencontre, à la source de cette rivière, ainsi qu'à son embouchure, deux noms chers aux Français, celui de Henri IV et celui de son fidèle ministre.

La sonnerie claire et argentine du Montérolier a sa légende. On dit que la noble dame du lieu s'approcha des fondeurs de cloche, ayant son tablier rempli de pièces de six livres, et que, les ayant jetées dans le métal en fusion, elle le dota de son timbre sonore[1]. Cette prodigalité de grand seigneur avait quelque chose de bien digne : néanmoins, d'après nos mœurs actuelles, certaines gens pourraient y voir du ridicule, et lui préférer les prodigalités de l'orgie. Quelle que soit l'authenticité de cette légende, les habitants du voisinage prennent plaisir à se la rappeler, dès qu'ils entendent la sonnerie du Montérolier.

Ce fut dans le VII^e siècle, sous le règne de Thierry, que saint Philibert, abbé de Jumiéges, chargea saint Saëns, écossais d'origine [2], de conduire une colonie de moines dans la vallée de Varenne. Ménard, dans ses *Observations sur le Martyrologe bénédictin*, parle de la mort de saint Saëns, et dit qu'il fut inhumé dans le temple qu'il avait élevé. Ses cendres furent-elles profanées par les Normands, lorsqu'ils détruisirent l'abbaye, dans le IX^e siècle, ou bien reposent-elles encore dans les entrailles de la terre, à l'ombre d'un temple plus nouveau ? Peut-être qu'à quelque jour, en pratiquant des fouilles, on retrouvera ces cendres accompagnées de quelque inscription relative à la vie tout exemplaire de saint Saëns. Les expressions pittoresques dont se sert l'auteur du *Neustria pia* semblent indiquer qu'on peut remettre au jour ces débris vénérables, et qu'ils dorment sous le sol en attendant le réveil.

L'abbaye, détruite par les Normands, fut remplacée par une collégiale, qui devint plus tard, en 1150, un prieuré dépendant de Saint-Wandrille[3], et dans lequel, par conséquent, on observait la règle bénédictine, suivie précédemment dans l'abbaye.

[1] Voir, pour des faits de ce genre, le *Nouvel Itinéraire de Rouen*.

[2] « *S. Sidonius genere Scotus* », dit Frédégode (*Vie de saint Ouen*, ch. 22.)

[3] *Description de la Haute-Normandie*.

Mais, au milieu de la forêt voisine, à l'emplacement nommé le Camp souverain, des femmes vivaient en communauté sous le vocable de sainte Madeleine; la première Mathilde transféra leur maison auprès du bourg. Le chemin des Dames existe dans la forêt : ce fut, dit-on, celui qu'elles suivirent pour venir du Camp souverain à la vallée. Le monastère fondé par Mathilde périt dans ce xv^e siècle, à jamais lamentable pour les Français, parce que des ferments de discorde existaient dans la famille royale; les Anglais et les Bourguignons incendièrent le bourg de Saint-Saëns et la maison de Sainte-Madeleine. Celle-ci fut remplacée par un prieuré, que Louis XIV décora du titre d'abbaye royale, en lui donnant pour première abbesse madame Adrienne d'Houdetot[1]. Un cloître dont les arcades produisent encore quelque effet, des murs tapissés de lierre, une source de Sainte-Marguerite, à qui l'on attribue des propriétés médicinales, et près de laquelle on vénérait probablement une statue de cette habitante des cieux, des bois, des prairies à l'entour, des souvenirs religieux auprès de souvenirs guerriers, des sources abondantes, telle est la poésie des ruines de l'abbaye de Saint-Saëns. Les eaux sortent presque à chaque pas, et leur réunion forme comme une rivière.

La base du clocher de Saint-Saëns et les piliers placés entre la nef et le chœur de l'église, proviennent évidemment du temple détruit dans le xv^e siècle par les Anglais et les Bourguignons. En l'année 1518, qui fut surnommée l'Année des grands vents, un ouragan épouvantable renversa la tour de Saint-Saëns; suivant la tradition locale, elle avait trois galeries superposées. La même tourmente produisit le même désastre aux tours d'Isneauville et de Saint-Nicaise de Rouen; on observe, au premier coup d'œil, que les clochers qui les ont remplacées sont de construction récente[2].

On voit, au Catelier, l'emplacement de l'ancien château-fort; les fossés s'étendaient assez loin. On y a trouvé des boulets forés en pierre, et d'une grosseur assez remarquable, ainsi que des javelots en fer. Une statue de saint Saëns, placée dans une petite niche entourée de buissons, se rencontre au milieu de cette enceinte militaire.

Dès l'année 1400, les habitants de Bully venaient en procession jus-

[1] *Description de la Haute-Normandie.*

[2] Farin, *Histoire de la ville de Rouen.*

qu'à cette statue, demander la cessation de la sécheresse [1]. Charles VI régnait en 1400. Il paraît qu'à tant de maux qui désolaient le royaume, guerres civiles, démence du souverain, divisions terribles dans la famille royale, il faut encore joindre un ciel d'airain, qui menaçait les récoltes.

Hélie, comte d'Arques et châtelain de Saint-Saëns, au XII[e] siècle, était l'époux d'une fille naturelle de Robert Courte-Cuisse [2]. Ce dernier devint prisonnier de son frère Henri, qui lui fit crever les yeux et le détint à Cardif, en Angleterre. Pendant cette détention cruelle, Hélie servait de père à Guillaume Cliton, fils de Robert et de Sybille, et l'héritier légitime de la couronne. L'usurpation était accompagnée de circonstances tellement odieuses, que beaucoup de Normands maudissaient le détenteur de la dignité ducale, et songeaient fréquemment à l'enfant de Robert. Les murmures ne tardent point à parvenir jusqu'aux oreilles soupçonneuses de Henri Beauclerc. Il charge Robert de Beauchamps d'enlever l'enfant, cause de ses terreurs. Suivi de quelques affidés, celui-ci se rend, un dimanche matin, au bourg de Saint-Saëns. Les Saint-Saënniers considèrent avec inquiétude ces visages inconnus; ils craignent pour le jeune prince, et, le voyant seul, s'empressent de le reconduire auprès de son protecteur Hélie, leur châtelain. Honneur donc aux Saint-Saënniers, qui regardèrent comme impérieuse l'obligation de sauver l'innocence! Mais, encore mille fois plus honneur à celui qui n'hésita point un instant entre sa conscience et la perte de ses possessions [3]! Hélie emmena Guillaume Cliton sur cette terre de France, l'asile des princes malheureux, et Louis-le-Gros, voulant le dédommager, le nomma comte de Montreuil. Quant à Guillaume Cliton, on sait qu'il ne jouit jamais de ses droits [4].

Parmi les familles qui possédèrent le château de Saint-Saëns, on rencontre cette race illustre des Douglas, au cœur sanglant, dont Walter-Scott parle souvent dans ses œuvres. Puis, le fief Douglas

[1] *Notice sur Fontaine-le-Bourg*, par M. César Marette.

[2] Orderic Vital.

[3] « *Multa pertulit, labores videlicet ac exhæredationem, damna, exilium ac* « *multa pericula.* » (Orderic Vital.)

[4] *Histoire de la Haute-Normandie sous le règne de Guillaume-le-Conquérant et de ses successeurs*, par M. Depping.

passe successivement dans les familles de Boissai, d'Annebaut, de Vieux-Pont et de Limoges. Cette dernière l'a possédé jusque sous le règne de Louis XV : on lui était redevable des halles [1]. Maintenant elles n'existent plus; elles sont regrettables, et comme chose caractéristique, et comme souvenir d'ancien régime ; le voyageur peut supposer que les produits de l'agriculture prennent une direction opposée au bourg de Saint-Saëns. L'inaction apparente à laquelle le bourg paraît condamné disparaît, si l'on gravit la côte du Quesnai; le bruit des moulins à tan, la vue de plusieurs établissements industriels, annoncent un bourg d'une certaine importance.

Puisse-t-il prospérer long-temps et toujours sous la protection de l'ami de saint Philibert, au milieu de ces prairies si vastes et si vertes, et de ces fabriques élégantes, bien dignes d'un jardin anglais! Sa vallée rappelle, par quelques-uns de ses sites, les délicieuses vallées de la Suisse. Puisse-t-il donc ne rien perdre de sa prospérité présente, ni même de ses ruines ! Car les chapiteaux romans d'un vieux temple et la dernière pierre d'un vieux fort, sont de véritables richesses.

[1] Guilmeth, *Description des arrondissements.*

Léon de Duranville.

POÉSIE.

RÉFLEXIONS EN MER.

« See, how beneath the moonbeam's smile. »
— Th. Moore. —

Sous les rayons tremblants de la lune argentée,
Ami, ne vois-tu pas,
S'enfler tout doucement sur la mer azurée,
Ce petit flot là-bas?
Son écume un instant blanchit et puis retombe,
Et s'en va murmurant
S'endormir dans le sein de cette vaste tombe,
Où gronde l'Océan.

Ainsi l'homme, ici-bas, victime abandonnée
Aux caprices du sort,
Sur la vague du Temps, calme ou bien irritée,
S'élève avec effort :
Un moment il surnage et se montre à la cime,
Par les vents balotté,
Puis il s'évanouit, et se fond dans l'abîme
Qu'on nomme Éternité !

F. S.

(Imité de l'anglais.)

JURISPRUDENCE.

ESQUISSE

SUR LES REQUÊTES DU PALAIS

DU PARLEMENT DE PARIS.

— SUITE [1]. —

SECTION II.

De la Réception des Magistrats.

L'édit de juin 1580 avait créé, auprès de la deuxième Chambre des Requêtes, deux siéges de président, qui furent donnés, l'un à M. Antoine Hennequin, reçu le 22 août suivant, et l'autre à M. Claude Perrot. Le 4 février 1581, cette chambre fut installée à la Tour carrée, par M Christophe de Thou, chevalier, conseiller du roi, et premier président du Parlement. Six jours après, elle vérifia elle-même les provisions d'huissier, obtenues par Nicolas Thiébaut et par Urbain Roissey, ordonna que celui-ci passerait le premier, et procéda sur-le-champ à leur réception, après serment par eux prêté entre les mains de M. Hennequin. Cette réception, qui avait lieu à la suite d'une information de vie et de mœurs, suffisait pour conférer aux huissiers le droit d'instrumenter et d'exercer dans les deux Chambres; car, dans l'entrevue qu'elles eurent, en 1650, au sujet de Nicolas, la deuxième Chambre

[1] Voir les livraisons d'Octobre et Décembre 1844.

ayant manifesté l'intention de ne laisser fonctionner auprès d'elle les officiers de cette espèce, admis par la première, qu'après que l'information et le serment auraient été réitérés devant elle, le premier président répondit *que cette prétention lui paraissait fort étrange, notamment en ce qui concernait la nouvelle information, qui ne se pratiquait nulle part.* L'édit ne fait pas mention du greffier, parce que celui qui existait déjà aux Requêtes devenait, de droit, celui de toute la juridiction. Il fut pourvu, tout naturellement, aux besoins du service, par l'assistance d'un clerc du greffe, qui jura, le 21 février 1581, devant la deuxième chambre, « de bien servir en cette qualité. » Ce ne fut que plus tard, à ce qu'il paraît, que chaque chambre eut son greffier.

La difficulté qui s'était élevée sur le rang des huissiers, et qui avait été vidée par la Chambre à laquelle ils appartenaient plus spécialement, se renouvela pour les présidens : elle fut portée devant le Parlement, et réglée le 5 mars 1583, par un arrêt contradictoire, qui donna gain de cause à M. Hennequin. Cette décision fut exécutée deux jours après, et le magistrat à qui elle était favorable fut installé à la tête de la deuxième Chambre par M. Claude Anjorran, conseiller à la Grand'Chambre; le même, sans doute, qui, par suite de la récusation exercée contre les quatre présidens, fut préféré, par les Chambres assemblées, au plus ancien maître des requêtes présens à la séance, pour présider au jugement du procès criminel intenté à M. Paul de Foy, son collègue. La règle générale, en pareil cas, était, toutes choses égales, de donner l'avantage au plus ancien gradué; mais, lorsque le fils d'un officier de judicature était en concurrence avec un magistrat étranger à la robe, par sa naissance, le premier était toujours reçu avant le second. Si les enfans de plusieurs membres du même corps se présentaient ensemble, l'on distinguait : ou bien les pères étaient égaux en dignité, et alors l'ancienneté des parens déterminait le rang de leurs descendans entre eux; ou l'un occupait une position supérieure à celle de l'autre, et c'était cet ordre qui décidait. Cette doctrine, parfaitement expliquée dans une lettre adressée, le 1er décembre 1732, par le chancelier Daguesseau au procureur général du Parlement de Bordeaux, sur les ordres du roi, se trouve reproduite dans un édit donné pour le Parlement de Toulouse, au mois d'avril 1743.

Les membres des Requêtes, comme tous les autres membres du Parlement, ne pouvaient prendre possession de leur siége, qu'après que la

cour, satisfaite de leur moralité et de leur capacité, les avait admis au serment : en général, l'installation suivait immédiatement. Nous n'avons pas le texte des lettres de nomination des conseillers, mais les provisions, délivrées à M. Hennequin, se terminent par ces mots : « Si don« nons en mandement à nos amis et féaux les gens tenant notre Parle« ment à Paris, qu'après qu'il leur sera apparu des bonnes vie, mœurs et « religion dudit Hennequin, icelui mettent et instituent en possession « dudit office. » Il est à remarquer que ces lettres ne le soumettent ni à l'examen de *suffisance*, ni aux autres justifications que semblait lui imposer, dans les termes suivans, la publication récente de l'article 106 de l'ordonnance de Blois, que confirma l'édit de février 1672 : « Et néanmoins « d'autant que les offices de présidens des Cours et Compagnies souveraines « de nostre royaume, sont de ceux ausquels, pour la grandeur de la charge « à laquelle ils sont appellez, il est très nécessaire de pourvoir de personna« ges de grand sçavoir et longue expérience, afin que par leur sçavoir, vertu « et âge, ils puissent estre respectez et donner loy et exemple de faire à « ceux ausquels ils président : avons ordonné et ordonnons que nul ne « sera d'oresnavant pourvu ausdits estats de présidens, tant de Parle« ment, que des Enquestes, Grand Conseil et Cours des Aydes, qu'il « n'ait atteint l'âge de 40 ans pour le moins ; et qu'au préalable il n'ait « esté conseiller en cour souveraine l'espace de 10 ans, ou tenu estat de « lieutenant général en nos Bailliages et Sénéchaussées par pareil espace « de temps ou fréquenté les bureaux des Cours souveraines ; exercé « l'office d'avocat si longuement et avec telle réputation et renommée, « qu'il soit estimé digne et capable desdits estats. » Tout porte à croire que M. Hennequin, avant de devenir président, était déjà conseiller, et comme, à ce dernier titre, il avait dû subir un premier examen, les ordonnances de 1546, 1547 et 1548 le dispensaient d'une nouvelle épreuve, soit qu'il appartînt au Parlement de Paris, soit qu'il vînt d'un autre Parlement. Les magistrats qui se trouvaient dans cette position étaient reçus alors, non plus par les Chambres assemblées, mais par la Grand' Chambre, sur une simple prestation de serment. Cette absence de garanties ordinaires fournit aux gens de finance, plus riches que considérés et que légistes, le moyen d'échapper à l'application de l'arrêt solennel du 23 octobre 1648, qui interdisait l'entrée du Parlement de Paris « à tous traitans, partisans, cautions, adjoints et intéressés avec « eux, leurs enfans et gendres, quelque dispense qu'ils en eussent ob-

« tenue. » Il leur suffisait, en effet, de se présenter avec leur acte d'admission dans une autre cour, où la même proscription ne pouvait les atteindre : leur ancienne profession restait, de cette manière, ignorée du corps, qui les agréait ensuite sans nouvelles investigations. Ces manœuvres et leur résultat éveillèrent la sollicitude des Enquêtes et des Requêtes : au mois de janvier 1651, des commissaires se transportèrent, en leur nom, à la Grand'Chambre, et, après lui avoir communiqué l'objet de leur démarche, lui demandèrent de mettre les autres Chambres en mesure de l'aider à déjouer de semblables fraudes, *en faisant courir, huit jours à l'avance*, suivant l'expression usitée alors, *les noms* des officiers exempts de la surveillance générale. Le premier président repoussa leur réclamation, comme insolite, et voulut bien, néanmoins, sur leur insistance, ordonner qu'il en serait fait registre.

Quant à l'âge et à la durée des services antérieurs, ces conditions ne pouvaient être imposées à M. Hennequin, parce que la loi ne les exigeait pas des présidens des Requêtes, mais seulement de ceux du Parlement et des Enquêtes. Le silence que garde, à cet égard, la commission expédiée à ce magistrat dans l'année même qui a suivi l'apparition de l'ordonnance de Blois, confirme pleinement cette interprétation, que justifie d'ailleurs le texte même de l'article. Dans leur désir d'être, en tout, sur le même pied que le reste de la compagnie, les Requêtes tentèrent, à diverses reprises, d'élever au même niveau la dignité de leurs chefs; mais elles n'y parvinrent définitivement qu'après des efforts persévérans. En 1612, leurs délégués obtinrent, pendant les vacations, un arrêt favorable, sur le motif qu'il s'agissait « de l'honneur du corps au « bien de justice »; mais, malgré leur opposition, les Chambres assemblées y dérogèrent au profit de M. Viallar, en déclarant, toutefois, qu'à l'avenir, la disposition invoquée serait observée pour leurs présidens, comme elle l'était pour les autres. Enfin, ce principe fut nettement posé dans un arrêt du 5 février 1619, émané de toute la Cour. Ce triomphe pouvait satisfaire la vanité de MM. des Requêtes; mais, en réalité, il ne leur offrait aucune sécurité, tant l'obstacle de l'âge était notoirement franchi tous les jours sans scrupule et même sans trouble. Le mode de preuve n'ayant été déterminé, ni par les édits de 1546 et de 1547, ni par l'article 9 de l'ordonnance de Moulins, les Cours s'en rapportèrent, pour cette justification, « dont il devait « couster dûment devant elles », à des déclarations orales qui vieillissaient

les pourvus autant qu'il en était besoin. Laroche Flavin raconte, avec une naïve franchise, qui prouve que les mœurs n'ont pas changé, qu'en 1574, il fut reçu, à vingt-deux ans au lieu de vingt-cinq, à l'état de conseiller au présidial de Toulouse, *ayant trouvé des amis qui lui prêtèrent plus volontiers des années que n'eussent fait des écus.* Au surplus, cette tromperie n'était pas la seule voie ouverte aux aspirans trop jeunes : ils pouvaient se procurer l'entrée du Parlement avec des dispenses d'âge, et, s'ils n'en étaient pas munis, la conséquence de leur nomination prématurée était le simple ajournement de leur réception, qui n'était plus qu'une vaine formalité, parce que toutes les autres qualités avaient été constatées dans l'intervalle. Il y avait grandes largesses de dispenses, parce qu'elles étaient profitables au pouvoir qui en disposait: Les offices étaient une branche abondante des revenus publics. Nous savons, en effet, par Laroche Flavin lui-même, qu'il dut verser aux parties casuelles une somme de huit mille livres pour sa charge de président des Requêtes au Parlement de Toulouse, à laquelle n'étaient attachés que huit cents livres de gages. Ce fut pour empêcher, autant que possible, la continuation des complaisances testimoniales acceptées ou provoquées par des magistrats, dont le début dans la carrière était d'un mauvais présage, que l'article 109 de l'ordonnance de Blois voulut que l'âge « fût dorénavant vérifié par l'extrait des registres de « baptême, et par l'affirmation des plus proches parens mandés à cette fin, « et ouïs d'office. » Cette prescription demeura, pour ainsi dire, sans effet: car l'ordonnance de 1539 sur la tenue des registres de l'état civil, n'ayant jamais été exécutée, et, de plus, ceux qui existaient se trouvant sans cesse adirés au milieu des guerres et des désordres de la France, la preuve de l'âge des pourvus fut presque toujours abandonnée au témoignage intéressé de leurs familles.

L'*inquisition* de religion, ordonnée successivement par François Ier, Henri II, Charles IX et Henri III, avait été motivée par la découverte, faite au sein du Parlement de Paris, de plusieurs conseillers qui, de leur propre aveu, avaient embrassé la réforme de Luther. Ils furent, pour ce fait, condamnés à mort en 1559, par les Chambres assemblées. Des considérations mieux entendues, auxquelles le temps n'a rien fait perdre de leur force, donnèrent naissance à l'information de vie et de mœurs, et à l'examen de capacité, qui s'étendaient à presque tous les degrés de la magistrature. Rien de semblable n'avait été nécessaire quand les Par-

lemens se recrutaient par l'élection, ou présentaient aux rois les hommes les plus éminens par leur savoir et par leurs vertus; mais, dès que les souverains, qui se regardaient alors comme responsables envers Dieu de la distribution de la justice, n'eurent plus, dans la nomination aux emplois de la judicature, d'autre guide que leur volonté, ils crurent trouver, dans ces garanties, une sauve-garde contre les mauvais choix qui leur étaient arrachés par l'intrigue, la faveur, l'importunité et les trafics de la vénalité. Louis XII, dans cette vue, recommanda aux Parlemens de ne recevoir et de n'instituer que les pourvus qu'ils reconnaîtraient être *idoines et suffisans*, en leur enjoignant de lui désigner ceux qui ne seraient pas tels, afin qu'il pût les remplacer. L'ilusion fut de courte durée, et le successeur de ce monarque proclama, de la manière la plus vive, le peu de valeur et de succès de cette innovation. Dans le préambule de l'édit du 1er août 1546, rempli de plaintes sur l'administration de la justice, « parvenue au dernier degré d'indignité », François Ier, après avoir attribué principalement cet état de choses à l'oubli des devoirs et à l'avarice des officiers qu'il avait dû créer pour « l'urgente nécessité de ses affaires, à son très grand regret et déplaisir. » signale, comme l'une des causes du mal, la facilité des Cours à procéder aux réceptions, facilité qui a été telle, dit-il, « qu'il ne s'en est pas trouvé un seul refusé. » Le Parlement, qui avait été forcé, malgré sa résistance, de laisser siéger sur les fleurs-de-lis des gens parvenus à cette position, non par leur mérite, mais par l'argent, continuaient à manifester leur désapprobation en s'abstenant de s'associer à un système qui semblait devoir conduire la magistrature à sa honte et à sa ruine; puis, quand se fut affermi, au profit du pouvoir parlementaire, le mode, usité jusqu'à la révolution, de la transmission des charges judiciaires, les Cours souveraines apportèrent dans leur contrôle un grand esprit de respect pour les contrats, et d'indulgence pour les hommes. Ces sentimens dominèrent davantage à mesure que les propriétés de cette espèce acquéraient plus de valeur, et que les siéges de juge devenaient de plus en plus le patrimoine presque exclusif des familles de robe, qui produisirent quelques noms illustres, et beaucoup de fils dégénérés.

A la différence de l'examen, qui n'avait lieu qu'une seule fois, parce que la science ne se perd pas, l'information devait être renouvelée à chaque promotion, la moralité étant susceptible de s'altérer. L'une des plus anciennes lois sur cette matière est celle de Charles IX, du mois

de novembre 1567, qui défend de recevoir quiconque, par suite de sa profession de foi et de *l'information, faite à la requête des procureurs du roi, de ses vie et mœurs*, serait reconnu ne point appartenir à la religion catholique et romaine. L'orthodoxie était donc, dans l'origine, le but principal de ces recherches, et, pour le surplus, les parties intéressées obtenaient facilement des attestations favorables des témoins qu'elles désignaient elles-mêmes. L'article 109 de l'Ordonnance de Blois prit de nouvelles précautions pour assurer le succès de cette mesure : après la communication des lettres de provisions aux gens du roi, la cour nommait deux commissaires pour lui faire rapport, à l'expiration du mois au plus tôt, sur le résultat de l'enquête à laquelle il devait être procédé par les juges des lieux où les pourvus avaient résidé pendant les cinq dernières années, avec défense à ces juges, sous peine de privation de leurs états, d'admettre d'autres dépositions que celles des personnes indiquées par les procureurs généraux ou par leurs substituts. Cette disposition inefficace tomba partout en désuétude. Parmi les lois relatives au même objet, nous devons citer la déclaration du 13 décembre 1698, qui, après avoir ordonné l'exécution de l'édit de révocation de celui de Nantes, ajoute « que, suivant les anciennes ordonnances et l'usage observé, personne ne « sera reçu en aucune charge de judicature dans toutes les cours et jus- « tices royales, dans celles des seigneurs hauts-justiciers, même en « celles des hôtels-de-ville qui ont été érigés en titre d'office, ensemble « dans celles des greffiers, procureurs, notaires et huissiers, sans avoir « une attestation du curé de la paroisse dans laquelle ils demeurent, ou « de leurs vicaires, en forme de déposition de leurs bonnes vie et « mœurs, ensemble de l'exercice qu'ils font de la religion catholique, « apostolique et romaine. » Les articles 12 et 13 de la déclaration du 14 mai 1724, renouvelèrent ces étranges obligations, que l'esprit de vertige et de fanatisme religieux qui avait présidé aux dragonnades et aux persécutions contre les protestans, pouvait avoir seul inspirées.

Après l'information, venait l'imposante cérémonie de l'examen, fondé par Louis XII, en mars 1498, et réglementé successivement par les ordonnances de 1499, de février 1546, d'août 1547, de Moulins en 1566, et de Blois en 1579. Pour marquer son respect à la compagnie devant laquelle il se présentait, le candidat se plaçait, dès six heures du matin, à la porte du palais, et saluait tous les officiers du Parlement, à mesure qu'ils arrivaient. Après avoir reçu l'ordre d'en-

trer dans la salle où les Chambres étaient assemblées. il faisait de nouveau plusieurs saluts, debout et découvert, et lisait à haute et intelligible voix les articles de foi rédigés par la Sorbonne, conformément aux décrets du concile de Trente; puis il se mettait à genoux, pour jurer entre les mains du premier président, sur l'image du Christ, qu'il croyait à ces articles, et qu'il les observerait perpétuellement, en déclarant qu'il consentait d'avance a la perte de sa charge, suivant l'ordonnance du 8 novembre 1567, s'il manquait à son serment et devenait hérétique. Cet acte terminé, *l'épreuve des lois fortuites* commençait.

Un conseiller ouvrait alors au hasard chacun des livres qui formaient la science du droit, tels que le Digeste, le Code, les Décrétales et le volume des Ordonnances. A la suite d'une oraison à son gré, et d'une invocation à Dieu, à la Vierge et aux saints, par laquelle nos pieux aïeux débutaient dans toutes les actions importantes de leur vie, l'aspirant, auquel la Cour n'accordait que quelques instans de réflexion, devait expliquer la loi qui se trouvait sur la page mise au jour, ou de chaque côté de cette page, en faire ressortir les motifs et le but, en déduire les règles, les confirmer par la citation de dispositions analogues, et donner les raisons de douter et de décider. Les magistrats dont il réclamait le suffrage, engageaient ensuite la discussion avec lui, tant sur le texte, que l'article 108 de l'ordonnance de Blois, par dérogation à l'article 10 de celle de Moulins, permettait à la Cour de lui indiquer trois jours avant l'examen, que sur ceux qui se présentaient à *la fortuite ouverture de chaque livre, qui devait se faire en trois endroits, pour le moins;* et, enfin, lorsqu'il avait fini *d'argumenter* et de répondre aux questions qui lui étaient faites sur la pratique, il se retirait avec les membres de la compagnie, qui étaient *ses parens, alliés, familiers* ou *grands amis* (expressions de l'édit du 22 août 1547), et il ne restait plus sur le siége que ceux qui ne lui étaient attachés par aucuns de ces liens, et qui avaient affirmé, par serment, conformément à l'article 108 précité, n'avoir point *poursuivi, parlé* ou *usé de recommandation*. Le Parlement entrait immédiatement en délibération[1], et, si l'admission

[1] Les procureurs généraux et leurs substituts, d'après un arrêt du Conseil d'état, du 7 mars 1682, et un autre arrêt précédent, du 9 septembre 1586, n'étaient pas soumis à l'examen *de suffisance*. L'ordonnance du 22 août 1547 avait déclaré que le procureur général et un avocat général seraient appelés aux

était prononcée à la majorité des deux tiers *(à duplo majori)* des voix présentes, qui avait remplacé celle des quatre cinquièmes exigée dans l'origine, le récipiendaire reparaissait pour prêter le serment, dont la formule, tracée par l'ordonnance de Charles VIII, de 1493, était, pour les conseillers, « de porter honneur et révérence à leurs présidens, « d'obéir aux arrêts et commandemens de la cour, de garder et obser- « ver les ordonnances; » et, en outre, pour les présidens : « de faire « garder les ordonnances aux conseillers, chacun dans leur Chambre. » Cette formalité remplie, le nouveau magistrat allait s'asseoir au coin de l'un des bancs voisins du lieu où il avait soutenu son examen, et, au sortir du palais, il envoyait *les étoffes* au chef qui avait présidé à sa réception. L'histoire judiciaire a flétri, avec raison, la conduite d'un président assez vil pour indiquer lui-même aux récipiendaires la maison du marchand auquel ils devaient s'adresser, parce que celui-ci lui remettait en argent la valeur du présent choisi dans son magasin. Dans quelques ressorts, les corps prenaient même des épices pour la réception de leurs propres membres, soit contrairement à l'article 118 de l'ordonnance de 1629, soit en vertu d'autorisations spéciales du souverain; mais, au Parlement de Paris, le coût de l'arrêt était seul perçu. Les récipiendaires, dans leurs visites obligatoires, payaient aussi rançon *aux suisses, portiers, laquais et autres domestiques* des riches et puissans maîtres qui occupaient les siéges des cours souveraines. Un arrêt du Parlement de Toulouse, du 13 juillet 1739, interdit ces exigences, et même toute acceptation de dons offerts volontairement, sous peine d'emprisonnement et de fers pendant quinzaine, pour la première fois, et de fouet en cas de récidive. Une race analogue, aussi incorrigible, mais moins rudement châtiée que l'ancienne, s'est reproduite sous l'habit des garçons de salle, qui parviennent jusque dans le sanctuaire de la justice, et, malgré sa défense, à soutirer des largesses aux parties qui gagnent leurs procès, et aux magistrats admis au serment.

examens passés en Cour souveraine; mais, sur les remontrances du Parlement de Paris, qui invoquait un usage contraire observé de toute ancienneté, ce droit leur fut retiré par une ordonnance de février 1548.

L. Pillot, *conseiller à la Cour royale de Douai.*

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Notice sur Thouret, par M. Desseaux. — Rouen, 1845, broch. in-8°.

Fidèle à la mission qu'elle s'est donnée de rassembler dans ses archives tous les éléments propres à servir de base à une Biographie normande, la *Revue de Rouen* ne pouvait manquer d'accueillir, avec tout l'intérêt qu'il mérite, le Discours prononcé par M. Desseaux, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Rouen, à l'ouverture des conférences, le 26 novembre 1844. Ce discours renferme, en effet, une Notice remarquable sur Thouret, l'une des gloires de l'ancien barreau rouennais. La *Revue* se serait empressée de le publier en entier, s'il n'avait déjà été imprimé séparément. Nous en avons extrait, sur notre célèbre compatriote, les détails biographiques qui suivent.

« Thouret, l'un des membres les plus célèbres de l'Assemblée constituante, avait été avocat au Parlement de Normandie. Il était fils d'un notaire de Pont-l'Évêque, qui, soigneux de cultiver ses heureuses dispositions, lui fit faire ses études à l'Université de Caen.

« Au milieu de quelques faits qui révèlent son ardeur pour l'étude, il en est un qui mérite d'être conservé, parce qu'il peut donner une idée de la trempe du caractère de Thouret, et expliquer, jusqu'à un certain point, l'admiration qu'il professa, toute sa vie, pour le Droit romain.

« Il avait formé, avec un de ses camarades, fils d'un professeur, le projet de concourir pour une chaire vacante à la Faculté de Droit. Ils n'imaginèrent pas de meilleur moyen de se préparer à soutenir la lutte, que d'apprendre par cœur les trois volumes in-folio des Pandectes de Pothier. Tous deux tombèrent malades : le fils du professeur succomba à la fatigue, et le jeune Thouret fut ramené chez son père dans un état d'épuisement qui le condamna, pendant quelque temps, à un repos absolu.

« Contre l'usage de ce temps-là, il était fort jeune lorsqu'il débuta au barreau ; il avait été reçu avocat au bailliage de Pont-l'Évêque avant l'âge fixé par les réglements, et il n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il y plaida sa première cause. Après l'audience, il fut complimenté par le bailli, qui lui prédit que son talent l'appelait sur une scène plus vaste que celle de ses débuts. Il fut, en effet, choisi bientôt pour plaider une

cause importante à Rouen, devant le Conseil supérieur, qui tenait la place du Parlement exilé.

« Le succès qu'il obtint le détermina à se fixer dans la capitale de la Normandie, où de nouveaux succès lui acquirent, en peu de temps, une nombreuse clientelle. ...

« Thouret se distingua au barreau par ses écrits autant que par ses plaidoiries. Le plus remarquable des mémoires imprimés qui sont restés de lui est celui qu'il publia dans la cause de M. d'Auxais, contre MM. de Boisjugan.

« Il s'agissait d'une question qui, même depuis les lois nouvelles, a plus d'une fois occupé les tribunaux : il fallait décider si le créancier hypothécaire, qui paie de simples arrérages, obtient la plénitude de la subrogation aux droits du créancier foncier, et peut s'approprier l'immeuble au préjudice des autres créanciers. La cause, après un partage, avait été appointée au rapport de M. Vatisménil. La matière des subrogations, qui est encore l'une des plus subtiles du droit, était, sous l'ancienne législation, à cause de l'obscurité des textes et de la divergence des opinions, vraiment inextricable. Thouret rédigea un mémoire qui contient un traité complet sur cette matière ardue; il y remonte à l'origine du droit, et le suit dans tous ses développements : il passe en revue la doctrine et la jurisprudence, et rattache à son opinion les plus hautes considérations d'intérêt général. Ce mémoire fit sensation : non seulement la doctrine qu'il développait pour combattre les prétentions du créancier hypothécaire à l'envoi en possession, fut consacrée définitivement par l'arrêt du Parlement; mais, avant même que le Parlement eût statué, elle fut adoptée, soit par les juges, soit par les parties, dans plusieurs causes soumises aux bailliages du ressort.

« Quoiqu'il eût plaidé avant 1774 devant le Conseil supérieur, Thouret ne figure sur les registres de notre Ordre, comme avocat au Parlement, que sous la date de l'année 1775; en tenant compte des deux années de stage, pendant lesquelles on était inscrit sur la petite feuille, il aurait été admis au barreau de Rouen en 1773. Alors, pour parvenir aux dignités de l'Ordre, il fallait être classé parmi les anciens; et, dans un Collége qui comptait près de deux cents avocats, ce titre ne s'acquérait qu'avec l'âge et après un long exercice de la profession.

« Il n'en reçut pas moins, à diverses reprises, des marques non équivoques de la considération qu'il avait acquise dans son ordre.....

« Avec la position qu'il occupait à Rouen, il était impossible que Thouret restât étranger au mouvement politique qui agitait tous les esprits. Depuis l'Assemblée provinciale, dans laquelle il avait été élu procureur-

syndic, il avait pris une part active aux délibérations de l'Hôtel-de-Ville. Il fut, en 1788, chargé par l'Ordre des avocats d'exprimer, dans un mémoire, le vœu que les députés du Tiers-État fussent nommés en nombre égal aux députés réunis du clergé et de la noblesse. Il fut également le principal rédacteur des cahiers du Tiers-État, dont il soutint les opinions dans plusieurs brochures qu'il publia à cette époque. Aussi, en 1789, fut-il élu le premier, et à l'unanimité, pour représenter la Commune de Rouen aux États-Généraux. On sait qu'à peine réunis, les Etats se divisèrent par suite du refus que firent les Ordres privilégiés de vérifier les pouvoirs en commun. Thouret fut au nombre des commissaires choisis pour tenter une conciliation, que l'obstination de la noblesse rendit impossible. Bientôt le Tiers-État se constitua en Assemblée nationale; bientôt eut lieu cette mémorable séance du Jeu de Paume, dans laquelle les députés prêtèrent le serment de ne pas se séparer sans avoir donné une Constitution à la France.

« Dans cette grande assemblée, où l'élite de la nation était réunie, Thouret ne tarda pas à occuper une place éminente, et à justifier ce que Mirabeau disait de lui à M. Defontenay, ancien maire de Rouen, « que, dans l'Assemblée, il n'y avait pas six personnes de sa force. »

« A la séance du 3 août il fut porté à la présidence. Lorsque le résultat du scrutin fut proclamé, *un murmure sourd s'éleva dans l'Assemblée, et plusieurs annoncèrent qu'ils avaient des accusations à porter contre M. Thouret.*

« Le *Moniteur* ne dit pas quelles étaient ces accusations; mais le rédacteur de l'article consacré à Thouret, dans la *Biographie universelle* (Michaud), prétend que le parti révolutionnaire l'accusait d'être vendu à la cour, et *qu'il fut si effrayé de ces attaques* qu'il renonça à la présidence. Sa détermination fut dictée par de plus nobles motifs : il comprit qu'au milieu des graves intérêts dont l'Assemblée s'occupait, tout débat d'intérêt personnel devait disparaître; c'est aussi la pensée qu'il exprima avec autant de dignité que de convenance, en prenant la parole pour expliquer son refus.

« On ne fut pas long-temps sans reconnaître que les soupçons que l'on avait conçus sur le patriotisme de Thouret n'étaient pas fondés......

« Ce fut surtout à l'occasion de la réorganisation du pouvoir judiciaire que l'on put remarquer la haute capacité de Thouret, et l'influence que ses opinions exerçaient sur l'Assemblée.

« Les Parlements, qui s'étaient fait une arme, contre le pouvoir royal, de la convocation des États-Généraux, comprirent enfin que leur existence allait être mise en question; ils essayèrent, mais trop tard, de

prêter à la royauté l'appui de leur pouvoir chancelant. Ils manifestèrent hautement leurs répugnances pour le décret qui constituait les nouvelles autorités administratives. L'Assemblée nationale prévint leurs projets, et, sur la proposition d'Alexandre de Lameth, elle prorogea leurs vacances. Thouret, en appuyant cette motion, avait préconisé leur chute prochaine : « *Comme corps avait-il dit, à tous égards, l'Assemblée du Corps constituant a le droit de les détruire; comme tribunaux, vous ne pouvez les encadrer dans la Constitution que vous venez de faire.* »

« Ce décret, quoique sanctionné par le Roi, n'avait été enregistré par divers Parlements qu'avec des protestations qui furent dénoncées à l'Assemblée nationale, et qui la déterminèrent à hâter la réorganisation du pouvoir judiciaire.

« Thouret soumit à l'Assemblée le projet du Comité de Constitution, qui était en grande partie son ouvrage. Au milieu de marques fréquentes d'approbation, suivies de vifs applaudissements, il développa ce plan si neuf et si simple à la fois, qui, sur les débris des vieilles juridictions féodales, établissait une magistrature élective à tous les degrés, s'élevant, du tribunal de paix, avec des tribunaux de district et d'appel, jusqu'à la Cour suprême de révision : organisation qui se reliait ainsi parfaitement à la nouvelle division du territoire.

« Le projet contenait, de plus, une institution que l'on peut regretter de ne plus voir figurer dans notre système judiciaire : à côté du bureau de médiation du juge de paix était placé un tribunal de famille, près duquel devaient se pourvoir, avant de plaider en justice réglée, les époux entre eux, les enfants contre leurs pères, les frères contre leurs frères, et les pupilles contre leurs tuteurs.

« Le 24 mars 1790, Thouret ouvrit la discussion par un discours admirable, dans lequel, signalant les abus nombreux que la vénalité et l'hérédité des charges de judicature avaient produits, la confusion qui régnait entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir administratif, la multiplicité et les inconvénients des tribunaux privilégiés, il justifia la nécessité d'une réorganisation complète des corps judiciaires.

« Ce fut lui qui supporta tout le fardeau de la discussion. Il soutint que l'établissement du jury devait être restreint aux matières criminelles, et combattit le plan que l'abbé Sieyès avait dressé pour l'étendre aux matières civiles.....

« Les bornes de cette notice, continue M. Desseaux, ne me permettent pas de rappeler toutes les discussions importantes auxquelles Thouret prit part; il faudrait retracer ici l'historique des travaux de l'Assemblée constituante.

« L'ardeur de Thouret ne se ralentit pas un seul instant, et, dans les débats solennels que souleva la révision de la Constitution, on le vit, à la tête du comité, hâter, par l'énergie de sa parole et la fermeté de ses principes, l'accomplissement de la grande tâche que l'Assemblée nationale s'était imposée.

« Enfin, l'héroïque serment du Jeu de Paume était accompli. Nommé président de l'Assemblée pour la quatrième fois, Thouret reçut le serment que prêta Louis XVI, dans la séance du 12 septembre 1791, d'observer la Constitution. L'Assemblée nationale fut dissoute : ses membres, contre l'opinion de Thouret, avaient décrété qu'aucun d'eux ne pourrait faire partie de la nouvelle Assemblée législative. C'est alors qu'il fut nommé président du tribunal de cassation, et qu'il employa les loisirs que la magistrature lui laissait, à composer divers traités pour l'éducation de son fils. Le principal de ces écrits est le *Précis des Révolutions de la Monarchie française;* c'est un tableau vrai des vices et des abus de notre ancienne organisation politique Il travaillait encore à cet ouvrage à l'époque de sa mort. .....

« Thouret était un partisan modéré, mais ferme, de la souveraineté nationale ; il en a défendu le principe, il en a demandé la réalisation dans tous les discours qu'il a prononcés à l'Assemblée constituante.......

« Il appartenait à cette grande majorité de l'Assemblée nationale qui, dans la Constitution de 1791, avait cherché à allier l'élément monarchique à l'élément démocratique ; qui voulait, en un mot, donner pour base à la monarchie les institutions républicaines : pensée généreuse qui ne fut alors, comme à une époque plus récente, qu'une illusion de courte durée.

« Atteint par la terrible loi des suspects, cet autre système de complicité morale, il fut traduit devant le Tribunal révolutionnaire avec Chapelier, d'Eprémesnil et Malesherbes, le défenseur de Louis XVI. A l'accusation, alors banale, d'avoir conspiré contre la République, on joignit l'imputation d'un complot imaginaire, dans le but de faire ouvrir les prisons et de massacrer les patriotes ; on y ajouta, à l'égard de Thouret, des faits plus réels, mais qui démontraient mieux encore l'impossibilité de justifier contre lui une accusation capitale : on lui reprocha le courage qu'il avait eu de s'offrir pour défendre Louis XVI, lorsque d'autres s'effrayaient d'une pareille défense. On s'attaqua enfin aux opinions qu'il avait développées, et à l'influence qu'il avait exercée au sein de l'Assemblée constituante[1].

[1] Procès-verbaux du Tribunal révolutionnaire. (*Collection* Leber, à la Bibliothèque publique de Rouen.)

« La défense était facile, mais elle était bien inutile : alors, comme toujours, la justice politique accomplissait sa mission inexorable, et frappait sans pitié tous ceux qui, innocents ou coupables, portaient ombrage au pouvoir dont elle était l'instrument. Il fut condamné : avec le même sang-froid, le même calme, la même dignité qu'il avait conservés en comparaissant devant ses juges, il subit sa condamnation le 3 floréal an II; il n'avait que quarante-huit ans. »

« Tel fut Thouret. Napoléon, juste appréciateur du vrai mérite, a acquitté envers lui la dette de la France, en faisant placer sa statue sous le pérystile du palais du Sénat-Conservateur. La ville de Rouen a aussi payé sa dette au député qui l'avait dignement représentée dans la première de nos Assemblées nationales : elle a donné son nom à la rue qui a remplacé l'ancienne *Cour de Justice*, qu'il avait habitée. Ce barreau, que Thouret a illustré par ses vertus autant que par ses talents, devait défendre sa mémoire contre des accusations injustes. Il me reste un regret à exprimer : c'est qu'un souvenir plus digne et de vous et de lui, n'ait pas été tracé par une main plus habile. »

M. Desseaux nous permettra de ne pas être de son avis, et nous désirons vivement que, lorsqu'il s'agira de signaler les services rendus par d'illustres normands, la reconnaissance publique ait toujours d'aussi dignes interprètes que lui.

SUPPLÉMENT AUX RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA VILLE DE GOURNAY EN BRAY, par M. N.-R. P. De la Mairie. — Gournay, Veuve Folloppe, éditeur, in-8°, 1845.

Lorsqu'on compose une histoire locale, on ne saurait guère entrer dans des détails trop circonstanciés : car, parmi ceux auxquels cet ouvrage est destiné spécialement, beaucoup voudraient réveiller tous les noms qui dorment dans l'oubli, évoquer les ombres de leurs devanciers avec leurs modes et leurs usages plus ou moins caractéristiques, repeupler leur ville en imagination et successivement, comme elle l'était il y a cinquante, cent, deux cents années. C'est, il faut le dire, une excellente disposition d'esprit que celle-là ; point de curiosité plus louable que de porter intérêt aux années de ses pères. L'histoire d'une ville est un tableau de famille, où l'on est bien aise de reconnaître les siens, et, dans un travail de ce genre, on aime mieux, si j'ose le dire, l'abus de l'analyse que l'abus de la synthèse.

M. De la Mairie, l'un des collaborateurs de la *Revue de Rouen*, donne de nouveaux renseignements sur la famille des anciens Sires de Gournay, et notamment sur les rejetons de cette famille naturalisée de l'autre côté de la Manche. Un rameau d'une souche normande a plongé

des racines vivaces dans le sol britannique, et, malgré plus de six siècles qui nous séparent de la cohésion de l'Angleterre au duché de Normandie, des descendants légitimes de cette famille existent encore dans le pays conquis par Guillaume. Le *Doomsday-Book*, les manuscrits Harléens du musée Britannique, le Livre noir de l'Echiquier, ancien document publié à Londres en 1774, mentionnent le nom de cette famille normande, « non comme nous l'écrivons aujourd'hui, mais avec la vieille ortho-« graphe primitive, avec l'orthographe de Mathieu Paris dans ses Chro-« niques, *Gurney*.» Transporté dans une langue étrangère, il y est demeuré pur des altérations qu'il eût éprouvées dans son pays natal. Les voyageurs ont remarqué, plus d'une fois, des bizarreries semblables, et non pas seulement pour les mots, mais pour les coutumes.

M. De la Mairie fournit aussi des documents sur divers établissements de Gournay, sur les hopitaux, les fontaines publiques, les promenades, le collége (car Gournay possédait un collège dans le dernier siècle). Une maladrerie existait jadis à la distance d'environ un kilomètre de la ville. Et dans quels lieux ne rencontre-t-on pas quelques souvenirs de cette lèpre, qui fort heureusement a disparu de notre Occident, dont les ravages font frémir, et qui provoquait des mesures sanitaires aussi terribles que le mal!

« Les lépreux, si misérables par leur affreuse maladie », dit notre auteur, « devinrent bientôt riches par les dons de la charité. Les églises, « les princes, les seigneurs, de simples hommes, donnèrent des privi-« léges, des biens, des aumônes aux léproseries, et les lépreux furent « plus dignes d'envie que de pitié. Après les avoir plaints et les avoir « enrichis, on les accusa de débordements incroyables, même de crimes « horribles. Ce n'était plus leur maladie qui faisait horreur, c'était « eux-mêmes. Ils étaient l'objet de l'indignation générale ; on était passé « d'une extrême charité à une extrême haine ; on alla jusqu'à les chas-« ser des maisons ouvertes pour eux. Les léproseries désertes devinrent « inutiles. »

Des eaux minérales coulent à peu de distance de l'asile des Ladres : elles portent un nom qui contraste avec le malheureux état d'hommes condamnés à ne guérir jamais ; on les nomme *Fontaine de Jouvence*. La dénomination de cette source aurait dû faire sa fortune : mais, que voulez-vous ? n'en déplaise au fabuliste, l'enseigne ne fait par toujours la chalandise.

Le nom d'Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, celle qui joua pendant les troubles de la Fronde un si grand rôle, se rencontre plus d'une fois dans l'ouvrage de M. De la Mairie, car elle était

dame de Gournay ; quelquefois elle résidait dans le voisinage, à son château de Trie.

Les communes du canton de Gournay sont l'objet de plusieurs notices : quelques-unes de ces communes sont bien dignes d'attention ; car ici le vent de la tempête a dispersé les ruines de l'abbaye de Bellosaune, et là se dressent encore les vieilles murailles de Neufmarché. A Ménerval, on parle d'un pont construit jadis, en quelques instants, sur la rivière d'Epte, par le diable, travaillant dans l'espoir d'une riche capture. C'est la même tradition qui se rattache, sauf quelques variantes, au Pont-de-l'Arche[1], à Voilau, dans le midi de la France[2], au pont de Saint-Guillem, dans les environs de Montpellier[3]. On attribue la fondation d'une chapelle sise dans cette même commune, « à un seigneur de « Ménerval, délivré de la captivité chez les infidèles, et qui y déposa « ses chaînes » ; elles y sont appendues. Ce fait se retrouve ailleurs, car, dans l'église d'Esclavelles, auprès de Neufchâtel, on conserve de lourdes chaînes qui furent portées par un seigneur du lieu ; délivré de ses fers par une protection céleste, il fit construire un temple, et les y suspendit, comme marque de sa reconnaissance. Ainsi le veut, du moins, la tradition locale. Quelques personnes vont plus loin, et prétendent trouver, dans les racines du mot Esclavelles, une autre expression de reconnaissance. (*Esclavelles*, comme qui dirait : *Esclave d'elle*, c'est-à-dire de la sainte Vierge, sous le vocable de laquelle l'église rustique est placée.)

L'auteur a joint au texte plusieurs planches, où se trouvent, entre autres choses, les armoiries et plusieurs sceaux des anciens sires de Gournay, notamment le sceau de Hugues V (*Sigillum Hugonis de Gornaio*), celui qui, après avoir hésité long-temps entre deux suzerains, finit par s'attacher à la fortune de Jean Sans-Terre. Sur un sceau, Sibille de Gurney soutient de son poing gauche ce noble oiseau, dont les capitulaires de Charlemagne, les lois Lombardes et de Bourgogne défendaient de se dessaisir pour quel cause que ce fût, et que les nobles portaient même à l'église (*Sigillum Sibille de Gurney*).

L'addition des planches donne une valeur de plus au nouvel ouvrage de M. De la Mairie, qui est un complément indispensable des deux intéressants volumes publiés en 1843. Léon DE DURANVILLE.

[1] *Revue de Rouen*, octobre 1843.

[2] *Écho de la Jeune France*, année 1837.

[3] *Légendes et traditions populaires de la France*, par le comte A. de Beaufort. Voir, au sujet des monuments construits par le Diable, la *Normandie romanesque et merveilleuse*, par M^lle^ Amélie Bosquet, p. 482 et suivantes.

= PUBLICATIONS FAITES EN BASSE-NORMANDIE. — *Annuaire de l'Association normande*, 1 vol. in-8. — *La Normandie agricole*, journal d'agriculture pratique, 12 cahiers par an. — *Bulletin monumental*, de M. De Caumont. — *Séances générales tenues en 1844 par la Société française pour la conservation des monuments historiques*, 1 vol. in-8. — *Mémoires de la Société d'agriculture de Bayeux*, 1 vol. grand in-8, t. 2. — *Extrait des séances de la Société d'agriculture de Caen*, broch. in-8°.

Nous avons reçu, depuis un mois, un assez grand nombre de brochures et d'ouvrages publiés tout récemment en Basse-Normandie, et que leur importance nous fait un devoir de signaler. Le temps ni l'espace ne nous permettent pas de présenter ici une analyse détaillée de ces diverses publications; nous en dirons assez, toutefois, pour exciter le désir de les connaître.

Au premier rang, nous trouvons, comme toujours, l'*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande*. Le volume de 1845 ne le cède à ses aînés ni en variété, ni en intérêt. Outre le *compte-rendu* de la session annuelle de l'Association tenue dans la ville de Coutances, en 1844, et les diverses notices statistiques qui en dépendent, outre les *nouvelles* de l'agriculture, de l'industrie, des arts, des sciences, de l'enseignement et de la littérature, outre les *notices biographiques* sur les membres décédés, au nombre de 12, l'Annuaire renferme, comme travaux originaux et spéciaux : la continuation de l'intéressante *Statistique routière de Normandie*, par M. de Caumont; une *Notice historique et médicale sur les eaux de Bagnoles (de l'Orne)*, par M. le docteur Ledemé; des *Considérations sur l'influence des bois et des arbres dans les terrains nouvellement mis en culture*, par M. J. Rieffel; une *Lettre* adressée par M. de Caumont à MM. Girardin et Du Breuil, *sur les Cartes agronomiques et sur l'influence exercée par la nature du sol sur les productions agricoles;* un article déjà imprimé dans notre *Revue*, sur *l'Exposition des produits de l'industrie française en 1844*, par notre collaborateur M. Amédée Lecointe, de Rouen; un rapport de M. Tostain au Conseil municipal de Caen, *sur un Projet d'embranchement de chemin de fer à diriger sur la Basse-Normandie;* les *Souvenirs d'un octogénaire de la ville de Caen*, par M. Cauvin; enfin des *Mélanges d'agriculture*, empruntés à MM. J. Rieffel, Bourel-Roncière, Lefebvre des Allaix, A. de Dampierre, de Gasparin, J. Girardin, A. de Laboyre.

On voit que la commission de rédaction ne néglige rien pour donner à son *Annuaire* un intérêt toujours nouveau. Cela explique l'empressement des hommes d'étude et des simples praticiens à s'affilier à une association libérale et progressive, qui ne compte pas moins de 1169 membres.

Une publication toute spéciale à la Normandie, et qui complète merveilleusement les documents historiques et statistiques rassemblés par l'*Annuaire* sur l'état actuel de notre province, c'est la *Normandie agricole*, journal fondé à Caen, en 1843, et qui poursuit avec autant de succès que d'intelligence le but qu'elle s'est proposé. Toutes les questions d'actualité sont traitées avec talent dans ce journal, qui a pour collaborateurs l'élite des agronomes normands. Les 6, 7 et 8e livraisons du tome II, que nous avons entre les mains, renferment des articles excellents sur l'art hippique, l'horticulture, l'agriculture pratique, les engrais, dus à MM. de Cacheleu, Person, Delacour, A. de Méril, Manoury, etc. La *Normandie agricole* est certainement un des bons recueils publiés en France *sur* et *pour* l'économie rurale.

Il n'est pas un amateur d'antiquités nationales, et le nombre en est grand dans notre province, qui ne connaisse le *Bulletin monumental*, édité par les soins de l'infatigable M de Caumont, au nom de la Société française pour la conservation des monuments. Cette collection de mémoires archéologiques est arrivée au onzième volume, et commence une nouvelle série. Avant 1834, époque de l'apparition du *Bulletin monumental*, aucune publication de ce genre n'existait encore en France, et c'est, pour la Société française, un grand honneur que d'avoir pris l'initiative. Dans la 1re livraison du 11e volume, qui vient de nous parvenir, nous avons à signaler les *Réflexions sur les différentes architectures religieuses*, par M. le marquis de la Tour du-Pin-Gouvernet; le *rapport* de M. Moufflet *sur l'Amphithéâtre de Saintes*; les *recherches* de M. l'abbé Barraud sur *la situation géographique de Bratuspantium*, bourg des Bellovaques, dont il est parlé dans les commentaires de César; enfin, plusieurs notes sur *le Manoir de Ronsard*, sur les *inscriptions du monument qui renfermait le cœur de François Ier* à Haute-Bruyère, sur la *Mosaïque de Mont-Saint-Jean* (Sarthe), sur *les roues symboliques de N.-D. d'Amiens et de Saint-Etienne de Beauvais.*

Outre le *Bulletin monumental*, la Société française fait paraître tous les ans un cahier spécial contenant les procès-verbaux des séances générales tenues dans les diverses villes explorées par la Société. Le recueil de 1844 renferme les comptes-rendus des séances qui ont eu lieu les 29 et 30 avril à Beauvais, le 11 juin au Mans, les 15, 16 et 17 juillet à Saintes, les 17 et 18 juillet à Coutances, les 2 et 4 septembre à Nîmes. Le Congrès archéologique annuel de la Société s'ouvrira à Lille, en 1845, le 9 juin, à neuf heures du matin, et durera 6 jours.

La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, vient de faire paraître le 2e volume de ses mémoires. Ce volume, édité avec luxe, contient, outre les discours et rapports obligés prononcés dans les séances publiques de 1842 et 1843, un assez grand nombre de mémoires originaux et plusieurs pièces de vers, parmi lesquelles nous en avons remarqué deux dues à la plume élégante et facile de M. Alphonse Le Flaguais. L'agriculture tient avec raison une grande place dans les travaux de la Société de Bayeux, et les notices qui lui sont consacrées ne manquent ni de mérite, ni d'actualité. Nous avons lu avec infiniment de plaisir les *Recherches historiques* de M. A. de Bonnechose, *sur les progrès de l'Horticulture et de l'étude de la Botanique dans le Bessin.* Il est probable que l'auteur ne connaissait pas les précieux documents mis dernièrement en lumière par notre collaborateur M. l'abbé Cochet, car il en eût tiré un bon parti à propos de la question des anciens vignobles de la Basse-Normandie. M. le docteur Lacour a écrit un article intéressant sur *l'influence de la lune sur notre atmosphère et sur les êtres organisés ;* M. de L'Espinasse a cherché à prouver que les *évêchés de Bayeux, de Coutances et d'Avranches faisaient partie des concessions faites à Rollon par le traité de Saint-Clair-sur-Epte ;* MM. G. Villers et Lambert ont fourni *des notices sur plusieurs découvertes archéologiques;* M. G. Villers a rédigé une très bonne *Notice historique sur Jean Petite*, avocat au parlement de Paris, et official de Bayeux, né à Melun le 15 mai 1619; enfin, M. Castel, secrétaire général de la Société, a retracé ses impressions de voyage au Mont-Saint-Michel, cette merveille architectonique perdue au milieu des brumes de l'Océan.

Il y a donc, comme on voit, beaucoup à lire et à puiser dans le 2e volume des Mémoires de la Société de Bayeux. Cette Compagnie savante marque avec honneur son entrée dans le monde académique, et nous souhaitons qu'elle continue avec la même ardeur le cours de ses travaux. Ce qui prouve que sa création a répondu à un besoin de la localité, c'est le nombre sans cesse croissant de ses membres, qui s'élève en ce moment à 300 titulaires, 89 correspondants et 3 honoraires.

Nous ne terminerons pas cette revue des publications de la Basse-Normandie, sans mentionner l'*Extrait des séances de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen*, depuis 1836 jusqu'en 1842. Cette brochure, rédigée par le respectable M. Lair, nous paraît être l'introduction du 5e volume des Mémoires de la Société, qui probablement paraîtra bientôt.

J. G.

= Observations *sur le Règlement de la Mairie de Rouen, fixant la hauteur des maisons sur la largeur des rues*, par M. E. De la Quérière.

Le Conseil municipal de Rouen, animé d'une constante sollicitude pour tout ce qui concerne la salubrité et la sûreté publiques, et alarmé de la surélévation donnée, depuis quelques années, à plusieurs maisons de la ville, a pris un arrêté ayant pour objet de prescrire la hauteur des maisons proportionnellement à la largeur des rues. Un de nos archéologues les plus distingués, M. De la Quérière, a cru devoir émettre quelques observations sur ce règlement, qu'il trouve tout à la fois insuffisant et dangereux. Il pense qu'il eût été à propos, indispensable même, en limitant la hauteur des maisons par rapport à la largeur des rues, de fixer, en même temps, le minimum d'élévation des étages. « Sans ce « complément, dit-il, l'arrêté municipal amènera un inconvénient nou« veau, et peut-être encore plus grave que celui auquel il a voulu « remédier. Un entrepreneur, en bâtissant, fait une spéculation : il « calcule ce que lui rapportera chaque étage de sa construction, et, en « conséquence, il les multipliera le plus possible, le règlement ne l'arrê« tera pas : il lui faut 4 ou 5 étages, il les aura en les faisant plus courts, « voilà tout. Ses locataires manqueront d'air, ils seront logés dans de « vrais étouffoirs, mais sa spéculation sera faite, et tant pis pour ceux « qui auront à se plaindre. »

Ces observations, suivant nous, sont plus spécieuses qu'admissibles, et, si l'administration municipale, qui a dû les pressentir, ne les a pas adoptées, c'est qu'elle n'a pas voulu empiéter davantage sur la libre convenance de l'entrepreneur. En effet, pour que les constructions ne forment pas des masses compactes, pour que l'air et la lumière pénètrent partout, pour que la chaleur bienfaisante du soleil puisse descendre dans les rues et les assainir, pour que les défauts de proportion dans les constructions qui ont une hauteur considérable ne puissent pas occasionner de fâcheux événements, enfin, pour ne pas compromettre la sûreté, la salubrité et la commodité publiques, le réglement a dit au propriétaire : vous ne pourrez élever la hauteur de votre construction que proportionnellement à la largeur de la rue dans laquelle elle se trouve. Maintenant, vouloir davantage, vouloir que l'administration intervienne dans l'intérieur de la maison et fixe l'élévation des étages, avec établissement, pour les chambres à coucher, d'une cheminée faisant l'office de ventilateur, c'est aller trop loin, beaucoup trop loin, et l'autorité a fait preuve de sagesse en s'arrêtant là où s'arrête

une indispensable nécessité. C'est aux entrepreneurs (et, Dieu merci, ils ne ressemblent pas tous à celui dont il est question ci-dessus), c'est aux entrepreneurs qu'il appartient de mettre à profit les conseils de M. De la Quérière, sous le rapport de la salubrité de leurs bâtiments, et les bénéfices qu'ils retireront de la continuelle location de leurs maisons, les récompenseront de leurs efforts.

Au reste, nous savons que les observations de M. De la Quérière ont été envoyées aux membres du Conseil municipal, et nous sommes persuadé qu'elles seront accueillies avec faveur, comme tout ce qui sort de la plume aussi consciencieuse qu'éclairée de notre savant archéologue.

Al. P.

= Histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers. — L'apparition du nouvel ouvrage de M. Thiers est un des faits littéraires les plus considérables de notre époque. Aussi la *Revue* croit-elle devoir sortir de sa spécialité, pour mentionner une publication d'un si haut intérêt pour la France.

Les trois premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* ont paru ; déjà on peut juger l'œuvre entière, et nous n'hésitons pas à la déclarer supérieure à la belle *Histoire de la Révolution*. Elle l'emporte sur son aînée de tout ce qu'ont fait gagner à son auteur la maturité de l'âge, la haute pratique des affaires et l'expérience des hommes et des choses. M. Thiers a acquis ces précieux avantages sans rien perdre des brillantes qualités qui le distinguaient déjà.

Ces trois premiers volumes ne renferment qu'une période de trois ans, depuis le 18 brumaire jusqu'à la conclusion de la paix générale ; mais c'est celle de la réorganisation de la France, et ce sont les trois années les plus belles et les plus pures de la glorieuse carrière de Napoléon. *La Constitution de l'an VIII*, *Ulm et Gènes*, *Marengo*, *Heliopolis*, *Hohenlinden*, *la Machine infernale*, *le Concordat*, *le Consulat à vie* : tels sont les principaux titres des livres dont se composent ces trois volumes, et l'on remarquera que quelques-uns d'entr'eux, avec le mérite commun à tous, de résumer parfaitement la période que ces grands faits dominent, ont encore celui de rappeler nos plus belles victoires. On ne saurait trop louer l'heureuse méthode qu'a adoptée M. Thiers pour la division de son ouvrage.

On ne s'attend pas à ce que nous entreprenions l'analyse de la grande œuvre que nous annonçons. Nous devons nous borner à recommander vivement à nos lecteurs ce magnifique récit de la plus miraculeuse époque de l'histoire. Ils dévoreront comme nous ces pages si pleines de

grandes choses, racontées avec cette richesse de documents, cette lucidité de style, cette vivacité d'action, cette profondeur de vues, cette nouveauté d'aperçus, cette indépendance, cette impartialité et ce bon sens qui font les grands historiens. En un mot, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, sujet d'études sérieuses pour les théoriciens politiques, source féconde de précieuses leçons pour les hommes pratiques, offrira en même temps aux gens du monde la lecture la plus attachante. Nous ne faisons, du reste, que constater un fait déjà accompli, en disant que le nouveau livre de M. Thiers obtiendra le même succès que son aîné; grâce à lui, l'histoire de nos plus grandes gloires et de nos plus terribles revers, est désormais populaire.

Nous nous réservons d'annoncer les autres volumes au moment de leur apparition. CH. R.

═══

= COURS PUBLIC ET GRATUIT D'ANATOMIE A DIEPPE, par M. le docteur Navet. — Brochure in-8°, Dieppe, 1845.

Le docteur Navet, membre correspondant de l'Académie de Rouen, a ouvert, le 9 janvier dernier, à Dieppe, un cours public et gratuit d'anatomie, destiné à l'homme religieux, à l'homme du monde, au savant et à l'artiste. Cette triple destination a été développée par l'auteur, dans son discours d'introduction. C'est surtout à l'artiste que le professeur destine son cours d'anatomie, à l'artiste dieppois, aux fils de ceux qui découvrirent la Guinée et qui en rapportèrent l'ivoire pour le travailler les premiers. M. Navet aime sa patrie, il sait qu'une de ses gloires, ce sont les sculpteurs; qu'une de ses richesses, c'est son ivoirerie. Mais, sans les connaissances anatomiques, il n'y a pas de sculpteurs possibles; l'anatomie est la vie de la sculpture. C'est donc une vie nouvelle qu'il a voulu donner aux ateliers dieppois. M. Navet a eu une belle pensée et a fait une bonne action; sa ville lui en sera reconnaissante, et les succès de ses compatriotes dans les arts le récompenseront un jour de ses veilles et de ses fatigues.

———

CHRONIQUE.

Du Chemin de Fer de Paris a Caen et a Cherbourg.

Trois compagnies rivales se présentent pour exécuter l'importante voie de communication entre Paris et Caen, et deux lignes opposées se disputent la préférence. Nous allons donner un exposé succinct des différents tracés.

La première ligne, dite *du Nord*, qui se subdivise en deux projets distincts, et en faveur de laquelle se sont déjà prononcées les principales villes de la Basse-Normandie, Caen excepté, parcourt les portions les plus fécondes et les plus commerçantes du Calvados, et a pour but de rattacher simultanément, au moyen de la continuation de la ligne dans le département de la Manche, les départements qui composent la Basse-Normandie à la Haute-Normandie et aux grands centres de consommation, Rouen, Poissy et Paris; en même temps, elle met le port militaire de Cherbourg à moins de 24 heures de la capitale, et en communication, plus ou moins directe, avec l'embouchure de la Seine et le nord de la France.

Cette première ligne se subdivise ainsi :

La compagnie qui s'était formée à Rouen pour l'étude d'une voie directe sur Caen, s'est entendue avec celle du chemin de Paris à Rouen, et cette dernière demeure chargée de donner suite à l'entreprise. Le projet de la compagnie Laffitte emprunte la voie de fer de Paris jusqu'à Saint-Pierre-du-Vauvray, passe à Louviers, suit le vallon de Montaure, débouche dans le val d'Argeronne, passe derrière Saint-Pierre-de-Liéroult, où a lieu le raccordement avec une branche spéciale dirigée sur Rouen, pénètre dans le val d'Oison, et suit les vallées jusqu'aux plateaux qui précèdent Tourville-la-Campagne; passe près d'Amfreville, dessert Briosne, Serquigny, Bernay, Orbec, les deux Courtonnes, et arrive à Lisieux, d'où il se dirige ensuite sur Caen, par Corbon et Argences. — Ce tracé a 139 kilomètres de longueur, et la distance totale entre Caen et Paris se trouve être de 244 kilomètres. — La branche spéciale dirigée sur Rouen traverse Elbeuf, passe à Orival, à proximité de la route du Bourgachard, par où affluent toutes les populations du Roumois, et se rattache à la ligne de Rouen, après avoir traversé Oissel La longueur de cet embranchement est de 17 kilomètres. Il met Caen à 149 kilomètres de Rouen; Louviers à 38 kilom.; Elbeuf à 21 kilom.; et le Neubourg à 43 kilomètres. — La compagnie Ch. Laffitte et

Blount affecte à cette création un capital de 60 millions. — En outre, cette compagnie serait disposée, dit-on, à établir un embranchement de Louviers sur Evreux, qui deviendrait tête de ligne, et à soumissionner le chemin de fer de Caen à Cherbourg.

L'autre projet, celui de la compagnie Letellier, qui vient de se constituer au capital de 80 millions, part de Mantes[1], se dirige, par Evreux, sur Grosley, Beaumont-le-Roger et Bernay, laissant à quelque distance Pacy, Conches, Breteuil, Rugles, le Neubourg, etc., dessert Lisieux, et se rend à Caen, en passant à quelques kilom. de Saint-Pierre-sur-Dives et à 20 kilomètres de Falaise. — Il se relie avec Rouen au moyen d'un embranchement d'Evreux à Louviers. — La distance totale entre Caen et Paris est à peu près la même que dans le premier projet, mais le parcours sur Rouen s'élève à 191 kilomètres, c'est-à-dire qu'il subit une augmentation de 42 kilomètres[2].

La seconde ligne, celle de *l'Ouest*, proposée par la ville de Caen, et exclusivement destinée à servir les intérêts particuliers de cette localité, abandonne, aux abords de la capitale de la Basse-Normandie, la ligne directe partant de Cherbourg, pour aller rejoindre, à peu de distance d'Alençon, la ligne de Rennes, et pour arriver à Paris par Chartres et Versailles.

Cette ligne passerait par Saint-Pierre-sur-Dives, laisserait à peu de distance Falaise, Argentan, Séez, etc., et s'embrancherait sur le chemin

[1] Le tracé indique deux autres points de départ, l'un à Saint-Germain, l'autre à Versailles. Tous trois se raccordent à un tronc commun, situé à Gilles, à 22 kilomètres de Mantes.

[2] Toutefois, la compagnie Letellier, pénétrée de cette considération, que « la voie qui conciliera le mieux les communications entre la Basse-Normandie et Paris, et entre la Basse-Normandie et Rouen, paraîtrait devoir être « choisie de préférence », la compagnie Letellier se proposerait, dit-on, d'établir un embranchement de Lisieux sur Rouen, en passant par Elbeuf. Nous ne savons si cet embranchement annullerait l'embranchement déjà projeté entre Evreux et Louviers.

Voici, au reste, en quels termes est formulée la demande de concession faite par M. Letellier :

« Nous demandons l'autorisation de construire, à nos risques et périls, un chemin de fer de Paris à Caen, passant par Evreux, Bernay et Lisieux, et, comme indemnité, les tarifs adoptés pour les chemins de fer du Nord, de Strasbourg et d'Orléans à Bordeaux.

« Nous demandons, en outre, la concession du prolongement de ce chemin jusqu'à Cherbourg, en passant par Bayeux, Saint-Lô, Carentan et Valognes, avec les mêmes tarifs, la même durée, mais avec une garantie d'intérêt de 4 p. 0/0 sur le capital social nécessaire à l'achèvement de cette deuxième partie, ou une subvention payable après l'achèvement et la réception des travaux. »

de fer de la Bretagne vers le confluent de l'Hoesne dans la Sarthe. — La distance totale de Paris à Caen serait de 275 kilomètres; la longueur de l'embranchement de Caen serait d'environ 100 kilomètres.

Nous avons sous les yeux un rapport fait à la Société d'Émulation de Lisieux, au nom d'une commission qu'elle avait chargée d'émettre son avis sur la direction à donner au chemin de fer de Paris à Caen et à Cherbourg. L'auteur de ce rapport, M. Beau, démontre, par des arguments fondés sur l'équité et sur la conservation des droits acquis, et par la comparaison de la circulation moyenne sur les deux lignes, en voyageurs et en marchandises, que la préférence doit être donnée à la ligne du Nord, dont l'exécution lui paraît, d'ailleurs, plus facile, plus prompte et beaucoup plus avantageuse que la ligne de l'Ouest. En effet, indépendamment d'un allongement de 38 kilomètres environ que présente le tracé de l'embranchement de Caen avec le chemin de fer de la Bretagne, son exécution serait encore subordonnée au passage de ce chemin par Alençon, ce qui est très incertain [1]. En outre, dit M. le rapporteur, « cet allongement de trente-huit kilomètres ne nous met en rapport « avec aucun centre réel de consommation » ; et, ajoute-t-il, « par une « exception jusqu'ici sans exemple, ce chemin, dans tout son parcours « entre Caen et Chartres, c'est-à-dire dans un intervalle de plus de « 200 kilomètres, ne touche ni à une ville, ni à un marché, et, de « Chartres à Paris, il ne traverse que Rambouillet et Versailles. Quelle « différence avec le chemin du Nord, qui dessert successivement tant « de villes et de marchés [2] ! »

Au nom de toutes les localités que compromettrait si gravement l'embranchement de l'Ouest, en leur donnant, dans les produits de la Bretagne [3], une concurrence redoutable sur nos propres marchés. M. le rapporteur conteste à la ville de Caen le droit d'obtenir, dans l'unique intérêt de son commerce et de ses relations directes avec le centre de la France, le sacrifice d'un million de travailleurs et de producteurs. « Si la ville de « Caen a réellement besoin de relier son port au bassin de la Loire,

[1] Le tracé de cette ligne n'est définitivement arrêté que jusqu'à Chartres; la question de savoir si, en partant de ce point, on se dirigera sur Alençon ou sur le Mans, est tout-à-fait réservée. Si cette dernière ville obtenait la préférence, la distance de Caen au Mans serait de 180 kilomètres.

[2] « L'embranchement sur le chemin de fer de Rennes doit être surtout écarté, « parce qu'il conduit à Versailles en s'éloignant du marché de Poissy. » *(Journal des Chemins de Fer.)*

[3] « Pays d'herbages et de labours, pays de bon marché, *où la vie est à rien*. » (*Rapport*, page 13.)

« qu'elle sollicite nettement un chemin de fer dans cette direction, qu'elle « devienne tête de ligne ; qu'on réunisse des capitaux, qu'on demande une « concession, mais qu'on ne vienne pas, sous de faux prétextes, sacrifier « des droits acquis, briser nos relations, troubler nos cultivateurs, et dé- « tourner de sa vraie direction un chemin sur lequel, depuis plus d'un « siècle, se donnent rendez-vous les premiers et les plus graves intérêts de « la Basse-Normandie!...» — « Que la Bretagne fasse son chemin, si elle le « peut ; qu'elle vienne nous combattre à Paris, nous n'avons rien à dire ; « la lutte, du moins, sera loyale ; mais nous ne consentirons jamais à « l'introduire jusqu'au milieu de nos halles et de nos marchés. — Ce que « nous voulons, c'est un chemin de fer normand, pour nos produits « normands. »

M. Beau a habilement soutenu la discussion dans une question qui intéresse au plus haut point la ville de Rouen et toute la Normandie. Nous croyons qu'il serait superflu de prolonger aujourd'hui le débat, en présence des faits eux-mêmes, qui prouvent évidemment que le tracé proposé par la ville de Caen devra demeurer, quant à présent, à l'état de projet, malgré les efforts peu réfléchis que fait cette ville pour s'isoler complètement d'une contrée avec laquelle ses intérêts semblent communs. Deux compagnies sont en instance pour obtenir la concession de la ligne directe de Caen sur Paris ; quatre départements sont appelés, par voie d'enquête, à donner leur avis sur la préférence à accorder à l'un des différents projets ; cette préférence, nous devons l'espérer, sera pour celui qui présentera, dans ses moyens d'exécution, le plus d'économie, le plus de célérité ; et, cette double condition, nous croyons la trouver dans le tracé proposé par la compagnie Laffitte, puisque l'étendue totale à construire est de 156 kilomètres, tout compris, tandis que le tracé actuel de la compagnie Letellier comporte, par Mantes, une longueur de 212 kilomètres, et, par Saint-Germain, 243 kilomètres, c'est-à-dire une différence en plus de 56 à 87 kilomètres, et une augmentation de dépense de 18 ou 30 millions.

L'établissement du chemin de fer de Caen à Paris, par la voie la plus directe, n'aurait pas le résultat d'exclure à jamais la réalisation de l'embranchement sur le chemin de Rennes projeté par la ville de Caen. Il y a tout lieu de croire, au contraire, que, plus tard, les villes de Rouen et de Lisieux s'intéresseraient vivement à la construction de cet embranchement, qui, tout en favorisant les relations commerciales de Caen, ouvrirait, entre le nord et l'ouest de la France, une communication précieuse qui profiterait également à tous. X.

= Récompenses décernées par l'Institut à des Normands. — La *Revue* aime à enregistrer dans sa chronique les faits qui font honneur au nom normand, et elle recherche avec autant de plaisir que d'empressement les moyens de témoigner sa sympathie envers les hommes d'intelligence qui, d'une manière ou d'une autre, accroissent cet héritage de gloire scientifique et littéraire que les siècles précédents nous ont transmis. Il y a peu de mois, nous rappellions les récompenses décernées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à nos concitoyens MM. Chéruel, De Caumont, De la Quérière; aujourd'hui, nous sommes heureux de redire celles que l'Académie des Sciences vient d'accorder à MM. Pouchet et Boutigny.

Dans sa séance publique du 10 mars, l'Académie des Sciences a accordé le prix de Physiologie expérimentale à M. le professeur Pouchet de Rouen, et un encouragement de mille francs, prélevé sur les prix Montyon, à M. Boutigny d'Evreux, pour ses recherches sur la formation de la vapeur.

Le travail envoyé à l'Académie par M. Pouchet, pour le concours au prix de Physiologie expérimentale, se composait d'un ouvrage imprimé, ayant pour titre : *Théorie positive de la fécondation*, d'un manuscrit contenant le détail des observations et des expériences sur lesquelles l'auteur s'appuie pour établir sa théorie, et d'un atlas où se trouve représentée toute la suite des faits qu'il a recueillis. Ce manuscrit et cet atlas, qui se compose de près de trois cents dessins, tous exécutés par M. Pouchet, ont paru à l'Académie un travail très digne d'un examen sérieux ; le manuscrit se distingue par l'importance des résultats, par le soin scrupuleux de l'exactitude, par l'étendue des vues, par une méthode excellente ; l'atlas, en particulier, peut être cité comme un modèle parfait en ce genre, où l'ordre et la clarté sont les qualités éminentes.

C'est dans ces termes si honorables que s'est exprimée, à l'égard du professeur de zoologie de Rouen, la commission du prix de Physiologie, qui avait reçu huit ouvrages pour le concours de 1843.

La nature de notre recueil ne nous permet pas de faire connaître avec plus de détails les travaux de M. Pouchet sur la génération des mammifères, et nous serions assez embarrassé, nous l'avouons, pour exposer clairement, sans l'intervention de termes scientifiques toujours effrayants ou mal sonnants pour les gens du monde, la théorie d'une des fonctions les plus mystérieuses et les plus délicates de l'économie.

Quant à M. Boutigny, les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà les principales recherches de ce chimiste, par les articles qu'elle a publiés à son occasion en 1841 et 1842. Les auteurs de ces articles ont loué,

avec raison, les expériences ingénieuses et nouvelles que M. Boutigny a exécutées sur les liquides volatilisables projetés sur une surface de metal rouge de feu; ils ont applaudi aux résultats pratiques obtenus par le pharmacien d'Evreux, mais ils ont eu le tort, grave à ses yeux, de ne pas approuver en tous points les idées spéculatives, les théories tant soit peu excentriques qu'il a cru devoir en deduire, et de ne pas admettre que, dans la goutte d'eau roulant à la surface du métal rouge, il y avait toute une révolution dans les lois ordinaires de la physique. De ce que la critique, plus bienveillante qu'hostile, n'avait pas tout admiré dans ses conceptions, M. Boutigny en a conclu que la jalousie avait guidé la plume de ses contradicteurs, et, avec une légèreté dont il doit sans aucun doute se repentir, il a gratifié d'épithètes rabelaisiennes les collaborateurs de la *Revue* auxquels il a attribué, sans grandes informations, la rédaction d'un certain article qui l'a très vivement piqué. Pour nous, qui sommes fort désintéressé dans cette question d'amour-propre, bien que M. Boutigny nous ait enveloppé inconsidérément dans le nombre de ses envieux, nous dirons que l'Institut a justifié complètement les jugements de la *Revue*, en faisant porter ses récompenses uniquement sur la partie expérimentale des travaux de M. Boutigny, et en ne faisant aucune allusion à la partie théorique, qui reste ainsi entièrement soumise à la discussion.

Nous nous faisons un devoir en même temps qu'un plaisir de reproduire les conclusions du rapport des commissaires de l'Académie, parce qu'elles précisent parfaitement le genre de mérite des recherches du chimiste d'Évreux. Après avoir exposé et discuté les idées de l'auteur sur l'une des causes de la rupture des chaudières des machines à vapeur, et de ces formidables explosions qui ont déjà fait un si grand nombre de victimes, les commissaires ajoutent :

« Sans doute, M. Boutigny, en conseillant de chauffer les générateurs latéralement et non sous le fond, de mettre des fragments anguleux de lames métalliques dans les chaudières, n'a pu résoudre entièrement le problème, qui consiste à éviter les productions subites de vapeur; mais il a évidemment procuré des notions utiles, et il aura suffi de montrer à nos habiles constructeurs combien il importe d'éviter que les bouilleurs ou les chaudières ne puissent jamais être, même partiellement, dépourvus d'eau, pour qu'ils s'empressent de réaliser de nouveaux et importants perfectionnements dans cette direction..... Le mémoire de M. Boutigny a d'ailleurs introduit dans la science des faits importants, et qui ajoutent beaucoup à l'intérêt des démonstrations expérimentales dans les cours publics..... La commission, après avoir été témoin de toutes les expériences précitées, a jugé ces travaux dignes d'un encouragement sur les

prix Montyon, et a voté une somme de mille francs en faveur de M. Boutigny. »

Cette récompense, bien méritée par sept années de recherches patientes et laborieuses dans un champ jusqu'alors imparfaitement exploré, est de nature à faire oublier à M. Boutigny les griefs qu'il croyait avoir contre l'Académie, et les prétendues jalousies de ses confrères de la province.

J. G.

= Des Prêts gratuits.[1] — Au xv[e] siècle, il n'y avait, pour ainsi dire, pas de classe moyenne; la population se divisait en deux catégories bien tranchées : les *riches* et les *pauvres*. Ceux-ci, lorsque quelque circonstance fortuite venait aggraver leur position, ne trouvaient de ressources que près des usuriers qui, par d'horribles exactions, ne tardaient pas à les réduire à la mendicité. De vrais amis de l'humanité s'émurent de tant de misère, et pensèrent que le remède le plus efficace pour combattre la cupidité des usuriers, était de créer des bureaux de *prêt gratuit*, qui eurent les plus heureux résultats; telle est l'origine des *Monts-de-piété*. Il fallait secourir l'extrême misère, il fallait déraciner l'usure, mais, alors, un seul moyen s'offrait pour y parvenir : le *prêt gratuit*, car, dans ces temps reculés, prêter de l'argent à un intérêt quelconque, était un cas de conscience.

Aujourd'hui, les choses sont bien changées : depuis long-temps, la loi a autorisé le prêt de l'argent à un certain intérêt, et, depuis long-temps aussi, les casuistes les plus rigides ont reconnu que cette loi est fondée en raison.

L'extrême misère est secourue par des institutions spéciales.

Si l'usure n'est pas anéantie, elle se cache dans l'ombre; les Monts-de-piété doivent l'empêcher d'en sortir, mais ils y réussiront mieux par des prêts à un taux modéré que par des prêts gratuits.

L'expérience vient d'en être faite : l'administration des Monts-de-piété de Paris, dans des vues philanthropiques qu'on ne saurait trop louer, a décidé, au mois de décembre dernier, « que 800,000 fr. seraient « consacrés à faire des prêts *complètement gratuits*, pendant les trois « mois de la saison la plus rigoureuse, janvier, février et mars; ces « prêts sont destinés à des indigents ou à des ouvriers que la saison « condamne à rester sans ouvrage; leur situation doit être constatée par

[1] Voir, dans l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, pour l'année 1843, l'*Essai* où j'ai retracé l'origine des monts-de-piété, et traité de leur constitution.

« un certificat émané d'un administrateur des bureaux de bienfaisance.
« Les prêts ne peuvent excéder la somme de 20 fr. [1] »

Eh bien! on assure qu'un très petit nombre d'emprunteurs ont profité de cette offre généreuse, et l'on ne doit pas s'en étonner.

En effet, l'individu qui s'adresse au mont-de-piété n'est pas dans l'extrême misère; il doit posséder quelque effet qui ne lui soit pas absolument indispensable, et, de plus, avoir l'espérance de revenir à une position meilleure, qui lui permette de restituer le prêt qu'il a reçu. Sans ces deux conditions, ou il ne pourra obtenir aucun prêt, ou il se décidera à vendre son gage immédiatement, ce qui lui sera beaucoup plus avantageux. Il est donc évident que le *prêt gratuit* ne peut profiter qu'aux individus qui éprouvent une *gêne momentanée*. Mais quel en sera l'avantage? Le prêt est limité à 20 fr., l'intérêt, au taux actuel de 9 p. 0/0, serait, pour six mois, de 90 c.; est-il supposable que l'ouvrier sans ouvrage, mais qui a la certitude d'en retrouver plus tard, veuille se soumettre aux démarches humiliantes nécessaires pour se procurer un *certificat d'indigence*, et cela dans le but de faire une insignifiante économie de 90 c., dont il ne jouira qu'à une époque où il se flatte de n'en avoir plus besoin?

L'hiver était menaçant, on a voulu en adoucir les rigueurs par des prêts gratuits; l'intention était bonne, mais on n'a pas réfléchi qu'au lieu de secours instantanés que le *froid* rendait urgents, on n'offrait qu'une bien légère aumône pour le temps *chaud*.

D'un autre côté, les *prêts gratuits* ne pourront jamais profiter qu'à un bien petit nombre d'individus, à cause des formalités auxquelles on devra toujours se soumettre pour les obtenir. J'ajoute que, s'ils étaient accordés trop facilement, les monts-de-piété, au lieu de se rapprocher du but de leur institution, s'en écarteraient entièrement, parce que la classe moyenne, la classe nécessiteuse mais honorable, les éviterait de plus en plus, et préférerait s'abandonner à la rapacité de l'usure, plutôt que de se voir confondue avec les malheureux qui sont réduits à implorer la charité publique.

Il suit de là, selon moi, que les monts-de-piété doivent être des *établissements de secours* et non des *établissements de charité;* que si, dans des circonstances extraordinaires et pour subvenir à des besoins urgents, instantanés, ils veulent se rendre vraiment utiles aux plus indigents de leurs habitués, ce n'est pas par l'abandon, dans un temps éloigné, d'un léger droit, qu'ils doivent le faire, c'est en accordant,

[1] Voir le numéro de janvier dernier, des *Annales de la Charité*.

comme cela s'est pratiqué quelquefois, au commencement d'une saison rigoureuse, le *dégagement entièrement gratuit* d'un certain nombre de vêtements d'hiver, de couvertures, de matelas. Ce seront, alors, des secours effectifs et opportuns. Ils pourraient encore, dans certaines limites, forcer leurs prêts ou même faire des prêts sans nantissements, sauf à s'exposer à quelques pertes dont l'importance serait calculée approximativement à l'avance.

En résumé, j'appelle de tous mes vœux la réduction des droits des monts-de-piété à 6 p. o/o, mais non au-dessous; et certes ce serait, de la part des personnes que la fortune a favorisées, un bel emploi de leur superflu que d'en consacrer une portion, soit à faire des dons à ces établissements, soit à leur prêter des sommes de quelque importance, sans intérêt ou à un intérêt très bas, et peut-être serait-ce la générosité la mieux entendue, puisqu'en contribuant à diminuer des droits excessifs, elle servirait à soulager des infortunes dignes de sympathie, au moins pour la majeure partie, et auxquelles, jusqu'à présent, la plupart des monts-de-piété n'ont offert que des secours trop onéreux.

A.-G. Ballin.

= Sociétés savantes. — *Prix proposés.* — L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen propose, pour sujet du prix fondé par feu M. l'abbé Gossier, la question suivante : « Tracer l'histoire du « commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus anciens jusqu'à « la fin du xvi^e siècle. » — Le prix, de la valeur de 800 fr., sera décerné, s'il y a lieu, dans la séance publique d'août 1846.

— L'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, sur la demande de M. *P.-A. Lair*, qui fait seul les frais du prix, vient de mettre au concours le sujet suivant : « Éloge du général Decaen, « né à Caen le 13 avril 1769, mort à Ermont (vallée de Montmorency) « le 19 septembre 1832. » — Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 francs.

— La même Compagnie a mis également au concours « l'Éloge de « J.-L. Burnouf, né en 1775 à Urville (Manche), mort à Paris, en « 1844. » — Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

L'Académie de Caen avait proposé un prix, l'année dernière, pour l'éloge du grand musicien Choron, né à Caen en 1771. Ce prix a été remporté par M. Gautier, professeur de langues à Caen.

= Beaux-Arts. — Cette année, comme de coutume, le carnaval a prolongé chez nous ses joies jusque bien avant dans le carême; toutefois, il est juste de reconnaître que si, dans ces manifestations tardives,

le plaisir a été employé comme excitant et comme moyen, la bienfaisance a presque toujours servi de but. C'est ainsi qu'après avoir eu les bals de la garde nationale, des artilleurs et des pompiers, qui tous ont procuré d'abondantes collectes en faveur des institutions charitables et des pauvres, nous avons eu, pour clore dignement cette série de fêtes brillantes, le bal des imprimeurs et des lithographes. Une idée ingénieuse et féconde dans ses résultats a signalé cette dernière réunion. MM. les imprimeurs, ayant à cœur de faire aussi large que possible la part de la bienfaisance, que les frais nombreux, inséparables de toute réunion de ce genre, viennent toujours considérablement amoindrir, ont eu l'heureuse inspiration de s'adresser aux artistes de notre ville et de solliciter de chacun d'eux un dessin, pour composer, de l'ensemble de ces dons variés, une séduisante loterie. Le succès a surpassé l'attente. Tous nos artistes se sont empressés d'envoyer de charmants dessins; il va sans dire que, dès lors, les billets pour participer au tirage ont été pris en masse; le résultat de cet empressement méritoire, de la part des artistes et du public, a été une somme de mille francs, que MM. les Commissaires du bal ont immédiatement employée en bonnes œuvres.

Il est juste de rendre aux artistes la large part d'éloges à laquelle ils ont droit dans cette circonstance; ils ont témoigné de nouveau qu'il suffisait de faire appel à leurs dispositions libérales et généreuses, pour que cet appel fût aussitôt compris. Cet exemple n'est pas inutile à publier, au moment où de nobles esprits, mus d'ardente sympathie pour la classe si intéressante des artistes, cherchent à s'entendre pour établir sur toute la France le vaste réseau d'une *Association* destinée à venir au secours des artistes malheureux, et, dans cette intention, font appel, non seulement aux artistes eux-mêmes, mais encore au public, aux amateurs, à tous ceux, enfin, qui aiment ou cultivent les arts. Cette association, protégée par d'imposants patronages, vient de s'organiser dans notre ville [1]; espérons que les intelligences élevées et généreuses ne resteront point sourdes à son appel, et qu'elles comprendront l'obligation d'exercer envers les artistes, toujours si prompts à secourir les autres, une loyale réciprocité.

Puisque nous venons de parler du bal des imprimeurs, disons que quelques réflexions ont été faites à propos du mode de distribution

[1] Le Comité de souscription est composé de MM. H^te Bellangé, conservateur du Musée, *président;* Gustave Morin, directeur de l'École de dessin; Grégoire, architecte; Renouard, peintre en miniature; A. Pottier, conservateur de la Bibliothèque; J. Reiset; Dutuit, adjoint au Maire de Rouen; Deville, conservateur du Musée d'antiquités; Nicétas Periaux; Félix Payen, *secrétaire-trésorier.*

de secours que MM. les Commissaires de ce bal ont jugé pouvoir adopter. MM. les Commissaires n'ont cru devoir s'en rapporter qu'à eux-mêmes, et ont fait, sans intermédiaires, leurs distributions. On a trouvé, avec quelque raison, que ce mode avait l'inconvénient de laisser le choix des personnes à soulager entièrement à l'arbitraire et aux préférences individuelles des distributeurs, ce qui peut, quelquefois, faire dévier les secours de la voie la plus sûre et la plus légitime. Nous pensons que si les Commissaires ne voulaient point employer l'intermédiaire, soit des curés de paroisse, soit des bureaux de bienfaisance, soit enfin de toute autre institution charitable, ils auraient pu, au moins, former un comité régulièrement organisé, et que la reconnaissance leur eût fait un devoir d'y appeler quelques-uns des artistes qui avaient concouru si efficacement à leur bonne œuvre. Nous espérons que ces observations, du reste toutes bienveillantes, que nous consignons ici, ne seront point perdues pour l'avenir, et que, l'année prochaine, un développement tout à la fois plus large et plus régulier pourra être appliqué à cette touchante institution de secours si généreusement tentée, cette année, par les imprimeurs et les artistes réunis.

— La Lithographie de la *Porte Saint-Hilaire*, que nous joignons à cette livraison, a été faite sur un dessin d'après nature conservé dans le *Clio Rothomagensis*, manuscrit de la Bibliothèque de Rouen. Elle devait être accompagnée d'une Notice de M. Ch. Richard; mais notre collaborateur est obligé d'attendre, pour donner cet article, que celui dont il a commencé la publication dans la *Revue*, soit terminé.

THÉATRE DES ARTS. — Les nouveautés n'ont été, ce mois-ci, ni bien nombreuses ni d'une grande valeur. Nous avons beau chercher dans nos souvenirs et interroger, jour par jour, le bilan théâtral, nous ne trouvons qu'une seule et unique pièce, *Lady Seymour*, drame en cinq actes, qui s'est éteint sous l'indifférence générale.

Nous ne ferons pas l'analyse de cette œuvre, histoire passablement embrouillée d'une femme innocente, laquelle passe pour coupable, pendant que sa cousine, qui a failli, jouit des bénéfices de la vertu. Au cinquième acte, toutes choses reprennent leur ordre naturel, et la mort punit la malheureuse qui avait trahi ses devoirs.

Cette donnée a traîné dans une foule de pièces ; elle est loin d'être relevée par les invraisemblances qui escortent chacun des incidents de *Lady Seymour*.

A défaut de nouveautés, nous avons eu des soirées charmantes dues à des artistes en représentation. La danse a surtout fourni, à nos plaisirs, son large contingent. Nous avons vu M. Petitpa, le gracieux et élégant danseur du théâtre de l'Opéra, M. Corali, le maître de ballet de la même scène, M. Fuchtz et mademoiselle Bertin, premiers danseurs du grand théâtre de

Vienne; et enfin, pour couronner cette agréable série de chorégraphes du premier ordre, le charmant essaim des trente-six danseuses viennoises s'est abattu sur notre scène.

Nous n'essaierons pas de décrire, pour ceux qui n'en ont pas été témoins, les pas exécutés par ces trente-six jeunes filles dont l'âge varie de cinq à quatorze ans, et qui, pleines de grâce et de gentillesse, et avec une précision étonnante, ont reproduit toutes sortes de danses, depuis l'inévitable *Polka* jusqu'à un pas dit le *Pas des Fleurs*, par lequel elles ont excité un véritable ravissement, et qu'elles seules pouvaient rendre d'une aussi délicieuse façon.

Chaque représentation de ces séduisantes petites filles était toujours terminée par une pluie de bonbons et de fleurs, et le jour de leur départ a semblé à tout le monde être arrivé beaucoup trop tôt.

— Une représentation au bénéfice de notre régisseur général, M. Vizentini, donnée le 28 mars, a ajouté deux nouveautés à la liste que nous avons dressée au début de cet article, avec autant de soin que d'exactitude.

La première de ces pièces est *Une bonne Réputation*, gentille comédie en un acte, très bien jouée par MM. Romainville, Isidore, Tournade, mesdames Broux et Thénard, et qui a parfaitement réussi.

Le personnage principal est un excellent garçon auquel sa bonne réputation attire toutes sortes de désagréments, chacun venant, en considération de son honneur, de sa probité, de sa vertu, lui demander des services plus ou moins difficiles à rendre, mais qui, au dénouement, tournent tous à son plus grand profit.

Un aristarque qui, sans doute, n'avait pas compris ce dénouement, et qui appréciait seulement les désagréments auxquels expose une bonne réputation, s'est mis à siffler, évidemment dans la crainte de mériter une réputation de bon goût.

La seconde nouveauté est un vaudeville en trois actes intitulé les *Trois Loges*.

Dans une loge de portier, nous voyons une jeune fille qui y est née, travailler avec ardeur pour devenir artiste de l'Opéra.

Au second acte, nous retrouvons, dans une loge de l'Opéra, la même jeune fille faisant ses débuts, et repoussant le marché honteux que lui propose celui qu'elle croyait son protecteur, et qui la fait siffler impitoyablement.

La loge du troisième acte est la loge d'une folle dans un hospice. La pauvre débutante, vaincue par des émotions de toutes sortes, avait vu succomber son intelligence. Grâce à Dieu, cependant, on parvient à la guérir, et, renonçant à ses rêves de gloire, elle épouse un brave jeune homme qu'elle aime.

Les *Trois Loges* enseignent, au reste, une triste vérité dont devraient bien se pénétrer ceux qu'un caprice irréfléchi ou une déplorable malveillance poussent à briser aveuglément et sans pitié les illusions ou les espérances d'un artiste de cœur.

Dans cette pièce, mademoiselle Pernon a fait le plus grand plaisir, elle a été saisissante dans la scène de folie; dans les autres parties de cet ouvrage,

nous avons vu la charmante comédienne que nous savons apprécier, et sur laquelle notre opinion se traduit toujours par des bravos.

Nous avons eu une visite de MM. Geoffroy et Lemaire; ces deux artistes, dont le départ avait laissé de vifs regrets, ont reçu l'accueil le plus chaleureux. M. Lemaire nous reviendra à la fin de l'année théâtrale; nous voudrions en avoir autant à dire de M. Geoffroy.

Un jeune acteur du Gymnase, M. Deschamps, s'est fait connaître dans une représentation, où il a joué dans *Rébecca*. Nous comptons bien revoir, plus tard, cet artiste qui a été vivement applaudi.

= Revue musicale. — Notre tâche sera promptement remplie, car il n'a pas plus été question de musique, pendant le mois de mars, que si cet art n'eût pas existé. Le carême a complétement absorbé notre société mélomane; une retraite absolue et un repentir profond pouvaient seuls obtenir le pardon de toutes les polkas du mois de février; cette pauvre musique s'est surtout voilée devant la ménagerie de M. Wirth. Les noms de *Charles VI* et de la *Syrène*, qui avaient momentanément paru sur l'affiche, en ont été prudemment retirés. On nous les réserve sans doute pour l'année prochaine.

Le théâtre s'est donc abstenu de nouveautés, et, si ce n'était l'apparition de madame Dorus, nous serions réduit à zéro pour notre revue. Mais quel talent admirable et pur que celui de madame Dorus! Tous les éloges lui ont été adressés, et c'est bien à juste titre; nous y joignons les nôtres. A l'heure où nous écrivons, sa représentation de retraite a lieu à l'Opéra.

N'oublions pas mademoiselle Julienne, qui a fait une nouvelle apparition sur notre scène dans le deuxième acte de *Guillaume Tell*. Cette jeune artiste a justifié tous les éloges qui lui avaient été donnés, comme elle justifiera les espérances qu'elle fait concevoir.

— M. A. Mereaux nous promet, pour le samedi 5 avril, à l'hôtel de ville, une délicieuse soirée, dans laquelle il donnera un souvenir de ses charmants concerts historiques. Mademoiselle Julienne et MM. Payen, Malliot et Ch. Dumas donneront au célèbre professeur l'appui de leur talent. Entre autres productions musicales de M. Méreaux, on entendra la *Prière au saint Sépulcre*, morceau à quatre voix, et le *Chant des Travailleurs français*, composé pour le grand festival du palais de l'Industrie, en 1844.

THÉATRE FRANÇAIS. — On a enfin joué à ce théâtre une pièce montée avec soin. Il y avait fort long-temps que pareille chose n'était arrivée.

Les *Sept Châteaux du Diable*, promis et attendus depuis plusieurs mois, ont fait leur apparition. C'est une pièce qui, venue avant les *Pilules du Diable*, aurait pu faire chez nous quelque sensation; mais, jouée après cette divertissante féerie, sur une scène restreinte et avec des éléments secondaires, nous craignons qu'elle ne justifie pas toutes les espérances de vogue soutenue que la direction semblait avoir fondées sur sa réussite.

Nous pouvons, cependant, constater que cette pièce est aussi bien montée qu'il était possible qu'elle le fût au théâtre Français; les décors et costumes nous ont semblé de bon goût. B.

Nicétas Periaux, *propriétaire gérant*.

Souvenirs

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR ROUEN.

ÉPISODES

Relatifs à la Vie privée et publique, et à l'Histoire religieuse, politique, administrative et militaire, de la ville de Rouen,

AUX XIV[e] ET XV[e] SIÈCLES.

Extraits des Registres des Délibérations du Conseil municipal, de 1389 à 1471.

— SUITE [1]. —

PRÉSENTS. — 1422-1471.

(SUITE.)

Les seigneurs de Villequier et de Torcy. — Le bailli de Caux. — Le vicomte de Caen. — Les bûches de Noël. — Le receveur général de Normandie. — La femme du procureur du Roi du Parlement de Paris. — Dunois et l'évêque de Coutances. — Le patriarche de Jérusalem. — Le comte de Charolais. — Marguerite d'Anjou. — Louis XI. — Le receveur général de Normandie. — La princesse de Piémont. — Le duc de Savoie. — Pierre de Brézé. — Le duc de Normandie.

Au mois de décembre 1453, le Conseil ayant à présenter je ne sais quelle requête à Charles VII, qui était à Montil-lès-Tours, envoya sur les lieux le conseiller Jehan Le Roux, homme considérable, adroit et insinuant, avec les instructions suivantes : « Pour ce qu'il a moyen « et accès avec aucuns seigneurs, *que secrètement il assure et pro-« mette à iceux seigneurs, en termes couverts, la gratuite qui ensuit*,

[1] Voir les livraisons de janvier, février et mars 1845.

« c'est à savoir : à Monseigneur de Villequier [1], *une coupe et une « aiguière d'argent vermeulx dorées*, du poids de 20 marcs ou envi- « ron, et à Monseigneur de Torcy et de Blainville, donner 100 *écus « d'or* [150 l. = 5,550 f.] *et une bourse.* »

Dunois était alors à Vernon. Le Conseil voulait avoir des lettres de recommandation d'un personnage aussi puissant. Pour les obtenir, il lui expédia Jehan Le Roux, parce que, « pour ce faire, il esconvient « personne agréable et de connaissance de Monseigneur le Comte. » Le Roux, parti le 17 décembre, était de retour avec les lettres le 19.

Jehan Le Roux fit son voyage diplomatique à Montil-lès-Tours, au mois de janvier 1454, en compagnie de maître Martin des Essarts, procureur de la ville. Mais il ne suivit pas à la lettre les intentions du Conseil, et substitua aux 100 écus d'or et à la bourse qu'il devait remettre au seigneur de Torcy, la promesse de deux grands bassins d'argent.

L'affaire tourna au gré de la ville ; fidèle à ses engagements, le Conseil fit confectionner les pièces de vaisselle qu'il avait promises, et, au mois de février, Jehan Le Roux reprit le chemin de Montil-lès-Tours, chargé de ces présents et nanti de 20 écus d'or [30 l. = 1,100 f.] que la ville lui avait alloués « pour son voyage, vacations et journées. » Mais ce voyage fut inutile : ces dons ne furent pas acceptés. Les deux grands bassins de 16 marcs 2 onces, que la ville avait fait faire par l'orfèvre Jehan Grimboult, furent rapportés et remis dans le chartrier, parce que le seigneur de Blainville avait « différé les prendre. » Quant à l'aiguière et à la coupe destinées à M. de Villequier, elles « n'avaient « pu, par ledit Le Roux, être présentées ni données, obstant la « grande occupation de la maladie qu'a encore et avoit lors ledit sei- « gneur. » Le Roux ne voulant point s'embarrasser, à son retour, de ces objets précieux et gênants, les mit en dépôt chez un orfèvre de Tours, qui les renvoya plus tard à la ville, et ils furent enfermés dans le chartrier, avec les deux bassins.

Cependant, le Conseil tenait beaucoup à acquitter la dette qu'il croyait avoir contractée envers le seigneur de Torcy. Au mois d'avril 1455, ce seigneur étant venu passer les fêtes de Pâques à Rouen, il

[1] Parmi ses nombreux titres, le baron de Villequier comptait au premier rang celui de mari de la maîtresse du Roi. Le Conseil avait fort bien calculé la portée de cette courtoisie.

lui fit présenter de nouveau les deux bassins, mais le seigneur de Torcy persévéra dans son refus [1].

Jehan Havart, écuyer, bailli de Caux, se montra moins difficile, et accepta sans cérémonie « *un jouel d'argent, en façon de coupe* », que la ville lui offrit le jour de Noël 1453, « eu regard à aucuns services « et plaisirs, par ledit seigneur faits à la ville. » Cette coupe « cou- « verte, vérée ou à cinq émaux », pesait « 4 marcs 1 once, juste- « ment », et avait été achetée à Jehan Archambault, orfèvre, pour le prix de 42 livres 5 sous tournois [1,550] [2].

Il a toujours existé, entre les deux villes principales de notre province, un esprit de rivalité et de jalousie qui n'est pas encore éteint. Les priviléges des Rouennais étaient, à Caen, un objet d'envie, et celui qu'ils avaient d'être exempts des droits de coutume pour leurs marchandises, leur était contesté à tout propos, et avec tous les raffinements de la chicane la plus tortueuse, par la capitale de la Basse-Normandie. Le Conseil municipal de Rouen, tout en soutenant ouvertement ses priviléges, employait, pour les faire prévaloir, des moyens moins loyaux mais non moins efficaces. Il tâchait, suivant son système, de s'attirer, par des dons, la bienveillance des officiers du Roi. C'est pour parvenir à ces fins que, le 31 mai 1454, les échevins firent un présent à quelques fonctionnaires de Caen. J'appelle cela un présent, et j'ai tort ; c'était, bel et bien, le prix d'un marché par lequel le Conseil demande très explicitement, en retour de l'argent qu'il donne, une somme équivalente de complaisance et de bons procédés :

« Délibéré fut donner en gratuite, de par la ville, au vicomte de « Caen, *4 écus*, à l'avocat du Roi et au procureur audit lieu, « chacun d'eux, *deux écus*, ainsi sont en tout 8 écus [12 l. « = 439 f. 80 c.], afin *qu'ils aient en plus fraiche mémoire* le fait « de la franchise que les bourgeois de Rouen ont, en l'acquit ou « coutume audit Caen, *et afin aussi qu'ils y donnent leur bonne « et brève expédition, ou au moins qu'ils lèvent la main de l'arrêt « mis sur ladite franchise, et qu'ils laissent lesdits de Rouen jouir « de leursdites franchises.* »

L'année suivante, les échevins appréhendant que ces Messieurs

[1] Reg. 1453-1471, 23 v., 30 v., 31 v., 76 r.

[2] Reg. 1453-1471, 28 r. — Cela met le marc à un peu moins de 10 livres 5 sous.

n'eussent plus les idées aussi nettes, à l'endroit des priviléges de Rouen, envoyèrent 8 autres écus pour leur rafraîchir la mémoire [1].

On a été chercher bien loin l'usage de la *bûche de Noël;* il s'est même trouvé des savants qui l'ont fait remonter jusqu'aux Romains, et ils ont eu bien tort de s'arrêter là. D'autres prétendent que la *bûche de Noël* est du même âge que la messe de minuit. Les familles se réunissaient autour du foyer, pour passer, dans de pieux exercices, cette veillée qui dérogeait si étrangement à leurs habitudes, et attendre que la cloche de leur paroisse les appelât à la célébration du divin mystère. Un bon feu réjouissait l'âtre domestique, et servait, en même temps, à préserver ceux qui l'entouraient des rigueurs du froid, et à éclairer les ténèbres d'une lueur vive et pétillante. Il fallait qu'au retour de l'église les fidèles trouvassent un brasier ardent, dont la chaleur réchauffât leurs membres engourdis. Pour cela, le meilleur moyen était de mettre dans la cheminée une énorme souche, et c'est ce qu'on faisait. Cette explication est trop naturelle, je le sais, pour avoir la moindre chance de succès. La superstition et la science s'en sont mêlés, et aujourd'hui la *bûche de Noël* pourrait devenir un interminable sujet de controverse [2].

[1] Reg. 1453-1471, 97 r.

[2] Tréfoir ou tison de Noël. — « Croire qu'une bûche que l'on commence à mettre au feu la veille de Noël (ce qui fait qu'elle est appelée le *Tréfoir* ou le *Tison de Noël*), et que l'on continue d'y mettre quelque temps tous les jours, jusqu'aux Rois, peut garantir d'incendie ou de tonnerre, toute l'année, la maison où elle est gardée sous un lit ou en quelque autre endroit; qu'elle peut empêcher que ceux qui y demeurent n'aient les *mules* aux talons en hiver; qu'elle peut guérir les bestiaux de quantité de maladies; qu'elle peut délivrer les vaches prêtes à vêler, en en faisant tremper un morceau dans leur breuvage; enfin, qu'elle peut préserver les blés de la rouille, en jetant de la cendre dans les champs. » (*Traité des Superstitions*, par Thiers; 1679, in-12, I, 323.)

Ce passage résume toutes les opinions, toutes les croyances superstitieuses que l'on attachait à l'emploi de la bûche de Noël.

« Dans la nuit qui précède le jour de Noël, nos ancêtres avaient coutume d'allumer des chandelles d'une grosseur inaccoutumée, qu'on appelait Chandelles de Noël, et de placer sur le foyer une souche de bois appelée bûche de Noël, dans le but d'illuminer la maison, et de transformer la nuit en jour brillant. »

« La grosseur de ces souches peut être appréciée par ce fait que, dans le temps des guerres civiles, au siècle dernier, le capitaine Hosier incendia la maison de M. Barker de Hagmond Abbey, près Shrewsbury, en allumant la bûche de Noël. » (John Brand, *Popular Antiquities*, I, 360.)

Ce qui est incontestable, c'est que la *bûche de Noël* était autrefois, dans toutes les maisons, l'occasion d'une grande solennité. L'hôtel de ville, aussi, avait la sienne, qu'on brûlait dans la grande salle ; et, en outre, les échevins faisaient, à un certain nombre de personnes, la galanterie de leur envoyer de ces bûches, que l'on appelait des *chouquets*.

La veille de Noël 1454, le nombre des chouquets qui furent ainsi distribués, s'éleva à 22, y compris celui de la maison commune. Ceux qui les reçurent étaient le lieutenant-général du Bailli, le vicomte de Rouen, le vicomte de l'Eau, les six conseillers, quelques anciens échevins et plusieurs notables.

Parmi les anciens échevins à qui ce présent fut adressé, il y en avait un que son chouquet, quelque exagérées que fussent ses dimensions, doit avoir eu beaucoup de peine à réchauffer, car il était mort ; on lit sur la liste des vingt-deux : « *défunt* Roger Mustel. »

Vers le mois de juin 1455, le sire de Sternay, receveur général de Normandie, qui était en position de rendre de grands services à la ville, reçut des échevins, comme témoignage de reconnaissance pour le passé et à titre d'encouragement pour l'avenir, *deux haquenées*, qui coûtèrent 100 écus d'or [150 l. = 5,500 f.]. En même temps, on donna à son clerc 12 écus, en récompense de la peine qu'il avait prise et des frais qu'il avait faits, pour faire toucher à la ville une somme de 535 livres [19,616 f. 70 c.] que le Roi lui restait devoir sur 30,000 livres [800,000 f.] qu'elle lui avait prêtées en 1449, pour le siége d'Harfleur [1].

Au mois d'octobre de la même année, Jehan Gouel, lieutenant des forêts, ayant accompagné Martin des Essarts, procureur de la ville, et le clerc Michel Boissel, dans la visite qu'ils firent de certains héritages, on lui offrit *un bonnet d'écarlate double* qui coûta 20 sous [36 f. 60 c.] [2].

Le Conseil disséminait ses présents dans tous les lieux où il avait quelques intérêts à défendre. Le Parlement de Paris était souvent appelé à juger ses procès en dernier ressort, et les magistrats n'étaient point encore animés de ce sentiment des convenances qui leur a fait prendre la sage détermination de fermer leur porte aux sollici-

[1] Reg. 1453-1471, 81 r. [2] *Ibid.*, 86 v.

teurs. La magistrature du XV[e] siècle recevait fort bien les plaideurs, et encore mieux les cadeaux qui pouvaient jeter quelque jour sur leur affaire.

Donc, en l'an 1458, le Conseil ayant quelque procès à débattre devant le Parlement et la chambre des Comptes de Paris, jugea opportun d'y envoyer le clerc du procureur de la ville, porteur de présents propres à rendre incontestable la justice de ses prétentions.

Je ne sais qui était procureur du Roi au Parlement de Paris en 1458, mais ce que je sais, à n'en pas douter, c'est que ce magistrat faisait partie d'une classe de maris dont le temps, les variations sociales et les révolutions politiques, n'ont pu ni diminuer le nombre ni modifier le caractère : il était mené par sa femme! Les échevins n'étaient pas sans en savoir quelque chose ; ils avaient eu vent que le procureur du Roi n'aurait pas osé prendre les conclusions les plus insignifiantes, sans en déférer au jugement de son épouse. En conséquence, lorsqu'ils eurent besoin de se rendre le procureur favorable, ce fut à Madame la procureuse qu'ils firent un cadeau : « Et premiè- « rement, dirent-ils au clerc, présenter, de par la ville de Rouen, « *à la damoiselle, femme de Monsieur le procureur du Roi au Parle-* « *ment, quatre aunes de drap écarlate.* »

Jehan Simon, avocat du Roi, était garçon, ou maître dans son ménage, car ce fut bien à lui que le Conseil envoya « *quatre aunes* « *de fin drap de Montivilliers.* »

On fit offrir encore, par le clerc, 6 *écus d'or* [9 l. = 330 f.] à « maître Robert des Roches, l'un de Messieurs des Comptes » ; mais une note nous fait savoir qu'il les refusa, ce qui prouve que les autres avaient accepté.

En 1459, au mois de février, le Conseil eut à remercier « d'aucuns « notables et grands services », l'évêque de Coutances et le comte de Dunois, qui témoigna toujours beaucoup de bienveillance à la ville qu'il avait reprise aux Anglais. Les présents eurent une valeur proportionnée à la haute position de ces grands personnages. On fit faire, pour chacun d'eux, « 6 *hanaps vermeulx dorés, avec un couverteur* « le tout pesant 20 marcs ou environ. »

Les échevins conservaient depuis six ans, dans le trésor, la coupe et l'aiguière qui leur avaient été renvoyées de Tours, par suite de la

maladie du seigneur de Villequier, lorsque, en 1460, ils trouvèrent un autre personnage à qui l'état florissant de sa santé permit de recevoir la première : c'était Louis de Harcourt, qui venait d'être appelé au siége épiscopal de Bayeux :

Le 24 février 1460, « *Une grande coupe double vermeil dorée*, pesant « environ 10 marcs 6 onces, étant au Chartrier de ladite ville, fut tirée « par lesdits conseillers, et, par délibération notable et en assemblée « bien générale, fut présentée et donnée à très révérend père en Dieu « monseigneur le patriarche de Jérusalem, naguère archevêque de « Narbonne, et de présent élu et pourvu en l'évêché de Bayeux, en « considération et regard à plusieurs grands et notables services par « lui faits à ladite ville, et même en son joyeux avènement de pa- « triarche et promotion dudit lieu de Bayeux. »

L'aiguière ne pouvait manquer de trouver aussi son placement. Elle fut donnée, le 19 mars 1462, à Pierre Bérart, sieur de Chissay, trésorier de France, pour « plusieurs services et plaisirs par lui faits à « la ville. »

Le 19 décembre 1461, le comte de Charolais fit son entrée, à Rouen, comme gouverneur de Normandie. On lui donna en cadeau trois poinçons de vin, « *trois draps entiers*, c'est à savoir : *une escar-* « *late, un drap pers* [vert-bleu], *et un drap drap gris, des draps* « *faits à Rouen*[1]. »

Marguerite d'Anjou vint à Rouen en 1462. Après la bataille de Towton (29 mars 1461), elle s'était rendue en France, auprès de Louis XI, espérant le déterminer à lui prêter des secours pour replacer Henri VI sur le trône. Ses négociations n'eurent pas le succès qu'elle en attendait. Elle retourna en Angleterre pour y continuer ses courageuses tentatives, et il est à croire qu'elle s'embarqua à Harfleur, car elle passa par Rouen au mois de juillet 1462 :

« L'an 1462, le mardi 13e jour de juillet, après nonne, vers le « soir, la Reine, femme du Roi d'Angleterre, fille du Roi de Sicile, « duc d'Anjou, arriva de devers le Roi notre seigneur, en cette ville de « Rouen, et fut moult honorablement reçue par Messeigneurs les gens « du Roi, conseillers et autres des vingt-quatre du Conseil de cette « ville, avec dix hommes notables de chacun quartier; lesquels allè-

[1] *Recherches sur Rouen; Fortifications, Porte Martinville*, 100.

« rent à l'encontre d'icelle Reine à cheval, et la rencontrèrent sur le « chemin d'entre Grandmont et Sotteville. Et la réception fut faite et la « parole portée, en obtempérant aux lettres et commandements du Roi « notredit seigneur, par Gauvain Mauviel, écuyer, lieutenant-général de « Monsieur le bailli de Rouen, parlant, sans descendre de son cheval, « à ladite Reine. Et fit la réponse et régraciation pour ladite Reine, « monseigneur l'archevêque de Narbonne, monseigneur maître Antoine « Crespin[1]. Et fut présenté et donné à icelle Reine et envoyé en son « logis, qui fut en l'hôtel du Lion-d'or, devant l'église de la Ronde, « chez Regnault de Villeneuve, avocat à Rouen dudit seigneur, *trois « bons poinçons de vin pineil de plusieurs sortes*. Et depuis lui furent « outre présentés[2].... »

Le clerc s'est arrêté là.

Le registre passe, sans autre transition qu'une page blanche, du 13 juillet au mois d'août, et de Marguerite d'Anjou à Louis XI.

« La première nouvelle venue » de ce Roi dans notre ville, ne fut accompagnée d'aucune cérémonie. Il arriva en bon bourgeois, comme c'était son habitude. Il voulait se populariser et faire oublier le comte de Charolais, qui avait eu, par ses ordres, les honneurs d'une réception royale. Le Conseil fit à Louis XI, non pas un présent, mais la promesse d'un présent de 200 *marcs de vaisselle d'argent*, « laquelle « promesse ledit seigneur accepta et prit très agréablement, en remer« ciant ceux qui, de par ladite communauté, lui firent icelle promesse.»

Pendant le séjour du Roi, la ville offrit aussi des cadeaux à deux seigneurs de sa suite.

Notre homme Jehan de Montespedon, écuyer, seigneur de Beauvoir, conseiller et chambellan du Roi, son bailli de Rouen, « et *très « prochain* dudit seigneur », reçut en don 6 *hanaps avec couverture et une aiguière d'argent*, le tout pesant 25 marcs 3 onces, « moitié « dorée et moitié non. » Ces objets coûtaient, y compris les étuis de cuir qui les contenaient, 319 livres tournois [11,696 fr.] [3].

[1] Antoine du Bec-Crespin, nommé archevêque de Narbonne, le 18 janvier 1460, mort à Rouen le 15 octobre 1472, et enterré aux Jacobins.

[2] Reg. 1453-1471, 203 r.

[3] La ville offrit encore à Jehan de Montespedon, le 31 décembre 1467, la somme de 200 *écus d'or* [11,000 fr.], pour le récompenser des services qu'il rendait à la ville, comme bailli.

L'autre présent fut offert à Pierre de Morvilliers, chancelier de France. Il consistait en *douze tasses d'argent* de 2 marcs chacune, coûtant 246 livres 10 sous 6 deniers [9,385 fr.][1].

Avec Gauvain Mauviel, le lieutenant du bailli, les échevins agissent plus familièrement. A celui-ci ils donnent de l'argent, et ils ont bien soin de lui faire savoir pourquoi, et de lui dire nettement ce qu'ils attendent en échange. On lui compte, au mois de janvier 1462 (1463), 20 *lions d'or* valant 37 livres 10 sous [1,374 f. 90 c.], « pour lui aucune« ment rémunérer et compenser de plusieurs services, plaisirs, peines « et labeurs, par lui eus et supportés à cause des besognes et assises de « ladite ville, et *en espérant aussi qu'il continue et persévère, et qu'il « ait toujours lesdites assises de ladite ville en sa bonne recomman« dation et semblable affection*[2]. »

Le 28 janvier 1463 (1464), c'est le tour de Pierre Jobert, receveur général de Normandie. Le Conseil délibéra qu'on lui offrirait 50 *écus d'or* [75 l. = 2,750 f.] Pierre Jobert ne montra pas moins de délicatesse que le seigneur de Torcy et maître Des Roches, circonstance assez rare pour être remarquée. Son refus est attesté par une note marginale fort concise : *Refusa.* Mais la ville n'y gagna rien ; bien au contraire, les scrupules du receveur général lui coutèrent 25 livres. Immédiatement au-dessous de ce mot : *Refusa*, on lit en marge : « Mais l'on a depuis présenté à sa femme *deux flacons d'argent « qu'elle a pris*, qui ont coûté à la ville 100 livres [3,666 f. 65 c.] » Les 50 écus ne valaient que 75 livres.

Maître Guillaume Picart, général sur le fait de la Justice des Aides, en Normandie, ne suivit pas le bon exemple de Pierre Jobert. Il accepta fort bien les 50 *écus d'or* [2,750 f.] qui lui furent offerts le même jour. Et il était coutumier du fait: lorsqu'il s'était marié, quelques années auparavant, la ville lui avait donné une pièce de vaisselle « pour ses estraignes et nopces[3]. »

A ces fonctionnaires succède, dans l'ordre chronologique, une dame du plus haut rang. La princesse de Piémont, sœur de Louis XI, vint à Rouen au mois d'août 1464.

« Du mercredi matin, 8e jour d'août, l'an 1464, présents : Gauvain « Mauviel, écuyer, lieutenant-général de Monsieur le bailli de Rouen,

[1] Reg. 1453-1471, 204 r. [2] *Ibid.*, 207 v.
[3] Délibération du 18 mai 1456.

« Guillaume Ango, Robert Le Cornu, Guillaume du Feugueray, « conseillers, Gieffin Dubosc, Jehan Le Roux, Guillaume Gombaut, « anciens conseillers, et autres,

« Fut délibéré et ordonné faire présent et donner de par la ville « de Rouen, pour l'honneur d'icelle, à très haute et excellente prin- « cesse, Madame la princesse de Piémont, fille de France et sœur « du Roi Louys, notre souverain seigneur, épouse de l'aîné fils de « monseigneur le duc de Savoye, en sa nouvelle et bonne entrée en « ladite ville de Rouen, en révérence et honneur du lieu et maison « dont elle est issue, *deux excellents et fins draps de Rouen*, c'est à « savoir: *un drap d'écarlate et un drap gris* des meilleurs et plus fins « que l'on pourra recouvrer. »

Ces draps furent achetés à Perrenot Gueroult. Il y en avait deux demi-pièces, de 10 aunes chacune; l'écarlate coûta 8 livres [293 f. 30 c.] l'aune, et le drap gris 5 livres [183 f. 35 c.].

En marge de la délibération est écrit : « *Nota :* que à sa nouvelle « et joyeuse venue à Rouen, elle fit des prisons délivrer les prison- « niers criminels étant ès prisons du Roi. »

Le duc de Savoie passa par Rouen six semaines après sa belle-fille, le 20 septembre ; on lui donna seulement *une queue et trois poinçons de vin* [1].

Cette longue suite de cadeaux se termine assez tristement au comte de Maulévrier, Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie et capitaine de Rouen, qui accepta du Conseil une somme de 138 livres 10 sous [5,078 f. 00 c.], le 23 février 1464 (1465), cinq mois avant la bataille de Montlhéry, où il fut tué.

Lorsque le duc de Normandie fut transporté de la côte Sainte-Catherine dans la ville par la population révoltée, le 25 novembre 1465, et qu'il eut été sacré duc de Normandie en grande cérémonie [2], on ne lui fit aucun cadeau; seulement, les échevins lui prêtèrent la *Chronique de Normandie*, appartenant à la ville, qu'il leur fit demander par Jehan de Harcourt. Ce manuscrit fut rendu quelques jours après par le duc, avant qu'il eût eu le temps d'apprendre l'histoire de la province qu'il se croyait appelé à posséder [3].

[1] *Recherches sur Rouen; Fortifications, Porte Martinville*, 101, note 1.

[2] *Ibid.*, 101, note 2.

[3] Délibération du 28 décembre 1465.

Messagers.

J'ai fini avec les rois, les princes et les seigneurs, et ce n'est pas sans une vive satisfaction que je vais redescendre des régions élevées où trônent la richesse et la puissance, pour rentrer dans cette vie commune qui est la nôtre, et dont l'étude l'emporte de beaucoup en charme et en variété.

Les messagers qui apportaient à la ville de bonnes ou importantes nouvelles, recevaient un présent que l'on pourrait nommer *pourboire*, qualification qui lui était donnée en d'autres termes.

Celui qui fut chargé de remettre aux échevins, ou plutôt au bailli, les lettres du Roi qui proclamaient les grands résultats de la bataille de Châtillon, dernier coup porté à l'invasion anglaise, et dans laquelle le vieux Talbot avait été tué, reçut un *pour-boire* de 15 livres.

« Item semblablement, le jeudi 29ᵉ jour de juillet [1453], par « Messeigneurs à Saint-Messent [Maixent], hérault, *pour son vin* « d'avoir apporté lettres missives à la ville, de par le Roi, de la déconfiture de Talbot et des Anglois en Guyenne, dix écus valant 15 « livres [549 f. 90 c.] »

Le 13 novembre, Perrenot Chanterel, chevaucheur de l'écurie du Roi, porteur des lettres par lesquelles Charles VII annonçait « aux « gens d'église, bourgeois, manants et habitants de Rouen, la joyeuse « recouvrance, victoire et conquête » de la Guyenne, reçut 6 écus [330 f.]

Le 31 mai 1459, le courrier qui rapporta à la ville les originaux de la confirmation de la *Charte aux Normands*, eut aussi un pourboire :

« Délibéré fut et ordonné, donner en gratuite à Blanchet, barbier « et serviteur de Monseigneur l'archevêque de Narbonne [Louis de « Harcourt], *pour son vin* et peine d'avoir apporté de devers le Roi « notre seigneur étant à Tours, en la compagnie de Monseigneur son « maître, les originaux de la confirmation de la *Charte aux Nor-* « *mands*, de nouvel confirmée par le Roi notre dit seigneur, la « somme de 60 sous tournois [110 f.] »

Réceptions de Docteurs en Théologie. — Instruction publique.

Quelques-uns des présents que distribuait le Conseil, avaient un but plus louable et plus élevé que celui de le faire bien voir des grands et de rémunérer d'obscurs services. La science et l'instruction publique recevaient de la ville quelques encouragements. Cette protection était fort mal organisée, sans doute; elle s'exerçait sans plan et sans suite; elle s'accordait à l'influence des recommandations plus souvent qu'au mérite; mais, enfin, le principe n'en avait pas moins une certaine puissance qui se manisfestait par les secours que les échevins octroyaient à quelques clercs, pour les aider à obtenir leurs grades à l'Université de Paris.

Le 5 mars 1392, 20 livres [977 f. 70 c.] sont données à frère Michel Piquier, cordelier, pour l'aider à « *faire sa fête d'être licencié* « *en la faculté de théologie.* »

Le 4 juillet 1408, le Conseil délibère « que frère Jehan Gourel, « cordelier de l'hôtel des Cordeliers de ladite ville de Rouen, lequel « doit *faire sa fête d'être doctorisé en théologie*[1], lui seroit donné, « *ainsi que l'on a accoutumé aux natifs d'icelle ville*, pour lui aider « à faire sondit fait, 40 livres tournois [1,760 f. 10 c.] »

Cette faveur, qui semblait réservée aux *natifs de la ville*, était souvent obtenue par des gens qui lui étaient tout-à-fait étrangers. Alors, les échevins cédaient à quelque haute influence, mais ils en étaient honteux et recommandaient bien le secret.

« Délibéré fut [23 juin 1410], que à honorable et discrète personne « maître Pierre Godard, maître en arts, licencié en théologie, régent « de l'Université de Paris, seroit payé et fait mandement au rece- « veur qu'il lui payât la somme de 50 livres tournois [2,200 f.] « *pour lui aider à faire son fait et soi doctoriser en ladite science de* « *théologie*, eu regard et considération *à ce que très noble et puis-* « *sant prince Monseigneur le duc de Bourgogne nous en avoit écrit* « *très affectueusement*, *et prié que l'on lui fît aucun aide des revenus*

[1] C'était, en effet, un jour de fête que celui de la réception d'un docteur. L'abbé De la Rue raconte (*Essais sur Caen*, I, 203) que, en 1584, lorsque Germain Jacques, curé de Saint-Pierre, fut reçu docteur en théologie, les jeunes gens les plus marquants de la ville jouèrent une tragédie pour célébrer ce grand jour.

« *d'icelle ville*, et aussi à ce que maître Pierre, *lequel est en très « noble recommandation*, et qui naguère a été *Recteur de l'Université « de Paris*, si comme semblablement il a été écrit par aucun ses « grands amis et bienveillants de ladite ville, et que ledit maître « Pierre pouvoit, au temps à venir, moult valoir aux habitants de « ladite ville; *et fut prié, pour la conséquence, que ledit maître « Pierre le tint le plus secret qu'il pourra.* »

Le duc de Bourgogne avait bien plus de crédit auprès du Conseil que le duc d'Alençon et que le Roi lui-même; et cela n'est pas étonnant, il était le plus fort.

Le 30 novembre 1410, le duc d'Alençon ayant recommandé un frère Augustin, son confesseur, qui avait la fantaisie de se faire *doctoriser* en théologie, on donna à son protégé moitié moins qu'à celui du duc de Bourgogne [25 l. = 1,100 f.], et encore fut-ce pour « Dieu et en aumône. » Il est vrai que cet Augustin avait un nom qui pouvait faire mal augurer de ses succès dans la carrière qu'il avait embrassée, il s'appelait *Asne*.

Guérard Émengard se présenta le 8 janvier 1411, porteur de lettres du Roi; et, quoiqu'il fût appuyé par le doyen du Chapitre de la Cathédrale et le capitaine de Rouen, il n'eut « pour Dieu et en « aumône », que 30 livres [1,237 f. 50 c.]

Jehan Escombart reçut, le 4 juin 1454, une gratification pour des services qui se rattachent directement à l'instruction publique. On lui donne 25 livres [915 f. 50 c.], parce que « il est notable « clerc, natif du pays de Caux, et depuis son jeune âge nourri audit « Rouen, où, en ses jours, *il a tenu écoles et fait les faits scholas- « tiques, a instruit et doctriné plusieurs enfants de ladite ville*, et « en espérance, pour le temps à venir, qu'il fasse et *labeure* en col- « lations, prédications et autres œuvres en bonne doctrine, pour « édifier au peuple. »

Les sommes que touchèrent les aspirants au doctorat varient de 25 à 80 livres [1,012 f. 20 c. à 3,239 f. 10 c.]

La Normandie était une des quatre nations de l'Université de Paris. En 1458, les étudiants normands entreprirent la construction d'une école. Ils durent réclamer, pour l'accomplissement d'une œuvre

aussi dispendieuse, le concours de toutes les grandes villes de notre province; Rouen fut la première à laquelle ils s'adressèrent. Ils envoyèrent un des leurs pour exposer l'affaire au Conseil; ils avaient choisi pour cette mission maître Bérenger Le Marchand, leur *orateur et suppôt*. L'éloquence de l'orateur de la nation de Normandie enleva victorieusement les suffrages des échevins.

« Délibéré fut accordé et donné en gratuite, aux procureurs, maî« tres, étudiants et suppôts de la nation de Normandie, en l'Univer« sité de Paris, la somme de 150 livres tournois [5,500 f.], pour « supporter aux frais et coûtages qu'il leur esconvient faire porter, « *à cause d'un certain édifice en forme d'étude ou écoles, qu'ils font* « *de présent faire et construire de neuf en la rue au Feure, à* « *Paris*, et dont pour icelle cause ils ont *rescript* leurs missives à « Messeigneurs les conseillers, par maître Bérenger Le Marchand, « de la nation de Normandie, leur orateur et suppôt, auquel ladite « somme a été délivrée par mandement de ce jour. »

Ici se termine le chapitre des présents. Quoique la plus grande partie de ces dons constituent un système de corruption qui bouleverse toutes nos idées, puisque ce sont presque toujours les petits qui corrompent les grands, les pauvres qui corrompent les riches, je demande un bill d'indemnité pour le Conseil à cause de la pureté de ses intentions; ces dépenses n'étaient, dans sa pensée, qu'un sacrifice fait au bien et à l'intérêt de la cité.

Ch. RICHARD, Conserv. des Archives municipales.

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

POÉSIE.

ÉPITRE A M. A. CAMINADE,

PEINTRE D'HISTOIRE.

Ensemble nous vivions sous le ciel d'Ausonie :
Vous, cher peintre, au milieu des œuvres du génie,
De la palme des arts digne solliciteur,
Vous l'obteniez déjà : moi, simple spectateur,
Pensif, je contemplais la ville aux sept collines;
Errant le jour, la nuit, dans ses vastes ruines,
J'évoquais le passé de son abîme obscur.
Ensemble nous étions sur les monts de Tibur :
Au bord de l'Anio, non loin des Cascatelles,
D'Horace je lisais les odes immortelles :
Sous un vieux chêne vert nonchalamment assis,
Quand je laissais flotter mon esprit indécis,
Vous alliez, plein d'ardeur, crayonnant chaque scène,
Le temple de Vesta, le palais de Mécène,
La grotte de Neptune, et le fleuve azuré,
Par la Muse romaine à jamais consacré;
Sites délicieux, empreints de poésie,
Durables souvenirs dont notre ame est saisie.

Trois lustres, Caminade, ont passé depuis lors;
Salaire mérité des généreux efforts,
Le succès est à vous, le succès légitime
Qui ne sépare point la gloire de l'estime.
Tel j'étais, tel je suis, et, rêveur autrefois,
Je rêve encor souvent, et je rime parfois;

Je préfère à l'éclat l'existence tranquille,
La solitude au monde, et les champs à la ville.
Plus noble est votre sort, volontiers j'en conviens;
Vos jours utilisés brillent plus que les miens;
C'est justice au talent, l'honneur le récompense.
Aux peines qu'ici-bas sème la Providence,
Se mêle pour chaque homme une part de plaisirs :
La mienne me contente, elle est dans les loisirs
Que Dieu daigna me faire, et ma philosophie
Des beaux jours écoulés se reforme une vie.
O mémoire ! Déçus par ton charme puissant,
Nous sommes ramenés vers le bonheur absent;
Errante vision, du passé doux mirage,
Des objets qu'on aima tu reproduis l'image :
C'est un bien qui fait peine, un mal qui fait plaisir.
Le regret, Caminade, est près du souvenir,
Lorsque notre pensée aperçoit l'Italie,
Par la distance même et le temps embellie;
Mais ce beau souvenir, escorté du regret,
De la félicité garde au moins un reflet.
Vous revoyez, Ami, mieux que moi la contrée
Que, la palette en main, vous avez explorée;
Vous y reconnaissez, artiste pélerin,
La marque de vos pas au sable du chemin;
Moi, sans la retrouver, je recherche ma trace ;
La vôtre est bien visible, et de moi tout s'efface....

Qu'ai-je dit? un tel sort ne m'est pas réservé;
De l'oubli désormais vous m'avez préservé:
A vos doctes pinceaux j'ai servi de modèle ;
Grâce à vous, je me mire en mon portrait fidèle,
Et quand, aux yeux de tous, mes traits sont reproduits,
Je me crois par moments bien plus que je ne suis.
Étrange illusion! car, je le sais, l'artiste,
Des honneurs éminents interrogeant la liste,
Peut choisir dans le nombre, et, lui-même vanté,
Marier son renom à leur célébrité.

Tant d'autres ont conquis cette seconde vie
Que vous savez donner de votre main amie!
Là, le choix est facile et même glorieux :
Cependant, Caminade, un soin affectueux
Fit pencher la balance, et c'est moi, trop peu digne,
Moi qui fus votre élu : cette faveur insigne,
En me flattant m'abuse, et l'art et l'amitié
Contre ma modestie ont agi de moitié.
Ainsi donc, retombant dans mon erreur première,
Je me dis que mon nom, par vous mis en lumière,
Ne sera pas sitôt rayé par le destin.
Jusqu'au bout égaré, cher Caminade, enfin,
Avec vous et par vous j'espère me survivre.
Hélas! combien de noms sont biffés au grand livre!
Vers la postérité que d'élans superflus!
Quand nos amis, vous, moi, nous n'existerons plus,
Un jour, des connaisseurs, devant votre peinture
S'arrêteront surpris : observant ma figure,
Je vois d'ici l'un d'eux, je le vois sur mon front
Imprimer de ses droits l'inévitable affront :
« De Caminade, ici, je reconnais la touche,
« Dira-t-il; mais ces yeux, ce nez et cette bouche,
« Quel en fut le porteur? L'habit est singulier,
« De mil huit cent quarante il date, je présume :
« A cette époque-là, drôle était le costume.
« De nos jours, franchement, nous nous habillons mieux,
« Et notre goût vaut bien celui de nos aïeux.
« Ce portrait, toutefois, est peint de main de maître ;
« Dessin ferme et correct, bonne couleur ; peut-être
« Le personnage fut quelque artiste du temps,
« Ou l'un de ces auteurs de feuilletons-romans
« Illustrés, quand ce genre avait encor la vogue. »
Et notre homme, à ces mots, ouvrant un catalogue,
Le livret, inflexible en son froid contenu,
Lui répondra tout net : *Portrait d'un inconnu.*

H. Lemonnier.

CHRONIQUE NORMANDE.

SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE.

Ceux qui se sont parfois rendus de Valognes à Saint-Sauveur-le-Vicomte, et qui ont eu le loisir de s'arrêter au sommet de la montagne de Rauville, à l'endroit appelé les Gros-Carreaux, ont sans nul doute admiré la charmante vallée qui se déroule à leurs pieds, sillonnée par les eaux limpides de la Douve. — Plus loin, au-delà de belles prairies, la petite ville de Saint-Sauveur, assise sur un plan un peu incliné, montre ses maisons blanches, presque toutes couvertes en chaume, et coquettement tapissées de vignes et de rosiers ; tandis que, plus loin encore, vers le midi, se dressent les magnifiques ruines de l'abbaye fondée en 1048, sous Guillaume-le-Conquérant, par Nigel, vicomte du Cotentin et seigneur de Saint-Sauveur.

L'abbaye est située au midi, à environ un kilomètre de la ville; la maison servant d'habitation existait encore il y a quelques années: c'était un vaste bâtiment dont les pièces étaient très grandes. Le corps principal et une aile au nord subsistaient ; il n'y avait plus de traces d'une deuxième aile, qui cependant avait dû exister pour la régularité de l'édifice. Dans la cour d'honneur, on voyait un fort beau perron conduisant au rez-de-chaussée ; les cuisines étaient au-dessous du niveau du sol.

L'église, qui était fort belle, ne montre plus que des pans de murs qui permettent cependant de reconnaître combien elle était vaste. La tour qui domine ces ruines est elle-même en ruines, et ne

laisse plus distinguer qu'une de ses pointes, car, ainsi que celle de l'église paroissiale, elle se terminait en forme de bât. Quelques bouquets de lierre et de sureau, sortant de ces débris, en égaient la sombre et imposante grandeur. — Les jardins, qui ont dû être fort beaux, vous acheminent vers des prairies magnifiques, au bout desquelles coule paisiblement la jolie rivière de la Douve, large d'au moins trente mètres et profonde de six à huit.

La ville de Saint-Sauveur est petite, et ne contient guère que 2000 habitants. L'on peut dire qu'elle ne consiste qu'en une seule rue descendant de l'ouest à l'est, fort large d'abord et bordée de jolies maisons, puis se rétrécissant à la place des *Lices*, du fond de laquelle s'échappe un bout de rue allant au nord, et n'ayant de maisons que d'un côté, tandis que, de l'autre, sont de riants jardins. Parvenue à la petite place de l'Hôtel-de-Ville, la rue tourne à droite et arrive au quai, élégante construction qu'on a récemment élevée sur le point qu'on nommait la Chaussée. La route élevée traverse la vallée, et, au moyen de trois ponts, dont l'un est fort beau, arrive au pied de la montagne de Rauville, d'où elle se dirige vers Valognes.

A environ une lieue à l'ouest, on aperçoit les beaux massifs du bois de la Plaise, dont les arbres gigantesques se dressent sur un tapis de mousse, si fine et si douce, qu'on dirait du velours. A la même distance, vers le nord, existait le château du Quesnoy, habité jadis par le marquis de ce nom, dépossédé à la révolution. Cette propriété est devenue la proie des sordides amateurs d'exploitations; les bois sont détruits; l'habitation a presque entièrement disparu. Dans la même direction est le château du Lude, de construction moderne, et méritant plutôt le titre de maison de campagne que celui de château, qu'on lui donne dans le pays. Les alentours de cette jolie villa sont délicieux: les jardins et le parc descendent, par une pente douce, presque jusqu'au bord de la Douve. Au loin, on aperçoit les hautes montagnes de Besneville et de Doville, couronnées de moulins à vent; plus bas, la montagne d'Orville et les bois du Lude, puis la vallée. En cet endroit, la rivière fait un coude, en longeant un petit bois tellement épais qu'il la met tout-à-fait dans l'ombre, et ne laisse pas, même à l'heure de midi, pénétrer les rayons du soleil. C'est le bois des Fosses, faisant partie de l'ancien manoir du Gripois, situé sur un monticule entouré d'arbres. La

rivière, bordée de saules, disparaît tout-à-coup; la route de Valognes la traverse, et là sont des moulins assez considérables. Mais bientôt la Douve reparaît, tournant un peu à droite, et allant baigner les premières maisons de la ville; puis, fuyant vers le midi, à travers les prairies, à perte de vue, elle va disparaître enfin dans la mer, près de Carentan, à cinq ou six lieues de là.

Rien de si riant, de si gracieux, que cette fraîche vallée couverte de bestiaux, où serpente, d'un cours tranquille, une charmante rivière sillonnée de barques de toutes formes. — Là, vous apercevez de grandes voiles carrées, enflées par la brise et s'avançant au milieu des prairies; il y en a en face de l'abbaye, et puis encore dans les marais de *Celle-Soëf*, ou Selsoif, comme les appellent les gens du pays, une lieue au-delà de l'abbaye. Ce sont de grands bateaux plats apportant le sable de mer, propre à la fertilisation des terres; ce sable vient de la baie d'Isigny. Puis, voici des voiles qui n'annoncent pas des marins d'eau douce: ce sont des chaloupes des bords de la Manche, apportant des moules au marché de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Ces autres petites barques plates, qui longent le bord, poussées au moyen d'une longue perche fourchue, sont à des pêcheurs de saumon ou à des habitants des marais, venant apporter des denrées à la ville.

A l'entrée de Saint-Sauveur, en arrivant de Valognes, existe un enclos très vaste, au milieu duquel s'élève un donjon tapissé de lierre, jusqu'au sommet, ainsi que les murs qui atteignent à la hauteur de la galerie du donjon. Au pied de ces murs sont ce qu'on appelle les Douves, ce qui n'est plus qu'un terrain couvert d'herbe et planté de pommiers. Au-dedans des murs, sont renfermés un grand nombre de bâtiments, une chapelle, des souterrains, etc., le tout affecté au service d'un hôpital. On voit aussi une tour ronde, qui, maintenant, sert de prison, et qui faisait jadis partie de la forteresse.

Ce château, qui avait d'abord appartenu à Nigel, fondateur de l'abbaye, et qui, plus tard, passa dans la famille d'Harcourt, fut, en 1357, le témoin des derniers exploits de son indigne châtelain, Geoffroy d'Harcourt, baron de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

La Normandie était, pour la seconde fois, le théâtre des courses de ce félon chevalier, qui, réuni à quelques troupes anglaises, était venu de nouveau ravager son propre pays. Geoffroy d'Harcourt,

dont le nom est à jamais inscrit parmi ceux des traîtres, après avoir mis à feu et à sang les riches campagnes du Cotentin, continuait ses scènes de dévastation autour même de son noble château, et ce n'était qu'avec terreur qu'on approchait des domaines du terrible baron, dont les bandes indisciplinées rôdaient sans cesse dans les environs.

Or, un jour que, las de meurtre et de pillage, Geoffroy s'était un peu éloigné de ses hommes d'armes, pour se reposer sous les magnifiques ombrages de la *Plaise*, et que, étendu sur la mousse, il se laissait aller à une demi-somnolence pleine de douceur, un bruit léger de pas lui fit lever la tête, et il aperçut une jeune fille, dont la mise, quoique gracieuse et coquette, annonçait qu'elle appartenait à la classe des laboureurs. — La pauvre enfant, interdite et effrayée à l'aspect d'un guerrier armé de toutes pièces, dans cet endroit écarté, tremblait de tous ses membres et n'osait avancer.

Geoffroy la contempla un instant avec une sorte d'admiration brutale, qui acheva de troubler celle qui en était l'objet, et lui fit monter au visage une rougeur brûlante. Mais, tout-à-coup, interrompant cet examen, le baron lui adressa la parole :

— « Où donc vas-tu ainsi toute seule par les bois, ma belle ? lui dit-il d'un ton qu'il voulait rendre galant, et qui n'était que brusque.

— Monseigneur, je vais à l'abbaye, me confesser au révérend prieur, qui doit bénir mon mariage dans quelques jours.

— Et quel est l'heureux manant à qui tu vas donner ton cœur et ta main?

— C'est Raoul, Monseigneur, un jeune trouvère dont les chants sont aimés et admirés des nobles châtelaines de France et de Normandie ; Raoul, qui, malgré sa brillante renommée, veut bien lier à son sort une pauvre vassale de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

— Eh bien ! jeune fille, tu vois devant toi le sire d'Harcourt, qui est ravi d'avoir dans sa baronnie d'aussi jolies fiancées, et qui te fera un beau présent de noces si tu veux lui octroyer quelques doux baisers. »

A ces mots, Berthe sentit tout son sang se glacer, et ne put articuler une parole. C'était donc le terrible baron dont elle avait tant de fois entendu citer les actes de violence, qui était là devant elle ! Elle était en sa puissance, et il n'y avait nul espoir de le fléchir ou de lui échapper.

Cependant, son amour pour Raoul lui rendit ses forces un moment abattues, et, quand Geoffroy lui réitéra, d'un ton impérieux, la demande qu'il venait de lui faire, elle lui dit d'une voix basse mais ferme :

— « Je suis la fiancée de Raoul, Monseigneur. Dans quelques jours je serai sa femme ; je ne puis donc faire ce que vous me demandez, car ce serait offenser Dieu et celui que j'aime.

— Au diable la sotte raisonneuse ! s'écria D'Harcourt avec impatience ; un refus à moi, ma mie ! Vous êtes ma vassale, et vous me devez, avant tout, obéissance. Quant à votre Raoul, s'il ose se plaindre, nous le ferons pendre au haut de notre donjon. Ce qui est un péché, c'est de me résister. »

Au même instant, il se leva de toute sa hauteur ; puis, saisissant avec son poignet de fer les mains frêles de la jeune fille, il les broya presque dans cette rude étreinte, et la renversa mourante à ses pieds.

Quand vint la nuit, Berthe, toujours privée de sentiment, était encore étendue sous les arbres de la Plaise, et Geoffroy d'Harcourt avait, depuis long-temps, disparu. Mais Raoul, le gracieux trouvère à la blonde chevelure, aux doux regards et à la voix plus douce encore, avait en vain attendu chez le père de Berthe le retour de sa jeune fiancée. En proie à de douloureux pressentiments, il avait couru à l'abbaye, où personne n'avait vu la jeune fille. Alors, fou de douleur, il avait parcouru tous les environs, et principalement le bois par où Berthe avait coutume de se rendre au monastère.

Là, il avait fini par apercevoir, à la pâle clarté de la lune, sa fiancée, dont les vêtements en désordre et le sein meurtri disaient assez de quel crime elle avait été victime. Le cœur plein de désespoir et de rage, il enleva Berthe dans ses bras, et la porta ainsi jusqu'à la métairie de son père, où, après bien des soins, on parvint à la ranimer. La scène qui se passa alors entre le vieillard et les deux enfants est impossible à décrire : c'étaient des sanglots déchirants, des cris de vengeance, des plaintes douloureuses, au milieu desquels on distinguait un nom, celui de Geoffroy d'Harcourt, que la jeune fille avait désigné comme coupable.

Toute la nuit se passa ainsi ; mais Raoul avait juré de venger Berthe, et, au point du jour, il quitta la ferme pour se joindre à une troupe qui se préparait à attaquer le farouche seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Geoffroi, sorti pour repousser l'ennemi qui venait le braver jusque sous les murs de sa forteresse, combattit vaillamment durant plusieurs heures; mais tout-à-coup un jeune homme, qui n'était revêtu d'aucun insigne guerrier et n'avait d'autre arme qu'une dague courte et affilée, s'élança du milieu de la troupe ennemie, et plongea sa lame tout entière dans la gorge du baron, qui avait mis pied à terre un instant, et levé la visière de son casque pour reprendre haleine. Au même moment, le jeune audacieux, qui n'était autre que Raoul, tomba lui-même percé de mille coups, à côté de Geoffroi d'Harcourt, dont le corps était étendu sans vie à peu de distance de son donjon.

Ainsi finit celui qui, non content d'appeler les Anglais dans sa patrie, se mettait lui-même au premier rang de ses dévastateurs.

Le lendemain de cette chaude journée, le corps de Raoul fut porté tout sanglant à l'abbaye, où on lui donna la sépulture ; et Berthe, après avoir prié et pleuré sur la tombe de son beau fiancé, retourna près de son vieux père, que la douleur avait rendu fou.

Aujourd'hui, le haut donjon, témoin de ces évènements, est tout couvert de lierre ; et, au lieu d'hommes d'armes à la mine rebarbative, on voit se promener sur sa plate-forme les fous et les folles paisibles de l'hospice, ou quelques-uns des pauvres orphelins déposés dans cet asile de la charité.

Étrange contraste ! là où, il y a quelques siècles, se tramaient tant de sanglantes trahisons, où se jouaient tant de sombres drames, la charité chrétienne a établi son sanctuaire, et, sous ces mêmes arceaux où retentirent si souvent des cris de vengeance et de meurtre, de pieuses filles, vouées au service de l'humanité, pansent et consolent des malades, bercent de frêles nouveaux-nés, ou calment les fureurs de malheureux aliénés confiés à leurs soins.

Certes, quelque penchant que l'on se sente pour les temps aventureux de la chevalerie, on est forcé de convenir que le vieux donjon de Saint-Sauveur-le-Vicomte, comme tant d'autres, est plus dignement et plus utilement occupé en 1845, qu'il ne l'était en l'an de grâce 1357.

Mad. Élisa Frank.

POÉSIE.

LA MORT D'UN JUSTE.

STANCES[1].

O vous, qui ne voulez accepter de ce monde
Que les rires bruyants et les banquets joyeux,
Qui fuyez avec soin toute chose profonde,
Tout aspect sérieux;
Si, parfois, de la mort l'éternelle pensée,
Traversant un instant votre vide plaisir,
Vous effleure en passant de son aile glacée,
Vous vous sentez frémir!

Alors, dans les pensers que vous souffle la crainte,
Vous rêvez et des cris et des gémissements,
De la mort en courroux l'épouvantable étreinte
Et les sourds râlements;
La fièvre échevelée en lutte avec la vie,
L'angoisse de l'esprit, les tortures du corps,
Et les convulsions de l'horrible agonie,
Et la peur sans remords!

[1] Vers lus à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, dans une de ses dernières séances.

Eh bien! détrompez-vous! de ce hideux programme
Heureusement la mort se départit parfois.
Il est, sachez-le bien, des sérénités d'ame
Au-dessus de ses lois!
Vous n'avez donc pas vu ce sublime sourire
Qu'au mourant peut donner la droiture du cœur,
Ce courage plus vrai que celui du martyre
Qu'exalte la douleur!

Venez donc! pénétrez dans cette alcove sombre,
Près du noble vieillard dont la mort a sonné;
Contemplez de ce front déjà noyé dans l'ombre
L'air doux et résigné.
En silence approchez de ce lit, trône auguste
D'où la vertu s'envole aux cieux qui vont s'ouvrir!
A genoux! à genoux! au chevet de ce juste,
Apprenez à mourir!

Il est calme! et pourtant l'affection qui veille
N'a pu lui dérober la triste vérité,
Car le prêtre, déjà, murmure à son oreille
Le mot *Éternité!!*
Le culte vient prêter, le conviant à croire,
Sa forme solennelle à son dernier adieu,
Et la branche de buis, le crucifix d'ivoire,
Le rappellent à Dieu.

Tous, enfants, serviteurs, épouse, amis, famille,
Font entendre à la fois prières et sanglots.
Il prie aussi; mais, lui, nulle larme ne brille
Dans ses yeux demi-clos.
Il répète avec tous, pour rapprocher le terme,
L'oraison dont l'église accompagne la mort;
Mais, au milieu des voix, sa voix est la plus ferme,
Son cœur est le plus fort.

A tous ceux qu'il aimait, à la terre, à la vie,
Il dit de doux adieux, mais sans regrets amers.
Les pleurs versés pour lui, c'est lui qui les essuie
Aux fronts qui lui sont chers.
Loin de gémir comme eux, c'est lui qui les console!
Et, s'armant de la croix, sa main, sans tressaillir,
Vient, étendant sur eux ce mystique symbole,
Doublement les bénir!

Inclinez-vous! voilà cette heure solennelle
Que nul ne doit hâter et qu'aucun ne peut fuir;
Et le saint voyageur, pour la rive éternelle,
Sans effort va partir.
Écoutez! c'est encor quelque douce parole
Qu'hélas! en deux moitiés la mort va partager,
Sans lutte ni combat; car son ame s'envole
Dans un souffle léger!

Le corps seul est resté! non altéré, livide,
Mais tel que si la vie y versait la chaleur.
Son front pâli mais pur ne peut, au plus timide,
Inspirer la frayeur.
Et les petits-enfants, au lit de leur vieux père,
Viennent s'agenouiller doucement, sans frémir;
Ils récitent bien bas leur muette prière,
Croyant le voir dormir.

Le fils, qui juge mieux cette cruelle atteinte,
Voit qu'en abandonnant ce corps qui ne vit plus,
L'ame, pour quelque temps, y laisse encor l'empreinte
De ses hautes vertus.
Et sa main, qui vient clore une sainte paupière,
S'acquittant sans effroi de ce devoir pieux,
Sent que ces yeux éteints, qu'il ferme pour la terre,
Déjà s'ouvrent aux cieux!

F. Deschamps (Rouen.)

IMPRESSIONS DE VOYAGES.

SOUVENIRS

DE SICILE ET DE MALTE.

A l'Auteur de l'*Excursion scientifique et industrielle dans le Tyrol et l'Italie*, etc.

Tandis que vous étiez, mon cher ami, sur le môle de Naples, à écouter le rapsode récitant les combats de Tancrède et d'Agramant, vous avez donc laissé partir sans regret le navire à vapeur qui vous eût mené en Sicile, visiter une contrée où vit encore le glorieux souvenir des fils de Tancrède le Normand, celui de leurs combats et de leur foi. Si le désir de voir le berceau de la mythologie, les villes célèbres de l'antiquité, un des théâtres de la lutte de l'Orient et de l'Occident; de vous rapprocher de cet Orient d'où nous venons, et vers lequel nous aspirons sans cesse; de voir les monuments des époques grecque, arabe ou normande, ne suffisait pas pour vous faire entreprendre le voyage de Sicile, un motif puissant aurait dû vous déterminer, vous qui avez cherché à voir l'Italie sous un jour tout nouveau. Toute notre industrie est tributaire de la Sicile, et, dans les circonstances actuelles, l'importance de ce tribut donne la mesure de l'importance industrielle du pays qui le paie. Le soufre, son gisement et son exploitation, voilà ce que vous eussiez dû aller voir, avec beaucoup d'autres choses encore : vous ne l'avez pas fait,

et je vous plains avec tout l'avantage que me donne sur vous le droit de dire : « Vous avez négligé le plus beau. » Ce que ne manque jamais de répéter celui qui a vu à celui qui a dédaigné de voir.

Laissez-moi donc, *simple voyageur*, vous raconter, à vous que Sterne aurait appelé *voyageur orgueilleux*, les merveilles de la Sicile; et, pour que vous ne me classiez pas parmi les *voyageurs menteurs*, je vous dirai : « Allons y voir. »

Je ne vous ferai pas courir avec moi de l'Ambassade au Consulat, du Consulat aux Affaires étrangères, des Affaires étrangères à la Police, déboursant et pestant partout, pour avoir le droit de passer d'une province à l'autre du royaume des Deux-Siciles : cela vous ennuierait autant que moi, et le souvenir suffit. Du reste, nous autres Français, nous ne devons pas avoir trop le droit de nous plaindre, car le plaisir de revoir le sol natal est compensé, et largement encore, par l'aspect du tricorne du gendarme et de la casquette du gabeloux, tristes mais réelles personnifications de la patrie.

Par une de ces belles soirées du Midi, si rares sous notre climat, nous quittons Naples, et, le cap sur Messine. laissant Capri à notre droite, nous longeons les falaises odorantes de Sorrente, et nous sommes dans le golfe de Salerne, où vogua, en 1016, la nef portant quelques pélerins normands, de retour du Saint-Sépulcre.

Accueillis par le prince de Salerne, ils reconnurent son hospitalité en le délivrant d'une armée de 20,000 Arabes, et pourtant ils n'étaient que quarante, à ce qu'assure le chroniqueur. De retour dans leur patrie, chargés de présents, ils racontent leurs grands coups d'épée, montrent les riches étoffes de l'Orient, et font goûter les fruits délicieux du midi. C'en était trop pour les mécontents, les ambitieux et les chercheurs d'aventures : bientôt Guillaume de Hauteville, Richard de Quarrel, Robert Guiscard, Roger de Hauteville, courent partout où il y a à combattre, étonnent l'Orient de leurs exploits, chassent les Grecs et les Arabes de la Pouille et de la Sicile, et fondent cette dynastie siculo-normande que regrettent encore les Siciliens.

Le désir de voir la flamme du Stromboli nous retint long-temps sur le pont, mais en vain : une lueur apparaissait de temps en temps à l'horizon, mais moins éclatante que celle d'un phare.

Au matin, nous étions dans le golfe St.-Eufemia, devant une ville riante, en partie sur la falaise au milieu des blés verts, en partie

sur la plage, se mirant dans les eaux bleues de la Méditerranée. C'est Pizzo *la Fidèle*, où Murat fut juridiquement assassiné en 1815, lorsqu'il voulut imiter, dans ses états, le fabuleux retour de Napoléon pendant les Cent-Jours.

L'exemption des impôts a effacé l'infamie du titre : il faut avouer que l'argent est une belle chose !

Mais bientôt le détroit de Messine est devant nous : d'un côté, la Calabre avec ses falaises à pic, de l'autre, à deux lieues, la Sicile et le cap Faro s'inclinant doucement vers la mer ; d'un côté les antres sonores de Scylla, de l'autre les gouffres mystérieux de Carybde : nous sommes au milieu des dangers d'une mer funeste. Soyez sans crainte pour le voyageur : Scylla, ce sont là-bas ces rochers qui abritent des barques tirées sur la plage ; Carybde, c'est ce remous que divise la quille de notre bateau à vapeur, et qu'affrontent sans y penser les barques qui poursuivent la spada ou le dauphin.

Quoi! Carybde à deux lieues de Scylla? vont s'écrier les savans, ceux qui prétendent avoir lu Homère, dans une traduction s'entend: et aussitôt de me citer certain passage que je ne transcrirai pas ici, d'abord parce que je ne sais trop où il se trouve, ensuite, et c'est la meilleure raison, parce que ni vous ni moi ne savons assez le grec. Sur l'autorité de cet auteur aussi estimable que parfaitement aveugle, les sociétés savantes des Calabres et de la Sicile (où n'y en a-t-il pas, de sociétés savantes?) se sont battues à coups de Mémoires pour décider ce point important : si un archer a pu jamais lancer un trait de l'île sur le continent. Que n'étais-je, comme vous, muni d'un talisman qui m'ouvrît les portes de ces doctes assemblées! j'aurais écouté ceux qui accusent de mensonge le vieil Homère, et ceux qui le défendent ; puis les raisons de ceux-ci, pour savoir si l'homme est dégénéré : *quantum mutatus ab illo!* vont ils s'écriant, ou si le détroit s'est élargi. La triple question en est encore là, ce qui n'empêche pas qu'un canon, placé au pied du phare de Messine, lequel n'est plus une merveille, ne puisse lancer un boulet en Calabre, et que nous n'arrivions sans crainte et sans encombre à l'abri du môle de Messine.

La casa mia! s'écrie un de nos compagnons de voyage, en nous montrant avec joie le toit de sa maison. *La casa mia!* ce cri si simple retentit dans notre cœur, à nous qui nous éloignions de notre

patrie, sans savoir si toutes les places seraient encore occupées autour du foyer, lorsqu'au retour nous verrions blanchir sa fumée: et, sans avoir des pensées aussi tristes, cette vie d'auberge et de grande route lasse vite, si vite, que le courage manque à plusieurs, qui s'écrient: ô maison! le plus beau jour d'un voyage est celui où l'on te revoit.

Dès que l'agent sanitaire eut reconnu que nous n'étions pas pestiférés, il nous abandonna à une foule loquace et animée, le chef couvert de notre classique bonnet de coton: je ne sais si c'est un souvenir de la conquête, mais heureusement ce n'est pas le seul. En 1038, les fils de Tancrède de Hauteville, pauvre gentilhomme du Cotentin, à la tête d'une armée grecque et de 300 chevaliers normands, chassent les Arabes de Messine: trahis par leurs alliés, ils retournent leur enlever la Pouille, tandis qu'à leur tour les Arabes chassent les Grecs de la Sicile.

En 1061, Roger de Hauteville part de Reggio avec 260 chevaliers, traverse une flotte arabe qui le surveille, débarque pendant la nuit, surprend Messine et s'en empare, et cette fois pour toujours.

Mais nous pensions peu à toute cette gloire, par un temps magnifique et dans les derniers jours d'avril. Nous étions trop sous l'influence du climat pour songer aux monuments et à l'histoire: c'était la verdure et le soleil qu'il nous fallait, et, vrais enfants du nord, nous cueillions avec délices les oranges, les cerises et les fraises, pendant que, chez nous, les arbres verdoyaient à peine.

Cependant, Messine est une belle ville, aux rues larges, dallées en lave, bâtie en amphithéâtre, et jouissant sur la mer d'une vue comparable, dit-on, à celle du Bosphore, que ni vous ni moi n'avons vu. Mais un poète a dit, en parlant du Havre:

Après Constantinople il n'est rien d'aussi beau.

Libre à vous d'aller juger des deux; cependant je préfère le détroit de Messine.

La cathédrale, bâtie en 1137 environ, par Roger II, premier roi de Sicile et fils du comte Roger, le conquérant de la Sicile, avec son frère Robert Guiscard, affecte la forme d'une basilique romaine, avec des réminiscences des styles bysantin et arabe; mais je vous parlerai plus au long du caractère de ces temples, à propos de la Monréale,

le plus complet spécimen de l'architecture normande. La charpente du toit, de restauration récente, est visible de la nef, et recouverte des peintures les plus éclatantes et du meilleur effet.

Des mosaïques sur fond d'or décorent l'abside, qui contient à peine un immense et magnifique autel en pierres dures, travaillées comme à Florence. Sur un fond de lapis lazzuli, de jaspe ou de malachite, se détachent des ornements, soit fleurs ou attributs, en pierres dures, nuancées naturellement, choisies et découpées avec tant de soin et d'art, que les clairs, les ombres et les demi-teintes sont admirablement rendus. Certaines tables du palais Pitti, à Florence, sont des chefs-d'œuvre de ce genre, qui ne convient nullement, à mon avis. à la décoration architecturale. A Girgenti, en vous parlant des décorations polychromes des Grecs. je vous en dirai mes raisons. Cette mosaïque florentine diffère essentiellement de la mosaïque romaine ou antique, composée de petits cubes de pierres dures de différentes espèces, qui, placées l'une à côté de l'autre, permettent de copier avec exactitude les chefs-d'œuvre même de la peinture, ce qui serait impossible avec la mosaïque de Florence.

Il est malheureux que cet art ne soit cultivé qu'à Rome, où le gouvernement est trop pauvre pour l'encourager, car lui seul est destiné à conserver les chefs-d'œuvre de la peinture. Sans les mosaïques de Pompéï et celles des basiliques primitives, il nous serait impossible de nous faire une idée de la peinture monumentale antique, et d'en suivre la décadence et les vicissitudes, depuis les premiers temps de notre ère jusqu'à Giotto. Peut-être, un jour, des fragments des mosaïques de Saint-Pierre feront seuls connaître aux âges futurs l'apogée et la décadence de la peinture au XVI[e] siècle. La fabrique des Gobelins, dont les tapisseries durent moins que les tableaux qu'elles copient; celle de Sèvres, qui ne peut produire que de petits tableaux, souvent imparfaits de couleur, ne remplissent nullement le même but, et, de plus, jettent dans une fausse voie deux industries qu'elles devraient diriger vers un but utile, tout en maintenant leur supériorité.

Mais je suis loin de ma cathédrale, où je veux vous montrer une chaire et un candélabre en bronze à plusieurs branches, tous deux du XV[e] siècle, car c'est une bonne fortune que de trouver dans une église des meubles de cette époque.

Je voudrais bien vous parler industrie, mais, sauf la soie et le macaroni, on ne fait rien dans ce pays; cependant, une forte odeur d'éther m'a conduit dans une fabrique d'acide citrique et d'essence de citron.

Pour faire le premier, on enlève au fruit sa pulpe, on la presse, puis on sature le jus fermenté par du carbonate de chaux, dont on s'empare ensuite au moyen de l'acide sulfurique. On rapproche les eaux, et l'on fait cristalliser; mais, comme le pays d'où nous vient le soufre ne fabrique pas encore d'acide sulfurique, on envoie quelquefois le citrate de chaux à Marseille, où on le traite par l'acide.

Pour faire l'essence de citron, un ouvrier arme sa main gauche d'une éponge, contre laquelle il exprime avec sa droite les écorces abandonnées par la fabrication précédente, absolument comme font les enfants de la peau d'une orange avec la flamme d'une chandelle. Le moyen m'a paru tant soit peu barbare, mais quelle industrie voulez-vous rencontrer chez un peuple qui a peu de besoins, et sous un gouvernement qui publie des avis comme celui-ci : « Les arma-
« teurs et capitaines sont prévenus qu'ils doivent mettre leurs navires
« sous pavillon étranger, parce que, le roi étant en désaccord avec
« celui des Pays-Bas, le drapeau national ne les protégerait pas. »

Adieu, car j'abuse terriblement de votre patience, et il me semble que je vous parle *de omni re scribili*, *et de quibusdam aliis*, comme on disait dans les écoles du moyen-âge.

Alfred D. (Rouen.)

(La suite à une prochaine Livraison.)

JURISPRUDENCE.

ESQUISSE

SUR LES REQUÊTES DU PALAIS

DU PARLEMENT DE PARIS.

— SUITE [1]. —

L'article 18 de l'édit du mois d'avril 1679, portant rétablissement des études du droit, modifia l'heure et les conditions d'assistance aux examens ; il y est dit : « Enjoignons à toutes nos cours et siéges de « vaquer, à l'avenir, avec soin et exactitude à l'examen des officiers qui « s'y présenteront pour être reçus; leur défendons d'en recevoir deux « en même temps, et ordonnons que les compagnies seront tenues « de s'assembler à huit heures précises du matin, ou à deux heures « après midi, en cas de surcharge d'affaires seulement, pour procéder « auxdits examens et réceptions ; et qu'au même temps que l'on donnera « la loi, ou qu'elle sera portée dans les autres Chambres, il sera député « nombre suffisant en chacune desdites compagnies, et deux conseillers « au moins de chaque Chambre dans les compagnies où il y en aura « plusieurs, pour disputer contre l'officier qui se présentera, tant sur « la loi, que sur les fortuites et sur la pratique. » Quelques années après, un changement profond atteignit cette institution : L'article 5 de la déclaration du 20 janvier 1700, retrancha le droit romain des matières de l'examen, qui ne devait plus porter que « sur les ordon- « nances, sur les coutumes et sur les autres parties de la jurisprudence « française, aussi bien que sur le droit civil. » M. Giraud, dans la pré- face placée en tête de l'analyse de la *Législation sur les Eaux*, par

[1] Voir les livraisons d'octobre et décembre 1844, et celle de mars 1845.

Dubreuil, nous apprend quelles furent les causes et les conséquences de cette innovation. « Vers le commencement du XVIII[e] siècle, une « réaction s'éleva contre le latin et le droit romain. C'était le résultat « du grand travail de centralisation et de nationalisation du droit, qui « s'opérait depuis long-temps, et auquel la législation de Louis XIV et « Domat avaient donné une si grande impulsion. La légèreté des jeunes « conseillers applaudissait à cette révolution, mais les regrets des vieil- « lards accompagnaient la langue savante du droit romain. Il y a une « trentaine d'années, dit Decornier, que deux anciens conseillers sortant « de la Grand'chambre disaient : dans 10 ans, il ne se parlera plus latin « en ce palais (celui du parlement de Provence). Aux lois fortuites, les « parrains mettaient visiblement une clef pour l'ouverture du livre où « était la loi étudiée d'avance par le récipiendaire, en sorte que la « fortuite aux Chambres assemblées était une loi préparée sans pudeur « et sans en faire mystère. » Une cause préexistante avait déjà profondément vicié cette institution : dans un temps où les mœurs, les corps judiciaires et les lois tendaient de plus en plus à faire des emplois de la magistrature, le patrimoine exclusif des familles de robe, les idées reçues, l'esprit de confraternité, et quelquefois l'intérêt personnel, avaient introduit graduellement un relâchement marqué dans les exigences et le jugement des examens. Les rejetons privilégiés des officiers de la cour s'y exerçaient à l'avance, en assistant, dans un lieu qui leur était réservé, aux séances consacrées à cet objet, et, plus tard, quand leur tour était venu, forte de la position de leurs parens et de la bienveillance des collègues de ceux-ci, ils n'avaient point à redouter le résultat d'épreuves insignifiantes qui, même lorsqu'elles étaient mal subies par eux, ne mettaient point obstacle à leur admission, dans l'espoir, exprimé ou sous-entendu, qu'ils se rendraient plus capables en travaillant. Aussi ne faut-il pas s'étonner s'il arrivait quelquefois, qu'après avoir bavardé comme des pies au sein de la réunion, les récipiendaires restaient le lendemain au conseil muets comme des poissons, pour nous servir du langage d'un auteur contemporain. Toutefois, malgré l'imperfection de son organisation et de son fonctionnement, cette garantie, toujours maintenue en vigueur sous l'ancienne monarchie, même à l'égard des officiers des sièges inférieurs, n'en a pas moins contribué à empêcher une partie des funestes conséquences qu'aurait produites, sans ce frein, le système de la vénalité et de la transmission héréditaire des charges de judicature, et l'on ne peut trop regretter qu'aucune consécration

de ce genre n'ait été établie pour protéger convenablement le recrutement de la magistrature moderne, qui retirerait, certes, de l'examen ou des concours préalables, les avantages et l'éclat que ces modes ont fait rejaillir sur d'autres corps.

Jadis, à la réception succédait l'installation, qui était véritablement la prise de possession de l'office. Aux Requêtes du palais, elle se faisait, suivant la forme adoptée par M. Hennequin, par un conseiller de la Grand'chambre. De 1586 à 1619, tous les présidens furent astreints à la même formalité; il n'y fut dérogé que le 5 décembre 1624, et dans une autre occasion, dont la date n'est pas indiquée. Malgré la rigueur des principes développés par Loiseau et par Guyot dans son traité inachevé des Offices, les juges pouvaient donc, sans installation, non seulement jouir des privilèges inhérens à leur titre, mais encore en exercer l'autorité et profiter des émolumens de la charge. Ce qui n'avait été qu'une exception pour les présidens, fut long-temps la règle pour les conseillers; car un relevé, fait avec soin, en énumère quarante-six qui ne furent point installés jusqu'au 30 avril 1613 : à partir de cette époque, la nécessité de l'installation, appliquée à M. Guillaume des Landes, prévalut sans interruption.

Après avoir satisfait à toutes les conditions de son introduction, la recrue parlementaire, dont les faibles gages et les salaires, taxés avec une noble modération par les juges eux-mêmes, étaient loin d'être en rapport avec la valeur vénale de l'office et le capital de la finance, était encore assujettie à d'autres sacrifices que lui imposaient les usages et les délibérations de la cour. A Toulouse, par exemple, le repas de confraternité, offert dans l'origine aux membres qui composaient le Conseil, s'était changé en un festin donné à tout le corps, avec un tel luxe, que douze cents livres (somme énorme alors) ne suffisaient plus pour en faire les honneurs dans les dernières années du XVI^e siecle. S'il est vrai, comme l'affirme le bibliophile Jacob, dans son Analyse raisonnée des registres du parlement de Paris, de 1364 à 1369, que là, le dîner *de bien-venue* avait été remplacé par l'offrande au public d'une messe qui ne coûtait que cent sous, c'est que cette redevance gastronomique devait être payée à l'époque du mariage, qui paraissait mieux choisie que celle de l'arrivée pour réunir et héberger ses collègues. Cet acte de convenance et de courtoisie avait dégénéré en une véritable dette, si bien que la Cour y substitua l'obligation, pour le récipiendaire, de déposer, avant de prendre séance, et sous peine de perdre toute part dans

les épices, entre les mains du greffier chargé d'en faire le partage entre ceux qui auraient dû être ses convives, une somme représentant à peu près celle qui aurait était absorbée par la fête. Ce tribut, que l'on appelait droit de chevet, ne dispensait pas du paiement du droit d'entrée. Aux Requêtes, ces deux droits, dont le dernier était de mille livres, furent distincts l'un de l'autre de 1645 à 1704; mais, alors, pour se conformer à ce qui se pratiquait dans les autres Chambres, elles les réunirent en un seul, qui fut porté à 1500 livres, sous le nom de droit d'entrée. On y prélevait encore, sur chaque président et sur chaque conseiller qui arrivait, un droit d'escarcelle de huit écus, qui fut supprimé, le 10 décembre 1613, à la deuxième Chambre, mais rétabli le 23 février 1616, parce que la première avait refusé d'accepter cette réforme. Enfin, l'on exigeait du nouveau venu qu'il contractât l'engagement de contribuer aux dettes communes, telles que celles qu'avait fait peser sur la compagnie la nécessité de faire construire, réparer, embellir ou agrandir le local destiné au service, les dépenses de cette nature étant à la charge des parlemens, qui en étaient ordinairement dédommagés par des supplémens de gages.

Malgré tout cela, le récipiendaire n'était pas encore admis à profiter entièrement des avantages attachés par la loi à ses fonctions; les réglemens (ceux des Requêtes du moins), lui faisaient une position particulière pendant un certain laps de temps. Ainsi, il ne pouvait prétendre, la première année, qu'à moitié dans la répartition des droits d'assistance, et, la seconde, qu'à deux tiers, sans participer en rien, durant le même intervalle, à la distribution des dépens, ni au droit de congé qui était assuré annuellement à chacun de ses collègues. Telles étaient les dispositions formelles d'une délibération en date du 9 septembre 1598, qui, pour être complètement éclaircies, ont besoin d'être rapprochées des autres règles sur la même matière.

SECTION III.

De l'Assiduité.

L'assiduité, l'une des plus belles traditions du passé, fut, en quelque sorte, la première préoccupation des rois législateurs et de leurs Parlemens. Pour eux tous, à moins d'un empêchement légitime, le devoir commandait aux magistrats d'assister à la cérémonie de la rentrée, et, pendant toute l'année judiciaire qui suivait l'ouverture du Parlement,

de ne jamais faillir aux réunions de la Cour ou de leurs Chambres, soit en n'y paraissant pas, soit, ce qui revenait au même, en ne s'y rendant qu'après l'heure fixée. Ces deux obligations, relatives, l'une à la solennité d'un jour, l'autre à la véritable distribution de la justice, étaient également sacrées, quoique sanctionnées par une répression distincte.

L'exactitude des anciens seigneurs de la Cour, au dire du bibliophile Jacob, semble avoir été exemplaire jusque dans le milieu du XIVe siècle. De 1364 à 1369, le Parlement finit, ou, en d'autres termes, la clôture des plaidoiries eut lieu successivement les 6 septembre, 10 septembre, 30 août et 1er septembre; mais il s'ouvrit invariablement le lendemain de la Saint-Martin d'hiver, si ce n'est en 1368, que, ce jour-là tombant un dimanche, il y eut ajournement au lundi. Il est difficile d'assigner une origine positive à cette préférence, qui est certainement antérieure à 1329, comme le constate un arrêt rapporté par Girard, bien que l'on puisse, avec quelque fondement, la rattacher à l'institution de la messe, qui, selon Monstrelet, devait être célébrée « pour la « révérence et mémoire de Monsieur S. Martin, qui fut le second apôtre « en France et l'instrument de la salvation des Français. » L'ouverture du Parlement, que les souverains honorèrent quelquefois de leur présence, notamment Louis XII, en 1508, se faisait « au nom de celui par qui les rois règnent et les grands décrètent la justice. » Voici le récit authentique qui nous a été transmis par Louis d'Orléans, d'une de ces séances, présidée par le chancelier : « Les registres du Parlement por« tent, en l'année 1405, comme de long-temps auparavant, que, le « 12 novembre, messire Arnaud de Corbie, chevalier, chancelier de « France, tint le Parlement, auquel la messe du Saint-Esprit fut dite « solennellement, en la salle du Palais, entre six et sept heures. Mais, « afin que l'on sache comment le Parlement étoit accompagné durant la « messe et ce qui se faisoit après la messe, je veux du même registre mettre « ce qui s'y trouve de l'an 1406. Le vendredi douzième jour de novem« bre, messire Arnaud de Corbie, chancelier de France, tint le Parle« ment, auquel la messe du Saint-Esprit fut dite et chantée solennelle« ment par chant et déchant, par les Frères mineurs, en la salle du « Palais, au matin, entre six et sept heures, et furent présens deux « présidens, deux archevêques, quinze évêques, messire Pierre l'Or« fèvre, chancelier d'Orléans, sept maîtres des Requêtes de l'hôtel du « Roi notre sire, messire Jean de Follenville, chevalier, maître des « Comptes, et plusieurs conseillers du Roi, de la Grand'chambre et

« des Enquêtes et Requêtes, messire Guillaume de Tignonville, cheva-
« lier, prévôt de Paris (car, alors, le prévôt de Paris et le prévôt des « marchands, et le recteur, et les quatre procureurs des nations, et « quelques bourgeois de Paris, y entroient, non pour opiner, comme je « l'ai dit, mais pour accompagner la Cour, et par honneur, comme il se « voit au même registre); et, pour savoir ce qui se faisoit après la « messe, le même registre ajoute: Furent lues les ordonnances touchant « messieurs les conseillers et huissiers, à huis clos; après, furent lues « les ordonnances touchant les avocats et procureurs, eux appelés et « huis ouverts; et puis firent lesdits avocats et procureurs le serment « accoutumé; et fut ordonné que, d'ici en avant, chacun nouvel avocat « paieroit 2 écus ou 2 fr., et un chacun procureur semblablement reçu « de nouvel, un écu, pour dire les messes accoutumées à la salle du Palais. « Et fut ce publié par le chancelier, et puis se partirent ceux qui n'étoient « du Conseil; et furent lus plusieurs registres, et cependant se partit le « Conseil environ dix heures; ce qui confirme, ajoute le narrateur, les « solennités qui sont encore aujourd'hui, et la contribution pour la « messe. »

Le temps n'altéra pas cette coutume; le lendemain du jour où expiraient les vacations[1], qui duraient d'abord depuis la fête de la Sainte-Croix (14 septembre), et, plus tard, depuis le 7 septembre jusqu'à la fête de Saint-Martin inclusivement (11 novembre), avait lieu la rentrée de la Cour, annoncée, dès la veille, par le son des cloches du Palais. A l'issue de la messe du Saint-Esprit, dont le Parlement sédentaire avait retranché celle de Saint-Martin, les magistrats se transportaient sur leurs bancs, le premier président et les présidens de la Grand'chambre couverts de leurs manteaux d'hermine, et le mortier sur la tête, les présidens des Enquêtes et des Requêtes, ainsi que tous les conseillers de la Cour, revêtus de leurs robes écarlates, garnies du chaperon fourré de même couleur. A la suite d'un discours du premier président, il

[1] Dans cet intervalle de deux mois, consacré au repos des juges et au soin de leurs propres intérêts, le service des vacations dont parlent les ordonnances ou édits des 8 avril 1342, 24 août 1405, mai 1413, mars 1498, avril 1515, juillet 1519, ... 1586, janvier 1629, avril 1667 et août 1669, était fait par une Chambre spéciale, qu'ouvrait le premier président, et qui n'avait pouvoir de juger que les affaires criminelles et les matières urgentes d'une valeur minime et déterminée. La Cour, dans l'origine, ne touchant de gages du Roi que pendant la durée du Parlement, il n'en était attribué en vacations qu'aux membres de cette Chambre. (Voir les ordonnances de 1364 et de 1498, et les notes de Coquille.)

était donné lecture des ordonnances [1] hors la présence du public et du barreau ; puis le chef de la compagnie, après avoir « juré Dieu de la « bien et fidèlement garder », la main appliquée sur la sainte Évangile, en tête desquels était gravée la croix avec l'image du Christ, recevait individuellement, avec le même cérémonial, celui des présidens, des conseillers, des gens du Roi, des notaires, secrétaires et greffiers de la Cour, et enfin des huissiers tous ensemble. L'appel était fait par le greffier, dans l'ordre des réceptions inscrites sur un tableau qui servait à constater les absences ; puis les portes étaient ouvertes, et, après une nouvelle harangue du premier président [2], les avocats se présentaient [3] au serment, avec un avocat général à leur tête, et les procureurs à leur suite.

Les anciennes lois enjoignaient sévèrement aux officiers du Parlement de ne pas manquer à cette assemblée ; mais quelques-uns d'entre eux crurent pouvoir les éluder en invoquant l'obligation où ils étaient d'exécuter leurs commissions. Pour leur ôter ce prétexte, Louis XII, en renouvelant, en mars 1498, l'ordre aux présidens et aux conseillers de se trouver à la Saint-Martin, déclara que la peine contenue dans les ordonnances de ses prédécesseurs, serait encourue, quand même ils auraient été autorisés, par lettres missives de sa main, à ne revenir qu'après cette fête,

[1] La teneur des ordonnances est consignée au livre V, chap. 15, des *Treize livres des Parlements de France;* elles contiennent, en substance :

1° La défense de s'occuper, pendant le temps de l'audience ou des délibérés, d'autre chose que des affaires publiques, et de parcourir les salles du Palais ;

2° L'ordre de venir bien matin, sans pouvoir s'en aller avant que la séance soit levée ;

3° La recommandation d'écouter jusqu'au bout le président qui met une cause au Conseil ; d'attendre qu'il ait fini pour faire remarquer les omissions qu'il a pu commettre ; de ne pas répéter les choses qui ont été dites, et de ne citer la loi que sur la demande du président, ou dans les questions de pur droit ;

4° Celle de repousser toute visite, message ou conversation relatifs aux procès ; de ne boire ni manger avec les parties ; de ne pas se familiariser avec les avocats ; de ne pas permettre que les avocats, les procureurs ou les parties vitupèrent ceux qui tiennent la Cour par outrageuses paroles ; car l'honneur du Roi, duquel ils représentent la personne, ne le doit point souffrir ;

5° Celle de ne se lever que devant le président qui tient le siége, et de n'abandonner momentanément sa place qu'une fois dans la matinée ;

6° Enfin, les mesures les plus propres à garantir le secret des opinions et des délibérations, qui semble n'avoir jamais été bien exactement gardé.

Les autres dispositions concernent les Enquêtes et les huissiers.

[2] V. l'Éloge de M. le conseiller Doujat, prononcé au Parlement, le lendemain de la Saint-Martin, 12 novembre 1611, par monseigneur Nicolas de Verdun, premier président. — OEuvres d'Omer et Denis Talon, t. I, p. 411.

[3] Voyez, sur ce serment, son origine, sa teneur et sa forme, l'*Histoire abrégée de l'Ordre des avocats*, par Boucher d'Argis, ch. 9.

ou quand même ils auraient été envoyés en commissions « pour les particuliers » : il y ajouta la suspension pendant un an pour la première fois, et la privation de l'office pour la seconde fois, contre tout greffier ou commis qui aurait expédié et signé des commissions en pareil cas, lesquelles, d'après l'ordonnance rendue au mois de juin suivant, étaient frappées de nullité et donnaient aux parties le droit de réclamer la restitution des salaires payés, avec dépens et dommages-intérêts. L'ordonnance donnée en octobre 1535 par François I^er^, pour le Parlement de Provence, reproduisit ces dispositions, que l'art. 136 de celle de Blois résuma d'une manière plus générale et plus répressive encore, en ces termes : « Seront tenus tous nos présidens, conseillers, avocats, procu- « reurs généraux et greffiers de nos Cours de Parlement, se trouver à « l'ouverture qui s'en fait le lendemain de la Saint-Martin. Sera lu le « tableau et fait registre des absens, et leur nom baillé le même jour « aux receveurs et payeurs des gages et droits de nosdites Cours, auxquels « défendons de payer les gages desdits absens pour tout le mois de « novembre, encore qu'ils se trouvassent incontinent après ledit jour, « en nosdites cours; sur peine de les répéter sur lesdits payeurs, quelques « excuses que les absens puissent alléguer, si ce n'est de la maladie ou « empêchement pour notre service, dont ils seront tenus de faire appa- « roir; et seront, lesdits gages, employés en aumônes aux pauvres prison- « niers des Conciergeries. » Pour bien saisir le sens et la portée de cette mesure, qui punissait de la perte d'un mois de traitement le simple défaut d'assistance à la rentrée solennelle, il faut se rappeler l'importance que nos ancêtres mettaient à tout ce qui pouvait rehausser l'éclat extérieur de la justice et le changement apporté dans le paiement du salaire de la Cour, qui se réglait alors par mois, au lieu de s'acquérir jour par jour comme anciennement. L'affectation du produit de ce châtiment pécuniaire à une œuvre charitable, devait aussi servir à favoriser l'exécution de la volonté royale.

Antérieurement à 1579, un pareil manquement n'entraînait la retenue du traitement qu'à raison du temps qu'avait duré l'absence. Cette règle proportionnelle fut appliquée aux conseillers Séguier, Vabres et Chabanes, par arrêt du 14 novembre 1494, qui ordonna d'employer le montant de la condamnation aux réparations du Palais. L'absence, motivée sur le besoin de vaquer à une commission, n'était jamais excusée.

L. Pillot, *conseiller à la Cour royale de Douai.*

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Du Dandysme et de G. Brummell, par J.-A. Barbey d'Aurevilly. 1 vol. in-16. — Paris, Ledoyen, libraire; Caen, B. Mancel, éditeur.

Où en sommes-nous aujourd'hui de la littérature? à quelles régions poétiques avons-nous abordé, après tant de combats livrés, tant de tempêtes essuyées? Malgré les efforts de quelques hommes de génie, secondés par des écrivains de foi et de talent, l'esprit mercantile a pris le dessus, et les productions littéraires ont été ravalées au rang des produits matériels. Bien que, parfois, on semble encore prendre les lettres au sérieux, nous en sommes peut-être moins que jamais à avoir un goût déterminé, une critique judicieuse et indépendante. Il est vrai que les coteries travaillent à présent au grand jour, et font, plus qu'à aucune autre époque, argent et réputation de tout, même du scandale qu'elles causent et du talent qu'elles n'ont pas. Les pédants, surtout, foisonnent et s'emparent des meilleures positions; ils usurpent même les trônes réservés autrefois aux esprits supérieurs, aux glorieux génies. Cependant, de quoi nous plaignons-nous? jamais on n'a plus imprimé qu'aujourd'hui; jamais on n'a plus argumenté, analysé, commenté, calculé, spéculé! Il pleut des antiquaires et des économistes; nous avons des avalanches de romanciers; on marche presque sur les historiens, les philologues et les poètes tragiques; nous avons des théologiens et des philosophes sérieux. En cherchant bien, je crois, Dieu me pardonne! que l'on trouverait encore des classiques et des romantiques, ne fût-ce que dans le cerveau de certains professeurs retardataires ou dans les discours de braves académiciens. Cela ne nous empêche pas, à tous tant que nous sommes, gens de mauvaise humeur, de répéter sans fin et bien haut : « Les dieux s'en vont, la science est nulle, l'art « n'est plus qu'un mot, et la poésie n'est même plus un rêve. »

Dans la triste disposition d'esprit où nous nous trouvons, comme il est facile de le voir, on juge de quel cachet supérieur doit être empreint, parmi les livres qui nous tombent sous la main, celui qui a le privilége de nous charmer et de nous arracher un éloge. Les noms les plus aimés hier sont ceux qui nous rendent le plus exigeant aujourd'hui. Aussi l'élégant volume dont le titre précède cet article, et que nous feuilletons

encore, aurait dû trembler en nous approchant, s'il n'était pas un de ces vaillants fils de la muse, qui ne craignent pas le mauvais vouloir le plus décidé, et intéressent merveilleusement l'oreille la plus difficile ou la plus rebelle. Avouons donc humblement que nous avons été vaincu par un in-16, nous qui nous sommes permis de mettre en déroute de si nombreux in-8.

En rendant dernièrement compte de *la Bague d'Annibal*, nous n'osions penser que cette œuvre serait si promptement suivie d'une nouvelle composition d'un genre tout différent et non moins digne de succès. Aussi est-ce avec un grand empressement et une exigence égale, que nous avons ouvert le nouveau livre de M. Barbey d'Aurevilly. L'idée qui l'a inspiré est plus qu'une fantaisie d'artiste, un caprice d'homme du monde. Il a compris qu'une étude du célèbre dandy Georges Brummell exigeait la réunion de facultés diverses, et c'est avec raison qu'il s'est senti plus que personne apte à traiter un tel sujet. Mais n'allez pas chercher dans son œuvre une minutieuse biographie qui vous fait promener pas à pas et terre à terre avec le personnage choisi, pour n'arriver qu'à une conclusion banale. C'est, à la fois, en poète et en moraliste, mais en moraliste aimable et plein de nouveaux aperçus, que M. d'Aurevilly peint l'ami de Georges IV, celui dont Byron disait : « J'aimerais mieux être Brummell que Napoléon. » Mot qu'il aurait fallu entendre prononcer pour en avoir le vrai sens. M. d'Aurevilly n'a pas craint d'intituler un livre *Du Dandysme*, comme La Bruyère aurait intitulé un chapitre : *De la Politique*, *De la Vertu*, *De la Souveraineté*. Il savait que les sujets de choix ne sont jamais des sujets stériles ; et certainement il l'a prouvé. Il commence sa définition du Dandysme par vouloir justifier un sentiment contre lequel on s'est toujours élevé et que l'on a peint comme le dernier de tous. « On peut opprimer, dit-il, les choses comme les hommes. Cela est-il vrai que la vanité soit le dernier sentiment dans la hiérarchie des sentiments de notre ame ? Et, si elle est le dernier, si elle est à sa place, pourquoi la mépriser ?... Mais est-elle même le dernier ? Ce qui fait la valeur des sentiments, c'est leur importance sociale... Il faut bien dire cela avant de parler du Dandysme, fruit de cette vanité qu'on a trop flétrie, et du grand vaniteux Georges Brummell. » On voit déjà que l'auteur se sent assez fort et assez persévérant pour entreprendre une analyse morale d'un caractère qui semblait tout d'abord demander moins de grands traits que de nuances fines et délicates. Cependant, son personnage prend, sous un pinceau aussi coloré et aussi hardi que le sien, de hautes et belles proportions. Sans doute, la vanité satisfaite devient de la fatuité lorsqu'elle affecte de se

montrer; « seulement, cette fatuité commune à tous les peuples chez qui la femme est quelque chose, n'est point cette autre espèce qui, sous le nom de *Dandysme*, cherche depuis long-temps à s'acclimater à Paris. L'une est la forme de la vanité humaine universelle; l'autre d'une vanité particulière et très particulière : de la vanité anglaise. » M. d'Aurevilly affirme donc une chose que nous ne lui contesterons pas, c'est que le pays de Richelieu ne produira jamais de Brummell. Son livre doit être accepté comme un principal chapitre de l'histoire des mœurs anglaises.

Vouloir suivre M. Barbey d'Aurevilly dans les mille sinuosités de son œuvre, ce serait vouloir se perdre et se fatiguer en vain, lorsqu'on n'a pas, comme lui, la lampe merveilleuse et le fil enchanté qui font parcourir en élu de la muse un monde d'idées inaccessible à beaucoup d'autres. Continuons plutôt de le citer, il s'expliquera mieux par lui-même : « Les sociétés ont beau se tenir ferme, les aristocraties se fermer à tout ce qui n'est pas l'opinion reçue, le caprice se soulève un jour et pousse à travers ces classements qui paraissaient impénétrables, mais qui étaient minés par l'ennui. C'est ainsi que, d'une part, la frivolité chez un peuple d'une tenue rigide et d'un utilitarisme grossier, de l'autre, l'imagination réclamant son droit à la face d'une loi morale trop étroite pour être vraie, produisirent un genre de traduction, une science de manières et d'attitudes impossibles ailleurs, dont Brummell fut l'expression achevée et qu'on n'égalera jamais plus. » Tout cela est fort bien dit, mais nous nous refuserons à regretter qu'une seconde puissance de ce genre ne soit pas accordée aux siècles futurs. Selon nous, tout homme qui joue *un rôle*, même *un premier rôle*, ne sera jamais qu'un acteur et non pas un personnage. Mais ne changeons point la question, et, si nous n'ajoutons pas à la valeur de l'illustre dandy, ne cherchons pas à la diminuer : ce serait probablement peine perdue.

Georges Brummell était un de ces hommes qui doivent nécessairement se faire un empire au milieu des sociétés sceptiques et ennuyées. Il régna en souverain sur le grand monde d'une ville où l'aristocratie a jeté, plus que partout ailleurs, de vivaces et profondes racines. Le prince de Galles, qui était plus fier de sa distinction personnelle que de celle de son rang, dut nécessairement éprouver de la sympathie pour le prince de la grâce et de l'élégance. Brummell accepta cette liaison, comme toute simple et toute naturelle. « Il était grand artiste à sa manière, seulement son art n'était pas spécial, ne s'exerçait pas dans un temps donné. C'était sa vie même; le scintillement éternel de facultés qui ne se reposent pas dans l'homme créé pour vivre avec ses semblables. Il plaisait avec sa personne, comme d'autres plaisent avec leurs œuvres. — Et, pour

cela, il ne sacrifiait pas une ligne de sa dignité personnelle. » Lorsqu'une rupture, que l'on ne croyait pas alors sans raccommodement, eut lieu entre les deux puissances dont les décrets avaient été si absolus, on en parla plus que d'une alliance politique qui, en se brisant, eût compromis le sort de deux grands empires. Les familiarités ironiques de Brummell amenèrent cette séparation, où Georges IV ne joua pas le rôle le plus intéressant, et cette espèce de chute du favori fut un triomphe nouveau pour le dandy. Ayant enfin épuisé une fortune assez belle, dans la brillante vie qu'il mena long-temps, on le traita d'abord comme une de ces illustrations atteintes par le malheur, auxquelles la société, ou, pour mieux dire, la haute société doit d'honorables subsides. Il eût pu se refaire une fortune en publiant des *Mémoires*, mais, ce qui doit lui concilier l'estime des hommes de cœur qui voudront juger sa vie, c'est le noble refus qu'il fit aux spéculateurs qui lui adressèrent une indiscrète proposition. Ses dernières années s'écoulèrent à Caen, où il trouva de la considération et de délicates prévenances, où il fut contraint même d'accepter des soins généreux et un lit pour mourir dans les regrets et les angoisses. N'y a-t-il pas là encore une leçon pour le philosophe? Mais ne prononçons rien de banal à propos de cette grande renommée excentrique, et laissons parler encore son historien, nous qui ne serions qu'un pâle biographe. « Cet homme, trop superficiellement jugé, fut une puissance si intellectuelle, qu'il régna encore plus par les airs que par les mots. Son action sur les autres était plus immédiate que celle qui s'exerce uniquement par le langage. Il la produisait par l'intonation, le regard, le geste, l'intention transparente, le silence même..... » Certes, M. d'Aurevilly est un habile peintre, et le dernier fragment que nous allons citer résume tout ce qui pourrait être dit sur son héros : « Il était né pour régner par des facultés très positives, quoique Montesquieu, un jour dépité, les ait appelées le *je ne sais quoi*, au lieu de montrer ce qu'elles sont. Ce fut par là qu'il prima son époque. Comme l'aurait dit le prince de Ligue, il fut roi par la grâce de la grâce; mais à la condition qui pèse sur nous tous, chercheurs d'influence, d'accepter de son temps les préjugés, et même jusqu'à un certain point les vices. »

Nous serions très heureux si le livre de M. Barbey d'Aûrevilly contribuait à ramener dans la littérature une de ces révolutions salutaires qui sauvent le goût, en arrachant les lecteurs à ces mauvaises productions trop vantées, qui sont la seule pâture offerte aujourd'hui aux hommes de loisir. Nous ne croyons pas trop avancer, en affirmant aux gens d'un esprit fin et délicat qu'ils éprouveront un délicieux plaisir à suivre notre écrivain dans le dédale enchanté où les conduira son style

magique. Nos citations en ont assez dit. On ferait un recueil complet de pensées détachées de ce joli in-16, qui rivaliseraient avec celles de La Rochefoucauld, de Joubert et de Sainte-Beuve. Les notes elles-mêmes sont toutes de l'originalité la plus piquante, et forment à elles seules un petit traité du Dandysme, en tant qu'un pareil traité soit possible. Déjà, autour de nous, l'éloge se fait entendre et le succès grandit. Plus d'une personne dont le sentiment est pour nous une autorité, a déclaré ce livre admirablement écrit et d'une véritable originalité. On n'y retrouve plus ces hardiesses parfois poussées trop loin, qui étaient signalées dans les autres productions de M. Barbey d'Aurevilly. C'est à peine s'il y a cinq ou six paroles impitoyables sur quelques personnages célèbres des deux sexes, qui peuvent bien supporter un peu d'injustice et de dédain, en raison du superflu de louanges qu'on leur prodigue journellement. Et d'ailleurs, M. Barbey d'Aurevilly frappe si souvent juste, qu'il faut bien lui pardonner quelques coups portés à faux. Nous ne craignons point de répéter qu'à une autre époque ces quelques pages sur un sujet frivole au premier coup d'œil, auraient conquis à leur auteur une place de l'ordre le plus élevé dans la littérature; et, malgré tous les empêchements suscités contre tout ce qui n'est pas timbré par telle ou telle coterie, nous ne perdons pas l'espoir d'un grand succès pour une production qui y a des droits incontestables.

A. S.

Les Normands illustres, *Portraits des personnages célèbres de la Normandie, accompagnés de Notices biographiques*, publ. par M. L.-H. Baratte. In-8°, Paris, Curmer. — Rouen, François, libraire.

C'est une heureuse idée de réunir, dans une série de livraisons, les portraits et les biographies des Normands *illustres* ou seulement *distingués*, pour parler un langage plus modeste et plus vrai. Cette idée, que nous trouvons excellente, ne nous paraît pas aussi neuve qu'à l'auteur du *prospectus* un peu ambitieux des *Normands illustres*. Nous ne dirons pas, avec lui, « que nul effort généreux n'avait essayé de com-« battre cette ignorance, dont l'une des plus déplorables conséquences est « de centraliser les réputations, et d'étouffer l'émulation dans les dé-« partements. »

Nous connaissons, au contraire, plusieurs essais de *Biographies normandes*. Servin, à la suite de son *Histoire de Rouen*, en a donné un spécimen fort imparfait à la vérité, mais suffisant pour prouver, qu'en 1775, époque où les histoires provinciales étaient moins en faveur qu'aujourd'hui, on comprenait déjà l'utilité d'une Biographie locale. Guilbert a repris le même projet au commencement du XIX^e siècle, et

l'a exécuté avec un soin consciencieux pour le département de la Seine-Inférieure [1]. Nous pourrions citer d'autres essais; et cette *Revue* même nous fournirait la preuve de travaux tentés pour arracher à l'oubli des noms que couvre une injuste obscurité, ou constater les efforts déjà faits dans ce but. Il y a donc, au moins, exagération à dire, avec l'auteur du *Prospectus*, « qu'un Normand, heureusement doué d'intelligence « et de cœur, le docteur *Baratte*, vient de prendre, en faveur de sa pro-« vince, une brillante initiative. »

Mais l'idée, pour n'être pas aussi neuve qu'on l'a prétendu, n'en est pas moins excellente, et, si l'exécution répond, comme il faut l'espérer, aux promesses des éditeurs, nous devrons au docteur Baratte un ouvrage curieux et utile. Nous n'avons pas encore pu examiner avec assez de soin les livraisons qui ont paru pour formuler un jugement. Cependant, les noms de Malherbe, de P. Corneille, de Sarrazin, de Mlle de Scudéry, suffiront pour exciter la curiosité de tous les Normands. Quant à la *Revue de Rouen*, elle reviendra sur cet ouvrage avec l'étendue qu'il mérite. Elle s'empresse, dès à présent, d'annoncer la publication des *Normands illustres;* elle lui promet l'accueil le plus bienveillant, si cette œuvre est véritablement inspirée par le patriotisme normand, et contribue ainsi à atteindre le but que poursuit la *Revue de Rouen*, de mettre en relief le caractère normand et de constater les titres de notre province, sans jamais l'isoler de la vaste unité où toutes les nuances locales viennent heureusement se confondre. Mais si la spéculation, qui a tant de fois abusé de la bonne foi des lecteurs, corrompait une œuvre littéraire et historique, si elle renouvelait le scandale récent d'une prétendue *Histoire de Normandie*, ce serait un devoir pour nous de démasquer et de flétrir un abus d'autant plus honteux, qu'il chercherait à se cacher sous le masque d'un patriotisme désintéressé. A. C.

Traité d'Application des Tracés géométriques aux lignes et aux surfaces du deuxième degré, ou *Principes sur les relations des première et deuxième puissances*, par J.-P.-A. Lucas, auteur de la Quadrature du Cercle. — Avec un atlas de 12 planches, dont plusieurs sont imprimées sur grand-aigle. — Paris, Ve Dondey Dupré, 1844, grand in-4° de 400 pages. — Rouen, Le Brument, libraire.

Voici l'œuvre d'un Normand, d'un Dieppois; c'est une œuvre tout-à-fait *hors ligne*, comme on en va pouvoir juger.

L'auteur, ainsi qu'on le voit par le titre même de l'ouvrage, ne craint

[1] *Mémoires biographiques et littéraires*, etc., par Guilbert, 2 vol. in-8, Rouen, 1812.

pas de heurter de front l'opinion, depuis long-temps reçue dans le monde savant, que la *Quadrature du Cercle* est un de ces rêves que l'imagination peut enfanter, mais que la raison ne peut réaliser. Aussi le voit-on battre en brèche les systèmes et les calculs de ses devanciers; aussi s'attaque-t-il hardiment aux sommités de la science, et, plus d'une fois, se prend-il corps à corps avec le célèbre Monge, que, par la puissance de l'habitude, sans doute, nous regardons comme l'un de ceux dont la vaste intelligence et le génie créateur ont le plus heureusement contribué aux progrès des mathématiques.

Nous nous garderons donc bien d'entrer dans l'examen de la partie théorique et scientifique de cet ouvrage; nous laissons à de plus capables que nous une charge qui se trouve être bien au-dessus de nos forces.

Toutefois, grâce à la fécondité inépuisable et variée de l'inventeur de la *Quadrature du Cercle*, trouvons-nous, dans la partie historique que sa plume facile a rejetée à la fin de l'ouvrage, tous les éléments nécessaires pour faire connaître, comme pour faire justement apprécier, et le caractère remarquable de l'auteur, et les ressources ingénieuses qui sont à sa disposition pour mettre un problème d'une solution difficile, ardue, dite jusqu'à présent impossible, à la portée des intelligences les plus vulgaires.

Un des écrivains les plus célèbres du XVIII[e] siècle a dit : « Le style, c'est l'homme. » Cette maxime sentencieuse a dû, le plus souvent, dans la vie pratique, de paraître qu'un brillant paradoxe; mais, aujourd'hui, ce n'est plus cela, c'est une belle et bonne vérité, d'une application rigoureuse, et d'une actualité qui ne se rencontre que bien rarement. Prenons plutôt le portrait que M. Lucas fait de lui-même (p. 310-311), et voyons si l'illustre académicien, Buffon, n'aurait pas touché juste et très juste cette fois.

« L'auteur de la Quadrature du Cercle a non seulement été favorisé
« par la nature sous le rapport des facultés intellectuelles; mais elle l'a
« également pourvu de grands avantages physiques : il jouit d'une consti-
« tution robuste, malgré que sa physionomie semblerait indiquer le
« contraire; il possède une vue pénétrante, il a le goût exquis, l'odorat
« le plus impressionnable, l'ouïe fine et le toucher délicat. Sa force
« physique est considérable, si l'on a égard à sa structure qui
« paraît grêle; et cela est si vrai, qu'il peut dans le même jour faire
« 25 lieues à pied et recommencer le lendemain; il s'est, d'ailleurs, livré
« avec avantage à tous les jeux gymnastiques, au grand désappointe-
« ment de ses adversaires.

« La nature l'a également pourvu d'une grande dextérité, puisqu'il

« lui est possible de se livrer avec succès à telle partie des travaux d'arts « qu'il plaira d'assigner ; car il est bon que vous le sachiez ici, Lecteur, « la nature aime et protége les arts. A neuf ans, il était forgeron ; il est « devenu charpentier, charron, menuisier, mécanicien, constructeur de « navires (car il a fait des modèles), sculpteur, tourneur sur bois et « métaux ; il est maçon, tailleur de pierres, appareilleur, chaudronnier, « vitrier, décorateur, peintre, dessinateur, architecte, lithographe, « tailleur d'habits, cordonnier même, car il est parvenu à faire le soulier « sans coutures, etc.

« Il pourrait s'occuper de littérature, d'histoire, de politique avec « succès ; il fera des vers aussi beaux et plus corrects que ceux sortis « de la plume des poètes les plus célèbres, sans connaître cependant les « règles qu'ils ont établies. En un mot, tout ce qui est possible aux « autres hommes, l'auteur de la Quadrature du Cercle peut le faire, « souvent au même degré de perfection, et peut aussi dans certains cas « les surpasser. Mais la partie où il excelle, et à laquelle il s'attache « plus particulièrement, est celle des sciences exactes. La seule chose « qui lui soit impossible est l'étude des langues étrangères ; aussi ses « succès en latinité ont-ils été moins que médiocres : la cause se rencontre « dans son aversion prononcée pour tout ce qui est étranger, étant par « caractère et par principes éminemment national. »

La touche de ce portrait n'a, certes, rien de poétique, comme diraient nos écrivains à imagination brillante et pittoresque ; mais, aussi, en revanche, quelle simplicité naïve, et partant, sans doute, quelle vérité ! Aussi sommes-nous bien de l'avis de M. Lucas, qui, répondant, à l'avance, à certains critiques irréfléchis, leur dit, avec cette autorité de raison qui ne l'abandonne jamais : « Ce portrait, quoi qu'on « puisse dire, ne prouve qu'une chose, la puissance de la nature, puis- « qu'il lui est possible de réunir, en la personne d'un même individu, « toutes les perfections dont elle a bien voulu douer partiellement ses « semblables. »

Nous avons fait, croyons-nous, assez ample connaissance avec l'auteur de la Quadrature du Cercle, pour pouvoir pressentir tout ce que nous avons à espérer de la variété comme de l'étendue et de la certitude des moyens par lui employés pour arriver à la solution qu'il cherchait, qu'il poursuivait depuis bien du temps avec une admirable, une infatigable persistance.

Le moyen, nous devons en prévenir le lecteur, imaginé par M. Lucas, comme base de sa démonstration, est l'intersection de trois cercles de même rayon, faite de manière que tous les arcs du cercle du milieu

soient égaux entre eux. Comment les circonférences de ces trois cercles se transforment-elles, rectifiées, de lignes courbes en lignes plus ou moins droites ; comment subissent-elles, dans leur nature et dans leur forme, toutes les modifications que l'auteur a jugé convenable d'y apporter, c'est, ainsi que nous l'avons dit, ce dont nous nous abstiendrons de parler. Mais ce que nous regardons comme une obligation impérieuse de faire connaître, c'est la voie qui a si miraculeusement conduit M. Lucas à une découverte si simple en apparence, et si féconde, toutefois, en merveilleux résultats.

Vous saurez donc que M. Lucas était possesseur de trois coqs blancs, et que M. Lucas trouvait en eux les trois éléments de la Quadrature du Cercle. Comment? voici : Dans le nom appellatif de chacun de ces bienheureux volatiles, il y a un O; or, un O, comme le dit l'auteur, et comme nous le répétons d'après lui, est un véritable cercle, donc..... la conséquence se tire trop naturellement d'elle-même, pour que nous en disions davantage. Aussi M. Lucas soignait-il ses trois coqs avec un sentiment que notre langue, toute riche qu'elle est, se trouve impuissante à rendre avec justesse. Mais, par une de ces fatalités qui semblent l'avoir constamment poursuivi dans l'accomplissement de son œuvre, M. Lucas vint à perdre un coq, puis un deuxième. Combien fut grande la douleur de l'auteur futur de la future Quadrature du Cercle, nous vous le laissons, bienveillant Lecteur, à penser; nous vous laissons même le temps de vous associer de cœur à sa désolation. Néanmoins, qu'une louable sympathie ne vous entraîne pas trop loin. En effet, si M. Lucas était, tout-à-l'heure, triste, morne, abattu, il relève bientôt la tête, car, grâce à ce coup d'œil que vous lui connaissez, il a vu « que, malgré « l'élimination de deux des trois expressions de la Quadrature du Cercle « que lui avait fournies la nature », il n'en aura pas moins le bonheur d'obtenir la solution du problème qui lui a imposé de bien longues veilles, d'incessants et pénibles labeurs.

Écoutez-le donc lui-même, et ne soyez pas surpris si M. Lucas commence sa démonstration par une sorte d'hymne en l'honneur de l'oiseau qui fut l'objet de ses plus chères affections, parce qu'il devait être la cause première de son triomphe et de sa gloire.

« Le coq (page 350) est l'oiseau qui a le plus de naturel; il est plein « d'intelligence; il n'aime pas la mésalliance, et, pour l'éviter, il se bat « à outrance; il est vigilant, généreux, et protège sa famille; il va même « jusqu'à se priver pour lui donner. C'est lui qui, lorsque les jours sont « au plus bas, commence, la nuit, à chanter le réveil de la nature. « C'est, en un mot, son oiseau de prédilection. C'est pour ce motif « qu'elle en a fait en quelque sorte le dépositaire de la Quadrature du

« Cercle. En effet, en examinant attentivement la composition du mot « COQ, il est facile de s'apercevoir qu'en coupant la queue du Q, à « l'endroit où elle traverse l'O qui entre dans la composition de ce même « Q, et qu'en transportant ces deux bouts de queue vers la lettre C, de « manière à ce que la partie intérieure soit dirigée vers la flèche et la « partie extérieure vers le manteau de cette même lettre, et qu'on en « opère la fusion, on parvient ainsi a obtenir un nouvel O, qui, au « point de vue géométrique, représente un cercle. Le mot COQ contient « donc trois cercles; et, en rapprochant ces trois lettres de manière à « ce que les deux arcs extérieurs du cercle du milieu soient égaux aux « arcs interceptés par chacun des deux autres cercles, on obtient la « construction qui conduit à la Quadrature du Cercle; d'où il résulte que « la nature avait placé dans le seul nom d'un oiseau cette belle solution. »

Il est peut-être des esprits étroits qui demanderont si cette démonstration est entière, complète; si elle ne suppose pas la nécessité de recourir à la partie technique; à ceux-là je répondrai par les paroles dont l'auteur fait suivre immédiatement sa démonstration : « Après cet « exposé, est-il possible de méconnaître les décrets de la nature? Est- « il possible de mettre en doute sa finesse? Est-il possible, enfin, d'ap- « peler son interprète visionnaire ? Je ne pense pas que l'on ose aller « jusque-là. Au surplus, qu'on y essaie, et l'on m'en dira des nouvelles. »

Nous ne nous sommes point rangé, Dieu merci! parmi les adversaires dont l'auteur de la Quadrature du Cercle semble se croire entouré. Mieux inspiré, nous avons, au contraire, essayé de faire ressortir tout ce qu'il y a de remarquable dans le caractère de M. Lucas, et de faire comprendre ce qu'ont de singulièrement ingénieux les moyens par lui employés pour arriver à la manifestation d'une haute vérité. Là, néanmoins, n'est pas toute notre tâche; si nous avons fait apprécier le savant, il nous reste à faire connaître l'homme non vulgaire; car il faut n'être pas homme vulgaire pour arriver à découvrir dans un mot, à l'aide seulement de ce que l'auteur appelle « les relations sympathiques des lettres entre elles », tout ce que sa pénétrante, sa merveilleuse sagacité l'a mis à même d'y trouver.

Nous nous contenterons de citer deux exemples de ces rapprochements sympathiques.

Le nom de l'auteur est Lucas; sympathiquement associées, les lettres de ce même nom doivent s'écrire ainsi : Lu. S-C- au. S. Et, cette combinaison mystérieuse, que signifie-t-elle? Je le donne en cent, en mille à deviner aux plus fortes têtes, et elles n'y arriveront pas. Pour couper court à toute recherche, à toute dissertation bien superflues

dans l'espèce, nous allons vous l'apprendre ; cela veut dire : « Lumière « sublime du cercle, auteur sublime. » Il n'est pas jusqu'au nom d'une rue, jusqu'au numéro d'une maison, qui ne puissent, pour M. Lucas, et pour M. Lucas tout seul, prêter à ces merveilleux rapprochements, capables de frapper de surprise, d'étonnement, de stupeur. Ainsi, M. Lucas a demeuré dans une maison située rue du Haut-Pas, 28. Vite il fait ses combinaisons sympathiques, et, tout aussi vite, il arrive à ce résultat (p. 367) : « Dans le numéro, je trouve mon cube 8 et sa racine « 2. Comme le cube représente ma puissance, je déduis de l'énonciation qui précède cette conclusion : L'auteur de la Quadrature du « Cercle a le haut pas sur les géomètres, et le possédera tant qu'il vivra. » La prétention de M. Lucas nous paraît appuyée sur une base trop solide, pour que l'on puisse jamais avoir même la velléité d'y porter atteinte.

Pour terminer, nous voulions, après avoir parlé de l'ouvrage et de son auteur, revenir, en quelques mots, sur l'œuvre elle-même; mais nous ne pouvons mieux faire que de citer encore les propres paroles de M. Lucas, qui, du reste, offrent l'expression exacte de notre opinion personnelle : « En livrant (page 311) cet ouvrage à la publicité, je dois « m'attendre à bien des critiques; mais, je dois le dire à l'avance, elles « me toucheront fort peu, car je sais mieux que les critiques les plus « habiles ce que vaut l'ouvrage; il sera pendant long-temps (l'auteur se « trompe, il sera toujours), malgré tout ce que l'on pourra dire, le « premier monument des *connaissances* humaines. »

Nous allions commettre, et bien involontairement, le péché d'omission, en ne faisant pas mention de ceux qui, par leurs soins empressés et leur zèle généreux [1], ont concouru à la publication d'un ouvrage dont *l'intérêt se rattache autant à la science des mathématiques qu'à la gloire de l'auteur*. Mais, fort heureusement, M. Lucas était là pour réveiller en nous le sentiment du devoir; aussi croyons-nous ne pouvoir mieux faire que de renvoyer le lecteur à la page 314, où l'auteur, après avoir épuisé toutes les formules d'éloges et de reconnaissance, recommande chaleureusement, auprès des écrivains qui auraient à faire paraître des ouvrages de quelque importance, ces habiles imprimeurs, du dévouement désintéressé desquels il dit avoir à se tant féliciter. C'est un témoignage de bienveillance que nous apprécions, lorsqu'il s'adresse à des hommes qui, nonobstant le silence opiniâtrement opposé par l'Institut aux sollicitations pressantes de l'inventeur de la Quadrature du Cercle,

[1] On prétend qu'il n'en a pas coûté plus de 10 à 12,000 fr. à M. Lucas pour faire éditer son volumineux travail.

n'ont pas craint de prêter leur ministère pour mettre au jour une œuvre « qui, sans leur secours, se fût trouvée enveloppée du voile épais des « ténèbres, et eût privé les générations futures de la connaissance des « plus belles lois qui régissent l'univers. » D. Fossard.

La Santé, *Journal d'hygiène publique et privée, à l'usage des gens du monde.* — Paris, rue Saint-Honoré, 315. — Journal hebdomadaire.

Bien des indispositions légères deviennent maladies graves faute de soins, sinon éclairés, du moins entendus, apportés dès les premiers dérangements survenus dans la santé. C'est surtout dans les campagnes que l'on voit ainsi des accidents terribles succéder à une simple indisposition. Là, en effet, il faut souvent faire plus d'une lieue pour trouver un médecin; heureux encore quand on peut l'obtenir, je ne dirai pas de suite, mais le jour même où on l'a demandé! Or, dans l'espace de temps qui s'écoule ainsi jusqu'à l'arrivée de l'homme de l'art, le malade, ou bien est privé de tous soins, ou bien essaie aveuglément une médication quelconque qui, par cela même qu'elle est employée sans discernement, loin d'améliorer son état, ne fait que l'empirer. Heureux quand, par suite de ces préjugés que la civilisation n'a encore pu parvenir et ne parviendra peut-être jamais à déraciner, il ne s'adresse pas à l'un ou à l'autre de ces remèdes prétendus héroïques qui rendraient malade l'homme le mieux portant et le mieux constitué.

Le docteur Richelot, vice-président de la Société médico-pratique, médecin des Dispensaires et des Bureaux de bienfaisance de Paris, qui, par ses belles traductions des œuvres de Hunter et de A. Cooper, a rendu de si grands services à la science médicale, a compris tout le bien que pourrait faire l'homme qui consentirait à se charger de mettre chacun en état, non pas de traiter une maladie, mais de soulager son semblable en attendant l'arrivée du médecin; et surtout, comme il le dit lui-même, de bien exécuter les prescriptions médicales. Il s'est imposé cette tâche difficile; et, pour la remplir, il a fondé une feuille hebdomadaire d'un format portatif (grand in-8°) et d'un prix peu élevé (15 francs par an.)

Ce n'est point un traité de médecine qu'il publie, ce sont de simples conseils qu'il adresse aux pères et mères de famille, aux chefs d'établissements, et à chacun en particulier, pour la conservation de la santé, ce premier de tous les biens; aussi a-t-il intitulé son journal *La Santé*. Il évite avec soin l'emploi des mots scientifiques, qui, pour le genre de

lecteurs auxquels il s'adresse, n'auraient souvent eu aucun sens, et il s'efforce surtout de faire comprendre à l'homme du monde, qu'en cherchant à se traiter lui-même il ne peut qu'aggraver sa position.

Nous ne pouvons donner une meilleure idée de *la Santé* qu'en indiquant rapidement les principaux articles de ce journal, qui n'a encore que quatre mois d'existence, puisqu'il a commencé avec l'année.

Dans les premiers numéros qui ont paru sous le titre de *Médecine domestique*, le rédacteur expose d'abord le but qu'il s'est proposé; puis il s'occupe de certaines maladies peu graves par elles-mêmes, pour lesquelles souvent on n'appelle pas un médecin, mais qui ne laissent pas que d'être assez douloureuses. C'est ainsi qu'il traite successivement des engelures, des crevasses du mamelon chez les femmes qui allaitent, de l'entorse, etc.... Quelques articles sont consacrés aux maladies régnantes; et, là, il indique les symptômes qui annoncent l'invasion de la maladie, et les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée du médecin. Il donne les mêmes renseignements pour différents cas d'empoisonnement. Dans d'autres articles, il s'occupe de l'éducation physique et de l'alimentation des enfants du premier âge; des soins dont on doit entourer tout malade; des meilleurs procédés pour l'application de certains remèdes extérieurs, et notamment du cataplasme, etc., etc.

Pureté, concision et clarté dans le style, beaucoup de méthode dans l'exposé des sages conseils qu'il donne, telles sont les qualités de ce journal, que nous croyons appelé à rendre de très grands services.

Y. Z.

= Il y a dix-huit mois environ, un des journaux de Rouen annonçait la mort d'un homme de bien, aussi distingué que modeste, dont la longue carrière s'était écoulée dans un bourg de notre département, entre de tranquilles fonctions judiciaires et des occupations littéraires vers lesquelles l'entraînaient irrésistiblement un grand goût des lettres et un admirable talent pour la poésie. Cet homme de bien, cet homme de mérite était M. Georges-Félix Frigot, juge de paix à Saint-Saëns.

Dans quelques lignes consacrées à sa mémoire, on déplorait, en parlant de l'œuvre poétique de M. Frigot, qui se compose de la traduction des *Livres de Job*, *Tobie et Judith*, de la *Vision d'Isaïe*, des *Lamentations* et des *Prophéties de Jérémie*, de la totalité des *Psaumes et Cantiques*, on déplorait, disons-nous, que des motifs particuliers engageassent sa famille à garder, dans le secret du porte-feuille, le remarquable produit de tant de courage, de talent et de veilles. La famille de M. Frigot, sollicitée à diverses reprises par des amis sincères,

s'est enfin décidée à mettre au jour une partie de ces traductions, celle qui comprend *Job*, *Tobie et Judith*. C'est l'éditeur Fournier, à Paris, qui est chargé de cette importante publication, qui ne comporte pas moins de douze mille vers.

Nous nous bornons aujourd'hui à signaler cette bonne nouvelle aux amis des beaux vers, aux appréciateurs des difficultés que présente toute traduction, et surtout celle des livres sacrés, dont le langage concis, les figures hardies et sans nombre, l'obscurité de plusieurs passages, la répétition de certains membres de phrase, tournure particulière à la poésie hébraïque, rendent la tâche du traducteur si ardue et si effrayante.

Plus tard, nous reviendrons plus amplement sur cette œuvre, dont nous pourrons offrir quelques passages à nos lecteurs. Ils admireront alors avec nous la fidélité et l'exactitude scrupuleuse de la traduction, jointes à une variété dans le rhythme, à une pureté de langage et à une simplicité pleine de grandeur et de richesse, qui font deviner de prime abord à quelles sources M. Frigot avait puisé ses principes littéraires et son style. On comprendra aussi comment il a fallu vingt ans au moins à son auteur, pour mener à bien cette entreprise hardie.

Puis, et si, comme nous l'espérons, bon et digne accueil est fait à ce beau travail, la famille offrira, un peu plus tard, au public, la traduction d'*Isaïe* et de *Jérémie*, en même temps que celle des *Psaumes de David*, qu'il sera curieux de mettre en regard de la traduction si remarquable et si bien appréciée, que nous devons à un autre Normand, M. Giffard, et dont la *Revue* a rendu compte en 1842. F^{x} L.

= La *Revue* vient de recevoir les premières livraisons des *Légendes et Traditions de la Normandie*, par l'auteur des *Mystères de Rouen*. Nous rendrons compte de cette nouvelle publication, dans laquelle l'auteur veut passer en revue les touchantes chroniques, les merveilleuses légendes et les poétiques fabliaux dont est parsemée l'histoire littéraire de la Normandie. Les premières livraisons contiennent *le Chevalier Blanc*, *l'Ame qui chante*, *la Clé du Trésor*, *un Remords de Prince*, *la Tour des Morts*. Ces titres sont de nature à piquer la curiosité, et nous ne doutons pas que l'ouvrage de M. Octave Féré n'obtienne le succès qu'il mérite.

CHRONIQUE.

= Chemins de Fer. — Nous avons toujours tenu nos lecteurs au courant des questions de chemins de fer qui intéressaient notre contrée. Le mois dernier, nous publiions une note sur les divers projets qui se présentaient en concurrence pour relier Paris à Caen et à Cherbourg.

Dans ce moment même, le projet de la compagnie Laffitte, projet analysé dans l'article que nous rappelons, était l'objet d'une enquête à Rouen. Ce projet a reçu une adhésion complète de la part de la Société de commerce, de la Chambre de commerce et du Conseil municipal de Rouen. Mais une adhésion beaucoup plus importante qu'il a su obtenir, c'est celle d'une réunion nombreuse tenue à Lisieux, le 30 mars dernier, et composée des représentants des localités les plus importantes de la Basse-Normandie. Brionne, Bernay, Harcourt, Pont-Audemer, Louviers, le Neubourg, Dozulé (arrondissement de Pont-l'Evêque), Orbec et Lisieux, se trouvaient représentés par des maires, des membres du conseil municipal ou de conseils d'arrondissement et de département. Là, après avoir entendu les représentants des compagnies Laffitte et Letellier, il a été décidé à l'unanimité que le projet de la compagnie Laffitte serait exclusivement appuyé aux enquêtes, comme satisfaisant le mieux les intérêts du pays. Des délégués du Calvados se trouvaient aussi présents à cette assemblée; mais ils ont cru devoir s'abstenir de voter. Et pourtant, si les prétentions de la ville de Caen pour se rattacher à la Bretagne n'avaient eu réellement qu'un but raisonnable, les délégués du Calvados auraient pu, disons plus, auraient dû joindre leur adhésion à celle des autres villes; car on avait, dans la même séance, approuvé, pour le chemin de l'Ouest, un projet qui se présentait avec toutes les chances d'une exécution certaine et prochaine, et qui satisfaisait complètement le désir manifesté par Caen de se rapprocher de la Bretagne. Il avait, en effet, été arrêté qu'on appuierait également le projet présenté par une compagnie puissante pour établir le chemin de Paris à Rennes, en passant par Versailles, Rambouillet, Chartres, Nogent, La Ferté-Bernard, Le Mans, Sablé, Laval et Rennes, avec deux embranchements, l'un de Sablé sur Angers, l'autre du Mans sur Alençon; enfin, d'un autre côté, la compagnie Laffitte avait pris l'engagement de conduire un embranchement de Caen sur Alençon, par Falaise, Argentan et Seez. De sorte, qu'à ce moyen, Caen se trouvait obtenir cette

communication si désirée, non plus seulement avec la ligne de Bretagne, mais avec le bassin même de la Loire, à Angers. Le refus d'accéder à des dispositions si éminemment raisonnables et avantageuses, prouve avec la dernière évidence que la lutte de la ville de Caen était excitée beaucoup moins par un intérêt réel que par des sentiments de rivalité qu'il serait plus facile d'expliquer que de justifier.

Il faut espérer que la délibération que nous venons d'analyser aura pour effet de hâter la solution de la question des lignes de l'Ouest et du Nord, et qu'elles seront enfin votées dans cette session, ainsi que l'a fait espérer un des membres de la réunion.

D'un autre côté, on nous donne comme certain que tout récemment la Cour de cassation aurait confirmé les décisions précédentes qui, sur la demande des mariniers, condamnaient la compagnie du chemin de fer de Rouen à Paris, à reconstruire dans des conditions plus conformes aux dispositions de la loi de concession et à l'intérêt de la navigation, les ponts d'Oissel et du Manoir. On sait que, pour le chemin de Caen, la compagnie Laffitte doit établir un tracé de 17,000 mètres, partant de la Chapelle (Saint-Etienne-du-Rouvray), suivant le nouveau chemin de Rouen à Elbeuf, par Oissel, passant à Elbeuf, de là à Louviers, et rejoignant la route de Paris à Saint-Pierre-du-Vauvray. Ce tracé évite précisément les ponts d'Oissel et du Manoir et le tunnel de Tourville. Il serait donc beaucoup plus avantageux que l'autre s'il n'offrait un peu plus de longueur, et c'est la seule raison qui ait empêché de l'adopter dans l'origine. Maintenant que, d'une part, il devient nécessaire pour la ligne de Caen à Paris, que, d'une autre part, il y a necessité de faire des travaux considérables aux ponts d'Oissel et du Manoir, ce qui ne peut se faire sans une suspension de service qui peut être assez longue, et par suite fort préjudiciable, la Compagnie aurait, assure-t-on, l'intention d'exécuter très prochainement le tracé par Elbeuf et Louviers, pour le substituer entièrement à l'autre, qui serait désormais complètement abandonné. Seulement, le pont d'Oissel serait maintenu, et livré au public moyennant péage. Quant au pont du Manoir, il serait vraisemblablement supprimé, s'il est vrai, comme on nous l'a affirmé, qu'il soit construit de manière à offrir peu de chance de durée.

Nous ne pouvons que désirer vivement la réalisation de ce projet de suppression de deux ponts et d'un tunnel de 1100 mètres, au moment où l'on construit les 4115 mètres de tunnel qui ceignent notre ville pour le chemin du Havre. Ceux qui auront fait ce gai parcours, en auront pris assez pour désirer que le plaisir se renouvelât le plus tard possible au-delà de Rouen.

F. D.

= Société d'Horticulture. — *Exposition des produits, et Séance publique.* — La Société centrale d'Horticulture du département est une bonne et utile création. Chaque industrie a besoin d'être protégée, stimulée, guidée dans l'application des sciences qui lui servent de base, éclairée sur le mérite des nouveaux procédés qui, dans notre ère d'améliorations et de progrès, surgissent de toutes parts. La grande culture, qui pourvoit à nos nécessités de tous les jours, trouve l'appui et les secours dont nous parlons dans la Société centrale d'agriculture, dont la création date de 1761 et le rétablissement de 1819. Mais l'horticulture proprement dite a été long-temps abandonnée chez nous à ses propres inspirations, aux tâtonnements de l'inexpérience, à l'empirisme et aux préjugés traditionnels de la routine. Le pays ne manquait pas, cependant, d'amateurs éclairés, de pépiniéristes et de jardiniers instruits; mais, éloignés les uns des autres, et par cela même sans influence sur la masse des praticiens, ils ne pouvaient rien, dans leur isolement, sur l'état présent et futur de l'art horticole. Une bonne pensée les a réunis, et c'est à partir du jour où la Société d'horticulture a été fondée par eux, en 1836 je crois, que l'art du jardinage a commencé à sortir de cet état stationnaire et infécond où il languissait depuis de trop longues années. La nouvelle association a rencontré, à ses débuts, de nombreux obstacles; elle a eu à lutter, et cela devait être, contre l'indifférence, le mauvais vouloir même de ceux dont elle venait améliorer et agrandir la position. Mais les résistances ont été heureusement surmontées par l'activité, par la persévérance de ses membres et surtout de son président, M. Tougard. Aujourd'hui, son influence est solidement établie, ses efforts portent leurs fruits, les sympathies du public lui sont acquises, elle occupe, enfin, une place importante au milieu des corporations scientifiques de la cité qui s'appliquent au mouvement des intelligences.

La huitième Exposition publique des produits horticoles, provoquée par cette Société, a commencé jeudi dernier dans la salle des Consuls, et n'a été close que dimanche soir. Au milieu des richesses végétales que de nombreux amateurs et d'habiles jardiniers s'étaient plu à accumuler dans un local trop restreint, nous avons admiré le magnifique bananier et le *Caladium odorant* de M. Bourdel, les caféiers couverts de fruits mûrs de M. G. Lemarchand, les cactées si bizarres, les splendides bruyères, les jolies orchidées, le patchouli, le vétiver de M. de Montville, les groupes brillants de rhododendrons et de bruyères de M. Wood, l'admirable rhododendron de M. Picot, la précieuse collection des plantes rares et nouvelles dont M. A. Pinel enrichit journellement nos serres, etc. L'Exposition offrait l'aspect le plus séduisant. Nous regrettons toutefois,

avec M le secrétaire de correspondance de la Société, qu'une exhibition plus abondante de fruits conservés n'ait pas donné à cette charmante exposition un caractère d'utilité plus directe.

Dimanche a eu lieu la séance publique dans laquelle la Société a distribué des encouragements, et pour la bonne culture des jardins, et pour les produits exposés. Ces divers encouragements nous ont paru suffisamment motivés. Nous avons remarqué, néanmoins, que, sur les 23 médailles accordées, 9 seulement ont été attribuées à l'horticulture utile. La floriculture offre, par elle même, assez d'attraits, sans qu'il soit nécessaire de faire pleuvoir la majorité des récompenses sur ceux qui s'y adonnent. Ce qu'il faut surtout stimuler et largement rémunérer, c'est la culture plus humble des légumes et des arbres, c'est la bonne tenue des pépinières et des jardins maraichers. L'utile avant tout, l'agréable ensuite. Nous engageons la Société, aux louables efforts de laquelle nous applaudissons sincèrement d'ailleurs, à donner, à l'avenir, une plus grande part, dans ses primes, aux praticiens qui s'occupent plus spécialement des produits alimentaires.

C'est en nous plaçant à ce point de vue, que nous ne saurions trop louer la société de l'espèce d'ovation qu'elle a faite à M. Du Breuil fils, en lui décernant, dans sa séance solennelle, une médaille d'or *pour le cours pratique de taille et d'arboriculture* qu'il professe à Trianon. Fécondant le bon vouloir de l'administration municipale, ce jeune et zélé professeur a su, par son activité et son savoir, doter notre Jardin des Plantes d'un excellent enseignement qui n'existe encore dans aucun établissement semblable, pas même à Paris, au moins d'une manière aussi complète et aussi profitable. La magnifique école d'arbres fruitiers qu'il dirige lui-même, le modèle de pépinière qu'il a créé, servent de base aux leçons théoriques et pratiques qu'il donne le dimanche. Ces leçons substantielles, suivies par un nombre considérable de propriétaires et de jardiniers, ont déjà exercé, ainsi que l'a constaté le président de la Société d'horticulture, dans un rapport spécial, une heureuse influence sur le mode de culture de nos arbres fruitiers. Bientôt, nous en sommes convaincu, la même influence se fera sentir sur nos arbres à cidre et nos plantations d'alignement.

M. Du Breuil a su conquérir, très rapidement, une honorable position dans l'enseignement, et donner à notre superbe Jardin des Plantes un nouveau dégré d'utilité qui justifie les sacrifices que l'administration municipale ne cesse de faire, depuis plusieurs années, en faveur de cet établissement. Nous le répétons donc, la médaille d'or décernée à M. Du Breuil, par des juges aussi compétens que Messieurs de la Société d'hor-

ticulture, est, à notre avis, un acte de haute justice, une des récompenses les mieux méritées, et cette opinion a été partagée par tous ceux qui assistaient à la séance solennelle de dimanche dernier, si nous en jugeons par les applaudissements répétés qui ont éclaté après la lecture du rapport de M. Tougard et la remise de la médaille à l'intelligent et consciencieux professeur. Une société savante s'honore quand elle honore, autant qu'il est en son pouvoir, les hommes de savoir et de dévouement. Ω

= Loterie maçonnique. — Tandis que, dimanche dernier, la Société d'horticulture décernait en séance publique des récompenses à ses lauréats, une cérémonie inaccoutumée avait lieu dans la grande salle de l'hôtel-de-ville ; le tirage d'une loterie au profit de la caisse centrale de bienfaisance maçonnique, avait réuni une foule considérable de souscripteurs. Après s'être empressés de coopérer à une bonne œuvre, ils venaient se rendre à l'invitation des francs-maçons, qui, pour la première fois à Rouen, se produisaient au grand jour et soulevaient un coin du voile mystérieux dont ils couvrent ordinairement leurs travaux symboliques.

M. Desseaux, président, a fait, dans un discours remarquable, l'exposé des principes et de la morale maçonnique. L'attention avec laquelle ce discours a été écouté, est venue prouver à l'orateur que ces principes et cette morale étaient compris et avaient toutes les sympathies de son nombreux et brillant auditoire.

M. Th. Le Breton a lu ensuite une pièce de vers adressée aux souscripteurs de la loterie, et M. Deschamps, dans une chaleureuse improvisation, s'est appliqué à justifier la franc-maçonnerie du reproche de frivolité dont beaucoup de gens l'accusent encore. « Non, s'est écrié « M. Deschamps, une société qui a compté parmi ses membres Voltaire, « Lalande et Franklin, ne peut être une société frivole. »

Cette fête a été dignement couronnée par le concours d'artistes qu'on est accoutumé de rencontrer partout où il s'agit d'accomplir une œuvre philantropique. Mesdemoiselles Valton, Julienne et Lovie, et MM. Payen et Grognet, ont fait entendre des chants dont le charme inexprimable a électrisé l'assemblée, et cette cérémonie, dont beaucoup garderont le souvenir, s'est terminée par le tirage de la loterie, composée d'objets donnés, pour la plus grande partie, par les membres des loges maçonniques, et qui, sur près de 1800 appelés, n'a pas fait moins que de 133 élus. T. L.

= Beaux-Arts — Le nom de mademoiselle de Fauveau est célèbre dans les arts. Depuis long-temps, en effet, cette intelligente artiste oc-

cupe, parmi le petit nombre de femmes qu'une irrésistible vocation a portées à l'étude de la sculpture, une place éminente qui ne lui a point été encore disputée. Malheureusement, l'expatriation de M[lle] de Fauveau nous a privés de connaître et d'admirer la plupart des compositions qu'elle a mises en œuvre pendant les dix dernières années qui viennent de s'écouler; nous vivons encore sur le souvenir de toutes ses remarquables productions antérieures à cette époque, parmi lesquelles on peut citer, entr'autres, un charmant bénitier que le moulage a rendu populaire, et une Judith d'une composition tout-à-fait nouvelle et originale.

Cependant, il y a plusieurs années, M[lle] de Fauveau avait envoyé à Paris, pour figurer à l'Exposition, un miroir à encadrement sculpté, que le Jury crut devoir refuser, en se fondant sur cette raison, que des objets de cette espèce rentraient dans la catégorie des pièces d'ameublement, et, comme tels, n'étaient pas dignes de prendre place dans un Musée où ne sont admis que les ouvrages dont l'art est le seul but. Nous respectons trop l'omnipotence du Jury, pour discuter le motif de ce refus et en faire l'objet d'une critique, d'ailleurs parfaitement inutile. Mais, quant à nous, qui aimons l'art à propos de tout, et le trouvons admirable en tout lieu, nous avons plaint vivement le public parisien de cette exclusion, lorsqu'il nous a été permis d'examiner ce piquant chef-d'œuvre, exposé dans une maison particulière de notre ville, qui s'est hospitalièrement ouverte à tous les admirateurs du beau talent de notre sculpteur féminin.

On sait que le mérite des ouvrages de M[lle] de Fauveau ne consiste pas seulement dans l'harmonieuse pureté et la belle ordonnance des lignes, jointe à l'habileté de l'exécution ; une idée remarquablement élevée et ingénieuse préside d'ordinaire à toutes les compositions de cette artiste. Cette fois, il ne s'agissait pas d'une œuvre importante et sérieusement combinée ; la conception de ce miroir provient assurément d'une boutade d'artiste et d'un caprice de femme ; mais, provoquée par quelque stimulant railleur, la pensée de l'auteur n'en a eu qu'un jet plus vif, et la malice et l'esprit percent dans tous les détails de son sujet.

Deux personnages, homme et femme, en costume de l'époque de Louis XIII, sont placés de chaque côté du miroir, de manière à ce qu'ils paraissent s'y regarder. La femme, le corps légèrement penché et renversé en arrière, se mire de face, tandis qu'elle déroule les boucles de sa chevelure avec un mouvement tout gracieux ; l'homme ne se présente à la glace que de profil : rien de plus caractéristique que cette figure de *raffiné* avec son costume d'une coquetterie pompeuse et exagérée, son air outrecuidant, son énorme chevelure et ses moustaches retroussées à l'espagnole. Cependant, tandis que ces deux personnages sont

absorbés dans leur propre contemplation, un jeune satyre, à la mine méchamment lutine, qui occupe le milieu de l'encadrement dans la partie inférieure, s'amuse à leur dresser des pièges où leurs pieds sont déjà à demi engagés; deux cartouches, placés immédiatement au-dessous, renferment ces quatre vers qui expliquent toute l'action :

> Parfois, en ce cristal, maint galant qui s'admire
> Va droit au trébuchet que lui tend un satyre.
>
> Et la coquette aussi, trop facile aux appeaux,
> Livre son pied mignon au lacet des oiseaux.

La partie supérieure de l'encadrement est ornée de tous les insignes de l'orgueil et de la vanité : du côté de l'homme, un bâton de maréchal, des cordons, des croix, etc.; du côté de la femme, un masque, des colliers, un éventail; un paon, qui admire sa queue déployée, occupe le sommet du cadre et en forme le couronnement. C'est ce dernier emblème qui achève de caractériser l'œuvre, à laquelle l'auteur a donné le nom de *Miroir de la vanité*. Nous n'insisterons pas davantage sur l'esprit et l'ingénieuse puissance d'invention que décèlent ces différens détails, que nous n'avons pu énumérer et décrire qu'imparfaitement; ajoutons seulement que l'habileté et la grâce de l'exécution en rehaussent de toutes parts la valeur, et rendent cette charmante composition infiniment précieuse aux yeux de tous ceux qui savent apprécier les arts avec délicatesse et raffinement. A. B.

= Le célèbre statuaire, M. David (d'Angers), vient de passer par notre ville pour se rendre au Havre où, comme on sait, deux monuments vont être élevés à deux illustres enfants de cette cité, Bernardin de Saint-Pierre et Casimir Delavigne. Ces deux monuments confiés au talent de cet habile artiste, sont maintenant à l'état d'esquisses et dignes en tout point, dit-on, soit par la composition principale, soit par les accessoires allégoriques, de reproduire, à l'aide du bronze, les traits du peintre sublime et harmonieux des merveilles de la nature, et ceux de l'auteur des *Messéniennes* et de tant de beaux ouvrages dramatiques.

= L'eau-forte que nous avons placée en tête de ce numéro, et que nous devons au talent facile et exercé de M. Polyclès Langlois, représente un beau debris du *manoir féodal d'Auzebosc*, situé à peu de distance du village d'Allouville, dans les environs d'Yvetot. Cette tour ne remonte guère qu'au XV[e] siècle, mais on remarque, dans la construction de son revêtement extérieur, l'emploi simultané de la brique et de la pierre, disposées de manière à former une élégante marqueterie de nuances contrastées. Cet appareil, que le XVI[e] siècle employa avec profusion dans ses monuments de plaisance, est assez rare dans les constructions de défense du XV[e] siècle, pour mériter d'être signalé.

= La *Société des Amis des Arts* de Rouen vient de reconstituer son bureau et sa commission d'acquisitions pour 1845. L'heureuse influence qu'a toujours exercée cette utile institution sur le développement du goût dans notre province, les services multipliés qu'elle a rendus aux artistes, en popularisant leurs noms et leurs œuvres, aussi bien qu'en leur prêtant une généreuse et constante assistance, ne sont plus aujourd'hui contestés par personne. Chaque année nouvelle, ajoutée à toutes celles que la société a déjà parcourues, semble devenir pour celle-ci un gage assuré de progrès et de durée. C'est donc avec confiance qu'elle va rouvrir le cours de ses opérations annuelles. auxquelles la coïncidence de l'Exposition municipale de peinture contribuera, d'ailleurs, à donner tout l'éclat désirable.

= La treizième session générale annuelle de l'Association normande s'ouvrira le 24 juillet prochain, à dix heures précises, dans la ville de Neufchâtel, et durera quatre jours.

L'Association, après avoir constaté l'état de l'agriculture dans le pays au moyen d'une enquête, entendra divers mémoires statistiques et agricoles. Un grand concours de bétail aura lieu pendant la session. Des primes, pour lesquelles M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder des fonds spéciaux, seront distribuées en présence de M. de Sainte-Marie, inspecteur-général de l'agriculture, aux propriétaires des plus beaux taureaux, béliers, verrats, et aux propriétaires des fermes les mieux tenues et nourrissant le plus d'animaux. L'Association décernera, sur ses fonds particuliers, des médailles aux propriétaires des plus belles vaches laitières. Il y aura aussi des récompenses pour les laiteries les mieux tenues et les fromageries. Une médaille sera spécialement destinée aux propriétaires dont les fumiers seront le mieux aménagés dans l'arrondissement de Neufchâtel.

L'enquête industrielle sera faite après l'enquête agricole, et des médailles d'encouragement seront décernées aux différentes industries du pays.

Une Commission des vœux sera créée, à l'ouverture de la session, pour examiner les propositions qui pourront être adressées, et en faire l'objet d'un rapport.

Tous les membres de l'Association sont priés de se rendre à cette réunion, et d'adresser à M. de Caumont, directeur de la Compagnie, ou à M. J. Girardin, de Rouen, inspecteur du département, avant le 20 juin, les mémoires, notes, propositions qu'ils désireraient faire à l'assemblée. M. Desjobert, député, inspecteur de l'Association pour l'arrondissement de Neufchâtel, secrétaire-général pour cette session,

a pris les mesures nécessaires pour qu'elle produisît tous les résultats qu'on peut en attendre.

— La treizieme session du Congrès scientifique de France s'ouvrira le 1er septembre à Reims (Marne.)

La septième session du Congrès scientifique italien se tiendra à Naples, et commencera le 15 septembre.

= La Société libre de l'Eure, dans sa séance générale d'avril 1846, décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur ce sujet : *Nicolas Poussin et son Monument.*

La pièce couronnée sera lue dans la solennité qui aura lieu pour l'inauguration de la statue du Poussin, aux Andelys, vers le printemps de 1846.

Les manuscrits devront être envoyés *franco* au secrétaire perpétuel de la Société, avant le 31 décembre 1845, *terme de rigueur.*

THÉATRE DES ARTS. — Le jour où cette livraison de la *Revue* parviendra à nos abonnés, l'année théâtrale aura atteint le terme de sa laborieuse carrière, et ce n'aura pas été sans encombre. Aussi s'agit-il d'importantes réformes pour l'avenir, d'améliorations de toutes sortes que M. Deslandes va apporter dans son administration. Une foule de gens saluent l'ère nouvelle avec une confiance complète, et prévoient déjà les plus étonnantes merveilles du monde qui en doivent être le résultat, à savoir un directeur faisant de bonnes affaires, un public satisfait du directeur, et autres raretés introuvables.

Pour nous, qui avons vu beaucoup de révolutions... théâtrales, et qui savons ce que valent toutes ces améliorations et réformes... dramatiques, dont les projets sont toujours fort nombreux et la réalisation singulièrement décevante, nous attendrons, avec une placide tranquillité, les événements que le temps nous doit amener; également prêt à voir les innovations n'être tout simplement que les accidents d'une routine vieillie, ou à les saluer comme de magnifiques découvertes, dont la mise en pratique ne tiendra aucune des promesses que l'on s'en était faites.

Nous voudrions, cependant, quant à présent, pouvoir vous dire quels artistes vont nous quitter et quels artistes nous restent, mais l'obscurité la plus profonde enveloppe cette question : tel qui, la veille, faisait ses paquets, est tout surpris, le lendemain, d'apprendre qu'il restera peut-être, et tel autre dont le réengagement était, disait-on, assuré, est en quête d'un emploi vacant dans une ville de France ou de l'étranger. Le Théâtre Français ne doit plus être desservi par une troupe spéciale, assure l'administration, pendant que d'autres affirment qu'on formera une troupe secondaire pour la campagne d'hiver; enfin, les projets avoués, les projets devinés, les projets désirés et les projets purement inventés, se croisent et se mêlent à n'y pouvoir rien reconnaître. Puisse une organisation solide et intelligemment constituée, sortir de ce chaos, que la masse du public contemple, du reste, avec assez d'indifférence. B.

— La *Syrène*, opéra comique en trois actes, nous a de nouveau montré l'alliance des deux talents français, MM. Scribe et Aubert. Le premier, dans un poëme intéressant et spirituel, quoique des moins vraisemblables, le second, dans une partition pleine de motifs coquets et de mélodies charmantes, ont mérité et obtenu, sur notre scène, une nouvelle consécration du grand succès qui avait accueilli la *Syrène* au théâtre de l'Opéra-Comique. Mademoiselle Élian a été une délicieuse Syrène, qui s'est montrée bien capable de la fascination sur laquelle repose l'intrigue de la pièce.

— Revue Musicale. — Le mois qui vient de s'écouler a été des plus intéressants. D'abord, un brillant concert a été donné par M. Amédée Méreaux, notre habile pianiste compositeur. Dans cette soirée, nous avons entendu deux morceaux inédits écrits par lui : un quatuor religieux dont le style est plein d'élévation, puis un caprice fort amusant et très bien traité, sur un air ancien. Cette fantaisie a obtenu les honneurs du *bis*. Comme pianiste, M. Méreaux a exécuté trois grandes compositions de Bethowen, Mozart et Weber : le succès qu'il a obtenu a été complet. Mademoiselle Julienne, notre jeune compatriote, a excité l'enthousiasme dans la belle scène de *Robin-des-Bois*, qu'elle a dite avec une verve et un entraînement irrésistibles. MM. Payen, Dumas et Malliot complétaient l'ensemble de cette soirée, qui a été une des plus remarquables que nous ayons entendues à Rouen.

Au théâtre, M. Batta, Mademoiselle Nau et M. Massol, sont venus se faire applaudir. M. Batta surtout a fait fanatisme, et bien justement; nous ne connaissons rien de plus sympathique que le talent de cet artiste. Il a une ame, un feu qui pénètre et attendrit, ainsi que le faisait Rubini : rappel, fleurs, couronnes, rien n'a manqué. Enfin, Madame Stolz nous a initiés à son jeu saisissant, à son énergique voix; elle nous a montré son grand talent tragique. Le triomphe n'a rien laissé à désirer. Mais, dût-on nous traiter de barbare, nous dirons que Batta nous a plus vivement impressionné.

Et, maintenant, voici une nouvelle d'hier. La société Philharmonique est reconstituée : il ne manque plus qu'un nombre suffisant de membres, et nous espérons que nos amateurs ne feront pas défaut à cet appel. Voici la composition du bureau : MM. De Villers, président; — Gervais et A. Méreaux, vice-présidents; — Morel aîné, De Metz, secrétaires; — Louis Lemarchand, Morel le jeune, bibliothécaires; — Germonière, trésorier; — Neukomm, Malliot, artistes adjoints. M.

— Nous annonçons avec empressement le concert vocal et instrumental que doit donner M. Malliot, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le vendredi 2 mai, à 8 heures du soir. Mesdemoiselles Julienne et Victoria Petit, MM. Poultier, Deslandes, Malliot et Planque, se feront entendre ; un solo de hautbois sera exécuté par M. Olivier. Lors même que le souvenir des services que M. Malliot rend journellement à l'art musical, ne suffirait pas pour attirer sur la solennité qu'il prépare toutes les sympathies du public, les noms de notre compatriote Poultier et des artistes distingués qui doivent concourir à cette soirée, sont une garantie de l'intérêt qu'elle doit exciter.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant*.

Cour du Château de Clères.

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

LE CHATEAU DES HUGUENOTS.

I.

C'était en 1572. La France espérait des jours plus tranquilles, et il semblait que les troubles religieux qui l'agitaient alors, allaient s'appaiser au milieu des joyeuses fêtes du mariage convenu de Henri prince de Navarre, et de madame Marguerite, fille du feu roi Henri II et de Catherine de Médicis. Ce mariage, depuis long-temps projeté, n'avait pu, à cause de la différence de religion des deux futurs époux, avoir lieu du vivant du pape Pie V, qui s'y était toujours opposé ; mais Grégoire XIII, plus pacifique, avait enfin accordé les dispenses refusées par son prédécesseur. Les noces, fixées d'abord au 1er juin, avaient été remises au 18 août, à cause de quelques difficultés élevées par le cardinal de Bourbon, à qui les dispenses étaient adressées.

Cet incident, dans lequel les huguenots virent un mauvais vouloir inquiétant pour eux, les faisait murmurer de ce retard apporté à une alliance présentée comme un gage de paix et comme une garantie dont l'espérance, au moment où on la croyait prochaine, s'éloignait tout-à-coup de nouveau, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre.

Ce fut bien pis encore, quand, le 10 juin, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et mère du fiancé de madame Marguerite, mourut presque subitement, âgée seulement de 44 ans. On parla de poison, on nomma même l'empoisonneur. C'était, selon la rumeur publique, le parfumeur *René*, un de ces italiens venus par bandes de Florence, à la suite de la reine-mère. La maladie qui avait emporté si promptement Jeanne d'Albret, commença, assurait-on, dès qu'elle eut mis

des *gants de senteurs*, comme dit Mézeray[1], *achetés chez ce Milanois, qui étoit en fort mauvaise réputation.*

Les huguenots considérèrent cette mort comme une menace, comme une reprise contre eux des hostilités endormies, et beaucoup quittèrent Paris. Le peuple, contenu, ne se montrait pas moins animé contre ceux de la religion prétendue réformée. Non seulement on les accusait d'être ennemis de Dieu, mais aussi d'être ennemis de l'État. La politique les redoutait, la religion les réprouvait. Des bruits effrayants couraient dans la ville. Les couteaux, disait-on, s'aiguisaient pour le meurtre, les armes se préparaient pour un coup de main décisif. Les catholiques se mettaient en garde contre la guerre civile, les huguenots contre les persécutions. On se craignait réciproquement, et, les uns les autres, on s'accusait pour justifier des inimitiés réciproques.

Depuis moins d'un an, *Gilles*, ou *Egidius Le Cat*, seigneur de Beuvreuil, terre située sur l'extrême limite de la Normandie et de la Picardie, avait épousé *Françoise de Vadequarre*. Tous deux étaient huguenots. Ces bruits d'une guerre prochaine, cette odeur de sang, troublaient les joies de leur récente union. Paris, d'un jour à l'autre, pouvait devenir un champ de bataille ou une boucherie. Tout, autour des deux époux, se trouvait en désaccord avec leurs sentiments d'affection et de tendresse. Ils s'aimaient et n'étaient environnés que de gens qui se haïssaient et prêts à s'entr'égorger.

Egidius se souvint alors qu'il possédait, dans un pays de difficile accès, à plus de vingt-cinq lieues de la capitale, cette ignorée seigneurie de Beuvreuil, où il avait passé quelques années de son enfance, et où devait exister un château à peu près habitable, quoiqu'il n'eût guère été habité depuis plus de vingt ans, par une raison dont il ne s'était jamais rendu parfaitement compte. La situation de ce château lui revint à la mémoire, mais confusément, comme le souvenir d'un vieux rêve. Il le voyait s'élever au pied d'une colline couronnée de bois, dans une étroite vallée où un ruisseau venait grossir de ses eaux un autre ruisseau. Là il retrouverait une paysanne, vieillie à n'en pas douter, mais qui avait veillé sur ses jeux enfantins et suivi ses promenades capricieuses, qui lui cueillait alors les meilleurs fruits du jardin, et lui servait la crême la plus douce de sa laiterie. Il se figu-

[1] *Abrégé chronolog. de l'hist. de France*, t. IX, p. 69.

rait encore les vertes prairies où il bondissait au milieu des herbes et des fleurs, l'épais ombrage sous lequel il s'abritait, le ruisseau dont les approches lui étaient interdites, le moulin dont il aimait la cascade et le bruit.

Ces souvenirs d'enfance, c'était une trève aux mauvais rêves du présent; aussi s'y complaisait-il, comme si un passé heureux faisait disparaître les tristes réalités d'un présent sans bonheur.

Dans ce lieu, qu'embellissaient ses illusions, on s'inquiéterait peu, sans doute, en quelle langue il prierait Dieu. Là, les esprits ne devaient pas se hausser jusqu'à savoir ce qui était hérésie ou orthodoxie; il pouvait donc en sûreté y cacher sa vie, ses amours, son épouse qu'il aimait tant, précieux trésor qu'il voulait dérober à l'envie et soustraire aux périls.

Un soir, qu'il était seul avec sa compagne chérie, et que tous deux s'abandonnaient aux sombres pensées d'un sombre avenir, Egidius confia ses projets à Françoise. Françoise ne répondit rien, et pâlit; son esprit n'était pas préparé à cette brusque proposition. Son mari se rapprocha d'elle; il vit qu'une larme coulait de ses yeux. Il lui serra tendrement la main, et lui dit :

— Mais, dans cette retraite solitaire, je te suivrais, Françoise: seulement, si l'honneur l'exigeait, je te quitterais momentanément, pour être exposé seul aux persécutions et aux dangers; puis, bientôt, je te retrouverais, pour être encore heureux.

Françoise leva vers lui ses yeux humides:

— Ce que tu me proposes, répondit-elle, c'est plus qu'un acte de prudence, c'est un exil. L'absence, c'est pis que la persécution, c'est la mort; car qu'est-ce que la mort? une séparation! et tu prévois que nous pourrons nous séparer?

— Des malheurs qui nous menacent, je cherche à éviter le plus terrible. La tempête gronde, mais elle se dissipera, je l'espère, et alors, rien ne troublera les joies si pures de notre union. Prévoir c'est aimer, et devrais-tu t'attrister de mon amour ?

Françoise raffermit son cœur à ces douces paroles.

— Que ta volonté soit faite, dit-elle; je veux te donner aussi une preuve d'amour. Céder c'est aimer, et je suis prête à me conformer à tes désirs.

— Merci! répondit Egidius; le poids de toutes mes craintes ne pèse plus sur ma poitrine oppressée.

— Hélas ! soupira Françoise, Dieu veuille que ce poids n'y retombe jamais !

Les préparatifs du départ servirent de diversion à la tristesse que l'idée seule de ce départ avait fait naître. Françoise, par tout ce qui se racontait journellement autour d'elle, comprit la nécessité de s'éloigner de Paris, ce lieu si plein d'orages, et Egidius envoya un de ses gens à Beuvreuil, pour y annoncer son arrivée prochaine.

II.

Il y avait à peine deux siècles que Girold Le Cat, écuyer, avait bâti le château de Beuvreuil. C'était une construction solide, aux murs épais, où les ouvertures n'avaient pas été prodiguées par l'architecte. Quelques portes rares donnaient accès au rez-de-chaussée, et des croisées à meneaux éclairaient les pièces basses et celles de l'étage supérieur. Du côté du midi, une cour, dominée par l'éminence du coteau voisin, s'inclinait vers le manoir en pente presque insensible. Au nord, s'alignaient les jardins resserrés entre les fossés et l'habitation seigneuriale. Sur le côté, en entrant, s'élevait un bâtiment d'une construction plus ancienne que le château, et qui avait servi de chapelle. Près de là, au couchant, pendue à deux piliers de briques, s'ouvrait la porte d'entrée, fortement bardée de fer, et surmontée d'un écusson de pierre, à la croix ancrée d'or, sur un fond de gueules. Au fond de la cour, vers le levant, s'amoncelaient les restes de quelque ancienne fortification, dont les matériaux avaient servi, en partie, à l'édification du château actuel, et, sous ces ruines, subsistait encore, bien conservé, un souterrain voûté, dont, depuis long-temps, personne n'osait approcher.

Ce fut là que, par un soir du mois de juin, arriva, monté sur un cheval horriblement fatigué, Samuel Harpaille, courrier envoyé à Beuvreuil par Egidius, pour y annoncer sa prochaine arrivée. Il descendait, au grand trot de sa monture, le chemin qui sillonne en tournant le flanc du plateau qui sépare la vallée d'Epte de celle où s'étendaient encore, alors, les grands étangs de Bray et du Mont-Louvet, aujourd'hui desséchés. Son fouet, dont il faisait un usage immodéré, attirait sur ses traces quelques enfants oisifs et curieux, peu accoutumés à voir aller de ce train aucun personnage de leur connaissance.

— Est-ce ici Beuvreuil ? demanda Samuel.

— Oui, Monsieur, répondit le fausset d'une douzaine de voix enfantines.

— Dieu soit loué ! s'écria le courrier. Il y a loin de Paris à ce village du diable !

Et il fit de nouveau claquer son fouet de plus belle, à la grande satisfaction de son escorte sautillante.

Enfin, il arriva à la porte du château. Elle était fermée. Il frappa cinq ou six fois, la vigueur de chaque coup mesurée sur le progrès de son impatience, et, voyant que personne ne s'empressait, il se mit à crier de toutes les forces de ses robustes poumons :

— Holà, vous autres ! dormez-vous là-dedans à la même heure que les poules ? Réveillez-vous, bonnes gens ; c'est le courrier de votre seigneur et maître, Samuel Harpaille, un bon soldat de M. l'amiral quand il a besoin d'un coup de main.

Samuel, après cette harangue, se pencha sur le cou de son cheval, écouta si on allait lui répondre ; on ne lui répondit pas :

— Où sont-ils donc, les vieux ? Savez-vous ça, marmaille ? ajouta Samuel. Est-ce que c'est ici le palais de la belle au bois dormant ? Si c'est ça, j'ai le temps d'attendre, pour peu qu'il n'y ait qu'un an qu'ils dorment !

Des petites voix crièrent :

— Jacques ! Romaine ! c'est un beau monsieur à cheval, comme le saint Martin de Brémontier, qui veut vous parler.

Cette allocution à grand chœur fut répétée plusieurs fois, et finit par pénétrer, à ce qu'il paraît, jusqu'aux oreilles de Jacques et de Romaine, car on entendit, en dedans de la cour, d'autres voix qui répondirent :

— Un moment ! on y va.

— Ah ! s'écria Samuel à ces paroles d'espérance, la belle au bois dormant se réveille ! ce n'est pas malheureux.

Les enfants poussèrent un joyeux éclat de rire, et quelques-uns s'approchèrent d'une brèche faite par le temps dans les murs de clôture, et dont quelques fagots d'épines défendaient l'entrée.

On entendit des pas se rapprocher, puis un verrou rouillé grinça, en se retirant péniblement en arrière, puis la porte s'entrebailla ; puis, enfin, une figure originale, coiffée d'un bonnet sans couleur appréciable, se montra en disant d'une voix aigre à la fois et bourrue :

— Voilà une belle heure pour arriver au château de Beuvreuil !

Cette figure était celle de Jacques, figure ridée, contrariée et de mauvaise humeur, sur laquelle se lisait couramment que Jacques n'était pas dans l'usage d'être dérangé le moins du monde de ses habitudes quotidiennes.

Samuel, de son côté, fit une assez piteuse grimace à l'apparition de Jacques; mais un sourire égaya ses yeux et ses lèvres quand la porte fut toute grande ouverte, et qu'il entrevit, derrière le maussade Jacques, le visage avenant et les bonnes grosses joues encore fraîches de Romaine, sa légitime épouse devant Dieu et devant les hommes.

Jacques était le jardinier du château, le concierge même, si vous voulez le gratifier de cette dignité; il était tout ce qu'il vous plaira, car il n'y avait que lui dans cette demeure abandonnée. Romaine était cette paysanne dont Egidius avait gardé le souvenir, et qui, vingt ans au moins avant l'époque où nous sommes arrivés, mettait toutes ses complaisances au service des fantaisies d'enfant de son jeune seigneur. Jacques et Romaine, laissés à Beuvreuil quand on avait cessé de l'habiter, s'étaient épousés en bons chrétiens, pour échapper tous deux aux piéges du démon, tendus aussi artificieusement dans la solitude que dans le tourbillon du monde, dans la paix des hameaux que dans le tumulte des villes; et, véritablement, ils avaient eu d'autant plus raison de craindre les mauvais tours du malin esprit, qu'il courait d'étranges bruits sur le château de Beuvreuil, à l'époque où on les y laissait seuls.

Depuis ce temps-là, Jacques avait vieilli. Il s'était courbé sous le travail. Les brouillards des fossés lui donnaient de si fréquentes fluxions, que ses joues s'étaient creusées, faute de dents pour les soutenir. Ses rares cheveux s'usaient sous son inamovible bonnet, et toute sa peau sèche et rugueuse montrait des rides profondes et de grosses veines saillantes, que faisait encore ressortir davantage la cavité des rides.

Jacques n'avait pourtant que cinquante-cinq ans.

Romaine ne disait plus son âge, mais, en remontant à celui qu'elle avouait quand Egidius, enfant, courait avec elle au milieu des marguerites des prés, et en y ajoutant les années écoulées depuis ce beau moment de son printemps, on pouvait, par une très simple opération arithmétique, calculer qu'elle atteignait quarante ou quarante-deux ans.

Le temps ne l'avait pas maltraitée comme son mari. Sa toilette

annonçait encore quelque soin de sa personne : ses cheveux lissés encadraient son front uni ; les belles couleurs foncées de ses jours attestaient une santé vigoureuse ; son costume, coquettement porté, révélait indiscrètement quelques prétentions juvéniles ; aussi ce ne fut pas à Jacques que Samuel s'adressa quand la porte s'ouvrit, ce fut à Romaine :

— Bonjour, petite mère, lui dit-il, en donnant un dernier coup d'éperon à son cheval ; j'arrive à temps pour souper, n'est-ce pas ? J'ai une soif à avaler toute votre rivière.

— A souper ! murmura Jacques en refermant la porte.

— Dam', Monsieur, répondit Romaine, nous ferons de notre mieux. Nous trouverons des œufs dans le poulailler, une salade dans le jardin, et du cidre au cellier.

Samuel descendit de cheval. Romaine le conduisit vers une petite écurie attenant à la maison de chaume qu'elle habitait avec son mari, dans la cour même du château ; et si Jacques, en les rejoignant, n'avait pas été aussi enfoncé dans sa mauvaise humeur qu'il l'était, il aurait vu que, je ne sais pour quelle raison, le teint de Romaine avait, en fort peu de temps, passé du rouge vif, sa couleur ordinaire, au pourpre éclatant, et que, pour dissimuler son embarras, elle s'était enfuie bien vite, sous prétexte du souper du nouveau venu.

III.

Jacques, Romaine et Samuel étaient tous trois assis dans la chaumière. Par la porte, toute grande ouverte, entrait le dernier reflet du soleil couchant ; la fenêtre aspirait l'air frais du soir ; et, sur un noyer chargé de fruits, dont le feuillage ombrageait la laiterie, les oiseaux chantaient leurs refrains d'adieu.

— A mon tour, disait Samuel : mon cheval a de l'avoine à l'auge, du foin au râtelier, de la paille jusqu'aux genoux ; quand vous voudrez, ma chère hôtesse.

A ces mots, Romaine se leva, alla voir sur un réchaud, dans un coin de la haute cheminée, si les œufs qu'elle avait cassés étaient cuits ; elle y jeta quelques grains de sel, les posa sur une table où les attendaient une salade nouvellement cueillie et un pot de cidre vernissé ; et,

après avoir vérifié à quel point en était son œuvre culinaire, elle répondit à Samuel :

— Quand vous voudrez, Monsieur.

Samuel se mit à table. Jacques était soucieux. Il méditait depuis long-temps un discours, et, quand il l'eut suffisamment médité, il leva la tête, regarda Samuel qui mangeait avec un appetit d'ogre, et il lui dit :

— Il est temps que vous m'appreniez ce qui vous amène ici.

— C'est juste, répondit Samuel, en essuyant sa bouche du revers de sa main.

— Nos maîtres vous envoient ici, continua Jacques; mais qu'y a-t-il donc de nouveau, qu'ils se souviennent de Beuvreuil, à qui personne n'avait pensé depuis plus de vingt ans ?

— Je comprends la question, mon brave.— A boire! la petite mère. — Voici la chose, reprit Samuel. Dans deux ou trois jours, ils seront ici, et comme il y a plus de vingt ans, ainsi que vous venez de le dire vous-même, que personne n'y est venu, vous ne serez pas étonné de savoir que je suis chargé de faire tout préparer pour l'arrivée de nos maîtres.

— Ici! murmura Jacques, comme s'il s'agissait d'une chose impossible.

— Préparer tout en deux ou trois jours! ajouta Romaine.

— Il y a vingt ans que le château n'a été ouvert.

— Eh bien ! nous l'ouvrirons.

— Et savez-vous ce que nous trouverons dans le château?

— Parbleu ! des lits, des chaises, des tables, des...

— Et...

— Et quoi? interrompit Samuel en voyant l'air effaré des deux époux.

— Je n'en sais trop rien, répondit Jacques en hochant la tête, et c'est positivement là ce qui me fait peur.

Samuel sourit :

— Si c'est cela, dit-il, votre peur ne me paraît pas autrement fondée.

— Toujours est-il, dit à son tour Romaine, qu'il y a plus de vingt ans que personne n'est entré dans le château, et, quand personne, depuis vingt ans, n'est entré dans un château, vous avouerez qu'il n'est pas prudent d'y entrer le premier.

— Le raisonnement ne me paraît pas absolument concluant, ré-

pliqua Samuel ; mais, enfin, pourquoi personne n'y est-il entré depuis plus de vingt ans ?

— Pourquoi ? Ce n'est pas nous qui devons dire cela, Monsieur, soupira presque Romaine.

— Des mystères ! diantre ! voilà qui pique ma curiosité. Eh bien, dit Samuel, si vous ne voulez pas entrer les premiers dans le château, vous me donnerez les clefs, et j'y entrerai, moi.

— Vous y entrerez ! fit Jacques. Attendez donc qu'auparavant M. le curé ait fait les exorcismes indispensables. Je ne crois pas la précaution inutile.

Samuel éclata de rire comme un huguenot qu'il était, et s'écria :

— Me voilà donc en pays de papimanie, où les gens croient à la messe et à toutes les superstitions de Rome.

— Sainte Vierge ! dit Romaine en faisant un signe de croix et en se reculant, venez-vous ici pour nous tenter ? Etes-vous bien de chair et d'os ? Jacques, Jacques, ajouta-t-elle en se tournant vers son mari, est-tu bien sûr que... Monsieur que voilà... soit entré par la porte que nous lui avons ouverte, et qu'il ne soit point sorti du château par quelque fente cachée ? Il y a quelque illusion diabolique là-dessous.

— Il n'y a d'illusion, répondit Samuel, que dans vos pauvres têtes, qui me semblent plus délabrées encore que le château, en si mauvais état qu'il soit. Je ne viens certainement pas pour vous tenter, bonnes gens, mais pour obéir à nos maîtres. Je suis de chair et d'os comme vous. Je m'appelle Samuel Harpaille, valet du sire Egidius Le Cat, écuyer, seigneur de Beuvreuil et autres lieux, quand le temps est calme, et soldat de M. l'amiral, quand la main me démange par trop, et que l'air est à l'orage et à la guerre.

— Un hérétique ! grommela Jacques, en faisant une grimace fort singulière.

— Eh bien, quoi ? hérétique ! reprit Samuel, vous allez en voir bien d'autres d'ici à quelques jours : monseigneur Egidius, madame Françoise, sa chère et bien aimée épouse, les gens qui les accompagnent et les servent, ne sont-ils pas hérétiques comme moi ? Regardez donc un peu leur précurseur, pour vous accoutumer à des visages hérétiques, qui valent bien des visages hétéroclites, dit-il en considérant Jacques, que sa grimace n'avait pas embelli.

— On vous donnera les clefs, Monsieur Harpaille, dit Romaine ;

nous ne sommes pas faits pour désobéir à nos maîtres en ce qui concerne leur service ; mais, s'il vous arrive mal.....

— Mal ! interrompit Samuel. Qui vous fait donc soupçonner qu'il peut m'arriver mal ?

— Dam', Monsieur, tout le monde dans le pays vous dira que le château de Beuvreuil a une mauvaise réputation ; que personne, le soir, n'ose en approcher ; que, la nuit, on y entend des bruits étranges.

— Des chaînes ? demanda Samuel d'un ton moqueur.

— Pas positivement.

— Des cris ?

— Non.

— Des soupirs peut-être ?

— Je ne saurais vous dire ; mais quelque chose d'indéfinissable.... qui n'est pas naturel, et qui annonce que des esprits malfaisants se sont emparés de cette demeure abandonnée.

— Nous leur donnerons congé, dit Samuel, et il faudra bien qu'ils déguerpissent à la fin. Les maîtres seront maîtres chez eux, et les esprits s'en iront à tous les diables.

En ce moment, une ombre passa devant la porte de la chaumière, et Jacques fit un cri d'effroi, dont Romaine sembla l'écho.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda Samuel.

— N'avez-vous rien vu ? lui répondit Romaine, toute pâle et toute tremblante.

— Je ne peux pas dire que j'ai vu, reprit Samuel, mais quelque chose a un moment obscurci le peu de jour qui s'éteint. Peut-être est-ce une branche que le vent aura abaissée entre la lueur du crépuscule et cette porte....

— Une branche ! oh ! non, dit Jacques.

— Tenez ! s'écria Romaine, en montrant quelque chose du doigt, regardez, c'est lui : le voilà qu'il disparaît pour la millième fois dans les décombres de ce bâtiment en ruine. Tous les jours, nous avons son effrayante visite.

Samuel suivit de l'œil l'indication du doigt de Romaine ; il vit ou crut voir effectivement quelque chose dont il distinguait mal la forme, et qui disparut tout-à-coup. Il pâlit, et, sous l'impression involontaire de la frayeur de ses hôtes, il répliqua :

— Voilà qui est étrange !

Romaine ouvrit alors son armoire, en tira un énorme trousseau de clefs, et, les présentant à Samuel :

— Voilà toutes les clefs du château, dit-elle.

— Il se fait tard, répondit Samuel, je suis fatigué, je ne serai pas fâché de me coucher. Remettons cela à demain. Mais, dites-moi, je vous prie, qu'avez-vous cru voir quand vous vous êtes écriée : « c'est lui ! »

— Ce que j'ai cru voir ! est-ce que je sais? Si je me suis écriée : c'est lui ! c'est que j'ignore son nom. Jacques l'ignore comme moi, dit Romaine ; tout le monde l'ignore comme nous dans le village ; on le voit, voilà tout. Il passe, on se range, jamais il ne parle. Quelquefois, la nuit, c'est une petite flamme, le soir une ombre, le jour un corps qui ressemble à nos corps ; mais c'est une fausse ressemblance, et si quelqu'un était assez hardi pour vouloir le toucher, je suis sûr qu'il ne toucherait rien.....

— Ou allez-vous me faire passer la nuit ? demanda Samuel, après un intervalle de silence, et d'un ton assez peu rassuré pour un soldat de M. l'amiral.

— Là-haut, répondit Jacques, dans une petite chambre au-dessus de nous. Si vous entendez quelque chose, vous frapperez ; si c'est nous au contraire, nous appellerons.

— Est-ce qu'il vous est jamais rien arrivé? dit Samuel.

— Jamais, répliqua Jacques ; mais, comme vous êtes hérétique, vous, je ne voudrais répondre de rien.

Samuel se tut et parut réfléchir. Il était sous une influence dont il n'avait, de sa vie, senti le pouvoir. La peur de ses hôtes le gagnait peu à peu, comme si elle était causée par quelque effrayante réalité, et il n'était pas bien sûr de ne pas rêver. Personne ne parlait.

La nuit était venue ; la porte et la fenêtre se fermaient ; le verrou, dernière précaution contre tout danger extérieur, venait d'être tiré ; Romaine alluma deux lampes, Samuel en prit une, salua les gardiens du château de Beuvreuil, et monta à sa chambre, ne sachant trop s'il y trouverait le sommeil.

IV.

Dès que le jour parut, Samuel sauta de son lit, ouvrit la fenêtre de sa chambrette, ne vit rien qu'un beau soleil qui se levait comme

lui, des bestiaux qui pâturaient en paix, et des arbres dont la cime semblait doucement caressée par le souffle amoureux du matin; il n'entendit rien que l'*Angelus* qui sonnait au clocher de Beuvreuil, et auquel répondait le clocher de Saint-Étienne, sur l'autre rive de l'Epte, que des oiseaux qui gazouillaient dans les saules de la rivière, et que la cascade du moulin, qui mêlait son murmure aux murmures de la nature à peine éveillée. Tout cela le rassura. Rien de surnaturel ne se passait autour de lui; aucune flamme ne sortait des ruines, aucun esprit ne voltigeait dans la vallée. Il prit le trousseau de clefs que lui avait donné Romaine la veille au soir, et, après les avoir regardées avec une certaine préoccupation, il se rassura et descendit.

Jacques et Romaine, agenouillés, priaient Dieu avec ferveur, et Romaine allongeait son acte de contrition, en se souvenant de sa rougeur de la veille, et du sans-gêne avec lequel l'hérétique Samuel avait fait brusquement connaissance avec elle.

Quand Jacques, en se retournant, vit le trousseau de clefs que Samuel tenait à la main, il s'opéra dans toute sa maigre personne un involontaire frémissement, car il devina bien qu'il s'agissait, d'un moment à l'autre, d'une visite au château.

Les deux époux se regardèrent. Il y avait de l'adieu dans ces regards inquiets, tant le danger qu'ils redoutaient leur paraissait imminent.

— Bonjour, leur dit Samuel.

— Bonjour, répondirent-ils tous deux; avez-vous bien dormi?

— Pas trop mal; mais j'ai eu de la peine à m'endormir. Votre diable de peur de je ne sais quoi, ombre, flamme et corps tour à tour, ou tout à la fois, me tenait éveillé. Heureusement la fatigue m'a bercé.

— Si bien que vous renoncez à ouvrir le château? dit Jacques.

— Au contraire, répondit Samuel, nous allons l'ouvrir tout de suite, pour que le soleil y entre avec nous. Les esprits n'aiment pas le grand jour; leur heure de prédilection, c'est minuit, et c'est dans les ténèbres qu'ils tordent le cou aux gens.

Jacques ne répliqua pas. Il décrocha, du manteau de sa haute cheminée, une vieille pertuisane qui y était depuis long-temps oubliée, la mit sur son épaule droite, et, d'un air plus martial qu'on ne pouvait s'y attendre, il dit: « Marchons! »

Il avait pris son parti.

Romaine versa de l'eau bénite dans un vase, prit un rameau de

buis jauni par le temps, et qui était attaché au chevet de son lit. Samuel regarda ses hôtes, et répéta : « Marchons ! »

Après un dernier moment d'hésitation, on se mit en marche de front. Samuel, entre les deux époux, portait le trousseau du clefs, dont le cliquetis sonnait une sorte de marche guerrière, sur laquelle se réglaient les pas résignés de la petite troupe silencieuse. Arrivé devant la porte du vestibule, Samuel fit signe qu'on lui indiquât la clé dont il avait à se servir. Depuis si long-temps on n'avait fait usage de ces clefs, que Jacques fut embarrassé de reconnaître celle qui devait ouvrir la première porte. D'un coup d'œil, il interrogea la mémoire de Romaine. La mémoire de Romaine, si elle n'avait pas de mauvaise volonté, se trouvait au moins en défaut, de sorte que Samuel fut obligé d'essayer plusieurs clefs avant de trouver celle qui livrerait l'entrée de la place.

Dès que cette clef fut trouvée, qu'elle eut tourné avec effort dans la serrure, dont les pènes se retirèrent péniblement en grinçant sur la rouille dont ils étaient couverts, et que la porte, repoussée sur ses gonds, eut laissé voir l'obscurité intérieure d'un vestibule muet, la troupe recula de quelques pas, n'osant faire face à ces ténèbres et à ce silence.

Le plus courageux de la bande, ce ne fut pas le bon soldat de M. l'amiral, ce ne fut pas non plus Jacques, quoique porteur d'une pertuisane menaçante; mais Romaine, qui, aspergeant avec son rameau de Pâques fleuries l'ouverture entrebaillée de la porte massive, murmura à mi-voix et sans trop trembler :

— *Adjutorium nostrum in nomine Domini.*

Samuel ne parla plus, comme la veille, de superstitions et de papimanie, mais il regarda Romaine avec une sorte d'admiration; et, pour n'être pas en reste de courage avec elle, il s'avança, et mit un pied sur le seuil. Jacques poussa la porte du bout de sa pertuisane, et le jour éclaira le vestibule dans toute sa profondeur.

On n'y aperçut rien d'effrayant. On entra. On ouvrit une autre porte, puis les fenêtres placées dans leurs ouvertures à meneaux. On alla ainsi de pièce en pièce, d'appartement en appartement, de porte en porte, de fenêtre en fenêtre, et toute cette tristesse du château fermé se dissipa devant ces joyeux rayons de soleil, qui pénétraient partout curieusement, avides de voir ce que personne n'avait vu depuis un quart de siècle.

Samuel, Jacques et Romaine firent comme le soleil. D'abord, ils s'attendirent à quelque apparition soudaine ; mais aucune vision ne troubla leur prise de possession. Le craquement des boiseries les effraya bien un peu, mais rien ne sortait de ces boiseries, qui ne cachaient que les murs. Aucun panneau mystérieux ne glissait dans aucune rainure imperceptible. Il arriva que le pied faillit sur le pavé humide, mais on reconnaissait à l'instant que ce n'était pas une embûche. Seulement, les araignées avaient filé, pendant que le château avait été fermé, d'immenses tentures qui flottaient en draperies au moindre souffle d'air qui les agitait. La poussière s'était amassée en couches épaisses sur les moulures des lambris et sur les sculptures des chambranles; elle s'était assise sur l'étoffe des fauteuils, et cachée dans les plis des rideaux. De tous ces appartements abandonnés sortait une odeur de tombe.

Quand on eut tout vu, tout parcouru, tout ouvert, Samuel, satisfait, se retourna vers ses hôtes, et leur dit :

— Eh bien ?

— Eh bien ! répliqua Jacques.

— Il y a bien à épousseter là-dedans, dit tranquillement Romaine, comme s'il n'avait jamais été question entr'eux que de mettre quelques meubles en ordre, et de balayer quelques chambres.

Ce peu de mots ramena chacun aux idées positives, et dissipa les craintes mystérieuses dont on avait tremblé de compagnie.

— Et quand messire Egidius arrive-t-il décidément ? demanda Jacques.

— Je ne le sais pas bien précisément, répondit Samuel, mais il n'y a pas de temps à perdre ; il peut arriver d'un jour à l'autre.

Toute la journée, le château resta ouvert. Ce fut comme un événement dans le village. Tous ceux qui passaient regardaient avec étonnement ce changement qui annonçait quelque chose de nouveau, d'inattendu, qu'on voulait deviner, et que chacun interprétait à sa manière.

Un homme à cheval était arrivé la veille; qu'est-ce que c'était que cet homme ?

A peine arrivé, le château, toujours fermé, était ouvert à tous ses étages ; c'était donc lui qui l'avait fait ouvrir.

S'il y avait eu des esprits dans le château, comme personne n'en doutait, comment les en avait-il fait déloger en une nuit ?

Tout cela était le sujet de questions, de réflexions, de commentaires, de conjectures, qui se succédaient, se croisaient, se mêlaient, mais qui jetaient la vie au milieu de la monotonie de toutes les habitudes villageoises des manants et habitants de Beuvreuil. Il n'y avait jamais eu, de mémoire d'homme, autant d'allées et venues, en un jour, entre les bonnes gens des treize feux qui composaient la paroisse[1]. On guettait Jacques, n'espérant que peu de chose de sa taciturnité ordinaire, mais on comptait un peu plus sur la jaseuse Romaine, qui ne sortait pas plus que son mari. Ils avaient bien autre chose à faire que de satisfaire la curiosité des commères du village. On avait beau se hisser aux brèches des murs, écouter en passant, le soir vint, et l'on ne savait rien, sinon qu'un étranger était au château, que le château avait été ouvert toute la journée, contre l'usage reçu depuis si long-temps, et qu'on le fermait à l'heure où se fermaient toutes les maisons. Il n'y avait pas là de quoi rassasier tant de curiosités vivement stimulées.

Lorsque cette longue opération de fermeture générale eut été strictement accomplie, les trois habitants actuels du château de Beuvreuil, soulagés du poids qui avait pesé si lourdement sur leurs poitrines, s'en retournèrent à la chaumière pour y souper. En passant auprès des ruines de l'ancien manoir, Romaine jeta un regard craintif de ce côté. Sans doute elle crut voir quelque chose qui l'effraya, car elle s'écria, en se serrant contre son mari :

— Lui ! encore lui !

— Toujours lui ! répéta Jacques en regardant du même côté.

— Lui ! répéta Samuel à son tour ; c'est la même ombre qu'hier ! je l'ai bien reconnue.

Ses bras tombèrent le long de son corps, avec autant de découragement que d'effroi, et il ajouta : « Je ne l'aurais jamais cru ! »

— Rentrons, dit Jacques, il ne fait pas bon dehors à cette heure.

— Voilà qui annonce de grands malheurs ! soupira Romaine.

Les trois habitants du château rentrèrent, la tête baissée, sans se parler, et, le lendemain, on aurait pu voir sur la table le souper parfaitement intact. Personne n'y avait touché.

[1] Voir Masseville, *État géographique de la province de Normandie*, t. II, p. 489.

P. de la Mairie (Gournay.)

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

POÉSIE.

A MALHERBE.

ODE.

Ah ! que ton noble esprit connut bien sa puissance,
Malherbe, ô vieux poète, ô maître respecté,
Quand, sûr de l'avenir, tu souriais d'avance
A l'immortalité !

Que tu présumais bien de la raison française,
Quand, du temps ennemi défiant la rigueur,
Sur ta massue, ainsi que l'Hercule Farnèse,
Tu t'appuyais vainqueur !

Sous les coups foudroyants de ta main aguerrie,
Les monstres terrassés palpitèrent d'effroi :
L'Ignorance à tes pieds tomba ; la Barbarie
Recula devant toi.

En vain le Faux-Esprit, dressant ses mille têtes,
S'épuisa dans la lutte en efforts impuissants ;
Ta raison courageuse arrêta ses conquêtes,
Et vengea le bon sens.

Le goût régna par toi ; par toi régénérée,
La langue, qui te doit son tour ferme et nerveux,
Telle que tu la fis, demeurera sacrée
A nos derniers neveux.

D'insensés novateurs, risibles Encelades,
Peut-être, dans l'orgueil de leur rébellion,
Entasseront encor pour d'autres escalades
Ossa sur Pélion.

Laisse-les espérer, laisse-les entreprendre [1].
Eh ! qu'importe l'excès de leur témérité ?
La gloire viagère a-t-elle un compte à rendre
A la postérité ?

Que chez eux la raison, sous le joug de la rime,
Ou boite à chaque pas, ou rampe tristement ;
Qu'en leurs drames, le vers sur le vers qu'il opprime
Enjambe insolemment :

De leurs termes grossiers que l'infâme cohue
Scandalise l'oreille et révolte le goût ;
Que leur muse s'inspire aux hymnes de la rue,
Aux parfums de l'égout :

Qu'importe ? laisse-les ! laisse le temps agile
Briser le fol espoir de leurs rêves déçus !
Nous ne reviendrons point, des perles de Virgile,
Au fumier d'Ennius.

Nous, rendre à de faux dieux un hommage adultère !
Nous, transfuges du beau ! nous, lâches apostats !
Non ! le faux peut germer sur notre noble terre,
Mais il n'y fleurit pas.

[1] Vers de Malherbe, dans l'Ode à Louis XIII.

Nous sommes un pays de raison, de droiture,
Un pays de bon sens comme de bonne foi :
Notre France, un instant, put admirer Voiture,
Mais Malherbe a fait loi.

Où donc avais-tu pris, ô maître du bien dire,
Ce style juste et fort, armure sans défaut?
Qui donc, entre tes mains, accorda cette lyre
Qui résonne si haut ?

Dans un âge entêté d'erreur et de folie,
Age d'ardeur brutale et de subtil jargon,
Qui te fit démêler le faux goût d'Italie
Sous le vernis gascon ?

Se peut-il qu'en ton sein, comme dans un asile,
La muse ait déposé tous les secrets de l'art?
Eh quoi ! l'homme qui, jeune, enchérit sur Transile,
Vieux, détrôna Ronsard !

Des maîtres révérés de la Grèce et de Rome,
Tu n'étudias point le trait et la couleur,
Et de l'antiquité, dans tes vers, ô grand homme,
On respire la fleur !

Quelle était la vigueur de ton mâle génie,
Toi qui, sans autre appui que le bon sens gaulois,
D'une langue précise à la souple harmonie
Vins promulguer les lois !

Comment de ta science expliquer la merveille?
De quel nom appeler l'instinct mystérieux,
L'instinct divinateur qui forma ton oreille
Au langage des Dieux ?

Poëte, ta grandeur me confond et m'accable :
Devant ta majesté je fléchis les genoux.
Sans toi, sans le labeur dont seul tu fus capable,
Où donc en serions-nous ?

Vers quel gouffre honteux d'ignorance grossière
Étions-nous emportés presque fatalement ?
Toi seul à nos excès pus mettre une barrière,
Toi seul, ô vieux Normand !

Tu parus, incliné sur ta lyre sonore,
Tu parus radieux aux regards éblouis ;
Et la France s'émut, et salua l'aurore
Du siècle de Louis.

Elle vit s'empressant dans la route tracée,
Cette foule d'esprits qu'admire l'univers,
S'attachant, dans l'accord d'une même pensée,
A des genres divers ;

Corneille, Bossuet, Pascal, Boileau, Racine,
Tous sages écrivains, tous marqués de ton sceau,
Et qui tous ont puisé dans ta pure doctrine
L'amour sacré du beau.

L'auteur charmant, celui qui, pour former sa gerbe,
Dans nos vieux fabliaux glana plus d'un épi,
Ne s'écria-t-il point, tout plein de son Malherbe,
« Je suis poëte aussi ! »

Rien ne manque à ta gloire, illustre et sage maître.
Les rois de l'avenir t'ont reconnu pour roi :
Poëte, tu fus grand, et ta muse a fait naître
Des fils grands comme toi.

Théodore Guiard (Rouen.)

BIOGRAPHIE NORMANDE.

ALEXANDRE CHORON[1].

Alexandre-Etienne Choron naquit à Caen, le 21 octobre 1771[2]. Son père occupait l'important emploi de directeur des fermes de Caen et de Coutances. Sa famille était riche, et l'une des plus considérées de la bourgeoisie.

Le jeune Choron fut placé, à l'âge de sept ans, au collége de Juilly, dirigé par la célèbre congrégation de l'Oratoire. Il s'y concilia l'affection toute particulière de ses maîtres et de ses condisciples.

Il sortit du collége à quinze ans. Bien qu'il y eût fait de brillantes et solides études, il ne s'imagina pas, comme cela arrive à tant d'autres,

---

[1] Nous avons, dans une de nos dernières livraisons, annoncé que M. L.-E. Gautier, professeur de belles-lettres, avait remporté, au concours ouvert par l'Académie royale de Caen, pour le meilleur éloge d'Alexandre CHORON, le prix fondé par le vénérable M. Lair, l'un des doyens de cette Académie. Nous avons reçu, depuis, la brochure de M. L.-E. Gautier, et nous ne saurions en rendre un compte plus fidèle et plus intéressant, qu'en reproduisant presque en entier le rapport fait à l'Académie par M. l'abbé Daniel. Nous trouvons, en effet, dans cette analyse rapide de l'œuvre de M. Gautier, tous les éléments d'une *Biographie normande*, que nous sommes heureux de pouvoir faire connaître à nos lecteurs.

[2] La maison où il naquit est située rue des Quais, n° 88. C'était et c'est encore aujourd'hui l'hôtel des Douanes. Le père de Choron acheta des lettres de noblesse vers 1786.

qu'il savait tout et qu'il était apte à tout. Ce qu'il avait appris lui faisait vivement sentir le besoin d'apprendre encore. Aussi, résistant à l'entraînement de la dissipation et des plaisirs, il continua de se livrer au travail : il ne devait cesser de le faire qu'en cessant de vivre......

Il fut admirablement servi dans ses études par la prodigieuse facilité de sa mémoire : elle était telle, qu'il lui suffisait de lire une fois un morceau, pour se l'approprier et le retenir à jamais.

Rentré dans sa famille, une circonstance fortuite révéla à lui-même et à ses parents la plus énergique de ses facultés.

Un clavecin, dont l'usage était exclusivement réservé à ses sœurs, éveilla en lui le goût et la passion de la musique. Achille avait trouvé ses armes.

Au grand mécontentement de son père, homme grave et sévère, qui ne voyait dans la musique qu'un art frivole, tolérable tout au plus chez les femmes, mais indigne d'un jeune homme de bonne famille, Choron s'exerce avec ardeur sur l'instrument. Assistant à la leçon de ses sœurs, et se faisant aider par elles, il développe avec une merveilleuse rapidité son aptitude musicale.

Le père de Choron, voulant à tout prix que son fils lui succédât dans son emploi, et qu'il embrassât la profession d'avocat, ne négligea rien pour le détourner de la musique. Il l'éloigne de la maison paternelle et l'envoie à Paris, où il le confie aux soins d'un procureur nommé Rohard, avec la recommandation la plus expresse de lui interdire la lecture de toute œuvre musicale, l'usage de tout instrument, et surtout les leçons d'un artiste.

La surveillance du procureur ne put empêcher le jeune Choron de fréquenter l'Opéra. Sa passion pour la musique s'animait et s'exaltait de toute l'ardeur de la jeunesse et des obstacles mêmes qu'elle rencontrait : il trouvait un charme inexprimable à entendre l'exécution des chefs-d'œuvre des maîtres. Bientôt il ne lui suffit pas de les entendre, il veut les répéter lui-même : il achète les airs qui l'ont le plus frappé, et il entreprend de les déchiffrer. Pour tout autre que Choron, la tâche eût été insurmontable. Il n'avait point reçu de leçons de musique, il n'en savait que ce qu'il avait pu saisir à la dérobée chez son père, il ne connaissait rien à la valeur des signes ; mais il avait le génie, et les obstacles s'aplanissent devant le génie.

En attendant qu'il lui soit possible d'étudier les éléments de l'art

par les moyens ordinaires, il se crée, comme Pascal, des signes, des méthodes, toute une langue qui lui est propre.

Il écoutait avec la plus grande attention des airs imprimés, il se les gravait dans la mémoire ; puis, rentré chez son patron, il s'enfermait dans sa chambre, et là, se cachant comme s'il eût fait une mauvaise action, il répétait l'air qu'il avait appris par cœur ; il comparait la durée des sons et les divers degrés d'élévation de sa voix, avec la forme et la position des figures qu'il avait sous les yeux, et, de là, concluait la valeur des notes, trouvant ainsi, à force de patience et de sagacité, la théorie par la pratique.

Étant parvenu à se procurer les traités de J.-J. Rousseau, de D'Alembert et de Rameau, il en faisait sa lecture assidue, et il poursuivait ainsi avec délices ses études de prédilection. Mais on devine aisément à combien de désagréments l'exposaient ces travaux clandestins, et combien ils lui attirèrent de persécutions.

Un jour que notre clerc indocile avait dans les mains un de ses auteurs favoris, maître Rohard vint à passer près de lui, et lut en gros caractère le titre suivant : ***Traité des accords***. Le brave homme crut d'abord qu'il s'agissait de quelque ***Traité sur les fiançailles***, et, pensant qu'un changement favorable à ses vues s'était opéré dans les goûts du jeune homme, il lui adressa de vives félicitations ; mais, apercevant ensuite quelques signes musicaux qu'une main trop peu adroite s'efforçait de dérober à sa vue, il passa tout-à-coup des éloges aux reproches les plus violents, et il écrivit aux parents que leur fils ne ferait jamais rien. Quelque temps après, Choron ayant continué de cultiver la musique et de négliger les rôles du procureur, celui-ci en désespéra tout-à-fait et le renvoya à sa famille. Choron y trouva un accueil sévère : il paraît même qu'il ne dut qu'à sa qualité de fils aîné de n'être pas chassé à tout jamais de la maison paternelle. Cette opposition qu'il rencontrait dans l'immuable volonté de son père devait prendre bientôt fin ; une mort prématurée le lui enleva en 1789.

Devenu possesseur d'une belle fortune, et maître de ses actions, Choron se livre tout entier à son art favori. Une étude superficielle et pratique ne peut le satisfaire : il se préoccupe de la haute théorie, et veut posséder l'essence même de la musique. Rien ne lui coûte pour atteindre ce but. Arrêté plus d'une fois, dans la lecture des écrits de D'Alembert, par des calculs et des formules algébriques dont il

ne pouvait saisir le sens, il comprit que la connaissance des sciences exactes était indispensable à l'acquisition complète de celle de la musique, et il se mit tout de suite à approfondir ces sciences, comme il avait, dans sa première jeunesse, approfondi les langues anciennes : il devint mathématicien, comme il était déjà littérateur. Ce n'est pas tout : l'Allemagne et l'Italie possèdent des traités de musique renommés et qui n'ont point été traduits en français. Choron veut les lire, il veut en traduire quelques-uns. Il se livre donc à l'étude de l'italien et de l'allemand, et bientôt il sait à fond ces deux langues.

Cependant, ces immenses travaux n'apportent point d'interruption à ses études musicales. L'abbé Roze et Bonesi lui donnaient des leçons et des conseils, et déjà Grétry applaudissait à ses premiers essais.

A vingt ans, il se vit appelé par le clergé de Saint-Severin au poste de maître de chapelle. Une cordiale confraternité et une confiance illimitée s'établirent entre lui et les prêtres de cette paroisse ; ils lui enseignèrent l'hébreu et la théologie, et, grâce à la rare aptitude et à la grande ardeur de l'élève, ils le firent avec un succès complet.

Quand, plus tard, le collége de France fut organisé, on vit plus d'une fois Choron suppléer, pour les cours publics, le professeur de langue hébraïque.

Les études théologiques lui avaient fait former la résolution d'embrasser la carrière sacerdotale ; mais il fut traversé dans ce projet par des événements qui devaient troubler bien d'autres existences que la sienne. La révolution arrivait. Les églises furent fermées, et Choron perdit le modeste emploi qu'il avait à Saint-Severin.

Il entra alors à l'école des Ponts et Chaussées ; il s'y distingua au point que l'illustre Monge le nomma répétiteur de son cours. Quelque temps après, il le fit admettre à l'Ecole Polytechnique, qui venait d'être créée sous le nom d'*Ecole centrale des Travaux publics*. Choron s'y fit remarquer, et il ne tarda pas à y devenir chef de brigade.

Quand arriva le moment de choisir une spécialité, ce fut pour l'école des mines qu'il se décida ; mais, ramené aux études musicales par un penchant irrésistible, il se dégoûta de tout ce qui l'en détournait, et revint en Normandie.

C'est là qu'il va commencer sa vie de sacrifices, et de dévouement à l'art et à l'humanité.

Voulant à la fois donner un salutaire exemple et former sa propre

expérience par la pratique, il se fait maître d'école dans l'obscur village de Sainte-Marie-aux-Anglais. Il y inventa, en 1779, sa ***Méthode pour apprendre en même temps à lire et à écrire***. C'est de cet ouvrage qu'ont été extraits, par la suite, en grande partie, les tableaux en usage dans les écoles d'enseignement mutuel. Les succès de Choron furent prompts et surprenants ; mais il quitta bientôt son école, pour aller fonder à Falaise, en s'associant avec un de ses amis, un collége qui s'éleva quelques années après à un haut degré de prospérité, sous la direction du vénérable abbé Hervieu, l'un des chefs d'établissement qui ont le mieux réussi à faire bénir et regretter leur administration.

Revenu à Paris après avoir continué dans la province ses études musicales, Choron publia les ***Principes des écoles d'Italie***, et composa plusieurs pièces fugitives, qui toutes furent applaudies, et dont une a obtenu une vogue européenne, et restera parmi nos chants nationaux.

Choron ne pouvait se borner à la théorie et au travail de la composition ; ce qu'il se proposait avant tout, c'était de populariser l'art et d'en propager le goût. Aussi le vit-on toujours partager sa vie entre l'enseignement et ses vastes travaux littéraires et didactiques, se vouant avec une prodigieuse activité à cette double tâche, dont la moitié accomplie, comme il l'accomplissait, eût été au-dessus des forces et des talents d'un homme ordinaire.

Choron entreprit de faire connaître à la France les traités les plus importants sur l'art musical et les principaux chefs-d'œuvre des grands compositeurs. Dans cette pensée, il s'associa avec une maison de commerce de musique, l'une des plus considérables de Paris. Cette association donna lieu à la publication d'une foule d'œuvres remarquables, et rendit à l'art des services signalés ; mais elle absorba une grande partie de la fortune de Choron, déjà diminuée par la fondation du collége de Falaise. Parmi ces publications, on distingua le ***Traité des principes de composition des écoles d'Italie***, ouvrage qui se compose de trois volumes in-folio, et de près de 1500 planches gravées. Ce travail immense est un des principaux titres de gloire de Choron. Il fut exécuté en deux ans !.....

Choron ne se lassait pas de travailler et de produire. Le ***Traité de la composition*** se publiait en 1808. Deux ans s'étaient à peine

écoulés, que paraissait, avec la collaboration de Fayolle, le ***Dictionnaire historique des musiciens***, œuvre considérable qui manquait à notre pays.

A la même époque, Choron livrait au public une ***Méthode élémentaire de musique et de plain-chant***, et un ***Traité général des voix et instruments d'orchestre.***

Malheureusement, toutes ces publications, si profitables à l'art, étaient fatales aux intérêts de Choron. Les encouragements et les secours qu'il recevait, étaient loin d'égaler les dépenses qu'elles entrainaient. Les pertes se multipliaient avec les travaux. Le patrimoine du grand artiste était dévoré, et il restait encore un large déficit à combler. La détresse et la misère allaient saisir Choron et sa famille, si un de ses anciens condisciples à l'École Polytechnique, devenu agent de change et fort riche, ne fût venu à son secours. M. Petit se montra aussi généreux et aussi dévoué pour l'artiste, que celui-ci l'était pour la propagation de l'art. Une somme de 30,000 francs, donnée avec autant d'empressement que de délicatesse, sauva Choron et lui permit de continuer ses travaux. Un pareil trait n'a pas besoin d'éloges.

Du reste, Choron supportait ses pertes avec un admirable courage. Telle était sa stoïque indifférence pour les biens de la fortune, qu'il répondait aux condoléances de ses amis : ***J'aurai toujours assez d'une botte de paille et d'un morceau de toile.***

A la perte de sa fortune vinrent se joindre des déceptions et des chagrins amers.

Attaché à l'Académie des Beaux-Arts en qualité de correspondant, il consacrait, avec le zèle le plus louable, son talent et ses travaux aux intérêts et à la gloire de cette Compagnie, pour laquelle il composa, sur divers sujets, des rapports qui furent imprimés par son ordre, et dont plusieurs sont regardés comme des chefs-d'œuvre. Il y avait quatre ans qu'il remplissait cette tâche infructueuse et difficile, quand une place de membre titulaire se trouva disponible dans la section de théorie, qui venait d'être créée. Il semblait que cette place ne pût échapper à Choron, qui jouissait à si bon droit de la réputation de savant et profond théoricien, et de compositeur distingué; elle lui échappa pourtant. On l'écarta, qui le croirait? sous le prétexte qu'il était trop purement théoricien ! Quinze ans après, une circon-

stance semblable se présenta ; ses titres s'étaient considérablement accrus : il fut encore écarté.

En refusant de l'admettre comme titulaire , l'Académie des Beaux-Arts perdit plus que Choron lui-même, car notre artiste lui retira sa coopération qui lui était précieuse , et qu'elle ne put remplacer.

La part considérable que Choron avait prise aux travaux de l'Académie n'avait point arrêté ses travaux personnels ; il avait successivement fait paraître la *Bibliothèque encyclopédique de musique*, et les *Méthodes élémentaires d'harmonie et de composition*.

En 1812, le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, lui confia la direction de la musique dans les fêtes publiques. L'habileté qu'il y déploya et les écrits que cette place lui donna l'occasion de publier sur la création d'écoles publiques pour l'enseignement de la musique, ajoutèrent un nouveau lustre à son nom. Il donna , en même temps, une autre preuve du zèle qui l'animait, en ouvrant des cours gratuits où il enseignait lui-même la musique vocale.

Quelque temps auparavant, il avait été chargé de préparer la réorganisation des maîtrises de cathédrales. Le plan qu'il rédigea, et dont la réalisation eût été un si grand bienfait, et pour les solennités de la religion, et pour la propagation de l'art, fut approuvé par Napoléon. Malheureusement, les graves événements qui survinrent empêchèrent qu'il ne fût exécuté.

Vers la fin de 1815, la protection de M. Petit fit nommer Choron régisseur général de l'Opéra. Il montra dans cet emploi une activité extraordinaire, et autant de justice que d'impartialité. Il trouvait là des abus nombreux, graves et invétérés : il les attaqua avec courage; mais, en les attaquant, il souleva contre lui tous les intérêts personnels qui profitaient du désordre. Les abus ne manquent jamais de défenseurs, et l'on conçoit aisément qu'ils en devaient manquer moins dans le cas dont il s'agit que dans tout autre. Aussi Choron tomba-t-il devant les transports de colère et d'indignation de ceux que blessaient les réformes qu'il voulait introduire. Toutefois, bien que sa gestion ait été courte , elle n'a pas été stérile. En signalant le mal, en proposant des remèdes, en donnant de sages conseils, en obtenant la restauration du Conservatoire, et en y faisant organiser un pensionnat, il rendit à l'art du chant d'inappréciables services.

C'est dans la direction de ce pensionnat musical, qui lui fut confié

lorsqu'il eut quitté l'administration théâtrale, que brilla surtout sa rare aptitude pour l'enseignement. C'est là qu'il fit, avec tant de succès, l'application de la ***méthode concertante***, qu'il avait inventée, et dont toutes celles qui ont suivi n'ont été que des imitations plus ou moins heureuses. C'est de ce pensionnat, composé, à l'origine, d'un petit nombre d'élèves, pris pour la plupart comme au hasard et dépourvus de toute instruction, que sont sortis une foule de musiciens habiles qui ont fait la gloire du maître et acquis eux-mêmes une belle renommée. On compte parmi les plus brillants élèves de Choron, Dietsch, Monpou, Nicou-Choron, Scudo, Jansenne, Molinier, De Saint-Germain, Guerrier, Lagatine, Marié, Gervais, Nicolas, le célèbre Duprez, à qui il disait souvent : ***tu seras un jour le premier chanteur de France;*** enfin la jeune Rachel, qu'il prédisait ne devoir jamais faire autre chose qu'une ***actrice.***

C'était avoir fait beaucoup pour l'enseignement de l'art musical, que de lui consacrer un pensionnat. Mais il restait une tâche importante et difficile à remplir : il fallait découvrir et y faire entrer des sujets favorablement organisés. Pour atteindre ce but, soins, fatigues, sacrifices de toute sorte, Choron n'épargna rien. Il se mit, presque sans ressources, à parcourir à pied la Picardie et plusieurs contrées du Midi. Quand il avait trouvé un enfant qui offrait les dispositions désirables, il l'acceptait à tout prix. Un jour, il revenait tout joyeux d'un de ses voyages en Picardie. « J'y avais été, disait-il, chercher une basse-taille, et j'en ramène un ténor. C'est égal, je suis sûr qu'il fera honneur à la maison. — C'est sans doute un pensionnaire payant, lui dit l'économe ; quel sera le prix de la pension? — Ame vile et vénale, répondit Choron indigné, je vous parle d'un ***ténor***, et vous allez me parler d'***argent !***»

La belle ame de Choron obéissait comme d'instinct à tous les nobles sentiments. Un jour, dans une de ses courses à travers les départements, il passa près d'une chaumière incendiée dont les habitants imploraient la commisération publique. Choron leur donna son dernier écu, et il ne réfléchit qu'il ne lui restait pas de quoi payer son dîner, qu'en entrant le soir à Soissons, pressé par la faim.

Avec les éléments divers qu'il avait recueillis à si grande peine, Choron ne tarda pas à produire, devant un auditoire choisi, une masse considérable de chanteurs. Le succès fut complet, et ce fut à cette occasion que notre artiste reçut la croix d'honneur.

Les voix de femmes manquaient encore à l'établissement. En attendant la formation du pensionnat de demoiselles, on vit Choron entretenir, à ses frais, pendant plus d'une année, une famille entière d'Italiens, composée de sept personnes, parce qu'il s'y trouvait deux jeunes filles douées de belles dispositions pour la musique. Ces deux jeunes personnes sont parvenues, dans la suite, à des positions avantageuses. Il a été dans la destinée de notre grand artiste de se rendre et de rester pauvre, et d'appeler les faveurs de la fortune sur presque tous ceux de ses élèves qui avaient du talent.

L'activité de Choron semblait s'accroître en même temps que la sphère où elle s'exerçait. Durant ses voyages, et au milieu des soins qu'exige son école, il fait paraître successivement une ***Exposition élémentaire des principes de la musique*** ; une ***Méthode de plain-chant*** ; ***le Musicien pratique*** ; ***le Livre choral de Paris***. En deux années, de 1817 à 1819, Choron publia douze ouvrages ou traductions d'ouvrages plus ou moins étendus, mais tous d'une grande utilité pour la pratique et la théorie de la musique.

En même temps qu'ils animaient notre grand artiste, les succès que nous venons de raconter achevaient de bien disposer le Ministre en sa faveur. Aussi, l'école, qui n'avait été soutenue jusque-là que par une subvention très bornée, en reçut une beaucoup plus forte en 1824. Choron put occuper un local plus vaste, et y admettre un personnel d'élèves plus considérable. La création d'un pensionnat de demoiselles mettait le comble à ses vœux.

Les résultats grandirent avec les ressources. Ils devinrent tels, que l'on sentit le besoin de distraire l'école de Choron du Conservatoire, dont elle n'était qu'une succursale, d'en former un établissement à part, et de le consacrer à la régénération de la musique religieuse et classique.

A peine ces dispositions furent-elles arrêtées, que Choron s'empressa de faire venir d'Allemagne et d'Italie, et toujours à ses frais, la plus riche et la plus complète collection de musique sacrée que jamais peut-être établissement ait possédée, et il se trouva bientôt en mesure d'exécuter, avec la plus irréprochable perfection, les chefs-d'œuvre des grands maîtres. Les auditeurs privilégiés admis à ces premiers concerts, engagèrent Choron à les ouvrir à un plus nombreux public. Il fallait pour cela construire une nouvelle salle. Choron, que la mort de sa mère avait rendu possesseur de la dernière partie de sa fortune,

y consacra 22,000 fr., qu'il ne regretta pas plus que tant d'autres sommes qu'il avait déjà sacrifiées. Il s'imposa de nouvelles dépenses, en 1827, en créant un journal destiné à rendre compte des travaux de son école, et à hâter la propagation de la musique religieuse....

Ce fut en cette même année 1827 qu'il fit entendre pour la première fois, dans la nouvelle salle, en présence d'une partie de la famille royale et de la plus haute société de la capitale, cette musique céleste dont aucune expression ne peut donner une idée exacte à ceux qui ne l'ont point entendue.

La méthode concertante, que Choron avait trouvée, acquérait un nouveau mérite par la manière dont il la mettait en pratique. L'influence qu'il exerçait sur ses élèves était immense; il les entraînait, il les électrisait, il les enlevait : pour eux, comme pour le maître, l'étude devenait une passion. Sa voix, son geste, son accent, les anecdotes qu'il racontait au sujet des morceaux qu'on apprenait, de l'effet qu'ils avaient produit dans certaines circonstances, ou de la personne de l'auteur, et les réflexions profondes qu'il jetait par intervalle avec verve et originalité, donnaient à son enseignement une vie, un charme et un intérêt inexprimables....

Le fait suivant, raconté par M. Descuret, fournit une preuve de la passion de Choron pour la musique, et de l'intérêt extraordinaire qu'il prenait aux exercices de ses élèves :

« Un jour, ils exécutaient le bel oratorio de Schneider, *le Jugement dernier*, sous la direction de M. Nicou-Choron, son gendre, « et il était dans son lit, déjà gravement malade par suite d'une atteinte de choléra. Je connaissais l'artiste; et, craignant qu'il ne « voulût juger de quelle manière ce morceau allait être rendu, je lui « avais fait sentir combien il serait dangereux, dans sa position, « d'ouvrir la fenêtre de sa chambre qui donnait sur la salle du concert. « Il approuva ma sollicitude, me prit affectueusement la main, et me « promit de faire son sacrifice. La première partie de l'oratorio, exécutée avec une rare perfection, ayant excité les applaudissements « de toute l'assemblée, je m'échappe un instant pour aller consoler « le pauvre malade, en lui portant la nouvelle de ce nouveau succès. « Qui est-ce que je trouve dans la cour, à neuf heures et demie du « soir, et par un vent âpre? mon Choron, nu-jambes, et roulé dans « une couverture de laine, qui s'était blotti derrière la porte de la « salle, pour tout entendre, et juger de tout par lui-même. »

Dans les conversations particulières, aussi bien que dans les leçons, Choron trouvait de ces paroles colorées qui frappent l'imagination et se gravent dans la mémoire. Les jugements qu'il portait sur les grands maîtres étaient souvent formulés d'une manière pittoresque et saisissante, en même temps qu'ils étaient l'expression de la raison et du bon sens.

« Savez-vous ce que c'est que Palestrina, disait-il au docteur Descuret ? Rappelez-vous ce que je vais vous dire : figurez-vous un immense océan dont les flots roulent avec calme et majesté : c'est la musique antique. D'un autre côté, voyez cet océan dont les vagues furieuses s'élèvent jusqu'au ciel, puis tout-à-coup s'enfoncent dans l'abîme, c'est la musique moderne. Eh bien !... Palestrina, c'est le point de jonction, le confluent de ces deux océans ; Palestrina, c'est le Racine, c'est le Raphaël, c'est le Messie de la musique ! »

L'homme qui savait si bien développer les facultés musicales des élèves par des leçons si brillantes de science, d'éloquence et de poésie, n'avait lui-même qu'une voix chevrotante et peu étendue. Il chantait quelquefois cependant, et tel était le sentiment qui animait alors ses accents, que jamais on ne pensait à la faiblesse de ses moyens ; il réussissait à produire une grande impression et à faire merveilleusement saisir à ses élèves les nuances les plus délicates de la pensée d'un auteur. Comme on s'étonnait, un jour, qu'avec un organe si médiocre il pût parvenir à faire chanter ses nombreux élèves avec tant de justesse, de grâce et d'expression, je suis, répondit-il, avec autant de modestie que d'à-propos, la pierre qui aiguise le fer, sans pouvoir couper elle-même :

« . . . . Fungar vice cotis acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.»

Depuis 1825, Choron avait le titre de maître de chapelle de l'Université. Les messes qu'en cette qualité il faisait exécuter tous les dimanches à la Sorbonne, achevèrent de populariser son nom, qui avait déjà acquis tant de célébrité par les concerts de son école. Ces messes étaient encore les concerts Choron, mais avec un effet plus puissant, à cause du prestige et du caractère plus auguste et plus solennel qu'elles empruntaient aux pompes majestueuses et aux augustes mystères de la religion.......

En 1830, son école brillait du plus vif éclat ; mais cet éclat devait,

hélas ! s'éclipser bientôt ! Les réductions qu'après la révolution de juillet on opéra dans les fonds destinés à l'encouragement des beaux-arts, frappèrent surtout l'établissement de Choron, que la prévention et la défaveur poursuivaient d'autant plus, alors, qu'il avait eu la protection de l'ancienne cour, et qu'il portait le titre de *Conservatoire de musique religieuse*. On anéantit ainsi cette belle institution, qui avait coûté à Choron les derniers restes de sa fortune.

La vie de notre illustre artiste ne cessera pas, désormais, d'être une lutte de plus en plus pénible contre des difficultés sous lesquelles il devra, pour cette fois, succomber sans retour.

Le ministre lui offrit, comme retraite, une somme de 12,000 fr. Il ne l'accepta que sous la condition de continuer son enseignement. On l'autorisa, en effet, à conserver son école, sous le titre d'*Ecole de musique classique*. Mais, privée de ses principales ressources et de la plus grande partie de son personnel, elle ne fut plus que l'ombre d'elle-même...

Quelque triste que fût la position qui lui était faite, Choron n'abandonna pas l'enseignement musical. Afin de remplacer les sujets dont l'avait privé le retrait de la subvention, il organisa des chœurs dans les écoles primaires de Paris. Semblable à ces généraux de la république qui remportaient d'éclatantes victoires avec des soldats improvisés, il triomphe des obstacles, et obtient d'admirables résultats avec des enfants qui, quelques semaines auparavant, n'avaient jamais reçu de leçons de musique, et ne s'étaient jamais exercés au chant. L'effet du salut qu'il fit exécuter à Saint-Sulpice, par 600 voix d'enfants et d'ouvriers, formés avec cette incroyable célérité, fut magnifique et dépassa toutes les espérances.

Pour arriver là dans un si court espace de temps, Choron avait dû, comme autrefois pour l'instruction primaire en Normandie, inventer une sorte d'abécédaire musical.

Il continuait, en même temps, ses exercices habituels dans son école si tristement mutilée, et il y faisait encore parfois entendre, à un auditoire choisi, les ravissantes compositions qu'il avait fait connaître à la France.

Depuis long-temps, la renommée de Choron s'était répandue au loin. Plusieurs prélats lui avaient demandé quelques-uns de ses élèves pour organiser des maîtrises dans leurs cathédrales. Déjà l'un

de ses élèves, M. de Saint-Germain, que nous avons vu plus tard à Caen fonder et organiser l'enseignement musical au Collége royal et à l'Ecole dite du conservatoire, avait, en 1830, réussi, en peu de mois, à former à Nancy un chœur de 90 chanteurs, et à lui faire exécuter des messes avec le plus grand succès.

Les succès qu'obtenait Choron en personne étaient plus extraordinaires encore. En 1832, il se mit à parcourir les départements de l'Ouest, seul, sans aide, n'ayant pour tout bagage qu'une petite collection de musique d'église, composée par lui, et éditée à ses frais, et il parvint avec une rapidité prodigieuse à organiser dans les cathédrales des masses immenses de chanteurs, auxquels il communiquait son ame et sa vie.

L'année 1833 lui apporta des espérances qu'il saisit avidement. L'instruction du peuple excitait toute la sollicitude du gouvernement et des chambres. La musique, dont l'utilité était enfin reconnue, grâce aux travaux et aux succès de Choron, devait trouver place dans l'enseignement des écoles primaires, et le Ministre de l'instruction publique avait résolu d'en confier la direction à l'homme qui était, plus que tout autre, et qui seul peut-être était alors capable de le bien organiser et de le faire fructifier. C'eût été, pour notre illustre compatriote, une gloire et un bonheur qui eussent comblé tous ses vœux. Hélas ! il ne lui fut pas donné d'en jouir !

Choron n'avait pas plus épargné sa santé que sa fortune. Bien que l'affaiblissement de ses forces physiques et les conseils des médecins lui commandassent des ménagements et du repos, il n'avait pas cessé de se livrer au travail avec une énergie toujours nouvelle. Il fut atteint, dans les premiers jours de 1834, d'une maladie dont il ne devait pas se relever.

Les visites qu'il recevait de ses amis et de ses élèves, durant cette longue et douloureuse maladie, le touchaient jusqu'au fond de l'ame; il se trouvait heureux d'être aimé de ses élèves, lui qui les aimait tant ! il s'étonnait presque d'un témoignage d'affection, comme s'il n'eût pas dû s'attendre à être payé de retour !

C'est que, sans doute, l'expérience lui avait appris, comme elle l'apprend tôt ou tard à ceux qui se dévouent à l'intérêt public, que, loin de pouvoir compter sur la reconnaissance, l'homme qui a le mieux mérité de ses semblables ne doit pas même compter sur la

justice. Placé depuis long-temps sous l'empire de cette conviction, Choron n'avait pas discontinué de s'oublier lui-même, et de se consacrer à un art dans lequel il voyait une source féconde de jouissances et de bonheur pour l'humanité. Dans une telle conduite, en de telles circonstances, il y a tout un éloge.

Au mois de juin, le mal n'ayant cessé d'empirer, notre grand artiste perdit tout espoir de guérison. Il vit approcher la mort avec le calme et la fermeté de l'homme de bien et du chrétien fidèle. L'archevêque de Paris, M. de Quélen, qui l'aimait et l'estimait, vint lui-même lui apporter les consolations de la religion.

Le 23 juin, Choron remit son épitaphe à un de ses amis, en lui disant : « Avant-hier, j'ai fait mon testament, hier j'ai reçu les sacre- « ments, aujourd'hui j'ai fait mon épitaphe; la voici. Je l'ai faite, « parce que j'ai pour principe qu'il vaut mieux faire soi-même ses « affaires, que de les laisser faire aux autres. Du reste, je défie « qui que ce soit d'y trouver un mot qui blesse la vérité. » Elle ne contient, en effet, que la vérité la plus exacte :

Alexander Stephanus
Choron,
E Valesio oriundus,
Natus Cadomi, die xxi octobris 1771,
Litteris, bonis artibus ac scientiis accuratè et feliciter studuit;
Sed musicam sacram et didacticam
Præsertim excoluit,
Religioni atque publicæ utilitati
Præcipuè consulens,
Bonis et bono totus intentus et favens,
Seipsum ac sua prorsus abnegavit.
Quam multa, ad nimium artis damnum, imperfecta relinquens,
Variis publicis muneribus functus,
Obiit, die.......
Orate pro eo.

Choron expira le 24 juin, précédant seulement de quelques mois dans la tombe Boïeldieu, cette autre gloire musicale de la Normandie......

Choron a été un grand et illustre musicien; mais il était en même temps, comme on l'a vu, bien autre chose : c'était aussi un philo-

sophe, dans la bonne et véritable acception du mot; c'était un théologien, c'était un littérateur, c'était un poète, c'était un mathématicien, c'était un érudit, dont la place eût été à l'Académie des Inscriptions aussi bien qu'à celle des Beaux-Arts; et, ce qui rehausse singulièrement les éminentes qualités qui le distinguent, ce qui les consacre et les sanctifie, si nous osons ainsi parler, c'est que son caractère n'est pas moins beau que son génie, c'est que sa vie tout entière a été admirable de religion, d'abnégation et de dévouement; c'est que son mérite est d'autant plus solide, qu'il a passé par le creuset de l'infortune. Choron est parvenu à attacher à son nom une gloire durable; mais à quel prix? à combien de rudes épreuves ont été mises sa force et sa patience? Quel courage et quelle persévérance il lui a fallu pour suffire à cette rapide succession et à cette multiplicité de travaux qui nous étonnent, et pour s'avancer toujours d'un pas ferme et inébranlable, comme il l'a fait, à travers l'injustice, l'ingratitude, les obstacles, les revers et les privations de tout genre, vers le noble et utile but qu'il s'était proposé!

Cet homme extraordinaire a répandu dans la douleur et l'amertume les semences fécondes dont nous recueillons déjà d'heureux fruits, et qui promettent à l'avenir de précieuses et abondantes moissons.

On disait naguère de la musique : les Allemands la font, les Italiens l'exécutent, les Français la jugent et les Anglais la paient. Nous ignorons si ce dicton reste vrai pour les Allemands, les Italiens et les Anglais. Grâce à Choron, il ne l'est plus pour nous. Sans doute, il s'en faut de beaucoup encore que la musique soit aussi populaire chez nous que chez nos voisins d'au-delà du Rhin et des Alpes; mais elle y a fait de remarquables progrès, et il est enfin reconnu que les populations françaises ne sont pas moins bien organisées pour la musique que celles de l'Allemagne et de l'Italie, et l'on commence à mettre à leur portée les moyens de la cultiver. Les colléges et les écoles normales lui consacrent des soins actifs et éclairés, et l'on peut prévoir le jour où, sortant des écoles, elle se répandra dans le peuple, et exercera une salutaire influence sur sa moralité, son bonheur et ses destinées.

L'abbé Daniel (Caen.)

POÉSIE.

L'AVEUGLE ET LE PERROQUET.

FABLE.

Non content d'amuser son maître
Par ses ris, ses sanglots, ses jurons et ses chants,
Un jeune perroquet, sitôt que du printemps
Il voit le doux soleil renaître,
Sur son perchoir, à la fenêtre,
De ses talents divers fait jouir les passants.
Là, Ververt, — c'est ainsi que le drôle se nomme, —
De la parole, hier, sut si loin pousser l'art,
Qu'un aveugle en haillons, croyant ouïr un homme,
A l'oiseau, chapeau bas, vint demander un liard.
« Va-t-en au diable ! » à son humble requête
Répond Ververt sans hésiter,
Et l'indigent, se gardant d'insister,
Se retire en baissant la tête.
Cette scène avait excité
De nombre de badauds la bruyante gaîté ;
L'erreur du mendiant leur paraissait comique :
Elle avait pourtant un côté,
A mon avis, peu drôlatique.
A ce *va-t-en!* barbare, et trop souvent, hélas !
Le produit le plus net de sa pénible quête,
Comment l'aveugle n'eût-il pas,
Pour un de nos pareils pris de rechef la bête ?

LE FILLEUL DES GUERROTS.

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR ROUEN.

ÉPISODES

Relatifs à la Vie privée et publique, et à l'Histoire religieuse, politique, administrative et militaire, de la ville de Rouen,

AUX XIV[e] ET XV[e] SIÈCLES.

Extraits des Registres des Délibérations du Conseil municipal, de 1389 à 1471.

— SUITE ET FIN [1]. —

Mystères.

La Passion. — Sainte Catherine.

Il arrivait aux échevins de faire participer plus directement les contribuables à l'emploi de leurs deniers. Ils en consacraient parfois une partie aux plaisirs des citoyens, et cela fait remonter à une époque reculée l'application d'un principe que repousse, avec la plus louable persévérance, l'administration contemporaine, celui de la subvention théâtrale.

On sait que la mise en scène des mystères exigeait un temps considérable. Ces préparatifs duraient quelquefois une année entière. Au mois de mars 1410, on avait déjà commencé à s'occuper, à Rouen, de la représentation du ***Mystère de la Passion***, qui ne devait être joué qu'à la Pentecôte. Mais la ville n'était guère en train de se divertir. Le soulèvement des princes contre le duc de Bourgogne; l'imminence d'une guerre civile ; l'attitude mênaçante de l'Angleterre, qui équipait une flotte de débarquement, jetaient l'inquiétude et la

[1] Voir les livraisons de janvier, février, mars et avril 1845.

terreur dans tous les esprits. Un incident vint ajouter encore au malaise et à la tristesse des habitants.

A la séance du 28 mars, en présence d'une nombreuse assemblée, présidée par le bailli Caradas des Quesnes, et composée du vicomte, du procureur du Roi, du receveur des Aides, du grenetier, du contrôleur, des avocats du Roi et de la ville, des conseillers, du procureur, du receveur et de 50 notables, maître Guillaume Luce, secrétaire du Roi, vint annoncer qu'il était chargé d'imposer à la ville de Rouen un emprunt de 15,000 livres [732,000 f.], « pour mettre « sus les gens d'armes pour le fait de la guerre. »

De tous les malheurs qui pouvaient affliger notre cité, un emprunt était celui qu'elle supportait avec le plus d'impatience ; un emprunt était une calamité publique. A l'annonce terrifiante d'un emprunt, l'assemblée dut naturellement reporter sa pensée sur tout ce qu'allait entraîner de déplorables conséquences le prélèvement d'une somme aussi considérable. Or, après des mesures prises pour obtenir du Roi une diminution sur le chiffre que maître Luce avait énoncé, l'assemblée n'eut qu'une pensée, c'est que ce malencontreux emprunt allait mettre la ville dans l'impossibilité de contribuer aux frais du mystère dont on s'était promis tant de jouissance. Cette préoccupation exclut toutes les autres. La suppression du mystère fut regardée comme le plus grand signe de deuil que la ville pût donner, et le Conseil délibéra « que *si icelles nouvelles continuoient*, *et que ledit emprunt* « *courut et eut lieu*, *que l'on fit cesser le jeu de la Passion*, qui devoit « être en icelle ville, les féries de Pentecôte prochain venant !... »

Après cet immense sacrifice fait au malheur des temps, l'assemblée ne se sentit pas la force de s'occuper d'autre chose; elle se sépara morne et consternée, et les deux accablantes nouvelles de l'emprunt et de la suppression du mystère, allèrent porter par toute la ville la douleur et le découragement.

A un demi-siècle de là, on fut plus heureux. Rouen, délivré depuis trois ans de la domination étrangère, avait repris son activité. La paix, l'industrie et le commerce réparaient les désastres de la guerre. La population pouvait se livrer sans réserve à ce goût si vif pour les spectacles, qu'elle a long-temps conservé et qui semble s'éteindre aujourd'hui. Au mois de juin 1454, pour les fêtes de la Pentecôte, on représenta, sur le Marché-aux-Veaux, le *Mystère de sainte*

Catherine, dont la mise en scène et les répétitions duraient depuis le mois de février. Voici la délibération qui fut prise à ce sujet :

« Du mardi 26e jour dudit mois de février [1453 (1454)], par sires « Jehan Le Tourneur, Gieffin Dubosc, Guillaume Gombaut, Nicolas « Lefèvre et Robert Le Cornu, conseillers.

« Sur une requête présentée devers lesdits conseillers, par *les* « *échevins et frères de la charité Dieu*, *Notre-Dame et Nicolas et* « *sainte Catherine*, *du collége des Clercs*, *fondée à Rouen*, tendant « à fin d'avoir gratuite pécuniaire, pour aider aux frais et coûtages « qu'il leur esconviendra porter, pour la *démontrance et célébration* « *du Mystère de sainte Catherine*, et pour les établies [le théâtre] « d'icelui mystère qui en doit être démontré et célébré, accordé fut « auxdits suppliants par lesdits conseillers, et délibéré à eux donner « la somme de 20 livres tournois [733 fr. 20 c.] »

Les frères de la Charité obtinrent, à les en croire, un fort beau succès, mais ils furent entraînés dans des dépenses qui dépassèrent de moitié leurs prévisions et leur recette. Ils s'adressèrent de nouveau au Conseil, afin qu'il ajoutât quelque chose à sa première subvention. Leur demande fut bien accueillie, et le greffier écrivit en note, à la suite de la délibération précédente :

« Item depuis, c'est à savoir en juin audit an 1454, par les dessus « nommés, Jehan Le Tourneur, Gieffin du Bosc, et Robin Cornu, « et par Jehan Aoustin et Guillaume du Feugueray, conseillers, les- « dits de la charité tournèrent devers ces dessus nommés conseillers, « auxquels ils remontrèrent comme ledit *Mystère de sainte Catherine* « *avoit été célébré et démontré moult notablement*, *à très grands* « *frais et coûtages et plus grands de la moitié que l'on ne cuidoit*, à « la charge de ladite charité, à quoi fut par iceux conseillers délibéré « donner, outre les 20 livres tournois dessusdites, la somme de cent « sous [183 fr. 30 c.], ainsi tout 25 livres [916 fr. 50 c.] »

Il était tout naturel que les officiers de la ville se réservassent les meilleures places à ces spectacles, où accourait une immense affluence de curieux. Les membres du Conseil, pour voir bien à leur aise le *Mystère de sainte Catherine*, s'étaient fait disposer une loge dans l'hôtel du bourgeois Jehan Marcel, que nous connaissons déjà, et qui demeurait sur le Marché-aux-Veaux. Ces arrangements avaient nécessité quelques frais, qui furent portés au budget des dépenses de la ville.

« Étiquette baillée au receveur pour aucunes menues dépenses faites « en l'hôtel de Jehan Marcel, au Marché-aux-Veaux, en juin dernier « passé, durant les jours que le *Mystère de sainte Catherine* fut audit « Marche-aux-Veaux joué et démontré, icelles dépenses faites par le « lieutenant général de monsieur le Bailli, par aucuns de Messeigneurs « [les conseillers], et par aucuns bourgeois et officiers de la ville, « *étant lesdits jours en l'hôtel dessus dit*, *pour voir ledit Mystère*, « montant icelles menues dépenses à 60 sous [110 fr.][1] »

Intérieur du Conseil.

Amendes.—Échange d'injures entre un conseiller et le procureur de la ville. — Gages des conseillers.— Querelle de deux électeurs.

En 1408, le conseiller Roger Daniel et Jehan Le Tavernier, procureur de la ville, n'étaient pas parfaitement d'accord; on est même autorisé à croire qu'ils nourrissaient l'un contre l'autre une animosité assez vive. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils s'accablaient, en plein conseil, d'invectives que je veux bien attribuer à leur zèle excessif pour les intérêts de la cité. Je puis même ajouter que ces injures devaient être de la nature la plus grave, pour peu qu'elles fussent proportionnées à l'énormité de l'amende comminatoire qui leur fut imposée en manière de rappel à l'ordre.

« Défendu fut et enjoint à Jehan Le Tavernier, procureur dessus- « dit, que, en peine de MILLE LIVRES TOURNOIS, il ne die ou fasse dire « à Rogier Daniel, aucune injure de lui, par quoi il ait cause de « *se mouvoir en ire* contre lui. »

« Item fut pareille défense faite audit Rogier, que il ne fasse ou « die audit Jehan Le Tavernier, en peine de MILLE LIVRES comme « dessus[2]. »

1,000 livres tournois vaudraient, selon M. Leber, 44,000 f. de notre monnaie! On peut évaluer, d'après cela, l'énergie des épithètes que se renvoyaient les deux adversaires.

La proposition de donner des gages aux conseillers, présentée le 29 août 1389, et confirmée deux jours après, en grande assemblée,

[1] Reg. 14531-471, 49 v.

[2] Reg. 1404-1408, 177 r.

n'avait pas trouvé dans la bourgeoisie une approbation unanime. Au nombre des deux cent quatre notables convoqués à la séance du 31 août, où furent votés ces gages, se trouvaient Jehan Morel et Robert du Marest : le premier approuvait la mesure, qui lui semblait juste et opportune ; le second la jugeait détestable et pernicieuse. Jusque-là, chacun était dans son droit. Mais Jehan Morel s'étant permis de dire son opinion, Robert du Marest, qui n'aimait pas la contradiction, prétendit qu'il méritait de recevoir les étrivières et d'être pendu, pour n'avoir point été de son avis.

Les échevins voulurent connaître de la querelle, et, sans qu'on puisse suspecter leur impartialité dans une question où ils étaient si directement intéressés, ils condamnèrent Robert du Marest à une amende honorable, qui fut consignée au registre des délibérations.

« Robert du Marest, bourgeois de Rouen, amenda ce que il avoit « dit que à *males estrières* fut Jehan Morel *et demain pendu*, pour « ce que ledit Morel avoit dit et fait réponse, du consentement de « plusieurs gens notables d'icelle ville, que ce seroit bien que six des « bourgeois conseillers qui conseilleroient icelle ville, eussent gages. « Et aussi l'amenda semblablement audit Morel ; et de ce le pleigièrent « Jehan Filleul et Perrenet Le Carbonnier[1]. »

Justice municipale.

Punition d'un sergent du vicomte de l'Eau, qui avait insulté les conseillers. — Emeute des drapiers. — Placards diffamatoires. — Exemption du guet.

En outre de cette police intérieure, le Conseil exerçait au dehors quelques actes de justice. C'était comme un débris de la juridiction municipale, supprimée avec la commune, en 1382. Les échevins devaient ce reste de pouvoir à la présidence du bailli, qui s'efforçait d'élargir le cercle de ses attributions, et de donner de la consistance au corps dont il était le chef. Le Conseil s'était réservé le soin de venger les injures qui lui étaient faites, et, dans ce cas, il avait ou usurpait le droit de faire mettre les coupables en prison.

Les officiers du Roi étaient fort jaloux du peu de priviléges qu'a-

[1] Reg. 1389-1390, 30 v.

vait conservés le Conseil, et surtout de la prépondérance des riches bourgeois qui le composaient. Les agents de ces officiers, encouragés par eux, manifestaient en toute occasion leur dédain pour l'administration municipale, bien sûrs qu'ils étaient que leurs maîtres approuvaient secrètement leurs insolences; mais le Conseil, qui rendait aux officiers du Roi rancune pour rancune, infligeait de sévères corrections à ceux de leurs gens qui se permettaient de lui manquer.

Au mois de septembre 1408, un sergent du vicomte de l'Eau s'était emporté en invectives contre le receveur des hanses et les conseillers eux-mêmes, et avait accompagné ses paroles d'un geste du plus insultant mépris. Il avait eu la précaution de mettre M. le bailli en dehors du débat, mais cette finesse ne lui réussit pas, et le bailli ne lui sut aucun gré de son exception. Le Conseil le fit immédiatement incarcérer, sauf à obtenir plus tard l'approbation de la justice du Roi; puis, lorsque le sergent sortit de prison après avoir sollicité sa grâce, on le fit venir en séance pour y faire de très humbles excuses.

« Sur la requête que faisoit Thévenin Le Couèteux, sergent de la « vicomté de l'Eau de Rouen, lequel étoit prisonnier pour ce que il « avoit dit en lieu public, sur les quais, à Rouen, à Jacques du Chas- « tel, receveur des Hanses de ladite ville, qui lui requerroit un arrêt, « pour le fait desdites hanses, ***il lui dit qu'il n'en feroit rien pour « lui ni pour les conseillers de ladite ville, ne tous les habitants d'i- « celle, excepté monsieur le bailli; et en ce disant escoppy*** [cracha] « ***à terre et marcha dessus;*** il fut délibéré que, au congé de justice, « il tiendroit prison jusques à samedi prochain venant, auquel jour il « sera élargi.

« Et si fut délibéré que, en pleine assise, il amenderoit révéram- « ment, et, après, le viendroit réitérer aux conseillers, en présence « de plusieurs bourgeois d'icelle ville, en la salle du conseil. Et ne « contendroit-on point contre lui à punition criminelle ni infamie, si « ainsi il se veut soumettre de faire, par charité, il y sera reçu, même- « ment que l'on le voye de ce repentant et contrit[1]. »

Le Couèteux, de qui le séjour de la prison avait rabattu l'arrogance, s'estima trop heureux de se soumettre à ces dures conditions. Il vint, à la séance du 6 octobre, implorer la miséricorde des conseillers.

[1] Reg. 1404-1408, 160 v.

« En présence de Jehan Davi, bailli de Rouen, de Robert de Crois-
« mare, procureur du Roi, des conseillers et de plusieurs notables,
« se comparut Thévenin Le Couèteux, sergent de la vicomté de l'Eau
« de Rouen, *lequel amenda et requit pardon et merci aux bourgeois*
« *et habitants de ladite ville de Rouen*, de ce que il avoit été trouvé
« par information, qu'il avoit dit, sur les quais à Rouen, qu'il ne
« feroit rien pour tous les demeurants et habitants à Rouen, excepté
« monsieur le bailli, et en avoit *escopy* à terre. Et lui fut enjoint,
« *sur peine d'être privé de son office*, qu'il ne die ou fasse dire au-
« cune injure ou vilainie aux habitants. Et s'il est trouvé que il fasse
« là-contre, il sera puni[1]. »

Le Conseil intervenait également dans des querelles qui lui étaient étrangères, mais qui pouvaient compromettre la tranquillité publique. Les infractions que commettaient à leurs statuts les corps de métier, appartenaient à son étroite juridiction.

Au commencement de 1409, Rouen se trouvait dans la situation la plus affreuse. La ville était dépeuplée ; les maisons inhabitées tombaient en ruine ; le commerce et l'industrie fuyaient ses murs désolés. Une ordonnance de Charles VI, du mois de janvier, fait une peinture poignante de la souffrance et de la misère auxquelles était réduite notre cité jadis si florissante.

L'effet inévitable de cet état de choses fut de jeter la perturbation dans la classe ouvrière. Les gens de la draperie, restés sans ouvrage, se mutinèrent. Les grands drapiers étaient hautement accusés de délaisser la draperie de Rouen, pour acheter au-dehors des draps qu'ils faisaient « *poulyer* et appareiller dans la ville, contre le point de « leurs ordonnances. » On dénonçait comme complices de ces fraudes les bougeonneurs eux-mêmes, jurés de la draperie, dont le devoir était de veiller à l'exécution des réglements. Cette fermentation était alarmante. Le conseil fit comparaître les drapiers devant lui. L'un des plus acharnés contre les bougeonneurs était Pierre Robert, qui leur reprochait de s'être rendus coupables de toutes les *mauvaisetés* qu'on imputait à la grande draperie. Pierre Robert fut condamné à faire amende honorable. Mais ses paroles déplurent à un bougeonneur, Jehannot Le Villain, qui osa lui donner un démenti en présence des

[1] Reg. 1404-1408, 166 r.

échevins. Le Villain fut obligé de faire immédiatement des excuses. Ensuite, pour calmer l'effervescence des ouvriers et prévenir les suites de cette dangereuse coalition, le conseil leur ordonna, sous des peines sévères, de mettre fin à leurs querelles et de cesser leurs rassemblements.

« Fut défendu et enjoint, *sur peine d'amende et de prison*, à tous « drapiers, qu'ils ne disent les uns aux autres aucunes injures ou « vilainies, ne ne fassent de fait aucune chose, *ne ne fassent assemblées* « *ou conspiration aucune*[1]. »

Au commencement du xv^e siècle, nous voyons le Conseil s'immiscer dans la répression des délits de la calligraphie. La presse n'était pas inventée, mais la diffamation était déjà en vigueur. Comme on ne lui avait pas encore fourni tant de moyens ingénieux de se propager et de se répandre, on employait des placards manuscrits, que l'on affichait aux portes de ceux qu'on voulait diffamer.

En 1411, Rouen était rempli de trouble et de division. Jean Sans-Peur avait battu les Armagnacs et restait maître de Paris et du gouvernement; Rouen n'en était pas encore à la guerre civile, mais il y régnait une grande fermentation. A travers la circonspection du rédacteur des registres, on voit que les partisans du duc de Bourgogne voulaient profiter ici de son triomphe, et qu'ils poursuivaient vivement leurs adversaires. Au nombre des moyens qui étaient mis en œuvre pour soulever les passions de la foule, la diffamation figure en première ligne, à côté de la violence.

Le bailli, le capitaine et les échevins faisaient les plus louables efforts pour maintenir la tranquillité; et les mesures de police qu'ils prenaient prouvent leur ardent désir de rassurer les habitants et de prévenir le désordre. Dans la rédaction de leurs ordonnances, ils ont même la précaution de ne pas désigner les partis, de sorte qu'il faudrait aller chercher ailleurs que dans les actes administratifs, laquelle des deux factions le bailli, le capitaine et le Conseil avaient embrassée. Cette réserve était surtout méritoire, si toutefois elle n'était pas forcée, de la part du capitaine Antoine de Craon, ardent bourguignon, que l'on soupçonnait d'être l'un des assassins du duc d'Orléans.

Dans une assemblée solennelle, tenue le 7 décembre 1411, à

[1] Reg. 1404-1408, 183 v., 184 r.

laquelle furent appelés une centaine de notables bourgeois, après avoir défendu « que nul, de quelque état qu'il fût, ne s'entremît, fût « de jour ou de nuit, de prendre aucune personne, ne mettre main « en corps ne en biens », sans autorité de justice, engageant ceux qui seraient victimes de ces attaques à recourir au cri de *haro!* Le Conseil ajoute :

« Item *que si aucun met en huis aucune escripture diffamatoire* « *contre gens*, il en sera grièvement puni, pour ce que c'est pour « mettre division entre les gens de la ville. »

Puisque j'en suis sur quelques attributions du Conseil, il en est une dont je dirai quelques mots en passant ; je veux parler de la faculté qu'il avait d'exempter du guet.

Le service du guet était au moins aussi pénible que celui de la garde nationale, et surtout bien autrement périlleux. Les bourgeois sur lesquels pesait exclusivement cette charge, étaient obligés de s'armer en temps d'émeute, de guerre ou de peste. Indépendamment des patrouilles de nuit, qui n'étaient pas sans danger à ces époques de troubles et de violence, on confiait au guet des bourgeois la garde des portes de la ville. Ils devaient les défendre au péril de leur vie, tantôt contre les mutins, tantôt contre les ennemis, tantôt contre la contagion, plus meurtrière que tout le reste.

Et pendant combien d'années les citoyens étaient-ils astreints à ce service ? Quelles conditions exigeait-on pour qu'il leur fût permis de se livrer exclusivement aux douceurs de la vie civile ? C'est ce que nous apprend un passage que je vais transcrire, dans l'espoir que la comparaison du présent avec le passé fera prendre patience à ceux qui gémissent d'être contraints d'allier, jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, les devoirs du soldat aux droits du citoyen.

« Thomas Ledoulz, natif et demeurant en la paroisse de Saint-« Godard de Rouen, *âgé de quatre-vingts ans et plus*, vieil homme « et ancien, a été excusé et à lui accordé que, durant ses jours à « venir, *de non plus faire guet et garde de jour ne de nuit*, en ladite « ville.

« Et semblablement Regnault de Grouchy, demeurant en ladite « paroisse Saint-Godard, *de semblable âge de quatre-vingts ans*, « *homme débilité de ses ouïes*, et chu en nécessité. »

Cette *débilitation des ouïes* me rappelle une réclamation sur laquelle je fus appelé à statuer en qualité de membre du Conseil de famille de ma compagnie, et dont j'ai précieusement conservé les termes ; elle commençait ainsi :

« Messieurs, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai plusieurs infir-
« mités, dont un œil de moins que je n'y vois pas pour me conduire,
« principalement la nuit, joint à une *absurdité* qui m'empêche d'en-
« tendre. »

Personne n'ayant pu méconnaître la réalité de cette dernière allégation, le réclamant fut rayé des contrôles à l'unanimité.

Amende honorable faite au Conseil par un grand seigneur.

Jusqu'ici, le Conseil n'a eu à punir de leurs insolences que ses égaux ou ses inférieurs. Il lui arriva de frapper plus haut. La noblesse n'était pas, contre sa colère, une protection suffisante ; il savait atteindre, derrière les créneaux de leur manoir féodal, les grands seigneurs qui l'avaient offensé.

Au milieu du XIVe siècle, le sire de Préaux fut contraint de comparaître devant les représentants de la commune, pour avoir enfermé un bourgeois de Rouen dans la prison de son château. Le procureur du sire de Préaux adressa aux conseillers de très humbles excuses, que son maître ratifia par sa présence et par son assentiment [1].

A un siècle de là, un autre seigneur, chef de l'une des plus grandes familles de la Normandie, fut forcé de courber son orgueil devant les échevins. Sa démarche fut plus humiliante encore. L'offense était moins grave ; elle ne s'était pas adressée à une puissante association, mais à quelques bourgeois déchus, qui administraient la ville sous le bon plaisir du bailli. Cependant, la punition fut plus sévère : il ne fut pas permis au noble de se servir d'un intermédiaire ; ce fut de sa propre bouche qu'il demanda pardon aux conseillers qu'il avait insultés :

« Pour aucunes sinistres et males paroles que l'on disoit avoir été
« puis naguère dites et prononcées par Robert de Dreux, écuyer, sire
« d'Esneval, au lieu de Pavilly, à l'encontre de l'honneur des bourgeois

[1] Chéruel, *Histoire de Rouen pendant l'époque Communale*, II, 143 et suiv.

« conseillers de la ville de Rouen, en présence des élus, procureur, « greffier et autres officiers, sur le fait des Aides audit lieu de Rouen, « du contens de certaine aide de 2 deniers par boisseau de blé moulu « en la ville et vicomté de Rouen, et que ladite ville prenoit par « octroi du Roi notre seigneur, sur et caution du remboursement de « 30,000 livres tournois [1,100,000 f.] prêtée audit seigneur par les « habitants d'icelle ville de Rouen, en l'an 1449, aujourd'hui dimanche, « 5e jour de novembre 1452, ledit Robert de Dreux, connaissant que « lesdits conseillers étoient mal contents desdites paroles ainsi rap- « portées devers eux, en l'hôtel commun de ladite ville, présents : le « sire de Bacqueville, le lieutenant-général de M. le bailli de Rouen « et lesdits bourgeois conseillers, *pour appaiser iceux conseillers et « pour nourrir et entretenir amour entre lesdits conseillers et lui, « reconnut, de soi, ce avoir par lui été fait par chaleur et malaver- « tissement*, au contens de ce que lesdits conseillers, comme l'on lui « avoit rapporté, vouloient toujours continuer à cueillir ledit aide, « tant sur ses hommes que sur autres, qui lors lui sembloit chose « moult grévable à lui et à sesdits hommes, considéré les autres « grands [charges] que le peuple a déjà à porter. *Pria à iceux bour- « geois conseillers*, en présence que dessus, *que à ce ils ne voulsis- « sent prendre aucune déplaisance, et qu'il vouloit être leur bon « ami, et se voudroit de tout son pouvoir employer pour le bien et « honneur de ladite ville de Rouen et des bourgeois conseillers, et « des habitants d'icelle ville.* »

Le greffier de la ville n'a eu garde, comme on le voit, de négliger aucun des détails de cette mémorable séance, dans laquelle le Conseil nous apparaît sous un aspect de grandeur et de dignité qui fait oublier un moment son abaissement et son impuissance. Pour ne pas le faire descendre de la haute position qu'il occupe en ce moment, je terminerai ici ces esquisses de mœurs, qui ont paru trop longues peut-être.

J'ajouterai seulement que les extraits qu'on vient de lire sont autant de preuves nouvelles de cette vérité généralement reconnue par ceux qui ont étudié le moyen-âge, c'est que le bon vieux temps ne valait pas le nôtre.

Ch. Richard, Conserv. des Archives municipales.

BIBLIOGRAPHIE.

Notice statistique sur l'Asile des Aliénés de la Seine-Inférieure (maison de Saint-Yon de Rouen); par MM. L. Deboutteville et M. Parchappe, Directeur et Médecin en chef de cet établissement. — In-8° de 132 pages, tableaux ; Rouen, 1845.

Nous avons lu avec le plus vif intérêt cette *Notice*, dans laquelle se trouvent consignés les changements, améliorations, agrandissements, qui ont été faits dans cet établissement, pendant la période comprise entre le 11 juillet 1825 et le 31 décembre 1843.

Des changements utiles dans les anciens bâtiments, des constructions nouvelles, bien appropriées aux exigences du service de cette malheureuse population, sont venus améliorer, à tous égards, la position des malades.

On y trouve, au point de vue scientifique, une statistique fort intéressante, qui établit la proportion relative des diverses formes de l'aliénation mentale chez les malades admis, dont le nombre augmente chaque jour. En effet, la moyenne des admissions annuelles, de 1827 à 1837, fut, par année, de 138, et, de 1838 à 1843, de 215. Nous ne pouvons, sans craindre de fatiguer le lecteur, insister sur les documents importants au point de vue de l'histoire médicale de l'aliénation mentale, qui se trouvent consignés dans cet ouvrage, touchant les causes diverses sous l'influence desquelles peut se produire la folie; toutes les conditions d'âge, de sexe, de saisons, d'hérédité, de professions, d'habitation, de climat, de constitution sociale, s'y trouvent appréciées.

Une statistique a été dressée avec le plus grand soin. On y trouve notées toutes les conditions dont nous venons de parler, comme aussi la proportion relative des guérisons, des récidives de la maladie, la mortalité, etc. C'est assez dire que ce travail a été fait avec une conscience et une persévérance peu communes. Aussi sera-t-il le complément nécessaire et obligé des autres ouvrages fort estimés dans la science, publiés depuis quelques années par M. Parchappe.

Laissons ces considérations toutes médicales, qu'il nous serait difficile de faire apprécier à leur valeur, mais qui révèlent toujours, aux yeux même de l'homme le plus étranger à la médecine, le zèle persévérant, la scrupuleuse attention et la sollicitude que le médecin en chef de cet établissement a dû apporter chaque jour dans l'observation des malades confiés à ses soins.

Si nous examinons maintenant l'organisation et la discipline de l'Asile, nous sommes heureux de constater un progrès incessant dans tout ce

qui peut rendre plus supportable l'existence si malheureuse des aliénés. Le classement des malades est subordonné au sexe, à la condition et à la maladie.

Le service médical et de surveillance se fait avec une régularité et un zèle qui assurent le bon ordre. Le régime alimentaire est assurément très confortable, et, autant que possible, en harmonie avec la condition sociale antérieure des malades.

Des soins persévérants ont introduit dans l'Asile des habitudes d'ordre, de régularité, de propreté, de soumission, de sobriété, si difficiles à obtenir, et si rares dans ces sortes d'établissements. A cet égard, les résultats obtenus sont très satisfaisants. Le travail y est bien organisé: le linge y est raccommodé, entretenu, blanchi par les femmes; les travaux de jardinage et de terrassement, etc., etc., etc., sont faits par les hommes. Ce sont autant de moyens qui, tout en améliorant la position matérielle des malades, sont en même temps pour eux une source de distractions utiles, qui prépare et assure leur guérison lorsqu'elle est possible.

La couture, le blanchissage et la matelasserie, les travaux divers du jardinage, de serrurerie, de menuiserie, de constructions; de la fabrication de chaussons, de paillassons, de chapeaux de paille, etc, etc., permettent de varier les occupations, et de mettre à profit, pour les malades et pour l'établissement, jusqu'aux malheureux caprices et entêtements des plus récalcitrants.

Nous avons vu en détail cet établissement, digne du plus haut intérêt, et nous ne craignons pas de dire qu'il est supérieur à beaucoup d'autres établissements justement recommandables par leur bonne administration. On pourra s'en convaincre en lisant la *Notice* que nous venons d'indiquer aux lecteurs de la *Revue*. Pour ce qui reste à faire dans l'intérêt des malades, on doit beaucoup compter sur le dévoûment des hommes dont les efforts sont si bien entendus dans un but unique d'amélioration et de progrès. J. H.

Du Mariage et de la Famille, par M. Vaucquier du Traversain, brochure in-8, 57 pages. — Rouen, François, libraire.

Le titre de cette brochure nous séduit! Comment serions-nous indifférents lorsqu'on fait un appel à nos sentiments les plus chers, lorsqu'on agite le fond de notre ame, le mobile le plus puissant de notre vie, que l'on nous parle de notre bonheur, de notre avenir! Mais un tel sujet nous rend difficiles: nous voulons que l'écrivain qui le traite s'élève à toute sa hauteur; nous sommes disposés à nous soumettre, à suivre ses conseils, mais nous désirons qu'il ait lui-même médité mûrement

les observations qu'il nous présente ; nous allons vite à la conclusion de son livre pour en avoir la preuve, et, si nous ne conservons de ses pensées qu'une impression faible, indécise, si, convaincus de l'excellence du but, nous ne le sommes pas des moyens proposés pour y parvenir, nous ne sommes pas satisfaits. Nous lui accordons encore le droit de fronder nos opinions, nos travers même, le vice de notre organisation, mais nous y mettons la condition qu'à côté du mal il place le bien. Dans toute société, il y a deux parts à faire, l'une aux bons, nobles et généreux sentiments, l'autre aux mauvaises passions ; or, s'il veut généraliser, et qu'il ne voie du genre humain que les hommes dominés par l'intérêt ou l'égoïsme, nous croyons aussi avoir le droit de lui dire qu'il n'est pas dans le vrai.

Telle est l'impression générale que nous avons éprouvée en lisant la brochure de M. Vaucquier du Traversain : nous respectons ses convictions, nous aimons sa franchise, l'ardeur qui l'anime contre les mariages de spéculation, mais nous ne partageons pas ses idées ; ainsi, nous ne croyons pas qu'il ait une entière connaissance du cœur de l'homme et de la seconde nature que les nécessités sociales lui créent, lorsqu'il se plaint amèrement que le jeune homme ne se marie plus à l'âge des naissantes passions, à vingt ans, sous le plein empire de l'idéal. Dussions-nous mériter aussi l'anathème, nous dirons qu'il n'y aurait pas là un élément de bonheur. La vie n'est pas pour tous douce et facile ; il est mieux que nous épuisions seuls les mécomptes, la tristesse, le découragement que nous éprouvons en commençant notre carrière, quelle qu'elle soit ; soyons assez généreux pour souffrir seuls. Apprenons d'abord à juger sainement les choses, parvenons à cette conviction que le bonheur vrai n'est pas dans les dissipations multipliées du dehors, dans cette liberté qui ne sert qu'à décourager l'homme qui a de bonnes intentions, dans les plaisirs d'un moment qui causent parfois tant de peines ; pour tout dire, formons notre caractère, nos mœurs, notre raison. Jusque-là, nous ne serions pas certains d'accomplir les devoirs sérieux du mariage, de marcher d'un pas ferme et assuré dans la vie.

Nous pensons encore, contrairement à M. Vaucquier du Traversain, que le caractère presque exclusif du mariage, à notre époque, n'est pas la spéculation ; sans doute *la soif de l'or* et *l'égoïsme* en déterminent un grand nombre, mais y a-t-il là un vice de notre organisation actuelle, imputable *aux deux révolutions que nous avons traversées*, ou inhérent à la nature humaine, partant assez difficile à extirper, même à l'aide de la croisade sainte à laquelle il convie la jeune génération.

Ne soyons pas humoristes à ce point que la société dans laquelle nous

vivons soit à nos yeux la pire de toutes; les moralistes de tous les peuples et de tous les âges l'ont dit : la soif de l'or et l'égoïsme sont en germe dans le cœur de l'homme; ces deux passions domineront sans cesse les mauvaises natures, mais elles seront vaincues par les bonnes. N'accusons donc pas, à cause d'elles, la société tout entière; serait-il vrai, d'ailleurs, qu'elles aient exercé moins d'influence sur le mariage, au temps *où la galanterie et le droit d'aînesse* florissaient en France? Sans doute, à cet âge, les aînés de famille étaient dispensés par la loi du soin de chercher fortune, mais, ne fût-ce que pour ne pas déroger, suivaient-ils bien ce vœu de la loi? En revanche, les puînés et les cadets, auxquels « *la carrière des armes, les charges de la cour et la noble mission du clergé* », ne convenaient pas ou n'étaient pas accessibles, devaient-ils renoncer au mariage, et, s'ils y songeaient, pouvaient-ils être désintéressés? Je soupçonne encore que telle héritière, unique du nom, ou heureusement privée d'un frère (tant la loi resserrait les liens de famille), « que son défaut d'avantages physiques eût fait en vain soupirer après le bienheureux himen », se voyait vite pourvue; qu'elle trouvait, sinon un cœur, du moins un puîné, souvent un aîné à *acheter*. Qui dit même, eu égard aux convenances du temps, qu'entre un cadet sans fortune et un aîné richement doté, ce fût toujours l'amour pur, mais aveugle, qui décidât le litige?

Si nous nous plaçons sur le terrain de la galanterie française, surtout au XVIII^e^ siècle, à cette époque où elle brillait d'un si vif éclat, nous y trouvons moins le bonheur conjugal qu'une source alors féconde de démoralisation; mais, pour avoir cette opinion, nous avons besoin de croire moins nos grand'mères et les romans du temps, que l'histoire. Seulement, pour être justes et respectueux envers nos grand'mères, nous concédons qu'elles ont grandement raison au point de vue de la politesse, devenue de nos jours un peu froide et réservée.

Nous n'avons émis une pensée sur le droit d'aînesse et sur les souvenirs que l'auteur y rattache, que pour obtenir justice pour nos institutions. Nous les avons conquises, le temps et la raison publique les a sanctionnées, gardons-nous de les remettre en question; nous ne pouvons même croire qu'il l'ait fait sérieusement.

Nous regrettons de ne pouvoir examiner plus complettement cette brochure, de nous en tenir à l'expression du sentiment qu'elle a le plus excité en nous. Notre aperçu est-il juste? Nous ne savons; chacun juge selon ses idées, ses opinions, les habitudes de son esprit, et ne peut se soustraire à ces influences diverses : l'erreur peut donc être de notre côté, mais, si nous nous trompons, notre bonne foi nous rend excusable.

J. PELLECAT-DESCHAMPS.

Dictionnaire de l'Architecture du moyen-age, par M. Adolphe Berty. — Paris, Derache, libraire-éditeur, rue du Bouloi, 7. — Rouen, Lebrument, libraire. Prix, 8 fr.

L'époque historique appelée le *moyen-âge* embrasse une longue période dont la durée est déterminée diversement. Les uns la font remonter à la mort de Théodose, en 395, époque du partage de l'Empire romain en Empire d'Orient et Empire d'Occident; d'autres lui donnent, pour point de départ, la chute de ce dernier Empire, en 476; quelques-uns même n'en fixent le commencement qu'à l'avènement de Charlemagne au trône impérial, en 800. La fin de cette période offre les mêmes dissidences. Les historiens la terminent à la prise de Constantinople, par Mahomet II, en 1453, ou la prolongent jusqu'à la fin du même siècle, soit à la découverte de l'Amérique, en 1492, soit, enfin, à celle de la route par mer aux Indes Orientales, qui date de 1498. Pour faire cesser ces incertitudes, on peut se ranger à l'opinion de M. Des Michels, recteur de notre Université, qui, dans son savant *Précis de l'Histoire et de la Géographie du moyen-âge*, a cru devoir adopter la période de 395 à 1453.

Quoi qu'il en soit, cette période a été long-temps oubliée par les historiens, et les artistes mêmes ont dédaigné les admirables monuments qu'elles nous a laissés en si grand nombre, et dont la plupart ont malheureusement été détruits; toutefois, depuis la fin du siècle dernier, historiens et artistes semblent avoir voulu expier l'incurie de leurs prédécesseurs, et renouer la chaîne des temps, en étudiant à l'envi cette époque trop négligée, et en cherchant, pour ainsi dire, à la faire revivre par leurs publications. Pour ne nous occuper ici que de l'architecture, on sait que de nombreux ouvrages, la plupart ornés de planches, ont donné la description des monuments les plus intéressants qui existent encore, ou qui ont disparu depuis peu d'années; mais les savants et les amateurs qui s'occupent de ces recherches, éprouvent à chaque instant de l'incertitude, tant sur la véritable signification des mots employés dans les ouvrages qui traitent de cette matière, que sur la manière de rédiger eux-mêmes certaines descriptions, pour lesquelles le véritable terme technique leur manque souvent. En effet, le *Dictionnaire de l'Académie*, et même les dictionnaires spéciaux de l'Architecture et des Arts, sont, dans ce cas, d'un faible secours, soit parce qu'ils ne contiennent pas, à beaucoup près, tous les termes nécessaires, soit parce que leurs définitions sont obscures et insuffisantes. Nous ne craignons donc pas d'affirmer que M. Berty a bien mérité des amateurs d'antiquités, et leur a rendu un important service, en publiant son *Dic-*

tionnaire de l'Architecture du moyen-âge, qui nous paraît rédigé avec autant de précision que de clarté, et dans le texte duquel il a eu l'heureuse idée d'intercaler de très nombreuses vignettes fort bien exécutées, qui, en joignant l'exemple à la description, ne peuvent laisser aucun doute dans l'esprit, je ne dirai pas seulement des adeptes, mais même des jeunes gens et des personnes qui, restées jusqu'ici étrangères à l'art architectonique, voudraient en acquérir, sans beaucoup de travail, une connaissance assez précise. Nous pourrions appuyer notre opinion par de nombreuses citations; mais nous sommes forcé de nous restreindre à une seule :

« CLASSIFICATION. La classification des monuments est, on le comprend, une chose de la dernière importance. Il est absolument nécessaire qu'il y ait des expressions dont la signification parfaitement caractérisée permette d'indiquer, sans aucune obscurité, le style des édifices à décrire.

« Il n'y a pas encore bien long-temps, l'architecture du moyen-âge était dénommée d'une multitude d'appellations absurdes; celle de *gothique* était le nom générique; mais on distinguait entre le *gothique moderne* et le *gothique ancien*, qu'on appelait aussi architecture *lombarde*, *carlovingienne*, *saxonne* et *normande*. Cette confusion d'expressions n'avait rien d'extraordinaire, puisqu'on n'étudiait pas les monuments qui n'appartenaient point à l'art antique; mais, du moment où commença la révolution si heureuse, en partie effectuée de nos jours, on sentit le besoin de sortir du chaos qui existait, et l'on essaya enfin des classifications.

« M. de Caumont, le premier, proposa, dès 1830, une classification claire, simple et très rationnelle. Plus tard, en 1839, MM. Albert Lenoir et Léon Vaudoyer en donnèrent une autre, dans les *Etudes* qu'ils publièrent dans le *Magasin pittoresque*. C'est celle qui a été adoptée par le comité des arts; elle diffère peu de la classification de M. de Caumont. »

Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de rapporter d'autres articles fort bien traités, entr'autres la reproduction, au mot *Vitraux*[1], d'un article remarquable de M. Albert Lenoir.

Sans doute l'auteur pourra, dans une nouvelle édition, donner à quelques parties de son livre les développements dont ils sont susceptibles, et y ajouter de nouveaux articles; mais il paraît trop pénétré de

[1] Nous regrettons que M. Berty n'ait pas cité, et peut-être n'ait point connu, deux ouvrages de E.-H. Langlois, artiste aussi distingué que savant archéologue: l'un est une description des *Stalles de la Cathédrale de Rouen*; l'autre, un *Essai historique et descriptif sur la Peinture sur verre ancienne et moderne*, tous deux accompagnés de nombreuses planches.

l'amour de l'art, pour qu'il soit nécessaire de chercher à stimuler son zèle à cet égard; nous nous bornerons donc à lui indiquer, comme insuffisant, l'article *Monogramme*, où il devrait citer et expliquer ceux qui se rencontrent le plus fréquemment. Il se contente de dire que le mot *Christ* est souvent indiqué par un X et un P, mais il nous semble qu'un monogramme, en apparence si bizarre, aurait exigé une explication plus détaillée; peut-être aurait-il dû dire que l'X et le P sont des lettres grecques, que les latins ont remplacées par CH (prononcé comme K) et par R; on comprendrait alors que XP équivalent à CHR. Encore fallait-il ajouter que le nom du *Christ* est ordinairement représenté, en latin, suivant le cas, par XPS pour *Christus*, XPI pour *Christi*, XPO pour *Christo*, et XPM pour *Christum*.

Nous ne terminerons pas sans rendre hommage à la rare modestie de l'auteur, qui accueillera, dit-il, avec gratitude, tous les renseignements qu'on voudra bien lui adresser pour l'aider à perfectionner son travail; voici comment il s'exprime à la fin de sa préface, après avoir réclamé l'indulgence du lecteur :

« Puis, il faut le dire, nous sentions un désir extrême d'apporter notre pierre à ce vaste et bel édifice qui commence à s'élever; et si nous, chétif, nous n'avons pas craint de mettre la main à l'œuvre, c'est que nous nous sommes rappelé que, lorsque jadis un évêque voulait ériger une de ces sublimes basiliques pour lesquelles nous sentons un amour qui va jusqu'au fanatisme, ce n'étaient pas seulement les architectes savants et les sculpteurs habiles qui réalisaient son projet; c'étaient aussi l'infime maçon, et le manœuvre plus infime encore : notre ambition se borne à désirer qu'on veuille bien assimiler notre travail au travail humble, mais profitable, de ce dernier. » A.-G. B.

BULLETIN MONUMENTAL, ou Collection de mémoires et de renseignements pour servir à la confection d'une Statistique des monuments de la France, classés chronologiquement, t. X. A Rouen, chez Lebrument; à Caen, chez Hardel; à Paris, chez Derache. — Prix : 15 fr.

Le *Bulletin Monumental* est le Recueil publié par la *Société Française pour la conservation et la description des Monuments historiques*, fondée par M. de Caumont en 1834. On sait que M. de Caumont fut long-temps secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, et que, grâce à son zèle, à ses travaux, à son dévoûment, elle acquit une réputation méritée et publia douze volumes de Mémoires. L'étude des monuments fit voyager le jeune antiquaire caennais dans toutes les parties de la France, et son ambition archéologique ne se borna plus

aux cinq départements de notre ancienne province. Il conçut le projet de faire le dénombrement des monuments français, de les décrire ou de les faire décrire, de les classer dans un ordre chronologique, d'empêcher la destruction des édifices anciens, et les dégradations qui résultent de restaurations mal entendues, et il fonda, comme moyen d'atteindre le but qu'il se proposait, la *Société Française* et le *Bulletin Monumental.*

La collection de ce Recueil vient d'achever sa première période décennale, et la seconde période compte déjà plusieurs N^os^ du onzième volume, où l'intérêt nous semble aller en croissant. Nous y reviendrons quelque jour; quelque jour nous parcourrons cette *forêt* de faits, comme eût dit Cicéron *(sylva rerum)*; nous analyserons des mémoires d'un grand mérite; nous relèverons même des assertions qui nous semblent hasardées, des opinions très sujettes à controverse. Présentement, nous n'avons qu'un but; c'est de donner, par un aperçu des matières qui composent le dernier volume, une idée de l'ouvrage, et de ce que les nombreux amis de l'archéologie française trouveront dans ces immenses et précieuses archives de nos antiquités nationales.

Ce dixième volume s'ouvre par un second article d'une *Statistique monumentale du Calvados*, commencée dans le tome précédent. M. de Caumont y donne un modèle de ce genre de travaux, qui devront se faire tôt ou tard dans chacun de nos départements. L'auteur a commencé par le canton d'Evrecy; d'après l'échelle adoptée, il nous semble que la *Statistique monumentale du Calvados* aura mille à douze cents pages, c'est-à-dire deux volumes in-8°. Des églises, des châteaux, des objets d'art, gravés sur bois, sont insérés en grand nombre dans le texte. Après ce premier article vient une *Notice sur trois églises du Lavedan, Lau, Luz et Saint-Savin*, par M. le vicomte de Gourgues; elle est accompagnée d'une planche lithographiée, qui contient huit dessins d'une scrupuleuse exactitude. — M. l'abbé Roux, inspecteur des monuments de la Loire, donne ensuite un *Précis historique sur l'Ile-Barbe*; M. Anatole de Barthélemy, un *Essai sur la salle de Diana, à Montbrison;* M. l'abbé Barraud, une *Notice sur les Cloches.* Ce dernier morceau, d'un intérêt général, traite successivement de l'usage des cloches avant le christianisme; de l'époque à laquelle on a commencé à s'en servir pour convoquer les fidèles à la célébration des offices; du poids et des dimensions des cloches; de leurs inscriptions et de leurs ornements; de leur baptême; des moyens employés pour assembler les chrétiens avant l'usage des cloches; enfin, M. l'abbé Barraud a terminé par un essai de catalogue des noms des principaux fondeurs français du XIV^e^ au XVIII^e^

siècle. — A cet article succèdent des *Recherches sur les premières représentations du crucifix et les premières peintures hiératiques*, par M. le chevalier Joseph Bard, de la pontificale Académie romaine d'archéologie; des *Études archéologiques sur les églises du département de la Côte-d'Or*, avec planche lithographiée; par M. Jules Marion, inspecteur; — une *Notice sur les ruines d'une Villa romaine découverte à Bordeaux, près d'Étretat* (*Seine-Inférieure*); par M. l'abbé Cochet, aumônier du Collége royal de Rouen. — M. de Caumont donne ensuite un *Extrait d'un Rapport fait à la Société française sur une inspection des monuments historiques du Calvados*. Ici, encore, l'infatigable directeur de la Société française prêche d'exemple: par la manière dont il a vu et dont il décrit, il enseigne comment il faut voir, comment il faut décrire. Vingt-cinq gravures sur bois, de monuments ou de fragments de monuments, accompagnent son texte.

Viennent ensuite les comptes-rendus des séances que la *Société Française* a tenues, en 1844, à Paris, à Beauvais, au Mans, à Saintes, à Coutances et à Nîmes. On y lit, avec plaisir et profit, une *Excursion archéologique dans le département de Seine-et-Marne*, par M. E. Paty; des *Eclaircissements sur une voie antique traversant l'Aquitaine-Novempopulaine*, par M. le baron Chaudruc de Crazannes; une *Notice sur quelques monuments du Bigorre*, par M. Ch. des Moulins; une *Explication de deux bas-reliefs*, par M. l'abbé Duval et M. l'abbé Jourdain; un *Mémoire sur les pierres tombales de la Cathédrale de Noyon*, par M. l'abbé Magne; une *Notice sur le pays des Santons*, par M. l'abbé Lacurie; d'autres morceaux, enfin, dont l'énumération serait et trop longue et trop sèche, et que l'on trouvera, soit dans les procès-verbaux des séances, soit séparément, soit dans la *Chronique* qui termine chaque N°.

D'après ce qui précède, on jugera sans peine que le *Bulletin Monumental* est une des publications les plus utiles au progrès de la science encore si imparfaite de nos antiquités, de même que la *Société Française* est la création la plus importante de l'homme le plus ingénieux et le plus fécond en créations d'une haute importance pour le présent et pour l'avenir historique de notre pays. Le gouvernement avait, il est vrai, fondé une Société des Monuments; mais, avec les ressources qu'il peut mettre à sa disposition, avec un inspecteur à 10,000 fr. d'appointements, qu'a fait cette Société de comparable à celle qui fonctionne si activement sous l'habile direction de M. de Caumont? Le zèle et le désintéressement de notre célèbre antiquaire, trouvent donc leur récompense dans le succès. Nous nous faisons un devoir de constater ce résultat.

J. T.

CHRONIQUE.

= **Des Sociétés de secours mutuels.** — L'esprit d'association est un des caractères de notre époque. A l'aide du levier puissant de l'association, de nombreuses entreprises charitables se font de tous côtés, afin d'alléger le sort de certaines classes malheureuses, soit des mères de famille, soit de la plus tendre enfance, soit des orphelins, soit des jeunes libérés. La classe ouvrière devrait se bien convaincre du besoin impérieux qu'il y a, pour elle, à s'associer contre la misère dont ses vieux ans sont menacés. Le travail, auquel l'ouvrier doit son pain, ne tarde point à lui manquer, quand la maladie ou la vieillesse rendent ses bras incapables d'agir.

La première Société de secours mutuels entre ouvriers qui se soit formée dans Rouen, remonte à l'année 1810 : elle existe encore sous le nom de *Société de la Bienfaisance*, et reçoit des membres de toutes professions. Neuf années s'écoulèrent sans que cet exemple fût suivi : puis trente et une autres Sociétés se formèrent successivement sous des dénominations différentes. Dix-neuf se sont éteintes ; il en subsiste encore treize [1], qui peut-être ne tarderont point à disparaître également, parce qu'elles ne reposent pas sur des fondements solides. Afin de prolonger un peu leur existence, il leur faudra prendre des mesures fâcheuses, rogner sur les secours alloués aux malades, sur les pensions promises aux vieillards, ou bien recourir à de nouveaux appels de fonds. Plusieurs vices sont inhérents à leur organisation : ou bien le droit d'admission n'est pas gradué suivant la différence des âges ; ou bien les allocations s'élèvent trop haut ; ou bien on ne songe point assez à réserver des fonds pour la vieillesse des ouvriers ; ou bien, enfin, quelques membres influents, préoccupés de leurs intérêts personnels, provoquent un partage de fonds. Leur ruine est imminente et résulte de calculs exacts. Les fondateurs des sociétés de secours actuellement existantes n'ont pas établi leurs prévisions d'avenir sur des tables de maladies ou de mortalité, telles qu'il s'en trouve dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, et que M. Quetelet en a donné dans son ouvrage *sur l'Homme et le développement de ses facultés*. La meilleure de ces tables doit être celle

[1] *Bulletin de la Société libre d'Émulation de Rouen*, 1842-1843, p. 62.

de Deparcieux, fondée sur l'observation de la mortalité parmi les têtes assurées dans les tontines de France, pendant une période de plus de quarante ans.

La Société libre d'Émulation de Rouen a fait preuve de sentiments très philantropiques, en consacrant de longues séances à la rédaction d'un projet de règlement de secours mutuels entre ouvriers. Ce qu'elle veut, c'est qu'il n'existe plus, pour les ouvriers sociétaires, de promesses trompeuses, et qu'après avoir pris sur le bien-être de leur vie présente de quoi s'assurer du pain pour leurs vieux ans, ils ne voient pas leur espoir s'évanouir.

Le projet de règlement à l'usage des Sociétés de prévoyance ou de secours mutuels, se trouve joint aux bulletins de 1843-1844. M. Debout-teville, rapporteur de la commission nommée pour préparer ce travail, a présenté des considérations fort développées sur les avantages, l'historique et les statuts des Sociétés de secours mutuels : ce préambule du projet de règlement contient beaucoup de citations intéressantes, empruntées à des hommes fort capables : MM. de Gérando, Guizot, Villermé, E. Durieu, en France; Morton Eden, en Angleterre. « Il y a « toujours quelque chose de bon », dit M. le baron de Gérando [1], « dans « un lien qui rapproche les hommes, qui confond leurs intérêts, qui « les rend solidaires les uns pour les autres. La Société de prévoyance « est une confraternité : l'assistance mutuelle est un exercice de mutuelle « bienveillance; elle joint, aux combinaisons de la prudence, le mérite « d'une bonne action ; car la portion d'épargnes qui n'est pas recueillie « par le sociétaire qui les a versées, profite à ses associés. Les conditions « imposées pour l'application des secours sont un avertissement contre « les désordres, un encouragement à observer une conduite honnête, « une recommandation d'être fidèle à la tempérance. Pour recueillir les « avantages de l'association, le sociétaire doit mériter l'estime de ceux « qui la composent. » Le passage suivant, de M. le docteur Villermé, mérite d'être cité bien souvent : « Voici un exemple », dit-il [2], « de ce « que peuvent faire, pour l'ordre public, des Sociétés de secours mutuels « bien organisées. A l'époque des événements de Lyon, une fermentation sourde régnait à Nantes parmi les ouvriers, et en ce moment-là « même se montait une machine à vapeur pour scier le bois. Les scieurs « de long, qui se crurent menacés dans leur existence, complotèrent de « briser la machine. Le comité d'administration de la caisse de secours « mutuels en fut informé; les scieurs de long, qui étaient près de cent

[1] *De la Bienfaisance publique*, t. III, p. 100.

[2] *Tableau de l'état physique et moral des Ouvriers*, t. II, p. 188 et 189.

« dans la Société, furent réunis; des représentations leur furent adres- « sées; ils promirent de rester tranquilles, et ils tinrent parole. »

Le projet de réglement est suivi de tables à l'aide desquelles les ouvriers, avant de s'associer, peuvent évaluer les charges et les ressources destinées à leur faire face. Les calculs de Duvillard, de Deparcieux, les observations faites en Ecosse par MM. J. Finlaison et G. Davis, ont été mis à contribution. La Société d'Emulation a choisi les bases les plus défavorables, précisément afin que les sociétaires ne soient point induits en erreur; s'ils ont recours aux tables en question, plus de déception à craindre pour eux.

La Société d'Emulation a fait un travail véritablement utile, dont les résultats pourront être d'une haute moralité, et prouve par là l'intérêt qu'elle porte au bien-être des masses. En encourageant par des récompenses les perfectionnements de l'industrie, elle ne veut pas que des milliers de bras qui lui ont servi soient abandonnés à leur malheureux sort, quand ils ne peuvent plus servir. Il faut un fonds de retraite pour l'ouvrier qui s'est usé dans les manufactures, comme il faut un hôtel des Invalides pour le guerrier que les batailles ont mutilé. Espérons qu'en lui indiquant un mode plus sûr de placement pour ses épargnes, on rendra l'ouvrier plus économe, et par conséquent plus réglé dans ses habitudes: les quelques francs que les Sociétés de secours réclament sont souvent prélevés sur la taverne. Mais, en attendant la réalisation de ce vœu, il est triste de constater que, sur vingt mille ouvriers de Rouen et des environs qui devraient être associés, mille seulement étaient répartis, en 1843, dans les treize Sociétés de secours encore existantes! [1]

Puissent donc les efforts de la Société d'Emulation être couronnés de succès, et les ouvriers profiter du patronage officieux qu'elle leur offre.

= Antiquités. — *Le Fauconneau d'Harfleur.* — Nous puisons dans la *Revue du Havre* les détails suivants sur l'origine d'une curieuse petite pièce d'artillerie du xve siècle, qui appartient à la ville d'Harfleur. C'est le compte de dépenses, présenté à ses concitoyens, par Robert Raoulin, envoyé à Paris pour présider à la confection et au transport, jusqu'à Harfleur, de plusieurs pièces d'artillerie. Voici ce compte :

« A Pierre de Chierville, maître ouvrier de fonte d'artillerie, demeurant à Paris, pour la façon seulement de la grande couleuvrine, au prix de 7 livres tournois par cent...................... 122 l. 10 s. » d.

« Audit Pierre de Chierville, pour la façon de 12

[1] Voir le tableau joint au rapport de la Commission des médailles, dans le Bulletin de 1842-1843.

faucons de fonte, pesant, compris 2 moules, l'un pour les faucons, et l'autre pour la grande couleuvrine, 1290 l., à 8 liv. tournois par cent	96	»	»
« A Robert Raoulin, pour 41 livres métal, pour achever ledit ouvrage (la ville y ajoutant sa vieille artillerie)	5	2	6
« Pour porter la vieille artillerie d'Harfleur à Rouen et de là à Paris	4	5	»
« Pour porter la couleuvrine et les faucons de la fonderie au poids et au bateau	»	6	6
« Embarquement et poids	1	11	»
« A ceux qui ont gravé le nom de HARFLEU sur ladite artillerie	»	2	6
« Pour le vin aux serviteurs du fondeur	»	10	»
« Pour le vin de ceux qui aidèrent à essayer ladite artillerie	»	5	6
« Fret de Paris à Rouen	3	10	»
« Transbordement à Rouen	»	15	»
« Fret de Rouen à Harfleur	1	2	6
« A Robert Raoulin, bourgeois d'Harfleur, pour 15 jours qu'il a vaqué à faire amener cette artillerie à Harfleur, à 15 sous par jour	11	5	6
	247 l.	5 s.	6 d.

« Cette pièce d'artillerie n'étant guère utile à Harfleur, il serait bien désirable que le Havre pût l'obtenir pour son Musée. Déjà la grande couleuvrine et onze fauconneaux ont disparu. Le dernier, du moins, se trouverait conservé en même temps aux deux villes, pour lesquelles il constitue un monument commun, le Havre étant une colonie d'Harfleur, et les deux populations ne s'étant séparées que 25 ans après l'époque de 1491. »

—Nous rappellerons, à ce sujet, qu'il existe, dans le voisinage d'Harfleur, au château de Tancarville, deux anciennes pièces d'artillerie en fer, que M. Deville a décrites et dessinées dans son *Histoire du château et des sires de Tancarville*. On les voit encore dans la tour connue sous le nom de Tour de l'Aigle.

M. Deville, dans le même ouvrage, a donné l'extrait d'un compte de 1467, provenant des anciennes archives de Tancarville, duquel il résulte qu'il y avait dans le château un atelier pour la fabrication des pièces d'artillerie. Voici quelques passages de ce compte, qu'il n'est pas sans intérêt de mettre en regard de celui que nous empruntons à la *Revue du Havre*.

« A Pierres de la Marcon maistre de l'artillerie pour ses gaiges qui sont au pris de x l. t. pour chacun an à paier à quatre termes   II l. x s.

« A Guillaume Molle mareschal pour ung foret long de troys pies pour forer la voie qui estoit en la grosse coulevrine, pour ce.......................... IIII VI d.

« A lui pour deux culliers de fer à fondre coulevrines l'une pesante LX livres et l'autre XLV vallent à XII d. la livre....................................... CV

« A lui pour une aultre cullier à fondre pesante cinq livres au d. pris v s. pour ce............. V

« A lui pour deux bendes de fer neufves pour alongnier aussi pour mettre au molle (moule) de la grosse colevrine pesant ce qu'il y a fait LX l. vallent aud. pris. LX

« A lui pour douze cercles de fer a lier le dit molle et pour troys pitons à faire le nouet le tout pesant ensemble XX livres vallent aud. pris XX s. pour ce.... XX

« A Allain Letellier manouvrier pour deux journées et demie de sa peine qu'il a besongné pour ayder à Petit-Pierre tant pour fondre que pour forer les colevrines. VI III d.

Notre Musée des Antiquités, plus heureux que celui du Havre, possède un ancien fauconneau en fer. Cette pièce d'artillerie, qui ne pouvait recevoir qu'un boulet d'un bien faible calibre, a 2 mètres 10 cent. de longueur ; elle recevait sa charge au moyen d'une boîte qu'on introduisait dans l'ame de la pièce, par une échancrure pratiquée vers la culasse.

— La *Revue du Havre* annonce également la découverte d'Antiquités romaines à Sainte-Adresse, dans un terrain dégradé dépendant du plateau sur lequel sont élevées les premières maisons de ce village, du côté de la mer. Ces Antiquités consistent en débris de tuiles, en fragments de poterie rouge, appartenant évidemment à l'époque romaine ou gallo-romaine, enfin, en un fragment considérable d'une cuve ou d'un bassin qui dut faire partie d'un balnéaire. Les premiers objets ont été recueillis par M. Toussaint, avocat au Havre, et la découverte du fragment de balnéaire est due à l'infatigable persévérance de M. Lesueur, conservateur du Musée d'histoire naturelle, dont nous avons déjà signalé les travaux géologiques dans la falaise de la Hève. Nous espérons pouvoir donner prochainement quelques détails sur ces curieuses découvertes. Nous nous contenterons de dire, aujourd'hui, que M. le maire du Havre, dont l'attention avait été appelée par M. Morlent, archiviste de la ville, a fait procéder à l'enlèvement de ce bloc de maçon-

nerie. Ce travail difficile a été exécuté avec succès, sous l'habile direction de M. Gosse, l'un des architectes de la mairie.

— Le *Journal de Rouen* annonçait, il y a quelques jours, que plus de 300 pièces de monnaie du XII° siècle ont été trouvées dernièrement, dans la forêt du Trait, en face de la Mailleraye, et tout près de la route de Caudebec à Rouen. On nous assure que ces pièces appartiennent au XVe siècle : la plupart portent le nom de Charles VII. Nous regrettons de ne pouvoir donner plus de détails. Il serait à désirer, dans l'intérêt de la science, que des découvertes de ce genre ne fussent pas presque toujours condamnées à l'oubli par l'indifférence ou l'ignorance des personnes que la hasard favorise ainsi. Il existe à Rouen une Commission archéologique et un Musée d'Antiquités. Déjà M. le Préfet a réclamé plusieurs fois le concours des autorités locales, en invitant les maires à user de leur influence pour que les objets trouvés fussent, sinon donnés gratuitement, au moins présentés à la Commission des Antiquités ou à M. le Directeur du Musée départemental. Ces objets pourraient alors être acquis pour la collection déjà si riche et si variée de notre Musée, ou être décrits avec exactitude pour les Archives de la Commission, dans les cas où les propriétaires ne consentiraient pas à s'en dessaisir. Nous appelons, à ce sujet, la sollicitude et le zèle éclairé de l'administration préfectorale et de MM. les commissaires inspecteurs de la Commission des Antiquités.

— Sur un autre point du département, à Caudebec-lès-Elbeuf, on vient de découvrir, à une faible profondeur, en baissant le pavé de la rue de l'Église, de très grandes pierres de fondation, encore en place, qui appartenaient à une construction romaine importante. Des tuiles et briques, et des fragments de poteries, ont été rencontrés dans la même fouille, ainsi qu'une médaille de Constantin-le-Grand.

Plus récemment encore, sur un autre point de la même commune, on a déterré un petit vase en bronze d'une forme élégante, dont le Musée départemental des Antiquités vient de s'enrichir. Tout auprès a été trouvée une médaille en argent de Marc-Aurèle.

= Parmi les décorations qui ont été données à l'occasion de la fête du Roi, nous devons en signaler deux qui ont été décernées à la Science et aux Lettres, et que le public de Rouen a accueillies, nous sommes heureux de le dire, avec une approbation unanime. MM. A. Floquet et A. Chéruel, le premier, auteur de l'*Histoire du Privilége de Saint-Romain* et de l'*Histoire du Parlement de Normandie*, le second, auteur de l'*Histoire de Rouen sous la Domination anglaise au* XVe *siècle*

et de l'*Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, ont été nommés chevalier de la Légion d honneur.

= L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, qui a proposé une *Médaille d'or de 500 fr.* pour l'éloge de *Casimir* Delavigne, *et l'appréciation de ses OEuvres*, voulant accorder aux concurrents toute la latitude possible, a décidé, dans sa séance du 17 mai courant, que les ouvrages envoyés au concours seront admis jusqu'au 12 juin prochain, inclusivement.

= La Société des Courses de Rouen a publié son programme pour 1845. Les Courses auront lieu les 24 et 25 août, et, d'après le nombre et la valeur des prix qui sont annoncés, elles ne peuvent manquer d'être très brillantes.

On voit avec plaisir, et aussi avec reconnaissance, que MM. les commissaires aient persévéré et redoublé de zèle, malgré les pertes que le mauvais temps leur a fait éprouver l'année dernière. Ils ont, d'ailleurs, trouvé un puissant auxiliaire dans la Société d'encouragement, qui, plus que jamais convaincue du bel avenir que la magnifique position de Rouen et l'excellente qualité de notre hippodrome assurent à nos Courses, a doublé les prix qu'elle avait donnés en 1844.

Mais c'est surtout à notre population que cette belle institution doit inspirer une vive sympathie. C'est aux gens riches de s'associer à l'œuvre généreuse qu'ont entreprise avec tant de dévouement et accomplie avec tant de succès MM. les commissaires. Ils continueront, sans aucun doute, à prêter leur concours à un établissement qui doit tant ajouter à l'agrément et à l'importance de notre cité.

Les souscriptions seront reçues chez M. Marion, trésorier de la Société des Courses de Rouen, rue de Crosne-hors-Ville, 21, et chez MM. les membres de la Commission.

THÉATRE DES ARTS. — L'année théâtrale s'est ouverte vers le milieu de ce mois. Ce n'a pas été sans peine ; peu s'en est fallu qu'elle n'ouvrît pas du tout, et que chanteurs, danseurs, comédiens et musiciens ne fussent engagés à chercher ailleurs quelque théâtre plus fortuné et quelque public plus assidu aux jeux de la scène.

A défaut de recettes faites aux dépens de ceux qui s'amusent au spectacle, on a songé à faire payer les gens qui n'y mettent point les pieds ; en conséquence, la ville a disposé sur son budget d'une somme de 20,000 fr. Nous avons entendu parler, à ce propos, de mal-avisés qui, par motifs de conscience, ont formé le projet de refuser l'impôt communal ; c'est là une pensée qu'ils n'accompliront pas, et dont ils remplaceront l'exécution par quelque sévère pénitence, ce en quoi nous ne les saurions désapprouver. Nous concevons combien doivent être embarrassés ceux qui regardent les artistes dramatiques comme maudits et damnés, et qui sont contraints, de par le Conseil municipal, de pourvoir à leur existence.

Au reste, ce n'est pas là le premier exemple d'impôts employés au rebours des désirs de ceux qui les paient ; ce n'est pas, non plus, un des plus mauvais usages qu'il ait été possible de faire de nos deniers, et comme, de plus, ce n'est pas une question que nous puissions examiner à fond, nous laissons à d'autres le soin de la discuter d'une façon plus ou moins concluante, et nous passons immédiatement au procès-verbal des rentrées et debuts.

Grâce au ciel, nous n'aurons pas, cette année, à vous entretenir de ces scènes déplorables où le désordre seul règne en souverain, et d'où le bon sens est sévèrement exclu. Il y a bien eu çà et là quelque sifflet opiniâtre, quelqu'applaudissement indiscret, quelque demande peu galante et quelque bouquet ridicule. Mais, à tout cela, la masse du public a fait peu d'attention, et elle n'en a pas moins admis ou repoussé qui lui plaisait, et, disons-le, sans qu'on la puisse accuser de flagrante injustice.

Les débuts de notre opera s'effectuent avec assez de bonheur. Les deux basses-tailles, MM. Garbet et Vallette, ont été reçus à l'unanimité, et c'était justice. Leur mérite est en tous points digne de notre scène. M. Bonamy, jeune ténor léger, a la voix un peu étroite, mais elle est fraîche et facile : ces qualités l'ont emporté sur un peu de faiblesse, et son admission a été prononcée. Les rentrées de MM. Raguenau et Payen ont été brillantes ; nos premières chanteuses n'ont pas eu le même bonheur : Mademoiselle Valton a dû soutenir une lutte assez opiniâtre ; néanmoins, elle l'a emporté. Cette artiste n'est certes pas sans talent, mais elle laisse à désirer ; et nous doutons fort qu'il lui soit possible d'interpréter les traductions, telles qu'*Anna Bolena*, la *Norma*, *Moïse*, et bien d'autres chefs-d'œuvre importants dont on nous prive, tandis que Lille, Bruxelles et autres villes, les entendent. Mademoiselle Descot a été en but à des manifestations déplorables. Elle a eu tort, néanmoins, de se refuser aux trois épreuves qui lui ont été réclamées par le public. Elle a preféré se retirer.

Madame Rouède, seconde dugazon, a été admise sans opposition. Nous pensons qu'il en sera de même du trial, M. Pradeau, et de M. Constant, second ténor, dont les premiers debuts ont été favorablement accueillis.

La comédie et le vaudeville ont conservé, cette année, ceux de leurs interprètes qui, dans la saison dernière, avaient eu le plus de succès, et les artistes venus pour combler les vides laissés par les partants sont pour la plupart d'anciennes et bonnes connaissances. Presque toutes les rentrées se sont faites avec un égal succès. Mesdames Pernon, Henri Monnier, Bernard; puis Wable, Romainville, Isidore, Cudot, Cruvelié, ont reçu du public des marques d'estime extrêmement flatteuses.

Parmi les débutants heureusement admis, nous citerons le premier comique Vernier. Cet artiste paraît destiné à soutenir dignement l'alliance comique qu'il a tout d'abord contractée avec notre joyeux Lemaire, dont le retour parmi nous a été chaudement fêté.

Nous nommerons encore mademoiselle Amanda Astruc, seconde danseuse, qui est toute pleine de gentillesse, et un premier danseur, Georges Martin, qui a de la force et de l'aisance : tous deux, avec madame Bouxari et son mari, l'un et l'autre rentrés au milieu des applaudissements, complètent notre corps de ballet.

Dire que, parmi les autres débutants non encore reçus, sont Delafosse et madame Dessains, c'est faire pressentir une double admission certaine, le public les ayant, à leur première apparition, accueillis avec faveur, comme s'il s'agissait d'une rentrée. Delafosse, surtout, qui avait laissé des souvenirs plus récents, a été l'objet, à cette occasion, des témoignages les plus flatteurs.

Alexis Louis, qui, déjà, avait tenu l'emploi de financier ici, il y a plusieurs années, a fait deux débuts d'un heureux augure. Mademoiselle Delamarre, que nous avons connue sous le nom de la petite Simonette, a fait, comme ingénuité, une première apparition qui lui a été très favorable.

Après avoir mentionné pour mémoire la chute d'une troisième amoureuse et d'une duègne, nous dirons que la troupe de comédie et de vaudeville se présente dans des conditions assez bonnes, et que le répertoire en devra profiter, pour peu qu'on ne néglige pas trop les éléments dont on aura la faculté de se servir.

Il nous reste, pour arriver à la complète constitution de notre corps dramatique, à connaître et à juger une première chanteuse, une première dugazon, une duègne, une jeune premiere, et quelques-uns de ces sujets secondaires qui passent à peu près inaperçus quand les chefs d'emploi sont assez forts pour attirer sur eux toute l'attention.

— Le concert de M. Malliot, que nous annoncions dans notre dernière livraison, a réuni à l'hôtel de ville un public nombreux et élégant.

Notre compatriote Poultier a chanté, entre autres choses, avec un grand charme, plusieurs compositions musicales de M. Malliot, qui ont fait beaucoup de plaisir; M. Deslandes, dans un morceau bouffe, a montré un égal talent de chanteur et de comédien; et mademoiselle Julienne, ainsi que les autres artistes qui concouraient à la composition de cette solennité, ont mérité et obtenu de chaleureux applaudissements.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant.*

LOTERIE DES ARTISTES

au Profit des Victimes de Monville

Digitized by Google

ÉCONOMIE COMMERCIALE.

DES CANAUX

ET DES CHEMINS DE FER.

Il vient de paraître, sous le titre : *Du Concours des Canaux et des Chemins de fer, et de l'Achèvement du canal de la Marne au Rhin*, un ouvrage fort remarquable, et sur lequel nous appelons la sérieuse attention de tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à la question de l'amélioration des voies navigables.

L'auteur, M. Collignon, ingénieur en chef du canal de la Marne au Rhin et du chemin de fer de Paris à la frontière d'Allemagne, s'est attaché à démontrer l'insuffisance absolue des chemins de fer pour remplacer la navigation, sous le double rapport des masses à transporter et de l'économie, et à prouver la nécessité de maintenir et de perfectionner le système général de canalisation, qui, seul, peut mettre la France en état de soutenir la concurrence des nations voisines, tant pour le commerce de transit que pour la production agricole et industrielle.

Nous n'entreprendrons pas de retracer ici les calculs à l'aide desquels M. Collignon établit, de la manière la plus évidente, l'énorme différence des frais de traction sur les chemins de fer et sur les voies navigables ; il nous suffira de dire que cette différence est telle, que, malgré l'imperfection actuelle des rivières et des canaux en France, et les péages élevés auxquels donne lieu leur usage, le mouvement

d'une tonne de marchandises ne coûte, par eau, que 0,03 c. par kilomètre, tandis qu'il revient à 0,09 c. sur les chemins de fer.

Si donc le gouvernement s'attachait à appliquer à la navigation intérieure toutes les améliorations dont elle est susceptible ; s'il diminuait, en même temps, les droits de péage, il est incontestable que les chemins de fer, chargés de frais d'exploitation considérables, ne pourraient rivaliser d'économie avec les canaux, et devraient nécessairement leur abandonner toutes les grosses marchandises, celles qui ont beaucoup de volume et peu de valeur, en un mot les matières premières qui forment le principal aliment de l'agriculture et de l'industrie.

En supposant la réalisation de ce progrès, on comprend que, plus les frais de transport des matières premières seront diminués, plus la production s'accroîtra, plus aussi augmentera l'aliment naturel des chemins de fer, c'est-à-dire les voyageurs, les messageries et les objets manufacturés d'un prix élevé et pour lesquels le transport est relativement d'une faible importance ; d'où il suit que l'activité du trafic des railways serait en rapport direct avec celle de la navigation.

Ces considérations sont appuyées sur un exemple frappant : celui de la Belgique.

Dans ce royaume, où il existe un admirable réseau de chemins de fer, économiquement administré par l'État lui-même dans l'intérêt de tous, on voit, à côté de chaque railway, un canal qui le suit parallèlement, et tous ces canaux, sans exception aucune, ont éprouvé, dans leur mouvement et leurs produits, un accroissement étonnant, en même temps que les chemins de fer augmentaient d'année en année leur trafic. On peut conclure de ce fait singulier que ces voies diverses, loin de se nuire réciproquement, se prêtent, au contraire, un secours mutuel, et sont, en quelque sorte, le complément nécessaire les unes des autres.

Une circonstance à remarquer encore, c'est que le gouvernement belge fait, en ce moment même, construire à grands frais, à travers la Campine, un canal qui doit relier Anvers à Liége, quoiqu'il existe un railway entre ces deux villes. Le but de cette dépense est évident : malgré la modicité des tarifs, le transport sur les chemins de fer est plus dispendieux que sur les canaux, et le transit de l'Allemagne échapperait bientôt à la Belgique, si celle-ci ne lui présentait

pas la voie la plus économique possible. D'un autre côté, l'agriculture et l'industrie belges, favorisées par le bon marché du transport, seront placées dans de telles conditions, qu'elles pourront entrer avec avantage dans cette carrière de rivalité ouverte entre toutes les nations européennes.

L'impuissance des chemins de fer pour remplacer entièrement la navigation, n'est pas moins clairement démontrée dans la publication de M. Collignon.

En effet, si nous examinons ce qui se passe ici-même, sous nos yeux, nous voyons que les transports de grosses marchandises entre Rouen et Paris se sont élevés, en 1843, aux chiffres suivants :

Navigation.	tonnes,	351,299 à la remonte.
		241,525 à la descente.
		592,824
Roulage, 214,985 colliers, représentant une charge utile de.		171,988 tonnes.
Ensemble.		764,812

En regard de cette quantité, le chemin de fer n'a obtenu, pendant le semestre d'été, c'est à dire au moment où la navigation est fortement entravée, que 13,651 tonnes seulement !

En 1844, la mauvaise récolte des vins, l'achèvement des fortifications de Paris, le ralentissement du mouvement commercial, et surtout la concurrence des ports de Calais et de Dunkerque, qui dirigent les bois et les vins sur Paris par les canaux du Nord, toutes ces circonstances ont énormément diminué le mouvement entre Rouen et la capitale.

		Diminution sur 1843
Navigation ascendante,	208,419 tonn.	142,880 tonn.
descendante,	195,335	46,190
	403,754	189,070
En admettant, sur le roulage, une diminution analogue, on aurait eu 80,000 colliers.	64,240	107,748
	467,994	296,818
	764,812	

Pendant la même année, le chemin de fer a transporté environ . . . . 92,000 tonn.

Mais le roulage ayant été entièrement anéanti et remplacé par le chemin de fer, il faut déduire du chiffre ci-dessus ce qui aurait dû être transporté par le roulage, ci. 64,240

Il reste donc. . . . . 27,760 tonn.

seulement, pour représenter la partie du transport par eau enlevée par le chemin de fer, malgré la forte réduction des tarifs de la compagnie et le déclassement illégal de certaines marchandises, transportées d'une série à l'autre, dans le seul but d'écraser la batellerie.

Ainsi, en admettant la destruction complète de la navigation, le chemin de fer de Paris à Rouen aurait à pourvoir au transport de plus de 30,000 tonnes; à quoi il faudrait ajouter les accroissements apportés par la mise en activité du chemin du Havre à Rouen, celle des embranchements projetés, et enfin l'annulation d'une grande partie de la navigation de l'Oise.

C'est demeurer au-dessous de la vérité, que d'évaluer ce mouvement de 1,000 à 1,200 tonnes de plus par jour, pour la remonte seulement.

Chaque convoi étant de 100 tonnes de charge utile, on aurait, en conséquence, ... 10 convois de plus à la remonte.

Autant à la descente, 10

20

Trafic actuel 18

Convoi du Havre. . . 2

Ensemble, 40 convois par jour; ce qui est évidemment impossible dans les conditions actuelles du chemin de fer de Paris à Rouen, à moins de construire un second chemin à côté de celui qui existe aujourd'hui !

Il est encore une autre considération que M. Collignon fait valoir avec une grande netteté de vues, pour expliquer la supériorité du fleuve sur le chemin de fer, au point de vue économique.

Lorsque la Seine est dans de bonnes conditions de navigation, c'est à dire lorsque l'échelle hydraulique de Vernon indique une hauteur d'eau de 1 m. 60 au-dessus de l'étiage, la dépense du marinier

est tout aussitôt diminuée de 3 fr. par tonne. Si donc on exécutait les travaux qui rendront cette élévation l'état normal du fleuve, le chemin de fer ne pourrait, sans une perte énorme, soutenir la concurrence. Toutes les grosses marchandises prendraient évidemment la voie de la Seine. Nous avons vu que le poids de ces marchandises s'élève au moins à 350,000 tonnes. Le commerce obtiendrait donc, sur ses transports, une réduction immédiate de 1,050,000 francs.

On voit par là quels résultats immenses on doit attendre des améliorations projetées, et combien seraient utilement employés les capitaux que l'État consacrerait à ces travaux.

Les exemples de même nature, pris en France, en Belgique et en Angleterre, abondent dans l'ouvrage de M. Collignon. Cet ingénieur prouve, en outre, par des chiffres incontestables, que, malgré la défaveur momentanée qui a frappé les canaux, il n'en est pas moins vrai que ces voies de communication sont beaucoup plus productives que les chemins de fer, eu égard aux capitaux engagés dans leur établissement, et que le cours des actions de canaux, toujours relativement au capital primitif, est grandement supérieur au cours des actions de chemins de fer.

Aussi concluerons-nous, avec l'auteur, qu'il y a urgence pour notre pays à entrer franchement, résolument, dans la voie des améliorations de nos communications nautiques, sous peine de demeurer toujours inférieurs à nos rivaux ; et, en première ligne de ces améliorations, nous plaçons celle de la Seine, de ce fleuve magnifique qui relie la capitale à la mer, en traversant les contrées les plus fertiles et les plus industrielles, et pour lequel, pourtant, rien de sérieux n'a encore été entrepris, malgré la certitude du succès, malgré l'intérêt de la nation tout entière, malgré, aussi, les réclamations énergiques que nous n'avons cessé de faire entendre depuis un si grand nombre d'années.

POÉSIE.

LA TAPISSERIE

DE LA REINE MATHILDE.[1]

SONNETS.

Monument respecté des hommes et du temps
Par qui toute œuvre ancienne est brisée ou proscrite,
Reste-nous, vieux témoin de succès éclatants
Où la gloire normande à l'aiguille est écrite !

Voici Guillaume, Harold, et les vaisseaux flottants,
Et les nombreux soldats qu'un léger casque abrite.
La bataille d'Hasting est tout au long décrite :
Voici les messagers, et puis les combattants.

J'aime à te déplier, relique précieuse,
Poème simple et vrai de femme ingénieuse,
D'un juste et noble orgueil témoignage flatteur.

Vainement la science et furtive et jalouse
A dénié son œuvre à la royale épouse,
La Poésie a dit : « Mathilde en est l'auteur. »

[1] Vers inédits, extraits de la seconde édition des *Neustriennes*.

C'est que la Poésie a le pouvoir suprême
De révéler le prix des choses d'ici-bas,
D'allumer son flambeau dans la nuit du trépas,
Et de donner à tout la vie et le baptême.

Si son cœur applaudit aux généreux combats,
Sur la main qui mutile elle crie : « Anathème ! »
Un ange a préparé les roses qu'elle sème,
Le souffle des hivers ne les sèchera pas.

Ce glorieux tissu que la foule étudie,
C'est là ton épopée, ô vieille Normandie !
La grande œuvre d'Homère a-t-elle un chant plus beau ?

Non, à douter toujours mon ame se refuse :
Guillaume est le héros et Mathilde la muse....
Est-il plus beau linceul pour un plus grand tombeau ?

Alph. Le Flaguais (Caen.)

LITTÉRATURE.

LE CHATEAU DES HUGUENOTS.

— SUITE [1].—

V.

Quelques jours se passèrent en apprêts de toute espèce pour la réception de sire Egidius et de sa famille. Le château renouvelait tous les matins l'air qu'il avait aspiré. Une multitude de meurtres étaient journellement commis par Romaine, sur une multitude d'insectes de tous genres qui avaient profité de l'abandon des appartements pour s'y installer. Les rats et les souris n'osaient plus s'y montrer, tant on leur avait fait rude chasse. Les meubles, rangés et propres, attendaient qu'on vînt s'en servir. Les tentures secouées auraient pu briller de plus de fraîcheur; mais leur tenue était irréprochable. Les rideaux et les portières roulaient sur leurs tringles, à l'aide de leurs anneaux complétés, et les vitres étincelaient dans leur enchâssure de plomb, comme s'ils venaient d'y être placés. La toilette du jardin répondait à celle du château : les buis et les ifs, à formes bizarres, étaient nouvellement tondus avec soin; les allées, fraîchement nettoyées, montraient, dans toute leur longueur, l'empreinte coquette du râteau,

[1] Voir la livraison de mai 1845.

et la cour, débarrassée de tout ce qui l'encombrait, pouvait recevoir honorablement ceux qu'on attendait de jour en jour.

Contents d'eux, Samuel, Jacques et Romaine contemplaient avec complaisance ce résultat de leurs travaux. Ils donnaient un dernier coup d'œil à une grande pièce du rez-de-chaussée qui servait de cuisine. Romaine venait d'allumer une lampe, le jour s'éteignait. Le cuivre des casseroles multipliait la lueur rougeâtre de la lampe; les fourneaux, froids, n'attendaient qu'un ordre pour s'enflammer.

Un violent orage éclata pendant cette dernière inspection, après laquelle le château allait être fermé pendant la nuit. Une vieille horloge sonna.

— Neuf heures! dit Romaine, nous n'aurons encore personne aujourd'hui.

— Pas même notre apparition silencieuse, ajouta Samuel; je la guette depuis une heure au moins. Aurait-elle peur de la pluie?

Au même moment, un éclair illumina tout-à-coup les ténèbres de cette grande cuisine, que la force de l'orage ne permettait pas de quitter.

— L'orage n'est pas fini, dit Jacques, en soulevant son chapeau pour se signer.

Aussitôt, un violent coup de tonnerre se fit entendre.

— Bon Dieu! quel temps! répliqua Samuel, on ne mettrait pas un chien dehors.

— Plaignons les pauvres gens sans asile, continua Romaine, et les voyageurs égarés.

Un nouveau coup de tonnerre ébranla le château.

— Sainte Vierge! s'écria Romaine, ayez pitié de nous.

Peu à peu l'orage s'apaisa, le bleu du ciel reparut à travers les nuages qui couraient dans l'espace, et des éclairs lointains annonçaient que l'orage grondait sur une autre contrée. On acheva de tout fermer au château, et on retourna à la chaumière.

Vers la dernière période du XVI[e] siècle, époque où se passa l'histoire que nous racontons, l'état des routes en France était, en général, déplorable. On voyageait à pied, à cheval, en mulet, et, à force de temps et de fatigue, on arrivait. Les coches, invention nouvelle alors, commençaient à se hasarder par les chemins, et souvent y demeuraient. En sortant de Paris, le coche d'Egidius marcha avec

la plus grande rapidité connue à cette époque. En huit heures, il atteignit la ville de Pontoise ; mais, à mesure qu'on avançait, les chemins, moins soignés, étaient défoncés dans les vallées, rudes et cahotants sur les pentes escarpées des côtes. On tombait dans de profondes ornières, ou l'on montait sur de grosses pierres non brisées. Quoique plus lentement, au moins les roues tournaient, et on laissait derrière soi quelque espace laborieusement parcouru. Il y avait espoir d'arriver tôt ou tard. Cet espoir, Egidius le perdit, quand, après avoir dépassé Gournay, il se trouva au milieu des bruyères du Bray, où un réseau de chemins et d'ornières se croisaient en tous sens, laissant au voyageur indécis le choix d'une direction incertaine. Cette vaste lande presqu'inhabitée, entièrement inculte, avait je ne sais quoi de sauvage qui tenait du désert. Quelques genêts l'égayaient, de loin en loin, avec leurs fleurs d'or qui tranchaient sur la verdure sombre des bruyères.

— Où allons-nous, Egidius ? demanda Françoise à son mari. Nous sommes égarés, j'en suis sûre. Aucune créature humaine ne peut habiter une contrée aussi désolée. Je ne vois la fumée d'aucun toit, ni le clocher du moindre village.

Egidius regarda le postillon qui les conduisait, et ce coup d'œil interrogateur voulait dire :

— Sommes-nous bien dans le chemin de Beuvreuil ?

— Oui, oui, répondit le postillon en soulevant son feutre roussâtre ; un peu de patience, et nous ne tarderons pas à arriver.

— J'ai peur ! dit Françoise.

— J'ai peur, répéta une autre voix de femme ; la nuit nous surprendra au milieu de cette vilaine lande. Dieu veuille que ce ne soit que la nuit !

— Le pays est-il sûr ? dit Françoise.

— Oui, madame, répondit le postillon ; c'est un honnête pays que le nôtre, surtout depuis qu'on y a fait la chasse aux Huguenots. Auparavant, ce n'était que pillage et incendie ; mais maintenant tout est tranquille. Nos églises ne sont plus dévastées, nos maisons sont en sûreté. Il y a bien encore, par-ci par-là, des ruines qui ne sont pas relevées, pour qu'on se souvienne qu'on doit en détester les auteurs.

Françoise pâlit, et Egidius dit brusquement, comme un homme à qui la colère monte au cœur :

— Allons donc, nous ne marchons pas !

Il aurait voulu pouvoir chercher querelle à ce fervent catholique.

Le postillon fit claquer son fouet, jura comme un païen, et l'attelage n'en fit point un pas de plus.

Cependant, la nuit arrivait, comme l'avait prévu la femme qui accompagnait Françoise, et, avec elle, à l'horizon, de gros nuages enflammés qui s'amoncelaient dans le ciel. L'air devenait lourd. Le coche ne remuait que par rotations insensibles. Les éclairs sillonnaient les nuages, et le tonnerre approchait en grondant. Des torrents de pluie débordaient sur la contrée ; les chevaux éblouis ne voulaient plus marcher ; ils ne savaient où poser leurs pieds, au milieu de cette tempête qui les effrayait. Le postillon ne les frappait plus, ne jurait plus ; à chaque éclair, il levait de la main gauche son feutre ruisselant, et, de l'autre, il faisait un signe de croix pour conjurer le danger.

Cet orage, c'était le même qui avait bloqué, dans la cuisine du château de Beuvreuil, Samuel, Romaine et Jacques, qui plaignaient les pauvres voyageurs, sans se douter que leurs maîtres étaient aussi près d'eux, dans un insurmontable embarras.

Plus d'une heure se passa ainsi. On s'était enfermé dans le coche, derrière des rideaux de cuir qui interceptaient mal la pluie, et pas du tout la lueur blafarde des éclairs. Enfin le tonnerre s'éloigna, les rideaux de cuir s'entr'ouvrirent, et on délibéra pour savoir s'il était possible de se remettre en route.

Il n'y eut d'opposition que de la part des chevaux. On descendit, pour les soulager d'un poids qui pouvait dépasser leurs forces ; mais les roues étaient engagées jusqu'au moyeu dans de profondes ornières remplies d'eau, et il aurait fallu d'autres chevaux et des hommes vigoureux pour sortir la voiture de la fondrière où elle s'enfonçait de plus en plus. Or, où trouver ces chevaux et ces hommes ? Il n'était pas probable qu'il s'en rencontrât, par le temps qu'il faisait, sur cette bruyère de malheur.

VI.

Depuis assez long-temps on s'agitait dans la boue, proposant mille partis divers, et, par impossibilité, ne s'arrêtant à aucun. On regrettait Paris et ses dangers. Egidius aurait voulu que le souvenir de Beuvreuil ne lui fût jamais venu. Il appelait, d'une voix que per-

sonne n'entendait, des secours qu'on ne lui apportait pas. Il tournait autour du coche immobile, et revenait auprès de Françoise en larmes.

Tout-à-coup un homme apparut, sortant on ne savait d'où, secouant l'eau de ses habits, comme ces personnages mythologiques changés en fleuves. Ses yeux farouches brillaient dans l'ombre, comme l'éclair dans le nuage orageux; sa haute taille annonçait une force peu ordinaire; ses vêtements étaient ceux d'une classe élevée; et, à l'aspect de toute cette famille jetée là sans secours et abandonnée à ses impuissantes inspirations, un sourire diabolique desserra ses lèvres pâles et contractées.

— Le chemin de Beuvreuil, Monsieur, s'il vous plaît? dit Egidius en l'apercevant.

— Vous y êtes, répondit l'homme.

— Merci, dit Egidius.

— Mais de quel côté tourner maintenant? demanda Françoise.

Cette douce voix de femme arrêta l'homme, qui allait continuer son chemin, et il dit :

— Mais je peux être votre guide, si cela vous arrange.

— Vous êtes trop bon, répondit Françoise, dont la figure se découvrit pendant qu'elle parlait; nous n'oserions vous donner cette peine.

Un nouveau sourire illumina la face sombre de l'inconnu, et, après avoir examiné la lourde voiture qui semblait scellée au sol :

— Si vous ne vous souciez que peu de coucher ici, dit-il, il faut vous résoudre à gagner Beuvreuil à pied. Dans un quart d'heure vous y serez, et, une fois au château, vous enverrez des hommes et des chevaux pour enlever votre coche de ce bourbier.

— Partons, s'écria Egidius.

— Et moi, je reste seul ici! fit en gémissant le postillon.

— Poltron, riposta l'inconnu.

— Poltron tant que vous voudrez, reprit l'homme en se rapprochant de ses chevaux; mais sait-on ce qui peut arriver dans un pays où d'étranges apparitions sortent de terre comme des champignons?

L'inconnu haussa les épaules avec dédain, et jeta sur Françoise un regard dont elle se sentit comme enveloppée. Tremblante, elle fit un pas en arrière. Pour lui, cette femme, c'était une vision céleste; pour elle, cet homme, c'était une apparition infernale.

— Partons, partons, dit une seconde fois Egidius.

L'inconnu offrit son bras à Françoise, pour la guider plus sûrement dans les sentiers glissants de la bruyère. Elle s'y appuya avec une défiance instinctive, et, en s'avançant vers la pente du coteau, la pression réitérée du bras de son guide lui apprit ce que son pressentiment avait deviné.

— Mon Dieu, s'écria-t-elle, n'arriverons-nous donc pas ?

— Et voilà la reconnaissance des femmes! murmura tout bas l'inconnu.

— Et le désintéressement des hommes! répondit Françoise plus bas encore.

— Quel bonheur de vous avoir rencontré! dit Egidius. Qui se serait attendu à trouver un homme dans le désert où nous étions ?

— J'ai été surpris comme vous par l'orage. Si vous prolongez votre séjour dans ce pays, vous me rencontrerez sans doute encore plus d'une fois.

— Et ce sera toujours avec plaisir, répondit Egidius.

— Peut-être, pensa l'inconnu. Puis il ajouta : j'ai peu de relations avec les hommes; j'aime à errer dans les solitudes, je recherche le silence des ombrages, l'obscurité des nuits et le mystère des tombeaux.

Françoise frissonna.

— Vous avez froid? demanda l'inconnu.

— Je ne pourrais pas dire ce que j'ai, répondit Françoise.

Egidius, impatient, marchait en avant; arrivé à la descente du coteau, il aperçut quelques rayons de lumière qui sortaient des chaumières encore éveillées, et il s'écria en se retournant : « Beuvreuil !» comme un marin aurait crié : « Terre! » après une longue traversée sur une vaste mer.

Françoise n'en pouvait plus. Excédée de fatigue et de crainte, elle s'écria à son tour :

— Enfin!

On était à la porte du château. Aux voix qui les appelaient, Romaine, Jacques, Samuel, accouraient avec une lanterne qui répandait autour d'eux une sombre lueur. Quand la porte s'ouvrit, un cri d'effroi leur échappa :

— C'est lui!

Egidius et Françoise se retournèrent, l'inconnu avait disparu.

VII.

La manière dont Françoise était arrivée à Beuvreuil lui avait donné, dès le jour même, des préventions contre le pays, préventions qui tendaient à s'enraciner d'autant plus dans son esprit, qu'elles étaient partagées par une jeune fille à son service, celle dont nous avons déjà entendu les plaintes sur la bruyère maudite.

— Que pouvait-il nous arriver de pis à Paris, Madame, disait Catherine, que d'être enterrées toutes vives dans ce vilain trou. Mourir d'ennui ici, ou mourir d'un coup de poignard parce qu'on est huguenot, n'est-ce pas toujours mourir? Au moins, là-bas, si nous avions peur, nous trouvions des compensations à nos terreurs, au lieu qu'ici nous n'en trouverons jamais à notre ennui!

A ces discours, Françoise soupirait.

— Que voyons-nous ici? ajoutait Catherine. A droite, un clocher de village qui nous assourdit; à gauche, un autre clocher de village qui ne ménage pas plus nos oreilles. C'est là tout le concert que nous sommes destinées à entendre! Et, au lieu de cette belle Seine qui coule si majestueusement entre le Louvre et le Pré-aux-Clercs, et qui embrasse si tendrement la Cité, un indigent petit ruisseau tortueux, toujours prêt à manquer d'eau, et qui ne remplit les fossés du château que pour le plus grand plaisir des grenouilles, qui chantent quand ce ne sont pas les cloches qui carillonnent.

— C'est vrai, disait Françoise; tout cela est profondément triste.

— Et je parierais, continua Catherine, que, dans cette superbe seigneurie, messire Egidius n'a pas seulement le droit de faire taire les grenouilles, en employant ses vassaux à battre l'eau des fossés lorsque Madame sera en couches.

— Folle! fit Françoise.

— Et de société, pas la moindre, ajoutait Catherine, pas même le curé, pour qui nous sommes un sujet de scandale. Il n'y avait qu'une ressource, et elle n'est pas même possible. Le sire de Dampierre est, comme nous, de la religion; mais voilà qu'une haine de famille s'élève entre Dampierre et Beuvreuil, et ce voisinage, si près, si commode, nous manque comme le reste.

— Est-ce que cette haine durera éternellement? demanda Françoise. Je n'ai vu, de ma vie, aucun membre de la famille de Dampierre, mon mari non plus : aucun membre de la famille de Dampierre

ne nous connaît : cette haine n'est donc qu'une tradition, ce qui est absurde ; car, dans nos cœurs, il y a peut-être réciproquement des sympathies inconnues qui ne demandent qu'à se révéler. Nos pères ont pu avoir à se plaindre les uns des autres ; mais nous n'aurions, sans doute, qu'à nous louer d'une amitié mutuelle. Ah ! mon Dieu ! n'y a-t-il que les haines qui ne s'oublient pas !

— Dam', reprit Catherine, il y a du sang sur cette haine.

— Je n'ai jamais bien su cette histoire, répliqua Françoise ; je crois qu'Egidius ne la sait pas beaucoup mieux que moi, ou, au moins, il n'aime pas les tristes souvenirs qu'elle rappelle.

— S'il faut en croire Romaine, dit Catherine, cette haine-là vient d'amour. Qui sait ? peut-être un jour finira-t-elle comme elle a commencé. Entre voisins, si bien des choses éloignent, bien des choses aussi rapprochent.

Françoise pâlit, et répondit :

— Quel rapprochement veux-tu qu'il y ait, Catherine, quand la mort se dresse entre deux familles ?

— Je sais bien que c'est une histoire terrible, continua la jeune suivante ; mais que faire à cela ? Voici ce que m'a raconté Romaine : Le père du sire de Dampierre actuel, Arnaud de Dampierre, avait épousé une femme charmante, Barbe de Boutevilain. Il en resta éperduement amoureux pendant six mois ; mais il remarqua une fille du village, qui l'ensorcela, à ce qu'il paraît. Sa magie, c'était peut-être ses beaux cheveux blonds, ses grands yeux couleur du ciel, sa taille mince, son petit pied, ses doigts effilés, son sourire qui en disait plus que sa bouche vermeille ; mais on la crut d'autant plus sorcière, que le père de messire Egidius en devint aussi amoureux à son tour. Il est certain que les femmes dont tous les hommes deviennent ainsi amoureux, doivent avoir le don de jeter un sort sur ceux qui s'éprennent d'elles en même temps, et sans le vouloir. Cependant, d'après le récit de Romaine, je crois qu'il n'y avait ni coquetterie ni mauvaise intention de sa part, et la preuve, c'est qu'elle n'aimait qu'Arnaud, ce qui désespérait le sire de Beuvreuil. Ce fut le commencement de la haine qui éclata entre les losanges de Dampierre et la croix ancrée de Beuvreuil[1]. Arnaud apprit de sa maîtresse même qu'il avait un rival. Plus tard, il l'aurait sans doute appris autrement : ces choses-là s'apprennent

[1] Les Dampierre portaient d'argent à trois losanges de gueules, et les Le Cat, de gueules à une croix ancrée d'or.

toujours d'une manière ou d'une autre. L'amour se trahit, quand personne ne le devine. Une chose resserrait les liens qui unissaient Arnaud et sa maîtresse : un enfant leur était né. On le nomma Arnaud comme son père. C'est un homme aujourd'hui, et un homme qui ne rêve que vengeance, parce que sa mère est morte, et qu'il a vu son père pleurer la mort de sa mère.

— Et sur qui peut-il exercer sa vengeance? demanda Françoise émue.

— Jean Le Cat, le père de Messire, reprit Catherine, ne pouvant se faire aimer de Gabrielle, devint comme fou. Il la suivait, la cherchait, essayait de toutes les séductions, de toutes les tentations; il perdait son temps, ses hommages, ses promesses, son délire. Un jour, Gabrielle disparut. Ce fut au tour d'Arnaud de devenir fou. Il parlait de Gabrielle à tout le monde; il la demandait aux hommes, il la demandait à Dieu, aux retraites des forêts, aux mystères des lieux les plus déserts. Aux hommes, il offrait son or pour Gabrielle, à Dieu, des chapelles et des prières. Dieu, hommes, déserts, forêts, tout cela était muet et sourd; rien ne répondait à tant de soupirs, ne compatissait à tant de larmes.

Gabrielle, son trésor, sa vie, avait été enlevée.

L'amour n'est jamais né au milieu des violences. C'est un sentiment spontané qui n'obéit qu'à lui-même, qui naît sans se rendre bien compte de ce qui le fait naître. L'amour aime la liberté; c'est ce que veulent dire ses ailes. La pauvre Gabrielle n'était plus libre, elle aimait Arnaud; elle n'était plus libre, celui qui l'avait enlevée la tenait prisonnière, voulant lasser sa constance par la torture; lui montrant, d'un côté, les privations et les tourments si elle résistait, de l'autre, les plaisirs et la fortune, si elle oubliait sa première tendresse et cédait à de nouvelles amours.

— Choisis, lui disait-il.

La malheureuse fille faisait toujours le même choix. Elle résistait. Il paraît que l'amour peut devenir cruauté quand il arrive au désespoir. Non seulement Gabrielle était enfermée, mais on la jeta dans une horrible prison. Là, plus rien de la vie que la souffrance; des nuits sans sommeil, des jours sans clarté, un pain noir mouillé de larmes, une paille brisée sous un corps brisé, c'était là sa vie, et sa vie n'était qu'un supplice. Tous les jours à cette prière : « Aime-moi! » on n'entendait que cette réponse : « Plutôt mourir! »

Hélas, Madame, la pauvre Gabrielle mourut. Un jour, on vint lui dire encore : « Aime-moi ! » Ce jour-là, il n'y eut plus de réponse.

Je ne sais comment fut trahi le secret de cet enlèvement, de cette mort ; mais Arnaud le sut. Il apprit ce qu'était devenue Gabrielle, quand il n'était plus temps de la sauver. Il dit alors à son enfant comment sa mère était morte, et, tant qu'il vécut, il lui répéta : « Venge ta mère ! »

Depuis la mort de Gabrielle, d'étranges bruits s'entendaient dans le château de Beuvreuil. C'était là, disait-on, que Jean Le Cat l'avait enfermée, désespérant de s'en faire aimer. Toutes les nuits, des soupirs sortaient de l'épaisseur des murs, des gémissements retentissaient de tous côtés ; le spectre d'une femme livide, et le fantôme courroucé d'Arnaud, parcouraient les longs corridors et les appartements vides. On les voyait dans les cours, et, quand on les suivait pour les apaiser, ils disparaissaient sous les ruines amoncelées du vieux manoir.

C'est là que Gabrielle est morte.

Il y avait de quoi mourir de frayeur à toutes ces nocturnes apparitions. On se décida à quitter Beuvreuil ; mais l'ombre de Gabrielle l'habite toujours ; mais l'ombre d'Arnaud la cherche sans cesse, et voilà pourquoi, depuis plus de vingt ans, ce triste château était abandonné.

—Horreur ! s'écria Françoise ; et Gabrielle n'a pas encore été vengée ?

—Elle le sera, dit une voix.

Catherine et Françoise, plus mortes que vives, se retournèrent ; elles ne virent personne ; mais, en se penchant à la fenêtre de la salle pour appeler Samuel ou Egidius, elles entrevirent, à la clarté douteuse du jour qui finissait, une forme indécise qui se glissait derrière les ruines. Une frayeur horrible les saisit, et elles tombèrent presqu'évanouies toutes deux dans les bras l'une de l'autre.

— Je ne reste pas ici ! dit Catherine en revenant un peu à elle.

— Malheur ! malheur ! s'écria Françoise.

VIII.

Egidius entra dans cette grande salle du rez-de-chaussée, au moment où Françoise et Catherine étaient encore bouleversées par une

émotion au-dessus de leurs forces. Quand il vit ces deux femmes pâles, se soutenant à peine, les yeux égarés, et prêtes à prendre son arrivée pour l'apparition d'un spectre, il pâlit lui-même, et demanda :

— Qu'y a-t-il donc ici?

— Il y a, répondit Catherine rassurée au son de cette voix connue, que demain je ne veux plus être dans ce vilain château, où reviennent les ames en peine.

— Mais qu'est-il donc arrivé ? dit Egidius.

— Mon cher ami, dit Françoise en se jetant dans les bras de son mari, il est arrivé que quelqu'un est caché ici..., quelqu'un qui a de sinistres projets.

— Ici! reprit Egidius, ici ! où ? dites donc, dites !

Et, se courbant sur l'appui de la croisée ouverte, il appela tous ceux de ses serviteurs qui pouvaient l'entendre.

Samuel, Jacques, Romaine, et quelques autres, accoururent à cet appel qui ressemblait à un cri d'alarme. Quand on se trouva ainsi réuni et en force, on se regarda pour se donner réciproquement du courage. Egidius, debout, en face de ses serviteurs debout aussi, fit cette question qui n'avait rien d'effrayant en elle-même, et qui pourtant renouvela l'effroi de tout le monde :

— N'avez-vous rien vu tout-à-l'heure ?

Personne ne répondit.

— Rien d'extraordinaire? ajouta Egidius.

Samuel, Romaine et Jacques semblaient pétrifiés.

— Vous avez vu quelque chose, leur dit-il alors affirmativement ; mais quoi ? Parlez donc... Vous voyez bien qu'il faut absolument sortir de cet état de terreur.

— J'ai vu..., répondit Jacques, qui ne trouvait plus de paroles.

— Mais quoi donc ?

— Ah ! Messire, si je le savais, est-ce que j'aurais peur.

— Imbécile ! dit Egidius impatienté. Et toi, Samuel ?

— J'ai vu aussi, Monsieur, j'ai vu....

— Poltron, s'écria Egidius, tu trembles comme ce vieillard. Parle, Romaine.

— Monsieur, dit la pauvre femme en baissant les yeux et en croisant les bras sur sa poitrine, j'ai vu ce que nous voyons depuis longtemps tous les jours, l'abomination de la désolation.

— Mais, encore une fois, quoi ? Et vous, qu'avez-vous vu aussi ?

ajouta-t-il en se tournant vers Françoise et Catherine ; ne pouvez-vous rien m'apprendre ?

— Que vous apprendre, que vous ne sachiez comme nous, Messire ? répondit Jacques. Ce que nous avons vu, vous l'avez vu aussi. L'homme des bruyères, l'homme qui vous a conduit ici le jour de votre arrivée, à travers les torrents de l'orage et les raffales de l'ouragan, ce n'est pas un homme, c'est le spectre d'Arnaud de Dampierre, qui depuis bien des années hante ces ruines.

— C'est lui, ajouta Françoise, je l'ai reconnu, et il m'a fait une menace effrayante.

— Je ne l'avais jamais entendu parler, dit Romaine ; mais, quand les morts parlent, il faut s'attendre à de grands malheurs.

— N'est-ce que cela ? reprit Egidius affectant un calme extérieur qui n'était pas dans son esprit ; il n'y a pas de quoi vous bouleverser ainsi.

— N'est-ce que cela ! répéta Catherine. Que voulez-vous donc de plus ?

— Si cet homme qui nous a rendu un grand service le jour de notre arrivée, dit Egidius, comme s'il n'avait pas entendu la réflexion de Catherine, est entré dans l'enceinte de ce château, ce ne peut être qu'avec des intentions de bienveillance, et pour savoir si nous sommes remis des fatigues de notre voyage.

— Mais pourquoi a-t-il disparu subitement, demanda Catherine, aussitôt que nous avons été arrivés ici, comme pour éviter nos remercîments ?

— C'est qu'il est discret, répondit sèchement Egidius... Enfin, quelqu'un de vous l'a-t-il remarqué ? ajouta-t-il en se tournant vers les anciens habitants du château.

— Oui, dirent en même temps Jacques, Romaine et Samuel.

— Le jour même où je suis arrivé ici, continua ce dernier, j'ai commencé à le voir ; je l'ai revu tous les jours, je viens de le voir encore... C'est son heure.

— Mais c'est à rendre fou, ce que tu dis là, mon pauvre Samuel, s'écria Egidius.

— Oui, Monsieur, c'est à rendre fou, c'est vrai. J'ai d'abord ri des avertissements de ces bonnes gens ; mais il a bien fallu me rendre à l'évidence et cesser de rire. Ce n'est pas un homme qui vous a conduits ici à travers les bruyères, au milieu de la colère du ciel.....

— Et quand il dit : la colère du ciel, interrompit Romaine, il se trompe peut-être, car cet orage, ces éclairs, cet ouragan, ces averses si drues, c'était, je n'en doute pas, la colère de cet esprit de vengeance qui ne nous laisse pas un jour de repos. Et la preuve, c'est que, ce jour-là, il n'a pas paru ici à son heure ; il était sur les bruyères.

— Esprit de vengeance ! murmura Egidius.

— Oui, Messire, reprit Jacques à son tour, comme le disait si judicieusement Samuel il n'y a qu'un instant, ce n'est pas un homme, c'est un de ces êtres surnaturels qui se plaisent dans la désolation, qui n'ont de place, ni dans le ciel, ni dans l'enfer, et qui restent sur la terre comme un remords qui poursuit les ames criminelles.

— Mais aucun de nous n'est criminel, j'espère, dit Egidius.

— J'aime à le croire, répliqua sentencieusement Jacques ; mais l'Ecriture dit que les grands pécheurs sont punis jusque dans leur troisième génération.

Cette réflexion fit impression sur Egidius, qui, en sa qualité de huguenot, respectait les textes saints.

— Que faire ? demanda-t-il avec découragement, après un instant de silence.

— Qu'y a-t-il à faire contre les esprits, répondit Jacques, si ce n'est d'appeler la religion pour les exorciser et les forcer de rentrer dans les ténèbres de la damnation éternelle ?

Ce moyen ne satisfit pas complètement Egidius, qui le trouva par trop catholique ; aussi, au lieu d'y réfléchir, se contenta-t-il de ce raisonnement ?

— Si l'apparition qui vous a tous effrayés au point de vous faire extravaguer comme vous le faites, est effectivement celle d'un esprit surnaturel, il n'y a pas à lutter contre lui ; il est insaisissable, impalpable, mais....

— Il n'est pas impalpable, dit tout-à-coup Françoise, en tranchant l'argumentation commencée, et en se souvenant que le bras de l'inconnu avait plus d'une fois pressé le sien pendant la traversée des bruyères.

— Alors, s'il n'est pas impalpable, il est saisissable, dit Egidius en continuant son dilemme, et, dans ce cas, c'est un homme, ou certainement quelque chose d'approchant, et il est possible de nous débarrasser de ses obsessions.

Romaine fit un mouvement de tête très négatif.

— Par où s'introduit-il ici? demanda Egidius.

— C'est là la question! répondit Jacques. Par où? qui le sait? S'introduit-il d'abord, et n'est-il pas introduit depuis long-temps?

— Il s'introduit, dit Egidius affirmativement, puisque, le jour de notre arrivée, il était sur les bruyères, et que ce soir il est ici.

Personne ne répondit à cette objection.

— Je ne saurai rien, s'écria Egidius en frappant du pied, et cependant il faut que cela cesse, je le veux.

— La volonté de l'homme, si puissante qu'elle soit, murmura Jacques tout bas, a des bornes qu'elle ne saurait franchir.

— J'ai remarqué quelques brèches aux murs d'enceinte, dit Egidius, on les réparera demain.

— Elles ont été déjà bien souvent réparées, fit Romaine, mais le souffle du mauvais esprit renverse pendant la nuit ce qu'on a relevé pendant le jour.

— Et tu affirmes cela? demanda Egidius.

— Oui, Monsieur, je l'affirme.

— Et c'est pour cela qu'on n'a plus réparé les brèches, ajouta Jacques; c'était inutile, le mauvais esprit n'aurait jamais eu le dernier avec nous, voyez-vous, Monsieur.

— Et pourquoi ce mauvais esprit aurait-il élu son domicile ici plutôt que partout ailleurs.

Jacques et Romaine firent un geste qui voulait dire : « Devinez! »

— Eh bien! fouillons ces ruines, s'écria Egidius; sous quelques jours tous ces débris seront enlevés, et alors...

— Egidius, dit Françoise en se levant et en s'accrochant à lui, si vous m'aimez, ne vous abandonnez pas à cette folle témérité.

— Qui m'aime me suive! reprit Egidius, et il sortit.

Françoise le suivit seule, appelant tous les gens de la maison. Samuel s'avança le premier, Jacques le regardait de loin; Catherine et Romaine, restées dans l'appartement, suivaient de l'œil, par la fenêtre ouverte, les démarches des quatre braves qui s'aventuraient à des degrés différents, cherchant à deviner qui le premier allait être étranglé par le spectre d'Arnaud.

P. de la Mairie (Gournay.)

(*La suite à une prochaine Livraison.*)

CHATEAUX DE NORMANDIE.

ARQUES.

Le château d'Arques, malgré les outrages que lui a fait subir le temps, et plus encore la main des hommes, est resté un des monuments les plus importants de la Normandie, comme il en est un des plus célèbres. Ses ruines, encore si imposantes, si majestueuses, attestent sa grandeur passée. Les événements historiques dont il fut le théâtre ou le témoin, et le combat à jamais mémorable livré sous ses murs par Henri IV, lui assurent une renommée qui ne périra pas.

On sait, par les historiens normands, que le château d'Arques fut construit vers le milieu du XI[e] siècle, sous le duc Guillaume, nommé depuis le Conquérant, par Guillaume d'Arques, oncle paternel de ce prince.

Guillaume d'Arques avait reçu de son neveu, à titre féodal, le pays de Talou, dont la ville d'Arques était le chef-lieu. Ce seigneur, plein d'ambition, et qui, soutenu par son frère Mauger archevêque de Rouen, rêvait, pour usurper sa place, la déchéance du duc Guillaume, qu'il ne nommait que le Bâtard, fit élever à grands frais, comme place d'armes et de sûreté, sur la colline qui domine Arques, le château dont les ruines la couronnent encore.

En considérant leur étendue, en relevant par la pensée ces mu-

railles, ces tours, en plongeant dans ces immenses fossés, on se fait une juste idée de la puissance et de la richesse du comte d'Arques. On assure qu'il exécuta, en un très petit nombre d'années, cet ouvrage immense.

A peine était-il terminé, que Guillaume d'Arques commença à lever la tête et à ourdir des trames contre le duc Guillaume. Celui-ci, pour en prévenir l'explosion, mit la main sur le château d'Arques; mais la garnison qu'il y avait placée se laissa séduire; le comte d'Arques ne tarda pas à rentrer dans sa forteresse, fier et triomphant. Guillaume le Bâtard, avec son impétuosité ordinaire, l'y suivit; mais, n'osant l'y attaquer de vive force, tant cette citadelle lui parut redoutable, il se contenta d'en former le blocus.

Le roi de France Henri I[er], qui voyait d'un œil jaloux la renommée naissante du duc Guillaume, excité d'ailleurs par l'archevêque de Rouen, frère de Guillaume d'Arques, et par quelques seigneurs normands, mit une armée en campagne, pénétra jusqu'au château d'Arques, et y fit entrer des secours en hommes et en munitions. Enguerran, comte de Ponthieu, qui commandait l'avant-garde du roi de France, avait trouvé la mort sous les lances normandes, au pied des remparts d'Arques.

Après que le roi de France se fut retiré, le duc Guillaume resserra les lignes du blocus, et s'y établit en personne. Guillaume d'Arques, réduit par la famine, se vit bientôt contraint d'ouvrir les portes de son château et de se rendre à discrétion. Le duc Guillaume lui laissa la vie sauve, mais le chassa de la Normandie (année 1053.) Le frère du comte d'Arques, Mauger, fut peu après expulsé de son siége archiépiscopal, et alla mourir, comme celui-ci, en exil.

Le château resta dans les mains du duc Guillaume, qui ne cessa d'y entretenir une forte garnison.

Son fils, Robert, n'appréciant pas l'importance de cette citadelle, l'abandonna, avec le comté d'Arques, à Hélie de Saint-Saëns, en lui faisant épouser une fille qu'il avait eue d'une courtisane.

Hélie de Saint-Saëns en fut, peu de temps après, chassé, ainsi que son pupille Guillaume Cliton, fils du duc Robert, par Henri I[er], dernier des fils de Guillaume-le-Conquérant, qui venait de réunir la Normandie à la couronne d'Angleterre.

Le comte de Flandre, Baudouin, qui avait épousé la querelle du

jeune Guillaume Cliton à l'instigation d'Hélie de Saint-Saëns, voulut s'emparer du château d'Arques; il rencontra la mort sous ses murs (année 1118).

Débarrassé de son ennemi, Henri Ier ajouta de nouvelles fortifications au château.

La trahison devait en ouvrir les portes au roi Etienne, qui disputait le duché de Normandie à Geoffroy Plantagenet, gendre et successeur de Henri Ier. La province tout entière ne tarda pas à reconnaître la loi de l'heureux Geoffroy. De tous les châteaux normands, Arques se rendit le dernier (1145).

A peu d'années de là, en 1150, le comte de Boulogne, qui avait pris le parti de Henri-le-Jeune, révolté contre son père Henri II, fut blessé à mort devant le château d'Arques. Cette citadelle était fatale aux ennemis de la Normandie.

Richard Cœur-de-Lion venait de monter sur le trône. Après avoir rempli l'Orient du bruit de sa valeur, il languissait dans les fers. Son rival, Philippe-Auguste, profitant de sa captivité, s'était fait livrer le château d'Arques. Richard Cœur-de-Lion, ayant brisé ses chaines, voulut le reprendre; il échoua, malgré ses efforts et son brillant courage.

Un traité de paix, conclu avec le monarque français, l'année suivante (1196), remit le château d'Arques dans les mains de Richard Cœur-de-Lion. Tant qu'il vécut, la bannière de Normandie y flotta droite et fière.

Son frère, Jean Sans-Terre, ne sut pas le défendre. Si Philippe-Auguste, qui avait investi la place, s'en éloigna après un siége meurtrier (1202), Jean Sans-Terre ne peut en revendiquer l'honneur: Philippe-Auguste courait au secours du jeune Arthur de Bretagne, neveu et héritier déchu de Richard Cœur-de-Lion. La sœur d'Arthur languissait, de son côté, prisonnière dans le château d'Arques; elle ne devait en sortir que pour aller mourir dans un château fort d'Angleterre.

Jean Sans-Terre, au lieu de prendre les armes, s'enfuit lâchement. La Normandie est conquise par Philippe-Auguste, et rentre, après une séparation de trois siècles, dans le domaine de la monarchie française. Les historiens normands ont noté avec orgueil que le château d'Arques ouvrit le dernier ses portes aux Français (1204).

Le château d'Arques ne joue qu'un faible rôle sous la domination française; il s'efface avec la Normandie, désormais muette et sans gloire.

En 1273, Philippe-le-Hardi le visite. Philippe de Valois, le roi Jean, Charles V, y font faire quelques travaux.

Le sol normand allait de nouveau porter des bataillons armés. En 1419, les Anglais descendent en Normandie, et rangent cette province sous leur obéissance; ils devaient la garder trente années consécutives. Le château d'Arques subit la loi commune.

En 1449, les Anglais sont chassés par Charles VII, aidé de ses preux capitaines, les Dunois, les Lahire, les Brézé. Le duc de Sommerset, qui venait de capituler dans Rouen, s'engage à remettre entre les mains du roi de France la forteresse d'Arques, que la garnison de Dieppe serrait de près. Arques redevint français.

Il faut franchir près d'un siècle et demi pour retrouver le nom d'Arques dans nos annales. Il y va briller d'un nouvel éclat.

Le parti de la Ligue était en possession du château d'Arques. Le gouverneur de Dieppe, Aymar de Chattes, qui tenait pour le parti royal, désespérant de le reprendre par force, eut recours à la ruse. Des soldats, déguisés en matelots dieppois, et cachant leurs armes sous leurs amples vêtements, se présentent au château pour y vendre du poisson; ils sont introduits. Égorger les sentinelles, désarmer la garnison surprise, fut l'affaire de quelques instants: le château d'Arques avait changé de maître.

Henri III venait d'être assassiné dans Saint-Cloud (1589); Henri IV lève le siége de Paris, et, suivi d'un petit nombre de soldats, se retire en Normandie. Il entre dans Dieppe, pour y attendre les secours que la reine d'Angleterre, Elisabeth, lui avait promis. Le duc de Mayenne, à la tête d'une armée de trente mille hommes, se mit à sa poursuite. Parti de la ville d'Eu, dont il s'était emparé, il se porte sur Arques, de l'autre côté de la vallée, résolu de forcer ce passage et de marcher sur Henri IV, pour l'acculer dans Dieppe et s'emparer de sa personne.

Henri IV, qui sentait l'importamee du château d'Arques dans les événements qui allaient se passer, l'avait armé de plusieurs pièces d'artillerie, et y avait placé les canonniers dieppois. Ils y firent bon service.

On était au 21 septembre de l'année 1589. L'armée de Henri IV, qui se composait de 7500 hommes, occupait le terrain qui s'étend du bourg d'Archelles à Martin-Église, ayant à sa droite la forêt d'Arques, à sa gauche la rivière.

C'est dans cet étroit espace que se livra ce combat à jamais mémorable où Henri IV gagna sa couronne et une gloire immortelle. Les trente mille hommes de Mayenne furent mis en fuite.

Le château avait décidé le gain de la bataille, en envoyant, vers la fin de la journée, dans les rangs pressés de l'ennemi, plusieurs volées de canon, qui produisirent un merveilleux effet, dit Sully, qui combattait aux côtés de Henri IV.

Le soir même de la bataille, Henri IV, dit l'historien du château d'Arques, écrivit, du château, à Crillon, ce billet devenu fameux : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu n'y « étais pas. »

C'est en mémoire de ce brillant fait-d'armes, de ce grand événement historique, que le propriétaire actuel du château d'Arques a fait placer, sur une des murailles du château, aux yeux de tous, l'image de Henri IV, monté sur son cheval de combat, l'épée en main, le panache blanc en tête, tel que, le jour de la bataille, il chargeait glorieusement l'ennemi. La France et la Victoire lui jettent une palme immortelle. Ce beau bas-relief est dû au ciseau de M. Gayrard.

La bataille d'Arques marque les derniers jours de gloire du château qui lui donna son nom. A peine s'il reparaît, depuis lors, dans notre histoire. En 1648, Anne d'Autriche y conduit son jeune fils Louis XIV. Sous la Restauration, une autre femme, la duchesse de Berry, vient visiter ces ruines avec amour. Long-temps auparavant, délaissé, oublié même, le château d'Arques, quoiqu'ayant encore un gouverneur en titre, mais plus de soldats, allait dépérissant, tombant de toutes parts. En 1753, on commence à en arracher les pierres; c'est une vaste carrière à laquelle tout le monde vient puiser.

Notre première révolution fit plus. Les ruines du château d'Arques sont mises à l'encan, par l'Etat, en 1793. Un habitant du pays se les fait adjuger pour la somme de 8300 livres. Revendues par lui, elles allaient être adjugées de nouveau, en 1836, et livrées à la Bande noire,

lorsque madame Reiset, veuve de M. J. Reiset, ancien receveur général du département de la Seine-Inférieure, voulant conserver ce monument historique à la France, en fit l'acquisition, et le mit sous la sauve-garde d'un de ses fils, qui se fait un devoir religieux de conserver pur et intact ce noble dépôt.

Pour compléter les notions historiques qui se rattachent au château d'Arques, explorons ses ruines; sachons les interroger; elles nous révèleront la pensée qui présida à leur construction.

Celui qui fut chargé, dans le XI^e^ siècle, par Guillaume d'Arques, de l'érection de son château (l'histoire ne nous a pas conservé son nom), était un homme très habile et très versé dans son art. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner l'assiette de cette forteresse.

C'est sur une langue de terre escarpée de trois côtés et dominant au loin la ville et la vallée d'Arques, qu'il la plaça. Non content de cette disposition, il creusa, en avant des murailles, dans tout le périmètre de l'enceinte fortifiée, un large et profond fossé; de sorte que l'assiégeant, après avoir péniblement gravi la colline, ne trouvait aucun espace pour asseoir son attaque, et pour s'abriter lui-même contre les traits des assiégés.

Le château, à cette époque, n'embrassait pas tout le terrain qui est circonscrit par les ruines. La portion qui fait corps avec les deux tours de l'entrée actuelle, et ces tours elles-mêmes, appartiennent à une construction postérieure de plusieurs siècles, et rentrent dans tout un autre système de fortification. On les attribue à François I^er^. Le château du XI^e^ siècle ne se prolongeait pas jusque-là; il se composait d'une seule enceinte, encore de nos jours parfaitement visible et distincte, qui affecte la forme elliptique, avec ses tours, son donjon et sa porte, autrement dite Poterne, qu'on rencontre après avoir franchi la première entrée.

Dans la partie la plus reculée, et en même temps la plus élevée de cette enceinte, se dressait le donjon, accompagnement obligé des forteresses normandes. Il n'était pas, à l'exemple des citadelles de nos villes de guerre modernes, en dehors de la place, mais à l'intérieur, de sorte qu'il fallait de toute nécessité s'emparer de tous les autres ouvrages avant de pouvoir même attaquer ce dernier refuge, ce palladium de la défense.

Le donjon du château d'Arques, bien qu'entièrement dépouillé de

ses pierres de revêtement, conserve un aspect imposant et grandiose, qu'il doit à la masse et à la force de ses murailles. Il était divisé en deux parties. Les deux salles inférieures servaient de magasins d'armes et de provisions ; celles des étages supérieurs, de logement pour les hommes d'armes, pour le capitaine du château et pour le souverain lorsqu'il venait visiter Arques. Un escalier étroit, déguisé avec art, y donnait accès; un seul homme pouvait défendre cette entrée sombre et mystérieuse.

Un puits creusé à une énorme profondeur, qui subsiste encore, était destiné au service des défenseurs du donjon. Il existait, dans l'enceinte, un second puits pour la garnison du château.

La masse entière du donjon remonte au XIe siècle; quelques divisions intérieures furent seules remaniées plus tard.

Après le donjon, la portion encore subsistante du château de Guillaume d'Arques, la plus remarquable, est la porte, ou poterne, dont nous avons parlé plus haut. Elle se compose d'un massif percé de trois arcades successives, qui, jadis, étaient garnies de herses en fer. Au-dessus était le logement des chevaliers chargés de la défense de la porte.

C'est au-dessus d'une de ces arcades, celle qui regarde le donjon, que le propriétaire actuel du château a fait placer le bas-relief représentant Henri IV à cheval. Au bas, il a fait graver ces mots :

Henri IV, vainqueur au combat d'Arques,
le 21 *septembre* 1589.

Au pied de la poterne se dessine l'entrée d'une galerie souterraine creusée dans la marne, qui se prolongeait, originairement, sous le château du XIe siècle, et en suivait le tracé. Elle se trouve aujourd'hui interrompue et obstruée sur plusieurs points. D'après une vieille tradition qui ne mérite aucune croyance, ce souterrain établissait une communication entre le château d'Arques et la ville de Dieppe.

La portion du château, faisant corps avancé, due à François Ier, que nous avons traversée pour arriver à l'enceinte du XIe siècle, est flanquée, à ses quatre angles, d'énormes tours construites en brique et en pierre. Les deux premières défendaient la porte d'entrée; les

deux plus en arrière, qui se rattachent à l'enceinte primitive, ont des formes plus colossales encore. Celle qui regarde la vallée a reçu le nom de ***Tour du Boulet***, du projectile en pierre qui est engagé dans sa muraille.

Dans les temps anciens, une très vaste enceinte entourée de murs, dont on suit le tracé, et qui descend vers la vallée, se reliait au château, et lui servait comme de camp retranché. On la connaissait alors sous le nom de ***Baile*** du château, que les gens du pays ont traduit depuis par celui de ***Bel***, de ***ville du Bel***. Trois portes en pierre y donnaient accès [1].

Il ne faut pas quitter le château d'Arques sans en faire le tour extérieurement; celui qui n'aura pas fait cette excursion, en suivant la crête des fossés, n'emportera qu'une idée incomplète de la vieille citadelle normande; il ne la connaîtra pas. Que le visiteur, après avoir mesuré de l'œil cette immense excavation qui l'enveloppe de toutes parts, après avoir contemplé ces longues courtines, ces tours ébréchées et couvertes de lierre attachées à leurs flancs, ces piles gigantesques du *pont de secours*, fendues et déversées, reporte ses regards sur cette large et riante vallée d'Arques, sur cette forêt lointaine, sur cette ville de Dieppe qui se dessine à l'horizon ayant l'Océan pour rideau, et qu'il dise si jamais plus beau spectacle a frappé ses regards!

A. Deville (Rouen.)

[1] La *Revue* a publié, en 1841, une vue, lithographiée par M. T. de Jolimont, représentant une de ces portes, celle du côté de la campagne, telle qu'elle existait encore en 1812.

HISTOIRE.

JEANNE D'ARC A ROUEN.

Rôle des Rouennais dans le Procès de Jeanne d'Arc et au moment de sa mort. — Réhabilitation de la Pucelle, en 1456; divers Monuments élevés dans Rouen en son honneur. — Nécessité d'un nouveau Monument.

Il y a quelques mois[1] à peine, la *Revue de Rouen* publiait un poétique appel à la population de cette ville pour élever à Jeanne d'Arc un monument digne d'elle et de la France. Cette généreuse pensée a trouvé de l'écho dans bien des cœurs, et nous espérons que la réalisation n'en est pas éloignée. Cependant, au milieu de l'approbation générale, quelques objections se sont élevées, et c'est pour les combattre que la *Revue* revient aujourd'hui sur cette question. L'objection capitale, celle qui, dit-on, a été soutenue dans un des principaux conseils de notre cité, c'est qu'une statue représentant la mort de Jeanne d'Arc rappellerait, pour notre ville, de tristes souvenirs, et frapperait péniblement les yeux par le spectacle d'un supplice honteux pour les Rouennais. Cette objection, acceptée et répétée par un patriotisme mal entendu, associe nos pères au crime des Anglais et des juges qui leur étaient vendus ; on suppose qu'ils furent complices de la mort de Jeanne d'Arc. Les lecteurs de la *Revue* nous pardonneront d'entrer dans quelques détails historiques pour réfuter cette erreur, et prouver que les Rouennais, opprimés par la tyrannie an-

[1] Voyez, dans la *Revue* du mois de février, l'ode de M. Th. Guiard.

glaise, furent innocents de l'infamie du procès et de la cruauté du supplice [1].

La Pucelle, vendue aux Anglais par les Bourguignons, fut amenée à Rouen, vers la fin de l'année 1430, et enfermée immédiatement dans une des tours de la forteresse construite par Philippe-Auguste. Les Anglais la chargèrent de fers, et la tinrent constamment enchaînée par les pieds, les mains et le cou [2]. Trois gardiens veillaient nuit et jour dans sa prison, et deux autres à la porte. Le château où elle était prisonnière renfermait une nombreuse garnison. D'ailleurs, il suffit de se rappeler la situation de Rouen, pour être convaincu que les Anglais auraient pu se dispenser de ces cruelles précautions. Cette ville, prise en 1419, après une résistance désespérée, avait vu périr sur les remparts ou sur l'échafaud ses plus braves défenseurs. D'autres avaient préféré l'exil à l'esclavage, ou avaient ensuite succombé, victimes des soupçons des Anglais. Les débris de la population étaient opprimés par la terreur. Deux forteresses nouvelles, le Vieux-Palais, élevé à l'extrémité occidentale du quai, et la Barbacane, en tête du pont de Mathilde, assuraient aux Anglais le cours de la Seine; ils occupaient les remparts et tous les autres postes fortifiés. Le cardinal d'Angleterre, Henri de Beaumont, évêque de Winchester, grand-oncle du jeune roi Henri VI, était venu s'établir à Rouen, pour surveiller le procès et stimuler le zèle des juges vendus aux Anglais. Il espérait, en faisant condamner la Pucelle, déshonorer Charles VII, et prouver qu'il n'avait dû ses succès qu'à la magie et à une puissance infernale.

Il trouva un digne instrument de ses odieux projets dans l'évêque

[1] L'histoire de Jeanne d'Arc a été plusieurs fois traitée, avec un talent remarquable surtout dans le 5e vol. de l'*Histoire de France* de M. Michelet.

Je m'attacherai exclusivement au rôle des Rouennais dans ce procès, et je serai forcé de reproduire quelques-uns des détails que j'ai déjà publiés dans mon *Histoire de Rouen*.

[2] Voyez les dépositions des témoins, dans le Procès de réhabilitation publié par M. Jules Quicherat, II, p. 18. — Je me suis servi, le plus souvent, des deux volumes publiés par M. J. Quicherat, et renfermant le Procès de condamnation et le commencement du Procès de réhabilitation; mais, comme cette publication n'est pas terminée, j'ai été quelquefois obligé d'avoir recours au travail beaucoup moins complet de L'Averdy, t. III des Notices des Manuscrits de la Bibliothèque royale.

de Beauvais, Pierre Cauchon. Ce prélat, chassé de son diocèse par les Français, aspirait à l'archevêché de Rouen, qui était alors vacant. Le cardinal de Winchester entretenait ses espérances, et l'excitait par le double appât de la vengeance et de la cupidité. Déjà, en 1429, au moment de la vacance du siége archiépiscopal, le conseil d'Angleterre avait écrit au pape pour lui recommander l'évêque de Beauvais[1]. Mais le chapitre de Rouen était hostile à Pierre Cauchon, et insistait auprès de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouenne, pour qu'il acceptât une dignité que le pape lui offrait. Cet évêque, chancelier de France pour les Anglais, n'avait osé se laisser nommer archevêque de Rouen sans leur consentement[2]. L'affaire était encore pendante, lorsque P. Cauchon commença les procédures, et son zèle pour les Anglais était vivement stimulé par la perspective de l'archevêché de Rouen. Il s'adjoignit le vice-inquisiteur, Jean Lemaître, prieur du couvent des Dominicains de Rouen. Le moine repoussa d'abord ce dangereux honneur, en prétextant le défaut de pouvoirs. Enfin, sur un ordre de son supérieur, Jean Graverend, inquisiteur général de France, il siégea avec Pierre Cauchon, mais sans partager sa puissance ni ses sentiments haineux contre la Pucelle. L'inquisiteur, homme faible, s'effaça devant l'évêque de Beauvais, et se borna à des plaintes vagues sur la difficulté des questions qu'on adressait à Jeanne d'Arc[3]. Les fonctions du ministère public, ou, comme on disait alors, de promoteur, furent confiées à un chanoine de Beauvais, D'Estivet, aussi violent que son évêque. Les deux juges appelèrent à siéger près d'eux un certain nombre d'assesseurs, mais P. Cauchon ne leur laissa aucune influence, et ne tint aucun compte de

[1] Ordonnances du conseil privé d'Angleterre, IV, 10, dans la Collection des documents historiques publiés par le gouvernement anglais.

[2] Tous ces détails sont prouvés par les registres capitulaires conservés aux Archives départementales. Voyez le registre de 1426 à 1430, délibération du 3 décembre 1429, et surtout du 14 janvier 1430. Les chanoines supplient Louis de Luxembourg d'accepter : « Concluserunt adire dictum Dominum Cancellarium, supplicando eidem ex parte Capituli quod vellet consentire. » Louis de Luxembourg les remercie, et déclare qu'il consultera le Régent, duc de Bedford : « Respondit quod de hujusmodi materia illustrissimus princeps dominus Regens « regni Franciæ eidem locutus fuerat, et quod adhuc loqueretur super hoc cum « dicto domino Regente. »

[3] Voyez J. Quicherat, Procès de réhabilitation, t. II, p. 326-327.

leurs avis, entre autres du vœu qu'ils émirent, dès le commencement du procès, que Jeanne d'Arc fût enfermée dans les prisons ecclésiastiques [1].

Le tribunal siégeait au château, et commença à tenir ses séances le 21 février 1431. Parmi les membres du clergé de Rouen qui prirent part au procès, la plupart n'eurent qu'un rôle passif. Trois, seulement, se firent remarquer par leur violence contre la Pucelle : Nicolas Loiseleur, Nicolas Midy et Nicolas de Venderès, archidiacre d'Eu. D'autres, en plus grand nombre, montrèrent des sentiments d'humanité partagés par toute la population : tels furent Jean de la Fontaine, Nicolas de Houppeville, Jean Alépée, et surtout les moines Isambart de la Pierre et Martin Ladvenu. Trois prêtres de Rouen, Guillaume Manchon, Guillaume Colès et Nicolas Taquel, remplissaient les fonctions de notaires apostoliques. Jean Massieu, qui fut plus tard curé de Saint-Cande-le-Vieux, était chargé de remplir la charge d'appariteur ou d'huissier, et d'amener Jeanne de la prison au tribunal. Il s'acquitta de cette mission avec une humanité qui faillit lui devenir funeste. Comme, dans le trajet de la prison à la salle du jugement, il passait auprès de la chapelle du château, Jeanne lui demanda et obtint la permission de s'arrêter, afin de prier. Mais le promoteur D'Estivet s'en étant aperçu, reprocha brutalement à Massieu sa condescendance pour la Pucelle : « Truand ! lui dit-il dans « son langage grossier, qui te fait si hardi de laisser approcher cette « excommuniée de l'église? Je te ferai mettre dans une tour, où tu ne « verras ni lune ni soleil d'ici à un mois, si tu le fais encore [2]. » Ainsi, les actes les plus simples d'humanité et de religion, devenaient des crimes aux yeux des juges vendus aux Anglais.

Ceux-ci entouraient le tribunal quand Jeanne y parut; ils animaient leurs partisans, intimidaient les indifférents et les faibles. Il fallut une grande énergie pour résister à leurs menaces et ne pas se rendre complice des iniquités qui souillèrent le procès. Les juges avaient sans doute espéré effrayer cette jeune fille, ou du moins l'embarrasser par leurs questions captieuses; ils parlaient tous ensemble et l'interrogeaient sur les matières les plus subtiles [3]. Mais la

[1] Procès de réhabilitation, t. II, p. 7.

[2] Procès de réhabilitation, ap. J. Quicherat, II, p. 16.

[3] Ibidem, p. 318.

fermeté et la simplicité des réponses de Jeanne changèrent bientôt les dispositions d'un grand nombre d'assesseurs. Le chanoine Pierre Morice, après l'avoir confessée, déclara « qu'il n'avait jamais rien « entendu de pareil d'aucun docteur, et qu'il croyait cette femme juste « et sainte devant Dieu [1]. » L'archidiacre Jean de Châtillon protesta contre un procès entaché d'illégalité, et refusa d'y prendre part [2]. D'autres, plus timides, cherchaient à s'enfuir pour se soustraire à une odieuse complicité [3]. Mais personne ne montra plus de courage que le moine Isambart de la Pierre, du couvent des Dominicains de Rouen. Indigné de la mauvaise foi de Pierre Cauchon, il se plaçait auprès de la Pucelle et la soutenait par ses conseils. « Pourquoi souffles-tu cette « méchante femme? lui dit le comte de Warwick; par la mordieu, « vilain, si je m'aperçois encore que tu te mettes en peine de la déli- « vrer et avertir à son profit, je te ferai jeter à l'eau [4]. » Malgré les menaces des Anglais, Isambart continua de défendre la Pucelle. Il la visita dans sa prison avec un autre moine, le dominicain Martin Ladvenu, et un prêtre de Rouen, Jean de la Fontaine.

Tous trois l'engagèrent à en appeler, d'un tribunal dominé par les Anglais, au concile de Bâle, qui représentait l'église universelle, et où elle trouverait autant de défenseurs que d'adversaires. Isambart renouvela ce conseil en présence du tribunal. Pierre Cauchon prévit le résultat, et, s'adressant au moine: « Taisez-vous, au nom du « diable! [5] » s'écria-t-il. Vainement Jeanne interjeta appel au concile; l'évêque de Beauvais défendit aux notaires de consigner l'appel au procès-verbal. « Hélas! s'écria la pauvre fille, vous écrivez ce qui est « contre moi, et vous ne voulez pas écrire ce qui est pour moi [6]. » Cette iniquité ne suffisait pas aux Anglais; ils voulaient se saisir de Jean de la Fontaine et des deux moines. Le premier fut forcé de sortir de Rouen en toute hâte, pour se dérober à la vengeance des ennemis [7]. Les deux moines ne durent leur salut qu'à l'intervention

[1] Notices des manuscr., tom. III, p. 174.
[2] Procès de réhabilitation, ap. J. Quicherat, II, 329.
[3] « Fuerunt in proposito fugiendi. » Procès de réhabilitation, II, 356.
[4] Ibidem, II, 10.
[5] « Taceatis, in nomine diaboli. » Procès de réhabilitation, t. II, p. 349.
[6] Ibidem, 350.
[7] Procès de réhabilitation, II, 13.

du vice-inquisiteur, Jean Lemaître. Il déclara qu'il se retirerait du procès si on leur faisait la moindre violence, et, comme sa présence était nécessaire, les Anglais furent forcés d'épargner Isambart de la Pierre et Martin Ladvenu[1].

Malgré ces violences, Pierre Cauchon était loin de triompher. L'attitude ferme de Jeanne d'Arc, la noble simplicité de ses réponses, le changement qui s'était opéré chez un grand nombre de juges, étaient autant de défaites pour son parti. Il eut alors recours aux moyens les plus odieux, et il trouva, dans quelques-uns des assesseurs, des hommes assez vils pour le seconder. Le chanoine Loiseleur, surtout, consentit à jouer le rôle le plus infâme. Il se présenta à Jeanne comme un prêtre français prisonnier des Anglais, s'efforça de gagner sa confiance, l'entendit en confession, et profita de l'ascendant que lui donnait la direction spirituelle, pour l'engager à se reconnaître coupable de sortilége et des autres crimes qu'on lui imputait[2]. L'évêque de Beauvais plaça les notaires apostoliques dans une chambre voisine, d'où l'on pouvait tout entendre, et, pendant que Loiseleur s'efforçait d'arracher à Jeanne des aveux dont on aurait pu se servir contre elle, Pierre Cauchon voulait que les notaires prissent acte de ses paroles, mais ils refusèrent de prêter leur ministère à une pareille infamie[3]. Dès-lors, ils devinrent suspects. Pendant les séances du tribunal, on plaça, derrière un rideau, des faussaires dirigés par ce même Loiseleur, et on corrigeait, d'après leurs notes, les actes du procès rédigés par Guillaume Manchon et ses collègues[4]. Toutes ces illégalités et ces infamies n'atteignaient pas le but que se proposait l'évêque; il y avait, parmi les assesseurs, un grand nombre d'honnêtes gens qui étaient indignés du rôle que jouait Loiseleur[5]. Pierre Cauchon résolut alors de dominer par la terreur; il avait à ses ordres les épées anglaises, et tout mot favorable à la Pucelle exposa aux plus grands dangers celui qui le prononçait. Un célèbre jurisconsulte normand, Jean Lohier, que les témoins appellent un *solennel*

[1] Procès de réhabilitation, II, 13.

[2] Notices des manuscrits, III, 475, 476, 477 et 505.

[3] Notices des manuscr., III, 400.

[4] Ibid., 399.— Procès de réhabilitation, II, p. 12 et 13, p. 340.

[5] « Multi assistentes in eodem processu, murmurabant contra Loiseleur. » Notices des manuscr., III, 476, 477.

clerc, fut réduit à s'enfuir de Rouen pour avoir dit que le procès lui paraissait rempli d'illégalités[1]. Le même motif fit poursuivre un des assesseurs, Nicolas de Houppeville, prêtre de Rouen. Arrêté par les Anglais, il en appela vainement au tribunal de l'archevêque, ou, comme l'on disait alors, à l'officialité[2]. Il allait être transféré en Angleterre, où l'attendait une cruelle captivité, lorsque l'abbé de Fécamp intervint en sa faveur, et parvint, non sans peine, à le soustraire au danger[3]. Le notaire apostolique, Guillaume Manchon, faillit périr, pour avoir énoncé, en présence d'un Anglais, une opinion favorable à la Pucelle : l'Anglais tira son épée et voulut l'en frapper ; le notaire n'échappa à la mort qu'en se réfugiant dans une église[4]. L'appariteur Massieu courut le même danger : interrogé sur Jeanne par un prêtre anglais nommé Turquetil : « Jusqu'à ce jour, répondit-il, je n'ai vu « en elle que bien et honneur ; mais je ne sais quelle sera la fin ; « Dieu le sait. » Malgré la prudente réserve de ces paroles, elles attirèrent à Massieu de violents reproches. L'évêque de Beauvais, auquel on les rapporta, manda l'appariteur, et le menaça de le faire jeter à la Seine[5]. On savait qu'à Paris les Anglais venaient de faire brûler une femme, pour avoir dit que « Jeanne était envoyée de « Dieu[6]. » Ainsi, la terreur dominait et étouffait toutes les manifestations favorables à la victime.

Cependant, pour servir utilement la vengeance des Anglais, il fallait, surtout, convaincre Jeanne d'hérésie et de sorcellerie, la déshonorer, et frapper du même coup le roi dont elle avait été le plus puis-

[1] Procès de réhabilitation, II, 11 et 12.

[2] Notice des manusc., III, 384 et 472. — Vers cette époque, l'official de Rouen et son promoteur furent arrêtés et emprisonnés par les Anglais. Le chapitre eut beaucoup de peine à obtenir leur délivrance, comme l'attestent les dépenses faites dans ce but, en 1431, et constatées par un manuscrit des Archives départementales, renfermant les comptes du trésorier. « A maistre Jehan « Alespée par l'ordonnance de mes diz seigneurs pour avoir donné à disner à « deux des chappelains de Mons. le Cardinal (de Winchester) pour procurer la « délivrance de messires l'official et promoteur, LXV s. X d. » Il y a peut-être quelque rapport entre cette arrestation et le procès de Jeanne d'Arc.

[3] Procès de réhabilitation, II, 326.

[4] Notices des manuscr., III, 384, 385.

[5] Procès de réhabilitation, II, 390.

[6] *Journal du Bourgeois de Paris*, édit. du Panthéon, p. 687, prem. colonne.

sant soutien. Pierre Cauchon ne pouvait atteindre ce but qu'en obtenant l'appui moral des docteurs qui composaient le tribunal, du chapitre de Rouen, et des plus célèbres jurisconsultes. Il fit donc rédiger un certain nombre de questions, qu'il soumit à leur examen. Sur treize avocats de Rouen, auxquels on demanda une consultation, deux seulement furent d'avis qu'on devait condamner la Pucelle *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse*[1]. Les onze autres déclarèrent qu'ils n'étaient pas assez éclairés pour répondre aux demandes posées par l'évêque[2]. Éluder ainsi la question au milieu de la terreur qui pesait sur le tribunal et sur toute la population soumise aux Anglais, c'était reconnaître l'innocence de la Pucelle, et condamner l'iniquité des juges. Le chapitre montra la même modération. Il fut convoqué, le 13 avril, pour délibérer sur la demande de l'évêque de Beauvais[3]. La réunion étant peu nombreuse, on remit la délibération au lendemain, et, pour forcer les chanoines d'y venir en plus grand nombre, on déclara que tous ceux qui ne s'y présenteraient pas seraient privés pendant une semaine des distributions ordinaires de pain et de vin[4]. Cette menace détermina un nombre considérable de chanoines à se trouver à l'assemblée du lendemain, et, le 14 avril, ils adoptèrent la résolution suivante : « Les chanoines, convoqués pour délibérer sur la matière proposée par révérend père en Dieu, Mons. l'Evêque de Beauvais, après une délibération mûre et convenable, ont déclaré, à la majorité, que, présentement et avant tout, il faut que les articles relatifs à *une certaine femme retenue dans les prisons*, lui soient

[1] Procès de condamnation, I, 356-358.

[2] Ibid., 358 et 361.

[3] Pierre Cauchon attachait une grande importance à la présence des chanoines au procès; on cherchait à les gagner par l'argent. Outre le salaire qu'ils recevaient des Anglais, on leur maintenait à la Cathédrale les avantages, récompense de l'assiduité et de la présence aux offices. J'en trouve la preuve dans le registre des Comptes du trésorier, pour l'année 1431, manuscr. des Archives départementales, dont je dois la communication à M. Barabé : « A VI de messieurs de l'Église, pour le commandement de messieurs du Chapitre, fut baillé pour la moitié de l'Obit du Roy du premier d'avril, estans à l'eure au conseil *pour le fait de la Pucelle;* à chacun VI s. V d. » La même note se lit pour le lendemain 2 avril. Il s'agit des messes fondées à la Cathédrale par le roi Charles V.

[4] Regist. capitul., aux Archiv. départem. de Rouen, délibérat. du 13 avril 1431.

« expliqués en français, et qu'on l'avertisse charitablement de se sou-« mettre aux ordres de l'Église. Et, afin de pouvoir donner un meil-« leur avis sur les questions soumises, ils ont déclaré qu'on doit con-« sulter l'Université de Paris, principalement les théologiens et les « jurisconsultes, et communiquer leur réponse au chapitre avant « qu'il procède à une délibération[1]. » Pour comprendre l'équité et l'importance de cette décision du chapitre, il faut se rappeler que Pierre Cauchon avait fait insérer dans les articles des réponses perfidement attribuées à Jeanne d'Arc, réponses qu'elle eût désavouées, si, comme le demandaient les chanoines, on les lui eût expliquées en français.

L'Université de Paris fut bien loin d'imiter la prudente réserve et les conseils charitables du chapitre de Rouen. Adoptant avec une aveugle confiance les propositions avancées par l'évêque de Beauvais, elle n'hésita pas à condamner la Pucelle. « Cette femme, disait-elle « dans sa réponse[2], blasphème et méprise Dieu; elle a violé la loi di-« vine, la doctrine sacrée et les ordonnances ecclésiastiques. On doit « la tenir pour suspecte d'idolâtrie et de sorcellerie. » Et ailleurs : « C'est une femme pernicieuse, fourbe, cruelle, avide de l'effusion « du sang humain. » L'avis de l'Université de Paris entraîna le tribunal, déjà ébranlé par la crainte qu'inspiraient les Anglais. Cependant, ils ne purent obtenir immédiatement une sentence de mort. Le tribunal condamna seulement Jeanne à abjurer ses erreurs, et à les expier par une prison perpétuelle.

On la conduisit, le 24 mai 1431, au cimetière de Saint-Ouen, où s'élevaient trois échafauds. Sur l'un étaient le cardinal Winchester, l'évêque de Beauvais, l'inquisiteur et une partie des assesseurs; sur le second, un docteur de l'Université de Paris, Erard, qui devait prononcer le discours d'usage, et, sur le troisième, Jeanne, accompagnée de l'appariteur Massieu, et entourée d'Anglais. Sous ses

[1] Registres capitul., délibérat. du 14 avril 1431.—On trouve, dans les pièces du procès, publiées par M. J. Quicherat (t. I, p. 355, 356), une délibération ultérieure du Chapitre, moins favorable à la Pucelle. Mais on ne mentionne point, suivant l'usage, les chanoines présents; aucun d'eux n'a signé, et les registres capitulaires ne portent aucune trace de cette délibération, que le Chapitre semble avoir considérée comme non avenue.

[2] Procès de condamnation, I, 414-422.

yeux, au pied de l'échafaud, le bourreau prêt à la saisir si elle refusait d'abjurer. Le docteur Erard, célèbre par sa science, se déshonora en servant la haine des Anglais contre la Pucelle. Son sermon fut un tissu d'injures contre la victime désarmée. Jeanne garda le silence tant qu'Erard se borna à la calomnier, mais, lorsqu'il s'attaqua à Charles VII, et s'écria : « C'est à toi que je parle, Jeanne, et « te dis que ton roi est hérétique et schismatique. — Par ma foi, « sire, répondit-elle, révérence gardée, j'ose bien vous dire et « jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous « les chrétiens, et qui le mieux aime la foi et l'église[1]. — Fais-la « taire ! » s'écria le prédicateur en s'adressant à l'appariteur Massieu. Il la pressa ensuite d'abjurer ses erreurs, et, la voyant hésiter, il lui dit brutalement : « Tu abjureras présentement, où tu seras arse [brûlée][2]. » Il était d'une haute importance pour Pierre Cauchon et ses complices d'arracher à Jeanne une abjuration par laquelle elle se reconnût coupable des crimes qu'on lui imputait ; ils espéraient ainsi la déshonorer, en même temps que son roi, fauteur d'une hérétique. Mais, connaissant trop sa fermeté pour se flatter de réussir, ils eurent recours à une odieuse supercherie, qui pèse en partie sur la mémoire d'un chanoine de Rouen, Nicolas de Venderès, archidiacre d'Eu[3]. Lorsque Jeanne, placée entre l'abjuration et le bûcher, eut consenti à abjurer, Massieu lui lut une formule très courte, dont la Pucelle répétait chaque mot : elle déclarait se soumettre à l'église, promettait de faire raser ses cheveux et de ne plus porter d'autres vêtements que ceux de son sexe. La formule répétée, on profita de ce qu'elle ne savait pas lire pour lui en présenter une autre, beaucoup plus longue, et dans laquelle Jeanne se reconnaissait coupable d'imposture, de sortilége et d'autres crimes que lui imputait la haine de ses ennemis ; elle la signa en faisant une croix[4].

[1] Procès de réhabilitation, II, p. 17.

[2] Ibidem.

[3] Dès 1419, Nicolas de Venderès avait obtenu des Anglais la maison d'une de leurs victimes, le chanoine Robert de Livet. Il montra, pendant tout le procès, une violence presque égale à celle de Pierre Cauchon. Son nom s'écrivait quelquefois De Venderetz, et c'est sous cette forme qu'il s'est conservé jusqu'à nos jours.

[4] Voyez la déposition de Massieu, placé près de la Pucelle, Not. des mscr., III, p. 483-484 ; et celle de Thomas de Courcelles, ibidem, p. 483.

Cependant les Anglais étaient loin d'être satisfaits ; ils voulaient la mort de Jeanne, et commençaient à menacer Pierre Cauchon et les assesseurs. « Soyez tranquilles, leur répondit l'évêque, nous la « retrouverons bien [1]. » Au lieu de faire conduire Jeanne dans la prison ecclésiastique, comme on le lui avait promis, et comme le demandaient plusieurs membres du tribunal, il ordonna de l'enfermer au château. Là, sous ses vêtements de femme, l'infortunée fut exposée aux brutales violences de ses bourreaux. On alla jusqu'à lui enlever ses nouveaux vêtements, qu'on remplaça par son ancien costume : la pudeur la força de se couvrir des vêtements que la sentence lui interdisait ; aussitôt les Anglais avertirent Pierre Cauchon, qui arriva tout joyeux, et dit en sortant : « Nous la tenons [2]. » Il réunit en toute hâte quelques-uns des assesseurs, et déclara Jeanne hérétique relapse ; elle devait, comme telle, être livrée au bras séculier, c'est-à-dire à la mort. Dans ce moment suprême, Jeanne ne fut pas abandonnée par les moines Isambart de la Pierre et Martin Ladvenu. Ils allèrent la visiter dans sa prison, où ils la trouvèrent le *visage défiguré et outragé* par les violences des Anglais [3]. Pierre Cauchon osa aussi se présenter devant sa victime : « Évêque, lui dit Jeanne, c'est par vous « que je meurs. Si vous m'eussiez mise aux prisons ecclésiastiques, ceci « ne fût pas advenu. J'en appelle de vous devant Dieu, le grand juge [4]. » L'évêque avait tellement la conscience de son iniquité, qu'il n'osa pas refuser la communion à cette femme, qu'il venait de déclarer hérétique relapse et excommuniée ; mais il voulait qu'on lui administrât les sacrements à la hâte et sans appareil. L'église de Rouen, au contraire, déploya une pompe qui prouvait sa sympathie pour la victime et son mépris pour la sentence de l'évêque ; elle envoya le corps du Christ avec quantité de torches, un nombreux clergé qui chantait les litanies, et disait, le long des rues, au peuple à genoux : « Priez pour « elle [5]. »

Après lui avoir donné la communion, le 30 mai 1431, jour fixé pour l'exécution, les moines n'abandonnèrent pas Jeanne ; ils l'accom-

[1] Procès de réhabilitation, II, p. 376.

[2] Ibid., p. 8.

[3] Procès de réhabilitation, t. II, p. 5.

[4] Ibidem, p. 8 ; déposition du moine dominicain, témoin oculaire.

[5] Déposition de frère Jean de Levozoles, cité par M. Michelet, V, 167.

pagnèrent, ainsi que l'appariteur Massieu, jusqu'au lieu du supplice. Sept ou huit cents Anglais, armés, les escortèrent du château à la place du Vieux-Marché [1]. Tout-à-coup, un prêtre se précipita au milieu d'eux, et s'efforça de traverser leurs rangs. C'était Loiseleur, qui, pénétré de repentir, voulait se jeter aux pieds de sa victime et implorer son pardon. Mais les soldats anglais le repoussèrent, et ils l'auraient tué sans l'intervention du comte de Warwick. Loiseleur fut immédiatement chassé de la ville par ceux auxquels il avait vendu sa conscience [2]. Le cortége arriva sans autre incident à la place du Vieux-Marché, où s'élevait l'échafaud. A la vue du bûcher, la malheureuse jeune fille sentit son cœur défaillir : « Ah ! Rouen ! s'écria-t-elle, est-ce donc ici que je dois mourir ? [3] » Mais elle surmonta bientôt cette première émotion. Le chanoine Nicolas Midy, qui, pendant tout le procès, s'était montré un des ennemis les plus acharnés de la Pucelle, prononça le discours qui devait précéder l'exécution. L'évêque livra ensuite Jeanne *au bras séculier*, et le bailli, troublé, sans même prononcer la sentence de mort, ordonna à l'exécuteur de saisir Jeanne d'Arc. L'appariteur Massieu et les moines qui l'avaient accompagnée, ne l'abandonnèrent pas au pied de l'échafaud. Pendant que Martin Ladvenu montait avec elle sur le bûcher, Isambart de la Pierre et Massieu allèrent chercher la croix de l'église Saint-Sauveur [4], et la tinrent élevée devant ses yeux jusqu'à son dernier soupir. Ils l'entendirent répéter, au milieu des flammes, le nom de *Jésus*, pendant que la plupart des témoins, même le cardinal de Winchester, versaient des larmes [5]. Martin Ladvenu, qui avait suivi Jeanne sur le bûcher, et qui était tout occupé de lui prodiguer les secours de la religion, ne s'apercevait pas que les flammes gagnaient ses vêtements. La Pucelle l'avertit de se retirer [6]. Elle expira bientôt, au milieu de la douleur et de l'admiration générales. « Je voudrais être où je crois qu'est aujour-« d'hui l'ame de cette femme », disait le chanoine Alépée, un des

[1] Ce marché comprenait alors les places Saint-Éloi, de la Pucelle et du Vieux-Marché actuel.

[2] Notice des manuscrits, III, 146.

[3] Ibid., 459.

[4] Cette église était située sur la place même du Vieux-Marché.

[5] Procès de réhabilitation, II, 7.

[6] Chroniq. de la Pucelle, collect. Petitot, tom. VIII, p. 309.

membres les plus respectés du clergé de Rouen [1]. Un écrivain contemporain, qui, dans sa violence bourguignonne, n'épargne pas Jeanne d'Arc, ne peut s'empêcher d'avouer que « assez y avoit là « qui disoient qu'elle étoit martyre. [2] »

La voix de la multitude s'élevait, en effet, avec énergie. « Tout le « peuple murmurait, dit un témoin oculaire [3], de l'injustice dont « Jeanne avait été victime. » — « Nous sommes tous perdus, s'écriait-« on ; une sainte vient de périr dans les flammes [4]. » Les bruits, répétés par la multitude, entouraient déjà la Pucelle d'une auréole de gloire et de sainteté. Le bourreau, disait-on [5], n'avait pu brûler son cœur, et était venu, tout consterné, le raconter aux moines De la Pierre et Ladvenu. D'autres avaient vu le nom de *Jésus* écrit au milieu des flammes [6]. On racontait qu'un Anglais, animé d'une haine violente contre la Pucelle, avait voulu porter un fagot au bûcher qui la dévorait, mais il était tombé comme frappé de la foudre, et avait déclaré que l'ame de Jeanne s'était échappée des flammes, sous la forme d'une colombe [7]. Toutes ces traditions, consignées dans les dépositions des Rouennais, couraient de bouche en bouche, et étaient avidement adoptées par la multitude. Était-ce donc là la voix d'un peuple ennemi de la Pucelle, et n'est-il pas plus naturel d'y voir la manifestation d'une vive sympathie pour la victime des Anglais?

En même temps, les Rouennais poursuivaient de leur haine et de leur mépris ceux qui avaient pris part au procès de Jeanne : « Les « juges, dit un témoin oculaire, et tous les assesseurs du procès, « furent notés d'infamie par les habitants; les Rouennais les mon-« traient au doigt, et les avaient en horreur. [8] » Pierre Cauchon voulut

[1] Procès de réhabilitation, tom. II, p. 375.

[2] Bourgeois de Paris, collect. du Panthéon, p. 691, deuxième col.

[3] « Quasi totus populus murmurabat, quia eidem Johannæ fiebat magna injuria et injustitia. » Notice des mscr., III, p. 491.

[4] « Nos omnes sumus perditi, quia una sancta persona fuit combusta. » Ibidem.

[5] Procès de réhabilitation, II, 352.

[6] Notices des mscr., III, 491.

[7] Procès de réhabilitation, II, 352.

[8] « Judicantes et hi qui interfuerunt magnam notam a popularibus incurrerunt. Nam, postquam ipsa Johanna fuit igne cremata, populares ostendebant illos qui interfuerant et abhorrebant. » Notices des mscr., III, 491.

se justifier en publiant de prétendus aveux de la Pucelle à ses derniers moments [1] : elle aurait confessé, d'après cette pièce, les erreurs et les crimes que ses ennemis lui reprochaient. Le juge inique appela encore à son secours la terreur, et fit condamner à un emprisonnement d'une année un Dominicain de Rouen, nommé Bosquier, qui avait blâmé hautement la condamnation de Jeanne [2]. Mais le peuple ne se laissa point intimider par cette persécution, ni encore moins abuser par les calomnies de l'évêque de Beauvais contre la Pucelle. Il s'empressa, au contraire, d'adopter les traditions qui flétrissaient la mémoire des juges. On remarquait que les plus violents périrent misérablement [3] : D'Estivet, sur du fumier, aux portes de Rouen ; Loiseleur et Cauchon, frappés de mort subite ; Nicolas Midy, rongé de la lèpre. Ainsi, les Rouennais, bien loin d'avoir été complices de la mort de Jeanne, n'eurent que des larmes pour la victime, de la haine et du mépris pour les bourreaux. Ceux même qui n'avaient pris qu'une part indirecte au jugement de la Pucelle, comme le notaire Guillaume Manchon, en éprouvèrent un vif repentir. L'argent que Manchon reçut pour son ministère, lui parut le prix du sang innocent. Il l'employa à acheter un ***Missel***, dans lequel il priait chaque jour pour Jeanne ; car jamais il n'avait vu *plus grand signe de piété qu'en sa mort* [4]. Tels étaient les sentiments des habitants, et même de la plupart des assesseurs.

Il serait injuste de reprocher aux Rouennais de s'être bornés à une stérile pitié, et de n'avoir fait aucune tentative pour sauver la Pucelle. Qu'on se rappelle ce que nous avons dit, en commençant, de la situation de notre ville privée de ses plus courageux défenseurs, et opprimée par une cruelle tyrannie. Les précautions même que prirent les Anglais pendant le procès, attestent qu'ils redoutaient le peuple de Rouen. Ils ne se fiaient qu'aux murs de la forteresse où la Pucelle était courbée sous le poids des chaînes ; ils refusèrent constamment de la déposer dans les prisons ecclésiastiques, et, lorsqu'ils furent forcés de la faire paraître en public, ils déployèrent un appareil militaire qui témoi-

[1] Procès de condamnation, I, 477, 478 et suiv.

[2] Procès de condamnation, I, 495-496.

[3] « Audivit manuteneri quod omnes qui de ejus morte erant culpabiles morte turpissima obierunt. » Notices des manuscrits, III, 473.

[4] Procès de réhabilitation, II, 15.

gnait assez de leurs craintes. En résumé, parmi les Rouennais qui ont pris part au jugement de la Pucelle, trois seulement, De Venderès, Midy, et surtout Loiseleur, ont mérité la réprobation de la postérité, par la lâcheté ou l'infamie de leur conduite. Quant à la masse de la population, elle est restée pure de ce meurtre, et n'a eu pour Jeanne que des sentiments de sympathie et d'admiration.

Les Rouennais firent plus lorsque Charles VII fut rentré dans leur ville; ils vengèrent Jeanne d'Arc des calomnies dont on avait voulu la flétrir. C'est à leur témoignage que l'on doit de connaître la fermeté de la Pucelle devant le tribunal, son admirable bon sens pour déjouer la ruse et la haine des juges, enfin son courage en présence de la mort[1]. Les Anglais venaient à peine d'être chassés de Rouen, lorsqu'on commença la révision du procès. Le docteur Bouillé, délégué par Charles VII[2], entendit les moines Isambart de la Pierre et Martin Ladvenu, qui avaient si courageusement assisté la Pucelle à ses derniers moments, ainsi que le notaire Manchon et l'appariteur Massieu. Tous attestèrent le courage de Jeanne, et révélèrent l'iniquité des juges. Mais, dans un semblable procès, il fallait invoquer l'autorité pontificale pour casser la sentence d'un évêque et d'un inquisiteur. Un légat du pape, le cardinal Guillaume d'Estouteville, plus tard archevêque de Rouen, vint dans cette ville en 1452, et continua l'enquête pour la réhabilitation. Elle ne fut terminée qu'en 1455, par une commission que présidait l'archevêque de Reims. Plusieurs chanoines de Rouen assistèrent à ce procès de révision[3]. Enfin, le 7 juillet 1456, le tribunal, réuni au palais archiépiscopal de Rouen, rendit une sentence solennelle de réhabilitation, en présence de la mère et des frères de Jeanne d'Arc. Il ordonnait que deux processions solennelles se rendraient successivement au cimetière de Saint-Ouen et à la place du Vieux-Marché, souillés par l'abjuration perfidement arrachée à Jeanne d'Arc

[1] Procès de réhabilitation, t. II des procès de Jeanne d'Arc.

[2] Ordonn. de Charles VII, 15 fév. 1449 (1450). Procès de réhabilit., II, 1-2.

[3] Voici le passage des Registres capitulaires qui atteste la présence des chanoines au procès de révision : « Veneris XIXa decembris (1455), capitulantibus « domino et magistro Roberto Sutore, etc., Domini capitulantes deputaverunt « magist. Nicolaum de Bosco, decanum, Philippum de Rosa, thesaurarium, « M. Hectorem de Coquerel, Guillelm. Roussel, Laur. Surreau, Johann. Dubec « et Johann. de Gonnys, ad assistendum cum dominis judicibus ordinatis pro « processu Puellæ, etc. »

et par son supplice. Mais cette expiation ne suffisait pas. Il fallait consacrer par un monument le souvenir de l'héroïne qui s'était immolée au salut de la France. La sentence prescrivit d'élever une croix à la place où elle avait été brûlée. Nous regrettons que ce monument, d'une simplicité toute religieuse, n'ait pas été conservé. La Renaissance y substitua une fontaine d'une architecture maniérée et fragile. Elle se composait de trois étages de colonnettes, supportant des statues qui représentaient Jeanne d'Arc sous diverses formes, entourée de génies allégoriques. Le XVI^e siècle, dans sa préoccupation de l'antiquité et de l'Italie, avait perdu la tradition de l'art chrétien, et il élevait à la Pucelle un monument d'une fantaisie toute païenne [1]. Le fragile édifice ne résista pas aux ravages du temps; deux siècles s'étaient à peine écoulés, qu'il tombait en ruines. On était alors en plein XVIII^e siècle (1755), à une époque où l'on comprenait encore moins le génie religieux de Jeanne d'Arc. Cependant, on ne voulut point laisser s'effacer la trace d'un souvenir qu'on ne regardait pas comme honteux pour notre ville. Un artiste célèbre, Paul Slodtz, fut chargé d'exécuter une statue de la Pucelle, et Rouen vit bientôt s'élever le monument qui subsiste encore, et que nous désirons voir disparaître. Aux juges compétents appartient l'appréciation du mérite de la statue en elle-même. Mais il est impossible de ne pas être frappé du peu de rapport qui existe entre le monument et le souvenir qu'il doit perpétuer. Cette femme de taille gigantesque, drapée dans une toge antique, fièrement appuyée sur une épée nue, pourra être un symbole de la Victoire, mais elle ne réveille aucun souvenir de la fille du peuple, simple et inspirée, intrépide dans les combats, admirable dans la mort; elle ne rappelle, ni la pensée religieuse qui l'anima, ni le supplice dont elle périt dans ce lieu même. Nous ne demandons pas la destruction d'une statue qui peut avoir un mérite d'exécution aux yeux des artistes, et qui, en tout cas, rappelle l'état de l'art au XVIII^e siècle, la manière dont on comprenait alors une statue de Jeanne d'Arc. Qu'on la conserve au Musée des antiquités, ou dans tout autre musée, mais qu'on ne la laisse pas plus long-temps sur la place qui porte le nom glorieux de la *Pucelle*. Là il faut un monument qui rappelle et l'époque et l'héroïne. Qu'on relève la croix sculptée du XV^e siècle, ou que l'artiste moderne,

[1] Voy. la gravure de ce monument, à la fin du t. III des Notices des Mss.

rival de l'historien, fasse revivre sur le marbre le noble et pur idéal de cette victime du patriotisme et de la religion. C'est une question d'exécution que l'avenir résoudra. Mais, ce qui nous paraît incontestable, c'est la nécessité d'un nouveau monument. Chaque époque a eu le sien, tantôt simple et religieux, tantôt sculpté avec une élégante recherche. Serait-il possible que le XIXe siècle, qui comprend le passé, qui restaure et complète avec intelligence les grands monuments du moyen-âge, qui consacre un souvenir à tous les noms illustres, comme un titre de gloire et un encouragement pour la postérité, serait-il possible qu'une telle époque oubliât Jeanne d'Arc? D'illustres exemples prouvent le contraire. Une noble et pure intelligence, ravie aux arts par une mort prématurée, a montré la Vierge de Domrémy s'arrachant aux souvenirs de l'enfance, à la vie paisible des champs, à l'amitié de ses compagnes, aux embrassements maternels, pour suivre ses *voix*, et s'élancer vers une mystérieuse destinée. Domrémy s'est empressé d'adopter cette belle et simple création, et d'élever, au berceau même de Jeanne d'Arc, la statue que lui avait consacrée la princesse Marie. Orléans et Reims rappellent les triomphes de la Pucelle; Rouen n'a que le souvenir de sa mort, mais d'une mort plus triomphante que les victoires. Il ne s'agit pas, pour perpétuer ce grand souvenir, de représenter, comme on l'a objecté, une victime qui expire dans les tortures, et dont l'affreuse agonie n'inspirerait que l'horreur; Jeanne, sur le bûcher, doit être une martyre, une sainte, dont le front rayonne déjà d'une espérance divine, pendant que les flammes enveloppent son corps. J'ignore comment cet idéal sera réalisé[1]. Ce que j'espère, c'est que la pensée d'élever à la mémoire de Jeanne d'Arc un monument digne d'elle, n'aura pas en vain frappé les esprits; elle finira par triompher, lors même que de puériles objections ou d'égoïstes calculs en retarderaient la réalisation.

[1] A la dernière exposition de Paris, un sculpteur distingué, M. Feuchère, a présenté au public une statue de Jeanne d'Arc sur le bûcher, qui a été louée par plusieurs critiques, et, entr'autres, par M. Delécluze. Je ne connais pas cette statue, et d'ailleurs je suis loin de me croire compétent pour l'apprécier; mais je regrette que de mesquines raisons d'économie privent la ville de Rouen de voir l'œuvre de M. Feuchère à l'exposition qui va s'ouvrir.

A. Chéruel (Rouen).

JURISPRUDENCE.

ESQUISSE

SUR LES REQUÊTES DU PALAIS

DU PARLEMENT DE PARIS.

— SUITE [1]. —

Il me reste à retracer maintenant les obligations concernant le service judiciaire proprement dit. Le second jour après la Saint-Martin, la Cour procédait à la reprise de ses travaux ordinaires, qui se divisaient en séances du Conseil pour le jugement des procès par écrit, des difficultés du registre ou des causes plaidées, et en audiences, tant du matin que de relevée, pour les plaidoiries. Les présidens et les conseillers *n'entraient* jamais dans leurs Chambres respectives, qu'après avoir entendu la messe du Palais. L'ordre donné, par les anciennes ordonnances, aux seigneurs du Parlement de venir bien matin, avait été si ponctuellement exécuté, que les habitudes parlementaires valurent le sobriquet populaire d'*avaleurs de frimas* [2] aux membres de la communauté des avocats et des procureurs que l'on voyait passer, avant l'aube, vêtus de leurs robes et chargés de leurs sacs, dans les rues encore pleines d'obscurité et de brouillards. De leur côté, les conseillers se rendaient au Palais sur des mules, à la lueur des torches que le roi leur payait, ainsi que les bougies nécessaires pour pouvoir travailler. Le peuple se permettait quelquefois de rire de la monture et du cavalier. Un magistrat du Par-

[1] Voir les livraisons d'octobre et décembre 1844, et celles de mars et d'avril 1845.

[2] Voir l'*Analyse raisonnée des registres du Parlement*, par le bibliophile Jacob.

lement de Toulouse demandant, un jour, à des bourgeois, s'il n'avait pas été devancé par un de ses collègues bossu et très court, ceux-ci lui répondirent qu'ils n'avaient vu qu'une mule et un chapeau. Charles VII, en 1446, précisa le moment où la Cour devait faire ses entrées « pour besogner en Parlement, soit pour plaider ou conseiller »; il voulut que, de six à sept heures du matin, elle expédiât les requêtes et les menus appointemens des registres, et que, « sept heures sonnées au plus tard, l'on commençât à plaider à jour de plaidoirie, et à juger les procès à jour de conseil. » Les plaidoiries, d'après l'ordonnance d'avril 1453, duraient depuis sept heures jusqu'à dix, excepté en Carême, que, pour laisser plus de temps à l'accomplissement des devoirs religieux, elles ne commençaient qu'à huit heures pour finir à onze. Ce sont bien là les trois heures assignées à la durée des audiences de nos Cours et Tribunaux, qui, cependant, n'ont pas été astreints à la diligence matinale de leurs devanciers. Cette ordonnance ayant été révisée en avril 1454, plusieurs membres du Parlement, qui coopérèrent à la nouvelle rédaction, pensèrent que leur propre repos n'était pas inconciliable avec le bien de la justice, et que l'audience pouvait être remise à neuf heures en carême, et à huit heures pendant tout le reste de l'année; mais cette satisfaction fut assez courte, car le Parlement dut revenir aux fixations de l'ordonnance de juillet 1493, qui portait sept heures du matin pour la première période, et six heures pour la seconde, fixations auxquelles se référa l'article 138 de l'ordonnance de Blois, en 1579. L'obligation de s'arracher aux douceurs du sommeil et de se mettre en route aussitôt, qui pouvait convenir à l'éducation et aux vertus de nos robustes aïeux, avait fini par être trop pénible à leurs successeurs : le 9 septembre 1598, les Requêtes arrêtèrent que « l'assemblée dans la Chambre aurait lieu à sept heures seulement, de Pâques à Notre-Dame de septembre, et à huit heures, de Notre-Dame à Pâques »; allant plus loin, elles décidèrent, le 26 mars 1599, que cette dernière limite, qui était encore celle de 1650, déterminerait seule l'instant des entrées pour toute l'année.

La même législation avait, en outre, établi des audiences de relevée, qui se tenaient le mardi et le vendredi de chaque semaine, de deux à cinq heures de l'après-midi, jours ordinaires et accoutumés, comme les appelle la délibération de 1650. Les Requêtes en avaient retardé la tenue d'une heure dans les longues journées qui séparent Pâques de Notre-Dame, prenant, de cette façon, un terme moyen entre les nouvelles prescriptions et celles de l'article 69 de l'ordonnance de 1453,

qui circonscrivait de quatre à six heures les plaidoiries de l'après-dîner, depuis la Pentecôte jusqu'à la fin du Parlement. L'article 11 de l'édit de juillet 1775, qui rétablit cette juridiction, supprimée en 1771, abrogea l'usage des audiences de relevée.

L'ordonnance de 1493, dont celle d'octobre 1535, sur le Parlement de Provence, ne s'écartait que pour accorder un quart d'heure de grâce, exigeait que les présidens et conseillers se présentassent exactement au commencement de la séance, et leur interdisait de se retirer avant la fin, à moins qu'ils n'y fussent contraints par maladie, vieillesse ou autre inconvénient : elle prononçait, contre ceux qui étaient *coutumiers de faire le contraire*, la privation des gages, la suspension des offices ou toute autre peine laissée à l'arbitrage de la Cour. Les ordonnances de novembre 1507, article 35 ; de juin 1510, article 25 ; de Blois, article 138, et de janvier 1619, article 82, leur avaient également recommandé d'être assidus. Le greffier était spécialement chargé de tenir note des infractions, et d'inscrire sur un registre les noms de ceux à qui elles étaient imputables.

Cette sanction pénale était conforme aux lois de la raison et de la logique, car le salaire n'est que le prix du labeur. Elle n'atteignait pas les vrais magistrats, que des causes accidentelles avaient tenus momentanément éloignés de leurs siéges, mais elle frappait justement les hommes revêtus de la toge, qui, sans être retenus par les bienséances, la délicatesse et l'honneur, mettaient habituellement en oubli les conditions de leur existence professionnelle, en se dispensant, avec une coupable négligence, soit de procéder aux actes qui réclament un ministère isolé ou personnel, soit de concourir aux délibérations communes, dans lesquelles chacun est obligé d'apporter le tribut de son intelligence et le poids de son vote. « Le devoir de la résidence, dit Domat dans son « deuxième livre du *Droit public*, titre 4, section 3, nº 5, n'est prescrit aux juges que pour garantir l'assiduité au détail des fonctions où « l'officier doit être présent ; et ceux même qui, ne devant pas juger « seuls, comme les conseillers d'une compagnie de justice, pourraient « croire que leur absence n'empêcherait pas que la justice ne fût bien « rendue par les autres juges, ne sont pas par-là dispensés d'être présens « au rapport et au jugement des procès ; car ce devoir est commun à tous, « et chacun doit craindre que son absence ne nuise à la bonne cause. « Ainsi, chacun doit contribuer de ses lumières à faire rendre la justice,

« et ne pas se reposer de ce devoir sur les sentimens des autres, dont il « peut, sans en mal juger, craindre que la justice et la vérité ne soient « pas assez défendues, puisque souvent les plus habiles et les plus clair-« voyans peuvent se tromper, ou dans les faits, ou dans les raisons, et que « les vues des autres, quoique moins habiles, les font revenir à des senti-« mens qu'auparavant ils trouvaient injustes. Ainsi, chaque juge doit son « assiduité à ses fonctions, dont il faut supposer qu'il a la capacité, car, « s'il en manquait, son devoir serait de prendre un autre parti que celui « de juge. » Ce passage contient, avec la vraie théorie du devoir, qui doit être le mobile le plus puissant de la magistrature, la raison d'une obligation impérieuse qu'elle doit accomplir ponctuellement, par cela seul que la loi la lui a imposée [1]. D'ailleurs, à toutes les époques, les réunions nombreuses ont servi à rehausser la majesté de la justice et l'autorité des décisions judiciaires. Les ordonnances de 1453, de 1493, de novembre 1507, de juin 1510, d'octobre 1535 et de 1586, consacraient cette doctrine, en commandant aux présidens et aux conseillers « d'assister aux plaidoiries et à la prononciation des arrêts, en tel nombre « que l'honneur du Roi et du Parlement y soient gardés. » La présence de dix juges, aux termes de l'article 6 de l'ordonnance de juillet 1493, était nécessaire à Paris pour la validité des arrêts, à cause de l'importance des affaires qui s'y traitaient, et du haut rang des plaideurs qui étaient justiciables de ce Parlement; huit suffisaient à Rouen, et généralement sept dans les autres ressorts. Cette dernière limitation, qui a été maintenue, en matière civile, dans la législation organique des Cours royales, n'est point en rapport, dans beaucoup de ressorts, avec leur personnel restreint. L'ancienne règle que nous venons de rappeler ne s'appliquait qu'à la Grand'Chambre et aux Enquêtes; les ordonnances se taisaient sur les Requêtes, qui partout jugeaient à moindre nombre, tandis qu'au Parlement de Toulouse, par exemple, elles avaient quelquefois procédé avec trois membres seulement; elles ne considéraient leur composition comme régulière, au Parlement de Paris, que par le concours d'un président et de six conseillers au moins, suivant un règlement du 9 septembre 1598. Du reste, lorsqu'une Chambre siégeait, ceux qui en faisaient partie n'assistaient pas tous à

[1] L'article 14 du décret du 30 mars 1808 a consacré l'opinion de Domat, en déclarant que l'absent, privé de toute participation aux droits d'assistance, ne pourrait s'excuser sur ce que les juges se seraient trouvés en nombre suffisant.

l'audience; ils n'y allaient qu'à leur tour, dans l'ordre du tableau, et le président ou conseiller, qui devait s'absenter, était tenu, d'après un autre règlement du 20 août 1602, d'assurer le service, en priant lui-même un de ses collègues de le remplacer.

A toutes les époques, l'absence, pour être régulière, a eu besoin d'être sanctionnée par une autorisation en due forme. En remontant la chaîne des temps, nous rencontrons ce principe exprimé dans une ordonnance de Philippe-le-Long, de décembre 1320, § 9, qui défend *aux maîtres et aux notaires de la Cour* de sortir de Paris « durant le Parlement, sans spéciale licence du roi, ou de son chancelier, avec le souverain du Parlement. » C'est une chose digne de remarque, que l'on comprenait déjà alors qu'il convenait de consulter, dans les occasions qui intéressaient le service, la personne placée à la tête du corps, et désignée sous le nom de souverain, jusqu'au moment où il fit place à celui de président, qui lui fut substitué sous le règne de Philippe de Valois. La connaissance des circonstances qui motivaient jadis les congés, des autorités qui avaient le pouvoir de les délivrer, et des formalités qui devaient les accompagner, est encore le guide le plus sûr pour interpréter les lois modernes sur cette matière, dont presque toutes les dispositions ont été empruntées à l'ancienne législation.

« Des congés peuvent être accordés aux magistrats, dit M. le Garde des « sceaux, dans une circulaire du 8 mars 1843; ils ne doivent l'être que « pour des causes reconnues nécessaires. Aucune règle absolue ne peut « être tracée sur ce point : c'est à la sagesse des cours et des tribunaux à « apprécier les cas divers; mais, en général, nous ne pouvons trop leur « recommander de tenir la main avec sévérité à ce qu'aucun abus ne s'in« troduise dans cette partie du service. » Les vieux documents sont plus explicites : s'ils n'ont point (et cela était impossible) prévu et spécifié tous les motifs qui pouvaient légitimer une demande de cette nature, ils ont eu, au moins, le mérite de poser des exemples légaux qu'ils ont puisés dans une pratique journalière consacrée par l'expérience et par la raison. Dans les spécifications, avaient été rangées « les maladies de père et mère, successions échues et autres causes raisonnables touchant les affaires particulières, qui contraignaient souventefois les conseillers à s'absenter de la cour. » (Ordonnance de Charles VIII, de juillet 1493, art. 77; de Louis XII, de mars 1498, art. 25; et de François I[er], d'octobre 1535, art. 7.) Cet héritage du passé a été précieusement conservé dans la magistrature, qui n'a peut-être pas eu à se plaindre d'un

seul refus, lorsqu'il s'agissait, soit de remplir un pieux devoir de famille, soit de veiller à des intérêts sérieux que l'éloignement pouvait compromettre ou laisser en souffrance. Cependant, comme, avant tout, le juge appartient à ses fonctions, les considérations particulières, quelque graves qu'elles fussent, devaient céder à l'inflexible loi du bien public. Pour éviter les suites des vides momentanés, toujours fâcheux pour l'administration de la justice, François I[er] recommanda aux présidents du Parlement de Provence de ne permettre qu'une absence à la fois, pour quelque cause que ce fût, ainsi que l'avait fait Charles VIII, quelques années auparavant, pour les Requêtes du Parlement de Paris. Bien que cette restriction n'ait point été toujours observée dans cette dernière juridiction, on n'y admettait néanmoins aucune réclamation qui aurait eu pour conséquence de rendre la chambre incomplète, et, lorsque plusieurs congés simultanés auraient pu altérer sa constitution régulière, elle donnait la préférence aux anciens, mais de manière à ce qu'il n'y eût jamais moins d'un président et de six conseillers présents. L'instruction ministérielle précitée semble avoir été calquée sur ce règlement, qui est du 9 septembre 1598, sauf en ce qui concerne le privilége de l'ancienneté : « Quand le service n'est point assuré, porte-t-« elle, le congé ne peut être obtenu. Il faut empêcher que l'absence « d'un magistrat n'entrave le cours de la justice, ou ne force à recourir, « pour compléter le tribunal, à des mesures extraordinaires, qui, trop « souvent employées, nuisent à la considération de la magistrature. » Rappeler de pareilles vérités, c'est avouer qu'elles sont méconnues. La rigueur de cette règle disciplinaire put être maintenue tant que la résolution à prendre, sur ce point, fut un acte collectif du corps qui en subordonnait le résultat aux conditions de sa propre organisation ; mais comment espérer aujourd'hui que, dans leur compagnie même, les chefs assumeront sur eux seuls la responsabilité d'un refus presque toujours mal interprété, et se réfugieront dans la limite extrême du devoir aux dépens des nécessités de leur position, des douceurs de leurs relations journalières, et des bienfaits de la bonne harmonie ? Cette modification ne me paraît point heureuse, et j'aimais mieux le magistrat, allant noblement revendiquer de la justice de ses pairs le droit de quitter son siége, que réduit à subir tous les inconvéniens d'une demande d'homme à homme, quelque élevée que soient les fonctions de celui qui donne et de celui qui reçoit.

Les membres des Cours royales ne peuvent, en effet, s'absenter plus

de trois jours sans la permission du premier président, qui peut accorder vingt-neuf jours, et, pour un mois entier, sans celle du ministre de la justice, qui, dans le cas d'une plus longue absence, doit prendre les ordres du Roi. Dans les Parlements, ces autorisations pouvaient émaner, selon l'occurrence, soit du monarque, en qui résidait la puissance judiciaire, soit du premier président, avec le concours d'une fraction du corps, soit enfin de la cour entière ou d'une de ses chambres.

De tout temps, le pouvoir souverain s'est réservé la faculté exclusive d'ouvrir ou de fermer aux juges les frontières du pays. « Pour les pèlerinages et voyages lointains, ne suffit la licence de la Cour. Il faut obtenir lettres et permission du Roi. » (La Roche-Flavin, liv. 8, ch. 5, nº 4.) Il y a là, tout à la fois, une maxime fondamentale de l'ordre judiciaire et une précaution de haute police, qui, de l'article 22 de l'assemblée de 1583, et de l'art. 178 de l'ordonnance de Blois, ont passé dans les articles 28 et 33 des décrets des 6 juillet et 18 août 1810, lesquels ont substitué à l'octroi du Roi la permission expresse du grand juge. Une excursion politique, faite à Londres, sans ce consentement, a valu récemment, à un juge suppléant du tribunal de Lille, la censure de la Cour de cassation, par mesure de discipline.

Dans l'ancienne monarchie, les princes, qui utilisèrent souvent, dans leur intérêt et dans celui de l'État, le mérite et la capacité des hommes d'élite que renfermaient leurs Parlements, partageaient avec ceux-ci le droit, d'ailleurs formellement écrit dans les ordonnances de 1320 § 9, de 1539 § 129, et de Blois art. 137, de décerner des congés aux présidents et aux conseillers; mais ils n'en usaient ordinairement que dans le cas où ils leur confiaient une mission à remplir, soit dans l'intérieur, soit à l'étranger. Alors, une expédition des lettres de service portait officiellement la décision royale à la connaissance des chefs de la Cour, qui la transmettaient à la chambre privée du concours d'un de ses membres. Cette chambre n'était pas libre de suspendre ou d'arrêter l'ordre de départ, mais elle pouvait y attacher implicitement son blâme ou son approbation, soit en se bornant à en ordonner la transcription sur ses registres, soit en y ajoutant un congé, qui avait pour effet de conserver les profits et émolumens affectés à l'exercice réel de la charge de judicature.

L. Pillot, *conseiller à la Cour royale de Douai.*

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de l'armée de Condé, par M. Théodore Muret.

Ce n'est pas sans un sentiment pénible que nous avons ouvert le livre de M. T. Muret : en lisant l'histoire de l'Armée de Condé, nous nous attendions à n'avoir devant les yeux que l'image sanglante de la guerre civile, avec toutes ses horreurs et toutes ses représailles, qu'un champ de bataille sur lequel, animés de la même ardeur, du même courage, de la même haine, s'entre-tuaient des Français, des frères, tombant, les uns au cri de vive la République! les autres au cri de vive le Roi! Nous craignions, de plus, que l'esprit de parti n'eût rendu l'historien injuste envers ses adversaires, car rarement de pareils récits sont exempts d'exagération et de partialité. Hâtons-nous de dire que, dès les premières pages, nous avons été pleinement rassuré à tous égards. La guerre telle que M. Muret nous la décrit, est une guerre franche, loyale, conforme, à quelques exceptions près, aux lois de l'humanité et de l'honneur. La vérité qu'il nous présente n'est ni déguisée ni *arrangée* au profit de son opinion. Il n'a pas caché ses sympathies, mais, ainsi qu'il l'explique lui-même avec raison, il s'est fait un rigide devoir de l'exactitude des faits. Partout où il a rencontré une action noble, sans distinction de drapeau, il l'a racontée; partout où il a vu un tort, il l'a dit.

C'est donc avec un vif intérêt que nous avons suivi M. Th. Muret dans la narration fidèle des nombreux faits d'armes des Condéens. Nous n'entreprendrons pas de détailler ici les actions d'éclat qui valurent à cette vaillante noblesse le respect de l'Europe : nous nous bornerons à signaler à l'attention de nos lecteurs la défense de Maestricht, le combat de Rilsheim, où le chevalier Victor de Damoiseau, capitaine dans l'infanterie de Mirabeau, reçut dix-sept blessures; les combats de Belheim, de Jockrim, celui surtout de Berstheim, où le duc de Bourbon fut blessé d'un coup de sabre, et dans lequel fut tué, en combattant à la tête des troupes, le lieutenant général de Gelb, vieillard de quatre-vingts ans; la bataille de Biberach, où les émigrés arrêtèrent seuls les républicains victorieux, ce qui fit dire à Moreau : « Sans cette poignée d'émigrés, l'armée autrichienne était à moi. » Mais l'affaire la plus sanglante fut celle d'Ober-Kamlach. Un colonel autrichien ayant blâmé les Condéens auprès de l'archiduc, en les accusant de n'avoir pas défendu assez vigoureusement Memmingen, et ce propos étant parvenu aux oreilles du prince de Condé : « Eh bien! s'écria-t-il, nous leur prouverons au moins que nous savons mourir. » Aussitôt des ordres sont expédiés pour l'attaque,

et, au lieu de profiter de la nuit pour la retraite (on était alors en pleine déroute), on en profita pour le combat. Les Condéens furent vaincus, mais ils montrèrent tant de bravoure et d'ardeur, ils se couvrirent de tant de gloire, qu'ils s'attirèrent les éloges les plus flatteurs de leurs jaloux alliés, l'admiration de leurs adversaires, et, nous-mêmes, nous serions tenté de nous enorgueillir de tant de valeur, si l'orgueil était permis à des Français en présence de luttes aussi déplorables.

Mais, si notre sympathie est acquise à cette noblesse proscrite, à ces officiers, à ces généraux prenant le havresac et le fusil pour la défense d'un principe héréditaire et pour le triomphe d'une profonde conviction, combien notre amour-propre national n'a-t-il pas gémi en voyant cette tribu de braves entourée de méfiance et de jalousie, humiliée par des rois qui, par humanité, je dirai même par devoir, auraient dû se montrer bienveillants et généreux! Combien devons-nous déplorer l'aveugle confiance de l'armée de Condé, qui, s'obstinant à ne voir dans les ennemis de la France que des protecteurs désintéressés, consent à passer tantôt à la solde de l'Autriche, tantôt à celle de l'Angleterre, puis à celle de la Russie! Abandonnée par cette dernière puissance, elle accepte de nouveau les subsides de l'Angleterre, jusqu'à ce que, poussée à bout par les humiliations sans nombre dont elle est poursuivie, et éclairée enfin sur le véritable mobile de la conduite de sa perfide alliée, elle préfère le licenciement à la perspective d'une mort certaine et inutile sur le sol brûlant d'Egypte.

Le livre de M. T. Muret ne nous offre pas toujours des tableaux aussi sombres; il est semé de faits amusants qui animent le récit et reposent l'attention. Nous ne pouvons mieux terminer cet article qu'en rapportant un trait qui prouve toute l'impartialité de l'historien. Malgré les ordres venus de Paris, les émigrés pris les armes à la main trouvaient toujours, pour s'échapper, de bienveillantes connivences, et, sans leur dire précisément: *échappez-vous*, on ne négligeait rien pour faciliter leur fuite. Un jour, un Condéen, fait prisonnier, était ramené dans l'intérieur de la France. On marchait à petites journées, et, malgré des demi-mots significatifs, le gentilhomme ne se doutait pas que les paroles qu'il entendait fussent autant d'indications pour qu'il s'échappât. Enfin, un des gendarmes en vint à lui dire: « Monsieur, je crois que nous nous sommes trompés de chemin; comme vous parlez l'allemand mieux que nous, faites-nous le plaisir d'aller à cette ferme savoir ce qui en est: nous allons vous attendre. » Cette fois, l'émigré comprit: il partit et ne revint pas.

Nous félicitons sincèrement M. Théodore Muret de la bonne foi et du talent dont il a fait preuve dans son important ouvrage. Écrire ainsi l'histoire, c'est s'attirer l'estime de tous les partis. Alf. P.....

CHRONIQUE.

= Projet de statue pour Guillaume-le-Conquérant. — On l'a dit avant nous, une des plus nobles passions de notre époque, c'est le désir qui s'éveille de toutes parts de payer, aux grands hommes de tous les temps, la dette d'admiration du passé et du présent. Cette louable émulation enflamme en ce moment les populations, d'un bout de l'Europe à l'autre, et l'Allemagne fait atteindre, à cette patriotique pensée, sa plus sublime expression, dans le gigantesque monument que, sur la plus haute montagne du Teutoburg, en Westphalie, elle consacre au défenseur de la nationalité germaine, au grand Arminius. Sans doute, la France n'a pas encore d'exemple à citer d'une aussi puissante inspiration; mais, en revanche, on ne saurait lui contester l'avantage d'avoir multiplié plus que toute autre ces glorieuses évocations. Aussi peut-on dire sans exagération qu'un peuple de grands hommes revit dans le marbre ou le bronze, et revient habiter parmi nous[1]. Ce généreux élan, parti des capitales, ne s'est point ralenti en descendant aux villes du dernier ordre, et l'on cite jusqu'à d'humbles villages qui montrent avec orgueil le buste ou la statue du grand homme auquel ils ont donné le jour. Toutes les hautes renommées, sans distinction de genre,

[1] Henri IV, Charles d'Anjou, le roi René, Napoléon, parmi les souverains; Duguesclin, Bayard, Crillon, Turenne, Fabert et Chevert, parmi les guerriers du temps passé; Kléber, Hoche, Desaix, Championnet, Marceau, La Tour-d'Auvergne, Joubert, Murat, Lannes, Bessières, Cambronne, Brune, Mortier, Le Marois, Bellune, Jourdan, Valhubert, Travot, Lobau, Bertrand, D'Erlon, D'Hautpoult, Combes et le duc d'Orléans, parmi les guerriers de notre époque; Jeanne d'Arc et Jeanne Hachette, parmi les héroïnes; Duquesne, Jean Bart, Lapeyrouse et Dumont d'Urville, parmi les marins; Corneille, Malherbe, Racine, Lafontaine, Casimir Delavigne, parmi les poètes; Froissart, Jacques Amyot, Montaigne, Bossuet, Fénélon, Montesquieu, Buffon, Bernardin de Saint-Pierre, parmi les grands écrivains; Olivier de Serres, Ambroise Paré, Descartes, Gassendi, Ducange, Cuvier, Laplace, Fourier, Parmentier, Mathieu de Dombasle, Bichat, R. Caillié, parmi les savants; Guttenberg, Jacquard, Riquet, parmi les inventeurs; Le Poussin, Boïeldieu, Méhul, parmi les artistes; saint Vincent de Paul, l'abbé de l'Épée, Sicard, Cléberger, parmi les bienfaiteurs de l'humanité; Colbert, Siméon, Portalis, Martignac, Jouffroy, parmi les hommes d'état; Cujas, Bertrand d'Argentan, L'Hopital, D'Aguesseau, Malesherbes, Gerbier, La Chalottais, Toullier, parmi les jurisconsultes; enfin, saint Bernard, Urbain IV, Sylvestre II, De Rohan, De Belmas, De Chevérus, parmi les prélats et les illustrations ecclésiastiques : telle est la liste, très incomplète encore, de toutes les statues, dédiées à des personnages célèbres, qui ont été érigées en France, pendant ces dernières années, ou qui sont sur le point de l'être

sans acception d'époque, trouveront place dans ce glorieux Panthéon, non plus renfermé dans les murs d'un temple, pour flatter l'orgueil d'une capitale, mais disséminé en mille endroits, pour l'instruction et l'exemple de tous.

La Normandie, qui, la première, a donné l'exemple de l'accomplissement de ce devoir pieux envers ses grands hommes, ne pouvait s'arrêter dans le cours de cette tâche patriotique, avant que la liste de ses hautes renommées ne fût épuisée. Or, quelle renommée mérita mieux un pareil hommage que celle du duc Guillaume, de ce prince guerrier et législateur, qui, seul, entre tous les héros et les victorieux, garde le surnom de Conquérant, sans doute parce qu'il sut garder ses conquêtes? Aussi, la ville de Falaise, qui vit naître Guillaume, n'a-t-elle point hésité à provoquer l'erection d'une statue au héros dont elle se glorifie. Pour atteindre dignement à ce but, elle a fait appel au patriotisme de tous les Normands, invitant tous les enfants de la commune patrie à concourir au monument du représentant le plus énergique de leur glorieuse nationalité.

Le succès, nous n'en saurions douter, couronnera cette noble tentative. Le nom du Conquérant est trop populaire en Normandie, le souvenir de sa valeureuse entreprise flatte trop vivement notre amour-propre national, pour que le monument qu'on projette ne reçoive pas bientôt, à l'aide des offrandes de la Normandie entière, une éclatante consécration.

Maintenant, comment convient-il de représenter Guillaume? C'est une question délicate qui mérite d'être examinée avec sollicitude par les antiquaires et les artistes. La ville de Falaise, dans son enthousiasme légitime pour le héros né dans ses murs, prétendrait ne lui consacrer pas moins, dit-on, qu'une statue équestre. Elle voudrait le voir, menaçant et fougueux, gourmandant ses légions un instant ébranlées à la bataille d'Hastings, ou rayonnant de triomphe après la victoire. Mais, indépendamment de toute autre considération artistique ou morale, il est une objection en quelque sorte péremptoire qu'on peut élever contre ce projet. L'exécution d'une statue équestre en bronze est une opération d'une si haute importance, et qui exige le sacrifice de sommes tellement élevées, qu'il n'y a guère que les souverains et les gouvernements qui puissent entreprendre de pareils monuments. Il est donc grandement probable que la ville de Falaise se leurre d'une espérance vaine, en supposant que la souscription qu'elle a provoquée pourra jamais atteindre le chiffre formidable nécessaire pour mener à son terme une si difficile entreprise. N'y a-t-il pas même lieu de redouter que les

plus zélés promoteurs de ce projet, en reconnaissant bientôt l'inutilité de leurs efforts, ne se laissent gagner par le découragement, et que l'œuvre ne languisse et ne se traîne péniblement, pour n'avoir pu réaliser un programme trop ambitieux ?

Nous n'examinerons donc point la question sous cette face, parce que nous regardons la statue équestre comme impossible. Mais, maintenant, parmi les attitudes, les situations et les intentions morales qu'il est possible de prêter au duc Guillaume, quelles sont celles que l'on doit préférer ? Nul doute, à notre avis, que ce ne soit comme duc de Normandie, et non comme vainqueur d'Hastings ou comme roi d'Angleterre, que l'on doive le représenter. Par une statue élevée sur le sol normand, à l'aide du concours patriotique des Normands, c'est bien moins au conquérant heureux, au souverain glorieux d'un royaume étranger, que nous voulons rendre hommage, qu'au prince né de notre race, et promis à de si hautes destinées. Dès que Guillaume a touché le rivage anglais, dès que, suivant une fiction sublime, il a brûlé ses vaisseaux pour rendre impossible tout retour honteux, la Normandie ne lui appartient plus qu'à titre de vassale, et l'Angleterre a la meilleure part de sa gloire et de son génie fondateur. Mais, jusque-là, il nous appartient tout entier, et c'est ainsi que nous devons le reproduire. La Normandie ne doit l'hommage d'une statue qu'à son Duc; que l'Angleterre en élève une autre à son Roi !

Ces considérations préliminaires admises, entre toutes les circonstances de la jeunesse de Guillaume, sur lesquelles l'artiste pourrait porter ses vues pour représenter ce prince, il n'en est pas, sans contredit, de plus imposante et de plus solennelle que l'instant où, dans l'assemblée de Lillebonne, en 1066, Guillaume décide ses barons et ses sujets de tous états de la Normandie, *gens de guerre, d'église et de négoce*, à lui prêter aide ou à le suivre, pour aller conquérir le trône de l'Angleterre. Certes, Guillaume nous apparaît, en cette circonstance décisive, dans tout l'éclat de sa grandeur et de sa puissance, avec tout le prestige de son génie politique et audacieux. C'est une noble et poétique donnée, et nulle autre, que nous sachions, ne saurait lui être préférée.

C'est ce qu'a parfaitement pressenti et compris un artiste distingué, notre compatriote M. Louis de Merval, dont nous nous empressons d'annoncer l'esquisse qui va figurer à notre Exposition. M. de Merval, qui consacre à l'art sévère de la statuaire les lumières d'un goût délicat et les généreuses ardeurs d'une vocation enthousiaste, n'a pas cru pouvoir plus dignement répondre à l'appel fait à tous les Normands pour le monument de Guillaume, qu'en s'appliquant lui-même à composer

cette majestueuse et hautaine figure. Son discernement intelligent n'a point hésité sur le parti à prendre pour représenter le valeureux duc des Normands; il nous le montre debout, vêtu de son armure guerrière, parce que la résolution hasardeuse que Guillaume vient d'annoncer a besoin d'être appuyée par ce prestige de force et de puissance. Le duc, avec un mouvement plein d'énergie et de décision, tire son glaive du fourreau, et l'on sent que, par ce geste audacieux, il va subjuguer les faibles et entraîner les irrésolus. Le manteau de cérémonie tombe à longs plis de ses épaules ; et la couronne ducale, posée sur son chapel de mailles, complète cet ensemble, qui fait parfaitement comprendre la situation.

Cette statue, au point de vue de l'expression dramatique, a le mérite de nous représenter, d'une manière saisissante, le duc Guillaume dans l'une des plus brillantes circonstances de sa vie; au point de vue de l'archéologie, si souvent outragée par nos sculpteurs les plus renommés, elle a le mérite d'une rigoureuse exactitude de costume et de détails. Sans doute, quelques critiques, au point de vue de l'étude sévère des formes, lui demeurent applicables, mais nous ne devons pas oublier que ce n'est encore qu'une esquisse, qui obtiendra bientôt, dans une retouche générale, sa dernière perfection. Le champ de l'art est illimité sans doute, et plus d'une autre idée plausible, revêtue de formes ingénieuses ou savantes, pourra être proposée pour ce monument. Mais on trouvera difficilement, nous en avons la conviction, en suivant d'autres données, une inspiration aussi patriotique et aussi noble, un effet plus imposant. A. P.

= Séance publique de la Société libre d'Emulation. — C'est le 6 juin, jour de l'anniversaire de la naissance de Pierre Corneille, que, suivent ses us et coutumes, la Société libre d'Emulation de Rouen a tenu sa séance publique dans la grande salle de l'hôtel-de-ville.

Un discours remarquable de M. Lequesne, président, constatant les bons résultats des travaux de la Société, puis un rapport de M. Bresson sur ces mêmes travaux, ont été lus devant un auditoire que rarement on avait vu aussi nombreux, mais qu'on aurait pu désirer moins bruyant.

Après une lecture, faite par M. Léon Vivet, d'une savante notice sur l'abbaye de Bonport, par M. de Duranville, M. E. Coquatrix a lu avec beaucoup d'ame une pièce de vers de M. Théodore Le Breton, adressée aux lauréats de la Société. Cette pièce, écoutée avec intérêt, s'est terminée par cette strophe :

Il est fête, aujourd'hui, dans cette enceinte où brille
D'un poëte immortel le radieux flambeau.

Pour vous récompenser nous sommes en famille :
En famille toujours le triomphe est plus beau.
Dans ce jour solennel recevez notre hommage.
O bonheur ! au moment de vous le décerner,
Le grand Corneille est là : son ombre et son image
Viennent pour vous environner!

M. d'Estaintot ayant fait connaître le résultat des cours publics fondés par la Société d'Emulation, la parole a été accordée à M. de Roosmalen, professeur d'éloquence, qui a déclamé, avec beaucoup d'intelligence, la grande tirade de Cinna (*la Conjuration*), et récité ensuite avec élégance et naïveté une fable de M. de Jussieu

M. Coquatrix ayant pris la parole une seconde fois, a lu avec l'entraînement d'un auteur qui comprend son œuvre, un morceau de poésie intitulé : *Guillaume de Normandie*. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant ici quelques fragments de ce morceau, dont la lecture a été souvent interrompue par les applaudissements de l'assemblée. Voici comment s'est exprimé le poète :

Toi qui, bravant jadis toutes les capitales,
Sur les bords de la Seine avec orgueil étales
Les tours et les clochers de ces grands monuments
Qu'ont élevés à Dieu les bras de tes Normands,
Ville sainte où mon front a reçu le baptême,
Berceau de mon enfance, ô vieux Rouen ! je t'aime.
Après Rome, en ce monde, il n'est pas de cité
Qui puisse, tête haute, avec plus de fierté,
Présenter sur son sol à la faux de l'histoire
Une large moisson aussi riche de gloire.
Oui, ton sol fut fertile en enfants généreux,
Et je sens, à l'amour que j'éprouve pour eux,
Je sens, ô mon pays, qu'un rayon de la flamme
Qui les échauffa tous est passé dans mon ame !......
Oui, Rouen, je suis fier d'être né dans tes murs
Où battirent des cœurs si nobles et si purs,
Car il est beau d'avoir, comme blasons de race,
La victoire d'*Hasting* et le succès d'*Horace*.

Salut à vous, Guillaume, à vous fier Conquérant,
Qui vécûtes si brave et mourûtes si grand.
Salut à toi, Corneille, orgueil de la Neustrie,
Fanal dont les reflets éclairent ma patrie.
Le siècle a beau courir, le temps qui fauche tout
Devant toi s'agenouille, et tu restes debout,
Debout comme Sophocle !......

. . . .

. . . .Ta gloire est aujourd'hui complette :
Le Phidias français te payant notre dette,
David, pour la patrie et la postérité,
A pris soin de sculpter ton immortalité.

Mais Guillaume ! en nos murs dites-moi qui rappelle
Les exploits de sa vie aussi pleine que belle?
Rien. . . . . si ce n'est le bois qui porte encore son nom.
De son règne, aujourd'hui, qui nous parle, sinon
Son ancien couvre-feu que tous dans nos demeures
Nous entendons encor chaque soir, à neuf heures?
Pas une place, un quai, pas même un buste! . . . . Rien !
Oublié, lui, Guillaume ! oh ! cela n'est pas bien.
Ce n'est pas tout, on a, répudiant sa gloire,
De son haut fait, chez nous, souffleté la mémoire!

Guillaume avait fondé jadis un prieuré
Dont la patronne était Notre-Dame-du-Pré.
Là Mathilde, souvent, Mathilde, noble femme,
Duchesse par le cœur et chrétienne par l'ame,
Au pied du saint autel allait pieusement
Prier pour le bonheur de son peuple normand.

Guilaume, confiant en sa brillante étoile,
Avec ses chevaliers avait mis à la voile,
Et l'étendart ducal, fier de son grand lion,
Sur les flots azurés flottait vers Albion,
Tandis qu'à deux genoux, seule en son oratoire,
Mathilde au Roi des Rois demandait la victoire.

Comme dans la campagne elle se promenait,
Un messager accourt: elle le reconnait. . . .
« Le Duc. . . . — Eh bien! parlez, c'est lui qui vous envoie?
« Parlez vite. — Victoire ! . . . . » — Oh! jugez de sa joie,
De son bonheur. . . . Vainqueur, son époux adoré!
Il est vainqueur! . . . « Merci, Notre-Dame-du-Pré!
« Qu'en mémoire d'*Hasting*, cette place, dit-elle,
« S'appelle désormais *place Bonne-Nouvelle* ! »

Mathilde, sur Rouen ne jetez pas les yeux :
Car, là, pour honorer votre époux glorieux,
Comblant l'ingratitude où la ville s'obstine,
Mathilde, ils ont osé planter la guillotine!

Pour Guillaume, en nos murs, voilà ce qu'on a fait.
C'est une félonie, une tache, un forfait.
Depuis long-temps déjà, pourtant, sa renommée
Aurait dû réveiller sa capitale aimée ;

Pourtant, sa forte épée et son drapeau vermeil
Depuis long-temps déjà devraient luire au soleil,
Luire, afin que l'on sût, là bas, que notre terre
N'a jamais, grâce au ciel, eu peur de l'Angleterre....

Ce qu'il nous reste à constater, c'est que l'accueil flatteur fait par le public aux différents morceaux de poésie lus dans cette séance, a prouvé jusqu'à l'évidence que la poésie aurait encore la sympathie des masses, s'il se rencontrait souvent, pour l'interpréter, des lecteurs aussi éloquents.

La séance s'est terminée, comme toujours, d'abord par le rapport sur les récompenses, tâche laborieuse dont s'est parfaitement acquitté M. Léon Vivet, ensuite par la distribution des médailles d'encouragement aux lauréats, dont nous croyons devoir nous abstenir de citer les noms, cette nomenclature ayant déjà été faite dans les journaux.

= L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen a admis, dans sa dernière séance, au nombre de ses membres résidants, M. Théodore Guiard, professeur au Collége royal de Rouen; et, parmi ses correspondants, M. Th. Bonnin, d'Evreux, directeur de la Société des Antiquaires de Normandie; M. de Formeville, conseiller à la Cour royale de Caen; M. Julien Travers, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, secrétaire de l'Académie de la même ville; M. Garnier, bibliothécaire d'Amiens, secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie, et M. Jules Reiset, chimiste à Paris.

= Nous rappelons à nos lecteurs que l'Association Normande tiendra sa Session de 1845 à Neufchâtel, le 24 juillet. Cette réunion, pour se mettre parfaitement d'accord avec les besoins de l'arrondissement, sera particulièrement agricole; des prix assez nombreux seront distribués aux cultivateurs et aux éleveurs de bestiaux. L'industrie verrière, qui est, comme on le sait, spéciale à cette partie de notre département, y trouvera aussi sa part de lumière et d'encouragement. L'Association Normande a fait trop de bien dans notre province, pour que tous les hommes éclairés ne s'empressent pas de lui prêter leur concours. Tous les détails qui nous parviennent sur les préparatifs de la Session de 1845, nous donnent la certitude qu'elle sera d'une grande importance.

= Tout le monde connaît la précieuse institution que M. l'abbé Lefebvre a créée à Rouen, il y a une dizaine d'années, pour l'éducation des sourds-muets, et qu'il dirige avec autant d'intelligence que de dévouement. Malheureusement, les ressources qui lui ont été offertes par les allocations administratives et par des dons particuliers, sont loin de suffire aux dépenses de cet utile établissement, qui a réuni jusqu'à ce jour une trentaine d'élèves. Un surcroit de pensionnaires qu'il vient

d'accueillir, oblige donc le pieux instituteur à faire un nouvel appel à la charité publique pour subvenir à leur entretien. Nous sommes convaincus que cet appel sera entendu, et que les personnes généreuses qui ont contribué, jusqu'à présent, à soutenir l'œuvre de M. l'abbé Lefebvre, l'aideront à lui donner le développement qui en augmente l'utilité.

= La lithographie que nous offrons à nos lecteurs, et qui est le premier essai de M. Dumée fils, représente un de nos vieux châteaux normands, situé à l'entrée du bourg de Clères, qui fut autrefois le siége d'une baronnie, et devint marquisat au XVII^e siècle, après l'extinction de la descendance mâle de la famille de Clères, l'une des plus illustres de notre province.

Le château donne sur la rivière, et occupe une magnifique position sur la belle vallée de Clères. La partie qui subsiste encore, et qui porte le caractère du style gothique, est en fort mauvais état. Auprès du château, sur une éminence, on voit encore les restes d'une tour de l'ancien château; mais ces ruines, cachées par les broussailles, s'élèvent à peine au-dessus du sol.

THÉATRE DES ARTS. — La troupe d'opera se complète lentement; il nous reste encore à faire connaissance avec une dugazon et une première chanteuse. Pour le premier de ces emplois, il s'était présenté une jeune personne, mademoiselle Dalty, dont les proportions exiguës eussent demandé à être rachetees par un talent de premier ordre; la compensation n'existant pas, il y a eu résiliation après le premier début de cette artiste. On annonce, pour la remplacer, madame Lecourt.

En attendant l'arrivée d'une première chanteuse, sur laquelle il paraît que la direction a fini par mettre la main, nous avons eu quelques représentations de mademoiselle Rouvroy, charmante personne, intelligente actrice, et chanteuse de talent. En dépit des ovations méritées et obtenues sur notre scène par mademoiselle Rouvroy, force a été de la laisser partir pour Marseille, où elle était précédemment engagée. Ce départ laisse au public de vifs regrets, et à l'artiste qui viendra remplacer mademoiselle Rouvroy une bonne tâche.

Nous avons à enregistrer les admissions suivantes : madame Henri, duègne d'opéra, madame Grassau, duègne de comédie, madame Wable, amoureuse de vaudeville, mademoiselle Céline Delamarre, seconde ingénuité, et M. Constant, deuxième ténor, ainsi que M. Rouède, philippe.

Une indisposition prolongée de M. Payen avait amené une résiliation de l'engagement de cet artiste; heureusement, l'état des choses s'est singulièrement amélioré, et M. Payen nous restera.

Avant de venir à l'important début et à l'importante nouveauté qui a signalé le mois de juin, nous constaterons le succès d'un gracieux et spiri-

tuel vaudeville intitulé : l'*Image*, pièce due à la plume de M. Scribe, et fort bien jouée par mademoiselle Pernon.

Voici, en deux mots, le sujet de cette nouveauté. Une femme, pour échapper aux mauvais traitements de son mari, se fait passer pour morte. Or, cette femme a un amant qui la pleure, qui la retrouve sous des habits de paysanne, qui ne sait comment s'expliquer cette étonnante ressemblance, qui l'adore en qualité d'image de celle qu'il aime, et finit par l'épouser, attendu que le mari a l'attention de mourir à son tour, mais, lui, de mourir bien sincèrement.

Ceci, entouré de détails amusants et du meilleur goût, compose un joli vaudeville que l'on a fort applaudi.

Mais ce qui a ramené au théâtre une foule qui commençait à se montrer trop peu idolâtre des jeux de la scène, comme dirait le célèbre Bilboquet; ce qui a fait *fanatismo*, comme dirait un *il signor* quelconque, c'est le *Petit Poucet*, ce délirant conte que votre nourrice vous aura sans doute raconté avec toutes sortes de variantes, et qui nous a été rendu dans sa primitive naïveté par deux hommes de lettres, lesquels, avec l'intention de faire une bonne grosse bêtise, se sont trouvés avoir fait une spirituelle pochade; heureuse et légitime compensation pour toutes les bonnes grosses bêtises qui ont été écrites avec l'intention de faire de remarquables chefs-d'œuvre littéraires.

Dans le *Petit Poucet*, a débuté le nain américain Charles Hatton, dit le général *Tom Pouce*. L'artiste n'a pas eu moins de succès que la pièce.

Tom Pouce est l'être le plus extraordinaire qui jamais ait excité, par la petitesse de ses proportions, la curiosité publique. De la taille d'un enfant de six mois, les formes régulières, la physionomie spirituelle, le geste intelligent, ce petit être présente un agréable spécimen de notre espèce, et cela sur une échelle tellement réduite, qu'on ne saurait s'en faire une idée avant de l'avoir vu.

Le matin, pendant huit jours qui ont commencé le 23 juin, Tom Pouce s'est montré dans les salons Commin, où le public était toujours empressé. Le soir, il remplissait au théâtre le rôle de *Poucet*, et y recueillait de nombreux applaudissements. Dans l'un et l'autre endroit, il a su exciter un intérêt tout autre que celui qui est habituellement inspiré par les individus plus ou moins *phénomènes* qui font appel à la curiosité publique, et, en quittant notre ville, il y laisse le souvenir d'un étonnant mais agréable visiteur.

Tom Pouce est âgé de quatorze ans; il pèse sept kilogrammes; il est haut de 70 centimètres. Il parle l'anglais avec facilité, et commence à dire quelques mots français. Il est accompagné de sa famille, et d'un directeur chargé de présider à ses rapports avec le public. B.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant*.

REVUE DE ROUEN

REVUE
DE ROUEN
ET DE LA NORMANDIE

LITTÉRAIRE — HISTORIQUE — INDUSTRIELLE

13e Année

1845 — IIe SEMESTRE

ROUEN
IMPRIMERIE DE A. PÉRON
RUE DE LA VICOMTÉ, 55

1845

HISTOIRE.

LE SIÉGE D'HARFLEUR

EN 1415.

LA TOUR DE LA TRAHISON.

(RECTIFICATION HISTORIQUE.)

L'impéritie de certains hommes, bien plus encore que les révolutions du sol, est parvenue à faire d'Harfleur une misérable petite ville; mais, si chétive qu'elle soit devenue, elle n'en est pas moins la mère-patrie du Havre; dès-lors, la gloire dont la couvrit son héroïque résistance à l'invasion anglaise, au xv^e^ siècle, demeure un héritage commun aux deux cités, puisqu'il leur est légué par de communs ancêtres. — Leurs annales, aussi, sont communes à cette époque reculée. Voilà pourquoi s'agrandit l'intérêt qui s'attache à la publication d'un document contemporain, manuscrit et inédit, qui emprunte à sa nature même un caractère irrécusable d'impartialité, car il contient, tout simplement, la comptabilité de Loys Raoulin, receveur des deniers communaux, pour les années 1484 à 1491 [1].

[1] Ce registre, égaré, des archives d'Harfleur, appartient à une personne de Rouen. Il serait bien à désirer qu'elle le donnât aux Archives départementales : il n'a de valeur que pour elles.

Ce document est d'autant plus précieux, au point de vue de l'histoire locale comme à celui de l'histoire générale, qu'il explique la version de Juvénal des Ursins en ce qu'elle a d'obscur, la confirme en ce qu'elle a de vague, et redresse les erreurs dont fourmillent, dans les Chroniqueurs, les récits du mémorable siége de 1415. — La difficulté de la correspondance, pendant la domination étrangère, la terreur qu'inspiraient les Anglais, expliquent ces dissidences, ces erreurs, ces mensonges, dictés, aussi, par l'intérêt qu'avaient les enfants d'Albion à obscurcir la vérité, soit pour se faire une meilleure part d'honneur, soit pour justifier les excès dont ils souillèrent indignement leurs armes.

Mais, avant d'arriver à la preuve qui nous tombe dans les mains, et à la certitude complète que la trahison, seule, épargna au roi d'Angleterre la honte d'une retraite, il est indispensable de retracer, d'une manière très sommaire toutefois, les principales circonstances de ce siége dont l'issue est défigurée dans l'histoire : siége fatal, mais glorieux comme une victoire, car, si nous étions six contre un à Azincourt, les assiégés d'Harfleur n'étaient qu'un contre seize !

Quand les discordes intestines fomentées par la reine Isabeau, d'odieuse mémoire, encouragèrent l'ennemi à pénétrer sur le sol français, ses premiers efforts se tournèrent contre Harfleur, dit Mézerai, « parce que les pirates normands qui couraient les côtes d'Angleterre avaient fait un riche magasin de son port. » En effet, le 14 août, Henri V vint prendre terre dans la Fosse-de-l'Eure, ou dans le Port-aux-bateaux, c'est-à-dire aux Neiges ou à Sanvic, car les historiens ne s'accordent pas sur ce point. — Quoi qu'il en soit à cet égard, son expédition, partie de Southampton, et composée de 1600 navires, portait 6,000 hommes d'armes, 30,000 archers, « et d'autre peuple sans nombre, avec grosse artillerie, bombardes, canons et gens se connoissant en armes [1]. » Les ducs de Clarence, de Glocester, d'York et de Suffolk, les comtes de Dorset, de Winchester, de Strafford et l'évêque de Norwich [2], l'accompagnaient dans cette

[1] Juvénal des Ursins.

[2] Enguerrand de Monstrelet fait mourir ce personnage et le duc de Suffolk devant Harfleur, tandis que Juvénal le fait assister à la prise de la ville. Quant à Suffolk, Shakespeare le fait mourir à Azincourt. Ces dissidences donnent la mesure du désordre de l'époque.

campagne. — Pour résister à cette armée, Jean d'Estouteville, second du nom, gouverneur et capitaine d'Harfleur, n'avait que les bourgeois et 400 hommes d'armes [1].

Avec cette poignée de braves gens, D'Estouteville n'essaya pas moins de s'opposer à la descente de ces 50,000 hommes [2], mais l'inégalité des forces le contraignit à la retraite. Il se rejeta donc dans Harfleur, où Villiers de l'Ile-Adam, Raoul de Gaucourt, Jean de Toustain, et quelques seigneurs déterminés, s'enfermèrent avec lui. — Les Anglais mirent, alors, le siége devant la place : le quartier du Roi, qui, de sa personne, occupait le prieuré de Graville, s'établit en face de la porte de l'Eure [3] ; celui du duc de Clarence, son frère, dans le champ qui touche au Calvaire [4]. C'est de ce point qu'on peut encore juger, par le vide de l'enceinte, de l'acharnement de l'attaque et de la défense, car on n'a jamais rebâti le quartier des Mines, contigu aux remparts de l'Est, et que démolirent des boulets lancés de moins de 300 mètres.

Les assiégés supportèrent avec constance toutes les fatigues et les maux d'un long siége, tantôt se jetant sur ce camp de Clarence, qui les gênait le plus, tantôt apportant dans la ville les pierres de la chaussée de Montivilliers, pour rendre difficiles les communications entre les ennemis. La brèche s'ouvrit, à l'endroit qui porte encore ce nom (la Brèque) [5] ; les mines s'avancèrent sous la muraille ; les assauts se multiplièrent : la garnison restait inébranlable. Les bourgeois « qui faisoient des merveilles » voyaient, sans sourciller, s'écrouler leurs maisons : personne ne songeait à se rendre. Il y avait des malades dans Harfleur, mais la dyssenterie sévissait dans le camp anglais, et

[1] Ces 400 hommes d'armes représentaient 1200 combattants. Les bourgeois d'Harfleur ne devaient pas porter à plus de 3,000 hommes le total de la garnison.

[2] « Henry, therefore, invaded the kingdom with an army of 50,000 men. » (*Hist. of Engl.*, Goldsmith.)

[3] Monstrelet dit : « Et sont seulement à la ville deux portes seulement ; c'est « à savoir la porte Calcinence (Caletenant) et la porte de Monstiervilliers. » — Les comptes de Loys Raoulin prouvent l'existence de la porte de l'Eure.

[4] Le quartier du Roi se trouvait sous la côte Saint-Aubin (N° 58 du cadastre), et l'autre sous la côte Saint-Eloi (N° 265 du cadastre).

[5] Entrée d'Harfleur du côté du Havre, et N° 39 du plan cadastral.

détruisait la moitié des soldats. Ainsi, pendant trente-huit longs jours, Dieu seul vint au secours de ceux que l'anarchie des Conseils et la lâcheté [1] du connétable d'Albret avaient laissés aux prises avec tout une armée !

Ici commencent les versions contradictoires, qui se résument, à peu près, en ceci. — Les assiégés, en proie à la famine [2] et exposés à être enlevés de vive force, auraient, selon quelques-unes, envoyé le seigneur de Baqueville vers Charles VI, qui se trouvait à Mantes, et promis de se rendre s'ils n'étaient pas secourus sous trois jours. — Shakespeare adopte cette opinion, et fait rendre, par D'Estouteville, les clefs d'Harfleur à Henri V, dans le drame de ce nom, dont quelques scènes se passent devant cette ville [3]. Malheureusement pour la gloire de ce roi, il fut aussi loin de montrer la magnanimité que Shakespeare lui prête [4], que D'Estouteville de se soumettre à lui, car, en sortant de l'église Saint-Martin, où il était allé, pieds nus, remercier Dieu de sa victoire, il brûla les archives des habitants, confisqua tous leurs biens, chassa les prêtres, les nobles et les bourgeois, et interdit aux Français de rien posséder à Harfleur, par achat ni par héritage. Les gens qu'il expulsait [5] devaient se rendre prisonniers à Calais avant la Saint-Martin suivante ; mais, *ce qu'aucune histoire n'a révélé*, c'est qu'il les fit empoisonner. ... Ce fait est avéré par une charte de Charles VIII, de février 1492, que la mairie d'Harfleur possède.

Jean Juvénal des Ursins, plus explicite que ses contemporains,

[1] « La semaine d'avant la prise, ayant rencontré « avec grant compagnie » les « Anglais auprès d'Harfleur, il fit sonner la retraite. » (Juvénal.)

[2] « De tout ce n'étoit rien, car il y avoit aussi bon marché de tous biens que « devant le siége, et se fussent tenus longuement qui eust voulu. » (Id.)

[3] GOVERNOR :

The dauphin, whom of succour we entreated,
Return us, — that his powers are not yet ready.
To rise so great a siege. — Therefore, dread King,
We yeld our Town and lives to thy soft mercy.

HENRY :

Open your gates.— Come, uncle Exeter,
Go, you, and enter Harfleur......

[4] Use mercy to them all......

Act. 3., sc. 3.

[5] « Mais ils moururent la plus grande partie quand ils furent dehors » (Id.)

commence à soulever le voile dont on a couvert, à dessein, toute cette partie de nos Annales : « De la manière de la prise de cette ville, dit « l'archevêque de Rheims, et de la reddition de ceux qui estoient de- « dans, on en parloit de diverses manières.... Le roi d'Angleterre « (suivant les uns), y fit livrer un grant et magnifique assault du costé « où estoient les seigneurs de Gaucourt et de Touteville, qui dura plus « de trois heures, lesquels vaillamment avec leurs gens se deffen- « dirent, et y eust des Anglois plusieurs morts et aulcuns bien bles- « sez, et durant ledit assault une autre partie d'Anglois estoit devers « une aultre porte, *laquelle par aulcunes mauvaises gens fut ouverte*, « et entrèrent dedans et par ainsi les dicts vaillans François qui estoient « dedans furent prins par leurs ennemis. » — « Et, le dimanche des- « sus dict (suivant les autres), à l'heure prinse, ceulx qui estoient « dedans ne voulurent pas ouvrir aulcunes portes de la ville pour y « mettre les ennemis, mais les firent monter *par dessus les murailles*, « afin que le commun *qui ne savoit en rien qu'elle dust estre livrée*, « ne s'esmeut.... » — « On disoit que la ville avoit esté vendue, et aussi « tout le pays. »

Mais, ce que Juvénal des Ursins rapporte comme une simple rumeur, devient une certitude à la lecture du registre de Loys Raoulin. Et il faut bien le remarquer, il ne s'agit pas ici de l'œuvre passionnée d'un écrivain qui cherche à effacer la honte de la défaite, car ses concitoyens, même s'ils se fussent rendus, n'en eussent pas moins été couverts de gloire. Loys Raoulin n'est pas même un contemporain, dans l'acception rigoureuse de ce mot, car c'est soixante-dix ans plus tard que ce simple comptable mentionne, sans réflexions, dans son compte de dépenses, « certaines réparations à la TOUR DE LA TRAHISON. — Ainsi, à cette époque, où vivaient encore, sans nul doute, des témoins oculaires du siége de 1415, l'indignation populaire avait stigmatisé cette tour depuis assez long-temps pour qu'elle n'eût plus besoin d'autre désignation, même dans les comptes de la commune. En souvenir de la manœuvre infâme à laquelle elle avait participé, on lui avait arraché ses emblêmes [1], son vieux nom, dé-

[1] Les tours d'Harfleur portaient toutes quelqu'emblême : il y avait les tours de la Chigoigne, du Cygne, du Draglon, du Lyon, du Limaçon, etc.; nous possédons assez de documents à cet égard, pour reconstituer le plan perdu d'Harfleur, au XV^e siècle.

sormais oublié, comme on arrachait son écu, pour le briser, à un chevalier félon. Il y a dans ceci un côté poétique, mais Loys Raoulin, receveur communal, se montre ici positif comme ses chiffres.

Harfleur était, en ces temps-là, une puissante forteresse, si importante [1], que Philippe-le-Hardi et Dunois en furent les gouverneurs, à près d'un siècle de distance, et que ce titre était conservé, comme un titre d'honneur, dans cette grande famille D'Estouteville, si riche, pourtant, d'honneurs, de patriotisme et de gloire. Eh bien! malgré cela, les historiens français n'ont pas même précisé l'époque à laquelle elle fut prise [2]. Les Anglais, au contraire, se sont targués de cette conquête, dont ils ont décoré une page brillante de leurs annales, et ce n'est que par eux, ou sous leur influence, qu'une version mensongère a prévalu jusqu'à nos jours : il est bien temps d'en faire justice. — Loys Raoulin ne se doutait guère, en écrivant ces mots : ***Tour de la Trahison***, qu'il nous léguât un document d'une si grande valeur historique, et voilà, cependant, que son humble travail, exhumé après quatre siècles, corrobore le récit d'un chroniqueur célèbre, le colore d'une abondante lumière, et permet de restituer aux faits leur véritable aspect, en appréciant les causes qui les ont fait dénaturer. De vieilles archives, très peu connues, ternissent et font tomber, à la fin, le fleuron usurpé que des flatteurs avaient posé sur la couronne de Henri V, et démontrent, avec évidence, qu'une infâme trahison le servit plus que sa vaillance. — Ce qui reste de tout ceci, c'est que le gendre d'Isabeau se couvrit, à Harfleur, d'une honte ineffaçable, et qu'il y trempa dans le poison, comme, bientôt après, dans le sang de l'odieux massacre d'Azincourt [3], les lauriers dont il n'était pas digne.

[1] Charles VII emprunta aux bourgeois de Rouen 30,000 livres (800,000 d'à présent, 1845), pour la reprendre en 1449. (Ch. Richard, *Revue* d'avril 1845.)

[2] « Harefleu fust prins par les Englois ou dit mois de septembre, le 14e jour. (*Journal d'un bourgeois de Paris.*) — Harefleu fust remis ès Anglois le jour de Saint-Maurice (22 septembre.) (Monstrelet.) — Après que Henri eut été 37 jours devant. (Mézerai.) — Dans la 5e semaine, ils furent forcés de se rendre sans conditions. (Linguard, hist. angl.) — A Paris, l'un disoit : il est rendu, et l'autre disoit non, pendant plus de huict jours. » (Juvénal.)

[3] HENRY :

Then every soldier kill his prisonners :
Give the word through.

(HENRY V, act. 4, sc. 6.)

La difficulté de connaître les faits contemporains explique la divergence des deux versions rapportées par Juvénal, mais qui démontrent, l'une comme l'autre, qu'une scission s'opéra, au dernier moment, entre les défenseurs d'Harfleur, et que les habitants ne voulaient pas encore se rendre. Or, comme, dans la semaine qui précéda cette catastrophe, Gaucourt et quelques-uns des siens, à la suite d'une entrevue avec les assiégeants, avaient déclaré qu'ils ne voulaient pas tenir davantage, il y a tout lieu de penser que ce fut une partie d'entr'eux qui introduisit l'ennemi par la tour de la Trahison.— Cette tour, bâtie sur le rempart de l'Est, se trouvait la plus éloignée du lieu où devait se donner « le grand et merveilleux assault » que repoussaient Gaucourt et D'Estouteville. La diversion, alors, aurait eu lieu à la porte de l'Eure, et c'était, en effet, par là que la brèche était pratiquée. — Une partie de la garnison se renferma dans les tours de la Chaîne[1], et s'y maintint encore pendant dix jours. Enfin, D'Estouteville[2] et De Gaucourt furent emmenés prisonniers en Angleterre.

Pour peu que l'on y réfléchisse, on comprendra que les pourparlers[3] de quelques officiers sans mission ne suffisaient pas, à coup sûr, pour établir une capitulation : D'Estouteville avait seul ce pouvoir et ce droit. Or, nous voyons qu'il ne se rendit pas. On se cacha de lui, des assiégés, des soldats, et même de Gaucourt, pour introduire l'ennemi dans la place. Ne sont-ce pas là toutes les manœuvres d'une véritable trahison ? Les vieilles archives municipales révèleront peut-être, un jour, les noms des fauteurs de ce crime. — Quant au manquement de parole imputé aux braves gens d'Harfleur, par quelques historiens, c'est une accusation anglaise, c'est un reproche dépourvu de valeur : la destruction des prisonniers, la confiscation de leurs biens, et l'incendie de leurs archives, étaient des actes exécrables; Henri V, pour les justifier, appela à son aide la calomnie, cette autre empoisonneuse, et confia au mensonge l'apologie du brigandage.

[1] La tour du Lion, à l'ouest (N° 479 du cadastre), et la tour du Pot-d'étain, qui fermaient le port du côté de la ville.

[2] D'Estouteville resta 10 ans prisonnier. Gaucourt prêta les 9,000 écus d'or (495,000 fr.) que coûta sa rançon. (Le P. Anselme).

[3] « Il n'y eust oncques promesses faictes ni d'un costé ni d'autre, et ce n'estoient que paroles narratives et non dispositives. » (Juvénal.)

Law commença à démolir les ruines [1] qui racontaient aux gens d'Harfleur les belles et héroïques actions de leurs ancêtres, et le peuple s'en indignait, bien qu'elles servissent à élever d'utiles et grandes manufactures [2]. La population d'aujourd'hui voit, sans murmures, les mains les plus vandales les mutiler pour paver les chemins de leurs moëllons sans consistance [3]. — Heureusement, la tour de la Trahison [4] n'est pas du domaine communal : voilà pourquoi il en reste des traces. La Commission d'Antiquités départementales et le Comité des Monuments historiques, qui veillent avec une si religieuse attention sur les restes du moyen-âge, laisseront-ils périr, inaperçu, un vieux débris français auquel est attachée une page de réhabilitation si glorieuse pour nos annales et pour nos fastes militaires ?

VIAU (d'Harfleur.)

[1] Par autorisation du Régent, du 27 oct. 1718. (Archives d'Harfleur.)

[2] La raffinerie de sucre (N° 23 du cadastre), qui était une fabrique de cristal, et une manufacture d'acier, sur l'emplacement de la tour du Lion.

[3] Les pierres de la tour des Galères ont été cassées, en 1839, pour empierrer un chemin communal : on aurait acheté six mètres de silex avec le prix d'un mètre de ces pierres. On attaque aujourd'hui les piliers buttants de la porte de Rouen, du côté de la ville.

[4] La 3e au N.-E. de la porte de Rouen (ancienne porte Calcinence) : elle porte le N° 127 sur le plan du cadastre.

LITTÉRATURE.

LE CHATEAU DES HUGUENOTS.

— SUITE [1]. —

IX.

Contre les prévisions des habitants du château de Beuvreuil, la nuit se passa fort tranquillement. Le sommeil succéda à l'agitation qu'on avait éprouvée ; peut-être même amena-t-elle le sommeil, et, à part quelques songes qui se ressentaient des préoccupations de la journée, on peut dire que la nuit fut excellente. Le jour parut, que tout le monde dormait encore.

Au réveil, Egidius songea à l'exécution de ses projets. Il rencontra Samuel, dans les allées et venues auxquelles son activité et sa prévoyance se livraient, et, le prenant par un bras, il l'attira à l'écart pour ranimer son courage, et s'en servir, en cas de besoin, comme du seul instrument sur lequel il pût compter.

— Samuel, lui dit-il, je voudrais te parler.

— Quoi ? répondit Samuel, que ce ton mystérieux rendait inquiet.

— Je n'aime pas à te voir cet air-là, ajouta Egidius. Tu ressembles comme deux gouttes d'eau au lendemain d'une bataille perdue.

— Dam ! Monsieur, c'est que je ne me suis jamais vu à pareille fête.

— Pourtant, je compte sur toi.

— Et pourquoi sur moi plutôt que sur tout autre ?

— Parce que je te connais, parce que tu es jeune, fort, et que je t'ai vu à l'œuvre, l'épée ou l'escopette à la main, dans nos discordes civiles.

[1] Voir les livraisons de mai et de juin 1845.

Samuel s'inclina, comme pour remercier du compliment fait à sa bravoure.

— Eh bien! continua Egidius, si tu t'es vaillamment conduit dans nos guerres de religion à religion, auras-tu moins de cœur quand il s'agit de mes inquiétudes domestiques?

— Monsieur, voyez-vous, dit Samuel, à la guerre comme à la guerre! On me tire un coup de mousquet, on me manque, je riposte, et mon adversaire tombe pour ne plus se relever; l'épée est levée sur ma tête, mais je peux percer le cœur de celui qui croyait me frapper; le canon gronde, les boulets sifflent, la mitraille s'éparpille : tout cela peut me respecter, et la preuve c'est que me voilà; mais un diable d'esprit qu'on ne voit tout juste que pour en avoir peur, qui disparaît si on en approche, qui peut vous tordre le cou au moment où on y pense le moins, c'est bien différent, Monsieur, et je n'ai aucune envie de me mesurer avec lui.

— Cependant, reprit Egidius, qui avait supporté avec toute la résignation possible cette longue tirade apologétique de la couardise de son serviteur, tu vois bien que cet esprit, comme tu l'appelles, est bien moins terrible que les coups de mousquet et d'épée, que les boulets et la mitraille qui ne t'effraient pas, puisque tu as vu, autour de toi, tomber, grâce à eux, dans les rangs, bon nombre de tes compagnons et de tes ennemis, et que jamais, au grand jamais, depuis que Jacques et Romaine voient rôder ici cet être surnaturel qu'ils disent si malfaisant, il ne leur a fait la moindre égratignure. D'où je conclus que tu es mille fois plus brave qu'il ne faut pour le narguer et jeter au loin cette peur panique dont tu dois rougir quand tu y penses, et, qu'en le faisant, tu cours infiniment moins de danger qu'un jour de combat

— Peut-être, au fond, avez-vous raison, Monsieur; mais, c'est égal, j'aimerais mieux faire la guerre aux Guisards qu'aux esprits, qui donnent plus de coups qu'ils n'en peuvent recevoir.

— Allons, mon bon Samuel, reviens à ton bon sens, et écoute-moi.

— J'écoute, Monsieur.

— Quelque temps avant l'heure de l'apparition de l'esprit, nous nous partagerons les postes d'où nous pourrons surveiller ses démarches. Je me placerai à la principale brèche des murs, Jacques à une autre...

— Jacques! interrompit Samuel, vous y placeriez plutôt le Grand-Turc de Constantinople, qui est à plus de cinq cents lieues d'ici.

— Quand il te verra caché dans les ruines, armé d'un bon mousquet, reprit Egidius....

— Vous savez, Monsieur, reprit Samuel, que je ne me suis jamais caché un jour de danger ; ainsi je vous déclare que je ne me cacherai pas.

— Pardon, dit Egidius, tu ne te cacheras pas ; tu t'embusqueras. A la guerre, les plus braves sont employés aux embuscades.

— A la guerre ! bon ! mais ici ?

— Nous tournons toujours dans le même cercle, répliqua Egidius ; et moi, je te dis que c'est la guerre que je déclare à l'être, homme ou esprit, qui cherche à se rendre maître de mon château de Beuvreuil. Je le proclame bien haut, pour qu'il l'entende s'il est invisible auprès de nous, et pour que tu n'en doutes pas, comme tu parais le faire, involontairement ou à dessein.

Samuel regarda autour de lui, à cet appel fait à l'être invisible : il était seul avec son maître.

— Monsieur, exigez de moi ce que vous voudrez, dit-il, mais ne me parlez pas de me mesurer avec un incompréhensible ennemi. Je serai armé d'un bon mousquet, dites-vous ; qu'en ferai-je ? Est-ce que les esprits ne sont pas à l'épreuve des balles ?

— Tu supposes toujours que c'est un esprit.

— Et que voulez-vous que je suppose, Monsieur ?

— Je n'admets aucune supposition, j'affirme que quelqu'un se moque de nous, et que c'est un homme.

— En êtes-vous bien sûr, Monsieur ?

— Ce ne peut être qu'un homme.

— Si c'est un homme, Monsieur, comptez sur moi, répondit Samuel ; mais ne me trompez pas : s'il m'arrivait malheur, voyez-vous, Catherine vous en voudrait toute sa vie.

Egidius sourit.

— Tu es un brave garçon, reprit-il, il ne t'arrivera rien que de dégoûter de ses visites importunes je ne sais quel inconnu avec lequel je veux absolument faire connaissance. Toutes les issues seront gardées. Les femmes s'enfermeront dans le château. Si nous ne voyons rien, c'est que le visiteur nocturne, déconcerté par nos mesures de précaution, n'aura pu pénétrer dans la place, et cela prouvera de reste que ce n'est pas un esprit....

— Mais s'il y pénètre, interrompit Samuel, la preuve contraire sera acquise, et nous serons à la merci de l'esprit.

— Nous retombons toujours dans les contes de bonnes femmes, dit Egidius. As-tu une parole, oui ou non? Tout-à-l'heure tu me disais: Comptez sur moi! et maintenant voilà que tu es prêt à m'abandonner. Vas trembler auprès de Catherine; je saurai me passer de toi.

Samuel resta interdit. Il ne s'attendait pas à cette boutade, qui le fit rougir, et une larme roula presque dans ses yeux.

Egidius lui tourna le dos, et fit mine de s'en aller.

— Messire, cria Samuel en le rappelant, faites de moi ce que vous voudrez; je suis à vous à la vie et à la mort, vous le savez bien; mais, pour Dieu! ne me traitez plus ainsi.

Egidius lui tendit la main, que Samuel baisa.

— A ce soir donc, dit Egidius.

— A ce soir, répéta Samuel.

Et, pensif, la tête basse, les bras croisés sur sa poitrine, il s'éloigna.

X.

Déjà, bien avant la fin du jour, chacun était à son poste. Jacques, et la pertuisane que nous avons déjà vue dans ses mains, se tenait comme une statue de pierre derrière un if qui lui servait de rempart, et rien ne remuait en lui, que ses yeux qui embrassaient tour-à-tour les quatre points de l'horizon. Aux brèches des murs, cachés derrière les épines qui les fermaient, veillaient des hommes robustes, aussi armés, et qui ne devaient pas épargner les épaules de quiconque se présenterait à leurs coups. Samuel, embusqué dans les ruines, devait faire feu à la première apparition qui viendrait de ce côté, et, au bruit de cette détonation, chacun devait marcher sur le point d'où elle serait partie, soit pour porter secours à Samuel, soit pour s'emparer, mort ou vivant, de celui qu'elle aurait menacé ou atteint. Egidius, près de la porte d'entrée, surveillait tous les postes occupés par ses ordres, et se montrait ferme et gai, pour que personne ne songeât à trembler ou à s'écarter.

Les femmes, peu rassurées, étaient réunies dans la grande salle du château, et, de temps en temps, regardaient à travers les croisées ce que devenaient les sentinelles silencieuses.

— Mon pauvre Jacques ! disait Romaine ; il ne s'est jamais vu à pareille fête ! Ah ! s'il m'avait crue, il serait venu ici avec nous. Au moins, nous aurions eu un homme pour nous défendre, si l'esprit se permet d'envahir le château.

Catherine ne disait pas : mon pauvre Samuel ! mais elle ne regardait que du côté des ruines.

Françoise, assise et travaillant à quelque broderie, faisait de profonds soupirs.

Plus le jour baissait, plus l'inquiétude était grande. Le silence faisait peur, et, pourtant, on tremblait que ce silence ne vînt à se rompre, car ç'aurait été le signal d'un événement. Moins on voyait, plus on se rapprochait des croisées ; moins on entendait, plus on prêtait l'oreille. Les cœurs battaient plus fort à mesure que la nuit approchait. Romaine alla fermer le verrou de la porte de la salle.

Ce bruit fit que les autres femmes se retournèrent.

— Sotte ! fit Catherine.

— Dam ! dit Romaine, c'est une bonne précaution à prendre. On ne sait pas ce qui peut arriver.

— Est-ce que vous pensez qu'il pourrait arriver quelque chose ? demanda Françoise.

— Quand ce ne serait que l'esprit, Madame, répondit Romaine. Ne doit-on pas s'attendre à tout de sa part ? N'est-ce pas assez que Jacques soit là-bas, exposé à le voir face à face, sans que je coure le même danger ! Monsieur a eu là, tout de même, une drôle d'idée, de vouloir s'emparer d'un esprit ! Il se promenait, voilà tout ! Il ne nous a jamais fait d'autre mal que la peur.

Egidius quitta un moment le poste qu'il s'était donné, visita tous ses hommes. Tout était comme il l'avait ordonné. Son ombre passa devant le château.

— L'esprit ! s'écria Catherine.

— C'est mon mari, dit froidement Françoise, je l'ai reconnu.

— M'a-t-il fait peur, Madame ! reprit Catherine. Quelle éternelle soirée !

— Est-ce que nous passerons ainsi la nuit ? demanda Romaine.

— Qui sait ? répondit Françoise ; cela dépendra des événements.

On retomba dans le silence et dans l'attente.

Egidius était retourné à sa brèche ; il se félicitait intérieurement du

succès des mesures qu'il avait prises. L'heure de l'esprit était venue; il ne paraissait pas, donc c'était un homme qui craignait d'être découvert; et, enfin, pensait-il, on va être délivré de cet insupportable personnage qui joue depuis si long-temps au fantôme et au loup-garou.

Les femmes faisaient entr'elles les mêmes réflexions.

L'horloge sonna.

— L'heure est passée, dit Romaine.

Au même moment, un coup de feu se fit entendre dans les ruines. Un seul cri, formé de plusieurs cris, retentit dans la grande salle du château. Jacques tomba à la renverse avec sa pertuisane, et Egidius et ses compagnons coururent aux décombres. Samuel, pâle, était tombé par terre, et son œil effrayé restait fixe et immobile.

— Eh bien? dit Egidius.

— C'est un esprit, répondit Samuel.

— Tu as tiré sur lui?

— Non, Monsieur, c'est lui qui a frappé sur moi. Un homme ne frapperait jamais si vigoureusement. Je suis tombé, comme vous voyez, et, en tombant, le mousquet a fait feu.

— Impossible, dit Egidius en relevant Samuel.

— Je suis brisé! murmura le pauvre patient.

— Qu'y a-t-il? cria Françoise.

— Il y a que Samuel est fou, répondit son mari.

— Fou!... ah! Monsieur, vous êtes sans pitié. Dieu veuille que vous ne soyez jamais aux prises avec ce diable d'esprit!

Jacques se releva lui-même, et vint, la hallebarde en avant, vers le groupe formé autour de Samuel.

— Je l'avais bien dit, grommela-t-il, mais on ne veut jamais me croire. Mon pauvre Samuel! Le voilà bien arrangé maintenant.

On porta Samuel au château. En le voyant, Catherine le crut mort, et poussa un épouvantable cri.

— Adieu, Samuel! dit-elle, je ne vous oublierai jamais.

— Quittez cet air de veuve désolée, répliqua sérieusement Egidius; demain, Samuel se portera aussi bien que vous et moi.

La pauvre fille retint ses sanglots et cacha ses larmes.

Le reste de la soirée se passa à soigner Samuel, et à faire diverses réflexions qui tendaient à convaincre chacun que le château était hanté par un esprit.

XI.

Je ne pense pas qu'il faille attribuer seulement au hasard la rencontre qui eut lieu le lendemain entre Catherine et Samuel. Aux yeux battus de la jeune fille, on devinait qu'elle avait peu dormi et beaucoup pleuré. Samuel ne pouvait pas non plus se vanter d'avoir goûté un sommeil paisible. Un cauchemar pénible l'avait étouffé toute la nuit. Catherine, préoccupée de la situation de Samuel, s'était levée de bonne heure; elle avait déjà passé et repassé plusieurs fois devant la porte de la chambre du bon soldat de M. l'Amiral, écoutant s'il sortait quelque plainte de sa poitrine, et n'osant entrer dans cette chambre d'homme, où il n'y avait peut-être qu'un malade, qu'un mourant. L'imagination va vite sur la voie des vagues inquiétudes. Samuel, de son côté, était trop agité pour rester au lit, et il avait besoin de calmer cette agitation fiévreuse par l'air frais du matin; de sorte qu'à l'instant où ils s'y attendaient le moins, et où ils le désiraient le plus, les deux amants se trouvèrent nez à nez, dans un corridor fait exprès pour une conférence mystérieuse.

— Samuel, dit la jeune fille, dites-moi la vérité. D'abord, comment vous portez-vous?

— Moulu! Mademoiselle Catherine, répondit Samuel; je vous jure que c'est la vérité.

— Je vous crois, répliqua la jeune fille; mais racontez-moi, je vous prie, l'aventure d'hier au soir.

— Cela n'est pas facile, dit Samuel, et, quoique je puisse dire que j'étais le héros de cette aventure, héros malheureux, Mademoiselle Catherine, je ne sais comment m'y prendre pour satisfaire votre curiosité.

— Dites tout mon intérêt, cela sera plus exact.

— Votre intérêt!... Que vous êtes bonne! Mademoiselle Catherine; me voilà, grâce à cette bonne parole, déjà plus d'à moitié guéri.

— Qu'avez-vous vu, mon bon Samuel?

— Vous le croirez si vous voulez, Mademoiselle Catherine, mais je n'ai rien vu; j'ai senti seulement.... Quand je dis que je n'ai rien vu, je me trompe. En même temps que je me suis senti assommé, j'ai vu je ne sais combien de lueurs qui m'ont empêché de rien distin-

guer, ce qui prouve bien qu'un soupirail de l'enfer s'est ouvert devant moi, et que c'est de là qu'est sorti l'esprit qui m'a puni de ma témérité. Il ne faut braver ni Dieu ni le diable, Mademoiselle Catherine; l'expérience me l'a appris à mes dépens, et je ne jouerai plus le jeu que j'ai joué.

— Et vous ferez bien, Samuel! Voyez! si vous étiez tombé dans le soupirail!

— Et dire que monsieur ne veut pas croire à tout cela, quand je l'ai vu, de mes propres yeux vu!

— Vous n'en mourrez pas, n'est-ce pas, Samuel?

— J'espère bien que non, mais je peux dire que j'ai vu le diable de près.

En achevant ces mots, Samuel regarda par la fenêtre du corridor, et il vit Egidius qui se promenait autour des ruines.

— Voyez! dit-il à Catherine.

— Le diable? reprit-elle en s'éloignant.

— Non! Monsieur, qui demande à ce monceau de pierres le secret de l'enfer.

Effectivement, Egidius, qui ne pouvait s'expliquer comment Samuel avait été surpris par l'ennemi, soupçonnait que sous les ruines existait quelque cachette ignorée, et il cherchait à la découvrir; ou bien, pensait-il, il s'est formé, par la vétusté, quelque communication de l'intérieur du souterrain à l'extérieur, et il faut explorer cette vieille cave pour enlever toute retraite à notre persécuteur.

Sous les décombres du vieux manoir renversé, subsistait l'arceau d'une porte toujours soigneusement fermée. Depuis long-temps personne n'avait songé à l'ouvrir. Elle conduisait à un souterrain d'une certaine étendue. Le jour n'y pénétrait que lorsque la porte était ouverte. L'obscurité qui y régnait le faisait supposer plus grand qu'il ne l'était réellement. On y descendait par deux ou trois marches de pierres brutes. On ne lui avait pas donné plus de profondeur, parce qu'étant situé très près des bords de l'Epte, les eaux de cette rivière, cherchant leur niveau, l'auraient envahi et par conséquent rendu impraticable. De sa voûte humide suintaient des gouttes verdâtres et froides, qui coulaient le long des murs glacés, ou tombaient, par intervalle, sur le sol ténébreux du cachot. De cette voûte sortaient de forts crochets de fer, vides et menaçants. Dans un coin, achevaient de

pourrir quelques brins de paille fétide, et des ossemens épars, qu'on disait être ceux d'une victime humaine oubliée dans cette horrible prison.

C'était là qu'Egidius voulait pénétrer; mais il ne pouvait parler de son projet à personne. Depuis l'aventure de la veille, il n'aurait pas trouvé dans le village un homme qui eût consenti à l'escorter dans cette nouvelle tentative courageuse. Jacques serait mort avant d'arriver à la porte du souterrain, et Samuel n'avait plus de force que pour résister aux ordres ou aux supplications de son maître.

Déjà Egidius avait plusieurs fois fait le tour du lieu redoutable; il n'entendait que le bruit de ses pas; les ruines étaient silencieuses; le soleil les frappait de ses rayons; le moment était favorable au dessein qu'il rêvait : les esprits n'aiment pas le jour.

Samuel et Catherine tremblaient pour ce courage qui se surexcitait lui-même.

— Il va faire quelque imprudence! dit Samuel.

— Je vais avertir madame, ajouta Catherine : elle l'appellera, et il s'éloignera de ces vilaines pierres entassées.

— Et moi, je vais le rejoindre, continua Samuel, dont le dévouement était plus fort que la peur.

On entendit dans l'escalier les pas pressés des deux serviteurs qui descendaient.

— Vite, vite, Madame! cria Catherine en entrant dans la chambre de sa maîtresse. Appelez monsieur : il va de gaîté de cœur affronter ce méchant esprit qui a si bien étrillé Samuel hier au soir.

Quand Françoise ouvrit sa fenêtre, quand Samuel arriva dans la cour, Egidius avait disparu.

— Egidius ! cria sa femme. Personne ne répondit.

Samuel regarda du côté du château d'un air inquiet.

— N'est-il pas allé dans le jardin? demanda Françoise.

En ce moment Jacques en revenait; il n'avait vu personne.

— Peut-être est-il sorti, ajouta cette pauvre femme qui cherchait à se rassurer.

Romaine rentrait; elle n'avait pas rencontré Egidius.

Samuel, d'un pas craintif, s'avança jusqu'à la porte du souterrain; elle était fermée, et la clé n'y était pas restée.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria Françoise.

Jacques et Samuel se regardèrent.

— Le diable l'aurait-il emporté ? demanda le jardinier.

— Il était là il n'y a qu'un instant, répondit le soldat.

— Sainte Vierge ! qu'allons-nous devenir ! dit Romaine.

— Au secours ! cria Catherine par la fenêtre, madame se meurt !

Romaine, Jacques et Samuel montèrent, en courant, l'escalier du château, et aidèrent Catherine à poser Françoise sur son lit.

XII.

La châtelaine n'était pas morte, comme l'avait cru Catherine ; elle n'était qu'évanouie. Les soins qu'on lui prodigua la rappelèrent à la vie, mais ce fut pour se plaindre de vivre.

— Egidius ! disait-elle, Egidius, parle, où es-tu ?

Ses pleurs coulaient en abondance, et personne n'avait une parole de consolation à lui donner.

Catherine tenait les mains de sa maîtresse dans les siennes ; Romaine poussait de gros soupirs ; Samuel et Jacques, immobiles, n'osaient ni approcher ni parler.

— Egidius ! répétait incessamment Françoise.

— Ne restons pas ici, Madame, disait Catherine.

— Et où veux-tu que nous allions ? Il n'a qu'à revenir, répondait la pauvre désolée.

— Revenir ! murmurait Romaine. Est-ce qu'on revient de là ?

— Vous espérez, Madame, c'est bien, dit Samuel ; cela vous donnera des forces pour supporter ce qu'il y a d'incompréhensible dans la disparition momentanée de messire Egidius.

— Momentanée ! fit Jacques.

— Ne faut-il pas endormir les douleurs ? lui souffla tout bas Samuel.

— Si on envoyait quelqu'un parcourir les environs ? proposa Catherine ; car, enfin, pendant que Romaine revenait du village par un chemin, monsieur pouvait y aller par un autre.

— Envoie partout, dit Françoise ; il faut qu'on me le retrouve.

— Allez, Jacques, ordonna Catherine, et ne perdez pas de temps.

— Pas perdus ! murmura Jacques en sortant de l'appartement.

Son absence parut longue. Elle le fut d'autant plus, que Jacques

avait plus de choses à raconter à ceux qu'il rencontrait. Sa peur amplifiait ses récits.

— Et cela t'étonne, compère ! lui disait un ami ; mais n'est-il pas tout simple que le diable enlève les hérétiques ? C'est dit dans l'apocalypse.

— De si bonnes gens ! répondait Jacques : je ne connais pas l'apocalypse, moi, mais je connais leur bonté.

— Des gens qui appellent Rome la grande prostituée !

— Je ne leur ai jamais entendu dire ça.

Un autre l'arrêtait pour l'aider à vider un pot de cidre. Il faisait chaud, et Jacques trouvait tout simple de se rafraîchir. D'ailleurs, pendant ce temps, il n'était pas au château, dont il aurait bien voulu n'être pas le commensal. Enfin il revint.

— Quoi de nouveau ? demanda Samuel.

— Rien, répondit Jacques ; je n'ai rien vu, on n'a rien vu, et je m'en étais bien douté.

— Diantre ! cela devient inquiétant.

— Si j'étais de vous, dit Jacques, je me convertirais. Si monsieur avait pris ce parti là, il ne serait peut-être pas où il est.

Samuel regarda Jacques de travers.

— Comme vous voudrez, reprit le jardinier, c'est votre affaire. On pourrait vous donner un plus mauvais conseil. Qu'est-ce que ça signifie d'être huguenot ?

— Ça signifie.... ça signifie... balbutia Samuel.

— Vous voyez bien que vous ne savez pas vous-même ce que ça signifie, ajouta Jacques.

— C'est toujours un grand malheur, dit Samuel en répondant à une autre pensée.

La journée s'avançait, et Egidius ne reparaissait pas.

Romaine alla à son tour à la découverte, sans plus de succès que son mari. Le bruit de la disparition du sire de Beuvreuil circulait dans le village, avec mille commentaires plus singuliers les uns que les autres.

Celui-ci avait entendu hurler des chiens toute la nuit ;

Le cri de la chouette avait empêché de dormir celui-là ;

Une poule avait chanté comme un coq ;

Un coq avait pondu comme une poule ;

Tous présages de malheur.

— C'est vrai, disait Romaine, à toutes ces choses qu'elle croyait.

On crut que le grand air ferait bien à Françoise; on lui proposa de descendre au jardin. Tout lui était égal. Elle descendit, comme elle serait restée dans sa chambre; elle n'avait qu'une pensée, celle du malheur qui la frappait.

On imaginait mille suppositions pour lui rendre un peu d'espoir; mais elle voyait bien que ceux qui lui parlaient ainsi n'étaient pas convaincus de leurs propres paroles.

Catherine était assise auprès d'elle, sur un banc adossé à un if qui l'ombrageait. La conversation tombait souvent faute d'aliment. Quand elle se relevait, c'était pour revenir au point où on l'avait laissée. Il n'y avait pas de solution à leurs raisonnements, pas d'issue à leurs pensées. On était fatigué de tourner dans le même cercle toujours fermé, et le silence recommençait.

Catherine se baissa pour cueillir quelques fleurs; elle les offrit à sa maîtresse, qui les prit machinalement. Elle renouvela plusieurs fois cette moisson et cette offrande, de sorte que Françoise avait sur ses genoux une multitude de fleurs de la saison. Pendant que Catherine était ainsi baissée, une main apporta son tribut à cette corbeille improvisée. Françoise crut que c'était toujours celle de Catherine; mais cette main saisit la sienne, la pressa tendrement, et une voix qui semblait sortir de l'if lui murmura doucement à l'oreille :

— Je t'aime !

Françoise crut qu'elle rêvait, et, dans son rêve, elle s'imagina qu'Egidius venait de rentrer et qu'il s'était fait un jeu de cette surprise. Elle retint cette main qui serrait la sienne, et se retourna.

— Oh ! aime-moi, dit la même voix.

Françoise fit un cri : ce n'était pas son mari.

— Quoi donc ? demanda Catherine.

— Un homme! répondit Françoise effrayée, l'homme des bruyères!

Catherine regarda ; elle ne vit rien, elle crut qu'à la fièvre de Françoise venait se joindre le délire.

Elle appela au secours.

— L'homme des bruyères ! répéta, les yeux égarés, la pauvre affligée ; ôtez-moi d'ici : je ne veux plus rien voir ; je ne veux plus rien entendre ; je veux mourir.

— Madame, disait Catherine, calmez-vous. Voyez, criait-elle à Samuel, si personne n'est caché dans le jardin, et vous, Jacques...

Jacques n'entendait rien, ne voyait rien, et ne quittait pas les côtés de Romaine, qui tremblait près de son tremblant époux.

Samuel, comme un fou, parcourait les allées, proférant des menaces, des serments et des blasphèmes. Il défiait l'enfer; il aurait défié le ciel, s'il eût cru que le ciel était pour quelque chose dans tout ce désordre.

— Mon Dieu! mon Dieu! dit-il en se rapprochant de sa maîtresse, je vous assure, Madame, qu'il n'y a que nous dans le jardin.

— Je l'ai vu, répondit Françoise, qui par un mouvement nerveux se trouva debout.

— Après tout, c'est possible, reprit Samuel; ce qui m'est arrivé hier m'explique les événements d'aujourd'hui. C'est à perdre la tête!

Françoise porta la main à son front. Elle voulait dire :

— Je sens la mienne qui s'en va.

On la reconduisit à son appartement; le soir vint, mais Egidius ne reparut pas.

— Ne me quittez pas, dit-elle à ses serviteurs, je ne veux pas être seule une minute.

— Fermez tout, ajouta Catherine; la nuit est le moment des mystères et des terreurs.

Samuel et Jacques barricadèrent le château. Jamais ses portes et ses fenêtres n'avaient été aussi scrupuleusement fermées. Ils revinrent auprès de leur maîtresse rejoindre Romaine et Catherine, et la nuit se passa ainsi dans l'attente d'événements que redoutait leur frayeur, augmentée par les inquiétudes de la journée précédente.

P. de la Mairie (Gournay.)

(La fin à la prochaine livraison.)

POÉSIE.

A LA MÉMOIRE

D'UNE FEMME DU PEUPLE.

C'était l'instant suprême où la famille pleure
Près du grabat où gît l'être qui va finir;
Déjà le doigt de Dieu marquait sa dernière heure;
Pauvre mère! elle était à son dernier soupir.
Le front triste et penché sur sa couche glacée,
Chacun de ses enfants, le deuil au fond du cœur,
Vers un temps qui n'est plus reportait sa pensée,
Et par un souvenir allégeait sa douleur.

Ses enfants étaient là, dans un morne silence;
Rappelant un passé qui n'a point de retour,
Ils revoyaient ces temps de leur adolescence,
Où cette mère était leur culte et leur amour.
Entière à leur esprit se retraçait la vie
De celle qui, bientôt, n'allait plus respirer;
De celle qui, malgré le froid de l'agonie,
Parlait encor de vivre au moment d'expirer.

Avant d'avoir atteint l'âge que l'on vénère,
Cet âge où la vieillesse est fière d'exister;
Avant d'avoir courbé son front octogénaire
Sous le fardeau des ans qu'elle aimait à porter,
Cette femme avait vu bien des jours de détresse,
Car elle était du peuple, et, sept fois, dans son sein,
Elle conçut des fruits que toujours sa tendresse
Protégea noblement contre un mauvais destin.

Elle avait vu ces jours de publiques alarmes,
Où chaque instant voit naître une calamité;
Ces jours où se versaient tant de sang et de larmes,
Au nom de la patrie et de la liberté.
Elle avait vu planer, comme tant d'autres mères,
La famine et la mort sur de bien chers berceaux;
De toutes les terreurs, de toutes les misères,
De près elle avait vu les sinistres tableaux.

Et, debout sur l'écueil, au milieu de l'orage,
Montrant une énergie au-dessus du malheur,
Elle avait redoublé de force et de courage.
A l'amour maternel qui remplissait son cœur,
Elle s'était livrée en répétant sans cesse :
« Non, mes pauvres enfants, ils ne jeûneront pas;
« Je suis forte, et, pour mieux aider à leur faiblesse,
« Nuit et jour au travail j'enchaînerai mes bras. »

Son maternel amour avait tenu parole;
Sans relâche au travail ses bras s'étaient pliés;
Et puis, elle avait vu le moment qui console :
Les mauvais jours fuyaient, ils étaient oubliés.
Du ciel rasséréné descendait l'espérance;
Après l'adversité le bonheur renaissait;
Mais à peine avait-elle oublié sa souffrance,
Que son rayon d'espoir déjà disparaissait.

A de nouveaux tourments elle était condamnée :
— N'aurait-elle jamais de repos qu'au tombeau? —
L'époux à qui le ciel liait sa destinée,
Frappé de cécité, lui laissait un fardeau
Qu'elle devait porter sans faiblir ni se plaindre....
Oh! qui la soutiendra dans ce rude labeur?....
Ses enfants grandissaient; tous ils allaient atteindre
L'âge où l'enfant du peuple est déjà travailleur.

Alors, son existence était moins rigoureuse;
Sous son aile, ses yeux voyaient si bien grandir
Les fruits de son amour qui la faisaient heureuse,
Et qui la consolaient au moment de vieillir;
Car elle vieillissait, quand sa jeune famille
N'entrevoyait encor que le coin d'un ciel noir.
Ses fils, comme ils étaient son orgueil!.... Et sa fille,
Comme elle était sa joie et son plus doux espoir!

Vers Dieu, qui lui donnait une longue carrière,
Son ame s'élevait dans un élan pieux;
Sa croyance était vive, et son humble prière
Implorait pour les siens l'assistance des cieux.
Elle priait pour ceux qui l'aidaient, en ce monde,
A porter le fardeau de jours si bien remplis,
Pour ceux qui la guidaient, dans cette nuit profonde
Qui s'appesantissait sur ses yeux affaiblis.

Soixante ans de labeur, en passant sur sa vie,
N'en avaient point usé les solides ressorts;
Sa raison conservait toute son énergie;
La fermeté de l'ame et la vigueur du corps
Semblaient ne point devoir l'abandonner..... Mais l'âge,
Sans la faire plier, la menait vers l'écueil,
Où, semblable au débris qui sur le flot surnage,
On la vit surnager jusqu'au bord du cercueil!

Ses jours étaient comptés, sa fin était prochaine;
Celui qui soumet tout à sa suprême loi,
De l'esclave terrestre allait briser la chaîne:
Dieu ravivait encore et soutenait sa foi.
Et celle qui touchait à son heure dernière,
Il la rendait plus calme au moment solennel;
De la main dont il crée il fermait sa paupière,
Il recevait son ame au séjour éternel....

Oui, c'est vers le Seigneur qu'elle s'est envolée,
Cette ame dont l'espoir s'élevait jusqu'à lui;
Sur la terre long-temps elle fut exilée
Sans jamais y trouver de repos.... Aujourd'hui,
Le séjour des élus doit être son partage;
Là doit être l'oubli de toutes ses douleurs....
Une tombe est restée.... Un filial hommage
Souvent la couvrira de larmes et de pleurs.

Théodore Le Breton (Rouen.)

Juillet 1845.

BEAUX-ARTS.

SALON DE 1845.

Notre critique, forcément tardive, a toujours été condamnée, par le mode de publication de cette *Revue*, à ne se produire qu'au moment où l'Exposition va se terminer. Cette nécessité que nous subissons a néanmoins ses avantages : mieux renseignée, plus exercée que toute autre, par une pratique réitérée des artistes et de leurs œuvres, notre critique peut tenir compte de toutes les impressions ressenties, recueillir tous les jugements émis, et se montrer, ainsi, bien moins l'expression d'une opinion isolée, que l'écho fidèle des sentiments du public tout entier. D'ailleurs, en prenant part à ce mouvement quotidien de systèmes qui se combattent, de prédilections qui se passionnent et d'antipathies qui s'excluent, elle acquiert une sorte d'éclectisme conciliant qui rend ses avis moins sévères et ses arrêts moins absolus. Cette critique libérale, tolérante pour tous les systèmes, indulgente même pour les écarts, prodigue de bonnes paroles pour le talent en progrès, avare de blâme pour le déplorable parti pris, et substituant souvent, à une censure méritée, un silence prudent, cette critique est celle que nous adoptons. Toutefois, dans le cours de ce rapide examen auquel sont départies des bornes étroites, nous ne pourrons, à beaucoup près, envisager toutes les

œuvres et nommer tous les artistes. Les préférences du public ont généralement dirigé notre choix. Le manque de temps et d'espace dans le plus grand nombre des cas, le hasard souvent, et parfois une réserve calculée, pourront servir à expliquer nos omissions.

Ces préliminaires posés, avant d'entrer dans l'examen particulier des œuvres, nous devons porter un jugement sur l'ensemble. Certes, nous ne serons contredit par personne, si nous déclarons, ainsi que tout le public n'a pas hésité à le reconnaître dès l'ouverture, que cette Exposition est bien inférieure à celles qui l'ont précédée depuis sept ou huit ans. Il y a plus, à certains signes caractéristiques, à l'abaissement général du niveau des œuvres, à la retraite inexpliquée d'un grand nombre de noms en vogue, et à d'autres indices, il est facile de saisir que la vie active, le progrès fécond, l'élan généreux, se sont retirés de cette institution, et que, si l'on n'y pourvoit, en la réorganisant sur d'autres bases, elle est destinée à tomber dans le marasme et la décadence.

Les causes de ce déclin sont faciles à préciser, et l'on peut avec d'autant moins de scrupule les signaler, que l'on n'en saurait imputer le tort, soit à l'administration qui répand avec une constante libéralité des encouragements aujourd'hui sans effet utile, soit à l'artiste éminent qui, pour rehausser l'éclat de ces concours périodiques, prodigue avec tant de dévouement son zèle, ses démarches et ses soins. La principale et la plus agissante de ces causes est la substitution de l'entremise officieuse ou obligée des marchands à la coopération libre et directe des artistes. L'intervention des marchands dans les Expositions de province est une plaie récente dont il est facile d'indiquer l'origine et de faire comprendre les résultats. Lorsque, il y a une dizaine d'années à peine, des Expositions de peinture s'ouvrirent simultanément dans la plupart des grandes villes de province, les artistes, pleins d'espoir dans les avantages de cette institution qui semblait promettre à leurs œuvres une publicité sans cesse renouvelée et de nouveaux débouchés, s'empressèrent à l'envi de produire, à ces Expositions secondaires, l'élite de leurs travaux; mais, après plusieurs épreuves, de nombreux mécomptes vinrent attiédir leur ardeur. En effet, si le goût des arts, que développa subitement dans la foule la vue de ce spectacle tout nouveau, fut assez vif pour éveiller une flatteuse curiosité, pour provoquer une affluence empressée,

il n'alla pas, toutefois, jusqu'à introduire, de prime abord, dans nos habitudes bourgeoises, ces instincts de luxe opulent et de haute élégance qui commandent l'acquisition de toiles précieuses: on admira fort, mais on n'acheta pas. Les Sociétés des Amis des Arts réussirent, à la vérité, à entretenir, pendant quelques années encore, un espoir favorable, et à ménager quelques heureuses chances d'écoulement; mais, quand il fut bien avéré que leurs ressources ne pouvaient atteindre qu'aux toiles d'une modique valeur, le découragement fut général; c'est alors que disparurent sans retour de nos Expositions ces belles et larges compositions des Gudin, des Isabey, des Scheffer, des Paul Huet, des Brascassat, et de tant d'autres, dont la nombreuse et splendide réunion fit souvent dire que notre Salon valait, à peu de chose près, celui de Paris, car il en avait recueilli toute la fleur, sans en avoir gardé l'encombrement des médiocrités.

C'est pendant cette période de découragement qu'intervinrent habilement les marchands. Pour comprendre la spéculation de ces derniers, il faut savoir que quelques-uns d'entre eux sont de véritables négociants en peinture, des entrepositaires de tableaux; qu'ils en ont en magasin des quantités énormes, et qu'à l'aide, d'ailleurs, du ressort si puissant de l'association, ils assortiraient au même instant une Exposition pour chacune des cinq ou six grandes villes de France. Ils ont donc créé une nouvelle spécialité, l'entreprise en grand de la fourniture des Expositions provinciales. Les avantages de ce commerce sont évidents, car les villes acquittent tous les frais d'emballage, de transport et de retour; les risques nuls, car on tiendrait compte aux expéditeurs de tout tableau détérioré ou perdu; enfin, les bénéfices consistent dans la vente qui ne peut manquer de s'effectuer, soit aux Sociétés d'Amis des Arts, soit à quelques rares amateurs, d'un certain nombre de tableaux. Les chances de bénéfice se multiplient en raison de l'extension du parcours qu'on fait suivre à chaque tableau; il est plus d'une toile, de difficile défaite, qui a déjà fait ainsi son tour de France. L'article du règlement des Expositions, qui veut qu'aucun tableau ne puisse être exposé sans l'autorisation formelle de l'auteur, est facilement éludé par ces trafiquants, qui ne manquent pas, en traitant du tableau d'un artiste, de se faire donner cette autorisation au bas de la quittance. Il résulte de cet état de choses, de cette déviation qu'a subie l'institution depuis son origine,

que nos Expositions ne se composent plus, en très grande partie, que de menue monnaie pittoresque, que de marchandise de détail, d'un débit facile et courant. Consultez le catalogue, vous y trouverez encore des noms, parce que le marchand sait fort bien que c'est là le pavillon qui doit couvrir sa marchandise; mais parcourez les galeries, les œuvres vous feront défaut, et vous ne trouverez, sous le patronage des noms les plus honorés, que de petits tableaux de pacotille, que des études mal venues, tâtonnées, incomplètes, que de ces œuvres hâtives, en un mot, sans inspiration et sans portée, et que l'artiste en renom, à la sollicitation du moindre caprice, laisse tomber trop facilement de sa main négligente dans la main avide et toujours ouverte du marchand.

Veut-on des preuves à l'appui de ces assertions? qu'on interroge notre Exposition, qu'on fasse l'appel des noms les plus en crédit parmi ceux qui figurent au livret : Decamps, Isabey, Brascassat, Roqueplan. Par quelles œuvres magistrales ces rois de la vogue sont-ils représentés? Comme nous l'avons dit, par de petites productions banales, sans aucune portée artistique, et qui n'ont pas même le mérite de la nouveauté, car il n'est pas d'amateur fréquentant Paris qui ne les reconnaisse pour les avoir vues figurer, la plupart depuis cinq ou six ans, aux vitres des magasins de location. Sans doute les artistes que nous venons de citer, dans les intervalles du temps consacré à des œuvres sérieuses, peuvent bien, pour se délasser ou pour battre promptement monnaie, faire de la peinture facile et sans conséquence, mais, dans les circonstances d'éclat, ils ont toujours, en définitive, souci de leur gloire; or, comment parviendra-t-on à nous persuader que des artistes tels que Decamps et Isabey, par exemple, aient envoyé, de leur propre mouvement et de leur plein gré, à une Exposition aussi importante que la nôtre, des œuvres aussi informes et aussi arriérées que celles qui figurent ici sous leur nom? Ces maîtres consentiraient-ils à ce qu'on prît, sur ces ébauches avortées, opinion et mesure de leur talent; à ce qu'on mît, dans la balance des appréciations du jury, des œuvres d'un aussi faible poids en regard de celles de leurs pairs et de leurs rivaux? Non certainement; et il faut bien admettre qu'ici l'intervention intéressée du marchand s'est substituée à la libre volonté de l'artiste, ou, en d'autres termes, que, à la place d'honneur où l'artiste éminent était convié à venir produire

son œuvre d'inspiration et de génie, le commerçant a su glisser sa marchandise de contrebande.

Maintenant, n'est-il pas évident que l'Exposition, ainsi faussée dans son principe et dénaturée dans ses résultats, manque absolument son but? En y appelant, par les avantages d'une publicité qui continue celle de Paris, par l'appât de récompenses assez prodigalement réparties, les artistes étrangers à la localité, on espérait sans doute qu'elle reproduirait, dans des proportions réduites mais encore parfaitement appréciables, le mouvement, la marche et les variations successives de l'art, le progrès et la physionomie actuelle du talent des principaux artistes? Loin de là, l'Exposition se voit désertée par tous les artistes d'un mérite éminent; et, si elle est encore fréquentée par quelques artistes de second ordre, c'est que ceux-ci poursuivent un dernier rappel de médaille qui doit leur valoir une médaille d'or. Les médiocrités, en revanche, nous restent fidèles. A la vérité, l'on s'en consolerait peut-être, si cette élite secondaire, spontanément réunie, nous représentait, quoique à un degré bien inférieur, la physionomie sincère, l'état réel de l'art à l'époque présente. Mais que peut-on attendre d'instructif d'une agglomération de tableaux, triés, assortis pour la circonstance, et où le vieux se glisse à la faveur du neuf, espérant bien passer sans être reconnu? Évidemment, c'est une exposition de peinture marchande, un bazar de tableaux, et rien de plus.

Un pareil état de choses, qui ne peut manquer de s'aggraver d'Exposition en Exposition, appelle une réforme sérieuse et mûrement réfléchie. Il est évident que, désormais, l'appât des récompenses généreusement prodiguées par l'administration est insuffisant pour attirer les talents éminents et les engager à se produire spontanément à nos Expositions. Il y aura donc lieu d'examiner s'il ne serait pas opportun de supprimer ces distributions de médailles, que l'intérêt particulier dédaigne comme n'offrant qu'un appât mesquin, et qui coûtent énormément dans leur ensemble. Il y a long-temps que les artistes les plus éclairés ont eux-mêmes exprimé le désir de voir cette suppression s'opérer, et d'y voir substituer, comme distinction bien plus flatteuse, l'acquisition de quelques tableaux de choix. On a calculé que, depuis l'origine encore si récente de nos expositions, les distributions de médailles, qui pourtant n'ont rien produit, rien encouragé, et qui n'ont pas empêché tous les talents sérieux de s'éloigner, ont coûté à la

ville de Rouen plus de trente mille francs. Or, qui doute qu'avec cette somme, discrètement employée, on n'eût acquis des tableaux pour une valeur bien plus considérable? Quel est l'artiste, même chèrement payé dans le commerce ordinaire des tableaux, qui, pour l'honneur de voir son œuvre préférée à toute autre, et destinée à figurer à perpétuité dans un Musée important, ne se sentirait disposé à offrir des conditions extrêmement favorables? De semblables propositions n'ont-elles pas été faites à plusieurs reprises à la ville? N'a-t-on pas offert à celle-ci de belles œuvres d'art, conçues et exécutées avec inspiration, en dehors de toutes préoccupations mercantiles, et qu'on aurait cédées, précisément parce que c'étaient des œuvres d'art et non de commerce, à des conditions extrêmement modestes? Nous ne doutons pas que, pour la somme inutilement dépensée en médailles, la ville aurait aujourd'hui un Musée de peinture moderne, dont la valeur réelle s'élèverait au moins à soixante mille francs.

Nous n'insisterons pas davantage sur ces considérations. L'évidence des résultats qu'elles expriment est telle, que le public, que l'administration elle-même, ne sauraient tarder d'en être frappés. On a fait ce qu'on a dû faire, parce que les Expositions périodiques étant une institution nouvellement importée et sans précédent parmi nous, c'était une expérience à subir. Maintenant l'épreuve est faite, et l'institution, après quelques années d'éclat, est sur le penchant d'une décadence rapide. Les causes de ce déclin seront faciles à saisir pour tous les esprits judicieux. La réforme sera bientôt urgente; un remède efficace ne sera pas, sans doute, impossible à trouver.

Nous allons maintenant aborder l'examen de l'Exposition actuelle, laissant de côté ces médiocrités signées de noms célèbres, que nous avons signalées, et tous ces tableaux arriérés, sortis des catacombes du marchand, pour ne nous occuper que des œuvres récentes, et, autant que nous pourrons le distinguer, exposées par leurs auteurs.

Le tableau de M. Schopin, destiné à notre Chambre de Commerce, a dû, autant par ses dimensions que par l'intérêt patriotique qui s'y rattache, devenir l'objet des préoccupations de la foule. Cependant, il prête peu aux observations de la critique. C'est un tableau officiel, convenablement peint, voilà tout. Peut-être était-il difficile, dans un sujet aussi froidement solennel, de laisser percer les inspirations

saisissantes du génie, ou de s'abandonner seulement à quelques saillies d'un talent original et ingénieux. Le faire suffisait, et les qualités matérielles de l'exécution étaient seules indispensables. Toutefois, M. Schopin nous paraît avoir visé plus haut, sans avoir complètement réussi. Le personnage le mieux compris est le Prieur. Cette figure, dans toute sa constitution, porte l'empreinte de cette mâle rudesse, de ce robuste amaigrissement, de toute cette sobriété physique qui distingue les individus retrempés par une longue habitude d'activité, de travail et de méditation. Messieurs du Parlement forment un contraste bien étudié avec le représentant de notre bourgeoisie commerçante, par la mate blancheur de leur peau, la finesse de leurs mains potelées, et la plénitude un peu flasque de leurs visages. Si nous considérons maintenant l'exécution des accessoires, nous aurons autant à louer, pour le modelé, l'éclat, la vigueur des étoffes, qu'à reprendre pour la couleur fausse des boiseries et la maladresse de quelques détails du fond. En cherchant à se rendre compte des effets de perspective, et de la disposition proportionnelle des différentes parties du tableau, on remarque aussi que les personnages du second plan ont été trop rapetissés, relativement au peu d'espace accordé par le peintre à la scène qu'il avait à représenter.

Quant à ces quatre petits sujets tirés de *Don Quichotte* et de *Gil-blas*, méritent-ils qu'on s'arrête sérieusement à les examiner? Qui pourrait se méprendre assez pour considérer ces tableaux comme des objets d'art? Non, c'est de la marchandise taillée, mesurée, préparée pour flatter les goûts bourgeois, et surprendre les sympathies des amateurs vulgaires. On reconnaît là les procédés de fabrique si fort en honneur dans le roman-feuilleton. C'est la même médiocrité présomptueuse, qui se connaît, s'apprécie elle-même, s'étale cependant sans vergogne, et qui, loin de tendre à se perfectionner, s'applique au contraire à s'amoindrir, à se limiter, à dénaturer le peu de valeur qui lui reste. Que voulez-vous? puisque les succès de vogue et d'argent s'attachent à toutes ces nullités orgueilleuses! Que faut-il, en effet, à ce monde bourgeois, grand amateur de littérature facile et de gravures à bon marché? Est-ce le sublime, l'art, l'esprit, le sentiment dans leur essence ? Non : il les méconnaîtrait. Est-ce seulement une apparence un peu étudiée de toutes ces choses? Ce serait trop encore; il en demeurerait troublé et confondu. Ce qu'il lui

faut, c'est un simulacre, à la fois prétentieux et insignifiant, qui attire ses regards, pique sa curiosité sans torturer son intelligence. A l'œuvre donc, travailleurs de la plume et du pinceau; mais, hélas! ne fait pas toujours du médiocre qui veut, et plus d'une intelligence d'élite s'épuise peut-être avant d'y parvenir, et meurt à la peine!

M. Lépaulle est toujours le peintre matérialiste qui excelle à reproduire la chair, mais que l'esprit fuit et à qui l'ame échappe. Tout ce qu'on peut dire de plus flatteur de son *Martyre de saint Sébastien*, c'est que le torse du saint est d'un modelé solide, d'un ton vrai et d'un coloris lumineux; mais la jeune femme qui porte secours au martyr, a, sur la physionomie, l'empreinte d'une niaiserie et d'une vulgarité qui rebutent subitement l'intérêt. Dans le troisième personnage, nulle beauté d'expression et de caractère qui puisse racheter ce que sa présence au coin inférieur du tableau, a d'étrange et de disgracieux.

Au reste, la nature et l'ordonnance des sujets doivent importer peu à M. Lépaulle, car on le voit adopter, avec la même impartialité insoucieuse, tous les genres, depuis les compositions religieuses jusqu'aux natures mortes. Du même pinceau, et toujours avec cette facilité intempérante qui ne connaît ni l'obstacle ni la lutte, il reproduit la physionomie contemplative des saints, et l'aspect appetissant des fruits et des légumes. Tout lui est bon, parce qu'un sujet, quel qu'il soit, n'est pour lui qu'un prétexte à couleur, une occasion de fixer sur la toile quelques-uns de ces tons lumineux et splendides qui sont la richesse de sa palette. Encore, dans cette recherche de la couleur, M. Lépaulle n'obéit-il pas toujours aux lois d'une harmonie logiquement combinée: témoin son *Intérieur d'une Cuisine flamande*, dont le premier plan paraîtra sans doute d'un éclat trop vibrant, mis en rapport avec les ombres épaissies et la teinte voilée qui s'épanchent sur le second plan. Pour rendre complète justice à M. Lépaulle, on ne peut cependant s'abstenir de remarquer que plusieurs parties importantes de ce tableau ont été supérieurement traitées: le bassin de cuivre est surprenant de vérité; la mine étirée des chats en colère est des plus originales et des plus curieuses à voir. Pourquoi faut-il qu'un reflet de cette animation n'ait pas atteint le visage de la jeune fille, personnage muet au milieu de cette scène d'étourdissante discorde?

Plusieurs sujets mythologiques semblent inviter notre imagination

à un retour vers l'idéal antique. Au premier rang, nous devons placer les compositions de M. Léger-Cherelle : *Erigone* et *des Enfants traînant un chariot chargé de fruits.* Ces deux tableaux sont d'une belle et forte couleur ; les fruits qui y figurent ont un relief de ton très savoureux. On y pourrait trouver à reprendre, sans doute, en ce qui concerne l'exactitude et la correction du dessin ; mais il y a, dans l'ensemble de ces deux compositions, une élégance pleine d'ampleur, une grâce virile qui complètent et soutiennent le puissant effet donné déjà par la couleur. Le reproche le plus sérieux à adresser à M. Léger-Cherelle, c'est qu'il s'adonne si entièrement à l'imitation de certains maîtres, qu'il semble n'avoir d'autre but que d'en composer un pastiche. En sorte que, dans tout le mérite qu'on peut reconnaître à cet artiste, se trouve malheureusement une large part d'emprunt.

Le tableau de M. Gariépuy, l'*Éducation de Bacchus*, se distingue par des qualités différentes de celles que nous avons signalées dans l'œuvre de M. Léger-Cherelle. Ici, le principal mérite consiste dans la pureté du style et la finesse du modelé. La tête de femme, obombrée par le bras, est d'une suavité délicieuse ; on voit, sur le visage du petit Bacchus, la fleur d'un caractère divin. Cette tête enfantine a d'ailleurs le mérite de rappeler très exactement le type consacré du dieu. Une incorrection, cependant, fait tache sur ce groupe si soigneusement étudié : la draperie jaune, qui est soutenue sur le sein de la femme assise, semble s'y enfoncer et le déforme disgracieusement. Nous laissons de côté les arbres et le paysage qui encadrent ces figures, pour épargner les critiques de détail. En somme, ce tableau dénote une étude consciencieuse de l'antique.

Il y a un avis à donner à M. Cabasson, relativement à son *Automne*, c'est que les genres auxquels la mode refuse son patronage demandent plus que tous les autres à être traités avec talent, légèreté et finesse. Ainsi, maintenant, il n'est plus permis de s'adonner aux sujets mythologiques sans posséder quelque qualité spéciale qui soit le cachet distinctif de cette vocation. En voyant le tableau de M. Cabasson, on cherche à définir quelle est la qualité supérieure à laquelle il a visé pour relever l'intérêt de son sujet. Est-ce à l'élévation, à la placidité divine du Poussin ? Est-ce à la coquetterie, à la gracieuseté adorable de Boucher ? Il semble que M. Cabasson ait tenté d'emprunter à l'un et à l'autre de ces maîtres, mais il a échoué éga-

lement en suivant ces deux inspirations diverses, et, nonobstant ce double effort, son tableau est demeuré médiocre et sans caractère.

La Sortie du Bain, de M. Bauderon, est encore une étude de style et de couleur. Quelques draperies sont bien ordonnées dans l'étoffe de soie jetée sur les genoux de la femme à sa toilette. Les tons de chair révèlent un imitateur de Roqueplan, mais ils sont bien loin d'atteindre à la finesse de ceux du modèle. Nous avons entendu critiquer le dessin du buste du personnage principal; la distance du cou au sein se trouve surtout exagérée et hors de proportion avec les autres parties de la figure.

Nous avons remarqué, du même auteur, une Tête d'étude (*une Jeune fille des environs de Smyrne*), qui nous paraît bien supérieure au tableau précédent, quant à la légèreté des tons et à la grâce de l'exécution.

Les productions de M. Cibot: *la Vierge et l'enfant Jésus*, c'est-à-dire deux tableaux exposés sous ce titre unique, et *l'Education de la Vierge*, sont assurément des plus élevées et des plus consciencieuses parmi celles que le public a distinguées à notre Exposition. Le visage de la Vierge, qui tient sur ses genoux l'enfant divin endormi, est d'un grand caractère, et exprime bien cette calme majesté qui soumet les cœurs et cette intarissable tendresse qui les console. Quant à l'enfant Jésus, dont la tête est d'un ton si fin, si délicatement rehaussé, c'est bien aussi l'enfant-Dieu, et son sommeil n'est qu'un voile transparent qui laisse entrevoir sa radieuse nature. La seconde étude de Vierge est beaucoup moins importante par ses dimensions; mais il y a une suavité angélique, une grâce presque aérienne dans le profil de Marie. Le petit tableau, représentant sainte Anne enseignant la prière à la Vierge enfant, est aussi dans toutes les conditions de ce genre à la fois sévère et attrayant qui convient à la peinture religieuse. Ici, le caractère de la maternité se transforme; ce n'est plus la tendresse admirative de Marie pour son fils divin; la fermeté et la vigilance s'allient à l'expression affectueuse, sur le noble visage de sainte Anne. Les mains de la sainte sont très finement étudiées. Le manteau qui se drape sur ses épaules a, dans le dessin de ses plis, de la simplicité et de l'ampleur.

Si bien soutenu, cependant, que soit le talent de M. Cibot, la critique trouverait encore à signaler dans ses productions plusieurs iné-

galités. La jeune Vierge, agenouillée auprès de sainte Anne, a, dans le caractère de sa physionomie et dans son attitude, un peu de trivialité enfantine. Dans le principal tableau, les mains ne se font pas remarquer par la pureté du dessin ; elles sont lourdes et charnues. Mais ce n'est pas à ces défauts de détail que s'arrête la critique, en présence de ces compositions si consciencieusement étudiées. On se demande plutôt quel est l'élément de progrès et d'avenir d'une peinture qui, renonçant au mouvement dramatique et au coloris pittoresque, introduits dans l'art moderne, prend son point de départ à Raphaël ou aux écoles antérieures. Est-ce que, dans la voie des qualités qui distinguaient les peintres sublimes du XVI[e] siècle, la perfection n'a pas atteint à des limites désormais infranchissables? Que chercher donc sur leurs traces? Faut-il se vouer à une éternelle admiration des mêmes types et borner son ambition à les reproduire? Mais si l'art, dans son but essentiel, poursuit le développement complet de l'idéal, ne doit-il pas s'essayer sans cesse à un rajeunissement progressif de formes et d'expressions? Retourner ainsi en arrière, s'incarner en quelque sorte dans le passé, c'est, il nous semble, pour un artiste, méconnaître sa principale vocation, et rompre le lien fraternel qui le rattache aux destinées variables de l'humanité.

Nous préférons l'***Episode de la Bataille d'Isly***, de M. MASSÉ, à l'***Echange des Prisonniers en Afrique***, du même auteur. Le premier de ces tableaux se fait remarquer par une composition assez intelligente, par une habile dégradation des plans et une juste entente de la perspective. Mais, dans le second, rien qu'une lumière étouffée, des groupes sans mouvement, des épisodes sans intérêt, des personnages froids, immobiles, posés sans majesté et sans grâce. L'Europe et l'Afrique semblent rivaliser, dans ce tableau, de tiédeur, d'insignifiance et de monotonie.

Lorsqu'on veut apprécier équitablement un artiste, il faut tenir compte de la variété des sujets, de la diversité des genres que son talent lui permet d'embrasser. En effet, cette heureuse impressionnabilité de l'imagination, cette adresse de la main, cette vivacité de l'esprit, qui entraînent l'artiste à se livrer sans cesse à des études nouvelles et contrastées, sont déjà une garantie de la surabondance des qualités qu'il doit apporter dans chacun de ces essais différents. Parmi nos compatriotes, M. G. MORIN, surtout, se distingue par ce goût d'innova-

tion, dont le premier avantage est de raviver l'enthousiasme d'un public chez qui l'habitude tarit si facilement l'admiration. Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs que, il y a deux ans, figurait à l'Exposition, sous le nom de M. Morin, un paysage délicatement touché, auquel un groupe de figures savamment étudiées ajoutait une grande importance. Cette année, outre de délicieux tableaux de genre, M. Morin a exposé une belle marine servant de cadre à l'un des épisodes les plus intéressants de l'histoire anglo-normande. C'est le moment où Edwin, le dernier chef saxon, pressé d'un côté par l'armée des conquérants, assiégé de l'autre par les flots envahissants de la mer, voit son faible parti succomber sous cette double attaque. Sans faillir aux lois de la perspective, M. Morin a su, dans un tableau dont les dimensions sont médiocres, et où se dessinent cependant, dans toute leur élévation, d'imposantes falaises, ménager à ses personnages des proportions suffisantes pour qu'on pût saisir les détails des costumes historiques scrupuleusement étudiés. La seule critique que nous trouvions à adresser au plan habile de la composition, c'est que les passages par lesquels débouche l'armée normande n'ont pas été mis à découvert, que la marche de l'armée n'est nullement indiquée, ce qui ôte à l'action un de ses développements dramatiques. Il manque, en quelque sorte, une menace lointaine, pour achever la défaite des malheureux guerriers saxons. Pour ce qui est des qualités matérielles d'exécution qui distinguent ce tableau, elles se font reconnaître à la plus rapide observation. Il était impossible, par exemple, d'exprimer avec plus d'art, sur les rochers du second et du troisième plan, la dégradation des teintes de la roche du premier plan. Le terrain de la plage, labouré de capricieux sillons par le cours des eaux, et poli sur toutes ses surfaces par l'humide frottement des vagues, offre aussi, dans le veiné de son cailloutage, une variété de tons qui fait apprécier toutes les ressources de l'opulente palette de l'artiste.

Deux mots, maintenant, sur les tableaux de genre qui accompagnent cette œuvre capitale :

L'*Aumône* est un gracieux sujet, traité avec une pétillante facilité qui rappelle les plus coquettes compositions de Watteau. Il y a un vif éclat de soleil dans le petit tableau intitulé *Sous la Treille*, et de piquants effets de lumière sur plusieurs des figures qui composent cette joyeuse réunion.

Pour résumer notre appréciation du talent de M. Morin, nous dirons que la qualité distinctive de cet artiste, c'est de se montrer partout ingénieux, énergique et spirituel coloriste, non moins par l'imagination que par le faire, par le choix des sujets comme par les moyens d'exécution.

En abordant les tableaux de genre, nous ne pouvons nous dispenser d'inscrire au premier rang les œuvres de M. Bellangé. Qu'il nous soit permis, à ce propos, de féliciter la *Revue* d'avoir si justement prédit le succès de vogue qui s'attache au joli tableau des *Maris insurgés*. Ayant donc été devancé sur ce point, nous sommes obligé, pour épargner une redite, de nous dispenser d'entrer dans l'analyse de ce tableau. Au moins pouvons-nous reporter nos éloges sur une nouvelle composition, la *Veille de la Bataille de la Moskowa*. Un goût habile et ingénieux a présidé au choix de ce sujet. Dans l'exécution, on remarque toujours ces qualités d'observation, de naïveté, de verve comique que chacun sait maintenant si bien apprécier et définir, tant le talent de M. Bellangé a acquis de brillante popularité parmi nous.

Tous ceux qui ont le goût de l'observation et le sentiment du vrai, sympathiseront avec cette famille d'artistes qui se compose des deux frères Leleux et de M. Hédouin. Ces trois talents rivaux ne craignent pas le rapprochement, tant la robuste franchise de leurs études pourrait suppléer facilement à quelques inégalités dans leurs moyens d'exécution. Cependant, M. Adolphe Leleux est toujours celui qui se fait remarquer par la touche la plus ferme et la plus solide. Il semble qu'on pourrait marcher et courir sur ces pans de montagnes, à l'ombre desquels dorment les *Cantonniers navarrois*. Et puis, comme le sommeil de ces bonnes gens est plein de vie et de passion dormeuse ! Mais, sous le rapport de l'expression, M. Hédouin avait de plus grandes difficultés à surmonter dans ses *Chants ossalois*, et il en a triomphé habilement. Les deux compagnies de paysans, hommes et femmes, qui s'avancent en dansant et en chantant, sont d'un naturel parfait. On sent que leurs lourdes jambes se lèvent et retombent en cadence, que leurs bouches plus qu'entr'ouvertes laissent échapper des sons poussés à plein gosier, que leurs visages s'immobilisent par l'application qu'exige leur rustique harmonie. Et tout cela est exprimé avec une vive sincérité, sans mélange de grotesque et sans

exagération. Enfin, la lumière qui éclaire seulement la partie supérieure du tableau, et laisse les personnages dans la demi-teinte, achève, par cette distribution inusitée, de donner un cachet d'originalité à cette heureuse composition.

M. Armand Leleux ne nous a envoyé, cette année, qu'une œuvre de médiocre importance. Il y a, dans l'attitude de ses *Baigneuses*, une affectation de coquetterie s'écartant de cette forte simplicité qui est dans les habitudes de son talent. Quelques effets d'ombre et de lumière trop heurtés détruisent l'harmonie de la couleur sur le premier plan du tableau.

Il y a beaucoup de charme d'intention dans le tableau de M. Verdier, intitulé *les Jeunes Savoyardes*. Ce couple fraternel reproduit bien le candide abandon, la malice ingénue, la piquante naïveté qui prêtent à l'enfance un si vif attrait. On regrette seulement que la couleur générale du tableau soit un peu sourde. Il semble qu'une empreinte mélancolique, jetée sur la toile, ait pénétré tous les tons et voilé tous les reflets.

Les deux compositions de M. Vetter : *Bayard enfant* et *Jean-Bart enfant*, se recommandent par une exécution soignée, quoique le faire de l'artiste soit timide et tourmenté. Mais le côté le plus faible, c'est assurément l'expression qui, presque sur toutes les figures, est fausse ou insignifiante, ou mélodramatique. Est-ce là le jeune Bayard, que, d'après la chronique, nous décrit le livret : *d'un visage riant, éveillé comme un émerillon?* Celui-ci est rogue et prétentieux ; c'est le diminutif d'un héros de théâtre. Quant au petit Jean-Bart, qui lève le poing avec un mouvement si forcené, je lui crois des intentions très hostiles à l'égard du plafond ou de la voûte céleste.

M. Legentile est décidément le peintre de la demi-teinte, du clair obscur, de la lumière concentrée et chaude des intérieurs. Quel délicieux abri que la cabane des *Sabotiers bretons!* Comme il fait bon sous ce toit de branchages aux feuilles sèches et dorées ! Comme l'âtre est pétillant ! Et cette fumée bleuâtre, dont l'onduleuse ascension autour du foyer est si paisible, comme elle vous apporte un régalant parfum de bien-être et d'hospitalité ! Croyez-moi cependant, si vous tenez à conserver votre admiration au peintre de ce ravissant intérieur, n'en franchissez pas le seuil, n'allez pas, d'aventure, parcourir les paysages de M. Legentile : *Moulin aux environs d'Au-*

male ; Intérieur d'une cour à Aumale : vous trouveriez là un éclat louche, des teintes opaques, une crudité blafarde et froide, qui vous feraient regretter bien vite le fondu harmonieux et transparent de sa confortable et rustique cabane.

M. Duval Le Camus fils a exposé un *saint Antoine* d'un dessin ferme et d'un relief vigoureux ; mais l'apparition fantastique qui trouble l'oraison du digne solitaire a une ressemblance très réjouissante avec la *grande Tentation du bon saint Antoine*, figurée par les sautillantes marionnettes de nos théâtres forains. Voilà surtout un damné serpent, dardant sa fusée sur le crâne chenu du saint, que chacun reconnaîtra, à coup sûr, pour un des acteurs obligés de ce drame enfantin.

M. Marquis a exposé un *Christ jardinier*. Est-ce que le Christ jardinier, enveloppé dans un linceul, et tenant son bras enlacé autour de sa bêche, de la même manière qu'un guerrier antique s'appuierait sur sa lance, est conforme à la description du texte sacré ? Nous en doutons, tant cela nous semble peu d'accord avec la vraisemblance. Au reste, cette ample toile blanche, drapée autour du Christ, est toujours bien placée ici, puisqu'elle a amené un piquant effet de coloris. La lumière du matin, qui l'atteint par derrière en la pénétrant et en s'y insinuant, y produit une transparence dorée qui est d'un ton rare et très heureux.

Les *Pêcheurs dieppois*, de M. Valton, sont de bonnes et consciencieuses études qui dénotent une sérieuse habitude d'observation. Le cuir, la bure et la toile des vêtements, ont une grande puissance de relief et d'effet. On y retrouve cette apparence racornie, gercée, rugueuse et goudronnée qui convient à la toilette de ces honnêtes marins. Le seul reproche qu'on pourrait adresser à ces deux toiles, indépendamment d'un faire un peu mou, c'est une trop grande importance donnée aux figures, eu égard aux proportions du fond. Ce sont plutôt deux portraits que deux tableaux.

Le talent de M^lle^ Marie Marguerite s'associe parfaitement à celui de M. Valton. Cette dame, qui, sous le masque de son double prénom, dissimule un nom aristocratique, fait preuve dans ses œuvres d'une certaine verve populaire. Son *Vieux Pêcheur* a le caractère de naïve et joyeuse causticité qui distingue l'homme du peuple de vraie souche normande. C'est là un portrait bien observé et bien compris.

L'énergie du faire et l'aplomb de la touche n'ont pas fait défaut non plus à l'artiste féminin pour peindre ce jeune *Matelot* si robustement charpenté; quant à son camarade presque enfant, son air sentimental et la fumée de sa pipe nous gâtent fâcheusement son frais visage.

S'il est un artiste qui porte malheur à ses imitateurs, c'est M. Robert Fleury. Ses tableaux, auxquels la vogue s'est attachée cette année, ne sont pas de ceux qu'un élève inexpérimenté peut imiter impunément. Il faut la puissance d'un praticien consommé pour cette peinture si fermement accentuée; sinon, l'énergie, la vigueur, l'aplomb caractéristique du maître ne seront plus, sous la touche inhabile du copiste, qu'une lourdeur disgracieuse, un fracas maladroit, une franchise brutale. A l'appui de notre observation nous pouvons appeler M. Detouche en témoignage : voyez plutôt son tableau qui représente *Sully enfant, échappant au massacre de la Saint-Barthélemy*. Quant à une *Mission secrète*, nous n'abuserons pas de notre droit de critique à son égard; mieux vaut se montrer tolérant et détourner les yeux.

M. Roehn, dans les deux compositions qu'il a exposées : *une Scène familière* et *la Lecture interrompue*, a visé à ce rendu scrupuleux du ton des étoffes, du modelé des draperies et du relief de tous les objets, qui distingue l'école hollandaise. Presque toujours cet artiste a réussi d'une manière très satisfaisante; mais sa touche, laborieusement remaniée, lissée, atintée, pour arriver à cette minutieuse précision des détails, perd beaucoup de ses avantages lorsqu'elle s'exerce sur le visage humain. Elle ne sait point éviter, alors, des effets de sécheresse et d'affadissement qui communiquent à toutes les figures une froide immobilité. Et cependant, M. Roehn semble avoir une juste entente, un sentiment inné du naturel et de la grâce, car ces têtes d'enfant et de vieillard, qu'il se plaît à reproduire, sont toutes d'un joli caractère.

M. Ginain fait toujours, avec ses scènes algériennes, de larges et rapides esquisses. Du reste, ce peintre a toutes les qualités de sa manière. Tout est en mouvement dans ses tableaux; ses personnages, comme ses chevaux, ont du feu, de l'ardeur, une énergie superbe. Ses mêlées batailleuses sont des plus entraînantes. On y sent le choc, la presse, la résistance, le conflit sanglant, que suit le galop victorieux.

Ne manquons pas de rappeler au souvenir de nos lecteurs les jolis tableaux de M. de Béranger : *Portrait du baron Corvisart*, *Inté-*

rieur, *Nature morte*. Quel incomparable fini ! quelle délicate et persévérante adresse d'exécution ! Aussi tous les amateurs ont-ils accompagné de leurs regrets ces chefs-d'œuvre de patience, d'observation et de bon goût, lorsqu'ils ont déserté si prématurément notre Exposition.

M. Fauvelet (*la Leçon de Musique*) nous paraît avoir cherché à s'approprier cette touche large et onctueuse que Meissonnier emploie avec un art si merveilleux sur la toile la plus exiguë. Le succès de M. Fauvelet, dans cette imitation, a été jugé très honorable, et son tableau est de ceux devant lesquels les amateurs se plaisent à revenir. Seulement, on a pu regretter que M. Fauvelet n'ait pas suivi jusqu'au bout les errements de son modèle. Meissonnier, en effet, rehausse toujours le mérite de sa piquante exécution par l'intérêt d'un sujet neuf et étudié avec la plus fine verve d'observation ; au lieu que M. Fauvelet, pour faire valoir la souplesse de son pinceau, s'est contenté d'emprunter, aux Miéris ou aux Metzu, une scène d'intérieur un peu rebattue.

M. Guiaud, en représentant l'*Inauguration, à Dieppe, de la statue de Duquesne*, s'est détourné des sujets familiers à son talent, et, nous le disons à regret, cette innovation est peu heureuse. Les personnages principaux de cette scène patriotique sont lourdement peints, gauchement posés, et, dans leur attitude, leur mouvement et leur expression, ne se montrent pas plus spirituels qu'il ne convient à des représentants de l'autorité un jour de cérémonie officielle. Pour retrouver donc le fin coloriste que nous aimons à louer dans M. Guiaud, il faut abandonner les plans inférieurs de son tableau, et porter ses regards vers les fonds, sur cette élégante architecture, baignée par un air si transparent, qu'elle paraît comme enveloppée d'un voile lumineux où se jouent ces légers et subtils reflets qui traversent le limpide éclat d'un beau jour.

Les qualités qui distinguent M. Jules Petit, qui a exposé la *Mort de Molière*, sont plus estimables qu'attrayantes. Il est impossible, cependant, de ne pas remarquer que son personnage de Molière est très bien posé, qu'il y a beaucoup de dignité dans toute cette peinture ; mais la teinte décomposée et grisâtre de la face manque absolument de vraisemblance, et quelque chose d'anguleux et d'outré, dans le relief des traits, laisse apercevoir trop facilement que la ressem-

blance du visage n'est pas due à un poétique souvenir, mais qu'elle a été copiée d'après un marbre, ligne par ligne et contour par contour.

Si M. Valentin est, comme on l'assure, un très jeune talent à ses débuts, son petit tableau intitulé : *la Toilette*, doit faire concevoir l'espérance la plus avantageuse pour son avenir. On peut louer ici, sans affectation d'indulgence, un coloris brillant et fluide, une touche grasse et onctueuse jusque dans le rendu des étoffes, un air largement distribué qui donne de la profondeur à cet intérieur restreint. Pourquoi faut-il que la principale figure endommage tout l'ensemble? L'artiste a voulu, nous n'en doutons pas, donner, à cette femme à sa toilette, une expression de languissante coquetterie ; mais, par la tortueuse affectation des lignes et la prétentieuse hypocrisie du regard, il n'a réussi, à notre avis, qu'à lui prêter un aspect méphistophélique qui n'a rien de rassurant pour les victimes de ses séductions.

Toute œuvre d'art dont le premier mérite consiste dans la patience qui a présidé à son exécution, demeure toujours à un degré secondaire dans l'estime du public. Aussi, en était-il jusqu'alors, des tableaux d'intérieur représentant des ameublements, comme de la peinture de fleurs : on leur accordait une complaisante approbation, presque aussi froide que le dédain, et qui était bien loin d'indemniser l'artiste de tous les efforts qu'avaient réclamés son œuvre. Mais c'est avec une plus vive sympathie, sans doute, que seront jugées les productions de M. Lafaye, car cet artiste a su rehausser, par l'esprit de sa touche, le genre modeste qu'il a adopté, et obtenir, par un travail preste, et sous l'éclair de l'inspiration, ce que d'autres n'attendaient que du temps et de la plus minutieuse étude.

Ainsi, dans les deux tableaux de M. Lafaye (*le Travailleur* et *Confortable*), vous trouvez exprimé avec une prodigieuse fidélité, toutes les apparences qu'empruntent, à leur forme, à leur couleur, à leur solidité, à leur relief, une multitude d'objets d'art ou de luxe, de pièces d'ameublement, d'étoffes et de matières ouvragées de toute espèce. C'est le laque aux tons sombres et dorés, l'acajou si brillant sous son vernis, les glaces aux profondeurs transparentes, les porcelaines de Chine revêtues de leur mat éclat, le cuivre aux brunis étincelants, les verreries d'Allemagne aux chatoiements d'aigue-marine, les vieilles tapisseries aux nuances effacées, les peintures avec leur pres-

tige indécis, et mille autres accessoires encore, que notre description ne peut embrasser. Puis, le choc éblouissant des reflets, le jeu capricieux de la lumière sur chaque objet, vient vivifier l'aspect de l'ensemble, et le correct effet de la perspective en complète l'illusion. Mais, comme nous le faisions remarquer, pour arriver à ce piquant résultat, M. Lafaye n'use pas son pinceau sur la toile dans de continuels remaniements; partout, au contraire, sa touche vive et scintillante se laisse apercevoir dans toute sa franchise. Et ce n'est pas seulement une économie de temps que l'artiste obtient par ses ingénieux procédés; c'est aussi la gloire d'élever, jusqu'aux degrés supérieurs de l'art, un genre de production qui dépassait à peine le niveau des œuvres du métier.

M. Bonvoisin, dans le tableau portant ce titre : ***Un Amateur de Tableaux dans son cabinet***, a rivalisé avec M. Lafaye pour la prestigieuse fidélité du trompe-l'œil; mais son faire est bien loin d'atteindre à cette fougue spirituelle que nous louions tout-à-l'heure. Toutefois, il est vrai de dire que M. Bonvoisin a toute la perfection de sa manière, et n'a pas d'autre défaut que ceux de son procédé.

Au nombre des tableaux qui ont fait une apparition trop tardive à l'Exposition pour trouver leur place au livret, nous avons remarqué un ***Intérieur d'Atelier de jeunes filles*** et une ***Petite Vielleuse***, par mademoiselle Célestine Faucon, de Caen. Ces deux compositions sont les débuts d'une jeune artiste qui mérite de sérieux encouragements. Elle fait preuve, en effet, ici, d'un talent de coloriste assez remarquable. Il y a, dans son intérieur d'atelier, de la lumière, des demi-teintes très transparentes; les plâtres sont d'un rendu parfait, et chaque personnage se détache bien à son plan. Mais sur quelle terre bénie les jeunes filles gardent-elles cette attitude paisible, cet air d'imperturbable douceur, ce caractère de muette application, seule expression, ici, de toutes les physionomies? La figure de la petite vielleuse est aussi d'une naïveté un peu froide; mais les chairs sont d'un ton juste et délicat de carnation. Il manque encore, à notre jeune artiste, ce qu'un travail persévérant lui fera sans doute obtenir, la franchise de la touche et la virilité de l'inspiration.

Le paysage a été noblement représenté à notre Exposition, non pas tant peut-être à cause de la quantité de bons tableaux que l'on peut citer en ce genre, mais parce qu'il s'en trouve plusieurs d'une supé-

riorité incontestable et dignes partout de tenir le premier rang. Dans ce nombre, nous classons particulièrement les œuvres de M. Flandrin et celles de M. Troyon. Si nous rapprochons ces deux talents dans une communauté d'éloges, ce n'est pas qu'il y ait entre eux la moindre analogie de faire ou d'intention ; bien au contraire, car l'un et l'autre peuvent être utilement étudiés, comme le spécimen de deux écoles de tendances opposées. Rien qu'en jetant un regard sur leurs tableaux, on sent que ces deux artistes n'habitent pas le même monde, que ce n'est pas le même souffle inspirateur qui les anime, et que leur adoration s'adresse à des divinités différentes. Demandez, par exemple, à M. Flandrin quel est son culte. Est-ce celui de la beauté accidentée, diffuse, colorée d'une variété infinie de nuances, telle que la revêt la nature dans nos climats inconstants ? Non, car M. Flandrin dédaigne cette mobile réalité, et ne saurait s'attacher à poursuivre l'étude de ces insaisissables détails. Comme tous les peintres qui relèvent de l'école du Poussin, ce qu'il recherche, c'est un effet solennel et poétique, c'est l'idéal avec le style pour point d'appui. Il lui faut, par exemple, des forêts impénétrables comme celles d'un monde vierge, attachées au flanc de collines géantes, et n'offrant dans leurs plans superposés que des contours harmonieux et des développements imposants ; des arbres au jet majestueux, presque monumental, que l'orage n'a jamais tordus et déchirés, et dont l'opulent feuillage n'a point été dévasté par une saison inclémente ; puis, à tous les détours du paysage, une ligne paisible, élégamment pure, noblement gracieuse, qui entraîne la pensée sans effort jusqu'aux plus poétiques régions. Cependant, pour le plus grand nombre peut-être, ces tableaux offriront peu d'intérêt ; dans notre monde bourgeois surtout, on les considérera comme un sujet d'études froid et stérile. Quant à nous, nous aimons à y reconnaître une noble reproduction de l'antiquité ; car la nature ainsi conçue, c'est le monde poétique d'Homère et de Virgile, c'est le temple de la civilisation grecque et romaine, c'est cette magnanime Cybèle, mère généreuse des peuples anciens, qui savait épargner à ses enfants les dures nécessités du travail, les soins importuns de la vie matérielle, et même ce qui fait parmi nous le tourment des heureux, c'est-à-dire ces préoccupations puériles et énervantes qu'occasionne le besoin assidu d'un confortable raffiné.

Mais, puisqu'il faut être de son pays et de son époque, retournons

à M. Troyon, à sa *Forêt de Fontainebleau*, à ses petites *Vues normandes*. Sans contredit, c'est au premier de ces tableaux qu'il faut donner la préférence sur les deux autres. Il est impossible, en effet, d'imaginer un feuillage mieux massé, des arbres d'une couleur plus franche, des gazons d'une plus riche épaisseur, une échappée de ciel plus lumineuse. Au lieu de s'écarter de la nature comme M. Flandrin, ou plutôt de ne la contempler qu'à travers un prisme grandissant, M. Troyon, au contraire, rivalise en quelque sorte avec elle, et l'imite jusque dans ses nuances les plus délicates, jusque dans ses plus mobiles accidents. Quant au style, il n'en est pas question, car les plus agréables compositions de cet artiste sentent si peu l'arrangement, qu'on est tenté de n'y voir que l'effet d'un choix plus heureux dans le point de vue. Or, c'est précisément par cette imitation absolue que se distingue le peintre *naturaliste;* il aime assez la nature pour ne la vouloir pas réformer ; c'est pour lui une maîtresse adorée dont il aspire à reproduire toute la beauté, mais dont il chérit avant tout la ressemblance.

M. Troyon a, en quelque sorte, accaparé parmi nous, à son profit, toutes les sympathies et toutes les admirations; cependant, au nombre des représentants de la même école, plusieurs noms méritent d'être cités auprès de lui avec éloges. M. Palizzi, par exemple, a exposé *les Bohémiens dans une forêt*, *un Orage dans les Abruzzes*, deux paysages d'un coloris puissant, harmonieux, et où le site et les accidents ont un majestueux aspect.—M. Léon Charles donne un vigoureux relief à ses arbres, et semble se préoccuper, par dessus tout, de ménager, dans chacun de ses tableaux, un énergique effet de lumière. — M. Berchère a étudié très-finement la demi-teinte de son *Crépuscule*. — *La Vue prise à Magadino, au bord du lac Majeur*, de M. Thiénon, est remarquable par la variété des tons et la richesse du coloris; mais le peintre, pour avoir donné trop de valeur aux détails, a éparpillé l'effet de telle sorte que le site ne se laisse plus saisir que par maigres divisions, et perd ainsi toute son importance. Un défaut de perspective empêche aussi de comprendre quel cours suivent les eaux qui circulent entre les rochers du premier plan ; le bassin du lac paraît beaucoup trop élevé pour qu'elles puissent s'y rendre. Moins habile dans le maniement de la brosse que M. Troyon, et cherchant comme lui à écraser la touche, M. Thiénon a donné à ses premiers

plans l'aspect d'une mosaïque dont les parties sont mal rapprochées.

Plusieurs paysagistes, moins ambitieux encore que ceux que nous venons de nommer, ne se laissent pas même attirer par la majesté d'un site splendide ou l'originalité d'un point de vue de choix ; ils se contentent de la bonne et vulgaire nature qu'ils trouvent à leur porte, du sentier où le hasard les a conduits, de la gracieuse maisonnette qui leur a souri vingt fois au passage. Ainsi, M. Gourdet a fait un fort bon paysage avec une découpure de terrain sablonneux où se trouvent d'habiles oppositions de lumière et d'ombre. L'arbre, qui s'élève sur le premier plan et qui couronne à demi le tableau, est bien étudié, mais son dessin manque absolument de distinction ; c'est l'arbre connu de tous les rapins, et devant lequel ils se sont exercés si laborieusement à leur première leçon d'après nature.

M. Jamar (*la Route d'Aumale à Eu*) a peint de sincères et calmes figures de villageois, sur un fond de paysage d'une teinte douce et reposée. — M. Jules André, dans le tableau intitulé : *une Métairie dans les Landes*, a mis beaucoup d'air dans son lointain, et, sous les arbres du dernier plan, a épanché une subtile échappée de lumière. —M. Bouquet, qui, pourtant, a dans sa touche et dans son coloris le sentiment du vrai, a découpé par lambeaux si étroits les reflets de soleil sur le paysage portant pour titre : *une Lisière de forêt en Automne*, qu'il a fini par en zébrer toutes les parties, arbres et terrains.

M. Desjobert nous paraît, par le procédé, un des plus fervents émules de Troyon ; en outre, il a fait preuve, dans la *Vue prise au bord de l'Indre*, d'un sentiment très fin de la nature. Il était impossible de donner au fond du paysage plus de limpidité et de fraîcheur, et surtout, à la bande de gazon, un contour plus suave et plus velouté. Cependant, M. Desjobert n'a pas atteint partout à cette parfaite justesse de ton ; en cherchant la lumière, il est arrivé à des effets de coloris un peu factices, quoique piquants et gracieux ; c'est dans le monde des fées que se rencontrent les scintillantes feuilles d'or des arbustes de son premier plan. Ajoutons que la composition de ce tableau, où le ciel, coupé perpendiculairement, ne se laisse voir que sur une seule moitié du fond, présentait quelques difficultés heureusement sauvées, et qu'elle est d'une originalité et d'une coquetterie de bon goût.

Il est certains talents qui vous entraînent à de perpétuelles redites, tant ils sont toujours et complètement eux-mêmes. Heureux quand ces redites ne sont que les éloges dus à une supériorité incontestée comme celle de M. Flers. Cet artiste a exposé plusieurs tableaux, entre lesquels il nous serait bien difficile de faire un choix ; ce sont toujours des nuances indescriptibles dans leur excessive légèreté, un paysage trempé d'une humidité vaporeuse, ou pénétré, en quelques endroits, de la lumière la plus délicatement parfilée ; partout de la vérité, et plus encore de l'harmonie.

M. Vasselin s'inspire évidemment de Flers, mais il sait à propos retremper et fortifier le souvenir et l'impression qu'il garde de son modèle, dans une observation attentive de la nature. Aussi peut-on constater en lui de réels progrès : sa couleur a acquis beaucoup de franchise ; ses ciels sont plus aériens et plus lumineux. Cependant, les éloges que nous lui adressons ici ne s'appliquent qu'à deux de ses compositions ; dans les autres, il s'est montré plus négligé qu'il n'est permis de l'être à un jeune talent qui n'a pas encore obtenu son brevet de célébrité. Que M. Vasselin y songe, il faut un zèle soutenu pour conquérir la renommée, comme pour arriver à la supériorité du talent ; celui qui monte aujourd'hui et redescend demain, ne parviendra jamais, car il n'y a point de hasard dans les chefs-d'œuvre. M. Vasselin est en bonne voie ; mais qu'il redouble d'efforts, et surtout qu'il sache conserver cette dignité du véritable artiste, qui consiste à se respecter soi-même jusque dans le moindre de ses ouvrages.

M. Malenson est encore un de ces talents juvéniles dont nous nous plaisons à constater les progrès, à voir se dessiner la vocation. Les *Chasses* qu'il a exposées cette année sont déjà des compositions remarquables ; ses chiens sont bien en mouvement, et l'exactitude de leurs formes et de leur pelage est au moins suffisante. Nous aimons aussi ces fonds de paysage bleuâtres et vaporeux à la Watteau, que M. Malenson semble avoir adoptés. Cette recherche d'une couleur idéalement coquette, ne messied pas à des sujets semblables, qui sont destinés à *faire effet* dans la décoration d'un château, et à s'harmoniser avec l'élégant éclat des fêtes aristocratiques. Seulement, nous n'approuvons pas de même ce jaune blafard dont M. Malenson plaque indistinctement tous les terrains de ses premiers plans, qu'ils soient pris aux carrefours les plus battus ou aux recoins les plus verdoyants des

forêts. Nous l'engageons aussi à terminer certaines parties avec plus de finesse, surtout dans les tableaux de petite dimension. Au reste, ce ne sont là que menus défauts. M. Malenson a de la vocation, de la persévérance, une infatigable ardeur ; le succès n'est pas loin.

Il y a des parties très bien étudiées dans la *Vue de Rouen*, de M. Henri Pottier; ce tableau révèle, par certains détails, une juste entente de la touche et du coloris. Malheureusement, la plupart des qualités qu'on y remarque se trouvent atténuées par un défaut d'harmonie générale. Il y a, à coup sûr, chez M. Henri Pottier, l'étoffe d'un bon paysagiste, mais il laisse péricliter l'avenir de son talent, faute de se livrer à une étude assez assidue de la nature. Cet artiste peint de mémoire; des vides se font dans ses souvenirs : de là les taches qui se rencontrent dans ses œuvres, auprès d'incontestables beautés. Lorsque M. Pottier le voudra, il retrouvera l'essor primitif de son talent : qu'il le veuille donc !

Si, des Paysages, nous passons aux Marines, nous rencontrons d'abord M. E. Le Poitevin. Au nombre des plus fraîches et des plus charmantes productions de cet artiste, on devra compter désormais son tableau intitulé : ***Des hommes de l'équipage d'un vaisseau de Louis XIV allant faire aiguade à une fontaine*** (site d'Italie). Au moins, ce n'est plus ici une de ces toiles mesquines et étriquées, dont une ébauche spirituellement brossée et la signature d'un nom célèbre font tout le mérite. Devant un haut péristyle, aux colonnes de marbre, s'élève une fontaine d'une structure élégante et majestueuse, composée d'un groupe de Tritons et de Naïades. Des matelots débarquent sur le quai, au pied de la fontaine ; ce sont de ces figures originales et fringantes comme M. Le Poitevin sait si bien les inventer lorsqu'il ne se contente pas de copier ses anciens cartons. Les deux principaux personnages, hommes et femmes, sont, avec des expressions différentes, on ne peut plus fièrement posés ; la beauté digne et calme de la femme qui baisse les yeux sous le regard ardent et importun du jeune matelot, est une de ces inspirations ravissantes que les artistes supérieurs trouvent seuls sous leur pinceau. Enfin, l'air qui circule largement entre tous les plans de ce tableau, la splendide irradiation de soleil qui en illumine tous les détails, donnent une illusion complète de la chaleur, de l'éclat, de la transparence et de la perméable profondeur de l'atmosphère méridionale.

Lorsqu'il s'agit, comme nous l'avons remarqué déjà, de renouveler

l'examen d'un talent arrivé à son apogée, et désormais arrêté dans la limite de ses qualités et de ses défauts, la tâche de la critique devient tout-à-fait oiseuse, au moins en ce qui concerne les observations un peu généralisées, portant sur l'ensemble des œuvres nouvelles. Il ne reste rien d'opportun à faire, selon nous, si ce n'est d'opposer l'une à l'autre chacune de ces œuvres, de les juger suivant leur mérite relatif, en un mot de les passer en revue dans une énumération moins sèche et plus développée que celle du livret. C'est là ce qui nous advient, en ce moment, vis-à-vis de M. Morel-Fatio. Cet artiste est parfaitement connu et apprécié de notre public; nous n'irons donc pas, à son occasion, reproduire un éloge banal ou des critiques plus banales et surtout plus inutiles encore. L'éloge, en effet, a cet avantage que, s'il n'apprend rien de nouveau au public, il dédommage au moins l'artiste de ses soins et de ses travaux; au lieu qu'une critique persévérante, lorsqu'elle ne peut prétendre à modifier le talent auquel elle s'adresse, n'a plus que le résultat fâcheux d'en décourager l'activité. Qu'il n'en soit pas ainsi à l'égard de M. Morel-Fatio. Répétons plutôt à cet artiste que plusieurs des tableaux qu'il a envoyés à notre Exposition ont été accueillis avec une faveur signalée par le public. La *Vue d'Alger*, par exemple, prise ainsi de profil, a une physionomie, un aspect très pittoresques; puis, sous l'épanchement de cette lumière, dont le ton d'or est si pur, si brillamment avivé, cette ville produit un effet splendide et qui est des plus engageants, du moins en peinture, car il n'inspire pas absolument le désir de faire connaissance avec la réalité.

Une Rade hollandaise en 1700, est peinte avec beaucoup de recherche, de coquetterie dans les détails, mais aussi avec quelque sécheresse de touche. Ce tableau a le désavantage de rappeler, par la composition et par le procédé, la maigre finesse et le lustre si froid de la peinture sur porcelaine. Nous préférons de beaucoup la *Côte de Normandie*, où se trouvent des dégradations de ton très harmonieuses et parfaitement ménagées.

Sous prétexte de *Marines* et de *Marins*, M. Garneray nous expédie des bateaux portant une cargaison de masques et de caricatures. Cela soit dit, toutefois, par rapport au choix des sujets traités par l'artiste, mais sans prétendre nier son habileté d'exécution, habileté depuis long-temps éprouvée, et qui, depuis long-temps aussi, a renoncé à tout progrès, à tout rajeunissement de style et de procédé.

M. Héroult est, comme on sait, un très habile aquarelliste, qui déjà, dans plusieurs œuvres importantes figurant aux précédentes Expositions, nous avait fourni des preuves incontestables de son talent. La *Vue de la Pointe de Barfleur et des Roches du Béquet*, exposée cette année, n'a pu que confirmer l'impression favorable qui était demeurée dans les souvenirs du public. On conçoit cependant que M. Héroult abandonne, en partie, comme il le fait, la spécialité qui lui eût valu sans doute de beaux succès, pour s'adonner à la peinture à l'huile, offrant seule ces garanties de durée dans lesquelles l'artiste recherche la perpétuation de sa gloire. Malheureusement, un artiste éprouve toujours de grandes difficultés lorsqu'il lui faut modifier sa touche, réformer sa manière et son procédé. Ainsi arrive-t-il à M. Héroult: en travaillant à l'huile, il conserve les traditions de l'aquarelle, et peint d'une touche encore molle et surtout trop délayée; mais, à l'huile comme à l'aquarelle, M. Héroult excelle à indiquer les plans d'un immense horizon, à reproduire ces fines dégradations de lumière, ces lueurs subtiles et transparentes qui éclairent les premières heures du matin ou du soir. Le lecteur a pu vérifier par avance cette observation, en examinant la *Vue de la Garonne, prise des hauteurs de Lormont* (soleil levant) : cela est frais, limpide, chatoyant, radieux, comme la nature elle-même à son réveil.

Nous avons remarqué aussi, de M. Héroult, une belle marine (*l'Automne, lougre*), d'un faire beaucoup plus ferme et plus vigoureux que celui de ses autres œuvres, et qui annonce chez cet artiste la volonté aussi bien que le pouvoir de surmonter les difficultés qui entravent sa marche, et peut-être auraient compromis son succès.

M. Hildebrandt est doué de cette facilité d'exécution, de ce laisser-aller spirituel du pinceau, qui, pour peu qu'il se combine avec d'autres qualités plus sérieuses, amène la vogue d'un artiste, et impose, en quelque sorte, sa manière au goût du public. Pour achever de se constituer un genre particulier, M. Hildebrandt a adopté, pour ses terrains et ses fonds, un coloris sinon vrai, au moins spécieux, dont l'application un peu monotone a pour but, sans doute, de produire une harmonie d'ensemble combinée sur de nouvelles bases, et dont le ton presque uniformément grisâtre fait contraste avec l'éclat qu'il sait donner à ses figures. Voici la seconde fois seulement que les œuvres de M. Hildebrandt figurent à notre Exposition, et déjà nous

trouvons son école établie parmi nous ; c'est dire assez que le succès s'attache aux productions de cet artiste. Cependant, nous lui conseillons de ne pas abuser de la prédilection du public, et de savoir à propos renouveler son procédé, qui pèche par un peu de froideur, et n'admet pas assez de variété dans les sujets auxquels il s'applique.

M. Bentabole nous a donné, dans son tableau intitulé : *Souvenir des Côtes de Normandie,* une imitation aussi parfaite que possible de son maître M. Hildebrandt. Et qu'on ne croie pas que, en émettant cette observation, nous ayons l'intention de cacher une critique sous un semblant d'éloge, car, lorsqu'il s'agit d'un talent aussi jeune que celui de M. Bentabole, l'imitation intelligente des œuvres du maître est toujours la meilleure garantie de l'avenir de l'élève.

Au nombre des jeunes peintres qui, à certains égards, paraissent se rapprocher de M. Hildebrandt, nous avons remarqué M. Dandiran, pour sa *Vue prise à Marly* (effet de neige). Ce tableau, qui se distingue par une grande réalité de détails et par un ton général assez harmonieux, a mérité à son auteur d'honorables approbations.

Parmi les jeunes élèves dont les libéralités de la ville encouragent le talent, M. Berthelemy est sans aucun doute un de ceux qui, par leurs belles dispositions, secondées d'un travail assidu, se montrent les plus dignes de la faveur qui leur est accordée. Mais une grande vivacité de zèle et une naissante habileté ne suffisent pas toujours aux jeunes artistes, pour arriver à un heureux déploiement de leurs talents ; il leur faut encore une défiance modeste d'eux-mêmes, qui règle leurs efforts, et les préserve de dépenser leurs forces en de vaines et orgueilleuses tentatives. Rien ne nous affirme que M. Berthelemy soit dans le cas de se faire l'application de la remarque que nous venons de faire; cependant, il nous est demeuré, de l'examen de ses tableaux, une quasi-conviction que ce jeune artiste se laissait dominer par de prétentieuses velléités de composer de grandes pages, sans posséder encore l'acquis nécessaire pour tirer un parti fructueux du vaste champ qu'il s'efforce d'exploiter. En effet, M. Berthelemy se taille d'abord des toiles d'amples dimensions, puis, entre une large mer sans accidents et un ciel immense, tout d'une seule teinte, comme s'il était peint au moyen de quelque procédé mécanique, notre jeune artiste dresse de modestes bateaux, peuplés de toutes sortes de personnages lilliputiens, qui sont censés exécuter les

plus énergiques et les plus audacieuses prouesses. Ce défaut de proportion entre le cadre et les véritables dimensions du sujet, est au moins disgracieux; c'est pourquoi nous conseillons à M. Berthelemy, ou de meubler davantage ses toiles, ou de les tailler sur un patron moins ample : son talent n'y perdra rien; sa modestie et son bon goût y gagneront quelque chose.

Les Études d'animaux figurent en assez grand nombre à notre Exposition. En tête de cette catégorie nous pouvons placer les tableaux de M. Loubon, quoique le paysage ait une grande importance dans ces compositions, où les deux genres réunis semblent se prêter mutuellement secours pour constituer des œuvres larges et d'un vigoureux effet. Ainsi en est-il du ***Pâturage de la Camargue*** : rien qu'à voir ce troupeau de bœufs effrayés se précipitant, s'empêtrant, se débattant au milieu de ces hautes herbes, de ces jungles épaisses qui cachent un sol marécageux, et ce ciel d'un gris roux, aux nuages si solidement massés, qu'un vent furieux commence à entamer, ne comprend-on pas, en même temps, tout le tumulte impétueux de l'orage et l'émotion terrifiante qu'il apporte avec lui?

Quant aux ***Muletiers en Provence***, eux et leurs mules ont bien l'insouciante allure des natures méridionales; mais nous ne saurions juger de la vérité de ton de ces terrains argileux qui paraissent comme embrasés et rougis à la fournaise. En revanche, le ***Mont-Ventoux*** (un Gué), semble couvert d'un glacis un peu froid; les lueurs matinales ne produisent, sur ces eaux et ces pics neigeux, que des transparences blafardes. Peut-être le contraste de coloris, qu'on a sans doute cherché à établir entre ces deux compositions, est-il arrivé jusqu'à un effet discordant. Cependant, la longue défilée de bœufs qui traverse d'une ligne mouvante le premier plan du gué, relève à propos, par la mosaïque chaude et vivement accentuée de son pelage, l'aspect cristallin et réfrigérant des fonds de ce tableau.

On rencontre bien difficilement des talents aussi sincères que celui de mademoiselle Rosa Bonheur, et une puissance d'exécution aussi ferme et aussi soutenue que chez cette jeune artiste. Il ne s'agit pourtant, ici, que des paysages les plus simples, les moins composés, rehaussés seulement par de naïfs animaux ou par quelques figures villageoises non moins naïves. Mais il a fallu déjà une si habile expérience de la brosse pour enlever le relief vigoureux de ces chevaux de

labour; puis, il y a tant de naturel dans leur mouvement, et la robuste consistance de leur pelage lustré est si exactement accusée! Notre Exposition ne possédait rien, certainement, comme étude spéciale d'animaux, qui pût soutenir la comparaison avec les deux tableaux de mademoiselle Rosa Bonheur : *l'heureux Laboureur ; Taureaux et Vaches au pâturage auprès d'un ruisseau.* Quant aux paysages qui servent de cadre à ces études, ils se font aussi remarquer par cette parfaite justesse de ton, cette puissante franchise de touche, qui sont les attributs caractéristiques du talent de mademoiselle Rosa Bonheur. Dans l'exécution des figures, cette artiste arrive jusqu'à l'effet spirituel par un délicat sentiment de la naïveté.

Nous avons remarqué les *Moutons au pâturage*, par M. Richard. Quoique relevant d'un procédé un peu arriéré, l'exécution de ce tableau indique une main savamment exercée. Le paysage est touché avec beaucoup de finesse ; mais surtout, au lainage si compact, si fermement feutré, des béliers et des moutons, nous n'avons pu manquer de reconnaître le talent trop oublié peut-être du maître de Brascassat.

Nous avons vu, de M. Humbert, un gracieux tableau (*Paysage et Animaux*), qui ne nous permet pas cependant de juger toute la portée du talent que l'on accorde à cet artiste.

M. Paris (*Vache et Taureau dans un clos; Brebis et Agneaux au pâturage*) pose très pittoresquement ses animaux ; il exécute leur pelage par touches prestes et légères, mais il a le tort de le farder de nuances outrées et factices.

M. Frank possède une des qualités les plus précieuses du peintre d'animaux : la science de l'anatomie, l'art de leur donner des mouvements justes et vrais. Des aquarelles, exposées les années précédentes, ont plusieurs fois justifié cet éloge. Malheureusement, cet artiste n'a qu'une médiocre habitude de la peinture à l'huile : sa touche est fine et bien sentie, mais pénible et tourmentée; nous ne doutons pas, cependant, qu'un légitime succès ne s'attache à ses productions, lorsqu'il aura acquis l'habileté de procédé qui lui fait encore défaut.

Certes, c'est montrer pour l'art un dévouement très méritoire, que de se livrer, aussi sérieusement que l'a fait M. Pain, à l'étude d'un genre ingrat et qui en outre sollicite peu l'intérêt du public. Les tableaux de nature morte, représentant des entassements plantureux de légumes ou de gibier, d'étincelants agroupements de vases ciselés

et de quelques autres splendides accessoires du service de table, ne peuvent plus trouver d'emploi convenable dans l'ornementation intérieure de nos maisons, depuis qu'un revirement de la mode les a expulsés des salles à manger, où jadis ils égayaient les regards des convives, et procuraient ainsi un délicat avant-goût des délices du festin. Cependant, ce genre de composition prêtait à de beaux développements de couleur; c'est pourquoi il est louable de voir de jeunes artistes s'y adonner consciencieusement, et faire un peu violence, sur ce point, au caprice de la mode. Ne passons donc pas avec indifférence devant le tableau de M. Pain, qui renferme une si riche accumulation de plantes potagères : des choux-verts aux feuilles glauques largement épanouies; des choux-rouges aux teintes vineuses et pourprées; des artichauts à la couronne hérissée et d'un vert glacé, des raves lavées de carmin, un bonnet turc aux reflets cuivrés, un crabe aux nuances vives de chair, des harengs saurs à la robe mordorée, des huîtres dans leurs robustes écailles. Toutes ces formes, groupées et contrastées avec art, attaquées avec franchise, peintes avec naturel, colorées avec une juste sobriété, se détachent sur un fond vigoureusement assombri. Le seul reproche que le peintre ait peut-être encouru dans cette estimable composition, c'est d'avoir laissé percer parfois un peu de sécheresse dans sa touche, et d'avoir cerné ses contours d'un trait noir trop fortement accusé. Nous engageons vivement M. Pain à poursuivre des études si bien commencées; le mérite d'une bonne exécution, en quelque genre que ce soit, a toujours le pouvoir de triompher de l'indifférence du public, et d'entraîner enfin sa chaleureuse approbation.

En général, le public se montre injuste et dédaigneux à l'égard des portraits. A chaque Exposition nouvelle, c'est toujours le même concert de plaintes contre l'envahissement de ce genre, qu'on n'hésite pas à qualifier de parasite et de quasi-industriel. Et pourtant, si quelque beau portrait, noblement posé, largement peint, et, par dessus tout, d'une ressemblance saisissable pour chacun, vient à se produire à l'Exposition, c'est sur lui que se concentre dès-lors tout l'intérêt de la foule, c'est en son honneur que l'on entend formuler les plus vives admirations. Il y a donc injustice à déprimer ce genre qui sait éveiller de si universelles sympathies, et dans lequel de hauts talents se sont illustrés. Le portrait a, d'ailleurs, des droits incontestables à nos préfé-

rences ; en général, les œuvres qu'il embrasse appartiennent, pour la plus grande partie, à des compatriotes. Les portraitistes étrangers font bien quelques apparitions parmi nous, mais c'est d'une manière fortuite et peu suivie, tandis que le contingent fourni par nos artistes est toujours, au contraire, constant et des plus nombreux.

Passons rapidement sur les portraits exposés par des artistes étrangers. N'en déplaise à des rivaux plus renommés ou plus en vogue, et doués d'ailleurs de cet attribut auquel Molière attache le privilége de la toute-puissance, le portrait de Mlle Armide Lepeut[1], par cette jeune artiste elle-même, a su conquérir tout d'abord les préférences unanimes du public. C'est un succès obtenu sans moyens exagérés et sans fracas, car il est impossible de voir un portrait plus simplement agencé, plus naïvement posé, d'une facture plus sobre et plus mesurée ; mais il y a dans l'attitude tant d'assurance calme et digne, dans l'ajustement une simplicité si noble et de si bon goût, dans l'expression du visage une sérénité si fière et si douce, dans toute la tête, enfin, tant de naturel, de relief et d'éclat, que les plus indifférents eux-mêmes en demeurent frappés, et, sans s'expliquer son prestige, ne peuvent s'empêcher de manifester leur admiration.

Mlle de Sarrauton a aussi exposé son propre portrait, et Mlle Chirat celui de sa sœur. Il y a, dans le premier, de la finesse, de l'élégance, mais une couleur grise et terne, une absence totale d'air autour de la tête ; dans le second, une couleur brillante, une touche exercée, mais un peu de sécheresse.

M. Marzocchi et M. Dauvergne ont eu, par le passé, d'assez beaux succès parmi nous, succès que leurs portraits de cette année n'accroîtront que médiocrement. Le *Portrait de monseigneur l'évêque de Nevers*, par M. Marzocchi, vise à l'éclat, au mouvement inspiré, à la grandeur pompeuse, mais il n'atteint guère qu'à l'affectation tourmentée et au fracas. La couleur est ardente et chauffée plutôt que chaleureuse ; les étoffes manquent de transparence, et les dentelles de légèreté.

Le *Portrait d'artiste*, par M. Dauvergne, est plutôt dans les conditions d'une étude de fantaisie que dans celles d'un portrait. On y retrouve quelques-unes des qualités de ce brillant et fin coloriste, mais atté-

[1] Au moment de mettre sous presse cet article, nous apprenons que Mlle Armide Lepeut et Mlle de Sarrauton sont de Rouen.

nuées par quelque chose de terne et de languissant, qui laisserait supposer que ce tableau a été exécuté dans des moments d'inaptitude et de découragement. Quant au portrait si prétentieusement historié de notre digne antiquaire, M. l'abbé Cochet, c'est une œuvre radicalement médiocre, qui n'a pas même le mérite de la ressemblance.

Le ***Portrait d'enfant*** de M. Henri SCHEFFER, est une composition toute mignonne et toute gracieuse, d'un fini tellement recherché qu'on n'en saurait imaginer de plus achevé; mais, en même temps, d'une suavité un peu fade et d'un éclat sans ressort. Sans contredit, toutes les mères, idolâtres de leurs jolis enfants, s'extasieront devant ces carnations diaphanes et ces contours mollement vaporeux; pas une d'elles qui n'enviera le secours de ce pinceau moelleux et caressant pour fixer sur la toile des traits adorés. Malheureusement, la critique est marâtre et les tendresses maternelles ne sauraient amollir son cœur; elle blâmera donc impitoyablement cette touche effacée, floconneuse, sans verve et sans jets hasardeux, toujours et partout puérilement polie, épincée et lustrée. M. H. Scheffer possède un sentiment élevé de l'art, et ses perceptions sont d'une délicatesse exquise; témoin sa ***Tête d'étude de Femme en prière***. Que ne joint-il, à ces qualités précieuses, un procédé plus agile et une allure moins énervée !

C'est sans doute sur cette curiosité grossière qui cherche sa pâture dans les salles des Cours d'assises et dans les galeries des Curtius ambulants, qu'a spéculé M. BONFIGLIOLI en composant son prétendu ***Portrait de Marie Lafarge***. Telle inspiration, telle œuvre! A qui fera-t-on jamais croire que, coupable ou victime, fléchissant sous le poids des remords ou portant noblement sa couronne de martyre, Marie Lafarge ait *posé* cette héroïne de vaudeville, au costume quasi-monacal et pourtant immodeste, au regard hypocritement lascif, à la tournure de grisette à son miroir? Évidemment, il y a ici quelque supercherie; et ceci nous rappelle la tête banale des figuristes en cire, qui représente complaisamment tous les criminels et les héros populaires, depuis Fieschi jusqu'à Abd-el-Kader.

Nos peintres de portraits sont nombreux, mais il faut nécessairement faire un choix. Il y en a que la critique dédaigne, parce qu'ils se sont toujours montrés dédaigneux de ses avis. Laissons-les mar-

cher à leur guise, et parlons seulement de ceux qui font de nobles efforts pour se déclarer en progrès. — M. Borély veut évidemment mieux faire ; on lui doit savoir gré de son travail consciencieux. — Mme Bourlet de la Vallée a exposé une charmante *Tête d'Enfant*, à laquelle, malgré une facture timide et pointillée, elle a su prêter un éclair d'intelligence et de vie. L'amour maternel l'a heureusement inspirée. — M. Lamanière a une couleur franche et brillante, et surtout il saisit la ressemblance avec assez de bonheur pour que le public n'hésite pas devant ses portraits. Ce sont deux qualités précieuses, au besoin même suffisantes pour attirer une nombreuse clientelle ; mais qu'il songe aux qualités fondamentales de l'art, à la correction, au modelé, s'il veut que ses ressemblances deviennent de bons portraits.

M. Melotte a droit à tous les éloges que peut mériter un talent jeune, ardent, docile à la critique et toujours en progrès ; ses deux grands portraits de cette année ont obtenu le privilége flatteur d'exciter un intérêt toujours soutenu et une approbation unanime. Le *Portrait du capitaine D.*, fièrement posé, garde, dans toute son attitude, dans son expression et son regard, cette physionomie martiale, cette raideur sans contrainte, et cette mâle assurance qui sied si bien à un vétéran des armées impériales. Le *Portrait de dame âgée* respire, au contraire, un parfum de grâce affable, de bienveillance prévenante, de distinction aisée, qui décèle des habitudes aristocratiques. L'habileté qu'a déployée l'artiste à bien saisir et à rendre, sans affectation, la diversité de ces deux caractères, témoigne d'une flexibilité de talent qui présage une suite de réussites constantes. Dans l'un et dans l'autre portrait, les mains sont élégamment dessinées, les accessoires bien traités, et les sacrifices exigés pour faire valoir les têtes parfaitement entendus. Que M. Melotte s'affermisse donc dans sa vocation, qu'il soigne de plus en plus sa couleur, de fructueux succès lui sont assurés.

M. Sardou a une réputation si solidement établie, si parfaitement justifiée par d'admirables succès, dans le genre du portrait au pastel en petit, qu'il serait superflu de prétendre y ajouter. Toutefois, M. Sardou a voulu étendre son cadre étroit, et ressusciter, avec tout son prestige et son éclat, ce splendide et gracieux genre du portrait

au pastel tel que l'exécutaient les artistes du XVIII[e] siècle. Il a donc exposé plusieurs portraits en grand, qui témoignent de ses efforts pour se rapprocher de ces nobles modèles. Malheureusement, nos costumes étriqués et sombres ne fourniront jamais, comme les étoffes éclatantes, les broderies et les bijoux, matière à ces riches développements de couleur qu'affectionne le pastel. Les portraits de femme seront seuls complètement favorables à l'artiste. Nous n'en voulons pour preuve que le beau portrait en ovale exposé par M. Sardou, et qui l'emporte incomparablement, en éclat, en effet heureux, en harmonie, sur les deux portraits d'homme de même proportion.

M. DELACLUZE et M. GAYE sont deux miniaturistes rivaux, entre lesquels le public aura bien de la peine à se prononcer. M. Delacluze a pour lui la connaissance approfondie de son art, l'expérience des procédés et l'avantage d'une réputation dès long-temps établie sur de solides et incontestables succès; mais M. Gaye a le feu des jeunes années, la fermeté du contour, l'éclat soutenu du coloris, qui en découlent, et cette correction élégante que donne l'étude attentive des maîtres anciens. M. Delacluze et M. Gaye sont placés bien loin l'un de l'autre à l'Exposition; mais l'instinct judicieux du public a su les rapprocher.

M. FEUCHÈRE, ayant réduit aux proportions d'une charmante figurine sa belle statue de *Jeanne d'Arc sur le bûcher*, qui figurait à la dernière Exposition de Paris, a bien voulu disposer d'un de ces modèles en faveur de l'éditeur de la *Revue*. Nous regrettons vivement que l'artiste n'ait pas accordé, en même temps, l'autorisation de livrer au public cette intéressante œuvre d'art. On aurait pu admirer alors, comme nous l'avons fait, cette attitude conservée si simple et si noble jusque sous les liens qui l'étreignent; et, dans l'attente du martyre, cette empreinte de confiante et pieuse résignation, cette douloureuse extase qui transfigure déjà les traits de la sainte héroïne. Une seule critique pourrait être adressée, selon nous, à cette composition d'un style si élevé et si pur, c'est que, excepté le genre du supplice, aucun trait caractéristique ne nous a paru rappeler la vierge inspirée dont l'élan surnaturel entraînait nos soldats à la victoire et terrifiait les Anglais éperdus.

En parcourant toutes ces œuvres, auxquelles nous nous sommes

efforcés de rendre bonne et loyale justice, nous nous attendions à rencontrer celles d'un jeune artiste, M. LEBRUN, sur lequel la ville de Rouen a, naguère, étendu son patronage ét ses encouragements. M. Lebrun, par ses portraits et par son tableau de Cymodocée, qui figuraient à la dernière Exposition, nous avait fait concevoir de telles espérances, que nous ne doutions pas qu'un progrès éclatant ne vînt les confirmer. Mais nous avons appris qu'une maladie longue et cruelle suspendait momentanément ses travaux. Son absence à notre Exposition est donc suffisamment justifiée, et c'est dans la crainte qu'on ne vînt à l'interpréter défavorablement, que nous n'avons pas voulu terminer notre revue sans consigner ici cette équitable observation [1].

[1] On pourrait s'étonner de ne pas voir la Sculpture figurer dans notre examen, si nous ne rappelions à nos lecteurs que, dans deux numéros précédents de la *Revue de Rouen*, nous avons déjà fait connaître les deux morceaux capitaux de ce genre : le *Miroir* de mademoiselle de Fauveau, et le *Projet de statue de Guillaume-le-Conquérant*, par M. L. de Merval.

Deux Collaborateurs de la REVUE DE ROUEN.

CHRONIQUE.

= Le chateau de Canteleu. — Il y a toujours un certain attrait à connaître le jugement que portent, sur notre pays, les étrangers qui le visitent ; leurs impressions, dégagées de toute influence de localité, ne sauraient être accusées de partialité, et, lorsqu'elles nous sont favorables, il est bien difficile de ne pas se sentir flatté des éloges qu'ils nous donnent, et du tribut d'admiration qu'ils paient à la beauté de nos sites. Tel est, du moins, le sentiment que nous inspire le passage suivant, que nous extrayons d'un ouvrage récemment publié en Angleterre, par le révérend Francis French, et intitulé : Journal de voyage en France et en Espagne, pendant l'année 1844 — Ainsi que le titre l'indique, ce n'est pas là un livre qui accuse de grandes prétentions. Ce sont de simples notes de voyage, jetées en courant sur le papier et écrites dans le style familier ; et, si nous avons osé concevoir la pensée bien téméraire d'en essayer une humble traduction, c'est que nous avons la conviction que nos lecteurs s'associeront avec empressement aux justes expressions de gratitude que l'auteur adresse à l'un de nos concitoyens, dont la bienveillante hospitalité s'exerce, à chaque instant, pour tous, avec un si infatigable dévouement, et qui sait faire un si noble usage de sa fortune en facilitant à tous les étrangers l'accès d'une des plus belles propriétés de nos environs. Voici comment s'exprime M. Fr. French :

« Le temps pluvieux, qui régnait depuis quelques jours, s'est enfin éclairci cette après-midi, et nous en avons profité pour aller visiter le délicieux château de Canteleu, situé à quelque distance de la ville, au sommet d'une colline élevée, d'où l'on jouit d'une vue très remarquable de Rouen et de ses environs.

« Nous arrivâmes aux portes du château, après avoir gravi une côte longue et pénible, et, tout d'abord, nous fûmes frappés de l'aspect grandiose et sévère de cette habitation. Nous hésitions à en franchir la grille, lorsqu'un homme, qui travaillait non loin de là, s'approcha de nous avec empressement, et nous assura que nous pouvions, sans indiscrétion, pénétrer dans l'enceinte du parc. Encouragés par cette invitation, nous descendîmes de voiture, et nous nous dirigeâmes vers l'un des points de vue qui le premier attira notre attention.

« D'après ce que nous avait dit l'homme qui nous avait engagés à en-

trer, nous avions cru comprendre que le propriétaire était absent, et, dès lors, nous n'avions pas jugé nécessaire de nous présenter au château pour réclamer la permission de nous promener dans le parc; mais, tandis que nous étions occupés à admirer le magnifique panorama qui se déroulait à nos yeux, nous vîmes s'avancer vers nous un Monsieur que je reconnus aussitôt pour être le propriétaire. Je me disposais à lui faire des excuses de la manière un peu indiscrète dont nous avions envahi sa propriété, sans nous être fait présenter à lui, lorsqu'il me prévint en nous adressant quelques paroles pleines d'obligeance, qui nous mirent si bien à l'aise, que, laissant de côté tout scrupule, nous acceptâmes avec empressement l'offre qu'il nous fit de nous accompagner lui-même dans son parc. Ces jardins sont dessinés avec beaucoup de goût : à chaque pas, grâce à des mouvements de terrain très heureux, et à des massifs habilement disposés, l'on découvre avec admiration des points de vue ravissants, qui charment par leur variété, et offrent aux promeneurs une suite de tableaux plus pittoresques les uns que les autres.

« En avant de la façade principale du château, un plan légèrement incliné conduit à une terrasse, en forme de bastions, qui domine tout le paysage, et d'où l'on embrasse un vaste horizon. Au-dessous de nous, des coteaux accidentés, couverts d'arbres touffus, laissant à nu, de place en place, d'arides rochers de pierre calcaire, descendent jusqu'à la Seine, dont nous nous plaisions à suivre les gracieux contours, et au-delà de laquelle s'étendent de riches prairies de la plus belle verdure; plus loin apparaît la ville, avec ses milliers de toits et ses clochers gothiques, qui s'élèvent majestueusement dans les airs; puis, au dernier plan, une ceinture de montagnes qui s'affaissent peu à peu, et vont se perdre à l'horizon : tout cela forme un des plus vastes et des plus magnifiques panoramas qu'il soit possible d'imaginer.

« Ce ne fut pas sans de vifs regrets que nous nous arrachâmes de ces lieux, que nous ne nous lassions pas d'admirer, et M. A. Elie Lefebure nous proposa alors de visiter l'intérieur de son château, qui renferme plusieurs appartements décorés d'arabesques du meilleur goût, et un petit musée d'histoire naturelle, où se trouve, entr'autres, une collection d'oiseaux-mouches qui ont conservé tout l'éclat de leurs couleurs. La plupart des appartements et des galeries sont tapissés de gravures anglaises d'un grand prix. Quand nous arrivâmes à celle qui représente la duchesse de Sutherland tenant sur ses genoux sa fille encore enfant, d'après un tableau de sir Thomas Lawrence, M. Elie Lefebure nous la désigna en souriant, et ajouta : « Cette jeune fille vient, je crois, « de se marier? »

« Notre aimable hôte nous conduisit ensuite à sa bibliothèque, qui est arrangée avec beaucoup de goût et d'élégance. La conversation tomba alors naturellement sur des sujets de littérature, et nous eûmes l'occasion d'apprécier les connaissances variées de notre hôte, qui nous parut très versé dans toutes les questions de sciences et d'arts.

« En reconduisant Madame T... à notre voiture, M. Elie Lefebure voulut bien nous exprimer, de la manière la plus obligeante, le plaisir qu'il avait eu à nous recevoir. Je lui dis, à mon tour, combien nous étions confus des attentions délicates qu'il avait eues pour nous, et je l'assurai que nous ne saurions oublier un accueil aussi bienveillant, et d'autant plus flatteur, que nous n'avions pas l'avantage d'être connus de lui.

« Le voyageur en pays étranger est toujours fort sensible à l'empressement avec lequel on l'accueille; mais, lorsqu'il trouve, en outre, chez un propriétaire, ces prévenances pleines de délicatesse et cette exquise urbanité que nous avons rencontrées au château de Canteleu, il ne saurait trop se louer de pareils procédés, et c'est pour lui un devoir et un plaisir, en même temps, d'exprimer hautement toute sa reconnaissance et toute sa gratitude. »

= Les Indiens Ioways. — Notre ville a reçu la visite de ces hôtes à la peau cuivrée et bizarrement peinte, qui, chefs de tribu dans leur pays du Nouveau-Monde, ont entrepris un voyage long et périlleux pour venir faire connaissance avec la vieille Europe.

Les Indiens Ioways, fort bien accueillis à Paris, qui leur a étalé ses merveilles, ne l'ont pas été avec moins d'urbanité à Rouen d'abord, et ensuite au Havre, où ils viennent de s'embarquer; mais nous craignons bien qu'ils n'aient été considérés plutôt comme objets de curiosité, que comme des voyageurs ayant un tout autre but que de venir se donner en spectacle aux regards d'un peuple civilisé. Nous aimons à le croire, une pensée philosophique a dû servir de mobile à ces courageuses familles, pour les déterminer à entreprendre une semblable excursion; ils ont voulu connaître nos mœurs et étudier notre civilisation, dont ils pourront tirer quelques avantages pour leurs tribus, s'ils ont le bonheur de revoir la patrie.

Parmi les souvenirs qu'ils emportent des choses qui les ont le plus frappés, le grandiose de nos monuments religieux est au premier rang; rien, ainsi qu'ils l'ont dit, ne pouvait leur donner une plus haute idée de la grandeur de notre Dieu et du culte que nous lui adressons, que la magnificence de ces basiliques. Une de leurs compagnes est morte chrétienne à Paris, et un mausolée, destiné à perpétuer la mémoire de leur passage

en France, sera bientôt élevé sur sa tombe; ils se sont montrés profondément sensibles à cette marque de distinction spéciale, dont ils ont paru comprendre toute la portée, et ce fait ne sera pas un des derniers dont ils aimeront à entretenir leurs compatriotes.

Ces braves gens ont fait leurs adieux à la France, après avoir remercié particulièrement M. Vatemard, dont le zèle tout philanthropique les a puissamment secondés dans l'accomplissement de leur voyage.

Ils voguent maintenant vers le sol natal. Puissent-ils, lorsqu'ils l'auront touché, mettre à profit les notions qu'ils ont pu recueillir de notre civilisation, qui, toute imparfaite qu'elle soit, vaut mieux sans doute que l'état de presque sauvagerie dans lequel ils sont encore plongés! Puisse notre religion, dont ils ont conçu une si haute idée, leur inspirer des sentiments pacifiques, et faire cesser ces guerres d'extermination qu'ils se font de peuplade à peuplade, sans autre raison que celle qui leur a été transmise par un préjugé barbare!

= Musée-Bibliothèque du Havre. — En arrivant au Havre par la Seine, on aperçoit maintenant, sur la place des Pilotes, un monument neuf, d'une architecture élégante, dominant les édifices voisins, et semblant faire accueil au voyageur qui vient visiter cette ville. C'est le Musée-Bibliothèque. Il est construit à la place de l'ancien hôtel de ville, bâtiment triste et écrasé, où l'on avait mis, en dernier lieu, le Tribunal de commerce, la Justice de paix et l'Octroi. Vingt colonnes décorent cette façade; elles sont superposées par dix de front, groupées en deux sur chaque aile, celles du centre étant isolées en support. Quatre figures assises couronnent la galerie supérieure : elles représentent la Peinture, la Sculpture, l'Histoire et la Science. Leur exécution fait honneur au ciseau de M. Pyaner. Ces statues sont d'un heureux effet; mais tout le monde n'est pas d'accord sur celui du petit attique destiné à l'horloge, et placé au milieu de cette terrasse. Quelques personnes trouvent cette partie trop surchargée d'ornements, et disent que les pilastres plats et disproportionnés qui en garnissent les côtés, ne sont pas très bien en harmonie avec les belles colonnes corinthiennes qu'ils surmontent.

Malgré ces critiques, qui sont peut-être contestables, M. Brunet-Debaisne, l'architecte de la ville, a le droit de s'enorgueillir de son œuvre, laquelle a le précieux avantage d'offrir un aspect grandiose, quoique étant d'assez minime dimension. La ville du Havre a donc enfin un beau monument : elle en avait besoin, car son église Notre-Dame n'est pas d'un grand mérite architectural, et sa salle de spectacle était, à l'extérieur, un pitoyable édifice, que le talent de M. Lecharpentier vient de rendre un peu supportable.

On assure que l'inauguration du Musée-Bibliothèque se fera le 15 août prochain, par l'ouverture de l'Exposition de Peinture dans la salle des Arts. Cette salle, assez vaste, occupe tout le centre de l'étage supérieur. Une petite galerie, sur le devant, qu'on garnira de banquettes, est réservée au public : les deux galeries latérales sont destinées à l'Histoire naturelle, et le rez-de-chaussée sera occupé par les livres et par un péristyle-vestibule d'assez bon goût. Telle est, en peu de mots, la distribution de l'édifice. On voit qu'il n'est pas très vaste ; mais il suffira à sa destination. Ajoutons que deux piédestaux attendent, à l'extérieur, les statues de Bernardin de Saint-Pierre et de Casimir Delavigne.

Beaucoup de blâme a été jeté sur l'administration municipale à cause de ce monument. Est-il bien opportun, a-t-on dit, de dépenser tant d'argent pour des *canards empaillés*, quand le Havre n'a pas une Bourse pour les commerçants qui l'enrichissent ? Un simple coup d'œil sur ce qui s'est passé fera justice de cette boutade, malheureusement historique.

Il y a quelques années, l'état prospère des finances de la ville inspirant de la générosité au Conseil municipal, donna lieu au vote de contribuer pour moitié à la construction d'un local pour la Bourse. Cette délibération fut envoyée à la Chambre de Commerce. On pensera peut-être qu'une telle offre fut accueillie avec reconnaissance : ce serait une erreur. La communication n'obtint pas même l'honneur d'un accusé de réception, et les représentants du haut commerce havrais trouvèrent fort déplacé que le Conseil municipal se fût occupé d'une question qui ne le concernait pas.

La Municipalité, ainsi remise à sa place, sut mettre la leçon à profit, en cherchant à utiliser son argent d'une autre manière. On se plaignait depuis long-temps de l'exiguité et de l'incommodité des salles du Palais de justice, où se trouve la Bibliothèque publique, et l'on parlait de l'avantage que retirerait la jeunesse havraise, si elle obtenait l'accès de cet établissement pendant les soirées. Le Conseil municipal eut alors l'idée de construire un bâtiment spécial à cette destination, et l'on pensa qu'il serait facile d'y disposer de la place pour un Musée de peinture, qui faciliterait l'étude des arts, ainsi que pour des objets d'histoire naturelle qu'importent journellement les navires venant des divers points du globe. Voilà comment le Havre possède un Musée-Bibliothèque, et comment on pourra rencontrer dans cet établissement des canards empaillés.

= École des Sourds-Muets. — Une cérémonie des plus intéressantes doit avoir lieu le dimanche 10 août, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville ; là, des amateurs et des artistes, les uns avec des paroles éloquentes, les autres avec le charme de la voix, viendront, dit-on,

contribuer à rendre encore plus solennelle la fête que prépare M. l'abbé Lefebvre en faveur de ses élèves, qui, eux, sont privés, depuis leur naissance, du don de parler et d'entendre. Ces intéressants écoliers feront connaître, dans cette séance, les résultats de l'instruction qui leur est donnée par leur habile et généreux professeur. Rien n'est plus curieux que ces exercices manuels, formant un alphabet à l'aide duquel ils expriment leurs pensées avec une étonnante promptitude.

Des récompenses seront distribuées aux élèves les plus intelligents de la classe; l'exhibition de cette intelligence et le couronnement de chaque pauvre sourd muet, seront, nous n'en pouvons douter, des plus touchants à voir. Une faible rétribution, au profit de l'œuvre de M. l'abbé Lefebvre, sera échangée contre un billet d'entrée, dont un bon nombre est déjà placé. Il y aura là du bien à faire, et de douces émotions à ressentir : la foule y viendra.

= La Société des Amis des Arts de Rouen est le plus utile auxiliaire de nos Expositions municipales, puisqu'elle consacre, chaque année, ses principales ressources à l'achat des productions envoyées par les artistes. Cette Société a choisi, pour le tirage de cette année, au Salon de 1845, une jolie collection qu'elle exposera plus tard à la convoitise de ses souscripteurs, et où les amateurs retrouveront avec plaisir quelques-uns des tableaux qui ont le plus captivé l'attention du public.

L'époque du tirage des lots sera ultérieurement fixée. Une jolie gravure, dont l'exécution est confiée à M. A. Manceau, d'après un tableau de M. Eug. Renouard (*le Vieux Pêcheur*), sera remise, comme par le passé, aux actionnaires non gagnants.

Nous engageons les personnes qui n'auraient pas encore envoyé leur souscription, à se faire inscrire le plutôt possible, au Musée, ou chez M. Nicétas Periaux, trésorier de la Société des Amis des Arts, *rue de la Vicomté*, nº 55. — Le prix de chaque action est de 15 fr.

= L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen tiendra sa séance publique annuelle, dans la grande salle de l'hôtel de ville, les vendredi 8 août, à 6 heures 1/2 du soir.

THÉATRE DES ARTS. — Malgré les difficultés que notre direction semble éprouver à compléter le personnel de sa troupe d'opéra, il nous a été possible d'entendre Roger, l'excellent ténor de l'Opéra comique. Cette bonne fortune est venue à propos répandre un peu de variété dans notre triste répertoire. Roger s'est tour à tour montré dans les deux genres lyriques; cependant le public a été froid à l'endroit de Fernand de la *Favorite*. Cette froideur même a été assez manifeste, pour troubler le succès auquel il avait droit dans la *Syrène*, rôle écrit pour lui à la salle Favart.

On a semblé lui jeter un blâme très sévère de ce qu'il se permet de jouer le grand opéra. Nous allons, à cet égard, dire notre opinion, que nous appuierons sur des faits. D'abord qu'entend-on par opéra comique et grand opéra? Si nous voulons imiter les Italiens, nos maîtres en cette matière, nous dirons : *opéra sérieux* et *opéra bouffe* ou *gai*. Or, Roger est destiné à interpréter ce dernier genre, et pourtant, sa manière de chanter, son style, la couleur intellectuelle de ses sons, ses inspirations, tendent bien davantage à l'expression des sentiments sérieux. Eh bien! nous ne voulons pas partager cette erreur, qui exige deux manières de rendre la même situation. Ainsi, dans un opéra où l'on parle, l'amour, la tendresse, l'énergie, peuvent s'exprimer naturellement et sans une trop grande expansion; mais, en revanche, l'amour, la tendresse, l'énergie, de l'opéra où l'on ne parle pas, doivent se produire avec force, fougue et bruit. Un *si bémol*, un *la*, d'un opéra où l'on ne parle pas, sont bien différents d'un *si bémol*, d'un *la* d'opéra où l'on parle.

Quelque original que paraisse notre raisonnement, il est vrai; trop vrai par malheur pour nos chanteurs, qui ne savent plus arriver à nos cœurs sans meurtrir nos oreilles. Cette voie est funeste, fausse, car l'accentuation et le sentiment savent seuls pénétrer l'ame. Encore une fois, nous ne voulons reconnaître que deux genres : le sérieux et le gai. A notre avis, le sérieux doit s'exprimer de même dans le grand opéra et dans l'opéra comique : *Masaniello*, *Zampa*, la *Syrène*, sont tout aussi dramatiques que la *Favorite;* et le *Philtre*, le *Comte Ory*, le *Dieu et la Bayadère*, aussi bien du genre gai que la *Dame Blanche*, le *Barbier* et la *Fiancée*.

Le public, en tout cela, s'oublie et égare son jugement, d'après quelques errements primitifs et une routine dont il ne veut plus sortir; de même qu'il est trop froid pour les choses d'un goût pur et simple. Qu'une phrase gracieuse soit bien dite, à peine s'élève-t-il un murmure de satisfaction; qu'une note éclatante parte à grand renfort de poumons et tonne dans la salle, l'enthousiasme est à son comble; qu'une mélodie soit chantée un peu trop bas ou un peu trop haut, cela passe et on pardonne; qu'une note attendue ne réponde pas à l'appel, l'on siffle en disant : il a *faussé!* Expression qui devient bizarre dans cette application inexacte. Ainsi poussé, l'artiste s'écarte du droit chemin et se perd.

Maintenant, nous dirons qu'à l'époque où Nourrit créait *Robert*, la *Juive*, *Raoul*, la *Muette*, etc., il n'était nullement question de *si bémol* et d'*ut* plus ou moins de poitrine. Nos théâtres n'en allaient pas plus mal; les chanteurs vivaient plus; et nos oreilles durcies n'étaient pas insensibles à la grâce et à la simplicité.

C'est avec ce système de chant que Roger a cru devoir aborder le grand opéra. Nous pensons qu'il a bien fait d'ajouter ce répertoire au sien, pour donner plus d'attrait à ses représentations, et nous n'attendrons pas qu'il ait obtenu la sanction de Paris pour l'applaudir dans ce genre. En pensant à ses succès dans *Lucie*, la *Juive*, *Guillaume*, et en nous rappelant son émission vocale, nous répétons qu'il peut aborder avec un égal bonheur la musique sérieuse et la musique gracieuse. Du reste, en cela, il ne fait que suivre la

marche tracée par Nourrit, Lafont, et tous les ténors du théâtre Italien. Peut-être devons-nous regretter qu'il n'en soit plus de même sur nos scènes françaises, pour la variété de nos plaisirs. M.

—Nous avons eu, dans la comédie et le vaudeville, fort peu de nouveautés et point de débuts; ce qui ne veut pas dire que le répertoire soit suffisamment fourni d'anciens ouvrages, ni que tous les emplois soient occupés; mais ce qui montre, dans la direction, assez peu d'activité administrative.

Au jeune Charles Stratton, le général Tom Pouce, nous avons vu succéder des sauvages américains. Ce genre de spectacle, qui ne pouvait intéresser que les gens disposés à y trouver un sujet d'étude et de comparaison philosophique, n'a eu qu'un médiocre succès.

Après cette exhibition de choses et de gens tout-à-fait primitifs, on nous a fait faire connaissance avec un drame intitulé : *Fazio de Pise*, qui ne tranchait que faiblement avec les représentations données par les Indiens Iowais. *Fazio* a paru, à tout le monde, aussi étranger aux allures de notre scène que les honnêtes Indiens qui venaient de la quitter; et, comme il n'avait pas le mérite de venir d'aussi loin, on lui a refusé l'hospitalité, que nous lui conseillerons d'aller chercher en Ecosse, pays renommé pour l'exercice des vertus hospitalières.

Nous aurions tort, cependant, de laisser croire qu'il ne s'est rien passé de véritablement important au Théâtre des Arts, pendant ce mois de juillet. Nous avons eu les débuts d'un nouveau régisseur, en remplacement de M. Vizentini, maintenant attaché à l'Académie royale de musique. Le régisseur qui nous est échu a nom Passavent. Ce n'est pas précisément un improvisateur, mais, dans les grandes occasions, il a recours à la plume du directeur, et celle-ci ne lui fait pas défaut. Alors, le régisseur, un discours écrit à la main, se livre à une pantomime expressive, épelle de son mieux l'écriture illisible qui lui a été confiée, en passe la moitié, et se retire après avoir excité dans la salle les plus joyeux transports.

Aussi, depuis quelques jours, cet excellent comique ne manque-t-il jamais d'être appelé dans les entr'actes, pour exécuter des scènes d'intermède, qu'il rend toujours infiniment divertissantes. Nous ne serions pas étonné que ce genre de talent s'impatronisât si bien chez nous, que le public exigeât, l'année prochaine, la création d'un emploi qui s'appellerait les Passavent.

Avant de terminer, nous dirons qu'on nous promet incessamment de merveilleuses choses, mais nous ajouterons que voilà fort long-temps qu'on nous les promet, et que nous ne voyons encore rien venir. B.

= Une Messe en musique a été célébrée le dimanche 27, dans l'église de la Madeleine, à l'occasion de la fête patronale de cette église. Cent vingt chanteurs et instrumentistes ont participé à l'exécution de cette œuvre, due au chevalier Sigismond Neukomme, l'illustre compositeur de musique sacrée. Nos éloges à l'auteur, et nos remercîments aux artistes et amateurs que l'on trouve toujours disposés pour faire une bonne œuvre.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant.*

LITTÉRATURE.

LE CHATEAU DES HUGUENOTS.

— SUITE ET FIN [1]. —

XIII.

Pendant le temps que Catherine avait mis à descendre chez sa maîtresse et Samuel dans la cour, Egidius s'était décidé à entrer dans le souterrain. D'abord il ouvrit la porte, perça d'un coup d'œil toute la profondeur du cachot, et ensuite s'avança d'un pas ferme pour le parcourir. A peine s'y était-il introduit, que la porte se referma derrière lui. Il pensa que le vent l'avait poussée, et il revint sur ses pas pour l'ouvrir de nouveau, afin ne pas rester ainsi dans les ténèbres. La porte était fermée. Il appela ; tout le monde était occupé auprès de Françoise. Quand Samuel s'approcha de la porte, la clé avait été enlevée ; on ne pouvait donc pas croire qu'Egidius était enfermé dans le souterrain. Si quelqu'un entendit ses cris, on supposa que c'étaient les gémissemens de l'ame en peine qu'on n'écoutait jamais qu'avec effroi, et on s'éloignait d'autant plus promptement que les cris semblaient plus horribles.

Egidius chercha à ébranler cette porte massive, pendue à des gonds énormes, et fermée par une serrure puissante. Il vit bientôt que c'était épuiser ses forces à des efforts inutiles. Il appela de nouveau, mais sa voix se brisait comme ses forces, et il garda le silence du désespoir. Dans un de ses moments de silence, il crut entendre une voix lui jeter ces paroles :

[1] Voir les livraisons de mai, juin et juillet 1845.

— Elle est morte là, tu y mourras !

— C'est mon imagination qui délire, pensa-t-il ; il n'est pas possible qu'on m'ait parlé.

Alors, il se mit à marcher à tâtons dans cette sombre prison, où il se trouvait enfermé sans savoir comment. Ses mains, qu'il mettait en avant, rencontraient les parois humides des murailles. Il fit ainsi plusieurs fois le tour du souterrain. Aucune issue ne se présentait ; aucune ouverture ne donnait passage à l'air ou au jour. Les heures se succédaient sans apporter aucun changement à sa situation déplorable ; son estomac souffrait de la faim, ses jambes de fatigue, son cœur d'inquiétude.

Il cria encore une fois le nom de sa femme et ceux de ses serviteurs ; il recommença l'investigation désespérante du cachot : c'étaient toujours les mêmes murailles sans pitié, la même porte inébranlable.

— Une voix me l'a dit, murmura-t-il, je mourrai là, là, près des miens qui me cherchent, qui m'appellent, et dont je n'entends pas la voix, que j'appelle et qui n'entendent pas mes cris. C'est un supplice que jamais personne n'a souffert. Seigneur, souviens-toi de ton serviteur !

L'invocation à Dieu a cela d'heureux qu'elle est pleine d'espérances.

— Essayons encore, dit Egidius en levant les mains au ciel.

En se baissant, elles tombèrent sur un crochet de fer qu'elles saisirent.

Egidius le secoua, et il lui sembla qu'il avait fléchi dans son scellement ; il le secoua encore, et quelques débris de maçonnerie tombèrent à ses pieds. C'était bien peu de chose : mais le faible roseau auquel s'accroche l'homme qui se noie, peut le sauver.

De nouveaux efforts amenèrent de nouveaux succès ; le crochet resta dans les mains d'Egidius ; un vide existait, actuellement, dans cette muraille un moment auparavant si lisse, si compacte. Le crochet devint un instrument dont s'aida le prisonnier pour agrandir ce vide où il se disait : « Je passerai. »

Ce n'était plus seulement des parcelles de mortier qui tombaient ; mais des pierres plus ou moins grosses qui s'éboulaient.

Egidius ne se rendait pas un compte bien exact du temps qu'il avait déjà passé dans le souterrain ; mais, depuis qu'il travaillait à ce

qu'il croyait sa délivrance, les instants passaient pour lui sans ennui, et son courage renaissait.

Un moment il éprouva plus de résistance qu'il ne s'y attendait, et, dans la secousse réitérée qu'il donna aux matériaux immobiles sous sa main, son crochet lui échappa. Il se baissa, et ne ramassa qu'un des ossemens blanchis dans le sépulcre où il était enterré vivant. Il le rejeta avec horreur, et une sueur froide mouilla son front.

Il chercha son instrument perdu dans les démolitions qu'il avait faites; mais, en les remuant, il le recouvrait de manière à ne pas le retrouver, et, comme le jour manquait à ses recherches, il fut assez long-temps avant de mettre la main sur ce fer, dont le froid le fit tressaillir de joie. Dans un autre moment, cette impression aurait été désagréable ; dans sa position actuelle, c'était la découverte d'un trésor.

Egidius se remit au travail avec une nouvelle activité. Il arracha encore quelques pierres à la muraille, puis, tout-à-coup, il sentit un autre air que celui du souterrain frapper sa figure, et il espéra que le jour allait luire par cette ouverture agrandie.

Le jour ne vint pas ; mais, en allongeant le bras, Egidius sentit un vide qui annonçait, sinon immédiatement un espace libre, au moins une autre enceinte contiguë au souterrain, de laquelle il serait peut-être possible de sortir.

Il tomba à genoux et remercia Dieu de ce que les murs de sa prison tombaient.

— Qui sait, disait-il en lui-même, si cet air qui m'arrive n'est pas celui des champs ? Car, enfin, il est nuit peut-être, et c'est pour cela que je ne vois pas le jour.

Dans quelque état si misérable qu'il soit, le cœur de l'homme s'ouvre à toutes les espérances.

Egidius se releva et ne tarda pas à passer de sa prison dans l'espace inconnu qu'il était impatient de parcourir. Il enjamba les débris tombés auprès de la muraille, se glissa en rampant par l'ouverture qu'il avait faite, et s'avança, avec toutes les précautions que la prudence lui suggérait, sur un terrain qui pouvait être rempli de dangers.

Ce nouveau souterrain n'était pas plus élevé que celui qu'il venait de quitter, seulement il était moins large. Egidius marcha ; le souterrain ne finissait pas.

— Où vais-je? se demanda-t-il; je fais là une promenade d'aveugle, dont j'ignore le but. Il doit y en avoir un pourtant, et ceci n'est qu'un passage d'une prison... à une autre peut-être, ajouta-t-il d'une voix découragée.

Il se remit en marche; toujours la même obscurité, toujours la même voûte surbaissée à quelques pouces de sa tête, toujours, à droite et à gauche, les mêmes murs au bout de ses bras étendus.

Il n'entendait d'autre bruit que celui qu'il faisait lui-même. Quand il s'arrêtait, le bruit cessait; le bruit recommençait quand il continuait à s'avancer dans les ténèbres.

Au XVI[e] siècle, toutes les croyances étaient mêlées de superstitions; on portait des devises enchantées, des figures emblématiques. Le courage le plus audacieux tremblait devant les prédictions les plus hasardées; les sorciers et les devineresses étaient en grand crédit. Il y avait quelques années, Gardan [1] avait prédit à Egidius qu'il mourrait étouffé dans les murailles d'un château. Egidius se mit un moment à croire que la prédiction allait se réaliser, et que ces éternelles murailles, éternellement parallèles, seraient son tombeau.

Cependant, comme il n'étouffait pas, comme il ne tombait pas en défaillance, que ses yeux ne se fermaient pas, que ses jambes le portaient et pouvaient encore parcourir autant de chemin qu'elles en avaient parcouru, il oublia Gardan l'astrologue, et il se reprit à l'amour de la vie et de la liberté.

— Pauvre Françoise! disait-il, où pense-t-elle que je suis! A coup sûr, elle ne me croit pas ici.... Ici! se demanda-t-il, qu'est-ce qu'ici? je n'en sais rien.

Il avançait toujours en rêvant ainsi. Après avoir long-temps marché, ses pieds vinrent heurter une pierre qui dépassait de toute sa hauteur le sol uni qu'il parcourait; il tomba, et ses mains se posèrent sur une autre pierre semblable à celle qui l'avait fait trébucher : c'était la seconde marche d'un escalier.

Là, Egidius eut un véritable accès de joie. Il monta ces deux marches, s'assura que celles qui suivaient étaient à leur place, et que l'escalier complet le conduirait où enfin il reverrait le jour. Cet escalier tournait dans l'épaisseur des murs d'une tour en assez mauvais

[1] Gardan était un célèbre astrologue de ce temps-là, qui se laissa mourir de faim pour que sa mort eût lieu le jour où il avait prédit qu'il mourrait.

état, dont les crevasses laissèrent arriver à l'œil d'Egidius les premières lueurs qui lui annonçaient le séjour des vivants.

— Merci, mon Dieu! s'écria-t-il, me voilà sorti du tombeau.

Là, plus de portes; les siècles les avaient usées, et personne n'avait songé à les renouveler. Egidius se trouva dans la cour d'un château au haut d'une colline verdoyante. Le soleil était peu avancé dans sa course; il avait donc passé toute la journée de la veille et la nuit aux patients travaux et au voyage souterrain auxquels il devait sa liberté.

Une femme qui vaquait aux soins du ménage sortit de la maison.

— Où suis-je? lui demanda-t-il.

— Au Quesnoy, Monsieur.

— Au Quesnoy! reprit-il, chez mon voisin! Demandez-lui s'il veut recevoir la visite du sire de Beuvreuil.

XIV.

— Vous me trouvez sans doute bien matinal, dit Egidius, quand il fut introduit auprès du châtelain du Quesnoy; mais je suis arrivé chez vous si singulièrement, que vous me ferez grâce en faveur de la singularité.

Egidius expliqua succinctement toute son aventure, et le sire du Quesnoy lui répondit :

— Je connaissais la tradition de cette communication souterraine entre nos deux manoirs, mais je l'avais toujours crue fabuleuse, et il faut une évidence aussi complète que celle que j'ai sous les yeux, pour être détrompé.

— Mon intention, reprit Egidius, était de vous visiter plus convenablement que je ne le fais, mais je suis depuis si peu de temps à Beuvreuil, que je n'ai encore eu le temps de rien. Je voulais, avant tout, mettre mon pauvre château abandonné en état de recevoir ceux qui me feront l'honneur de me voir. J'ai quitté Paris. . . .

— Parce qu'il vaut mieux se sauver avec les fous que de périr avec les sages, comme dit Langoiran[1].

— Positivement. Je ne me fie pas aux amitiés de la reine Catherine, et *tout ce grand bruit de musique et de violons*[2] qui accompagnera les fêtes du mariage du roi de Navarre, pourrait bien empêcher d'en-

[1] Langoiran était un capitaine huguenot qui, en quittant Paris, dit, en effet, ces paroles à l'amiral de Coligny.

[2] Mézeray, *Abrégé chronologique de l'Hist. de France*, p. IX, t. 72.

tendre le travail souterrain des complots qui s'ourdissent contre nous autres huguenots. Tavannes s'est vanté qu'il frapperait un grand coup.

—Je n'approuve pas ce grand coup, interrompit le sire du Quesnoy, et beaucoup de catholiques me ressemblent. La politique, plus que la religion, nous divise.

— Un changement est nécessaire dans l'état, répliqua Egidius.

— Les nouveautés, reprit le sire du Quesnoy, sont bonnes dans un monde nouveau; mais, dans un monde déjà fait et formé à certaines coutumes, nous ne pouvons effacer son pli qu'en le rompant tout entier; toutes ces grandes mutations, demandées les armes à la main, ébranlent l'état et le désordonnent.....

— Voyez-vous quelquefois nos voisins de Dampierre? demanda Egidius, dont les idées n'étaient pas d'accord avec celles de son interlocuteur.

— Rarement. Leur caractère et leurs opinions sympathisent peu avec les miennes. Ils se sont toujours mêlés à tous les troubles, et moi, j'aime la paix partout, dans mon manoir comme dans l'état. Le bâtard de Dampierre, Arnaud, est un homme farouche, à la vie solitaire, que tout le monde craint, et que j'évite toutes les fois que je peux le faire, sans qu'il soupçonne mon intention. Nous nous en tenons réciproquement aux termes de la plus stricte politesse, et cela semble lui suffire comme à moi. La superstition en a fait un être surnaturel qui se trouve mêlé à tous les malheurs et qui est l'objet de toutes les malédictions. On lui croit le don de jeter des *sorts*. Si nos moissons ne sont pas abondantes, c'est à un maléfice d'Arnaud qu'on attribue la stérilité des campagnes; si les chevaux, si les bestiaux, meurent de maladies inconnues, c'est Arnaud qui a jeté un *sort* sur l'écurie et sur le troupeau, si bien qu'il est redoutable par ce qu'il fait, et par ce qu'on le suppose capable de faire.

— Et personne ne cherche à rendre impuissantes les méchancetés de cet homme?

— Sa puissance vient de la crainte qu'on a de lui.

— Vous venez de porter la lumière sur les évènements qui, depuis que je suis à Beuvreuil, troublent la paix dont j'y devrais jouir... Mes pauvres paysans attribuent à la sorcellerie les effets dont ils ne sauraient expliquer les causes; maintenant, je vois que c'est au bâtard de Dampierre que je dois m'en prendre.

— N'allez pas si vite dans les conséquences de votre raisonnement, mon cher voisin, c'est une voie pleine d'embûches, où vous pourriez vous fourvoyer. Marchez-y avec prudence. On excommunie au prône de nos paroisses les sorciers et les sorcières, les devins et les devineresses; donc, il existe quelque raison de croire que ces gens-là exercent un pouvoir malfaisant, et il vaut mieux l'éviter que de le heurter audacieusement.

— Il faut pourtant que je mette un terme à une position aussi intolérable que la mienne.

— Je conçois votre impatience; mais prenez garde ! Arnaud est terrible ; ceux qui le craignent le plus sont ceux qui le saluent le plus bas et de plus loin.

— Mais, interrompit Egidius, c'est cette faiblesse qui est sa force.

— Je ne dis pas que votre observation manque de justesse, reprit le sire du Quesnoy ; cependant croyez-moi, et n'engagez pas trop ouvertement une lutte avec lui. Tous ceux qui ont pris ce parti ont toujours succombé.

— Et pensez-vous, demanda Egidius, que l'évènement qui s'est terminé si heureusement pour moi puisqu'il m'a conduit ici, mais dont je pouvais être la victime, ait été l'effet du hasard ?

— C'est ce que je ne saurais décider plus aisément que vous, répondit le sire du Quesnoy.

— J'ai cru d'abord à l'effet du hasard, reprit Egidius, mais, depuis que vous m'avez fait connaître le bâtard de Dampierre, j'incline vers une autre cause de ma triste aventure.

— Hasard, malveillance, tout est possible, répliqua le sire du Quesnoy; pour votre tranquillité, choisissez le hasard, il est des choses qu'il ne faut jamais approfondir.

Egidius était trop irrité pour suivre ce conseil; il demanda au sire du Quesnoy la permission de le quitter, pour retourner, sans plus de retard, à Beuvreuil, où son absence avait dû causer bien des inquiétudes et des terreurs.

Le sire du Quesnoy lui indiqua un sentier qui descendait dans la vallée, et Egidius le suivit jusqu'à ce qu'enfin il touchât de la main la porte de son château.

Jacques lui ouvrit et recula.

— Est-ce vous, Messire, ou votre ame ? s'écria-t-il.

— Moi corps et ame, répondit Egidius.

— Alors Dieu soit béni, reprit Jacques ; nous avons bien pleuré depuis hier. Madame ! Madame ! ajouta-t-il, voilà monsieur revenu.

— Votre mari devient fou, dit Samuel à Romaine, il va donner une funeste joie à madame avec ses cris insensés.

— Mais c'est bien monsieur, répliqua Romaine, ou au moins quelque illusion qui lui ressemble beaucoup. Regardez donc, Samuel.

Samuel s'avança et reconnut son maître.

— O ! Monsieur ! Monsieur ! s'écria-t-il, est-ce bien vous, et qu'étiez-vous donc devenu ? Pourquoi n'avoir pas dit que vous vous absenteriez ? vous risquiez de trouver madame morte à votre retour.

Egidius ne pouvait plus parler ; trop d'émotions l'oppressaient.

Romaine le précéda pour que son apparition soudaine ne fît pas une impression trop forte sur sa maîtresse.

— Ne pleurez plus, Madame, dit-elle, ou pleurez comme moi de joie. Tenez, voilà Jacques; sa figure n'est plus triste; voilà Samuel, il est heureux, soyez heureuse, Madame ; voilà monsieur, il nous est rendu.

— Ah ! soupira Françoise, et elle tomba dans les bras de son mari. Méchant, ajouta-t-elle, d'où venez-vous, et pourquoi être parti sans m'avertir que vous partiez ? Pourquoi m'avoir laissée seule au milieu des terreurs mystérieuses de ce château ? Savez-vous que l'homme des bruyères m'est apparu pendant votre absence ?...

— L'homme des bruyères ! interrompit Egidius, qui sait si ce n'est pas lui qui nous avait séparés !

— Comment ? demanda Françoise.

Egidius répondit à cette question par le récit de tout ce qui lui était arrivé, et tous ceux qui l'entendirent eurent encore une frayeur plus grande qu'auparavant.

XV.

Pendant quelques jours, Egidius ne quitta pas Françoise ; ils semblaient l'ombre l'un de l'autre, et ne se rassuraient qu'en se voyant ensemble. Les brèches des murs se bouchaient, les décombres du vieux manoir disparaissaient dans les ornières des chemins, et ces travaux occupaient suffisamment le sire de Beuvreuil pour qu'il ne cherchât pas d'autre aliment à son activité. Il fit enlever la porte du souterrain, et, qui l'osait, allait le visiter. Il consentit à ce qu'un matin le curé vînt recueillir les ossemens qui y gisaient sans sépul-

ture, pour les placer dans le cimetière de la paroisse, sous la protection de la croix. Jacques et Romaine accompagnèrent pieusement ces reliques inconnues, et cette cérémonie expiatoire sembla avoir mis fin aux apparitions auparavant si fréquentes et si redoutées. On respirait comme après une longue oppression.

Egidius et Françoise se hasardèrent à parcourir les environs de leur demeure. Ils étaient heureux comme des prisonniers qui recouvrent leur liberté. Leurs promenades avaient toute la paix des champs; ils s'arrêtaient pour écouter les chants des oiseaux bercés sur les branches des saules; ils se baissaient pour savoir à qui le premier cueillirait la véronique rose ou la blanche marguerite des prairies; ils s'asseyaient pour jouir de la fraîcheur des ombrages. Le calme était autour d'eux, il revenait dans leur cœur. On aurait pu les prendre pour deux amants ingénus, demandant à quelque fleur prophétique qui des deux avait plus de tendresse.

Un jour, sans projet fait d'avance, ils montèrent jusqu'au manoir du Quesnoy, dont, à mesure qu'ils s'en approchaient, ils admiraient les tours revêtues de vieux lierres. Du haut de la colline, ils dominaient cette étroite vallée de l'Epte, au milieu de laquelle s'élevaient les tourelles plus élégantes de Beuvreuil, et où se déroulait au soleil, comme un long serpent d'argent, la rivière aux flots de cristal.

Le bon accueil du sire du Quesnoy leur fut d'autant plus agréable, qu'ils le regardaient comme un appui. Le châtelain descendait de l'aventureux roi des Canaries, Jean de Bethancourt, qui avait voulu qu'on jugeât aux îles Fortunées selon les coutumes de France et de Normandie. Le sire du Quesnoy savait une multitude de détails sur la vie du courageux marin, et sa conversation intéressait et plaisait à la fois.

Françoise finit par convenir que Jean de Bethancourt avait couru plus de dangers qu'elle n'en avait craint à Beuvreuil; elle sortit presque de sa frayeur passée; mais, au fond de son cœur, plus d'une inquiétude l'agitait encore.

Elles se réveillèrent un soir, qu'elle crut surprendre, à travers l'épais feuillage d'un vieux chêne qui, antérieurement, s'élevait, mutilé, au-dessus des murs du château, ce même regard qui l'avait effrayée sur les bruyères le jour de son arrivée à Beuvreuil. Elle fit part de ce soupçon à son mari.

Le lendemain, Egidius faisait abattre ce chêne creux, qui pouvait

cacher un ennemi dans ses flancs ou dans ses rameaux. Tout le village s'émut de cette destruction. Depuis des siècles, dans une niche pratiquée par le temps aux dépens du tronc caverneux de l'arbre, et que les hommes avaient agrandie et décorée, était placée l'image de la Vierge, image vénérée dans tout le canton, aux pieds de laquelle venaient prier les affligés, ceux dont la santé languissait, ou ceux qui l'avaient recouvrée.

— Miséricorde ! avait dit Romaine, l'arbre de la Vierge ! Monsieur, voulez-vous qu'il nous advienne de nouveaux malheurs ?

— L'arbre est à moi ! avait répondu sèchement Egidius, je le brûlerai.

La pauvre femme n'avait plus rien dit, mais elle avait bien pleuré, et elle cachait ses larmes dans son tablier, qui étouffait ses sanglots.

Jacques était triste d'affreux pressentiments.

Une bonne vieille ramassa la sainte image tombée dans la poussière, rajusta sa belle robe neuve, ses dentelles à grands ramages, et la porta dans l'église, en soupirant tout le long du chemin :

— *Mater dei, miserere nobis.* Maudits Huguenots ! ajoutait-elle, en interrompant de temps en temps ses litanies, soyez plus maudits encore ! Bonne sainte Vierge, priez pour nous !

Cette malédiction passait de bouche en bouche. On évitait Egidius comme un excommunié ; on ne le saluait plus quand on le rencontrait ; on regardait Samuel de travers ; on ne savait trop que penser de Françoise, et on se répétait tout haut ce qu'on pensait de Catherine, une fille qui n'allait jamais ni à messe ni à vêpres.

Jacques et Romaine étaient tout honteux d'avoir de tels maîtres et de tels compagnons ; un peu plus de courage, et ils laissaient là le château où ils avaient vécu et vieilli, tant ils croyaient leur ame compromise pour l'éternité.

Sur ces entrefaites, on arriva au 1er août, jour de Saint-Pierre-ès-Liens. Tous les ans, à cette époque, le seigneur de Marigny, un hameau voisin, avait droit de foire sur son fief. Pendant les vingt-quatre heures que durait cette foire, les écoliers, les hospitaliers, les nobles et les gens d'église, étaient exempts, sur le territoire de ce fief, des droits que payaient les marchands et leurs marchandises, les vins et autres breuvages.

Des tavernes improvisées s'y établissaient sous les arbres ; de longues planches, posées sur des tréteaux boiteux, accueillaient ou attendaient les buveurs. D'aigres rebecs attiraient la jeunesse dansante

au son de leurs airs joyeux, et, à l'abri des haies, rôtissaient d'appétissantes volailles devant un feu clair.

Pour dissiper les soucis dont chacun s'attristait à la suite de la destruction de l'arbre de la Vierge, Egidius proposa à Françoise une promenade à cette assemblée champêtre. La foule lui fit peur ; elle aima mieux rester enfermée au château. Sa grossesse commençait à lui peser. Catherine, contrariée par cette décision, approuvée d'Egidius, vit partir Samuel, au bras duquel s'appuyait Romaine endimanchée, oublieuse des malédictions contre les huguenots, et fière de la tournure militaire de son cavalier.

Plus d'un soupir échappa à Catherine. Catherine était jalouse.

Bien avant d'arriver à la fête, on la devinait à ses lointains murmures, aux nombreux villageois qui montaient, par bandes, les sentiers du côteau, ou qui, joyeux, suivaient ceux de la plaine. Des groupes sortaient des bois, d'autres se montraient sur les bruyères : la foule allait à la foule.

Egidius se mêla à cette cohue, enviant la bonne grosse joie des buveurs, souriant aux danses grotesques du village et aux grâces naturelles des jeunes filles. Il passa en revue les jeux auxquels s'exerçaient les jeunes gens, et s'approcha d'un cercle formé autour d'un chanteur à voix rauque, dont les refrains mordants faisaient rire aux dépens des huguenots. C'étaient des sorciers bons à mettre au feu, des chevaucheurs de balai, des ennemis de Dieu, de la Vierge et des Saints, et, de son archet échevelé, il montrait, sur une toile grossièrement peinte, les faits et gestes de ces damnés qui avaient fait une multitude de pactes affreux avec le démon.

Ce cercle s'égayait ou s'indignait, selon le ton du chanteur, qui paraissait un ennemi furibond des nouveautés religieuses de son temps. Quelques-uns de ceux qui connaissaient Egidius chuchotaient et se le montraient, lui faisant malignement l'application des plaisanteries ou des injures du chanteur.

Samuel, comme son maître, s'était approché de ce cercle. Il ne riait pas, se mordait les lèvres de dépit, et sentait ses mains se crisper de colère. Egidius comprit ce qui se passait dans cette cervelle effervescente ; il fit un signe à Samuel, qui s'éloigna avec Romaine, éblouie par les magnifiques couleurs du tableau, et charmée par l'éloquence du chanteur, qui entremêlait sa poésie pleine de licences d'une prose singulièrement hasardée.

Ainsi perdu dans le cercle, Egidius crut remarquer le pâle visage de l'homme des bruyères. Son aspect inattendu lui causa une impression pénible. On aurait dit que la colère de Samuel s'était transfigurée dans cette osseuse personne. On la devinait, quoique contenue, parce qu'elle n'en bouillait que plus fort dans son cœur. Dans ses yeux flambaient de sanglantes menaces, que le chanteur, trop occupé, n'apercevait pas.

Egidius était convaincu que le volcan allait éclater, et il était prêt à s'éloigner, quand un regard de l'homme se fixa sur lui et sembla lui faire un appel.

Il feignit de n'avoir rien vu; un instant après, l'homme était auprès de lui et lui murmurait à l'oreille :

— Lâche !

Egidius se retourna et répondit :

— Encore vous ?

— Toujours moi, répliqua l'homme.

Cependant la foule diminuait, les tables devenaient désertes, les danses languissantes, et, dans un moment, le jour qui baissait allait être la nuit. Il ne restait plus rien à voir aux curieux. Le *sergent de la Querelle*, à Gournay, était venu quérir, au nom du duc de Longueville, les deux faucilles dues à Son Altesse pour les droits qu'avait le seigneur de Marigny dans le bois de Ridonne et la forêt de Bray, et une de ces faucilles avait été donnée, selon l'usage, à une des filles qui assistaient à la fête [1].

— Il a parbleu bon goût, le sergent, disait Samuel en cheminant. Si Catherine était venue avec nous, elle avait la faucille. Ne trouvez-vous pas qu'elle la méritait encore mieux que celle qui l'a obtenue ?

— C'est selon, répondit aigrement Romaine.

— Heim ! fit Samuel étonné.

— Je dis, répliqua Romaine, que cette fille vaut vingt fois votre pincée de Catherine.

Samuel fit un mouvement d'impatience, et le silence succéda à cette conversation, qui devenait aigre.

Après avoir ainsi marché quelque temps en se boudant, Romaine, qui aimait peu le rôle de muette, se mit à fredonner, comme pour se rappeler les refrains du chanteur.

[1] Voir le *Supplément aux Recherches historiques sur la ville de Gournay-en-Bray*, p. 124 et 125.

— Vous le faites exprès pour me vexer, Romaine, dit alors Samuel ; cela n'est pas bien.

— C'est sans mauvaise intention, M. Harpaille, reprit Romaine ; seulement histoire de pouvoir dire à Jacques ce qu'il y avait à la foire. Lui qui chante au lutrin les fêtes et dimanches, je vous demande s'il aime les chansons ?

— Chantez autre chose, répliqua sérieusement Samuel, si vous avez le cœur à la joie. Pour moi, il me semble que le mien se serre, et que nous apprendrons quelque malheur.

— Bah ! bah ! dit Romaine, c'est moi qui vous ai mis de mauvaise humeur ; la paix, et n'y pensons plus !

Samuel fit un mouvement pour embrasser Romaine ; mais elle se recula, et, mettant son doigt sur sa bouche :

— Et Catherine ! fit-elle en souriant ; si elle vous voyait, que dirait-elle ?

Tout en devisant ainsi, le chemin décroissait derrière eux. La nuit était venue, et, quand ils arrivèrent au château, les cloches de Saint-Etienne-Eglise sonnaient un glas de mort.

— Voilà bien d'autres chansons ! dit Samuel à Romaine.

— Et monsieur, où est-il ? demanda Jacques qui avait ouvert la porte.

XVI.

Un moment après, cette question fut répétée par Françoise et par Catherine.

— Mais je crois qu'il nous suit, répondit Samuel.

— Il ne va pas tarder à rentrer, ajouta Romaine.

La question avait été faite avec une certaine inquiétude ; la réponse ne vint pas sans une sorte d'hésitation.

Tout le monde devint pensif.

— Et qu'y avait-il de beau à cette foire, dit Catherine, qui regrettait toujours d'être restée auprès de sa maîtresse ?

— Rien d'extraordinaire, répondit Samuel, ce qu'on voit à toutes les foires du monde, des gens qui boivent, d'autres qui dansent, d'autres qui se promènent, d'autres qui s'amusent, d'autres qui s'ennuient.

— On dirait que vous avez été de ces derniers-là, reprit Jacques, vous ne revenez pas autrement guilleret, à ce qu'il me semble.

Samuel allait répondre quelque chose ; mais Catherine, piquée, se hâta de parler et opposa cette phrase à celle qui était déjà sur les lèvres du soldat de M. l'amiral :

— M. Samuel avait pourtant, pour s'égayer, une compagne que bien d'autres ont pu lui envier.

— Vraiment ! dit Romaine d'un air moqueur, vous trouvez ?....

— Mais, mon mari ? interrompit Françoise.

Personne ne pouvait rien répondre de positif à cette interrogation jetée là au milieu d'une conversation qu'elle fit cesser ; aussi, on ne répondit rien.

L'appartement n'était pas encore éclairé ; le silence y vint ajouter je ne sais quoi de lugubre qui passa dans les cœurs.

— Il n'arrive pas ! reprit Françoise quelques minutes après. Le même silence continua.

— Cela m'inquiète, ajouta-t-elle après un autre intervalle, pendant lequel personne n'avait parlé.

— Il devrait être revenu, dit-elle, presqu'aussitôt, voilà la nuit.

Samuel, Romaine, Jacques et Françoise se regardaient autant que l'obscurité le permettait. Ils s'interrogeaient de l'œil, et leurs yeux ne répondaient rien. Enfin, pour calmer cette pauvre femme que son inquiétude agitait, Samuel risqua ce peu de mots :

— Le temps est beau, Madame, les chemins sont couverts de paysans qui retournent chez eux, il n'y a pas le moindre danger à craindre.

— Je ne me fie ni au temps, ni aux chemins, ni aux hommes de ce pays-ci, répliqua Françoise ; ne sais-je pas par expérience ce qu'ils valent ?

— Pourquoi vous tourmenter ainsi, Madame, monsieur va rentrer, il n'y a rien d'aussi sûr.

Les heures s'écoulaient, Egidius ne rentrait pas. Ceux qui s'étaient le plus attardés, devaient être depuis long-temps rentrés au logis. On n'entendait plus de chants lointains, de pas retentissants sur le caillou du chemin ; quelques oiseaux de nuit troublaient seuls la paix de la nature endormie.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! soupirait Françoise, Egidius ! Egidius !

— C'est bien extraordinaire, disait Samuel.

— C'est pis que cela, répliquait Françoise

— Tenez, Madame, dit Samuel après un assez long silence, si

Jacques le veut, nous allons, sans plus de retard, nous mettre à la recherche de notre bon maître. Il n'y a qu'un accident qui puisse l'avoir empêché d'être ici à l'heure qu'il est.

— Partez, je vous en prie, répondit la pauvre femme qui n'en pouvait plus.

Samuel attendit ce que Jacques allait lui répondre. Jacques d'un d'œil consulta Romaine, dont la tacite réponse ne fut pas probablement favorable, car Jacques grommela lentement :

— Où voulez-vous que nous cherchions monsieur, maintenant?

— Partout, s'écria Françoise.

— Quand nous serons veuves toutes deux, en serez-vous plus avancée? pensa Romaine.

Samuel s'empara du bras de Jacques, et, se tournant vers Françoise, il lui dit :

— A bientôt, Madame, nous partons.

Jacques ne partait pas de très bon cœur, mais Samuel l'entraînait si vigoureusement, qu'il paraissait mettre à la démarche qu'ils allaient faire en commun le même empressement que son compagnon. On entendit leurs pas dans l'escalier, la porte de la cour qui se refermait derrière eux, et les aboiements d'un chien que le prudent Jacques avait cru devoir s'adjoindre pour la nocturne et périlleuse entreprise dont il aurait bien voulu pouvoir se dispenser.

Les trois femmes, restées seules, écoutaient le battement intermittent de leur cœur inquiet. Tout ce qui était arrivé d'étrange depuis son arrivée au château de Beuvreuil revenait à l'esprit de Françoise, avec tout ce que pouvaient y ajouter les terreurs de la nuit. La scène des bruyères, les apparitions réitérées d'un être insaisissable, la disparition inexplicable de son mari dans le souterrain, tout la bouleversait; c'était le cauchemar de ses veilles, comme d'autres ont le cauchemar de leurs nuits.

De temps en temps on croyait entendre des voix ou des pas; on écoutait; ce n'était rien, et on retombait dans tout ce que l'attente a de plus cruel; et puis on craignait même de n'avoir plus ce tourment de l'attente, tant la réalité, éclatant tout-à-coup, semblait redoutable.

De leur côté, Samuel et Jacques examinaient avec attention les détours des chemins, le renfoncement des haies; ils interrogeaient les buissons; ils envoyaient le chien dans le seigle des moissons; ils

escaladaient les monticules pour dominer les bruyères et les plaines; ils appelaient leur maître de toute la force de leur voix, rien ne répondait à leurs soins et à leurs cris. La lune éclairait cette belle nuit, si calme et si douce, mais, quelquefois aussi, elle donnait des formes si douteuses à un arbre penché sur sa base, ou à un chemin ombragé, que Jacques s'abandonnait à des frayeurs sans cause, et que Samuel se livrait à des espérances fugitives. Ils arrivèrent ainsi jusqu'à Marigny. Il ne restait plus de la fête que ses traces. Une terre foulée par des pieds joyeux, des tonneaux renversés et vides, des débris de verres et de bouteilles, souvenirs de rixes ou de plaisirs.

Un instant ils crurent entendre un cri étouffé, un cri de détresse, un seul, puis rien.

— Nous nous sommes trompés, dirent-ils tous deux après s'être dit: « Écoutez ! »

Non loin de l'endroit où ils écoutaient encore, quoique le plus profond silence régnât autour d'eux, s'élevait le manoir de Marigny. Charles de Roncherolles, seigneur du lieu, faisait faire alors de nouvelles constructions, destinées à remplacer l'illustre demeure d'Enguerrand, l'infortuné favori de Philippe-le-Bel. De hauts échafaudages se dressaient au milieu des matériaux qui couvraient le terrain; ils s'avançaient de ce côté, examinant les fondations qui se creusaient, les murailles qui montaient percées d'ouvertures régulières destinées à devenir des croisées; ils évitaient les mortiers préparés d'avance, et heurtaient du pied les outils que devaient le lendemain retrouver les ouvriers.

— Ecoutez! dit encore une fois Samuel.

Jacques s'arrêta.

— J'ai entendu un soupir, ajouta Samuel.

— A moi mon chien, cria Jacques, il y a quelqu'un ici!

Le chien fit un bond, et tomba. Un coup vigoureusement porté l'avait assommé.

Une grande figure de spectre sortit de ces monceaux de pierre, et disparut tout-à-coup.

— C'est lui! dit Jacques, plus mort que vif.

— Monsieur, demanda Samuel?

— Non, répondit Jacques, l'homme, le démon, ne l'avez-vous pas reconnu? Nous n'avons rien à faire ici. Partons.

Samuel suivit Jacques sans dire un mot.

— Seuls ! leur dit Françoise, quand ils rentrèrent au château, et elle fondit en larmes.

— Seuls ! répondit Samuel, qui tomba raide sur le plancher.

Il était mort.

XVII.

On ignora ce qu'était devenu Egidius. Plus on questionnait Jacques, plus il paraissait stupide ; la peur l'avait achevé.

Le lendemain de la mort de Samuel, quand les maçons retournèrent à leurs travaux au manoir de Marigny, ils trouvèrent un pan de muraille, qui leur parut grandi pendant leur absence.

— Qui est venu nous aider? se demandèrent-ils.

— Ce ne peut être que le diable qui aille aussi vite en besogne, se répondaient-ils, et qui soit assez hardi pour travailler le jour de Saint-Pierre-ès-Liens.

Personne n'osa démolir cet ouvrage infernal, et il passa pour constant, dans le pays, que le diable était un des maçons du sire de Roncherolles.

Pendant long-temps on parla de cet événement extraordinaire, et de la disparition inexplicable d'Egidius A la même époque, on cessa de voir, dans la contrée, le bâtard de Dampierre. Plus tard, on sut qu'il était allé à Paris, et qu'il avait été une des victimes du massacre de la Saint-Barthélemi.

On soupçonna qu'il en avait été de même d'Egidius.

Après ces jours de deuils domestiques et publics, Françoise quitta Beuvreuil, qu'on n'appela plus que le ***Château des Huguenots***, et qui, encore une fois, cessa d'être habité. Elle donna le jour à un fils, qu'on nomma ***Léonor Le Cat***. Elle l'éleva dans la religion catholique, où elle était rentrée, et elle disait souvent : « Si nous ne l'avions pas quittée, peut-être Egidius vivrait-il encore ! »

En 1829, on détruisit quelques bâtiments dépendant de l'ancien manoir de Marigny. Dans l'épaisseur d'une des murailles, on trouva les ossemens d'un squelette dont la position était perpendiculaire.

Si la prédiction de Gardan, que se rappelait Egidius enfermé dans le souterrain de Beuvreuil, devait, par hasard, être réalisée, peut-être ces ossemens, trouvés dans un suaire de pierre, étaient-ils les siens.

P. DE LA MAIRIE (Gournay.)

ÉCONOMIE COMMERCIALE.

DU COMMERCE D'EXPORTATION.

Il nous est arrivé souvent de parcourir avec attention les documents commerciaux publiés chaque année par le Gouvernement, afin de nous rendre compte du mouvement de l'exportation en France, et toujours nous avons été frappés de l'infériorité relative de nos expéditions comparées à celles de l'Angleterre. Cependant, comme le goût exquis et l'habileté de nos fabricants ne sauraient être mis en doute, nous avons été conduits à conclure que cette infériorité tenait à d'autres causes qu'au peu de progrès de notre industrie, et nous avons pensé qu'il ne serait pas sans utilité de rechercher, et ces causes, et les moyens d'y porter remède.

Nous épargnerons à nos lecteurs la reproduction des longues et minutieuses compulsations auxquelles nous avons dû nous livrer; ce serait fatiguer leur attention. Nous nous bornerons donc à leur présenter quelques aperçus généraux que nous rattacherons plus particulièrement à ce qui concerne les tissus de coton, industrie principale de notre département.

Loin de nous la prétention d'avoir découvert des considérations nouvelles; nous n'avons fait que réunir ce qui a été dit ailleurs, et notre seul but est de provoquer l'attention de toutes les personnes que ces matières peuvent intéresser.

Nous croyons qu'il faut attribuer l'infériorité relative de notre industrie à deux ordres de causes qu'il importe de distinguer : celles qui découlent de notre système général d'économie politique : celles qui peuvent être attribuées aux commerçants eux-mêmes.

Sous le premier de ces rapports, nous remarquons en premier lieu que l'Angleterre, la Suisse et l'Allemagne ont affranchi à l'entrée toutes les matières premières, et notamment les cotons, pendant que nous avons continué chez nous à appliquer à ce dernier article un tarif de 22 francs par 100 kilog., sans égard à l'énorme diminution de valeur qu'il a éprouvée depuis la création de ce tarif. — Le Gouvernement, il est vrai, rembourse à la sortie des tissus un drawback de 25 fr. par 100 kilog., mais l'insuffisance de ce remboursement est évidente. On néglige de tenir compte des droits d'entrée de toutes espèces payés sur les fers, sur les houilles, sur les matières tinctoriales. Or, à ne considérer que le coton seulement, abstraction faite de toutes les préparations qui en accroissent le prix, il est clair qu'une restitution de 25 fr. par 100 kilogrammes de marchandises fabriquées, ne saurait couvrir 22 francs perçus sur la matière première brute, cordes, emballage et déchet compris; et pourtant, plus le coton a diminué de valeur vénale, plus le droit fixe est devenu lourd, plus aussi a augmenté, pour nous, la difficulté de soutenir la concurrence étrangère. Il faut donc, si le Gouvernement veut nous placer dans une situation d'égalité, ou supprimer radicalement le droit d'entrée, ou rétablir l'ancien drawback de 50 fr. par 100 kilog., qui a été modifié sans motif suffisamment étudié, et seulement en vue d'une économie mal calculée.

Un autre vice d'organisation, au point de vue commercial, apparaît dans le peu de connaissances pratiques de nos agents consulaires. Nous sommes profondément convaincus de l'aptitude et des lumières de ces fonctionnaires; nous croyons qu'ils rendent tous les services diplomatiques que le pays est en droit d'attendre d'eux: mais nous devons, en même temps, reconnaître qu'il serait difficile de rencontrer, dans les renseignements qu'ils transmettent au Gouvernement, des indications assez précises, assez spéciales, pour offrir un aliment suffisant à une opération mercantile quelconque.

On pourrait peut-être encore critiquer, avec quelque raison, toujours sous le rapport commercial, le seul qui nous occupe, la division des attributions de divers ministères qui règlent le mouvement de l'industrie.

C'est ainsi que les agens consulaires, placés sous la direction immédiate du Ministre des affaires étrangères, échappent à l'influence directe du Ministre du commerce; d'un autre côté, l'administration

des Douanes est régie par le Ministre des finances, ce qui peut souvent arrêter l'effet des modifications que le Ministre du commerce jugerait nécessaire de faire subir aux tarifs. Enfin, dans toutes les questions coloniales, c'est au Ministre de la marine qu'il faut nécessairement recourir.

On sent aisément les inconvéniens que doit souvent présenter cette organisation un peu confuse. La rapidité d'exécution, la simplicité de l'action, sont des conditions rigoureuses de succès pour les opérations commerciales : n'est-il pas évident qu'il doit parfois surgir, entre les divers rouages administratifs, des points de contradiction de nature à nuire à la bonne et prompte direction des affaires ?

Il est un autre fait digne aussi de fixer l'attention de nos lecteurs :

Nous voyons l'Allemagne recueillir de toutes parts les modèles les plus parfaits de l'industrie étrangère, pour les tenir constamment sous les yeux des producteurs dans chaque ville manufacturière. A ces modèles sont joints des renseignements fréquemment renouvelés, afin de soutenir l'émulation et de faciliter les progrès de l'industrie nationale. Or, nous ne sachons pas qu'il existe rien de semblable en France. Cependant, on ne saurait nier l'utilité d'une semblable création, et, s'il pouvait y avoir doute à cet égard, nous rappellerions à nos industriels que plusieurs pièces modèles de tissus anglais propres à la côte d'Afrique, ayant été mises à leur disposition, il y a quelques années, ils y ont puisé de nouvelles idées et ont entrepris un genre de fabrication inconnu jusque-là, et qui leur a procuré des débouchés d'une grande importance. Que ne pourrait-on obtenir en rendant générale une mesure qui, appliquée à un seul point du globe, a produit de si heureux résultats ?

La navigation intérieure n'a pas non plus atteint tout le développement qu'on doit désirer. Le système général des canaux est loin d'être complété, et si nous jetons nos regards sur ce qui se passe ici même, nous voyons la Seine, cette voie magnifique ouverte entre Paris et la mer, à travers les contrées les plus riches, les plus peuplées, les plus industrielles, nous voyons ce fleuve presqu'abandonné à la nature, malgré nos incessantes réclamations ; et pourtant, au dire de tous les ingénieurs, des améliorations capitales sont praticables. Il ne s'agit plus que de faire un choix entre les divers systèmes proposés, et le pays tout entier recueillerait certainement le fruit des dépenses que ces utiles travaux nécessiteraient. Cependant, on hésite encore ; les bonnes inten-

tions du Ministre des travaux publics ont renconré peu de sympathie dans la Commission de la Chambre des Députés, et cette Commission a conclu au rejet de tout crédit quelconque en faveur de l'amélioration de la Seine maritime ! Il serait déplorable que ces conclusions fussent adoptées. Quelle opinion une semblable décision donnerait-elle aux étrangers, de notre intelligence des intérêts véritables du pays ? Pourquoi une si fâcheuse inaction, alors que tant de considérations démontrent, et la possibilité de l'exécution, et la certitude des avantages à recueillir ? Pourquoi ne pas imiter l'exemple d'un gouvernement voisin, qui, aujourd'hui même traversé en tous sens par un immense réseau de canaux et de chemins de fer, fait néanmoins étudier, par un comité composé des hommes les plus éminents et les plus habiles, toutes les améliorations qui pourraient être pratiquées dans chacune des rivières à marées de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Ecosse ! Au lieu de suivre cette noble et généreuse impulsion, nous demeurons dans la mollesse et l'indifférence ; nous laissons les années se perdre en vaines dissertations, et, lorsqu'enfin nous voudrons nous mettre à l'œuvre, nous nous trouverons dépassés par les nations voisines, qui se seront emparées, non-seulement des avantages du transport, à bon marché, de toutes les matières premières, mais encore de toutes les communications entre l'Océan et l'Allemagne !

Et notre navigation ! reçoit-elle tous les encouragements qui pourraient arrêter sa décadence ? Ne voyons-nous pas les Anglais, les Américains, accaparer tous les transports, souvent même ceux qui, comme les tabacs, devraient être spécialement réservés au pavillon national ? L'administration des Douanes cherche-t-elle bien à simplifier, à accélérer ses opérations autant qu'elle pourrait le faire, sans compromettre en rien les intérêts du trésor ? S'applique-t-elle à réduire les charges qui pèsent sur nos navires ? On peut en douter, lorsqu'on se rappelle que, tout récemment encore, on vient d'établir, sous le titre de *droit sanitaire*, un impôt qui, sous prétexte de sûreté publique, atteint les navires *venant de la Baltique* aussi bien que ceux qui arrivent de Sierra-Léone !

Nous pourrions étendre davantage ces récriminations ; mais il est temps, maintenant, d'entrer dans un autre ordre de faits, c'est-à-dire d'examiner les fautes qui doivent, à bon droit, être attribuées au commerce lui-même.

Une première observation se présente : c'est l'élévation du fret de

nos navires. Sans doute, cette élévation a pour cause principale la cherté du bois, des fers, des chanvres, tous objets frappés de droits onéreux ; mais aussi, nos négociants font-ils leurs armements avec toute l'économie désirable ? Les navires sont rarement construits dans les conditions les plus favorables à leur destination, et ils sont, en général, montés par des équipages trop nombreux. Ce sont là des vices dont les conséquences sont d'autant plus fâcheuses qu'ils sont permanents, et qu'à la longue ils déterminent un surcroît de dépenses très considérable. On pourrait aussi désirer plus de rapidité dans les voyages. Cette lenteur, ces retards dans les ports, augmentent les frais, sans profit pour personne.

Nous nous sommes plaints du peu d'utilité de nos Consuls sous le rapport commercial. Il faut aussi reconnaître que les négociants français mettent une négligence impardonnable dans le choix de leurs agents à l'étranger. La plupart des expéditions sont confiées à des individus sans consistance, sans capacité, sans instruction, qui, souvent, n'ont pas su gérer leurs propres affaires, ou à des gens d'une moralité plus que douteuse, qu'on envoie au-delà des mers pour s'en débarrasser. Qu'attendre de tels représentants, sinon une mauvaise gestion, ou même des actes répréhensibles ? On compromet ainsi le nom français ; on accroît les inconvénients d'une situation déjà difficile ; ou si quelques négociants mieux posés se résignent à fonder un établissement au dehors, ils ne s'expatrient qu'avec l'idée d'un retour aussi prochain que possible. Leur but unique est de faire promptement fortune, afin de jouir bientôt, en France, de l'aisance attachée à cette fortune ; mais, quand un homme agit sous cette influence, quand il est loin des regards de ses concitoyens, il ne tient guère à la considération publique sur une terre d'exil, il devient peu délicat sur les moyens de s'enrichir, et il déverse sur la nation française tout entière les conséquences des fautes qu'il a pu commettre.

Nos établissements à l'étranger manquent donc d'une consistance suffisante. Ils sont, en outre, généralement organisés avec de trop faibles capitaux. Des efforts isolés sont sans résultats vraiment utiles. C'est dans l'association qu'il faudrait trouver nos moyens d'action : avec cet esprit bien dirigé, nous pourrions nous livrer à des affaires suivies et durables. — Alors, nous aurions un immense intérêt à nous attirer la confiance des nations chez lesquelles nous irions nous fixer. En organisant nos opérations sur de larges bases, il nous serait

facile d'offrir une rétribution convenable à des hommes probes et intelligents, et on trouverait aisément ces hommes, dès l'instant où l'on aurait à leur ouvrir une carrière aussi honorable que lucrative.

Mais ce ne serait pas assez encore. Il ne suffirait pas que le commerce français fût dignement représenté : il faudrait aussi qu'il apportât plus de soins qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour, à se conformer aux goûts des consommateurs étrangers.

Nous avons la prétention ridicule d'imposer nos propres idées aux autres nations. Il nous répugne de nous soumettre à leurs habitudes, et nous nous créons, par-là, de nombreuses et très sérieuses difficultés. Il est certain qu'à prix égal, les étrangers donneront toujours leurs ordres à Manchester ou à Glascow plutôt qu'à Rouen, parce qu'ils trouvent dans ces fabriques une observation minutieuse de toutes les exigences de la consommation, soit pour la longueur ou la largeur des pièces, soit pour leur pliage ou leurs apprêts. — Ces détails, qui semblent puérils, sont, au fait, de la plus haute importance. On conçoit aisément qu'une pièce de dimension déterminée s'adapte parfaitement à la confection de tel ou tel vêtement, et aussi qu'une autre pièce trop longue ou trop étroite soit rejetée, même quand elle serait plus belle en qualité, parce qu'elle laisserait une perte sensible à celui qui l'aurait employée.

Cette préférence accordée aux produits anglais s'explique encore par la régularité parfaite de toutes les coupes du même genre. Cela évite la perte de temps qu'exigent de longues et fastidieuses vérifications, puisqu'il suffit de compter le nombre de coupes pour s'assurer de l'exacte composition d'un ballot. D'un autre côté, cette régularité facilite singulièrement la vente. Les prix se trouvent fixés par pièces, et non par mesure de longueur. On comprend tout l'avantage d'une économie de travail dans des pays où les transactions se font rapidement et où les employés sont chèrement rétribués. Pourquoi donc ne pas chercher à imiter une simplicité si utile et si économique? Il y a long-temps qu'on l'a dit : ***Le temps, c'est de l'argent !***

Nous sommes entrés quelque peu dans cette voie pour nos expéditions en Algérie ; mais il faudrait généraliser ce mode de fabrication, qui aurait une grande influence sur l'avenir de nos débouchés, et qui ne présenterait pas de moindres avantages, s'il était appliqué même aux affaires de l'intérieur.

Ici nous devons, quoi qu'il nous en coûte, aborder un point fort

délicat de la question ; on comprend qu'il s'agit des fraudes que l'on reproche au commerce français. Nous aurions voulu laisser à l'écart ce triste sujet ; mais ce serait, suivant nous, une faute grave que de fermer les yeux afin de ne pas voir le mal. Il est bon, au contraire, de signaler les abus avec fermeté ; la publicité est le meilleur moyen de les combattre et de les détruire.

Pour tous ceux qui ont suivi, depuis de longues années, la marche de nos opérations à l'étranger, il ne saurait s'élever le moindre doute sur l'existence de honteuses spéculations auxquelles plusieurs expéditeurs n'ont pas craint de se livrer. On a vu des populations entières en quelque sorte empoisonnées par des eaux-de-vie de mauvaise nature ; des consommateurs ont été trompés sur la capacité des fûts qui renfermaient des liquides ; les marchandises fabriquées ont été altérées par l'emploi de couleurs peu solides ; souvent on a eu recours à l'indication de fausses mesures. Au Mexique, au Brésil, nos mouchoirs rouges ont été repoussés par des motifs de cette espèce, et nous avons ainsi livré aux Anglais et aux Suisses ces contrées immenses où nous avions trouvé d'abord une vive sympathie ; mais, sans remonter à une époque déjà éloignée, nous pouvons remarquer ce qui s'accomplit, en ce moment même, en Algérie, sur ce marché national que nous avons eu tant de peine à conquérir : de nombreuses difficultés se sont élevées de toutes parts ; des cargaisons entières ont été refusées ; notre réputation est avilie ! ce sont là des choses de notoriété publique. Quelles sont les causes de ce triste résultat ? D'une part, il est vrai, des envois beaucoup trop considérables ; mais aussi, et surtout, la vicieuse exécution des commandes.

D'après les nécessités de la consommation de cette partie de l'Afrique, chaque pièce de calicot doit contenir un nombre de plis déterminé, et chacun de ces plis doit avoir une longueur également déterminée. On a, d'abord, suivi ces indications avec une attention scrupuleuse, et les opérations ont bientôt pris un développement inouï ; mais la concurrence ayant réduit les bénéfices, on n'a pas tardé à recourir à de coupables altérations. Tout en maintenant le nombre de plis, on a diminué la longueur réelle des pièces, on a trompé les acheteurs. Par cette déplorable rivalité, on en est arrivé à ce point, que nos tissus sont maintenant frappés de discrédit, et que les Arabes renouent, par la frontière du Maroc et par celle de Tunis, leurs anciennes relations avec les Anglais, parce que ceux-ci.

sinon par loyauté, du moins par un motif d'intérêt parfaitement entendu, n'ont pas cessé de faire en Afrique des expéditions irréprochables.

Qu'on veuille bien remarquer que nous d'incriminons personne. Nous ne recherchons pas si ces fraudes viennent des négocians français, ou si elles ont été déterminées par des ordres particuliers émanés de l'Algérie. Nous nous contentons de signaler les faits et leurs conséquences. Ces faits existent, il faut savoir les reconnaître, et c'est un devoir de les attaquer.

Nous avons appris que la Chambre de commerce de Rouen, vivement émue de ces dangereuses manœuvres, s'est adressée, dès 1844, au Gouvernement, et lui a proposé l'adoption de mesures sévères et énergiques pour intimider les délinquants; mais nous n'avons pas entendu dire qu'il ait été donné suite à ses démarches. Nous ne pouvons que l'inviter à persévérer dans une voie qui, seule peut-être, est capable d'arrêter les progrès d'un mal si funeste aux vrais intérêts de notre industrie.

Nous craindrions d'abuser de la patience de nos lecteurs en poussant plus loin nos réflexions. Nous nous résumerons, en leur faisant remarquer que de nombreuses améliorations peuvent être introduites dans notre système d'opérations, et que, si nous le voulons sérieusement, nos relations avec l'étranger sont susceptibles d'un grand accroissement; mais, pour atteindre ce but, il faut se hâter d'agir, car nos concurrents sont nombreux et redoutables. Chaque jour, nous voyons l'industrie manufacturière se développer autour de nous, en même temps qu'elle s'élève, de l'autre côté de l'Atlantique, avec une énergie et une puissance incalculables. En effet, les Etats-Unis viennent d'entrer brillamment dans cette carrière, et déjà ils ont enlevé à l'Angleterre une grande partie de la consommation des tissus de coton communs dans toute l'Amérique du sud et en Asie. Nous avons en notre faveur le bon goût et la supériorité de nos produits : c'est là une bien précieuse ressource ; mais n'oublions pas qu'elle serait impuissante si elle n'était pas secondée par l'esprit d'ordre et d'exactitude, et, par-dessus tous, par cette réputation de bonne foi et de loyauté qui, seule, peut assurer le succès et la durée des relations commerciales.

...

POÉSIE.

LA NORMANDIE.

Salve, magna parens frugum, Saturnia tellus,
Magna virûm, tibi res antiquæ laudis et artis
Ingredior..... (VIRGILE.)

I.

Connaissez-vous les champs où la Seine agrandie
Vers l'océan voisin coule à travers les fleurs,
Pays de vieilles lois, pays de vieilles mœurs,
Pays d'ardeur tenace et de raison hardie,
La noble et fière Normandie?

Normandie! A ce nom illustre, respecté,
L'esprit charmé s'émeut, le cœur brûlant palpite.
Dans toute sa splendeur le passé ressuscite.
Entendez-vous l'écho par les temps répété :
Science, valeur, liberté!

II.

Oui, c'est pour le penseur qui cherche nos racines,
Pour le barde incliné sous le gothique arceau,
Qui vient des arts naissants saluer le berceau,
C'est, ô vieux sol normand, la clé des origines
Que l'étude de tes ruines.

Relevez-vous, témoins d'efforts persévérants,
Asiles du savoir, glorieux monastères,
Cloîtres qu'illuminaient les veilles solitaires
De ces maîtres fameux qui sont demeurés grands,
Des Anselmes et des Lanfrancs !

De l'ordre de Benoît pieux et doctes siéges,
Relevez-vous! sortez de vos mornes débris,
O de l'antiquité vénérables abris !
Parlez ! Reprochez-nous nos dédains sacriléges,
Murs de Troarn et de Jumiéges !

Trouvères inspirés, enfants d'un art joyeux,
Vous qui, dans les détours de vos longues chroniques,
Errez nonchalamment, romanciers véridiques,
Faites nous retrouver les traits de nos aïeux
Dans les tentures de Bayeux [1] !

III.

Quels sont ces combattants, ces machines de guerre ?
Quel est ce chef fougueux dont le talon d'acier
Ensanglante les flancs de son noir destrier ?
Lorsqu'au soleil d'Hastings luira son cimeterre,
Malheur à toi, vieille Angleterre !

Harold accourt. Demain lutteront les rivaux.
Écoutez ces accents, cet hymne de vaillance !
C'est Taillefer qui chante, en brandissant sa lance,
Charlemagne, Roland, et les hardis vassaux
Qui moururent à Roncevaux.

[1] La Tapisserie de la reine Mathilde.

« Dieu soit en aide au droit ! La couronne au plus digne !
« Victoire aux *trois lions !*[1] Noël au chef normand ! »
Dans la foule des morts reconnais ton amant,
Aux élans de ton cœur, à défaut d'autre signe,
Tendre Edith, *belle au cou de cygne!*

Normandie ! où s'en va flotter ton étendard ?
Où voguent ces guerriers dont la carène agile
Menace en même temps la Pouille et la Sicile ?
Sonnez, clairons ! Au monde annoncez leur départ !
L'un d'eux a nom Robert Guiscard.

IV.

Et le peuple ! Il aura son ère glorieuse.
Par des maîtres hautains sans relâche insultés,
Rouen, tes braves fils, un jour, se sont comptés.
Je vois, dans le sommeil du faible Courte-Heuse,
Naître ta Commune fameuse.

Le peuple ! Il grandira. Que d'Etienne de Blois,
Le sceptre disputé passe aux mains de Mathilde,
Rouen cimentera la fraternelle *Ghilde*[2].
Le fort aura sa règle, et l'opprimé ses droits.
Longue vie au règne des lois !

V.

Mais des maux conjurés l'effroyable avalanche
Roule… l'orage approche… il gronde sur Calais…
La mer écume au loin sous les nefs des Anglais.
Ils s'élancent, jaloux de prendre leur revanche….
La guerre a repassé la Manche.

[1] Les trois lions étaient l'enseigne de Normandie. (*Voir* Aug. Thierry.)

[2] *Ghilde*, corporation d'hommes de métier. (*V.* M. Ad. Chéruel, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, Introd., p. CXIV.)

Philippe, *à la rescousse* [1] !... Ils viennent... les voici !
Rouen, garde tes murs ! Romps les arches massives
Dont les anneaux de pierre unissent tes deux rives ! [2]
Ils s'éloignent... Le ciel semble s'être éclairci...
Mais qu'il fait sombre vers Crécy !

Non, je ne dirai pas nos longues infortunes !
Non, ma voix se refuse à chanter nos revers...
La France dans le deuil, et son roi dans les fers...
Ah ! détournons nos yeux d'images importunes !
Reposons-les sur nos communes !

VI.

Hélas ! ils vont renaître, ils ne sont pas détruits
Les germes désastreux d'un fléau lamentable.
Le tombeau s'est fermé sur le *bon Connétable*; [3]
L'œuvre du *Navarrois* portera tous ses fruits... [4]
Un jour pur... et de sombres nuits !

Craignez des factieux l'audace sans vergogne !
Que Louis soit vainqueur [5], que Jean fasse la loi [6],
Veillez, ô citoyens ! Serrez-vous près du roi !
Laissez faire aux mutins leur perfide besogne !
Fuyez Armagnac et Bourgogne !

La France, c'est le roi ; le roi, c'est le salut.
Ce roi que tout trahit et que tout abandonne [7],
Sur son front languissant soutenez la couronne !
Vous marchez dans la nuit.. Savez-vous vers quel but ?
Tremblez !.. l'Anglais est à l'affût !

[1] Philippe de Valois.
[2] Le Pont de pierre de la reine Mathilde.
[3] Du Guesclin, maréchal de Normandie sous Charles V.
[4] Charles-le-Mauvais, roi de Navarre.
[5] Louis d'Orléans, assassiné rue Barbette.
[6] Jean Sans-Peur.
[7] Charles VI

VII.

Inutiles conseils! La terre reverdie,
Trente ans, comme à regret reprenant ses couleurs,
S'abreuvera de sang, s'imbibera de pleurs.
Trente ans, on ne verra que reflets d'incendie
Dans le ciel de la Normandie.

Rouennais, que de maux s'accumulent sur vous!
La guerre sous vos murs; dans vos remparts la peste;
Partout la mort, partout son image funeste!
Qui pourrait résister, hélas! à tant de coups?
Il le faut... pliez les genoux!

Une éloquente voix nous a dit vos misères.[1]
Que vous dûtes souffrir, vous, les fils des vainqueurs.
Quel poids d'affliction dut accabler vos cœurs,
Quand le sort vous courba sous les lois sanguinaires
De ceux qui rampaient sous vos pères!

Nul n'entra plus que vous dans l'ombre de la mort.
Quoi! sans te renverser, ô vieille cathédrale,
Quoi! tu laissas fouler la pierre sépulcrale
Qui protégeait Richard [2] dans le sommeil du fort,
Par le pied fuyard d'un Bedford!

Dieu juste, des tyrans étais-tu donc complice?
Ah! voilez-vous, mes yeux! Eclatez, mes douleurs!
Ce peuple... ces soldats... cette victime en pleurs,
Pauvre rose des champs qui penche son calice...
C'est Jeanne qu'on traîne au supplice!

[1] M. Ad. Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise.*

[2] Richard Cœur-de-Lion.

VIII.

Rouennais, de sa mort vous fûtes innocents.
Quand des juges vendus, dans leur lâche prétoire,
Flagellaient l'héroïsme et souffletaient la gloire,
Oui, l'indignation, dans vos cœurs gémissants
Trouva de courageux accents.

De pitié, de douleur, oui, votre ame était pleine.
Vous étiez asservis : peut-on vous reprocher
D'avoir, muets témoins, entouré le bûcher ?
L'opprobre est aux Anglais, à cette froide haine
Qui préludait à Sainte-Hélène.

Mais vous la vengerez : le temps en est venu.
Le *Vieux-Marché* verra, dans son auguste enceinte,
L'ange de Domrémy, la martyre, la sainte,
L'œil au ciel, souriante, et, d'un geste ingénu,
Croisant ses bras sur son sein nu.

Alors ! ô Normandie, alors, ô vieille terre,
L'étranger qui viendra, plein d'attendrissement,
Adorer à genoux le pieux monument,
Du crime de l'Anglais, du rire de Voltaire,
Ne te croira plus légataire.

Alors, dans son respect pour la grande cité,
Qui, par son industrie et par son opulence,
Brille, éclatant joyau, dans l'écrin de la France,
Il dira : « Les Normands n'ont pas démérité
« Du siècle et de la liberté. »

Théodore Guiard.

RECHERCHES HISTORIQUES.

NOTICE

SUR LA VALLÉE D'EAULNE.

La vallée d'Eaulne prend son nom d'une rivière qui naît et meurt auprès d'anciennes forteresses. A la source de l'Eaulne, le château de Mortemer; à son embouchure, le château d'Arques. A la source de l'Eaulne, une bataille normande, et l'une de celles qu'on peut nommer batailles de géants; à son embouchure, une bataille française, et l'une de celles qui ont assuré l'avenir de la monarchie. Entre ces deux grands souvenirs de Guillaume-le-Bâtard et d'Henri le Béarnais, des ondes sinueuses et voilées de distance en distance par des saules au feuillage d'argent, ou par des aunes, dans lesquels on veut trouver l'étymologie du nom de la rivière. En latin c'est *Helna*, ou bien *Eldona*. Ce dernier nom a quelque chose de gracieux. Si jamais l'Eaulne rencontrait un poète jaloux de l'immortaliser, et qu'elle eût un sort aussi favorable que le Céphise des Grecs, le Vaucluse de Pétrarque et le Lignon de D'Urfé, ce serait avec cette douce dénomination d'Eldona qu'elle passerait à la postérité.

Il y a eu, dans la vallée d'Eaulne, des établissements gallo-romains; ce que démontrent des objets antiques trouvés dans les communes de Mortemer, d'Epinai, de Fesques[1] et de Douvrend. Bailleul

[1] *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, 2e série, t. Ier, p. 173-4.

existait dans le VI[e] siècle, et Londinières sous Charles-le-Chauve. Une charte du duc Robert I, le Magnifique, mentionne Douvrend, Envermeu, Baillolet et Clais[1].

Ce fut dans cette vallée, suivant certains auteurs recommandables, qu'eut lieu, l'an 1054, en novembre, une rencontre célèbre entre l'armée française, commandée par Eudes, frère du roi de France Henri I, forte, dit-on, de quarante mille hommes, et les braves Normands du pays de Caux et du Vexin, venus à la suite de Raoul, comte d'Eu, de Hugues de Gournai, de Gautier Giffart, et de Guillaume Crespin. Pour soutenir les droits ducaux, et faire cause commune avec leurs braves défenseurs, Roger de Mortemer avait quitté son château. Les Normands s'embusquent dans les bois d'alentour, tombent comme la foudre sur les Français, cernent la place, et la livrent aux flammes : leurs bras sont infatigables, et, depuis le point du jour jusqu'à six heures du soir, ils font un terrible usage de leurs armes[2].

On a voulu transporter le champ de bataille à Mortemer-en-Lyons; mais, avant même que la critique eût fait des progrès, Toussaint Duplessis[3], homme du dernier siècle, opinait pour la vallée d'Eaulne. Si la cause de cette localité n'est point gagnée, parce que les faits n'ont pas été suffisamment débattus, on peut dire, avec certitude, que cette cause n'est pas perdue, le procès étant encore pendant. Les difficultés qu'on a mises en avant ne sont point incontestables. Conservons donc à Mortemer-sur-Eaulne, jusqu'à plus fortes objections, la gloire du beau fait d'armes normand, et tenons au récit du bon curé de Maneval.

Suivant ce vieil écrivain, Raoul, comte de Mantes, eût péri sans la généreuse intervention de Roger de Mortemer, qui parvint à le soustraire à la fureur du soldat, en le mettant dans son château. Il croyait remplir, non pas seulement un devoir d'humanité, mais une obligation de vassal; car il était le subordonné de Raoul. Qui croirait

[1] *Anciennes Divisions territoriales de la Normandie*, par M. Le Prévost, même tome des Mémoires. Voici les mots employés dans les chartes latines : *Baliolum*, *Lundinariæ*, *Edremau* ou *Evremau*, *Douvrent*, *Baioletum* et *Cleidæ*.

[2] Voir l'*Histoire de Normandie*, par Licquet; l'*Histoire du Château d'Arques*, par M. Deville, p. 83; l'*Histoire de Normandie*, par Dumoulin, p. 154.

[3] *Description de la Haute-Normandie*.

qu'à cause de cette action il fut banni ? Lorsqu'il obtint grâce, et que les portes du territoire normand se rouvrirent pour lui, celles de son château demeurèrent toujours fermées à l'ancien possesseur ; ce château passa dans les mains de Guillaume de Varennes. Et néanmoins Guillaume de Poitiers a dit, en parlant du Conquérant : « Il songeait « sagement en lui-même que l'arbitre souverain qui, terrible, re- « garde les actions des puissants d'ici-bas, rend à chacun ce qu'il « a mérité par sa clémence miséricordieuse ou ses rigueurs immo- « dérées [1]..... » Croyez donc aux paroles de ces biographes louangeurs ! Quant à Roger de Mortemer, il put se renfermer dans sa conscience : elle lui rendait bon témoignage. Dans un siècle de fer tel que le XI[e] siècle, épargner un vaincu, c'était un prodige. Honneur donc à la mémoire de Roger de Mortemer, dont les cendres, parce qu'il ne fut point impitoyablement cruel, ne reposent pas auprès de ces débris couverts de lierres ! Ce qui subsiste de la vieille forteresse est bien peu de chose : quelques fragments du donjon, et c'est tout ; la faux tranchante du grand destructeur a renversé ce géant, le roi de la vallée. Mais ce pan de murailles suffit pour rappeler une bataille célèbre et un homme qui fut en disgrâce à cause de son humanité.

Le nom de Mortemer se retrouve plus d'une fois dans l'histoire de notre province, soit qu'il n'y ait eu qu'une seule et même famille de ce nom, soit qu'il y ait eu deux familles n'ayant entr'elles d'autre communauté d'origine que celle d'étymologie ; on rencontre des eaux stagnantes au berceau de l'une et de l'autre famille, une mer morte, *mortuum mare*. En l'année 1066, un Hugues de Mortemer combattait à la journée d'Hastings. Dans un « Catalogue des seigneurs de Norman- « die qui furent en la conqueste de Hiérusalem, sous Robert Courte- « heuse, duc de Normandie, et Godefroy de Buillon, duc de Lor- « raine », on lit ces mots : « le sire de Mortemer, fesse d'or et de « vair de six pièces à fleurs de lys de l'un en l'autre » ; et, plus loin : « Monsieur de Mortemer semblable à un baston de gueulles. » Parmi les seigneurs et chevaliers normands qui portaient les bannières sous Philippe second, il y avait un Guillaume de Mortemer. « Tout ce que « dessus », lisons-nous, « a été extrait d'un ancien livre écrit en « vélin, trouvé en la bibliothèque de l'église cathédrale de Bayeux, « et intitulé : *Les anciennes Histoires d'outremer* [2]. »

[1] *Vie de Guillaume-le-Conquérant*, traduction publiée par M. Guizot, p. 348.

[2] *Histoire générale de Normandie.*

Le nom d'un chef-lieu de canton, Londinières, trouve son étymologie parfaitement rationnelle dans le mot latin ***Nundina***, qui veut dire *foire* : c'était ***le bourg des foires.*** Eh bien! voyez comme la fureur d'attribuer tout aux Anglais se reproduit sous toutes les formes. Quoiqu'il soit fait mention de Londinières dans une pièce émanée d'un roi carlovingien, et conservée dans les archives capitulaires de la Cathédrale de Rouen, quelques bonnes gens veulent que Londinières ait été la Petite-Londres, et qu'une colonie d'insulaires ait fixé dans la vallée d'Eaulne un souvenir d'Albion [1]. Souriez, lecteur, de ce petit épisode, et, dans cette vallée, ne cherchez qu'à Bailleul des souvenirs d'outre-Manche. Le nom de Bailleul fut porté par un roi d'Écosse.

Il convient de parler du Béarnais et des ligueurs, en approchant du champ de bataille d'Arques. Il convient de rappeler les funestes effets des dissentions religieuses en apercevant l'embouchure de cette vallée, que le vandalisme religionnaire semble avoir oubliée dans le XVIe siècle. Tandis que presque toutes les églises des environs de Dieppe ont vu leurs vitraux et leurs sculptures tomber en mille morceaux, l'église d'Ancourt a conservé, du moins en grande partie, sa vitrerie resplendissante. Cependant, les protestants ont connu le chemin de cette vallée, puisqu'ils y venaient assister aux prêches dans le château du Pont-Tranquart. Ils se mettaient en route au milieu de la nuit, longeaient la forêt d'Arques, au-dessus de laquelle la lune élevait son disque sanglant. Les arcades, les fossés remplis d'eau du Pont-Tranquart, inspiraient de la confiance à leurs conciliabules. En d'autres lieux, et dans d'autres châteaux, dans celui de Saint-Aubin-le-Cauf par exemple, les nobles présidaient à des réunions de ce genre : leurs habitations ressemblaient à ces églises du désert, qui eurent de la célébrité sous Louis XIV. C'était en 1568 : mais le vent ne tarda point à changer, et, l'année suivante, les têtes des sieurs de Catteville, de Lindebeuf, et de plusieurs autres, étaient attachées à des poteaux, aux pieds des murailles du château de Dieppe. Plusieurs d'entr'eux avaient peut-être franchi les ponts-levis du Pont-

[1] Cette manie d'origines anglaises n'existe pas seulement en Normandie. Le *Bulletin monumental*, t. VII, p. 488, cite de belles tours pyramidales que les habitants de la Saintonge attribuent aux insulaires, et qui, néanmoins, ont été construites après leur expulsion.

Tranquart. Si l'on composait un historique des châteaux de notre province, antérieurs à la seconde moitié du XVI^{e} siècle, l'époque des troubles religieux ne serait pas la moins intéressante ; on dirait dans quels lieux se tenaient les prêches ; on interrogerait les traditions des familles, on compulserait leurs archives particulières.

L'Eldona (donnons-lui cette dénomination suave), après avoir rafraîchi de beaux pacages, et traversé ce village de Martin-Eglise, dans les rues duquel brillaient les mèches des arquebusiers de Mayenne, l'Eldona se perd dans l'Arques, aux pieds de la maladrerie de Saint-Etienne, et du coteau sur lequel flottait, au souffle des brises, le panache de Henri IV. Elle a vu les Ligueurs et les vieilles bandes huguenotes, les Reîtres, les Suisses et les Lansquenets s'entrechoquer ; leur sang a rougi ses eaux limpides, que le sang des soldats d'Eudes de France avait rougies à Mortemer cinq siècles auparavant.

Les trois rivières qui se réunissent auprès du château d'Arques, et qui s'y réunissaient déjà du temps de la Ligue (car la Varenne a cessé d'aller jusqu'à la mer dans la seconde moitié du XIII^{e} siècle), chacune de ces trois rivières apporte au champ de bataille son tribut de souvenirs historiques. La Béthune baignait les fortifications de Driencourt ; elle baigne encore les tourelles de Mesnières ; ses eaux frissonnaient aux tintements des cloches de Bures, présent d'Henri IV. La Varenne porte le nom d'une famille illustre ; elle rencontrait sur son passage le château de Saint-Saëns, possédé jadis par les Douglas au cœur sanglant, et les tours élevées de Bellencombre, qui produisaient un effet pittoresque. Ainsi, les ondes dans lesquelles se perd l'Eldona ne sont pas des ondes sans gloire.

Puisse cette courte notice donner à quelques personnes l'idée de réunir des notes sur les lieux qu'elles fréquentent ! L'histoire provinciale ne saurait jamais trop descendre dans les localités, ni dans les familles. Chaque rivière, chaque hameau, chaque demeure seigneuriale, chaque gentilhommière, chaque chaumine, savent quelque chose. Elles révèleront leurs secrets tôt ou tard. L'histoire et l'archéologie sont des sciences pleines d'avenir.

Léon de Duranville (Rouen.)

ÉCOLE DES SOURDS-MUETS.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. F. DESCHAMPS, AVOCAT,

Dans la Séance publique du 10 Août 1845.

Ainsi que nous l'avions prévu, la séance de distribution des prix aux jeunes Sourds-Muets, a été des plus intéressantes. L'appel du digne instituteur avait été entendu, et les exercices auxquels se sont livrés ses élèves, ont captivé au plus haut degré l'attention d'une nombreuse assemblée.

En présence des résultats obtenus par l'instruction sur ces malheureux enfants, si dignes à tous égards des sympathies publiques, on se prend à regretter qu'un tel bienfait ne puisse s'étendre sur un plus grand nombre d'individus, et que l'utile établissement dû à la piété et au dévoûment de M. l'abbé Lefebvre n'ait pas reçu, jusqu'à présent, tous les développements dont il est susceptible.

Déjà une Société de patronage, en faveur de cette œuvre, s'organise activement, et nous sommes heureux de pouvoir faire connaître à nos lecteurs le discours remarquable improvisé à la séance publique, par M. F. Deschamps. Ces paroles, prononcées avec l'éloquence de la conviction, ont vivement ému le nombreux auditoire.

Messieurs,

Vous m'excuserez si je viens en ce moment me constituer l'organe d'un Comité qui se forme, mais qui n'est pas encore

définitivement organisé, pour patroner l'œuvre dont vous venez de voir de si merveilleux résultats.

Quelques réunions préliminaires, précédant sa constitution définitive, nous mettent déjà à même de vous dire quelle adhésion et quel concours nous entendons apporter à l'institution si essentiellement utile de M. l'abbé Lefebvre; comment et pourquoi nous avons voulu répondre à son philanthropique appel, et combien, pour que ce concours soit efficace, nous avons besoin de l'appui de tous, et en particulier de ceux qui, par leur présence en cette enceinte, manifestent déjà leurs sympathies pour cette bonne œuvre.

Il faudrait n'avoir jamais réfléchi sur les nombreuses misères de ce monde et sur les tristes infirmités de la nature humaine, pour n'avoir pas compris que l'une des plus graves et des plus dignes de pitié est celle qui afflige les pauvres Sourds-Muets. S'il est incontestablement vrai que l'homme est destiné à vivre en société, cette vérité n'est-elle pas une dérision pour ces malheureux, séparés, comme par un mur d'airain, du reste des autres hommes, privés de la faculté de communiquer leur pensée, et de recevoir la communication de la pensée d'autrui? Ne sont-ils pas seuls au milieu de la foule qui les environne, seuls au milieu de ceux qu'ils ne peuvent pas appeler *leurs semblables?* Cet état n'est-il pas voisin de l'idiotisme, ou, plutôt, n'est-il pas pire que l'idiotisme pour celui que la nature y a placé? Car, si le Créateur l'avait complètement privé du flambeau de l'intelligence, rien, au moins, ne viendrait l'avertir de sa déplorable infirmité.

Aussi, pour eux, quel bienfait que celui de l'éducation, déjà si précieuse pour les autres hommes! Faire descendre la lumière de la science dans les ténèbres de cette nature incomplète, c'est les rendre à l'existence sociale, c'est leur

donner une vie nouvelle, remplacer le langage qui leur manque, l'ouïe qu'ils n'ont pas, en donnant à leurs mains le don de parler, et à leurs yeux la faculté d'entendre ; c'est les arracher à cet isolement qui tue, en assurant, au moins entr'eux, l'échange et la communication de leurs pensées. C'est faire plus encore, car c'est leur permettre de puiser dans nos livres, et les révélations de la science, et les consolations de l'étude. Nous disons, nous, quand une solitude accidentelle nous environne, qu'on n'est pas seul avec des livres. Combien ce mot est-il plus vrai mille fois pour eux, qui peuvent trouver toujours là des interlocuteurs complaisants et des amis fidèles!

Mais, cette éducation est surtout admirable dans ses effets, lorsqu'elle ne se borne pas à leur apprendre le nom des objets matériels qui les entourent, et des choses nécessaires à la vie. Elle l'est surtout lorsqu'elle parvient à leur révéler ces grandes vérités morales, dont la connaissance élève l'homme si fort au-dessus des autres êtres de la création. Comprend-on qu'on puisse arriver à initier ces intelligences, qui semblaient fermées à toute perception, à ces grands dogmes de toutes les religions, Dieu, l'ame, la vie future. Oh ! quel bienfait immense pour ceux que la nature a condamnés à vivre concentrés en eux-mêmes, que la révélation de cette source perpétuelle des consolations humaines! Aussi, ne nous étonnons pas d'avoir vu, à toutes les époques, cette tâche entreprise par des prêtres dévoués, qui, dans la noble mission de soulager les infortunes, avaient compris que celle-ci était, entre toutes les autres, digne d'intérêt et de secours.

C'est ainsi, Messieurs, que le respectable abbé Lefebvre continue parmi nous l'œuvre de l'abbé de l'Épée et de l'abbé Sicard, mettant comme eux le dévouement de toute une vie au service d'une si belle entreprise.

Mais, vous le savez, Messieurs, un homme seul n'est pas fort. Quels que soient son dévouement et ses forces, le bien qu'il peut faire seul est restreint, temporaire, sans stabilité et sans étendue. Toutes les bonnes et grandes choses ne se peuvent accomplir que par la puissance de l'association. Par la création d'un comité de patronage, c'est cette puissance que nous voulons appeler au secours de l'œuvre de M. l'abbé Lefebvre. Notre but et nos moyens sont simples et dignes de l'œuvre qu'ils concernent.

Tous ces enfants sont pauvres, et, avec l'éducation, il faut encore leur assurer un asile et du pain. Mais, si le zèle et l'abnégation du directeur, l'appui de quelques aumônes isolées ont pu jusqu'ici permettre de répandre sur une trentaine d'enfants les bienfaits de l'institution, c'est un faible remède pour quiconque a sondé la profondeur de la plaie. On ne sait pas que le nombre de ceux qu'afflige cette infirmité est assez considérable pour former une véritable population. Il y a en France 25,000 sourds-muets. Dans notre seul département, il en existe plus de 300 qui ne peuvent, par les ressources de leurs familles, atteindre aux bienfaits de l'éducation spéciale qui leur est nécessaire.

Nos lois qui s'occupent de l'éducation de toutes les classes, ne sont pas descendues jusqu'à eux. Nous avons, nous, les bourses dans les colléges, les écoles primaires, les cours municipaux, et, eux, pour tout un département, ils n'ont que l'École spéciale fondée par le dévouement d'un seul homme, et qui ne peut se soutenir et s'accroître que par l'appui d'un grand nombre. Pour eux, point de part au budget, point d'allocation permanente; tout est livré à la bienfaisance individuelle, et c'est dans la voie des aumônes volontaires que cette École unique est obligée de chercher ses moyens de vie et ses espérances de développement. Nous venons d'apprendre que l'Administration supérieure, le dé-

partement, la ville, avaient, à ce titre, noblement étendu leurs dons sur l'institution; mais ces dons sont accidentels, et aussi restreints que l'exige leur caractère bénévole.

C'est donc à la bienfaisance particulière qu'il appartient surtout de soutenir et de développer une tentative déjà manifestée par de si heureux résultats. Mais pour être efficace, il faut qu'elle s'organise, et qu'elle acquière ce caractère de permanence et de fixité dont je parlais tout-à-l'heure.

Dans ce but, des livrets ont été préparés, portant cette suscription : *Comité de patronage pour l'école des Sourds-Muets, fondée et dirigée par M. l'abbé Lefebvre. Patronage de M. Souscription annuelle.* La personne qui se chargera d'un de ces livrets devra, dans ses amis, dans ses relations, réunir le plus de souscriptions qu'il lui sera possible, au profit de l'École. Mais, nous l'avons dit : pour pouvoir faire des améliorations durables, il faut des actes de bienfaisance permanents. Voilà pourquoi il faut, autant que possible, que la souscription soit annuelle.

Le meilleur livret sera celui qui réunira, non les souscriptions les plus fortes, mais les plus nombreuses. La charité qui se divise entre un grand nombre de bienfaiteurs, est la meilleure et pour ceux qui donnent et pour ceux qui reçoivent. Car ceux qui donnent deviennent meilleurs; et, diviser la bienfaisance, c'est appeler un plus grand nombre à cette amélioration morale. D'un autre côté, en multipliant le nombre des appelés, le bienfait ne peut causer aucune gêne sensible au bienfaiteur, et, enfin, la grande répartition de la souscription ne laisse pas l'œuvre à la merci des insolvabilités personnelles.

C'est ainsi que nous avons compris que le but pouvait être atteint, et quel but, Messieurs! En ce moment, une foule de malheureux sourds-muets frappent à la porte de

l'école de M. l'abbé Lefebvre, et, faute de ressources suffisantes, la porte leur est fermée.

Il dépend de chacun de nous, et au prix d'un bien mince sacrifice, de la leur ouvrir ou de les renvoyer à leur abrutissement originel, à leur inutilité sociale.

Mais ce n'est pas seulement dans le présent que le Comité de patronage pourra et devra étendre son active sollicitude. Cette sollicitude devra environner encore ces enfants à la sortie de l'École. Quel bonheur pour eux, dans les moments difficiles de la vie, de pouvoir se rattacher à un guide sûr, de se savoir soutenus par un ferme appui ! C'est surtout à eux, que la première infortune peut replonger si aisément dans cet isolement auquel ils semblent condamnés, qu'il faut garantir cette heureuse sécurité de l'avenir, en leur apprenant qu'ils auront toujours dans le monde une main prête à les soutenir, une ame prête à les consoler.

Si mes espérances ne m'abusent pas, vous tous, Messieurs, qu'un bon sentiment a déjà conduits ici, vous serez heureux de vous constituer les patrons, les parrains de ces pauvres enfants, qui, grâce à vos secours, pourront aussi devenir des hommes.

Si ce résultat s'accomplit, et il n'est pas incertain à mes yeux, nous aurons lieu de nous en applaudir, non seulement pour ces êtres infortunés, si maltraités par la nature, mais pour l'humanité en général, et pour cette riche cité en particulier. On accuse le siècle d'égoïsme, de sécheresse, et cette ville, de mercantilisme étroit. Si ces reproches sont vrais, ils ne veulent, Dieu merci, pas dire que les sentiments généreux, le désintéressement, la pitié, soient à jamais éteints; car un mot, un rien suffit pour les réveiller. Et qui oserait les maintenir, ces accusations, si, par le seul effet de la charité individuelle, par la création, pour tous ceux qui le

peuvent, d'un impôt purement volontaire, on arrive à faire grandir une si belle œuvre? Montrons à ces détracteurs exagérés que si l'industrie donne la richesse, la richesse permet de rendre l'aumône abondante et féconde.

Félicitons-nous donc à l'avance du succès infaillible de la souscription qui s'ouvre. Nous le devons d'abord pour ces intéressantes victimes des infirmités humaines; nous le pouvons ensuite pour nous-mêmes, pour l'humanité en général, et pour notre belle Normandie en particulier.

F. DESCHAMPS (Rouen.)

BEAUX-ARTS.

SCULPTURES ARCHITECTONIQUES

Recueillies sur quelques Édifices de la ville de Rouen.

Les sculptures architectoniques du moyen-âge deviennent de plus en plus rares : elles disparaissent, ou avec les édifices qu'elles ornaient, ou isolément, sous la hache et le marteau dirigés par quelques amateurs de badigeonnage et de rajeunissement ; car, malgré ce retour de *mode* au goût des choses du temps passé, chaque jour voit encore s'accomplir, çà et là, quelqu'acte de vandalisme, et il est urgent, si nous voulons conserver au moins un souvenir à peu près complet de l'état de l'art dans la France ancienne, de reproduire en dessins, non seulement l'aspect général des édifices. (nous en possédons maintenant d'assez nombreuses et importantes collections,) mais des fragments et des détails d'ornementation dont on s'est beaucoup moins occupé, et qui méritent, cependant, dans l'intérêt de l'étude, une attention toute particulière.

La ville de Rouen, entre beaucoup d'autres, était riche de ces mille et un petits chefs-d'œuvre, que le goût de l'époque et l'imagination féconde des artistes disséminaient avec une sorte de profusion jusque sur les façades des maisons des simples particuliers, profusion remarquable surtout aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, mais dont, grâce au *puritanisme artistique* de la plupart de MM. nos architectes modernes, il ne nous reste plus que quelques rares spécimens.

Nous avons recherché, dans l'intention de les publier, ce que la ville de Rouen possède encore en ce genre, et même quelque partie de ce qu'elle a possédé, dont nous avons déjà, et dont nous pourrons nous procurer les dessins ; nous avons cru devoir offrir à la *Revue de Rouen* les prémices de cette publication, comme un faible tribut de notre haute et particulière estime pour le zélé directeur à qui l'on doit l'existence et la continuation de cet intéressant Recueil.

Notre offre a été agréée, et nos dessins, *inédits*, dont le premier est joint à cette livraison, paraîtront successivement.

Notre numéro premier représente une sculpture en bois, exécutée au rez-de-chaussée, sur un poteau qui fait l'angle d'une maison rue Mal-

Spécimens de Sculptures Architectoniques
Recueillis sur divers Monuments de la Ville de Rouen

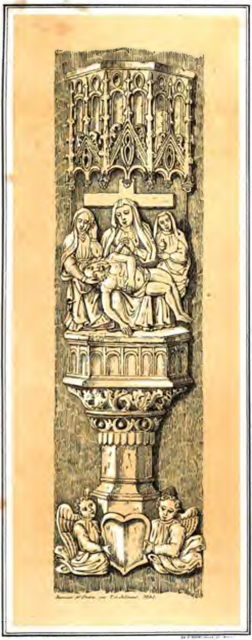

Ornement d'un Poteau à l'angle d'une Maison en Bois du 15^e Siècle
N^os 90, 92, Rue Malpalu à Rouen

Digitized by Google

palu, numéros 90-92, et dont le sujet (*les saintes Femmes au pied de la croix*), forme un groupe de quatre figures d'assez bon style, placées sur un support en encorbellement, orné à sa base de deux anges soutenant un écusson, sur lequel il n'y a point d'apparence d'armes ou de devise, et le tout abrité sous un couronnement qu'on appelait tabernacle : c'est le seul morceau de ce genre aussi important qui reste à Rouen. La maison dont il fait partie, construite en bois vers la fin du XVe siècle [1], est elle-même fort remarquable par son ensemble et ses autres ornements, dont nous donnerons encore quelques fragments isolés ; enfin, elle est aussi du très petit nombre des maisons de ce temps qui aient conservé, à Rouen, une intégrité à peu près complète.

M. De la Quérière, dans son Ouvrage sur les *Anciennes Maisons de Rouen*, lui a consacré une note, et donne un dessin de toute la façade au trait. Il nous apprend, en même temps, que sa conservation est due à l'intervention de deux amis des arts [2] qui, en 1819, réclamèrent énergiquement auprès de l'autorité municipale contre l'INJONCTION formelle faite au propriétaire, par l'architecte de la ville, dans la permission accordée pour réparer, de *faire disparaître tous les ornements, et de rendre la façade unie* [3]. Ce fait, des plus curieux, atteste, pour la centième fois, le mauvais vouloir des architectes de cette époque, et leur haine ignorante et anti-nationale pour les œuvres du moyen-âge. Les choses ont changé dans la forme, ont-elles changé dans le fond? Il nous est permis d'en douter, car nous en sommes peut-être réduits, malgré la sollicitude dite éclairée des commissions spéciales et des membres des comités historiques, à redouter, beaucoup plus que l'abandon, pour nos monuments, (à Rouen, comme à Paris, comme ailleurs,) cette direction insensée qui préside aux prétendues restaurations actuelles? Et qui donc donne ce droit, sans l'assentiment et contre l'assentiment public, à des hommes isolés, de porter une atteinte sacrilége aux objets de la vénération constante et de l'estime des peuples ?.... [4]

[1] Cette maison, alors la propriété d'un chanoine de la cathédrale de Rouen, passa depuis à un notaire nommé Maillebuc, et, en 1734, appartenait à M. Boquet, curé de Saint-Gervais. (Renseignement fourni par M. Barabé, archiviste.)

[2] M. Willemin, de la Société des antiq. de France, auteur du bel ouvrage intitulé les *Monuments inédits*, etc., et M. De la Quérière lui-même, à qui ce fait inspira l'idée de publier l'ouvrage sur les *Anciennes Maisons de Rouen*.

[3] Nous avons eu la pièce originale sous les yeux : il y est dit de faire disparaître *les bossages*, etc.

[4] L'auteur prépare une brochure qu'il doit publier sous le titre de : *Examen critique et raisonné des restaurations des Monuments nationaux, et Appel à l'opinion publique sur les abus et les vices de ces restaurations.*

T. de JOLIMONT.

BIBLIOGRAPHIE.

═ Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis. — 4 br. in-8, Beauvais, 1845.

Nous regrettons d'avoir si long-temps tardé à parler d'une Société qui, si nous en jugeons par ses débuts, doit venir activement en aide à tous les amis de la décentralisation : nous voulons parler de l'Athénée du Beauvaisis. Fondée depuis deux ans à peine, cette Société s'est montrée, dès ses premiers pas, la digne émule de ses aînées de province, et ses Bulletins, publiés d'abord chaque semestre, puis devenus trimestriels, grâce à ses nombreux collaborateurs, prouvent suffisamment qu'elle renferme dans son sein des écrivains studieux et animés d'une noble émulation. Il est difficile, en effet, de trouver un recueil plus varié, plus attrayant, plus digne à la fois d'intérêt et de sympathie ; et, si nous nous renfermons aujourd'hui dans une réserve qui ne nous est pas habituelle, soit sur les personnes, soit sur les œuvres, ce n'est pas, hâtons-nous de le dire, dans la crainte de trouver un facile aliment à notre critique, mais bien plutôt pour ne pas rendre la louange fade en la multipliant. Nous reviendrons, au reste, plus tard avec plaisir sur ce sujet. Nous nous bornerons, quant à présent, à citer ce que Victor Hugo, qui, certes, est un assez bon juge en littérature, écrivait à l'un des membres de l'Athénée du Beauvaisis, M. P. Gabriel, qui lui avait adressé une pièce de vers : « Je ne suis rien, Monsieur, qu'une voix qui éveille des échos meilleurs « qu'elle ; vos beaux vers viennent de me le prouver. Je suis heureux de « les avoir inspirés ; je serais fier de les avoir faits. »

Après des paroles si simples, si modestes, que dire si ce n'est qu'elles honorent autant celui qui les adresse que celui qui a su les mériter.

Maintenant, si, pénétrés de nos bonnes intentions à leur égard, les membres de l'Athénée veulent ne pas prendre en mauvaise part un conseil officieux de notre part, nous leur dirons : soyez sobres d'historiettes, de feuilletons, de pièces fugitives qui dénotent un peu la médiocrité, et que les bons recueils n'acceptent ordinairement que faute de mieux. Une mine plus riche, plus féconde, vous attend : compulsez vos vieux manuscrits, déchiffrez avec patience les parchemins vermoulus enfouis dans vos châteaux antiques ; montrez-nous vos monuments, vos ruines, vos hommes célèbres, vos chroniques si intéressantes et pourtant presque ignorées ; prouvez-nous, en un mot, que votre province forme un des beaux joyaux de la couronne de France. Voilà où doivent tendre tous vos efforts, toutes vos études ; voilà le but le plus utile, le plus glorieux, de vos travaux, car c'est attirer sur sa ville natale l'amour, le respect

et l'admiration, que de rappeler les actions qui l'honorent, les grands personnages qu'elle a produits.

Encore un mot : L'étranger qui parcourt la ville de Beauvais cherche en vain, sur les places publiques, l'image vénérée de l'héroïne de 1472, de celle qui défendit si vaillamment cette place contre la fureur des Bourguignons, de Jeanne Hachette enfin; et, puisque c'est sous son patronage que s'est placé l'Athénée du Beauvaisis, c'est aux membres de cette société qu'appartient l'honneur de poser la première pierre du monument. A l'œuvre donc, enfants de Beauvais! vous avez un grand acte de reconnaissance à accomplir, une immense injustice à réparer. Le gouvernement du roi, sensible à toutes les gloires de la France, vous secondera sans doute dans cette noble entreprise, et, s'il en était autrement, vous auriez à vous rappeler que c'est par souscription que Rouen a élevé une statue au grand Corneille. A l'œuvre donc, et les sympathies généreuses ne vous manqueront pas. Alf. P.

= Nous ne pouvons disposer que de quelques lignes pour annoncer à nos lecteurs la mise au jour de la première livraison de la splendide Publication faite par M. T. de Jolimont, notre compatriote, sous le titre de PRINCIPAUX ÉDIFICES *de la ville de Rouen*, en 1525, c'est-à-dire il y a plus de trois siècles. Cette publication renferme 50 planches en fac-simile, d'après les plans et dessins du livre *manuscrit*, dit *le Livre des Fontaines*, conservé aux Archives de la ville; des Notices explicatives accompagnent chaque planche, et sont précédées d'un préliminaire historique, où l'on trouvera des citations et des faits curieux, et la biographie inédite de Jacques Le Lieur, auteur du Livre des Fontaines. Indépendamment du mérite incontestable du texte et des planches, et du haut intérêt archéologique que présente cette publication, à laquelle nous consacrerons, dans un prochain numéro, un article spécial et détaillé, nous pouvons affirmer que, comme typographie, rien d'aussi beau, rien de supérieur n'a, jusqu'à présent, été exécuté dans notre ville de Rouen, ni peut-être dans la capitale. Rien de plus galant et de plus riche, de plus neuf, que les cinq *exemplaires uniques*, imprimés soit en pourpre sur fond d'or, soit en azur sur fond d'argent ou sur fond rosé céladon, etc., qui ne pourront trouver place que dans les Bibliothèques d'élite. Accourez chez vos libraires, amateurs de belles choses et surtout de choses rares, car les exemplaires ordinaires même, ne sont tirés qu'à cent vingt exemplaires *numérotés*.

Cette très remarquable production typographique fait honneur aux presses de M. A. Péron.

CHRONIQUE.

CATASTROPHE DE MONVILLE.

En presence de la tâche qui nous est imposée, nous sentons les forces nous manquer, et ce n'est qu'en tremblant que nous nous résignons à parler à notre tour de l'horrible évènement dont les journaux quotidiens ont retenti, et qui a déjà trouvé, dans la presse locale, ainsi que dans la presse parisienne, d'éloquents et véridiques interprètes. Cependant, une calamité publique aussi terrible ne peut frapper notre industrieuse contrée, sans que la *Revue* s'émeuve, et ne veuille apporter son tribut de douloureuse sympathie aux victimes qui ont survécu au désastre, ou aux familles désolées de ceux qui ont péri. Qu'on nous pardonne l'insuffisance de nos moyens, et que le but seul nous absolve à l'avance des imperfections d'un tableau qui restera toujours mille fois au-dessous de la réalité : le succès sera au-delà de nos espérances, si l'aperçu que nous allons essayer de donner contribue à stimuler l'intérêt profond qu'inspire le sinistre qui vient couvrir de deuil l'une de nos belles et riches vallées.

C'est le mardi 19 août, à la suite d'un orage assez violent qui éclata à Rouen vers midi, qu'une trombe furieuse s'est formée dans les environs du Houlme, et, de là, après avoir enlevé la toiture de l'établissement de M. Rouff, s'est élancée à travers la vallée, augmentant de force et de rapidité à mesure qu'elle avançait, et enveloppant dans son effrayant tourbillon tout ce qui se trouvait sur son passage. Du Houlme à Malaunay, plusieurs petits bâtiments et granges ont été découverts ou écrasés, et leurs débris dispersés au loin ; des arbres énormes ont été arrachés du sol, et lancés à la hauteur de quelques mètres ; d'autres brisés ou tordus comme de simples brins de paille. Dans un champ, sur trois cents pommiers, il en est resté trois debout, et, sur la crête de la colline de Malaunay, tous les arbres ont été fauchés à la hauteur du branchage, avec une étonnante précision.

Mais tout cela n'était qu'un prélude à un spectacle bien plus terrible encore ; le tourbillon dévastateur ne devait pas s'arrêter à des chaumières renversées et à des arbres brisés. De belles et vastes usines s'élevaient florissantes au sein de la riante vallée, et appelaient chaque

CATASTROPHE DE MONVILLE

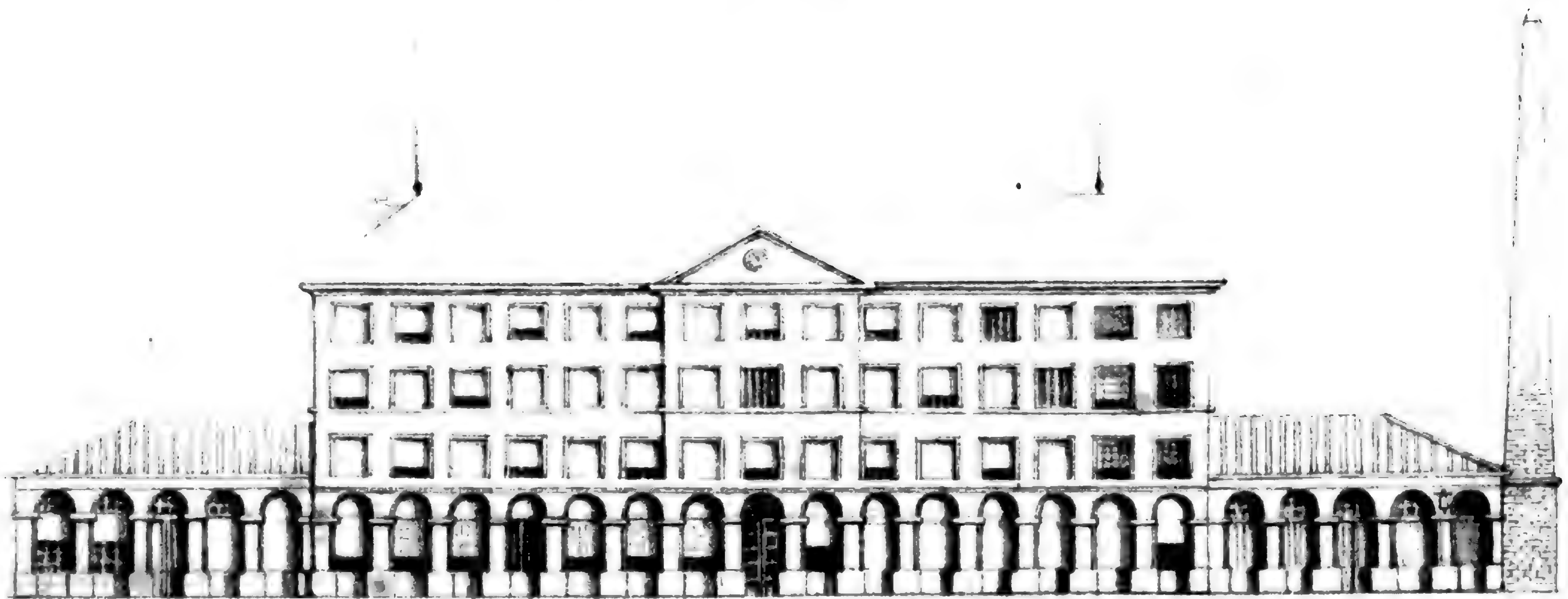

FILATURE DE Mr PICQUOT,

Avant et Après le Désastre du 19 Août 1845.

Digitized by Google

jour sous leur toit une nombreuse et active population d'ouvriers de tout âge et de tout sexe. C'était l'heure où tout était mouvement et travail ; où les puissantes machines fonctionnaient avec toute leur force et leur régularité ; où des centaines de mains dirigeaient cette multitude innombrable de fils déliés, qui se croisent en tous sens dans les ateliers de filatures ; où l'on n'entendait, enfin, que le bruit régulier des métiers et la voix affairée des contre-maîtres. Bientôt, un roulement sourd, étrange, accompagné de nombreux éclairs, se fait entendre, un air chaud circule dans la vallée, et la trombe, cône immense, dont la base touche au ciel, et dont la pointe renversée rase la terre, se précipite avec rage sur trois des plus importantes filatures, et en quelques minutes les broie et les renverse avec tous les malheureux qu'elles renferment.

Le premier de ces établissements qu'atteint l'ouragan est celui de M. Bailleul, situé sur la commune de Malaunay, et dirigé par M. Neveu ; les deux autres, situés sur Monville, sont ceux de M. Picquot et de M. Mare. Chez M. Neveu, cent-vingt ouvriers étaient dans les ateliers ; ils sont ensevelis sous les décombres sans qu'un seul puisse échapper. Chez M. Mare, soixante-dix ouvriers étaient en activité, ils subissent le même sort Chez M. Picquot, ils étaient au nombre de cent quatre-vingts : la toiture a d'abord été enlevée, et les ouvriers ont voulu se précipiter en même temps par les issues, mais elles se sont trouvées encombrées, et quelques-uns seulement ont pu se sauver. Après un violent mouvement d'oscillation, le troisième étage est coupé avec une horrible précision, et précipité dans la rivière : puis, les deux autres étages et le rez-de-chaussée sont démolis, à ce point que, sauf quelques pans de murs aux deux extrémités, le bâtiment est réduit en miettes. La cheminée, haute de quatre-vingt-douze pieds, est rasée à quelques mètres du sol, et jetée en travers de la rivière. La machine hydraulique est mise en pièces. Après avoir accompli cette œuvre de destruction, la trombe continue sa course, renversant, sur les propriétés de M. de Monville, une cheminée de pompe, et soixante à quatre-vingts peupliers ; puis elle se dirige, en perdant toutefois de sa force, vers le territoire d'Eslettes, d'Anceaumeville et de Clères, où l'on a retrouvé des débris transportés jusque-là par la bourrasque.

Rien ne peut rendre l'horreur de la scène que présentait le théâtre de l'évènement, quelques minutes après qu'il a eu lieu. Les ouvriers des fabriques les plus voisines, accourus au secours des victimes, en attendant les renforts demandés à Rouen, commencèrent à fouiller les décombres, d'où sortaient des cris étouffés et lamentables qui glaçaient l'ame de terreur. Au milieu d'un affreux mélange de ferrements brisés ou tordus,

d'enormes sommiers eclatés dans toute leur longueur, on voyait, à mesure que l'on déblayait, sortir les membres mutilés des infortunés, pressés sous cette masse de debris. Des lambeaux ensanglantés étaient suspendus à des barres de fer ou à des métiers; des souliers, des vêtements déchirés, se retrouvaient au milieu des flocons de coton. De temps à autre, cependant, on avait le bonheur de retirer des hommes, des femmes, des enfants, préservés d'une manière miraculeuse, soit par une poutre placée en arc-boutant, soit par une voûte formée par les pierres et les briques amoncelées. Mais, le plus souvent, les travailleurs ne découvraient que des cadavres affreusement broyés, ou des blessés dont les membres fracassés ne laissaient guère d'espoir de les sauver. Enfin, sur la nouvelle envoyée à la Préfecture par l'ordre des autorités locales, des détachements de troupes sont dirigés, au pas de course, sur le lieu du sinistre, pour prendre rang parmi les travailleurs, et, en même temps, des médecins et chirurgiens de talent sont appelés à porter les plus prompts secours aux victimes qui respirent encore. En tête de ces hommes de science, toujours prêts à se dévouer dans les grandes calamités publiques, on doit citer MM. Des Alleurs, Leudet, Flaubert et Blanche, tous désignés par M. le Prefet pour établir des secours réguliers et efficaces; grand nombre d'autres médecins, jeunes et pleins de zèle, s'empressent également d'accompagner les habiles professeurs, et de les seconder dans leur noble tâche.

Aux médecins du corps se joignent les médecins de l'ame: un grand nombre d'ecclésiastiques accourent porter des encouragements et des consolations aux martyrs de la catastrophe, et préserver du désespoir les familles éplorées qui entourent leur couche funèbre.

Chacun rivalise de zèle et d'ardeur pour se rendre utile dans cette circonstance affreuse, et l'on n'ose signaler les traits nombreux de courage et de dévouement qui se font remarquer, dans la crainte d'en omettre, ou de manquer de place pour les citer tous. Cependant, signalons à la reconnaissance publique quelques noms, entre autres, que nous avons entendu retentir bien souvent autour de nous, durant l'œuvre triste et laborieuse du déblaiement et l'organisation des secours. M. Filleul, chef d'un établissement voisin de celui de M. Picquot, en entendant venir l'orage dont la violence paraissait extrême, fit de suite sortir de chez lui sa femme et ses enfants, et les conduisit au milieu de la prairie. Ils y étaient a peine arrivés, que la filature de M. Picquot s'écroulait avec fracas devant eux. Alors, tournant les yeux vers son propre établissement, il crut rêver quand il le vit debout, malgré qu'il eût éprouvé un vacillement assez marqué. Rassuré complétement à cet égard, et voyant

le danger passé en ce qui le concernait, il courut de suite appeler ses ouvriers, et se rendit avec eux aux décombres de la filature Picquot, où il commença à organiser le travail, encourageant et excitant ses ouvriers par sa présence et par son exemple. Ce généreux industriel, arrivé le premier au secours des victimes, n'a cessé, durant trois jours, de travailler avec une ardeur que rien ne ralentissait, et n'a quitté la place que quand il n'y a plus eu, sous les décombres, ni vivants ni morts.

Jusqu'au moment où l'ambulance de Monville a pu être organisée, la maison de M. Filleul devint un véritable hôpital provisoire. Là, on vit sa femme et ses filles rivaliser de zèle et de dévouement, montrer un courage surhumain, pansant les blessés et leur apportant les plus douces consolations.

M. le baron de Monville, épargné aussi miraculeusemeunt par la trombe, ou atteint très légèrement dans ses propriétés, s'empressa également de régulariser les secours; et comme homme, et comme administrateur, il donna constamment l'exemple du plus grand zèle et de la plus infatigable énergie. Plusieurs blessés ont été provisoirement déposés et pansés dans son château, où il a également offert la plus bienveillante hospitalité à grand nombre de fonctionnaires et de particuliers accourus de Rouen.

La maison de M. Filleul devait être promptement insuffisante à recueillir tous les blessés. M. de Monville, qui, de suite, était accouru sur le lieu du sinistre pour organiser les premiers travaux de déblaiement, revient à Monville, et là, dans une salle de l'hôtel du *Cheval-Noir*, fit disposer, avec une rare intelligence, une ambulance, où, quelques instants après, chaque malade devait trouver un lit. Pour arriver à un si prompt et si complet résultat, M. de Monville a été généreusement secondé par toutes les personnes notables du bourg, qui, imitant son exemple, ont apporté les matelas, les couvertures, et tout le linge nécessaire.

Il est également juste de signaler le maître de l'hôtel du *Cheval-Noir*, qui a généreusement fait l'abandon de son local pour y établir l'ambulance, et a mis aussi à la disposition des blessés son mobilier et son linge. La salle de bal que renferme son établissement s'est donc trouvée bientôt transformée en infirmerie. Là où, huit jours auparavant, éclataient les sons joyeux de l'orchestre, et où se formaient les quadrilles animés, gisaient maintenant, meurtris et défigurés, des malheureux qui, peut-être, avaient pris part à la danse et à ses bruyants ébats, et aux airs de fête avaient succédé les plaintes lugubres des mourants et les prières solennelles des ministres de la religion!

Les scènes qui se passaient aux ruines et aux ambulances ne peuvent

se décrire. Tantôt c'était une mère plongeant un regard avide et anxieux à travers ce chaos de machines et de corps humains, y découvrant les cadavres mutilés de ses deux filles, et, à cette vue, allant se précipiter dans la rivière; tantôt c'était un père, un frère, une sœur, une fille, arrêtant le tombereau chargé de morts, et interrogeant le conducteur pour apprendre s'il contenait quelqu'un de ceux qui leur étaient chers; ou bien encore, une famille glacée d'effroi, et ne reconnaissant plus le cadavre hideusement écrasé d'un des siens, qu'aux lambeaux de vêtements qui en recouvraient encore certaines parties! Partout des cris, partout des sanglots à fendre le cœur des hommes les plus aguerris aux scènes de mort; partout la stupeur la plus navrante, ou les élans d'un désespoir sans mesure.

A l'ambulance, après les premiers et les plus urgents pansements effectués, les docteurs Flaubert, Leudet et Des Alleurs, obligés de retourner à Rouen, où les attendaient d'autres devoirs à remplir dans les hospices qu'ils dirigent, avaient confié les blessés aux soins du docteur Helot, en qui ils avaient trouvé, dès le premier moment, un auxiliaire plein d'une intelligente activité. On dut, avec tous les ménagements convenables, faire sortir de la salle des blessés tous ceux qui ne pouvaient leur être utiles, et nuisaient, au contraire, aux opérations chirurgicales ou au repos des malheureux mutilés. Là, encore, devait se passer une scène déchirante: les parents et les amis des blessés ne s'arrachaient qu'avec un sombre désespoir d'auprès de ceux que, pour la plupart, ils n'espéraient plus revoir, et ce ne fut pas sans peine qu'on obtint d'eux ce cruel sacrifice.

Mais là ne se bornaient pas encore les soins et les embarras nécessités par la position des blessés. — L'ambulance ne dura que deux jours, au bout desquels on fit transporter à leur domicile tous ceux qui pouvaient l'être sans trop de danger. C'est ici le lieu de signaler de nouveau le zèle généreux qui n'a cessé d'animer M. le baron de Monville, qui fit exécuter cette mesure avec les plus minutieuses précautions, et mit à la disposition des pauvres blessés tout ce qui pouvait leur être utile. On doit aussi des éloges au médecin de l'ambulance et aux jeunes élèves des hopitaux, qui se sont employés avec ardeur pour accomplir la tâche qui leur était confiée. Grâce à leur intelligent concours, les malheureux mutilés furent rendus à leurs familles.

Ce dut être un spectacle bien émouvant que celui de toutes ces familles en proie aux plus vives alarmes, et s'enquérant avec anxiété des chances de salut que pouvait présenter l'état de leurs chers blessés, qui, malgré leurs horribles souffrances, semblaient éprouver quelque bonheur en se

retrouvant sous l'humble toit que deux jours auparavant ils avaient quitté pleins de force et de santé, pour courir gaiement au travail quotidien qui est toute leur richesse.

Le nombre des cadavres retirés des décombres dépassait soixante; mais, des cent soixante-dix blessés, il en est mort déjà un grand nombre, et quelques autres laissent peu d'espoir. A chaque instant, les premiers jours surtout, on ne rencontrait que des convois funèbres, suivis d'une foule en larmes. Ici, des jeunes filles en blanc portaient sur un brancard le cercueil d'une de leurs compagnes de plaisir et de travail; là, c'était une vaste charrette, chargée de plusieurs bières, et transportant à la fois les dépouilles sanglantes de ces hommes et de ces femmes voués à un rude labeur, et qui venaient de trouver une mort horrible au milieu de leur tâche laborieuse. On a vu descendre, à la même heure, dans la même fosse, vingt-deux cercueils, pressés l'un contre l'autre comme des soldats rangés en bataille; et, quand vingt fossoyeurs ont fait retomber sur eux la terre avec un bruit sourd et lugubre, les assistants se sont prosternés spontanément la face contre terre, en laissant échapper de douloureux sanglots.

Les premiers jours qui ont suivi ce désastre, unique dans les annales de nos contrées, la route de Rouen à Malaunay et Monville était, du matin au soir, couverte d'une foule immense se rendant en pèlerinage aux lieux dévastés, et attirés par la plus vive et la plus sympathique curiosité.

Cette catastrophe, qui ne trouve de pendant que dans celles qui ont signalé l'été et l'automne de l'année 1842 (les événements du chemin de fer et les inondations terribles de Fécamp et d'Etretat), laissera de longs et cruels souvenirs dans la population industrieuse de nos vallées; et, pour ceux qui sont éloignés du théâtre de ce terrible événement, il doit produire une impression analogue au tremblement de terre de la Guadeloupe et à l'incendie de Hambourg. La trombe du 19 août 1845 peut prendre place à côté des plus terribles calamités publiques, et doit, à ce titre, exciter toutes les sympathies.

Deux cents familles sont plongées dans le deuil et dans la misère, et, malgré la spontanéité et l'abondance des secours organisés de toutes parts, les résultats sont encore loin d'être suffisants pour réparer ces malheurs dans ce qu'ils peuvent avoir de réparable. Dès les premiers jours du sinistre, des plats posés à l'entrée des établissements détruits, ont reçu les offrandes des milliers de visiteurs attirés par ce grand cataclisme. Des souscriptions ont été ouvertes de tous côtés. Le Département, le Conseil municipal de Rouen, toutes les administrations de la

localité, les loges maçonniques, ont spontanément offert leur tribut au malheur. [1]

Le Roi, la famille royale, les ministères, se sont également empressés de concourir à cette œuvre de charité. A Rouen, M. H. Bellangé, dont le nom seul est un éloge, a fait, aux artistes, un appel qui ne peut manquer d'être entendu de ces hommes généreux, toujours prêts à mettre leurs crayons ou leurs pinceaux au service de l'infortune. Le but de M. Bellangé est, dit-on, de former un album destiné à être mis en loterie au profit des victimes de Malaunay et Monville. Tout en applau-

[1] Voici un état approximatif des souscriptions recueillies jusqu'à ce jour en faveur des malheureuses victimes de ce désastre. Toutes considérables que puissent paraître les offrandes de la charité publique, elles resteront toujours bien insuffisantes en présence de tant de maux et de si cruelles infortunes.

Offrandes du Roi et de la Famille royale.	15,000 f.
Vote du Conseil municipal de Rouen.	10,000
Vote du Conseil général du département.	10,000
Ministère de l'Intérieur.	6,000
Ministère de l'Agriculture et du Commerce.	6,000
Sommes versées à la Recette générale	19,736
— à la Préfecture.	2,899
— aux Mairies de Rouen, de Malaunay et de Monville	31,328
— au *Journal de Rouen*.	37,064
— au *Mémorial*.	12,189
Souscription des villes d'Elbeuf	8,903
— du Havre.	6,930
— de Bolbec.	3,677
Souscr. ouverte chez M. Loyer (*Comité de souscr. de la Filature*).	3,242
— chez M. J.-J. Laveissière, à Paris.	2,492
— chez MM. Laffitte, Blount et C^e.	4,538
— Au *Journal des Debats*.	9,293
— Au *National*.	477
— Au *Progressif Cauchois*.	254
— A la *Vigie* de Dieppe	533
Conseil municipal de Darnétal	500
Souscriptions des communes de Canteleu et Bapaume	991
— Deville	1,550
— Barentin.	793
La somme totale s'élève donc jusqu'à présent, à	194,389

Nous ne pouvons reproduire ici les détails de toutes les souscriptions particulières; toutefois, nous dirons que, dans les sommes indiqués ci-dessus figurent les souscriptions de diverses administrations, établissements et corporations: celles de la Banque de Rouen, de la Cour royale et du Tribunal civil, du Conseil des Prud'hommes de Rouen; des administrations des Contributions indirectes et de l'Octroi de Rouen; de l'ordre des Avocats de Rouen et de Paris; des chambres des Avoués, des Notaires, des Huissiers; des compagnies d'Agents de change et Courtiers de commerce de Paris, du Havre et de Rouen; de la compagnie du Chemin de fer et de celle du Gaz, à Saint-Sever; de la Caisse centrale de bienfaisance maçonnique, des loges de la Persévérance couronnée et des Arts réunis, etc, etc.

Dans cette somme, on doit encore comprendre le produit d'une représentation donnée au Théâtre des Arts, à Rouen, et d'un joli Tableau de marine mis en loterie par M. Jugelet, à Dieppe. *(Note du Gérant.)*

dissant à l'idée généreuse du grand artiste, nous avons pensé que l'œuvre serait plus efficace, si, au lieu d'une loterie séparée, on organisait une vaste loterie, à laquelle tout le monde serait invité de fournir son offrande. L'album des artistes ferait partie de cette loterie générale, et en serait, pour ainsi dire, le lot d'honneur. Toutes les dames de Rouen sont également artistes lorsqu'elles consacrent leurs loisirs à la confection de petits objets d'agrément ou de toilette, et l'on en pourrait dire autant des industriels ou des artisans qui consentiraient à envoyer quelques-uns de leurs produits.[1]

A l'œuvre donc, vous tous dont le cœur est toujours ouvert aux idées grandes et généreuses! A l'œuvre, vous, surtout, femmes bonnes et sensibles, qui ne pouvez voir une souffrance sans éprouver le désir de la soulager!.... Quand vous contemplez, le soir, les têtes roses et blondes de vos jolis enfants à moitié endormis dans vos bras, songez à tant de mères désolées qui ont vu les leurs expirer dans d'horribles souffrances, ou qui n'en ont plus trouvé que les restes ensanglantés et broyés sous les métiers qui leur donnaient le pain de chaque jour. Songez à celles qui, moins malheureuses sans doute, mais cependant bien à plaindre, verront toute leur vie cette part de leur être condamnée à une affreuse infirmité! Oh! oui, songez aux mères qui n'ont plus d'enfants, aux enfants qui n'ont plus de mère!... Les veuves, les orphelins tendent vers vous des bras suppliants, et implorent votre inépuisable charité!

Notre voix faible et mal assurée n'est que le tremblant écho de la longue et triste clameur qui s'élève de la vallée de Monville, arrosée de sang et de larmes. Vous l'entendez, ce cri de détresse, et, animées d'une généreuse ardeur, vous y répondez par les plus charitables efforts.

Merci à l'avance pour vos dons généreux, dont le prix est toujours centuplé par la grâce et la sensibilité qui les accompagnent! Merci au nom des familles décimées par la mémorable catastrophe du 19 août 1845!

Elisa Frank (Rouen.)

[1] La *Revue*, dans son numéro d'aujourd'hui, donne un dessin exécuté par M. Frank, représentant la façade de la filature de M. Picquot, telle qu'elle s'élevait avant l'évènement du 19 août, et, sur la même planche, est représenté, après le désastre, le même établissement, vu du côté de l'eau, côte qui offre le plus de désordre et donne une plus juste idée des ravages de l'ouragan. Ce dessin sera sous peu reproduit, ainsi que d'autres vues plus étendues de la vallée au moment du désastre, dans un Album qui sera vendu au profit des victimes. Un certain nombre d'exemplaires de cette brochure sera offert à la grande loterie dont nous proposons l'idée, et pourra être réparti entre les personnes qui n'auront rien gagné. *(Note du Gérant.)*

= DÉBRIS ANTIQUES DÉCOUVERTS A SAINTE-ADRESSE. — Nous avons mentionné, dans une de nos dernières livraisons, les découvertes d'Antiquités romaines opérées à Sainte Adresse, par les soins de MM. Toussaint et Lesueur. Nous allons donner aujourd'hui quelques détails sur ces découvertes.

Voici comment s'exprime, à ce sujet, M. Toussaint : « La découverte d'une amphore sépulcrale trouvée à Graville, celle de divers vases funéraires découverts à Ingouville, en 1839, avaient appelé mon attention sur les traces laissées par les Gallo-Romains dans le voisinage du Havre, lorsque, il y a trois ans, je fus informé que l'on avait aperçu quelques tuiles romaines dans un éboulement récemment survenu à Sainte-Adresse, du côté des Brindes.

« Le premier objet qui attira mes regards fut un débris de maçonnerie qui se présentait dans la coupe de la falaise, à environ 60 centimètres au-dessous du sol actuel. C'est sans aucun doute un bassin à usage de réservoir. La maçonnerie extérieure est faite en gros caillou de mer, lié avec du ciment rouge mêlé de balles de blé. Elle est revêtue de belles dalles en pierre blanche à grain très fin, appareillées avec le plus grand soin. Le mur latéral, d'une hauteur d'un mètre environ, se terminait par un petit cordon de la même pierre. Quant à son étendue, je n'ai pu la déterminer. Des habitants de l'endroit m'ont assuré qu'autrefois on en suivait les traces assez avant dans les terres, et qu'il s'en était éboulé une notable portion. Quelques coups de pioche donnés dans la terre qui remplit ce bassin, ont mis à découvert des débris de poteries que j'ai recueillis et rassemblés avec soin, et qui m'ont fourni deux fragments de vases, destinés sans doute aux usages du ménage. Ils sont en terre rouge, enduite, à l'extérieur, non d'un vernis métallique, mais d'une couverte de terre fine de même couleur. A l'intérieur de l'un, on voit de petits cailloux mélangés à la pâte, sans qu'il y ait de couverte.

« Poursuivant mes investigations, je suis arrivé dans les éboulements, où j'ai reconnu divers débris de construction, en ciment et en cailloux. Une portion de mur d'une épaisseur d'au moins un mètre, est recouverte sur une de ses faces de carreaux en terre cuite, d'un rouge foncé, d'une épaisseur d'un centimètre sur 60 centimètres de longueur et trente de largeur. J'y ai rencontré de nombreux fragments de tuiles à rebords, dont l'une a trente centimètres de largeur. Un des morceaux que j'ai recueillis est percé d'un petit trou, qui semble destiné à recevoir un clou.

« Enfin, un peu plus loin dans la coupe de la falaise, on aperçoit une

foule de debris de tuiles de toute sorte, entassés pêle-mêle avec des fragments de murailles. J'ai même trouvé en cet endroit une pierre grossière ayant la forme d'un fût de colonne. J'ajouterai que j'ai rencontré des pilastres ayant environ 30 ou 40 centimètres de hauteur, composés de carreaux en terre cuite, et de carreaux en terre séchée au soleil, placés alternativement, et liés avec du mortier. L'impossibilité de faire des fouilles m'a empêché de pousser plus loin mes recherches. Des gens du pays m'ont affirmé que leurs pères avaient vu, un peu plus avant dans la terre, de vastes bassins en maçonnerie, qui avaient été comblés avec du sable.

« Il est évident que ces fragments proviennent de quelque *villa* bâtie dans le voisinage de la mer, et ruinée probablement lors des invasions des hommes du Nord. Le soin avec lequel paraît construit ce bassin dont j'ai parlé, pourrait faire présumer que c'était un établissement de quelque importance. Néanmoins, les ruines mises à découvert jusqu'à ce jour tendent, au contraire, à indiquer l'existence d'une habitation toute rustique. Peut-être quelques fouilles dirigées de ce côté mettraient-elles à même de décider ce point. Quoi qu'il en soit, la forme des tuiles et la nature des poteries permettent d'affirmer que cette habitation est une nouvelle preuve du séjour des Romains sur les bords de la mer, aux alentours du Havre ; et, sous ce rapport, c'était un point intéressant à noter. »

Les découvertes signalées par M. Toussaint ont été, comme nous l'avons dit, poursuivies par M. Le Sueur, conservateur du Musée d'histoire naturelle du Havre : « M. Le Sueur, dit la *Revue du Havre*, après un travail « dont le bon résultat lui fit bientôt oublier les fatigues, mit à décou- « vert le fragment considérable d'une cuve ou bassin qui, évidem- « ment, faisait partie d'un balnéaire gallo-romain : c'est un massif « composé de briques jointes par le ciment, et dont la partie inférieure « interne est *lambrissée* de dalles de pierre blanche et polie. Les parois « de cette cuve ont environ, et inégalement, de 12 à 15 centimètres « d'épaisseur, sur une hauteur, inégale aussi, de 40 à 60 centimètres. »

L'angle inférieur de la cuve, à l'intérieur, était garni d'une espèce de bourrelet en ciment rouge, destiné sans doute à prévenir la fuite de l'eau au point de jonction de la paroi et du fond du bassin. La même chose a été observée à un réservoir découvert à Lillebonne, il y a quelques années.

« Ce reste de construction (nous laissons parler la *Revue du Havre*) « appartenait à un balnéaire romain. La simple inspection des lieux « d'où il s'est écroulé suffit pour en fournir la démonstration la plus

« évidente et la plus incontestable. Outre les tuiles à rebord, les bri-
« ques trouées, les pierres de petit appareil qui sont éparpillées dans
« les terres de l'éboulement, la partie supérieure de ce même éboule-
« ment, encore adhérente au sol, présente, sur une surface assez con-
« sidérable, les fondations, les lits de pierres et de briques qui com-
« posaient les assises inférieures de ces bains; l'œil peut encore, jusqu'à
« certain point, en suivre et en préciser la forme.

« Sur ces fondations se dresse un mur de briques engagé dans les
« terres, et qui s'élève à la hauteur du sol; on y remarque également
« une couche assez considérable de menu charbon, qui avait servi à
« chauffer l'eau des bains; et, s'il était permis de pousser un peu loin
« les fouilles, on arriverait certainement à de précieuses découvertes.
« M. Le Sueur a trouvé épars au pied de ce mur, toujours dans les
« éboulements où se cachait le fragment du bassin, des piliers qui ser-
« vaient d'appui aux larges briques sous lesquelles s'allumait le feu
« destiné à chauffer les bains; ces massifs avaient absolument la forme
« de ceux qu'on a reconnus dans les balnéaires romains de Lillebonne
« et de la forêt de Brotonne. — On y voit encore un gros fragment
« de colonne en pierre calcaire, et nous y avons trouvé nous-même un
« tesson de poterie vernissée et découpée, qui donne à penser qu'avec
« quelques coups de pioche donnés avec discernement, on arriverait à
« d'excellentes découvertes. »

Il paraît qu'il a été trouvé, dans la même localité, des fragments d'une inscription tumulaire gravée sur pierre, qui aurait été transportée, dit-on, en Angleterre; cette inscription est remplie de trop de lacunes, et n'a peut-être pas pu, d'ailleurs, avoir été relevée avec assez d'exactitude, pour qu'on puisse en hasarder la restitution.

= Beaux-Arts. — Après l'Exposition de peinture, a lieu, chaque année, non la distribution, car cette solennité a depuis long-temps été retranchée, mais la publication des récompenses décernées aux artistes. C'est encore là un des inconvénients de l'état de choses contre lequel nous nous sommes prononcé dans notre dernière Revue. Une somme considérable, près de trois mille cinq cents francs, pour cette année, s'écoule ainsi, obscurément, sans retentissement flatteur pour les artistes qui reçoivent ces récompenses à domicile ou les font retirer par des correspondants, sans excitation morale pour les concurrents moins heureux. Toutefois, sans insister davantage sur ces considérations, que nous avons déjà suffisamment développées, et sur lesquelles nous aurons sans doute l'occasion de revenir, nous allons faire connaître sommaire-

ment le résultat de la distribution des récompenses, et la part honorable que les artistes normands ont obtenue dans ce concours.

Le nombre total des nominations s'élève à soixante-seize, parmi lesquelles on compte dix médailles d'or, six rappels de médailles d'or, cinquante médailles d'argent, neuf médailles de bronze et une mention honorable.

Les artistes normands ou résidant en Normandie, ont obtenu quatre médailles d'or : ce sont MM. Melotte, Vasselin, Hébert et mademoiselle de Fauveau.— Quatorze médailles d'argent: MM. Morel-Fatio, Couveley, De Merval, Cabasson, Sardou, Borély, Pain, Malençon, Berthélemy, Bentabolle, Loutrel; Mesdemoiselles Marie-Marguerite Lepeut et Célestine Faucon. — Quatre médailles de bronze: MM. Bonvoisin, De Jolimont, Renout et Dumée fils. — Une mention honorable : M. Gustave Drouin.

— Dans notre revue de l'Exposition, le manque de temps et d'espace nous a forcé de passer sous silence plusieurs classes d'artistes, et notamment les sculpteurs. Cette omission, entièrement involontaire, a pu blesser quelques artistes dont les travaux importants et dignes d'intérêt méritaient, sans doute, une complète appréciation. Nous tenons autant que possible à réparer le tort causé par ce silence, et, ne pouvant aujourd'hui, en l'absence des œuvres, nous livrer à leur égard à une étude critique approfondie, nous nous contenterons de mentionner les noms de deux artistes qui nous ont paru mériter cette distinction. Ce sont : M. Wibaille, auteur d'une statue de saint Jean-Baptiste, un peu faible sous le rapport du style et de l'inspiration, mais d'une étude consciencieuse, et M. Villain, auteur d'un bas-relief en marbre personifiant la Bienfaisance, et de plusieurs bustes ou statuettes. M. Villain est un artiste fort jeune encore, élève de M. Pradier, et qui a eu l'insigne honneur d'obtenir le grand prix de Rome, à l'âge de vingt ans. M. Villain, de retour depuis peu de temps de son voyage d'Italie, promet à l'art de la sculpture monumentale un de ses plus dignes soutiens. Son bas-relief, représentant la *Bienfaisance distribuant des aumônes à des vieillards indigents*, est d'un style élevé, qui a peut-être le tort de rappeler trop fidèlement les poses de convention des modèles académiques; on comprend, en examinant cette sculpture, que M. Villain arrive d'Italie, et que la tradition des formes et des agencements classiques règle encore ses compositions. Le vieillard a plutôt l'air d'un philosophe de l'antiquité que d'un mendiant infirme. Il y a, en outre, dans les bras de la figure principale, quelques incorrections de détail faciles à relever;

mais ces légers défauts de convenance et d'exécution ne sont pas tels, qu'on puisse en tirer un augure défavorable pour les succès futurs de l'artiste. On retrouve, d'ailleurs, dans la statuette et les deux petits bustes exposés par M. Villain, l'empreinte d'un talent fin, délicat, et d'un sentiment très vif de la nature. Nous attendons M. Villain à des œuvres plus capitales, et nous espérons qu'il continuera à mettre notre public dans la confidence de ses progrès.

— M. Jules Petit, notre compatriote, dont nous nous plaisons chaque année à constater les progrès, et dont la consciencieuse composition de *Molière mourant* vient d'être acquise par notre Société des Amis des Arts, a été chargé, par le curé et la fabrique de l'église de Saint-Romain de Colbosc, d'exécuter un grand tableau pour le maître-autel de cette église. Ce tableau, qui a été récemment inauguré, représente saint Romain conjurant et refoulant, avec la sainte confiance que donne la certitude d'une assistance divine, les flots débordés de la Seine, qui menaçaient d'envahir la ville de Rouen. Cette composition, conçue avec sagesse et grandeur, est d'un splendide effet, et l'on doit louer l'artiste de s'être assujetti, autant que les convenances pittoresques le lui ont permis, à reproduire avec fidélité les costumes et l'architecture de l'époque où se passe le miracle. C'est un mérite assez rare, pour qu'on doive en savoir gré à M. Jules Petit. A. P.

= Inauguration du monument du Val-de-la-Haye. — On se souvient encore, on se souviendra long-temps de la pompe funèbre déployée à Rouen, le jeudi 10 novembre 1840, pour rendre hommage aux cendres du héros malheureux. Dans la nuit précédente avait eu lieu, au Val-de-la-Haye, un des faits remarquables de leur long trajet nautique : la *Normandie*, qui les avait prises à Cherbourg, avait cédé ces augustes reliques à la *Dorade*, pour les transporter jusqu'à Maisons.

Les habitants du Val-de-la-Haye manifestèrent aussitôt le désir de perpétuer le souvenir de cet évènement, et, sur la demande du maire, M. le Préfet nomma une commission pour s'occuper des moyens d'y parvenir; une souscription s'ouvrit, et bientôt furent recueillis des fonds suffisants pour subvenir aux frais d'un modeste monument de pierre.

On choisit, pour son érection, la partie du rivage qui s'avance le plus sur le fleuve, au pied de l'ancienne Commanderie de Sainte-Vaubourg, lieu qui se rattache aux souvenirs historiques des chevaliers de Malte et des chevaliers du Temple.

Le terrain fut généreusement concédé par la propriétaire, madame Fizeaux, fille de M. le baron Lézurier de la Martel, ancien maire de

Rouen, et qui, trente-huit ans auparavant[1], étant alors président du Tribunal de commerce de notre ville, adressait au Premier Consul ces paroles, auxquelles il n'aurait fallu faire qu'un léger changement pour les répéter devant son cercueil : « L'ancienne capitale de la plus riche province de France s'enorgueillit de posséder, pour un instant, dans son sein, l'esprit organisateur dont le souffle puissant a éloigné la terreur, la discorde et toutes les tempêtes. »

Un arrêté préfectoral du 20 novembre 1843 approuva le choix de cet emplacement, et la première pierre du monument fut posée, le 15 août 1844, par M. le baron Dupont-Delporte, préfet de la Seine-Inférieure, au milieu d'un nombreux concours de fonctionnaires, de vétérans des armées impériales, de gardes nationaux et de simples citoyens.

Enfin, l'inauguration en a été faite le 15 août dernier, quoiqu'il ne soit pas encore achevé : les militaires de l'ancienne armée, en grand nombre à Elbeuf, ont voulu célébrer cette solennité par une espèce de pèlerinage, et s'y sont rendus en corps, revêtus de leurs anciens uniformes. Le cortége s'était grossi de l'état-major de la garde nationale de la même ville, accompagné de sa musique. D'autres gardes nationaux et beaucoup d'habitants des environs s'associèrent à cette manifestation spontanée, qui fut malheureusement contrariée par un très mauvais temps.

Le monument est une colonne cannelée, dont le socle est établi sur une base circulaire qui sera entourée d'une grille. Le fût de la colonne, y compris le chapiteau, a 5 m. d'élévation; et la hauteur totale du monument sera de près de 9 mètres, lorsqu'il sera surmonté d'une aigle, qui doit rappeler celle des glorieux drapeaux de l'empire.

A.-G. B.

= L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen a tenu sa séance publique le 8 de ce mois, devant une nombreuse assemblée. Les lectures se composaient du discours de M. le Président, des rapports de MM. les Secrétaires, d'une pièce de vers de M. A. Deville, in-

[1] Le 11 brumaire an XI (2 novembre 1802). — Il fit le même jour à madame Bonaparte cette charmante allocution, modèle de laconisme : « Le commerce, enfant des arts, vient se mettre sous la protection des grâces et de toutes les vertus aimables : daignez, Madame, agréer son hommage. » (*Voyage fait par le Premier Consul en l'an XI de la République, dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure*, par V. Guilbert.) — Dans les circonstances difficiles de 1814, M. Lézurier, maire de Rouen, déploya autant de courage que d'habileté. (V. l'*Éloge de M. Vigné*, par M. Vingtrinier, dans le *Précis des Travaux de l'Académie*, vol. de 1844, p. 35.)

titulée : *le Tombeau de Virgile*, et du rapport de M. F. Deschamps, sur le concours pour le prix de 500 francs, dont le sujet était l'Éloge de Casimir Delavigne. Ces deux derniers morceaux ont été entendus avec le plus vif intérêt. La séance a été terminée par l'annonce de deux prix : d'abord, celui de Casimir Delavigne, qui, conformément aux conclusions du rapporteur, a été remis à l'année prochaine, parce qu'aucun des ouvrages présentés, malgré le mérite incontestable de quelques-uns, n'a paru à l'Académie réunir à un assez haut degré les conditions nécessaires pour le prix. L'Académie a ensuite annoncé le sujet du prix de 800 francs, légué par l'abbé Gossier. Ce prix sera décerné, à la séance publique de 1845, au meilleur mémoire sur l'*Histoire du Commerce maritime de Rouen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du* XVI^e *siècle.* On a lieu d'espérer qu'un sujet aussi intéressant pour la Normandie sera l'objet d'études aussi consciencieuses qu'étendues, et nous ne pouvons que féliciter l'Académie d'un choix aussi heureux.

— La Normandie savante vient de perdre M. Spencer Smith. Nous nous ferons un devoir de rendre hommage, dans une de nos prochaines livraisons, à la mémoire d'un étranger que sa sympathie pour notre province avait fait Normand d'adoption, et qui, après avoir occupé dans sa patrie de hautes fonctions diplomatiques, est venu consacrer à la nôtre la fin d'une carrière qu'il a su remplir par d'utiles travaux.

— C'est avec un vif sentiment de douleur que nous rappelons ici la mort d'un homme qui laissera à Dieppe de profonds et durables souvenirs. M. le docteur Navet, après une existence de travail et de dévoûment, a succombé, jeune encore, à une maladie dont l'excès des fatigues a hâté le triste dénouement.

= Les Courses de Rouen, que le mauvais temps avait si gravement compromises l'année dernière, ont été favorisées cette année par les rayons d'un beau soleil. Aucun des grands amateurs de France n'a manqué à l'appel. Le public s'est porté en foule autour de l'hippodrome, et l'on a pu s'apercevoir qu'il commençait à prendre goût à ces exercices, qui lui étaient tout-à-fait inconnus il y a deux ans. Cette solennité a présenté pendant deux jours le spectacle le plus brillant et le plus animé. Tous les propriétaires de chevaux, tous les membres du *jockey-club*, tous les amateurs du *sport*, sont d'accord pour trouver notre hippodrome admirable : la qualité supérieure du sol, la beauté de la position, la magnificence de la vue qui se déroule sous les yeux du spectateur, lui assurent, en effet, une supériorité immense sur tous les hippodromes de France. Notre ville profitera de tous ces avantages, et le succès de nos courses ne peut désormais que se consolider et s'accroître.

= Nous lisons dans la *Revue du Havre*, du 24 août : — Nous pouvons rassurer les nombreux amis que M. l'abbé Cochet compte parmi nous, sur l'état de sa santé, qui, d'abord, avait donné quelques inquiétudes, aujourd'hui heureusement dissipées. Notre jeune archéologue est à Dieppe, d'où il nous écrit le 20 août ; et voici un extrait de sa lettre, que nous publions parce qu'elle prouve, qu'en reprenant ses travaux, M. l'abbé Cochet n'a pas oublié le Havre, au milieu des précieuses découvertes qu'il vient de faire à Dieppe :

« Pour me distraire, et employer les premiers moments de ma convalescence, je fais des fouilles avec trois cents francs que m'a accordés M. le Préfet de la Seine-Inférieure. J'ai interrogé un cimetière romain, ou plutôt je l'ai découvert à Neuville-le-Pollet. Dans un jardin appartenant au sieur Vincent Duval, maçon, j'ai trouvé 15 à 16 sépultures romaines du second siècle. Les urnes renfermaient encore les cendres et les ossements brûlés, la pièce de monnaie destinée à payer la barque à Caron. Ces médailles portent généralement les figures des ANTONINS, de MARC-AURÈLE, de FAUSTINE, de TRAJAN et de VESPASIEN. Autour des urnes étaient un grand nombre de vases funéraires en terre et en verre ; des coupes, des patères, des assiettes, des cruches, des fioles lacrymatoires, des vases aux *Inferiæ*, aux libations, etc.; des cuillers en cuivre, des couteaux d'ivoire.

« J'ai recueilli plus de cent vases, dont la plus grande quantité a été brisée par les silex taillés qui entourent ces diverses sépultures. J'ai de quoi peupler un Musée. M. A. Deville, qui est venu fouiller deux jours avec moi, en a déjà emporté 25 pour Rouen. Je tâcherai d'en garder quelques-uns pour le Musée du Havre. »

= M. le Ministre de l'Intérieur vient de commander à M. Pills, grand prix de Rome, ancien élève de M. Picot, un tableau de *Sainte Madeleine*, pour l'église de la Madeleine de Rouen.

THÉATRE DES ARTS. — Un drame nouveau, *les Étudiants*, par M. Frederic Soulié, a fait, pendant le cours de ce mois, son apparition sur notre scène.

Cette pièce, où sont réunies les situations les plus dramatiques et les péripéties les plus attachantes, et où se trouve une grande variété de caractères fortement dessinés, a obtenu un assez beau succès.

L'auteur des *Étudiants* fait assister aux scènes les plus poignantes de la vie parisienne, scènes dont la province pourrait aussi fournir de nombreux modèles. Il montre la vertu luttant avec le vice, et presque contrainte de lui céder, dans cette grande ville où tant de luxe brille à côté de tant de misères; c'est que chacun économise avec soin l'argent dont il pourrait faire d'utiles et bonnes œuvres, pour le jeter sans compter, dès qu'il

s'agit de satisfaire à d'ardentes passions, que ce soit l'ambition, ou que ce soit l'amour.

Il y a, dans ce drame, de bien terribles et bien désolantes vérités; mais son dénouement nous montre la glorification de la vertu et la punition du crime, et il ne reste, après la représentation de cet ouvrage, que le regret de ne pas voir plus souvent se terminer comme lui les drames de la vie du monde.

Quelques vaudevilles se sont aussi fait connaître, qui étaient pour nous autant de nouveautés. Nous nous dispenserions cependant de nous appesantir sur eux; car ils ont une grande analogie avec les bulles de savon dont toutes les beautés s'évanouissent dès qu'on y porte la main. Ce qui a été d'une plus notable importance que l'apparition de ces bluettes, c'est la présence, parmi nous, de l'excellent artiste auquel elles ont dû d'avoir une existence de quelques jours. L'inimitable Bouffé, dont le talent est si vivement apprécié à Rouen, est resté quelques jours parmi nous, et chacune de ses représentations a été pour lui une suite non interrompue des plus chaleureuses ovations.

Bouffé allait nous quitter, chargé de couronnes et riche de nouveaux succès, quand l'épouvantable malheur qui est venu frapper les vallées de Monville et de Malaunay à répandu la consternation parmi nous. Ce grand artiste, dont le cœur est aussi noble et aussi libéral que le talent est admirable, n'a pas voulu s'éloigner sans venir en aide aux infortunés si cruellement atteints dans leurs personnes ou leurs familles; et trouvant, d'ailleurs, un louable concours dans la direction et dans tous les artistes, il a, avant son départ, joué deux de ses meilleurs rôles au bénéfice des pauvres victimes. Le généreux comédien a pu entendre, en nous quittant, se mêler les soupirs de la reconnaissance aux bravos de l'admiration.

L'opéra semble, enfin, devoir se compléter d'une mémoire satisfaisante: un baryton, M. Diguet, a été reçu avec une très légère opposition, et une Dugazon, mademoiselle Dorval, a vu ses débuts accueillis de la façon la plus flatteuse. Nous allons assister aux épreuves de la première chanteuse qui doit remplacer la gracieuse Rouvroi; les présages se montrent tout-à-fait favorables à cette débutante.

— Les auteurs de l'ode symphonique, *Le Désert*, ont organisé à Paris un concours au profit des victimes du désastre de Monville et de Malaunay. Notre compatriote Poultier s'est empressé d'offrir, pour cet acte de bienfaisance, son utile coopération, qui a été acceptée avec empressement.

Un artiste de Rouen, qui nous a laissé de bons souvenirs, M. Joseph Kelm, voulait concourir avec ses camarades du théâtre de Rouen à la représentation dans laquelle nous avons si vivement applaudi Bouffé, mais, arrivé quelques heures trop tard dans notre ville, il n'a pu réaliser sa généreuse pensée.

Madame Stolz et Barroilhet ont aussi proposé spontanément de donner sur notre théâtre une représentation à bénéfice, au profit de la souscription de Monville. Nous avons le regret de devoir ajouter que ces deux grands artistes n'ont pu s'entendre avec l'administration théâtrale. B.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant*.

EXCURSION EN NORMANDIE.

TROUVILLE.

Il y a à peine quelques années, Trouville n'était qu'un village de pêcheurs. Aujourd'hui, des constructions nombreuses et brillantes d'élégance et de richesse, s'avancent jusque sur la plage, et disputent à la mer les sables de la grève. L'été ramène chaque année une population nomade, composée surtout de Parisiens, qui viennent chercher, quelques-uns la santé, la plupart une distraction aux affaires, aux soucis et aux plaisirs des villes. Pendant deux mois, Trouville est métamorphosé; luxe d'équipages et de toilettes, bains le matin, fêtes le soir, canots pavoisés livrant leurs voiles aux vents, caravanes de promeneurs sur les falaises et dans les vallées, girandoles de feu se reflétant dans la mer, tous les plaisirs de la civilisation et la grandiose simplicité de la nature : tel est le spectacle qu'aime la société blasée des baigneurs. C'est, du reste, ce que l'on trouve, avec plus ou moins d'éclat et de variété, dans toutes les villes de bains; et, comme notre intention n'est pas de faire un *prospectus* en l'honneur de Trouville, nous laisserons là cette société mêlée de Bas-Normands et de Parisiens, population d'emprunt et de passage, pour nous occuper du vieux Trouville, de ses habitants et de ses environs.

A peu de distance de l'embouchure de la Touque, sur le penchant de collines boisées, on voit encore une pauvre église, près de laquelle

se groupent des cabanes de pêcheurs ; c'est là le vieux Trouville. La Touque a fait sa fortune. Après avoir arrosé Lisieux, Pont-l'Évêque, et une riche vallée, cette petite rivière vient se perdre dans la mer, au milieu des sables. De son embouchure partent, chaque lundi, des barques de pêcheurs, qui vont braver la mer jusque sur les côtes d'Angleterre. On compte à Trouville environ quatre-vingts bateaux pêcheurs. Chaque barque est la propriété d'une famille, dont toutes les branches réunissent leurs ressources pour construire, équiper et manœuvrer le frêle bâtiment. Les hommes vont à la mer, pendant que les femmes préparent les filets et veillent au foyer. La communauté de périls, la simplicité de mœurs, le sentiment religieux, entretiennent dans ce village une fraternité qui ne résistera peut-être pas long-temps à l'influence des étrangers. Les maisons se ferment à peine, et, si la famille tout entière, hommes et femmes, est à la mer ou aux champs, les voisins se chargent de veiller pour elle à la garde du foyer. Un pêcheur succombe-t-il, sa veuve et ses enfants sont adoptés par les autres pêcheurs ; un lot de poisson leur est réservé. Le samedi soir ramène toutes les barques, et les pêcheurs consacrent le dimanche à la religion et au repos. Ces mœurs patriarcales ont conservé à cette population une santé et une vigueur qu'entretiennent encore un air pur et vif, un travail continuel et modéré, la joie du cœur et la simplicité de la vie. Avec sa grosse veste de drap brun, son bonnet gris à raie rouge, et ses larges pantalons, le Trouvillais présente, dans toute sa pureté et sa force, le type de nos matelots normands, race hardie et prudente, excellente pépinière pour la marine française. Intrépides à la mer, les Trouvillais ne négligent cependant aucune précaution contre le danger. Provisions abondantes, vêtements de laine, mouffles ou gants de peau, rien n'est oublié pour préserver le corps et lui conserver toute sa vigueur. La femme n'annonce ni moins de santé ni moins de force. La fraîcheur de la carnation, des traits caractérisés, une taille élevée, que rehausse souvent le bonnet cauchois, donnent à la Trouvillaise un aspect plutôt énergique que gracieux. L'habitude du danger, la sollicitude pour les pères, les maris, les enfants exposés à la mer, la nécessité de veiller seules, en leur absence, aux soins de la famille, fortifient l'ame comme le travail endurcit le corps. Souvent, en hiver, ces familles de pêcheurs sont forcées d'émigrer pour quelques mois. Les

vents les repoussent de Trouville ; alors, femmes, enfants, vont s'établir à Dieppe, pendant que les pères et les maris lancent leurs frêles barques sur les côtes de la Seine-Inférieure et de la Somme. Le printemps permet à ces familles de rentrer à Trouville ; elles y reviennent avec la régularité de ces oiseaux passagers que les beaux jours ramènent dans nos climats, je dirais presque avec leur insouciance : tant la simplicité de mœurs, le sentiment religieux, le dévouement des familles, la généreuse confraternité des pêcheurs, les ont habitués à compter sur la Providence !

La pêche a été long-temps la seule richesse de Trouville, mais, depuis quelques années, la construction d'un quai, qui rend la Touque plus navigable, l'extension de la ville, l'affluence des étrangers, ont développé son commerce. Des bois du Nord et quelques denrées étrangères y arrivent directement, au lieu de passer par Honfleur comme autrefois. Le chiffre des recettes de la Douane, indice infaillible de l'état du commerce extérieur, s'est élevé dans une proportion rapide ; en trois ans, la recette a été sextuplée, et l'on projette des améliorations qui menaceront sérieusement la prospérité d'Honfleur. Le quai, en se prolongeant jusqu'à la mer, protégera, contre les sables accumulés, l'embouchure de la Touque, et permettra à des bâtiments d'un plus fort tonnage de remonter jusqu'à Trouville. Un pont, jeté sur la rivière, dispensera d'attendre le bac pour se rendre à Deauville, à Lassay et à Saint-Arnould, et dans ces prairies que la mer couvre pendant une partie de l'année, et qui en ont tiré le nom de *Prés salés*. De nombreux troupeaux y paissent une herbe rare, jaunie par le sel marin, mais dont la saveur est appréciée de tous les gourmets.

Ces progrès, ces améliorations réalisées ou projetées, Trouville les doit à l'affluence des baigneurs qui se pressent sur sa plage. Et ce n'est pas seulement un caprice de la mode qui les y amène ; le site présente des avantages incontestables. La brise de mer, ailleurs si dangereuse pour les poitrines délicates, ne conserve à Trouville que la piquante vivacité qui ranime les sens et stimule le corps sans briser une frêle organisation. On remarque la même influence sur la nature. Au lieu de ces falaises arides, d'une nudité sauvage, qui hérissent nos côtes depuis le Havre jusqu'au Tréport, vous voyez à Trouville des collines qui s'abaissent doucement vers la mer, chargées d'une riche végétation ; blés, arbres, tout y croît sans être courbé et amai-

gri par les violentes bourasques qui battent ailleurs les côtes de l'Océan. Au pied de ces collines, un sable fin s'étend comme un tapis velouté sous les pieds des baigneurs. Cette grève, de plus d'une demi-lieue, semble préparée par la nature pour attirer à Trouville ceux qui redoutent le choc violent des galets du Havre, de Fécamp et de Dieppe, ceux qui sont médiocrement charmés de l'impétuosité de la vague et de son rauque mugissement sur les pierres. Ajoutez, ce qui a bien son mérite pour les baigneurs, la campagne avec des sites riants et pittoresques, et tous les moyens de communication multipliés pendant la saison des bains : ici un ***omnibus***, qui vous conduit en quelques minutes à Touques ; là, le ***National***, bateau à vapeur qui vous procure le plaisir du mal de mer jusqu'au Havre.

Si l'on gravit les collines qui dominent Trouville, la vue s'étend au loin sur la mer et l'embouchure de la Seine. Du village de Hennequeville, on suit le vaste développement des côtes depuis les phares de la Hève jusqu'à Harfleur ; les coteaux d'Ingouville, avec leurs jardins, leurs bois, leurs kiosques élégants, forment le fond de ce pittoresque tableau. A l'horizon, blanchissent les voiles des nombreux bâtiments qui cinglent vers le Havre ; çà et là, un long sillon de fumée indique le passage d'une ***vapeur*** qui se dirige vers Morlaix, Caen ou Cherbourg. Un pareil site appelait la construction d'un château, et, dès le dernier siècle, un des hommes qui ont le plus honoré la magistrature par leur science et leurs vertus, l'avait choisi pour s'y reposer des travaux du barreau et des soucis de la politique. Le chancelier d'Aguesseau fit élever le château qui domine Trouville et la vallée de la Touque, et embrasse une vaste étendue de mers, de collines et de forêts.

De l'autre côté de la Touque, le village de Deauville et les ruines du château de Lassay couvrent le flanc et le sommet des collines. Le château de Lassay, bâti dans le style froid et grandiose du XVII[e] siècle, fut improvisé pour la Grande Mademoiselle, à laquelle le comte de Lassay avait souvent parlé de son château, bâti sur les côtes de l'Océan, dans un site délicieux. L'héroïne de la Fronde voulut le visiter, et le comte réalisa, comme par enchantement, ***son château en Espagne***. Au XVIII[e] siècle, cette splendide demeure passa au comte de Lauraguais, qui y reçut la célèbre comédienne chantée par Vol-

taire, Sophie Arnould, et la Dubarry. Cette création improvisée d'un courtisan n'a pas résisté aux révolutions et aux tempêtes. Il ne reste plus du château qu'un débris informe qui sert de grange et de magasin.

Descendez la colline de Lassay, et, à mi-côte, vers Touques, vous trouvez une ruine d'une tout autre nature ; c'est l'ancien ***Prieuré de Saint-Arnould***. Église souterraine, colonnes romanes chargées de mystérieux symboles, ogives dentelées, végétation luxuriante au milieu des ruines, tout se réunit ici pour frapper l'imagination. Les pensées de mort, de fragilité humaine, de puissance divine, ne sont-elles pas naturelles, quand on voit le lierre si vigoureux sur la muraille ruinée du temple, et l'arbre jetant de profondes racines au milieu des tombeaux ? A côté, deux sources, douées par la superstition de vertus miraculeuses, jaillissent de la colline.

Au pied de Saint-Arnould, une chaussée traverse les riches prairies où paissent les bœufs de la vallée d'Auge, renommée dans toute la France ; un pont jeté sur la Touque conduit à la petite ville, qui a donné ou emprunté son nom à la rivière. Touques était jadis une place importante ; située au milieu d'une vaste forêt, non loin de la mer, elle a conservé le souvenir de Guillaume-le-Conquérant, de son fils Guillaume Le Roux et de Geoffroy Plantagenet. Ces ducs normands venaient s'y reposer des fatigues ou chasser dans leurs forêts. Ce fut à Touques que débarqua Henri V. François Ier et Henri IV y séjournèrent. Les deux églises romanes, couvertes de modillons grossièrement sculptées, étalant des têtes hideuses, bizarre fantaisie de l'artiste, attestent que jadis sa population fut considérable. Aujourd'hui, elle semble maigrir de la prospérité de Trouville. Le contraste de ce tourbillon de monde brillant, d'équipages, de fêtes, de promeneurs, fait mieux ressortir l'abandon du *vieux Touques*, la solitude de ses rues, l'aspect triste et ruineux de ses édifices.

Le château de Bonneville domine la ville de Touques. C'est encore une ruine, mais plus grandiose. Une porte ogivale, une enceinte circulaire de murailles et de tours, au centre un manoir à la vaste cheminée, aux toits aigus, voilà ce qui reste du château de Guillaume-le-Conquérant. Mais ce nom seul suffit à l'illustration de Bonneville. L'imagination relève ces tours crénelées, où flottaient les lions normands ; elle nous montre le *grand baron*, le *fameux duc*,

comme l'appelaient les contemporains, sous sa cotte de mailles, au milieu de ses chevaliers, attendant l'apparition de sa flotte, qui, partie de la Dive, devait le prendre à l'embouchure de la Touque. Cette cour, où paissent maintenant de paisibles troupeaux, retentissait alors du cliquetis des armes ; les chevaux ardents couvraient le frein d'écume; l'étendart du pape, le cheveu de saint Pierre encadré dans un diamant, les reliques témoins du parjure d'Harold; tout ce qui, dans ces siècles grossiers, justifiait l'invasion, était là pour animer les guerriers et les convaincre de leur droit. Le barde Taillefer, « qui moult bien cantoit », les enflammait aux accents de sa voix et au souvenir des exploits de Roland. Enfin la flotte a paru; les vaisseaux normands, les uns terminés en dragons, d'autres en chimères lançant des flammes, ceux-ci portant à la poupe l'ange des batailles, ceux-là le Dieu scandinave armé du marteau, viennent recevoir le duc de Normandie, bientôt conquérant de l'Angleterre. Puissants souvenirs, qui font encore aujourd'hui battre les cœurs ! Quel serait l'esprit assez glacé pour ne pas rêver un instant au milieu de ces ruines qui ont vu de si grandes choses? Aujourd'hui, le silence et la paix ont succédé à l'appareil menaçant de la féodalité. Les fossés comblés sont couverts d'une riche végétation; les prairies n'entendent plus que le murmure des eaux et les mugissements des troupeaux. Adieu, ombres guerrières; vous avez passé, emportées par un nuage, comme les Dieux d'Ossian! Puissent vos fils ne pas trop oublier, dans les douceurs de la paix, les exemples de gloire et de vaillance que vous leur avez laissés ! [1]

BIOGRAPHIE.

NOTICE HISTORIQUE

SUR FEU M. J. SPENCER SMITH.

Un étranger, un anglais, portant un nom honoré dans son pays, et qui, sans motif d'intérêt ni de famille, avait adopté, depuis une trentaine d'années, la France, la Normandie, pour sa seconde patrie, à laquelle il a rendu hommage par la publication de plusieurs ouvrages écrits en notre langue, s'est acquis des droits à nos sympathies, et l'on ne s'étonnera pas que la *Revue* s'empresse de consacrer quelques pages à sa mémoire ; nous voulons parler de M. John Spencer Smith, dons nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro.

La famille Smith, dont le nom s'écrivait anciennement *Smythe*, est originaire du comté de Wilts, à l'ouest de l'Angleterre, et vint ensuite s'établir dans le comté de Kent, à Douvres.

Le chef de cette famille fut ministre des finances d'Elisabeth, sous le titre modeste de *Coutumier*, c'est-à-dire *Receveur général des douanes*, cette branche des revenus publics ayant alors en Angleterre le nom de *Customs ;* aussi, l'hôtel des douanes, à Londres, est-il encore intitulé aujourd'hui *Custom-house*, qui signifie littéralement *maison de la Coutume*. Le chef actuel de la même famille est pair du royaume, et porte le titre de *lord-vicomte de Strangford;* il se nomme *Percy-Clinton Sidney Smythe*.

Au XVI[e] siècle, sir THOMAS SMITH habitait son château fortifié de Westenhanger, à deux lieues de Folkstone, dans le canton de Kent; on aperçoit encore ses créneaux en ruines, à peu de distance du chemin de fer.

Il eut plusieurs fils, dont le troisième, EDWARD, né à Douvres, étant parvenu au grade de capitaine de vaisseau, fut mortellement blessé, à l'attaque, par l'amiral Knowles, de la Guira, dans les Indes orientales.

Son fils, JOHN, né aussi à Douvres, fut aide-de-camp, sous Georges II, du général commandant la cavalerie anglaise à la bataille de Minden, et devint, sous Georges III, écuyer de la reine Charlotte. Il épousa ***Mary***, fille de ***Pinkeney-Wilkinson***, l'un des plus riches commerçants de la Grande-Bretagne, dont une autre fille fut mariée à lord Camelford, qui était de la famille du ministre Pitt. John eut trois fils : c'est du dernier que nous nous occupons principalement.

JOHN SPENCER SMITH, né à Londres le 11 septembre 1769, avait passé quelque temps à l'Université d'Oxford, lorsque, encore enfant, il entra dans les pages de la reine Charlotte. Sa première jeunesse fut partagée entre les rivages de Douvres, où il était presque devenu marin, l'Université, où commencèrent ses études, et la Cour, où il fit son entrée dans le monde, et où il sut se concilier la faveur de la reine, qui le fit nommer, très jeune, lieutenant en second dans le 3[e] régiment des gardes à pied. Son zèle et son intelligence lui valurent bientôt le grade d'adjudant de son bataillon. Jeune homme de grand talent et de grande espérance, il n'eut pas assez de raison pour mettre des bornes à ses prodigalités; trois ou quatre années s'étaient à peine écoulées, qu'il se vit forcé, par des embarras pécuniaires, de passer dans un régiment de ligne, et il ne tarda même pas à quitter l'état militaire, avec le projet, qu'il n'accomplit jamais, d'y rentrer par la suite.

Bientôt, à l'exemple de beaucoup de ses jeunes compatriotes, il vint, avec son frère ***Sidney***, passer quelque temps au Collége militaire de Caen, auquel était annexée alors une célèbre école d'équitation. Les deux frères voyagèrent ensuite dans l'Est, s'embarquèrent sur la mer Noire, et se rendirent en Turquie; mais la guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, Sidney s'empressa de rentrer dans sa patrie, tandis que Spencer, resté à Constantinople, s'occupait

de faire une espèce de Revue militaire de l'empire Ottoman, lorsque, dans le dessein de profiter des connaissances qu'il avait acquises sur ce pays, sir Robert Liston, ambassadeur d'Angleterre, le choisit pour son *attaché*. C'est ainsi qu'il entra dans la carrière diplomatique. Bientôt, et précisément à l'époque de l'invasion de l'Egypte par l'armée française, sous les ordres du général Bonaparte, sir Robert Liston sollicita sa retraite pour cause de santé, et laissa Spencer Smith à la tête de l'ambassade anglaise à Constantinople.

Cependant, Sidney avait été nommé capitaine du *Tigre*, vaisseau de guerre de 80 canons, et le gouvernement, sur la réputation qu'ils s'étaient acquise en Orient, voulant utiliser les talents des deux frères, les nomma ensemble ministres plénipotentiaires près la Porte Ottomane ; ils furent autorisés à agir, conjointement ou séparément, aux termes des pleins pouvoirs qui leur furent délivrés par S. M. Britannique, sous la date du 30 septembre 1798, faveur inouïe, eu égard à leur position présente.

Peu de temps après son arrivée à Constantinople, Spencer Smith épousa la fille de l'internonce impérial près la Porte Ottomane, le baron de Herbert-Rathkeale, un des hommes d'État les plus distingués de l'Autriche.

« Par son noble caractère [1] et son esprit, M^me^ Smith avait excité l'admiration du prince de Ligne, et, par sa beauté, celle de lord Byron, qui lui adressa une pièce de vers (V. la trad. de Benjamin Laroche, t. 1, p. 531 et 597, éd. in-8°), et lui consacra quatre strophes de Child-Harold (chap. II, 30-33).

« Elle-même avait un talent très distingué pour la poésie, et a laissé des vers français dont le charme et l'élégance remplissent de surprise, lorsqu'on songe qu'ils sont l'œuvre d'une étrangère, qui avait à peine passé quelques semaines en France. »

Née sur les rives du Bosphore, elle avait toujours conservé pour la mer un amour plein d'enthousiasme, et, sentant approcher le terme de sa vie [2], elle voulut revoir encore une fois l'élément qui lui était si cher ; inspirée par sa présence, elle retraça les émotions de son ame dans un poème en trois chants, intitulé : ***Derniers Adieux à la***

[1] Ce passage est extrait d'une Notice nécrologique rédigée par M. Trébutien. Caen, 1829.

[2] Madame Spencer Smith est morte à Vienne le 21 octobre 1829.

mer. Cette production, éminemment remarquable, et empreinte partout d'une vraie sensibilité, assure à son auteur le premier rang parmi les femmes étrangères qui ont cultivé notre poésie. Le passage suivant nous semble propre à justifier cet éloge :

« Il faut donc, sans espoir, que je te quitte encore,
O mer que j'idolâtre, ô miroir de l'Aurore !
Et ces tristes regards que t'adressent mes yeux
Sont leur dernier hommage et mes derniers adieux !
Le premier de mes jours naquit sur ton rivage ;
Tu vis mes premiers pas s'essayer sur la plage,
Et ces jeux innocents, et ces petits courroux,
Et ce rire enfantin dont le charme est si doux.
Ainsi mes jeunes ans près de toi s'écoulèrent !
Ainsi mes premiers pleurs à tes flots se mêlèrent !
Si le sort sur ta rive a tressé mon berceau,
Pourquoi refuse-t-il d'y creuser mon tombeau ? »

C'est pendant son séjour à Constantinople que Spencer se lia avec le baron de Hammer, le prince des Orientalistes de l'Europe, depuis la mort de Silvestre de Sacy. M. de Hammer remplissait alors, auprès de l'internonce impérial, les fonctions d'interprète, et fit ensuite la campagne d'Égypte avec Sidney, comme secrétaire et interprète.

Le 5 janvier 1799, les deux frères signèrent, en leurs qualités de plénipotentiaires, le premier et même le seul traité d'alliance de l'Angleterre avec la Porte.

Nous avons sous les yeux un cahier de l'*Ambigu*, espèce de Revue publiée à Londres, en langue française (N° 89 du 20 septembre 1805); nous y trouvons quelques documents d'où il semble résulter que le docteur *Pouqueville*, dans son *Voyage en Morée, à Constantinople*, etc., *pendant les années* 1798 *à* 1801, a calomnié la conduite des frères Smith envers les malheureux Français faits prisonniers par les Anglais à la bataille d'Aboukir, et que les hasards de la guerre avaient entassés dans l'horrible bagne de Constantinople ; tandis qu'ils se sont efforcés, au contraire, conjointement avec le baron de Herbert, non seulement d'adoucir leur position, mais encore de les faire rendre à la liberté ; qu'ils les accueillirent honorablement au palais d'Angleterre, et s'occupèrent de les faire transporter à Toulon, sur un navire impérial parlementaire, le *San-Nicolo*, sous la conduite d'un

officier anglais du bord de sir Sidney, M. Beecroft. Ces prisonniers en ont témoigné leur reconnaissance aux deux frères, avant leur départ et depuis leur retour en France, par diverses lettres qu'il serait trop long de rapporter; mais nous citerons quelques strophes d'une jolie pièce de vers adressée en son nom et en celui de quarante-six autres prisonniers français sortis du bagne de Constantinople le 15 janvier 1799, par le colonel du génie Pascal Vallongue, à madame Spencer Smith, qui, elle aussi, avait contribué à leur délivrance et leur avait témoigné un généreux intérêt.

. . . .
Sortis d'un noir cachot, ou plutôt des enfers,
Quel jour heureux succède à cette nuit funeste !
. . . .
Grâce à cette heureuse journée,
Ce qu'en parlant de vous et de tant de beauté,
De vertus, de talents, de sensibilité,
Nous avons dit un jour d'après la renommée,
Nous le disons enfin d'après la vérité.
Notre existence était affreuse, insupportable,
Mais hier, près de vous, comment s'en souvenir ?
. . . .
Un jour, chacun de nous, racontant ses malheurs
A ses enfants, sa mère ou son amie,
Fera bénir à tous les cœurs
De *Sidney*, de *Spencer*, la mémoire chérie.
. . . .
Souvent il parlera de vous,
Et dira : « Mes malheurs surent toucher *Constance.* »
. . . .
A la voix des Anglais, la sainte humanité
Doit reprendre en ces lieux ses droits et sa puissance.
. . . .

Partout alors il sera répété,
Par la voix de la gloire et de l'humanité,
Cet hommage inspiré par la reconnaissance :
Des Français dans les fers gémissaient à Byzance :
Spencer *les entendit*, *accueillit leur malheur ;*
Leur sort toucha la belle et sensible Constance,
Sidney *vint*, *et* Sidney *fut leur libérateur.*

C'est ici le lieu de dire que M. Fauvel, qui, pendant très longtemps, fut employé à Athènes à recueillir des matériaux de toute espèce pour l'ouvrage de M. le comte de Choiseul-Goufier sur le Levant, jeté en prison, craignant d'être dépouillé de son immense collection de dessins et d'objets précieux, fruit de dix-huit années de voyages, de travaux et de peines infinies, eut recours, dans ce pressant danger, à la puissante protection de Spencer, qui s'empressa de faire rendre à la liberté cet artiste distingué, bien connu des antiquaires, qui sauva tous ses papiers ainsi que tous les matériaux qu'il avait si laborieusement recueillis, et dont le docteur Pouqueville a été heureux de profiter ensuite, pour la description des *Vestiges d'Olympie et la topographie des Thermopyles*, que lui a donnés M. Fauvel, et qui font la meilleure partie de son ouvrage.

D'autres Français, gémissant dans les fers à Constantinople, notamment l'artiste Binet, éprouvèrent aussi les effets de la protection de l'ambassadeur d'Angleterre.

A cette époque, sir Sidney, promu au grade de commodore, fut chargé de porter l'ordre de rappel à Nelson, qu'il remplaça, et se rendit célèbre par la défense de Saint-Jean-d'Acre. C'est à cette occasion que le roi d'Angleterre, pour lui témoigner sa satisfaction, lui appliqua le glorieux surnom du premier vainqueur d'Acre, Richard *Cœur-de-Lion*, et c'est lui que madame Cottin a voulu peindre, dit-on, sous le nom de *Malek-Adhel*, dans son roman de *Mathilde*.

En 1805, il fut chargé de protéger la Sicile, pendant l'occupation du royaume de Naples, et, deux ans après, il accompagna le roi de Portugal au Brésil. Ce fut sa dernière mission; depuis, il ne s'occupa plus que d'œuvres philantrophiques, et, vers 1816, il alla résider à Paris, où il fonda la société *anti-pirate des libérateurs des esclaves blancs, en Afrique*.

Homme d'un physique agréable, il portait dans le monde cet esprit aventureux auquel il dut en partie sa brillante réputation, et nous nous trouvions, en 1814, dans une maison de Vienne, où, par suite d'un rendez-vous de bal masqué, il s'était laissé conduire, seul, la nuit, les yeux bandés, dans une voiture qui lui fit faire de longs circuits au milieu des faubourgs, pour l'amener enfin au Léopolstadt, chez la comtesse Zilinska, qui lui avait préparé une charmante réception. Entouré d'abord de personnes masquées, on lui découvrit

successivement d'aimables visages, et la fille de la maison, jeune personne de quinze à seize ans, remarquablement jolie, lui adressa un compliment dont il parut très flatté.

Mais revenons à Spencer: au départ de son frère, il resta seul ambassadeur en titre dans le Levant, jusqu'à ce qu'il fût remplacé par le comte d'Elgin, et envoyé, en la même qualité, au mois de février 1804, à Stuttgard, qu'il quitta précipitamment, le trois avril, après avoir brûlé tous ses papiers, par suite de l'arrivée de l'armée française. Le gouvernement consulaire l'accusa d'avoir reçu alors une mission relative à la conspiration de Georges, et M. Thiers en dit quelques mots en passant, dans son *Histoire du Consulat*, t. IV, liv. 18. (V. les *Mémoires* tirés des papiers d'un homme d'état, t. 6, p. 296–310, et t. 8, p. 344.)

Spencer Smith ne fut pas plutôt de retour dans sa patrie, que la ville de Douvres l'élut membre du Parlement, et ce fut sa dernière fonction publique.

Désirant jouir enfin d'une douce tranquillité, il se rappela le beau pays de France, et vint, en 1817, après la seconde restauration, se fixer à Caen, où il consacra le reste de sa carrière à ses goûts pour les études littéraires, auxquelles il se livra avec un zèle constant, et publia divers ouvrages qui, sans être dépourvus d'un mérite réel, sont cependant loin de donner une juste idée de la valeur de son esprit. Il avait beaucoup vu, beaucoup observé et beaucoup retenu. Sa conversation était fort intéressante, et parfois captivait vivement.

Spencer, quoique dans une situation moins éminemment remarquable que son frère, ne se fit pas moins aimer et distinguer par les qualités du cœur et de l'esprit, par sa fidélité à remplir ses devoirs, et à veiller aux intérêts particuliers de son pays, sans négliger les intérêts généraux de l'humanité; par son habileté à discerner les hommes de mérite; enfin, par sa constance à semer des bienfaits, avec la presque certitude de n'obliger que des ingrats, et, dans ses derniers temps, il encourageait les amateurs des lettres, avec une rare libéralité, en souscrivant à la plupart des publications normandes.

C'est le 5 juin dernier qu'il a terminé une longue carrière, honorablement remplie, emportant dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Il laisse deux fils également recommandables: le capitaine de vaisseau WILLIAM SIDNEY, et le révérend EDWARD HERBERT,

un de ces hommes qui allient la plus haute intelligence aux plus nobles sentiments de l'ame.

Pour compléter cette Notice, il faudrait sans doute y joindre une analyse des principaux ouvrages de M. John Spencer Smith, mais cette entreprise nous entraînerait beaucoup trop loin, et nous nous bornerons à en donner ci-après la liste, avec quelques notes. Nous ajouterons seulement ici les titres littéraires de l'auteur. Il était *docteur en droit civil, et membre de l'Université d'Oxford, de la Société Royale, de la Société des Antiquaires, et de la Société pour l'Encouragement des Arts, Manufactures et Commerce de* Londres; *de la Société des Antiquaires de* France; *de la Société géologique et de la Société asiatique de* Paris; *de la Société des Antiquaires et de la Société Linnéenne de* Normandie; *des Académies royales de* Caen *et de* Rouen, *etc.*

Nous terminerons en exprimant le regret, pour nos lecteurs, que cette notice n'ait pas été rédigée par M. Trébutien, de Caen, qui nous en a fourni les matériaux ; mais une grave indisposition l'a empêché d'accomplir cette tâche, qu'il regardait comme un devoir envers un homme dont la mémoire lui sera toujours chère, et qui lui a rendu quelques services dont il est reconnnaissant.

A.-G. Ballin. (Rouen.)

LISTE

Des Ouvrages publiés par M. J. Spencer Smith.

1° *Précis d'une Dissertation sur un monument arabe du Moyen-Age, en Normandie.* Caen, 1820.

Il s'agit de la cassette orientale de Bayeux, qui sert à conserver la chasuble de saint Régnobert. On peut voir, dans le volume de 1842 de l'Académie Royale de Rouen, une dissertation curieuse, de M. de Caze, sur l'inscription arabe tracée autour de la serrure de cette cassette.

2° *Examen littéraire* d'un passage du livre ayant pour titre : *Antiquités anglo-normandes de Ducarel, traduites de l'anglais, par A. L. Léchaudé.* Caen, 1824.

3° *Notice nécrologique sur M. A. Brugnière, baron de Sorsum.* Caen, 1824.

4° *Le Whist.* Traité méthodique des règles, maximes et calculs de ce jeu. Caen, 1825.

5° *Le Festin d'Alexandre*, ou *le Pouvoir de la musique.* Cantate pour le jour de sainte Cécile. — Traduction libre, en vers français, de l'ode anglaise de Dryden, avec le texte en regard, lue dans la séance fondatrice de la Société Cécilienne de Normandie, tenue à Caen le 22 novembre 1826.

6° *Mémoire sur la culture de la Musique, dans la ville de Caen et dans l'ancienne Basse-Normandie.* Caen, 1827.

7° *Coup-d'œil sur l'Angleterre*, depuis 1484 jusqu'en 1509; discours lu à l'Académie de Caen. Paris, 1831.

8° *Apologie pour Henri VII, roi de la Grande-Bretagne.* Traduction de l'anglais, de John Tweddell. 1831.

9° *Marc-Aurèle*, Discours prononcé a l'Académie de Caen, le 25 mai 1832, en présentant, de la part de l'auteur, une nouvelle édition grecque des écrits de Marc-Aurèle-Antonin, avec une version persane en regard, par M. de Hammer.

10° *Mithriaca*, ou *les Mithriaques;* Mémoire académique sur le culte solaire de Mithra, par Joseph de Hammer, publié par J. Spencer Smith. Ouvrage accompagné de 24 gravures au trait. Paris, 1833.

11° *Souvenirs de l'Assemblée générale tenue par la Société Linéenne de Normandie, à Bayeux*, le 4 juin 1835.

12° JOHANNIS CARLERII DICTI DE GERSONO DE LAVDE SCRIPTORVM TRACTATVS ACCEDVNT EIVSDEM QVEDAM REGVLE DE MODO TITVLANDI SEV APIFICANDI PRO NOVELLIS SCRIPTORIBVS COPVLATE EDIDIT JOHANNES SPENCER SMITH ANGLVS AD FIDEM CODICIS MEMBRANACEI SECULO XV° EXARATI ET BIBLIOTHECA PROPRIA ASSERVATI. Rothomagi Normanorum, excudebat Nicétas Periaux, M V CCC XLI.

Dès l'année précédente, M. S. Smith avait fait paraître la seconde partie de cette publication : *Quedam Regule*, etc., qui est un *fac-simile* de l'original.

Il y attachait beaucoup d'importance, ainsi qu'on peut en juger par les passages suivants des lettres qu'il nous écrivit à ce sujet, les 24 et 28 décembre 1840 :

« J'ai voulu, dit-il, faire hommage à la Compagnie (l'Académie de Rouen), d'une rareté littéraire, consistant en un *fac-simile* d'un fragment manuscrit du XV^e^ siècle, qui forme partie de ma collection, et que j'ai fait copier ainsi en très petit nombre, pour des destinations

choisies. Le sujet en est un Guide ou Manuel pour les écrivains (*Scriptores*, relativement aux difficultés graphiques de l'époque. Je crois que *Jean Charlier*, dit *de Gerson*, en fut l'auteur, et que mon exemplaire lui appartenait..... »

« Quant à l'article académique destiné à notre Compagnie, je répète que je le regarde comme non moins utile pour servir de Manuel de paléographie, que curieux, comme *specimen* de cet art, et comme d'une telle rareté bibliographique, que j'ose même le prononcer unique. Tel aussi fut l'avis du dernier possesseur du volume d'où ce fragment est tiré, M. P. Lacroix, qui l'a consigné dans une notule autographe, sur la première page de ce recueil *gersonien*. Je le désigne ainsi, parce que, sur les quatorze articles qui le composent, douze en portent le nom, et les deux autres sont incontestablement de son époque, dont quatre manuscrits : deux sur papier, deux sur vélin. »

13° Collectanea gersoniana, ou *Recueil d'Études, de Recherches et de Correspondances littéraires*, ayant trait au problème bibliographique de l'origine de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Caen, 1842.

Ajoutons qu'avant de venir se fixer en France, M. Smith avait donné à Londres, en 1815, une nouvelle édition du *Robinson Crusoe* anglais, revu et corrigé, dans le but de servir à l'instruction des marins, et enrichi de notes techniques et géographiques, avec cartes, mappe-monde et index.

Cette publication est peut-être celle de l'auteur qui a eu le plus de succès, et lui a fait le plus d'honneur.

A.-G. B.

POÉSIE.

DÉSASTRE

DE MONVILLE ET DE MALAUNAY.

ODE.

D'où vient cette voix lamentable,
Dont un écho plein de terreur,
De quelque fléau redoutable
Est le funèbre avant-coureur?
Ici chacun vient de l'entendre ;
Plus loin encore il va s'étendre,
Et partout l'on va s'écrier :
« Venez au secours de vos frères,
« Venez, dans des jours si contraires,
« Donner, consoler et prier. »

Venez! vous dont l'ame s'éveille
A la voix de l'infortuné ;
Ici, tout florissait la veille,
Aujourd'hui, tout est moissonné!

Ce qui n'est point irréparable
Réclame une main secourable;
Hâtez-vous! les malheurs sont grands!
Hâtez-vous! prêtez assistance
A qui ressaisit l'existence
Parmi les morts et les mourants!

A l'œuvre! à l'œuvre, et bon courage!
Le malheur redouble ses cris :
Comme des vaisseaux qu'un naufrage
En un instant met en débris,
Dans une opulente vallée,
Maintenant pauvre et désolée,
L'industrie a vu ses châteaux,
Frappés par l'ouragan qui passe,
En débris voler dans l'espace
Et n'être plus que des tombeaux.

Un souffle a suffi pour détruire
Ce que l'homme, à force de temps,
De sa main parvint à construire;
Un souffle, et, dans quelques instants,
Tout a croulé, car rien encore
A la fureur du météore
Ne peut être un obstacle.... Non,
Rien ne résiste au phénomène
Qui dans l'atmosphère promène
Son formidable tourbillon.

Ce tourbillon, dont rien n'arrête
L'effet terrible et surhumain,
C'est la foudre, c'est la tempête,
Renversant tout sur son chemin.

Il a passé, désastre immense :
De l'industrielle opulence
Les travaux sont anéantis ;
Les décombres sont des abîmes
Où les corps broyés des victimes
En un instant sont engloutis.

Ces victimes que frappe ensemble
Un fléau des plus désastreux,
Tous ces travailleurs que rassemble
Un sort si funeste pour eux,
Ils venaient là, chaque journée,
Se soumettre à leur destinée,
Courbés sous un pesant fardeau ;
Hélas ! ils ne pouvaient s'attendre
Qu'un seul moment allait leur rendre
L'atelier semblable au tombeau !

Qui pourrait peindre à la pensée
Ce tableau si pénible à voir ?
A cet aspect, l'ame est glacée
Et jette un cri de désespoir.
Quel deuil va couvrir ces familles,
Où des mères n'ont plus de filles,
Où des orphelins ont perdu
Leur unique appui sur la terre,
Pauvres enfants pleurant un père
Qui ne peut leur être rendu !

Mais, au premier cri de détresse,
Sinistre écho de tant de pleurs,
Bientôt tout un peuple s'empresse
A calmer toutes ces douleurs.

Chacun apporte son offrande,
Et la plus humble, et la plus grande,
Vont relever ces malheureux
Qui, dans un souvenir durable,
Béniront la main secourable
Qui rend leur sort moins rigoureux.

L'élan fut prompt, jamais dans l'ame,
En des jours de calamité,
La voix du malheur qui réclame
N'éveilla tant de charité;
Non, dans ce siècle où l'ame est vide,
L'égoïsme et son souffle aride
N'ont point desséché tous les cœurs;
Et, quand vient le mal qu'on déplore,
Pour l'infortune il est encore
De généreux consolateurs.

Th^re^ Le Breton (Rouen.)

Septembre 1845.

UNE MÈRE.

Épisode de la Catastrophe de Monville et de Malaunay [1].

L'ouragan s'éloignait, balayant de son aile
Les sinistres débris de la vallée en pleurs,
Et la foule, accourue à la triste nouvelle,
Suivait avec effroi les pas des travailleurs.
Une femme était là : ses yeux ardents et sombres,
Avec anxiété fouillaient dans les décombres,
Dont ils interrogeaient le funèbre chaos ;
Son front pâle et couvert d'une sueur glacée,
Trahissait les tourments d'une horrible pensée
Qui, dans son cœur brisé, comprimait les sanglots.

Cette femme aux regards avides,
Aux lèvres froides et livides,
Au sein palpitant de terreur,
Ah ! voyez-vous, c'est une mère,
Que torture une angoisse amère,
Devant ce tableau plein d'horreur ;
Car, dans la riante vallée
Où se dresse le mausolée

[1] Les journaux, en rendant compte des désastres de Monville et de Malaunay, citèrent, entr'autres scènes poignantes, l'acte de désespoir d'une pauvre femme qui, après avoir reconnu parmi les morts les cadavres de ses deux filles, courut se précipiter dans la rivière qui baigne les établissements dévastés. On arracha cette malheureuse au courant qui l'entraînait, et l'on parvint à la rendre à la vie; mais le choc avait été trop violent, et aujourd'hui elle est folle.

De tant d'ouvriers expirants,
A travers un hideux mélange
De corps mutilés et de fange,
On entend des cris déchirants.

Et toujours, sans voix et sans larmes,
Abandonnée à ses alarmes,
Elle attend la vie ou la mort.
Ses filles, son amour, sa joie,
Du désastre ont été la proie;
Mais nul ne sait leur triste sort.
Penchée au-dessus de l'abîme,
Vainement sur chaque victime
Dardent ses regards désolés;
Dieu seul, à cet instant suprême,
Dieu sait si les enfants qu'elle aime
A l'ouragan sont immolés.

Cependant, poursuivant leur tâche
Les travailleurs font sans relâche
Mouvoir leurs bras libérateurs;
Mais, bien souvent, douleur affreuse!
Bien souvent, leur main généreuse
N'arrache à ces sombres horreurs
Que des corps où la vie éteinte
N'a pas même laissé d'empreinte,
Et qui, sous ces vastes tombeaux,
Déchirés aux fers des machines,
De sang inondent les ruines
Où sont attachés leurs lambeaux!

Mais quel cri vient glacer la foule?...
Sous un métier brisé qui croule
Un corps livide est étendu.
Ecoutez!.... à ce cri de l'ame,
A ce cri que jette une femme,
La foule entière a répondu!...

Cette enfant sanglante et broyée,
Et cette femme agenouillée
Dont l'aspect vous fait tant souffrir,
Hélas! c'est la même famille! —
Mais il reste encore une fille...
Et la mère attend pour mourir

Pauvre mère!... la veille encore,
Quand la cloche à la voix sonore
Annonçait le repas du soir,
Joyeuse, elle avait, près de l'âtre,
Souri de la gaîté folâtre
De ses filles, son doux espoir.
Et, ce matin, dans la prairie,
En suivant la trace chérie
De leurs pieds sur le frais gazon,
Son cœur, plein de reconnaissance,
Rendait grâce à la Providence
Dans une fervente oraison!

Maintenant, souffrante et navrée,
Son ame tendre est déchirée;
Incertaine et morne, elle attend
Que parmi ces amas informes
De fers, de rouages énormes,
On retrouve son autre enfant.
Peut-être, à cette heure cruelle,
D'espoir une faible étincelle
Vient encor réchauffer son cœur:
Dans un doute affreux suspendue,
Elle est là... tremblante, éperdue;
Près de plier sous sa douleur!

Mais l'ouragan, dans sa colère,
Sans pitié pour la pauvre mère,
A dispersé tout son trésor.
Plus d'espoir!... sur l'herbe rougie,

On vient de déposer sans vie
L'enfant qu'elle attendait encor.
Et, tandis qu'un frisson agite
La foule un moment interdite
Devant ces déchirants tableaux,
D'un seul bond franchissant l'espace,
La mère, en se couvrant la face,
Se précipite dans les eaux !...

C'est en vain qu'un bras intrépide,
L'arrachant à l'onde rapide,
Accomplit un noble devoir :
La flamme de l'intelligence
Abandonne cette existence
Que ronge un morne désespoir.
Et si, parfois, une pensée
Eveille la pauvre insensée,
Perdue en un songe accablant,
C'est qu'à travers un voile sombre,
Elle aura vu passer dans l'ombre
Deux fantômes au front sanglant !...

Oh ! si vous la voyiez, la mère infortunée,
Traînant partout le poids d'un cruel souvenir ;
Si, dans ses yeux hagards lisant sa destinée,
Un invincible effroi vous faisait tressaillir ;
Vous diriez, en pleurant sur le deuil de son ame,
Pitié ! pitié ! mon Dieu ! Reprenez cette femme
Dont le visage annonce un tourment surhumain !
Du douloureux calice elle a vidé l'absinthe,
Elle peut, maintenant, mourir comme une sainte,
Et remonter vers vous, une palme à la main !

Elisa FRANK.

Septembre 1845.

Église de Moulineaux.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE.

ÉGLISE DE MOULINEAUX.

C'était le temps où la bande noire, achevant l'œuvre de la révolution, démolissait de toutes parts les châteaux, les églises et les abbayes ; le marteau destructeur se promenait en paix sur les ruines de Jumiéges et de Saint-Wandrille, et déjà il menaçait de frapper Saint-Georges et sa belle salle capitulaire. On n'entendait plus, sur ces bords de la Seine, naguère si pleins de mouvement et de vie, que des cris de destruction et de mort. Le silence des nuits n'était interrompu que par le bruit de la pierre qui tombait des murs, et les échos des forêts ne redisaient plus que la chute des colonnes et des tours. Les carrières de Caumont, les grottes du Val-des-Leux, qui, tant de fois, retentirent du cri des latomiers et des bâtisseurs, ne répétaient plus que les féroces vociférations des vandales destructeurs ; on aurait pu se croire revenu au temps de Hastings ou d'Ogier-le-Danois.

L'ivresse de la destruction s'était tellement emparée de tous les pays d'alentour, que la commune de la Bouille voulut aussi avoir ses ruines et sa part de curée ; elle avait près d'elle une pauvre église de village, cachée au pied d'une colline comme un nid au pied d'un buisson. Fille des rois, mais depuis long-temps descendue du trône, elle avait oublié sa royale origine au milieu d'un peuple de campagne qui l'entourait de son amour. Elle n'avait conservé, de son illustre

naissance, que sa beauté native, la richesse de son appareil, la virginité vraiment immaculée de ses formes, et le naïf parfum d'antiquité qu'exhalait son enceinte. Nulle part, mieux qu'en cette chapelle, on ne saurait apprécier l'effet d'une église au temps de saint Louis; et, quand on pense que le saint roi l'a visitée, que sa pieuse mère y a prié, ainsi que sa vertueuse épouse; quand on pense que, depuis ce temps, les peintures n'ont pas changé, que ce sont les mêmes anges qui ont vu prier le roi des Croisades, les mêmes voûtes qui l'abritèrent, les mêmes verrières qui éclairèrent son livre d'heures, alors on se sent plein de respect pour un sanctuaire si riche de beautés artistiques et de souvenirs historiques. Saint Louis, s'il revenait, retrouverait encore le vitrail qu'il a offert, et se reconnaîtrait lui-même parmi les donateurs.

Toutes nos églises ont vu leur enceinte se remplir de bancs et de chaises : Moulineaux seul est vide comme les églises des premiers temps; toujours on y pria debout, comme chez nos bons aïeux [1]. Le badigeon a flétri nos intérieurs; des blanchîments successifs, ordonnés même par nos pieux archevêques [2], sont venus effacer partout les peintures, les damiers, les fresques et les fleurons du XIVe siècle; Moulineaux seul, innocemment rebelle ou heureusement pauvre, n'a jamais souillé ses murs de ces sales décoctions de chaux. Un seule fois, au XVIe siècle, il a laissé la famille des Caradas imprimer sur ses murs les images des douze apôtres. Caché dans cette Thébaïde nouvelle, le collége apostolique a pu échapper à la main des barbouilleurs, et, aujourd'hui, il peuple seul l'enceinte de ce temple désert.

Moulineaux n'entendit qu'une seule fois le bruit du marteau retentir dans ses murs : c'était au XVIe siècle, quand on y suspendit l'élégant jubé qui coupe si bien cette église, qui sépare si heureusement le chœur de la nef, le clergé du peuple. Quoi qu'on en dise, un peu d'ombre ne nuit point à la célébration des saints mystères.

Eh bien! ce monument si précieux de la religion et des arts tombait en ruines il y a quelques années, abandonné qu'il était par ses tuteurs naturels, le conseil de fabrique et le conseil municipal de la Bouille. Il y a plus : en 1833, ces deux puissances se réunirent

[1] Voir l'ouvrage de Claude le Lorrain, sur la coutume de prier debout.

[2] Voir les ordonnances de M. de Harlay, en 1618, dans les Conciles de Normandie.

contre la malheureuse église, et, par un vote fatal, elles vouèrent à la destruction ce dernier fleuron de la couronne de nos ducs.

A ce moment, l'administration départementale ouvrit les yeux[1]; sentinelles vigilantes préposées à la garde de nos monuments, les membres de la Commission des Antiquités poussèrent de hauts cris. M. Deville avec sa plume, M. Langlois avec ses crayons, plaidèrent éloquemment la cause de l'église condamnée à mort; le vote des conseils de fabrique et de commune fut honteusement repoussé. Sur la demande du préfet, M. le Ministre du commerce et des travaux publics accorda une somme de 800 fr.[2] pour les premières réparations, et le conseil général de la Seine-Inférieure prit pour toujours sous sa protection puissante l'église de Moulineaux[3]. Maintenant, sa conservation est à jamais assurée, classée qu'elle est parmi les monuments départementaux. Chaque année, elle a droit à l'allocation votée par le conseil général pour les édifices que le département entretient.

Maintenant que nous ne tremblons plus sur le sort de cette église, faisons, en peu de mots, son histoire et sa description.

Si l'on en juge par le style de l'architecture, elle doit remonter aux dernières années du XIIe siècle, ou aux premières du XIIIe. Dans son style en pointe, règne la plus grande analogie avec celui de la salle capitulaire de Saint-Georges de Boscherville[4]. Tout porte à croire qu'elle a été bâtie par Jean Sans-Terre, le dernier de nos ducs. Ce prince, ayant succédé à son frère Richard Cœur-de-Lion, en 1199, et ayant quitté, pour n'y plus revenir, la Normandie à la fin de l'année 1203, ce serait donc dans ce court espace de temps qu'il faudrait chercher l'érection de l'église de Moulineaux. Nous pensons même qu'il faut circonscrire le temps de sa bâtisse dans les années 1202 et 1203.

On dira peut-être : comment élever en si peu de temps un monument aussi parfait, qui dut coûter si cher et exiger tant de travail de

[1] Le 26 juillet 1832, M. le préfet visita cette église.

[2] Lettre de M. d'Argout, du 22 décembre 1832. — Archives de la Commis. départ.

[3] Session de 1837. — Voir le procès-verbal des délibérations.

[4] Construite de 1180 à 1211, par l'abbé Victor.

sculpture et d'architecture? A cela nous répondrons qu'il faut songer que c'était le siècle du mouvement architectural, que toute l'activité humaine tournait dans les roues des chars ou dans les engins des grues, et que le monde entier s'employait à élever des monuments. Arrêtez-vous devant les ruines imposantes du Château-Gaillard; à voir cette masse superposée de tours, de donjons et de remparts que l'homme et le temps n'ont pu abattre, ne vous semble-t-il pas que c'est là l'œuvre de plusieurs générations de géants? Hé bien! saluez en passant la fille d'un an du roi Richard!

On sait, par tradition, que l'église de Moulineaux était chapelle royale, ou de fondation royale. Aussi, pour nous, son histoire se relie-t-elle intimement à celle du château de Moulineaux, si célèbre sous le nom de château de Robert-le-Diable. Les ruines de cet antique palais ducal dominent la côte au pied de laquelle elle est assise. Jean Sans-Terre affectionnait par-dessus tout ce séjour. Pendant les années 1202 et 1203, que nous le voyons élever, avec une persévérance digne d'un meilleur sort, les châteaux d'Orival, de Radepont et de Moulineaux, nous lui voyons faire des sacrifices extrêmes en faveur de ce dernier. Le 4 juin 1202, il ordonne à Robert de Vieux-Pont de donner 100 liv. à Godefroy Lauterelle et à Guillaume fils d'Alain, pour faire les constructions de Moulineaux, *ad operationes de Molinellis*[1]. Le 29 du même mois, ordre à Godefroy Lauterelle de bien recevoir Pierre Destokes, le fidèle serviteur du roi, et de surveiller activement les travaux commencés[2]. Dans les premiers jours de juillet, c'est Guillaume Dubosc qui reçoit ordre de payer 60 liv. à Godefroy Lauterelle, et, à la fin du même mois, c'est Robert de Vieux-Pont qui est chargé de contracter un emprunt de 60 liv. pour l'achèvement du travail[3].

En février 1203, le roi visita son château et y séjourna deux jours. Les rôles de la Tour de Londres signalent sa présence à Moulineaux neuf fois dans l'espace de six mois, et l'itinéraire de ce prince ne lui attribue pas moins de quinze voyages en deux ans[4]. On sait que

[1] *Rotuli Normanniæ in turri Londinensi asservati*, publiés en 1835, par Th. Duf. Hardy, t. I, p. 46.

[2] *Id.*, *ibid.*, p. 55.

[3] *Id.*, *ibid.*, p. 58.

[4] *Id.*, *ibid.*, passim.

c'est de Moulineaux qu'il partit pour assassiner son neveu Arthur dans la tour de Rouen.

Toutefois, le 19 avril, il fait reprendre les travaux avec activité, et ne veut plus qu'on s'arrête sous aucun prétexte, pas même celui d'argent. Aussi il donne ordre à Pierre des Roches, son trésorier, de délivrer 100 liv. à Guillaume fils d'Alain, pour faire marcher la construction à tout prix [1]. Hélas! il était trop tard. Les soldats de Philippe-Auguste allèrent plus vite que ses ouvriers. Quand il se vit forcé de quitter la Normandie, et de la céder au vainqueur, il fit renverser le château de Moulineaux, préférant le détruire que de le voir possédé par un ennemi. Le chapelain de Philippe-Auguste nous apprend qu'il le renversa de fond en comble.

A présent, n'est-il pas naturel que le roi d'Angleterre, qui avait une telle prédilection pour Moulineaux, en ait fait reconstruire l'église? Elle dut être la chapelle du château, et, au moyen-âge, un château se conçoit-il sans chapelle? N'est-ce pas l'accompagnement obligé de toute construction militaire à cette époque? Et puis, dans le mot *Operationes,* dont se sert constamment le duc dans ses chartes et ordonnances, la construction de la chapelle n'est-elle pas comprise, et est-il défendu d'y voir plus que la forteresse? « Le château une fois détruit, qui aurait pu, dans un simple village, construire un édifice qui, bien que bâti sur une petite échelle, ne s'en fait pas moins remarquer par le choix des matériaux et le luxe de sa décoration intérieure? C'est à tel point, que des villes seules, ou de riches communautés, auraient pu en posséder de semblables en Normandie. Le château n'a été rebâti qu'au XIV^e^ siècle; or, l'église, d'après l'examen de son architecture, appartenant évidemment à la première période du siècle précédent, il serait malaisé de l'attribuer à d'autres qu'à Jean Sans-Terre [2]. »

Mais si cette église fut commencée par Jean Sans-Terre, il est probable qu'il n'eut pas le temps d'y mettre la dernière main.

Poursuivi par le vainqueur de Bouvines, il se retira dans son île avant de la décorer de verrières et de l'ériger en titre. C'est là, sans doute, ce qui explique pourquoi, dans le vitrail de l'abside, nous trouvons une bordure aux armes de France et de Castille, trace évi-

[1] *Rot. Norm.*, t. I, p. 80.

[2] Mémoire de M. Deville, Arch. de la Commiss. départ.

dente du passage de la reine Blanche en ces lieux. Le souvenir de cette princesse vit dans tous les villages d'alentour; mais, nulle part, il n'est écrit en caractères plus solennels que dans cette verrière, où cette reine, accompagnée de son fils et de sa belle-fille, fait elle-même à Dieu l'offrande de sa fenêtre. Cette belle et touchante cérémonie dut avoir lieu vers l'an 1240, lorsque Pierre de Colmieu consacra l'église [1], et lui donna le titre de baptismale et de paroissiale. Le baptistère, béni à cette occasion, est encore le même aujourd'hui. M. Langlois le croyait plus ancien que l'église. C'est une grande cuve octogone, droite comme une colonne, et tapissée d'arcs en plein-cintre, soutenus toutefois par des chapiteaux du XIII[e] siècle.

L'église de Moulineaux, mesurée dans œuvre, a 30 mètres de long sur 7 mètres 50 centimètres de large; la nef, qui se termine au jubé, a trois compartiments de voûte et quatre fenêtres à lancette; les arceaux des voûtes sont un peu aigus: ce qui me ferait croire que cette partie haute est de quelque temps postérieure à la partie basse de l'édifice. Il en est de même des arcs-doubleaux de séparation, dont la retombée porte sur des chapiteaux à crosse ou sur une tête dont deux mains soutiennent le menton. Les fenêtres, munies au-dedans de simples tores, et au dehors de jolies colonnettes, sont les plus charmantes lancettes que l'on puisse rencontrer dans nos campagnes.

Au-dessus du portail, légèrement cintré, est une lancette double surmontée d'une rose unie. L'ancien clocher consistait tout simplement dans un pignon à travers lequel on avait pratiqué deux ouvertures pour les tinterelles. Depuis, on y a accolé une mauvaise charpente d'ardoise.

Cette nef a gardé en partie le système de décoration intérieure dont elle fut dotée au XIII[e] siècle; les parois des murs et des voûtes sont découpés en appareil de pierre, au moyen de lignes rouges qui forment une espèce de damier. Dans chaque carré on voit souvent une rose rouge. Les clefs de voûte sont entourées de peintures jaunes, rouges et vertes. Le long des arceaux descendent des méandres. Chaque fenêtre est encadrée dans une guirlande de fleurs, et, sur le pignon du portail, se développent des fresques dont on voit encore les têtes.

[1] On voit, à l'intérieur et au-dehors de l'église, des croix de Consécration.

[2] Arch. de la Commiss. des Antiq.

Au XVIe siècle, comme nous l'avons déjà dit, on s'avisa de peindre sur les murs les douze apôtres de grandeur naturelle. Cette composition « d'un style lourd et incorrect », fut exécutée vraisemblablement par les ordres de la famille De Caradas, qui occupait alors le château. Saint Pierre est effacé; saint Jean tient un serpent et un calice; saint André porte sa croix; saint Philippe tient une croix et un livre, saint Thomas une pique, saint Barthélemy un poignard, saint Jacques-le-Mineur une équerre, saint Mathieu une hallebarde, saint Simon une scie, saint Jude une massue, saint Mathias une fiole et une arme Le dernier, qui est effacé, était sans doute saint Jacques-le-Majeur.

Le chœur, composé de deux compartiments, est éclairé par sept fenêtres, dont cinq à l'abside. Trois seulement ont conservé leurs vitraux coloriés. Celle du fond, haute de 2 mètres 15 cent., et large de 25 cent., renferme trois sujets; celui du haut me paraît une Annonciation; celui du milieu, une Vierge avec l'enfant Jésus. Marie est assise comme une reine sur un trône, la tête couronnée, et tenant dans sa main un sceptre fleurdelisé; au bas est le groupe des donateurs.

« Ces peintures, évidemment du XIIIe siècle, dit Hyacinthe Langlois, sont remarquables par la vivacité des couleurs et l'extrême épaisseur de leurs couches, mais, très principalement, par le sujet votif qui en occupe le bas. La bordure, aux blasons de France et de Castille, semble autoriser à croire que la princesse, offrant le vitrail à Dieu, est Blanche, veuve de Louis VIII, accompagnée de son fils saint Louis, et de Marguerite de Provence, femme de ce roi. La forme de la vitre tenue par la femme agenouillée en avant des autres personnages, étant précisément celle qu'ont uniformément les fenêtres de l'église de Moulineaux, on ne peut suspecter cette verrière d'avoir été apportée d'un autre édifice à la place qu'elle occupe aujourd'hui; seulement, les panneaux intérieurs étant blancs, on peut considérer comme certain que ce vitrail a perdu ses rosaces, et que l'on a remonté celles qui restent, pour atteindre l'amortissement de l'ogive.

« Nulle église de Rouen, sans excepter la Cathédrale, n'offre, dans sa vitrerie de couleur, un sujet aussi plein d'intérêt par ses personnages historiques et par son antiquité. Malheureusement, cette curieuse relique des arts de nos pères est fracturée en plusieurs places[1]. »

Du côté de l'Évangile, est un fragment de l'ancienne vitrerie de

[1] Archives de la Commiss. — Carton de Moulineaux, dessins de 1831.

l'église du XIIIe siècle. Il représente un roi avec sceptre à la main et couronne en tête. Les fleurs de lis indiqueraient saint Louis plutôt que Jean Sans-Terre. « La partie inférieure du vitrail, dont il forme l'amortissement, est occupée par une grande figure isolée de saint Jean-Baptiste, exécutée aux approches du XVIe siècle. »

La fenêtre du côté de l'Épître est occupée par une figure de saint Jacques-le-Majeur, du genre et de l'époque de Saint-Jean-Baptiste. Au-dessous est l'écusson des seigneurs de Caradas, vraisemblablement donateurs de cette verrière [1]. On ne découvre, dans cette fenêtre, aucun vestige de la vitrerie primitive.

Le chœur renferme des pierres tombales effacées ; des socles élégants de XVIe siècle ; un bas-relief en bois représentant la Présentation de la sainte Vierge au temple, et enfin, une statuette en bois doré, avec inscription du XIIIe siècle. On dirait un voyageur qui s'appuie sur un bâton.

Dans cette église, dont la sacristie ne fut construite qu'en 1678, nous trouvons tout le système des anciennes sacristies. Au bout de l'épître est une piscine du XIIIe siècle. Au fond de l'abside, est un enfoncement indiquant le siége du célébrant. De chaque côté, dans le mur, est un carré en creux, qui ressemble à une armoire pratiquée pour y placer les ornements nécessaires au culte. Il y a ici toute une étude des coutumes liturgiques du XIIIe siècle.

Signalons, en finissant, le plus bel objet d'art que possède cette église. C'est un jubé en bois de chêne, sous forme de navire, suspendu en l'air, entre le chœur et la nef. On prétend qu'il fut donné par les sieurs de Caradas. Il dut posséder un orgue, car, en 1832, Hyacinthe Langlois y a trouvé encore cinq touches dorées.

On dirait qu'il a été sculpté à deux différentes époques. Comme Janus, il a deux visages, et il semble porter deux siècles dans ses flancs. « Toute la partie au regard du sanctuaire est décorée de médaillons dans le genre renaissance, et d'arabesques du même goût. Ces sculptures sont d'une excellente manière, et taillées avec beaucoup de finesse et de franchise. La partie de ce jubé qui fait face à la porte est décorée de fenestrages d'un joli gothique fleuri [2]. »

[1] Ils portaient, sur champ d'azur, un cœur d'argent, surmonté de deux vannets d'or.

[2] M. E.-H. Langlois, Arch. de la Commission.

IMPRESSIONS DE VOYAGES.

SOUVENIRS
DE SICILE ET DE MALTE[1].

Taormine. — Catane. — L'Etna.

A l'Auteur de l'*Excursion scientifique et industrielle dans le Tyrol et l'Italie*, etc.

Une calèche découverte, ferraillant et fort sale, deux rosses dignes de la voiture, un cocher digne de l'attelage; derrière, un valet de pied, domestique des chevaux et du cocher, vêtu d'un lambeau de chemise, d'un pantalon et d'une bretelle; dessous, dans un filet, notre bagage trempant dans l'eau des ruisseaux torrentiels que nous passions à gué : tel est l'équipage que nous permet de prendre la route royale de Messine à Catane. Après Catane, on nous menace de voyager à dos de mulet, — bête peu agréable à monter, — car la Sicile n'est pas encore partout sillonnée de routes carrossables.

Nous traversons une plaine fertile, dont les champs, séparés par des haies de cactus et d'agavés, offraient déjà de nombreux épis. A gauche, nous avons la mer; à droite, une des chaînes de montagnes qui, prolongement probable des Abruzzes, forment, pour ainsi dire, la carcasse de la Sicile, et, sur chacun des sommets escarpés de cette chaîne, des villages, véritables nids d'aigles, souvent perdus dans les nuages. Est-ce la crainte des Grecs, des Arabes, des Normands, de toutes les nations enfin qui se sont disputé ce malheureux pays, qui a fait bâtir, dans ces positions inexpugnables, des maisons qu'on y a laissées par habitude, maintenant que ces causes n'existent plus?

[1] Voir notre livraison d'avril 1845.

J'en croirais assez cette raison, car le cap Alessi, que traverse la route, est surmonté d'un château fort, de construction normande, à en juger par son aspect général, mais avec certaines modifications de construction. Ainsi, les murs sont tout d'une venue, sans créneaux ni machicoulis, et percés de nombreuses meurtrières longues et étroites : le donjon placé du côté de terre, poste le plus dangereux, semble seul muni de machicoulis non apparents, à en juger par son diamètre, plus considérable au sommet qu'à la base; mais, c'est qu'aussi, pour le donjon exposé à un assaut, les moyens de défense devaient être différents de ceux des autres parties du château, qui, par leur position inaccessible, étaient à l'abri d'un coup de main.

Toujours est-il que jamais refuge de pillards ne fut bâti sur des rocs plus escarpés, ni mieux défendus par la mer, de presque tous les côtés; de sorte que le gros de la garnison pouvait s'éloigner sans crainte du corps de la place, espèce de réduit sûrement gardé par une poignée d'hommes. Une tour carrée, surtout, séparée du reste par un précipice et reposant sur la pointe d'un rocher, semble défier tout, excepté la famine. Une embrasure large et évasée, qui s'ouvre au pied de cette tour, et semble placée pour défendre le donjon, m'a donné à réfléchir, car elle conviendrait merveilleusement à une pièce d'artillerie. Le soleil couchant, glissant ses rayons dorés sur la pente de la montagne, colorait encore le sommet des murs et des tours, tandis que leur pied et les rocs qui leur servent de base, plongés dans la demi-teinte, allaient se perdre dans les flots sombres qui battent leurs flancs depuis des siècles. L'heure, la beauté du tableau, les bruits de la vague, m'absorbaient tout entier. Les gémissements de l'éternel reflux, était-ce, pour l'antiquité, l'éternel blasphème de quelque Titan enseveli sous ces rocs? Quelles pensées la vague plaintive éveillait-elle dans l'ame de la châtelaine solitaire, tandis qu'assise dans la profonde embrasure d'une tour, les regards plongés dans l'immensité du ciel et de l'onde, elle attendait le chevalier, guerroyant au loin contre les Arabes ou les Grecs? Et nous, quel charme nous attire vers ce bruit incessant et monotone de la vague, vers ce spectacle toujours le même et toujours nouveau? Je cédais moi-même à ce charme, lorsqu'une arme à feu détonna derrière moi : à ce bruit, des myriades d'oiseaux sortent des ruines, en poussant des cris lamentables, et je me retourne : un homme, armé d'un fusil, m'apparaît sur la pointe d'un roc qui domine la route, se détachant en noir, lui et son pié-

destal, sur les teintes pourpres du couchant. Je vous vois sourire, et siffler peut-être l'air si connu de Fra-Diavolo: riez et sifflez; pourquoi n'aurais-je pas, moi aussi, mes aventures et mes terreurs de voyage? pourquoi un brigand farouche ne m'aurait-il pas, à moi aussi comme à tant d'autres, fait l'honneur de me dévaliser, de m'assassiner peut-être? Mais rassurez-vous, c'était à un lapin qu'était destiné le coup de fusil qui eût pu m'effrayer. On m'a dit que je l'avais échappé belle, mais je n'en crois rien, car les Italiens sont les plus poltrons voyageurs que je connaisse, et, pour eux, la Sicile est un épouvantable coupe-gorge. On nous offrit le lapin en question, et je le refusai, mais mal nous en prit, car, à Dei Jardini, notre couchée, nous n'eûmes que du macaroni rance et des sardines frites avec une huile un peu trop forte en goût! Et quels lits! Mais notre lapin n'eût rien fait à cela.

A ce propos, écoutez un conseil, *experto crede Roberto*, et profitez-en, si jamais vous allez en Sicile d'ici à long-temps. Emportez, 1° quelques provisions, car c'est ici un adage, que le voyageur nourrit son hôtellier; 2° un large sac en toile très légère et serrée: le sac n'est pas pour vos provisions, mais pour vous-même, veuillez m'en croire. Avant que de vous coucher, mettez une serviette sur votre taie d'oreiller, insinuez-vous dans votre sac, et faites en sorte de vous le nouer serré autour de votre cou, sans vous étouffer cependant. Vous éviterez ainsi les dégoûts d'un lit sale et les piqûres de ses hôtes. Vous voudriez faire changer les draps de votre lit, que ce serait inutile; nous l'avons voulu plusieurs fois de suite, mais on nous rendait les draps que nous avions fait enlever d'abord, et que nous avions vu replier avec soin. Pardon de ces détails, mais je pense qu'ils vous seront utiles, sinon agréables, et que les ennuis qu'ils promettent ne vous arrêteraient pas en chemin, car vous le savez, *et olim meminisse juvabit*.

Aux premiers rayons du jour, nous avions quitté les affreuses couchettes de l'auberge de *Dei Jardini*, et, grimpés sur des mulets, nous gravissions la montagne aux flancs de laquelle sont accrochés Taormine et les ruines d'un théâtre.

Taormine n'est qu'une longue rue assise sur un plateau long et étroit, et l'on a peine à concevoir comment il a pu exister, sur ces escarpements, une ville assez importante pour posséder un théâtre aussi magnifique que l'annoncent les ruines qui subsistent encore. On y rencontre encore quelques vestiges de l'architecture dite *arabe* par les uns, *normande* par les autres: ce sont des maisons

fort simples, percées de fenêtres en ogives, souvent géminées, petites du reste, et ornées d'un trilobe formé d'une seule pierre, sans moulures. Une torsade suit les contours de la baie, et se termine à la clef par un pédicule surmonté d'un fleuron. Cette même torsade flanque quelquefois les angles des maisons, et en sépare les étages, bâtis en petit appareil et blanchis à la chaux, tandis que les chambranles des portes et des fenêtres, et tout ce qui forme encadrement, est de pierre volcanique noire. Le long de la route que nous avons traversée, les maisons sont basses et misérables, composées la plupart d'une seule chambre sans cheminée; des nattes de jonc la divisent en logemens pour les hommes et les bestiaux. Les enfans sales et déguenillés se vautrent dans ces taudis, pêle-mêle avec des petits porcs, leurs compagnons habituels. La seule partie nationale du costume des femmes, est une pièce triangulaire de laine, blanche et épaisse, qui leur couvre la tête, et dont les deux bouts, ramenés sur la poitrine, leur encadre la figure, dont elle ne laisse voir que les yeux et le nez.

En voyant cette misère de la Sicile, comment ne pas songer à celle de l'Irlande? Deux îles, asservies toutes deux, l'une à l'aristocratie anglaise, l'autre à l'aristocratie napolitaine. Les produits du sol dévorés, ici sur le continent, là dans la métropole; dans le Nord, peu d'éducation et peu de droits; dans le midi, nulle éducation et pas de droits : mêmes causes, mêmes effets; et de plus, ici, des biens de main-morte et une armée de moines, riches mendiants dont la fainéantise prélève le plus clair de la subsistance du travailleur.

Nous autres, qui sommes habitués à voir rebâtir tous les quinze ans nos théâtres, nous avons lieu d'être étonnés que ce qui reste des villes antiques soit précisément ce qui, chez nous, disparaît tout d'abord. Mais ce n'était pas avec de fragiles matériaux que les anciens bâtissaient ces monuments, et ici je ne vois pas de reproche à faire à notre goût, car les conditions sont changées. Sous notre climat, un théâtre en plein air serait impossible; puis, les jeux scéniques ne faisant plus partie de l'éducation du peuple, n'étant plus une cérémonie religieuse, la vie étant bien autrement affairée, l'heure du spectacle a dû changer, et, de la nécessité d'employer une lumière artificielle, est née celle d'employer des peintures brillantes; et mille autres causes que j'omets ou que j'ignore.

Les Grecs y mettaient moins de façons : dans les flancs d'une mon-

tagne, comme ici, comme à Syracuse, comme partout enfin, ils creusaient les gradins de l'amphithéâtre, puis ils élévaient en face leur scène étroite servant comme de piédestal aux groupes qui récitaient les pièces. Car, chez eux, où l'immensité du théâtre n'eût pas permis de saisir le jeu de la physionomie des acteurs perdus sous un costume et sous un masque qui augmentaient considérablement le volume de leur voix et celui de leur corps, l'art des groupes et des poses devait être un moyen de faire mieux pénétrer, dans l'esprit du spectateur, les intentions du poète : et, de plus, chez les Grecs, si amoureux de la forme, qu'ils avaient divinisée, le metteur en scène devait se préoccuper de l'ensemble et de l'harmonie des lignes. Nous en avons pu juger nous-mêmes, lorsqu'on a ressuscité sur notre scène l'*Antigone* de Sophocle. Nous avons été frappés de la simplicité de l'action, découpée pour ainsi dire en tableaux, pendant lesquels les acteurs, gardant toujours leurs positions relatives, semblaient poser pour le statuaire. J'avoue qu'après avoir vu *Antigone*, j'ai mieux compris la construction des théâtres grecs, et comment il était possible d'arriver à un puissant effet dramatique avec des moyens qui nous semblent barbares.

Les Romains ont suivi, pour leurs constructions, le système des Grecs, et ont élevé leurs portiques, le plus souvent possible, autour des gradins creusés par ceux-ci. C'est ce qui est arrivé à Taormine, où l'arcade romaine s'est greffée sur le système de construction plus simple, mais moins savant, de la Grèce.

Je voudrais pouvoir vous peindre la magnificence du tableau que nous avions sous les yeux. Pour premier plan, les gradins du théâtre, dépouillés de leurs marbres et couverts d'herbes et de plantes; les colonnes renversées de la galerie qui les circonscrivait : puis la scène et ses arcades en briques, à demi ruinées, laissant voir le penchant de la montagne couverte de pâturages et de figuiers. Plus loin, à gauche, la mer blanchissant sur la plage, et contournant les caps de Catane et de Syracuse; à droite Taormine, avec ses terrasses et ses lambeaux de murs crénelés; plus haut, dans une position impossible, sur la pointe d'une aiguille, Mola, perdue dans les nuages; et enfin devant nous le *Gibel!* la montagne par excellence, l'Etna; couvert de neige; puis tout autour de nous l'air bleu et limpide, tandis que quelques flocons de vapeur se dissipaient sur la plage aux premiers rayons du soleil. Que d'oppositions! quel vaste champ! Et que de

qualités diverses il faudrait à un peintre pour rendre exactement un pareil paysage, composé d'un si bizarre concours d'élémens divers? Figurez-vous tous les tons à marier ensemble : l'azur du ciel et le bleu de la mer; le vert tendre de l'herbe et le feuillage foncé des figuiers : tout cela vu à travers les arcades de brique rouge de la scène ; les feux des tropiques et les neiges du pôle; le désordre des ruines et la richesse des marbres les plus précieux; puis notre ravenelle rustique mariant ses fleurs jaunes aux dards des agavés et aux raquettes des cactus.

De Dei Jardini à Catane, la route traverse une plaine assez ennuyeuse, et dont la couleur annonce que nous longeons la base du volcan, caché par une atmosphère épaisse et lourde. Un seul village, celui d'Aci-Reali, et son château placé sur des rocs au milieu de la mer, reposent agréablement la vue. Cependant, nous vivons sur la terre classique de la mythologie, et, n'étant plus embellis par les fables ingénieuses de l'antiquité, ces lieux ont pour nous peu de charmes. Ici, sous le double poids d'un château féodal et des roches de basalte qui le supportent, au milieu de la mer, gémit Acis, l'amant de la bergère Galathée, enséveli sous le roc que lui lança le jaloux cyclope. Plus loin, ce sera le promontoire où l'aveugle Polyphême, risée de la plaine, accusait *Personne* (quel affreux jeu de mots!) de lui avoir ravi la lumière. Nous verrons ensuite les prairies où Proserpine fut ravie à Cérès sa mère, et l'onde sacrée, maintenant ignoble lavoir, de la nymphe Aréthuse, qui adoucit la peine de la déesse. — Comment, me direz-vous, vous physicien, et partant réaliste, a-t-on pu jamais croire de pareilles fables? — Mais d'abord les a-t-on jamais crues, vous répondrai-je? Et, nous-mêmes, n'en croyons-nous pas de plus absurdes encore? Les peuples primitifs, qui bien plus que nous mêlent la nature à la vie humaine, qui plus que nous se servent du langage symbolique, ont voulu peut-être transformer les phénomènes de la nature en petits drames qui, transmis d'âge en âge, ont perdu leur caractère mythique, pour ne plus laisser qu'une fable absurde. Qui empêche qu'Acis enseveli sous les rochers, Proserpine disparue aux enfers, ne soient un peuple pasteur, et que la plaine ensevelie sous la lave, que Cérès consolée par la nymphe, ne soient l'agriculture renaissant au milieu des laves et des cendres, grâce à la fraîcheur des ruisseaux? Pour le cauteleux Ulysse, nous en ferons un aventurier grec, moitié guerrier, moitié marchand, ayant voulu ravir à la Sicile ses

richesses minérales, et chassé par les Cyclopes, population de mineurs portant leur lampe au front, comme vous les avez vus encore en Angleterre. S'il n'y a pas de mines de métaux en Sicile, il y en a à l'île d'Elbe, et les Hellènes, mauvais géographes, ont pu confondre les deux îles. Mais pardon de l'outrecuidance de mes explications : faites en ce que vous voudrez ; riez en même, mais ne bâillez pas.

Catane est percée de rues larges et droites, le long desquelles s'élèvent des palais inachevés, couverts de sculptures sans goût, qui sont une contrefaçon de notre genre rocaille, avec moins de fantaisie, toutefois, et de légèreté. Après le dernier tremblement de terre qui détruisit presque toute la ville, les habitants, heureux de vivre encore, et follement confiants dans l'avenir et dans leurs ressources, tracèrent le plan d'une ville magnifique ; mais les ressources manquèrent, et les palais somptueux en sont restés à la moitié du premier étage : quant à l'avenir, il est encore un mystère. Souvent bouleversée et détruite par les éruptions ou les tremblements de terre, Catane ne possède d'édifices antiques que ceux de l'antiquité romaine, détruits et conservés tout ensemble par la lave, comme à Herculanum. Les ruines d'un Amphithéâtre et celles d'un Odéon (salle de concert), puis des vestiges de Bains sous la Cathédrale, forment, si j'ai bonne mémoire, toutes les ruines de Catane. Le Musée Bischieri renferme une collection assez estimable de bronzes romains, de poteries gréco-siciliennes (ce qu'on appelle vases étrusques), quelques marbres, des armes damasquinées du moyen-âge, et des pièces d'histoire naturelle. Faux ou non, les vases gréco-siciliens sont assez communs en Sicile, et, n'étaient les frais et les embarras du transport, on aurait plaisir à en rapporter quelques beaux échantillons.

Avant que de vous faire monter avec moi à l'Etna, permettez-moi de vous faire connaître deux originaux que j'ai rencontrés ici : d'abord notre aubergiste, M. Abbate, le modèle du genre, connu de tous les voyageurs, et M. *L. S.*, rédacteur en chef du *Phare* de Catane.

Le premier, homme obséquieux et poli, doué d'une échine passablement flexible, mais aussi de doigts passablement crochus, vient chaque matin vous demander des nouvelles de vos lits, et, après chaque repas, des nouvelles de votre dîner. Vous voulez acheter quelques-uns de ces riens que le voyageur emporte toujours comme souvenir des lieux où il passe? Ici ce sont des échantillons minéralogiques. « N'allez « pas chez tel marchand, vous dira M. Abbate, c'est un fripon. Je

« vous enverrai un marchand de confiance. » Et vous voyez arriver le garçon qui vous a servi le déjeûner, lequel vous rançonne d'importance, car il lui faut partager avec son patron. Vous voulez des mules : « Je vous procurerai un muletier sûr, vous dit encore notre homme. Il « vous demandera tant : ce n'est pas trop ; vous pourrez cependant le « réduire à tant pour lui, tant pour ses bêtes, avec tant de pour-boire ; « il sera content. » Mais c'est à notre homme qu'appartiennent bêtes et gens, et c'est toujours son escarcelle qui reçoit.

« Enfin, il n'y a pas de provisions sur l'Etna, dit-il, ni sur la route « de Syracuse. » Aussi faut-il prendre provisions chez lui, et mules pour les porter. N'ayez souci de rien, si ce n'est d'avoir la bourse ronde, et notre homme se chargera de tout, même de la vider.

Notre second original nous aborde au Musée, et nous sert de *cicerone*, un peu malgré nous ; mais enfin il s'insinue : il nous parle de Paris, de la rue S.-Honoré qui tombe dans la rue de la Paix, laquelle donne sur le boulevard où sont situés la Madeleine et l'Opéra, les Funambules et la colonne de Juillet ; de Londres, où le Strand aboutit à Trafalgar-square, etc., etc. ; de Madrid, de New-Yorck ; il nous aurait probablement parlé de Pékin si nous l'eussions laissé faire. Il avait parcouru toutes ces villes sur la carte. Enfin, par son journal, il faisait connaître à ses concitoyens ce que la douane lui laissait arriver de nos feuilletons, expurgés et traduits par lui. Du reste, plus anti-dévôt que toute l'Encyclopédie, plus républicain que la Convention, il s'est mis fort en colère contre moi, parce que je n'ai pu lui chanter la Marseillaise. Mais je l'ai là, illustrée par Charlet, et prête à partir par la première occasion ; à cette condition seule j'ai pu obtenir la paix. Cet original est, je pense, l'expression, probablement exagérée, de la jeunesse italienne, qui, les regards tournés vers la France, attend tout de son intervention, et lui emprunte son esprit et sa littérature, faute de mieux : c'est pour cette cause seule que je vous en ai entretenu.

Mais gravissons l'Etna, que nous ne voyons pas encore, tant les nuages sont bas et nous dérobent sa cime.

Alfred D. (Rouen).

(*La suite à une prochaine Livraison.*)

JURISPRUDENCE.

ESQUISSE
SUR LES REQUÊTES DU PALAIS
DU PARLEMENT DE PARIS.

— SUITE [1]. —

De l'Assiduité.

Les anciens officiers de justice n'étaient, de même que les nôtres, tenus de venir au Palais que les jours de conseil, d'audience ou d'assemblée générale. Pas plus qu'aujourd'hui, l'on ne considérait comme une infraction aux lois de la résidence, les courses et le séjour qu'ils pouvaient faire accidentellement, en autre temps, à la campagne ou dans les lieux voisins de leur siége. Cette tolérance s'étendait au cas où, suivant la paraphrase de Gilles Bourdin, sur l'art. 129 de l'ordonnance de 1539, « l'absence était si petite. qu'on ne dût, pour raison d'icelle, en « demander congé »; mais, lorsqu'elle devait être de quelque durée, il fallait se conformer à l'usage qui s'était introduit, et la faire régulariser par le premier président, avec l'assentiment de la Chambre, que cette absence intéressait plus particulièrement.

Au-delà de ces simples limites, l'intervention de la Cour, ou de la Grand'chambre qui la représentait, était indispensable. François Ier semble avoir voulu un instant, en août 1539, ravir aux Parlements,

[1] Voir les livraisons d'octobre et décembre 1844, et celles de mars, avril et juin 1845.

pour se l'attribuer privativement, ce droit qui leur avait été conféré par les ordonnances de décembre 1320, octobre 1446, avril 1453, juillet 1493, mars 1498 et octobre 1535; mais, dans tous les cas, il le leur reconnut ou le leur restitua peu de mois après, par son ordonnance du 23 novembre 1539, et Henri III le leur confirma par son ordonnance de Blois, en 1579. Par arrêt de la grand'chambre de Toulouse, du 30 juin 1593, un conseiller des Requêtes fut privé de ses gages pendant tout le temps de son absence, pour être parti, aussitôt après sa réception, avec l'agrément de sa Chambre seulement. Pourtant, il est permis de croire qu'à Paris, les magistrats des Requêtes, sans tenir compte de la disposition de l'art. 2 de l'ordonnance de 1453, qui les soumettait nominativement à la règle commune dans cette matière, étaient parvenus à faire revivre l'exception faite en leur faveur par l'article 77 de l'ordonnance de 1493, en vertu duquel ils n'étaient astreints qu'à « obtenir la licence des présidents et conseillers de leur Chambre. » C'est, du moins, la conclusion que l'on doit tirer des dispositions de leurs règlements des 9 septembre 1598, 18 février 1600 et 14 août 1619, qui assignent annuellement, à chacun de leurs membres, au bout de deux ans d'exercice, sans distinction de qualité, un congé de soixante jours, augmenté de quinze jours pour les anciens, c'est-à-dire pour les présidents et conseillers qui avaient plus de dix ans de service, sous la condition que les absences seront imputées sur ces deux mois, ou sur ces deux mois et demi, « qu'ils pourront prendre pour vaquer à leurs affaires, en demandant toutefois congé. » Les Requêtes, en établissant ainsi, d'une manière uniforme et successive, la mesure licite des absences, qui ne pouvaient jamais entamer la réserve d'un président et de six conseillers, avaient pourvu à la marche régulière de la justice, et garanti à tous la jouissance égale d'un droit qui, dans les Tribunaux, est souvent absorbé par les mêmes individus, au détriment de leurs collègues, plus délicats et plus assidus. Dans les Chambres criminelles de quelques-unes de nos Cours, le même usage s'est introduit ou perpétué, comme un dédommagement de la privation des deux mois de vacations, dont ne profitent que les Chambres civiles.

Quoi qu'il en soit, il est impossible de se dissimuler que les mœurs judiciaires, en faisant, d'une faculté subordonnée à l'empire des circonstances personnelles, un droit fixe et absolu, dont chaque magistrat réglait lui-même l'usage selon ses propres convenances, s'étaient bien

éloignés [1], à mesure que la vénalité avait multiplié les offices de toute espèce, de la saine rigueur des principes d'après lesquels aucun fonctionnaire public ne peut disposer, à son profit, de tout ou partie de son temps, qu'il doit tout entier à l'exercice de sa charge, qu'à l'instant même où il y est contraint par la nécessité, et tant que dure cet obstacle. Ni Louis XII, ni François I^er^, dans leurs ordonnances de mars 1498, art. 25, et d'octobre 1537, art. 7, n'avaient admis les congés de tolérance; ils avaient enjoint, au contraire, « aux gens de leurs Cours, « sous la charge de leurs consciences, d'arbitrer le délai le plus brief « que faire se pourroit, pour le retour, selon l'exigence de la matière. » Le congé, énonçant le motif de l'absence, l'époque à laquelle il commençait, et celle à laquelle il finissait, était transcrit sur les registres du Parlement, qui devaient, en outre, indiquer la date précise de la reprise des fonctions : c'est ce que porte formellement une ordonnance de François I^er^, du 23 novembre 1539 [2], ainsi conçue : « Voulons et nous « plaît que tous et chacun les officiers de notre dit royaume, pays et sei- « gneuries de notre obéissance, de quelque état, qualité et conditions « qu'ils soient, feront dorénavant résidence continuelle ès villes, lieux et « endroits où leurs dits offices sont établis, pour iceux exercer en personne : « et ce sur peine de privation de leurs dits offices, lesquels nous avons, « dès maintenant comme pour lors, déclarés et déclarons impétrables « comme vacans par ladite privation, au cas que, dedans deux mois « après la publication de nosdites présentes, ils soient défaillants de faire « ladite résidence, ou que ci-après ils s'absentassent et délaissassent le « lieu où ils sont tenus faire leur dite résidence pour l'exercice per- « sonnel de leurs dits offices, sans permission de nous, ou autre cause « légitime et raisonnable, dont toutefois sera fait registre et acte pu- « blic auparavant que soi absenter, qui contiendra le jour du partement « et la cause de l'absence, et un semblable registre du jour de leur

[1] « L'assiduité au Palais, dont la lecture des ordonnances renouvelle tous « les ans l'engagement; cette assiduité, autrefois si exactement observée, « que personne ne s'absentait, ni pour affaires urgentes, ni même par ordre « du Roi, qu'il n'en eût demandé et obtenu en ce lieu la permission et le « congé, qui ne s'accordaient d'ordinaire que pour un terme limité; cette « assiduité est à présent prescrite, et il n'est plus besoin de rechercher des « excuses et des prétextes pour s'en dispenser. » (3^e^ Mercuriale prononcée à la Saint-Martin, 1657. *Œuvres de Denis et Omer Talon*, t. 2, p. 93.)

[2] Ordonnances royaulx, 1541, feuillet 71.

« retour ; autrement, et à faute de ce faire, encourront ladite peine de « privation comme dessus.... » Ces formalités sont encore le calque fidèle de celles qui président, de nos jours, à la délivrance des congés, si ce n'est, pourtant, qu'ils doivent contenir, en outre, l'indication du lieu où se rend le magistrat, et que le pouvoir central, représenté par le Garde des sceaux, doit en être informé dans les trois jours, afin qu'il puisse user de la faculté qu'il a de les révoquer, s'ils ont été mal à propos accordés.

Quiconque s'absentait indûment, ou excédait le terme de son congé, perdait, d'après l'art. 2 de l'ordonnance du 28 octobre 1446, tout droit aux profits et émoluments de son état, c'est-à-dire aux vacations et aux épices. Cette mesure, la plus efficace de toutes pour retenir les officiers à leur poste, n'était point une vaine menace, et les corps l'exécutaient rigoureusement. L'art. 6 de l'ordonnance du mois d'octobre 1535 ajoutait à cette sanction, outre la suspension des gages qui avait toujours lieu, une amende arbitraire au bout de quinze jours, et, successivement, en cas d'une seconde et d'une troisième infraction, la privation du salaire et celle de l'office. Toutefois, la vacance de l'office n'était point encourue de plein droit : elle ne pouvait être déclarée qu'après le refus d'obéir à trois dénonciations ou sommations faites au titulaire. Au Parlement de Toulouse, les Chambres assemblées se contentèrent d'ordonner : « Qu'il serait mandé à maître Jacques Carron, pré« sident aux Enquêtes, absent puis trois ou quatre ans en Cour à Paris, « de venir dans trois mois faire et exercer sa charge de président, sur « peine de privation de ses gages. »

En résumé, d'après les textes législatifs, le fait seul de ne point assister à la rentrée de la Cour, enlevait un mois de traitement, et, pour le surplus de l'année, le défaut d'exactitude ou de présence entraînait, outre cette peine pécuniaire, la privation du droit de participer à la distribution des procès, quelquefois même graduellement l'amende, la suspension et l'interdiction. Les règlements particuliers des compagnies étaient venus en aide à ces dispositions, en établissant partout[1] une bourse commune, dont les fonds étaient distribués en droits d'as-

[1] V. Jousse, *Traité de l'administration de la justice*, tome I, partie 2, titre 3, page 504. — Cet auteur cite un règlement du 18 juillet 1677, rendu pour le présidial de Tours, et un édit de septembre 1697, relatif aux présidiaux de la Franche-Comté, qui ordonnaient de semblables retranchements.

sistance aux juges présents, tandis que la part des défaillants subissait une réduction pour chaque absence.

Les chambres des Requêtes du palais, qui ne formaient qu'un seul corps divisé en deux sections pour l'exercice de la juridiction seulement, mettaient en commun : 1° les bénéfices que procuraient les vacations des offices, par mort, résignation ou autrement ; 2° le produit des épices ; 3° le montant des retenues faites aux absents et aux retardataires : mais ce dernier article disparaît de la communauté, par suite d'une délibération du mois de mai 1624, qui réserva à chaque chambre les amendes résultant de la pointe ou piqûre de ses membres, afin que la répartition de ce pécule profitât à ceux qui avaient réellement supporté la surcharge du service.

La règle, qui confondait en une masse unique les sommes provenant des deux premiers objets, continua à subsister. Les avantages provenant de la vacance des places judiciaires, ne pouvaient donner et ne donnèrent naissance à aucune difficulté ; ils avaient cela d'heureux, qu'ils étaient la rémunération légitime du travail, et ne faisaient tort à personne[1]. Le mécanisme du partage des salaires éventuels fut plus compliqué. Les chambres réunies, comme elles le faisaient dans toutes les circonstances où il s'agissait de l'intérêt commun, décidèrent, le 15 mai 1597, que les taxes des dépens seraient distribués tour à tour à deux conseillers de chaque chambre, par qui elles seraient faites, sur le vu des pièces et des sentences remises au greffe, avec injonction aux procureurs, qui furent mandés le lendemain devant l'assemblée, de se conformer à ces prescriptions, sous peine d'être responsables de toute infraction en leur propre et privé nom. La désignation de ce lieu pour cette opération, prouve que, même avant la promulgation de l'édit de mars 1673, les juges, répugnant à recevoir directement leurs épices, avaient chargé de ce soin les employés du greffe, qui, d'ailleurs, mieux que personne, étaient à même d'en assurer le paiement, non point en conservant les pièces des parties (ce qui était interdit), mais en refusant de délivrer l'arrêt, ainsi qu'une lettre du chancelier D'Aguesseau, en date du 22 mai 1729, leur en reconnaît le droit. L'infidélité de quelques-uns de ces délegués ne changea rien à cette honorable coutume ; car Boinvinet, greffier des Requêtes, ayant emporté les épices de la deuxième chambre, celle-ci se borna à déclarer, le 12 décembre 1671, que son prédécesseur Petit-Pied, commis à sa

place, « partageroit, au sou la livre, entre Messieurs », les émoluments qu'il avait reçus pendant son exercice momentané, après en avoir déduit 150 livres par mois pour ses vacations, et 25 livres pour les gages de son clerc. Du reste, elle dut remplacer, de ses propres deniers, la somme qui avait été détournée, lorsqu'elle procéda, avec l'autre chambre, à la formation de la masse; car, pour entretenir entre elles la bonne harmonie et une émulation généreuse, elles étaient convenues de faire deux parts égales de leurs épices réunies, avec obligation, pour la chambre dont la recette avait été la moindre, de rapporter la différence, qui était prise, en pareil cas, dans la bourse particulière des magistrats, laquelle variait suivant leur zèle, diminuant en raison de leur inexactitude, et grossissant en proportion de leur assiduité. Les absents, qui n'en étaient pas moins soumis aux conséquences de la pointe, ne participaient pas aux dépens taxés sur les sentences rendues dans les procès par écrit ou instances, conformément aux principes suivis dans les chambres des Enquêtes, et, *à fortiori*, ne jouissaient pas du préciput du cinquième, attribué au rapporteur dans les affaires de compte, d'ordre, de contribution et de préférence. Le partage de la bourse, qui était fait tous les mois avec la plus stricte équité par deux conseillers désignés de la même manière que pour la taxe, se nommait distribution; pour y figurer comme partie prenante, il fallait être présent. Tels étaient, sur ce point, les usages consacrés par les statuts des Requêtes, sous la date des 9 septembre 1598, 18 avril 1622, mai 1624, 17 décembre 1629 et 14 février 1691; ces statuts n'avaient fait que confirmer la disposition de l'article 2 de l'ordonnance du 28 octobre 1446, et de l'article 6 de l'ordonnance d'octobre 1535. Cependant, la cour fit une exception en faveur d'un de ses membres; le congé accordé, le 11 juillet 1670, à M. Ollier de Nointel, pour se rendre en ambassade à Constantinople, porte que « ce magistrat sera tenu pour présent tout ainsi que s'il étoit actuellement à la chambre. » Le même avantage ne fut pas assuré à M. François Courtin, aussi conseiller aux Requêtes, lors de la transcription faite, le 13 août 1596, de la lettre de cachet « afin de service, qui lui permettait d'accompagner le duc de Bouillon en Angleterre. »

[1] L'art. 28 du décret du 30 janvier 1811 a reproduit cette disposition: il abandonne au magistrat qui a rempli l'intérim, la partie du traitement convertie en droits d'assistance, et réserve l'autre au trésor public.

La piqûre manquait d'uniformité et de stabilité ; son existence, et par conséquent sa pénalité, dépendaient de la volonté de chaque chambre, qui pouvait seule bien apprécier l'opportunité et les proportions d'une mesure qui touchait spécialement à l'ordre de son service intérieur. Là où cet usage était en vigueur, le greffier, à l'instant même où l'heure de la séance sonnait à l'horloge du palais, qui servait de régulateur unique pour les magistrats, représentait le registre sur lequel était piqué le nom de tout officier[1] manquant à la réunion, sans en avoir obtenu l'autorisation préalable ; celui qui arrivait trop tard était, comme celui qui ne se présentait pas, soumis à cette espèce d'amende infligée à l'inexactitude. Les réglements, qui différaient quelque peu ensemble, n'appliquaient jamais par analogie, à la piqûre, la disposition de l'ordonnance de Louis XII, qui punissait de la suppression d'un mois de gages le retour tardif à la suite des vacations, n'eût-il été que de vingt-quatre heures. Quiconque ne venait point en la chambre le 13 novembre, était piqué comme absent, soit qu'il fût en commission ou ailleurs ; mais le magistrat s'appartenant à lui-même, suivant un principe encore observé aujourd'hui, toutes les fois que son service ne l'appelle pas au palais, la sanction pénale ne portait que sur chaque jour d'entrée, son absence se fût-elle prolongée pendant *tout* le mois de novembre, ou pendant d'autres mois entiers.

A la première Chambre, l'abondance des affaires rendit nécessaire, au mois de mars 1650, le rétablissement des piqûres, qui avaient été abandonnées. Il y fut donc arrêté « que Messieurs ne pourroient, à moins d'une cause valable d'empêchement, jugée telle par la Chambre, se dispenser d'assister exactement aux audiences du matin et de relevée, sans être piqués d'un écu valant trois livres, qui seroit, au besoin, déduit sur leurs bourses, et employé aux nécessités de la Chambre », au lieu d'être partagé entre ceux qui la composaient : néanmoins, la même délibération crut à propos, en considération des occupations qui pourraient arriver, « d'octroyer individuellement 80 piqûres par année, lesquelles serviroient d'exemption pour les entrées ».

A la seconde Chambre, la piqûre s'élevait, au mois de novembre 1598, tant pour le matin que pour l'après-midi, à un écu et demi : les 18 février 1600 et 14 août 1619, elle fut réduite à un écu, même les

[1] Les articles 11, 12 et 13 du décret du 30 mars 1808 ont presque calqué les anciens réglements sur cette matière.

jours où il y avait deux entrées. Là, les piqûres étaient imputées sur les soixante ou soixante-quinze jours de congé, qui étaient acquis à chacun des magistrats dans le cours de l'année, et n'étaient suivies de la perte d'un écu qu'après que ce droit était épuisé; cependant, sous la condition, exprimée dans un réglement du 14 novembre 1624, que les absents auraient préalablement fait acte de présence après la fête de Saint-Martin.

Les législateurs de 1790, de l'an VIII, de 1808 et de 1811, après avoir cédé au vœu et à la raison publics, qui demandaient, avec la suppression des épices, l'abolition du principe de la propriété privée des offices, si malheureusement rétabli en partie par la loi de 1816[1], ont cru pouvoir, sans tenir compte de la différence des temps, des idées, des mœurs et des institutions, pouvoir adapter, à la nouvelle organisation judiciaire, les moyens qui servaient auparavant à maintenir les juges dans les liens d'une stricte exactitude. Pour arriver à cette assimilation, la loi a dû recourir à une fiction inadmissible, qui dénatura l'unité des appointements, pour en faire deux portions, l'une fixe et inhérente au fait seul de la possession du titre, l'autre variable comme l'exercice des fonctions, qui se distribue en droits de présence, et revêt ainsi le caractère des anciens salaires, à cela près qu'au lieu d'être formée du produit des taxes décernées contre les parties, elle se prélève sur la moitié de la rémunération attachée à l'emploi par le gouvernement. Accepter et ratifier de semblables combinaisons par l'exécution,

[1] « Je puis, à ce propos, dit Mézerai, qui vient de raconter que l'infidélité « d'un commis, sous Charles VIII, fit peser sur les parties l'expédition des « arrêts jusque-là supportée par le trésor royal, marquer ici l'origine des « épices, qui est une autre charge que les misérables plaideurs se sont imposée « eux-mêmes. Quelque partie, qui avait obtenu un arrêt à son profit, s'étant « avisée, pour remercier son rapporteur, de lui donner des boîtes de dragées et « de confitures, qu'alors on nommait épices, un second, puis un troisième, « un quatrième, et plusieurs autres ensuite, le voulurent imiter. Ces reconnais- « sances volontaires furent tirées à conséquence, et devinrent un droit néces- « saire; les juges crurent être bien fondés de les demander, quand on ne les « donnait pas. Après, ils les taxèrent; puis, à la fin, ils les convertirent en « argent. Tant il est dangereux de faire règlement des présents à des personnes « qui peuvent s'en faire un droit quand il leur plaît! » *Adde Glossaire* de Laurière, et les *Recherches* de Pasquier. La première taxe d'épices, à Toulouse, est du 18 novembre 1446; en Bretagne, elle ne remonte qu'à 1539. Les 800 livres de gages, qu'avait La Roche-Flavin, ne pouvaient suffire au quart de sa modeste dépense.

c'eût été, de la part des magistrats, spéculer sur les absences, même les plus légitimes, de leurs collègues, et bénéficier, en réalité, d'une partie d'un traitement très mince, nécessaire quelquefois à l'existence d'une famille ; c'eût été, peut-être, favoriser l'abus des congés par la perspective d'un lucre pour ceux qui seraient restés à leurs siéges, en ôtant en même temps tout scrupule à ceux qui, par leurs goûts ou par leur fortune, seraient plus disposés à acheter ce droit et à solder le surcroît de besogne des autres à beaux deniers comptants. Blessée, d'ailleurs, d'une mesure qui la mettait en quelque sorte sur la ligne des mercenaires payés à proportion de leurs heures de travail, la magistrature a toujours et presque partout, en France, renoncé au bénéfice du droit d'assistance, et refusé d'appliquer un système qui était en opposition avec la délicatesse et l'élévation de ses sentiments[1]. Averti par la notoriété publique, M. le Garde des sceaux, dont l'action ne s'étend pas à une matière qui est du ressort de la police intérieure des cours et tribunaux, les a invités, par une circulaire du 29 janvier 1840, à généraliser, s'ils ne voulaient pas profiter personnellement des retenues de cette espèce, l'usage introduit dans quelques siéges, qui affectent les sommes provenant de cette source à des achats de livres et aux autres dépenses de leurs bibliothèques. Cette transaction n'a pas été accueillie favorablement, et les choses sont restées ce qu'elles étaient ; l'esprit du devoir, le meilleur et le plus puissant aiguillon de l'autorité judiciaire, a continué à suffire seul à la discipline de l'assiduité. Le gouvernement doit être, suivant l'expression de M. Victor Foucher, fier de voir l'administration de la justice confiée à de tels citoyens, d'autant plus que la magistrature souveraine, à raison de la modicité de sa rémunération, hors de proportion avec les besoins croissants de la vie, les nécessités de sa position et les services qu'elle rend à l'État, n'a pas cessé d'être ce qu'elle était sous l'ancienne monarchie, « une honorable servitude et une honnête pauvreté[2]. »

[1] *V.* Carré, *Traité des Lois de la compétence*, annoté par M. Victor Foucher, t. II, p. 29 et suiv., avec la note.

[2] La Roche-Flavin, livre 2, ch. 22.

L. Pillot,
Conseiller à la Cour royale de Douai.

(La fin à la prochaine livraison.)

BIBLIOGRAPHIE.

Essai historique et statistique sur l'Avranchin; par M. Boudent-Godelinière, 2 vol. in 8°, chez Tostain, lib.-éditeur, à Avranches, 1844.

Les travaux de géographie historique ont une utilité incontestable, quand ils sont faits sur les lieux, par des hommes consciencieux et éclairés. Ils rectifient les erreurs propagées par des compilateurs de Dictionnaires géographiques; et le soin minutieux des détails, qui serait ailleurs un abus, est ici le premier mérite. Mais ces ouvrages, qui ne paraissent demander que du soin et de la patience, exigent d'autres qualités supérieures, une érudition sûre et sobre, un esprit méthodique et sévère qui se renferme dans la question, et ne traite pas de la France entière ou même de l'Univers, à l'occasion de chaque village. L'ouvrage de M. Boudent-Godelinière a quelques-unes des qualités que nous cherchons dans les travaux d'érudition locale, mais malheureusement aussi plusieurs des défauts que nous sommes habitués à y trouver. C'est un travail sérieux; nous le traiterons comme tel, en disant franchement le mal comme le bien.

Le premier mérite d'un pareil ouvrage doit être la sévérité de la forme et la pureté de l'érudition. La première exclut les digressions et les ornements étrangers au sujet; la seconde puise à des sources d'une authenticité incontestable, et écarte toutes les autorités suspectes d'erreur ou de partialité. M. Boudent-Godelinière ne me paraît pas remplir suffisamment ces deux conditions. Il ne sait pas se renfermer dans son sujet. A l'occasion de l'arrondissement d'Avranches, il entre dans des détails fort curieux sans doute, mais étrangers au sujet, soit qu'il traite des origines de la langue française, et rapporte les serments de Louis-le-Germanique et de Charles-le-Chauve (tom. I, p. 26-27), soit qu'il raconte l'origine des épices donnés aux anciens Tribunaux par les plaideurs (p. 76-77.) Si l'on voulait citer tous les exemples de ces digressions, il faudrait noter presque toutes les pages. Sans doute, il y a souvent de l'intérêt dans les détails que donne l'auteur; mais ce n'était pas la place. Il est impossible de ne pas se rappeler, en parcourant cet ouvrage, le vers si juste de Boileau :

> Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.

Quant aux sources, M. Boudent-Godelinière n'est pas assez difficile. Il puise partout. Les auteurs de seconde main, même ceux dont le témoignage est justement suspect, lui paraissent d'une autorité aussi incontestable que les contemporains. On le croirait, du moins, à la manière dont il les rapproche. M. Cappefigue, surtout, revient sans cesse; M. Cappefigue, dont on a si souvent fait justice et dévoilé le charla-

tanisme. Parfois même, M. Boudent, en citant des érudits respectables, place leur nom auprès d'anciens écrivains, et il en résulte d'étranges rapprochements. Ainsi, à la page v de son Introduction, il dit en note: « Grégoire de Tours et M. Aug. Le Prévost pensent que c'est à l'année « 471 que l'on doit rapporter l'expulsion complète des Romains du pays « des Gaules, etc. » En multipliant les autorités peu concluantes, M. Boudent-Godelinière a négligé les véritables sources d'un pareil travail, les cartulaires et les titres féodaux; il en cite quelques-uns, mais il fallait étudier toutes les anciennes chartes, les analyser et en extraire un travail substanciel et définitif. Le livre, dégagé des digressions et des citations modernes, eût gagné en précision, en science et en utilité. Il eût été une mine précieuse pour les lecteurs, toujours peu nombreux, auxquels s'adressent les ouvrages de cette nature. Sous sa forme actuelle, il ne satisfera ni les érudits, ni les gens du monde. Cependant, je l'ai dit en commençant, il y a des qualités dans ce travail. La partie statistique est traitée avec soin; l'auteur connaît bien l'Avranchin, ses ressources agricoles, le genre de culture qui convient, et il en parle avec une netteté et une précision qu'on regrette de ne pas trouver dans le reste de l'ouvrage. Les détails relatifs à l'histoire moderne, surtout à la Révolution française, à l'Empire et à la Restauration, ont un caractère d'authenticité qu'ils doivent aux souvenirs personnels de M. Boudent-Godelinière. Ce sont là des mérites incontestables, et suffisants pour rendre l'ouvrage utile à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de Normandie.

= Les Contes Normands de Jean de Falaise, avec les Dessins de l'ami Job.— Petit vol. in-18, Caen. — Rouen, Lebrument, libraire.

Rien de plus ingénieux, et on peut dire de plus intéressant, que le petit livre publié sous ce titre. L'auteur, *Jean de Falaise*, puisqu'il lui convient de prendre ce pseudonyme tout normand, a répandu, dans ses récits, cette variété que le lecteur aime tant à rencontrer dans ce genre de productions. A la variété des sujets se joint un style qui ne manque pas d'une certaine originalité, mais auquel on pourrait peut-être reprocher d'être parfois un peu trop cru. Pour le fond de l'œuvre, il en ressort presque toujours une moralité, telle que peut la comporter la forme de ces Contes, dont nous aurions bien envie de citer quelques passages, mais nous pensons qu'ils n'auraient rien à gagner à être ainsi morcelés. Nous nous bornerons donc à constater tout le plaisir que nous a fait éprouver la lecture de *Romain du Diable-aux-îles*, et de *l'OEillet rouge*, et à répéter ce que dit l'auteur lui-même à la tête de ses opuscules: « Ce petit livre, c'est le désopilatif des mélancoliques, c'est le lacrimatif des rieurs.... »

CHRONIQUE.

—

= Amélioration de la Basse-Seine. — Nous avons sous les yeux une brochure qui vient d'être publiée sous ce titre, par un *Riverain de la Seine*, et que nous recommandons vivement à l'attention de nos lecteurs. Elle présente un plan qui résume d'une manière concise mais complète les idées conçues et émises, à diverses époques, par les personnes qui se sont le plus particulièrement occupées de leur importante question. On y trouve, en effet, tracé à grands traits le projet d'une canalisation de la Basse-Seine, entre la Mailleraie et le Havre, au moyen de digues longitudinales qui, ramenant, dans toute cette longueur, le lit de la Seine à des proportions de largeur rationnelles, le terminent enfin, à *l'embouchure*, vers la mer, par une espèce d'entonnoir ayant son fond vers Honfleur, et s'évasant ensuite, d'un côté jusqu'au Havre, et de l'autre vers l'embouchure de la Touque (Trouville-sur-Mer.).

Malgré le petit nombre de pages consacré à l'exposition de ce vaste plan, il est nettement présenté; et ceux qui ont suivi cette grave question, et pris connaissance des divers projets auxquels elle a donné naissance, y trouveront tous les détails nécessaires pour le faire apprécier. L'auteur y expose d'une manière sommaire sans doute, mais, toutefois, avec une assez grande précision, l'importance, la nature et le prix des travaux à exécuter, qui paraissent devoir s'élever, en sommes rondes, à vingt-neuf millions de francs. D'un autre côté, il porte en compte, comme cela doit être, les immenses terrains en prairie qui se trouveront reconquis sur la Seine et la mer, au moyen des travaux proposés. Selon l'auteur, qui, en cela, ne nous paraît se livrer à aucune exagération, l'étendue de ces terrains ne serait pas moindre de 5,000 hectares, qu'il évalue à 4,000 francs. En prenant cette base, qui, certes, sera considérée comme très modérée, on aurait, au bout de peu d'années, un produit de 60 millions de francs, qui couvriraient, avec un large bénéfice, l'avance de 29 millions qui aurait été faite pour l'exécution des travaux. Il y aurait donc, pour le gouvernement, ou pour une compagnie qui les entreprendrait, de grands avantages à réaliser.

L'auteur aborde, chemin faisant, les plus graves des objections qui aient été faites contre les travaux proposés. Nous extrairons de sa brochure deux passages qui donneront une idée de la manière de l'*auteur*, de la précision et de la netteté de ses solutions.

« On se récriera peut-être contre l'idée de substituer à la baie actuelle, qui a 8 à 9,000 mètres de large, une entrée de 6 à 700 mètres seulement, pour l'arrivée du flot en Seine. On va prétendre, sans doute, que les travaux seront inexécutables, qu'ils seront bouleversés à mesure de leur exécution, et, qu'en tout cas, l'entrée de notre canal sera bientôt bouchée par les alluvions de la mer et de la rivière.

« Quant à la difficulté d'exécution des travaux, avec de l'argent on y arrivera. N'avons-nous pas vu s'exécuter la jetée d'Honfleur? N'a-t-on pas, à diverses époques, fait des digues ou épis sur le rivage du Havre? Ne fait-on pas encore, en ce moment, en dehors de la Floride et du côté des Neiges, de nouveaux murs qui empiètent considérablement sur la mer?

« Nos digues en pierres perdues ne seront pas plus difficiles à faire que tous ces travaux. L'entrée de la Seine, réduite à 6 ou 700 mètres, peut-être même à une largeur moindre encore, ne représentera plus, en quelque sorte, que l'entrée d'un port, et, sous ce point de vue, pourquoi cette entrée serait-elle plus maltraitée que celles des autres ports du littoral? La marée, en entrant dans les ports de Dieppe, Fécamp, le Havre, Honfleur, bouleverse-t-elle quelque chose dans ces ports?

« Pourquoi bouleverserait-elle davantage l'entrée du port de Rouen, transportée sur les bords de la mer, et réduite à une largeur convenable? Pourquoi y aurait-il une barre à l'entrée de ce port, plutôt qu'aux autres entrées du littoral?

« Si ces divers ports sont sujets, intérieurement, à des alluvions plus ou moins grandes, toujours est-il qu'à l'extérieur, du moins, il ne se forme aucun barrage nuisible à l'accès du port. Pourquoi en serait-il autrement à l'entrée maritime du port de Rouen, quand cette entrée surtout possède une chasse nettoyante d'une puissance imposante, et telle qu'il serait à désirer d'en voir sortir une semblable de chaque port de mer? »

Plus loin, l'auteur réduit à leur juste valeur ces terreurs vraies ou simulées, qui s'efforcent de présenter les travaux à faire comme devant amener de redoutables perturbations dans le régime des eaux, soit pour le Havre, soit pour la Seine elle-même :

« Quelques personnes ont élevé des craintes sur le résultat des travaux à exécuter pour améliorer la Seine maritime, tant pour le port du Havre que pour celui de Rouen.

« On parle de perturbation dans le régime des eaux du Havre, et on redoute un plus grand envasement du port; on craint, si on creuse

trop la traverse, de voir reporter, soit en amont, soit en aval, les bancs ou les hauts fonds que les travaux auront fait disparaître, depuis Villequier jusqu'à la mer ; on va même jusqu'à craindre de voir diminuer, d'une manière sensible, les eaux dans le port de Rouen, si la traverse était trop creusée.

« Pour rassurer les craintes relatives au régime des eaux du port du Havre, il suffirait de faire remarquer ce que sont, par rapport à l'Océan, les 18,000 hectares de surface de la Basse-Seine, à submerger par la marée, sur un ou deux mètres de profondeur : c'est une goutte d'eau agissant sur l'immensité des mers. Or, qu'il entre un peu plus ou un peu moins de marée dans la Seine, quelle influence cela peut-il avoir sur la hauteur des eaux dans le port du Havre, qui est en pleine mer ?

« Il n'est pas plus raisonnable de croire que l'envasement sera plus considérable dans le port du Havre, si, par un rétrécissement de chenal, on établit une chasse nettoyante plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui, à l'embouchure de la Seine, sous le prétexte que tous les détritus de la rivière, au lieu de rester a l'embouchure, comme ils le font aujourd'hui, se porteraient au large, et entreraient dans le Havre.

« Qu'il nous soit permis d'abord de faire remarquer que l'eau qui apporte des vases dans le port du Havre, est celle de la marée montante ; or, cette eau vient du large et principalement de la Hève, et non pas de la Seine.

« Les eaux de la rivière n'ont donc aucune influence sur l'envasement du Havre. D'un autre côté, il est facile de voir que l'établissement d'un chenal fixe et solide sur ses rives, devra nécessairement diminuer de beaucoup, sinon faire disparaître entièrement, au lieu de les augmenter, les vases et les sables qui se promènent à l'embouchure de la Seine. En effet, chacun sait qu'aucunes de ces alluvions ne proviennent de la Seine au-delà de la Mailleraie, puisque, pendant neuf mois de l'année, il ne passe par cet endroit, venant d'en haut, que des eaux parfaitement limpides. Il est constant que les bancs de la Seine maritime ne sont que le produit de toutes les érosions que la marée occasionne sur les rives et sur les fonds de la Seine, depuis la Mailleraie jusqu'à Honfleur.

« Dans ce moment, la portion de la Seine à améliorer, entre Honfleur et la Mailleraie, présente une surface d'environ 18,000 hectares, garnie de rives sans défenses, et de fonds vaseux et mobiles, qui sont incessamment tourmentés et bouleversés par le flot ; or, lorsque le flot n'aura plus d'action que sur un chenal d'environ 3,000 hectares seulement,

plus profond, bien nettoyé, et garni des deux côtés de digues ou berges en caillou, il est de toute évidence que la Seine ne présentera presque plus, en cet endroit, d'aliment aux érosions de tout genre et aux dépôts vaseux à amener au Havre, ou ailleurs. »

Nous ne pouvons que féliciter hautement l'auteur anonyme de la brochure que nous analysons, d'avoir ainsi nettement résumé la question si intéressante de l'amélioration de la Seine. Et, s'il est vrai que cet opuscule ne puisse être considéré comme un devis détaillé des travaux à exécuter, parce qu'en effet ce n'était et ne pouvait être là le but de l'auteur, parce que, d'un autre côté, cela eût été complètement inutile pour la plus grande partie des lecteurs à qui il était destiné, on ne peut méconnaître que ce ne soit au moins un programme complet, un plan nettement indiqué de ce qu'il y a à faire pour atteindre le but que le pays doit avoir en vue, en entreprenant enfin les travaux si vivement réclamés par les besoins de la navigation. Nous partageons, en effet, complètement l'opinion que l'auteur émet dès en commençant, lorsqu'il dit : « L'amélioration de la Basse-Seine ne peut pas être faite avec les fonds du budget annuel, à raison de quelques centaines de mille francs par an ; ce ne sont point des essais et des tâtonnements qu'il faut, car ces sortes de travaux, partiellement exécutés une année, seraient peut-être détruits l'année suivante, et pourraient ainsi compromettre la navigation en Seine. Il faut, au contraire, un vaste plan d'ensemble, combiné de manière à ne rien compromettre de ce qui existe ; il faut entreprendre et terminer, en trois années, l'amélioration de la Seine maritime, au moyen de digues latérales, sans solution de continuité, depuis la Mailleraie jusqu'au Havre ; il faut, en un mot, établir un fleuve nouveau, tel qu'on voudrait que la nature l'eût fait. »

Puisse l'auteur être entendu de tous ceux qui sont appelés à décider cette grave question d'avenir pour la marine commerçante !

F. D. A.

= Désastre de Monville et de Malaunay. — Nous avons déjà parlé, dans notre dernier numéro, de la spontanéité et de l'abondance des secours offerts de toutes parts aux victimes de l'événement du 19 août. Un mois s'est écoulé, et le zèle de la bienfaisance ne s'est pas ralenti un seul jour. Chacun a voulu apporter son offrande au malheur ; les plus humbles comme les plus riches ont rivalisé de générosité, et, dans un court espace de temps, on a vu se grossir, d'une manière presque magique, le trésor de charité destiné à venir en aide aux infortunés qui ont survécu au désastre, et aux familles de ceux qui ont succombé.

Le montant des souscriptions, et le produit de plusieurs loteries, s'élè-

vent aujourd'hui à plus de 308,000 fr. Voici, d'après les dernières listes de souscription publiées par les journaux, la récapitulation générale des offrandes recueillies * :

SOUSCRIPTIONS.	*Août.*		*Septembre.*		TOTAUX.	
Offrandes du Roi et de la Famille royale. Votes des ministères, du Conseil général et du Conseil municipal de Rouen......	47,000	»	»	»	47,000	»
Vote du Conseil général de l'Eure........	»	»	1,000	»	1,000	»
Sommes versées à la Recette générale....	19,736	»	11,820	95	31,556	95
— à la Préfecture..........	2,899	»	7,355	65	10,254	65
— à la Mairie de Rouen....	19,589	20	9,496	10	29,085	30
— à la Mairie de Monville..	3,212	»	8,567	15	11,779	15
— à la Mairie de Malaunay..	8,527	35	1,581	90	10,109	25
— au *Journal de Rouen*.....	37,064	»	15,413	25	52,477	25
— au *Mémorial de Rouen*...	12,189	»	5,185	95	17,374	95
— au Comité de souscript. de la Filature (M. Loyer)..	3,242	75	4,379	»	7,621	75
Loterie de la Société d'Horticulture.......	»	»	3,772	30	3,772	30
Paris, chez MM. Laffitte, Blount et comp.	4,358	»	8,208	25	12,566	25
— au *Journal des Débats*...........	9,293	»	6,152	85	15,445	85
— chez MM. J.-J. Laveissière et comp..	2,492	»	1,684	25	4,176	25
— au bureau du *National*...........	477	»	679	10	1,156	10
— souscript. du *Gr. Orient de France*.	»	»	1,235	»	1,235	»
Elbeuf...............................	8,903	»	5,162	40	14,065	40
Le Havre.............................	6,930	»	6,300	87	13,230	87
Bolbec...............................	3,657	30	1,178	50	4,835	80
Dieppe...............................	533	»	2,182	15	2,715	15
Fécamp...............................	254	»	468	95	722	95
Darnétal (Conseil municipal)............	500	»	»	» [1]	500	»
Yvetot et Caudebec-en-Caux............	»	»	1,560	55	1,560	55
Neufchâtel et arrondissement...........	»	»	1,360	05 [2]	1,360	05
Communes de Maromme.................	»	»	3,040	45	3,040	45
— Sotteville-lès-Rouen.......	»	»	2,182	70	2,182	70
— Canteleu et Bapaume......	991	»	666	82	1,657	82
— Déville..................	»	»	»	» [3]	»	»
— Barentin.................	793	80	881	40	1,675	20
Autres Communes de la Seine-Inférieure et de l'Eure...........................	»	»	3,624	70	3,624	70
Votes et Souscriptions diverses...........	»	»	845	»	845	»
TOTAUX.............	192,641	40	115,986	24	308,627	64

[1] 2,011 fr. 95 c. versés, en outre, au *Journal de Rouen*.

[2] Plus 833 fr. 85 c. versés antérieurement au *Journal de Rouen*.

[3] 1,828 fr. 70 c., versés au *Journal de Rouen*.

* Nous ajouterons, à la désignation que nous avons donnée dans notre dernier numéro (p. 126), des Administrations, Établissements et Corporations dont les souscriptions particulières ont été envoyées à Rouen, la Banque de France, le Tribunal de Commerce de Paris; les notaires, commissaires-priseurs et huissiers de Paris; le Cercle du Commerce et la Société libre du Commerce de Rouen; la Compagnie d'Assurances la *Providence*, etc. — Dans notre Récapitulation générale figurent aussi, le montant des souscriptions ouvertes à Mulhouse, à Radepont, à Pont-Audemer, à Louviers, et dans beaucoup d'autres communes; dans les bureaux du *Siècle*, de la *Réforme*, du *Progrès* du Pas-de-Calais, du *Journal de la Somme*, des journaux du Hâvre, de Dieppe et

Après avoir constaté ces résultats, avec tout le plaisir que fait éprouver la mission de rendre compte des élans généreux de la bienfaisance, il nous est pénible d'avoir à signaler certaines manœuvres qui, sous le manteau d'un zèle charitable, nous paraissent ne pas ressembler trop mal à une véritable spéculation.

Que signifie, en effet, cette loterie de deux cent mille billets, où l'on va jusqu'à montrer aux souscripteurs des lots dont la valeur varie depuis 5 jusqu'à 36,000 francs? Cela ne rappelle-t-il pas un peu les leurres décevants des anciens jeux de cette espèce, si justement prohibés, depuis quelques années, par le Gouvernement? Pour nous, nous comprendrions une loterie dont les objets seraient tous donnés, soit par des artistes, soit par des dames consacrant leurs loisirs à des travaux utiles ou gracieux, soit encore par des industriels ou des artisans offrant quelques-uns des produits de leur industrie pour enrichir la somme des lots. Mais nous désapprouvons hautement ces sortes d'entreprises cupides, qui, s'armant de toute calamité publique, semblent vouloir exploiter les sympathies généreuses, et, chose plus coupable peut-être, arracher, à des gens qui n'en ont pas le moyen, le prix d'un ou de plusieurs billets, en leur offrant l'appât de lots d'une valeur énorme. Ceci n'est plus, à notre avis, qu'un trafic cherchant à se voiler sous le masque d'une feinte générosité ; et, tout en accordant nos sympathies aux loteries dans le genre de celle de la Société d'horticulture et de celle des Artistes, qui s'organise en ce moment sous le patronage de M. H. Bellangé, nous ne pouvons en dire autant à l'égard de la grande loterie de deux cent mille billets qui s'établit sur le plan de celle de Saint-Eustache, dont on connaît maintenant les nombreuses déceptions, et qui, après avoir fourni matière à quelques tripotages honteux et à des spéculations de bas étage, n'a produit, en définitive, à l'œuvre qui en était le prétexte, que le tiers à peine du montant des billets placés.

de Fécamp; dans les bureaux de l'Administration du chemin de fer; les produits des représentations données à Rouen par M. Bouffé, et au Havre par madame Stoltz et par M. Bardou; de celle donnée à Mulhouse par les sous-officiers de la garnison; des concerts de la Société maçonnique de Rouen et de l'Institut musical d'Orléans; enfin, les collectes faites dans plusieurs compagnies de la garde nationale de Rouen, etc.

Toutes ces souscriptions figurent dans les listes des sommes versées à la Préfecture, à la Recette générale, aux Mairies de Rouen, de Monville et du Havre, et aux bureaux des Journaux de Rouen.

= FÊTE AU CHATEAU D'ARQUES. — Il y a quelques années, les ruines du château d'Arques, l'un des monuments historiques les plus précieux que possède la France, et l'une des gloires de notre Normandie si riche en grands souvenirs, allaient être mises à l'encan et rasées. Madame Reiset, la veuve de notre ancien receveur général, dont la mémoire restera long-temps chère au pays, voulant conserver ce monument à la France, en fit l'acquisition, et le mit sous la sauve-garde d'un de ses fils. M. Jules Reiset, si digne du nom qu'il porte, depuis le jour où il est devenu possesseur du château d'Arques, n'a cessé d'apporter un soin religieux à la conservation de cette magnifique ruine, déjà si fatiguée du temps, et maltraitée plus encore par la main des hommes. Il n'a épargné ni soins, ni temps, ni argent, pour la soutenir, la déblayer, lui rendre son caractère, sans se permettre aucune addition parasite. Plein de goût et d'intelligence, s'appuyant d'ailleurs sur les conseils de nos antiquaires normands, parmi lesquels nous nous faisons un devoir de citer l'historien du château d'Arques, il n'a pas voulu refaire, mais simplement conserver. Ses efforts ont été couronnés d'un plein succès. Grâce à lui, les ruines du château d'Arques semblent renaître de leurs cendres.

Pour couronner l'œuvre qu'il a entreprise, et qu'il a déjà presque conduite à fin, M. Jules Reiset, voulant fixer le souvenir du héros du château d'Arques sur les murailles à demi écroulées de sa vieille citadelle, a demandé au ciseau de M. Gayrard, son ami, l'un de nos plus habiles statuaires, un bas-relief représentant Henri IV le jour de la bataille d'Arques. Ce bas-relief, qui n'a pas moins de 4 mètres de long sur 3 mètres de hauteur, et dont tout le monde a pu admirer le modèle à la dernière exposition de Paris, vient d'être terminé sur place. Il occupe le dessus de l'arcade de l'ancienne poterne, du côté qui regarde le donjon du château. M. Reiset a eu l'heureuse idée d'en fêter l'inauguration le 21 septembre dernier, jour anniversaire de la bataille d'Arques. Un concours empressé de sa famille, de ses amis, de nombreux habitants de Dieppe, d'Arques et des campagnes environnantes, a répondu à l'appel de l'ordonnateur de la fête. Les principales autorités du pays témoignaient, par leur présence, de l'intérêt qu'elles y prenaient. La garde nationale de Dieppe, digne héritière de ces braves Dieppois qui prêtèrent leur appui à Henri IV le jour de la bataille, y était représentée par sa musique militaire, qui a su retrouver pour lui l'air national de *Vive Henri IV*, que l'on a accueilli par d'unanimes applaudissements. C'est aux flambeaux, à la lueur des torches enflammées, des feux étincelants de toutes parts sur les ruines, que le bas-relief a été découvert

aux yeux de la foule émerveillée. Elle a pu se croire un instant transportée sur le champ de bataille où Henri IV, à la tête de sa petite armée, mit en déroute les 30,000 hommes de Mayenne. Le héros, à cheval, armé de pied en cap, le casque au long panache blanc en tête, l'épée à la main, s'élance sur l'ennemi. Dans le lointain, on voit le choc des deux armées. Déjà celle de Mayenne plie; la victoire est au Béarnais. Au-dessus du héros, la renommée aux ailes éployées lui présente une palme; devant lui s'avance, à travers les airs, le génie de la France, qui lui offre le sceptre et la couronne qu'il vient de conquérir. Des applaudissements ont accueilli cette belle œuvre, qui suffirait seule pour assurer la gloire de l'artiste qui l'a conçue.

Un feu d'artifice, tiré au pied du donjon et du milieu de ses ruines, a terminé cette brillante soirée, qui laissera un long souvenir chez tous ceux qui ont été assez heureux pour y assister, et qui ne peut manquer d'avoir au loin du retentissement.

= Beaux-Arts. — Une solennité artistique, à laquelle assistait l'élite de notre société rouennaise, a eû lieu, au commencement de ce mois, dans la grande salle des Consuls; c'était l'inauguration des trois tableaux historiques que la Chambre de commerce a fait exécuter par M. Schopin, en conformité des dispositions testamentaires de M. Bouctot, pour orner sa salle d'apparat. Ces trois tableaux représentent, comme on sait, l'*Institution de la juridiction consulaire*, sous Charles IX (1563), l'*Installation de la Chambre de commerce*, sous Louis XIV (1703), et la *Visite de Louis-Philippe aux Consuls*, en 1833. Le premier de ces tableaux est bien connu du public; il a figuré à notre dernière Exposition, et a été l'objet d'un examen critique dans cette *Revue*. Quant aux deux autres, qui ont été généralement trouvés de beaucoup inférieurs au premier, et dont l'exécution décèle une certaine précipitation, nous nous proposons de leur consacrer une appréciation consciencieuse que le manque d'espace nous force d'ajourner. — Nous examinerons en même temps une vaste composition dont notre Musée vient de s'enrichir, grâce à la libéralité bien digne d'éloges d'une de nos compatriotes. Ceux qui suivent avec intérêt le mouvement de nos Expositions locales, n'ont point oublié un beau tableau de M. Jollivet, représentant les *Derniers Moments de Philippe II*, qui figurait à l'une des dernières expositions. Ce même M. Jollivet exposa au salon dernier, à Paris, une grande composition représentant le *Massacre des Innocents*, qui fut remarquée avec tout l'intérêt que commande une étude consciencieuse, même lorsque l'auteur se fourvoie dans une espèce de parti pris. C'est cette importante composition que madame veuve Jollivet, née Jolly de La Tour, mère de l'artiste, vient d'offrir

à la ville de Rouen, dont elle est originaire, en témoignage du bon et reconnaissant souvenir qu'elle a gardé de sa ville natale.

— La planche de vitraux qui figure en tête de notre livraison mérite une mention spéciale en faveur de l'artiste intelligent et dévoué qui a réussi à l'exécuter avec autant de succès. Cette planche, lithographiée par M. Desjardin, d'après un dessin de E.-H. Langlois, est imprimée par le procédé de la lithochromie, c'est-à-dire de l'impression lithographique en couleurs; et l'on se fera facilement une idée de la difficulté que doit présenter ce travail, lorsque l'on apprendra qu'il n'a pas fallu moins de huit impressions successives, avec autant de planches différentes, portant chacune leur couleur, pour opérer ce coloriage si nettement exécuté, et dont pourtant aucune partie n'a été retouchée au pinceau. On conçoit combien, dans ces *rentrées* successives, dans ces impositions multipliées, il est difficile de conserver, entre la pierre qui imprime et le papier qui reçoit la couleur, des rapports de position d'une exactitude telle, que la plus légère déviation ne se laisse pas apercevoir. C'est ce que M. Hippolyte Surdives, chef d'atelier de la lithographie, chez M. A. Péron, a réussi à combiner avec une précision si parfaite, que cette impression ne laisse rien à désirer, si ce n'est toutefois sous le rapport de la transparence du rouge, qu'on ne peut obtenir par la voie de l'impression.

Nous avons pensé qu'un pareil succès, de la part d'un artiste qui peut rendre, à l'aide de ce procédé difficile, d'éminents services, tant à l'art qu'à l'industrie, méritait d'être signalé, et que ses efforts tout-à-fait désintéressés dans cette circonstance, méritaient d'être vivement encouragés.

= M. Paul Delasalle. — La *Revue de Caen* consacre quelques lignes à rendre hommage à la mémoire d'un homme que regrettent vivement les amis de la bonne littérature, et tous ceux qui ont connu les rares qualités de son cœur et de son esprit. Notre Recueil devait aussi lui payer son tribut de regrets, puisqu'il lui a consacré plusieurs de ses élégantes et originales productions; mais notre confrère a parlé de cet excellent jeune homme d'une manière si touchante et si vraie, que nous ne pouvons rien faire de mieux que de le prendre pour interprète de nos sentiments :

« M. Paul Delasalle, si distingué et si recommandable par le talent et par le caractère, vient de mourir à Auteuil près Paris, dans sa trente-troisième année. Cette mort prématurée est une perte, non seulement pour notre province, qui se glorifiait du ferme écrivain renommé par les plus beaux succès, mais encore pour la littérature en général, qui compte peu d'hommes d'un mérite aussi élevé, aussi exempt de tous re-

proches. Sa plume, à la fois ferme et brillante, a doté nos revues et nos journaux d'une foule d'articles remarquables par l'originalité du style et le sérieux de sa pensée. Nous lui devons diverses productions poétiques pleines de charme et de profondeur; l'une, publiée sous le pseudonyme de *Pierre Gringoire*, les autres, sous les titres : *Fleurs de Pommier* et *Rêves du Printemps*. Ces beaux vers ont été dignement appréciés de tous les gens de goût. Il a fait paraître, en outre, un charmant recueil intitulé : *Contes tristes*, et de nombreuses brochures philosophiques et littéraires, dont une seule suffirait pour établir une réputation. Le dernier volume qu'il ait fait paraître est une étude sur *Charlotte Corday*, ouvrage dans lequel il laisse bien loin derrière lui ceux qui ont parlé de l'héroïne. Paul Delasalle s'occupait d'une *Histoire de l'Insurrection du Calvados*, lorsque la mort est venue l'enlever à ses travaux et à tout ce qu'il était cher. »

Nous venons de parler du travail historique de Paul Delasalle sur Charlotte Corday. Cette brochure (dit le *Journal des Savants de Normandie*), se recommande à l'attention des érudits par une anecdote qui pourrait éclairer de quelque lumière l'acte de Charlotte, et le mobile qui conduisit son poignard. Voici cette anecdote :

« Une vieille domestique entra un jour, au Mans, dans un riche cabinet de peinture : une copie du tableau de Henri Scheffer s'y trouvait. A sa vue, la vieille servante s'arrêta; puis, rappelant ses souvenirs : — Voilà Charlotte Corday, dit-elle en montrant la pâle et noble figure de l'héroïne.— Comment le savez-vous? lui demanda son maître. — Et alors la vieille femme raconta une étrange chose : Vers l'époque où mourut Charlotte Corday, un jeune homme vint habiter Vibraye avec sa mère; il était originaire de Normandie, et portait le nom de Franquelin. Ce jeune homme était en proie à une continuelle mélancolie; on le disait atteint d'une maladie de poitrine, et il ne fut pas long-temps sans mourir. La vieille femme, qui était jeune alors, et qui le servait, le voyait souvent en contemplation devant une miniature qui ne le quittait pas, ou lisant des lettres qu'il arrosait de ses larmes. Elle se hasarda un jour à l'interroger. — Ce portrait, lui répondit-il, est celui d'une femme que j'ai aimée, de Charlotte Corday; ces lettres aussi sont les siennes, et, quand je serai mort, je veux que les lettres et le portrait soient ensevelis avec moi. — Il mourut, et sa dernière volonté fut obéie : en sorte que les vers du tombeau eurent à dévorer, avec la dépouille du jeune homme, ces traits que tant de peintres ont cherchés en vain, ces lettres dont l'histoire et le roman auraient eu tant de bonheur à pénétrer le mystère.... Ce récit nous a fait songer, et il nous est revenu à la mémoire quelques passages d'une

lettre de Charlotte : « Une imagination vive, un cœur sensible, promet-« taient une vie bien orageuse; je prie ceux qui me regretteraient de le « considérer. » Qui lui avait donc révélé, à cette jeune fille, les facultés ardentes de son cœur ? Qui lui avait appris à prévoir les orages de l'avenir ? Et, quand les volontaires du Calvados, enrôlés le 7 juillet pour l'armée de Wimpffen, défilent sous ses regards, quand Pétion lui demande avec une intention marquée : — Est-ce que vous seriez fâchée s'ils ne partaient pas? — elle oublie de nous dire ce qu'elle a répondu à Pétion!... Pourquoi le jeune homme de Vibraye ne serait-il pas un des volontaires du 7 juillet 1793 ? »

= Économie Domestique. — *Maladie des Pommes de terre.* — La Société centrale d'Horticulture du département vient de publier les résultats des expériences qu'elle a fait entreprendre, par deux de ses membres, MM. Girardin et Bidard, sur les pommes de terre qui sont attaquées de la maladie qui, cette année, cause tant de ravages dans nos campagnes. Le rapport des deux chimistes de Rouen éclaire parfaitement cette grave question, et complète les premiers documents qui ont déjà été fournis par plusieurs hommes de science, notamment par MM. Decaisne, Duchatre, Philippar, Payen, Pouchet, Bouchardat, Decerf, etc. Ce qui ressort de ces divers travaux, c'est que la maladie n'est pas causée, comme quelques naturalistes l'avaient avancé, par le développement anormal de champignons dans le tissu même des tubercules; que cette maladie n'est autre chose qu'une désorganisation du tissu cellulaire, désorganisation qui n'entraîne nullement la destruction de la matière la plus utile des pommes de terre, c'est-à-dire la fécule; que cette maladie n'est pas contagieuse, et ne se reproduira probablement pas, avec des conditions atmosphériques autres que celles de cette année; que les pommes de terre, lorsqu'elles ne sont encore atteintes que superficiellement, peuvent très bien servir à la nourriture des animaux, et qu'alors même qu'elles sont arrivées au dernier terme de la décomposition, il est encore possible d'en tirer parti dans les fermes, en suivant le procédé qui a été indiqué par MM. Girardin et Bidard. Ce procédé, d'une extrême simplicité, consiste à faire passer les tubercules pourris sous la meule du moulin à pommes, à soumettre la bouillie à plusieurs lavages à grande eau dans des cuviers, usqu'à ce que toute odeur infecte ait disparu, ce qui arrive après le quatrième lavage, à laisser égoutter le marc, à le soumettre à la presse, et à dessécher les tourteaux ainsi obtenus dans le four à cuire le pain, après que celui-ci en a été retiré. On obtient ainsi une matière sèche, qui contient toute la fécule, qui n'a ni odeur ni saveur désagréables, qui peut être conservée facilement, et qui peut très bien servir à la nour-

riture des bestiaux, en l'associant aux autres aliments qu'on leur donne habituellement.

Ces résultats doivent calmer les inquiétudes de nos populations rurales. Il est à désirer qu'elles mettent en pratique les conseils de la science.

= M. l'abbé Cochet continue avec persévérance et avec un grand succès les fouilles du cimetière romain de Neuville, près de Dieppe ; il a transporté le théâtre de ses opérations chez M. Levasseur, voisin de M. Duval :

« Là, nous écrivait-il à la date du 8 septembre, nous trouvons « des choses plus curieuses encore, des lampes, des urnes, des coupes « dont une en argent, des bagues, des cuillers à parfums en argent, des « vases aux libations de la plus belle forme. »

Nous publierons, dans notre prochaine livraison, un rapport détaillé sur ces précieuses découvertes, et nous espérons l'accompagner d'un dessin représentant quelques-uns des plus beaux vases recueillis par notre collaborateur. Le nombre des objets découverts s'élève à plus de cent cinquante. Ce sont de précieux documents sur les mœurs du paganisme et sur les sépultures chez les anciens.

THÉATRE DES ARTS.—Notre troupe parviendra-t-elle à se compléter tout-à-fait avant le premier mai prochain ? C'est ce que nous ne saurions dire. En attendant qu'on nous donne ce qui nous manque encore, et ce qui, nous devons le dire, n'est pas la partie la plus importante du personnel, constatons les nouvelles admissions à mesure qu'elles se présentent.

Le mois qui vient de se terminer nous a fait faire connaissance avec mademoiselle Durand, première chanteuse d'opéra-comique et de grand opéra. Mademoiselle Durand est une charmante personne, à la riche organisation, dans toute sa jeunesse et dans toute sa fraîcheur. Elle a captivé facilement la faveur du public, et par sa voix pure et souple, et par un talent plein de riches espérances, et même aussi par cette gracieuse inexpérience artistique de la belle jeune fille, à qui la nature a beaucoup donné, à qui l'art ajoutera beaucoup encore.

Une jeune première de comédie s'est présentée pour recueillir l'héritage, vacant sur notre scène, des Mars et des Plessis. Les titres de la prétendante n'ayant pas paru suffisamment légalisés, elle n'a point été immatriculée sur le grand-livre des admissions.

Après les artistes qui voulaient devenir ou qui sont devenus nôtres, passons aux artistes en représentation. Le nombre n'en a pas été grand, puisqu'il se réduit au chiffre le plus petit possible ; mais la qualité a glorieusement remplacé la quantité. Nous avons de nouveau entendu madame Dorus ; de nouveau elle a charmé, surpris et enthousiasmé ses heureux auditeurs. Madame Dorus est toujours la reine des chanteuses à roulades, et fera long-temps le désespoir de ses imitatrices.

Si des petits calculs, des petites vanités, des petites faiblesses, et une

foule d'autres petites choses amoncelées en montagne de sable, n'avaient obstrué le chemin qui conduit de l'Académie Royale de Musique au théâtre des Arts, il nous eût été donné d'assister à une bien magnifique représentation. Il n'était question de rien moins, ainsi que nous l'avions dit le mois dernier, que de madame Stoltz et de Baroilhet, venant jouer au bénéfice des victimes de Monville et de Malaunay. Comment et pourquoi cela n'a-t-il pas eu lieu? c'est un peu la faute de beaucoup de gens de toutes sortes d'administrations. Mais nous n'en devons pas moins de vifs remercîments aux deux artistes si généreusement inspirés, et nous profiterons de cette occasion pour constater l'immense effet produit au Hâvre par madame Stoltz. Elle a pu y accomplir sa bonne action, et elle en est partie chargée de bénédictions et de couronnes.

Nous avons vu M. Risley, un surprenant jongleur, qui fait sauter deux enfants, de ses mains sur ses pieds, de ses pieds sur sa tête, avec une grâce et une prestesse qui étonnent, qui éblouissent et forcent les applaudissements. Nous voulons croire que M. Risley est pour ses enfants un modèle de tendresse et de douceur ; cependant, nous n'avons pu, à ce spectacle, étouffer le souvenir d'un procès qui n'a pas un an de date, et où figurait un émule de cet étonnant jougleur, lequel émule n'avait obtenu d'un jeune enfant l'exécution de certaines cabrioles, qu'en le menaçant, et même en le frappant d'un couteau. Nous souhaitons beaucoup que nos souvenirs aient été tout-à-fait intempestifs vis-à-vis de M. Risley et de ses deux jeunes garçons, si charmants et si extraordinaires.

Les pièces nouvelles qui ont été jouées ce mois-ci, sont : *La Belle et la Bête*, *les Trois Péchés du Diable* et *un Changement de Main*, vaudevilles qui, tous trois, ont réussi. La dernière de ces nouveautés, et la meilleure de toutes, a été pour Mademoiselle Pernon l'occasion de créer un rôle charmant avec la plus grande distinction, et de manière à faire regretter que cette artiste ne veuille plus aborder de rôles de comédie, quand elle a un talent qui justifierait si bien des excursions nombreuses dans l'emploi, encore vacant, des fortes jeunes premières.

Nous allions oublier la Danse, et ç'eût eté mal, car ces Messieurs et ces Dames méritent une mention toute spéciale, tant pour ce qu'ils font, que pour ce qu'ils ne font pas.

Ce qu'ils font : c'est de danser pour eux et non pour le public, c'est de répéter à satiété des pas sous lesquels se sont usés les planches du Théâtre des Arts, c'est encore de se moquer du sens commun en exécutant des pas de façon que deux femmes doivent figurer ensemble, pendant que les danseurs restent dans la coulisse.

Ce qu'ils ne font pas : c'est d'apprendre quelque chose de neuf, c'est d'exécuter de véritables divertissements, c'est d'utiliser avec intelligence les ressources de leur petite troupe.

Quant à ce que fait le public en présence de tout ceci, il siffle fort et dru ; ce qui ne corrige rien, mais ce qui est très juste et très raisonnable.

B.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant.*

ANTIQUITÉS.

FOUILLES DE NEUVILLE-LE-POLLET.

Rapport à M. le Préfet de la Seine-Inférieure.

Monsieur le Préfet,

Par votre décision du 6 août dernier, vous avez bien voulu mettre à ma disposition une somme de 300 francs, pour explorer une des positions romaines qui entourent la ville de Dieppe. J'ai exécuté cette fouille pendant les vacances de 1845, et je viens vous rendre compte des heureux résultats qu'elle a produits. Mais, avant de vous exposer ce dernier travail, je crois nécessaire de reprendre les choses de plus haut.

Dès 1826, M. Féret avait retrouvé, au faubourg de la Barre, une station gallo-romaine, en fouillant, sous les auspices de la duchesse de Berry, l'antique cimetière de Caudecôte. Cette exploration avait mis au jour des hameçons en bronze, des ossements brûlés, sur lesquels étaient figurés des poissons, et une cinquantaine de vases funéraires, qui furent emportés par la princesse dans son château de Rosny [1]. Ils y restèrent déposés jusqu'à l'époque où ce château fut aliéné par les Bourbons de la branche aînée. A cette époque, tous ces objets furent donnés au Musée départemental de Rouen et à la Bibliothèque publique de Dieppe, où on les voit aujourd'hui.

[1] *Souscription pour la recherche et la découverte des Antiquités de l'arrondissement de Dieppe.* — Rouen, Baudry, 1826.

En 1844, M. Feret et moi nous avons retrouvé la voie antique qui, du pays de Caux, se rendait à la station maritime du faubourg de la Barre. Cette voie était très reconnaissable à la briqueterie de MM. Caron et Legros, près du chemin des Fontaines, dans les terres cultivées par le sieur Piquenot, et aux cavées du Petit-Appeville. Sur son parcours, M. Féret a retrouvé, au faubourg de la Barre, un fragment de meule à broyer en brèche, et moi, j'ai trouvé une meule entière en pouding, dans une ferme du Petit-Appeville. Un ancien chroniqueur dieppois parle de décombres rencontrés, dans le siècle dernier, au pied du Mont-de-Caux. Il mentionne, même, des salles souterraines où l'on voyait de petits piliers en brique; ce qui dénoterait assez bien un hypocauste antique, découvert à une époque où l'on était peu attentif aux faits archéologiques.

Cette portion sud-ouest de la ville était donc bien connue, et son origine romaine bien constatée. Mais il n'en était pas de même de la partie du nord-est, occupée aujourd'hui par le faubourg du Pollet.

On savait, à la vérité, qu'à la Maladrerie et à l'ancienne chapelle de Bonne-Nouvelle, de nombreux débris romains étaient accumulés. Dans la coupe des terrains qui longent aujourd'hui la retenue, on voit, sur une étendue de plus d'un kilomètre, des restes de maisons, des murs en moëllon et en pierre tufeuse, des aires pavées, des tuiles à rebords, des charbons, des débris de vases, etc.[1] Fort souvent, les promeneurs en ont rapporté des médailles, des fragments de vases à relief, des hameçons en bronze, des ossements d'animal et des arêtes de poisson. M. Féret même a été jusqu'à faire une collection assez complète d'arêtes et de coquilles; il l'a envoyée à M. de Blainville, afin que ce savant naturaliste pût reconnaître quelles espèces de poissons et de coquillages étaient consommées dans ce pays à l'époque gallo-romaine. De cette classification devra ressortir un renseignement précieux sur l'état de la pêche dans ce pays, aux temps antiques, et sur les espèces de poissons qui fréquentaient alors nos côtes; ensuite, si les races reconnues appartiennent à des côtes éloignées, on pourra juger par là à quelle navigation se livraient nos pêcheurs sous le gouvernement des Césars. Comme vous le pouvez déjà juger, le commerce maritime de la Gaule a ici une page toute neuve à écrire.

[1] *Hist. de Dieppe*, par M. Vitet, page 12; Paris, Gosselin, 1844. — *Société archéologique de Dieppe;* par M. Féret; Rouen, Baudry, 1828.

Le siége de la population romaine étant ainsi connu, restait à découvrir son cimetière, ou, si vous voulez, la *nécropole*.

Le hasard m'avait appris qu'au haut de la côte, près l'église de Neuville, un propriétaire, nommé Vincent Duval, avait trouvé dans son jardin d'anciens vases, que je reconnus pour provenir de sépultures gallo-romaines. Ayant eu du loisir cette année, et grâce à l'allocation que vous avez bien voulu m'accorder, j'ai pu explorer ce cimetière présumé. Le succès a dépassé mon espérance. Sur un espace d'environ 25 mètres de long sur 6 de large, j'ai découvert plus de 220 vases funéraires en terre et en verre. La profondeur n'était pas toujours égale : les plus voisins du sol étaient à 40 cent., d'autres allaient jusqu'à 1 mètre 50 cent., mais jamais au-delà. Assez généralement les sépultures étaient posées sur le tuf.

La forme des vases variait à l'infini. Il y avait des urnes rondes de forme unie ; d'autres étaient bosselées ou à côtes ; la plupart étaient fines et vernissées de noir. Outre la beauté de la forme, elles étaient encore remarquables par une extrême légèreté. Les ossements brûlés se rencontraient, le plus souvent, dans des urnes en verre dont quelques-unes avaient la forme d'un barillet. Ce barillet, qui n'a qu'une anse, compte ordinairement six cercles en haut et en bas, ce qui prouverait peut-être que, chez les anciens Gaulois, les tonneaux en bois avaient généralement ce nombre de cercles[1]. Cette forme d'urne en barillet, qui est à peu près spéciale à notre pays, a présenté ici des particularités encore inédites. Les observations faites jusqu'ici par les antiquaires, et surtout par M. Deville, ont établi que le fabricant de ces sortes d'urnes s'appelait Froninus. En effet, sur le fond de ces vases, on lit, tantôt ***Fro.***, ***Fron.***, ***Fronin. of.*** (Fronini officina). Ici s'est retrouvé également le nom de Froninus, désigné d'une façon incontestable par les initiales ***Fron.***, ***Froni.***; mais, de plus, il s'est révélé un autre verrier nommé Frotius, désigné par les initiales ***Froti.***; de sorte que l'on peut revendiquer pour lui une partie des verreries qui ne portent que les initiales ***Fro.***, ou simplement ***F.***, et que, jusqu'ici, l'on adjugeait sans partage à Froninus.

Il paraît bien que ces verriers gallo-romains ne bornaient pas leur industrie à la seule exploitation des urnes funéraires ; ils fabriquaient

[1] Un, cependant, s'est rencontré qui n'avait que quatre cercles en haut et en bas.

aussi des vases de verre pour l'usage ordinaire de la vie ; car, dans la maison romaine du Château-Gaillard, près Étretat, nous avons trouvé, en 1842, au milieu des ruines d'un hypocauste, un fond de verre portant aussi les initiales *Fro*[1]. A cette époque, je constatai le fait, mais je n'avais pas encore le mot de l'énigme.

Parmi les poteries, une seulement a fait connaître le nom de son auteur. Dans le fond d'une belle soucoupe, vernissée de rouge, on lisait, marqué à l'estampille, le mot latin ANTICVI ; sans doute le nom du potier Anticuus. C'est chose curieuse de voir ce personnage antique porter lui-même, aujourd'hui, sa qualité dans son nom.

Un grand nombre de vases aux parfums et aux libations accompagnaient les restes mortels des défunts ; c'étaient, pour le plus grand nombre, des cruches rouges et grises, à goulet rond ou triangulaire, des assiettes rouges ou noires, et des plateaux en terre grise ou blanche. Un de ces derniers était en verre, chose rare en ce pays, mais moins dans le midi de la France. Des verres à boire étaient placés dans les assiettes ; l'un d'eux, en fin cristal, était bosselé et garni d'éperons. Vous remarquerez, sans doute, l'absence de fioles lacrymatoires en verre, de forme étroite et longue, si communes dans les sépultures romaines d'une autre époque.

Parmi nos plus petits vases, deux étaient munis de biberons, comme s'ils eussent été destinés à des enfants par leurs nourrices. Un petit vase à parfums présentait, au milieu de signes presque maçonniques ₒ°ₒ, le mot latin *ave*, dernier adieu aux parents ou aux amis décédés.

Les vases les plus spécialement consacrés à contenir les cendres du mort, étaient presque toujours entourés d'un coffret en bois, dont on retrouvait les clous, les pentures, et jusqu'à la clé. C'était généralement dans ces vases, ou au-dessous, que se trouvait la pièce de monnaie destinée à payer le *naulum*, ou passage de la barque à Caron. Ordinairement, il n'y en avait qu'une seule pour chaque sépulture; une fois, pourtant, il s'en est rencontré jusqu'à six, circonstance qui s'est déjà reproduite ailleurs. Cette pièce, toujours en bronze, était le plus souvent de grand module ; toutes celles que nous avons pu reconnaître portaient les légendes ou les effigies de Marc-Aurèle,

[1] Fouilles du Château-Gaillard, dans le *Bulletin monumental* de 1843, t. IX. — *Revue de Rouen*, 11e année, p. 42, Janvier 1843.

d'Antonin, de Faustine et d'Adrien. Il est digne d'observation que ce sont celles de ce dernier qui dominent. Pas une n'était postérieure à ces souverains du second siècle ; ce qui tendrait à reporter, avec vraisemblance, toutes ces sépultures à cette époque de l'ère chrétienne. Je ferai remarquer, en passant, que c'est aussi une médaille d'Adrien que l'on a trouvée dans les fondations du théâtre romain de Lillebonne. Était-ce donc dans le même temps, sous le même empereur, que l'on inhumait à Neuville et que l'on construisait à Juliobona ?

Parfois, nous avons rencontré des cuillers à parfums : deux étaient en argent très pur et de forme élégante. Une semblable a été trouvée par M. Charlier, dans le Haut-Rhin.[1] Une petite coupe en bronze, sans pieds ni anses, a été trouvée dans la sépulture la plus distinguée par la forme de ses vases. Je citerai encore une clochette en fer, un instrument en bronze que je regarde comme une aiguille à lacer le filet des pêcheurs, et deux bagues en cuivre avec chaton de verre, incrusté, sur l'un desquels est gravée, en creux, une tête que l'on peut reconnaître pour celle d'Adrien. L'objet qui revenait le plus souvent était la *cisaille*, ou ciseau en fer : il semblait indiquer une sépulture de femme. Ce qui nous le fait conjecturer, c'est qu'à Sainte-Marguerite-sur-Saâne, nous avons vu, en 1841, extraire du jardin de la *villa* des squelettes de femmes accompagnés de ciseaux semblables.

Le nombre de sépultures que nous avons reconnues a été d'environ trente-cinq à quarante ; quelques-unes ne se composaient que de deux vases ; mais d'autres, et c'était le plus grand nombre, en contenaient jusqu'à douze ou quinze. Une fois seulement, une grande urne rouge s'est rencontrée seule ; elle était pleine d'ossements brûlés ; les vertèbres indiquaient un homme d'une haute stature ; rarement ailleurs les ossements se présentaient avec autant d'abondance. Le plus souvent, l'incinération consistait dans un gravois provenant du foyer éteint. Ce gravois était composé de portions à peu près égales de charbon de bois, de poteries rouges pulvérisées, de moules brûlées et de sable siliceux, qui avait subi l'action du feu. Ce gravier avait été semé avec abondance dans le fond des vases, dont l'ouverture n'était pas étroite : c'est ce qu'il était aisé de constater au lavage. Fort souvent aussi on l'avait répandu sur la terre par couches horizontales.

[1] *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, 2e série, 4e vol. — Fouilles de Brotonne.

Tous ces vases étaient entourés de cailloux taillés d'une façon cunéiforme ; plusieurs de ces silex paraissaient avoir subi l'action du feu. Chaque sépulture un peu notable s'annonçait de loin par une véritable masse de cailloux. Ces pierres, soit par hasard, soit à dessein, étaient retombées sur les vases, et presque toujours les avaient grandement fracturés ; c'était là ce qui rendait si difficile l'extraction des objets, toujours pressés entre plusieurs silex.

L'usage le plus communément attribué aux vases qui entouraient les sépultures, c'était de servir à la nourriture des défunts. Ils devaient contenir, suivant toutes les vraisemblances, du miel ou du lait, comme cela s'est rencontré à Cany, dans des vases gallo-romains encore remplis d'une liqueur blanche, ou du vin, comme l'abbé Lebœuf l'a constaté sur une bouteille trouvée à Anières en **1752**, où on lisait ces mots : ***Utere Felix.*** Les deux biberons semblent particulièrement avoir été destinés à cet usage. Sur des vases déterrés ailleurs, on a souvent rencontré ces mots : ***Bibas, Felix bibas.*** Parmi les provisions de voyage, se voyaient ici bon nombre de coquilles, des moules, des patelles, des huîtres encore fermées, et surtout un très beau peigne ou ***pélerine.*** Étaient-ce là des tombes de pêcheurs ? On sait, toutefois, que les Gallo-Romains étaient grands consommateurs de coquillages, et que l'on en retrouve abondamment dans tous leurs établissements.

Avec la nourriture, on n'avait pas oublié les parfums. Il est évident que plusieurs petits vases qui entouraient les urnes, ne peuvent avoir été consacrés à d'autres usages. Les deux cuillers sont là pour le constater. On y avait aussi placé des lampes sépulcrales, dont nous avons pu conserver quelques-unes. Des vases analogues ont été retrouvés dans le cimetière romain du Mesnil-sur-Lillebonne. Le pieux usage d'éclairer les morts a multiplié ces lampes en Italie, et l'on sait qu'un grand nombre d'elles ont été extraites des Catacombes. Au moyen-âge, les chrétiens substituèrent à cette coutume antique l'usage des fanaux de cimetière.

Dans toute cette fouille, on n'a trouvé qu'un seul vase rouge à relief de lions et de sangliers. Il était cassé comme toujours. On s'est parfois demandé si cette destruction constante et générale des vases à relief, ne provenait pas du fait des premiers chrétiens, qui, par haine pour le paganisme, auraient détruit ces monuments mythologiques ; à Neuville, certainement, l'intervention des chrétiens ne peut être

admise, car nous sommes, à coup sûr, les premiers chrétiens qui aient troublé ces sépultures paisibles depuis seize siècles. Nous croyons plutôt qu'il faut s'en rapporter à l'opinion de M. de la Saussaye, qui pense que les païens eux-mêmes brisaient ces vases sur la cendre des morts, comme des objets qui leur avaient été chers, et dont nul autre qu'eux ne devait plus se servir. Peut-être aussi a-t-on voulu exprimer, par la fracture volontaire de ces objets qui avaient servi aux vivants, que pour eux la mort avait tout rompu et tout renversé. Sans cette interprétation, des païens eux-mêmes brisant les vases sur la tombe de leurs parents, comment expliquer la fracture de nos plus belles pièces, dont les morceaux étaient souvent séparés et éloignés les uns des autres ?

Avant de terminer ce rapport, qu'il me soit permis d'entrer dans quelques considérations sur la position de ce cimetière gallo-romain. Il était placé entre deux chemins, dont l'un est appelé la cavée de Neuville, et l'autre le chemin d'Henry IV. Il n'occupait point le sommet le plus élevé de la colline, mais la pente naissante du vallon au bas duquel était située la station romaine de Bonne-Nouvelle. Nous ne balançons nullement à attribuer ce champ du repos à la population maritime qui s'était groupée au pied du côteau. La raison principale qui détermine notre conviction, c'est l'étroite alliance qui a toujours existé entre la paroisse de Neuville et le faubourg du Pollet, si bien que, jusqu'en 1838, le Pollet n'avait jamais eu d'existence paroissiale; toujours il avait été une annexe de Neuville. L'église de Neuville était l'église du Pollet, et c'est dans le cimetière qui l'entoure que tous les Polletais ont été inhumés de temps immémorial, l'existence d'un cimetière particulier ne datant, pour cette section de la ville de Dieppe, que de l'année 1837.

La plupart des cimetières anciens que nous connaissons dans notre pays, sont également situés sur le flanc des collines. Je citerai de ce nombre le cimetière romain de Sainte-Marguerite-sur-Saâne ; celui de Saint-Valery-en-Caux, à la côte d'Aval ; celui d'Yport, à la cavée de la Ruotière; celui d'Etretat, au pied de la côte du Mont ; celui de Lillebonne, au hameau du Toupin.

Je citerai par-dessus tout les sarcophages trouvés à Harfleur, sur le flanc de la côte du Calvaire, les vases funéraires découverts dans le bois de la Halatte, à la côte d'Ingouville, et jusqu'à Sanvic, sur le penchant de la côte Morisse.

N'est-il pas évident que, parmi nous, les anciens ont choisi de préférence le penchant des collines, pour en faire leurs champs de repos?

Les vases et autres objets antiques trouvés dans cette fouille, ont été déposés, les uns au Musée départemental, les autres à la Bibliothèque de Dieppe. Le département, qui le premier avait fourni les fonds, a obtenu la plus belle et la plus nombreuse collection. Le nombre de ceux qu'il a choisis est d'environ 80, parmi lesquels est toute la verrerie; 55 ont été laissés à la ville de Dieppe, et quelques-uns pourront être envoyés au Musée du Hâvre.

Qu'il me soit permis maintenant, M. le Préfet, de vous adresser mes remercîments pour les deux allocations que vous avez bien voulu consacrer à ces fouilles. Qu'il me soit permis, également, de remercier M. Deslandes, maire de Dieppe, qui, spontanément, et au nom de la ville qu'il administre, a bien voulu mettre à ma disposition une somme de 150 fr. Je témoignerai aussi ma reconnaissance à MM. Deville et Féret, qui m'ont aidé de leur bienveillant concours, et à MM. Duval et Levasseur, qui ont livré généreusement leurs terrains à l'exploration.

L'abbé Cochet.

N. B. La planche qui accompagne ce rapport comprend une cinquantaine de vases, choisis dans les trois catégories, de vases en verre, de vases en terre rouge, et de vases en terres grise, noire et blanche, dont se compose la découverte de Neuville. Ils ont été dessinés par M. Deville, au cinquième de réduction.

POÉSIE.

INVOCATION DANS L'ORAGE.

Ils s'avancent, les noirs orages,
Poussés en poudreux tourbillons,
Qui courbent, dans leurs fortes rages,
L'arbre comme un blé des sillons.

Avec les branches fracassées,
Avec les feuilles dans les airs,
Volent mes brûlantes pensées
Jusqu'aux nuages gros d'éclairs.

Je sens, tandis que la tempête
Gronde et mugit autour de moi,
Au-dedans une voix secrète
Qui me frappe d'un saint effroi.

Dieu fort, Dieu sauveur! je m'incline,
Avec ce monde tout entier,
Sous le poids de la main divine
Qui s'apprête à le châtier.

Seigneur ! quelles terribles fêtes
Se célèbrent donc dans les cieux ?
Pourquoi ces bruyantes tempêtes
Et ces éclairs silencieux ?

Pourquoi livrer au vent qui gronde
Ces nuages voilés d'horreur,
Qui semblent passer sur le monde
Comme des anges de fureur ?

Quelle est donc la fière victime
Que vous châtiez aujourd'hui ?
Quel est donc l'être assez sublime
Pour que vous parliez contre lui ?

Peut-il être une créature
Si grande devant vous, mon Dieu !
Que vous creusiez sa sépulture
Par ces rouges sillons de feu ?

Enfin, pourquoi, lorsque tout plie
De l'herbe au chêne foudroyé,
Devant vous quand tout s'humilie,
L'homme seul n'a-t-il pas ployé ?

Devant ces triangles de flamme,
C'est qu'il vous admire et vous sent ;
Il mêle le bruit de son ame
Au bruit du concert tout-puissant !

Et quand l'arbre, en sa frêle écorce,
S'est courbé sous votre courroux,
Si l'homme sent grandir sa force,
C'est que son ame vient de vous !

Prosper Blanchemain.

HISTOIRE.

RECHERCHES

SUR LE LIEU

OU FUT LIVRÉE LA BATAILLE DE MORTEMER,

en 1055.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le lieu où fut livrée la bataille de Mortemer, en 1055. Les uns veulent qu'elle se soit donnée à Mortemer-sur-Eaune, les autres à Mortemer-en-Lions. On n'est pas plus d'accord sur l'époque que sur le lieu où se livra cette mémorable bataille.

Guillaume de Jumiéges la place en 1034[1].

Mézeray, en 1047[2].

Gabriel du Moulin, en 1059[3].

L'histoire et chronique de Normandie, en 1055[4].

Le P. du Plessis, d'après Orderic Vital, aussi en 1055. « Guillaume-« le-Conquérant, dit la *Description de la Haute-Normandie*[5], té-« moigne lui-même, dans Orderic Vital[6], que la journée de Mor-

[1] Guillel. Gemet., lib. 7, cap. 24.

[2] *Abrégé chronologique de l'Hist. de France*, t. 4, p. 380.

[3] *Histoire générale de Normandie*, p. 152 et 153.

[4] Fol. 87. [5] T. 1, p. 120. [6] Lib. 7, p. 658.

« temer arriva huit ans après celle du Val-des-Dunes, qui fut donnée, « selon Guillaume de Jumiéges, en 1047 [1].»

Arrêtons-nous donc à cette époque de 1055, et, maintenant que nous sommes fixés sur la date de la bataille de Mortemer, tâchons de nous fixer aussi sur le lieu où elle fut livrée.

Le P. du Plessis se prononce pour Mortemer-sur-Eaune [2].

« Il y a, dit-il, un autre Mortemer dans la forêt de Lions-en-« Vexin : on l'appelle ***Mortemer-en-Lions***, ou ***Mortemer-l'Abbaye***, « parce que c'est une abbaye de l'ordre de Citeaux, et ce fut près « de celui-ci que les Français furent défaits, en 1055, si l'on en « croit je ne sais quel poète dont le curé de Maneval [3] a rap-« porté les vers suivants, dans son ***Histoire de Normandie*** :

« *Réveillez-vous et vous levez,*
« *François qui trop dormi avez ;*
« *Allez bientôt voir vos amis*
« *Que les Normands ont à mort mis*
« *Entre Ecouis et Mortemer ;*
« *Là vous convient les inhumer.*

« Plusieurs s'imaginent, en effet, qu'un assez grand nombre de tom-« bes que l'on voit dans l'église, dans le cloître et dans le chapitre de « l'abbaie de Mortemer, et sur lesquelles on a représenté des épées, « sont celles des principaux seigneurs de l'armée françoise qui périrent « dans cette journée, et on ajoute que le lieu qui servit de champ de « bataille en a retenu le nom de Coupegueule ; mais comment accor-« der tout cela avec la fondation de ce monastère, qu'il faut reculer « jusques assez avant dans le douzième siècle? Le roman de Vace, « qui fait mention de cette bataille, ne nous renvoie pas à Mortemer « près d'Écouis. Voici de quelle manière il s'exprime :

« *Franceiz, Franceiz, levez, levez,*
« *Tenez vos voyes, trop dormez :*
« *Allez vos amis enterrer*
« *Qui sont occhis à Mortemer.*

« Et tout ce que nous avons d'anciens historiens disent aussi « Mortemer simplement, sans spécifier si c'est Mortemer à la source

[1] Lib. 7, c. 17.

[2] *Descript. de la Haute-Normandie*, t. 1, p. 120.

[3] G. du Moulin, *Hist. gén. de Normandie*, p. 153.

« de la rivière d'Eaune, ou Mortemer-en-Lions. Or, puisque ce ne « peut être celui-ci, il faut que ce soit l'autre. »

Depuis le P. du Plessis, cette conclusion, qui paraît rigoureuse, est devenue l'opinion d'un grand nombre d'auteurs.

Discutons cette opinion :

Avant la bataille de Mortemer, le duc de Normandie avait divisé son armée *en deux corps*, dont l'un *fut envoyé au pays de Caux* [1], et, avec l'autre, le duc Guillaume *tira vers Eureux pour faire teste au Roy qui estoit à Mante* [2].

L'armée du roi *vint de Beauvais à Mortemer-sur-Andelle, près Nojon* [3].

Voilà la position des trois armées.

Contre quel corps de troupes normandes devait marcher l'armée française qui venait de Beauvais?

Evidemment contre celui que commandait Guillaume, pour dégager le roi de France *qui estoit à Mante*, comme nous venons de le voir.

Dans cette circonstance, l'armée française ne pouvait pas songer à s'avancer vers Mortemer-sur-Eaune, qui était loin du point menacé; mais elle devait marcher vers Mortemer-en-Lions, ce qui la rapprochait du roi, et avec les forces duquel une jonction devait s'opérer.

Elle arrive donc à Mortemer-en-Lions.

Aussitôt que Odon, comte d'Eu, *eut la cognoissance que l'armée du roy estoit à Mortemer, se délibéra assaillir ses ennemis, et tant exploitèrent chemin les Normands toute la nuit, qu'au poinct du iour ils vindrent donner une chaude alarme aux François* [4].

Le corps commandé par le comte d'Eu était celui qui avait été *envoyé au pays de Caux*. Or, ce corps d'armée, qui était dans le pays de Caux, n'aurait pas délibéré de quitter ce pays *pour assaillir ses ennemis*, si les Français s'étaient avancés jusqu'à Mortemer-sur-Eaune, qui est dans le pays de Caux, selon l'opinion du P. du Plessis lui-même. Donc, puisque ce ne peut être Mortemer-sur-Eaune, ce doit être Mortemer-en-Lions.

[1] et [2]. V. *Hist. et Chronique de Normandie.*

[3] Il y a ici une légère erreur de topographie : ce n'est pas Mortemer qui est sur l'Andelle, mais *Nojon*, aujourd'hui *Charleval*; ce que dit l'*Hist. et Chronique de Normandie* n'en prouve pas moins qu'il est question de Mortemer-en-Lions.

[4] V. *Hist. et Chronique de Normandie.*

Une autre preuve qu'il s'agit véritablement, dans le récit des historiens, de Mortemer-en-Lions, c'est que *tost après la victoire obtenue par les Normans, Gaultier Guiffart envoya à Eureux pour faire sçauoir au duc Guillaume comme le fait s'estoit porté*, et que le duc Guillaume *ordonna que quatre paysans iroyent*, LE SOIR, *ioignant les portes de Mante, où estoit le roy,* crier à haute voix :

« *Resueillez-vous, etc.* [1]

Le duc de Normandie, qui était à Evreux, sait, le jour même, que la bataille a été gagnée *au poinct du jour* [2], par son armée venue en toute hâte du pays de Caux. Il ordonne que, *le soir*, quatre paysans iront narguer le roi de France jusque sous les murs de Mantes, où il était : toutes ces allées et venues auraient-elles pu se faire en aussi peu de temps, si le combat avait eu lieu à Mortemer-sur-Eaune? Non certainement. Donc la victoire des Normands fut remportée à Mortemer-en-Lions.

Autre preuve encore : *De ceste nouvelle le roy fut moult dolent, et les bourgeois de Mante grandement effrayez* [3].

Si les Français avaient été battus à Mortemer-sur-Eaune, qui est à plus de trente lieues de Mantes, et qui, au onzième siècle, en était séparé par des chemins impraticables, les bourgeois de cette ville en auraient-ils été aussi *grandement effrayez?* Cela n'est pas probable. Il l'étaient, parce que *Mortemer-en-Lions* est beaucoup plus près de leur ville, sur laquelle pouvaient se ruer les vainqueurs dans la joie de leur triomphe. Donc, ce n'est pas à Mortemer-sur-Eaune qu'eut lieu ce combat, mais à Mortemer-en-Lions.

Et, à l'instant, vindrent à Mantes aucuns François eschappez à la bataille, lesquels contèrent au Roy comme la besoyne estoit allée [4]. Cette expression, *et à l'instant*, n'est-elle pas une nouvelle preuve que la bataille avait été livrée assez près de Mantes, qu'elle l'avait été à Mortemer-en-Lions, et non à Mortemer-sur-Eaune ?

Gabriel du Moulin dit aussi que les forces du roi de France furent divisées *en deux armées* [5].

« L'une, conduite par Eudes, comte de Bourgogne, son frère,
« Renaut, comte de Chaumont, Raoul de Montdidier et Guy de Pon-

[1], [2] et [3] V. *Hist. et Chronique de Normandie.*

[4] et [5] *Histoire générale de Normandie.*

« thieu, est commandée d'entrer en Normandie *par le pays de Bray* « *et de Caux*, et mettre tout à feu et à sang. Le Roy, menant l'autre « par Evreux, permit tout aux soldats, et se promettoit, dans peu « de iours, de voir les Normands recognoistre les lys de France. Mais « son espérance fut vaine, car le duc, façonné au mestier des armes, « *pour luy faire teste*, enuoye partie de ses troupes *dans le Vexin*, « sous la conduite de Robert, comte d'Eu, son frère, de Hugues de « Gournay, de Hugues de Montfort, du comte de Longueville et de « Guillaume Crespin, chevalier non moins prudent que généreux[1]. »

Ainsi, le roi de France veut éloigner le duc de Normandie de la position qu'il occupait à Evreux, d'où il menaçait Mantes; il ordonne à son armée d'entrer en Normandie *par le pays de Bray et de Caux;* mais le duc, qui comprend le piége caché sous cette tactique, envoie une partie de ses troupes *dans le Vexin*, pour empêcher toute jonction des Français venus de Beauvais avec ceux qui sont à Mantes. C'est ce qui fait qu'ils se rencontrent à Mortemer-en-Lions, et non à Mortemer-sur-Eaune.

La victoire étant demeurée aux Français, le duc, *dès la nuict mesme*, dit toujours Gabriel du Moulin[2], « pour jeter la crainte dans le camp « royal, fait crier par Raoul de Tony, porte-gonfanon de Normandie, « monté sur la proche montagne, aûtres disent sur un arbre :

« *Réueillez-vous et vous levez,*
François qui trop dormi avez,
Allez bientost voir vos amis
Que les Normands ont à mort mis
Entre Escouys et Mortemer :
Là vous convient les inhumer. »

« Le poète normand[3] le dit en d'autres vers qui font voir que l'an- « tiquité n'avoit guère de politesse :

« *Franceiz, Franceiz, levez, levez,*
Tenez vos voyes, trop dormez,
Allez vos amis enterrer
Qui sont occhis à Mortemer. »

Le récit de Gabriel du Moulin est, comme on le voit, parfaitement

[1] et [2] *Histoire générale de Normandie.*

[3] Wace.

d'accord avec celui de l'auteur de l'***Histoire et Chronique de Normandie.***

Sans attendre le jour, ajoute le curé de Manneval, Henri fait sonner la retraite. Se serait-il retiré aussi précipitamment de Mantes, si la défaite de ses troupes avait eu lieu ***à Mortemer-sur-Eaulne;*** et, s'il en avait été ainsi, ***les tristes nouvelles***[1] de cette défaite l'auraient-elles épouvanté ***au point de laisser à peine à ses soldats le loisir de prendre leurs armes et bagages?***[2] Non certainement. Il ne se retira en si grande hâte que parce qu'il se trouvait serré entre deux armées normandes, l'une victorieuse dans le Vexin, l'autre en marche, d'Evreux vers Mantes, où il était. Il est évident que le combat d'où naissait la nécessité de cette retraite précipitée, venait de ce qu'il avait été livré non loin du séjour du roi, et que, par conséquent, il eut lieu à Mortemer-en-Lions plutôt qu'à Mortemer-sur-Eaune.

Mezeray est favorable à cette opinion : « Les Normands bien avertis, « dit-il, taillèrent son avant-garde en pièces (celle du Roi) ***entre Ecouy « et Mortemer***[3]. »

Plus on examine la chose, plus on voit que là est la vérité.

Le duc de Normandie est à Evreux, le roi de France à Mantes; les troupes françaises, parties de Beauvais, s'avancent ***vers Rouen***; un combat se livre à Mortemer : regardez la carte, il est impossible que ce Mortemer, qui se trouve entre Rouen et Beauvais, ne soit pas Mortemer-en-Lions.

L'auteur d'une ***Histoire de Rouen***, M. S***[4], explique fort clairement la marche des deux armées : « Le Roi, dit-il, donna le com- « mandement de l'une à Eudes son frère, et se mit lui-même à la « tête de l'autre.

« Guillaume, averti de ces dispositions, divisa aussi ses troupes en « deux corps; donna l'un au comte d'Eu et à Roger de Mortemer, « qu'il opposa à Eudes, et se réserva l'autre pour tenir tête à l'armée « que le Roi commandait en personne. ***Eudes passa la rivière d'Epte,*** « et, suivant les frontières de Normandie, il vint se jeter dans le « pays de Caux, où il commença les hostilités. Il y fut à peine, que

[1] et [2] *Histoire générale de Normandie.*

[3] *Abrégé chronologique de l'Hist. de France*, t. 4.

[4] P. 169 et 170.

« les deux capitaines de Guillaume se présentèrent à lui, et lui livrèrent « le combat. La victoire fut long-temps disputée ; enfin elle demeura « aux Normands, qui restèrent maîtres du champ de bataille. Lorsque « Guillaume eut appris ce succès, il était campé à peu de distance de « l'armée du Roi : il y fit passer la nouvelle qu'il venait de recevoir, dont « Henri fut *si effrayé*, qu'il partit à l'instant, et se retira en France. »

Où Eudes, venant de Beauvais, passa-t-il la rivière d'Epte ? A Gisors ou à Gournay vraisemblablement. Delà, M. S*** lui fait remonter les frontières de Normandie ; mais dans quel but ? On avait besoin de se rapprocher du roi pour lui porter secours, et non de s'en éloigner, pour le laisser exposé au danger qu'il courait. On peut donc assurer qu'Eudes, après avoir passé l'Epte, s'avança dans le Vexin, à travers les plaines s'il passa cette rivière à Gisors, à travers la forêt de Lions s'il la passa à Gournay, ou au pont de Montel s'il suivit l'ancienne route qui conduisait du Beauvaisis en Normandie.

Peut-être Eudes passa-t-il l'Epte à Gisors, et remonta-t-il les frontières de Normandie jusqu'à Gournay, que le P. du Plessis place dans le pays de Caux, pour, de là, cacher sa marche dans la forêt. La ligne qui conduit de Beauvais à Rouen passe par Mortemer-en-Lions, et non par Mortemer-sur-Eaune.

Dans tous les historiens, il est question de l'effroi qu'éprouva le roi de France après l'affaire de Mortemer. Cet effroi ne put être causé que par un péril imminent. Henri ne chercha pas à prendre sa revanche sur le corps d'armée qui était avec Guillaume, entre Evreux et Mantes ; il craignit que l'armée normande victorieuse ne fît sa jonction avec l'armée qui lui faisait tête, et il se retira *à l'instant ;* donc, cette armée victorieuse n'était pas à Mortemer-sur-Eaune, elle ne pouvait pas y être. Eudes, frère du roi, venait de passer l'Epte quand il fut battu, et le passage de l'Epte ne mène pas à Mortemer-sur-Eaune, mais à Mortemer-en-Lions.

Orderic Vital vient encore à l'appui de ce que nous croyons être la vérité : « L'an de l'incarnation du Seigneur, 1054, dit-il, le roi Henri « entra *sur le territoire d'Evreux*, et se mit à commettre les plus « grands ravages, soit par ses déprédations, soit par l'incendie ; il « fit passer son frère Eudes, avec plusieurs milliers de soldats, au-« delà de la Seine, *par le Beauvoisis.* Cependant, le duc Guillaume « suivait, avec ses troupes, le roi Henri, sur son flanc, et attendait « l'occasion de lui livrer bataille. *Il ordonna à Roger de Mortemer*,

« *et à tous les Cauchois, de se porter précipitamment sur l'armée* « *d'Eudes.*[1] ».

Voilà donc les Cauchois et Roger de Mortemer, seigneur de Mortemer-sur-Eaune, qui se portent sur l'armée d'Eudes qui arrive par le Beauvaisis : cela jette une grande clarté sur les ténèbres de cette discussion. C'est ce Roger de Mortemer qui a fait penser que la bataille avait eu lieu près de Mortemer-sur-Eaune ; mais, on le voit, il s'éloigne, au contraire, de ce lieu avec les Cauchois, et il vient *précipitamment* au-devant de l'armée d'Eudes, qui avait passé *les gués de l'Epte*[2], pour empêcher sa jonction avec celle du roi, que Guillaume espérait mettre en déroute.

Tous les auteurs que je viens de citer, y compris Orderic Vital, sont d'accord que l'armée française était partagée en deux corps, qu'elle devait entrer en Normandie, *par les gués de l'Epte*, pour envahir le pays de Bray, le Talou et le territoire de Rouen, et qu'à la nouvelle de l'invasion, Guillaume marcha au-devant de l'ennemi. Il n'eut pas loin à aller : le roi de France était à Mantes, et lui à Evreux. L'armée française, qui entrait en Normandie, ne devait pas être encore bien avancée dans le pays, quand elle rencontra l'armée normande. Elle devait être tout au plus sortie du pays de Bray, pour s'avancer sur le territoire de Rouen. Quant au Talou, elle n'aurait pu y arriver sans avoir eu déjà à combattre ; et, d'ailleurs, il eût fallu plus de temps pour remonter des *gués de l'Epte* à Mortemer-sur-Eaune, tandis qu'en un jour de marche on pouvait, de l'Epte, se transporter à Mortemer-en-Lions.

Orderic Vital dit que la bataille de Mortemer eut lieu *au-delà de la Seine*. Mais, dans son récit, c'est le duc de Normandie lui-même qui parle, et les deux Mortemer sont au-delà de la Seine par rapport à Guillaume, qui était à Evreux. Ainsi, on ne peut rien conclure de cette position relative; mais il n'est pas probable que Guillaume, ou son historien, se fussent servis de cette expression pour désigner un lieu aussi éloigné de la Seine que Mortemer-sur-Eaune, et on doit penser qu'il n'avait en vue que Mortemer-en-Lions, situé à une moindre distance de ce fleuve.

Il me reste encore à combattre deux objections importantes du P. du Plessis[3].

[1] et [2] Trad. de M. Louis Du Bois, p. 173 et 169.

[3] *Descript. de la Haute-Normandie*, t. 1, p. 120.

1° *Le roman de Wace, qui fait mention de cette bataille, ne nous renvoie pas à Mortemer près d'Ecouis.*

Cela est vrai; mais il ne nous renvoie pas non plus à Mortemer-sur-Eaune. Des auteurs parlent d'une victoire remportée par les Normands, sans faire connaître le nom du champ de bataille; faudrait-il en conclure que ce lieu n'avait aucun nom? Ce serait une argumentation bien extraordinaire.

Gabriel du Moulin cite un auteur qui précise que ce champ de bataille existe *entre Escouys et Mortemer*, et le P. du Plessis lui oppose Wace, qui nomme seulement Mortemer, sans désignation aucune. M. Gabriel du Moulin cite aussi les vers de Wace. Or, parce que Wace n'éclaircit pas la question, faut-il admettre qu'il la décide? Personne n'admettra cette manière de raisonner et de conclure.

2° « Plusieurs *s'imaginent*, en effet, qu'un assez grand nombre de « tombes qu'on voit dans l'église, dans le cloître et dans le chapitre « de l'abbaïe de Mortemer, et sur lesquelles on a représenté des « épées, sont celles des principaux seigneurs de l'armée françoise, « qui périrent dans cette journée; et on ajoute que le lieu qui servit « de champ de bataille en a retenu le nom de *Coupe-gueule;* mais « comment accorder tout cela avec la fondation du monastère, qu'il « faut reculer jusqu'assez avant dans le XII^e siècle[1]. »

C'est là la grande objection, l'objection majeure et capitale : la bataille de Mortemer eut lieu en 1055 au plus tard, et l'abbaye ne fut fondée qu'en 1130, par Robert de Candos, gouverneur de Gisors, et Isabelle Giffart, son épouse. Cette date ne prouverait rien que contre l'authenticité des tombes, mais non contre la réalité d'une bataille livrée en 1055, à Mortemer-en-Lions. On ne peut nier que le lieu n'existât avant l'abbaye. « *Erat in foresta de Leonib. vallis quædam secretissima, ab occidente in orientem portensa, vallis Mortui-maris, ab antiquo, appellata*[2]. » Cela suffit.

Mais plusieurs *s'imaginent* que les tombes qu'on voyait à Mortemer étaient celles des seigneurs français tués à la bataille de 1055!

Qu'importe ce que plusieurs s'imaginent? Peut-on conclure de conjectures imaginées? Le P. du Plessis combat de simples *imaginations*, et il ne voit pas que c'est ne rien combattre.

[1] *Descript. de la Haute-Normandie*, t. 1, p. 120.

[2] *Neustria pia*, p. 768.

Ne serait-il pas possible, d'ailleurs, que, lorsque l'abbaye de Mortemer eut été construite dans le lieu sauvage où sont ses ruines, les familles des victimes de cette guerre entre Français et Normands, aient recueilli d'héroïques ossements, pour les déposer, sous la garde de Dieu, *dans l'église*, *dans le cloître et dans le chapitre* du saint monastère? Cela serait assez selon les usages du XII^e^ siècle.

On objecte encore que Roger de Mortemer, après la bataille, conduisit, dans son château de Mortemer, Raoul comte de Mantes, dont il était le vassal, et que, par conséquent, la bataille fut livrée à Mortemer-sur-Eaune. J'en conclus le contraire : Roger de Mortemer emmena le comte de Mantes dans son château pour le soustraire aux dangers qu'il courait : ce château était donc loin du champ de bataille, loin du lieu occupé par les victorieux ; donc, encore une fois, la bataille fut livrée à Mortemer-en-Lions, et non à Mortemer-sur-Eaune.

Wace dit, avant tous ceux que j'ai cités, que le roi de France fit son armée *en Belveisin asembler;* mais on lui fait dire ensuite : *Par là debveit en Caux entrer*. Cette version est moderne; elle se trouve dans l'édition du *Roman de Rou*, publiée en 1827 par M. Frédéric Pluquet. Le manuscrit de Duchesne porte : *Par là debveit en champs entrer;* c'est-à-dire : *C'est par là qu'il devait entrer en campagne*. Cette variante est due à l'idée que la bataille de Mortemer avait eu lieu à Mortemer-sur-Eaune ; mais je ne pense pas qu'on puisse douter que la campagne s'ouvrit *dans le Vexin*, et non *dans le pays de Caux*. Wace dit aussi que ce fut *la nuit même* que le duc Guillaume reçut la nouvelle de la victoire remportée par les Normands.

Cele nuit meisme assez tost
Vint la nouvelle al Duc en l'ost
Ke Franceiz erent desconfiz
E de sa guerre avéit respiz.
. . . .
Li Dus fut liez de l'aventure
Et liez de la desconfiture.
Là ù li Reis fu herbergiez
Ki en son liet ert jà cochiez,
Fist un home tost envéier,
Ne sai varlet et esquier,
En un arbre le fist monter
Et tute nuit en haut crier :
Franceiz, Franceiz, levez, levez, etc.

Ce récit de Wace confirme tout ce que nous avons déjà dit, que si la bataille avait été livrée à Mortemer-sur-Eaune, le duc de Normandie n'aurait pu connaître, *la nuit même*, le succès remporté par ses troupes.

Un ancien auteur me vient encore en aide. Voici ce que rapporte l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*[1].

« Li rois Henris de France, quand il sot que Guillaumes d'Arches « avoit le castel rendu, et qu'il s'en étoit fuis, il ala en Normandie « o grant ost o Joffroi Matel (Martel); mais sa gent fut desconfite « *à Brémule-lès-Mortemer*. »

Quoique l'Index général de cet ouvrage dise que *Brémule-lès-Mortemer est un lieu dans les environs de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure*[2], il n'en est rien; aucun lieu de ce nom n'existe, ni dans les environs de Neufchêtel, ni dans l'arrondissement de Neufchâtel. *Brémule* est un lieu du Vexin, assez près de Mortemer-en-Lions, dans l'arrondissement des Andelys, et, en 1119, il y fut livré, sous le nom de *bataille de Brenneville*, un autre combat entre le roi de France, Louis-le-Gros, et Henri I^{er}, roi d'Angleterre et duc de Normandie. La citation que nous venons de faire n'a donc pu être écrite que sous la prévention que la bataille de Mortemer avait été livrée à Mortemer-sur-Eaune; mais l'erreur devient une preuve du contraire, par le fait même que Brémule est près de Mortemer-en-Lions.

On a dit que les vers cités par la *Chronique de Normandie* et par Gabriel du Moulin,

Réveillez-vous et vous levez, etc.

étaient *un passage dont l'auteur inconnu et très moderne ne pouvait faire autorité*[3]; mais les lignes que je viens de copier ci-dessus doivent faire autorité, car elles sont d'un auteur très ancien, aussi ancien que le trouvère Robert Wace lui-même, et il n'est plus possible de nier, ce me semble, que la bataille de Mortemer n'ait pas eu lieu à Mortemer-en-Lions.

P. DE LA MAIRIE (Gournay).

[1] *V.* p. 62 et 63 de l'édition de cet ouvrage, publiée en 1840, par Francisque Michel.

[2] *V.* ce même ouvrage, p. 390.

[3] *V.* le *Roman de Rou*, édition publiée en 1827 par M. Frédéric Pluquet, t. 2, note des pages 78 et 79.

ESQUISSE MARITIME.

COURS D'HISTOIRE UNIVERSELLE

A l'usage du Gaillard-d'avant.

Les matelots philosophes abondaient autrefois. Ce n'est que depuis que le peuple des mers a déchiré le bandeau de ses aveugles et antiques superstitions, que la philosophie a cessé d'avoir, à bord de chaque navire, ses prôneurs reconnus et ses adeptes avoués, par la raison fort simple que tout le monde s'avisant aujourd'hui de philosopher, il n'est plus guère permis à personne de se croire ou d'être cru plus philosophe que tout le monde. C'est, au reste, lorsque les lumières s'étendent, et que les ténèbres se dissipent, que la science cesse d'avoir un culte, et que l'incrédulité doit renoncer à compter des apôtres.

Mais le gaillard-d'avant, en laissant s'écrouler l'ancienne gloire de ses philosophes titrés et de ses moralistes patentés, a continué à honorer, comme des esprits privilégiés et des intelligences exceptionnelles, les orateurs qui se vouent, pour l'édification de leurs collègues ou de leurs disciples, à l'enseignement des sciences exactes ou à la propagation des vérités historiques. Plus hospitaliers, même, que ne voulait l'être le divin Platon pour les poètes admis dans sa république, les législateurs du gaillard-d'avant ne dédaignent pas de couronner encore quelquefois les nourrissons chéris des Muses, et cela

sans les renvoyer, comme le conseille le philosophe de Théos, le front ceint de fleurs, jusqu'aux limites de l'empire. Mais, avec quelque distinction, ou, pour mieux dire, avec quelque aimable faiblesse qu'ils traitent les enfants d'Apollon, c'est particulièrement pour les favoris de Clio que les équipages paraissent réserver leurs plus tendres et leurs plus vives prédilections. Avec quel intérêt avide les jeunes matelots ne suivent-ils pas, dans la profonde exhumation du passé, l'historien qui se hasarde à leur rappeler un souvenir de gloire, une anecdote célèbre ou un mot sublime ! Que la date manque à l'époque citée, que le nom des lieux ou des personnages se trouve plus ou moins travesti dans la bouche du narrateur, peu leur importe, pourvu que leur curiosité soit amusée et leur admiration satisfaite, et pourvu, surtout, qu'ils puissent se dire gravement : *c'est historique!* Car, pour eux, la vérité, c'est ce qu'ils aiment à croire ; et, le plus souvent, ce qu'on se plaît à leur faire avaler comme assez récréativement vrai.

Un de ces Hérodotes ou de ces Plutarques de passavant, dont nous voulons ici crayonner l'esquisse, était parvenu à se bâtir, à bord d'un vaisseau de ligne, une réputation que lui auraient, à coup sûr, enviée les professeurs les plus accrédités de la Sorbonne ou de l'Université, si cette réputation avait pu franchir les bastingages du navire où elle avait pris naissance.

Rien de ce que nous racontent les vieux chroniqueurs et les plus fameux légendaires, dans la naïveté de leur langage, ne paraissait ébranler son imperturbable érudition, ni effrayer son audace mnémonique. L'interrogeait-on sur une étymologie un peu obscure, il vous répondait haut et ferme avant que la question lui eût été nettement posée ; c'était là ce qu'il appelait boucher un trou de boulet avant que l'eau entrât dans la cale. Fallait-il assigner une époque à un fait peu connu ou même quelquefois douteux, la date, soit qu'elle appartînt à l'ère chrétienne, à la fondation de Rome, à la période Julienne ou à l'Hégire, vous arrivait, raide et droite, au but, et toujours avec la promptitude la plus étourdissante, bien avant que le fait eût eu le temps d'être clairement énoncé. Bref, notre homme était, sur le gaillard-d'avant de son vaisseau, ce qu'autrefois fut le docte Abeilard au Paraclet, au dire d'un de ses anciens panégyristes : une montagne, un puits et un foudre de savoir et d'éloquence.

Certain jour, entr'autres, un petit novice tout émoustillé lui demande pourquoi l'on s'est avisé de donner le nom de Charles-Quint à un empereur fort connu dans l'histoire.

— Pourquoi? répond négligemment le chronologiste, parce que les sujets de ce ci-devant empereur des Français et roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, l'avaient surnommé premièrement *Charles-le-Requin*, par rapport à la dureté de son humeur et de son tempérament.

— Oui, mais ce n'est pas *Charles-le-Requin* qu'il y a dans les *Etrennes mignonnes* que j'ai lues; c'est tout uniment Charles-Quint! fait observer le jeune novice.

— Je ne dis pas non; mais c'est que tu ne vois pas que c'est à seule fin de pouvoir défiler plutôt et plus coulamment le nom de l'empereur en question, qu'au lieu de dire Charles-le-Requin, on s'est contenté de l'appeler *Charles-Quint* tout court. C'est sensément, sans comparaison, comme *Charlemagne*, qui se nommait, dans la nouveauté, *Charles-Magnificat*, dont on a fait, toujours pour ménager le temps et les mots, *Charlemagne*, en dix ou douze lettres, au lieu de quinze ou vingt qu'il y avait auparavant dans son nom de guerre ou son sobriquet.

— Pourriez-vous bien, demandait, une autre fois, au même biographe, certain autre ignorant, pourriez-vous bien nous apprendre, père Jottereau, ce qui s'est passé à la bataille du Monthabor?

— D'abord un, répliqua le père Jottereau, je t'apprendrai, mon ami, que la bataille du *Monte-à-bord* n'a jamais été une bataille, attendu que, sur mer, il ne se donne que des combats navals, ou navaux.

— Tiens, c'est drôle! Jamais encore je n'avais entendu dire que la bataille du Monthabor avait eu lieu sur mer!

— Et comment voudrais-tu donc qu'on l'ait surnommée, cette soi-disant bataille, le combat de *Monte-à-bord*, si les Français n'avaient pas *croché* les Anglais de l'escadre de Nelson à l'abordage, en montant, comme des chats enragés, à bord de leurs vaisseaux?

Cette version, quelque peu hardie, ayant été admise comme strictement rigoureuse, et même comme très convaincante, l'interrogateur passa immédiatement à une autre série de questions, ou plutôt de doutes modestes :

— J'entends, dit-il, parler, dans de vieux bouquins, de la guerre

de Troye, et d'un siége que les Grecs ou les Turcs mirent dix ans à faire, avant d'entrer, tambour battant et mèche allumée, dans la place?

— Ah oui, sans doute, c'est de la guerre de Troye ou de Quatre, en Champagne, que tu veux parler. L'empereur y était, comme de fait. Mais les Grecs qui ont mis dix ans à assiéger Troye en Champagne, c'est une farce. Les Grecs n'ont jamais été dans la Champagne, Dieu merci! Les anciens bouquins que tu lis se sont mis, par conséquent, en grand dedans, la tête la première. C'est dans la *campagne* des environs qu'ils ont voulu dire.

— Et savez-vous pour quelle raison, père Jottereau, continua à demander le curieux, on a appelé *Colosse de Rhodes* une grande statue qui laissait passer entre ses jambes des vaisseaux de ligne avec toutes voiles dessus?

— Le *Colosse d'Hérode*, qui était, comme de fait, une grande gueuse de statue aux pieds d'argile, fut ainsi baptisée en punition de ce que le roi Hérode fut atteint et convaincu d'avoir trahi Notre Seigneur Jésus-Christ, dans la Passion. La ville de Rhodes, d'Hérode ou de Rhodès, comme tu voudras, est la ville où fut même assassiné M. Fualdès, par des brigands de sa famille. Mais, quant à ce qui est de tes vaisseaux à la voile qui passaient, en louvoyant, avec leurs perroquets et leurs cacatois dehors, entre les jambes du susdit colosse, on t'a fourré dedans comme un Anglais, vu que, sous le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ, vers l'an VII ou l'an VIII de la république romaine, une et indivisible, il n'y avait que des galères ou des felouques dans la marine, au lieu de vaisseaux de 74 et de 80.

Un aide-canonnier, présent à la conversation, et entendant l'archéologue Jottereau parler de vaisseaux de 74 et de 80, à propos du colosse de Rhodès et d'Hérode, crut pouvoir, en sa qualité d'homme spécial, l'interroger sur la date qu'il lui plairait d'assigner à l'invention de la poudre.

— Orientons-nous un peu, répondit le dissertateur, avant de nous embrouiller dans tous les feux de file de vos pelotons de *pourquoi que* et de *comment est-ce?* Est-ce de la poudre à friser ou de la poudre à canon que vous désirez savoir l'invention?

— Mais de la poudre à canon, parbleu, puisque vous en étiez tout à l'heure à vos vaisseaux de ligne du temps de Jésus-Christ!

— La poudre à canon fut inventée par un artilleur allemand, qui se fit sauter en l'air par sa propre invention, faute de connaître lui-même les effets de la bombe.

— Et en quelle année le fait est-il arrivé ?

— Deux ou trois bonnes années à peu près avant la découverte des canons et des couleuvrines, attendu que les canons n'ont été trouvés qu'après la poudre, comme de juste et de raison.

— Et les canons, par qui ont-ils été découverts, selon vous ?

— Par des prêtres réfractaires, dans le temps où on se fusillait dans les rues pour la religion catholique, apostolique et romaine ; et c'est même de là que vous entendez parler encore quelquefois des *canons de l'église*, et que dernièrement on parlait, dans une gazette, du *droit canon*, vu que, voyez-vous, ce sont les soldats de l'église, ou du pape peut-être bien, qui se sont servis les premiers de ces grosses pièces de 24 et de 36, que l'on met actuellement en batterie à bord des vaisseaux, frégates et corvettes.

Une pareille explication n'ayant paru qu'à moitié acceptable à l'assemblée, maître Jottereau se montra assez visiblement embarrassé de l'hésitation qu il venait de jeter dans l'esprit de ses auditeurs. Pour comble de contrariété, un vilain petit gros pilotin, que sa qualité de parisien ne recommandait que très faiblement aux sympathies des anciens du bord, voyant chanceler l'assurance du docteur, se mit en tête de venir, un vocabulaire à la main, porter, à grand renfort des questions pressantes, le dernier coup à l'infaillibilité déjà un peu ébranlée du professeur.

— Vous qui savez tout, pourriez-vous bien nous dire, lui demanda brutalement le lourd espiègle, ce que c'est qu'un *Utopiste ?*

Jottereau, pour détourner, par une facétie qui pût mettre les rieurs de son côté, le trait acéré qui venait de lui être décoché, se contenta de riposter en ces mots au loustic de la timonnerie :

— Un *Utopiste*, dis-tu ? Va-t-en demander ça, mon garçon, au gardien d'animaux du royaume des *taupes*, et prends bien garde, en allant où je t'envoie, de perdre ta *piste*.

— Bien ! enfoncé le père Jottereau, par un des fonds de sa barrique à eau ! s'écria le gros gamin. A l'autre bout maintenant ! Et qu'entendez-vous par le mot *Algébriste ?* reprit l'aspic, que le savant torturé eût voulu écraser sous son large pied, en ce cruel moment d'épreuve.

— Un *Algébriste*, reprit le docteur sans trop se déconcerter. Va-t-en encore chercher celui-là chez les bedouins d'*Alger*, où tu devras rencontrer des gens de ta famille parmi les plus vilains et les plus sales particulier de l'endroit.

— Enfoncé par les deux bouts!... Le voilà qui bat la breloque! brailla le pilotin triomphant, en refermant son redoutable vocabulaire. Mais voyons, père Jottereau, reprit l'obstiné avec le ton de la plus insultante commisération, puisque vous voilà *à quia* sur les questions que l'on vous envoie en plein bois, avec le livre à la main, faites-nous l'amitié de nous dire tout bonifacement depuis quand les grenouilles n'ont plus de queue?

— Depuis quand? reprit Jottereau, en se grandissant de deux pieds pour mieux aplatir le reptile qui venait de se livrer bêtement à sa rage trop long-temps contenue, c'est depuis que Dieu ou le diable a donné une langue aux crapauds!

Un immense éclat de rire accueillit cette répartie terrifiante du grand homme vainqueur et vengé. Le parisien, tout confus, tout abasourdi de la saillie, courut bien loin cacher sa honte, en faisant très gauchement une pirouette qui provoqua de nouveau les huées accablantes de l'assistance; et le noble historien du gaillard-d'avant, se dérobant par bienséance à sa gloire, s'en alla allumer sa pipe à la cuisine avec le sourire sur les lèvres, mais avec ce sourire terrible et dédaigneux qu'exhala le Dieu de la lyre, venant d'immoler le serpent Python.

Édouard Corbière.

BIOGRAPHIE NORMANDE.

Catherine BERNARD.

Mademoiselle Bernard était rouennaise, et parente du grand Corneille ; elle naquit pendant l'année 1660, et vint de bonne heure se fixer à Paris, où elle ne tarda pas à se faire avantageusement distinguer par son esprit et son talent. Elle réussissait parfaitement dans la poésie légère, et fit insérer des vers dans les meilleurs recueils de l'époque. Trois fois couronnée, pour la poésie, par l'Académie Française, elle attira sur elle les regards de Louis XIV, qui lui accorda une pension de deux cents écus. Madame la chancelière de Pontchartrain, qui l'aimait et la protégeait, lui fit aussi une pension, en sorte qu'elle put vivre dans une heureuse aisance. Elle concourut aussi aux Jeux floraux de Toulouse, et fut couronnée trois fois par cette célèbre Académie. Tant de succès ne pouvaient manquer de lui valoir son admission à l'Académie des Ricorrati de Padoue. Elle fut reçue au nombre des membres de cette fameuse Société, qui compta dans son sein mesdemoiselles de Scudéry et Anne de la Vigne, et qui fut, pendant tout le dix-septième siècle, le Parnasse des dames poëtes.

Elle publia, sous le modeste titre de nouvelles, deux petits romans en prose d'une valeur réelle: *Le Comte d'Amboise* et *Eléonore d'Yvrée*. C'est à tort qu'on lui a attribué la *Relation de l'île de Bornéo* ; c'est à Fontenelle qu'il faut restituer la paternité de cet ouvrage, bien que l'abbé Trublet en ait voulu douter. Cet ouvrage est, d'ailleurs, tout-à-fait dans le genre de cet auteur, et n'a pas la moindre analogie avec la manière de mademoiselle Bernard.

Née de parents protestants, et élevée dans cette religion réformée, elle se convertit au catholicisme en 1685.

Elle fit représenter, le 11 février 1688, une tragédie de *Laodamie, reine d'Epire*. Cette pièce, qui est fort tendre et écrite d'un style assez faible, fut jouée avec un honnête succès. Elle ne fut imprimée que l'année de l'apparition de la seconde tragédie de l'auteur, c'est-à-dire en 1690.

Brutus, qui fut joué le 18 décembre de cette année, attira au Théâtre Français une grande affluence, et ne fut pas moins goûté à l'impression. Cette tragédie ne fut publiée qu'en 1691. Le sujet avait déjà été traité plusieurs années auparavant par La Calprenède, qui avait donné à l'hôtel de Bourgogne une tragédie de *la Mort des Enfants de Brute*, en 1647. Cette pièce, quoique déclamatoire et ampoulée, selon l'usage de l'époque, n'est cependant pas sans mérite. Mademoiselle Bernard n'avait, du reste, rien copié de cet ouvrage. En revanche, sa tragédie fut impitoyablement pillée par Voltaire, qui lui prit, entr'autres, la scène suivante :

BRUTUS.

Arrête, téméraire !
De deux fils que j'aimais le ciel m'avait fait père :
J'ai perdu l'un ; que dis-je ? ah ! malheureux Titus !
Parle, ai-je encore un fils ?

TITUS.

Non, vous n'en avez plus....

Mademoiselle Bernard avait dit .

BRUTUS.

N'achève pas... dans l'horreur qui m'accable,
Laisse encore douter à mon esprit confus
S'il me demeure un fils, ou si je n'en ai plus.

TITUS.

Non ! vous n'en avez point....

L'on a prétendu, avec assez de vraisemblance, que Fontenelle avait pris une grande part à la composition de ces deux ouvrages, et surtout à celle de la tragédie de *Brutus*. Quoi qu'il en ait été, mademoiselle Bernard cessa bientôt de travailler pour le théâtre, sur les vives instances de madame la chancelière de Pontchartrain, sa protectrice. Cette dame, d'une piété sévère, réprouvait ces sortes de distractions, et confondait, dans un même arrêt de condamnation, les comédiens et les auteurs. Elle fit aussi supprimer du recueil de Catherine plusieurs petites pièces de vers qui auraient pu donner une mauvaise opinion des mœurs et de la conduite de leur auteur.

Mademoiselle Catherine Bernard mourut à Paris, à l'âge de cinquante-deux ans. La pension que lui faisait le roi lui fut servie jusqu'à sa mort, arrivée en 1712. Cependant, on trouve, dans le recueil de vers choisis du père Bouhours, un placet qu'elle envoyait au Roi, et qui semblerait indiquer qu'elle lui fut momentanément retranchée. On possède aussi un autre placet au Roi, dans lequel elle demande une augmentation à sa pension, ce qui lui fut refusé.

Nous allons citer ces deux pièces, qui donneront une idée de la manière ingénieuse et spirituelle de cette demoiselle.

AU ROI.

Sire, deux cents écus sont-ils si nécessaires
Au bonheur de l'Etat, au bien de vos affaires,
Que, sans ma pension, vous ne puissiez dompter
Les faibles alliés et du Rhin et du Tage?
A vos armes, grand Roi, s'ils peuvent résister,
Si, pour vaincre l'effort de leur injuste rage,

Il fallait ces deux cents écus,
Je ne les demanderais plus.
Ne pouvant, au combat, perdre pour vous la vie,
Je voudrais me creuser un illustre tombeau,
Et, souffrant un trépas d'un genre tout nouveau,
Mourir de faim pour la patrie.
Sire, sans ce secours tout suivra votre loi,
Et vous pouvez en croire Apollon sur sa foi;
Le sort n'a point, pour vous, démenti ses oracles.
Ah! puisqu'il vous promet miracles sur miracles,
Faites moi vivre, et voir tout ce que je prévoi.

Sur la Capitation.

La Capitation va nous combler d'honneurs:
Vous voulez que nos biens aident à vos conquêtes,
Mais à combien sont taxés les auteurs?
Ce ne sont point les bonnes têtes.
Sire, déjà pour moi vous êtes bienfaisant,
Et je ne dois mes jours qu'à votre seule grâce.
Augmentez vos bienfaits, afin que je vous fasse
Au moins un honnête présent.

Eugène Cassin.

INDUSTRIE.

DU PRIVILÉGE INDUSTRIEL,

PAR M. JOBARD,

Directeur du Musée de l'Industrie Belge[1].

L'importance de cet ouvrage, l'opportunité de sa publication, l'intérêt que l'on doit naturellement attacher, dans notre pays, aux idées qu'il présente, comme capables d'accélérer le mouvement de l'industrie, la difficulté que l'on devra sans doute rencontrer à se procurer un livre qui porte sur la couverture cette indication : *Bruxelles, chez aucun Libraire du royaume ni de l'étranger* : ce sont là autant de motifs qui ont dû déterminer les rédacteurs de la *Revue* à le porter à la connaissance du public, par une analyse étendue et de nombreuses citations.

M. Jobard est bien connu en France par ses écrits pétillants de verve, et particulièrement par ses comptes-rendus des deux dernières Expositions de l'Industrie française. Cette nouvelle publication n'est pas moins que celles qui l'ont précédée, pleine d'aperçus lumineux, d'idées hardies qui saisissent vivement le lecteur, et le font réfléchir, alors même qu'ils n'obtiennent pas de lui une entière adhésion.

[1] Voici le titre entier de la publication de M. Jobard : « *Avis à la Chambre des Pairs de France, sur le projet de loi des Modèles, Dessins et Tissus de fabrique, suivi d'un Mot à la Chambre des Représentants belges, sur l'utilité et la nécessité du privilége industriel, pour organiser l'industrie et le commerce, et donner du travail aux ouvriers.* » — Bruxelles, 1845, in-8° de 43 pages.

« Il n'est peut-être pas une idée, dit notre auteur, qui ait été plus souvent traitée d'irréalisable, que celle de la création d'une *propriété intellectuelle*. Il n'est peut-être pas, non plus, une utopie qui soit plus près de se réaliser, sinon en entier, du moins pièce à pièce.

« Après la loi sur les inventions, votée en France depuis quelques mois, voici venir un nouveau projet présenté à la Chambre des Pairs sur la propriété des *modèles et dessins de fabrique*, qui sera bientôt suivi d'un autre sur les *marques de fabrique*, et sur les fraudes commerciales.

« Ainsi s'accomplira successivement la quasi-reconnaissance de la propriété *industrielle*, *scientifique*, *artistique*, *commerciale et littéraire;* mais l'auteur ne veut point transiger, il demande la reconnaissance entière......

« Le ministre du commerce français aura l'honneur de l'initiative, car il a, du moins, reconnu officiellement, le premier, qu'il était nécessaire, indispensable d'*organiser l'industrie*, et de la soustraire aux ravages de la libre concurrence, en consacrant *les droits du génie et du travail*.

« La Société, dit M. *Cunin-Gridaine*, doit à l'inventeur le prix de sa « pensée, ce noble produit de la plus belle faculté de l'homme, et la loi « lui confère le droit d'exploiter, *pendant un temps*, *et sans concur-* « *rence*, les applications matérielles de ses découvertes.

« Cette *rémunération*, tirée de la nature même des choses, et tou- « jours *proportionnée à l'importance* de l'invention, est devenue la base « de la transaction qui intervient entre la société et l'inventeur.

« Tel est le système que *nous proposons* de consacrer pour les « modèles et les dessins de fabrique, cette branche spéciale de l'inven- « tion industrielle. »

« Si l'auteur du *monautopole*, ou privilége accordé aux inventeurs, est flatté de voir ses propositions formulées en projet de loi, il regrette sincèrement que le ministre français n'adopte pas la *perpétuité* de possession, ni même les trente années que lui demande le Conseil général des manufactures. »

Pour refuser la *pérennité* à la propriété intellectuelle, voici quels sont les argumens du ministre :

« Presque toujours, dit-il, dans les arts industriels, les grandes dé- « couvertes sont moins l'œuvre d'un seul homme, que le produit com- « mun du siècle entier qui les voit naître. Filles du temps, elles se dé- « veloppent et grandissent sous l'influence générale des besoins et des « idées de l'époque; et quand, enfin, cédant à l'effort d'une intelligence

« *plus puissante* ou *plus heureuse*, elles apparaissent à la lumière, leur « venue, pressentie, *annoncée en vingt lieux différents*, est un événe- « ment marqué d'avance, un événement dont le temps est arrivé.

« Pourquoi donc, quand le travail vient de la Société tout entière, « le fruit du travail appartiendrait-il à un seul? Et quel homme, quel- « que vaste que soit son génie, peut se vanter de n'avoir rien emprunté, « pour créer son œuvre, au trésor commun de la civilisation, ce dépôt « général des richesses intellectuelles accumulées pour les générations « successives?

« Investir chaque individu de la *propriété absolue perpétuelle* de ses « découvertes, ce serait donc aliéner, au préjudice de la Société, une « *portion du domaine universel;* ce serait méconnaître, dans l'intérêt de « quelques hommes, le *droit au travail* que Dieu même a donné à tous, « pour qu'ils puissent pourvoir à leur subsistance, et satisfaire aux be- « soins de la vie. »

Voilà, sans contredit, la tirade la plus éloquente qui ait jamais été lancée contre la *pérennité* des inventions..... Ce tissu de raisonnements est tellement bien ourdi, qu'il présente l'apparence de la raison.

Cependant, les apparences sont ici le contraire de la réalité.

En effet, d'après M. Jobard, la constitution, par des mesures législatives, de *privilèges industriels*, attribuant et garantissant à chacun la *propriété à perpétuité* de ce qu'il invente, combine, adopte ou choisit, pour servir de base à son travail, de fondement à sa fortune, que ce soit une *machine*, un *procédé*, une *recette*, que ce soit un *emblème*, une *enseigne*, une *étiquette*, « est un moyen nécessaire et infaillible pour, 1° encourager l'esprit d'invention à créer le plus grand nombre de merveilles possible, et à perfectionner sans cesse les découvertes anciennes; 2° attirer les capitaux vers l'industrie, en leur donnant la plus longue garantie possible, suivie d'une espérance indéfinie, et, par suite, donner du travail aux ouvriers; 3° bannir de l'industrie les déplorables effets de la concurrence, et lui substituer la sainte émulation, source de tout progrès; 4° procurer aux consommateurs des objets bien conditionnés au plus bas prix.

« On peut dire, écrit notre auteur, qu'il n'existe pas encore de lois sur les brevets, tant elles sont restrictives, conditionnelles et caduques.

« Voici comment devrait être conçue une bonne loi sur la matière :

« Quiconque veut exercer dans le royaume une industrie qui n'y « existe pas (peu importe au gouvernement qu'elle sorte du cerveau « du demandeur, d'un pays étranger ou d'un vieux livre), doit faire le

« dépôt des plans et descriptions qui seront publiés avec toutes les formalités de l'enquête usitée pour la concession des mines; quatre mois « après, s'il n'y a pas d'opposition, ou si les oppositions sont levées, « ou écartées, le demandeur sera mis en possession de l'industrie dont « il sollicite la concession, après avoir prouvé qu'il a les moyens suffisants pour l'exploiter. — Il sera soumis à un impôt progressif à partir « de ce moment.

« Pour la 1re année, de 25 francs.
— 2me — 50 —
— 3me — 100 —
— 4me — 200 —
— 5me — 300 —
— 6me — 400 —

« Et ainsi de suite, en augmentant de 100 fr. chaque année, et à perpétuité.

« Si l'invention est dépassée par une autre, et si elle ne rapporte plus, il suffira d'interrompre le paiement pour qu'elle tombe dans le domaine public.

« Il en serait de même pour les marques de fabrique, pour les dessins, modèles, ornements et tissus, etc.; sauf à régler la quotité de l'impôt de protection sur les bases les plus équitables. »

On voit déjà que la *pérennité* des brevets ne serait que nominale, puisque l'impôt progressif obligatoire finirait toujours par les faire choir dans le domaine public; et puis « aucune propriété industrielle ne peut durer long-temps; le changement seul est perpétuel. Tous les dessins et modèles, comme toutes les machines et procédés des arts, changent, se remplacent, se perfectionnent sans cesse, comme les êtres organisés. Vous auriez beau accorder l'immortalité aux hommes et aux plantes; cela ne les empêcherait pas de vieillir et de tomber, pour faire place à d'autres.

« Mais, si la pérennité entraînait le moindre abus, la loi d'*expropriation forcée pour cause d'utilité ou d'agrément public*, est là pour y mettre fin.

« La loi du 18 mars 1806 admet la *propriété perpétuelle* des dessins et modèles de fabrique. Pourriez-vous bien nous citer quels abus, quels dangers sont nés de cette disposition, depuis près d'un demi-siècle qu'elle existe?

« Vous n'en sauriez citer aucun, et nous pouvons, nous, vous démontrer que la France doit à cette loi, qu'elle possède seule, toute la *suprématie artistique* qu'elle exerce sur le monde entier, pour ses

bronzes, ses meubles, ses dessins et tissus d'étoffe; elle lui doit la supériorité de son goût, et l'empire de la mode, qu'elle est menacée de perdre, en diminuant la durée de possession des dessins et modèles, au moment même où l'Angleterre et la Prusse établissent cette propriété chez elles.

« Vous contestez aux inventeurs leurs droits à la *pérennité*, parce qu'ils se sont aidés des connaissances acquises, parce que les découvertes sont l'œuvre des siècles. Contestez donc à la propriété foncière cette pérennité, puisque la plus value actuelle des terres est le produit du perfectionnement successif des assolements, des engrais, de la chimie, et des instruments aratoires !

« Contestez donc la pérennité à la propriété, qui double, qui triple de valeur par l'établissement d'une route, la fondation ou l'agrandissement d'une ville dans son voisinage, sans que le possesseur y soit pour rien!

« Vous voulez enlever aux œuvres du génie le caractère de *propriété* que la *Constituante* leur avait reconnue, ce qui était une justice et un progrès, pour ne lui laisser que la couleur d'une simple *rémunération sociale*. Mais un brevet n'est et ne doit être, ni une faveur, ni un encouragement, ni une récompense; c'est un *droit*, le seul droit qui ait mérite le nom de *droit naturel*, le droit, enfin, de *premier occupant;* c'est *le prix de la course* intellectuelle, rien de plus, rien de moins. Qui donc voudrait courir, s'il n'y avait point de palme à cueillir au bout de la carrière?

« Si le Turc, l'Arabe et l'Indien ne se lancent pas dans la carrière intellectuelle, c'est qu'ils ne voient rien au but, pour prix de leurs efforts.

« Supprimez vos brevets, vos droits d'auteur, et toutes vos demi-propriétés de la pensée, et vous retomberez bientôt au niveau des Turcs; doublez-les, et vous monterez au-dessus des autres peuples; rendez-les perpétuels, et vous vous élèverez aussi haut qu'il est donné à l'homme d'atteindre. Cela est clair, en théorie comme en pratique, en philosophie comme en fait

« La Société doit, dites-vous, à l'inventeur, *le prix de la pensée, ce noble produit de la plus belle faculté de l'homme*, comme vous l'appelez, et ce prix, de quel droit voulez vous le restreindre à deux ans de possession, et à quinze ans au plus, selon l'importance de l'invention?

« Qui jugera de cette *importance*? et sur quelles bases? surtout avant la mise en exploitation.....

« Vous vous êtes interdit l'examen et le jugement des inventions en matiere d industrie, et vous vous le reservez en matière d'arts et métiers? Il y a contradiction. L'inventeur doit être le seul juge du temps pendant lequel il désire conserver sa propriété. *Faites payer ce temps*,

c'est votre droit, c'est votre devoir même, car vous ne pouvez disposer *gratis des instruments de protection sociale* ; puisque c'est le contribuable qui les paie, il a le droit d'exiger que tout nouveau propriétaire accepte sa part dans les charges, en profitant des bénéfices.

« Il est certain que la puissance de fabrication de l'Angleterre, provient en grande partie du *monopole industriel*, puisqu'il est notoire que tous les objets fabriqués sous le privilège de la patente anglaise, sont meilleurs et moins chers que tous ceux fabriqués sous le régime de la concurrence, dans les pays de liberté. Chacun a pu vérifier ce fait, mais personne n'a songé à en chercher la cause, que voici :

« Une fabrique qui s'établit sur une patente solide, trouve toujours des fonds pour se monter en grand, avec des machines de force et de vitesse; et comme cette fabrique produit beaucoup, il lui faut de nombreux acheteurs, que le bon marché seul peut lui procurer. *Les petits profits multipliés font les plus grands bénéfices*, est un axiome industriel et commercial, inventé et mis en pratique avec le plus grand succès en Angleterre. Ajoutez à cela que la patente anglaise est infiniment moins caduque que la vôtre et toutes celles des autres pays, et vous aurez la principale clef de la suprématie industrielle et commerciale de la Grande-Bretagne.

« Cependant, ajoute M. Jobard, le *privilége industriel* ne présente pas de dangers; car il n'est aucun *produit nouveau* de la manufacture ou de l'art, dont on ne puisse se passer, s'il est trop cher ou mal confectionné.

« — Votre drap tricoté ou feutré me plaît, mais votre prix ne me convient pas, bon our! »

« — Votre poêle, votre lampe, votre pompe sont à mon gré, mais vous êtes trop cher, bonjour! Je garde mon ancien poêle, mon ancienne lampe, mon ancienne pompe, etc., etc

« Il en est de tout ainsi ; chaque objet a vingt, trente, cinquante lieutenants ou succédanés.

« Le monopoleur, qui voudrait trop gagner ou qui fabriquerait mal, serait repoussé et ruiné en peu de temps. Quel est donc son intérêt direct, certain, infaillible, pour faire fortune avec son privilège? C'est de vendre à meilleur marché un objet meilleur que tous ceux qui existaient auparavant.

« La preuve du fait que nous annonçons existe en Angleterre, où toute l'industrie tend à passer sous le drapeau du monopole des patentes. A mesure que la fabrication d'un objet quelconque échappe à la *libre concurrence*, on voit ses prix diminuer comme par enchantement.

Nous allons le démontrer, par un tableau du prix des mêmes objets livrés à la *libre concurrence* en 1818, et passés sous le *monopole de la patente* en 1830. Ce tableau a été relevé sur les registres des fabricants de Birmingham, par le savant Babbage. Il est donc plus que probable qu'aujourd'hui cette liste pourrait être considérablement augmentée, et les derniers prix sensiblement abaissés encore.

« — Comment, direz-vous, tous ces objets du domaine public ont-ils pu faire l'objet d'une patente, du monopole ? — Les objets eux-mêmes, non ; mais les machines et les outils pour les faire, ont été bien et dûment patentés.

TABLEAU DE PRIX

sous l'Industrie libre, en 1818, et monopolisée, en 1830 :

	1818.	1830.
Alènes polies de cordonnier, en paquet	2 90	1 36
Vis à bois de lit de 6 pouces anglais, en paquet	20 88	5 80
Mors blanchis, la douzaine	5 80	2 90
Verrous de 6 pouces, la douzaine	6 96	1 74
Boutons d'habit, en paquet	5 22	2 51
Petits boutons de gilet, en paquet	2 90	0 80
Chandeliers de 6 pouces, en cuivre, la paire	3 38	1 36
Etrilles à six rangs, la douzaine	3 20	1 07
Poêles à frire, le quintal	29 »	18 36
Platines de fusil ordinaire, chaque	6 96	1 74
Têtes de marteau, n° 6, la douzaine	7 81	3 36
Gonds en fonte d'un pouce, la douzaine	0 97	0 27
Loquets de porte, la douzaine	2 58	0 87
Serrures en fer de 6 pouces de long, la douzaine	44 08	15 66
Serrures en cuivre, chaque	2 51	0 87
Pelles et pincettes, la paire	1 16	0 58
Etriers plaqués, la paire	5 22	1 28
Cuillères étamées, en paquet	19 72	8 12
Plateaux pour thé (30 pouces), chaque	2 22	1 74
Boulons, par quintal	34 80	22 62
Fil de fer, n° 6, en paquet	1 28	0 87
Fil de cuivre, la livre de 0 kil. 454	18 56	8 12
Boutons de serrure en cuivre, la douzaine	15 50	2 06
Poudre de mines, les 100 livres	132 40	56 90
Clous, par quintal	37 78	19 50
Ciseaux, la douzaine de paires	36 »	1 25

« C'est à n'y pas croire, n'est-il pas vrai ? Cependant, la chose est ainsi, chacun peut le vérifier. Et cela par la vertu du *monopole*, de cet infâme *monopole*, dont le nom seul vous fait encore frémir d'horreur, de ces odieux priviléges des brevets, qui vous causent une telle horripilation, que vous les réduisez le plus possible, au point de les ré-

duire à rien, à force de conditions léonines; et puis, vous vous étonnez que votre industrie décroisse au lieu d'avancer, vous cherchez bien loin la cause de la désertion de plus de trois cents industries secondaires qui vous manquent, ou qui végètent à défaut de capitaux! » (Ceci s'adresse aux représentants de la Belgique.) « Cela ne serait pas, si vos brevets avaient une valeur, si les tribunaux condamnaient les contrefacteurs, enfin si l'argent mis dans une industrie brevetée possédait autant de garanties seulement qu'en Angleterre. Voulez-vous faire mieux encore, doublez, triplez le temps de la garantie des brevets, et, jusqu'à ce que les autres peuples se soient avisés d'en faire autant, vous aurez la supériorité sur eux. »

Quant aux fâcheux effets de la *libre concurrence*, voici comment M. Jobard les caractérise, et de quelle manière il propose d'y porter remède :

« La libre concurrence dans les *sciences*, les *arts* et la *littérature*, est une excellente chose; la prime est à qui fait mieux; c'est de l'émulation, et de la meilleure.

« Mais, dans l'industrie et le commerce, la prime est à qui fait pis, à qui frelatte le plus, à qui trompe le mieux; c'est la guerre avec toutes les immoralités, tous les crimes qu'elle traîne à sa suite.

« En effet, un savant, un artiste, un littérateur, ne peuvent triompher de leurs émules, qu'en produisant de meilleurs livres, de meilleurs tableaux, de meilleurs opéras; c'est une émulation à laquelle on ne saurait échapper, c'est de l'émulation forcée. Mais un fabricant, un marchand, n'abattent leurs concurrents qu'en abaissant la qualité, et par conséquent le prix de leurs produits, en substituant la belle apparence à la bonne qualité; en un mot, la libre concurrence commerciale est un champ de bataille qui n'appartient, à peu d'exceptions près, qu'aux plus rusés, qu'aux plus trompeurs. C'est ce qui a fait dire, d'un honnête et consciencieux débitant, qu'il fallait le mettre en curatelle, comme mauvais père de famille, puisqu'il ruinait ses enfants en s'obstinant à rester honnête homme, et en refusant de suivre le progrès du jour; c'est-à-dire en trompant, comme les autres, sur le poids, la mesure et la qualité.

« Il est pourtant évident qu'une conduite aussi honorable mènerait cet homme à la fortune et grandirait sa clientelle, s'il était seulement propriétaire d'une marque, s'il estampillait ses produits, s'il les revêtait de sa firme, de son poinçon, de son étiquette ou de sa griffe, garantis par la loi, et *si l'Etat obligeait tous les producteurs quelconques à marquer ainsi leurs produits*, sous peine de confiscation des

objets non marqués ; *à l'œuvre on connaîtrait l'ouvrier*. Celui qui ferait bien comme celui qui ferait mal, aurait *selon sa capacité*, *selon ses œuvres*. L'un irait à la fortune par la probité, l'autre à sa ruine par la tromperie ; ce serait exactement l'inverse de ce qui se passe aujourd'hui, mais ce serait plus naturel et plus juste. »

Au moment où l'on s'occupe de régler, par une législation nouvelle, la propriété des dessins et modèles servant à la fabrication, et de rechercher, dans les marques de fabrique, un moyen de diminuer les fraudes qui déshonorent l'industrie, et nuisent considérablement au commerce d'exportation de la France, le petit écrit de M. Jobard sera consulté avec intérêt. Il nous paraîtrait heureux que les lois à rendre sur les deux points que nous venons de citer, pussent consacrer une grande partie des idées émises par l'habile directeur du Musée industriel de la Belgique.

L. D.

JURISPRUDENCE.

ESQUISSE
SUR LES REQUÊTES DU PALAIS
DU PARLEMENT DE PARIS.

— SUITE ET FIN [1]. —

SECTION IV.

Des Collisions intérieures.

Si nous avons plus de tolérance et de désintéressement que nos aïeux sous ce rapport, il ne faut pas conclure de ce parallèle, tout à notre avantage, que les Parlements manquaient de l'esprit de corps et de confraternité : loin de là, ce principe vital, qui fait la force et la gloire des compagnies lorsqu'il est bien réglé, y était développé à un point excessif. Unis à la royauté, qui s'appuya d'abord sur eux avec succès pour triompher du pouvoir féodal, ils durent rester unis contre elle, lorsqu'elle voulut leur faire partager le sort de l'ennemi vaincu, en lui enlevant les riches et importantes dépouilles du passé. Voilà les causes principales et le secret de leur grandeur et de leur décadence, disons mieux, de leurs humiliations et de leur chute : caressés et respectés tant que leur concours fut utile, ils furent de plus en plus traités comme des factieux, à mesure que s'affermissait et que se concentrait l'autorité royale. Cette lutte inégale, dans laquelle les deux partis (et c'est là le résultat infail-

[1] Voir les livraisons d'octobre et décembre 1844, et celles de mars, avril, juin et septembre 1845.

lible de toutes les collisions) sortirent souvent des bornes de la prudence et de la légalité, développa dans les magistrats les vertus et les défauts des opprimés : domptés sous Richelieu, ils attendirent patiemment la minorité de Louis XIV pour relever fièrement la tête; puis, après s'être courbés sous la main de fer de ce monarque, ils se vengèrent de lui en cassant son testament, et devinrent oppresseurs à leur tour. Pour apprécier sainement les actes extérieurs de leur résistance, il est nécessaire de pénétrer dans leurs mœurs intérieures. Nulle part, on le sait, le sentiment du droit individuel et collectif ne fut plus énergique et plus développé : les Chambres étaient toujours prêtes à se lever pour la défense de leurs propres prérogatives ou de celles d'un de leurs membres, soit que le jugement de leurs réclamations fût de la compétence supérieure de la Grand'chambre, soit que leurs prétentions rivales dussent céder à l'intervention du premier président, soit, enfin, que la contestation se fût élevée avec le chef même de la cour. Sous ce triple rapport, le manuscrit qui sert de base à ce travail complète les précédents déjà connus, et peut fournir un nouveau texte aux réflexions qu'a suggérées le récit de l'incident soulevé entre les deux chambres des Requêtes, à propos du clerc Nicolas.

Le 21 février 1673, M. Charlet, le plus ancien conseiller des Enquêtes et des Requêtes, se présente à la Grand'chambre, pour y prendre la place du conseiller Claude Leclerc de Courcelles, dont il a appris le décès; il essuie un refus, et vient s'en plaindre aux deux chambres des Enquêtes, qui se transportent ensemble à la Grand'chambre, et, cette fois, c'est le président Charreton[1] qui fait valoir, mais inutilement, les droits du corps, violés en la personne de M. Charlet.

Les conflits de juridiction occasionnaient des démarches et des débats analogues. Une difficulté de cette nature ayant divisé, en avril 1612, la troisième Chambre des Enquêtes et les Requêtes du palais, un président et deux conseillers de celle-ci, arrivés à la Grand'chambre, qui était aux opinions, se retirent, après avoir donné charge au clerc du Conseil d'aller avertir cette Chambre, et particulièrement le premier

[1] Un M. Charton, président aux Requêtes du Palais, parvint à s'esquiver en 1648, alors que M. Broussel, conseiller à la Grand'chambre, et M. Blancmesnil, furent arrêtés à la suite du *Te Deum*, auquel le Parlement avait assisté pour célébrer le gain de la bataille de Lens. Cet acte souleva le peuple, qui ne s'apaisa qu'après que le Parlement, qui s'était rendu en corps auprès de la reine, eut obtenu leur élargissement et le rappel de MM. Benoise, Lesné et Loisel, qui avaient été exilés. (OEuvres d'Omer et Denis Talon, t. I, p. 224, 225 et 226.)

président, que les commissaires l'attendent au greffe civil : ce magistrat leur fait répondre qu'il désire leur parler en particulier, et vient presque immédiatement les rejoindre : après avoir écouté leurs griefs, il promet de mander le président des Enquêtes et le rapporteur de la requête, afin de terminer amiablement cette affaire comme entre confrères.

Cette heureuse médiation n'était cependant pas toujours efficace. Ainsi, le 5 septembre 1657, des députés des Enquêtes et des Requêtes, réunis dans cette circonstance, viennent à la Grand'chambre, et là, l'un d'eux déclare que l'aliénation des domaines, faite contrairement aux lois, devant être présentée à l'enregistrement, ces faits tombent sous l'examen des chambres assemblées. Le premier président ne veut pas joindre ces chambres à la sienne, qui est exclusivement compétente, selon lui. Les commissaires, après avoir rendu compte de cette réponse à ceux qui les ont envoyés, reçoivent le mandat d'aller de nouveau, le lendemain, « interpeller et sommer le premier président de convoquer toute la cour », en lui déclarant que, s'il n'y consent pas, les chambres iront prendre leurs places; ce qui fut fait et continué le jour suivant, depuis huit heures du matin jusqu'à neuf. Les plus anciens présidents des Enquêtes et des Requêtes, ayant alors requis le premier président, mais en vain, de faire donner lecture des édits et déclarations en question, protestèrent de la nullité de l'enregistrement, sans pouvoir obtenir acte de ce qui s'était passé, et durent retourner, avec les conseillers, dans leurs chambres respectives, où il en fut fait registre. Tout se borna, cette fois, à une courte interruption du cours ordinaire de la justice; cette modération était le fruit d'une expérience, ou, si l'on veut, d'une leçon récente. Treize ans auparavant, en 1644, la Grand'chambre, qui, par le fait, décidait seule si les affaires devaient être soumises aux Chambres réunies, ayant refusé de leur soumettre le jugement de la personne de M. Arnauld, docteur en théologie, et d'une doctrine scandaleuse prétendûment enseignée par un jésuite, dans un collége de Clermont, les Enquêtes refusèrent, à leur tour, leur concours pour le service de la Tournelle et de l'Edit, et allèrent, à quinze ou seize reprises différentes, dans l'intervalle de cinq à six semaines, se mettre en possession des siéges qu'elles occupaient dans les assemblées générales. Ce différend, qui avait apporté la plus grande perturbation dans les travaux du Parlement, en forçant trois sections à l'inaction, n'ayant pu être aplani par la voie usitée et la seule possible, celle d'un accord à l'aide de délégués, la volonté de la reine, exprimée

aux gens du roi, et par eux transmise aux récalcitrants, put seule mettre un terme à un état de choses aussi regrettable[1].

Il était aisé de pressentir que ces compagnies, si jalouses de leurs droits, ne souffraient pas qu'ils fussent diminués, même au profit de celui qui était placé à leur tête; mais leurs luttes, dans ces circonstances, avaient, de part et d'autre, un caractère particulier de convenances et de fermeté. D'un côté, le premier président, magistrat par le cœur et par les idées, tout en maintenant la justice de sa cause avec la même constance qu'il déployait toutes les fois qu'il était chargé de faire valoir les priviléges du Parlement, dont il était le gardien le plus vigilant, apportait, dans ses conférences et dans ses discussions avec les commissaires, tous les égards et toute la déférence qu'il devait au corps d'où il tirait son principal lustre et sa plus grande force. D'un autre côté, la cour, sans rien négliger de ce qui pouvait assurer le triomphe de ses prétentions, n'oubliait pas le respect qu'elle devait à son chef, la plus haute expression de son honneur et de sa puissance. Quelque fût le prix que l'on attachât au succès, il n'y avait là qu'un débat de famille, une question de prérogatives; rien de plus. La simple relation d'une contestation de cette espèce, qui n'est séparée de nous que par un peu plus d'un siècle, va prouver la vérité de cette observation.

Au Parlement de Paris, la vérification des édits et des ordonnances était confiée, en général, à des commissions, dont le travail, soumis aux Chambres assemblées, servait de guide à la cour pour l'enregistrement et pour les remontrances. D'après les traditions les plus anciennes, le premier président désignait le commissaire de la Grand'chambre seulement; chacune des autres Chambres choisissait le sien, de manière à ce que toutes les lumières et tous les intérêts fussent également représentés. Au mois d'août 1717, le premier président, contrairement à l'usage suivi jusque-là, fit toutes les nominations; on ne retrouva pas la minute de la délibération, par laquelle il prétendait y avoir été autorisé; mais le fait allégué par lui, et attesté par le greffier, ne fut que très faiblement dénié, lorsque, quelques années plus tard, ce droit lui fut formellement contesté. Fort de cette dérogation, qui démontre combien il était dangereux pour les corps de tolérer de mauvais précédents, ce magistrat se montra décidé à conserver ce qu'il appelait la possession d'une de ses attributions. En conséquence, lorsque fut apporté à la cour l'édit du mois de juin 1730, concernant le rétablisse-

[1] Voyez le huitième discours préparé par Omer Talon, pour le 21 avril 1644.

ment des charges et offices sur les ports, quais, chantiers, halles, foires, places et marchés de la ville et des faubourgs de Paris, le premier président, tout aussitôt qu'il eut été arrêté que l'examen en serait fait par des commissaires, proclama les noms de ceux qui seraient chargés de cette tâche. La première des Enquêtes ayant convoqué au cabinet une assemblée, à laquelle assistèrent deux envoyés de chaque Chambre, le vote, qui eut lieu par Chambres, condamna l'empiétement du premier président, dont les désignations furent maintenues néanmoins, mais sans tirer à conséquence pour l'avenir, à cause de l'urgence. Cet édit, ainsi que le tarif qui y est annexé, furent enregistrés au Parlement le 31 août suivant, du très exprès commandement du roi[1]. On était encore près de l'époque à laquelle le duc d'Orléans, pour prix de la régence que lui avait déférée le Parlement, avait restitué à ce corps, par une déclaration du 15 septembre 1715, qui abrôgeait la législation de Louis XIV, sous laquelle l'enregistrement n'était qu'une simple formalité[2], l'ancienne faculté, qu'il avait eue, de faire des représentations au souverain pour le bien public du royaume, mais à la condition de toujours obéir.

Un conseiller, M. de Benoise, employa toutes ses vacances à compulser les registres du Parlement, a partir de 1600. Le résultat de ses recherches, entièrement favorable aux résolutions des Chambres, leur fut communiqué le lendemain de la Saint-Martin, et fut consigné dans un mémoire qui fut remis au premier président. Celui-ci n'y ayant encore fait aucune réponse au mois de juillet 1731, MM. les présidents des Enquêtes et des Requêtes, auxquels avaient été adjoints quatre des plus anciens députés du cabinet, furent autorisés à aller la lui réclamer, et à lui représenter « avec quel ménagement et « quelle considération on se conduisait à son égard, et, en même « temps, à lui faire sentir les sujets de mécontentement personnel qu'il « donnerait, et les dangereuses conséquences qui en pourraient naître, « s'il persistait à ne pas vouloir répondre convenablement. » Le premier président leur déclara qu'avant de s'expliquer il désirait vérifier les exemples invoqués contre lui; « qu'au surplus, l'affaire étoit matière de conciliation, et qu'il s'y prêteroit volontiers. » Cet espoir ayant été trompé, une réunion, à laquelle était présent un membre de chaque Chambre,

[1] Code de Louis XV, t. III, p. 264 et suiv.

[2] V. l'ordonnance d'avril 1667, et la déclaration interprétative du 24 février 1678.

se tint chez le premier président ; il commença par exposer ses raisons de la manière suivante :

« On ne doit pas disputer au chef de la Compagnie, qui a l'honneur de « représenter la personne du roi, le droit de nommer des commissaires « à l'assemblée des Chambres, qui ne forment qu'une seule Compagnie : « tel est l'usage de toutes les Compagnies. M. le Chancelier m'a dit que « le roi, informé de cette contestation, la voulait terminer par une dé« claration, mais je m'y suis fortement opposé avec MM. les présidents, « étant plus convenable que les difficultés qui naissent dans la Compagnie « soient réglées dans l'intérieur de cette même Compagnie. » Ce langage était aussi remarquable par sa forme que par les sentiments qu'il respirait.

M. le président de Longueville dit, alors, qu'à la grande rigueur le choix des commissaires devrait être fait par la Cour à la pluralité des voix ; mais que, ce mode étant impraticable, ce droit était nécessairement dévolu à celui qui la présidait. Après quoi, le premier président, revendiquant en faveur des autres présidents l'exercice du même privilége, ajouta :

« Que la présidence de la Compagnie ne se divisait pas ; que les prési« dents ne faisaient avec lui qu'un seul et même chef de la Compagnie ;

« Qu'ils assistaient, conjointement avec lui, aux assemblées des commissaires ;

« Qu'ils ne se partageaient que pour la nécessité du service ;

« Enfin, qu'ils étaient présidents de la Compagnie. »

Les délégués répliquèrent que l'on ne pouvait soutenir avec fondement que l'assemblée générale ne formait qu'un seul corps, sans distinction de Chambres, puisque l'on reconnaissait que chacune d'elles devait avoir un représentant distinct, et que le droit des Enquêtes et des Requêtes était, d'ailleurs, consacré par une pratique invariablement suivie pendant plus de deux siècles ; ils finirent en déclarant que la nomination des commissaires ne pouvait appartenir davantage à leurs présidents, parce que l'exercice de la présidence résidait uniquement sur la tête de celui qui présidait la Compagnie.

Après cette entrevue, qui n'amena d'autre résultat que celui de reconnaître d'un commun accord que la Grand'chambre n'aurait pas plus de commissaires que les autres chambres, on s'assembla de nouveau au cabinet, en août 1731. La majorité des députés pensa qu'il convenait de se prêter à un arrangement, qui consisterait à faire élire, par les Chambres, un nombre de commissaires double de celui qui serait néces-

saire, de manière que le premier président, investi du droit d'exercer son choix sur la liste, concourût en réalité aux nominations avec les Chambres. Récit fait dans chacune d'elles, cinq furent d'avis d'adopter ce *tempérament*, que repoussèrent la deuxième des Enquêtes et des Requêtes. La proposition fut, en conséquence, rejetée par le seul fait de ce dissentiment : car, s'il était admis que la pluralité suffisait pour les objets qui n'étaient d'aucune considération, il était en même temps de principe que le vœu unanime des Chambres pouvait seul changer ou modifier un point de la discipline.

La raison et le bon droit étaient évidemment de leur côté : la résolution de recourir à une commission, et, par suite, la nomination des membres qui en feront partie, ne sont pas des actes du pouvoir présidentiel, mais bien de la juridiction tout entière. En effet, toutes les fois qu'un corps judiciaire, au lieu de délibérer immédiatement sur une matière de son ressort, en renvoie l'examen préalable à une fraction de lui-même, il ne fait que suspendre son jugement pour s'aider des lumières de ses rapporteurs. Leur œuvre n'étant qu'un préliminaire d'une grande utilité pour la discussion à venir, et un appendice de la délibération, sur laquelle elle est destinée à exercer une influence considérable, il est évident que le vote sur les hommes se lie essentiellement au vote sur les choses. Une commission n'est, en réalité, qu'une délégation du corps même : sa composition doit donc être l'expression de la confiance de la majorité dans les hommes qu'il y fait entrer. A cet égard, le premier président n'apporte et ne peut apporter, dans le résultat numérique, que le poids de son suffrage individuel, comme dans toutes les occasions où les opinions doivent être comptées. Heureuse combinaison qui, en même temps qu'elle protége ce magistrat contre les susceptibilités ou les flatteries que pourrait engendrer le retour des mêmes préférences, met les Compagnies à l'abri de l'empire de l'habitude, imprime à leurs choix la mobilité de leurs propres transformations, et qui relève, d'autant plus, le prix d'une semblable mission, que les hommes qui en sont l'objet la tiennent de l'estime de leurs collègues.

Quelle que soit la vérité de la théorie, la question a reçu, par le fait, des solutions diverses. Dans certaines cours, l'exercice de ce privilége important semble être resté le partage exclusif des premiers présidents, dont la longue jouissance ne pourrait être interrompue sans apporter la perturbation dans les relations existantes; d'autres, au contraire, se refusant à toute espèce d'abdication, procèdent elles-mêmes à la forma-

tion de la liste de leurs commissaires par la voie de l'élection, à moins qu'elles ne délèguent accidentellement leurs pouvoirs à leurs chefs, dans des circonstances sans gravité.

Dans les Compagnies où domine l'opinion soutenue par les Enquêtes et les Requêtes, en 1730 et 1731, quelques premiers présidents ont demandé à faire partie de plein droit de toutes les commissions. Ce droit, qui, d'après les habitudes parlementaires, s'étendait jusqu'aux présidents de Chambre, n'est écrit nulle part, et, loin de là, le législateur, quand il a voulu en faire jouir le fonctionnaire placé à la tête d'une cour, a eu soin de s'en expliquer formellement, ainsi qu'on le voit dans l'ordonnance du 11 octobre 1820, sur le roulement, et dans la loi du 16 juin 1824, concernant l'admission à la retraite des juges atteints d'infirmités graves et permanentes. S'il était vrai qu'un premier président fût le chef-né de toutes les réunions de ce genre, il était inutile de le désigner nommément avec les autres magistrats qui doivent les composer dans ces deux hypothèses, puisque sa place y aurait été marquée d'avance en vertu du principe général, par cela seul qu'il n'y aurait pas été dérogé : mais la mention, qui est faite de lui chaque fois, est la meilleure preuve que ce principe n'a pas de réalité, et que le premier président n'est membre que des commissions auxquelles il a été adjoint par un texte spécial, et non de toutes les commissions en vertu d'un droit illimité et préexistant.

La règle que cette adjonction n'est point obligatoire, est encore fortifiée par la législation de l'empire, qui pourtant tendait de plus en plus à entourer les hautes fonctions de tout l'éclat possible. Le décret du 25 février 1809, après avoir rappelé qu'aucun discours ou adresse, fait au nom de l'un des corps de l'état, politiques, administratifs ou judiciaires, ne peut être prononcé qu'après avoir été approuvé par la Compagnie, n'admet le président à en préparer le projet qu'autant qu'une commission n'en a point été chargée : et, non-seulement, lorsqu'une commission a été nommée, le président n'y est point appelé, mais même il est tenu, dans le cas où le soin de la rédaction lui a été abandonné privativement, de donner lecture de son travail à cinq commissaires, et d'exécuter les changements, additions ou retranchements qui sont arrêtés par ceux-ci. En pareille occurrence, et quoi qu'il arrive, le premier président n'est donc jamais de la commission, puisque, s'il y en a une, il en est exclu, et que, si la nécessité ou la volonté du corps exige le secours de sa plume, il n'agit alors que comme un simple rédacteur,

contraint de subir et d'opérer les corrections indiquées par un commissariat, qui décide en dehors de lui. Ce titre de commissaire ne découle donc pas uniquement et nécessairement de sa suprématie hiérarchique, puisque tantôt il lui est dénié, et tantôt il lui est accordé; par suite, il ne lui est point acquis d'une manière absolue, et ce magistrat ne peut légalement y prétendre que dans les circonstances où la loi a cru devoir le lui conférer par une disposition particulière.

Le décret du 6 juillet 1810 semble avoir été conçu dans le même esprit. L'article 7 porte, en effet, que le premier magistrat des cours préside les chambres assemblées, les audiences solennelles, habituellement la première chambre civile, et les autres chambres quand il le trouve convenable, mais au moins une fois dans l'année; toutefois, il n'ajoute pas, à cette énumération faite avec soin, la présidence des commissions. Quels peuvent être les motifs de cette omission ou de cette différence? En confiant au premier président la surveillance et la direction du service de sa compagnie, la loi devait lui imposer ce devoir, et lui donner les moyens de le remplir; c'est pour cela qu'elle l'oblige à une vérification annuelle, et qu'elle l'autorise à prendre même une part plus active aux travaux judiciaires de toutes les chambres. En pareil cas, il contribue, avec chaque section de la cour, à la bonne et prompte administration de la justice souveraine; mais ce concours n'a rien de commun avec la participation que pourrait prendre le même magistrat aux délibérations d'une commission, qui, sans faire aucun acte de juridiction, ne fait que rassembler les meilleurs éléments des résolutions à proposer à la sanction de l'agrégation. S'il était permis aux corps judiciaires de se modeler sur les grands corps politiques de l'État, je dirais que les présidents de la Chambre des Pairs et de la Chambre des Députés ne sont attachés de droit qu'aux commissions de l'adresse, qu'ils doivent porter et lire aux souverains.

Il n'y a réellement, pour décider la question, que des raisons de convenance, qui peuvent être diversement appréciées. « Dans l'intérêt « de leur propre dignité, les cours doivent désirer qu'une règle fixe in- « tervienne, qui empêche des débats toujours fâcheux, quelles que soient « la modération et l'estime réciproque de ceux entre qui ils s'élèvent[1]. »

[1] Expressions du rapport du Garde des sceaux, qui a motivé l'ordonnance du 18 avril 1841, afin de déterminer les formes à suivre lorsque les cours ou tribunaux sont appelés à donner leur avis sur un projet de loi ou sur tout autre objet d'intérêt public.

Bien loin de prier, à l'exemple du président du Parlement, le chancelier de ne pas laisser intervenir l'autorité réglementaire du Roi dans cette matière, elles l'appellent de tous leurs vœux et l'attendent comme un bienfait trop long-temps ajourné. Puisse une ordonnance déterminer bientôt, d'une manière uniforme, le mode de nomination et la composition des commissions, et mettre ainsi un terme à toutes les discussions et à toutes les incertitudes!

SECTION V.

Du Greffe.

Pour compléter, suivant ma promesse, l'analyse des documents contenus dans le manuscrit des Requêtes du palais, il ne me reste plus qu'à parler des offices du greffe[1]. La simple exposition des règles qui présidaient à leur transmission, suffira pour prouver que l'ancien système de la vénalité était bien supérieur à l'inefficace et imprévoyante loi de 1816.

Après que les places du greffe eurent été érigées en titre d'office, les greffiers du Parlement furent soumis à l'information, comme les membres de la cour dont ils faisaient partie, et durent subir l'examen qui, pour eux, roulait moins sur la théorie que sur la pratique : ils devaient aussi, avant leur réception et leur installation, jurer les articles de foi. Un acte du 15 juillet 1610 nous a conservé les termes même du serment que prêta celui des Requêtes, avant d'entrer en fonctions ; il s'engage « à bien et dûment exercer son office, garder les ordonnances, « tenir les délibérations de la cour secrètes, et garder fidélité au roi. » Rien n'était plus important et plus difficile que d'obtenir ce secret, qui n'est pas mieux tenu de nos jours : les édits royaux et les délibérations de la cour renouvellent sans cesse la même obligation et la même défense. Philippe VI en 1344, Charles VII en 1446 et en 1453, Charles VIII en 1493, Louis XII en 1498, François I en 1535, Charles IX en 1560, etc. édictent en vain des peines sévères contre ces indiscrétions, qui étaient déjà interdites et réprimées avant eux, puisqu'un arrêt du Parlement de Paris, de 1317, priva Me Guillaume Bouchité de ses fonctions de rapporteur aux Requêtes, pour avoir livré « les secrets de la cour à prix d'argent. »

[1] La *Gazette des Tribunaux* du 27 mars 1840 a donné une Histoire intéressante de ces offices.

Les clercs du greffe et du parquet étaient reçus par les deux Chambres assemblées, sur le rapport d'un président ou d'un conseiller, à la suite de l'inquisition de vie et de mœurs, à laquelle les assujettit, pour l'avenir, un arrêt du 9 avril 1646 : il y avait exception pour les clercs écrivant à la peau, auxquels cette formalité n'avait jamais été appliquée, parce qu'ils n'avaient pas de provisions du roi ; mais, par mesure d'ordre, un autre arrêt du 29 du même mois les obligea à rapporter, avant leur réception, un certificat du greffier, constatant « que leur resignant et prédécesseur avoit remis au greffe toutes les minutes des dictum ou dispositifs des sentences et arrêts. » Ces offices se vendaient donc comme les autres.

Aucun des clercs ne pouvait transmettre ou résigner sa charge qu'après avoir fait agréer son successeur, et avoir fait approuver le traité par la Compagnie. Ainsi, deux arrêts des Requêtes, l'un du 29 décembre 1672, l'autre du 29 janvier 1673, visent les stipulations notariées qui assurèrent à Me Noël de Saint-Denis l'une des places de commis-clerc du greffe écrivant à la peau, en remplacement du titulaire démissionnaire, et à Me Jean Pascal, avocat en Parlement, celle de commis du greffe de la première chambre, tenant le plumitif et le conseil d'icelle, à la suite d'un contrat de vente à lui consentie par le directeur des créanciers unis de Denis Baugé, dernier pourvu. Guillaume Renac, à qui la deuxième Chambre avait conféré la qualité de clerc, le 21 février 1581, obtint d'elle la permission, le 27 octobre 1608, de nommer une autre personne pour exercer à sa place. Cette autorisation était indispensable ; car Lavergnage, ayant traité de sa charge de clerc-commis à l'audience ordinaire du parquet, avec un procureur du Châtelet, sans l'avoir préalablement présenté aux Requêtes, celles-ci le mandèrent à leur barre, et, par délibération du 22 août 1617, elles annulèrent l'acte de cession, lui permirent d'en faire ostensiblement un nouveau, « sous leur bon plaisir, avec une personne instruite des formes du palais, après avoir, au préalable, et avant de signer aucun compromis, présenté son successeur à la cour, pour être reçu, s'il est jugé capable. » Au surplus, la Cour, qui exerçait une action si énergique sur les nominations, avait, à plus forte raison, le soin et le droit de pourvoir aux besoins du service pendant les intérim. C'est ainsi que, le 1er décembre 1666, elle désigna Boinvinet pour tenir le greffe pendant la maladie de Petit-Pied, en faveur duquel il avait résigné, et que, dans les mêmes circonstances, elle substitua à Guillaume Guyot, qui était greffier, Miche Maygnan, son commis.

En résumé, dans cette partie, la jurisprudence du Parlement avait consacré trois règles principales, qui consistaient en ce que les officiers du greffe : 1° ne pouvaient résigner sans son assentiment ; 2° devaient lui soumettre les conditions du traité authentique, et lui présenter leurs successeurs avant de le passer ; 3° n'étaient admis que sur la preuve acquise de leur moralité et de leur capacité.

En retraçant brièvement les règles de l'organisation, certains usages et quelques scènes intérieures d'une portion du Parlement de Paris, qui n'offre plus qu'un intérêt historique parce qu'elle n'a pas d'analogue dans nos institutions actuelles, je me suis constamment efforcé de mettre en relief les matériaux qui étaient à ma disposition, plutôt que d'agrandir le champ qui m'était ouvert. Dans ce travail d'exhumation, je me suis uniquement préoccupé de la situation et des intérêts présents de la magistrature, qui, réduite à des attributions purement judiciaires, ne doit plus être mêlée aux grandes luttes qui ont agité si souvent les Parlements. A mes yeux, bien loin qu'elle ait été énervée par la part restreinte qui lui a été faite dans l'administration sociale, elle a acquis, par là, un principe d'énergie et de durée qu'elle n'avait jamais eu ; la justice a toujours quelque chose à perdre au contact brûlant et passionné des partis. N'est-il point étrange que, tandis qu'elle demande à rester dans les limites que lui a assignées la puissance souveraine pour empêcher le retour des usurpations parlementaires, elle soit contrainte d'en sortir par la volonté du gouvernement, qui tend de plus en plus à l'associer à son action politique, et enlève ainsi au pouvoir judiciaire toute la force qu'il lui emprunte ? La centralisation, qui a exercé son influence sur ce pouvoir comme sur tous les autres, a eu pour résultat fâcheux de détruire l'esprit de corps, c'est-à-dire le lien le plus puissant de l'association. Il faut donc, en quelque sorte, le ressusciter, et nous n'y parviendrons qu'en faisant pénétrer dans les hommes et dans le jeu des institutions intérieures, la sève parlementaire dégagée de son âcreté et de son exubérance.

L. Pillot,

Conseiller à la Cour royale de Douai.

BIBLIOGRAPHIE.

= Œuvres de lord Byron, traduites en vers français par Pascal Ramé et Orby Hunter. — Don Juan, t. I. — Paris, B. Dusillon, libraire-éditeur, rue du Coq-Saint-Honoré, 13.

On a souvent discuté sur le mérite relatif des traductions en vers et des traductions en prose. Le choix, selon nous, est difficile à fixer, par la raison bien évidente que les unes ne peuvent suppléer aux autres d'une manière absolue. Tout au contraire, elles se recommandent spécialement par des qualités qu'elles ne se partagent point. C'est dans les traductions en prose qu'il faut chercher surtout l'exacte sincérité, la scrupuleuse reproduction de la pensée originale; mais c'est seulement dans les traductions en vers qu'on trouve le vif élan, le chaleureux enthousiasme, et, pour ainsi dire, la trace lumineuse du génie créateur. Les premières nous font connaître les traits saillants et les beautés de détail; les secondes nous associent à cette surexcitation généreuse, à ce trouble divin, qui vivifie toujours l'ensemble de l'œuvre sublime d'un grand poète.

La traduction en vers du *Don Juan* de Byron, par MM. Pascal Ramé et Orby Hunter, correspond parfaitement, par ses qualités aussi bien que par ses défauts, aux distinctions que nous venons d'établir. En effet, ces strophes élégantes, souples, rapides, stimulent mieux le vol de l'esprit, et rallient plus facilement l'essor de l'imagination, que ne pourrait le faire la prose la plus pure et la plus concise. En général, toutes les parties élégiaques et descriptives du poème sont traitées, dans l'œuvre des traducteurs, d'une manière remarquable. Il n'en est pas de même des parties satiriques : sans doute elles ont conservé beaucoup du mordant entrain de l'original; la veine caustique y abonde encore et s'y dilate avec complaisance; mais le trait délicat et piquant a souffert de la contrainte de la mesure et de la rime. Parfois il se détourne de son but, ailleurs il s'émousse, ou bien il glisse sans frapper, parce que la détente n'a point été serrée d'une main assez ferme. Le tour rapide, la vive élasticité, la nerveuse concision du mot faisant défaut, les plus habiles préliminaires demeurent alors en pure perte; c'est une menace hautaine que suit un coup inoffensif et maladroit. Ainsi, dans le railleur portrait d'Inès, nous lisons (strophe 10, chant I) :

Les gens instruits se plaisaient auprès d'elle,
Et très souvent la prenaient pour modèle :

Tous l'admiraient ; et les hommes pieux,
Dans ses discours trouvant de nouveaux charmes
Avec regret se montraient envieux
D'être battus avec leurs propres armes.

Ces deux derniers vers présentent un contresens : se montrer envieux d'une chose, c'est la désirer, et cette idée ne peut s'associer avec celle du regret. Voici de quelle manière ce passage est expliqué dans la traduction en prose de M. Amédée Pichot ; on y reconnaît le véritable sens de l'original : « Les bonnes ames elles-mêmes ressentaient une secrète envie, en se voyant tellement surpassées dans leur genre de mérite par tout ce qu'elle faisait. »

La strophe XVI contient aussi une notable inconséquence ; en outre, la pensée critique s'y trouve presque entièrement atténuée :

Par sa conduite et prudente et morale
Elle évitait jusqu'au moindre scandale ;
Dans l'être faible excusant une erreur,
Inès d'autrui bravait la calomnie,
Et, sans défaut (c'est un très grand malheur),
Chez elle, tout semblait en harmonie.

Dans la prose, le tour, plus correctement fidèle, paraît aussi bien plus incisif : « L'envie n'eût pas découvert une paille dans ce diamant de « femme. Elle laissait aux autres toutes les erreurs de son sexe. Elle n'a- « vait point de défaut (ce qui est le pire de tous les défauts). »

Nous pourrions signaler encore plusieurs défectuosités ou omissions de ce genre. Cependant, hâtons-nous d'en prévenir le lecteur, les pages sur lesquelles notre critique trouverait à s'exercer ne forment qu'une bien faible minorité dans l'ensemble de ce volume ; mais les strophes délicatement expressives et gracieusement correctes, comme celles que nous allons opposer à nos précédentes citations, s'y rencontrent en assez grand nombre, pour que ce ne soit pas sans hésitation ni embarras que nous ayons arrêté notre choix sur celles-ci :

Mais voici l'heure où l'air est frais et pur,
Où le soleil, dont le coucher s'avance,
Des derniers feux qui marquent sa présence
De ces rochers dore le pic d'azur.
Oui, l'on dirait qu'à la nature entière
Leur cercle étroit présente une barrière,
Tant l'horizon par eux est resserré ;
Tandis qu'au loin la mer froide et tranquille
Semble dormir, sur le dôme azuré
On aperçoit l'étoile qui scintille.

Tous deux, au soir, se tenant par la main,
Foulent aux pieds le sable du rivage,
Algue et galet qu'amoncèle l'orage,
Puis des rochers reprennent le chemin.
Là, le granit miné par la tempête
Forme l'abri suspendu sur leur tête,
Où du repos ils goûtent la douceur;
C'est là qu'Haïdée, étrangère au scrupule,
Pressant Juan contre son jeune cœur,
Semble, avec lui, jouir du crépuscule.

De cet azur qui flotte au haut des cieux,
Comme une mer mobile et transparente,
L'aspect brillant les frappe, les enchante,
Puis sur l'abîme ils reportent leurs yeux.
L'astre des nuits du sein des eaux se lève,
En murmurant le flot mouille la grève,
Et du zéphir le doux souffle est mourant :
Leurs beaux yeux noirs lancent des traits de flamme,
Et d'un baiser le parfum enivrant
Porte le comble au trouble de leur ame

En somme, on trouve, dans cette traduction, à un haut degré, les qualités qui constituent la véritable essence de la poésie : le mouvement, la chaleur, l'harmonieuse élégance. C'est de quoi racheter, dans un travail aussi difficile, quelques rares incorrections. Nulle part, d'ailleurs, le démon poétique n'est absent, et la page relativement la plus faible peut encore faire dire au lecteur humoriste : « Don Juan a passé par là ! »

Amélie B.

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, t. v^{e}. année 1844. Évreux, L. Tavernier.

La Société de l'Eure, qui renferme dans son sein de nombreux éléments de travail et de progrès, porte un intérêt tout spécial à l'agriculture; elle récompense ceux qui ont bien mérité d'une cause dont les résultats présentent une si haute importance. « Notre époque », a-t-on dit dans la séance publique du 1er septembre 1844, « est véritablement « l'âge d'or de l'agriculture. Grâce au secours de la science, au nom- « bre et à la perfection des instruments de toute nature dont il dispose, « le cultivateur, aujourd'hui, tout en faisant la part des influences atmos- « phériques, commande en maître à la terre, et fixe à son gré le tribut « qu'elle devra payer à ses travaux. »

Une école célèbre, formée en France sous les auspices du docteur Quesnay, et qui compta dans son sein beaucoup d'esprits distingués

et hardis, considérait l'agriculture comme l'unique source de la richesse des états.

« Suivant cette école, la terre seule avait le pouvoir de rémunérer « les efforts de l'homme. Grâce à sa fécondité propre, grâce à l'action « toute gratuite des agents naturels, qui l'aidaient à déployer ses forces, « seule elle ajoutait de nouveaux produits à ceux que consommaient « les soins dont elle était l'objet. »

Le volume dont nous nous occupons renferme un savant mémoire de M. H. Passy, membre de l'Institut, intitulé : *De l'influence des formes et des dimensions des cultures sur l'économie sociale*. Tandis qu'en France, l'auteur de l'*Ami des hommes*, Mirabeau, préconisait la petite culture et voulait qu'il en resultât de nombreux avantages, Arthur Young, en Angleterre, était un admirateur passionné des grandes cultures qu'il trouvait établies dans son pays, pensant que ceux qui se chargeaient de leur exploitation devaient avoir plus de capitaux, et, par conséquent, plus de ressources pour faire face aux dépenses voulues, et qu'ils devaient aussi posseder une dose d'intelligence supérieure. En France, sous le gouvernement de la Restauration, ces deux questions se joignirent à deux principes qui luttaient l'un contre l'autre. M. H. Passy examine successivement l'influence de l'état des populations sur les systèmes de culture, celle de l'espèce des produits et des consommations, des climats et des terrains, enfin l'influence des modes de culture sur l'economie sociale.

Vient ensuite un mémoire de M. Gadebled, ayant pour titre : *De l'application de la nouvelle loi sur la police de la chasse, en ce qui concerne l'agriculture et la reproduction des animaux*. Il est fort difficile de juger la nouvelle loi ; même il serait peut-être fort injuste de la juger défavorablement d'après l'épreuve d'un temps aussi court. Aussi l'auteur commence par déclarer que les observations auxquelles il va se livrer ne contiendront, ni la critique, ni l'apologie de cette loi. Ses dissertations sur les differentes sortes d'oiseaux de passage ou d'animaux destructeurs, sont tellement circonstanciées, qu'en les parcourant on fait un petit cours d'histoire naturelle. Le système des compensations existe dans la nature, et, tout en ne l'admettant pas autant que feu Azaïs, on ne saurait le nier. Comme la nature a mis partout ou presque partout un bien pour contrebalancer le mal, et un mal pour contrebalancer le bien, il faut prendre garde de rendre pire la condition des choses. C'est ce qu'a parfaitement compris le Conseil général de la Seine-Inférieure. « Tout en reconnaissant que la petite corneille fait quelques dégâts, no- « tamment dans les champs de pommes de terre, il a pensé que, toute-

« fois, aucun inconvénient ne l'emportait sur les avantages qu'offre la « présence d'un oiseau qui dévore les mans, ce redoutable fléau de « l'agriculture. L'usage existait, dans quelques localités de ce départe- « ment, de prendre, pendant les temps de gelée et de neige, au moyen « de filets dits *rêts à corneilles*, une grande quantité de ces oiseaux, « qu'on vendait dans les marchés. M. le préfet de la Seine-Inférieure a « interdit toute capture et destruction des corneilles, en y comprenant « la grande espèce, nuisible mais rare, et qui, par sa similitude avec « la petite, aurait pu fournir prétexte pour la destruction de cette der- « nière. » Observons, avec l'auteur, que la loi sur la chasse n'est point une loi de rigueur, qui rappelle des mœurs déjà bien loin de nous, mais un rempart contre des attaques livrées à l'intérêt social. Ce mémoire sur la chasse a maintenant son mérite d'actualité, car nous sommes dans une saison où l'on déclare guerre d'extermination au gibier, où les malheureux lièvres et lapins paient chèrement la trêve qu'on a bien voulu leur laisser.

Quoique l'agriculture soit la science dont la Société de l'Eure s'occupe le plus spécialement (et en cela cette Société demeure fidèle à son titre), elle ne demeure point étrangère aux autres connaissances humaines. M. A. Canel a parlé des franchises du Pont-Audemer, pendant le moyen-âge; M. Picard, des Congrès scientifiques d'Italie en général, et spécialement du sixième congrès tenu à Milan en 1844. M. Walras a communiqué des observations sur le *Polyeucte* de Pierre Corneille. M^me^ Philippe Lemaître a rendu compte de l'intéressant ouvrage de notre compatriote M^lle^ Amélie Bosquet, la *Normandie romanesque et merveilleuse*.

Nous insisterons sur un discours prononcé par M. Antoine Passy, dans l'assemblée publique de la section générale des Andelys. Il applaudit, et avec très grande raison ce nous semble, aux monuments élevés par plusieurs de nos villes normandes en l'honneur d'hommes célèbres, aux hommages que Rouen, Dieppe, les Andelys, le Hâvre et Caen, rendent à la mémoire de Pierre Corneille, de Duquesne, du Poussin, de Casimir Delavigne et de Laplace. « A côté de ces grands génies », dit-il, « si rares, si difficiles à imiter, la reconnaissance de la postérité doit « aller chercher, dans cette atmosphère féconde dont ils étaient entourés, « les hommes de talent qui marchaient avec eux et qui ont laissé dans « leur siècle la trace de leur passage. Aucun des services rendus à l'hu- « manité ne saurait être négligé, sans un dommage pour l'avenir. Les « hommes ne vivent que d'imitations bonnes ou mauvaises..... »

L'exécution du plan proposé par l'auteur est extrêmement simple,

serait fort peu dispendieuse, et pourrait avoir d'excellents résultats. Il désire :

1° Que, sur la façade d'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de chaque chef-lieu d'arrondissement, on écrive, en majuscules dorées, ces mots : *Illustrations de l'arrondissement ;*

2° Qu'on inscrive, en lettres d'or, sous des couronnes de bronze surmontées d'une étoile d'immortalité, les noms des personnages célèbres ;

3° Qu'on place, dans les entre-palmettes, les noms de tous ceux qui ont obtenu des médailles pour leurs belles actions ;

4° Qu'on rédige une biographie correspondante à tous les noms inscrits ;

5° Que cette biographie soit répandue dans toutes les écoles primaires de l'arrondissement, ainsi qu'une lithographie de l'ornementation, afin d'en faire parvenir la connaissance aux enfants.

Quoi d'impossible à cela? Ne voyons-nous pas que, dans les cérémonies publiques, on fait des dépenses moins utiles pour des décorations qui ne subsistent qu'un jour et quelquefois une heure? Or, que présente-t-on souvent aux regards de la foule, dans ces cérémonies publiques? Des noms illustres du pays. Témoin ce qui s'est passé lors de l'inauguration de notre chemin de fer, en 1843. Le plan offert par M. A. Passy pourrait au besoin se simplifier, et, s'il y avait pénurie de finances, on pourrait se contenter d'une simple table de marbre ou de cuivre. Pourvu que les dettes contractées envers le mérite soient acquittées, il n'importe point avec quelle monnaie : mais, jusqu'à ce qu'elles le soient, ces dettes pèseront toujours sur le pays. Léon de Duranville.

= Essai sur la Numismatique Gauloise du Nord-Ouest de la France, par Ed. Lambert, conservateur de la Bibliothèque de Bayeux. — In-4°, fig., Paris, Derache.

En voyant, à la tête de cet important ouvrage, le nom de l'un des savants les plus distingués dont s'honore la Normandie, on doit s'attendre à y trouver toutes les conditions de haute érudition et de consciencieuse exactitude qui donnent seules une valeur réelle aux travaux scientifiques. Cette attente n'est pas trompée. Toutes les qualités qui ont depuis longtemps mérité à M. Ed. Lambert l'estime des hommes éminents de la science, se retrouvent dans son travail, le plus complet de ce genre qui ait encore été fait.

Nous n'avons point l'autorité nécessaire pour discuter les opinions de M. Lambert. C'est un soin que nous devons laisser à d'autres. Mais, ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elles sont basées sur l'étude la plus

approfondie et la plus intelligente de la Numismatique gauloise. L'auteur a recherché, avec un zèle ardent et une infatigable persévérance, tous les types qui ont été trouvés dans la contrée que ses explorations ont embrassée. Il les a copiés avec une attention scrupuleuse; et ces types, au nombre de 395, sont reproduits dans son ouvrage avec une fidélité qui, nous osons le dire, n'a jamais été égalée. C'est de cette collection, résultat des découvertes qui ont été faites jusqu'à ce jour dans tout le pays qui se trouve compris entre les rives de l'embouchure de la Seine et celles de la Loire, que M. Lambert a tiré ses inductions. Notre savant compatriote a été guidé dans ses recherches par une expérience consommée et une rectitude d'esprit qui donne à ses jugements une grande autorité. En un mot, l'*Essai sur la Numismatique Gauloise* est digne d'exciter au plus haut degré l'intérêt de tous les hommes qui s'occupent de cette branche si intéressante de notre histoire archéologique, et cette publication fait certainement le plus grand honneur à la province studieuse et intelligente qui est fière de compter M. Lambert au nombre de ses enfants.

L'ouvrage se compose, en outre du travail historique, de l'explication des planches, et d'un tableau des principales découvertes qui ont fourni à l'auteur ses matériaux.

= Sous le titre de *Poèmes et Poésies*, notre collaborateur M. Prosper Blanchemain vient de publier un volume de vers, sur lequel nous aurons à revenir. Plusieurs des pièces qui composent ce recueil ont reçu de flatteuses distinctions du premier corps littéraire de la France, et quelques autres, publiées dans la *Revue de Rouen*, peuvent faire pressentir à nos lecteurs les éloges que nous aurons à donner aux poésies de M. P. Blanchemain.

Nous rendrons compte également, dans notre prochaine livraison, d'un élégant volume de *Poésies* publié par M. J.-A. De Lérue, chef de division à la Préfecture de la Seine-Inférieure, et ancien président de la Société libre d'Émulation.

CHRONIQUE.

= Beaux-Arts. — *Exposition de la Société des Amis des Arts.* — La Société des Amis des Arts a pris, depuis quelques années, l'habitude de retarder son exposition et son tirage jusqu'aux approches de l'hiver, afin de donner à ses souscripteurs, qui, pour la plupart, s'éloignent de la ville à l'entrée des vacances, le temps de revenir, et la facilité de juger, par leurs yeux, du mérite des œuvres que la commission a réunies. Cette année, ce retard était en quelque sorte forcé; aucun des tableaux acquis l'année précédente n'ayant réuni les conditions nécessaires pour servir de sujet à la gravure, on a dû choisir un tableau faisant partie des acquisitions de cette année; et le délai qui s'est écoulé depuis l'Exposition du mois de juillet dernier jusqu'à ce jour, était à peine suffisant pour l'exécution du travail du graveur. Heureusement que la commission a rencontré, dans M. Alexandre Manceau, jeune graveur, rempli de talent, et auteur, entr'autres ouvrages, de deux belles gravures de grande dimension, tirées des *Mystères de Paris*, un artiste consciencieux et zélé, qui, jaloux de mériter les suffrages de la Société, s'est livré à son œuvre avec autant de promptitude que d'ardeur, et a réussi à la conduire à bonne fin dans l'espace de peu de mois. Aujourd'hui que l'exposition de la Société est ouverte, et que la gravure de M. Manceau y figure avec avantage, chacun peut juger quel heureux parti cet artiste a su tirer du tableau de M. E. Renouard, représentant une *Famille de Pêcheurs*, et combien ce sujet, un peu froid peut-être, a été relevé par le mérite d'une exécution soignée, et de détails d'un fini précieux. Nous ne serons sans doute pas contredit, en avançant que cette gravure l'emporte infiniment sur celles des dernières années. D'ailleurs, exécutée, comme le tableau à reproduire l'exigeait, dans des tons clairs et brillants, et à l'aide de procédés qui résistent beaucoup mieux au tirage que les effets sombres et voilés de la manière noire, elle promet de fournir, jusqu'à la fin, une suite d'épreuves harmonieusement égales, ce qui assure aux souscripteurs une équitable répartition

Quant à la collection de la Société, la presque totalité des œuvres qui la composent ayant figuré à la dernière Exposition municipale, et ayant été déjà analysés dans cette *Revue*, nous ne la mentionnerons que pour faire remarquer qu'elle n'est inferieure, ni par le nombre, ni par le mérite des tableaux acquis, à aucune de celles qui l'ont précédée. Qu'on se rappelle une composition pleine de fraîcheur, de coquetterie et d'éclat : l'*Aumône*, de M. Gustave Morin ; un ravissant tableau transparent et fini comme la perle du cabinet d'un amateur hollandais : *la Leçon de Musique*, de M. Fauvelet; la gracieuse *Famille de Pêcheurs Napolitains*, de M. Magaud; un de ces intérieurs de *Sabotiers Bretons*, que M. Legentile réussit à empreindre de tant de rustique bonhomie; de fraîches *Marines* de M. Morel-Fatio et de M. Héroult; un *Paysage* capital de M. Jamard; une *Pelouse* étincelante de M. Berchère; une petite *Scène* pleine de grâce et de mélancolie, de M. Hugot; une *Charge de Cavalerie*, de M. Gengembre; des *Animaux* de MM. Paris et Richard, etc.; qu'on ajoute, à cet ensemble déjà si tentant, le contingent ordinaire de nos artistes du pays, des paysages de MM. Dumée, Vasselin, Bentabolle et Merlin, des aquarelles et des dessins de MM. H. Bellengé, Mansson, de Jolimont, Dumée fils, Blériot, et de beaucoup d'autres que nous omettons de citer, et l'on se persuadera facilement que cette Exposition n'est point inférieure aux précédentes, et qu'elle doit obtenir un succès au moins égal à la plupart d'entre elles.

Le tirage des lots aura lieu dans les premiers jours du mois de novembre. Nous engageons les personnes qui veulent y prendre part, à se faire inscrire sans retard, au Musée, ou chez le Trésorier de la Société.

= Loterie des Artistes, au profit des Victimes de Monville. — S'il est, entre toutes, des natures impressionnables et chaleureuses, promptes à s'éprendre de sympathique compassion pour les grandes infortunes, ce sont, sans contredit, les artistes. Aussi les a-t-on vus s'associer des premiers à cet admirable élan de bienfaisance qui a, en quelque sorte, passionné nos populations, à la nouvelle de l'épouvantable désastre de Monville. Beaucoup, sans doute, ajoutèrent alors leur généreuse offrande à toutes celles qu'une inépuisable libéralité faisait affluer de toutes parts; cependant, ils voulurent faire plus encore, et, mettant à exécution une idée qui, dans des circonstances analogues, avait déjà obtenu un brillant succès, ils résolurent d'organiser une loterie d'objets d'art, exclusivement offerts par leurs auteurs. A M. H. Bellangé, que sa position et sa renommée placent naturellement à la tête de nos artistes rouennais, revenait de droit la direction de cette louable entreprise. Cet artiste a donc employé, à la faire réussir, son active influence, ses re-

lations étendues et son zèle dévoué. On peut assurer que le succès a surpassé l'attente. Une foule d'artistes éminents de la capitale ont répondu à l'appel de leurs confrères de la province, et de charmantes productions, signées de noms célèbres, sont arrivées en grand nombre. Qu'il nous suffise de citer, parmi les donateurs, Horace Vernet, Eugène Delacroix, Dauzats, Jolivet, etc. Nos artistes, que l'annonce d'une pareille coopération a dû piquer d'honneur, ne se montreront pas inférieurs à ce qu'on est en droit d'attendre d'eux ; et le directeur de cette œuvre désintéressée, M. Bellangé, a payé d'exemple, en offrant deux magnifiques dessins, dont l'un, partagé en deux scènes, et représentant deux touchants épisodes du désastre, aura certainement un succès d'enthousiasme. L'exposition des productions artistiques composant cette loterie succèdera immédiatement à celle de la Société des Amis des Arts ; le prix des billets sera, sans doute, fixé à un taux modique, ce qui mettra de ravissantes chances à la portée de toutes les convoitises. Au reste, les conditions de cette loterie seront prochainement publiées, et un vif intérêt, un généreux empressement, ne feront, sans doute, pas défaut à cette œuvre toute désintéressée, et que n'entache aucune arrière-pensée de charlatanisme et de spéculation.

= Translation, a Bolbec, des restes du général Ruffin. — Un acte de nationalité, bien louable pour ceux qui l'ont conçu et pour ceux qui ont été appelés à l'exécuter, un tardif hommage à la mémoire d'un de nos compatriotes, vient de s'accomplir. La translation solennelle, de Portsmouth au Havre, des restes mortels du général comte Ruffin, mort en mer, en mai 1811, prisonnier des Anglais, a eu lieu le 28 de ce mois, par les soins d'une commission spéciale, en présence de l'agent consulaire de France, du commandant de la place de Portsmouth, et de notables habitants de cette ville. « Les précieux restes, soigneu-
« sement recueillis, ont été déposés et scellés dans un triple splendide
« cercueil, qui avait été préparé par les soins de M. l'agent consulaire.
« Cette partie de l'opération a été confiée à MM. les docteurs Légal,
« d'Honfleur, et Pearcy, docteur en chirurgie de la faculté de Londres.»

A la suite d'un banquet, où avaient été réunis le mandataire spécial de la famille Ruffin, les délégués et les fonctionnaires qui ont pris part à cet acte solennel, l'assemblée s'étant dirigée, à 7 heures du soir, vers le cimetière, accompagna le char funèbre qui transportait le cercueil à l'embarcadère, pour, de là, être mis à bord du steamer anglais Atalante, chargé de restituer le précieux fardeau à la mère patrie.

Douze heures après avoir quitté la rade de Portsmouth, l'Atalante mouillait en rade du Havre. Des salves d'artillerie annoncèrent le trans-

bordement du cercueil sur le cutter de l'État le Rôdeur, couvert d'un linceul aux couleurs nationales, qui l'a déposé sous une tente pavoisée, préparée sur le quai du Havre Les autorités civiles et militaires, le clergé, la garnison, l'artillerie de la garde nationale, l'ont ensuite fait transporter à l'eglise Notre-Dame, où un service solennel a été célébré. Les restes du général comte Ruffin seront transférés définitivement à Bolbec, le 4 novembre prochain.

Espérons qu'un compatriote de l'illustre général nous fournira bientôt l'occasion de publier un article historique sur la vie de cet homme célèbre, dont le nom est bien digne de trouver place dans notre *Biographie normande*.

= LE PHARE DE FATOUVILLE PRÈS D'HONFLEUR. — Nous trouvons, dans la *Revue du Havre*, les détails suivants sur un nouveau phare qui va être élevé à l'embouchure de notre rivière, et sur l'emplacement que cette élégante et utile construction doit occuper :

« On va élever, sur la côte de Fatouville, à l'embouchure de la Seine, un phare que l'on pourra considérer comme un des plus remarquables par les proportions et par la hardiesse et l'élégance de sa construction. Il remplacera l'ancien *amer* de l'*homme de bois*. Son élévation sera de 96 mètres au-dessus des plus hautes eaux de l'équinoxe. Outre la tour principale, il y aura des dépendances pour les gardiens préposés à l'entretien du phare qui sera à feu varié par éclats. Le prix de la construction s'élève à cent quarante-cinq mille francs.

« Voici, maintenant, ce que la tradition populaire, et menteuse quelquefois, raconte à propos de l'*homme de bois*.

« Remarquez là-bas, sur un monticule peu éloigné du fleuve, ce gros arbre dont les branches sont tellement disposées, qu'il semble, d'un côté, vous appeler à lui, de l'autre vous indiquer la route à suivre ultérieurement, tandis que son feuillage figure un chapeau à larges bords et à forme plate qui couronne une grosse tête. Les pilotes de la Seine l'appellent *le bonhomme de Fatouville* : c'est pour eux un *amer*, un point de reconnaissance, qu'il n'est point permis de détruire, qui est placé sous la sauve-garde du pays et la protection de l'autorité, qui paie pour sa conservation. Ne croyez pas que ce soit seulement la forme sous laquelle il vous apparaît qui lui a fait donner le nom que je viens de citer : il vient de plus loin.

« On raconte qu'à une époque encore peu éloignée de nous, et qui ne remonte pas à beaucoup plus d'un siècle, la Seine, comme elle a fait récemment encore, venait de porter son lit sur la rive gauche, qu'elle se mit à côtoyer en contournant la baie depuis la pointe de la Roque jusque même devant Honfleur. Le nouveau passage qu'elle s'était fait

inquiétait les navigateurs, qui ne savaient quelle route suivre pour se tenir au milieu du chenal récemment ouvert, et éviter les bancs, de l'autre côté desquels ils passaient précédemment, comme ils font aujourd'hui par un autre caprice de la Seine, retournée dans son ancien lit. Un vieux pilote de la paroisse de Fatouville prit la résolution de rester sans cesse en ce lieu, pour indiquer le chemin. Hermite d'un genre nouveau, il y acheva une vie consacrée aux marins qui fréquentent ces parages.

« La superstition est profondément enracinée en ce pays, comme on a pu le remarquer. On dit que le vieux pilote, sentant sa fin approcher, et regrettant vivement de n'avoir point de successeur au poste qu'il s'était imposé d'occuper pendant la fin de sa carrière, pria avec tant d'instances et de foi, que le bâton sur lequel il s'appuyait à cause de son grand âge, prit racine, grandit, devint l'arbre que vous voyez, en conservant une forme qui rappelle son ancien possesseur. Les pilotes reconnaissants lui ont conservé le nom sous lequel ils désignaient entr'eux leur vieux camarade. »

THÉATRE-DES-ARTS. — Depuis fort long-temps, à tous les reproches que l'on adressait à l'administration théâtrale sur son peu d'activité, elle répondait que, bien loin de s'endormir dans une fâcheuse somnolence, elle était en travail d'un enfantement laborieux, dont le résultat étonnerait, éblouirait, stupéfierait. Enfin, cette œuvre tant et si bien caressée, annoncée et vantée, à laquelle on avait mis tant de soins et de peines, a vu le jour. Cela s'appelait *les Filles de l'Enfer*; c'était peu spirituel, peu amusant, peu intéressant; de plus, c'était monté sans soin, sans goût et sans luxe. Le résultat est venu couronner cet ensemble de belles qualités, et *les Filles de l'Enfer* ont été priées de retourner d'où elles venaient, dussent-elles y brûler jusqu'à une complète destruction, ce qui serait une perte des plus médiocres.

Après *les Filles de l'Enfer*, est venu un vaudeville en un acte intitulé : *Brancas le Rêveur*; cette pièce a eu un succès remarquable au même titre que celui *des Filles de l'Enfer*. Nous croyons, cependant, qu'on a un peu moins sifflé; en revanche on a un peu plus bâillé.

Nous avons entendu, dans la *Favorite* et dans *Robert*, un de nos compatriotes, M. Chenet, qui se destine à tenir l'emploi de premier ténor. M. Chenet était, il y a deux ans, un simple ouvrier de filature; il est maintenant attaché au théâtre du Hâvre. Il a prouvé, dans les représentations qu'il nous a données, qu'il était doué de l'intelligence musicale, et qu'il avait cette ardeur qui fait triompher des difficultés. Nous ne désespérons pas de revoir quelque jour M. Chenet devenu artiste de mérite.

Nous constaterons, en terminant, l'apparition, sur la scène du Théâtre-Français, d'un drame qui rappelle un peu les *Bohémiens de Paris*, et qui, bien monté et bien joué par la troupe du Théâtre-des-Arts, la seule qui desserve nos deux scènes, a parfaitement réussi. B.

Nicétas PERIAUX, *propriétaire-gérant.*

RECHERCHES HISTORIQUES.

LE VAUDREUIL.

La rivière d'Eure, qui se jette dans la Seine aux Damps, à la distance d'environ deux kilomètres du Pont-de-l'Arche, n'est pas dépourvue de poésie, puisqu'elle amène avec ses eaux les souvenirs catholiques et miraculeux de la Croix-Saint-Leuffroi, ceux de Cocherel (1364), ceux d'Ivry (1590). Avant de baigner Louviers et le Vaudreuil, la rivière d'Eure s'est augmentée des eaux de l'Iton, chantée par l'auteur de la Henriade. Nous aimerions à rencontrer sur ses rives, et dans une touffe de saules, ces paroles d'un vieil écrivain : « De toutes les riuières de France, il n'en est pas de si glo-« rieuse que l'Eure, pour conseruer, sur ses bords, les plus sensi-« bles marques de l'antiquité des Gaules, et pour auoir abreuué de « ses eaux les docteurs et les prestres des anciens Gaulois[1]. » Cet éloge se rapporte spécialement à la ville de Chartres, où l'on sait que les Druides avaient un collége fameux. Des vestiges de leur culte se voient encore entre Louviers et le Vaudreuil : on y a déterré des hachettes celtiques, qui doivent se trouver maintenant dans une collection publique du chef-lieu d'arrondissement. Ceux qui se complaisent dans les souvenirs, aiment à procéder par voie d'analyse, à se rendre compte des éléments dont se compose la poésie d'une

[1] *Les Riuières de France*, par le sieur Coulon.

localité quelconque ; ils aiment également à considérer les alentours de l'objet spécial de leurs explorations ; car il ne suffit pas d'examiner cet objet en lui-même, en supprimant les reflets de ce qui l'environne. Le cadre augmente souvent le mérite d'une toile. La naïade qui folâtre auprès de l'emplacement de l'ancien château du Vaudreuil, a vu successivement des faits divers qui se rapportent aux croyances de nos prédécesseurs, à la gloire française, à ce bon Henri, dont le peuple garde la mémoire.

Les auteurs du *Gallia Christiana* commettent une erreur grave, en confondant le lieu où fut construite l'abbaye de Bonport, avec le Vaudreuil ou Val-de-Reuil (*Vallis Rodolii*). Il n'existe pas, auprès de l'abbaye, d'autre vallée que celle de la Seine, d'autre vallon que le *Vau-Ricard*, et l'on n'a donné le nom de Vaudreuil qu'à la partie de la vallée d'Eure voisine de l'embouchure. Maintenant, on ne l'applique qu'à deux communes limitrophes, Notre-Dame et Saint-Cyr. Nos rois chevelus, pour qui les bords de la Seine avaient des charmes, possédaient un manoir au Vaudreuil[1]. Ce fut là que le monstre nommé Frédégonde fut exilé par Gontran, après la mort de son époux Chilpéric. Celui-ci, dit-on, avait surpris ses relations familières avec Landry ; Chilpéric, en les surprenant, prononça lui-même sa condamnation : le moyen de vivre, en ayant Frédégonde pour adversaire ! Plus d'une fois, peut-être, la cruelle veuve, dans ces prairies maintenant si vertes, au milieu de ce beau site et du calme de la nature, désigna de nouvelles victimes ; elle n'avait qu'à choisir entre le poignard et le poison, car des sicaires et des locustes obéissaient à ses ordres. La pensée de l'assassinat de l'archevêque de Rouen, saint Prétextat, dut lui venir au Vaudreuil. Suivant Grégoire de Tours, elle quitta cette demeure pour voir couler, à Rouen, le sang de son ennemi. Était-ce une infraction à son exil ? Lui était-il permis de parcourir un certain espace de pays ? ou bien, ses gardes craignaient-ils de s'opposer à son éloignement ? N'importe : ce que l'histoire nous apprend, c'est que saint Prétextat fut frappé, dans sa cathédrale, en célébrant l'office divin. Comme Frédégonde lui témoignait un intérêt

[1] « Cependant, les rois chevaliers ont habité chez nous leurs manoirs du « Vaudreuil et d'Étrépagny ; ils se plaisaient le long des rives de notre fleuve. » *Notes pour servir à l'histoire de la Normandie et des Normands de la Seine*, par M. A. Leprévost, insérées dans l'*Annuaire des cinq départements* ; 1835.

hypocrite, et voulait donner le change aux soupçons, il lui dit : « Les « ordres de Dieu m'ont rappelé de ce monde. Toi qu'on reconnaît « toujours pour la source de tous ces crimes, tu seras maudite dans « les siècles, et Dieu vengera mon sang sur ta tête[1]. »

Ainsi donc, le fantôme de la veuve de Chilpéric forme un contraste sinistre avec ce beau parc, ce château moderne, ces sinuosités de l'Eure, ces nappes d'eau si limpides ; mais, avant d'arriver aux derniers temps du Vaudreuil, il faut traverser le moyen-âge, évoquer les ombres de tous ces hommes bardés de fer, des Waleran de Meulent, des Geoffroi Plantagenêt, des Philippe-Auguste, des Jean Sans-Terre, des Richard Cœur-de-Lion. Les traces qu'ils ont imprimées sur le sol ne sont point assez profondes pour que les gazons n'y puissent pousser maintenant. Aux personnes moins amies de l'érudition, d'évoquer d'autres ombres plus paisibles dans leurs habitudes, celles qui vécurent au Vaudreuil, dans les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. On peut appeler les unes et les autres ; l'imagination peut relever les ruines du manoir mérovingien, celles de la forteresse normande, et celles de la maison de plaisance.

On sait qu'un certain nombre de forteresses normandes furent élevées, ou du moins restaurées, dans ce XII^e^ siècle, qui fait époque dans l'histoire militaire de notre ancien duché[2]. Le duc Henri I^er^ donna de l'importance à quelques localités, à cause des murailles et des tours qu'il y fit construire. Puis les faits, en se succédant, donnèrent de la vie à ces masses de pierres, dont beaucoup subsistent encore ; les trois derniers siècles du moyen-âge ont amené des siéges, des traits de valeur, et toujours aussi de ces calamités inséparables des conflits entre puissants.

Mais n'anticipons pas sur les évènements ; rétrogradons plutôt, et, avant de décrire les scènes que la guerre produisit au Vaudreuil, mentionnons un assassinat. Le jeune duc Guillaume, surnommé,

[1] Consulter, pour plus amples détails, Grégoire de Tours et Dom Pommeraie.

[2] « L'essor que l'architecture militaire avait pris au XI^e^ siècle, prit un plus « grand développement encore au siècle suivant; seulement, la manière de bâtir « est plus élégante et plus solide : les tours sont couronnées d'une galerie de « machicoulis en pierres, surmontées de créneaux ; les donjons carrés portaient quelquefois à leurs angles supérieurs des guérites à vigie, bâties en « encorbellement. » (*Eléments d'archéologie nationale*, par M. Bâtissier, p. 523.)

plus tard le Conquérant, et pour lors âgé de douze ans, reposait dans une chambre du manoir de Vaudreuil; le sénéchal de Normandie, Osbern de Crespon, gendre de Raoul comte d'Ivry, neveu de la feue duchesse Gonnor, dormait à côté de lui: mais le crime veillait; il veille souvent tandis que la vertu sommeille. Le sénéchal est tué tout auprès de son maître. Le meurtrier se nomme Guillaume de Montgomeri: c'est le fils du vicomte d'Hiesmes[1]. « Pendant cet « assassinat, lisons-nous[2], Hugues, Robert et Guillaume de Mont-« gomeri, pour ne démentir en rien les actes de leurs majeurs, ny « désauouer par une loüable équité la cruauté qui commençoit d'estre « héréditaire en leur maison, remplissoient Hiesmes, Séez et Alen-« çon de méchancetez si exécrables, qu'elles attiroient sur eux l'ire « de Dieu et le bras des hommes. Aussi Barnon de Gloz, prévost « et surintendant de la maison d'Osberne de Crespon, accompagné « de quelques braves, chercha si bien l'occasion d'expier la mort « du sénéchal son maître, que, dès la nuit d'après, il surprit l'assas-« sin au lit avec ses complices, et les fit tous passer par les armes. »

En l'année 1136, le château du Vaudreuil, qui appartenait au duc, fut surpris par Roger de Toësni, comte de Conches. Roger était porte-guidon de Normandie, comptait parmi ses ancêtres Mahoul, oncle de Rollon, et finit par encourir l'excommunication, après avoir pillé l'abbaye et brûlé tout le bourg de la Croix-Saint-Leuffroi. Quant au Vaudreuil, il n'en demeura pas long-temps possesseur, car Waleran, comte de Meulent, à qui le duc Etienne avait promis la main de sa fille, et qu'il avait envoyé sur le continent, afin d'y maintenir son autorité, fit prendre les armes aux communes de Rouen, et assiégea le Conchois: trois jours lui suffirent pour reprendre la place.

Geoffroi Plantagenet s'empara du Vaudreuil en 1143.

Philippe-Auguste le prit, en 1192, pendant l'absence de Richard Cœur-de-Lion. Il faut consulter, à ce sujet, le poète Guillaume Le Breton, qui suivit Philippe dans ses expéditions, et dans les vers duquel on rencontre quelquefois des détails qu'on chercherait vaine-

[1] « Cil en qui garde avoit laissié le duc son fil furent ocis par lor guerre. « Osbers en estoit li plus maistre, qui fut ocis ou Val de Voiel, en dormant, de « Williaume filx Rogier de Montgommeri. » *Les Chroniques de Normandie*, p. 44.

[2] *Histoire générale de Normandie*.

ment ailleurs. C'est un témoin oculaire ; il fait un croquis de l'embouchure de l'Eure, et des belles prairies qui entouraient le Vaudreuil, prairies si belles, suivant le poète, qu'il leur donne l'épithète de célestes[1]. Il nous apprend que Philippe-Auguste, devenu possesseur de plusieurs forteresses normandes, redoubla leur système de défense, releva les murailles endommagées, creusa des fossés plus profonds : il craignait les caprices de la fortune, qui peut enlever en une heure le fruit de bien longues fatigues. Du reste, la même appréhension lui fit démanteler ensuite quelques-unes de ces forteresses, qu'il n'espérait pas conserver, à cause des chances de la guerre.

Or, voilà Jean Sans-Terre qui s'avance pour reprendre le Vaudreuil. On voit, parmi les personnages de distinction qui l'accompagnent, David, comte de Huntington, frère de Malcolm IV, roi d'Ecosse, Guillaume, seigneur d'Arundel, et l'archevêque d'Yorck, Geoffroi. Les assiégeants sont en grand nombre : toutefois, leurs espérances sont promptement renversées par la marche rapide du roi de France, qui, se trouvant pour lors auprès de Bourges, fait le trajet en trois jours, ainsi que son armée. Sans descendre de cheval, sans prendre un instant de repos, tout couvert d'une noble poussière, il franchit l'Eure, donnant un de ces beaux exemples que les soldats ne manquent guère d'imiter, car ils aiment que leurs chefs les précèdent. Les Normands s'épouvantent et s'enfuient dans la forêt voisine ; les cavaliers jettent leurs armes, afin d'accélérer leur fuite : mais les fantassins tombent au pouvoir des vainqueurs[2].

Toutefois, le Vaudreuil redevient possession normande, puisque nous voyons Philippe le reprendre en 1194. Cette reprise est suivie d'une trêve, dans les conditions de laquelle on insère expressément qu'il le conservera. Cette trêve n'eut qu'une durée bien courte. « Au « temps qu'on moissonnoit les grains, dit Dumoulin, ces deux roys « semblèrent vouloir moissonner de la gloire dans un champ de ba- « taille, car, campés auprès du Val-de-Reuil, et la seule rivière entre « deux, chacun méditoit le combat pour terminer plus glorieuse- « ment leurs vieilles querelles. Lors le François, qui uouloit uenir

[1] « .... *Pascua lambit*
Sidereis Andura vadis. »

[2] Philippide, l. 3.

« aux prises, ains ne cherchoit qu'à se retirer sans honte et sans « porte, sous l'apparence d'un traité de paix, ruina le Val-de-Reuil, « qu'il ne pouvoit conserver davantage ; car jour et nuict ayant par « ses gens qui estoient dedans fait miner tous les murailles, elles « tombèrent entièrement, comme luy et Richard arrestoient les con- « ditions du traité : parquoy Richard l'ayant quitté, rangea ses es- « cadrons et donna sur les siens, qui prindrent la fuite. Comme ils « passoient la Seine, le pont se rompit sous eux ; beaucoup furent « noyez, et Auguste même y pensa demeurer ; sauvé du naufrage, « il campa sur l'autre rivage, et Richard, irrité qu'il ne pouvoit suivre « le fil de sa victoire, retourna au Val-de-Reuil, fit prisonniers quel- « ques François et rebastit les murailles. Puis, ses troupes grossies « des recrues angloises, gasconnes et angevines, il fit une cavalcade « en France, coupa les grains, encore qu'ils ne fussent meurs, arra- « cha les vignes et abattit les arbres portant fruit. »

Richard fit réparer promptement les désastres causés par la mine : mais il ne fallait que bien peu d'années pour que les possessions de Jean Sans-Terre fussent réunies à la couronne de France. Philippe venait du Château-Gaillard, après ce siège qui présenta tant d'horreurs, et dont le récit glace d'épouvante : il se dirige avec toute son armée sur le Vaudreuil, et se dispose à l'enlever de vive force. Mais à peine ses machines sont-elles dressées, que les capitaines Robert, fils de Gautier, et Soyer de Quinci, lui remettent les clés de la place. Ces lâches défenseurs espéraient probablement bonne récompense ; ils pensaient que les honneurs allaient pleuvoir sur eux. Mais il est heureusement une disposition providentielle, qui livre les traîtres au mépris de ceux même dont ils ont servi les intérêts ; c'est une juste punition de leur conduite. Philippe, au lieu de les gratifier, comme ils s'y attendaient, les envoya prisonniers à Compiègne ; ils n'obtinrent leur liberté que moyennant de grosses rançons.

Dans le XIV[e] siècle, sous le roi Jean second, les États de la Normandie se réunissent au Vaudreuil. Jean V, comte de Harcourt, celui qui périt à Rouen, au Champ-du-Pardon, fit une opposition vigoureuse aux impôts qu'on voulait lever [1] ; car les États généraux avaient décidé « que toutes personnes nobles et non nobles, ecclésiastiques,

[1] *Des États de Normandie*, par E. Gaillard, dans la *Revue historique des cinq départements*, 1836, p. 186.

« marchands et laboureurs, paieroient des subsides et des tailles; que « tous ceux qui auroient cent livres de revenu, feust en rente, office « ou bénéfice, payeroient cent sols, pour soudoier la gendarmerie. « Ainsi, de quarante livres, quarante sols; de dix livres, dix sols, et « de même les autres à proportion de leurs revenus, de quoy en se- « roient exceptés les manouvriers et gens gaignant leur journée, ou « mercenaires, lesquels payeroient quelque chose de leurs travaux [1]. » Ces États de la province avaient vraiment une destination fort utile ; ils s'interposaient entre le prince, qui demandait, et la misère des contribuables, qui ne pouvait obtempérer à sa demande.

La garde de la porte du château du Vaudreuil était dévolue, en temps de guerre, aux seigneurs de Bigards, à cause de leur fief de la Salle-du-Bois, situé dans une île, au-dessous et dans le territoire de Louviers.

Quand la forteresse du Vaudreuil eut terminé son temps, elle fut remplacée par une habitation d'un aspect imposant. Le château du Vaudreuil, dont les derniers possesseurs, dans le dernier siècle, ont été le premier président de Portail et le marquis de Conflans, attirait des visiteurs. Il y a vingt-cinq ans, on contemplait sa vieille architecture ; elle offrait des réminiscences de trois siècles. Semblable au cadre précieusement travaillé, qu'on garde après que la toile qu'il renfermait a disparu, le parc du Vaudreuil subsiste encore, et ce parc de grand seigneur sert d'accompagnement au petit château de l'Orangerie, construit dans le dernier siècle par M. de Portail.

Il existe une description du parc de Vaudreuil dans une brochure publiée en 1815, sous ce titre : *Les Trois Grâces de la Normandie.* Si l'on pouvait parler de grâces à propos de ces eaux limpides, de ces pelouses vertes, de ces arbres pleins de fraîcheur et de vie, la comparaison ne convenait point à l'ancien château ; sa construction était parfaitement analogue à la solidité de ces familles opulentes, qui s'appuyaient fortement sur le sol et sur des fondements de plusieurs siècles. La brochure en question est écrite d'un assez mauvais style, avec de l'exagération, avec une prétention à l'esprit parfois bizarre : du reste, elle est bonne à consulter sur la distribution du parc.

[1] De la Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. 1er. Voyez aussi la *Mer des Histoires*, Paris, 1536 ; l'*Histoire de la commune de Rouen*, par M. Chéruel.

Avant d'arriver au château de l'Orangerie, au Vaudreuil du XIXe siècle, il nous a fallu traverser le moyen-âge, et même remonter jusqu'aux premières années de notre histoire nationale. On est heureux, quand on s'achemine vers un beau parc, de rencontrer sur son passage quelques ruines, quelques vieilles murailles ornées de mousse et de lierre; si l'on y fait une halte, c'est une satisfaction véritable que d'y réveiller les générations qui se sont endormies dans la tombe, et d'y prendre pour compagnons de promenade des personnages historiques.

Léon DE DURANVILLE (Rouen.)

ÉTYMOLOGIE.

NOTE

SUR L'ORIGINE DES NOMS

DES VILLES

D'HARFLEUR ET D'HONFLEUR.

Le nom d'Harfleur a subi diverses métamorphoses. On le voit écrit ***Harefleot***, ***Harr-flot***, ***Hard-flow***, ***Hart-fleou***, ***Harfleu***, ***Herflet***, ***Heraufluet***, ***Harteflete***, ***Harflete***, ***Harefleur***, et traduit en latin par ***Harflotum***.

Cette variation dans l'orthographe rend les recherches étymologiques assez difficiles, et ne permet que des conjectures. La présence des Saxons dans le pays de Caux, à l'époque de la décadence de l'empire romain, est attestée par les noms de plusieurs localités, tels que Sanvic, Senneville, Yvetot, etc. Beaucoup d'autres noms ont conservé des traces de la langue des Saxons. D'autres sont empruntés à la langue des Celtes. Dudon de Saint-Quentin nous apprend, d'ailleurs, qu'à Rouen on se servait de la langue romaine ; à Bayeux et dans la contrée connue sous le nom de *Littus saxonicum*, on employait un dialecte germanique. Ne peut-on pas supposer qu'il en était de même dans le pays de Caux ? Telles sont donc les sources auxquelles il faut puiser pour trouver l'étymologie d'un nom de lieu de notre pays, à moins que la forme latine ne soit trop évidente. L'origine celtique ou saxonne du mot Harfleur ne peut être mise en doute.

Aussi les recherches se sont naturellement dirigées de ce côté. On a fait venir Harfleur des mots saxons *Hard*, que, pour le besoin de

l'interprétation, on a traduit par *grand, fort*, et *Flet*, que M. Rever a donné comme signifiant *courant*, *rivière*, *flux*, *flot*, tandis qu'en saxon ce mot désigne un instrument de pêche. Aussi, quelque respect que nous ayons pour sa science, nous pensons que son explication n'est point complètement exacte. Dom Duplessis[1] dit que ce pourrait bien signifier la *barre*, c'est-à-dire *ce flot impétueux qui est aujourd'hui*, dit-il, *bien déchu de ce qu'il était il y a cinq ou six cents ans*. Mais, quelque puissante qu'ait pu être la barre, elle n'a jamais dû se faire sentir à Harfleur, surtout à une époque où l'embouchure de la Seine avait une plus grande largeur qu'aujourd'hui, puisque la mer battait le pied des murs de Graville[2]. D'ailleurs, pour donner au mot *Hard* la signification d'*impétueux*, *fort*, il faut aller puiser dans les langues teutoniques, comme en Danois Hardekunt, roi d'Angleterre, et traduire le mot Harfleur à l'aide de deux vocabulaires différens : car le mot *Flew* n'existe pas dans les langues dites teutoniques, mais bien en anglais, où, sous la forme de *Flow*, il signifie *flux*, *flot*. En saxon, *Hard* signifie proprement *fermé*, *clos*; *Floet* (en bas-saxon *Wleet*) indique un *lieu où monte la marée*[3]. Or, rien ne peut mieux caractériser le port d'Harfleur, qui était clos naturellement par la pointe du Hoc, et dans lequel se faisaient sentir le flux et le reflux.

Que si l'on voulait en chercher l'origine dans la langue celtique, on pourrait lui donner un sens assez plausible, mais moins approprié peut-être à la situation et plus problématique. En effet, *Hart* signifie *forêt*[4], et *Flet* une *maison*, ou, si l'on aime mieux, *Flut*, une *certaine étendue de terre dépendant d'un bourg*. Cette nouvelle interprétation n'aurait rien d'improbable, si l'on considère que la Gaule était couverte de forêts, que Montivilliers (*Monasterium villare*) indique à suffire l'état sauvage du pays, que plus tard on trouve dans les environs d'Harfleur l'église de Notre-Dame-des-Bois, ou au *Bosc*, sur Gonfreville-l'Orcher, celle de Notre-Dame de la Bruière sur Graville. Mais nous avouons que nous préférons la première interprétation, comme plus caractéristique.

[1] *Descript. de la Haute-Normandie*, t. 1, p. 11.

[2] *Ibid.*

[3] *Bailey's English Dictionnary.*

[4] *Glossaire de Ducange.*

Au surplus, il ne faut pas, dans la traduction de la terminaison ***Fleur***, qui se retrouve dans divers noms de lieux, tels que Vittefleur (Seine-Inférieure), Honfleur, Ficquefleur, Camfleur-Courcelles (Eure), et Barfleur (Manche), appliquer une règle invariable. Ainsi, dans Vittefleur, il est évident qu'on ne peut lui donner la même signification que dans Harfleur; car la marée ne monte pas dans la Durdent, canton de Cany. D'anciens titres donnent une autre forme à ce mot, et l'écrivent ***Guitefleda***. Ce qui prouve qu'ici il faut le traduire par maison (***Flet***).

Quant à Honfleur, il en est autrement : car c'est un port de marée; et nous voyons ce mot écrit ***Honeflutum***, ***Hunoflot***, ***Homefleu***, ***Honnefleu***, ***Honneflet***; ce qui offre la plus grande analogie avec ***Harrflot***, ***Harflotum***. La première partie de ce mot, ***Hon***, a été traduite, par M. Rever, comme si c'eût été l'adjectif numérique ***One***, un. Ce qui donnait à entendre, a-t-il dit, que l'on ne pouvait entrer à Honfleur qu'en certain temps, et que toutes les marées ne présentaient pas la même facilité pour le mouillage. D'autres l'ont traduit par ***grondement***, et, admettant toujours le mot ***Flew***, ***flot***, ont fait, d'Honfleur, le ***grondement du flot***, toujours sans doute en mémoire de la Barre de Quillebeuf[1]. D'autres ont prétendu qu'il était tiré de deux mots celtiques : ***Ohne***, sans, ***Flusst***, flux, ou de deux mots saxons : ***Honteu***, au-dessous, et ***Fluet***, fleuve; ou encore de deux mots anglais : ***One***, un, et ***Flew***, entrée[2]. Il nous semble qu'on s'est ingénié à torturer chacune de ces langues pour en tirer ces étymologies. Oserons-nous, après cela, proposer une nouvelle explication? Le mot saxon ***Ham***, devenu en anglais ***Home***, sert à désigner un ***lieu d'habitation***. ***Hamfloet***, ***habitation où monte la marée***, ne semble-t-il pas un équivalent bien probable de ***Homefleu***, ***Honnefleu***?

Quoi qu'il en soit, nous avouons que nous n'avons fait qu'en hésitant cette excursion dans la science conjecturale des étymologies, et que nous pourrions bien nous trouver dans la classe de ces augures qui ne pouvaient se regarder sans rire.

[1] A. Guilmeth, *Description de l'arr. du Havre*, p. 101.

[2] Thomas, *Hist. d'Honfleur*, p. 2.

V. Toussaint, avocat (Havre.)

IMPRESSIONS DE VOYAGES.

SOUVENIRS

DE SICILE ET DE MALTE[1].

L'Etna. — Nicolosi.

A l'Auteur de l'*Excursion scientifique et industrielle dans le Tyrol et l'Italie*, etc.

A trois heures du soir, à dos de mulet, nous quittons Catane, et, à six heures, nous sommes à Nicolosi, village assez considérable, sans avoir encore rien vu de la cime du Montghibello dont nous gravissons les flancs. Dîner, faire visite à M. *Gemellaro*, l'observateur passionné du volcan et chef des guides, retenir ceux-ci, nous conduit jusqu'à neuf heures, et, par une obscurité complète, qu'augmente encore la couleur sombre du sol, nous reprenons nos montures, nous en fiant totalement à elles pour nous guider sur un terrain inconnu. Au bout d'une heure de marche, nous entrons dans une forêt d'arbres rares et peu feuillus, aux troncs et aux branches fantastiquement contournés. A minuit, nous étions à la Maison des Neiges, cabane bâtie pour le repos des voyageurs, et pour servir d'abri aux ouvriers qui *exploitent* la neige de l'Etna. Le thermomètre qui, dans le jour, avait marqué + 18° cent., marquait alors + 5°. Après une

[1] Voir nos livraisons d'avril et septembre 1845.

heure passée autour d'un feu de branchages allumé au milieu de la cabane, en attendant le lever de la lune, dont le faible croissant devait éclairer notre route, nous avons de nouveau enfourché nos malheureuses bêtes, que nous quittons, une heure après environ, à la lisière des neiges, après avoir traversé des chemins impossibles, et avoir risqué de nous rompre le cou, et de leur briser les jambes. Alors, les souliers enveloppés de laine, pour ne pas glisser sur la neige durcie qui s'étendait partout autour de nous, nous montâmes, sans voir le but de nos efforts, conduits par notre guide, qui, lui, connaissait sa route sur cette plaine pour nous sans jalons.

A quatre heures, le thermomètre marquait 3°, et à quatre heures et demie nous étions enfin au pied du cône, qui nous apparaissait jaune et nu, tandis que, sous nos pieds, une nappe de neige recouvrait de cinq mètres tous les plis du terrain, voire même la cabane jusqu'à laquelle arrivent les mules en été, et dont nous foulions le faîte sans nous en douter. Vous pensez bien qu'avec un tapis d'une telle épaisseur, il nous était impossible de voir les vestiges de la tour du Philosophe, et la place ou Empédocle quitta ses sandales, de peur, sans doute, de les brûler avec lui.

Enfin, le soleil se leva à notre droite, semblable à un bloc de fer rouge, tandis que, sous nos yeux, les nuages roulaient, colorés des plus beaux reflets de l'or. A notre gauche, un immense triangle sombre dessinait sur terre et dans l'espace, l'ombre de la montagne. Peu à peu, tout s'éclaire autour de nous, et, à travers les trouées des nuages, nous apercevons, ici la mer, là la terre, puis des forêts, des villages et des routes, mais tout cela petit et semblable aux travaux d'un peuple de fourmis.

Quand on voit la terre de si haut, on serait tenté de mépriser l'espèce humaine, si la conscience de son pouvoir ne vous faisait, au contraire, l'admirer. Le sol qui résonne sous mon pied, me semble dire que j'en suis le maître : et, si une catastrophe subite vient anéantir mon être et mon orgueil, ce sera seulement un infiniment petit de moins. L'homme meurt, mais l'humanité survit, qui peut-être un jour anéantira à son profit la catastrophe et ses causes.

Mais laissons les pensées de grandeur et d'infini qui se réveillent toujours à l'aspect des grands spectacles de la nature, et continuons de gravir péniblement le cône, dont nous touchons le sommet après

deux heures d'ascension à pic, en suivant les bords du ruisseau profond creusé sur son flanc par la dernière irruption.

Le cratère de l'Etna n'a pas la régularité de forme qu'on voit au Vésuve ; ce n'est pas, comme à ce volcan si connu, au centre du cône de la montagne, un cône creux au fond duquel un orifice circulaire, assez semblable à celui d'un puits, laisse échapper une colonne de fumée. Ici, le cratère est informe, et composé de roches dures ou friables, jaunes ici, blanches là, noires plus loin, bouleversées, mêlées, confondues, présentant tous les aspects, et laissant échapper, de toutes parts, à travers leurs crevasses, des torrents de vapeur d'eau et d'acide sulfureux.

Suivant son état de dureté, la roche offre des formes diverses : la basalte montre ses angles à arêtes vives, que n'a pas encore attaquées l'action lente des acides qui se dégagent incessamment ; le calcaire, plus tendre, se délite peu à peu, et, enfin, les cendres suivent la pente mathématique qu'affectent les terres éboulées.

C'est là qu'il faut aller pour se faire une idée du chaos, et des désolations de la vallée de Josaphat au dernier jour du jugement.

Une demi-heure de repos nous était bien due pour tant de fatigues ; et, assez agréablement couché au soleil, sur les cendres échauffées par le feu souterrain, j'avoue qu'un bon somme m'eût été assez agréable, malgré la beauté du spectacle, n'eût été la crainte de rouler pendant je ne sais combien de kilomètres ; car, du côté du levant ou j'étais couché, la montagne semble n'avoir qu'une seule pente, que suivaient rapidement les cailloux qui, détachés par mon pied, allaient se perdre en éclats dans les nuages.

Vous vous étonnerez peut-être de cette crainte, mais il faut que vous sachiez encore que le sommet de l'Etna ne présente pas un seul plateau ; d'un côté, c'est la pente de la montagne, de l'autre, celle du cratère, à peu près comme ce fameux pont de Mahomet, que doivent traverser les vrais croyants pour arriver au séjour délicieux des houris.

Quittant, à sept heures, le cratère, nous arrivâmes au pied du cône plus vite que nous ne le voulions, accompagnés, dans notre descente, par les pierres que nous détachions dans la rapidité de notre marche, peu désireux de tels compagnons de route, surtout quand c'était derrière nous qu'ils se décidaient à descendre ; puis, prenant

notre course à travers les neiges gelées et durcies, nous en avons descendu les pentes par de nombreuses et longues glissades; mais, peu à peu la neige fondant, laissait pointer une roche, tandis qu'un murmure nous annonçait un ruisseau sous nos pas. Enfin, quelques crevasses où nous nous enfonçons jusqu'à la ceinture, nous conseillent de quitter notre chemin rapide mais dangereux, pour les escarpements raides et difficiles de la terre ferme. Peu à peu la neige disparaît, et fait place à une pauvre végétation, composée surtout de quelques pensées jaunes, et d'une herbe, espèce de hérisson végétal dont j'ai oublié le nom, mais non pas les piqûres.

Nous laissons derrière nous de vastes exploitations de neiges, qu'on est en train de recouvrir de cendres pour les conserver durant l'été, et nous revoyons, non sans effroi, la route qu'avaient suivie nos montures pendant la nuit, pour nous conduire de la maison des Neiges au point où nous les avions laissées.

Quelques sapins, entremêlés de bouleaux, nous apparaissent au milieu du brouillard, car nous avons quitté le ciel pur, d'un bleu un peu sombre, pour entrer au milieu des nuages, et, à neuf heures et demie, nous retrouvons, à la maison des Neiges, quelques provisions, nos mulets, et enfin notre ciel, c'est-à-dire les nuages sur notre tête, et non sous nos pieds.

Nous traversons la forêt fantastique de la nuit, contemplant avec surprise cette végétation et cette terre tourmentées. Partout des volcans secondaires ont bourgeonné à la surface de l'immense montagne; partout, autour de nous, la nature est triste et ravagée par les tempêtes du ciel et les convulsions de la terre.

A onze heures, nous arrivons à Nicolosi, entouré de champs peu fertiles, pour en repartir après deux heures de repos, et nous nous acheminons vers Catane, à travers une végétation vigoureuse et luxuriante. A quatre heures et demie, nous rentrons chez nous, sous un ciel brûlant, harassés, nous et nos mules, et chargés de la fleur odorante des acacias, dont l'ombrage couvre une fontaine qui coule non loin de Catane, sur les bords de la route. Permettez-moi, mon cher ami, de vous prendre en pitié, vous et votre ascension au Vésuve; et quand vous aurez, comme moi, monté, descendu, glissé, roulé, et surtout chevauché à dos de mulet, vingt-quatre heures durant, je commencerai à vous prendre en quelque considé-

ration. Jusque là, contentez-vous d'admirer en moi le vainqueur de *la perfide Albion*, comme on dit, car des Anglais, deux jours après nous, sont restés à mi-chemin.

Mais combien plus vous envierez mon sort, quand vous saurez que j'ai vu la ville d'Archimède, et la place où ses miroirs ardents brûlèrent la flotte romaine ; à peine, vous, après un progrès de dix-huit siècles, parvenez-vous à brûler de l'amadou par les mêmes moyens.

J'ai vu aussi la place où ses crampons de fer enlevaient des vaisseaux, comme vous pourriez faire d'une ablette, si vous pêchiez à la ligne, et les laissaient retomber sur les rochers.

Je suis enfin entré dans le temple où le savant, distrait comme tous les savants, après avoir parcouru les rues dans le simple appareil d'un homme au bain, alla, peut-être, remercier Minerve de lui avoir fait trouver la loi des pesanteurs spécifiques : loi dont la seule application fut une erreur, soit dit sans offenser la mémoire de ce grand homme.

Alfred D. (Rouen).

POÉSIE.

CONSEILS

A MADEMOISELLE LOUISE P.....

Toi qui n'as pas vingt ans, et qui, vive et rêveuse,
Te plais à parcourir, d'une aile curieuse,
Tous ces mondes lointains qu'interroge l'espoir,
Veux-tu, ma douce enfant, que ma voix sympathique,
Tout bas, un seul instant, te conseille, et t'explique
La vie et le bonheur comme je sais les voir?

Le premier mal, hélas! qui trouble la jeunesse,
C'est l'ardeur de rêver, de recréer sans cesse
Un splendide avenir qui soit, pour notre cœur,
Une incarnation du suprême bonheur.
Abusant du trésor de naïve espérance,
Dont le ciel a doté tout destin qui commence,
Prodigue voyageur, on épuise en un jour
Son encens et son or, ses vœux et son amour;
Dans les secrets des cieux croyant lire sans voile,
On s'use à contempler sa chimérique étoile.

Le réveil vient trop tôt ! Un pouvoir arbitral,
L'âpre nécessité, nous doit un lot fatal.
Aux premières douleurs nous devinons la chaîne
Qui nous lie au courant de chaque chose humaine.
Déchus de notre essor vers le flottant azur,
Nous cherchons, sur la terre, un asile plus sûr ;
Mais nous ne rencontrons que formes chancelantes,
Sous notre œil ébloui de lueurs décevantes ;
Nous pressentons, alors, toute imperfection :
Des hochets sont le prix de notre ambition ;
L'amitié n'est souvent que commerces frivoles
De loisirs dépensés en de vaines paroles,
Stériles agréments ! L'amour !... n'en disons rien,
Sur ce point, comme ailleurs, l'ignorance est un bien :
Heureux qui n'a jamais pesé combien d'argile
Se mêle à l'or divin de notre cœur fragile !
Cependant il faut vivre, et notre humble trésor
D'ambition, d'amour nous serait cher encor
Si l'idéal altier ne gâtait toute chose....
Fuis ce moqueur prestige ! en contraste il se pose
Près du faible bonheur qui nous est dévolu.
Enfant, ne rêve pas ! Dieu ne l'a pas voulu ;
Souviens-toi qu'il a mis, pour écarter le rêve,
Le travail chez Adam, la souffrance chez Eve !...
Sans fêter l'avenir par un culte énervant,
Apprends-toi, de bonne heure, à bénir le présent.
Cette tâche est facile à tes jeunes années,
Dont ta mère conduit les trames fortunées.
Et n'as-tu pas, d'ailleurs, pour occuper tes jours,
L'orgueil de ta beauté sous tes charmants atours ?
Ne rougis pas, crois-moi, de ce plaisir de femme
Auquel nulle de nous ne peut fermer son ame.
Si tu veux, cependant, vers un but souverain,
Diriger cette ardeur qui s'éveille en ton sein,
Tu peux trouver vraiment un guide salutaire :
Je l'ai déjà nommé, c'est le travail austère ;

Lui , sans nous inviter par de flatteurs appâts ,
Sait donner un bonheur qu'on ne soupçonnait pas ;
Lui seul , ô mon enfant ! à travers la souffrance ,
Apportera la joie à ta noble constance ;
Consolateur divin , par le Seigneur prédit ,
Il soulage le cœur en apaisant l'esprit.
Sache le donc aimer, non , comme fait la foule ,
Pour le terrrestre bien qui de ses mains découle ,
Mais parce qu'en tout temps son incitation
Entraîna notre élan vers la perfection.
Enfin , comme le dit la légende sacrée ,
A deux pouvoirs divers si notre ame est livrée ,
Crois-en l'épreuve , hélas ! qui mûrit ma raison ;
L'Ange , c'est le travail , le rêve est le Démon !

Amélie Bosquet (Rouen.)

ÉTUDES SUR LA DOT.

HISTOIRE

DU RÉGIME

DE LA COMMUNAUTÉ DE BIENS

ENTRE ÉPOUX [1].

Tacite nous représente les Germains conduisant avec eux leurs femmes et leurs enfants à ces armées nomades et permanentes où chaque famille formait un bataillon, combattant sous les yeux de leurs épouses, s'exaltant de leurs clameurs, et leur présentant, avec orgueil, leurs blessures à compter [2].

C'était la vie patriarcale et de famille, transportée au milieu des camps. L'épouse se faisait guerrière pour partager les dangers et les fatigues de son mari, comme, chez les peuples pasteurs, elle s'associait aux paisibles occupations de la vie champêtre.

Maintenant, que, la conquête ayant terminé la guerre, les Germains s'établissent en vainqueurs au sein de nos fertiles contrées, qu'ils fassent succéder les occupations de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de tous les arts de la paix, au tumulte des combats, et nous verrons la condition de leurs épouses se rapprocher beaucoup de ce qui est encore aujourd'hui la condition des nôtres.

Tout naturellement, la femme qui faisait la guerre avec son mari,

[1] Ce Mémoire, présenté à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, fait partie du *Précis* de 1845, actuellement sous presse.

[2] *De Moribus Germanorum*, § 7.

cultivera son champ avec lui, l'aidera dans les opérations de son négoce, s'associera aux spéculations de son industrie, et, lorsque le moment de la séparation sera venu, l'équité suggérera l'idée de partager les biens acquis par les efforts communs.

C'est ainsi que nous voyons les éléments de la communauté de biens entre époux sortir du chaos des institutions barbares, au souffle vivifiant de la civilisation.

Toutefois, de cette intimité que Tacite nous dépeint sous de si séduisantes couleurs, il ne faudrait pas conclure à la communauté des biens telle que nos lois la consacrent aujourd'hui, ni même telle que nos anciennes coutumes nous la montrent au moyen-âge.

N'oublions pas que la ***Mainbournie*** a succédé au ***Mundium***, et que le ***Mundium***, qui exprimait les droits du mari sur la femme, se vendait par le père à beaux deniers comptants. Or, on conçoit ce que devait être l'autorité du mari qui avait acheté sa femme. « Ce qu'on achète est bien à soi », a dit Martial.

Plusieurs lois barbares nous montrent encore cet achat dans toute sa crudité.

« ***Si vir virginem mercetur, pretio empta sit.*** » (Lex Æthelberti, 72.)

« ***Uxorem ducturus*** 300 ***solidos det parentibus ejus.*** » (Lex Saxonum, t. 6.)

Ainsi, le mari achète la femme qu'il veut épouser, et en paie le prix à ses parents. C'est une affaire qui se traite, un marché qui se conclut entre eux et lui. La femme n'y est point partie, il ne paraît même pas que son consentement soit nécessaire.

Toutefois, après la conquête, il n'en était plus ainsi chez tous les Barbares, et, dans une loi des Bourguignons, nous voyons le tiers du ***Wittemon*** payé par le mari à la femme elle-même. « ***Puellæ quæ*** « ***marito traditur .... de wittemon tertiam partem accipiat.*** » Tit. 66.

Nous voyons même, dans une loi des Lombards, la ***Meta***, qui, comme le ***Wittemon***, est le prix du ***Mundium***, remise tout entière aux mains de la fiancée..... « ***Et meta quæ exacta fuerit sit in potestate puellæ.*** » (Lex Rotharis, 78.)[1]

[1] De même, chez les Visigoths, la dot était livrée à la jeune fille. Seulement, son père pouvait se la faire remettre par elle pour la lui conserver; mais, à défaut de son père ou de sa mère, ses frères ou ses autres parents n'avaient pas le même pouvoir.

Entre ces dernières lois et les premières, il y a tout une révolution accomplie dans la condition des femmes.

Dès que ce sont elles qui reçoivent le prix du ***Mundium***, elles sont nécessairement parties au contrat.

On ne les vend plus, on ne dispose plus d'elles sans leur adhésion. Ce sont elles qui se donnent librement au mari de leur choix.

Il est vrai qu'elles se donnent pour de l'argent, mais cet argent, qu'en pourront-elles faire? Soumises, en toutes choses, à l'autorité du mari, ne sera-ce pas lui qui réglera leurs dépenses? Ainsi, l'argent qu'il donne d'une main, il le reprendra de l'autre.

Le prix du ***Mundium*** se comprenait fort bien quand il était payé aux parents de l'épouse, mais il perdit toute signification, et n'eut plus de sens, le jour où il dut être payé, par le mari, à la femme elle-même, qui tombait immédiatement dans sa puissance avec tout ce qu'elle possédait.

Aussi ne demeura-t-il dans l'ancien droit qu'à l'état de symbole.

On sait qu'en France, au moyen-âge, les mariages se contractaient toujours par le sou et le denier : « *Per solidum ac denarium.* »

C'était une formule, et ce n'était rien de plus; mais, dans cette formule, dans ce sou et ce denier de la loi salique, il est impossible de ne pas voir un souvenir de la coemption, qui constituait autrefois le mariage.

Encore de nos jours, dans les cérémonies du culte catholique, la pièce de monnaie que le futur remet à sa fiancée peut être, sans contredit, considérée comme un emblême du prix moyennant lequel il lui aurait jadis fallu l'acheter.

Au ***Mundium*** succéda la ***Mainbournie***.

Comme le ***Mundium***, la ***Mainbournie*** exprime l'ensemble des droits du mari sur la personne de la femme ; mais, entre l'un et l'autre, on aperçoit cette différence radicale que, tandis que le ***Mundium*** était évidemment créé dans l'intérêt du mari, la ***Mainbournie***, au contraire, semble n'avoir pour objet que l'intérêt de la femme elle-même, car il ne donne au mari d'autre puissance sur elle que celle dont il a besoin pour la défendre contre la faiblesse de son sexe : « *Contra sexus inopiam.* »

Aussi le ***Mundium*** était-il acheté fort cher par le mari qui voulait l'acquérir, tandis que la ***Mainbournie*** ne fut plus payée que d'un prix

symbolique. Elle était gratuitement offerte au mari par la femme elle-même, qui cherchait en lui un protecteur, ayant besoin d'un guide, comme le corps a besoin d'une tête. « *Sit maritus caput mu-* « *lieris.* »

Mais, tandis que, chez un peuple civilisé et devenu chrétien, la dot, prix du *Mundium*, empruntée à une institution toute barbare, et sévèrement condamnée par la religion nouvelle, perdait, tout à la fois, sa signification et sa réalité, une autre espèce de dot, dont nous allons parler, devait naturellement prendre de l'importance.

C'était un usage général, chez les Germains, que le mari fît à sa femme, le lendemain du mariage, un présent appelé le présent du matin : « *Morgengabe.* »

Ce présent, qui était le prix de sa virginité et de sa beauté, *pretium virginitatis*, *pretium pulchritudinis*, était toujours reçu par elle, même à l'époque où le prix du *Mundium* se payait à ses parents.

Il n'était pas, comme ce prix, essentiel à la validité du mariage; et ce qui, surtout, aurait toujours dû empêcher qu'on ne les confondît, c'est que, tandis que la dot, prix du *Mundium*, ne pouvait consister que dans des biens présents, parce que, du jour du mariage, ces biens étaient irrévocablement acquis en pleine propriété, soit à la femme, soit à ses parents [1], le *Morgengabe*, au contraire, pouvait consister dans une certaine quotité des biens à venir du mari, c'est-à-dire de ceux qu'il laisserait à son décès; car il n'était dévolu à la femme qu'autant qu'elle survivait, et en usufruit seulement, la nue-propriété en étant toujours réservée, soit aux enfants, soit aux autres parents du mari.

Son but était d'assurer l'existence de la femme, si elle devenait veuve, et d'empêcher qu'elle ne fût, après le décès du mari, chassée du manoir commun, et dépouillée des objets qu'elle avait possédés avec lui; mesure de prévoyance d'autant plus utile, d'une part, qu'elle ne lui succédait pas, et qu'elle n'avait point, pour la conservation de sa dot, les mêmes garanties que chez les Romains; puis, d'une autre, que les donations entre époux, pendant le mariage, étaient interdites.

Rien ne pouvait donc être plus convenable que d'assurer à l'épouse

[1] L. Ripuarum, tit. 37.

le droit de jouir pendant sa vie, si elle devenait veuve, d'une partie des biens immeubles de son mari; rien n'était plus propre à resserrer les liens de l'intimité entre les époux, et à faire naître parmi eux cette communauté d'intérêts si nécessaire au bonheur conjugal. Aussi, le don du matin demeura-t-il dans notre droit français.

Il y reçut d'abord le nom tout-à-fait poétique du baiser[1] dont le mari, qui le faisait après la nuit nuptiale, ne manquait jamais de l'accompagner: puis, quand l'église intervint d'une manière plus essentielle dans la célébration des mariages, elle le prit sous sa protection, et il devint la *Dot* canonique, « *dos ad ostium ecclesiæ* », constituée à la porte de l'église, et aussi indispensable que la bénédiction ecclésiastique à la validité du mariage[2]?

Enfin, cette dot s'est appelée *Douaire* dans notre droit coutumier[3], et, sous ce nom, elle a subsisté jusqu'à la loi du 17 nivôse an 2, qui, en autorisant les donations entre époux durant le mariage, la rendait inutile.

Sans doute, entre le *Morgengabe* de la loi des Lombards et le *Douaire* de nos coutumes, bien des différences peuvent être signalées; mais ces différences ne sont pas telles, qu'on ne puisse aisément reconnaître la commune origine des deux institutions.

Ainsi, ce n'est pas, à la vérité, le lendemain des noces que le *Douaire* se constitue; c'est avant le mariage, à la porte de l'église; mais le douaire, ainsi constitué, est soumis à une condition résolutoire, et il demeure comme non avenu, si le mariage ne se réalise pas.

Sous les coutumes de Clermont-en-Beauvaisis, de Valais, de Chartres, de Dreux, de Château-Neuf, et de Normandie, la femme gagnait son douaire au coucher; sous celles de Ponthieux et de Bretagne, le douaire lui était acquis dès qu'elle mettait le pied au lit pour coucher avec son mari; et nous voyons, dans les *Institutes cou-*

[1] Osclum, osculum, oscleia. Ducange, IV, 1406.

[2] *Voir* les Capitulaires, et notamment le décret du Concile d'Arles. Grotius, *Capitul.*, lib. 7, cap. CV.

[3] *Voir* Ducange, verbis *Dos*, *Doarium*.

[4] Article 158.

tumières de Loysel, que, dans le principe, cette règle était universelle [1].

Le *Douaire* était donc encore le prix de la virginité, comme l'avait été autrefois le don du matin.

C'était encore aussi par des paroles de présent, que, sous les coutumes, le douaire se constituait [2].

La formule consacrée était celle-ci : « *Et du douaire te doue, qui est devisé entre mes amis et les tiens* [3]. »

Enfin, et c'est là surtout le caractère essentiel du *Douaire*, comme c'était le caractère essentiel du *Morgengabe*, la femme n'en prenait possession qu'à la mort de son mari [4], et elle n'avait que l'usufruit des biens qui le composaient. Après elle, il retournait, soit aux enfants, soit aux autres héritiers du mari [5].

Il nous reste à parler d'une troisième institution qui, à la différence du *Douaire* et du prix du *Mundium*, n'a jamais été appelée *Dos* dans l'ancien droit, et qui est cependant la seule que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *Dot*.

Assurément, nos ancêtres nous paraissent bien barbares, quand nous songeons que, chez eux, le mariage était un achat, et que la femme était vendue par son père à son mari ; mais, eux, qu'auraient-ils pensé de nous, s'ils avaient prévu l'époque où un père serait obligé de donner beaucoup d'argent à sa fille, pour qu'un mari veuille bien la lui prendre ?

[1] On disait jadis : « Au coucher gagne la femme son douaire. Maintenant, dès lors de la bénédiction nuptiale. » (Liv. 1, tit. 3, 9 V.)

[2] *Etudes sur les Coutumes*, par Klimrath, p. 119.

[3] Loysel, *Inst. coutum.*, liv. I, tit. 3, § 1. Dès le temps de Tacite, chez les Germains, les présents du mari devaient être agréés par les parents de la femme. (*De Morib. Germ.*, § 18.)

Ce ne fut que sous le règne de Philippe-Auguste, qu'à défaut d'un douaire ainsi convenu entre les amis des époux, douaire appelé *conventionnel* ou *préfix*, on établit un douaire *coutumier* ou *légal*, qui, le plus généralement, consistait dans la moitié des biens possédés par le mari lors du mariage. (*Voir* Beaumanoir, *Coutume du Beauvaisis*, chap. 13, p. 75 et 76, et Loysel, *Inst. coutum.*, liv. I, tit. 3, § 1.

[4] C'est ce qui faisait dire sous l'ancien droit : « *Jamais mari ne paya douaire.* » (Loysel, *Inst. coutum.*, liv. I, tit. 3, § 6.)

Tant que la femme vivait, le douaire s'appelait *Douaire égaré*; et il devenait *caduc*, si elle mourait avant son mari (*Id.*, § 37.)

[5] *Voir* Pothier, *du Douaire*, part. 1, ch. 5.

Ce n'est pas à dire, cependant, que l'usage de doter les filles leur fut tout-à-fait inconnu.

Nous le trouvons en germe dès le temps des Germains; mais ce que la femme apportait alors au mari était bien peu de chose en comparaison de ce que le mari donnait aux parents de la femme, et, sous les coutumes encore, la donation du mari, le douaire, jouait le principal rôle. C'était, comme le fait justement observer M. Laboulaye [1], le contrepied des idées romaines.

Quand Tacite décrit les mœurs des Germains, après avoir mentionné la dot offerte par le mari à la femme, il ajoute : « *Atque invicem ipsa armorum aliquid viro offert* »[2], et, de son côté, celle-ci offre à son mari quelques armes.

Plus tard, cette dot prit le nom de *Faderfium* (Vadersfels), ce qui signifiait les troupeaux du père [3]. Avant la conquête, des armes et des troupeaux faisaient la seule richesse des Germains encore nomades.

Quand ces barbares se furent partagé le sol conquis par leurs armes, le père ou le frère, en mariant sa fille ou sa sœur, put lui donner, à titre de légitime, quelques immeubles, pour lui tenir lieu de ses droits au patrimoine de la famille qu'elle quittait. Le *Faderfium* des lois barbares a pris, dans les chartes du moyen-âge, le nom de *Maritagium*, d'où sont venus les mots *Mariage*, *Mariage-avenant*, usités dans nos coutumes.

Le *Mariage-avenant* des coutumes était, comme le *Faderfium*, un avancement d'hoirie qui, ne consistât-il que dans *un clapel de roses* [4], enlevait à celle qui l'avait reçu tous droits à la succession paternelle [5].

Disons maintenant quels étaient les droits du mari sur ces biens apportés par la femme.

Chez les Germains, et comme conséquence du *Mundium*, ils étaient

[1] *Histoire de la propriété foncière en Occident*, lib. 9, ch. 8.

[2] § 16.

[3] Heineccius, *Elementa juris germanici*, tit. *de Dotibus*, § 224.

[4] Expression usitée dans diverses coutumes, notamment dans celles d'Anjou, du Maine, de Ludunois, etc.

[5] Voir Merlin, *Rep. de Jurisp.*, v° rbo *Mariage avenant*.

Aujourd'hui, la femme dotée par ses parents, vient néanmoins à leur succession, mais elle y rapporte ce qu'elle a reçu.

absolus [1]. Il était assez naturel que le mari eût sur les biens de sa femme les mêmes pouvoirs que sur sa femme elle-même; mais, quand il ne fut plus maître absolu de la personne, il n'eut plus la propriété des biens, et ses droits, durant le mariage, se réduisirent à ceux d'une simple administration.

La femme demeurait donc propriétaire des biens qu'elle avait apportés à son mari; mais pouvait-elle en disposer sans son aveu? Non sans doute [2], car la *Mainbournie* donnait à celui-ci des droits à leur jouissance, qui devaient être respectés [3].

Le mari, de son côté, ne pouvait aliéner ces biens sans le consentement de sa femme, et, s'il s'était permis de le faire, la vente était nulle, comme est toujours nulle la vente de la chose d'autrui.

Disons, toutefois, qu'il y avait une exception à faire pour les meubles. Ils tombaient dans la communauté, et, à ce titre, le mari, comme maître de la communauté, avait droit d'en disposer.

La raison de cette différence est facile à saisir; d'abord, les meubles n'ont pas de suite comme les immeubles, et la règle, qu'en fait de meubles, la possession vaut titre, doit être aussi ancienne que le droit, car elle est fondée sur la nature même des choses. D'un autre côté, le droit d'administrer a dû aussi, de tout temps, entraîner le droit de disposer du mobilier, car la nature des choses le veut encore ainsi.

Mais, à la dissolution du mariage, les droits du mari, conséquence du *Mundium* ou de la *Mainbournie*, venant à cesser, ceux de la femme reparaissaient [4], et comme ses meubles avaient été confondus avec ceux de son mari sous l'administration de ce dernier, il était tout simple qu'elle prît une part dans la masse composée des uns et des autres.

Autrefois, si un immeuble, propre à un des époux, était vendu pendant le mariage, les deniers qui provenaient de l'aliénation, tombant comme chose mobilière dans la communauté, étaient, à

[1] Add. ad Leg. Burg., tit 13.

[2] *L. Rotharis*, p. 205.

[3] Les maris ont puissance sur leur personne; aussi l'ont-ils, à plus forte raison, sur leurs biens. Loyseau: *Du Déguerpissement*, liv. 2, chap. 4, nº 7.

[4] Dumoulin a défini ainsi la position de la femme pendant le mariage: « *Non est proprie socia sed speratur fore* »; et un autre commentateur de la Coutume de Normandie a dit du mari: « *Vivit dominus, moritur socius.* »

la dissolution du mariage, et comme conséquence de ce que nous venons de dire, partagés entre les époux.

De là était venu ce vieil adage que Loysel nous a conservé : *Le mari doit se relever trois fois la nuit pour vendre le bien de sa femme.*

Il y avait effectivement à cela tout profit pour lui, car il n'aurait point partagé l'immeuble, et il partageait le prix.

Pour remédier à cet état de choses qui, outre l'abus que le mari pouvait faire de son influence sur sa femme, avait l'inconvénient de faciliter entre les époux des avantages indirects, alors sévèrement prohibés, les coutumes et les arrêts établirent que, si le propre de l'un des époux venait à être vendu pendant le mariage, cet époux devenait créancier, sur la communauté, du prix total de l'aliénation, et pouvait, lorsque la communauté se liquidait, prélever ce prix avant tout partage.

Rien n'était assurément plus rationnel et plus équitable; mais il fallait un corollaire.

De même qu'il pouvait arriver qu'un immeuble propre à l'un des époux se convertît en deniers, il pouvait arriver aussi que les deniers appartenant à la communauté fussent employés à l'acquisition d'un immeuble. C'était ce qu'on appelait faire un *acquêt*. N'était-il pas juste, alors, que cet immeuble, cet acquêt, tombât dans la communauté, comme y étaient tombés les deniers qui avaient servi à l'acquérir?

Cela était d'autant plus équitable, que, si la communauté s'était enrichie, la femme y avait nécessairement contribué. Car les femmes n'ont jamais vécu, en France, comme nous avons dit qu'elles vivaient autrefois chez les Romains, en dehors des habitudes et des occupations de leurs maris.

Si le mari est ouvrier, la femme travaille avec lui. S'il est commerçant, elle tient ses écritures, et souvent prend une part aussi active que la sienne dans la gestion de ses affaires. Enfin, s'il est spéculateur, il est bien rare qu'elle ne soit pas consultée ; elle est toujours, au moins, chargée des dépenses journalières et de la direction du ménage ; l'ordre et l'économie qu'elle y apporte influent puissamment sur l'augmentation de l'avoir commun. Elle a donc droit de partager avec son mari les *acquêts* de la communauté, puisqu'ils sont les fruits de sa collaboration.

Mais si, au lieu d'avoir prospéré, la communauté s'est ruinée, s'est endettée, la femme qui, dans le premier cas, aurait pris part au bénéfice, sera-t-elle indéfiniment tenue aux dettes ?

Non. Ici la loi vient à son secours, et c'est encore de toute équité; car le mari était le chef de la communauté, c'est lui qui l'a gérée et administrée, c'est lui qui, comme maître, a pu, malgré les conseils de sa femme, malgré ses prières, compromettre, par des spéculations imprudentes, ou dissiper, au gré de ses passions, la fortune confiée à ses soins. Serait-il juste que la femme subît, sans restriction, les conséquences d'une association malheureuse à la conduite de laquelle elle n'a pris aucune part?

Les auteurs[1] enseignent que ce fut à l'époque des croisades, lorsque les gentilshommes contractaient des dettes considérables pour leurs voyages d'outre-mer, que, pour la première fois, on comprit l'inconvénient que nous venons de signaler, et que, pour y remédier, on permit, d'abord aux veuves des croisés, puis, plus tard, à toutes les autres femmes, nobles ou roturières[2], de se soustraire au paiement des dettes contractées par leurs maris, en renonçant à la communauté, c'est-à-dire en faisant l'abandon de tous les meubles et acquêts auxquels elles pouvaient avoir droit en leur qualité de femmes communes. « Et ont d'usaige, dit le *Grand-Coutumier*[3], si « comme le corps est en terre, de getter leur bourse sur la fosse, et « de ne retourner à l'hostel où les meubles sont, mais vont gésir « autre part, et ne doivent emporter que leur commun habit, sans « autre chose, et elles et leurs héritiers sont quittes, à toujours, « des dettes. »

[1] Voir Loysel, l. 1, tit. 2, no 10; le *Grand Coutumier*, l. 1, f° 83; Pothier, *De la Communauté*, part. 3, n° 2, art. 2.

[2] Le droit de renoncer à la communauté n'avait, d'abord, été accordé qu'aux femmes nobles; c'est ce qui résulte de l'art. 115 de l'*ancienne Coutume de Paris*, qui porte : « Il est loisible à une femme noble, extraite de noble lignée, et vivant noblement, de renoncer, si bon lui semble, après le trépas de son mari, à la communauté, etc. »

Depuis, la *Jurisprudence des Arrêts* a étendu ce droit à toutes les autres femmes, nobles ou non nobles, et elle l'a même rendu commun à leurs héritiers, par arrêt du 15 avril 1567 (Pothier.)

[3] Liv. 1, f° 83, les formalités dont il est ici question ont, depuis, été remplacées par l'inventaire au moyen duquel la femme doit, après le décès de son mari, faire constater l'avoir de la communauté.

Ainsi, la femme, en associant sa fortune à celle de son mari, en lui confiant l'administration de ses biens, la direction des affaires communes, se réserve de profiter des bénéfices de l'association, si l'association prospère, sans avoir à en supporter les pertes, dans le cas où elle serait désastreuse.

Le régime dotal ne lui donne pas les mêmes avantages.

Sous ce régime, son mari aura eu également l'administration de ses biens, la jouissance de ses revenus; mais, si cette administration et cette jouissance ont amené quelques économies, elle n'y aura aucun droit. En vain aura-t-elle contribué à ces économies par l'ordre qu'elle aura apporté dans la conduite du ménage; en vain, même, se sera-t-elle imposé de dures privations, il lui faudra voir, à la dissolution du mariage, les héritiers du mari emporter le fruit de ses épargnes, s'installer à sa place dans la maison acquise du produit de la collaboration commune, et la dépouiller de tout le mobilier acheté pendant le mariage. Qu'on lui rende ce qu'au jour de ses noces elle avait apporté en dot à son mari, et elle n'aura rien de plus à réclamer.

Il est vrai que, si son mari était un dissipateur, si elle s'est associée à ses dilapidations, si, pour subvenir à de folles dépenses, dont elle prenait sa part, elle a vendu ses biens dotaux, malheur aux tiers qui, trompés par ses paroles, séduits par ses promesses, se seront rendus acquéreurs; elle pourra se rire des engagements qu'elle aura pris avec eux, faire révoquer les aliénations, et rentrer en possession de biens dont le prix aura déjà été reçu et consommé dans son ménage; puis, riche encore d'une fortune ainsi recouvrée, ou bien elle abusera de la supériorité de sa position pour humilier celui que la nature, la religion et la loi lui avaient donné pour guide et pour maître; ou bien, l'associant à son bien-être, elle lui donnera le moyen d'insulter à la misère des pauvres créanciers dont ils auront, ensemble, concerté la ruine.

Telles sont les conséquences du régime dotal, désastreuses pour le couple économe et rangé, qu'il paralyse souvent de la façon la plus désespérante dans la sage administration de sa fortune, et offrant au ménage dissipateur une ressource assurée contre la misère, aux dépens des tiers, trop souvent et trop facilement trompés.

Th HOMBERG (Rouen.)

POÉSIE.

LES AMOURS DE HENRI II.

BALLADE [1].

De Henri deux, roi d'Angleterre
Et duc normand,
Les amours voilés de mystère
Sont un roman.

Galant, d'un esprit agréable,
Tournant des vers,
Il avait, pour se rendre aimable,
Moyens divers.

Il était de haute stature,
Et, sans effort,
Plaisait par son air, sa figure
Et son abord.

[1] Cette pièce inédite est extraite des NEUSTRIENNES, *Chroniques*, *Légendes*, *Ballades et Impressions*; seconde édition, augmentée, actuellement sous presse, et qui paraîtra chez Derache, libraire, rue du Bouloy, 7, à Paris.

Il vit céder toutes les femmes
A ses désirs,
Et consumait en douces flammes
De doux loisirs.

Mais un amour plus véritable
Remplit son cœur :
Des anges le plus adorable
Fut son vainqueur.

C'était la belle Rosemonde,
Vierge aux longs yeux,
Pauvre fleur tombée en ce monde
Du haut des cieux.

Long-temps la vertu la plus pure
Fut son rempart.
Qui fit sa première blessure ?
Un doux regard.

Elle rencontra sur sa route
Le bel ami
Qu'elle devait aimer sans doute,
Non à demi.

Henri séduisit sa jeunesse,
Mais sans détour.
Hélas ! elle eut trop de faiblesse
Par trop d'amour.

En le voyant, comment lui taire
Son tendre émoi ?
Ce fut l'amant qui sut lui plaire,
Non pas le roi.

Que de bonheur ! quelles extases !
Quels longs transports !
Tendre amour, quand tu nous embrases,
Plus de remords !

Ces ardeurs, cet heureux délire
Dont ils vivaient,
Les bons principes, faut le dire,
Les réprouvaient.

D'Éléonore d'Aquitaine,
Le beau Henri,
Volage qui craint la hautaine,
Est le mari.

Elle prendrait très mal la chose,
Si la savait;
Et n'aurait pas la bouche close
S'il la bravait.

Comment cacher à sa furie
L'aimable objet
Dont le Roi, par idolâtrie,
Est le sujet!

Rosemonde, craintive et tendre,
D'une noirceur
N'aurait, hélas! pour se défendre,
Que sa douceur.

Au fond d'un brillant labyrinthe,
Tant il l'aima,
Pour la sauver de toute atteinte,
Il l'enferma.

Car il savait bien que la Reine,
Esprit jaloux,
Sur elle assouvirait sa haine
Et son courroux.

A grands frais il fit donc construire
Ce gai tombeau
Qu'une fée aurait pu produire,
Mais pas si beau.

En ce lieu tout était splendide,
Et le jardin,
Plus enchanté que ceux d'Armide,
Valait Éden.

Les arts et leurs mille caprices
Là s'étalaient.
Mille parfums, mille délices
S'y révélaient.

Rosemonde était entourée
D'or éclatant :
Mais, lorsqu'on se sait adorée,
En faut-il tant ?

Ces splendeurs, ce luxe magique,
Le prince absent,
Ne sont, pour cette ame angélique,
Qu'un poids pressant.

— « Madame, qui vous rend si sombre ?
— Jenny, je crains....
— Vous seule vous créez sans nombre
Deuils et chagrins.

— J'ai fait un rêve épouvantable
Durant la nuit :
J'ai cru voir un monstre effroyable....
Quel est ce bruit ?

— C'est la cascade qui murmure ;
Tout vous fait peur.
— J'attends celui qui me rassure...
Espoir trompeur !

Jenny, voyez : j'attends, j'écoute ;
Le Roi vient-il ?
Aurait-il point, pendant sa route,
Rompu le fil ?

— Je ne vois rien, Madame, encore.
— Parlez plus bas !
— J'entends, Madame, un pas sonore.
— Ah ! c'est son pas ! »

Illusion qui se prolonge
Un doux moment,
Et fait sentir, avec doux songe,
Cruel tourment !

Déjà la belle prisonnière
Croit voir le Roi ;
Il frappe, il vient à sa prière....
Mais quel effroi !

C'est Éléonore elle-même
Qui, l'œil en feu,
Paraît en criant anathême,
Et jurant Dieu.

— « C'est lui, disais-tu, malheureuse ;
Oh ! mais non pas !
C'est moi, c'est ma main vigoureuse,
C'est le trépas ! »

Puis, jetant un regard rapide
Dans ce séjour :
— « Tout me dit combien le perfide
Avait d'amour !...

Il faut mourir, belle recluse,
Car c'est assez
De bonheur, de honte et de ruse ;
Mais choisissez,

Ou de ce poison, qu'il faut boire
Sans nul retard,
Ou dans ton cœur la lame noire
De ce poignard.

Dans le venin elle est trempée ;
Tu souffriras !
Ce qu'on fait quand on est trompée,
Tu le sauras !

C'était trop rester impunie.
Poison ou fer !
Je veux pour toi longue agonie,
Et puis l'enfer !

— Oh ! vous êtes donc implacable.
Hélas ! mourir
Empêchera-t-il le coupable
De me chérir. »

Elle met la coupe à sa bouche,
Disant cela ;
Ajoutant, quand sa lèvre y touche :
« S'il était là ! »

Donc, à l'ordre d'Éléonore
Elle obéit.
Déjà le poison la dévore,
Son corps faillit.

Le Roi survient, l'ame abusée
D'un cher espoir ;
Et bientôt son ame est brisée :
Il peut tout voir.

La Reine s'en va satisfaite,
Parlant ainsi :
« Traître, ma vengeance est complète ;
Je t'aime aussi ! »

Le Roi, par un arrêt terrible,
Voudrait frapper,
Mais à tout cette femme horrible
Sait échapper.

Henri, qui n'a plus rien au monde,
Veut dans le deuil
Partager avec Rosemonde
Même cercueil.

A ses devoirs on le rappelle :
Il doit régner,
Et, malgré sa douleur cruelle,
Se résigner.

A celle qui lui fut ravie,
Triste en sa cour,
Il conserva toute sa vie
Le même amour.

L'histoire de l'infortunée
Eut grand éclat.
Rosemonde fut condamnée
Par un prélat;

Mais les femmes et les poètes,
Avec des pleurs,
Redirent ses amours secrètes
Et ses malheurs.

Qui fit plus mal, de la victime,
Cœur se donnant,
Ou de la femme légitime
Assassinant?

L'une avait, comme Magdeleine,
Beaucoup aimé;
L'autre avait son cœur dans la haine
Envenimé.

La défunte en un monastère
Mise d'abord,
Fut proscrite, comme adultère,
Du dernier port.

Puis, faisant cesser la vengeance
Par plus d'un don,
Pour elle on obtint l'indulgence
Et le pardon.

Ah! là-bas puisqu'on répudie
Pareil cercueil,
Fallait chercher en Normandie
Meilleur accueil ?

Henri savait, mieux que personne,
Qu'en son duché,
On fait l'amour et l'on pardonne
A ce péché.

Alph. Le Flaguais (Caen.)

BIBLIOGRAPHIE.

= MÉANDRES, Poésies normandes, Elégies, etc.; par M. J.-A. de Lérue. — Vol. in-8°, Rouen, 1845.

Jamais, peut-être, on ne s'est plu avec autant d'acharnement à répéter de toutes parts, que la poésie, ou tout au moins les vers, n'étaient plus de mode, qu'on n'en lisait plus, qu'on n'en voulait plus; et jamais, pourtant, on ne vit un tel déluge de recueils poétiques, ou soi-disant tels, inonder chaque année les magasins des libraires, et, de là, se répandre avec profusion dans toutes les classes de la société.

Sans doute, bon nombre de ces œuvres d'imagination ou de sentiment sont aussi vite oubliées qu'entrevues, et plus d'un élégant in-8°, feuilleté d'abord avec empressement, est bientôt relégué dans un coin du boudoir ou du salon, sans que la femme du monde qui l'a parcouru en ait retenu seulement un mot. — En cela, qui faut-il accuser, du poète ou du public? Tous les deux peut-être; car, si le public a le défaut de se blaser trop vite à propos de tout, le poète, lui, a souvent le très grand tort de ne pas choisir des sujets d'un intérêt assez puissant, de ne pas employer des formes assez nouvelles, assez saisissantes, des couleurs d'un effet assez pittoresque, pour captiver l'attention de ce public indifférent, et forcer son apathie et son mauvais vouloir jusque dans leurs derniers retranchements. Cela est si vrai, qu'il suffit d'une œuvre réellement poétique, et par le fond et par la forme, pour électriser l'auditoire le plus froid et le plus positif; et jamais, quoi qu'on dise, la prose ne rendra, avec la même énergie, la même chaleur, le même entraînement, une belle et noble pensée; jamais elle ne peindra, sous des couleurs aussi brillantes, une grande action, ou ne répandra le même charme sur quelque scène gracieuse et touchante.

Mais nous oublions qu'il ne s'agit pas pour nous de décider une haute question littéraire, bien au-dessus de nos très modestes connaissances, mais de dire tout simplement notre sentiment sur l'œuvre nouvelle d'un poète, dont le nom, déjà connu de nos lecteurs, figure aujourd'hui en tête d'un recueil de vers, qui, sous le titre de *Méandres*, *Poésies normandes*, etc., résume un peu tous les genres, bien que la poésie intime y domine cependant.

L'auteur des *Méandres* possède, à notre avis, le sentiment poétique, mais il manque parfois de suite et de clarté dans ses compositions, et, trop souvent, il se montre peu scrupuleux sur l'exactitude de la rime, qu'il traite tout-à-fait cavalièrement. A cet égard, nous pensons que le poète, très enthousiaste de l'école romantique, en exagère le laisser-aller, et qu'il croit ainsi imprimer à son œuvre un cachet d'originalité, tandis qu'il ne fait que la priver d'une parure qui en releverait le mérite ou en atténuerait la faiblesse. Car, si l'inspiration poetique peut quelquefois s'affranchir de certaines règles trop serviles, il en est d'autres qu'elle doit toujours respecter, sous peine de choquer ouvertement l'oreille, et de détruire l'harmonie, qui fait le charme des ouvrages en vers.

Maintenant, pour en finir avec les observations critiques, nous ajouterons que nous eussions voulu, dans l'intérêt de l'auteur, qu'il se fût abstenu de publier les fac-simile des autographes précieux qui lui ont été adressés par deux de nos gloires littéraires. Quand on possède de pareils trésors, et qu'on a la conviction qu'ils peuvent être considérés comme tels, et non rangés au nombre des banalités adressées par les grands écrivains à tous ceux qui leur soumettent les essais plus ou moins heureux de leur muse, on les garde religieusement pour soi ou pour quelques intimes; mais, les étaler avec ostentation dans un recueil, semblera toujours, aux lecteurs judicieux, un mouvement de vanité qui ne saurait trouver d'excuse que dans une extrême jeunesse et un manque total d'expérience. Dailleurs, cela ne peut rien ajouter au mérite réel de l'œuvre, et il vaut toujours mieux laisser au public le soin d'assigner librement la place à un livre, que d'avoir l'air de lui imposer une opinion à l'avance.

Nous désirons que M. de Lérue ne prenne pas en mauvaise part les lignes, un peu sévères peut-être, que nous venons de tracer, car, si nous nous sommes permis de lui signaler quelques imperfections, c'est tout-à-fait dans un but bienveillant, et nous sommes si loin d'avoir eu d'autre pensée, que c'est avec un véritable plaisir que nous abandonnons le rôle de critique, pour citer quelques-uns des morceaux qui, dans son livre, nous ont fait le plus d'impression, et qui peuvent le mieux donner l'idée des différents genres traités par l'auteur.

Premièrement, nous signalerons, comme l'une des meilleures inspirations du recueil, *l'Ombre du Chansonnier*, adressée à notre admirable Béranger, et dans laquelle M. de Lérue à fait preuve d'un vrai talent. S'il eût toujours produit d'aussi bonne et d'aussi belle poésie, la part de la critique eût été facile.

L'Ombre du Chansonnier.

Les temps ont fui. Le calme est au village ;
Du pauvre peuple on respecte le pain ;
Et, pardonnant les erreurs d'un autre âge,
Les ennemis se sont tendu la main.
Sur un tombeau, de jeunes hirondelles
En tournoyant cherchaient à s'appuyer :
Un vieillard dit : « Plus loin portez vos ailes,
« Laissez en paix l'ombre du chansonnier.

« Ne troublez point la cendre du poète :
« Sa douce voix consolait nos aïeux ;
« Quand sur leurs fronts s'acharnait la tempête,
« Dans les hameaux il pleurait avec eux.
« Des rois en vain calomniaient sa vie :
« Son ascendant parvint à les dompter.
« L'espoir renaît au sein de la patrie ;
« Laissez en paix l'ombre du chansonnier.

« Des étrangers campés sur nos rivages
« J'ai vu flotter les sanglants étendards :
« J'étais enfant ; mais, dans ces temps d'orages,
« Tous les malheurs dessillaient mes regards !
« Lui, qu'à jamais bénira notre histoire,
« Du feu sacré ranimant le foyer,
« Mêlait sa voix à nos chants de victoire.....
« Laissez en paix l'ombre du chansonnier.

« Dans les cachots retrempant son génie,
« L'amour, aussi, lui soufflait de beaux vers.
« Là, bien souvent, une paupière amie
« Laissa tomber des larmes sur ses fers.
« Anacréon de la nouvelle France,
« A ses festins aimant à s'inspirer,
« La coupe en main il chantait l'espérance....
« Laissez en paix l'ombre du chansonnier.

« Bruyants oiseaux que le printemps ramène,
« Pour un moment suspendez vos accords ;
« Livrez votre aile aux zéphirs de la plaine :
« L'écho se tait sous la cendre des morts.
« Près de ce tertre où j'oubliais mon âge
« Pardonnez-moi d'être inhospitalier :
« De BÉRANGER je relis une page.....
« Laissez en paix l'ombre du chansonnier ! »

Sous le titre de *Fleur et Squelette*, le poète a voulu exprimer une pensée toute philosophique, et l'a, selon nous, rendue avec bonheur. Que nos lecteurs en jugent.

Fleur et Squelette.

FLEUR.

Débris humain, squelette pâle
Que sous moi je sens remuer,
Un moment fais trêve à ton râle :
Mon frère, l'oiseau, va chanter.
Dors au sein du tertre où, brillante
Je suis née et vis, odorante,
Pure comme la goutte d'eau ;
Laisse-moi regarder l'espace,
Et sourire à l'enfant qui passe
Dans l'horizon de mon berceau.

SQUELETTE.

Est-ce que votre soleil brille ?
Les oiseaux ne sont donc pas morts ?
Est-ce que le chaos, ma fille,
N'a pas dévoré tous les corps ?
Quoi ! sous l'arche du ciel immense,
L'alouette, avec sa romance,
S'élancerait comme autrefois !
Quoi ! des clartés, des champs, de l'ombre !
L'humble ciron, l'océan sombre,
Et toujours l'homme avec sa croix !

FLEUR.

Tais-toi : sous la faux qui moissonne,
L'insecte ailé frémit d'amour ;
Du troupeau la clochette sonne ;
Au-dessus resplendit le jour !
En courant, la brise embaumée
Emplit d'un parfum de ramée
Tout notre harmonieux vallon ;
Fleur des airs, le papillon vole ;
Et, sur le sein de ma corolle,
Pour un baiser laisse un rayon.

SQUELETTE.

Le temps, qui m'a couché par terre,
Ne détruit donc que pour créer !
Le néant n'est plus solitaire :
Tout se reforme en son entier.
De ma cendre immonde et flétrie
Chaque jour naît une harmonie
Qui monte, sous l'astre de feu,
Avec le murmure des ondes,
L'hymne sacré, le choc des mondes,
Et l'éternelle voix de Dieu !

Enfin, comme spécimen des Poésies normandes, nous choisissons quelques strophes d'une pièce intitulée *Solitude*, où M. de Lérue décrit avec assez de vérité l'aspect de notre vieux Rouen, la nuit.

Solitude.

Il est minuit; de la ville orageuse,
Dans le sommeil les bruits se sont éteints.
Du ciel profond la courbe ténébreuse
Sous un nuage a caché ses lointains.
Des toits aigus les ombres fantastiques
Sous les regards se mêlent vaguement,
Et, dans sa cage aux clochetons gothiques,
Résonne encor le vieux beffroi normand.

Cette cité semble un noir précipice,
Où luit soudain quelque pâle flambeau.
Telle apparaît, aux ardeurs du solstice,
La luciole au-dessus d'un tombeau.
De la fenêtre ouverte sur l'espace,
Comme du rêve ouvert sur l'avenir,
L'œil n'aperçoit que le hibou qui passe,
L'ame n'entend que l'obscur souvenir

. . . .

Si l'homme heureux dédaigna cette étude,
Des cœurs vieillis elle calme l'effroi :
Ce n'est jamais que dans la solitude
Qu'on respira les parfums de la foi.
Complaisez-vous, ô nuit ! dans vos ténèbres;
En votre sein, moi qui fuis le sommeil,
Je ne crains pas les images funèbres :
J'ai dans mon ame un rayon de soleil.

Nous bornerons là nos citations, les limites de cet article ne nous permettant pas de les étendre davantage, et nous indiquerons seulement, par leurs titres, les autres pièces que nous croyons mériter une distinction particulière :

Le Champ de Bataille ; Adieu, vous, mes beaux songes d'or ; Nouveau nés ; Mes Libertés ; Tout dans l'Univers se déplace, sont des morceaux où l'inspiration se fait jour, et où se révèle, en général, une pensée de mélancolie qui ne manque ni de charme ni d'intérêt. Et, pour nous résumer complètement à l'égard des *Méandres*, nous dirons que, si ce livre n'est pas de ceux qui posent un auteur d'une manière brillante, il n'est pas non plus de ceux qu'on referme avant de les avoir parcourus en entier.

E. F.

= L'AURORE, Album poétique, par une Société de littérateurs. — In-8°. Dieppe.

Sous ce titre passablement pompeux, quelques jeunes gens réunis par leurs sympathies pour les vers, font paraître à Dieppe, tous les samedis, en une demi-feuille in-8°, une livraison contenant plusieurs pièces de vers. La plupart de ces morceaux se ressentent encore de l'inexpérience de leurs auteurs, mais la critique aurait mauvaise grâce d'user de sévérité envers des débutants qui ont, au moins, le courage de rester fidèles à la forme poétique si dédaignée aujourd'hui.

Edifiés par ce courage, et dans l'espoir aussi que quelques-uns de ces jeunes littérateurs pourront un jour, peut-être, mériter le titre qu'ils se donnent, nous mentionnons volontiers leur publication, nous réservant plus tard d'en apprécier la valeur.

= Un jeune compositeur de notre ville, M. Adolphe Botte, vient de publier, à Paris, un recueil de *dix Mélodies*, dont M. Escudié, de la *France Musicale*, s'est rendu éditeur.

M. Botte a fait la plupart de ses airs sur des poésies dues à des poètes normands; on remarque: *Mère, tu ne peux pas mourir*, de M. Beuzeville; une pièce de M. G. de Piperey, et plusieurs de M. Jules Azer, dont la *Revue* a plusieurs fois reproduit les inspirations.

Nous recommandons vivement à nos lecteurs cette production de l'un de nos compatriotes, qui mérite tout leur intérêt.

CHRONIQUE.

= Le Tombeau de Gondrée, *Fille de Guillaume-le-Conquérant.* — Notre duc Guillaume, le Conquérant, eut une fille nommée *Gondrée* ou *Gundrède.* Elle épousa un seigneur normand, le comte de *Varenne*, comme nous disons en Normandie, ou de *Waren*, comme on dit en Angleterre. Cette famille de Varenne prenait son nom du hameau de *Varenne*, autrefois fief considérable, avec titre de comté, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un simple hameau de Saint-Aubin-le-Cauf.

Varenne est situé sur une rivière qui porte aussi le nom de *Varenne*, de sorte qu'il est difficile de décider si la rivière s'appelle ainsi à cause du fief, ou le fief à cause de la rivière.

Dans le même pays, les comtes de Varenne possédèrent long-temps Bellencombre et Saint-Saëns, que Henri I, roi d'Angleterre, donna à *Guillaume de Varenne*, comte de Surry.

Du mariage de Gondrée, fille du Conquérant, avec le comte de Varenne, naquit une fille nommée *Edith.*

Edith épousa Girard de Gournay, dont les descendans, par les femmes, appartiennent au sang royal de Normandie et d'Angleterre.

Ce n'est pas la seule alliance qui ait eu lieu entre les sires de Gournay et cette race illustre. Hamelin Plantagenet, comte de Varenne, frère naturel du roi d'Angleterre, Henri II, donna en mariage à Mathieu de Gournay, sa propre cousine, *Rose*, fille et héritière de Renaud de Burnham ou Fitz-Philippe de Harpley, dans le Norfolk.

Entr'autres enfans, Girard de Gournay et Edith de Varenne eurent une fille qu'on nomma *Gondrée*, comme son aïeule, et que tous les historiens appellent *la belle Gondrée*, tant elle était belle en effet. Elle fut élevée à la cour du roi d'Angleterre, Henri I, comme sa parente, et elle épousa Néel d'Aubigny, ainsi qu'elle d'une famille illustre de Normandie.

Depuis huit siècles, *Gondrée*, la fille du Conquérant, a disparu de la terre. L'oubli avait couvert son tombeau. Un hasard vient de le rendre aux archéologues et aux amateurs d'antiquités. Jamais on n'a tant remué le sol que de nos jours, jamais on ne l'a tant fouillé et creusé. La spéculation, sans le savoir, sans le vouloir, rend des services à la science et à l'histoire. Elles ont leurs trésors cachés, médailles, vases et monuments, qu'elles ne sont pas assez riches pour rechercher à grands frais, et

qui vont lui venir peut-être par ces immenses travaux dont l'enfantement occupe toute l'Europe.

Il y a peu de temps, des ouvriers de la compagnie des chemins de fer de Brighton-Lewes et Hasning, faisaient des fouilles dans le Prieuré-Abhewes. Après des travaux faciles, quelque chose d'inconnu résista sous le fer de leurs outils. On dégagea cet obstacle : c'était une pierre. On la leva. Elle recouvrait deux cercueils placés l'un auprès de l'autre. Quelques lettres paraissaient sur ces cercueils. Sur l'un d'eux on lisait : *Gundreda* : c'était celui de *Gondrée*, la fille du Conquérant. Sur l'autre : *Wil'as* : c'était celui de son mari, *Guillaume de Varenne* ou de *Waren*. Les restes mortels des deux époux étaient parfaitement conservés. La mâchoire inférieure du *comte de Varenne* était entière.

On dit que c'est la seconde découverte qu'on fait de ces cercueils, et qu'ils avaient déjà été exhumés deux cents ans après le décès de ceux qu'ils renfermaient. On a porté ces restes à l'église de Louthaven, où existe déjà une pierre tumulaire en l'honneur de Gondrée. Son cercueil et celui de son mari seront placés près de cette pierre.

Cette découverte, qui intéresse également l'histoire de Normandie et l'histoire d'Angleterre, a attiré à Brighton et à Lewes un grand concours de curieux, et mérite d'être connue de ce côté-ci de la Manche.

Voilà donc, allais-je m'écrier, tout ce qui reste de cette race de Rollon, qui, avec son épée, avait taillé la Normandie dans ce qui était la France de son temps ; mais je me suis rappelé qu'il existe encore un descendant de la famille ducale de Normandie, dans la ligne masculine.

D'*Herlève*, sa concubine, qu'il épousa, dit Orderic Vital, l'archevêque de Rouen, Robert, fils de notre duc Richard I, eut quatre fils. Gautier, le quatrième, s'établit en Angleterre, et il y devint la souche de la famille *Devereux* ou *d'Evreux*, dont le descendant actuel est le *vicomte de Hereford*.

Au moment où la tombe de Gondrée se rouvrait, celle d'une descendante de sa fille Edith se fermait pour jamais. La celèbre mistress *Fry*, de la famille des sires normands de Gournay, et née *Gurney*, si connue par ses efforts multipliés pour améliorer le sort des prisonniers en Angleterre, vient d'être enlevée à ses parents et à ses nombreux amis.

P. DE LA MAIRIE.

= RESTAURATION DE L'ABBAYE DE SAINT-GEORGE-DE-BOCHERVILLE. — Cette église, type si pur et si complet du style roman du XI^{e} siècle, et comprise, à juste titre, parmi les monuments historiques entretenus aux frais du département, vient de voir achever la restauration de ses parties qui menaçaient ruine. Dans une grande partie des basses-œuv res

au portail, au pignon méridional, on a repassé des pierres à la place de celles que le temps avait détruites, et le pavé a été abaissé de manière à dégager la base des colonnes de la nef qui était cachée sous les dalles.

Cette restauration, faite sous la surveillance de M. l'Architecte du département, a été exécutée par des ouvriers du pays, qui, imitateurs naïfs d'une ornementation un peu barbare, se sont bien vite trouvés à la hauteur de leurs confrères, les sculpteurs-maçons du XIe siècle.

Mais, si l'on doit louer ce parti pris, et la plupart des résultats obtenus par ces ouvriers, qui, appliqués avec amour à leur œuvre, ont cherché, le plus possible, à la confondre avec ce qu'ils étaient chargés d'imiter, il est fâcheux que l'on n'ait pas cru devoir confier à des mains plus expérimentées certaines parties du travail qui n'eussent que gagné à être correctement faites. Nous voulons surtout parler des moulures de la base des colonnes engagées du portail. Ces moulures, taillées sur place, au lieu d'être engendrées par la révolution du profil à imiter autour de l'axe de la colonne, semblent créées par la marche capricieuse de ce profil autour des colonnes; de plus, elles n'ont pas les reliefs prononcés de l'architecture romane. Il nous semble qu'il eût été facile de donner aux ouvriers un *gabarit* qui les aurait sûrement guidés dans leur travail, au lieu de les abandonner trop à leur inexpérience; et il est à espérer qu'on emploiera une méthode rigoureuse pour refaire les colonnes engagées des fenêtres de la nef et des bas-côtés, lorsqu'on se mettra à les rétablir dans leur style primitif.

Partout où les ouvriers ont eu à réparer des voussoirs, la ligne est mathématiquement rigoureuse; et les dents de scie, les têtes de diament, les galons enlacés, toute l'ornementation romane enfin, est supérieurement exécutée: ce qui prouve qu'avec quelques instruments exacts, ils pourront faire très bien ce qu'ils ont mal fait jusqu'à présent.

Nous parlerons encore des colonnettes des clochetons si gracieux du portail. Au clocheton de droite, ces colonnettes sont annelées à leur milieu par trois tores accolés de grosseur différente: celui du milieu étant d'un diamètre plus considérable que l'inférieur et le supérieur, ceux-ci le raccordent avec bonheur au fût de la colonne, qui y gagne beaucoup en élégance, tandis qu'au clocheton de gauche, *tous* les anneaux, qui sont de restauration récente, ne se composent que d'un seul tore, d'un effet un peu lourd. Peut-être cela existait-il ainsi? mais, dans ce cas, on a eu tort de ne pas laisser un spécimen de l'ornement primitif.

A part ces quelques critiques de détail, toute la restauration est très consciencieusement exécutée, et il est à desirer que l'argent ne fasse pas

défaut pour refaire presque toutes les fenêtres qui ont perdu leurs colonnes, et réparer la grande voûte de la nef, qui pousse au vide, et présente une longue lézarde, depuis le portail jusqu'au grand arc.

Cette voûte, en arc de cloître, et postérieure au monument, qui a dû être primitivement voûté en berceau, ou simplement recouvert d'une charpente nue, est beaucoup trop lourde pour les murs, qui n'ont pas été construits avec les puissants contreforts qu'a nécessités plus tard l'emploi des arcs de cloître.

Faisons, en terminant, des vœux pour que l'on remette en place un bénitier en pierre blanche, fort simple du reste, mais évidemment contemporain des fonts baptismaux que l'église a conservés. Nous l'avons vu gisant au milieu des décombres; et il suffit de signaler ce fait pour qu'il n'existe plus. L'ancien mobilier de nos églises est trop rare, pour qu'on le laisse périr ainsi.

Enfin, il existe, sur certains chapiteaux de la chapelle du transept méridional, des traces de peinture fortement adhérentes à la pierre, et qui se sont maintenues sous une seconde peinture exécutée au XVII[e] siècle environ, et qui, heureusement, s'écaille maintenant. Ces peintures, que nous n'hésiterons pas à croire contemporaines du monument, tant elles sont rationnelles, représentent des feuillages entrelacés, qui cachent le nu de chapiteaux sans sculptures, lesquels semblent primitivement destinés, par leur forme, à recevoir cet ornement, analogue, par le caractère, aux sculptures qui ornent les autres chapiteaux.

Jumièges présente aussi, sur ses murs, des couches successives de décorations que la pluie aura bientôt effacées; et il serait à désirer que quelque dessinateur patient et habile fût chargé de recueillir ce qui reste des décorations polychromes et des fresques du moyen-âge. Ce sera, pour l'histoire de l'art national, plus utile, et, pour le gouvernement, moins coûteux que les missions en Asie mineure ou en Grèce.

A. D. (Rouen.)

= BEAUX-ARTS. — *Tableaux acquis par le Musée.* — Notre Musée vient de s'enrichir de plusieurs tableaux, acquis à des ventes récentes, et dont l'heureux choix témoigne de l'intelligente direction qui préside à l'enrichissement de cette précieuse collection. Le plus important de ces tableaux provient de la galerie du cardinal Fesch : c'est l'œuvre d'un maître flamand très estimé pour la vigueur et l'éclat de son coloris : de Gilles Van Tilborgh. Le sujet, d'assez grande proportion, et entièrement dans les habitudes de ce maître, représente une *Fête de village*. Rien de plus énergiquement expressif et de plus chaudement coloré que

les nombreuses figures de cette composition ; c'est de la vérité sans bassesse, et de l'éclat sans exagération. Le second tableau, acquis à la vente de M. Jourel, amateur de notre ville, qui, dans un cabinet assez mélangé, possédait cependant quelques perles précieuses, est également d'un maître flamand, que l'éclat de sa couleur et l'extrême fini de ses productions ont placé depuis long-temps au premier rang, de Guérard Hoet. C'est une splendide composition, d'un grand nombre de figures, représentant la reine Cléophas entourée de ses femmes, et descendant de son trône pour offrir à Alexandre une coupe de vin. Le style des figures peut, sans doute, laisser à désirer ; il est ce que fut toujours celui des maîtres flamands, plus vulgaire qu'idéalisé ; mais il est impossible de réunir plus d'éclat et de fini, à plus de transparence dans les chairs, les étoffes, l'architecture et tous les riches accessoires de cette composition. Ce tableau est, au reste, cité, dans Descamps, comme un des chefs-d'œuvre de Guérard Hoet. Le troisième tableau, provenant également du cabinet de M. Jourel, et, antérieurement, d'un couvent de Rouen, est une sainte Famille, attribuée à Mignard, mais sur la véritable attribution de laquelle les amateurs sont encore partagés. Il est certain que la gravure de ce tableau existe dans l'œuvre de Mignard ; mais, d'un autre côté, Poilly a également gravé une estampe d'après ce même tableau, et l'auteur du *Manuel de l'Amateur d'estampes* attribue la peinture originale à Sébastien Bourdon. D'autres croient reconnaître un faire italien. Au reste, comme Mignard et Sébastien Bourdon ont été, l'un et l'autre, grands faiseurs de pastiches, il se pourrait qu'ils eussent tous deux copié le même tableau italien, et que notre sainte Famille fût l'une ou l'autre de ces deux copies. Quoi qu'il en soit de cette supposition, cette peinture, d'une exécution achevée, nous paraît beaucoup plus dans le faire de Sébastien Bourdon que dans celui de Mignard. C'est aux connaisseurs expérimentés à décider la question.

— *Monument de Géricault.* — Voici une nouvelle artistique qui ne peut manquer de trouver parmi nous beaucoup de sympathie. Le monument élevé, par souscription, à la mémoire de Géricault, sur la tombe de ce grand artiste, et que l'on sait être une des productions les plus remarquables de M. Etex, sculpteur, vient d'être offert à la ville de Rouen, qui l'a accepté. Ce monument, exposé à toutes les intempéries, dans le cimetière du père Lachaise, était menacé d'une prompte détérioration ; l'artiste, jaloux de la conservation de son œuvre, a pensé que la ville de Rouen pouvait offrir à celle-ci un abri tutélaire dans l'un de ses monuments publics, et il a eu la généreuse pensée de lui en faire hommage. L'administration municipale a chaleureusement accueilli

cette ouverture, et le transport est, assure-t-on, décidé. Il paraît que ce monument, qui, comme l'on sait, représente notre illustre peintre rouennais, à demi-couché sur un socle décoré de bas-reliefs, étant d'un volume et d'un poids trop considérables pour être introduit dans le Musée, serait, toutefois, placé à l'hôtel de ville, à l'extrémité de la galerie du premier étage, vis-à-vis l'escalier de la Bibliothèque. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet, qui contribuera à doter notre ville d'un monument consacrant le souvenir d'un de ses plus glorieux enfants.

= Loterie des Artistes. — La loterie organisée par les artistes de Paris et de Rouen, au profit des victimes de la catastrophe de Monville, vient d'ouvrir son Exposition dans l'une des salles de notre Musée. Cent artistes environ, et quelques éditeurs, ont répondu à l'appel de l'organisateur zélé de cette œuvre charitable, M. Hipp. Bellangé, et le nombre total des lots s'élève déjà à près de 170. Chacun peut se convaincre, en visitant cette intéressante exhibition, combien la générosité des artistes, si facile à exciter, peut devenir féconde en fructueux résultats. On peut remarquer, dans cette collection toute composée de dons volontaires, bon nombre d'œuvres signées de noms célèbres, auxquelles les amateurs eussent certainement attaché un assez haut prix, et que leurs auteurs ont abandonnées avec cette libéralité toute spontanée qui ne calcule jamais le prix d'un bienfait. Il faudrait reproduire le catalogue presque en entier, si l'on voulait énumérer tous les noms, célèbres à divers titres, qui figurent parmi les donateurs. Qu'il nous suffise d'indiquer, parmi les artistes de Paris, MM. Decamps, Léon Cogniet, Delacroix, Lépaulle, Lepoittevin, Court, Schopin, Devéria, Dauzats, Beaume, Raffet, Boulanger, Guillemin, Hildebrandt, Leleux, Gengembre, et, parmi nos compatriotes, MM. Bellangé, Morin, Dumée, Sardou, Renouard, Vasselin, Bérat, Melotte, etc., pour faire comprendre tout l'intérêt que doit exciter une pareille réunion de talents distingués. D'après une appréciation très modérée, la valeur des œuvres exposées s'élève au moins à 8,000 francs. On est donc fondé à espérer que la somme des billets pris atteindra et même dépassera cette évaluation. Le taux modique de 1 franc fixé pour ces billets, qui tous participeront au tirage sans aucune exclusion, doit faciliter leur prompt écoulement. C'est donc une charité qui ne saurait être onéreuse pour ceux qui la feront, et qui, en définitive, peut passer pour bien entendue, car elle pourra rapporter de charmants bénéfices à ceux que le sort favorisera. A. P.

— Voici le programme des conditions de la loterie et du mode du tirage:

« Cette loterie se compose d'environ 170 lots, en tableaux, dessins, statuettes, esquisses, belles gravures encadrées, etc., offerts par MM.

les artistes peintres, sculpteurs, dessinateurs, et éditeurs de Paris et de Rouen.

« L'exposition a lieu au Musée de Rouen, salon du Poussin, où se fera le tirage, dont l'époque sera annoncée par la voie des journaux.

« Les objets d'art composant la Loterie des artistes seront partagés en cinq séries, égales entr'elles pour le nombre et la valeur des lots.

« Les billets placés seront divisés, en suivant l'ordre des numéros, en cinq portions égales, qui seront attachées, par la voie du sort, chacune à l'une des cinq séries de lots correspondantes.

« Un tirage séparé aura lieu pour chaque série. Il sera tiré autant de billets qu'il y aura de lots dans la série; le billet sortant le premier aura le lot numéroté 1, et ainsi de suite, jusqu'à l'épuisement des lots de la série.

« *Les lots ne seront remis que sur la présentation des billets gagnants.* »

Les membres de la Commission sont : MM. *Henry Barbet*, maire de Rouen, président; *E. Dutuit*, adjoint au maire de Rouen; *Hippolyte Bellangé*, conservateur du Musée de Rouen; *Gustave Morin*, professeur de l'École municipale de dessin et de peinture de Rouen; *Dumée*, artiste peintre; *André Pottier*, bibliothecaire de la ville; *A. Deville*, directeur du Musée départemental; *Nicétas Periaux*, trésorier de la Société des Amis des Arts; *J. Reiset*, membre de la Société des Amis des Arts.

= La Société libre d'Emulation de Rouen vient de publier le programme des prix qu'elle doit décerner dans la Séance publique de 1846, Voici les sujets de prix proposés :

1° Médaille d'or de 500 fr., pour l'établissement d'une roue hydraulique d'au moins six chevaux de force, du genre de celles dites *roues de côté*, rendant le plus d'effet utile, sans, toutefois, que ce rendement soit au-dessous de 70 p. o/o.

2° Médaille d'or de 500 fr., pour le meilleur procédé pour rendre le bois de sapin incombustible, sans en altérer la résistance et sans en augmenter la valeur de plus de 10 p. o/o.

3° Médaille d'or de 150 fr., pour améliorations dans la construction des bancs à broches à filer le coton.

4° Médaille d'or de 100 fr. pour la meilleure Statistique agricole, industrielle et commerciale, du département de la Seine-Inférieure.

5° Médaille d'or de 100 fr., au meilleur mémoire sur cette question :

« Quelle a été l'influence de l'établissement et de la multiplication
« des grandes voies de communication sur les mœurs et sur la fortune

« publique? Quelle sera celle des chemins de fer, dans un temps plus « ou moins éloigné? »

6° Médaille d'argent de grand module pour la découverte d'un procédé pour reconnaître la qualité d'un indigo donné, sa valeur tinctoriale, etc.

Enfin, la Société décernera en 1846, s'il y a lieu, le prix de 800 fr. fondé par l'abbé Gossier, à celui qui aura fondé, dans le département de la Seine-Inférieure, une filature de laine peignée ou de chanvre.

= Académies de Province. — Le gouvernement vient d'étendre sa sollicitude sur les Académies de province, qui avaient si long-temps été comptées pour rien dans la distribution des encouragements accordés aux Sciences, aux Lettres et aux Arts. Une ordonnance du roi, du 27 Juillet, et une circulaire du Ministre de l'instruction publique, ont appelé les Sociétés littéraires des départements à recueillir leur part de la protection qui leur avait été jusqu'ici refusée. Une statistique de chacune de ces Sociétés a dû être adressée au Ministre, qui a ordonné la publication d'un *Annuaire* des Académies de province.

On ne saurait trop approuver une pareille mesure, et c'est un acte qui fera honneur à M. de Salvandy, que d'avoir prêté un appui aussi efficace à ces utiles associations, qui n'avaient eu, jusqu'ici, pour soutenir leurs efforts, que leur zèle, leur persévérance et les faibles ressources qu'elles trouvaient en elles-mêmes.

L'Académie de Rouen a, immédiatement, fait parvenir au ministre les renseignements qui lui avaient été demandés. Ce travail remarquable, dû à la collaboration de M. Ballin et de M. Deville, contient un sommaire de l'origine et de la fondation de cette Académie; la liste des hommes éminents qu'elle a comptés parmi ses fondateurs et ses membres; un programme des principaux sujets de prix qu'elle a mis au concours depuis 1830, et des encouragements qu'elle a distribués; des détails sur son organisation, ses statuts et son réglement; une analyse des travaux les plus remarquables qui ont été publiés dans ses Précis; un tableau de ses ressources, et une description du sceau qu'elle a adopté pour emblême.

Nous espérons que les Académies de province sentiront bientôt les effets de la mesure libérale que vient de prendre M. le Ministre de l'Instruction publique. On annonce la prochaine publication du premier *Annuaire*, qui sera, en résumé, une statistique pleine d'intérêt et d'utilité sur l'état des Lettres, des Sciences et des Arts, dans les provinces.

= La *Société des Antiquaires de Normandie* a tenu sa séance publique à Caen, le 4 de ce mois. La réunion était nombreuse, quoique le dé-

partement de la Seine-Inférieure y fût représenté par un très petit nombre de membres. Si nous en croyons quelques bruits, cette excellente institution aurait couru quelque danger. Mais le concours de tous les hommes exclusivement dévoués aux vrais intérêts de la science l'a sauvée. La *Société des Antiquaires* s'est reconstituée, pour cette année, en nommant pour directeur M. Le Normand, pour président M. de Bonnechose, et, pour secrétaire général, M. Du Méril, qui, depuis quelques années, a déployé tant de zèle et de dévoûment dans l'exercice de ces fonctions.

Nons nous bornerons, pour aujourd'hui, à ce peu de lignes, mais la question est trop sérieuse pour que nous n'y revenions pas, et nous nous réservons de l'examiner avec une parfaite indépendance des diverses catégories qui divisent cette utile association.

= Une découverte importante vient d'être faite à Bayeux, dans un jardin voisin de l'ancien cimetière Saint-Laurent, où la Société des Antiquaires de Normandie fait pratiquer des fouilles. Cette trouvaille consiste en un torse de femme nue, en marbre de Paros. Ce fragment appartenait, sans doute, à une statue de Vénus; il est extrêmement mutilé. Une légère courbure de la colonne vertébrale est le seul indice qui puisse faire connaître l'attitude de la déesse: on voit par là qu'elle était penchée; on remarque, au bas de la nuque, les traces d'une boucle de cheveux, ce qui prouve que les cheveux n'étaient point relevés, mais épars et flottants sur les épaules. Tout tronqué qu'il est, ce fragment, par la grâce de ses contours, la correction du travail, son extrême délicatesse, ne permet pas de douter qu'il n'ait dû naître sous le ciseau d'un grand artiste, et l'on peut, sous ce rapport, le comparer à ce que l'art grec nous a laissé de plus parfait. Ce précieux débris est déposé au Musée de la ville de Bayeux.

= La Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure a tenu sa séance publique annuelle le 27 novembre dernier. De bons discours y ont été prononcés par MM. de Moy, Girardin et Verrier, sur la nécessité de transformer, à l'entrée des villes, le droit d'octroi sur les bestiaux, qui est actuellement perçu par tête, en droit au poids; sur les différents modes de chaulage employés pour détruire la carie du blé; enfin, sur le système Guesnon, pour la détermination des vaches bonnes laitières. Le défaut d'espace ne nous permet pas de donner l'analyse de ces trois textes importants, qui ont été parfaitement développés par leurs auteurs.

De nombreuses récompenses ont été décernées aux cultivateurs et aux domestiques les plus méritants, de l'arrondissement de Rouen, sur la pro-

position de M. Boivin-Champeaux, organe de la *Commission des Recherches*, qui avait visité cette année et comparé avec soin les diverses exploitations de notre arrondissement. Deux primes spéciales ont ensuite été accordées aux deux meilleurs poulains de trois ans, provenant de l'étalon appartenant à la Société.

Avant la séance, une vente publique, aux enchères, avait eu lieu pour un taureau de race cotentine pure, que la Société avait acquis au prix de 1060 fr. Ce taureau a été adjugé à M. Prével, pour le prix de 350 fr. C'est une excellente acquisition qui contribuera certainement à l'amélioration de nos vaches laitières, car on sait que la race cotentine est surtout remarquable par l'abondance et la bonne qualité du lait qu'elle fournit.

Somme toute, la Société d'agriculture continue à mériter la reconnaissance du pays, par ses efforts persévérants à exciter l'émulation parmi nos cultivateurs, et à répandre les bonnes méthodes et les vrais principes de l'art agricole.

= Notre digne conservateur du Musée, M. Bellangé, qui a déjà consacré tant d'activité et de dévouement à organiser la loterie des artistes en faveur des victimes de la catastrophe de Monville, a bien voulu exécuter, pour notre livraison de ce jour, un charmant dessin qui servira encore, nous n'en doutons pas, à populariser son œuvre charitable. C'est un intéressant épisode, tout d'invention à la vérité, mais qui symbolise d'une manière ingénieuse la touchante libéralité des artistes à l'égard des victimes du désastre. Cette délicate personification de l'artiste, prodigue de ses œuvres envers les malheureux, sera certainement comprise et appréciée par les artistes et par le public.

THÉATRE DES ARTS. — Ce mois-ci a été singulièrement favorisé; il a vu éclore sur notre Théâtre trois nouveautés, toutes trois bien accueillies, quoiqu'à des titres différents; de plus, une de nos meilleures actrices, Mlle Pernon, a eu sa représentation à bénéfice, dans laquelle nous avons revu Levassor, qui nous a fait connaître deux excellentes chansonnettes extrêmement comiques. Enfin, un instrument nouveau, l'harmonium Desbain, a été entendu dans un intermède musical et a fait le plus grand plaisir.

Pour couronner le tout, notre compatriote Poultier vient d'arriver parmi nous, et déjà il a donné deux représentations qui ont glorieusement rappelé ses précédents succès sur notre scène.

Au milieu de ces heureux incidens, une débutante qui prétendait à tenir l'emploi de premier rôle de comédie, est passée presque inaperçue. Personne n'ayant tenté bien sérieusement de l'arrêter au passage, elle a continué sa route vers d'autres climats.

Pendant ce temps, le Théâtre Français a captivé la faveur d'un nombreux public avec le *Canal Saint-Martin*, puis il a ouvert aussi ses portes pour un bénéfice, celui de Vernier, notre divertissant comique de vaudeville.

La bénéficiaire du Théâtre des arts avait eu des fleurs et des bravos; le bénéficiaire du Théâtre français a eu aussi de chaleureux applaudissements.

Le petit Théâtre a donné deux nouveautés : un vaudeville, *les Bains à domicile*, et un drame, *la Justice de Dieu*. Ces deux pièces ont réussi; quant à leur mérite, nous dirons que *les Bains à domicile* sont, à un bon vaudeville, ce que *la Justice de Dieu* est à un bon drame. Le résultat que l'on obtient après leur avoir fait subir cette opération proportionnelle, se peut exprimer par un grand nombre d'x, ayant chacun la valeur représentative d'un *zéro*.

Revenons maintenant aux pièces du Théâtre des Arts, que nous n'avons fait qu'indiquer en passant.

La première par ordre de date, et plus encore par ordre de mérite, est *Un Ménage Parisien*, comédie en cinq actes de M. Bayard. Des vers joliment écrits, des pensées justes, des personnages fidèlement dessinés et habilement coloriés, une intrigue simple et bien conçue, justifient le beau succès qu'a obtenu ici *le Ménage Parisien*, une des meilleures comédies que nous ayons vues depuis bien long-temps.

Un mot suffira pour donner une idée, non pas de la valeur, mais du sujet de cette pièce. Un homme du monde, après avoir affecté un grand dédain pour le mariage, devient amoureux d'une femme charmante; il dirige si bien les évènements, que cette femme cède à ses désirs avant que la loi ait consacré une commune union. Le public, trompé par les apparences, croit à un mariage, mais le ménage parisien, où tout le monde croit voir deux époux, ne se compose, aux yeux de la légalité, que de deux étrangers.

De cette fausse situation naissent en foule les plus déplorables incidents, et si, à la fin de la pièce, le ménage parisien ne devenait un ménage légal, son existence coûterait le bonheur, l'honneur, et peut-être la vie à quatre des personnages de la pièce. Heureusement, un mariage bien cimenté a lieu, et les lois du monde, de la morale, du bon sens et du bon goût, sont satisfaites par la conclusion de cette bonne comédie.

L'Almanach des 25,000 Adresses est une excellente bouffonnerie qui, trois actes durant, vous promène de quiproquos en quiproquos, à travers les restaurants, les rues, les hôtels et les mille détours du labyrinthe parisien. C'est une pièce qui ne pourra être bien comprise qu'après de nombreuses représentations, quand les éclats de rire du public ne seront plus aussi bruyants, et permettront de se reconnaître au milieu d'un dédale de calembours et de coqs-à-l'âne, où l'intelligence marche non moins ballottée que le principal personnage de la pièce, lequel, à la différence du public, quitte la scène au dernier acte, en se promettant bien de n'y plus revenir.

La dernière nouveauté est *le Code des Femmes*, vaudeville en un acte.

S'il y a un code dont l'étude doive être agréable, c'est assurément le *Code des Femmes*. Ainsi pensions-nous avant de savoir à quelle réunion de lois spéciales les auteurs du nouveau vaudeville donnaient ce nom collectif. Dans notre ignorance, le *Code des femmes* se présentait à nous comme le plus charmant recueil de délicieux petits vouloirs qui se pussent imaginer; nous entrevoyions un élégant volume à fermoir d'or, recouvert de moire

blanche et composé de feuillets de satin rose pâle. Sur ces feuillets, une plume de tourterelle trempée dans le suc coloré des fleurs, et tenue par la main d'une jolie femme, devait avoir tracé, en caractères coquets, les délicieuses volontés qui éclosent dans l'ame aimante des femmes, et même dans l'esprit mutin des coquettes.

Notre imagination aidant, il nous semblait entendre déjà, article par article, l'énumération de tous les crimes et délits qui devaient être prévus par la loi sur les infidélités, titre des trahisons, chapitre de la fragilité, section des crimes et délits, par regards, soupirs et serrements de main.

Nous espérions bien trouver, dans ce Code, la définition du sourire, depuis son expression légale et permise, jusqu'aux dernières bornes de sa criminalité, et une foule d'autres explications non moins délicates et non moins précieuses. Puis, le chapitre des pénalités ne nous semblait pas chose à dédaigner non plus, et, depuis le regard sévère jusqu'au bannissement, nous entrevoyions une large échelle de mesures répressives dont l'exploration ne nous semblait pas à demi-intéressante.

Il n'était pas jusqu'aux juges pour appliquer ce Code, que nous ne vissions d'avance, tenant leur siége isolément, souverainement et sans appel, dans un nombre infini de boudoirs parfumés ; juges terribles à force de beauté, d'esprit et de délicatesse, juges disposant d'un arsenal complet de lutineries et d'espiégleries, pour mettre à la question les infortunés coupables.

Malheureusement, ce n'est pas ce Code que nous avions rêvé, que les auteurs du Vaudeville nouveau ont mis à la scène ; ils ont réuni, nous ne savons quelle sotte collection d'articles, sur les devoirs réciproques de l'homme et de la femme, et, dès le lever du rideau, tout notre charmant échafaudage s'est écroulé, et nous avons dû assister à une grave discussion, pour savoir si monsieur donnera un soufflet (pardon pour ce vilain mot) à madame, et de quelle peine ensuite il sera passible en police correctionnelle.

Que devenait, devant un pareil problème posé, notre joli tribunal où nous nous étions plu à asseoir, à demi disparue sous le duvet de soyeux coussins, une de ces charmantes créatures au corsage délicat, aux formes mignonnes, au regard animé, à la parole spirituelle, à la volonté de despote, jusqu'au moment où son cœur vient casser de trop durs arrêts ? Juge, tribunal, code, tout cela avait pris la même route, et s'était évanoui.

Le public, qui, plus sage que nous, n'avait pas perdu son temps à faire de vaines suppositions, n'a pas éprouvé, lui, le moindre désappointement en voyant le *Code des femmes* ; et, comme il y trouvait une de ses actrices aimées jouant un rôle qui domine tout l'ouvrage, il a singulièrement applaudi l'une et l'autre.

Pour nous qui, d'abord, avions été fort mal satisfait, nous nous sommes aperçu, à la seconde représentation, que le public avait agi très sagement ; ce qui ne nous a pas empêché de regretter encore qu'on ne nous ait pas offert le *Code des Femmes* que nous avions espéré. B.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant.*

ARCHÉOLOGIE.

NOTE
SUR LE CLOCHER D'HARFLEUR.

LETTRE ADRESSÉE A M. VIAU,

Auteur d'un Mémoire sur Saint-Martin d'Harfleur.

A la duché de Normendie
Il y a si grant pillerye,
Que l'on n'y peult avoir foyson.
Dieu doint qu'elle soit apaisye,
Ou il fauldra que l'on s'enfuye
Et laisser chacun sa maison.

Olivier BASSELIN.

MONSIEUR,

Je vous ai remercié, en son temps, de l'obligeant envoi que vous avez bien voulu me faire de votre Mémoire sur Saint-Martin d'Harfleur, et je vous ai dit combien il m'avait été agréable. Quant à mes observations sur le monument objet de vos études spéciales, elles ont par elles-mêmes peu de valeur, mais je vous les abandonne sans réserve, d'autant plus volontiers qu'en heurtant sur quelques points vos opinions, je vous déciderai peut-être à développer votre premier travail, ce qui nous vaudra un complément à votre excellente notice.

Comme vous, je reconnais, dans Saint-Martin d'Harfleur, une construction du XIIIe siècle. C'est bien encore aujourd'hui le même plan parallélogramme sur lequel dut être élevée l'église consacrée en 1411 par l'évêque de Bangor. Les caractères non équivoques du mode de bâtir à cette époque, sont les colonnettes minces et prolongées, à chapiteaux parfois polygonaux, ornés du simple ou double rang de bouquets, les tores ronds employés aux meneaux des

fenêtres et au dessin des ornements, enfin les ogives plus ou moins aiguës, et les œils-de-bœuf divisés en roses, qui les ornent ou les terminent. Les édifices du XIIIe au XIVe siècle ont un style bien tranché qui ne permet pas de les confondre avec ceux élevés dans le siècle suivant.

J'avais déjà reconnu que la partie aujourd'hui abattue, et qui formait la nef méridionale, devait, en grande partie, appartenir à la construction primitive. Un contre-fort du portail, resté debout à l'angle S.-O., orné d'une double niche sculptée, vous indiquera bien nettement ce caractère.

A l'intérieur, peu de colonnes peuvent témoigner d'une origine contemporaine. Plusieurs ont été noyées dans des massifs de pierre, où elles ont complètement disparu.

D'autres ont été accolées aux piliers du XVe siècle; on en voit encore deux engagées dans la muraille de l'écurie contiguë au portail; les bases et les chapiteaux, les nervures qu'elles supportent, sont du style ogival du XIVe siècle, dont on retrouve encore des traces aux fenêtres terminales que vous avez signalées, et peut-être aux voûtes qui couvrent le maître-autel. Du reste, il faut le reconnaître, la fabrique a été si ingénieuse à détruire partiellement l'église dont elle devait surveiller la conservation, qu'on devine plus qu'on ne distingue réellement les bases des piliers, la plupart ayant été mutilés jusqu'à une certaine hauteur du sol.

Quant au surplus, si l'on en excepte toutefois la façade, ci-devant fleurdelisée, de votre grenier à foin, je crois être d'accord avec tout le monde en en reportant l'origine aux XVe et XVIe siècles. C'est un travail suivi d'après un nouveau plan commencé par la tour, continué par le porche septentrional, et terminé au XVIe siècle, sur ce plan légèrement modifié, en s'avançant vers le fond de l'église. Les délicates nervures des fenêtres de cette partie ont été remplacées par d'ignobles appuis en bois. Peut-être avons-nous à regretter la perte des verrières qui durent les orner, et dont le XVIe siècle a été si prodigue dans notre département.

La différence des formes est sensible dans cette nouvelle église. Au XVe siècle, comme vous le savez, un certain mouvement se manifesta dans les arts du dessin. Un style nouveau d'architecture se produisit en France, en Belgique et en Allemagne. Aux colonnettes multipliées de l'époque précédente succédèrent les nervures prisma-

tiques, jaillissant du sol jusqu'aux voûtes, et allant s'y ramifier, pour y tenir suspendus des culs-de-lampes élégamment refouillés. Les segments de l'ogive, retournés en sens inverse, et adossés par leur partie convexe, engendrent la forme qu'on a appelée accolade ; les meneaux des fenêtres ne sont plus des tores ou des colonnettes, les rayons des roses se contournent comme des flammes qui vont *lamber* l'archivolte, et engendrent des dessins en forme de poires ou de cœurs.

Ce style, qui diffère complètement de ceux usités jusqu'alors, et qui se distingue surtout par la substitution complète de la forme prismatique à la forme cylindrique, a été appelé par E.-H. Langlois, et, plus tard, par M. A. Leprevost, *style flamboyant*. Le nom est resté, et est devenu classique pour les archéologues.

C'est à ce style, si souvent maniéré, et pourtant parfois d'un si heureux effet, qu'appartient toute la partie nouvelle de Saint-Martin-d'Harfleur. Au clocher, au porche, dans toute la partie septentrionale, le système prismatique a exclu le système cylindrique. Il n'y a plus ni colonnes, ni chapiteaux, ni galeries à ogives ou à colonnettes ; il n'y a plus que des nervures.

Mais à quelle époque précise devons-nous rapporter la fondation de cette nouvelle église, destinée évidemment à remplacer l'ancienne, et qui devait, d'après l'ébauche tracée sur le plan méridional du clocher, s'élever originairement dans de si magnifiques proportions ? C'est ici que nous cessons d'être d'accord. Et, malgré l'autorité de votre opinion, confirmée par les vers du poète, je vais vous exposer franchement les motifs qui m'avaient fait espérer que le clocher d'Harfleur n'était pas

. . . . Debout pour nous apprendre
Que l'Anglais *l'eût* bâti, *ni qu'il l'ait dû* défendre.

Il me répugne de croire que les Anglais, qui ont couvert de ruines notre pays, aient songé à y fonder un seul monument durable ; que cette soldatesque barbare, dont les chroniques nous racontent les déprédations, ait consacré à des œuvres de piété l'argent qu'elle arrachait si brutalement aux vaincus, et que les meurtriers d'Olivier Basselin, d'Alain Blanchard et de Jeanne d'Arc se soient travestis en protecteurs de l'art et en bâtisseurs d'églises.

La ville d'Harfleur, prise et saccagée pendant toutes les guerres de la rivalité, n'a été possédée effectivement par les Anglais qu'après le siége mémorable de 1415. Chassés, en 1435, par la conspiration des Cent-Quatre, ils n'y rentrent qu'après le troisième siége de 1440, pour en sortir définitivement en 1449. C'est donc pendant ces deux périodes de leur occupation, l'une de vingt ans, l'autre de neuf, qu'a pu être entreprise, continuée et achevée, la construction dont on leur fait honneur.

Or, pour projeter un monument de cette importance, il ne suffit pas d'une possession précaire, comme le fut celle des Anglais, retranchés plutôt qu'établis à Harfleur, même après que la funeste journée d'Azincourt eut changé leur retraite en victoire. Tantôt bloqués par mer (1416 et 1417), tantôt attaqués par terre par les communes du pays de Caux, ils ne deviennent maîtres de la Normandie qu'en 1419, par la prise de Rouen. Et pourtant, pas plus à Harfleur que dans toute autre place de guerre, la possession de la ville ne leur donnait la souveraineté exclusive de la campagne.

Au point de vue politique, les temps n'étaient plus où le prétendant Edouard III, appuyé par son parlement, se présentait comme revendiquant, à titre d'hérédité, des droits sur la couronne de France. La chute de la dynastie d'York avait rendu plus précaire la légitimité des droits de la maison de Lancastre, et, sous un nouveau roi, la jalouse susceptibilité du peuple anglais se défiait de ces conquêtes qui pouvaient un jour devenir dangereuses pour sa liberté. Malgré l'union apparente de la Bourgogne et de la Bretagne avec l'ennemi, la lutte n'avait pas perdu son caractère de nationalité, et l'accession de la Normandie n'avait éteint aucune des antipathies patriotiques. Cette occupation de fait, subie plus que consentie, en laissant revivre dans toute leur énergie les sentiments de répugnance des peuples, explique ces fréquents engagements des vaincus et des vainqueurs au plus fort de la puissance de ces derniers, et laisse douter que l'Angleterre, malgré le traité de Troyes et le concours du Bourguignon, ait eu jamais un espoir fondé de conserver à toujours une conquête dont elle fut si rapidement évincée.

Cette incertitude se complique, à la fois, des divisions intérieures, du soin de conserver la nouvelle dynastie contre les prétentions de la maison d'York, des envahissements du Parlement, des séditions

mal éteintes de l'Irlande, et de la lutte plus sérieuse de l'Ecosse, restée indépendante. Puis, deux années après, le traité de Troyes, la minorité du roi Henri VI, qui ne laisse pas le temps à la domination anglaise de prendre racine sur le sol français. Est-ce là une possession paisible?

Le clocher d'Harfleur et toute la partie de la nouvelle église est appareillé en pierre d'Allemagne et de Vaucelles. Il faut donc supposer que non-seulement on a dû tailler les pierres dans les carrières, mais encore que les caraques ont pu, en toute sûreté, les transporter de la rivière de Caen à la rivière d'Harfleur. Ce n'est qu'en 1418 que Henri V réunit au domaine royal les carrières de Caen, et son premier soin fut d'en réserver les produits à l'usage exclusif de l'Angleterre, si pauvre alors en matériaux de cette nature [1].

Et puis, quels deniers l'armée d'occupation aurait-elle affectés à la construction d'une église, alors qu'on la voit si souvent suspendre sa marche victorieuse, et recourir à la mère-patrie, parce que le pays, épuisé par les impôts, ne peut subvenir aux frais des nouvelles guerres? Construire des remparts, se fortifier dans les places, étaient des travaux plus utiles à ses intérêts.

Au moyen-âge, l'édification des églises était une œuvre toute locale. Pendant que les monastères enrichis élevaient, à leurs frais, de magnifiques églises conventuelles, les communes, les seigneurs, les corporations et les confréries concouraient, par leurs aumônes et leurs dons, à l'érection des églises paroissiales. La paroisse était toute populaire, le clergé séculier s'attirait la libéralité de classes inférieures, tandis que les rois et les princes dotaient les couvents. Or, représentez-vous la position des habitants d'Harfleur : les principaux de la commune envoyés en exil à Calais, les biens des corporations et des

[1] Un mémoire de M. Thiéry fils, sur l'histoire du commerce de la pierre à bâtir de Caen, lu à l'Académie de cette ville, inséré dans le rapport de ses travaux pour 1811, nous a fourni, à cet égard, un document curieux. Il établit que le roi Henri V, devenu maître de la Normandie, s'appropria les carrières des environs de Caen, et que les habitants de cette ville ne purent en faire usage jusqu'à l'expulsion des Anglais, ce qui les força de bâtir en bois depuis 1417 jusqu'en 1450. Plus tard, on exporta des pierres en Angleterre; et, si ce commerce a perdu depuis de son importance, ce n'a été dû qu'à la découverte de carrières par les Anglais, et au goût de ceux-ci pour les constructions de briques. C'était donc au profit de l'Angleterre seulement que s'exploîtaient, en Normandie, ces richesses souterraines.

marchands confisqués, le commerce anéanti, parce que la paix est son premier besoin, les seigneurs ruinés sur leurs terres, obérés par le service et les dépenses de la guerre : ce n'était pas le pays épuisé qui pouvait contribuer à cette fondation, dans ces temps de désastre.

Ces considérations, qui sont applicables à toute la Normandie, expliquent pourquoi le XIV[e] siècle, qui fut aussi troublé par cette lutte, a produit, relativement aux siècles précédents, un si petit nombre d'édifices religieux, et comment, dans tout le pays de Caux, l'occupation des Anglais a fait suspendre les travaux commencés, qui n'ont été repris qu'après leur départ définitif.

Les formes flamboyantes se produisent dès le commencement du XV[e] siècle, et cependant les plus beaux monuments de ce style sont postérieurs à la première moitié du siècle. Le chœur du Mont-Saint-Michel, et l'église entière de N.-D. de Cléry, sur la Loire, sont dus à la piété de Louis XI. En Bourgogne comme en France, ce genre d'architecture ne reçoit ses plus heureux développements que pendant le temps de la splendeur de Charles-le-Téméraire.

A Beauvais, la cathédrale, commencée en 1338, n'est continuée dans le style ogival qu'à la fin du XV[e] siècle ; à Tours, c'est en 1430 que l'on s'occupe d'élever le portail, la nef, les collatéraux et les chapelles de Saint-Gatien ; la cathédrale de Nantes n'est commencée qu'après 1434 ; la flèche flamboyante de Chartres s'élève en 1507, et se termine en 1514. L'église de Brou, chef-d'œuvre d'architecture de ce style, est postérieure au XV[e] siècle.

Enfin, en Normandie, où le nouveau style ne pénétra que plus tard, l'abbaye de Saint-Ouen, quoiqu'enrichie par les rois anglais, fait suspendre les travaux de sa magnifique église, et la nef, comme la tour qui surmonte la croisée des voûtes, ne fut continuée que plusieurs années après 1439. Les reconstructions de la cathédrale de Rouen ne sont reprises qu'en 1477, époque à laquelle se termine, dans le style ramifié, la tour de Saint-Romain ; et, huit ans plus tard, le 10 novembre 1485, l'archevêque Robert de Croixmare pose la première pierre de la tour de Beurre, qui ne fut achevée qu'en 1507, dans le même style.

A Dieppe, les voûtes ramifiées de Saint-Jacques, la tour de style flamboyant qui domine cette église, ne se produisent qu'en 1443, après la prise de la bastille de Talbot par le dauphin Louis. A Caudebec, les travaux de la paroisse, suspendus pendant les années

1435, 1446, 1447 et 1449, ne sont poussés avec vigueur qu'en 1450, après la bataille de Formigny. L'abbaye de Montivilliers, dévastée pendant l'occupation anglaise, ne se relève de ses ruines qu'à la fin du xv^e siècle, époque à laquelle on attribue son porche gracieux, dont le style rappelle exactement les formes de celui d'Harfleur. Enfin, le clocher de Lillebonne, qui, par sa forme et le style de ses ornements, se rapproche si fort de la forme et du style du clocher d'Harfleur, avec un plus grand luxe de sculpture peut-être, et moins d'élévation, fut édifié en 1498, lorsque l'église, dévastée par les Anglais, fut reconstruite à nouveau.

De ces exemples, dont au besoin on multiplierait les citations, résulte que le style flamboyant a régné pendant tout le xv^e siècle ; il en ressort également que, partout où l'Angleterre a posté ses soldats, les grands travaux ont cessé ; qu'à leur départ, avec la prospérité générale renaissait la splendeur des édifices publics.

Comment croire que, par exception, Harfleur a, pendant les temps tumultueux de l'occupation, été doté d'un monument dont les auteurs contemporains ne font aucune mention, dont l'Angleterre même n'a pas consacré le souvenir ? Comment penser qu'une pyramide de pierre aussi élevée, qui domine la mer et toute la vallée, ne porte aucun stigmate de ces boulets que, dans les siéges postérieurs, on jetait sur la ville, à une époque où le tir était incertain, et lorsque l'élévation de ce clocher, en offrant aux défenseurs un observatoire utile, devait appeler les coups des assiégeants ? N'est-on pas porté à dire qu'il fut élevé plutôt en mémoire de la glorieuse délivrance, qu'en souvenir de la triste défaite d'Azincourt ?

D'ailleurs, la question d'art me semble mériter quelqu'attention.

Si l'Angleterre, comme signe d'une domination durable, édifiait sur le territoire conquis des monuments, n'est-il pas probable qu'elle confiait le soin de les ériger à des architectes sortis des loges maçonniques de la Grande-Bretagne, et que, par esprit d'amour-propre national, elle devait importer dans le pays qu'elle soumettait le style usité dans la mère-patrie ?

Lors de la conquête de Guillaume, un mouvement de cette nature s'était opéré. Aux constructions saxonnes avaient succédé immédiatement des constructions normandes. Notre plein-cintre, nos colonnes plus élevées, avaient été adoptés ; les transepts, jusqu'alors

inusités au-delà du détroit, s'étaient ajoutés au plan des églises; les grands chœurs circulaires remplaçaient les petites absides orientales deséglises saxonnes. Enfin, l'art du vainqueur avait prévalu si sensiblement sur l'art du vaincu, que Guillaume de Malmesbury exprime positivement cette révolution de l'art : « Videas ubique in villis ec« clesias, in vicis et urbibus monasteria *novo ædificandi genere* exsur« gere. »

Le motif s'en conçoit, et nous devons nous attendre à retrouver un rapport de même nature entre les Normands conquérants de l'Angleterre, et les Anglais conquérants de la Normandie.

Or, vous savez quel était l'état de l'architecture en Angleterre, au commencement du xvᵉ siècle. Jusque-là, les loges maçonniques y avaient développé le style à ogive, à peu de choses près, avec les modifications successivement admises sur le continent. Mais, à la fin du xivᵉ siècle, l'école anglaise se rend indépendante; elle imagine et emploie des formes qui ne sont plus empruntées au reste de l'Europe, et, tandis que la France adopte l'architecture flamboyante, l'Angleterre la repousse et crée le style qu'elle nomme style perpendiculaire. De l'un à l'autre, il y a toute la différence de la ligne droite à la ligne courbe. Ce nouveau style, qui règne depuis 1377 jusqu'en 1509, se distingue surtout par la rencontre à angle droit de la plupart des lignes. Il a enfanté ces larges fenêtres subdivisées perpendiculairement par des meneaux droits, qui ressemblent si fort, dit Daniel Ramée, aux barreaux d'une prison, et ces compartiments carrés appliqués avec tant de profusion sur toutes les surfaces. C'est dans ce style qu'ont été édifiées la façade occidentale de la cathédrale de Winchester, en 1350, celle de la chapelle de *King's College* de Cambridge, en 1443, et celle de la chapelle de Saint-Georges de Windsor en 1481, monuments qui n'ont que de lointaines analogies dans leurs détails avec notre style flamboyant.

Harfleur est de style français, et n'a rien qui rappelle le style perpendiculaire.

J'ai été amené, par ces observations, à considérer le clocher d'Harfleur comme un monument postérieur à l'occupation anglaise. Je crois fermement que la guerre et les bombardements avaient ruiné l'église de Saint-Martin comme toutes celles de notre province, et que la paix, en rendant nécessaire la reconstruction de cet édifice,

avait fait projeter cette belle construction laissée depuis inachevée. Les nombreuses habitations particulières sur lesquelles le ciseau des sculpteurs de la fin du xv^e siècle et du xvi^e, a tracé des festons flamboyants, me paraissent justifier que, avec le retour de l'indépendance, la ville avait repris et conservé quelque temps son ancienne importance.

Je crois que vous exagérez un peu les effets de la décroissance du commerce à Harfleur. Comme vous, je conviens qu'Harfleur commença à décroître dès le temps de Philippe de Bourgogne, parce que l'état de guerre éloigne les transactions du commerce ; comme vous, je comprends que la fondation du Havre fut un coup mortel pour Harfleur. Mais, depuis que la bataille de Formigny rendit à la Normandie sa liberté et son industrie, jusqu'au moment où François I^{er} s'occupa de créer sa *ville Françoise,* je conçois un temps de recrudescence. Le retour des 20,000 familles exilées en 1415, le rétablissement de la paix, les priviléges accordés à la ville, la découverte des Indes, à laquelle les navigateurs d'Harfleur ne furent pas étrangers, et qui donna, tout d'abord, une si vive impulsion au commerce maritime, ont dû rendre à cette ville, sinon son ancienne prépondérance, au moins une nouvelle activité et une splendeur momentanée. C'est encore à Harfleur que s'arme, en août 1457, une flotte qui va porter, sur les côtes d'Angleterre et sous les murs de Sandwich, les gentilshommes normands qui prendront cette ville d'assaut et la saccageront. Plus tard encore, en juillet 1545, l'amiral d'Annebaut vient faire construire à Harfleur une partie de la flotte destinée à exercer dans l'île de Wight et à Portsmouth, sous les yeux d'un roi d'Angleterre, de terribles représailles. Harfleur comptait donc encore, même à cette époque, parmi les grandes villes maritimes de France.

Je n'attribuerai pas, comme Fr. Dibdin, la construction du clocher à François I^{er}, parce que l'autorité de Dibdin, qui a souvent mal observé, est peu de chose en matière d'architecture ; mais je crois que, dès 1450, on a pu y travailler, jusqu'à ce que, deshérité par le Havre de sa grandeur passée, Harfleur s'est trouvé affaibli dans ses ressources et arrêté dans ses projets.

Je sais que tous ces rapprochements ne prévaudront jamais contre une date authentiquement consignée par les contemporains, que les Anglais ont bien pu, par exception, réparer ou construire, que même,

à Caen, l'église de Saint-Jean leur doit quelque décoration; qu'enfin il existe, dès le commencement du XV^{e} siècle, plusieurs monuments complets du style flamboyant.

J'ajouterai même que, si le portail d'Harfleur présente, dans ses détails refouillés, toute la délicatesse de la sculpture des temps les plus riches de Louis XI, le clocher un peu nu d'ornements n'a pas, dans le dessin des baies, ces formes contournées qui caractérisent l'époque la plus avancée de ce style; mais, jusqu'à plus ample informé, je persiste dans mon opinion, ou, si vous voulez, dans mon erreur.

C'est à vous, qui furetez si ingénieusement dans les armoires secrètes de la fabrique, qui pouvez consulter sans déplacement les vieux titres, et qui, même, par votre proximité de Montivilliers, pouvez avoir accès aux minutes impénétrables de M. Lefèvre et remonter la chaîne des transactions passées à Harfleur depuis le XIV^{e} siècle, c'est à vous qu'il appartient de combattre ou d'appuyer ce système plus nouveau qu'étrange.

Il serait utile pour la France, glorieux pour Harfleur, que, par des documents positifs et des données certaines, on réduisît à sa juste valeur cette opinion absurde quoique généralement accréditée, qui fait honneur aux architectes anglais de toutes nos richesses monumentales. Nul mieux que vous ne pourrait prendre en main cette cause nationale.

Ch. DAVID (Havre.)

BEAUX-ARTS.

COLLECTION D'ESTAMPES ANCIENNES

DONNÉE A LA BIBLIOTHÈQUE DE ROUEN [1],

PAR M. EUGÈNE DUTUIT,

Adjoint au Maire.

L'idée de rassembler des collections systématiques d'estampes, soit pour étudier l'histoire et suivre les progrès de la gravure, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours, soit pour recomposer l'œuvre des peintres illustres, à l'aide des gravures qui reproduisent, le plus fidèlement, le caractère et le génie de chacun d'eux, soit, enfin, pour satisfaire cette curiosité si attrayante pour les amateurs, et qui les excite à rechercher tous les travaux d'un graveur d'élite; cette idée, dis-je, ne s'est manifestée que tardivement parmi toutes celles qu'a enfantées le progrès des lettres et des arts. Ce n'est guère qu'au milieu du XVIIe siècle que l'abbé de Marolles se mit à recueillir, avec une infatigable persévérance, la première collection générale d'estampes, celle-là même qui est devenue le fonds principal du Cabinet de la Bibliothèque royale. Il n'est pas étonnant, dès lors, que les collections, formées d'ancienne date, aient été de tout temps si rares, et qu'on n'en ait rencontré aucune digne de nous être conservée, en explorant les grands dépôts littéraires d'où sont sorties nos Biblio-

[1] Cette note a été communiquée à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, dans la Séance du 19 décembre.

thèques provinciales. Aujourd'hui, nous déplorons cette incurie de nos prédécesseurs qui nous a privés d'un trésor de matériaux progressivement amassés, et jadis aussi faciles à rencontrer qu'à multiplier. Dans cette absence totale de bases préparées de longue main, l'entreprise d'une pareille collection doit nous paraître maintenant bien autrement difficile et dispendieuse à poursuivre que par le passé. Mais, ce n'en est pas moins un devoir pour nous de commencer, sans retard, l'établissement de cette œuvre de persévérant labeur, afin que le temps, un heureux concours de circonstances inespérées, nous aident à la développer, et afin que nos successeurs réussissent plus facilement à la conduire à bonne fin.

Déjà, quelques villes de province ont donné, en ce genre, l'exemple d'une louable initiative. Ainsi, je citerai, avec tous les éloges que mérite la réalisation d'une aussi patriotique pensée, une ville de médiocre importance, Abbeville, qui, en quelques années, à l'aide de généreux sacrifices, est parvenue à rassembler l'œuvre des graveurs renommés qui ont pris naissance dans son sein. Or, la liste de ces artistes est nombreuse. C'est d'abord Mellan, novateur singulier dans l'exercice du burin, et dont les productions, presque innombrables, semblent un continuel tour de force ; Poilly, buriniste moëlleux, suave et correct, qui réussit mieux que tout autre, en son temps, à interpréter Mignard, le Guide et Raphaël ; Jean Daullé, très habile graveur de portraits ; Aliamet, qui excellait à traduire avec finesse Berghem et Joseph Vernet ; Beauvarlet, dont le fini brillanté, précieux et recherché, peut-être trop vanté en son temps, est sans doute trop déprécié aujourd'hui ; quelques autres enfin dont ma mémoire a laissé échapper les noms.

On conçoit tout l'intérêt que doit présenter une pareille collection pour une ville qui s'honore d'avoir donné naissance à tant d'artistes renommés. Et, cependant, ce n'est là qu'un des points de vue nombreux sous lesquels on peut envisager l'utilité d'une collection d'estampes. A côté de l'œuvre des graveurs, doit se placer l'œuvre des peintres, reproduite par les graveurs qui ont fait de chacun de ceux-ci leur étude de prédilection. Les productions des peintres sont, de leur nature, instables et nomades ; le hasard des ventes, les vicissitudes des transmissions, les dispersent d'un bout du monde à l'autre ; et il n'est pas d'amateur qui puisse se flatter, même après de longs

voyages, d'avoir passé en revue la série à peu près complète des tableaux de son artiste favori. Comment parvenir à se former une idée précise du génie d'un peintre, si l'on ne rassemble, à l'aide de la gravure, une suite nombreuse de ses compositions?

Nous, par exemple, qu'un intérêt de commune patrie unit si étroitement à Nicolas Poussin; nous qui revendiquons sa renommée comme un glorieux patrimoine de notre province; nous ne connaissons pourtant son génie que d'après les descriptions, et sur la foi des admirations étrangères. Nous ne possédons pas même, dans notre Musée, un seul tableau de ce grand artiste. De quel prix ne serait donc pas, à nos yeux, l'œuvre de Poussin, représentée par les gravures d'un effet si mâle et si simple de notre compatriote Jean Pesne, et par celles, plus étonnantes encore, de ces deux sœurs que semblait animer un rayon du sublime génie de Poussin : je veux parler de Claudine et d'Antonia Stella.

Envisagés sous un autre point de vue, les peintres peuvent fournir matière à des collections d'un intérêt non moins puissant. Il est bien peu de peintres, en effet, doués de la promptitude et de la fécondité d'invention, qui n'aient eux-mêmes pratiqué la gravure, pour fixer le jet capricieux de leurs inspirations, et pour multiplier l'expression de leurs pensées. Depuis Albert Durer et Lucas de Leyde, ces grands artistes si complets, et si habiles dans la pratique de l'un et de l'autre art, qu'on ne saurait dire si c'est à la peinture ou à la gravure qu'ils doivent la meilleure part de leur renommée, jusqu'à Rembrandt, Ostade, Berghem, quelle suite infinie de peintres graveurs, et quel merveilleux sujet d'études pour l'artiste, que toutes ces compositions de premier jet, auxquelles le temps ne saurait rien ôter de leur prestige, et qui n'ont presque jamais à subir la flétrissure d'une authenticité suspectée!

A côté des peintres graveurs, vient se grouper la famille non moins nombreuse des artistes qu'on pourrait, à bon droit, qualifier de graveurs peintres. Ce sont tous ceux qui, véritablement créateurs par le don de l'inspiration propre et spontanée, peintres par le sentiment énergique de l'expression et de l'effet, mais, toutefois, graveurs par le choix du procédé employé pour manifester leur pensée, ont laissé une longue série d'œuvres qui ne le cèdent en rien, sous le rapport de la fécondité d'invention et de la vérité d'observation, à celles de

leurs émules les peintres graveurs. Tels sont : Israël Sylvestre, Pérelle et Weirottier, parmi les paysagistes ; Schmitt et Boissieu, parmi les créateurs d'études d'expression et de scènes de genre ; et tant d'autres qu'il serait facile de citer.

Ces considérations, que je ne fais qu'indiquer, et qui gagneraient certainement à être développées, à se voir appliquées, en outre, aux collections de portraits, accessoire si indispensable de la biographie, aux représentations des événements fameux, aux collections de vues et de monuments, si utiles pour éclairer l'histoire et la topographie ; ces considérations, dis-je, avaient depuis long-temps frappé quelques esprits passionnés pour tous les genres d'illustration que peut revendiquer ou conquérir notre cité. On exprimait le vœu qu'une collection d'estampes, choisies et rassemblées au strict point de vue de l'art, vînt s'ajouter aux richesses déjà si nombreuses et si diversifiées que renferme notre Bibliothèque publique.

Ce vœu va recevoir en partie son accomplissement. Un amateur de notre ville, M. Eugène Dutuit, qui consacre sa fortune à réunir, dans une triple collection qui ne déparerait point un Musée princier, des chefs-d'œuvre de la peinture, de la gravure, de la typographie et de la reliûre, M. Dutuit a désiré se constituer le promoteur généreux de cette idée féconde. Il a donc détaché de sa collection une suite de près de six cents gravures anciennes, dont il a fait don à la Bibliothèque, pour constituer le premier fonds d'un futur cabinet d'estampes, et pour servir aux études des amateurs et des artistes.

Dans ce nombre se trouvent, à un état plus ou moins rapproché de leur complément, trois œuvres principales, singulièrement prisées des amateurs. Je veux parler de l'œuvre d'Ostade, ce chef-d'œuvre d'observation populaire, et d'exécution capricieusement légère et spirituelle ; de l'œuvre de Rembrandt, ce trésor inépuisable d'effets prestigieux et de sombres imaginations ; et enfin, de l'œuvre de Callot, dans lequel semblent revivre l'allure délibérée, la physionomie fantasque et le caractère spadassin de l'époque.

Mais ce qui constitue, sans contredit, la partie la plus précieuse de cette riche collection, c'est une suite de plus de trente estampes encadrées, présentant, pour la plupart, la pièce capitale d'un maître célèbre, et destinées à former, par leur enchaînement, le tableau

abrégé des vicissitudes et des progrès de l'art, depuis ses premiers essais jusqu'à ses résultats les plus accomplis.

En tête, et par droit d'antériorité, relativement à notre pays, figure Jean Duvet, notre plus ancien graveur français, dont le burin sec, la taille maigre et tourmentée, témoignent suffisamment des tâtonnements d'un art nouveau. Puis vient Marc-Antoine Raimondi, ce dessinateur si correct et si nerveux, qui sut interpréter Raphaël avec tant de rectitude dans le contour, que ses compositions signalées atteignent aujourd'hui la valeur des tableaux les plus précieux. Rembrandt figure de rechef dans cette suite, mais par la pièce capitale de son œuvre : la *Descente de Croix;* véritable prodige d'expression et d'effet, exécuté à l'aide des procédés les plus négligés et des combinaisons les plus confuses, mais que l'art le plus avancé dans la pratique tenterait en vain d'imiter et de reproduire avec un plein succès. Van Vliet, l'élève de Rembrandt, vient à la suite de son maître : plus sage dans sa touche, plus saisisable dans ses artifices, il atteint, cependant, à des effets de la plus grande vigueur. Swideroff appartient en partie à la même école ; un de ses chefs-d'œuvre : *Une Dispute de Buveurs*, d'après Ostade, reproduit toute la verve entraînante du modèle. Puis, car *j'en passe, et des meilleurs*, viennent les grands artistes du siècle de Louis XIV, et d'abord Pesne, notre compatriote, qui sut si bien comprendre et traduire Poussin, et dont le *Testament d'Eudamidas* éveille une aussi vive admiration que le ferait la contemplation de l'original.

Citerai-je ensuite tous ces burinistes merveilleux de l'école française, Masson, Nanteuil, Edelinck, dont la pureté, la finesse, l'éclat, sont si bien connus et appréciés ; et, enfin, au premier rang parmi eux, Drevet, dont le portrait de Bossuet, d'après Rigaud, a paru à des critiques éminents la plus haute expression de l'art national, le chef-d'œuvre incontesté de la gravure française ?

Cette série se continue jusqu'à nos jours par Wille, au burin si souple et si brillant, par Balechou, aux eaux si transparentes, et vient se clorre par Claessens, dont la *Femme hydropique*, d'après le chef-d'œuvre de Gérard Dow, reproduit avec bonheur la suave magie de l'original, et par Desnoyers, dont la *Vierge à la chaise* conserve toute l'angélique expression des Madones de Raphaël.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces épreuves, destinées à servir de

types et d'exemples pour apprécier la marche de l'art, sont toutes pourvues de ces *remarques* si préconisées par les amateurs, et qui caractérisent les premières et les plus belles ; que la gravure de Pesne, par exemple, ne redoute guère la comparaison que de trois ou quatre rivales, et que le chef-d'œuvre de Rembrandt est d'un éclat, d'un velouté, à exciter la jalousie du collecteur le plus dédaigneux.

Maintenant, je croirais faire injure au généreux donateur, si j'essayais d'apprécier, en chiffres mercantiles, la valeur de cette précieuse collection. Il suffira, d'ailleurs, d'ouvrir le *Manuel* de Joubert, les *Catalogues* de Bartsh et de Claussin, pour être suffisamment renseigné sur ce point. Tout ce qu'il est permis de dire, sans violer de délicates convenances, c'est que jamais, avec les ressources ordinaires que la libéralité de l'administration municipale met à sa disposition, la Bibliothèque publique n'aurait pu prétendre à réaliser d'emblée, et d'un seul coup, une aussi splendide acquisition.

Ainsi donc, l'œuvre est désormais fondée ; elle prospérera, nous n'en saurions douter. Tout nous fait pressentir que le donateur lui-même voudra la perfectionner, et surtout qu'il s'efforcera de compléter l'intéressante série de types qu'il a si magnifiquement ébauchée. Déjà, suscités par cette initiative à peine divulguée, des dons particuliers nous ont été adressés ou nous sont promis. L'administration municipale viendra sans doute aussi en aide à cette fondation naissante. Mais, quelques larges développements que cette belle œuvre obtienne par la suite, la reconnaissance publique n'aura garde d'oublier quel fut le bienfaiteur libéral qui montra l'exemple et provoqua l'élan.

A. P.

MAISON D'OLIVIER BASSELIN.

Au Val de Vire (Calvados)

Digitized by Google

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

1845.

La *Revue de Rouen* est aujourd'hui répandue dans les Bibliothèques publiques, les Cabinets littéraires et les Cercles de la province; elle a trouvé son public et des lecteurs assidus. Il ne lui reste plus qu'à continuer dans le même esprit, et c'est à quoi elle ne cessera de s'appliquer.

Le Gérant de la *Revue de Rouen*, nous l'avons déjà dit et surtout nous l'avons prouvé, n'a jamais fait de ce recueil un objet de spéculation. En ouvrant une tribune aux écrivains de la Normandie tout entière, il n'a jamais eu pour but que de contribuer au progrès de la science, des lettres et des arts dans notre province. Il regarde comme un devoir de reconnaissance de publier les noms de ceux qui lui ont prête leur concours. C'est à ce titre qu'il donne la liste des personnes qui ont bien voulu s'associer, comme souscripteurs, à cette œuvre patriotique.

Le MINISTÈRE de l'Intérieur. — 2 *ex.*
La BIBLIOTHÈQUE publique de Rouen.
— du Havre.
— de Dieppe.
— de Neufchâtel.
— d'Yvetot.
— de Caen.
— de Falaise.

La COUR ROYALE de Rouen.
Le CERCLE de l'Union.
— du Commerce.
— Grand-Pont.
— Saint-André.
— Saint-Louis.
Le CERCLE des Commerçants, à Elbeuf.
Le Nouveau CERCLE, au Havre.

MM.

ADAM, manufacturier.
AUFFAY (le comte d').
AVENEL, D. médecin.

BACHELET, avoué.
BAILLEUL fils, à Yvetot.
BALLIN, direct. du Mont-de-Piété.
BANCE (Alexandre), négociant.
BARABÉ, archiviste du département.
BARBET (Henry), maire de Rouen.
BAROCHE (H.)*, avocat.

MM.

BAUDRY (Fréd.), avocat.
BAUDRY, ancien négociant.
BELLANGÉ (H.), conserv. du Musée.
BELLIZARD, libraire, à Paris. — 2 *ex.*
BESSON, membre du Cons. municipal.
BETTANCOURT, courtier-maritime.
BEUZEVILLE, homme de lettres.
BÉZUEL, de Pavilly.
BIANCOUR (Jules).
BIDARD, à Maromme.
BLANCHEMAIN, à Paris.

MM.
Blanquet (P.-C.), à Yvetot.
Boitel (L.), gérant du *Lyonnais*.
Bosquet (Dem. Amélie).
Bouctot (Georges).
Boudin, homme de loi.
Boullenger (le baron).
Bourdelle fils, manufacturier.
Boutteville (De), directeur de l'Asile des aliénés.
Brière (Alcide), négociant.
Burel (Amand), manufacturier.

Cabanon (Jules).
Cambry (De).
Canel (A.), à Pont-Audemer.
Caron, peintre.
Carré fils aîné, négociant.
Carrey (De), direct. des Douanes.
Cazavan, réd. du *Journal de Rouen*.
Caumont (A. de), membre de l'Institut, à Caen.
Chéruel, professeur d'histoire.
Chesneau, lieutenant-colonel de la Garde nationale.
Cheveraux, propriétaire.
Choiselat, commandant du Recrutement.
Cochet (l'abbé).
Coquatrix (Emile), homme de lettres.
Corbière (Ed.), à Morlaix.
Courcelles (Mad. la baronne de).
Crevel (rue Cauchoise).
Curmer, adjoint au maire.
Cuvelier-Langlois (Mad.)

Damiens, manufacturier.
Darcel (A.) fils aîné.
Dassier, commerçant.
Daviel (A.), avocat.
Davranche, avocat.
Debons (Eugène), négociant.
Decamps, ancien négociant.
Decaux (quai de Paris).
Delafontaine (Alph.), négociant.
Delafosse (Aug.), négociant.
De la Londe du Thil.

MM.
Delamotte, not. honoraire, à Evreux.
Delaunay (Paul), direct. de la Poste.
Delécluze (Jules), négociant.
Denis, courtier-maritime.
Denize (André), à Routot.
Depeaux (F.), négociant.
Derache, libraire, à Paris.
Deschamps, avocat.
Desjardin, à Paris.
Desjobert, député.
Deslandes, directeur des Théâtres.
Despierres, papetier.
Desroziers, édit. de l'*Art en Province*, à Moulins (Allier).
Desseaux, avocat.
Deville (A.), membre de l'Institut.
Dieuzy fils (Pierre), négociant.
Doudement, D.-M.
Doyat, ingénieur en chef.
Drouin (Alexis), architecte.
Duboc fils, filateur, à Barentin.
Ducastel, manufacturier.
Duclos, fabricant.
Duhamel-Clément.
Dujardin aîné, ancien agréé.
Dulesmont, propriétaire.
Dumée, artiste peintre.
Dumesnil, banquier.
Dumoulin, libraire, à Paris.
Dupuis (Constant), à Forges.
Duranville (Léon de).
Duthil (Victor).
Dutuit (E.), adjoint au Maire.

Édet, libraire. — 2 *ex*.
L'*Echo du Monde savant*, à Paris.

Fallue (Léon).
Flavigny (Ch.), à Elbeuf.
Floquet (A.), membre de l'Institut.
Fourquemin (A.), négociant.
Frank, artiste peintre.
Fromentin (Alex.)
Froudière, avocat.

Gaugain (H.)

MM.

Germonière, négociant.
Genot, directeur de l'Octroi.
Gérard (le Général).
Gillet.
Girard, manufacturier.
Girardin, membre de l'Institut.
Glanville (De).
Graindorge, notaire.
Guiard, professeur au Collége.
Gurney (Daniel), North-Runcton (Angleterre.)

Haulard, libraire.
Haussez (le baron d'), à St-Saëns.
Helot (Jules), D.-M.
Herpin, libraire.
Hervey (le baron d'), à Paris.
Homberg (Th.), avocat.
Hugot, graveur.
Hulard, D.-M.
Hurault de Ligny, négociant.

Izarn, adjoint au maire.

Jehenne, libraire au Havre.
Jolimont (T. de), artiste.
Journal de l'Arrondissement du Havre, à Ingouville.

Keittinger-Turgis, manufacturier.

Lair (P.-A.), à Caen.
Lamy, anc. négociant, à Caudebec.
Langlois, notaire à Montivilliers.
La Prévotière (De), membre du Conseil municipal.
La Quérière (E. de), négociant.
La Rochefoucault-Liancourt (le marquis de), à Liancourt.
Leballeur (Ch.), manufacturier.
Lebret, pharmacien.
Le Breton (Th.), homme de lettres.
Le Brument, libraire. — 8 *exemp.*
Lechevrel, maire de Montivilliers.
Lecomte (l'abbé), au Havre.
Ledoyen, libraire, à Paris.

MM.

Lefebvre (Ch.), inspect. des Écoles primaires.
Lefebvre (Félix), à Saint-Saëns.
Lefebvre (Ulysse).
Lefebvre, pharmacien à Malaunay.
Lefèvre, imprimeur.
Le Filleul des Guerrots.
Lefort-Gonssollin, négociant.
Legendre, négociant.
Legrand, maire de Saint-Pierre-sur-Dives.
Lelièvre, typographe.
Lelong, membre du Conseil général.
Lemire (Amand), négociant.
Lemire (Ed.), propriétaire.
Lepicard, percepteur, à Darnétal.
Le Prevost (Alfred), agréé.
Lesueur, pharmacien à Goderville.
Levavasseur (Ch.), député.
Letellier, caiss. du Mont-de-Piété.
Lévy, architecte.
Lizot, président du Tribunal civil.
Lormier (Charles).
Lucq, négaciant.

Mairie (P. de la), à Gournay.
Malétra (E.), négociant.
Malliot, professeur de chant.
Malortie, négociant.
Marcel, notaire, à Louviers.
Melays, D. médecin.
Ménereuil, négociant.
Millet Saint-Pierre, au Havre.
Moniteur Universel (le), à Paris.
Morin (Gustave), directeur de l'École de peinture.
Movan, négociant.
Muret (Th.), à Paris.

Navet (madame).
Naze, pharmacien.
Normanville (De).

Odoard (le comte).
Osmoy (le comte d').
Oursel, ancien pharmacien.

MM.
Parchappe, D. Médecin.
Passy (A.), sous-secrétaire d'État.
Payen (F.), agréé.
Pellecat, avocat.
Periaux (Émile.)
Perrot, ingénieur, à Paris.
Petit (Jules), artiste peintre.
Philippe, limonadier.
Philippe-Lemaitre (mad.), à Illeville.
Picard (l'abbé), curé de Notre-Dame.
Piperey (De), propriétaire.
Place, employé des Contr. indirectes.
Poixblanc, propriétaire.
Pottier (André).
Prevost, substitut.
Prevôt, à Dieppe.

Quemin, négociant.
Quesnel (Édouard), propriétaire.
Quesnel (Louis), propriétaire.

Rapp, courtier-maritime.
Rasse, instituteur à Boscguerard.
Renouard (Eug.), artiste peintre.
Revue du Havre (la).
Revue de Caen (la).
Ribard, ancien maire de Rouen.
Richard (Ch.), archiviste de la Mairie.
Rivière, fabricant.
Rollet (Victor), négociant.

MM.
Rondeaux (J.), ancien négociant.
Rondeaux-Pouchet, négociant.
Rouland, procureur-général, à Douai.
Rousserie (De la), propriétaire.

S.-Leger (De), ingénieur en chef des Mines.
Sainte-Beuve, à Evreux.
Selle, avocat, à Paris.
Senard (Jules), avocat.
Senéchal, ancien négociant.
Sourdois (Jules), négociant.
Spencer-Smith, à Caen.

Tabouelle, à Elbeuf.
Techener, libraire, à Paris.
Thomas, propriétaire.
Touroude, libraire, au Havre.
Toussaint, avocat, au Havre.

Vasselin (Paul), à Fécamp.
Verrier, vétérinaire.
Vidal (C.), dir. de la Banque.
Vigie (*la*), à Dieppe.
Villers (Martin de), président de la Société Philharmonique.
Vimard, greffier à la Cour royale.
Vingtrinier, D.-M.
Voisin, D.-M., à Déville.
Voranger, D.-M.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA REVUE DE 1845.

PREMIER SEMESTRE.

DEUXIÈME SEMESTRE.

PLANCHES.

Rouen. — Imprimerie de A. PÉRON.

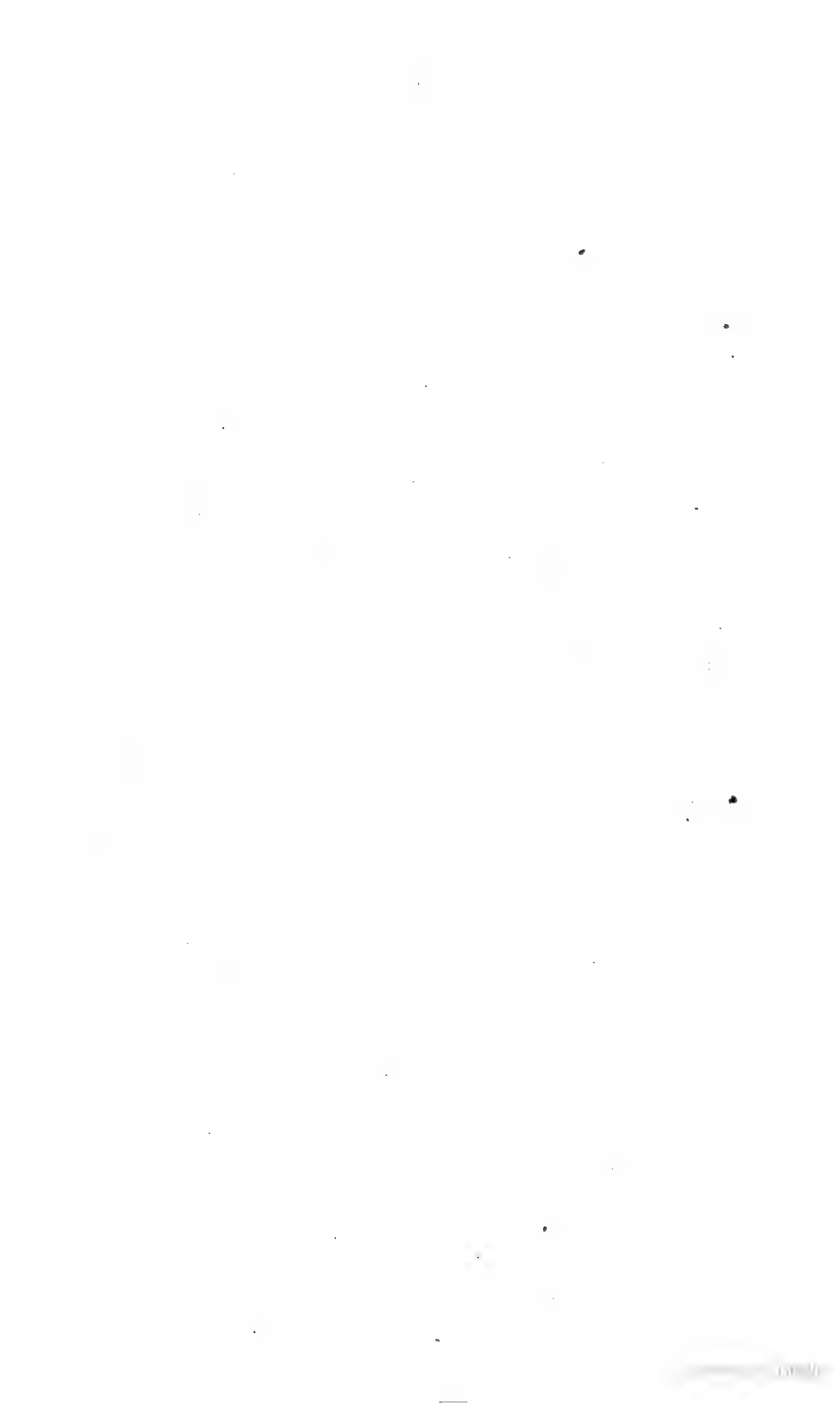

LITTÉRATURE.

Olivier BASSELIN.

Parmi les personnes qui liront cette notice, combien y en a-t-il qui connaissent Olivier Basselin? combien y en a-t-il qui puissent en parler autrement que par tradition? Un petit nombre, sans doute, (et, je le dis à ma honte, j'étais, il y a quelques jours, de la seconde catégorie), une demi-douzaine de studieux, tout au plus, a pris la peine de feuilleter d'un bout à l'autre la collection peu volumineuse des œuvres du poète virois. On sait vaguement que vaudeville vient de ***Vau-de-Vire***; mais on s'en tient là : et Boileau lui-même, le judicieux Boileau, qui fait naître assez arbitrairement le vaudeville d'un ***trait de satire***, ne paraît pas avoir soupçonné l'origine de cet ***agréable indiscret*** dont le nom a dérouté plus d'un docte étymologiste[1].

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y a mieux qu'un rapport de lettres et de son entre le vaudeville primitif et les vaux-de-vire d'Olivier Basselin. Seulement, ce petit poème, qui, à sa naissance, était un véritable ***enfant du plaisir***, folâtre et insouciant, toujours entre deux vins ou entre deux draps, est devenu, dans la suite des temps, caustique et hargneux. Il s'est mis aux gages de la politique ;

[1] *Vaudeville*, selon Chardavoine, Caillière et La Monnoye, vient de *voix-de-ville*.

il s'est fait *important* et *frondeur* : il a remplacé la franche gaîté par l'allusion maligne, le trait grivois par l'épigramme ; il a pincé sans rire. Puis, après une sorte de renaissance qui eut lieu au siècle dernier, on l'a vu déchoir de nouveau, perdre de plus en plus sa physionomie native ; et enfin, de nos jours, il est allé s'enterrer obscurément dans les pique-niques du Caveau moderne. *Sic transit gloria vini.*

Le vin, non celui de la Normandie, qui en récolta, comme on sait, jusqu'au règne de Charles IX, (de celui-là, Basselin, qui était quelque peu latiniste, aurait pû dire comme Horace de certain nectar : *Vina nihil moror illius oræ*); le vin d'Orléans, faute de meilleur, ou le *sildre*, le *doux dagorie*, voilà la source unique où le bonhomme Olivier puisait, au xv[e] siècle, ses aimables et ingénieuses inspirations. La *dive bouteille*, ce Saint-Graal de l'épopée rabelaisienne, n'était pas encore proposée aux *beuveurs très illustres*, comme le but d'un pélerinage bachique ; mais elle avait déjà ses dévots, et l'honnête foulon de Vire paraît avoir été un des plus fervents qui furent onc. Son physique, qu'il a soin de nous faire connaître, était évidemment celui d'un ivrogne émérite :

Beau nez, dont les rubis ont cousté mainte pipe
De vin blanc et clairet,
Et duquel la couleur richement participe
Du rouge et violet ;
Gros nez ! qui te regarde à travers un grand verre,
Te juge encor plus beau.
Tu ne ressembles point au nez de quelque hère
Qui ne boit que de l'eau....

Cet usage, voire cet abus du *sirot* d'Orléans, avait exercé une influence fâcheuse sur la vue, sur la santé et sur la bourse du gaillard biberon. Ses yeux n'étaient pas des meilleurs ; mais il s'en consolait :

. . . . . J'ame mieux perdre les deux fenestres
Que toute la maison.

La maison elle-même n'était pas en merveilleux état. Il se plaint de *toulx* et *rheumes :*

. . . . J'ai ung mal de nature :
Mon poulmon tout sec devient.

A cela il ne trouve qu'un remède, c'est de boire *bien soubvent:*

Ceste couppe est toute pleine ;
J'en vay laver mes poulmons.

Mais, pour ne pas se brouiller avec la médecine, il a soin de se faire donner une consultation. Dans un dialogue qui est un petit chef-d'œuvre d'esprit et de grâce, il se met en scène avec un médecin, habile homme qui se garde bien de contrarier son malade :

VIEILLART.

Conseillez-moy pour ma santé,
Car vous sçavez la médecine,
Et vous serez bien contenté.

MÉDECIN.

Pour vous j'emploiray ma doctrine,
Vous conseillant fidellement,
Et ne vueil point de vostre argent.

VIEILLART.

Que fault-il pour ma toulx guarir
Et le rheume qui me tourmente
Et cuide me faire morir?

MÉDECIN.

Recipe du jus de la plante
Qui se soustient par eschalas,
Deux ou trois fois à ton repas.

Ces deux ou trois *voltes* se multipliaient sans doute à l'infini. La pépie devait être très intense chez un homme qui *soulloit*

Boire autant de fois du bon
Qu'a de lettres nostre nom.

Et il dut laisser souvent à l'hôtesse, comme il le dit quelque part,

Mille mercis en payement.

Car, en fin de compte, le pauvre Olivier se trouva très mal dans ses affaires. On l'interdit, on lui donna un curateur, on le mit à la

portion congrue, et il faut entendre l'accent piteux avec lequel il déplore le traitement qu'on lui inflige, à lui *vénérable biberon* :

Helas! que faict ung povre yvrougne?
Il se couche et n'occit personne,
Ou bien il dict propos joyeulx.
Il ne songe point en uzure,
Et ne faict à personne injure.
Beuveur d'eau peut-il faire mieulx?

Ce fut vraisemblablement sa femme qui provoqua son interdiction. Il paraît qu'elle ne goûtait pas certaine compensation dont le gaillard Basselin touche un mot dans le vau-de-vire LXI (édit. de M. J. Travers), et qu'elle se trouvait réellement *mal porveue*. Un des parents, peut-être un frère de son mari, (*proh pudor!*) fit les frais de la procédure. Cela criait vengeance. Aussi, l'avocat Le Houx, dans sa vertueuse indignation, a-t-il justement flétri la conduite de ce frère dénaturé :

Raoul Basselin fit mettre en curatelle
Honteusement le bonhomme Olivier.

Basselin, nous l'avons vu, se lamenta doucement :

Serait-ce subjet pour juger
Qu'il me faut mettre en curatelle?

Il se consola de son procès comme il se consolait de ses yeux, comme il se consolait de ses rhumes. Vous devinez comment :

Bon sildre, oste le soussy
D'ung procès qui me tempeste.

Rien n'annonce, d'ailleurs, que sa *fourcelle* ait jamais chômé comme son moulin. Nulle part sa gaîté ne semble altérée, sa verve allanguie. Il est probable que de charitables voisins retirèrent chez eux le buveur en débine, et que Basselin n'eut pas à se plaindre de cette hospitalité mérovingienne. Oyez l'expression de sa joie!

Lorsqu'on perce chez mon voizin
Ung tonneau de bon sildre plein
Ou de bon vin,

Me semble qu'on me fiance;
J'ai bonne esperance
D'en boire une souspirance
Soir ou matin.

Peut-être même l'hôte, touché de ses malheurs,

(Les hôteliers de ce temps-là
Valaient bien, dit-on, ceux du nôtre)

ne se montra-t-il pas trop exigeant sur l'écot du pauvre diable. On peut, sans trop d'imagination, attribuer cette grandeur d'ame au cabaretier du xv[e] siècle, et le fait semble résulter des louanges que lui décerne le bon Olivier, de l'abondance de son cœur d'*yvrongne* :

Louons nostre hostel :
Bibimus satis;
Et l'hoste le quel
Nos pavit gratis......

Remarquez le *gratis*, et dites que le bon vieux temps n'était pas l'âge d'or.

Il eût été bien fâcheux que, faute de quelques *karolus*, cette riche nature de poète se fût étiolée, que cette admirable verve eût expiré misérablement au milieu des tracasseries et des déboires domestiques. Olivier Basselin, comme depuis notre La Fontaine, était doué de l'heureuse insouciance, de l'imperturbable apathie qui a été le privilége de tant de poètes, grands et petits. Il possédait au plus haut degré cette fibre molle, cette humeur douce et nonchalante qui prend le temps comme il vient et les choses comme elles sont. Il ne se montrait difficile que sur un article, *le bon piot :*

Jamais pour bon n'advoueray
Le poiré;
C'est un nuizible breuvaige ;
Toutes fois je le permets
Aux varlets
Qui n'ont point soing du mesnaige

Au demeurant, il s'accommodait de tout, même de son rhume, même de sa femme. Cette madame Basselin, sauf les dettes de cabaret, ne semble pas avoir eu de graves reproches à faire à son bon-

homme de mari. Il était époux fidèle (*vide suprà*), quoique d'une fidélité assez peu méritoire. Son tempérament, de son aveu, était fort calme : il en avait meilleur marché que de sa pépie. Dans une pièce qui est d'une date antérieure à son mariage, il se montre on ne peut plus détaché sur le sentiment :

> On va disant que j'ay faict une amie,
> Mais je n'en ay point encore d'envie :
> Je ne sçauroy assez bien courtoisier.
> . . . .
> Faisant l'amour, je ne sçauroy que dire....

Une seule fois il laisse percer une légère pointe d'humeur égrillarde. A la vérité, le temps, le lieu, l'*herbe tendre*, devaient lui servir d'excuse. Il s'agit d'une rencontre

> . . . . Près le pié d'un sycomore vert.

Nous tirerons prudemment le rideau sur cette petite scène de pastorale qui tourne au grivois. *Madalaine* (c'est le nom de la belle endormie) repousse durement les avances de son adorateur, et Basselin prend son parti en vrai philosophe :

> Puisque par toi j'ai perdu mes amours,
> Tousiours, tousiours,
> Contre l'amour et la soif rigoreuse
> Que sois, bon vin, armé de ton secours!

Maintenant que nous avons esquissé le portrait de l'homme, disons quelques mots du poète.

Olivier Basselin est un poète dans toute l'acception du mot, poète d'instinct, de libre fantaisie, de veine légère et facile, quelquefois d'inspiration généreuse, de sens juste et même profond, surtout d'entrain et de verve, avec une certaine sobriété (il ne s'agit que du style), un certain tour précis et ferme, presque inconnu de son temps et rare dans tous les temps. Selon moi, il y a bien loin, sous ce rapport, de Basselin à Villon, qui lui est postérieur de 70 ans. Je sais que nous ne possédons pas la première édition des *Vaux-de-Vire*, que le texte de notre auteur a subi des remaniements nombreux, que son style est habillé à la mode du XVI^e^ siècle. Mais, quels qu'aient été les changements dont il a été l'objet et peut-être la victime, je ne doute pas

que ces retouches n'aient porté plutôt sur les mots que sur les choses ; qu'en rajustant la forme, on n'ait respecté la composition ; enfin, que nous n'ayons, sinon les couleurs primitives, du moins les cadres et le fond des vaux-de-vire originaux. Or, dans cette hypothèse, on ne saurait trop apprécier la finesse, le naturel, la grâce *prime-sautière* d'un contemporain d'Alain Chartier, le fade et alambiqué rimeur. Certes, si l'histoire du baiser de Marguerite d'Ecosse est vraie, j'ai regret à une faveur si mal placée, et j'aurais bien mieux aimé, pour l'honneur des Muses, que Marguerite eût envoyé une bonne pipe de vin de Limoux ou de Grave à l'honnête et besoigneux Olivier. Mais qui aurait soupçonné alors que l'auteur du poème des *Quatre-Dames* eût en Normandie un compatriote, foulon de son métier et ivrogne d'habitude, qui aurait pu lui en remontrer dans son art ?

Reportons-nous au temps où vivait Basselin, et nous sentirons mieux le mérite de ses chansons. Où en était la poésie française au commencement du xv^{e} siècle ? Au *Roman de la Rose*, dont les traditions régnèrent sans partage jusqu'à Villon, et étaient encore en honneur au temps de Pasquier et de Du Bellay. Or, le *Roman de la Rose*, vous le savez, c'est l'ennui, le fatras, la longueur interminable, la monotonie rebutante, l'allégorie d'un bout à l'autre : c'est la plus insipide lecture qu'on puisse faire. *Dangier*, *Faux-Semblant*, *Bel-Accueil*, non contents de circuler dans les détours infinis d'un roman monstre de 22,000 vers, s'étaient introduits partout : ils avaient tout accaparé, tout mis à rançon, les *dicts*, les *moralités*, jusqu'aux *virelais* et aux *rondeaux*. Charles d'Orléans, le gentil poète, n'est pas exempt, à beaucoup près, de la maladie de son époque. Cette peste de l'allégorie s'était si profondément infiltrée dans notre littérature, elle avait tellement perverti le bon sens naïf de notre nation, qu'on la retrouve encore au xvi^{e} siècle dans les premiers ouvrages de Marot. Eh bien ! c'est au milieu de cette métaphysique subtile et creuse, de ce jargon quintessencié, de cet assommant pédantisme, et, pour dernier contraste, dans le feu d'une guerre cruelle, au sein d'une province désolée par l'invasion étrangère, que l'on distingue les accents d'une muse vraiment française, vraiment nationale, la voix d'un pauvre artisan qui, à la barbe de ces damnés *godons* pillards et traîtres, chante les pommiers de son pays, avec une gaîté qui n'est pas de l'indifférence

et quelquefois avec une larme patriotique dans les yeux. Cela n'est-il pas charmant? Je me représente le bon Olivier vidant un *godet* chez l'hôte débonnaire qui l'abreuvait *gratis*. Je le vois entre deux compères,

> Ayant le dos au feu et le ventre à la table,
> Estant parmi les pots pleins de vin délectable,

chantant à tue-tête :

> Je suys bon Virois
> Et compaignon Gallois.

Et s'arrêtant de fois à autre pour avaler une *souspirance* de ce joli vin de *Limoy*, ou pour lorgner, dans le cristal de son *hanap*,

> . . . Ce petit soleil
> Qui fretille et rayonne.

Je le vois dilaté, épanoui, la face enluminée, la lèvre merveille, gai comme un oiseau, insouciant comme un poète.... Tout-à-coup le tocsin retentit; une rouge fumée s'élève à l'horizon : un messager accourt tout hors d'haleine... Les Anglais brûlent quelque château, quelque ferme dans le *Bocage*. Oh! comme à l'instant le digne buveur s'arrête dans l'entrain de sa verve bachique! comme il se dégrise par enchantement! Quelle tristesse, quelle indignation se lisent sur cette figure rubiconde! Quels accents de patriotique douleur s'échappent de cette *bouche avinée!*

> A la duché de Normendie,
> Il y a si grant pillerye,
> Que l'on n'y peult avoir foyzon.
> . . . .
> Ceux par qui c'est, Dieu les maudye,
> Et aussy la vierge Marye,
> Sans jamais avoir guarison!

Combien on aime à trouver cet élan de colère généreuse dans un homme du peuple qui avait été soldat, dans ce pauvre hère à qui le bon vin semblait meilleur quand il le buvait à l'extermination de nos ennemis! On a beaucoup cité, beaucoup vanté quelques traits de

Villon, qui lui aussi, mais quand la France était déjà libre, faisait trève à ses *Repues franches*, pour rappeler la gloire de son pays,

> Et Jehane la bonne Lorraine,
> Que Engloys bruslèrent à Rouen.

Mais qu'il y a loin de ces quelques mots jetés au hasard et noyés dans un déluge d'obscénités, qu'il y a loin d'une saillie, d'un éclair de patriotisme, au sentiment soutenu, à l'admirable expression qui anime tout le vau-de-vire dont j'ai cité quelques vers, à ce mélange de gaité et d'amertume, *à ce rire dans les larmes* qui rend si délicieuse la lecture de la pièce suivante :

> Tout à l'entour de nos rempars
> Les ennemis sont en furie :
> Sauvez nos tonneaux, je vous prie !
> Prenez plus tost de nous, souldars,
> Tout ce dont vous aurez envie :
> Sauvez nos tonneaux, je vous prie !
>
> Nous pourrons après, en beuvant,
> Chasser nostre merencolie :
> Sauvez nos tonneaux, je vous prie !
> L'ennemi, qui est cy devant,
> Ne nous veult faire courtoizie :
> Vuidons nos tonneaux, je vous prie !
>
> Au moins s'il prent nostre cité,
> Qu'il n'y treuve plus que la lie :
> Vuidons nos tonneaux, je vous prie !
> Deussions-nous marcher de costé,
> Ce bon sildre n'espargnons mie :
> Vuidons nos tonneaux, je vous prie !

Peut-être croira-t-on que Basselin est moins bien inspiré quand la fibre nationale n'est pas émue en lui, quand il n'est plus qu'un poète de taverne. On se tromperait si on le regardait comme un enfileur de *dondon* et de *tirelarigot*, si on le mesurait à l'aune des modernes auteurs de *ponts-neufs*. Certes, on serait heureux de trouver dans Collé, dans Panard, dans Désaugiers même, des chansons du caractère de celles qui portent les numéros XI, XLVII, LI, LVI, dans l'édition de M. Travers. Ces vaux-de-vire offrent le mérite vrai-

ment prodigieux, si l'on se reporte au temps, d'une forme nette, précise, piquante, d'un entrelacement régulier et ingénieux de rimes, le 47e en particulier, d'un mouvement lyrique singulièrement remarquable, le 51e, de cette grâce mélancolique qui distingue la ballade des *Dames du temps jadis*. Je voudrais tout citer, mais je préfère renvoyer mes lecteurs à Basselin lui-même. Quant aux traits semés dans ses poésies, plusieurs ont eu la fortune (dirai-je l'honneur ?) d'être reproduits par nos chansonniers modernes. Dans le vau-de-vire LIV, je rencontre ce vers :

Les beuveurs d'eau ne font point bonne fin.

M. de Ségur, je crois, a dit :

Tous les méchants sont buveurs d'eau,
C'est bien prouvé par le déluge.

J'ôte mon chapeau à Basselin.

Un couplet du vau-de-vire I m'a rappelé Henri IV et le Misanthrope.

Se le Roy sa faveur donnoit
A celuy qui le mieulx boiroit,
Et qu'il me peust congnoistre,
Comte ou marquis il me feroit :
Pour veoir comme il m'en avendroit,
Je le vouldroy bien estre !

Enfin, il y a, dans le vau-de-vire XLIV, une charge d'avare dont Molière aurait pu faire son profit pour compléter le portrait d'Harpagon.

S'il donnoit aux jours de feste
A deux povres ung denier,
Ce n'estoit sans reschigner
Encor demandoit son reste.
. . . .

Nonobstant toute cette malice, toute cette gentillesse, toute cette inspiration, Basselin est peu connu. On l'estima fort de son temps entre la Vire et la Virène. Les bons amis du poète conservèrent religieusement sa mémoire, et la transmirent à leurs fils avec ses vers qui ne furent probablement pas écrits de son vivant. Basselin a eu, comme Homère, ses *Rhapsodes*, ses *Diascevastes*. L'un d'eux, l'avocat Le

Houx, qui vivait au XVIe siècle, a recueilli une partie des chansons de son maître, et, en disciple plus fervent que circonspect, il a peut-être eu le tort de les corriger. De nos jours, trois hommes appartenant à la Normandie, MM. Asselin, L. Dubois et J. Travers, ont successivement publié, avec un soin qui les honore, les compositions du poète virois. Mais ces travaux si estimables, si consciencieux, sont malheureusement peu répandus. Dans ce siècle de réimpressions, on ne s'est guère préoccupé du bonhomme Basselin, que je n'oserais pas, comme M. Dubois, appeler un *homme de génie*, ni même, comme M. Travers, rapprocher de La Fontaine, mais qui n'en est pas moins un charmant esprit, un poète vrai et naturel, entre le pédantisme scolastique de son âge et l'affectation puérile de l'âge suivant, entre les élucubrations indigestes d'Alain Chartier et les rimes sophistiquées de Jean Molinet et consorts. Il y a plus de sens dans un couplet de Basselin, que dans l'ouvrage tout entier de *Jean Joret*, poète d'un temps postérieur et d'un mérite très inférieur, que l'on aurait bien pu se dispenser de nous faire connaître.

Au risque de me jeter dans une digression un peu longue, je crois devoir (mes lecteurs le comprendront) motiver, séance tenante, mon jugement sur ledit *Jean Joret*, et sur la récente exhumation qui a été faite de son poème hétéroclite. Certes, il est permis à chacun d'imprimer, aux risques et périls de son libraire, quelque vieux manuscrit qu'il eût peut-être mieux valu laisser dans la poudre des bibliothèques. Il y a des personnes qui se pâment à l'odeur d'un parchemin jauni, qui tombent en extase devant des caractères gothiques, des admirateurs passionnés de l'hiatus, de l'enjambement, de la *bourre* (je me sers de l'énergique expression de Malherbe), des déchiffreurs infatués qui mettent bien haut un talent bien mince. Cela les regarde, et nul ne prétend les troubler dans leur béatitude naïve. Ils se sont procuré des sensations agréables, on ne lit pas les rogatons qu'ils exhument, et tout est dit. Mais, lorsqu'au plaisir innocent de ressusciter un poète mort-né, on veut joindre le régal savoureux de berner une classe nombreuse de lecteurs, d'apostropher en termes peu courtois les faibles d'esprit qui tiennent à la correction, à l'harmonie du style, à la *forme*, en un mot, dont certaines gens font bon marché, et pour cause ; lorsqu'on traite de haut en bas, lorsqu'on flétrit du nom d'*honnêtes savants*, de *petits Châ-*

teaubriand de collége, ceux qui peuvent refuser de croire, sur la foi de l'éditeur de Jean Joret, que six vers de Robert Wace, par exemple, résument *ce qu'il y a de plus largement poétique, et surtout de plus profondément philosophique dans toute notre littérature moderne:* alors, quand le livre où sont énoncés de pareils aphorismes tombe, par hasard, entre les mains de lecteurs sensés, il s'expose à soulever de fâcheuses réclamations. A propos des six vers précités du poète anglo-normand, l'éditeur de Jean Joret entame une discussion sur l'excellence de la *pensée*, qu'il exalte aux dépens de la *forme*. Sans le suivre sur ce terrain, je prendrai la liberté de lui dire que, si *la pensée est l'ame de la poésie*, nous ne sommes pas des êtres assez immatériels pour nous contenter, en littérature, d'ames sans corps; que si le néant des choses humaines n'avait jamais été mieux exprimé que par ces lignes :

Tout chiet, tout muert, tout vait à fin :
Homs muert, fer use, fust porrist,
Tur font, mur chiet, rose flaistrit,
Cheval tresbuche, drap viesit :

la pensée, toute philosophique qu'elle est, aurait bien pu ne pas faire fortune. Je comprends que l'éditeur, par suite de la délicatesse qu'il montre en fait d'harmonie, soit devenu amoureux de son auteur, et qu'il trouve fort harmonieux (c'est lui-même qui les signale) des vers comme ceux-ci :

Ce beau jardrin est à ung roy très digne
Qui n'a qu'un fils....
N'a home nul, jamais il n'est permis
D'y résider s'il n'a fidélité,
Gardes y a, que nuls faux ennemis
N'y facent mal furt ou crudélité.

Mais il me permettra de n'être pas de son avis, et de croire que la poésie de Jean Joret n'est pas *fort précieuse*, malgré *le doux parfum de symbolisme et de christianisme qui s'élève de toutes ces strophes, et leur donne un charme inexprimable qui porte à penser*. Il voudra bien me permettre aussi, comme à beaucoup d'honnêtes gens, de lâcher encore quelquefois ce *gros distique* de Boileau :

Enfin Malherbe vint, et le premier, en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence.

Et il ne trouvera pas mauvais que je le prie de méditer cet autre *gros distique* d'Horace :

Si veteres ità miratur laudatque poetas,
Ut nihil anteferat, nihil illis comparet, errat.

Revenons à nos chansons et au brave Basselin, que je me reproche d'avoir éconduit pour donner audience à l'*escripteur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VII.* Le pauvre homme mourut de *male mort*, s'il faut en croire un témoignage contemporain. Dans sa haine contre les Anglais, il y avait peut-être plus que la colère d'un bon patriote, ou même qu'une rancune personnelle, si, comme le rapporte Le Houx, ils lui avaient fait *grant vergongne :* il y avait, dans cette haine (les poètes ont le don de seconde vue), un triste pressentiment de sa destinée. *Hellas!* s'écrie son disciple inconnu :

Héllas ! Ollivier Vasselin,
N'orrons-nous poinct de vos nouvelles ?
Vous ont les Engloys mis à fin.
. . . .
Vous soulliez gayement chanter,
Et demener joyeuse vie,
Et les bons compaignons hanter
Par le pays de Normendye.

Les Engloys ont faict desraison
Aux compaignons du vau-de-vire :
Vous n'orrez plus dire chanson
A ceux qui les soulloyent bien dire.

Non, vraiment, on n'eut point de nouvelles du pauvre Olivier ! Mais, nous l'avons dit, son souvenir demeura sacré à ses compatriotes : aujourd'hui encore, les Virois sont fiers de leur poète, et se plaisent à conduire l'étranger devant le *Moulin-Basselin.*

Théodore Guiard.

VARIÉTÉS.

Henri MONDEUX.

Tous nos lecteurs connaissent, au moins de nom et de réputation, cet étonnant calculateur, cet enfant phénomène qui est venu, pour la seconde fois, recueillir les approbations des habitants de notre ville, et s'offrir à leur admiration.

A la première visite que Henri Mondeux fit à Rouen, il y a cinq ans, la *Revue*, après s'être faite l'interprète des éloges enthousiastes que les esprits les plus éclairés accordaient à cette intelligence si prodigieuse dans sa force inculte, exprimait aussi les doutes et les inquiétudes que l'on pouvait concevoir sur l'avenir qui allait succéder à ces merveilleuses prémices. Henri Mondeux, se demandait-on, est-il destiné à ne se produire qu'en qualité de phénomène ; son cerveau ne renferme-t-il qu'une spécialité extraordinaire ; n'est-ce qu'une belle monstruosité de l'ordre intellectuel, dont il ne soit possible de tirer aucun produit sérieux, aucun résultat utile ; ou, suivant jusqu'au bout les voies ouvertes à son génie, ce jeune pâtre de la Touraine saura-t-il se constituer l'héritier et le successeur des Galilée, des Leibnitz et des Newton ?

Ces questions, que l'on s'adressait alors, n'ont pas perdu leur à-propos aujourd'hui ; les faits ne leur ont pas apporté de solution ; l'enfant se fait homme, et cependant aucune transformation notable, aucun progrès marquant n'annonce encore sa destinée. A qui la faute ? Faut-il attribuer tout ce qu'il y a d'incomplet dans la science et dans les facultés de Henri Mondeux, aux circonstances défavorables de son éducation ou à un vice radical de nature ? Le public, dont on est venu réveiller les sympathies, nous permettra volontiers, sans doute, d'entrer dans un court examen à ce sujet.

Toutes les personnes qui ont assisté à quelques-uns des exercices mathématiques pratiqués par Henri Mondeux, soit en séance publique, soit surtout en séance particulière, où l'examen étant toujours plus calme est aussi plus approfondi, ont pu se convaincre que l'art du jeune arithméticien ne consiste pas seulement dans une promptitude surprenante à grouper et à assembler des chiffres, à multiplier ou à diviser des nombres, à composer et à décomposer des sommes énormes, billions, trillions, quadrillions, etc., sans le secours de la plume, et par le seul effort de la mémoire; c'est aussi avec la même rapidité, la même infaillibilité de coup d'œil que Mondeux arrive à combiner l'énoncé des problèmes qui présentent le plus de difficulté. Jamais de tâtonnements, d'hésitations ni d'incertitudes; la compréhension est chez lui intuitive et spontanée; c'est une lumière irrésistible qui s'empare de toutes les puissances de son cerveau; aussi le voit-on, sous l'empire d'une réflexion fortement concentrée, marcher au résultat avec l'assurance, l'enthousiasme, la fierté qui distinguent le véritable génie dans l'accomplissement de son œuvre. Cette inspiration puissante, qui se lit sur le visage du jeune Mondeux, tandis qu'il résout les problèmes qui lui ont été proposés, se retrouve dans ses paroles lorsqu'il expose les procédés, presque toujours nouveaux et qui lui appartiennent en propre, à l'aide desquels il est parvenu à saisir la solution. En effet, Mondeux possède à fond la langue du mathématicien et de l'algébriste; il la manie avec une aisance et une rectitude parfaites; on comprend, en l'écoutant, que c'est pour lui quelque chose de plus encore que la langue maternelle, c'est une révélation incarnée, un verbe divin.

Comment concevoir, d'après cela, que des facultés, si développées dans leur élévation, soient restreintes, quant à leur étendue, dans les bornes d'une étroite spécialité? Mondeux peut-il joindre, par exemple, — ainsi que le donnerait à supposer l'état actuel de ses connaissances, — à tant d'aptitude comme algébriste, une incapacité presque absolue comme géomètre? Ce serait là le phénomène le plus extraordinaire de son organisation exceptionnelle; mais il n'en est pas, il ne saurait en être ainsi.

Certes, il existe dans le cerveau plusieurs facultés locales et dont chacune correspond à un ordre particulier de talent; telles sont les différentes espèces de mémoires : la mémoire des images et des analogies, qui doit surtout appartenir au poète : celle des objets matériels,

au peintre, celle des nombres, au mathématicien, etc. Les facultés locales sont presque toujours l'indice d'une aptitude particulière, mais elles ne sont jamais le signe irrécusable du génie. Ainsi, que Mondeux possède à un degré supérieur la mémoire des chiffres, et qu'il soit presqu'entièrement dépourvu, comme on l'a dit, de celle des noms propres de personnes et de lieux, cela ne peut prêter à aucune induction plausible sur le plus ou le moins de portée de son intelligence. Mais, suivant nos remarques précédentes, si le jeune Mondeux est digne surtout d'admiration, c'est par la force et la promptitude de raisonnement, qui lui font aborder et trancher avec tant de facilité les problèmes qui lui sont soumis. Or, le raisonnement n'est pas divisible comme la mémoire, et, ce qu'on en possède, dans un certain ordre d'idées, peut s'appliquer également à tout ce qui est susceptible d'être raisonné. Lors donc que cette faculté se montre agissante sur un point, muette et inerte sur les autres, on peut en conclure qu'elle a manqué des mobiles nécessaires pour se produire dans tout son développement.

En appliquant ces observatious au jeune Mondeux, nous sommes fondée à croire que, si son instruction est nulle, ou simplement élémentaire à l'égard de certaines sciences abstraites qui sembleraient devoir lui être familières, telles que la géométrie et l'astronomie, la cause en est qu'on ne s'est pas assez préoccupé d'établir, dans les connaissances dont on voulait le doter, cet heureux équilibre qui seul lui permettra d'employer les merveilleuses puissances de son cerveau à un usage utile et fructueux. Notre conviction est d'autant plus ferme sur ce point que, ayant assisté à une leçon d'astronomie donnée à Mondeux par un professeur de notre ville, nous l'avons vu écouter avec attention, interroger avec à-propos, donner, en un mot, toutes les marques d'une curiosité intelligente et d'un sérieux intérêt.

N'est-il pas pénible et regrettable, et tous les vrais amis de la science le sentiront comme nous, de voir un être si remarquablement organisé, qui était appelé, peut-être, à devenir une des gloires de son siècle, réduit à une oisiveté honteuse, faute d'une instruction suffisante? Nous n'accusons pas le zèle de M. Jacoby, le patron et le professeur du jeune Mondeux, nous n'accusons que ses moyens; mais il n'en est pas moins vrai que l'existence nomade qu'il a été obligé d'adopter pour subvenir aux besoins de son élève, est tout-à-fait incompatible avec une forte éducation. Sous deux rapports prin-

cipaux, elle doit être fatale à Mondeux, d'abord parce qu'elle lui dérobe un temps précieux, et parce qu'elle paralyse en lui toute émulation, en blasant sa vanité par des succès trop faciles. Ce concert d'éloges, qui a fait les délices de l'enfant, nuit cependant déjà à la dignité de l'homme. Henri Mondeux ne sait pas, peut-être, car sa vie errante lui a peu permis jusqu'alors d'observer les hommes, il ne sait pas, dis-je, combien le monde mêle, à son apparente admiration, de secret dédain pour tous ceux qui n'ont que l'emploi stérile d'amuser sa curiosité. Si quelques esprits d'élite vénèrent, dans le jeune pâtre de la Touraine, la force sublime d'intelligence dont Dieu l'a doué, la foule, ne saisissant, dans tous ses profonds calculs, que le mouvement magique des nombres, qu'il mêle, divise, entrecroise, disperse, rassemble, et fait tourbillonner sans relâche devant l'esprit confondu, l'assimilera seulement à ces Jongleurs habiles, qui la charment par des jeux bizarres et fascinants.

Mais, quelque bonnes intentions que puisse avoir Mondeux pour travailler à s'élever à une plus utile et plus noble destinée, il ne le pourra sans secours, car il est orphelin, pauvre, et de plus il est chargé d'une dette de reconnaissance vis-à-vis de son professeur, M. Jacoby. Il faudrait donc que le Gouvernement, cédant aux justes sollicitations qui lui ont été adressées à ce sujet, consentît à patroner cet enfant de génie. Ce n'est pas une grâce à accorder, c'est un devoir à remplir. Aux êtres supérieurs et exceptionnels, on doit distribuer des faveurs exceptionnelles; pour la société, c'est là un principe de justice, puisqu'elle est appelée à recueillir ce qu'elle a semé; pour l'humanité, c'est un principe d'honneur et de religion. En attendant le jour qui n'est pas éloigné, nous l'espérons, où Henri Mondeux aura part aux bienfaits de l'état et sera placé sous sa protection immédiate, qu'il se prépare à rompre avec les habitudes d'oisiveté et d'indépendance qu'il a contractées; qu'il se résigne, à l'avance, à tous les sacrifices, pour arriver au complet développement de ses facultés; enfin, qu'il ait toujours présente à la mémoire une pensée bien simple, mais dont la méditation peut lui être très profitable, et qui a été écrite sur son album par une main célèbre : « Les plus beaux dons de la nature ne sont rien, s'ils ne trouvent leur application. »

Amélie Bosquet.

CRITIQUE ARTISTIQUE.

SUR UN APPEL

A L'OPINION PUBLIQUE

A PROPOS DE L'ACHÈVEMENT DE SAINT-OUEN.

Au moment où l'adjudication des grands travaux d'achèvement de Saint-Ouen, enfin effectuée, vient de marquer le commencement de cette entreprise monumentale qui doit illustrer notre cité et honorer notre époque, une voix s'est élevée pour protester contre cette œuvre, au nom de l'art outragé, de l'archéologie méconnue, et surtout en invoquant l'autorité de découvertes nouvelles qui ne tendraient à rien moins qu'à convaincre la pensée qui préside à cet achèvement, de violation flagrante de grands principes d'harmonie et d'unité. On voit que nous voulons parler d'une brochure publiée depuis peu, répandue à profusion dans notre ville, et dont le titre, singulièrement ambitieux [1], vise à la prétention de frapper un coup d'éclat subit et retentissant. L'auteur de cette sortie véhémente, M. de Jolimont, artiste d'un talent incontesté, mais en même temps antiquaire à systèmes très contestables, s'est complètement mépris sur l'opportunité de sa publication. Demeuré étranger à la discussion provoquée sur cet achèvement, pendant tout le temps qu'elle fut ouverte, il voudrait, aujourd'hui qu'elle est irrévocablement close, et que tous les dissentiments ont accepté ou subi la décision d'un jury

[1] APPEL AUX LÉGISLATEURS, AUX ANTIQUAIRES ET A L'OPINION PUBLIQUE *sur les projets de restauration et d'achèvement de l'église Saint-Ouen de Rouen, et sur la Loi qui en a voté l'exécution;* — Réflexions générales sur les abus et les vices de ces sortes de restaurations, par T. de Jolimont, etc. — Tiré à *six mille exemplaires*, et adressé au Roi, aux Chambres, aux Membres du Conseil des Bâtiments civils, aux Membres des Comités des Monuments historiques, aux Académies et Sociétés savantes de France et des pays étrangers.

solennel, la réveiller, dans je ne sais quel intérêt de contradiction et de scandale; il doit donc s'attendre à ce qu'on lui demande un compte rigoureux des moyens nouveaux qu'il apporte à l'appui de sa cause, et de deux découvertes inespérées dont il se glorifie.

La première des découvertes produites par M. de Jolimont serait celle-ci : On attribue au cardinal Cibo le projet du Portail actuel, tandis que l'inspection d'une vue figurée dans le *Livre des Fontaines*, tendrait à démontrer que les fondements de ce portail auraient été jetés antérieurement à la prise de possession de cet abbé.

Il est vrai que, dans la plupart des descriptions de l'abbaye de Saint-Ouen, on attribue, sans établir de distinction entre la pensée première et l'exécution, l'établissement du portail principal au cardinal Cibo, parce que, en effet, c'est pendant son abbatiat qu'il fut en grande partie construit, et que cet abbé y fit placer ses armes, en témoignage de sa participation à l'érection de cette œuvre. Mais, depuis que la critique raisonnée s'est emparée de cette question, personne n'a songé à faire de la construction de ce portail l'œuvre exclusive du cardinal Cibo. Bien au contraire, des doutes légitimes avaient été déjà nettement formulés à cet égard [1], et l'un de nos plus judicieux antiquaires, M. Deville, avait émis l'opinion que c'était, non point à Innocent Cibo, mais à Antoine Bohier, son prédécesseur, ou plutôt à Jacques Theroulde, l'architecte de ce *grand bâtisseur*, qu'il fallait attribuer le plan de ce portail[2].

Mais qu'importe cette distinction, M. de Jolimont en convient lui-même, en délaissant, presqu'aussitôt qu'il l'a soulevée, cette arme terrible qui devait écraser ses adversaires : « La question, dit-il, « n'est pas de savoir si ce portail, dont les commencements datent, « on le suppose, de la première période du XVI^{e} siècle, est dû à tel « ou tel abbé, ou remonte à telle ou telle année. » Pourtant, si ce n'est pas là cette question décisive que prétendait élucider M. de Jolimont, à l'aide de la figure du *Livre des Fontaines*, à quoi donc lui aura servi de vouloir faire remonter, de Cibo à Bohier, la première entreprise du portail? Au reste, cela est bien vrai, ce n'est pas là que

[1] Voir *Revue de Rouen*, Octobre 1843.

[2] *Rapport de la Commission des Antiquités* à M. le Préfet de la Seine-Inférieure, sur le projet d'achèvement de Saint-Ouen, séance du 12 février 1841; M Deville, rapporteur.

gît la véritable question. Que le portail soit d'Antoine Bohier, dont l'abbatiat remplit les dernières années du xv^e siècle [1] et les quinze premières du xvi^e, ou qu'il soit du cardinal Cibo, qui lui succéda jusqu'en 1545, c'est tout un, aux yeux des antiquaires. La critique archéologique n'établit point de distinction capitale entre les styles qui régnèrent à ces deux époques rapprochées. C'est partout et toujours même emploi de formes lourdes et écrasées dans les masses, de dispositions compliquées et insolites dans les ensembles ; même abus, même superfluité de détails grêles et tourmentés, dans l'ornementation : caractères, ou, pour parler plus justement, défauts qui sont à l'antipode des formes simples, sveltes, régulières et si harmonieusement symétriques qui constituent l'architecture du xiv^e siècle. Ce qu'il eût fallu prouver par des faits précis, pour introduire un argument de quelque valeur dans la discussion, c'est que la nef et le portail remontaient, au moins quant à la conception primitive, non aux dernières, mais aux premières années du xv^e siècle. Alors, on eût pu supposer une progression nuancée et presque insensible dans les styles, entre les parties extrêmes de l'édifice. Mais M. de Jolimont ne l'a pas tenté, parce qu'il savait fort bien que c'était impossible. Il s'est contenté d'affirmer le résultat, sans apporter de preuves à l'appui : « Il s'agit, con-« tinue-t-il, de savoir si, dans la construction du portail, on a suivi « un plan *primitif*, ou créé une innovation malheureuse ; or, pour « toute personne qui joindra de la bonne foi à l'expérience et aux « connaissances nécessaires, comme pour les plus ignorants même « en architecture, il suffit d'un examen général pour être convaincu « que, depuis le chœur jusqu'audit portail inclusivement, on a « suivi un plan *régulier* et *primitif, parfaitement homogène dans* « *toutes ses parties*, sauf *quelques rares variantes* d'ornementation. »

Nous en sommes désolé pour l'honneur de l'expérience et du discernement de M. de Jolimont, mais c'est là une des hérésies les plus flagrantes qu'il soit possible de professer, en matière de chronologie et de parallèle architectoniques. Sans doute, aux yeux de la foule, au sentiment *des plus ignorants en architecture*, l'édifice de Saint-Ouen apparaît comme un monument régulier et homogène, parce que de

[1] M. de Jolimont place l'avènement d'Antoine Bohier en 1499 ; c'est une erreur de huit années au moins : Antoine Bohier était abbé de Saint-Ouen dès 1491-1492.

justes rapports de proportion dans les masses, une suffisante symétrie dans l'ensemble, y sont généralement observés. Mais à l'examen, cette concordance, cette fusion de styles disparaissent, et le monument se montre partagé en deux grandes moitiés nettement tranchées, sauf les accessoires complémentaires que l'œuvre du XIVe siècle, laissée inachevée, a reçus du siècle suivant. Ce sont, d'une part : le chœur, les transepts et les deux premières travées de la nef; constructions primitives, entreprises *simultanément* au commencement du XIVe siècle, mais toutefois, et principalement pour les parties de décoration extérieure couronnant ou avoisinant le centre, achevées seulement dans le siècle suivant. D'une autre part : la nef tout entière (les deux premières travées exceptées), et le portail avec ses deux tours; œuvre subsidiaire de la fin du XVe siècle, émanant d'un plan entièrement nouveau, et dont les premiers travaux furent également *simultanés*, quoique, par la suite, et sans doute à cause des pénuries d'argent si fréquentes dsns cette période, on ait jugé convenable d'abandonner la construction générale, déjà parvenue à une certaine hauteur, pour se borner à terminer les quatre travées[1] contiguës à l'œuvre du siècle précédent. Le reste ne fut achevé qu'à une époque assez avancée du XVIe siècle.

Voilà, nous en avons l'intime conviction, les véritables principes, les distinctions capitales qui doivent servir de base pour toute appréciation architectonique de l'édifice de Saint-Ouen. Il importe peu de savoir quel abbé prit plus ou moins de part à la construction de telle ou telle partie. Des découvertes de comptes ignorés, que l'avenir réserve, sans doute, à nos persévérants investigateurs, aideront à résoudre, plus tard, ces problèmes de détail. Mais, quant à présent, les données positives qui déterminent les limites des périodes monumentales, les caractères qui signalent l'évolution progressive des styles, sont plus que suffisants pour permettre d'apprécier l'ensemble. Ainsi donc, pour la construction de l'église de Saint-Ouen, deux époques seulement, séparées par un intervalle de plus d'un siècle et demi; deux plans sans connexité, deux édifices distincts, habilement soudés l'un à l'autre, deux styles complètement hétérogènes.

Ces conclusions formelles, si peu compatibles avec la supposition

[1] Les troisième, quatrième, cinquième et sixième travées à partir du transept.

de ce plan unique, *régulier*, *homogène dans toutes ses parties*, qu'a posée en principe M. de Jolimont, nous les tirons sans peine de la comparaison des deux parties de l'édifice. C'est que là, en effet, où la critique accommodante de M. de Jolimont n'entrevoit que *quelques rares variantes d'ornementation*, la plus légère inspection permet de signaler des différences profondes, radicales, telles, en un mot, qu'un intervalle de près de deux siècles devait en amener à sa suite. Et qu'on ne pense pas que ces contrastes de style sont épars, semés de loin en loin et noyés dans l'ensemble; ils se produisent au contraire partout, dans les masses comme dans les détails, dans les membrures comme dans les lignes, dans la mesure des surfaces comme dans le dessin des ornements. Ainsi, dans la partie nouvelle : contreforts simples substitués aux contreforts à arceaux doubles et superposés de la partie ancienne; dessin flamboyant des fenêtres opposé aux rosaces du style rayonnant; découpures d'un nouveau type introduits dans les fenestrages du triforium; allongement sensible des arceaux des travées, et, conséquemment, brusque dépression dans la ligne des chapiteaux qui les supportent; adjonction de consoles et de dais aux piliers de la nef; mélange des moulures prismatiques aux colonnettes; et mille autres contrastes de détail aussi faciles à démontrer aux yeux que difficiles à décrire. Aussi, plutôt que de poursuivre la recherche minutieuse de ces discordances, que M. de Jolimont appelle de *rares variantes*, est-il plus simple de dire qu'il n'y a pas, dans les deux parties comparées de l'édifice, une courbe, un profil, un contour, un chapiteau, une moulure, une base, produits par un générateur unique, et sortis d'un type commun.

Nous éprouverions nous-même des scrupules à poser des conclusions si absolues, et à dépouiller brutalement notre basilique de ce prestige d'unité majestueuse qui l'ennoblit aux yeux de la foule, si nous n'étions le premier à reconnaître que, nonobstant ces contrastes et ces discordances, la souveraine loi de la symétrie des grandes masses et de l'harmonie de l'ensemble n'a pas été un instant violée. Certes, s'il est un tribut d'éloges que méritent les derniers architectes de Saint-Ouen, ces artistes étreints dans les nécessités de leur œuvre, qui ne pouvaient prétendre à se montrer créateurs, ni se résoudre à devenir copistes, c'est, tout en restant de leur époque, obligation dont les artistes du moyen-âge ne se départirent jamais,

d'avoir su cependant enchaîner assez étroitement leur fantaisie et brider leurs caprices, pour ne pas déformer l'œuvre qu'ils avaient mission de poursuivre. Aussi, prodigues d'artifices, fertiles en équivalents, ils ne suivaient point leur guide pas à pas ; ils se bornaient à marcher de conserve, à louvoyer au plus près, mais sans jamais confondre leur trace dans celle de leurs devanciers.

Cette discussion, en se prolongeant, pourrait paraître s'écarter de son but ; nous la résumons en quelques mots. M. de Jolimont, qui ne veut pas qu'on touche à Saint-Ouen, parce que ce serait un acte sacrilége que d'altérer l'intégrité d'un plan *primitif*, *homogène dans toutes ses parties*, s'efforce de prouver cette identité de conception, en rapprochant de quelques années les termes extrêmes de l'entreprise ; tout comme si l'on réussissait à combler l'intervalle de près de deux siècles, en y jetant le misérable appoint de quelques années. C'est là ce qu'il appelle une découverte. Mais l'idée avait déjà été émise, et qui plus est généralement admise ; seulement, personne n'avait songé à lui faire produire un aussi exorbitant résultat. M. de Jolimont affirme ensuite que l'édifice entier de Saint-Ouen est complètement homogène, en un mot qu'il est *un*. Nous répondons qu'il est *double*, formé de deux parties nettement tranchées, procédant chacune d'une pensée, d'une époque, d'un système et d'un art différents.

Passons à la seconde découverte de M. de Jolimont. Ce n'est rien moins que celle du fameux plan primitif pour l'inviolabilité duquel il guerroie sans relâche ; plan méconnu jusqu'à ce jour, qu'on avait même *pris pour tout autre chose*, et qu'il a retrouvé là où, depuis quatre siècles, personne n'avait songé à l'aller interroger et reconnaître : *sur la tablette que tient le personnage placé à côté de Berneval.* Qui ne connaît Berneval et son élève prétendu ? Qui n'a entendu raconter, par quelque cicerone officieux, leur singulière histoire, touchante comme une légende, mais heureusement fabuleuse comme un conte de veillée ? Berneval et son élève, ou plutôt son fils [1], ont été

[1] Voilà la découverte que M. de Jolimont a fait sonner le moins haut, et qui lui fait pourtant le plus d'honneur ; c'est d'avoir conclu, à l'aide d'un acte retrouvé aux Archives départementales, et souscrit par Colin de Berneval, fils et successeur du célèbre architecte, que l'élève prétendu, figuré sur la tombe à côté de son maître, n'était autre que le fils de Berneval.

représentés sur leur dalle tumulaire, avec les insignes caractéristiques de leur savante profession, le compas en main, et dans l'action de tracer, sur une tablette, un dessin géométral. Point d'incertitude pour le dessin du père : c'est un tiers de fenêtre circulaire, dans lequel on reconnait l'élément constitutif de la rose du portail méridional. Pour le dessin que semble tracer le fils, personne n'avait encore songé à l'expliquer. Personne, c'est trop dire ; car nous-même, il y a quelques années, nous hasardâmes cette timide explication [1] : « Nous croyons pouvoir affirmer que c'est le dessin d'une « membrure gothique, telle qu'un clocheton ou un contrefort, vus « perpendiculairement du sommet à la base, et de manière que les « différents plans d'épaisseur soient superposés au même axe. Ce « tracé, l'un des plus difficiles que puisse offrir la pratique de l'archi- « tecture gothique, était digne, à ce titre, de figurer, comme une « espèce de chef-d'œuvre, un témoignage de savoir-faire, aux mains « de cet architecte anonyme, dont ce devait être la seule épitaphe. »

Qu'on juge de notre confusion en relisant ces lignes si inconsidérément hasardées, en même temps que l'explication nouvelle, imaginée par M. de Jolimont, venait nous terrasser et nous confondre ! Avoir pris un plan d'édifice, le majestueux plan de Saint-Ouen, pour un misérable clocheton, c'était renouveler à ses dépens la fable du *Singe et du Dauphin*, c'était se couvrir d'un ridicule ineffaçable. Aussi n'avons-nous pu nous résoudre à nous confesser vaincu, et cette interprétation que nous émettions il y a huit ans, sur la foi d'un premier et assez superficiel examen, nous la maintenons encore avec une nouvelle conviction, aujourd'hui que, après l'avoir soumise à des hommes de l'art, à des praticiens habitués à déchiffrer les délinéations architecturales, nous avons fait reconnaître et proclamer son exactitude. Au reste, comme ici la discussion porte sur un fait matériel, et qu'elle ne saurait être complètement tranchée par des affirmations contradictoires, nous préférons substituer à des arguments les pièces même du débat, et mettre tous les gens compétents à portée de décider d'après le témoignage de leurs propres yeux. Nous avons donc eu recours à un moyen de confrontation dont on ne sau-

[1] *Notice historique et monumentale sur l'Eglise de Saint-Ouen*, par E.-H. Langlois ; opuscule posthume inséré dans la *Revue de Rouen*, de juin 1838. (Note ajoutée au tirage à part, p. 7.)

rait contester la valeur décisive ; nous avons relevé, à l'aide d'estampages pratiqués sur la pierre, le dessin inscrit sur la tablette de Colin de Berneval. Ces empreintes, parfaitement lisibles et distinctes, malgré les érosions de la pierre, et auxquelles aucun autre procédé de reproduction ne pourrait imprimer le sceau d'une plus complète authenticité, nous les avons fait réduire, en conservant, dans la mesure des parties, une rigoureuse exactitude proportionnelle ; puis, nous avons placé en regard le plan de la croisée, de la nef et du portail de Saint-Ouen, dans leur état actuel. La comparaison, au moyen de ce rapprochement, étant ainsi rendue palpable, nous demandons à toutes les personnes de bonne foi s'il est possible de saisir la moindre analogie de fait ou d'intention entre ces deux figurations ; s'il est même possible de constituer, avec le dessin de la tablette, le plan de terre d'un édifice quelconque. Cependant, ce dessin représente un tracé étudié, régulier et symétrique dans toutes ses parties, qui doit avoir son sens intelligible et son but déterminé. Or, ce sens, nous le répétons, ne saurait être douteux ; c'est le plan, par tranches superposées et inscrites autour d'un même axe, d'une petite construction pyramidale, telle qu'une tourelle ou un clocheton. Il suffira, pour s'en convaincre, d'ouvrir les *Spécimens d'Architecture gothique* de Pugin ; on y rencontrera une foule de figures qui présentent avec la nôtre une telle analogie, qu'on croirait en voir la reproduction exacte ; or, ces tracés sont tous des plans de pyramides ou de clochetons. Si l'auteur de l'*Appel aux Législateurs* n'est pas convaincu de la vérité de cette explication, justifiée par des exemples et appuyée de l'autorité des hommes compétents, qu'il nous établisse, compas en main, la démonstration du contraire.

A la vérité, M. de Jolimont n'a pas plutôt proclamé sa grande découverte du plan primitif « de la croisée, de la nef, et même du portail actuel de l'église de Saint-Ouen, le tout fort reconnaissable, malgré l'état *frustre* de la tombe », plan jusqu'ici méconnu, et miraculeusement retrouvé par lui sur la tablette de l'un des architectes, qu'il s'empresse de glisser, en note, ce prudent correctif : « Ce plan n'est, à la vérité, qu'une représentation grossière et inexacte *de la chose*, c'est seulement un signe, une indication, mais suffisante pour qu'on ne puisse s'y méprendre. » Suffisante, sans contredit, pour un observateur aussi facile à s'illusionner que M. de Jolimont, mais non

pour les esprits rigoureux qui ne se contentent pas plus d'à-peu-près, en fait de tracés, que d'allégations vaines et tranchantes en matière de raisonnement. Ces derniers, en effet, pour peu qu'ils aient étudié les œuvres d'art du moyen-âge, savent fort bien que les architectes de cette époque, parfaitement versés dans la science du trait, ne se bornaient point, en fait de plans, à des *représentations grossières et inexactes*; que leurs tracés géométraux sont toujours des chefs-d'œuvre de précision qui feraient honneur aux plus habiles faiseurs d'épures de nos jours; et que, conséquemment, s'ils avaient eu pour but de représenter un plan d'église, ils auraient figuré la nef centrale, les deux rangées de piliers, les nefs latérales, ainsi que les bras de la croisée, et non un assemblage de polygones compliqués, irradiant autour d'un même centre; ce qui, pour le dire en passant, ressemblerait bien plutôt à un plan de citadelle bastionnée qu'à la disposition des parties d'une basilique gothique.

A l'appui de cette assertion, nous citerons un monument, dont le rapprochement, analogique avec celui que nous examinons, nous paraît des plus concluants. Nous voulons parler de la pierre tombale de Guillaume Le Tellier, l'architecte qui construisit en grande partie l'église de Caudebec. Ce curieux monument, daté de 1484, est encastré dans le mur de l'une des chapelles de cette église. Or, à côté de l'inscription commémorative relatant la part que prit le vénérable *maistre maçon* à la construction de l'édifice, on voit, exactement représenté, en projection horizontale, le plan de l'église, avec la disposition régulière, et nettement exprimée, de toutes ses parties. Certes, personne, à l'inspection de ce tracé, ne se méprendra sur sa véritable signification. Chacun y reconnaîtra, sans difficulté, un plan d'église, et, qui plus est, le plan de l'église de Caudebec. On voit donc que les architectes du xv^e siècle savaient rendre leurs plans intelligibles, et qu'ils connaissaient parfaitement la valeur des combinaisons de lignes par lesquelles on différencie, dans la pratique, la représentation d'un plan d'église d'avec le tracé d'un clocheton.

Notre discussion est terminée. Que subsiste-t-il maintenant de l'argumentation si témérairement agressive de M. de Jolimont, et de ses prétendues découvertes, dont l'une, relative à l'âge du portail, aboutit à un non-sens, et dont l'autre, concernant le plan figuré sur

la tablette de l'architecte, repose sur un véritable quiproquo? Rien que des déclamations violentes, de bruyantes accusations de vandalisme, à propos d'une restauration désirée par tous les amis des arts, par tous les admirateurs sincères de notre merveilleux monument de Saint-Ouen. Ces accusations sont de mode aujourd'hui ; on les répète et on les propage dans toutes les circonstances analogues ; et certains journaux ont même fondé, sur cette polémique à outrance, leur moyen d'influence et leur espoir de succès. M. de Jolimont s'est fait beaucoup trop complaisamment l'écho de ces théories absurdes ; il a lancé étourdiment une attaque peu mesurée, dont le moindre tort est d'être intempestive et complètement vaine, puisque, en tout état de cause, elle ne saurait amener aucun résultat utile. On ne revient point, et il faut en savoir gré à la logique des pouvoirs qui administrent et gouvernent, sur une affaire longuement discutée, mûrement approfondie, éclairée par des enquêtes multipliées, décidée enfin par un jury souverain, sanctionnée par une loi, rendue irrévocable par un commencement d'exécution. Tenter cette œuvre impossible, se flatter d'y réussir, à l'aide d'une protestation isolée et sans écho, c'est exhaler un effort ridiculement impuissant, c'est faire, suivant le mot du vieux trouvère, *cher labeur sans profit*, ou beaucoup de bruit pour rien.

André Pottier.

═══

BIBLIOGRAPHIE.

= Les principaux Edifices de la ville de Rouen, extraits du Livre des Fontaines, par M. T. de Jolimont[1].

Notre ville possède un livre d'un intérêt immense et d'une valeur inappréciable: c'est le manuscrit qui lui fut offert, en 1526, par l'échevin Jacques Le Lieur, et dans lequel est tracé le cours des Fontaines de Rouen, ce qui lui a fait donner le nom de *Manuscrit des Fontaines*.

Ce magnifique ouvrage contient, en outre d'un texte fort étendu, quatre peintures de la plus grande dimension et de la plus haute importance. La première est une grande vue générale de Rouen; les trois autres se composent de trois bandes de parchemin, dont l'une a plus de huit mètres de longueur, et sur lesquelles est dessiné le cours des sources de Carville, de Gaalor et de Saint-Filleul ou Yonville, depuis leur origine jusqu'aux fontaines qu'elles alimentent. Toutes les rues et les places par où circulent les canaux sont représentées, dans ces vastes plans, avec les maisons et les monuments qui les bordent. Il est facile de comprendre tout ce qu'un pareil document a de précieux, pour l'étude topographique et archéologique de notre ville.

Le *Manuscrit des Fontaines* a été, depuis long-temps, exploré par les savants, et M. E. de la Quérière en a même donné une description analytique, dans une brochure publiée en 1834. Mais il était à regretter que ce fidèle tableau de notre cité, à une époque déjà reculée, restât un mystère pour le public. D'ailleurs, ces longues bandes de parchemin et les peintures qui les couvrent, déjà altérées par le temps et par l'usage qu'en ont fait nos anciens échevins, ne peuvent plus être développées qu'avec de grandes précautions, et ne doivent être exposées au contact de l'air qu'avec une extrême réserve.

Heureusement, un homme dont le rare talent pour le dessin archéologique est bien connu, a eu l'heureuse idée de reproduire et de publier tout ce que le *Manuscrit des Fontaines* renferme de plus curieux et de plus intéressant, c'est-à-dire les nombreux monuments qui s'y trouvent conservés, et dont le plus grand nombre n'existe plus. M. le Maire de Rouen s'est empressé d'autoriser un travail aussi digne d'encouragement, et M. de Jolimont s'est mis à l'œuvre.

Aujourd'hui cette œuvre est accomplie. Les deux premières livrai-

[1] Chez Le Brument, libraire, quai Napoléon, 45. — Prix de la livraison: 12 fr., pour les exemplaires ordinaires. — La troisième livraison va paraître.

sons sont en vente, et elles réalisent tout ce qu'on attendait de l'habitude des peintures anciennes, et de la scrupuleuse exactitude dont M. de Jolimont a déjà donné tant de preuves. Ces deux livraisons, comprenant les *Monuments militaires* et une partie des *Monuments religieux*, donnent vingt quatre dessins, qui se composent d'un titre avec ornements d'or, dans le goût du XVI^e^ siècle, des armes de Jacques Le Lieur, d'un dessin de sa Maison, et d'un *fac-simile* de son écriture, d'une copie de la vignette où ce généreux échevin est représenté offrant son livre à ses collègues, dans la salle du Conseil, et enfin de trente-quatre monuments, parmi lesquels on remarque le château de Philippe-Auguste, la Barbacanne ou Château du Pont, le Vieux-Palais bâti par les rois d'Angleterre pendant l'occupation, la porte Saint-Hilaire, la porte Cauchoise, plusieurs des portes du Port, deux vues de l'abbaye fortifiée de Sainte-Catherine, les églises des Chartreux, des Célestins, de Saint-Lô, et surtout une vue très détaillée de l'église de Saint-Ouen, à l'achèvement de laquelle on travaillait alors. Tous ces dessins, coloriés à la main, ont été exécutés avec une fidélité parfaite, et offrent le caractre de véritables *fac-simile*. Chaque planche est accompagnée d'un texte qui donne un historique succinct du monument qu'elle reproduit.

La partie la plus développée de ce texte, est un *Préliminaire* dans lequel l'auteur a rassemblé des détails très circonstanciés et souvent inédits, et sur le *Manuscrit* lui-même, et sur Jacques Le Lieur. L'un des faits les plus intéressants que M. de Jolimont ait révélés dans ce travail, c'est que le *Manuscrit des Fontaines* est tout entier de la main de Jacques Le Lieur, qui en a transcrit le texte et exécuté les dessins. Malheureusement, M. de Jolimont a cru devoir embarrasser son travail d'un hors-d'œuvre sur *l'achèvement de Saint-Ouen*. Cette malencontreuse addition, qui repose sur un fait dont un de nos collaborateurs vient de démontrer l'inexactitude, est, d'ailleurs, écrite sur un ton d'acrimonie que nous ne saurions approuver. Nous regrettons doublement que M. de Jolimont ait cru devoir donner place, dans son ouvrage, à une polémique aussi fâcheuse, d'abord parce qu'elle dépare un travail sérieux, ensuite parce qu'elle a attiré, à celui qui l'a soulevée, des réfutations d'autant plus désagréables qu'elles sont parfaitement justes.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas besoin d'insister pour faire ressortir tout l'intérêt qui s'attache à la publication de M. de Jolimont.

L'ouvrage, tiré seulement à 120 exemplaires numérotés, et 7 exemplaires de luxe, dont un est imprimé sur fond d'or, un autre sur fond d'argent, et les cinq derniers sur couleur, se composera de quatre livraisons, contenant quarante-neuf planches. Les deux dernières livraisons, qui

contiendront la fin des *Monuments religieux*, les *Monuments civils* et les *Fontaines*, paraîtront dans peu de jours.

Nous félicitons M. de Jolimont d'avoir entrepris ce grand travail, et d'avoir, ainsi, contribué à populariser un monument historique d'un si haut prix. Ch. R.

= JOB, TOBIE ET JUDITH. — Traduction en vers, par M. Frigot, de S.-Saëns, ancien Barbiste. — Vol. in-18, Rouen, Le Brument.

M. George-Félix Frigot, qui est descendu dans la tombe, il y a deux ans, dans sa soixante-quatorzième année, était originaire de Saint-Saëns. Sa jeunesse s'était écoulée à Paris, où il avait eu le bonheur d'être placé dans cette célèbre institution de Sainte-Barbe, qui, pendant de longues années, a eu le privilége de former tant d'élèves brillants, et de fournir à la France des illustrations dans toutes les branches des connaissances humaines. Doué d'une rare intelligence, il n'avait pas été un de ceux qui avaient le moins profité des bienfaits de cette large éducation. Il avait puisé, dans les fortes études de latinité, qui faisaient le fonds de l'enseignement de Sainte-Barbe, une connaissance sérieuse, approfondie, de la langue latine, et un goût pour l'antiquité, qui ne s'est jamais démenti durant sa longue carrière. A Sainte-Barbe, il avait étudié la langue française dans toute la sévérité de ses formes, l'élégance de ses tournures et la majesté de son langage. Là, encore, il avait contracté, avec quelques hommes qui ont, depuis lors, occupé des postes élevés ou un rang distingué dans les sciences, les lettres ou les arts, des amitiés qui font autant d'honneur à son cœur qu'à son esprit, et qui n'ont pas peu contribué, plus tard, à nourrir et réchauffer en lui ce grand amour du beau qui s'éteint si vite dans le milieu des petites villes.

A l'époque de la révolution, M. Frigot revint habiter Saint-Saëns, où il embrassa le commerce. Sa probité, sa droiture et son esprit de conciliation, le firent bientôt nommer juge de paix. Pendant trente-sept ans, il a occupé ce modeste poste, et c'est en remplissant les devoirs de son office qu'il fut surpris par la mort en décembre 1843.

Ce n'est que vers la seconde moitié de sa vie que M. Frigot songea à consacrer ses loisirs et ses veilles à la traduction des livres de l'Ecriture. Son œuvre se compose de la traduction des livres canoniques Job, Tobie et Judith, les seuls qui aient vu le jour jusqu'à présent, de celle des prophètes Isaïe, Jérémie et Baruch, et enfin de tous psaumes et cantiques spirituels. C'est avec une érudition et une patience de bénédictin qu'il accomplit cette entreprise hardie ; mais il faut reconnaître que cette patience même prenait sa source dans une ardente piété, et dans

un profond sentiment religieux, dont l'absence rendrait, pour beaucoup d'hommes même du plus haut talent, cette œuvre à peu près impossible. Notre auteur était l'*homo unius libri* par excellence. Imbu de la connaissance de ses modèles familiers, pénétré de leurs beautés, dont aucune ne lui était étrangère, on le vit souvent quitter la table ou le travail commencé, pour confier au papier les quelques vers que lui dictait tout-à-coup l'inspiration fugitive.

Au reste, quelle autre existence remplie de plus de douleurs amères, traversée de plus de calamités domestiques, disposa jamais mieux un homme à l'ordre d'idées dans lequel il vécut jusqu'à sa mort! Époux et père infortuné, sept fois il vit la tombe se refermer sur sa jeune famille moissonnée avant le temps! Les tristesses de Jérémie, les gémissements résignés de Job, les chants plaintifs et harmonieux du psalmiste, cadraient admirablement avec les dispositions de son ame, où ils trouvaient un écho! Oh! bien des fois, sans doute, quand l'adversité s'acharnait sur lui, il soupira avec l'arabe Job, frappé dans ses biens et frappé dans sa famille :

« . . . . Dieu, qui m'a revêtu,
« Me dépouille aujourd'hui . . . . parce qu'il l'a voulu.
« Que sa volonté s'accomplisse !
« Qu'à jamais son nom soit béni ! »

. . . . Aujourd'hui qu'il s'agit, pour nous, d'annoncer ce livre bien plutôt que de le juger, nous nous garderons bien de mettre en avant l'opportunité des traductions en prose ou en vers, ou la préférence à donner aux unes sur les autres. Ces questions, oiseuses pour la plupart, n'ont jamais, que nous sachions, décidé d'une manière formelle la conviction de personne. Le plus souvent, elles n'ont qu'un résultat, celui d'éloigner de l'étude ou de l'amour des traductions les gens qui ne sont déjà que trop convaincus de leur imperfection. Sans nous inquiéter de la solution de cette question, nous dirons qu'à nos yeux tout travail de ce genre est précieux. Et, en fait, toute traduction exécutée avec soin et conscience, est un labeur ardu, ingrat, mal apprécié, et qui devrait donner à son auteur des droits à la reconnaissance publique. A ce titre, M. Frigot mérite toute la nôtre.

Le caractère spécial des traductions de M. Frigot est l'exactitude scrupuleuse et la fidélité littérale. Personne, mieux que lui, ne donne une idée entière, complète, absolue, de ses modèles. Ce mérite se retrouve partout dans ses ouvrages; mais c'est surtout dans les passages où se rencontrent ces tournures particulières au génie de la poésie hébraïque, ces répétitions d'un même vers, d'une même phrase, reproduisant une même pensée avec changement ou simple adjonction d'un mot, parfois

même sans addition ni changement, que se manifeste cette rare aptitude à s'identifier avec ses modèles, et à les reproduire dans leurs moindres détails. Nous n'en citerons qu'un exemple. Il est emprunté à l'Office du dimanche :

Le psalmiste a dit :

« Domus Israël speravit in Domino, adjutor eorum et protector eorum est. »
« Domus Aaron speravit in Domino, adjutor eorum et protector eorum est. »

M. Frigot traduit :

« La maison d'Israël au Seigneur se confie,
« Il est son protecteur, de son bras il l'appuie.
« La race d'Aaron se confie au Seigneur,
« De son bras il l'appuie, il est son protecteur. »

Mais, si cette admirable exactitude est le mérite dominant de ce livre, qu'on ne s'imagine pas qu'il lui en manque aucun autre. Il est, au contraire, remarquable de tout point. Quoique littérale, en effet, cette traduction est vive, alerte, imagée, pleine de nerf et de spontanéité. Le sentiment poétique y abonde. Toujours correcte, toujours éminemment française, l'expression est souvent neuve, hardie et heureuse; le rythme est varié, le tour imprévu, la phrase bien coupée; et si la rime cesse un instant d'être riche, elle est du moins toujours suffisante. En un mot, et pour faire brièvement un éloge digne de lui, l'auteur a senti ses modèles, il a su demeurer à leur hauteur sans se laisser écraser par eux; plus d'une fois il a atteint au pathétique et au sublime de Job, à la douceur et à la limpidité de Tobie, à l'enthousiasme et au grand art de narrer de Judith.

Ajoutons maintenant que si une critique sévère et exigeante voulait s'exercer sur la partie de ces traductions qui paraît aujourd'hui, certes elle ne la trouverait ni sans défauts ni à l'abri de ses coups. Le cas échéant, nous implorerions pour elle la faveur d'être considérée sous son aspect véritable, c'est-à-dire, pour nous servir des expressions mêmes de l'avis placé en tête de l'ouvrage, d'être considérée « comme le « fruit des loisirs d'un homme de bien, et non comme un travail sérieux. »

Qu'on ne perde pas un instant d'idée que cette traduction n'a pas été faite en vue de l'impression, et qu'elle était destinée à demeurer en porte-feuille ou entre les mains de quelques intimes. Si cette considération est un motif pour la critique de se montrer indulgente, c'en est un puissant pour nous de remercier la fille de l'auteur, d'avoir écouté la piété filiale et les sollicitations de quelques amis, et d'avoir livré une première partie de son œuvre au grand jour de la publicité.

Félix Lefebvre.

CHRONIQUE.

= Cimetière romain de Neuville, près Dieppe. — Nous avons raconté longuement, dans notre livraison d'octobre, la découverte du cimetière romain de Neuville. Depuis, M. Duval, maçon, sur le terrain duquel est situé ce champ de repos, a continué lui-même les fouilles dans le courant du mois dernier ; il a trouvé environ 70 à 80 vases en terre et en verre, mais presque tous étaient fracturés. Il n'a guère pu en sauver qu'une trentaine qui pourront être conservés. Parmi les vases en terre rouge, trois soucoupes portaient, marqué à l'estampille, le nom du potier : sur l'une on lisait : VEROCANDI ; sur l'autre : CIISIANI F. Enfin, sur un fragment : TO..A F. (*To[cc]a fecit.*) Parmi les objets en verre, deux restes de barillets portaient sur le fond ces inscriptions : l'un, FRONTINIANA. S. C. ; — l'autre, DACCIVS F. (*Daccius fecit.*) Il reste donc bien prouvé qu'il y avait plusieurs fabricants d'urnes en barillet chez les Gallo-Romains.

Puisque nous parlons de Neuville, qu'on nous permette de revenir ici sur une coupe que nous pensions être en bronze, et qui a été analysée par M. Girardin. Voici ce qu'a répondu ce savant chimiste à l'auteur des fouilles :

« Quant à la petite coupe métallique que vous m'avez envoyée, cette coupe a ceci de remarquable que c'est un vase en cuivre rouge, qui a été étamé. Pendant quelque temps, j'ai cru que c'était du bronze en totalité ; mais, en limant avec précaution les bords supérieur et inférieur de cette coupe, j'ai mis à nu le métal intérieur, qui est d'un rouge vif, et qui consiste en cuivre pur. L'étamage, qui lui a donné une teinte blanche qui s'est si bien conservée, a été fait avec de l'étain allié de plomb, dans les proportions suivantes :

Etain.	68,88
Plomb.	31,12
	100,00

Il n'y a ni zinc, ni argent.

« A propos de l'étamage, au point de vue historique, voici ce que j'en ai dit dans la nouvelle édition de ma *Chimie élémentaire* (3ᵉ éd., p. 439) :

« L'étamage du cuivre est une opération fort ancienne, et c'est aux « Gaulois que revient, d'après Pline, l'honneur de cette belle découverte, « si utile à la santé de l'homme. Mais le naturaliste romain ne nous dit « pas si les Gaulois employèrent l'étain comme une précaution contre « le vert-de-gris, ou seulement comme un objet de luxe pour divers « ornements de leurs meubles. Cependant, ce qui ferait croire qu'ils com-

« mencèrent d'abord par étamer leur batterie de cuisine, c'est que, « par la suite, ils substituèrent l'argent à l'étain pour étamer les mors « de leurs chevaux, les harnais de leurs atelages, et même jusqu'à leur « voiture. Les habitants de Bourges excellaient surtout dans ce genre « d'industrie, imaginé à Alise, aujourd'hui Provins. »

« La composition de l'étamage de votre coupe prouve que les Gaulois ou les Gallo-Romains faisaient usage, non d'étain pur, mais d'un alliage d'étain et de plomb. »

= Nécrologie. — M. Asselin, ancien sous-préfet de Vire et de Cherbourg, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents, ancien député de la Manche, chevalier de la Légion-d'honneur, est mort à Cherbourg, le 9 novembre, dans sa quatre-vingt-dixième année.

M. Asselin avait conservé toutes ses facultés. Sa longue carrière a été constamment remplie par l'étude et les devoirs administratifs. On lui doit plusieurs Mémoires archéologiques et numismatiques, et la publication des poésies d'Olivier Basselin.

M. Asselin a légué à la ville de Cherbourg sa précieuse Bibliothèque, sous la condition que la ville tiendra compte de la moitié de sa valeur à l'Hospice civil; il a légué son riche Médailler, l'un des plus beaux et des plus complets de la Normandie, à son neveu, M. le docteur Ch. Asselin, qui lui-même s'occupe avec ardeur de la numismatique. C'est la collection la plus considérable et la mieux choisie qui existe dans le département de la Manche, sans en excepter celle de M. de Gerville.

Le Conseil municipal de Cherbourg vient de décider qu'un buste de M. Asselin serait placé dans la salle de la Bibliothèque, et que le nom de cet honorable et généreux citoyen serait donné à l'une des nouvelles rues de la ville.

— Voici quelques détails biographiques que nous fournit, sur M. Asselin, le *Journal de Cherbourg:*

« M. Augustin Asselin est né à Cherbourg le 1er janvier 1756; ses études furent terminées de bonne heure; mais, obéissant à un penchant irrésistible, il se livra avec ardeur aux recherches érudites, et s'attacha à méditer les chefs-d'œuvre les plus élégants de l'antiquité. Cependant, la révolution de 1789 ouvrit pour lui un nouvel avenir: appelé d'abord à concourir aux mesures que prenaient les meilleurs citoyens pour garantir l'ordre dans la capitale, il fut, quelques années après, nommé par ses concitoyens maire de sa ville natale. L'amour de son pays, et le désir de faire le bien au moment où tant de désordres et de maux éclataient, l'engagèrent dans cette voie, où toujours il sut demeurer juste et modéré. Personne ne s'est plaint de son administra-

tion en des temps si difficiles, et plusieurs lui ont dû leur salut. Voici un trait qui peint son caractère : quelques jours après les journées de septembre, un prêtre qui avait, par hasard, échappé au massacre, se présente à la municipalité, et fait connaître au maire sa position, en lui demandant de sauver sa vie proscrite et menacée. M. Asselin n'hésite pas : il accueille cet infortuné, et lui indique un asile sûr. Il est inutile d'ajouter qu'agir ainsi, c'était braver le danger le plus imminent ; c'était, en un mot, risquer sa tête pour sauver celle d'un autre.

« Ce n'est pas la seule fois que M. Asselin a montré ce courage énergique qui ne vient pas de la tête, mais du cœur. En 1793, pour sauver de la famine les pauvres de Cherbourg, il osa prendre sur lui de faire arrêter un navire chargé de blé, et d'en faire vendre ou distribuer la cargaison aux indigents. Personne n'osa l'accuser pour cet acte si audacieux et si généreux à la fois. Un autre jour, en fermant le pont avec son écharpe, il arrachait à la foule furieuse une femme qu'un cri séditieux venait de signaler comme contre-révolutionnaire.

« M. Asselin, à cause de cette ferme modération qu'il avait gardée, ne put continuer ses fonctions sous le régime de la terreur ; il fut déclaré suspect, et destitué. Plus tard, il fut nommé un des administrateurs du département, et ensuite, en 1797, il fut appelé au conseil des Cinq-Cents par les suffrages des électeurs du département. Il assista à la révolution du 18 brumaire, et, lorsque les deux Conseils furent dispersés, il songea à prendre du repos. Le Gouvernement consulaire apprécia, cependant, les services que M. Asselin avait rendus, et lui confia l'administration de l'arrondissement de Vire, où son nom est encore vénéré.

« C'est à cette époque, dans les loisirs que lui laissaient ses travaux administratifs, que M. Asselin publia une édition des chansons d'Olivier Basselin. Cette édition est surtout recherchée par les littérateurs, pour les notes curieuses dont il l'a enrichie.

« En 1811, une sous-préfecture fut créée à Cherbourg ; M. Asselin y fut appelé, et sut encore se faire aimer et respecter, en un temps où le gouvernement impérial employait une âpre rigueur pour obtenir les levées d'hommes qu'il demandait à la nation épuisée.

« La Chambre des représentants de 1815 compta M. Asselin au nombre de ses membres ; après la seconde Restauration, au moment de la réaction, il fut mis à la retraite, et rentra pour toujours dans la vie privée. M. Asselin sut employer utilement ses loisirs ; il partagea sa vie entre ses travaux historiques et littéraires, et la douceur des relations de famille et d'amitié.

« Dans ses études, M. Asselin a suivi une double voie. Il s'est attaché

surtout à l'histoire de Normandie; et, comme il avait pour la ville de Cherbourg une affection filiale, il s'est appliqué à en faire connaître les antiquités. C'est ainsi qu'il a publié divers mémoires sur l'ancien port de Cherbourg, et sur d'autres objets, soit isolément, soit dans les Mémoires de la Société académique. Mais la plus grande partie de ces travaux est restée inédite, car il était difficilement content de ce qu'il avait fait. D'un autre côté, il cultivait la poésie, et s'était appliqué à traduire Tibulle : le scrupule qui l'a empêché de publier ce travail peut sembler excessif, car ceux qui en ont lu quelques fragments savent qu'il y avait, uni à une exacte fidélité, beaucoup de grâce et d'élégance, avec un vif sentiment de la poésie latine.

« M. Asselin s'est éteint sans maladie, sans douleur, sans trouble, au milieu de sa famille, pour laquelle il avait la plus vive affection; la religion, à laquelle il avait consacré sa jeunesse, et qu'il avait toujours honorée, l'avait préparé à cette grande épreuve, et a consolé ses derniers moments. »

= Il est question d'élever, à Bolbec, une statue en l'honneur du général Ruffin, au moyen d'une souscription à laquelle le Conseil municipal de cette ville a promis de prendre part. Une proposition a été publiée, à cet effet, par M. Nicaise fils, bibliothécaire de la ville, et a reçu de vives et nombreuses adhésions. « L'appel de M. Nicaise (lisons-nous dans le *Journal de l'Arrondissement du Havre*) se fait remarquer par l'expression de sentiments chaleureux et empreints du plus pur patriotisme. Nous ne doutons pas que la ville de Bolbec ne s'empresse de répondre à cet appel. Dans quelques mois, notre Normandie verra consacrer l'image du plus vaillant soldat qu'elle ait produit; et si, comme nous l'espérons, tous les vœux de l'écrivain de Bolbec se réalisent, la *place de Diane*, qui se trouve au centre de cette ville, prendra le nom de *place Ruffin*. Cette dénomination aura pour effet de rappeler les services administratifs rendus à la ville par son ancien maire, pendant les troubles révolutionnaires, et ceux rendus à la patrie par son fils, qui sut conquérir une place si élevée parmi nos guerriers. »

Notre pays voudra s'associer à cet hommage public rendu à la mémoire d'un homme qui a laissé à Rouen de glorieux souvenirs. C'est dans notre ville, en effet, que le brave Ruffin, parti de Bolbec à la tête d'une poignée de volontaires, fut nommé, le 20 septembre 1792, commandant du 7e bataillon de la Seine-Inférieure. Plus tard, on le vit remplir à Rouen les fonctions de chef d'état-major de la 15e division militaire, et assister, en cette qualité, au passage du premier Consul et à l'installation du cardinal Cambacérès.

THÉATRE DES ARTS. — **Poultier.**

Alors que Poultier fut engagé à l'Opéra, il y eut bien des histoires, bien des biographies, qui racontèrent, sur le *Tonnelier*, des aventures et des circonstances plus ou moins romanesques sur son entrée à ce théâtre. Les uns disaient que M. le Directeur de l'Académie royale de musique, passant un jour à Rouen, dans sa chaise de poste, entendit retentir, au Champ de foire, des accents qui attirèrent son attention, et le charmerent à tel point qu'il enleva, séance tenante, le jeune ouvrier. D'autres conteurs mirent en frais leur imagination plus ou moins vagabonde, et tous se trompèrent, ou, du moins, commirent des inexactitudes dans des récits inventés à plaisir par la réclame.

Plusieurs années se sont écoulées, et le *Tonnelier de Rouen* est devenu un artiste possédant des qualités de premier ordre. Par ses études et son travail, il a su donner à son nom une célébrité assez grande pour qu'il soit du devoir de la *Revue* de lui consacrer un article spécial et raisonné. Mais, avant d'entreprendre cette tâche, nous avons bien pris nos renseignements. Ce que nous dirons pourra donc rester comme une donnée irrécusable et authentique, sur un compatriote dont le talent a su mériter la sympathie publique.

Poultier est né à Villequier, où son père exerce encore la profession de pilote. Lorsqu'il eut atteint l'âge de dix ans, il quitta son pays pour venir à Rouen, chez son oncle, M. L....el, marchand de cidres en gros, et fut, tout d'abord, envoyé dans les Ecoles chrétiennes, où il obtint plusieurs prix. Après cette instruction élémentaire, il s'occupa du commerce et des travaux de la maison de son oncle. C'est là qu'il chantait en fabricant ses tonneaux, et en conjuguant, en action, le verbe normand *dépotéyer*. Tous ceux qui l'ont vu grandir ont gardé le souvenir de sa jolie voix, et ils l'ont d'autant moins oubliée, qu'ils ne se rappellent pas une seule lacune, un seul silence. Sans principes, sans études, il a toujours chanté, et, si vous le questionnez, il vous répondra qu'il n'a pas mémoire des effets de la *mue*. Ce fait, assez digne d'observation, pourrait peut-être expliquer, jusqu'à un certain point, la facilité et la grâce qu'il possède dans l'émission des sons aigus, et cette exception assez étrange à la révolution que subissent toutes les voix d'hommes à l'âge de puberté, peut donner à penser à MM. les physiologistes laryngiens.

Lorsqu'il fut possible à Poultier d'aller au théâtre, son goût se développa grandement; ses idées se tournèrent vers la scène. Mais il doutait trop de lui pour faire part de cette pensée à qui que ce fût. Il attendait : lorsqu'il fit la connaissance d'un jeune ouvrier lithographe, nommé Théophane Langlois. Plus âgé, plus instruit, plus éclairé que le tonnelier, le jeune lithographe comprit ce qu'il y avait d'artistique dans l'ame de son ami, et ses conseils firent éclore les rêves du futur chanteur. Mais que faire ? Comment s'instruire, comment se présenter à un musicien ? Dans cet embarras, il se fit entendre dans un salon où se trouvait M. Nicolo, artiste et directeur du Théâtre des Arts. Celui-ci l'encouragea, et lui parla de Paris et du Conservatoire; mais, vers cette époque, un enrouement complet survint, qui fit disparaître le diamant sous un voile épais. Adieu donc l'avenir! Pendant une année que dura ce mal,

tout fut oublié. Enfin, un jour, le soleil revint sur cette voix chérie, et Theophane, le mentor du jeune chanteur, l'emmena chez M. Nicolo, qui, cette fois, lui donna une place de *surnuméraire* parmi ses choristes. Après trois mois ainsi passés, le tonnelier, jugeant que cette route n'était point la bonne, quitta les chœurs, et s'essaya en public au Théâtre Français, dans la romance de *Guido*. L'effet fut très grand. C'est alors que Poultier songea décidément à partir pour Paris. Mais avant de réaliser ce projet, notre tonnelier vint me consulter. Tout en approuvant ses projets, je l'engageai à retarder son départ, motivant cette résolution sur ce que, malgré la beauté reelle de sa voix, il n'était pas encore en état de se faire entendre à des juges sévères, qui tiennent rarement compte des dons naturels lorsqu'ils ne sont pas dirigés par un peu de savoir. Ces faits se passaient en novembre 1839. Depuis ce moment jusqu'au 15 avril 1840, je lui donnai presque tous les jours des soins et des leçons qui régularisèrent ses premières dispositions. Pendant ce temps, les relations du tonnelier s'agrandissaient : des littérateurs, des amateurs, des artistes s'intéressaient à lui, et lui donnaient aussi des conseils ; enfin, il fut entendu dans les salons d'un amateur de grand talent, mad. L...-C.... — Quelques jours après, il était à Paris, muni de lettres de recommandation pour le Conservatoire, ou pour des amateurs et des professeurs, entre autres pour M. Fournier, dont le zèle, les soins et les excellentes leçons ne l'ont jamais abandonné. M. Fournier le présenta un soir chez madame Boïeldieu. Il y avait nombreuse et illustre compagnie : Chérubini, Ponchard, Halévy, MM. Monnais et Léon Pillet, alors membres de la Commission royale, s'y trouvaient. Ce dernier félicita grandement l'aspirant sur son avenir; et pourtant il devait, plus que personne, nuire un jour à cet avenir qu'il semblait entrevoir alors.

Poultier produisit une vive sensation. Mais, hélas ! le directeur du Conservatoire, Chérubini, s'écria, comme de coutume : *Kè ! kè ! kè !* Puis il ajouta : *« Il est trop vieux et n'est pas mousicien.* » Comme si une école de musique était destinée à recevoir des gens qui n'ont rien à apprendre ! Plus sensé, plus habile, M. Duponchel invita le tonnelier à subir une seconde audition, qui eut lieu, cette fois, dans un foyer de l'Opéra. Duprez s'y trouvait, et, après l'andante de l'air de *Guido* : *« Quand renaîtra la pâle aurore »*, il demanda à Poultier s'il lui avait jamais entendu chanter ce morceau. Sur sa réponse négative, le célèbre ténor renouvela ses compliments, à propos des nuances qu'il avait reconnues être à peu près les mêmes que les siennes.

A l'issue de cette nouvelle épreuve, M. Duponchel engagea Poultier pour quatre années, et lui donna tous les professeurs nécessaires : pour le chant, M. Ponchard ; pour la déclamation, M. Michelot ; pour le solfége, M. Fournier ; pour la langue française, M. Ponchard fils ; et pour la danse, M. Coralli. M. Gatechair fut son maître d'armes.

L'éducation marchait grand train, lorsque M. Léon Pillet devint directeur de l'Opéra. Un de ses premiers actes fut de supprimer tous les maîtres de l'élève, ne lui laissant que ceux de solfége et de chant ; seulement, deux mois avant les débuts, il lui fit donner des leçons de déclamation. Après une année d'études, on le mit en demeure de débuter par la *Muette de Portici*. Un

débat survint, car l'apprenti n'était préparé qu'à *Guillaume Tell.* De là, discussion, procès : les arbitres laissèrent l'artiste maître de son choix ; son apparition sur la scène de l'Opéra eut lieu le 4 octobre 1842, dans le rôle d'Arnold.

Sa peur était grande, son inexpérience extrême ; mais le public indulgent et connaisseur de Paris fit grâce aux faiblesses, en applaudissant chaleureusement plusieurs *cantabile* dits avec cette voix sympathique que l'on connaît. Le deuxième début s'effectua avec succès dans Éléazar de la *Juive.* Enfin, Masaniello de la *Muette* compléta sa réussite, et le fameux air du *Sommeil* remplit long-temps la vaste salle de l'Académie royale.

Depuis ses débuts, Poultier n'a pas trouvé chez M. L. Pillet l'appui qu'il devait en attendre ; son engagement fut cassé, puis renouvelé ; puis, on refusa de lui laisser jouer les ouvrages dans lesquels il pouvait avoir un rôle important près de madame Stoltz, et, malgré ses prières, Fernand de la *Favorite* ne lui fut jamais accordé, sous prétexte que c'était au-dessus de ses forces ; mais, en remplacement, on lui offrit *Robert-le-Diable !!!*

Enfin, en 1844, à la fin de juillet, Poultier clôtura par Éléazar de la *Juive,* et fut rappelé après la scène du quatrième acte. Néanmoins, son engagement ne fut pas renouvelé. Il ne recevait alors que 8,000 fr. par an ; aujourd'hui, Gardoni et Marié en touchent chacun près de 30,000 !

Mais revenons à notre sujet. Poultier, depuis sa sortie de l'Académie royale de musique, a prodigieusement développé toutes ses brillantes dispositions. Aujourd'hui c'est un artiste du premier mérite. Les qualités qui caractérisent son talent peuvent être, nous le croyons, classées ainsi : voix ronde, d'un timbre pur et des plus sympathiques ; longue étendue dans l'échelle vocale ; prononciation d'une correction irréprochable ; don naturel de la phraséologie mélodique ; sentiment juste des nuances ; beaucoup de chaleur dramatique ; recherche continuelle de la vérité, et, par-dessus tout, un esprit très pensant en ce qui est relatif à son art. Bien des gens, et même des artistes, se figurent et disent que, lorsqu'il fait bien, il ne s'en doute pas ! C'est là une erreur des plus grandes, et, pour s'en convaincre, il suffirait de causer avec lui sur la diction et la prosodie d'un récitatif ; on verrait, alors, qu'il est doué d'une intelligence très subtile et très analytique.

Les connaisseurs instruits en l'art du chant aiment Poultier, parce qu'ils comprennent ce qu'il y a de pur et d'excellent dans sa manière. Le bon public qui vient au théâtre pour s'abandonner naïvement à ses impressions, aime Poultier, parce que sa voix sait le pénétrer et l'émouvoir. Là est le secret du succès général de notre chanteur Cependant, il est une classe d'auditeurs qui, pour lui, est avare d'applaudissements. Cette classe dont nous voulons parler est la plus terrible pour les artistes en général : la moindre faiblesse, le moindre accident, la trouvent sans pitié. Et ne pensez pas que ces aristarques puisent cette sévérité dans de la science ; non : le savoir rend indulgent ; mais il est des *dilettante,* enrichis de quelques bribes de solfège, ayant un répertoire de deux ou trois chansonnettes, en compagnie de cinq ou six passages de grand opéra, ceux qui contiennent les notes qu'ils réputent difficiles. Pour

eux, la diction vraie, l'accent musical, la distinction des sons, l'élégance de la phrase, ne sont que choses secondaires : la force d'abord, disent-ils, et nous verrons le reste après. Aussi, que d'artistes de mérite sont devenus des crieurs de rôles par leur seul fait. Eh! bon Dieu! les chanteurs ne demandent souvent qu'à bien chanter ; mais, lorsque cela leur arrive, ils trouvent ces auditeurs froids.

Les représentations que Poultier a données cette année sur notre théâtre, le placent très haut dans l'opinion des amateurs. Nous les avons bien suivies, et elles nous font concevoir encore de grandes espérances, surtout s'il réalise son projet de passer les Alpes. Qu'il se décide donc à vivre deux années dans cette patrie du chant, à cultiver et à pratiquer la langue italienne, et il pourra hardiment prétendre à briller sur la scène qui reçoit les Rubini, les Mario, les Lablache, etc., etc. C'est notre opinion et celle de tous ceux qui aiment le chant, et qui s'y connaissent.

Si, profitant de l'amitié, nous voulions soulever le voile de modestie dont s'enveloppe l'homme de bien, nous pourrions vous montrer ce que c'est qu'un artiste de cœur; mais là n'est pas notre mission, et, d'ailleurs, la plus grande partie de l'existence des artistes appartient tellement à la publicité, que l'on ne saurait trop respecter l'intimité de leur vie privée.

MALLIOT.

— Les représentations à bénéfice se suivent assez régulièrement depuis quelque temps, et elles se ressemblent en cela que, bien qu'à des titres divers, chacun des artistes au profit desquels des bénéfices ont eu lieu, jouissent de la faveur du public; ainsi, Raguenot et Cruvelié au Théâtre des Arts, Isidore et Pradeau au Théâtre Français, ont eu leurs soirées productives, et ont chacun recueilli des marques de l'estime générale.

Les pièces nouvellement jouées l'ont été à propos de ces bénéfices : ce sont des vaudevilles, qui tous appartiennent au genre le plus plaisant. C'est d'abord *Paris voleur*, spirituelle pochade dans laquelle Wable et Lemaire déploient un véritable talent, et subissent plusieurs transformations des plus piquantes et des mieux rendues ; puis la *Vie en partie double*, autre plaisanterie en un acte, où Vernier est très amusant, et, enfin, l'*Ile de Robinson*, vaudeville moins heureux que ses devanciers, et dont le sel a paru de beaucoup trop gros et trop peu épuré.

Toutes ces pièces ne sont guère de celles dont l'analyse soit possible, leur principal mérite réside dans l'excentricité du dialogue et dans le jeu des acteurs, deux choses qui ne se pourraient reproduire convenablement, et qu'il faut voir au théâtre. B.

—La Société Philharmonique s'occupe avec activité d'un Concert pour la Société maternelle. Artistes et amateurs doivent concourir à cette bonne œuvre, qui aura lieu le 10 janvier. Le programme, dit-on, sera des plus attrayants, tant par le choix des morceaux que par le mérite des exécutants.

Nicétas PERIAUX, *propriétaire-gérant*.

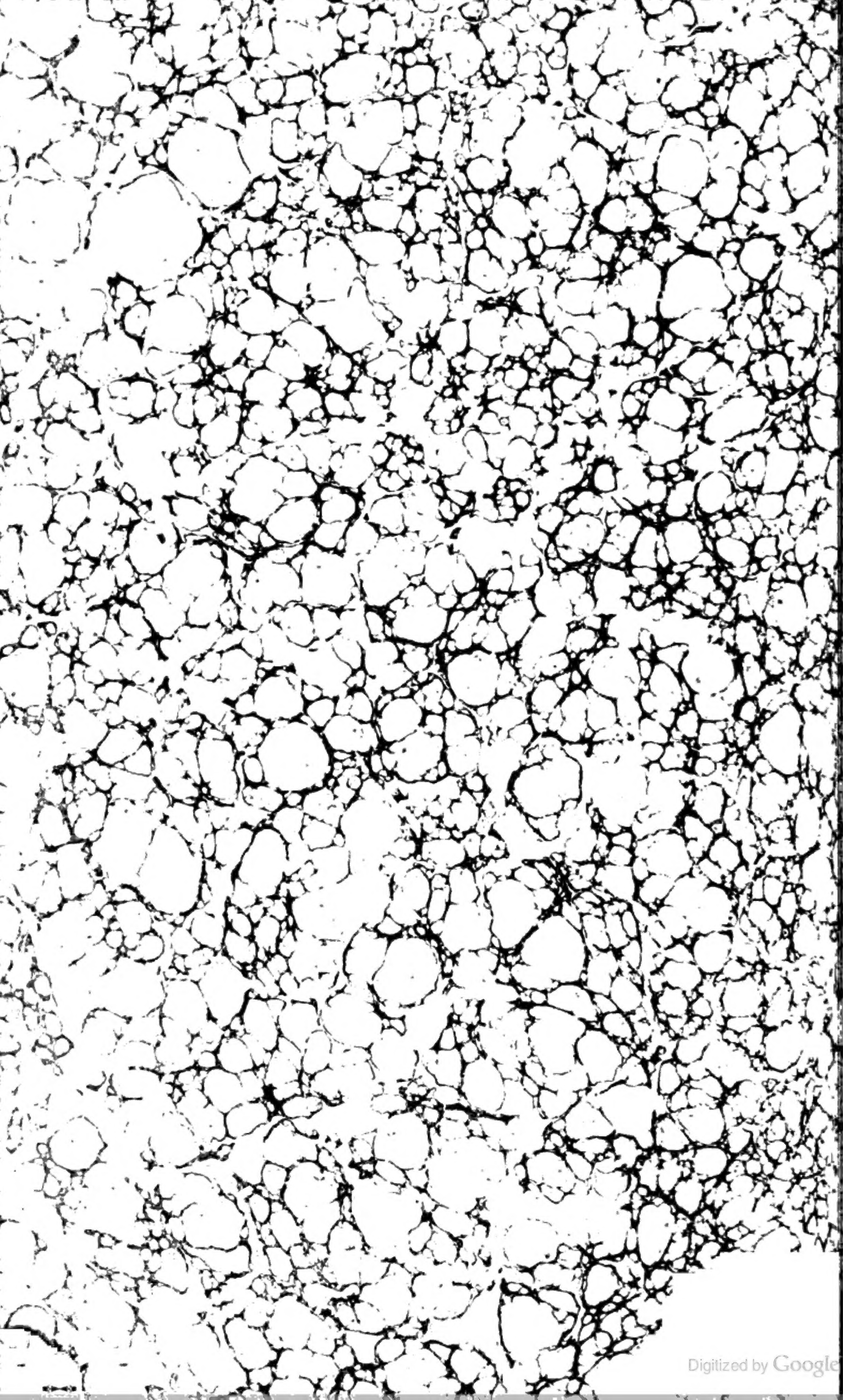

Digitized by Google